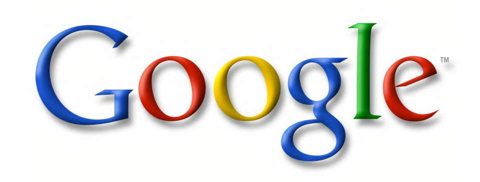
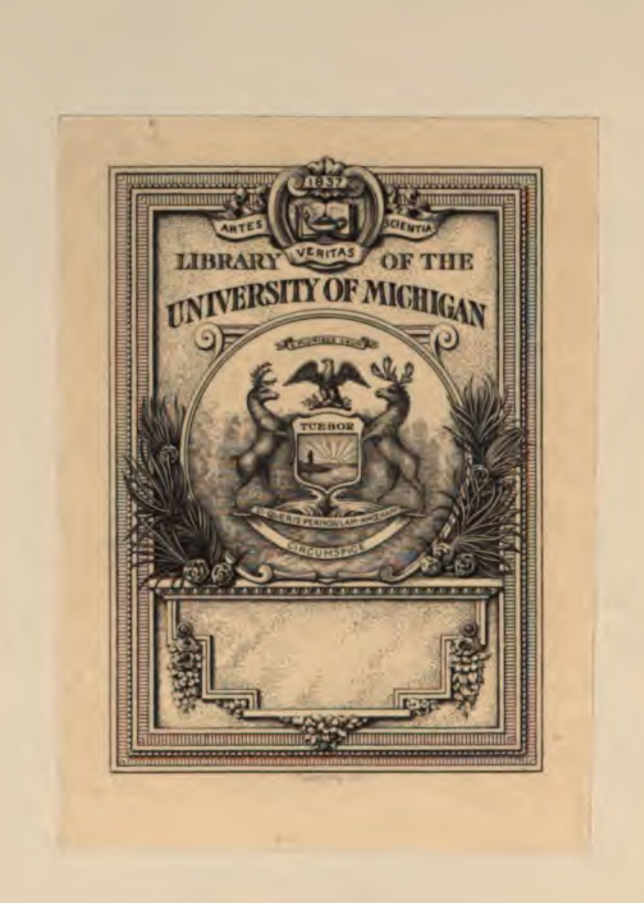
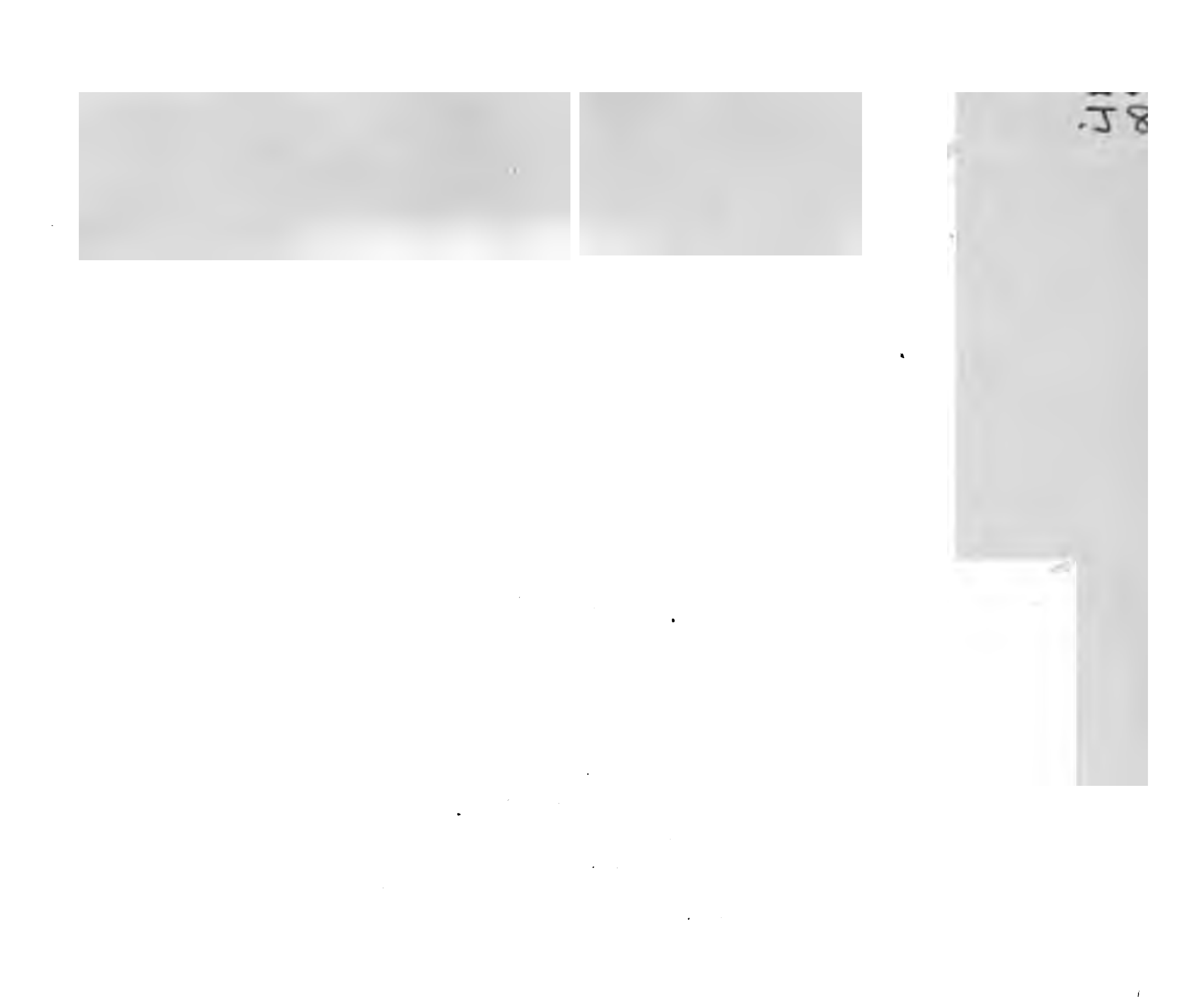




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE


.J8



JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. ROUHER, garde des sceaux, ministre de la justice, président.

ASSISTANTS...
- M. LEBRUN, de l'Institut, Académie française, secrétaire du bureau.
- M. QUATREMÈRE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. NAUDET, de l'Institut Académie des inscriptions et belles-lettres, et Académie des sciences morales et politiques.
- M. GIRAUD, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

AUTEURS...
- M. BIOT, de l'Institut, Académie des sciences, et membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. RAOUL-ROCHETTE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.
- M. COUSIN, de l'Institut, Académie française, et Académie des sciences morales et politiques.
- M. CHEVREUL, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. EUGÈNE BURNOUF, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. FLOURENS, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. VILLEMAIN, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. PATIN, de l'Institut, Académie française.
- M. LIBRI, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. MAGNIN, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. MIGNET, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. HASE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

JOURNAL

DES SAVANTS.

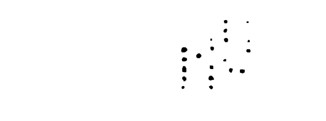
ANNÉE 1850.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC L.



JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1850.

Tableau de l'éloquence chrétienne au ive siècle, par M. Villemain; nouvelle édition revue et augmentée; Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Didier, 1849, 1 vol. in-12 de xi-543 pages.

PREMIER ARTICLE.

Dans l'année 1813, parut, en tête d'un *Choix d'oraisons funèbres*[1] destiné aux études classiques, un *Essai* sur ce genre d'éloquence, qui, malgré ce que l'occasion où il se produisait avait de peu considérable et le sujet dont il traitait de peu nouveau, attira cependant l'attention publique. L'auteur, qui, par un *Éloge de Montaigne*, couronné récemment, en 1812, dans un concours mémorable, s'était placé, bien jeune encore, au premier rang des critiques éloquents, préludait, par cette nouvelle production, à tant d'autres où il a depuis, avec des connaissances si étendues, une sagacité si pénétrante, un goût si sûr et si libre, une parole, un style si animés et si éclatants, embrassé l'histoire à peu près complète des lettres, dans l'antiquité, au moyen âge, chez les nations modernes[2]. Occupé de rechercher quels caractères avait successivement revêtus, à diverses époques et en divers lieux, cette sorte d'éloge destiné à consacrer de nobles funérailles, à honorer des vertus dignes de

[1] *Choix d'oraisons funèbres de Bossuet, Fléchier, Massillon, Bourduloue, Mascaron et de M. de Beauvais, évêque de Senez, etc.*, à l'usage des lycées; Paris, librairie de Testu, 1813. — [2] Le *Journal des Savants* a dû s'occuper souvent et de ces ouvrages et des cours publics qui les ont préparés pour la plupart. Voyez particulièrement le cahier d'août 1827, p. 467 et suiv., et le cahier de juillet 1838, p. 385 et suiv.

mémoire, il rajeunissait, par la nouveauté de ses vues, l'appréciation en apparence usée des discours où la démocratique cité d'Athènes a célébré patriotiquement la gloire anonyme de ses guerriers tombés sur le champ de bataille; où l'aristocratie romaine s'est décerné à elle-même, dans la personne de quelques patriciens, de quelques dames de haut parage, un hommage officiel; où, chez nous, particulièrement au XVIIe siècle, les interprètes les plus accrédités, les plus renommés de la parole sainte, au milieu des pompes chrétiennes du trépas, ont proclamé sur le cercueil des rois, des princes, des grands, des hommes illustrés dans la guerre, le gouvernement, la magistrature, les hautes charges de l'État, le néant des choses d'ici-bas; où enfin, au siècle suivant, à une tribune tout humaine, le génie non-seulement du politique et du guerrier, mais du savant, du philosophe, de l'orateur, du poëte, de l'artiste, est devenu un sujet élevé d'exercice et de lutte pour le talent d'écrire. L'auteur de l'*Essai sur l'oraison funèbre* ne se bornait pas à recommencer, en la renouvelant avec bonheur, cette revue déjà faite par d'autres écrivains, que lui-même n'a pas négligé de rappeler, notamment par ce panégyriste si souvent applaudi, dont le titre le plus recommandable est précisément son *Essai sur les éloges*. Il comblait une lacune considérable qui dépare cet ouvrage en faisant connaître par de judicieuses analyses, par de vives traductions, ces louanges, d'un caractère à part, que les Pères de l'Église naissante, un saint Grégoire de Nazianze, un saint Grégoire de Nysse, un saint Ambroise, adressaient en son nom quelquefois à des princes qui lui avaient été secourables, plus souvent à de saints évêques qui, dans le cours d'un long et glorieux apostolat, l'avaient enseignée et gouvernée, plus souvent encore à des membres obscurs de la communauté chrétienne, dont les humbles vertus, simplement rappelées, devenaient pour les fidèles un efficace enseignement, l'objet d'une vertueuse émulation.

C'est par ces oraisons funèbres des premiers siècles du christianisme que M. Villemain, à la curiosité savante duquel ne suffisaient déjà plus les temps classiques de la Grèce et de Rome, qui avait également épuisé les œuvres principales des âges récents, fut attiré vers l'étude d'une littérature intermédiaire, moitié ancienne par la langue, moitié moderne par les idées, dont l'originalité le charma, le captiva, et qui est restée une de ses plus vives préoccupations. Il avait entrepris d'en écrire l'histoire; mais des obstacles de diverses sortes ne lui permirent pas de persister dans ce grand dessein. Il dut se réduire à comprendre dans ses *Mélanges*, publiés en 1823 et en 1827, et reproduits bien des fois depuis, des fragments de son œuvre interrompue. Ces fragments

n'étaient effacés par aucun des morceaux déjà célèbres dans la compagnie desquels ils paraissaient. Le talent du critique et de l'écrivain semblait plutôt y grandir. Ils obtinrent tout d'abord un succès qui ne s'est jamais démenti, et qu'expliquent, avec les rares et solides mérites dont ils brillent, les circonstances favorables qui les ont accueillis, l'opportunité de leur venue.

On était alors, en ce qui regarde les lettres, avide d'une nouveauté qui se rencontrait dans ces écrits, que personne, jusqu'à ce moment, ou presque personne, n'avait regardés d'un point de vue absolument littéraire. Dans la gravité religieuse du XVII[e] siècle, il eût semblé profane d'y chercher autre chose que les explications consacrées, la tradition de la foi chrétienne. La légèreté sceptique du XVIII[e] siècle les avait, au contraire, enveloppés dans un même dédain avec la religion même qu'ils interprétaient. Si, à l'une ou à l'autre époque, on les avait recommandés dans des ouvrages de critique, c'était comme pouvant servir aux études, fournir aux inspirations des prédicateurs. Tel est le sens des éloges que leur donnent, en passant, dans les *Dialogues sur l'éloquence* et la *Lettre à l'Académie française*, dans le *Traité des études*, dans l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, Fénelon, qui les célèbre avec la chaleur d'un lecteur assidu; Rollin, à la pieuse littérature duquel ils n'étaient pas restés étrangers; Maury, qui leur accorde, comme par convenance, et, on le dirait, sur la foi d'autrui, une vague et froide mention. A plus forte raison ont-ils dû être considérés de même dans le cours d'éloquence sacrée professé pendant de longues années, à dater de 1815, par un docteur de la faculté de théologie de Paris, feu M. l'abbé Guillon, et reproduit depuis, de 1824 à 1828, dans les vingt-cinq volumes de sa *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église grecque et latine*. Un peu auparavant, le court chapitre consacré aux Pères de l'Église dans le *Génie du christianisme*, les quelques scènes où ils figurent dans les *Martyrs*, n'avaient qu'effleuré le sujet sérieusement abordé par M. Villemain. On peut dire qu'il a été le premier à qui la liberté respectueuse de son temps ait permis de voir dans ces monuments, en partie dépouillés de leur caractère théologique, et comme sécularisés, une forme singulière, piquante, merveilleuse, de la pensée et de la parole humaines.

Une autre cause d'intérêt, c'était que cette espèce de découverte, cette espèce de révélation, pour la plupart des lecteurs, du moins, d'une éloquence sans modèle, produite tout à coup, dans la décadence de l'ancien monde, au sein de sociétés ruinées par le vice, de langues fatiguées, vieillies, faussées par le mauvais goût, pénétrées par la barbarie; c'était, dis-je, que l'exposition érudite, ingénieuse, attachante,

d'un fait si curieux et jusque-là si négligé, mettait en grande évidence un principe qui alors commençait à prévaloir dans la critique. Rien n'était plus propre à établir, ce dont on cherchait, dont on trouvait partout, dans l'histoire littéraire, la démonstration : que les littératures ne se développent point d'une manière uniforme d'après les lois générales de l'esprit humain; qu'elles reçoivent, des idées et des sentiments qui dominent à chaque époque, des mœurs et des institutions particulières à chaque peuple, l'esprit de vie qui les anime, leur caractère, leur physionomie propres.

Enfin, un grand mouvement poussait en ce temps au renouvellement hardi de l'histoire, non-seulement par une étude nouvelle de ses documents originaux, mais par la recherche curieuse de ce qui les confirme et quelquefois les supplée, de ces témoignages, de ces dépositions involontaires que recèlent la législation, la littérature, la poésie même et les arts. Dans une telle disposition, on devait accueillir avec empressement, avec faveur, ce que les ouvrages des Pères avaient pu livrer aux investigations habiles d'un esprit pénétrant, de faits encore peu remarqués, peu connus, propres à faire comprendre l'état du monde à l'avénement du christianisme, dans la plus grande crise qu'ait traversée l'humanité.

Voilà par quoi furent conciliés tant de suffrages à ces beaux chapitres où M. Villemain, désespérant de pouvoir, comme il l'avait voulu, exposer l'histoire entière de la littérature chrétienne aux premiers siècles de l'Église, en retraçait du moins la plus grande, la plus brillante époque; ces chapitres, dans lesquels il développait le *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*, ou, pour parler moins modestement, le tableau sinon complet, du moins bien riche, de ce qu'a exprimé cette éloquence, de la lutte morale dans laquelle s'est transformée l'antique société et a commencé la société nouvelle.

Dans l'édition de ses œuvres que publie M. Villemain, non sans les revoir, avec toute la sévérité de son goût, sans ajouter à leurs mérites par les ressources inépuisables de son talent[1] il a fait de ces morceaux, auparavant dispersés dans plusieurs volumes de *Mélanges*, la matière d'un volume à part. Ce n'est pas assez dire : par l'ordre régulier dans lequel ils sont rangés, par les développements considérables qu'ils ont reçus, par les additions importantes qui les complètent, ils ont cessé d'être les fragments d'un ouvrage interrompu, ils forment désormais un livre,

[1] Voyez, sur la distribution nouvelle des œuvres de M. Villemain dans cette édition, notre cahier de décembre 1849, p. 764.

auquel l'unité plus visible du sujet, la correspondance, l'achèvement des parties, l'abondance fort accrue des détails, donnent, malgré les publications antérieures, le caractère d'une nouveauté.

L'auteur y expose d'abord, dans un chapitre étendu, plein de faits curieux, assemblés savamment et spirituellement commentés, le déclin des croyances du paganisme, ruinées à Rome, leur siége principal, par les hardiesses des philosophes et les inventions des poëtes, par la chute des institutions de la République, auxquelles elles étaient associées, par leur mélange avec de grossières, d'impures superstitions importées de l'Orient, avec les scandaleuses apothéoses des Césars, par les efforts mêmes du pouvoir pour conserver en elles un instrument commode de gouvernement, par la corruption progressive et l'esprit d'incrédulité qui des hautes classes de la société avaient passé au peuple entier. Il suit parallèlement les fortunes diverses de ces croyances dans les principales provinces de l'empire, et ne néglige pas d'en marquer le rapport avec les religions des peuples barbares, des grandes nations que n'enfermaient pas les limites du monde romain. Il énumère enfin et caractérise les sectes nombreuses entre lesquelles se partageait, sans s'altérer essentiellement, la religion qui, au sein d'un polythéisme universel, avait conservé la notion de l'unité de Dieu, et de laquelle allait sortir la foi appelée à régénérer le monde.

Un second chapitre, non moins remarquable, contient l'éloquente peinture du progrès caché, de l'invasion rapide des pures et tendres vertus du christianisme à travers la corruption et l'inhumanité de la société antique : on les voit qui pénètrent les mœurs publiques, et amollissent jusqu'à cette noble mais âpre philosophie, qui seule, en ces temps malheureux, pouvait leur disputer la conquête des âmes opprimées par le despotisme et fatiguées du vice. M. Villemain s'étonne, à ce sujet, que les Antonins, si voisins de l'Évangile par des sentiments d'humilité et de charité, qui, avant Épictète, avaient été complétement ignorés du stoïcisme, au lieu de suivre trop docilement, dans des persécutions nouvelles, la routine de la tyrannie impériale, n'aient pas eux-mêmes passé, avec la foule séduite, au christianisme, et raffermissant par lui l'empire chancelant, prévenu d'un siècle la révolution opérée par Constantin. Ici trouve sa place naturelle le souvenir des belles apologies adressées par saint Justin, par le philosophe Athénagoras à Antonin et à Marc-Aurèle. Elles sont comme une introduction à ces monuments de l'éloquence chrétienne dans le IVe siècle, objet spécial du livre, et qui vont seuls désormais attacher le lecteur.

M. Villemain consacre un troisième chapitre, d'un autre caractère,

dont les riches couleurs contrastent avec la spirituelle érudition du premier et la touchante gravité du second, à une vue générale de son sujet : il en fait comprendre la grandeur, la variété, l'originalité piquante, l'intérêt à la fois littéraire, moral et historique ; il annonce ainsi sous quels points de vue divers, et, il a le droit de le dire, quelquefois tout à fait nouveaux, il doit le considérer, y cherchant tantôt l'accent d'une éloquence qui ne s'était point encore fait entendre aux hommes, tantôt la victoire d'une croyance sublime sur des philosophies rivales et des passions ennemies, tantôt la figure changeante du monde, aux mille aspects, agité par ce grand débat. Mais laissons-le parler lui-même dans un passage qu'il faut citer tout entier, bien qu'un peu étendu, comme l'expression la plus fidèle et la plus vive du dessein qu'il s'est proposé, de l'esprit dont il a voulu, dont il a su animer son œuvre.

Le IVe siècle est la grande époque de l'Église primitive et l'âge d'or de la littérature chrétienne. Dans l'ordre social, c'est alors que l'Église se fonda et devint une puissance publique; dans l'éloquence et les lettres, c'est alors qu'elle produisit ces sublimes et brillants génies qui n'ont eu de rivaux que parmi les orateurs sacrés de la France au XVIIe siècle. Que de grands hommes, en effet, que d'orateurs éminents ont rempli l'intervalle d'Athanase à saint Augustin! Quel prodigieux mouvement d'esprit dans tout le monde romain! Quels talents déployés dans de mystiques débats! Quel pouvoir exercé sur la croyance des hommes! Quelle transformation de la société tout entière, à la voix de cette religion qui passe des catacombes sur le trône des Césars, qui dispose du glaive, après l'avoir émoussé par ses martyrs, et n'est plus ensanglantée que par ses propres divisions!

Dans nos temps modernes, et surtout dans la France au XVIIe siècle, le christianisme était en quelque sorte aidé par la civilisation, s'épurait avec elle et brillait de la même splendeur que les arts. Nos orateurs sacrés du XVIIe siècle sont soutenus, sont inspirés par tous les génies qui les entourent. Ils réfléchissent dans leur langage cet éclat de magnificence et de politesse qu'ils reprochent à la cour de Louis XIV; ils en sont eux-mêmes revêtus et parfois éblouis. Si Bossuet prédomine par la grandeur et l'enthousiasme, on sent cependant qu'il est nourri des mêmes pensées que ses contemporains, qu'il appartient à l'heureuse fécondité de la même époque.

Mais, dans le IVe siècle, la sublimité de l'éloquence chrétienne semble croître et s'animer en proportion du dépérissement de tout le reste. C'est au milieu de l'abaissement le plus honteux des esprits et des courages, c'est dans un empire gouverné par des eunuques, envahi par les barbares, qu'un Athanase, un Chrysostome, un Ambroise, un Augustin font entendre la plus pure morale et la plus haute éloquence. Leur génie seul est debout, dans la décadence de l'empire. Ils ont l'air de fondateurs, au milieu des ruines. C'est qu'en effet ils étaient les architectes de ce grand édifice religieux qui devait succéder à l'empire romain.

Il ne peut être sans intérêt de recueillir quelques traits du génie de ces hommes, en examinant, sous un point de vue philosophique et moral, ce qui n'a été trop souvent qu'un objet d'apothéose ou d'ironie. Il serait surtout curieux de confronter avec leur temps, de replacer au milieu des passions et des idées du IVe siècle, ces hommes qui, dans l'histoire officielle de l'Église, n'apparaissent que comme les témoins impassibles d'une invariable tradition.

On dirait, à lire ces récits, que l'ordre religieux et civil était réglé, dans le IVᵉ siècle, comme du temps de Louis XIV, que les hommes vivaient de même façon, et qu'un martyr des premiers temps ressemblait à un évêque de cour. Mais, dans la réalité, que de différences séparent ces époques! que de tableaux singuliers et nouveaux naîtraient d'une vue impartiale jetée sur ces temps antiques! j'entends cette impartialité de l'imagination, non moins que du jugement, qui consiste, en cherchant la vérité dans les faits, à ne pas teindre le récit des couleurs d'une autre époque.

Souvent, j'ai passé de longues veilles à feuilleter les recueils de la doctrine et de l'éloquence des premiers siècles chrétiens; il me semblait que je devenais spectateur de la plus grande révolution qui se soit opérée dans le monde. Lecteur profane, je cherchais dans ces bibliothèques théologiques les mœurs et le génie des peuples. La vive imagination des orateurs du christianisme, leurs combats, leur ardeur, faisaient revivre sous mes yeux un monde qui n'est plus, et que leurs paroles expressives et passionnées semblent nous avoir transmis, bien mieux que ne l'a fait l'histoire. Les questions les plus abstraites se personnifiaient par la chaleur de la discussion et la vérité du langage : tout prenait de l'intérêt et de la vie, parce que tout était sincère. De grandes vertus, des convictions ardentes, des caractères fortement originaux animaient ce tableau d'un siècle extraordinaire, tout passionné de métaphysique et de théologie, et pour qui le merveilleux et l'incompréhensible étaient devenus l'ordre naturel et la réalité.

A cette existence toute rêveuse et tout idéale venaient se mêler, par un contraste perpétuel, les incidents de la vie commune, les passions, les vices ordinaires de notre nature. Le mélange des civilisations et des peuples que rapprochait une religion cosmopolite augmente encore la singulière originalité de ce spectacle. Le christianisme agissait diversement, était reçu à divers degrés chez des nations courbées également par le joug romain, mais distinctes d'origines, de mœurs et de climats. Leur caractère primitif reparaissait à la faveur de l'enthousiasme religieux qui les affranchissait des liens terrestres. Le Syrien, le Grec, l'Africain, le Latin, le Gaulois, l'Espagnol, portaient dans leur christianisme les nuances de leurs caractères et souvent les hérésies, alors si nombreuses, étaient plus nationales que théologiques.

Les écrits des Pères sont une image de toutes ces variétés. Au milieu des controverses et des subtilités mystiques, on y surprend tous les détails de l'histoire des peuples, tous les progrès d'une longue révolution morale, le déclin et l'obstination des anciens usages, l'influence des lettres prolongeant celle des croyances, les croyances nouvelles commençant par le peuple, et s'étayant à leur tour du savoir et de l'éloquence, les orateurs remplaçant les apôtres, et le christianisme formant au milieu de l'ancien monde un âge de civilisation qui semble séparé de l'empire romain, et qui meurt cependant avec lui.....

A ce beau programme, d'une élégance si animée, où les vues, les plans du critique se cachent sous les libres mouvements d'une imagination émue, succède la revue des villes fameuses qui furent, au IVᵉ siècle, les grands théâtres de l'éloquence chrétienne. Athènes, Antioche, Alexandrie, Constantinople, Rome, avec leurs populations variées, avec leurs mœurs, plus ou moins mêlées d'idolâtrie, de philosophie et de christianisme, revivent en traits frappants empruntés à

ces saints orateurs qui les ont édifiées et charmées. Eux-mêmes nous y sont quelquefois montrés d'avance, comme dans le prologue d'un drame. Au milieu de la jeunesse bruyante et studieuse que l'amour des lettres et des arts fait affluer, de toutes les contrées de l'Europe et de l'Asie, vers la docte, la splendide Athènes, se rencontrent sans se connaître ou sans se chercher, et ce Julien qui, sous les dehors suspects d'une foi imposée, médite déjà le dessein d'une restauration poétique et philosophique de l'ancien culte, et ce Grégoire de Nazianze, ce Basile, inséparables amis, nobles émules dès leurs plus tendres années, que les exercices de la littérature et de l'éloquence profanes, où ils excellent également, préparent de loin à une gloire commune dans les travaux de la parole apostolique. Ailleurs, parmi les fêtes de la magnifique, de la molle Antioche, l'école païenne du sophiste Libanius voit croître l'éloquence qui bientôt animera ses sanctuaires chrétiens, l'éloquence de Chrysostome. Cependant l'auteur, dans cette espèce de voyage à travers le monde conquis au christianisme, marque en passant les caractères généraux qui déjà séparent, au sein de la religion nouvelle, le génie de l'Orient et celui de l'Occident; à l'un il attribue ce libre mouvement de l'imagination, qui produit, avec la hardiesse des doctrines et la dissidence des sectes, les éclats de l'éloquence et de la poésie; l'autre lui paraît posséder plutôt cette prudence, cette suite, cette autorité, cet esprit de gouvernement, qui maintiennent l'unité, fondent la tradition, constituent l'Église universelle. Le rôle de Rome, dans l'ordre nouveau de ses destinées, est resté le même :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Ainsi on est introduit à ces morceaux considérables qui sont l'ouvrage même, ceux où apparaissent dans leur ordre, d'une part les Pères grecs, de l'autre les Pères latins; où une critique habile à évoquer par l'érudition, la philosophie et l'éloquence, les grands souvenirs du passé, fait poser devant le lecteur, ici saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Basile, saint Jean Chrysostome, Synésius; là saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Paulin, saint Augustin; retraçant les vicissitudes de leurs vies héroïques, repassant la longue histoire de leurs travaux, analysant leurs livres et leurs discours, répétant en dignes accents leurs paroles, complétant par la vérité des tableaux de mœurs, où elle les encadre, celle de leurs portraits. La longue galerie se termine par la figure de Julien qui tente de relever les temples ruinés du paganisme, par celle de Symmaque qui défend contre saint Ambroise l'autel de la Victoire.

Dans cette rapide analyse, que j'ai resserrée à dessein pour rendre plus visible l'ensemble du livre, je n'ai pas compris deux chapitres entièrement nouveaux, l'un sur le diacre d'Édesse, saint Éphrem, l'autre sur saint Épiphane, évêque de Salamine. Ces écrivains, ces orateurs eurent un génie tout oriental; le premier même n'a point parlé, n'a point écrit dans cette langue grecque dont une légende lui fait accorder merveilleusement le don, comme aux apôtres, et qui a été simplement la langue de ses traducteurs; ils conduisent, par une transition habilement ménagée, à des représentants de l'Église latine qui, par certains côtés de leur génie, semblent appartenir à l'Orient, où quelques-uns sont nés, où d'autres ont vécu, notamment à saint Jérôme et à saint Augustin.

Ces chapitres d'un grand intérêt mériteraient une attention particulière; mais je me contente, en ce moment, d'en marquer la place et l'effet dans l'ordonnance générale de la composition. Je consacrerai un second article, et à ces importantes additions, et aux développements par lesquels M. Villemain a tant ajouté, dans les parties antérieurement publiées, à la valeur de son œuvre, l'une des plus considérables de ces dernières années, l'une des plus propres à honorer ces hautes spéculations de la science, de la philosophie, de la littérature, dont les commotions politiques ne peuvent distraire entièrement les esprits d'élite.

PATIN.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State Paper Office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe, par le prince Alexandre Labanoff.

DIXIÈME ARTICLE[1].

Après la découverte de tant de conspirations, le gouvernement d'Élisabeth, effrayé et irrité, avait plus durement emprisonné la reine d'Écosse. Il l'avait enlevée à la surveillance un peu relâchée du comte de Shrewsbury, pour la placer sous la garde assez sévère de sir Ralph

[1] Voir les cahiers de juillet, d'octobre et de novembre 1847, de mai et de novembre 1848, de janvier, d'avril, de mai et de décembre 1849.

Sadler et de Sommers. Le 13 janvier 1585, Marie Stuart avait été même transférée du manoir de Wingfield où elle était restée au delà de quatre mois, en quittant Sheffield, au château de Tutbury, qui appartenait à la couronne et tombait en ruines. La reine d'Écosse y fut plus incommodément établie que dans aucune des habitations où s'était écoulée jusque-là sa longue captivité. Il n'y avait pas d'écurie, et les seize chevaux qui servaient à son usage étaient restés à Sheffield[1], Sans eux, disait-elle à Burghley, *je suis plus prisonnière que jamays*[2]. Ses jambes, très-affaiblies par les rhumatismes et l'inaction, ne lui permettaient pas de faire le moindre exercice et de prendre l'air[3]. Situé dans le comté de Stafford, ce château, dont les murailles étaient presque partout entr'ouvertes, qui était humide, froid, malsain, non meublé[4], était inhabitable pour elle comme pour ses serviteurs, réduits en nombre[5].

Aussi y était-elle constamment malade[6]. Aux incommodités du lieu s'étaient ajoutées les rigueurs de la captivité, lorsqu'elle avait passé, au commencement de mai 1585, de la garde de Sadler et de Sommers sous celle d'Amyas Paulet. Quelque temps ambassadeur à Paris, celui-ci était un puritain sévère, attaché à Leicester, dévoué à Élisabeth, détestant les catholiques, incapable de condescendance comme de pitié pour sa prisonnière. Lorsque Marie Stuart obtenait la permission de se promener, il l'accompagnait avec une escorte de dix-huit hommes, le pistolet au poing. Il ne voulut pas souffrir qu'elle envoyât la moindre aumône aux pauvres du village situé au-dessous du château, et Marie Stuart déplora amèrement que cette consolation chrétienne lui fût refusée, *n'y ayant*, écrivait-elle, *si pauvre, vil et abject criminel à qui elle soit jamais, par aulcune loy, desniée*[7]. Aussi le bruit que Marie Stuart avait tenté de s'évader s'étant répandu, Paulet écrivit au lord trésorier pour le rassurer, ces terribles paroles : « Marie ne peut s'échapper sans une « grande négligence de ma part. Si je suis violemment attaqué je suis « bien assuré, par la grâce de Dieu, qu'elle mourra avant moi[8]. »

Sous cet inflexible gardien, Marie, dont les yeux furent un jour épouvantés par la vue d'un jeune prêtre catholique qu'on avait pendu aux murailles du château, ne put entretenir aucune correspondance secrète. Toutes les dépêches chiffrées qui lui étaient adressées de France

[1] Labanoff, t. VI, p. 91 et p. 99-104-116. — [2] *Ibid.*, p. 91. — [3] *Ibid.*, p. 91 et 93; *sans cela* je ne puis aller *à pied, cinquante pas ensemble*, lettre du 6 février à Mauvissière. — [4] *Ibid.*, p. 90 et 166. — [5] *Ibid.*, p. 93. — [6] *Ibid.*, p. 198 et 237. — [7] *Ibid.*, p. 172-173. — [8] Lettre de sir Amyas Paulet à lord Burghley, du 12 juin 1585, *State Paper Office*, et Labanoff, t. VI, p. 176, note.

restaient entre les mains de Castelnau de Mauvissière, et, après son départ, entre celles de son successeur, Laubespine de Châteauneuf[1]. Elle écrivait aux ministres d'Élisabeth pour qu'ils lui donnassent une autre prison, à Élisabeth elle-même pour qu'elle lui accordât sa liberté. Mais elle vit bien qu'on ne voulait pas la rendre libre, et elle disait avec perspicacité et douleur: « On allegue pour me retenir les vieilles ex« cuses du temps passé, tantost un changement en Écosse, tantost un « trouble en France, tantost la découverte d'une conspiration en ce « pays et en somme la moindre innovation qui puisse advenir en la « chrestienté; de façon qu'il vaudroit autant qu'on me remît, comme les « enfans disent, quand tout le monde sera d'accord et content. Dieu par « sa toute puissance me soit en ayde et protection et juge selon sa justice « ma cause entre moi et mes ennemys, comme j'espère qu'il sera tost ou « tard[2]. » Après un an de séjour à Tutbury elle fut conduite, vers la fin de décembre 1585, au château de Chartley, dans le comté de Stafford, où, mieux établie, elle ne se trouva pas moins étroitement surveillée.

Mais, si elle ne pouvait pas conspirer, son parti conspira plus que jamais pour elle. Les complots se multiplièrent naturellement au milieu des circonstances extraordinaires où les deux grandes causes du catholicisme et du protestantisme en Europe se disputaient la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Écosse. Les réfugiés anglais, désireux de rentrer dans leur patrie, les prêtres proscrits, destinés à la conquête religieuse de l'île, crurent le moment favorable pour renverser Élisabeth du trône et y placer Marie Stuart. Philippe II, qui les avait tous à sa solde, qui donnait deux mille écus d'or par an au docteur Allen, recteur du séminaire de Reims[3], cent écus par mois au comte de Westmoreland[4], autant à lord Paget[5], quatre-vingts écus à Charles Arundel[6], qui pensionnait aussi Charles Paget, Thomas Throckmorton[7], et faisait toucher quarante écus par mois à Morgan[8] dans la Bastille même, encouragea leurs trames sanguinaires, tandis qu'il reprit avec le duc de Guise l'ancien projet d'expédition contre l'Angleterre. Le meurtre d'Élisabeth dut se combiner cette fois avec l'invasion de son royaume.

Le premier qui se chargea de le commettre fut un catholique an-

[1] Labanoff, t. VI, p. 286. — [2] *Ibid.*, p. 182. — [3] *Papiers de Simancas*, série B, liasse 66, n° 15. — [4] *Ibid.*, S. A, L. 56, n. 56. — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.*, S. B, L. 57, n° 309. — [7] *Ibid.*, S. A, L. 56, n° 56 et S. B, L. 56, n° 57. — [8] *Ibid.*, S. F, L. 56, n° 53, et S. A, L. 56, n° $\frac{53}{97}$.

2.

glais, nommé John Savage, qui avait servi comme officier dans l'armée espagnole du prince de Parme [1]. Passant par Reims, il y vit ses compatriotes et ses coreligionnaires du séminaire, et s'entretint de ses services devant le prêtre Hodgoson et le docteur William Gifford. Celui-ci lui insinua qu'il pourrait rendre un service bien plus grand en tuant la reine. Savage montra d'abord quelques scrupules, et objecta les difficultés que rencontrerait l'accomplissement d'un pareil dessein. W. Gifford combattit ces scrupules, en lui disant que la mort d'une princesse hérétique, ennemie de la religion, excommuniée par le pape, serait légitime et méritoire, et qu'il ne pourrait rien faire de plus utile à son pays et de plus propre à gagner le ciel, ce que confirmèrent d'autres docteurs du séminaire. Au bout de trois semaines, Savage, persuadé, s'engagea à assassiner la reine; et il fut convenu qu'il la frapperait de son poignard ou de sa dague, soit lorsqu'elle se rendrait à sa chapelle, en traversant une galerie dans laquelle se placerait Savage, soit lorsqu'elle se promènerait dans son jardin, soit enfin lorsqu'elle sortirait accompagnée de ses femmes seules pour aller prendre l'air [2]. Savage, dont la promesse fut communiquée à Paget et à Morgan, se rendit en Angleterre pour la mettre à exécution.

Vers le même temps, était ourdi un autre complot de la même nature. Le prêtre John Ballard, après avoir parcouru l'Angleterre en divers sens, et sous divers déguisements, pendant cinq ou six années, y avoir confirmé les catholiques dans leur croyance et dans la haine contre Élisabeth, était retourné en France au carême de 1586 [3]. Il avait eu une conférence avec Ch. Paget, Morgan et Mendoza, sur l'invasion en Angleterre, et sur les moyens de délivrer la reine d'Écosse. Dans cette conférence, Ch. Paget avait soutenu que l'entreprise ne réussirait pas tant que vivrait Élisabeth [4]. Ballard, instruit de l'intention de Savage, retourna donc en Angleterre sous le nom de capitaine Fortscue, pour y chercher comment on pourrait atteindre le but auquel, dans ses croyances et dans ses passions, aspirait le parti catholique. Arrivé à Londres le 22 mai, il y vit, quatre ou cinq jours après, un jeune gentilhomme nommé Antony Babington [5], de Dethick, dans le comté de Derby. Babington était d'une bonne naissance, avait une grande fortune, un esprit vif, assez d'instruction, portait beaucoup d'attachement à la religion romaine [6], et était étroitement lié avec les jeunes

[1] Howell, *Complete Collection of State trials*, t. Ier, p. 1130. *Savage's Confession.* — [2] *Ibid., Savage's Confession*, p. 1130, 1131. — [3] Carte, t. III, p. 600. — [4] *Hardwicke's State papers*, n° XV, *Evidence against the Queen of Scots*, t. Ier, p. 225-226. — [5] *Ibid.*, p. 226. — [6] Carte, t. III, p. 600. Voici ce que Mendoza a dit de

gens les plus brillants de Londres et des comtés[1]. Quatre années auparavant, Babington avait connu à Paris Th. Morgan, qui l'avait présenté à l'archevêque de Glasgow, et il s'était laissé gagner à la cause de la reine d'Écosse [2], dont il était devenu le dévoué partisan et le chevaleresque serviteur. Après son retour à Londres, il avait servi, pendant deux années, d'intermédiaire à la correspondance de Marie Stuart[3], de l'archevêque de Glasgow, de Paget et de Morgan; mais, depuis que Marie n'était plus sous la garde du comte de Shrewsbury, la correspondance avait été interrompue, et les rapports de Babington avaient cessé avec les réfugiés de Paris et avec la prisonnière de Tutbury et de Chartley. Au moment où Ballard le vit, il était fort découragé, tout prêt à quitter l'Angleterre, et à se retirer dans un pays catholique du continent, pour y passer le reste de ses jours[4]. L'ardent émissaire de la conspiration n'eut pas de peine à ranimer son enthousiaste dévouement pour Marie Stuart; seulement Babington fut du même avis que Ch. Paget, il regarda l'invasion comme impraticable durant la vie d'Élisabeth. Ballard lui ayant alors appris que le meurtre de la reine devait précéder l'invasion du royaume, il entra avec ardeur dans l'entreprise. Mais il déclara qu'elle était trop importante pour être confiée à une seule personne, et il proposa d'adjoindre à Savage cinq gentilshommes qu'il trouverait parmi ses amis[5]. Il décida Patrick Barnwell, d'une noble famille d'Irlande; John Charnock, du comté de Lancastre; Edward Abington, dont le père avait été trésorier du palais, à commettre le meurtre avec Savage[6]; à ces trois il en joignit bientôt deux autres, Charles Tilney, un des gentlemen pensionnaires de la reine, et que Ballard avait récemment gagné à la foi romaine, et Chidioc Tichbourne, qu'une vive affection faisait entrer dans tous ses projets. Plusieurs autres des amis de Babington, tels que Edward, frère de lord Windsor; Thomas Salisbury, d'une excellente famille du comté de Derby; Robert Gage, de Surrey; John Travers, du comté de Lancastre; John Thomas, fils d'un ancien officier de la garde-robe de la feue reine Marie; Henry Dunn, clerc de l'office des premiers fruits [7], entrèrent dans le complot,

lui à Philippe II: «Babington, moço muy catolico de grande espiritu y de buena «casa.» *Papiers de Simancas,* aux Arch. nation., S. B, L. 57, n° 66. — [1] Discours de Chidioc Tichbourne avant de mourir, dans Howell, *State trials,* t. Ier, p. 1157. — [2] *Hardwicke's State papers,* t. Ier p. 227. — [3] *Ibid.* — [4] Lettre de Babington du 6 juillet 1586 à Marie Stuart, Biblioth. nat., manuscr. supplément. français, n° 3003, p. 68. — [5] *Hardwicke's State papers,* t. I, p. 227 à 229 et carte, t. III, p. 600. — [6] *Camden in Kennet,* vol. II, p. 516. — [7] Carte, t. III, p. 601.

et se réunirent souvent soit à Saint-Gilles, près de Londres, soit dans Londres même, pour en concerter l'exécution [1].

Rien de ce qu'ils tramaient n'était ignoré de Walsingham. Cet actif et artificieux ministre avait l'œil sans cesse ouvert sur le parti catholique, dont il surprenait tous les secrets. Il n'avait pas seulement gagné deux des anciens confidents de Marie, Archibald Douglas et le maître de Gray; il ne s'était pas borné à corrompre le secrétaire de l'ambassade française Cherelles, qui lui avait livré les chiffres en même temps que les correspondances secrètes de Marie Stuart; il avait encore organisé le plus vaste système d'espionnage. Il entretenait auprès des principaux conspirateurs des agents qui lui découvraient tout et que leur zèle apparent pour la cause du catholicisme et de Marie Stuart empêchait d'être suspectés. Il en avait qui appartenaient aux familles les plus persécutées, et qui sortaient même du séminaire de Reims. Un de ses agents, nommé Maud, n'avait pas quitté Ballard dans tous ses voyages, et un autre, nommé Poley, qui avait plusieurs fois apporté des lettres du continent, s'était glissé dans la confiance de Babington et assistait aux conciliabules de Saint-Gilles que Babington tenait [2] avec ses amis. A cet espionnage savant et hardi, Walsingham avait ajouté l'art d'intercepter les correspondances sans qu'on s'en doutât. Il avait auprès de lui deux hommes fort habiles, Arthur Grégory à ouvrir les lettres, Phelipps à les déchiffrer [3].

C'est à l'aide de ces misérables instruments qu'il prépara la ruine de Marie Stuart. Comme les principaux ministres d'Élisabeth et les soutiens alors effrayés de la religion nouvelle, il pensa que la reine des catholiques suscitait, par sa vie seule, des dangers continuels à la reine des protestants. Mais, si, selon lui et selon Burghley, on ne pouvait pas garder Marie Stuart sans crainte, on ne pouvait pas non plus la faire périr sans motif. La raison d'État ne suffisait point; il fallait une apparence de justice. Afin de se la procurer, Walsingham travailla à envelopper l'infortunée prisonnière dans les complots qui se tramaient en sa faveur. Il se servit surtout, pour les lui faire connaître et pour l'induire à y prendre part, d'un jeune prêtre catholique appartenant à une famille noble du comté de Stafford. Ce jeune homme, si pervers et si perfide, s'appelait Gilbert Gifford. Il avait son père détenu à Londres pour ses

[1] Howell, *State trials*, t. Ier, p. 1132 à 1135. — [2] Carte, t. III, p. 601. Babington, dans une lettre à Nau qu'il interrogeait sur Poley, lui disait: « Je suis « fort privé avec luy. » Manuscr. Biblioth. nation., supplém. français, n° 3003, p. 68. — [3] Tytler, t. VIII, p. 295.

opinions religieuses, lui-même avait quitté l'Angleterre à l'âge de douze ans, avait été élevé en France par les jésuites, et avait reçu les ordres dans le séminaire de Reims[1]. Possédant toute la confiance de ses maîtres, ayant visité l'Espagne et l'Italie, sachant bien les langues des divers pays[2], affectant le dévouement le plus entier à la cause de Marie Stuart, il s'offrit comme un intermédiaire actif, intelligent et sûr, entre les réfugiés du continent et les catholiques anglais, et il proposa surtout de rétablir la correspondance interrompue de la reine prisonnière et de ses agents à Paris, à Madrid, à Rome, à Bruxelles et à Londres. Il n'eut pas de peine à inspirer de la confiance à Morgan, à Charles Paget et à l'archevêque de Glasgow. Sa jeunesse[3] et sa religion faisaient croire à sa sincérité, et il était difficile de supposer que, sous l'ardente apparence de ce dévouement, se cachât la plus horrible des trahisons.

Ses premières relations à Paris avec Morgan et avec Paget commencèrent dans l'été de 1585[4], huit mois avant que la conspiration ne fût ourdie, et plus d'une année avant qu'elle ne fût découverte. Dès les mois de juin et de juillet, Morgan écrivait à Marie Stuart en parlant de Gifford et de Poley, comme de deux serviteurs dans lesquels elle pouvait placer sa confiance. Gilbert Gifford ne se rendit en Angleterre que vers la fin de décembre[5]. On devait correspondre avec lui sous les noms supposés de *Pietro*, de *Barnaby*, de *Nicolas Cornelius*[6], et, tandis qu'il prenait ces précautions comme pour se soustraire aux recherches du gouvernement anglais, il demeurait chez Phelipps, le chef des employés mystérieux de Walsingham[7]. Il se présenta chez l'ambassadeur de France Châteauneuf avec des lettres de l'archevêque de Glasgow, de Th. Morgan, de Charles Paget[8], et lui dit qu'il était envoyé en Angleterre par les serviteurs de la reine d'Écosse pour lui faire parvenir des dépêches secrètes, ce à quoi il réussirait peut-être, le château où cette reine était enfermée se trouvant dans le voisinage de la maison de son père. Il ajouta qu'après l'avoir ainsi informée de ce qui se passait en France, on pourrait rechercher avec elle les moyens de la délivrer de sa captivité. Châteauneuf le reçut assez froidement, craignant que ce ne

[1] Labanoff, t. VI, p. 213. Voir aussi et surtout le mémoire de l'ambassadeur Châteauneuf, sur la conspiration Babington, *ibid.*, p. 274 à 293. — [2] Mémoire de Châteauneuf, p. 279 du tome VI de Labanoff. — [3] « Il était fort jeune et n'avait « quasi point de barbe. » *Ibid.*, t. VI, p. 282. — [4] Labanoff, t. VI, p. 213. — [5] Mémoire de Châteauneuf, dans le t. VI de Labanoff, p. 281. — [6] *Ibid.*, p. 282 *et passim* dans les lettres de Morgan et de la reine Marie, en 1586; et Tytler, t. VIII, p. 295, d'après les *Papiers de la reine Marie,* aux manuscrits du *State Paper Office.* — [7] *Ibid.*, p. 282. — [8] *Ibid.*, p. 279.

fût un espion, et l'engagea, s'il était tel qu'il le prétendait, à prendre garde d'être découvert et emprisonné [1].

Gifford passa tout le mois de janvier à pratiquer le parti catholique à Londres. Il correspondait avec Morgan, qu'il informait de ses menées et de ses progrès par l'entremise de l'ambassade française où Morgan lui répondait à l'adresse de Nicolas Cornélius [2]. Après la translation de Marie Stuart à Chartley, tout près de la maison du père de Gifford, celui-ci demanda à Châteauneuf une lettre pour la reine d'Écosse. Châteauneuf, toujours en défiance, lui en remit une fort insignifiante, qu'il chiffra comme si elle était d'un haut intérêt. A sa grande surprise, le 1er mars 1586, Gilbert Gifford lui rapporta du comté de Stafford la réponse de Marie Stuart, avec un chiffre tout nouveau dont elle l'invitait à se servir pour leur correspondance secrète, un paquet qu'elle le chargeait de transmettre à l'archevêque de Glasgow, et la prière d'avoir toute confiance en Gilbert Gifford, qui distribuerait, à l'avenir, ses lettres et ses ordres à ses partisans en Angleterre et à ses serviteurs sur le continent [3].

Marie Stuart s'engageait ainsi dans la voie funeste qu'on lui ouvrait avec tant de perfidie. Elle avait été bien plus circonspecte quelques semaines auparavant, en répondant, le 17 janvier, à une lettre de Thomas Morgan qu'Amyas Paulet avait laissé arriver jusqu'à elle : « Gardez-vous bien, je vous prie, lui disait-elle, de vous mêler de « choses qui tomberaient à votre charge, et qui accroîtraient les soup-« çons qu'on a conçus ici contre vous.... Pour moi, j'ai des rai-« sons pour ne pas vouloir écrire maintenant, à cause des dangers « d'une découverte soudaine. Mon gardien a établi un ordre si exact et « si rigoureux, que je ne saurais rien recevoir ou envoyer sans que cela « tombe à sa connaissance [4]. » Que ne garda-t-elle cette défiance prudente! Mais, aussitôt qu'elle entrevit la possibilité de reprendre ses correspondances et de recommencer ses complots, l'ardent désir de se rendre libre rentra dans son âme, et elle suivit sans hésitation la lueur trompeuse qui lui était offerte par ses ennemis mêmes et devait la conduire cette fois jusqu'au pied de l'échafaud.

Comment Gilbert Gifford parvint-il à lui faire croire que les lettres dont il s'était chargé pour elle lui étaient parvenues à l'insu d'Amyas Paulet dont la surveillance était si étroite, qui gardait jour et nuit le château de Chartley avec cinquante hommes armés, qui l'escortait à sa

[1] Mémoire de Châteauneuf, dans le t. VI de Labanoff, p. 281-282. — [2] *Ibid.*, p. 282. — [3] *Ibid.*, p. 283. — [4] Labanoff, t. VI, p. 254.

promenade suivi de dix-huit soldats le pistolet au poing, et qui ne laissait sortir aucun de ses serviteurs sans le faire accompagner et surveiller[1]? Le voici.

Gifford ne pénétra jamais dans le château et ne vit pas une seule fois Marie Stuart, de peur de se dénoncer en obtenant des facilités suspectes. Mais il parut avoir gagné le brasseur chargé de fournir la bière pour la provision de la reine. Cette provision était portée toutes les semaines dans un vaisseau où Gifford déposait un étui de bois creux, renfermant les paquets de lettres. Le sommelier de Marie Stuart retirait l'étui, qu'il donnait au secrétaire Nau, lequel le lui rendait avec les réponses de la reine pour qu'il le replaçât dans la barrique vide, que le charretier rapportait au brasseur [2], appelé dans les correspondances l'*honnête homme* [3]. Des gentilshommes catholiques du voisinage, selon l'explication qu'en donna Gifford à Châteauneuf, allaient prendre ou déposer chez le brasseur les paquets de lettres que des gens sûrs remettaient à l'ambassade, ou qu'ils en retiraient, en ayant recours à des déguisements variés. Tel fut le moyen par lequel Gifford rassura la trop confiante Marie, et qu'il employa de concert avec Amyas Paulet et Walsingham. L'un fermait les yeux sur ce qui entrait dans le château et sur ce qui en sortait, et l'autre, à qui les dépêches étaient communiquées avant d'être portées à l'ambassade ou placées dans l'étui, les faisait déchiffrer par Phelipps et recacheter par Grégory; elles étaient ensuite exactement envoyées à leur adresse [4], sans qu'on soupçonnât qu'elles eussent été interceptées ou copiées.

La reine, prisonnière, ignora d'abord le complot dirigé contre la vie d'Élisabeth. Morgan avait semblé prendre un soin particulier à l'en tenir éloignée. Il avait défendu à Ballard de chercher à communiquer avec elle. Il l'avait en même temps avertie elle-même qu'un agent de ce nom se trouvait en Angleterre, où il travaillait dans ses intérêts. « Il y « poursuit, lui disait-il, quelques affaires importantes dont l'issue est « incertaine. Aussi longtemps qu'il s'en occupera, il ne convient pas au « service de Votre Majesté d'entrer en relation quelconque avec lui [5]. » Il ajoutait, toutefois, ces paroles bien propres à donner l'éveil à son esprit : « L'affaire que lui et d'autres ont entre leurs mains, je prie Dieu « de vouloir bien la mener à bonne fin, et alors Votre Majesté sera re-

[1] Labanoff, t. VI, p. 300. Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, du 18 mai 1586. — [2] Mémoire de Châteauneuf, p. 284 et 285 du tome VI de Labanoff. — [3] Lettre de Paulet à Walsingham du 29 juin (9 juillet nouv. st.) 1586. Tytler, t. VIII, p. 314, note 2. — [4] Mémoire de Châteauneuf, p. 284-285 du tome VI de Labanoff. — [5] Lettre de Morgan à la reine d'Écosse dans Murdin, p. 527.

« levée par la puissance de Dieu [1]. » Mais, ne pouvant pas garder jusqu'au bout la réserve qu'il sentait le besoin de s'imposer pour la sûreté si menacée de sa maîtresse, et que l'orgueil confiant des conspirateurs observe si difficilement, il allait plus loin dans une lettre écrite, le 24 juin (4 juillet, nouveau style), au secrétaire Curle. Faisant une allusion indiscrète aux desseins meurtriers qu'il ne craignait pas de mettre sous la protection de Dieu; il lui disait, du fond de la Bastille: « Quoique en « prison, je ne suis pas inoccupé au point de ne pas penser à la position « de Sa Majesté et à celle des serviteurs qui, comme vous, souffrent « avec elle, à leur honneur. Il y a tant de moyens pour se débarrasser « de la bête qui trouble le monde entier [2]. »

Cependant, Marie Stuart, dès qu'elle crut pouvoir correspondre sûrement avec ses anciens amis et les princes ses alliés, ne s'occupa qu'à préparer une révolution catholique en Écosse et qu'à provoquer une invasion espagnole en Angleterre. Irritée au dernier point contre son fils, depuis qu'elle avait appris la ligue protestante conclue entre lui et la reine d'Angleterre, elle résolut de transférer le royaume d'Écosse au grand défenseur du catholicisme en Europe. Elle fit part de cette résolution en ces termes, à don Bernardino de Mendoza : « Considérant l'obstination « si grande de mon fils en l'hérésie, (laquelle je vous asseure, j'ai pleurée « et lamantée jour et nuict plus que ma propre calamité,) et prévoyant « sur ce le dommage éminent qui est pour réussir à l'Église catholique, « lui venant à la succession de ce royaulme, j'ay pris délibération, en « cas que mon dict fils ne se reduise avant ma mort à la religion catho- « lique (comme il fault que je vous die, que j'en ay peu d'expérance, « tant qu'il restera en Écosse) de céder et donner mon droict, par tes- « tament, en ladicte succession de ceste couronne, audict sieur roy « vostre maistre, le priyant moyennant ce, me prendre doresenavant en « son entière protection, pareillement l'estat et affaires de ce pays. » Elle ajoutait qu'elle agissait ainsi pour la décharge de sa conscience, et pour la restauration dans l'île de la foi catholique à l'aide du prince le plus zélé et le plus capable de la rétablir. « Je me sens, poursuivait-elle, « plus obligée de respecter en cela le bien universel de l'Église que « la grandeur particulière de ma postérité. Je vous prie que cecy soit « tenu tres secret, d'aultant que s'il venoyt à estre révélé, ce seroyt, en « France la perte de mon douaire, en Écosse entière rupture avec mon « fils, et en ce pays ma totale ruine et destruction [3]. »

[1] Lettre de Morgan à la reine d'Écosse dans Murdin, p. 527. — [2] ..... *State Paper Off. Morgan to Curle*, decipher by Phelipps, Tytler, t. VIII, p. 306. — [3] Labanoff, t. VI, p. 311.

Le même jour 20 mai, elle écrivait une lettre très-remarquable à Charles Paget sur les moyens d'atteindre le double but qu'elle se proposait en Écosse et en Angleterre. Elle l'invitait à faire demander au roi d'Espagne, par son frère lord Paget, qui était à Madrid, et par l'ambassadeur don Bernardino, d'exécuter l'entreprise qui pouvait seule la tirer de captivité et sauver, dans cette île, la religion catholique de son anéantissement. Afin d'en faciliter le succès, elle proposait d'y associer l'Écosse de la manière suivante : ou elle parviendrait à y faire entrer son fils, ou, si son fils n'y consentait pas, elle formerait une ligue entre les principaux lords catholiques qui se joindraient au roi d'Espagne. Dans ce dernier cas, elle offrait de livrer son fils entre les mains du roi catholique ou du pape, de faire établir en Écosse, un régent qui serait lord Claude Hamilton, qu'assisterait un conseil composé des principaux lords et sans lequel il ne pourrait rien ordonner dans les affaires d'une certaine importance. Lord Claude, auquel Charles Paget devait écrire de sa part, serait le lieutenant général de son fils qu'on élèverait sur le continent dans la religion catholique afin qu'il pût régner après qu'elle serait morte, et surtout être sauvé, « ce qui, ajoutait Marie Stuart, m'importe « plus que de le voir monarque de toute l'Europe..... Mon cœur étant « rempli de mille craintes et regrets quand je pense que je pourrais lais- « ser après moi un tyran et un persécuteur de l'Église catholique [1]. » Elle chargea Paget de communiquer ses projets à lord Claude Hamilton à qui elle écrivit dans le même sens [2].

Les chefs écossais qui restaient attachés à la vieille religion et à leur reine captive avaient devancé ses vœux : quelques-uns d'entre eux osaient professer ouvertement le catholicisme. Le comte de Morton, puissant baron des frontières et l'auteur principal de la dernière révolution en Écosse, avait fait célébrer la messe dans l'église prévôtale de Lincluden. Les jésuites Parsons, Holt, et d'autres pères de cette société entreprenante, étaient auprès du comte de Huntly. Ces deux comtes, ainsi que le comte de Montrose, lord Crawford et beaucoup d'autres seigneurs des montagnes, s'étaient entendus avec lord Claude Hamilton pour délivrer la reine d'Écosse, soustraire son fils à l'empire d'Élisabeth et relever le culte catholique dans leur pays. Revenu récemment de Paris à Édimbourg avec les instructions secrètes du duc de Guise, lord Claude était l'âme de cette ligue, qui s'adressa à Philippe II, par l'entremise du chef des princes lorrains. Elle dépêcha vers le roi d'Espagne Robret Bruce, qui lui portait des let-

[1] Labanoff, VI, p. 313 à 321. — [2] *Ibid.*, p. 371.

tres[1] de Claude Hamilton, de Huntly, de Morton, dans lesquelles ces chefs catholiques lui annonçaient qu'ils étaient plus forts que leurs adversaires en Écosse, mais qu'ils avaient besoin de son assistance contre l'intervention de la reine d'Angleterre. Ils appelaient Philippe II la *sauvegarde de la république chrétienne*[2], et ils avaient recours à lui, disaient-ils, avec la confiance de pouvoir restaurer la foi catholique dans le royaume. « Outre « la gloire immortelle, ajoutaient-ils, qu'en recueillera Votre Majesté, et « le service singulier qu'elle rendra à Dieu, elle acquerra, en joignant « ses forces aux nôtres, l'avantage de briser la puissance de la reine « d'Angleterre[3]. »

Robert Bruce se rendit en Espagne, et passa par la France, où le duc de Guise lui remit une lettre très-pressante pour Philippe II. « Sire, « disait le chef de la Ligue à ce prince, après tant de diverses intelligences « que j'ai conduytes et recherchées de longtems aveq beaucoup de « peine pour l'establissement de la religion catolique en Escosse, Dieu « m'a fait la grâce d'avoir induyt et attyré les plus grans et principaux « du pays à la bonne et sainte resolution que j'ai tousjours estymé très « nécessaire pour surmonter les factions angloises quy en ont retardé « l'effet jusques à cette heure. » Il assurait au roi d'Espagne que lord Claude Hamilon, les comtes de Huntly et de Morton avec lesquels il avait traité, disposaient des deux tiers de l'Écosse. Mais attaquer le parti dominant dans le pays et résister aux forces du pays voisin « lui parais- « sait, ajoutait-il, trop difficille sans le secours et assistance de Votre « Majesté, que nous avons d'une commune voix choisy protecteur et « appuy d'une si digne et louable entreprise. » Il prenait, à cette entreprise, d'autant plus d'intérêt, qu'elle avancerait les *desseins* de Philippe II sur l'Angleterre, « desseins, disait-il, ausquels je voudrois estre sy heu- « reux que de pouvoir apporter autant de très humble servyce comme « je m'y sens obligé, et m'y trouver aveq une pique comme le moindre « soldat[4]. » Le duc réclamait les secours en hommes et en argent qui leur étaient nécessaires, et il priait en même temps Mendoza[5] d'appuyer la demande des chefs écossais auprès du roi son maître.

Mendoza, qu'on informait ainsi de tout ce qui se tramait en Angleterre et en Écosse, avait été instruit depuis longtemps du projet d'assassiner Élisabeth. Il l'avait connu lorsqu'il n'y avait encore que quatre

[1] Ces lettres sont au nombre de trois et en latin, *Papiers de Simancas*, S. B, L. 57, n° 359, 360, 362. — [2] « Totius reipublicæ christianæ Columen. » Lettre de Claude Hamilton. S. B, L. 57, n° 360. — [3] *Ibid.*, n° 362. Lettre du comte de Huntly. — [4] *Ibid.*, S. B, L. 57, n° 356. — [5] Lettre du duc de Guise à D. Bernardino de Mendoza du 16 juillet 1586. *Papiers de Simancas*, S. B, L. 57, n° 237.

personnes engagées dans son exécution; et, le 12 mai, il avait chiffré de sa main une courte dépêche dans laquelle il disait à Philippe : « On « m'a donné avis d'Angleterre que quatre hommes de marque, et qui ont « leurs entrées dans le palais de la reine, ont résolu de la tuer; qu'ils se « sont promis tous les quatre, par serment, de le faire ou avec le poison, « ou avec le fer[1]; qu'ils m'avertiront du moment pour que j'écrive à Vo« tre Majesté, en la suppliant de vouloir bien les secourir lorsque la « chose sera effectuée, et qu'ils ne s'ouvriront à autre homme qu'à moi, « à qui ils ont tant d'obligations, et dans qui ils ont tant de confiance[2]. » Mendoza, qui avait fait connaître aussi au roi catholique l'intention où était Marie Stuart de lui transférer ses droits à la couronne d'Écosse si son fils restait protestant[3], lui transmit, le 23 juillet, avec la lettre du duc de Guise, les articles par lesquels les seigneurs écossais se déclaraient prêts à agir aussitôt que serait mise à leur disposition la somme de cent cinquante mille écus, dont ils avaient besoin pour entrer en campagne[4].

Dans l'intervalle la conspiration catholique s'était poursuivie en Angleterre. Babington et ses amis avaient multiplié leurs conciliabules; ils s'étaient réunis un grand nombre de fois, dans les environs de Londres, au mois de juin et au mois de juillet pour se distribuer les rôles. Outre les six qui s'étaient chargés de tuer Élisabeth, on convint de ceux qui se rendraient dans les provinces pour les soulever, et de ceux qui iraient à Chartley pour y délivrer Marie Stuart[5]. Babington qui demeurait ordinairement dans son domaine de Litchfield, à peu de distance du château de Chartley, se rendait alors plus souvent et restait plus longtemps à Londres. Il y voyait même Walsingham, auquel il avait offert ses services dans la téméraire espérance de surprendre les menées du vieil et rusé secrétaire d'État, et de détourner de lui ses soupçons[6]. Il se rapprocha ainsi de la main toujours prête à le saisir. Cependant la conspiration, jusque-là bornée à des entretiens qui la rendaient plus périlleuse pour les conjurés que pour Élisabeth[7], avait fait un pas décisif. Marie Stuart y avait été imprudemment enveloppée. Morgan, provoqué sans doute par G. Gifford, dont les voyages en France avaient été fréquents à cette époque, l'avait priée d'encourager le zèle de Babington par une lettre conçue en termes très-généraux, qu'il avait eu

[1] « De acabar a la Reyna, y a la fin averse acordado y juramentado todos..... « De hazello y que seria con veneno o yerro. » *Ibid.*, S. B, L. 57, n° 310. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*, S. B, L. 57, n° 239. — [4] *Ibid.* S. B, L. 57, n° 235. — [5] Howell, t. I, p. 1132 à 1135. — [6] Tytler, t. VIII, p. 317. — [7] Howell, t. I, p. 1132 à 1135.

même le soin de lui envoyer de la Bastille[1]. Dans cette lettre, que Marie Stuart adressa, le 25 juin, au chef des conspirateurs, qu'elle appelait *son grand amy*, elle le remerciait de l'affection qu'il n'avait cessé de lui montrer, et le chargeait de lui faire tenir également par Gifford[2] les paquets qui lui arriveraient de France. En la lui envoyant par l'entremise de ce traître, le secrétaire Curle écrivait à celui-ci : « Sa Majesté « vous prie de la faire tenir de la manière la plus secrète à maître Antony « Babington[3]. »

Cette lettre fatale, tout innocent qu'en était le langage, renouait les rapports de la prisonnière avec Babington et allait la mettre à la merci de Walsingham. En effet, dès que Babington l'eut reçue, il écrivit une longue dépêche chiffrée où il racontait, en termes passionnés, à la reine d'Écosse tout ce qui avait été préparé en sa faveur depuis l'arrivée de Ballard. « Très-chère souveraine, lui disait-il, selon le grand soing que « les princes chrétiens et alliez de Vostre Majesté ont de la préservation « et sauve délivrance de vostre personne royalle, je m'advisay des moyens « et pourpensay les circonstances selon l'importance de l'affaire. » Il lui exposait ensuite l'objet et lui déroulait les moyens de la conspiration pour envahir l'Angleterre et se débarrasser d'Élisabeth. Il demandait à Marie Stuart, qu'il s'engageait à servir jusqu'à la mort, de désigner les personnes qui seraient ses lieutenants et pourraient entraîner la multitude dans le pays de Galles, dans le nord, l'ouest et le sud de l'Angleterre. Il ajoutait : « Moy-mesme en personne, avec dix gentilzhommes et cent aul- « tres de nostre compaignie et suitte, entreprendrons la délivrance de votre « personne royalle des mains de vos ennemys. Quant à ce qui tend à nous « deffaire de l'usurpateur, de la subjection de laquelle, par l'excommunica- « tion faicte à l'encontre d'elle, nous sommes affranchiz, il y a six gentilz- « hommes de qualité, tous mes amys familiers, qui, pour le zèle qu'ils « portent à la cause catholique et au service de Vostre Majesté, entre- « prendront l'exécution tragique. Reste maintenant que, selon leurs mé- « rites infinies et la bonté de Vostre Majesté, leur entreprinse héroïque « soit honorablement rémunérée en eulx mesmes, s'ils eschappent la vie « sauve, ou en leur postérité, et que je leur puisse aultant asseurer par « l'auctorité de Vostre Majesté[4]. »

Cette terrible lettre, écrite le 6 juillet (16, nouv. style), fut remise, le même jour, par Gifford à Walsingham. Comme Babington devait aller

[1] Labanoff, t. VI, p. 344, note 3, Murdin, p. 513. — [2] Labanoff, t. VI, p. 345 et 346. — [3] Ms. *State Pap. Off.* Tytler, t. VIII, p. 311. — [4] Ms. Bibl. nation., Supplément français, n° $\frac{3003}{10}$, p. 68, copie du temps.

en attendre la réponse à Litchfield, l'avisé secrétaire d'État craignit que les retards trop considérables qu'entraînerait le passage des lettres par Londres ne donnassent l'éveil aux conjurés, et ne dérangeassent ses machinations; il résolut donc d'envoyer Phelipps à Chartley même pour les y intercepter et les y déchiffrer sur place. Phelipps partit de Londres le 7[1] (17, n. st.). Il portait avec lui la lettre de Babington, qui devait parvenir à Marie par l'entremise du brasseur, et lui être si funeste. La pauvre prisonnière, ainsi entourée de piéges, l'eut entre les mains le 12 juillet (22, n. st.), et s'en réjouit, à en croire Paulet, qui épiait tous ses mouvements, et qui l'annonça le 11 (21, n. s.) à Walsingham en ces termes : « Le paquet envoyé avec Phelipps a été reçu avec « reconnaissance; une courte réponse a été donnée, ainsi que le permettait « le court espace de temps; mais on promet d'écrire plus longuement au « retour de l'*honnête homme*[2]. » Le même jour, Phelipps, qui avait déjà déchiffré une dépêche de Marie à l'ambassadeur de France Châteauneuf, et intercepté deux de ses lettres, sans chiffres, à lord Claude Hamilton et au chargé d'affaires Courcelles [3], disait à Walsingham, en les lui transmettant: « Nous attendons ses véritables intentions dans sa « prochaine lettre[4]. »

Tandis que cet odieux agent des machinations les plus perverses remplissait son bas office à côté de l'infortunée qu'il devait perdre, il ne se cachait point à ses yeux et lui souriait sur son passage. « Elle sortit hier dans « son carrosse, » écrit-il à Walsingham quelques jours après être arrivé à Chartley, « et je faisais l'agréable en souriant; mais je me souvenais du « vers : *Lorsqu'il te salue, garde-toi de lui comme d'un ennemi*[5]. » La méfiante Marie le remarqua, elle crut trouver en lui un ancien espion de Burghley et de Walsingham, et supposa qu'il avait été envoyé pour servir d'aide à Paulet, ordinairement malade [6]. Elle se demanda même si ce Phelipps n'était pas celui que Morgan, qui, en conspirateur trop emporté, mettait peu de discernement dans le choix de ses complices, lui avait proposé pour servir à ses intelligences secrètes. Elle faisait de Phelipps le portrait suivant dans une lettre écrite à Morgan : « Il « est de petite stature et d'apparence toute chétive; il a les cheveux « d'un jaune obscur, la barbe d'un jaune clair, le visage marqué de la « petite vérole, la vue courte, et paraît âgé de trente-trois ans [7]. » Elle éprouvait du dégoût à l'aspect de ce repoussant et artificieux person-

[1] Tytler, t. VIII, p. 318. — [2] Tytler, p. 320-321. — [3] *Ibid.*, p. 319. — [4] « We « attend her very heart in the next. » Ms. *State Pap. Off.* Tytler, t. VIII, p. 319-320. — [5] Ms. *State Pap. Off.* Tytler, t. VIII, p. 120. — [6] Labanoff, t. VI, p. 419 et 423. — [7] Labanoff, *Ibid.*, p. 423.

nage; mais elle ne pouvait pas se douter et encore moins se préserver de ce que sa présence à Chartley apportait de péril pour elle.

Croyant donc toujours ses moyens de communication sûrs et ses complots ignorés, Marie répondit le 17 (27, n. st.) à Babington. Elle lui répondit, ainsi qu'elle en convient dans une dépêche à Mendoza, *de point en point* [1]; elle loua son zèle et celui de ses amis; elle applaudit à leur entreprise. Elle entra dans de grands détails sur les préparatifs de l'invasion, les moyens tant maritimes que militaires de l'opérer, puis elle ajouta qu'il faudrait considérer aussi : « Comment les six gentils- « hommes étoient délibérez de procéder; et le moyen qu'il fauldrait aussi « prendre pour la delivrer de sa prison [2]. »

Elle insistait principalement sur la nécessité de s'entendre avec Bernardino de Mendoza, recommandant de ne rien tenter avant d'avoir disposé au dedans et au dehors les forces pour le soulèvement des catholiques et l'invasion des Espagnols. Elle disait ensuite : « Ces choses estant « ainsy préparées..... il fauldra alors mettre les six gentilshommes en « besoigne et donner ordre que, leur desseing estant effectué, je puisse « quant et quant, estre tirée d'icy, et que toutes voz forces soynt en ung « mesmes temps en campaigne pour me recevoir, pendant qu'on atten- « dra le secours estranger, qu'il faudra alors haster en toute dilligence. « Or, d'aultant qu'on ne peust constituer un jour prefix pour l'accom- « plissement de ce que les dicts gentilshommes ont entreprins, je voul- « drois qu'ilz eussent tousjours auprès d'eulx, ou pour le moings en « cour, quatre vaillans hommes bien montés pour donner advis en toute « dilligence du succez dudict desseing, aussitost qu'il sera effectué, à « ceulx qui auront charge de me tirer hors d'icy, afin de s'y pouvoir « transporter avant que mon gardien soyt adverty de ladicte exécution, « ou à tout le moings, avant qu'il ayt le loisir de se fortifier dedans la « maison. Il serait nécessaire qu'on envoyast deux ou trois de cesdicts « advertisseurs par divers chemins, afin que l'un venant à faillir, l'autre « puisse passer oultre; et il fauldroyt en un mesme instant essayer d'em- « pescher les passages ordinaires aux postes et courriers [3]. »

Elle indiquait, pour la tirer de sa prison de Chartley, trois moyens : le premier, d'attaquer, avec cinquante ou soixante hommes bien montés et bien armés, son gardien un jour qu'il l'accompagnerait à la promenade avec son escorte ordinaire de dix-huit ou vingt chevaux; le second de mettre vers minuit le feu aux granges et étables du château où les

[1] Lettre du 17 et 23 juillet (27 juillet et 2 août, nouv. st.), Labanoff, t. VI, p. 433. — [2] *Ibid.*, p. 386-387. — [3] *Ibid.*, p. 389-390.

gens de Babington, se reconnaissant entre eux à une marque convenue, pourraient la délivrer au milieu de la confusion; le troisième enfin, de faire conduire par des conjurés déguisés les charrettes qui entraient de grand matin à Chartley, de les renverser sous la grande porte du château et d'accourir aussitôt avec la troupe armée pour y pénétrer et s'en rendre maître[1]. Le même jour, Marie Stuart écrivit à Charles Paget, à l'archevêque de Glasgow, à Thomas Morgan, à Bernardino de Mendoza, ses correspondants habituels à Paris, et à sir Francis Englefield, son agent à Madrid[2], pour montrer l'opportunité de l'invasion, en hâter le moment, en concerter l'exécution avec le soulèvement de l'Angleterre.

Lorsqu'il eut saisi la lettre de Marie à Babington et toutes celles que la malheureuse princesse adressait aux conspirateurs du continent, Phelipps éprouva une satisfaction sinistre. Il se réjouit en voyant la noble proie, poursuivie avec tant d'ardeur et de dissimulation par son maître Walsingham, enlacée enfin dans ses filets invisibles. Après avoir annoncé ce résultat impatiemment attendu au vieux secrétaire d'Élisabeth, il lui dit : « J'espère que Votre Honneur prendra vite une « résolution relativement à l'arrestation de cette reine, afin que je puisse « en conséquence disposer de ma personne... Vous possédez maintenant « assez de ses papiers.... Je désire, s'il plaît à Dieu, que Sa Majesté soit « inspirée du courage héroïque qu'exige la vengeance de la cause de « Dieu, sa propre sûreté et celle de l'État[3]. » Le puritain Amyas Paulet écrivit de son côté au ministre d'Élisabeth avec une fanatique allégresse : « Dieu a béni mes efforts, et je me réjouis de ce qu'il récompense ainsi « mes fidèles services. Je suis persuadé que la reine et ses graves con« seillers feront leur profit de la gracieuse providence de Dieu envers « Son Altesse et envers l'Angleterre[4]. » L'ardent calviniste Paulet ne se douta pas plus que l'abject politique Phelipps de l'abominable iniquité à laquelle il avait pris part. La raison d'État et l'intérêt de la religion dérobèrent aux yeux obscurcis de l'un comme de l'autre ce qu'il y avait d'odieux et de déshonorant à rendre coupable une pauvre captive qui ne l'aurait point été sans eux. Les moyens de perdre cette reine redoutée se trouvant alors réunis, Walsingham accéda à la demande de Phelipps, et, quelques jours après, 22 juillet (1er août, nouv. st.), le rappela auprès de lui[5].

[1] Labanoff, t. VI, p. 393-394. — [2] Voir ses lettres dans Labanoff, t. VI, p. 399 à 435. — [3] Lettre de Phelipps à Walsingham du 19 juillet (20, nouv. st) aux mss. du *State Pap. Off.* Tytler, t. VIII, p. 323. — [4] Lettre d'Amyas Paulet à Walsingham, du 20 juillet (30, nouv. st.). *Ibid.*, et Tytler, p. 324-325. — [5] Tytler, p. 332.

Pendant que Phelipps retournait à Londres, Gifford se rendait à Paris, auprès de Mendoza, chargé par les catholiques anglais de la mission expresse de savoir s'ils pouvaient compter sur l'assistance armée de Philippe II, aussitôt qu'Élisabeth aurait été tuée [1]. L'implacable et audacieux espagnol eut une longue conférence avec l'espion de Walsingham qui lui déroula toute la conspiration, lui fit connaître l'état religieux de l'Angleterre, en lui communiquant, dans un écrit fort curieux, les forces respectives des deux partis, province par province, et lui donna les noms des principaux personnages attachés à la cause de Marie Stuart, au rétablissement du catholicisme, et au service de Philippe II. Ceux-ci, parmi lesquels figuraient le nouveau duc de Norfolk, le comte d'Arundel, les deux frères Thomas Howard et lord William, le jeune comte de Northumberland, dont le père était mort une année auparavant en prison, lord Strange, fils du comte de Derby, le colonel sir William Stanley, lord Montagu, lord Compton, lord Morley, etc., étaient au nombre de quarante [2]. Mendoza envoya leurs noms à Philippe II avec la statistique religieuse de l'Angleterre, et il lui dit qu'il avait accueilli Gifford, comme le méritait sa mission et que, pour encourager les conjurés, il leur avait écrit deux lettres, l'une en italien, l'autre en latin, par deux voies différentes « les animant, y « disait-il, à une entreprise digne et d'esprits si catholiques, et de l'an« tique vertu anglaise, affirmant que, s'ils parvenaient à tuer la reine, « ils auraient l'assistance qu'ils réclameraient des Pays-Bas et l'assurance « d'être secourus de Votre Majesté. Je le leur ai promis, continua-t-il, « comme ils me le demandaient sur ma foi et sur ma parole, les excitant « à presser l'exécution de leur entreprise par les raisons qui devaient les « y décider [3]. » Mendoza invitait les conjurés, aussitôt qu'ils auraient frappé la reine, à tuer ou à saisir Cecil, Walsingham, Hunsdon, etc., et à s'emparer de Don Antonio qui était alors en Angleterre et dont Philippe II redoutait toujours les prétentions sur le Portugal [4].

Philippe II avait déjà reçu avec un sentiment de satisfaction et d'orgueil l'avis que Marie Stuart le désignerait pour son héritier aux royaumes d'Écosse et d'Angleterre. « Cette reine, écrivait-il, le 18 juillet, « à Mendoza [5], a gagné par là un grand crédit auprès de moi, et elle a « accru la bonne volonté que j'ai toujours portée à ses affaires. » Il la louait d'avoir subordonné l'amour de son sang au service de Dieu et de la chrétienté [6]. Il chargeait Mendoza de le lui dire, en ajoutant qu'il était

[1] *Papiers de Simancas* aux Archives nationales, S. B, L. 57, n° 74. — [2] *Ibid.*, L. 57, n° 69. — [3] *Ibid.*, L. 57, n° 73. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.*, S. A, L. 56, n° $\frac{53}{97}$. — [6] *Ibid.*

charmé de la prendre sous sa protection pour la replacer, avec l'aide de Dieu, où elle devait être. Ses espérances s'étaient accrues et ses résolutions s'étaient fortifiées, lorsqu'il avait appris par les lettres de Mendoza tous les détails de la conspiration catholique. Il approuvait ce que son ambassadeur avait répondu à Gifford [1]. « En considérant, lui disait-« il, l'importance de l'événement, si Dieu, qui a pris maintenant sa « cause en main, veut qu'il réussisse, vous avez bien fait d'accueillir ce « gentilhomme et de l'exciter, lui ainsi que ceux qui l'ont envoyé, à « pousser l'entreprise plus avant [2]. »

Après avoir conseillé à Mendoza quelques précautions pour éviter la découverte d'un secret qui, disait-il, entre beaucoup durait peu et se gardait mal [3], il ajoutait : « en lisant les noms des confédérés, je me suis « souvenu de quelques-uns d'entre eux et des pères des autres [4]. Par l'en-« tente de semblables personnages, l'affaire me paraît fondée, et moi, « pour le service de Dieu, la liberté des catholiques et le bien de ce « royaume, je suis décidé à les seconder. Aussi ai-je immédiatement or-« donné qu'on apprête le secours nécessaire tant par la voie de Flandre « que par celle d'Espagne. Il est vrai que le succès dépendant surtout « du secret et de la diligence, les forces seront préparées à petit bruit « et ne seront pas assez considérables pour les empêcher de partir « promptement d'Espagne et de Flandre aussitôt qu'on saura que s'est « faite en Angleterre la principale exécution dont se sont chargés « Babington et ses amis. » Philippe II prescrivait à Mendoza de donner aux conjurés l'assurance la plus positive qu'ils seraient soutenus à temps, et voulait qu'il envoyât vers eux Gifford, pour leur dire : « que la « sécurité des catholiques d'Angleterre tenait au secret de l'entreprise, et « le secret de l'entreprise à la promptitude de son exécution [5]. »

Le même jour, dans une autre dépêche, écrite en *triplicata* [6] à cause de son importance, Philippe II adressait à son ambassadeur à Paris

[1] *Papiers de Simancas* aux Archives nationales, S. A, L. 56, n° $\frac{50}{92}$. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* — [5] « ..... No dexare de ayudarlos y assi desde luego mando « que se a preste y aperciba el socorro necessario tanto por la via de Flandes como « por la de aca de España, verdad es que por consistir todo el efecto en el secreto y « averse de preparar esto con el menos ruydo que se pueda non sera el aparato tan « grande... Porque no dañe mas acudir a se con ello con la mayor presteza que se « pueda, por la una parte y la otra, en sabiendo que se ha hecho en Inglaterra « la principal execucion de que Bavington y sus amigos se han encargado. » *Ibid.* — [6] Il y a sur cette dépêche, écrites de la main même de Philippe II, ces paroles : « Todo se ha dicho de duplicar y aun de triplicar por le que importa. » *Ibid.*, S. A, L. 56 n° $\frac{51}{95}$.

deux lettres pour le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas. L'une avertissait celui-ci de se préparer, l'autre lui prescrivait d'agir. Mendoza devait faire partir aussitôt la première et garder entre ses mains la seconde jusqu'au moment où il saurait que Babington avait accompli ce qu'il avait projeté. « En ce cas, disait Philippe à Mendoza, envoyez-« la tout de suite au prince, afin qu'il mette à la voile avec le secours, « sans attendre un nouvel ordre de ma part, puisque cette seconde « lettre, comme vous le verrez, est si précise à cet égard[1]. »

Mais il n'était déjà plus temps, la multiplicité des affaires, la distance des lieux, l'étendue des défiances, la lenteur des résolutions, faisaient toujours intervenir Philippe II trop tard. Dès que Walsingham avait eu entre les mains les preuves écrites de la conspiration, et les moyens de poursuivre tous ceux que ses patientes et artificieuses machinations y avaient enveloppés, depuis la royale captive, dont le gouvernement anglais voulait se défaire, jusqu'à ses plus obscurs serviteurs, il se décida à en arrêter le cours. Élisabeth, qu'il instruisit des projets d'attentat contre sa personne et d'invasion de son royaume, en fut épouvantée[2] et ne voulut pas qu'on différât les arrestations, de peur qu'on ne prolongeât ses périls. Alors Maud dénonça Ballard, dont il avait été le compagnon et le confident[3]. Mais, d'accord avec Walsingham, il ne le dénonça d'abord que comme prêtre réfractaire[4], afin d'éviter que les autres conjurés ne prissent l'alarme, et que Marie, prévenue de la découverte de la conspiration, ne détruisît tous ses papiers à Chartley. Le ministre d'Élisabeth donna donc à son secrétaire Milles l'ordre d'arrêter Ballard, uniquement pour avoir enfreint les lois du royaume. Cette arrestation était cependant difficile. Ballard prenait des précautions infinies, changeant sans cesse de déguisements et de demeures[5]. Avant qu'on parvînt à s'emparer de lui, Babington avait été informé de la dénonciation de Maud[6]. Il ne s'était point rendu à Litchfield, ainsi qu'il l'avait annoncé à Marie, et ce n'était que le 29 juillet (9 août, nouv. st.) que la lettre de la reine d'Écosse lui avait été remise à Londres, où il était resté pour conférer avec les autres conjurés. Il avait promis au messager secret qui la lui avait apportée de lui donner sa réponse le 2 août (12, nouv. st.). Mais la trahison de Maud le fit partir précipitamment de Londres, d'où il sortit à cheval, sans qu'on sût la

[1] *Papiers de Simancas*, aux Archives nationales. Ces deux dépêches de Philippe II à Mendoza sont du 5 septembre. — [2] Tytler, t. VIII, p. 334. — [3] Labanoff, t. VI, p. 436; Tytler, t. VIII, p. 433. — [4] Tytler, *ibid.*, p. 435. — [5] *Ibid.*, p. 433, d'après la lettre de Milles à Walsingham, le 4 août, déposée au *State Paper Office*. — [6] Ms. Bibl nat., Suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$, p. 63, copie du temps.

direction qu'il avait prise[1]. Le malheureux était dans un état de trouble inexprimable. Les plus grandes incertitudes et les plus vives craintes agitaient son esprit. Devait-il fuir ou retourner? Telle était la question qu'il s'adressait avec anxiété, ne sachant pas jusqu'où s'étendait la révélation de Maud. En fuyant, il compromettait la conspiration, et renonçait à la délivrance de Marie, si Walsingham ne savait pas tout; en retournant, il était perdu, si le complot avait été trahi.

Un reste d'espérance le ramena à Londres, et il se présenta audacieusement devant Walsingham [2]. Le dissimulé ministre, dont tous les ressorts n'étaient pas prêts à jouer, le reçut avec sa contenance ordinaire et le laissa sortir. Mais il chargea plusieurs de ses agents de le suivre et de veiller sur lui [3]. Babington, un peu rassuré, avait écrit le 3 août (13, nouv. st.) à Marie, pour l'instruire de ce périlleux contre-temps et lui dire qu'il espérait néanmoins donner encore remède à tout. Il la suppliait de croire à l'heureux succès de leur dessein. « Ma souveraine, « disait-il, pour l'amour de Dieu qui vous a tenue en sa sauvegarde, pour « notre commun bien, ne vous découragez point... C'est la cause de « Dieu, de l'Église et de Vostre Majesté; c'est une entreprise honorable « devant Dieu et les hommes... Nous l'avons voué et mectrons en effect, « ou il nous coustera la vie [4]. » Mais Ballard ayant été arrêté le lendemain 4 août, Babington craignit qu'il ne fût mis à la torture et ne découvrît tout. Il alla trouver Savage, et lui demanda ce qu'il fallait faire. « Rien autre, lui répondit Savage, que de tuer la reine sur-le-champ. « — Très-bien, lui dit Babington, alors allez demain à la cour et faites « le coup. » Savage ayant objecté que son ajustement pour approcher de la reine n'était pas prêt, Babington lui donna sa bague et tout l'argent qu'il avait, afin qu'il s'en procurât un le jour même [5]. Pensant bien que les divulgations qui devaient avoir été faites et l'éveil qui était sans doute donné empêcheraient Savage de se présenter à la cour, il songea à s'y présenter lui-même avec les autres conjurés pour exécuter l'entreprise. Mais il ne l'osa pas davantage. Dans la nuit du 5 août, suivi de ses infortunés compagnons, il s'enfuit de Londres et alla se cacher dans le bois de Saint-John. Il y fut découvert avec eux, et on les conduisit tous à la Tour [6].

Lorsque Walsingham eut sous sa main Ballard, Babington, Savage

[1] Tytler, t. VIII, p. 331, 332, 333. — [2] Tytler, t. VIII, p. 334. — [3] *Ibid.* — [4] Ms. Biblioth. nat., Supplém. français, n 3003, p. 63.— [5] *Confession de John Savage,* dans Howell, p. 1130. — [6] Tytler, t. VIII, p. 334, 338 et 339.

et les autres conspirateurs, il n'hésita point à traiter Marie Stuart comme leur complice. Le 8 août (18, nouv. st.), pendant qu'elle se promenait à cheval, sous l'escorte d'Amyas Paulet et dans la plus entière sécurité, n'ayant point reçu la dernière lettre de Babington et ignorant encore que la conjuration avait été découverte, elle fut tout d'un coup arrêtée sur la route par sir Thomas Gorges, qui apportait l'ordre de la transférer dans le château voisin de Tixall. On l'y enferma dans une petite chambre, loin de ses serviteurs et sans aucun moyen d'écrire [1]. Au même moment, William Waad, envoyé par Walsingham à Chartley, fouillait tout le château, y saisissait les papiers de Marie Stuart et faisait conduire à Londres ses deux secrétaires, Nau et Curle [2]. La prisonnière, dont le gouvernement anglais avait soulevé les sujets, trompé la confiance, repoussé les offres, séduit le fils, et à laquelle il avait donné le droit de conspirer en s'arrogeant celui de la détenir, tombée enfin, après dix-huit ans de captivité, dans un piége si perfidement tendu, avait pris part à une conspiration réelle, mais qui, connue et trahie d'avance, ne pouvait pas réussir et allait la perdre.

MIGNET.

I. *MONUMENT DE NINIVE, découvert et décrit par M. P. E. Botta, mesuré et dessiné par M. Eug. Flandin; ouvrage publié par ordre du Gouvernement, sous la direction d'une commission de l'Institut,* livraisons 1-87, Paris, Imprimerie nationale, gr. in-f°, 1847-49.

II. *NINEVEH AND ITS REMAINS: with an Account of a visit to the Chaldæan Christians of Kurdistan, and the Yezidis or Devil-Worshippers, and an Inquiry into the manners and arts of the ancient Assyrians,* by Austen Layard, esq., London, 1849, 2 vol. in-8°.

III. *THE MONUMENTS OF NINEVEH from Drawings made on the spot by* Austen Layard, *illustrated in one hundred Plates,* London, 1849, gr. in-f°.

HUITIÈME ARTICLE [3].

Nos lecteurs savent déjà que le revêtement intérieur et extérieur des

[1] Cette arrestation avait été arrangée entre Paulet et William Waad, membre du conseil privé, que Walsingham avait fait partir de Londres, le 3 août (13, nouv. st.). Tytler, p. 337. — [2] Tytler, t. VIII, p. 337 et 338. — [3] Voyez, pour le septième article, le cahier de décembre 1849, p. 733.

murailles, dans tous les palais de *Ninive*, fouillés sur les divers points de *Khorsabad*, de *Koyounjuk* et de *Nimrod*, était formé par des plaques de gypse marmoriforme, généralement de trois mètres de hauteur, sur une largeur inégale, et d'un double décimètre d'épaisseur. Sur ce parement, étaient sculptées, d'un relief plus ou moins considérable, des figures qui composaient de nombreux sujets relatifs à des *scènes de guerre, de chasse* ou *de paix*, et offrant ainsi une sorte de représentation idéale de la vie militaire, publique et privée des anciens Assyriens, toujours personnifiée sous les traits du monarque, placé au milieu de ses guerriers et de ses serviteurs, des principaux personnages de sa cour et des divers individus de sa nation. Ces bas-reliefs constituent donc la partie la plus importante à tous égards des révélations qui sont sorties des fouilles de *Ninive*, celle qui, suppléant à l'absence presque absolue des documents écrits de l'antiquité, nous a offert l'image en quelque sorte vivante de tout un système de civilisation qu'on pouvait croire complétement anéanti, et une image, qui ne peut être soupçonnée de la moindre infidélité ni de la plus légère altération, puisqu'elle est tracée de la main même du peuple qu'elle concerne.

Les bas-reliefs assyriens de *Ninive*, qui forment dès ce moment pour nous tout un nouveau monde d'antiquités, d'un prix véritablement inestimable, sont de deux espèces; tantôt ils occupent la hauteur presque entière des dalles de gypse, au moyen de figures d'une proportion colossale; tantôt ils sont distribués en deux bandes superposées, sur le haut et dans le bas des dalles en question, laissant entre eux, vers le milieu, un espace, occupé le plus souvent par une inscription en caractères cunéiformes assyriens; ce qui est le cas au palais de *Khorsabad*, et quelquefois vide, ce qui a eu lieu en quelques endroits des palais de *Nimrod*. La proportion des figures, dans les bas-reliefs qui n'occupent qu'une moitié de la hauteur des dalles, est nécessairement bien moins considérable que celle des autres bas-reliefs, où les figures couvrent presque tout le champ du revêtement; et cette proportion varie encore, dans des bas-relifs d'environ trois pieds et demi de haut, à raison de la nature des sujets qui comportent un ou plusieurs rangs de figures. Mais ce qui fait surtout ici l'intérêt de ces sculptures, ce sont leurs sujets, relatifs à des *scènes de guerre* ou *de chasse*, ou bien aux *actes de la vie privée* du monarque, retracés avec tous les détails de costume, d'ameublement ou d'armure, qui nous montrent, comme je le disais tout à l'heure, le tableau vivant et animé de la civilisation assyrienne. Pour procéder avec ordre dans la description de ces sculptures, avec l'intention d'y signaler ce qu'elles renferment de plus neuf et de plus important, nous

commencerons par celles qui sont d'ordre religieux, qui représentent des dieux ou des personnages divins, en y comprenant celles où le roi se montre dans l'accomplissement de fonctions sacrées. Nous ferons connaître ensuite celles qui ont rapport à des événements militaires, et qu'on peut considérer comme autant de pages sculptées des anciennes annales des empires d'Assyrie, et auxquelles se joindra naturellement l'indication des bas-reliefs qui se rapportent à des scènes de la vie privée. Quant aux inscriptions, qui sont sorties en si grand nombre et d'une teneur si considérable des fouilles de *Khorsabad,* mais qui, moins nombreuses et moins riches de texte, dans les palais de *Nimrod*, n'ont pas, d'ailleurs, reçu encore, à l'heure qu'il est, la publication qu'elles doivent obtenir par les soins des *Trustees* du *Musée britannique*, nous nous réservons de rendre compte, à la fin de notre travail, de l'état où sera dès lors arrivé le déchiffrement de ces monuments, qui doivent jeter un jour inespéré sur toute une longue période de l'histoire d'Assyrie; et, quant aux divers objets d'antiquité, recueillis sur le sol de *Khorsabad* et de *Nimrod,* et propres à compléter nos connaissances acquises sur l'archéologie assyrienne, nous trouverons naturellement l'occasion d'en faire mention, à mesure que nous procéderons dans la description des sculptures qui se rapportent, soit à la religion, soit à la vie publique et privée des anciens Assyriens. Nous compléterons cette analyse par un coup d'œil sur l'état des arts assyriens, où nous aurons lieu de signaler des analogies de forme, de caractère et de travail avec l'art grec, qui constituent peut-être la révélation la plus grave et la plus neuve sortie des ruines de *Ninive,* en ce qu'elle tend à nous montrer l'Asssyrie comme le berceau des arts de la Grèce, qu'on est trop généralement disposé à placer en Égypte.

Mais il existe, en fait de sculptures, un objet qui est d'une telle importance, par sa masse, par sa composition, par son sujet et par son style, que nous devons avant tout le signaler à l'attention de nos lecteurs; c'est le couple de *taureaux ailés à tête humaine*, qui formait la décoration ordinaire des portes principales du palais de *Khorsabad*, et qui s'est retrouvé à la même place, et avec un mérite d'art au moins égal, dans les palais de *Nimrod.* L'apparition de ces animaux symboliques, dont deux ont pu être transportés à Paris[1], a causé dans la science une de ces sensations qui ne tiennent pas seulement au monument lui-même, mais qui s'étendent sur tout le domaine de cette science, en nous fournissant, à *Ninive*, le modèle d'un objet qui nous avait paru

[1] Voy. la *Notice des Monum. de la Galerie assyrienne*, n[os] 1 et 2, p. 17-18.

jusqu'ici propre uniquement à *Persépolis*, où il nous était connu, et en nous offrant ce modèle, bien plus accompli encore sous le rapport de l'art, et sans doute aussi sous celui de l'idée religieuse qu'il exprimait.

Ainsi, nous savions qu'à *Persépolis* un couple de *taureaux ailés à tête humaine* décorait une des entrées d'un édifice isolé, qui forma une espèce de *Propylée* en avant du palais des rois achéménides[1]. En retrouvant, à une place correspondante, à toutes les portes principales des palais des rois assyriens à *Ninive*, ces mêmes *taureaux ailés à tête humaine*, absolument de la même forme, nous avons acquis d'un seul coup la révélation de tout un ordre de faits, qui n'avait pu être qu'à peine soupçonné jusqu'à présent : c'est que tout l'art des Perses était emprunté à l'antiquité assyrienne, non à la Bactriane et à l'Inde, comme on l'avait supposé[2], et qu'en même temps aussi tout l'ensemble des idées religieuses particulier à ce peuple, ou, du moins, tout le système des formes symboliques à l'aide desquelles il les représentait, avait été puisé à la même source, c'est-à-dire chez les Assyriens de *Ninive* et chez les Chaldéens de *Babylone*. C'est là, comme on le voit, un fait d'une immense portée attaché à la découverte d'un monument unique; et cette seule considération explique l'intérêt extraordinaire produit dans tout le monde savant par ce couple de *taureaux ailés à tête humaine*, dont l'effet, envisagé sous le rapport de l'art, est si imposant par la combinaison des formes et par le caractère du style.

Mais ce n'est pas encore à ce fait, si important qu'il soit en lui-même et par ses conséquences, que se borne l'intérêt attaché à cette grande image symbolique des *taureaux ailés à tête humaine*, qui décoraient toutes les entrées principales du palais de *Khorsabad*. Il résulte encore de cette apparition extraordinaire une notion capitale, qui touche à la signification même de cet énorme hiéroglyphe. Jusqu'ici, en effet, on avait cherché uniquement dans les livres zends ou même persans l'explication des *taureaux ailés à tête humaine* du palais de *Persépolis*, et les savants s'étaient partagés à cet égard en plusieurs opinions, qui restaient encore sujettes à la controverse. Ainsi le docte et judicieux Heeren, appuyé sur l'interprétation de Tyschen, croyait reconnaître dans cet animal monstrueux, à parties d'*homme*, de *taureau*[3], de *lion* et d'*oiseau*,

[1] Ker-Porter's, *Travels, etc.*, t. I, pl. 32, 33, p. 591 ; Coste et Flandin, *Voyage en Perse*, pl. 79, 80, 81 et 82. — [2] C'était l'opinion d'Heeren, *Ideen, I, I*, 205, 4ᵉ éd. : *Diese Mythologie Ost-Persischen oder vielmehr Baktrisch-Indischen Ursprungs war.* — [3] Heeren, *Ideen, etc.*, t. I, I, 210-212, 4ᵉ édit. — C'était un *corps de cheval* ou *d'âne*, et non de *taureau*, qu'Heeren s'était obstiné à voir dans cet animal symbolique, et dans celui de l'autre côté du portique. Mais cette opinion, déjà réfutée sur place par

le fabuleux *Martichôras* de Ctésias[1], qui n'est pourtant pas décrit précisément sous cette forme, et qui, d'ailleurs, appartenait à la mythologie de l'Inde plutôt encore qu'à celle de la Perse. Cette double difficulté n'avait arrêté ni le savant Münter[2], ni l'illustre auteur de la *Symbolique*[3], qui se rallièrent à cette opinion, soutenue aussi en dernier lieu par M. de Hammer[4], qui, d'abord, avait été disposé à voir dans l'animal symbolique, siégeant à l'entrée du palais de *Persépolis*, l'animal célébré dans le *Schah-Nahmeh* sous le nom de *Rachsch*[5]. Rhode, frappé surtout de la contradiction qu'offrait le *Martichôras*, présumé le chef des animaux impurs d'Ahriman, placé comme gardien à l'entrée du palais des rois achéménides, avait cru reconnaître, dans le *taureau ailé à tête humaine*, le *Monocéros* de Ctésias[6], l'animal d'Oromaze, le chef de la création pure[7]; bien que la description de l'animal indien ne s'accordât pas non plus avec la forme du symbole persépolitain. La science hésitait entre toutes ces contradictions, lorsque notre célèbre et savant Sylvestre de Sacy entreprit à son tour de montrer que l'animal symbolique de *Persépolis* était le *Kaiomorts* des livres zends, l'*homme-taureau*, roi de la terre, le chef mythologique de la première dynastie persane[8]: et il n'est pas douteux que cette opinion, qui paraissait avoir obtenu l'assentiment le plus général, qui était suivie par M. Guigniaut[9], et en dernier lieu encore par M. de Longperrier[10], ne rendît infiniment mieux compte de la composition de l'image symbolique et de la place qu'elle occupait à l'entrée du palais de *Persépolis*. Mais l'apparition des *taureaux ailés à tête humaine* du monument de *Khorsabad* ne permettait plus à cette opinion de se soutenir, puisqu'elle ne se fondait que sur le témoignage des livres zends et sur des traditions persanes, tandis que nous avions maintenant sous les yeux un monument, d'antiquité assyrienne, qui prouvait que cet animal symbolique, quelle qu'en fût la signification, avait été conçu dans un autre ordre d'idées et dans un système d'archéologie différent. S'il avait manqué quelque chose à cette première démonstration, elle aurait été complétée par la découverte des deux palais de *Nimrod*, où des *lions ailés à tête humaine* alternaient avec des *taureaux ailés à tête humaine*, à la même place, et manifestement

Ker-Porter, I, 587, n'a plus besoin d'être combattue.—[1] Ctes. *Indic.*, § VII, p. 280, 599 ed. Bähr.—[2] *Versuch über die Keil-förmig. Inschrift. zu Persepolis*, p. 38 ff. — [3] *Symbolik und Mythologie*, t. I, p. 721, 722, 2ᵉ éd.—[4] *Heidelberg. Jahrbüch.*, 1823, nᵒ 6, p. 91-92.—[5] *Wien. Jahrbüch. der Litterat.*, t. X, p. 245.—[6] Ctes. *Indic.*, § XXV, p. 329, sqq. ed. Bähr. —[7] *Die heilige Sage der Perser, etc.*, p. 216, ff. 223, ff. Cf. Rosenmüller, *alt. und neues Morgenland*, Bᵈ II, n. 377.—[8] *Mémoires de littérat.* t. II, p. 211-212. —[9] *Relig. de l'antiq.*, t. IV, explic. des planches, pl. XXIII, nᵒ 119, p. 37. — [10] *Ninive et Khorsabad*, p. 21, 1).

avec la même valeur symbolique; car il devenait dès lors évident que ces *lions ailés à tête humaine* ne pouvaient représenter l'*homme-taureau*, le *Kaiomorts* des livres zends. Toutes les explications qu'on avait essayées jusqu'ici de l'animal symbolique de *Persépolis* tombent donc en présence de celui de *Ninive;* et la seule notion certaine qui survive à tant d'opinions détruites, c'est que le couple de *taureaux ailés à tête humaine*, qui gardait l'entrée du palais de *Persépolis*, exprimait, sous la même forme symbolique, la même idée religieuse que les *taureaux* et *les lions ailés à tête humaine*, placés de même à l'entrée des palais de *Ninive*.

Mais quelle pouvait être cette idée religieuse? C'est toujours ici le même problème qui se présente, encore compliqué par l'élément assyrien qui s'y ajoute. M. Layard, qui paraît avoir été surtout frappé de l'aspect imposant de ces sculptures colossales, et qui, donnant carrière à son imagination, ne craint pas d'assurer qu'elles ont dû produire sur les contemporains d'Abraham le même effet que sur lui-même[1], présume avec plus de raison qu'elles ont pu fournir le modèle des représentations symboliques qu'avaient en vue les prophètes hébreux dans leurs extases sacrées[2]. Il est certain, en effet, que les animaux surnaturels décrits dans la *vision* d'Ézéchiel[3], où il entrait de *l'homme*, du *lion*, du *bœuf* et de l'*aigle*, avec *quatre ailes* se mouvant en sens contraire; que le *lion ailé* qui figure aussi dans la *vision* de Daniel[4], offrent de l'analogie avec les *taureaux* et *les lions ailés à tête humaine* des palais de *Ninive;* et il n'est pas douteux que ces grands simulacres de la religion et de l'art des Assyriens ne fussent familiers aux prophètes hébreux, tels qu'Ézéchiel et Daniel, le second desquels avait certainement vécu à *Babylone*, et le premier *dans la Babylonie*. Nous pouvons apprécier encore l'impression profonde que ces anciennes images symboliques, réalisées par l'art des Assyriens, avaient produite dans tout l'antique Orient, nous pouvons, dis-je, l'apprécier par l'emploi qu'en a fait le christianisme pour son propre compte. Car il ne saurait être douteux que les *quatre animaux symboliques* qui figurent dans l'*Apocalypse* de saint Jean[5], avec des faces de *lion*, de *veau*, d'*homme* et d'*aigle*, et avec *trois paires d'ailes;* les mêmes animaux, le *lion*, le *bœuf*, l'*homme* et l'*aigle*, aussi *pourvus d'ailes*, qui furent choisis plus tard pour symboles des *quatre évangélistes*, et dans lesquels la plupart des Pères de l'Église ont vu un emprunt fait à la *vision* d'Ézéchiel, en même temps qu'une image symbolique de la *puissance divine*[6],

[1] *Nineveh, etc.*, t. II, p. 110-111. — [2] *Ibidem*, t. II, p. 110. — [3] Ezechiel, I, 3-10. — [4] Daniel, VII, 4. — [5] S. Joann. *Apocalyps.*, IV, 78. — [6] Les témoignages relatifs à ce point d'antiquité ecclésiastique ont été recueillis par Ciampini, *Veter.*

n'appartiennent, sous la forme que nous connaissons maintenant, au génie symbolique de l'Assyrie et de la Chaldée. Mais la difficulté qui subsiste toujours pour nous, malgré ces témoignages bibliques, c'est de savoir quel sens on attachait, chez les Assyriens de *Ninive* et chez les Chaldéens de *Babylone*, et plus tard encore chez les Achéménides de *Persépolis*, à ces hiéroglyphes, d'une composition si extraordinaire, d'une proportion si colossale et d'un caractère si imposant. M. Layard y voit une image de l'*Être suprême* qu'on ne pouvait, suivant lui, réaliser sous une forme à la fois plus claire et plus grandiose, qu'en associant à la *tête de l'homme*, type de l'intelligence, le *corps du lion* et du *taureau*, siége de la force et de la puissance, et les *ailes de l'oiseau*, symbole de la rapidité[1]. Mais c'est là une manière de voir toute poétique, qui tient à l'esprit de la civilisation moderne; et ce n'est pas à l'aide de métaphores puisées à une pareille source qu'on peut essayer de rendre compte des idées de la société antique. A mon avis, c'est aussi une image symbolique de l'Être suprême et de la puissance divine que nous offrent les *lions* et les *taureaux ailés à tête humaine* de *Ninive*, de même que les animaux symboliques des *quatre évangélistes* exprimaient, aux yeux des docteurs de l'Église, tels que saint Jérôme et saint Ambroise[2], l'idée de Notre-Seigneur. Mais voici dans quel ordre de faits et de considérations je chercherais à trouver l'explication du grand problème archéologique qui nous occupe.

Le symbolisme des religions asiatiques reposait tout entier sur un certain nombre d'idées positives qui avaient été fixées par l'autorité sacerdotale: c'est là une première notion, familière à toute personne versée dans l'étude de ces religions et de leurs monuments figurés, qui n'a pas besoin d'être établie. Un second point, qui n'est pas moins généralement admis dans la science, c'est que les éléments de ce symbolisme avaient tous été fournis par les animaux, avec lesquels l'homme, aux premiers jours de la société, se trouva dans des rapports

monimenta, t. I, p. 191-195. — [1] *Nineveh, etc.*, t. II, p. 69-70; cf. t. II, p. 460-461. — [2] Voici le texte même de ces deux docteurs, tel qu'il est rapporté par l'exact et savant Ciampini, *Veter. monim.*, t. I, p. 193. Ambros. *Super Lucam* : « *Plerique putant* Dominum nostrum *quatuor formis animalium figurari. Ipse enim est* homo, *quia natus est* « *ex Maria*; leo, *quia fortis est*; vitulus, *quia hostia*; aquila, *quia resurrectio.* » Hieronymus *super Marcum* : « *Christus* est homo *nascendo*, vitulus *moriendo*, leo *resurgendo*, « aquila *ascendendo.* » C'est par suite de cette tradition, héritée des premiers siècles de l'Église, que l'on regarda, dans le moyen âge, les quatre animaux, comme une image symbolique du Christ, ainsi que le prouve ce vers si connu d'un livre d'Évangile, de l'an 1379:

Quatuor hæc Dominum signant animalia Christum.

de guerre ou d'utilité, de luttes ou de services, qui résultaient de la nature même des diverses espèces animales. L'exemple de l'Égypte, qui fit tant d'usage des combinaisons de l'*homme* et de l'*animal*, pour exprimer toutes les propriétés physiques, toutes les idées morales que réclamaient les besoins de son culte, et dont les monuments sont si nombreux et si connus, cet exemple suffisait déjà pour nous apprendre de quelle manière des combinaisons du même genre avaient pu avoir lieu au sein des cultes asiatiques, qui avaient eu sans doute une patrie commune et le même point de départ originaire. Mais il y eut, à cet égard, entre l'Égypte et l'Assyrie, une différence radicale, qui n'a pas été jusqu'ici suffisamment remarquée, ou dont on n'a pas tenu assez de compte, c'est que l'Égypte, dans la combinaison de l'*homme* et de l'*animal*, mit toujours la *tête de l'animal sur un corps humain*, tandis que l'Assyrie composa la même image symbolique, en plaçant le plus souvent la *tête humaine sur un corps d'animal*. Nous possédions déjà en assez grand nombre des cylindres babyloniens, sur lesquels *le dieu, avec la forme humaine tout entière*, était représenté *debout sur son animal* symbolique [1]; et ce mode de représentation, où l'idée attachée à la figure de l'*homme* prévaut évidemment sur celle de l'*animal*, nous avait paru essentiellement propre à la civilisation asiatique [2]. Nous en avons acquis depuis de nouvelles preuves, par les bas-reliefs assyriens de *Malthayia* [3] et de *Bavian* [4], où des *dieux*, *debout* ou *assis*, sont *portés sur des animaux*. C'est aussi de cette manière que nous avaient apparu les personnages divins du grand bas-relief de *Pterium*, dont le caractère assyrien se reconnaîtrait à ce seul signe, s'il n'était pas sensible sous plusieurs autres rapports; et ce qui met hors de doute ce trait de l'archéologie assyrienne, c'est l'exemple que nous en offrent plusieurs des plus beaux bas-reliefs de *Nimrod*, représentant des *scènes de combat* et de *triomphe*, où l'étendard assyrien est formé par une figure de *dieu debout sur un*

[1] Plusieurs de ces cylindres sont publiés dans le recueil de M. A. Cullimore, *Oriental Cylinders*, pl. IV, 19, 20; XVIII, 96; XX, 103; XXI, 107; XXV, 137; XXX, 157. J'en ai fait connaître quelques-uns, du plus beau travail, dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, pl. IV, nos 16, 17, p. 188; et l'on en doit aussi plusieurs à M. Lajard, *Recherches sur le culte de Vénus*, pl. IV, nos 10, 11, 12. — [2] Voyez mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 184. — [3] Ces bas-reliefs ont été publiés, d'après un dessin de M. Rouet, gérant du consulat de Mossul, dans le *Journal asiatique*, IVe série, t. VII, n° 32, mars 1846, p. 280. Voy. aussi Layard, *Nineveh, etc.*, t. I, p. 230 et suiv. — [4] Ces sculptures ont été aussi dessinées par M. Rouet; mais les dessins n'en ont pas encore été publiés. Il s'en trouve une description, due à M. Ross, dans le livre de M. Layard, t. II, p. 142-143, 1). Elles ont été vues par d'autres voyageurs, et il en est fait mention, d'après leur témoignage, dans l'*Allgem. Zeitung* de 1846, *Beil.* n° 30.

taureau, et en attitude de décocher une *flèche* [1]. Les bas-reliefs d'époque romaine, exécutés pour des cultes asiatiques, qui nous montraient des *dieux en forme humaine*, avec l'*animal* symbolique *sous leurs pieds*[2], n'avaient donc fait que continuer la tradition de l'ancien art assyrien, qui, dans la combinaison de l'*homme* et de l'*animal*, avait mis l'*homme au-dessus de l'animal*, tandis que l'Égypte avait fait précisément le contraire. Le *Sphinx* est la seule exception connue à ce système égyptien; mais aussi, le *Sphinx*, composé, comme on le sait, d'une *tête d'homme* placée sur un *corps de lion*, pourrait bien être un emprunt fait de bonne heure par les Égyptiens à la civilisation asiatique, ou même un type apporté originairement de l'Asie. Il est certain, en tout cas, que le *Sphinx* était propre à l'archéologie assyrienne, avec la *tête humaine imberbe* et *avec des ailes*, deux circonstances étrangères au *Sphinx* égyptien [3]. Il y eut aussi, dans l'antiquité assyrienne, quelques exceptions au système que je considère comme essentiellement asiatique, c'est-à-dire, qu'on y produisit quelquefois l'image d'un *dieu*, avec la *tête de l'animal sur un corps humain*, même *vêtu*; des exemples de ce mode de représentation nous étaient connus par des cylindres babyloniens [4]; et de plus importants encore sont sortis des fouilles *de Ninive*, que nous aurons lieu de signaler à l'attention de nos lecteurs. Mais ces conceptions, quel qu'en soit le motif ou la valeur, ne détruisent pas la notion que nous venons d'exposer, et que nous croyons pouvoir regarder comme un principe de l'archéologie assyrienne, d'autant plus important à constater, qu'il est devenu la règle de l'art grec, dans les combinaisons de l'*homme* et de l'*animal*, où *la nature humaine prévalut toujours sur la nature animale.*

[1] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 14 et 22. — [2] Tels que les bas-reliefs dédiés au *Jupiter Dolichenus* de Syrie, un desquels est publié par Marini, *Fratr. Arval.*, t. II, p. 539, où sont cités d'autres monuments du même genre. — [3] En fait de pierres gravées babyloniennes, qui offrent des *sphinx à visage imberbe ailés*, je citerai surtout celle qui fut trouvée par le voyageur anglais Mignan dans les ruines de *Babylone*, et qui est gravée sur le frontispice même de son livre, *Travels in Chaldæa* (London, 1629, in-8°). J'ai déjà eu occasion de citer les statues de *sphinx* ainsi figurées et trouvées par M. Layard dans un des palais de *Nimrod*, *Nineveh, etc.*, t. I, p. 348. Le fait des *sphinx* en marbre blanc, alternant avec des *Griffons*, autour du palais du roi des Scythes Scylas, dans la ville des Borysthénites, ce fait, rapporté par Hérodote, l. IV, c. LXXIX; cf. Ritter, *Vorhalle, etc.*, p. 226, me paraît dû à une influence plutôt asiatique qu'égyptienne. — [4] Au nombre des cylindres, qui ont offert des *figures divines*, *vêtues* et *ailées*, avec une *tête d'aigle*, je me contenterai de citer le magnifique cylindre babylonien du cap^{ne} Locket, publié par M. Landseer, sur le titre de ses *Sabæan Researches*. Une figure toute semblable décore un des côtés d'un cône de calcédoine blanche, trouvé par M. Botta dans ses fouilles de *Khorsabad*, et dont M. de Longperrier a donné le dessin, dans sa dissertation sur *Ninive et Khorsabad*, p. 8.

Les *taureaux* et les *lions ailés à tête humaine*, qui décoraient les entrées des palais de *Ninive*, nous offrent une application de ce système, certainement la plus sensible et la plus imposante que nous pussions espérer de voir jamais sortir des ruines de l'antiquité asiatique. La *tête de l'homme* y domine, dans la composition de l'image symbolique, les *parties de l'animal*, de manière à rendre sensible la supériorité de l'intelligence sur la matière; et la *coiffure sacerdotale*, la *tiare* droite et cylindrique, ornée, comme nous la voyons ici, ajoute encore à cette idée le caractère hiératique, qui achevait de la rendre sacrée. Le choix des animaux qui entrent dans la composition de ce grand symbole complète de la manière la plus heureuse, sous le double rapport du dogme et de l'art, la pensée religieuse qu'il exprimait. Le *taureau* et le *lion* étaient en effet les deux animaux qui jouaient le plus grand rôle dans ce langage figuré, dont la plupart des signes étaient empruntés à la nature animale combinée avec la forme humaine; et c'étaient les deux aussi qui, par la représentation des formes, si nobles chez le *lion*, si puissantes chez le *taureau*, offraient le plus de ressources à l'imitation. Le *lion* était, chez la plupart des peuples de l'Asie, et à travers toutes les phases de leur civilisation, le symbole du *principe igné*, du *pouvoir actif de la génération*, et, à ce titre, l'animal du *Soleil* et des *divinités solaires*, qui *présidaient à la vie*. Les témoignages classiques qui font foi de cette doctrine[1] ont été produits en dernier lieu dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*[2]; et les nombreux monuments de l'art asiatique, qui en forment la base la plus solide, en même temps qu'ils en offrent la représentation la plus authentique, admise comme type chez les Grecs et chez les Romains, ces monuments ont été rassemblés avec beaucoup de soin et interprétés avec beaucoup de sagacité dans un travail particulier de M. Lajard[3]. Quant au *taureau*, c'était aussi un *symbole de vie*, mais sous un rapport différent, en qualité de représentant du *principe humide*, du *pouvoir passif de la génération*. A ce titre, il était spécialement consacré à la *Lune*, dont on croyait que l'influence s'exerçait particulièrement sur la génération, et qui était au fond la déesse adorée sous tant de noms divers chez les peuples asiatiques, la *Mylitta* des Babyloniens, l'*Astarté* des Phéniciens, l'*Hathor* des Égyptiens, l'*Anaïtis* des Arméniens et plus tard des Perses, la même que la *Cybèle* des Phrygiens, l'*Aphrodite* des Grecs, la *Vénus* des Latins, la même enfin que la grande

[1] Ælian., *Hist. Anim.* XII, VII; cf. Horat. *Epist.* I, 10, 15; Porphyr. *De abstin.*, IV, XVI, p. 352; Macrob. *Sat.* I, 21; Tertullian. *adv. Marcion*, I, XIII, p. 372. A., ed. Rigalt. — [2] *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 106, 2). — [3] *Recherches sur le culte de Vénus, IIIe mémoire sur le Taureau et le Lion*, p. 205 et suiv.

déesse Nature d'Éphèse, dont l'idole, si bien connue par tant de monuments qui nous en restent, n'a, comme on le sait, sous sa forme proprement asiatique, rien de commun avec celle de l'*Artémis* hellénique, où l'anthropomorphisme grec se signala par un des chefs-d'œuvre de l'imitation. Dans tous les cultes que je viens d'indiquer, le *taureau*, constamment, la *vache*, quelquefois, exprimait symboliquement l'idée de *vie*, de *génération*, sous le rapport du *principe humide*, du *pouvoir passif*, opposé au *principe igné*, au *pouvoir actif*, que représentait le *lion*[1]. Dans un sens plus restreint, le *taureau* représentait la *Lune*, comme le *lion* représentait le *Soleil*, l'un et l'autre ainsi les deux astres qui président à la vie de la nature, et qui jouaient un si grand rôle dans le sabéisme primitif et dans la religion de tous les peuples sémitiques. Les nombreuses preuves, tirées surtout de l'étude des monuments figurés, qu'en a données M. Lajard dans le *Mémoire* cité plus haut[2], permettent de considérer cette doctrine comme à l'abri de toute contestation.

Cela posé, que le *taureau* et le *lion* exprimaient symboliquement le double principe qui, dans sa lutte comme par son union, produit la vie de la nature, qui la conserve, qui la perpétue, on comprend ce que pouvait signifier ce grand hiéroglyphe du *taureau* et du *lion ailé à tête humaine*, qui montrait *les deux grandes forces de la nature subordonnées à une intelligence suprême*. Mais cette belle image, rendue si monumentale par la majesté des formes et par la grandeur du style, devient encore plus sensible, à l'aide des nombreuses représentations de l'art assyrien que nous ont offertes les monuments mêmes de *Ninive*, et où le *taureau* et le *lion* apparaissent en des groupes toujours variés, et toujours aussi dans des rapports qui répondent au dogme fondamental qu'ils expriment. Je me bornerai à faire une simple mention de ces groupes, d'après les bas-reliefs qui les présentent; mais d'abord j'indiquerai un de ces bas-reliefs, le plus curieux peut-être et le plus significatif, dont nous possédons l'original dans notre *Galerie assyrienne* du Louvre[3], et où il n'est pas possible de méconnaître la signification du *taureau*, comme expression symbolique de l'*élément humide*. Ce bas-relief représente une *expédition navale*, au moyen d'une *mer chargée de vaisseaux* et *remplie de poissons*. Au sein de l'*élément humide*, où semble présider le dieu *homme-*

[1] Voy. aussi le *Mémoire* de M. Lajard *sur une urne cinéraire du musée de Rouen*, où cette notion a été développée avec toutes les preuves à l'appui, p. 1-67. Le rôle symbolique du *lion* et du *taureau*, dans les traditions persanes, avait déjà été signalé par M. Sylvestre de Sacy, *Mém. de littérat.* (1815), t. II, p. 209, suiv. — [2] *Recherches, etc.*, p. 127, suiv. — [3] Longperrier, *Notice, etc.*, n. 28, p. 29.

poisson, Oannès[1], que nous connaissions déjà par le témoignage du babylonien Bérose[2], et par des sceaux assyriens[3], où il est figuré de la même manière, se distinguent un *taureau ailé* et un autre *taureau ailé à tête humaine*, deux expressions symboliques de la même valeur, l'une, dans sa forme la plus simple, où il n'entre que des parties d'animal, l'autre, dans sa forme la plus élevée, où la *tête de l'homme* se combine avec le *corps du taureau*, l'une et l'autre, avec l'intention certainement bien évidente de personnifier la force vitale du *principe humide* par l'image du *taureau*, soit seul, soit associé au type de l'intelligence suprême. Dans un autre bas-relief du même sujet[4], où la *mer* est représentée *couverte* pareillement *de vaisseaux* et *remplie de diverses espèces de poissons*, nous retrouvons, avec le même dieu *Oannès*, le même *taureau ailé*, sans nul doute, avec la même signification; en sorte que nous puissions regarder comme avéré ce premier point, que le *taureau ailé* était bien la personnification symbolique de l'*élément humide*. L'intention sacrée de cette figure symbolique du *taureau ailé* est, d'ailleurs, bien établie par d'autres bas-reliefs assyriens[5] qui représentent les sujets brodés sur le vêtement du roi, où l'on voit le *taureau ailé* agenouillé devant l'*arbre mystique*[6], symbole de vie.

Or c'est bien la même intention qui se manifeste dans les groupes hiératiques, où le *taureau* et le *lion* se montrent, tantôt dans l'état de lutte acharnée, tantôt dans celui d'opposition tranquille, qui répondent à l'essence même des deux principes qu'ils représentent. Aux nombreux monuments que nous possédions déjà de ce double sujet, nous pouvons ajouter maintenant les bas-reliefs assyriens sortis des fouilles de *Ninive*, qui nous en offrent certainement le véritable type asiatique. Le groupe du *lion terrassant le taureau* nous était connu par de belles médailles phéniciennes, dont nous avons dû tout récemment à M. le

[1] M. de Longperrier signale dans cette figure le *dieu philistin Dagon;* je me contente de repousser ici cette assimilation, que je combattrai dans un autre endroit. — [2] Beros., *Fragm.*, p. 48, 49, ed. Richter. — [3] Un cylindre, trouvé à *Babylone* par le capitaine Locket et possédé par sir W. Ouseley, qui l'a publié, *Travels, etc.*, t. I, pl. XXI, 9*a* et 9*b*, offre la figure d'un dieu entre *deux Oannès*, figurés comme on les voit sur un *cône* assyrien, découvert dans les fouilles de *Khorsabad* et publié par M. de Longperrier, *Ninive et Khorsabad*, p. 8. Sur un *sceau* du *Musée britannique*, publié par Münter, *Relig. der Babylonier*, Taf. II, n. 18, p. 139, on voit *deux Oannès*, qui paraissent de sexe différent et qui ont la tête nue. — [4] Botta, *Monument de Ninive*, pl. 33, 34. — [5] La même figure symbolique du *taureau ailé* s'est aussi rencontrée dans des peintures d'un des édifices de *Nimrod*, ainsi que nous en avons fait l'observation; voyez *Journ. des Savants*, novembre 1849, p. 689. — [6] Layard, *The Monuments of Nineveh, etc.*, pl. 1, 8, 9, 43, 45.

duc de Luynes le choix le plus complet, rendu avec le plus de fidélité[1]; et les autres monuments d'antiquité grecque et romaine, qui représentent le même groupe, avaient été réunis et expliqués par M. Lajard. dans un travail particulier[2]. Ces représentations acquièrent maintenant toute leur valeur par la découverte des sculptures assyriennes de *Ninive*, où nous voyons le groupe du *lion*, tantôt monté *sur le taureau*[3], tantôt le *mordant à la poitrine*[4], tantôt le *saisissant par la corne*[5], qui sont autant d'expressions variées de la même image symbolique, relative à la lutte des deux principes par où s'entretient et se renouvelle la vie de la nature. Mais le type le plus significatif à cet égard que nous aient offert ces sculptures de *Ninive*, c'est certainement celui du groupe du *lion déchirant le taureau*, répété de chaque côté de la figure d'un *dieu*, représenté *vêtu* et *pourvu de quatre ailes*, *tenant de chaque main une des pattes de devant du lion*[6] : image la plus expressive qu'il fût possible de concevoir de cette lutte des deux principes, subordonnée à l'action du dieu suprême. Quant à l'opposition du *lion* et du *taureau*, qui exprime la même idée, mais dans une situation tranquille, et dont nous avions acquis déjà la connaissance par des monuments grecs et asiatiques, tels que les monnaies primitives de *Samos*, qui ont pour type des *têtes opposées de lion* et *de taureau*[7]: les médailles de *Selgé*, de Pisidie[8], d'*Aradus*, de Phénicie[9], de *Damascus*, de Cœlé-Syrie[10], qui offrent le *taureau* et le *lion*, tantôt sur des socles opposés, tantôt en face l'un de l'autre; et par des monuments, d'un autre genre, tels que le *tombeau de roi* à Persépolis[11], où des *rangées de taureaux* sont superposées à des *rangées de lions*, comme les mêmes animaux alternaient dans la décoration du *bûcher* d'Héphæstion[12], et comme ils se montrent encore dans l'entablement du *temple du Soleil* à *Baalbeck*[13], cette image nous est surtout rendue sensible par deux amulettes asiatiques, l'un de style babylonien[14], l'autre de travail sassanide[15], qui nous montrent des *parties antérieures de lion* opposées à des *parties anté-*

[1] *Essai sur la Numismatique des Satrapies et de la Phénicie*, pl. III, IV, V, VII, VIII, IX, XV, XVI.— [2] *Mém. sur une urne cinéraire du mus. de Rouen* (Extrait du t. XV, 2ᵉ part. des *Mém. de l'Acad.*), p. 1-67, pl. I-III. — [3] Layard, *The Monuments of Nineveh*, pl. 45. — [4] *Ibid.*, pl. 46. — [5] *Ibid.*, pl. 48. — [6] *Ibid.*, pl. 9. — [7] Lajard, *Recherches, etc.*, pl. XVIII, 7. — [8] *Ibid.*, pl. III, n. 2. — [9] *Ibid.*, pl. III, n. 4. — [10] *Ibid.*, pl. III, n. 5. Sur cette médaille, le *lion* est remplacé par le *cheval*, qui est aussi un animal solaire; voy. mon *Mém. sur l'Hercule assyrien*, pl. II, n. 13, pl. VI, n. 15, p. 138-141.— [11] Chardin, *Voyage en Perse*, pl. LXIII, LXIV; Le Bruyn, *Voyage par la Moscovie, etc.*, t. II, pl. 153; Niebuhr, *Voyage d'Arabie*, t. II, pl. XXIX, XXX; Ker-Porter, *Travels, etc.*, t. I, pl. 49, 50.— [12] Diodor. Sic. l. XVII, c. CXV. Voy. mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 389, 5). — [13] Cassas, *Voyage pittor. de la Syrie*, t. II, pl. 16, 17.— [14] Lajard, *Rech. sur le culte de Vénus*, pl. XIV A, nᵒˢ 7, 7 *a*, 7 *b*.— [15] *Ibid.*, pl. VII, n. 5.

rieures de taureau; sans compter les *dariques* de Phénicie, à l'exergue desquelles on voit le *lion* et le *taureau* s'élancer en sens contraire[1].

Je crois que nous pouvons maintenant regarder comme suffisamment établi, à l'aide de tant de monument fournis par les divers systèmes de croyance et d'art asiatiques, unanimes en ce point, le dogme fondamental de ces religions, consistant en ce que le *lion* et le *taureau* y représentaient les deux forces vitales de la nature. Pour achever de donner à cette grande image symbolique son caractère sacré, on y ajouta les *ailes*, qui étaient, dans le système idéographique des peuples sémitiques, l'indice d'une nature divine; le témoignage de la théogonie phénicienne de Sanchoniathon[2], joint à tant de monuments d'art babyloniens et assyriens, qui nous montrent des *figures ailées*, certainement d'*ordre divin*, ne laisse aucun doute à cet égard. On peut croire que les *ailes* dont sont pourvus les *taureaux* et les *lions à tête humaine* de *Ninive* appartiennent à l'*aigle*, qui joua de toute antiquité un rôle principal dans la symbolique des peuples asiatiques, comme représentant du dieu suprême; à l'*aigle*, dont nous voyons l'*idole*, portée en cette qualité sur les épaules des guerriers assyriens, sujet d'un bas-relief d'un palais de *Nimrod*[3], et dont nous savons que l'image, exécutée en or, formait l'enseigne royale des Perses[4]. Ce pourraient être aussi des *ailes d'épervier*, d'après l'emploi qui se faisait de cet oiseau chez plusieurs peuples asiatiques[5], pour composer l'image du Dieu suprême. Mais, quoi qu'il en puisse être à cet égard, la manière dont sont traitées les *ailes* de nos animaux symboliques, et qui tient certainement à un système de convention propre à l'archéologie assyrienne, nous révèle un trait bien curieux d'analogie avec l'antiquité grecque, où les *ailes* données à *Pégase*, sur les monnaies primitives de *Corinthe*[6], et celles de plusieurs

[1] *Rech. sur le culte de Vénus*, pl. XVII, 5. Une de ces *dariques* est publiée dans mon *Mém. sur l'Hercule assyrien*, pl. II, n. 6, p. 136. *Deux taureaux*, s'élançant en sens contraire, forment l'un des sujets habituels de l'étendard, sur plusieurs bas-reliefs de *Nimrod*, Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 14 et pl. 22; ce qui prouve bien que c'était là un type assyrien. — [2] Sanchoniath. *apud* Euseb. *Præp. ev.*, I, x, p. 45, ed. Heinichen.: Ἐπὶ τῶν ὤμων πλερὰ τέσσαρα· δύο μὲν ὡς ἱπλάμενα, δύο δὲ ὡς ὑφειμένα. — [3] *Nineveh, etc.*, t. II, p. 462. *L'aigle* figure parmi les étendards, dans un bas-relief de *Nimrod*, représentant une *scène de combat*, *ibid.* pl. 14. — [4] Xenoph. *Cyropæd.*, VII, 1, 2; *Anabas.*, IX, x, 8; Q. Curt. III, III. — [5] On connaît, par le témoignage d'Eusèbe, *Præp. ev.*, l. I, c. x, p. 49, ed. Heinichen., l'image de *Kneph à tête d'épervier*. La même image, appropriée à *Ormuzd*, est connue par le *Zend Avesta*, t. I, 2e part., p. 101, 184, 415; t. II, p. 387, 398; cf. Zoroastr. *apud* Euseb. *Præp. ev.*, I, x, p. 49-50, ed. Heinich. — [6] Cette forme particulière des *ailes* du *Pégase* est celle que les numismatistes désignent ordinairement par le nom d'*ailes recoquillées*; voy. le dessin de celles

figures, sur les vases peints du style le plus archaïque[1], sont exécutées absolument dans le même goût; d'où il résulte la preuve positive que ce symbole et son type figuré avaient été puisés à cette source asiatique.

Les *lions* et les *taureaux ailés à tête humaine* des palais de *Ninive* offraient donc une image symbolique de la puissance divine représentée par les forces vitales de la nature, que personnifiaient le *lion* et le *taureau*, et que dominait l'intelligence suprême, exprimée par la *tête de l'homme*, coiffée de la *tiare sacerdotale*. C'est, du moins, de cette manière, conforme à tous les témoignages de l'antiquité, que je m'explique ce grand hiéroglyphe, dont l'importance religieuse, d'accord avec sa proportion colossale, ressort de l'observation attentive de toutes nos sculptures de *Ninive*. C'est ce que j'achèverai de montrer, en rendant compte de celles de ces sculptures, de sujet religieux, qui toutes ont presque pour unique objet cette lutte des deux principes, figurée par celle du *lion* et du *taureau* et subordonnée à l'action du Dieu suprême, image sans cesse reproduite sous les formes les plus variées et les plus expressives; ce sera la matière de notre prochain article.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES, aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, prius collecta a VV. CC. de Bréquigny et La Porte du Theil; nunc nova ratione ordinata plurimumque aucta; jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum, edidit J. M. Pardessus, ejusdem Academiæ sodalis. — Lutetiæ Parisior., ex Typographeo regio. Tom. I, 1843; tom. II, 1849.

Deux grandes collections entreprises au XVIIIe siècle, sous les auspices

de ces médailles que Cousinéry regarde comme les plus anciennes, *Recherches sur les monnaies de Corinthe*, pl. I, n°s 1-7, p. 120.—[1] Je citerai entre autres exemples de figures, soit humaines, soit animales, pourvues d'*ailes semblables*, la coupe de Chachrylion, publiée dans les *Monuments de l'Institut archéologique*, pl. XVI-XVII, où le *sanglier ailé*, qui forme l'*emblème du bouclier* de Géryon, a les *ailes ainsi figurées*; le vase panathénaïque, publié dans les *Monum. dell' Instit.*, t. I, tav. XXII, 12, où la *Sirène* du *bouclier* de Minerve a des *ailes pareilles*; la coupe archaïque de *Vulci*, *ibid.*, t. III, tav. L, où *Vénus* est pourvue d'*ailes traitées de la même manière*; le vase du *Musée Blacas*, pl. XXV, où les *deux sphinx*, *femelles* et *ailés*, de type certainement asiatique et non égyptien, ont des *ailes semblables*, de même que les *deux sphinx*, tout pareils, de l'antéfixe de Pella, publiée par Brönsted, *Voyages et Recherches, etc.*, II, vign. XLI, p. 155. Je pourrais multiplier beaucoup ces exemples, mais ceux que je viens de citer suffisent pour l'objet que j'avais en vue.

du Gouvernement ou des congrégations religieuses, avaient ouvert et dirigé le cours des fortes études appliquées à notre histoire nationale. Le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* présentait la série complète des faits; le *Recueil des ordonnances de nos rois* permettait d'apprécier les nombreuses transformations de notre gouvernement monarchique. Afin de mettre tous les instruments à la portée des savants ouvriers qui voudraient reconstruire le grand édifice de la société française, on conçut la pensée d'une troisième collection, celle de tous les actes qui, se rapportant à des intérêts particuliers, n'avaient pu trouver place ni dans les deux grands recueils que nous venons de citer, ni dans les *Actes des conciles,* dont on attendait une édition complète. L'Anglais Thomas Rymer avait donné, pour sa nation, l'exemple d'un ouvrage de la même nature : on espéra faire mieux encore, et, pour se préparer à cette grande entreprise, on proposa de rassembler dans un dépôt central la suite presque innombrable des diplômes et des chartes émanés des personnages qui, depuis l'origine de la monarchie, avaient eu part à l'administration publique dans chacune des provinces dont se compose aujourd'hui la France. On devait y joindre les bulles et brefs des papes, les lettres anecdotes des seigneurs laïques et ecclésiastiques, en un mot tous les documents historiques qui ne rentraient pas dans la série des recueils précédents.

L'honneur d'avoir le premier senti l'intérêt d'une pareille collection revient à l'académicien Secousse; mais c'est à Moreau que l'on doit de l'avoir commencée. Il venait, en 1758, d'acquérir quelque réputation par ses *Lettres de l'Observateur hollandais*, qui supposaient une grande connaissance de notre droit public, et qui semblaient dictées par un véritable patriotisme, dans un temps où la mode était de courber la France sous l'ascendant de l'Angleterre. Moreau, en arrivant à Paris, fut chargé de rassembler dans un bureau du ministère des finances tous les anciens textes de lois et tous les règlements d'administration générale. Aux actes législatifs, on lui permit bientôt de joindre les documents qui pouvaient éclairer l'étude de notre droit public; telle fut l'origine, tels furent les commencements d'un établissement qui fait aujourd'hui tant d'honneur à la France, le *Dépôt des archives nationales*. Au temps dont nous parlons, il n'existait chez nous rien de pareil; le recueil connu sous le nom de *Trésor des chartes* était conservé dans l'hôtel du Procureur général; le Parlement avait ses *Olim* et le répertoire souvent interrompu, souvent mutilé de ses arrêts. La Chambre des comptes avait ses *rôles*, le chapitre de Notre-Dame et les grandes abbayes de l'Ile-de-France, leurs archives et leurs cartulaires. L'usage des

rois et des grands vassaux n'ayant pas été, durant plusieurs siècles, de garder ou l'original ou la copie des chartes, diplômes et lettres émanées de leur autorité, il fallait parcourir le chartrier de toutes les maisons religieuses, les archives de toutes les villes, les collections généalogiques de toutes les grandes familles, pour reconstituer sur des bases solides le véritable droit public de la France. En attendant qu'on avisât aux moyens d'obtenir les communications désirées, le bureau de législation fut transporté du ministère des finances à celui de la justice, sous le nom de *Dépôt des chartes*, et Moreau en demeura le conservateur.

La tâche qu'il s'était imposée aurait effrayé, sans doute, tout autre que lui; mais l'espoir de réaliser un plan longuement préparé soutenait son courage. Il fallait d'abord acquérir tous les volumes imprimés qui renfermaient des actes législatifs, des chartes, des instruments de droit public : puis réunir à ces volumes l'original ou la copie de toutes les pièces analogues, éparses dans les collections provinciales et ecclésiastiques. Il fallait dresser de tous ces documents un inventaire complet, que l'on mettrait à la disposition de tous ceux qui, dans un intérêt historique plus ou moins restreint, croiraient avoir besoin de consulter la collection. Heureusement pour Moreau, l'utilité de l'inventaire des actes imprimés avait été déjà pressentie. Secousse, Sainte-Palaye et Bréquigny s'étaient occupés de le rédiger; et l'on en mit aussitôt sous presse les premiers volumes, attendus avec une extrême impatience par les savants collaborateurs de Moreau. A peine avait-on appris la formation d'un dépôt central des chartes, que les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur offrirent au ministre de parcourir eux-mêmes les archives de toutes les maisons religieuses de France, et d'y prendre copie de toutes les pièces inédites ou mal publiées qui pourraient offrir un intérêt historique ou paléographique. On profita de leur bonne volonté. Qui mieux, en effet, que les auteurs de toutes ces excellentes histoires de provinces, de l'*Art de vérifier les dates*, du recueil des *Historiens des Gaules* et de la grande *Histoire littéraire de France*, pouvait assurer le succès de pareilles investigations? D'ailleurs, si le Gouvernement n'accordait au dépôt des chartes qu'une faible somme d'argent, les Bénédictins ne réclamaient que les frais de copie les plus modestes. « Ce « qui, dit Moreau, en employant des savants isolés ou répandus dans « le monde, nous eût coûté mille écus par an, ne nous coûtait pas cinq « cents livres avec la congrégation de Saint-Maur. » Pendant que ces admirables religieux butinaient en France, La Porte du Theil, alors à Rome, était chargé d'y recueillir toutes les lettres inédites des papes qui, depuis l'origine de la monarchie, avaient trait aux affaires de

France, et Bréquigny était envoyé en Angleterre avec une mission officielle qui devait lui ouvrir la porte de toutes les collections publiques et particulières. On espérait qu'il reconnaîtrait dans la tour de Londres les chartes enlevées jadis à Philippe Auguste près de Fretteval; cette attente fut et devait être trompée; mais enfin les pièces relatives aux temps de la domination des Anglais dans plusieurs de nos provinces ne pouvaient manquer de se trouver en grand nombre de l'autre côté du détroit, et justifier les recherches du savant académicien. En effet, le recueil des précieuses copies qu'il fit exécuter dans ce voyage forme plus de quatre-vingts volumes aujourd'hui conservés dans la Bibliothèque nationale.

Quand Bréquigny fut revenu d'Angleterre et La Porte du Theil de Rome, quand plus de huit mille copies de titres eurent été, grâce surtout aux Bénédictins, rassemblées dans le dépôt de Moreau, on s'occupa sérieusement de publier le Recueil des chartes et diplômes, et la direction de ce grand travail fut confiée à Bréquigny. Le premier volume fut long à imprimer; enfin il allait être mis en vente, en 1791, quand le caractère et la gravité des événements politiques empêcha le Gouvernement de songer à le publier. Il présentait la série des diplômes et des chartes de l'époque mérovingienne : pour les lettres missives, elles avaient été distraites de la collection, parce que La Porte du Theil devait en faire l'objet d'une compilation séparée. Imprimée, comme nous venons de le dire, sans avoir été publiée, la première partie de notre tâche est de la faire connaître. Nous avons dit qu'on espérait mieux faire que l'Anglais Rymer : on y était parvenu. Rymer n'avait guère consulté que les rôles de la tour de Londres : il a confondu les actes d'intérêt public et les actes d'intérêt privé. Il n'avait rien cherché ou du moins il n'a rien découvert avant l'invasion de Guillaume le Bâtard; enfin, les textes qu'il donne sur des copies ordinairement incorrectes, il ne les éclaire par aucune note, aucune appréciation historique ou philologique. Mais Bréquigny ayant pu disposer de toutes les collections publiques et particulières, ouvrait la série des diplômes et chartes avec les premiers temps de la monarchie française; il travaillait sur des copies généralement excellentes; enfin, d'après un usage constamment suivi par les savants français, et qui place nos grandes collections historiques au-dessus de toutes celles que l'on a faites en Angleterre, en Allemagne, en Italie, Bréquigny n'avait pas reculé devant la difficulté d'apprécier nettement la valeur des documents, leur degré de sincérité, et, quand les dates manquaient, l'époque à laquelle il était convenable de les rapporter.

Dans le nombre de ces premiers monuments de notre droit public, allégués si souvent à l'appui de réclamations plus ou moins légitimes, il se trouvait beaucoup d'actes incertains, ou même entièrement controuvés. Bréquigny ne crut pas devoir les exclure : d'un côté, il était difficile de tracer une ligne exacte entre les sincères et les supposés; on ne pouvait espérer de découvrir toujours les preuves positives de la vérité ou de la fraude : de l'autre, il valait mieux publier toutes les pièces connues, en exposant les raisons qui les faisaient admettre comme suspectes. Dédaigner d'en parler, c'était conserver à l'ignorance et à la mauvaise foi les moyens de soutenir leur sincérité et d'accuser l'erreur ou l'oubli du nouvel éditeur. « Ce n'est pas assez pour nous, » dit Bréquigny dans ses Prolégomènes « d'ouvrir aux amateurs de l'his-« toire les sources pures où ils doivent puiser : il faut leur indiquer les « sources dangereuses qu'ils pourraient trouver sur leur chemin, et « dont ils ne doivent approcher qu'avec précaution. » (T. Ier p. 7.) D'ailleurs les chartes fausses n'avaient pas toutes une origine également honteuse. Quand le temps avait détruit ou fortement endommagé un acte authentique, on était souvent convenu de le renouveler; on le transcrivait sans lui donner la forme d'un *vidimus*, mais en conservant religieusement les termes ou du moins les dispositions de l'original : si la charte sincère était perdue et qu'on ne gardât de la rédaction qu'un souvenir confus, on chargeait un scribe d'en rédiger une nouvelle dans laquelle devaient être exprimées les intentions de l'ancien instrument. Dans ce genre de pièces sont ordinairement entremêlées les formes de plusieurs époques; mais la critique est assez avancée de nos jours pour distinguer aisément la trace des temps où la pièce a été renouvelée. Au reste, le motif le plus commun des fabricateurs de faux titres avait été de justifier des prétentions iniques ou criminelles. Tantôt on les avait controuvés d'un bout à l'autre; tantôt on s'était contenté d'interpoler les originaux, et d'y substituer certains mots, certaines clauses. C'était donc une belle conquête de l'érudition, de pouvoir signaler tant de tentatives coupables, de les poursuivre à outrance partout où elles se montraient, et de les faire ressortir par le voisinage des pièces qui présentaient tous les caractères d'authenticité.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de citer un fait contemporain. Quand le roi Louis-Philippe conçut la pensée d'inscrire dans le musée de Versailles le nom de toutes les familles françaises d'origine chevaleresque, ceux qui croyaient avoir le droit de figurer dans ces listes furent admis à présenter leurs titres et à les faire valoir. Cela augmenta beaucoup la valeur des vieux parchemins, et les successeurs dégénérés des d'Hozier

et des Cherin ne s'endormirent pas. Cependant ils n'essayèrent pas, dans cette occasion solennelle, d'inventer de nouveaux titres : ils bornèrent leur industrie à modifier la teneur des anciens; ici, ajoutant un nom de terre, là, défigurant un seul nom de personne. Par exemple, dans ces précieux titres assez récemment enlevés aux vieilles archives de Gênes et qui formaient une collection recueillie par le conventionnel Courtois, lisait-t-on qu'un Benjamin de Rohan avait emprunté de l'argent pour entretenir, pendant le voyage d'outre-mer, les chevaliers de sa maison? On insinuait parmi ces chevaliers le nom d'une famille vivante, ou bien le faussaire faisait contracter l'emprunt par Bénigne de Robiar; puis, tout fier de sa découverte, il venait offrir à beaux deniers comptants la preuve irrécusable de la présence des Robiar à la croisade. M. Pardessus n'aurait pas été dupe d'une pareille substitution, et je ne crois pas que la sagacité de M. Trognon, alors chargé de la vérification des titres pour la salle des croisades, ait été mise en défaut une seule fois; mais enfin la religion des experts en pareille matière eût-elle été surprise, on n'eût pu en faire l'objet du moindre reproche. C'est une chose ici trop difficile que la distinction du faux et du vrai : mais enfin, quand on parvient à découvrir la fraude, il faut la démasquer, comme ont fait tant de fois avec une admirable autorité de critique les académiciens qui ont préparé la première et la deuxième édition des *Diplomata*.

Quand les titres avaient été déjà imprimés, ou quand les copies du cabinet de Moreau offraient quelques différences, Bréquigny établissait son texte sur la comparaison des diverses leçons, puis il renvoyait aux marges correspondantes non toutes les variantes, même les plus insignifiantes, comme fait aujourd'hui M. Pertz, dans les *Monumenta Germanica*, mais celles qui présentaient réellement des leçons de quelque intérêt. Grâce au secours de ces marges, le meilleur sens n'était pas coupé, interrompu; des phrases déjà trop hérissées de formes barbares n'étaient pas embarrassées de nouvelles pierres d'achoppement. Nous devons dire que, dans la nouvelle édition, on a dédaigné cet utile auxiliaire; on a laissé les variantes dans le courant des lignes, à la suite des mots auxquels elles se rapportaient : « Les *convenances* typographiques, » dit M. Pardessus, « ont voulu que les variantes fussent placées dans le « texte entre parenthèses. » Il eût été plus juste d'alléguer ici les *exigences* typographiques, et l'Imprimerie nationale pouvait, à notre avis, mépriser ces réformes de nouvelle date, contre lesquelles nous nous élevons d'autant plus ici, qu'elles n'ont pas été acceptées par les continuateurs des *Historiens des Gaules* et de l'*Histoire littéraire* de la France.

Bréquigny a divisé ses Prolégomènes en trois parties. Dans la première, il trace le plan de l'ouvrage et rappelle l'intérêt que devra présenter sa publication. Dans la seconde, il passe en revue tous les textes en commençant par les diplômes royaux de chaque règne, pour arriver aux bulles, aux conciles, aux chartes des particuliers. Il fixe avec exactitude la date des instruments; il sépare les vrais, les douteux, les supposés, les soumet tous à une appréciation rigoureuse et rarement contestable. Des six diplômes conservés au nom de Clovis Ier, un seul est exempt de falsification, c'est le don de Micy fait à saint Mesmin. Clotaire III est le premier des Mérovingiens dont tous les actes, épargnés par le temps, soient regardés comme sincères. Ils sont au nombre de onze. Le volume comprenait trois cent soixante-treize pièces : Bréquigny reconnut la vérité de deux cent trente-huit, l'inexactitude de dix ou onze et la supposition de cent neuf ou dix. L'impression en était presque achevée quand l'éditeur s'aperçut qu'il avait négligé trois faux diplômes et quatre chartes authentiques : il les donna en forme de supplément.

Dans la troisième partie des Prolégomènes, Bréquigny réunit toutes les observations que l'étude approfondie des documents mérovingiens lui avait suggérées. Il rappela les variations des noms de rois et de leurs titres honorifiques, la façon de compter les années de leur règne, l'âge de leur majorité, qu'il fixe à vingt-un ans, opinion que M. Pardessus a judicieusement combattue. Puis il établit quel était alors l'état du clergé, les limites de la puissance des papes, les droits des évêques, des abbés; les conditions de la vie sacerdotale et contemplative. A propos du nom d'*évcschesses*, il insinue qu'on le donnait non-seulement aux femmes que les évêques avaient épousées avant d'entrer dans les ordres, mais encore à leurs concubines. M. Pardessus a fait sentir que, si les écrivains satiriques avaient désigné sous ce nom les concubines épiscopales, ce ne pouvait être que par une confusion injurieuse ou plaisante. Pour ce qui touche aux laïques, Bréquigny expose ce qu'il faut penser de l'état des ingénus, des grands ou *preus* (proceres), du maire du palais, des optimats, des ducs, comtes et grafions, des domestiques, référendaires et sénéchaux. De là il passe aux ingénus de concession, aux affranchis, aux serfs mansifs, colons et lites. La condition précise de ces lites n'est pas suffisamment expliquée; il nous semble que c'étaient des hommes libres qui consentaient à aliéner leur liberté pour trouver les moyens d'exister, mais qui n'engageaient pas l'avenir de leurs enfants, et conservaient, même dans le servage, quelque chose de leur ancien état.

Voilà pour ce qui regarde la condition des personnes. Bréquigny examine ensuite la forme ordinaire des chartes mérovingiennes, les formules d'invocation et d'imprécation. Sur les premières il y a de singulières dissidences entre les diplomatistes. Papebroch avait dit que tous les diplômes antérieurs à Charlemagne débutaient par *In nomine patris, et filii, et spiritus sancti.* Mabillon soutient, au contraire, qu'il n'a rencontré ce début dans aucun diplôme de la première race. Il y a pourtant, dans la collection de Bréquigny, quatre diplômes acceptés pour sincères et qui commencent par l'invocation du nom de Dieu. Dans la nouvelle diplomatique des bénédictins, on avait reproduit le calque de plusieurs actes en tête desquels ces savants reconnaissaient une formule d'invocation là où Bréquigny ne distinguait qu'une croix. Nous regrettons que l'édition de l'Académie n'ait pas, comme celle de Bréquigny, conservé le *fac simile* d'un diplôme de Dagobert I[er], qui aurait permis de décider le cas en parfaite connaissance de cause. Mais il a fallu y renoncer, comme aux notes marginales, et pour la même raison sans doute : l'économie.

Bréquigny fait encore remarquer, dans les actes mérovingiens, les souscriptions et l'apposition de l'anneau, les différents genres de date, comme l'indiction, l'incarnation, le règne et le gouvernement des maires du palais. Il indique les différentes espèces d'instruments, les diplômes ou chartes royales, les jugements ou plaids, qui sont au nombre de vingt dans la collection. De ce mot, *placitum*, dérive, suivant l'éditeur, la formule des ordonnances : *car tel est notre plaisir,* c'est-à-dire tel est l'arrêt de notre conseil approuvé par nous, « formule, » ajoute Bréquigny, « assez maladroitement conservée, puisqu'elle a fini « par exprimer un sens tout différent de celui qu'elle devait avoir. » Les testaments, les donations, les ventes, les échanges, les chartes précaires, les partages, les cautions, les priviléges et les indemnités deviennent également une source d'observations précieuses sur les mœurs de ces temps reculés.

Le plus grand nombre des actes mérovingiens conservés ont pour objet des fondations d'églises ou de pieuses donations. Mais les couvents et les sacristies ayant seuls gardé leurs titres, on ne peut pas évaluer dans quelle proportion numérique ils se trouvaient avec les actes de toute autre nature, et c'est là ce qu'il ne faut jamais oublier. Car, si l'on s'en tenait aux monuments que le temps a épargnés, on serait tenté de regarder la France des trois premiers siècles comme une vaste république monastique, et peut-être la vérité serait-elle dans une appréciation toute contraire.

Entre les actes civils les plus importants, on doit placer les dons de noces, dont on n'a conservé que la formule. Ils étaient de deux sortes : le premier devançait la cérémonie nuptiale; on en faisait l'objet du contrat de mariage, et personne n'ignore que, chez les peuples Germains, c'était le mari qui apportait une dot à sa femme ; le second, dont la tradition s'est conservée dans notre *corbeille de mariage*, se faisait le lendemain des noces, comme une sorte de témoignage de la pleine et entière satisfaction du mari. « Le même usage, » remarque Bréquigny, « se rencontre chez les Lombards ; mais leur loi ne permet pas à l'époux « d'excéder par cette disposition le quart de ses biens : comme si elle eût « prévu qu'un mari, dans les premiers transports que lui causait la pos-« session de son épouse, pouvait aisément se porter à des donations « excessives[1]. »

Enfin ces beaux Prolégomènes, dont cependant l'ordonnance est un peu confuse, se terminent par un mélange de remarques sur l'histoire de quelques personnages notables, des abbayes d'Anisole ou Saint-Calais, de Rebais en Brie, de Saint-Maxime de Trèves, de Sithiu ou Saint-Bertin, de Senones et du val de Galilée ; sur les reliques de sainte Magdeleine, sur le cartulaire de Folquin, et enfin sur les ouvrages d'un célèbre fabricateur de faux titres, François de Rosières.

Dans les *Récits des temps mérovingiens*, M. Augustin Thierry a contesté le mérite du grand travail de Bréquigny. Il lui a reproché de ne présenter que « des vues courtes et embarrassées ; d'avoir méconnu ce qu'il « y avait de grand dans le spectacle des VIe et VIIe siècles ; comme l'antago-« nisme des races, des mœurs, des lois et des langues ; enfin d'avoir « attaché trop de prix à la solution des questions secondaires, telles que « la majorité des rois, le pouvoir des évêques, etc., etc. » Mais ces questions ne sont pas aussi secondaires que veut bien le dire M. Thierry, surtout quand il s'agit de préparer à la connaissance des anciens diplômes. Au reste, M. Pardessus nous semble avoir bien justifié son docte prédécesseur de ces reproches.

D'après l'examen que nous venons de faire du travail de Bréquigny et de La Porte du Theil (si toutefois, comme le pense M. Pardessus, la Porte a coopéré à la rédaction du volume), on devine déjà que ce n'a pas été pour faire mieux, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a jugé nécessaire de donner une nouvelle édition de la collection des *Diplomata*. Mais le volume imprimé en 1791 ne s'étant pas vendu,

[1] « Cavebat scilicet lex bene provida ne vir, flagrantibus incensus blanditiis quas « primum degustaverat, immodicæ liberalitati indulgeret. »

et l'édition en ayant été presque entièrement détruite, il fallait ou renoncer à continuer la collection, ou se résigner à la recommencer. D'ailleurs, depuis cinquante ans, grâce aux investigations de plusieurs érudits de premier ordre, de nouveaux diplômes, de nouveaux titres avaient été découverts; et puis les raisons qui avaient décidé les premiers éditeurs à distraire de la collection les actes des conciles et les lettres des particuliers avaient aujourd'hui perdu toute leur force, l'ouvrage entrepris par dom Labat n'ayant pas été continué, et La Porte du Theil n'ayant publié que les lettres du pape Innocent III. Une fois la nécessité démontrée d'une nouvelle édition des *Diplomata*, l'Académie des inscriptions, à laquelle revenait de droit le soin de la préparer, déclara que le but de la collection étant de fournir à l'histoire de nouvelles pièces justificatives, il importait de rapprocher tous les textes dans un ordre purement chronologique. De plus, elle ouvrit l'entrée du Recueil aux lois, aux édits, aux capitulaires. Mais, quand elle paraissait ainsi donner un grand et salutaire développement au plan de Bréquigny, elle le modifiait en effet et le restreignait d'une manière sensible, et je crains que bien des lecteurs n'en éprouvent un vif regret. La collection jusqu'alors se composait de textes complets; dom Labat et La Porte du Theil, qui préparaient la publication des *actes des conciles* et des *lettres*, devaient en agir de même dans les collections qu'on attendait de leur zèle; on devait donc croire que l'Académie, en décidant que les lois, les actes des conciles et les lettres entreraient dans le cadre de la nouvelle édition, entendait bien publier dans leur intégrité toutes les lois, tous les édits, tous les diplômes, toutes les chartes, tous les testaments, toutes les bulles, tous les actes des conciles et toutes les lettres. Il y a même plus: M. Pardessus avait fait, pour mieux justifier ce magnifique projet, une remarque parfaitement judicieuse. « Il est bien vrai, dit-il, « que les documents dont il s'agit ont déjà été publiés dans plusieurs re- « cueils; mais, si cette considération était un juste motif d'exclusion, la « première édition des diplômes et des chartes n'aurait dû être ni com- « posée ni imprimée : sur trois cent soixante-treize documents qu'elle « contient, trois cent cinquante au moins étaient déjà publiés dans de « grands et savants ouvrages. Cependant, en les réunissant, en les ac- « compagnant de notes marquées au coin de la critique la plus éclairée, « les éditeurs ont bien mérité des amis des études historiques. »

Pouvons-nous douter qu'en donnant à son tour les textes des lois saliques, Visigothes, Ripuaires et Bourguignonnes, du code Théodosien, et des lettres des papes, M. Pardessus, sans contredit le premier des jurisconsultes français de notre temps, l'auteur de tant d'excellents tra-

vaux sur notre ancien droit public, ne les eût également accompagnés de notes marquées au coin de la critique la plus éclairée? On est donc péniblement surpris quand, dans les Prolégomènes de la nouvelle édition, on voit les sages observations que nous venons de rappeler, terminées par cette conclusion : « L'Académie, désirant éviter une dépense « trop considérable, décida que ceux de ces actes qui auraient été déjà « publiés dans diverses collections très-connues n'entreraient point dans « la nouvelle, mais y seraient seulement rappelés avec indication des « recueils où ils se lisent. »

En prenant cette décision, la docte compagnie oubliait, il me semble, qu'il existait déjà un inventaire, un rappel de tous les anciens documents législatifs, qui rendait parfaitement inutile celui qu'elle voulait maintenant introduire au milieu des textes de Bréquigny. Quoi qu'il en soit, cette résolution nous a privés d'une foule de documents et des commentaires qui devaient en être l'explication. La nouvelle édition mentionne, il est vrai, trois cent vingt et une pièces de plus que la première; mais, si l'on fait abstraction de la matière du supplément, lequel renferme huit chartes découvertes après l'impression, et soixante-seize actes tirés du Cartulaire de l'abbaye de Weissembourg, dans l'évêché de Spire, actes qui, pour le dire en passant, intéressent fort peu l'histoire de France, il ne reste plus, dans les deux nouveaux volumes, que la copie textuelle de trente-huit nouvelles pièces, généralement accompagnées, il est vrai, des excellents commentaires de l'éditeur, mais dont le nombre est trop restreint pour remplir entièrement l'attente de ceux qui pensaient trouver ici la totalité des chartes mérovingiennes.

D'ailleurs, cet arrangement systématique de pièces originales et de rappels succincts, qui n'est pas l'œuvre de M. Pardessus, puisqu'il n'a fait que suivre le plan de l'illustre compagnie dont il est une des plus pures lumières, ce mélange nuit beaucoup à la bonne disposition du volume. On se rend difficilement compte des raisons qui ont fait reproduire tant de titres vingt fois publiés (ceux de la première édition), et qui en ont fait rejeter tant d'autres souvent plus importants et qu'il faut aller chercher dans quelques rares ouvrages. Du moins eût-il fallu employer pour les notices sommaires un caractère particulier d'impression; on ne l'a pas fait. Elles sont, pour les yeux, entièrement confondues avec les documents reproduits textuellement, de sorte qu'il faut souvent lire plusieurs lignes pour distinguer ce qui est de style mérovingien de ce qui appartient à la bonne plume de l'éditeur.

Et maintenant que nous avons courageusement exprimé nos regrets, sachons gré à M. Pardessus d'avoir conservé à la tête de la collection

les précieux Prolégomènes de Bréquigny. Ce n'est pas qu'il n'eût pu se dispenser d'en placer la version latine en regard de la rédaction française; surtout nous regrettons le temps qu'il a lui-même employé à rédiger dans les deux langues ceux qui lui appartiennent. Si l'on objecte que les actes étant tous écrits en latin, il fallait rédiger la préface dans la même langue, je demanderai alors quel besoin de la remettre en français, quand, par bonheur, on n'avait pas pris le même parti pour les originaux? C'était, à notre avis, abuser un peu du temps de M. Pardessus, si précieux, si digne d'être curieusement ménagé. Ajoutons que les deux versions des Prolégomènes anciens et nouveaux ne comportent pas moins de deux cents pages in-f°, c'est-à-dire plus du quart du premier volume. Sans ce double travail, dont peu de personnes s'aviseront de lire plus de la moitié, il eût été permis ou de donner le texte de toutes les lois barbares dans le même nombre de pages, ou de renfermer la matière des deux volumes en un seul de dimension raisonnable. Tout le monde y eût gagné, et le savant et judicieux éditeur n'y eût perdu que sa bonne latinité. Or il n'avait pas certainement besoin de ce nouveau titre pour se recommander à la postérité.

L'intention de Bréquigny était de donner, à la fin de son volume, quatre tables : la première des noms de personnes, la seconde des noms de lieu, la troisième des matières, la quatrième des mots barbares. Quand les pièces originales furent imprimées, le premier éditeur n'avait pas eu la liberté de faire composer ces tables. M. Pardessus a tenu la promesse de Bréquigny, en la modifiant avec bonheur. En effet, pour la table des noms barbares, qui devait comprendre les mots omis dans Ducange, ils avaient été insérés dans la nouvelle édition du Glossaire, publié de 1840 à 1846 chez Didot : elle devenait donc inutile. Pour celle des personnes, on ne peut que féliciter l'éditeur de l'avoir réunie à celle des matières, puisque, dans tous les documents, les noms propres se trouvent constamment unis aux faits principaux, de manière qu'on ne pouvait disposer deux tables sans répéter la première dans la seconde.

Les noms de lieu sont ici devenus principalement l'objet d'un excellent travail. Bréquigny en avait rédigé une partie dont l'impression avait même été commencée ; mais, entre autres défauts, elle avait celui de ne donner aucune explication des articles, et de ne pas rapporter les noms latins à ceux que l'usage avait fait prévaloir. En s'éclairant des travaux des érudits anciens et modernes tels qu'Adrien Valois, Schœflin, Mabillon, Lebeuf, Rivet, Guérard, Cauvin, Le Prevost et Garnier, le nouvel éditeur est parvenu à éclairer complétement la topographie de

quatorze cents noms sur trois mille quatre cents que l'on rencontre dans les chartes mérovingiennes. Ces attributions présentaient d'assez grandes difficultés : il ne suffisait pas de constater les synonymies, il fallait déterminer à quelle partie du territoire le lieu cité devait être rapporté; dans quel diocèse ou *civitas*, dans quel pays ou *pagus* de ce diocèse; dans quel canton ou *marca*, *condita*, *centena*, *etc.*, de ce *pagus*. A l'époque de la conquête romaine, la Gaule se trouvait divisée en un grand nombre de petits États ou républiques que l'auteur des Commentaires désigne comme autant de *cités;* plus tard le territoire de ces cités devint le diocèse d'un évêque, et les *pagi*, les *centenæ* furent représentés par autant d'archidiaconés, car l'Église avait conservé les anciennes circonscriptions territoriales. Il convenait donc de rappeler, à l'occasion des temps mérovingiens, les diocèses et les *pagi*, comme on ferait aujourd'hui les préfectures, sous-préfectures et cantons. Dans cet important travail, M. Pardessus a tiré le plus grand profit des recherches précédentes de son confrère, M. Guérard, auteur d'un petit Essai substantiel sur les divisions territoriales de la Gaule. Ajoutons que, si M. Guérard est parvenu à reconnaître dans les Gaules quatre cent soixante *pagi*, tandis que M. Pardessus n'en a signalé que cent soixante, c'est que ce dernier n'avait pas à consulter les monuments étrangers à l'époque mérovingienne. D'autres, et peut-être en plus grand nombre, seront signalés dans les volumes des temps carlovingiens.

Les Prolégomènes de M. Pardessus ne pouvaient avoir l'importance de ceux de Bréquigny; cependant on recueille encore de leur étude une instruction solide. Peut-être, au lieu de reprendre, comme il promet de le faire, l'ordre et la division du premier éditeur, aurait-il pu se contenter de placer ses excellentes additions sous la forme de notes et de supplément au précédent travail; car la plupart des documents n'étant rappelés dans les deux volumes que sous la forme d'un inventaire raisonné, il ne paraissait pas nécessaire de les passer en revue une première fois dans le discours préliminaire; autrement on ne pouvait éviter de couper l'analyse en deux parts ou de répéter en deux endroits cette analyse. Bréquigny, qui ne publiait que des documents originaux, avait, pour en donner une explication séparée, de bien meilleures raisons. Voilà pourquoi je pencherais à croire que M. Pardessus suivait encore le plan de son prédécesseur, quand il a composé ses nouveaux Prolégomènes; puis l'Académie étant revenue sur sa première décision, l'éditeur voulut bien renoncer à la publication de la plupart des textes, mais non aux commentaires qui les devaient précéder; et je suis fortifié dans cette pensée par les termes mêmes dont

se sert plusieurs fois M. Pardessus. Ainsi, parlant des actes du règne de Clovis : « La nouvelle édition, dit-il, *contient* quarante-deux documents « appartenant à cette époque, tandis que les premiers éditeurs n'en « avaient publié que huit. » Mais, d'après le plan définitif, il eût fallu se contenter d'annoncer un seul document réuni aux huit du premier éditeur, car, si je passe aux textes, je n'y trouve de nouveau que les chapitres de la loi salique, que M. Pertz y avait ajoutés le premier. Les trente-trois autres documents ne sont mentionnés que sous forme d'inventaire raisonné, avec l'indication exacte des ouvrages dans lesquels on peut être assuré de les trouver, si l'on prend la peine de les y aller chercher.

Nous aurions mieux aimé suivre M. Pardessus sur les traces de Bréquigny dans la troisième partie des Prolégomènes, et le choisir pour guide dans l'application qu'on pouvait faire des nouveaux documents mérovingiens à l'étude des anciennes mœurs et des anciens usages. Personne, aussi bien que l'auteur des excellentes dissertations sur la loi salique, n'était préparé à continuer et fortifier les investigations de son prédécesseur. Par malheur, c'est dans le texte des lois barbares qu'il aurait trouvé surtout l'occasion de précieux rapprochements philosophiques, et ces textes il lui était interdit de les donner. Hâtons-nous d'ajouter que, dans les notes qui accompagnent les actes nouveaux, le savant éditeur a constamment fait preuve de la plus judicieuse critique, et, puisqu'il n'a rien fait de mieux, nous devons croire qu'il n'y avait rien de mieux à faire.

Arrêtons-nous maintenant sur les nouveaux textes de cette édition.

Le premier est l'édit d'Honorius et de Théodose, qui semble, en 418, doter les provinces méridionales de la Gaule d'une sorte d'assemblée nationale : « Indicamus ut servata posthac annis singulis consuetu- « dine, constituto tempore, in metropolitana, id est Arelatensi urbe, « incipiant septem provinciæ habere consilium. » Peu de monuments anciens avaient été plus souvent imprimés; mais les commentaires de M. Pardessus et les nombreuses variantes qu'il a recueillies et groupées autour du texte en font une des parties les plus intéressantes du volume.

Au nº XXIV est la fameuse charte de Guerric, duc de Bretagne, donnée, sous la date de 458, en faveur du monastère de Saint-Vinoc. Dom Morice l'avait seul publiée sans élever le moindre doute sur sa sincérité. Elle était alléguée plus d'une fois dans l'*Art de vérifier les date*. Des garants aussi respectables n'ont pas empêché M. Pardessus d'y reconnaître l'œuvre d'un faussaire du XIIᵉ siècle. Ce Guerric, qui s'in-

titule duc de la petite Bretagne, par la grâce de Dieu, et qui statue pour le remède de son âme, de celles de ses ancêtres et de ses successeurs, en présence des évêques, des comtes et des grands de la province, ce Guerric, disons-nous, semble le contemporain de Philippe-Auguste, non celui de Childéric ou de Mérovée. Il faut donc que les Bretons se résignent à supprimer ce premier monument de leurs glorieuses annales.

Les douze *capitula*, réunis au texte de la loi salique, sont ici accompagnés de nouvelles variantes fournies par deux manuscrits, l'un de Lyon, l'autre de Paris. Le chapitre III punit de 45 sous d'amende celui qui aura tondu un enfant chevelu, *puerum crinitum*, sans l'aveu des parents, et de 100 sous celui qui aura exercé le même délit sur une jeune fille. Pourquoi cette amende et cette distinction? Voulait-on ôter ainsi la qualité de noble ou d'ingénu? Cela n'expliquerait pas la différence de la peine. Il me semble qu'on pourrait soutenir qu'il s'agit ici d'enfants qu'on aurait jetés dans un monastère et rasés, à cet effet, sans le consentement de leurs parents; on concevrait alors qu'on eût puni plus gravement les auteurs d'une pareille violence quand la victime était une jeune fille, qu'on pouvait empêcher ainsi de contracter un mariage projeté; et, si cette interprétation était admise, il faudrait en conclure que le chapitre n'appartenait pas au texte le plus ancien de la loi salique.

Du cinquième chapitre, qui met hors la loi toute femme qui épouse un de ses esclaves, qui confisque ses biens et absout d'avance ceux de ses parents qui la tueront, qui punit l'esclave de la roue, on peut conclure que jamais de telles unions n'étaient contractées chez les Francs; les deux partis y auraient trop perdu.

Dans le onzième chapitre, il y a une expression singulière : « Si quis « mulierem excapillaverit, ut ei *abonnis* ad terra cadat, sol. xv culp. « judic. » Est-ce qu'*abonnis* ou *obonnis* ne répond pas à notre *bonnet?* Le mot n'a pas été relevé dans le nouveau du Cange ni même dans les tables de M. Pardessus.

Il faut ajouter à ces douze chapitres trente autres, dont M. Pardessus rapporte la rédaction à la fin du VIe siècle (n° CCXVI). Le vingt-troisième offre une expression demeurée française : « Si quis messe aliena *glennare* « presumpserit... » M. Pardessus, dans son *Index rerum*, l'a écrit *glanare* et le nouveau du Cange n'enregistre ni l'une ni l'autre forme. L'amende est de 15 sous; c'est la seule que renferme la loi salique contre ce genre de délit.

L'édit de Sigismond, roi des Bourguignons, en faveur de ceux qui

recueillent des enfants exposés, n'avait pas encore été publié, si ce n'est par M. Pardessus lui-même dans le *Journal des Savants* de 1839. Il porte ici le n° XCVII. Le n° CXXI ne l'avait été que dans les feuilles volantes du *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, juillet 1839. C'est le fragment des actes d'un synode de Marseille, tenu en 533, relatif à la condamnation de Contumeliosus, évêque de Riez. Les actes du concile de Bordeaux, tenu vers 662, étaient également restés jusqu'à présent inconnus. On les trouve ici sous le n° CCCXLVIII. Parmi les souscripteurs de ces deux instruments, on remarque plusieurs noms d'évêques qui avaient échappé aux auteurs de la *Gallia christiana*.

Au n° CLXV et sous la date de 560 est le fameux édit de Clotaire, un des plus précieux monuments de l'ancienne législation franque. Il consacre le principe, que nul ne peut être condamné sans avoir été entendu, et que les juges ne peuvent faire exécuter leurs sentences, si elles ne sont conformes à la loi. Sirmond, Baluze et tous ceux qui l'avaient déjà publié, le rapportent à Clotaire Ier, fils de Clovis, et M. Pardessus, sans en donner de nouvelles raisons particulières, a conservé la même attribution. Cependant une autre autorité, celle de Montesquieu, en faisait honneur à Clotaire II; et certainement on ne peut s'empêcher d'avouer que le passage dans lequel l'auteur de l'édit rappelle les bienfaits de son père et de son aïeul envers les églises ne s'applique plus naturellement au petit-fils de Clotaire Ier qu'à celui du païen Childéric : « Ecclesiæ vel clericis nullam requirant agentes publici « functionem, qui *avi* vel genitoris aut germani nostri immunitatem « meruerunt. » Ces mots *germani nostri* semblent désigner un cousin aussi bien qu'un frère, et pourraient se rapporter à Childebert II, cousin germain de Clotaire II, comme à Childebert Ier, fils de Clovis. Un peu plus loin, le roi défend de revenir sur les donations ecclésiastiques consacrées par une possession de trente ans, et il ajoute : « Nec actio « tantis ævi spatiis sepulta ulterius contra legum ordinem... consurgat. » Cela convient bien mieux encore au fils de Chilpéric qu'à celui de Clovis. M. Pardessus pense toutefois que l'idolâtre Childéric a bien pu favoriser les églises, afin de mieux se concilier les bonnes dispositions de ses nouveaux sujets. Une faute d'impression fâcheuse s'est ici glissée dans la phrase que nous rappelons : Chilpéric est mis pour Childéric, et vingt fois, ailleurs, ces deux noms de rois sont substitués l'un à l'autre. L'*errata* nous met heureusement en garde, à la fin du tome II, contre cette méprise du tome Ier.

Citons encore dans le tome Ier (n° CLXXXIV) l'édit de Chilpéric Ier, que M. Pardessus date de l'année 574. M. Pertz l'avait seul jusqu'à

présent donné, d'après un manuscrit de Leyde. C'est un document de haute importance législative.

Deux autres pièces précieuses avaient été reconnues et communiquées au nouvel éditeur, par M. Champollion, alors conservateur de la Bibliothèque nationale. C'est une charte de la religieuse Engelwara en faveur de l'abbaye de Blandenberg, en 700; et une autre charte de l'année 706, souscrite par Léodoan, évêque de Liége en faveur de l'abbaye de Saint-Euchaire. La charte précaire de Vademarus et d'Éramberte, sa femme, en l'année 730, n'avait encore été publiée que par M. Guérard dans les pièces justificatives du *Polyptyque d'Irminon.*

Parmi les huit pièces qui figurent dans le supplément à côté de celles que M. Pertz avait tirées du Cartulaire de Weissembourg, nous avons encore remarqué un acte d'échange de l'année 697, entre Adalric et l'abbé de Saint-Germain, Valdromarus. Il a été trouvé dans le riche dépôt des archives nationales. Dans cet acte, le pays de Pincerai est écrit *pagus Penesciacensis*, et Bougival, où la charte a été souscrite, *Beudechisilovallis.*

Nous avons mentionné la plupart des actes inédits dont on trouvera le texte dans la nouvelle édition des *Diplomata.* Malgré les regrets que nous a fait éprouver la disposition de certaines parties de ce grand ouvrage, on a cependant le droit de le désigner comme le véritable code de l'époque mérovingienne. Lois, édits, diplômes, bulles, actes des conciles, chartes, lettres particulières, tout y est classé dans un excellent ordre chronologique. Les textes publiés sont accompagnés de precieuses variantes et d'éclaircissements de tous les genres. La critique de M. Pardessus, constamment bienveillante pour les savants qui l'ont devancé dans la carrière, laisse échapper peu d'occasions de nous guider au milieu des innombrables difficultés que les documents présentaient. Quand le souffle d'une érudition forte et judicieuse ne glisse pas au travers de ces vénérables lambeaux épargnés par le temps, en si petit nombre, quand il n'en adoucit pas les aspérités rebutantes, leur publication est d'un faible avantage. On n'ose employer un temps considérable à déchiffrer des mots que les scribes ont pu trop souvent défigurer. D'ailleurs la moitié de ces chartes sont le résultat d'une fraude plus ou moins habile : qui viendra nous apprendre à la reconnaître? D'autres ont été surchargées d'additions mensongères; comment saisirons-nous le faussaire en flagrant délit, comment purifierons-nous la source que sa main a troublée? Désormais, grâce aux veilles de Bréquigny et de M. Pardessus, notre droit public sous la première race est assis sur des bases solides, inébranlables, et tous ceux qui voudront

étudier les commencements de la glorieuse monarchie française seront tenus de consacrer au recueil des *Diplomata* leurs plus sérieuses études. Nous n'avons plus qu'à faire des vœux pour que le troisième volume des *Diplomata*, en éclairant bientôt de la même lumière les temps Carlovingiens, fasse un nouvel honneur à l'érudition française et au célèbre jurisconsulte qui seul aujourd'hui pouvait être chargé d'un travail aussi difficile.

PAULIN PARIS.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 17 janvier, une séance publique pour la réception de M. de Saint-Priest. M. Dupaty, directeur de l'Académie, a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Nous avons annoncé, dans notre dernier cahier, la mort de M. Quatremère de Quincy, doyen des membres de l'Académie des inscriptions, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts et l'un des assistants du *Journal des Savants*. A ses funérailles, qui ont eu lieu le 30 décembre, M. Magnin, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a prononcé un discours dont nous extrairons quelques détails sur la vie et les ouvrages de notre illustre confrère. « Né en 1755, d'une ancienne et honorable famille parisienne, Antoine-Chrysostome Quatremère s'adonna, dès sa jeunesse, à l'étude de l'antiquité, à l'histoire, et même à la pratique des arts. Une question féconde, proposée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fournit au futur émule de Winckelmann l'occasion d'un mémoire, que l'Académie couronna en 1785. Ce premier travail fut le prélude et comme le point de départ du grand et mémorable ouvrage dont M. Quatremère commença la publication l'année suivante, et qui l'a occupé toute sa vie, le *Dictionnaire d'architecture*. En 1790, associant ses juvéniles idées de réformes politiques à sa passion pour les beaux-arts, M. Quatremère de Quincy prononça, devant les représentants de la commune, un discours où il plaidait chaudement la cause de la liberté des théâtres, cause à laquelle il a donné un plus noble gage encore, trente ans plus tard, en refusant les fonctions de censeur théâtral, que lui offrait un gouvernement qu'il aimait d'ailleurs, et qu'il appuyait. Député de Paris à l'Assemblée législative en

1791, M. Quatremère s'y montra un des plus courageux partisans de la royauté constitutionnelle, ne craignant pas d'affronter, pour la défense de ses principes, les cris et les sifflets des tribunes; prenant en main les causes les plus impopulaires, quand il les croyait justes, celles, par exemple, des ministres Bertrand de Molleville, Terrier de Monciel et Duport Dutertre; faisant décréter une fête publique en l'honneur du maire de la ville d'Étampes, assassiné dans une émeute; se prononçant, dans la séance du 8 août 1792, pour le général Lafayette, qu'on voulait décréter d'accusation, et insulté par des furieux à la sortie et sur les marches de l'Assemblée.

« Cette franche et libre manifestation de ses pensées lui valut, en 1793, un emprisonnement de 13 mois; en 1795, une condamnation à mort par contumace; en 1797, un arrêt de déportation, auquel il eut le bonheur d'échapper.

« Au milieu de ces agitations et de ces périls, était-il permis de croire que M. Quatremère conservât assez de liberté d'esprit pour continuer et étendre ses études d'archéologie et d'esthétique? C'est ce qu'il ne cessa pas de faire, cependant. En 1790, il publia d'ingénieuses observations sur l'état où se trouvaient en France les arts du dessin, suivies d'un projet d'école publique et d'un système d'encouragement. En 1796, entre deux proscriptions, il publia une lettre pleine de justesse sur le préjudice qu'occasionnerait aux arts et à la science le déplacement des chefs-d'œuvre de l'Italie. Cet opuscule reposait sur une idée vraie, à laquelle il donna de nouveaux développements, en 1815, dans ses *Considérations morales sur la destination des ouvrages de l'art*, et qu'il a reprise encore avec plus de bonheur et d'à-propos, en 1818, dans sa *Lettre à Canova*, à l'occasion de l'enlèvement des marbres du Parthénon par lord Elgin.

« Ce n'est pas ici, a ajouté M. Magnin, le lieu d'énumérer, même sommairement, tous les écrits ingénieux et solides que, pendant les époques les plus favorables de l'Empire et de la Restauration, M. Quatremère a composés sur l'histoire des arts dans l'antiquité, ou sur la vie et les œuvres des grands artistes de la renaissance. Personne de vous, Messieurs, n'a oublié tant de dissertations dont il a enrichi le recueil de vos Mémoires ou le *Journal des Savants*, ni tant de notices exquises qu'il lisait annuellement, comme organe officiel de l'Académie des beaux-arts; tous livres ou morceaux achevés, qui ont fondé, parmi nous, tout à la fois la science et la langue de la critique, ou ce qu'on a appelé, après lui, la philosophie de l'art. Je prononcerai, cependant, pour le déposer comme une couronne sur cette tombe, le titre du principal et indestructible monument élevé par M. Quatremère de Quincy à l'histoire de la sculpture antique, *le Jupiter olympien*, le plus bel ouvrage d'archéologie qui ait paru en Europe depuis le commencement du siècle.

« Tant et de si beaux titres à l'admiration, une vie politique si vaillante, une vie littéraire si glorieusement remplie, assurent à l'homme illustre que nous regrettons une renommée impérissable, et qui ne peut manquer de s'accroître, comme tout ce qui porte en soi le caractère de la force, de l'originalité et de la grandeur. »

Après le discours de M. Magnin, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, a exprimé, en peu de mots, les regrets de cette Académie.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 19 janvier, l'Académie des beaux-arts a élu M. Robert-Fleury à la place vacante, dans la section de peinture, par la mort de M. Granet.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques; ouvrage traduit de l'allemand, du docteur Frédéric Creuzer, refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniaut, membre de l'Institut, professeur à la faculté des lettres de Paris, secrétaire général du conseil de l'Université de France. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1849, t. II, IIIe partie (ou IIe partie, 2e section); in-8°, de VIII-534 pages (de la page 819 à la page 1352).—Ce volume est depuis longtemps promis : il avait été annoncé par l'auteur, en 1841, dans l'avertissement de la partie de son travail qui parut cette année, et par nous-même, en 1842, dans une note consacrée à cette publication. (Voyez le *Journal des Savants*, cahier de mars 1842, p. 190.) Le nombre et l'importance des questions qui y sont traitées, les recherches, les études dont témoignent tant de dissertations savantes sur des points pour la plupart fort difficiles et fort controversés, expliquent, justifient ce long délai. Il a pour nous cet avantage, que l'ouvrage, dans son lent développement, reproduit non-seulement le monument original de M. Creuzer, mais les changements, les additions, par lesquels il l'a depuis modifié, particulièrement dans sa troisième édition; ajoutons tout le mouvement de la science, sur l'important sujet de la religion des anciens, et à l'étranger et chez nous-mêmes. Rapporteur exact et juge éclairé de toutes les opinions, M. Guigniaut ajoute beaucoup à ce riche répertoire par ses vues personnelles; et c'est un éloge qu'il faut étendre à deux habiles archéologues qu'il s'est récemment donnés pour collaborateurs dans quelques détails d'une œuvre si considérable, MM. A. Maury et E. Vinet. Grâce à leurs efforts réunis, le nouveau volume contient des notes, des éclaircissements historiques, mythologiques, archéologiques, sur ce qui fait le sujet des livres IV, V, VI de l'ouvrage; c'est-à-dire sur les religions de l'Asie occidentale et de l'Asie Mineure, sur les premières époques des religions de la Grèce et de l'Italie, notamment sur la civilisation religieuse des Étrusques et sur les grandes divinités de la Grèce et de Rome. Dans le nombre ne sont point compris Bacchus, Cérès et Proserpine, objet, avec leurs mystères, des livres VII et VIII. Les compléments de ces deux livres et le livre IX, dans lequel doit être résumé l'ouvrage entier, formeront, sous le titre de *troisième partie, ou seconde partie, deuxième section, du tome troisième*, une dernière livraison, que M. Guigniaut annonce comme prochaine et dont la moitié est déjà imprimée. En même temps paraîtront les deux *Discours* qui doivent prendre place et en tête du premier tome et au-devant de l'explication des planches, qui compose, avec les planches elles-mêmes, le tome quatrième. Ainsi s'achèvera cette grande entreprise poursuivie, depuis 1825, avec tant de persévérance et de succès, et qui occupera une place importante parmi les meilleurs travaux de la science contemporaine.

ALLEMAGNE.

Keltische studien. Abhandlung über die Wohnsitze der Kelten.... *Études celtiques.* Dissertation sur le pays habité par les Celtes, sur l'affinité de leur langue avec les

peuples indo-germaniques, et sur l'influence qu'a eue leur mythologie dans la formation des légendes du moyen âge; par Fr. Körner. Halle, 1849, in-4° de 32 pages.

Ansichten über die Keltischen Alterthümer..... Considérations sur les antiquités celtiques, sur les Celtes en général, principalement sur les Celtes dans l'Allemagne et sur l'origine celtique de la ville de Halle; par Chr. Keferstein. Halle, 1849, 2 vol. in-8°.

De Gallorum oratorio ingenio, rhetoribus et rhetoricæ Romanorum tempore scholis; scripsit C. Monnard. Bonnæ, in-8° de 102 pages. — M. Monnard, membre de l'ancien gouvernement du canton de Vaud, aujourd'hui professeur à Bonn, cherche à établir, par cette dissertation, que la supériorité des Français sur tous les autres peuples modernes dans l'art de la parole, supériorité qu'il regarde comme incontestable, est innée dans le sang gaulois, et existait déjà dans l'antiquité.

De continuato Fredegarii scholastici chronico scripsit. Theod. Breysig. Berolini, sumptibus W. Hertzii, 1849, in-8° de 72 pages. On sait que la continuation de l'histoire des Francs, de Grégoire de Tours, par Frédégaire, s'arrête à l'an 641 (au xc° chapitre de l'ouvrage), et qu'elle a été elle-même continuée par divers chroniqueurs. Dom Ruinart avait cru pouvoir établir que la suite de l'ouvrage était de quatre mains distinctes, dont la première aurait composé les chapitres xci et suivants, jusqu'à la fin du xcvi°; un second chroniqueur aurait écrit les chapitres xcvii à cix, jusqu'aux mots *regnum Francorum*, vers le milieu, un troisième aurait achevé le chapitre cix et écrit les chapitres cx-cxvii; le dernier, les chapitres cviii et suivants jusqu'au cxxxvii°, qui termine la chronique. M. Breysig croit avoir trouvé dans l'étude de ce texte la preuve que les divisions adoptées par le savant bénédictin sont erronées. Il reconnaît aussi quatre continuateurs de Frédégaire, mais il propose de leur attribuer les parties suivantes de l'ouvrage : Au premier, les chapitres xcxi à cix, jusqu'aux mots *regnum Francorum;* au second, de cix à cx, jusqu'aux mots *sepultusque est Parisius, in basilica S. Dionysii martyris;* au troisième, cxi à cxvii; au quatrième, cxviii à cxxxvii.

TABLE.

Tableau de l'éloquence chrétienne au iv° siècle, par M. Villemain (1er article de M. Patin)........ Page 1

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés par le prince Alexandre Labanoff (10° article de M. Mignet)........ 9

Monument de Ninive, découvert et décrit par M. P. E. Botta, etc. (8° article de M. Raoul-Rochette.)........ 30

Diplomata, Chartæ, Epistolæ, Leges, etc. (article de M. Paulin Paris)........ 44

Nouvelles littéraires........ 61

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

FÉVRIER 1850.

Une anecdote relative a M. Laplace.

Lu à l'Académie française, dans sa séance particulière du 5 février 1850,
par M. J. B. Biot.

Messieurs,

Quand un homme d'ordre s'apprête à partir pour un grand voyage, il met ses affaires en règle, et prend soin d'acquitter toutes les dettes qu'il peut avoir contractées. Voilà pourquoi je vais vous raconter comment, il y a quelques cinquante ans, un de nos savants les plus illustres accueillit et encouragea un jeune débutant, qui était venu lui montrer ses premiers essais.

Ce jeune débutant, c'était moi, ne vous déplaise. Notez, pour excuser l'épithète, que ceci remonte au mois de brumaire an VIII de la République française, 1re édition. Quelques mois plus tard, on me fit l'insigne honneur de me nommer associé de l'Institut national; mais, à cette date, et surtout à l'époque un peu antérieure où mon récit commence, je me trouvais complétement inconnu. J'étais alors un tout petit professeur de mathématiques, à l'École centrale de Beauvais. Sorti nouvellement de l'École polytechnique, j'avais beaucoup de zèle et peu de science. Dans ce temps-là, on ne demandait guère aux jeunes gens que de l'ardeur. J'étais passionné pour la géométrie et pour beaucoup de choses. La fortune, plutôt que la raison, me préserva de céder à des goûts trop divers. Fixé, dès lors, par les nœuds les plus doux, à l'intérieur de la famille qui m'avait adopté, heureux du présent, comptant sur l'avenir, je ne songeais qu'à suivre, avec délices, les penchants de mon esprit vers toutes sortes d'études scientifiques; et à faire, par plaisir, ce que l'intérêt de ma carrière m'aurait prescrit comme un devoir. J'avais surtout une ambition démesurée de pénétrer dans les hautes

régions des mathématiques, où l'on découvre les lois du ciel. Mais ces grandes théories, encore éparses dans les collections académiques, n'étaient presque abordables que pour le petit nombre d'hommes supérieurs qui avaient concouru à les établir; et s'y lancer sans guide, sur leurs traces, c'était une entreprise où l'on avait toute chance de s'égarer pendant bien du temps avant de les rejoindre. Je savais que M. Laplace travaillait à réunir ce magnifique ensemble de découvertes, dans l'ouvrage qu'il a très-justement appelé : *la Mécanique céleste.* Le premier volume était sous presse; les autres suivraient, à de bien longs intervalles, au gré de mes désirs. Une démarche, qui pouvait paraître fort risquée, m'ouvrit un accès privilégié dans ce sanctuaire du génie. J'osai écrire directement à l'illustre auteur, pour le prier de permettre que son libraire m'envoyât les feuilles de son livre, à mesure qu'elles s'imprimaient. M. Laplace me répondit, avec autant de cérémonie que si j'eusse été un savant véritable. Toutefois, en fin de compte, il écartait ma demande, ne voulant pas, disait-il, que son ouvrage fût présenté au public avant d'être terminé, afin qu'on le jugeât d'après son ensemble. Ce déclinatoire poli, était sans doute très-obligeant dans ses formes. Mais, au fond, il accommodait mal mon affaire. Je ne voulus pas l'accepter sans appel. Je récrivis immédiatement à M. Laplace, pour lui représenter qu'il me faisait beaucoup plus d'honneur que je n'en méritais, et que je n'en désirais. Je ne suis pas, lui disais-je, du public qui juge, mais du public qui étudie. J'ajoutais que, voulant suivre et refaire tous les calculs en entier pour mon instruction, je pourrais, s'il se rendait à ma prière, découvrir et signaler les fautes d'impression qui s'y seraient glissées. Ma respectueuse insistance désarma sa réserve. Il m'envoya toutes les feuilles déjà imprimées, en y joignant une lettre charmante, cette fois nullement cérémonieuse, mais remplie des plus vifs et des plus précieux encouragements. Je n'ai pas besoin de dire avec quelle ardeur je dévorai ce trésor. Je pouvais bien m'appliquer la maxime : *violenti rapiunt illud.* Depuis, chaque fois que j'allais à Paris, j'apportais mon travail de révision typographique, et je le présentais personnellement à M. Laplace. Il l'accueillait toujours avec bonté, l'examinait, le discutait; et cela me donnait l'occasion de lui soumettre les difficultés qui arrêtaient trop souvent ma faiblesse. Sa condescendance à les lever était sans bornes. Mais lui-même ne pouvait pas toujours le faire, sans y donner une attention quelquefois assez longue. Cela arrivait d'ordinaire aux endroits, où, pour s'épargner des détails d'exposition trop étendus, il avait employé la formule expéditive : *il est aisé de voir.* La chose, en effet, avait paru, dans le moment, très-claire à ses yeux.

Mais elle ne l'était pas toujours, même pour lui, à quelque temps de là. Alors, si vous lui en demandiez l'explication, il la cherchait patiemment, par diverses voies, pour son compte comme pour le vôtre; et c'était là, sans doute, le plus instructif des commentaires. Une fois, je le vis passer ainsi près d'une heure, à tâcher de ressaisir la chaîne de raisonnements qu'il avait cachée sous ce mystérieux symbole : *il est aisé de voir*. On doit dire, à sa décharge, que s'il avait voulu être complétement explicite, son ouvrage aurait dû avoir huit ou dix volumes in-4° au lieu de cinq; et peut-être, n'aurait-il pas vécu assez de temps pour l'achever.

Tout le monde comprendra le prix que devaient avoir pour un jeune homme ces communications familières et intimes, avec un génie si puissant et si étendu. Mais ce que l'on ne saurait bien se figurer, à moins d'en avoir été l'objet, ce sont les sentiments de délicatesse affectueuse, et comme paternelle, dont il les accompagnait. Ceci m'amène naturellement à l'anecdote que j'ai voulu raconter. Car elle en offre un exemple aussi parfait que rare.

Peu de temps après qu'il m'eut été permis de l'approcher, j'eus la bonne fortune de faire un pas, qui me sembla nouveau et imprévu, dans une partie des mathématiques, où l'on était à peine entré jusqu'alors. J'avais remarqué, dans les commentaires de Pétersbourg, une classe de questions géométriques fort singulières, qu'Euler avait traitées par des méthodes indirectes, dans un mémoire intitulé : *De insigni promotione methodi tangentium inversæ*. Il s'était proposé aussi une question de ce genre, encore plus difficile, sur laquelle il était revenu à plusieurs reprises dans les *Acta eruditorum*, en la résolvant chaque fois par des voies différentes, mais toujours indirectement. La singularité de ces problèmes consistait en ce qu'il fallait découvrir la nature d'une courbe, d'après certaines relations assignées, dont les caractères géométriques étaient d'ordres dissemblables : les unes devant avoir lieu entre des points infiniment voisins, les autres entre des points distants, séparés, par des différences finies et données, d'abscisses. Or, la première classe de conditions, relative aux points voisins, étant considérée isolément, sous le point de vue abstrait, dépend du calcul différentiel ordinaire : la deuxième, relative aux points distants, dépend d'un autre genre de calcul, qui s'adapte spécialement aux différences finies. L'idée me vint que, pour bien faire, il fallait écrire d'abord l'énoncé complet du problème dans le langage analytique, en appliquant à chacune de ses parties leurs symboles propres. Cela conduirait à un genre d'équations, dit, *aux différences mêlées*, peu étudié jusqu'alors, qui exprimerait ainsi, avec une entière généralité, l'ensemble des conditions mixtes auxquelles

on devrait satisfaire; après quoi, on n'aurait plus qu'à se tirer, comme on pourrait, de ce dernier pas. La réalisation de cette idée surpassa mes espérances. Toutes les questions de ce genre, qui avaient été traitées indirectement par Euler, et par d'autres géomètres, étant exprimées ainsi en symboles généraux, se résolvaient sans difficulté, comme par enchantement. Lorsque j'eus trouvé cette clef qui les ouvrait, j'apportai mon travail à Paris, et j'en parlai à M. Laplace. Il m'écouta avec une attention, qui me sembla mêlée de quelque surprise. Il me questionna sur la nature de mon procédé, sur les détails de mes solutions. Quand il m'eut examiné sur tous ces points, « Cela me paraît fort bien, dit-il, venez « demain matin m'apporter votre mémoire. Je serai bien aise de le voir. » On comprend que je fus exact au rendez-vous. Il parcourut fort attentivement tout mon manuscrit; l'exposé de la méthode, les applications, les considérations ultérieures que j'y avais annexées. Puis, il me dit : « Voilà un très-bon travail; vous avez pris la véritable voie qu'il faut « suivre pour résoudre directement ce genre de questions. Mais les « aperçus que vous présentez, à la fin, sont trop éloignés. N'allez pas « au delà des résultats que vous avez obtenus. Vous rencontreriez proba- « blement des difficultés plus sérieuses que vous ne paraissez le croire; « et l'état actuel de l'analyse pourrait bien ne pas vous fournir les moyens « de les surmonter. » Après m'être défendu quelque temps, car jamais il ne lui est arrivé d'interdire aux jeunes gens qui l'approchaient la liberté d'une respectueuse controverse, je cédai à ses conseils, et je rayai toute cette fin hasardeuse. « Comme cela, me dit-il, le reste sera « fort bien. Présentez demain votre mémoire à la classe (on appelait « alors ainsi l'Académie); et, après la séance, vous reviendrez dîner « avec moi. Maintenant, allons déjeuner. » Ici, je ne craindrai pas de placer un tableau d'intérieur, qui le fera voir tel qu'il était, tel qu'il fut toujours, dans la simplicité de ses rapports avec les jeunes gens qui avaient le bonheur de l'approcher, et qui, devenus des hommes, sont restés groupés autour de lui pendant sa longue carrière, comme autant d'enfants adoptifs de sa pensée. C'était dans ces instants de loisir, après son travail du matin, qu'il aimait le plus habituellement à nous recevoir. Le déjeuner était d'une simplicité pythagorique : du lait, du café, des fruits. On servait dans l'appartement de Mme Laplace, laquelle, alors jeune et belle, nous accueillait tous indistinctement, avec la bonté d'une mère, qui aurait pu être notre sœur. Là, on pouvait causer de science avec lui pendant des heures. Sa conversation bienveillante se portait tour à tour, sur les sujets de nos études, sur le progrès des travaux que nous avions commencés, sur ceux qu'il désirait nous voir

entreprendre. Il s'occupait aussi des particularités qui concernaient notre avenir ; s'informait des opportunités qui pouvaient nous être favorables; et nous y servait si activement, que nous n'avions pas besoin d'y songer nous-mêmes. En retour de tout cela, il ne nous demandait que du zèle, des efforts, et la passion du travail. Voilà ce que nous avons tous vu de lui. Mais le trait que je vais vous raconter, vous fera mieux connaître encore, ce qu'il a été pour nous.

Le lendemain du jour où je lui avais présenté mon mémoire, je me rendis de bonne heure à l'Académie, où, avec la permission du président, je me mis à tracer, sur le grand tableau noir, les figures et les formules que je voulais exposer. Monge, arrivé un des premiers, m'aperçut, s'approcha de moi, et me parla de mon travail. Je compris que M. Laplace l'avait prévenu. A l'École polytechnique, j'avais été un des élèves auxquels il témoignait le plus d'affection; et je savais, combien le succès que j'espérais lui causerait de plaisir. On est heureux d'avoir de pareils maîtres! Quand la parole me fut accordée, tous les géomètres, c'était alors l'usage, vinrent s'asseoir autour du tableau. Le général Bonaparte, récemment revenu d'Égypte, assistait ce jour-là à la séance, comme membre de la section de mécanique. Il vint avec les autres; soit de lui-même, à titre de mathématicien, dont il se faisait fort; ou, parce que Monge l'amena, pour lui faire les honneurs d'un travail issu de sa chère École polytechnique; à quoi le général répondit : « Je re« connais bien cela aux figures. » Je pensai qu'il était bien habile de les reconnaître, puisque, hormis M. Laplace, personne encore ne les avait vues. Mais, préoccupé comme je l'étais, de toute autre chose que de sa gloire militaire, et de son importance politique, sa présence ne me troubla pas le moins du monde. J'aurais eu bien plus peur de M. Lagrange, si l'approbation antérieure de M. Laplace ne m'avait donné toute sécurité. J'exposai donc très-librement, et je crois aussi très-clairement, la nature, le but, les résultats de mes recherches. Tout le monde me félicita sur leur originalité. On me donna pour commissaires les *citoyens* Laplace, Bonaparte, et Lacroix. La séance finie, j'accompagnai M. Laplace rue Christine, où il demeurait alors. Dans le chemin, il me témoigna son contentement de la netteté avec laquelle j'avais présenté mes démonstrations, et aussi, de ce que, suivant son conseil, je ne me fusse pas hasardé au delà. Nous arrivons. Après que j'eus salué madame Laplace : « Venez, me dit il, un moment dans mon « cabinet; j'ai quelque chose à vous faire voir. » Je le suivis. Nous étant assis, et moi prêt à l'écouter, il sort une clef de sa poche, ouvre une petite armoire placée à droite de sa cheminée, je la vois encore...; puis

il en tire un cahier de papier jauni par les années, où il me montre tous mes problèmes, les problèmes d'Euler, traités et résolus par cette méthode, dont je croyais m'être le premier avisé. Il l'avait trouvée aussi depuis longtemps; mais il s'était arrêté devant ce même obstacle qu'il m'avait signalé. Espérant le surmonter plus tard, il n'avait rien dit de tout cela à personne, pas même à moi, quand j'étais venu lui apporter son propre travail comme une nouveauté. Je ne puis peindre ce que j'éprouvai alors. C'était un mélange, de joie à voir que je m'étais rencontré avec lui; peut-être aussi de quelque regret à me savoir prévenu; mais surtout, d'une profonde et infinie reconnaissance pour un trait si noble et si touchant. Cette découverte, la première que j'eusse faite, était tout pour moi. Elle était sans doute peu pour lui, qui en avait fait tant d'autres, et de si considérables, dans toutes les parties des mathématiques abstraites, comme dans leurs plus sublimes applications. Mais l'abnégation scientifique est difficile et rare, même en de petites choses. Et puis! cette délicatesse à ne me vouloir découvrir ce mystère qu'après le succès, le succès public, auquel il m'avait conduit comme par la main, ne se servant de ce qu'il avait vu que pour me détourner des écueils où mon inexpérience allait m'engager! M'eût-il montré ce papier avant la séance, il ne m'était plus possible de présenter mon travail, sachant que le sien existait auparavant. La distance de lui à moi, ne m'aurait permis que le silence. Et s'il avait exigé que je profitasse du secret qu'il avait gardé, quel embarras n'aurais-je pas dû éprouver, quand j'aurais lu ce mémoire, ayant la conscience que je n'étais que l'écho d'un autre esprit! Mais sa réserve me laissait toute la force que son approbation m'avait donnée. Paraîtrai-je trop présomptueux, si je me persuade, que tous ces raffinements de bonté, n'auraient pas pu lui être suggérés par un intérêt seulement abstrait, et scientifique, mais qu'ils ont dû lui être inspirés aussi, par un sentiment personnel d'affection? Au reste, en récompense de sa noble conduite, je me figure qu'il devait éprouver un vif plaisir, et une jouissance bien pure, à m'entendre, grâce à lui, débiter en pleine assurance, à la satisfaction de mon savant auditoire, ces nouveaux calculs dont je me croyais l'inventeur, et qu'il aurait pu m'enlever d'un seul mot. Aurait-il été aussi généreux pour un rival? Aurait-il même été alors, toujours juste? C'est ce que je n'ai nullement ici à examiner. Il fut tout cela pour moi et pour bien d'autres, qui commençaient aussi leur carrière. Je n'ai rien de plus à dire, ni à voir. Son influence sur le progrès des sciences physiques et mathématiques a été immense. Depuis cinquante ans, presque tous ceux qui les ont cultivées, se sont instruits dans ses ouvrages, éclai-

rés par ses découvertes, appuyés sur ses travaux. Mais nous, aujourd'hui en bien petit nombre, qui l'avons connu intimement, et qui avons pu nous inspirer de son esprit et de ses conseils, ajoutons encore, à ces titres glorieux, le souvenir de l'affabilité, de la bonté, qu'il nous a montrées. Efforçons-nous de rendre, à ceux qui vont nous suivre, ce ce qu'il fit pour nous; et imitons, s'il se peut, à leur égard, cette noble abnégation, dont je viens de vous rapporter un si bel exemple. Voilà, Messieurs, le trait que j'ai voulu vous raconter. M. Laplace a été votre collègue dans cette Académie. Vous connaissiez son grand génie dans les sciences; vous aviez apprécié l'élévation de son talent comme écrivain. Je viens de vous le montrer sous un aspect nouveau, avec des qualités peut-être plus rares. En rendant cet hommage à sa mémoire je lui désobéis. Car il m'avait imposé un silence absolu sur ce qu'il avait fait pour moi, dans cette rencontre. Le rapport académique, auquel il prit part, n'en porte aucune trace; et il ne me permit pas d'y faire la moindre allusion quand je publiai mon travail [1]. Mais un intervalle d'un demi-siècle amène fatalement la prescription de tous les engagements humains; et je suis convaincu que vous m'absoudrez unanimement d'avoir manqué aujourd'hui à celui-là, pour acquitter la seule dette que le temps ne doive pas éteindre, celle de la reconnaissance. — BIOT.

Histoire de la chimie depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque, par le docteur Ferd. Hoëfer. T. II; Paris, au bureau de la *Revue scientifique*, rue Jacob, n° 30, 1843.

HUITIÈME ARTICLE [2].

III° ÉPOQUE.

II° SECTION.

Comprenant le XVII° siècle.

Le docteur Hoëfer commence cette section par un article intitulé *Méthode expérimentale, François Bacon;* après avoir rappelé ce que les

[1] Recueil des mémoires présentés à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut national par divers savants étrangers, t. I, p. 296, date de la présentation, 8 brumaire an VIII. Le rapport, rédigé par M. Lacroix, au nom de la commission, fut lu à la classe le 21 du même mois, trois jours après la grande révolution politique, qui avait porté le général Bonaparte au consulat. Il vint encore à cette séance, et y assista aussi tranquillement que s'il n'avait pas eu d'autre affaire en tête. L'original du rapport existe dans les archives de l'Académie, signé par lui et par les deux autres commissaires Laplace et Lacroix.— [2] Voir les cahiers de 1849.

sciences d'expérience doivent à Léonard de Vinci, Bernard Palissy et Galilée, qui secouèrent le joug de la philosophie péripatéticienne, il ajoute que F. Bacon dressa le code de la Méthode expérimentale.

Cet article, d'une extrême brièveté, ne dit pas en quoi consiste cette méthode : cependant il y aurait eu avantage à la définir afin de faire apprécier au lecteur la différence existant entre la science traitée au point de vue de la *Méthode a priori* et la science traitée au point de vue de la *Méthode a posteriori :* car, il faut l'avouer, pour peu qu'on fasse des expériences sur quoi que ce soit, on est censé, auprès de beaucoup de gens, pratiquer la *Méthode expérimentale*, mais c'est une erreur grave à notre sens.

S'il est certain que celui qui entreprend des recherches expérimentales reconnaît par là même son ignorance aussi bien que l'insuffisance de la science acquise pour résoudre des questions qu'il élève, et que dès lors, croyant à l'impossibilité de trouver la solution de ces questions en recourant à un système de principes coordonnés d'après la *Méthode a priori*, il semble prendre pour guide la *Méthode a posteriori*, il s'en faut beaucoup cependant que les expériences auxquelles il se livre puissent être considérées *nécessairement* comme l'expression de la *Méthode expérimentale;* car l'expérimentateur ne se dirige réellement par cette méthode, qu'à la condition de se soumettre à certaines règles qu'elle prescrit, et dont l'observation a l'avantage de démontrer le degré de certitude des conclusions déduites de l'expérience, non-seulement à tous ceux qui ont un intérêt quelconque à le connaître, mais encore à l'expérimentateur lui-même, qui sent le besoin de l'apprécier, pour peu qu'à l'esprit philosophique il joigne le désir d'étendre le champ de ses recherches.

Si nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'entretenir les lecteurs du *Journal des Savants* de la Méthode expérimentale, il ne sera pas superflu d'insister de nouveau sur la définition que nous en donnons, parce qu'on appréciera la différence de notre manière de voir d'avec celle dont on l'envisage communément.

Tout est complexe dans le monde physique comme dans le monde moral : aucun effet observé n'est simple; aussi, que notre attention se fixe sur un phénomène, et, aussitôt, excités par le désir de connaître, nous nous efforçons d'en découvrir la cause, et, avant tout, sentant la nécessité de le dégager de ce qui lui est étranger, nous invoquons l'esprit d'analyse pour le réduire par la pensée à la plus simple expression. Après l'observation des phénomènes au moyen de nos sens, vient donc le raisonnement; mais celui-ci, en nous montrant la complexité des

choses, quand il s'agit de rattacher un phénomène observé à sa cause prochaine, nous conduit à instituer des expériences afin de convertir la supposition en certitude, ou d'en apprécier le dégré de probabilité, ou enfin de la rejeter comme une erreur, si elle n'est pas fondée. Citons comme exemple propre à éclaircir notre pensée ce qui a eu lieu quand il s'est agi de savoir si l'*air est pesant*.

Les premiers qui avancèrent cette proposition trouvèrent des contradicteurs, et, tant que les deux opinions contraires furent soutenues et attaquées par des raisonnements appuyés, les uns sur des principes non démontrés, les autres sur l'observation de quelques phénomènes de la nature, aucune conclusion positive ne put être établie; mais, après avoir observé des phénomènes que par un raisonnement immédiat on attribua à la pesanteur de l'air, on alla plus loin. Le raisonnement conduisit l'observateur à imaginer des expériences comme celles de Toricelli et de Pascal, qui, en contrôlant la conclusion déduite immédiatement de l'observation par le pur raisonnement, lui donnèrent le caractère de la *vérité*, par la raison que chacun put alors s'assurer de l'exactitude des observations et des expériences sur lesquelles repose la proposition que l'*air est pesant*.

Ainsi vous voyez qu'après avoir observé un phénomène, on en cherche la cause, et que, tant que cette cause n'est pas démontrée vraie par un système d'expériences, il y a observation sans contrôle. Dès lors, si des expériences ont été faites sans contrôle de toutes les conclusions qu'on en a tirées comme positives, la méthode expérimentale n'a pas dirigé l'expérimentateur, puisque des conclusions non contrôlées peuvent donner lieu aux mêmes incertitudes que des interprétations faites conformément à la *méthode a priori* de phénomènes observés dans la nature, sans que ces interprétations aient été soumises à l'expérience.

Enfin, nous étendons la *méthode expérimentale* aux sciences d'observation en disant que toute proposition qu'on y avance comme une *vérité* doit avoir été contrôlée par un système de faits incontestables tellement coordonnés, qu'il montre la proposition avancée comme une conséquence rigoureuse de ces faits, et parce qu'il peut en exister qui soient le résultat de l'expérience proprement dite, nous avons avancé ailleurs que les sciences d'observation et de raisonnement doivent rentrer tôt ou tard dans les sciences d'observation, de raisonnement et d'expérience. Enfin, c'est à la condition de soumettre les propositions recueillies par la statistique, l'économie politique et l'histoire, à ce système de vérification, que ces propositions prennent un caractère qui

les range dans la catégorie des faits du ressort des sciences proprement dites.

. Cette digression ressort de notre sujet, parce que les hommes dont nous allons rappeler les travaux, en continuant l'examen de l'ouvrage du docteur Hoëfer, nous présenteront dans leurs écrits de véritables expériences instituées avec l'intention de démontrer des propositions qu'ils croyaient vraies; et cependant il faudra arriver à l'époque des travaux de Lavoisier de 1770 à 1786, pour qu'il sorte de toutes ces expériences un système de connaissances assez solidement établies, grâce à la méthode expérimentale pratiquée comme nous la définissons, pour constituer la *chimie moderne*. Ainsi, nous le répétons, des expériences faites en dehors de la *méthode a priori*, et conformément à la *méthode a posteriori*, seront à nos yeux en dehors de l'esprit de la *méthode expérimentale*, si toutes les conclusions du travail ne sont pas déduites immédiatement des expériences, de manière que celles-ci supposées exactes, les conclusions en soient des conséquences logiques, et, en outre, si les expériences n'ont pas été assez variées pour que le critique soit en droit d'attribuer les phénomènes qu'on veut expliquer à une cause différente de celle que l'expérimentateur leur a assignée.

Nous examinerons dans cet article, conformément à ces vues, les travaux de Van Helmont, espérant convaincre le lecteur que l'extrême divergence des jugements dont ils ont été l'objet au point de vue physico-chimique surtout, tient à un défaut de précision provenant principalement de ce qu'au lieu d'étudier un système d'idées dans son ensemble, on ne l'a envisagé que partiellement et encore d'une manière incomplète.

Van Helmont.

Van Helmont naquit à Bruxelles en 1577 et mourut en 1644 à Vilvorde, deux ans après la mort de Galilée et la naissance de Newton. Il se livra à l'étude de la médecine et à celle des sciences qu'il jugeait en être une partie essentielle. C'était bien une vocation, car il persévéra jusqu'à sa mort dans une carrière dont le choix avait vivement contrarié ses parents, peu satisfaits de voir un membre des anciennes familles de Merode et de Stassart se livrer à l'exercice de la médecine; cependant c'est en s'y dévouant absolument, ainsi qu'aux recherches scientifiques qui, à ses yeux, en étaient la conséquence, qu'il illustra le nom de Van Helmont dans le monde savant.

Les titres de Van Helmont à l'estime des hommes sont d'avoir parfaitement apprécié l'insuffisance des doctrines issues de la *méthode a*

priori péripatéticienne qui dominaient les écoles de son temps et d'en avoir combattu plusieurs points, non pas seulement par des raisonnements, mais encore par l'observation des phénomènes naturels et quelquefois par l'expérience; de plus, d'avoir tiré de recherches ainsi dirigées des conclusions dont l'importance s'est accrue avec le temps. Mais, pour juger Van Helmont conformément aux principes de critique que nous avons adoptés, il faut l'envisager autrement que ne l'ont fait ses admirateurs et ceux qui n'ont vu en lui qu'un second Paracelse.

Il est vrai que Van Helmont, comme Paracelse, avait un besoin d'innover; qu'il s'occupait des phénomènes naturels du ressort des actions moléculaires, et que son genre d'esprit le portait à exagérer ses opinions et tout ce qu'il croyait devoir préconiser. Mais l'exagération, loin d'être chez lui le calcul du charlatanisme, naissait d'une conviction profonde de l'exactitude de ses recherches aussi bien que de leur utilité; et, à nos yeux, elle était la conséquence naturelle de la faculté d'inventer, qu'il possédait incontestablement. Au point de vue moral, Van Helmont fut toujours digne de sa famille; il ne cessa jamais de respecter dans ses écrits et sa conduite les pouvoirs légitimes, sans lesquels l'existence d'aucune société humaine n'est possible.

Mais, si Van Helmont préconisa l'expérience en la pratiquant lui-même quelquefois, s'il s'éleva contre la logique d'Aristote, en en signalant avec raison et une grande vigueur de langage l'insuffisance dans l'étude du monde visible; cependant il est encore un exemple de la faiblesse de l'homme, car il lui paya tribut en professant des opinions dont la preuve expérimentale n'a jamais été donnée, et qui sont incontestablement le résultat d'une méthode qu'il repoussa sans doute à propos de quelques recherches particulières, mais à l'esprit de laquelle il soumit l'ensemble de ses opinions. Il y a plus, les œuvres de Van Helmont, plus que toutes autres, sont l'expression la plus franche et la plus claire de la *méthode a priori*, prise au suprême degré de l'absolu. S'il combattit Aristote, c'est que le philosophe grec admet des propriétés inhérentes à la matière, ou à la substance existant de toute éternité, tandis que lui, Van Helmont, prenant son point de départ dans les livres saints, et principalement dans la Genèse, admet que la matière a été créée par le *verbe de Dieu.*

Avec la force que donnait à sa pensée vigoureuse une conviction profonde de croyances qui, à ses yeux, étaient parfaitement orthodoxes, nous voyons Van Helmont exposer sans hésitation, et de la manière la plus franche, des opinions relatives aux faits du monde visible, qui, à beaucoup de penseurs, ont paru ne pouvoir être que l'expression

de doctrines non pas seulement hétérodoxes, mais matérialistes même. Ces opinions furent sans doute une des causes des poursuites de l'inquisition dont il fut l'objet, et qui troublèrent une partie de sa vie studieuse.

Nous l'avons déjà dit (septembre 1849, p. 535), Van Helmont introduisit dans la langue des sciences l'expression de *gaz*, qui semble bien n'être que le mot allemand GAHST, esprit, pour désigner ce qu'on appelle aujourd'hui le *fluide élastique* proprement dit, qui ne se liquéfie ou ne se solidifie pas sous la simple pression de l'atmosphère ou à la température moyenne des zones tempérées de notre globe. Jamais on n'oubliera le service rendu à la science par l'usage qu'il fit lui-même de ce mot en l'appliquant à un grand nombre de faits du ressort des actions moléculaires ou des phénomènes chimiques, et en montrant que les *gaz* qui se manifestent à l'observateur, pouvant différer les uns d'avec les autres par des propriétés spéciales, forment une classe de corps, quoiqu'il admît cependant qu'ils se réduisaient par le froid en un corps unique, l'eau. Van Helmont, après avoir dit que soixante-deux livres de charbon de chêne donnent, en brûlant, une livre de cendre et soixante et une livres d'*esprit sylvestre*, ajoute : *Cet esprit, inconnu jusqu'ici, ne peut être renfermé dans des vases, ni être réduit en corps visible, je l'appelle d'un nom nouveau*, GAZ; *il y a des corps qui se réduisent entièrement en ce même esprit. L'esprit concret et coagulé à la manière d'un corps est excité* (à devenir gaz) *par l'addition d'un ferment, comme dans le vin, le pain, l'hydromel, etc.* Van Helmont, en citant le gaz produit par la combustion du charbon, celui qui l'est par la fermentation alcoolique, que par parenthèse il distingue explicitement de l'esprit de vin, le gaz développé lorsqu'on verse du vinaigre sur des carbonates, le gaz des eaux de Spa, le gaz de la grotte du Chien près de Naples, etc., les assimile par la nomenclature; et ce rapprochement est d'autant plus remarquable, que Van Helmont signale un gaz qui, à sa sortie du gros intestin, prend feu à la flamme d'une bougie, tandis que celui de l'estomac et des intestins grêles éteint la flamme sans brûler. Il savait encore que la combustion du soufre donne naissance à un gaz très-odorant non inflammable, et que l'argent dissous par l'acide azotique en produit un autre (le deutoxyde d'azote). Il n'est pas aussi certain qu'il ait développé le gaz chlorhydrique, comme le dit le docteur Hoëfer; car on n'obtient pas ce corps à l'état de pureté en mettant dans une cornue de l'acide azotique avec du chlorure de sodium ou du chlorhydrate d'ammoniaque. Enfin, il considérait la flamme comme un gaz porté à l'incandescence.

En définitive, l'honneur d'avoir observé que, dans des circonstances diverses, des matières solides ou liquides peuvent en tout ou en partie

prendre l'état de *gaz*, appartient à Van Helmont; ainsi que la distinction de ceux qui sont inflammables d'avec ceux qui ne le sont pas.

Mais, dans ses idées, que signifiait l'épithète de *sauvage* donnée à *l'esprit* qu'il désignait par le mot nouveau *gaz*? Elle exprimait la propriété qu'il attribuait à cet esprit de ne pouvoir être coercé, c'est-à-dire renfermé dans un vaisseau. Il convient d'autant plus d'insister sur cette manière de voir, que Van Helmont distinguait le *gaz* de *l'air atmosphérique*, auquel il reconnaissait la propriété d'être coercé. On ne peut douter qu'il la lui reconnaissait en effet, quand on lit la description d'une expérience dans laquelle une chandelle allumée placée sous une cloche d'air renversée sur l'eau, diminue le volume de cet air et finit par s'éteindre. *D'après ces faits, l'air atmosphérique n'était donc pas un gaz pour Van Helmont.* S'il était vrai, comme il le croyait, que celui-ci réunît à la pesanteur l'incoercibilité, le gaz serait alors un état de la matière, intermédiaire entre *l'air* et les *fluides impondérables*, puisque la propriété d'être incoercible le distinguerait de l'air, et la propriété d'être pesant le distinguerait des fluides impondérables.

Nous avons cru devoir insister sur ce point de l'histoire de la science, en ce qu'il est assez généralement ignoré, et que les personnes qui le connaissent n'en ont tiré aucune conséquence. Cependant, ignorer ce fait, ou, si, le connaissant, on n'en tire pas la conclusion que nous en déduisons, c'est se mettre dans l'impossibilité d'apprécier le mérite de ceux qui ont rectifié l'opinion de Van Helmont, en prouvant par l'expérience que les gaz qu'il avait dit être *incoercibles* peuvent être recueillis dans des vaisseaux, et qu'il est possible d'en connaître les propriétés et de les distinguer ainsi en espèces parfaitement définies.

Van Helmont se recommande, en outre, par l'usage qu'il fit de la balance dans une expérience souvent citée, par laquelle il constata qu'un saule du poids de 5 livres, planté dans un pot imperméable, contenant [illegible] livres de terre pesée sèche, avait acquis en plus, au bout de cinq ans, 169 livres 3 onces non compris le poids des feuilles, et cependant la perte de la terre ne dépassait pas 2 onces, et l'eau distillée seule avait servi à l'arrosement de la plante. Cette expérience fait époque en ce qu'elle montrait dès lors le parti qu'on peut tirer de la balance dans les recherches scientifiques, différentes des opérations docimastiques où cet instrument était alors habituellement employé. Mais, pour être juste à l'égard de tous, il faut rappeler qu'en Italie Sanctorius, né à Istrie, publia en 1634 des *aphorismes de médecine statique* qui étaient le résultat d'expériences suivies pendant une longue série d'années faites sur lui-même, afin de comparer le poids de son corps aux poids de ce

qu'il prenait en aliments et de ce qu'il perdait en excrétions. L'historien de la science doit donc faire remarquer que le mérite d'avoir employé la balance à résoudre des questions relatives à l'économie des corps vivants se partage entre Van Helmont pour les végétaux et Sanctorius pour les animaux. Les expériences de Sanctorius datent de 1600 à 1634.

On trouve encore dans Van Helmont un grand nombre de faits qui rentrent dans les sciences expérimentales : ainsi il a eu l'idée d'un thermomètre à eau; il a imaginé un petit appareil de verre renfermant deux volumes d'air séparés par une colonne d'acide sulfurique coloré en rouge, qui rappelle le thermoscope de Rumford. Il a bien expliqué la précipitation de la silice de la liqueur des cailloux, mêlée à un acide. Il s'est appuyé de l'expérience pour démontrer que le sel dissous dans l'eau, et même l'argent d'une solution azotique, n'ont point perdu leur essence; car le sel n'est pas plus détruit dans l'eau, que l'argent ne l'est dans l'acide azotique. Van Helmont connaissait l'acidité du suc gastrique; il avait encore bien apprécié l'influence de l'action de la chaleur sur les préparations pharmaceutiques d'origine végétale, suivant qu'on employait l'eau en macération en infusion, ou en décoction.

Nous pensons n'avoir rien omis des faits principaux que les admirateurs de Van Helmont ont relevés dans ses œuvres, avec l'intention de montrer la disposition de son esprit à se servir de l'expérience pour soutenir ses idées. Mais doit-on le considérer comme un homme qui est entré dans la carrière expérimentale, après avoir senti l'impuissance de la *méthode a priori*, pour connaître le monde visible? Nous ne le pensons pas, et voici les motifs de notre opinion.

Tout en reconnaissant ce que la science doit à Van Helmont, il importe, avant tout, à notre manière d'envisager l'histoire de la chimie, d'insister sur le peu de place que les faits donnés par l'expérience occupent dans ses écrits : ce ne sont que de rares fragments isolés les uns des autres et dispersés, comme autant de faibles lueurs, dans un système d'idées classées conformément à l'esprit le plus absolu que puisse manifester la *méthode a priori*. S'il attaque Aristote, s'il parle de l'insuffisance de sa logique lorsqu'il s'agit de découvrir les vérités du monde visible, il ne propose pas de conduire à ce but par l'emploi d'une méthode contraire; sa tâche est d'opposer aux idées du philosophe grec des idées coordonnées d'après un système tout à fait conforme à l'esprit de la *méthode a priori*. C'est ce que nous allons développer, afin de montrer Van Helmont tel qu'il est réellement et non ce qu'il peut paraître quand on le juge d'après quelques fragments isolés de l'ensemble des idées d'un vaste système.

Ainsi la fameuse expérience du saule, pourquoi a-t-elle été imaginée? pour démontrer que la *matière tangible* des végétaux, comme celle de *tous les corps sans distinction*, est de l'eau. C'est donc la balance appliquée à démontrer l'opinion de Thalès! Mais Van Helmont invoque, en outre, à l'appui d'une opinion erronée l'*alkaëst* de Paracelse auquel il reconnaît la faculté de convertir en eau, immédiatement ou médiatement, les pierres, cailloux, etc. S'il a eu recours encore à la balance pour voir que soixante-deux livres de charbon, en brûlant, laissent une livre de cendre et donnent soixante et une livres d'esprit, qu'il dit ne pouvoir être coercé, il ne s'en tient pas là; de l'expérience du saule et de la prétendue action de l'*alkaëst*, il conclut que le produit gazeux de la combustion du charbon est en définitive de l'eau. Nous avions donc raison de dire qu'il ne suffit pas de recourir à l'expérience pour qu'on soit censé se laisser guider par la méthode que nous qualifions d'*expérimentale!*

Si nous n'insistons pas sur l'erreur de Van Helmont lorsqu'il considérait le *gaz* comme incoercible, et, sous ce rapport, comme parfaitement distinct de l'air, c'est qu'au point de vue critique où nous envisageons l'histoire de la science, nous tenons grand compte de l'influence du temps où un fait général, comme celui du développement des gaz, fixa l'attention de Van Helmont. Si ce fait pouvait agrandir les idées de l'observateur, s'il pouvait rectifier quelques-unes de ses opinions qui y étaient contraires, ces opinions manquaient trop de généralité, et la place qu'elles occupaient dans l'ensemble des idées de l'auteur était trop petite pour que le système en souffrît, et que dès lors on soit en droit aujourd'hui d'accuser Van Helmont d'inconséquence.

E. CHEVREUL.

(La fin de l'examen de Van Helmont au prochain cahier.)

I. *Monument de Ninive, découvert et décrit par M. P. E. Botta, mesuré et dessiné par M. Eug. Flandin; ouvrage publié par ordre du Gouvernement, sous la direction d'une commission de l'Institut*, livraisons 1-87, Paris, Imprimerie nationale, gr. in-f°, 1847-49.

II. *Nineveh and its Remains: with an Account of a visit to the Chaldæan Christians of Kurdistan, and the Yezidis or Devil-Worshippers, and an Inquiry into the manners and arts of the ancient Assyrians*, by Austen Layard, esq., London, 1849, 2 vol. in-8°.

III. *The monuments of Nineveh from Drawings made on the spot by* Austen Layard, *illustrated in one hundred Plates*, London, 1849, gr. in-f°.

NEUVIÈME ARTICLE[1].

J'ai cherché à montrer, dans mon précédent article, que la *lutte des deux principes*, ce dogme fondamental des religions asiatiques, avait été exprimée symboliquement par le groupe du *lion déchirant le taureau*, et que cette lutte, subordonnée à l'action du dieu suprême, intervenant pour maintenir l'ordre de la nature entre les animaux représentants des deux principes contraires, avait dû donner lieu à l'invention du grand symbole à parties d'*homme*, de *lion*, de *taureau* et d'*oiseau*, qui décorait, sous une forme si colossale et dans un caractère si imposant, les principales entrées des palais de *Ninive*. En continuant l'examen de nos sculptures assyriennes, j'y trouve de nouvelles preuves à l'appui de cette notion archéologique, dont j'avais déjà rassemblé presque tous les éléments dans un travail lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, antérieurement à la découverte du monument de *Ninive*[2]; et ces preuves, que je vais exposer brièvement, sont certainement au nombre des révélations les plus curieuses qu'ait procurées à la science la découverte des monuments de *Ninive*.

Les sculptures que j'ai en vue sont d'un ordre tout à fait unique, entre tous les monuments d'antiquité figurée qui nous restent des peuples civilisés de l'ancien monde. Effectivement, ce sont des bas-reliefs qui représentent les broderies exécutées à l'aiguille sur le tissu des vêtements du personnage royal et des figures d'ordre divin qui l'accompagnent, dans les scènes où le monarque apparaît avec tous les attributs de son pouvoir suprême. C'est la première fois que nous pouvons

[1] Voyez, pour le huitième article, le cahier de janvier, p. 30 et suiv. — [2] Dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien*, lu en première lecture, en 1842, et publié en 1848, t. XVII, partie II° des *Mémoires de l'Académie*.

nous faire, d'après ces sortes de sculptures, une idée du luxe tout asiatique de ces étoffes brodées, si renommées dans l'antiquité[1] par la richesse de leurs dessins, par l'éclat de leurs couleurs et par la singularité de leurs sujets, qui, sous cette forme d'animaux symboliques, avaient déjà été signalés par les comiques d'Athènes[2], dans le siècle de Périclès, et qui, dans le vêtement des personnages qu'on en voit ici décorés, ne pouvaient manquer d'avoir une intention religieuse en rapport avec le caractère même de ces personnages. Nous sommes donc bien sûrs d'avoir, dans ces broderies de vêtements assyriens portés par des êtres d'une nature divine ou d'une condition sacerdotale, des images d'un ordre hiératique indubitable, en même temps que des types de la plus pure archéologie assyrienne; et c'est là un double trésor dont nous ne saurions trop apprécier la valeur, puisque les étoffes mêmes que ces sculptures nous représentent sont depuis si longtemps et si complétement anéanties.

Le caractère sacré dont je viens de parler se manifeste aussi bien dans la nature des symboles que par la présence des figures qui composent la plupart des éléments de ces broderies. Parmi les ornements en question, se reproduit très-souvent un objet qu'on appelle l'*arbre mystique*, et qui, sur les cylindres d'époque persépolitaine où il nous était déjà apparu, avec quelques différences de forme[3], avait été pris pour le *hom*, l'*arbre sacré*, l'*arbre par excellence*, l'*arbre de vie*, source d'abondance et de pureté, principe de santé et de science, dont la mention revient si fréquemment dans les livres liturgiques des Perses[4]. Dans nos sculptures assyriennes, où cet objet a certainement la même valeur, la forme qu'il présente, et qui nous était déjà connue par quelques cylindres[5], est celle d'une *tige carrée*, à un ou plusieurs compartiments, de laquelle, comme d'un tronc commun, partent de chaque côté des branches terminées par un fruit conique qui ressemble à la *pomme de pin*. Tel on voit l'*arbre mystique*, représenté dans plusieurs

[1] J'ai déjà eu occasion, dans un de mes précédents articles, juillet 1849, p. 429, 1), de citer les savants modernes qui avaient rassemblé les principaux témoignages classiques relatifs aux tapisseries à figures brodées, produits de l'industrie babylonienne; et j'y renvoie nos lecteurs. — [2] Aristoph., *Ran.*, v. 935-936 : *Οὐχ ἱππαλεκτρυόνας μὰ Δί', οὐδὲ τραγελάφους, ἅπερ σύ, ἂν τοῖσι παραπετάσμασι τοῖς Μηδικοῖς γράφουσιν.* Cf. Æschyl., *Agamemn.*, v. 918; Euripid., *Ion.*, v. 1176. — [3] Je me contente d'en citer ici pour exemples les cylindres publiés par M. Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. XVI, 7, et 7 *b*; pl. XXVI, 8; pl. XXVIII, 1. — [4] *Zend-Avesta*, t. II, p. 150, 220-221; *Boundeh.*, § XXIV, t. II, p. 398; § XXVII, t. II, p. 403,-4; *Vendid.*, ha X, t. II, p. 113-117. — [5] Notamment, sur un cylindre publié par M. Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. XLIX, 9.

des broderies du vêtement royal, où il est dressé, tantôt entre deux rois qui l'adorent[1], tantôt entre deux figures d'*hommes à têtes d'aigle vêtus* et pourvus de *deux paires d'ailes*, qui lèvent en sa présence la *pomme de pin* qu'elles tiennent d'une main[2], tantôt entre deux *figures humaines vêtues* et *coiffées de la tiare*, mais *ailées* aussi, et, à ce titre, d'ordre divin, qui en approchent la *pomme de pin*[3].

Le même *arbre mystique* offre une forme différente dans des scènes pareillement hiératiques, où figurent des *personnages ailés*, tantôt *debout*[4], tantôt *agenouillés*[5], toujours dans une *attitude d'adoration;* et la différence consiste en ce que la tige, qui paraît former le tronc, et qui, du reste, est façonnée de la même manière, se trouve entourée de *palmettes à sept branches*, et non plus de *pommes de pin*. Quel que soit le motif de la double forme affectée à l'*arbre mystique*, dans nos broderies assyriennes, l'identité de l'objet ne saurait être méconnue; et son caractère sacré résulte, à n'en pouvoir douter, de la nature même des scènes où il figure comme *objet d'adoration*. D'ailleurs, cet *arbre mystique* ne saurait être pris, ni sur les sculptures de *Ninive*, ni sur les cylindres babyloniens, pour un *arbre réel*, plus ou moins bien imité[6], mais pour un *symbole*, composé d'éléments empruntés au règne végétal, dont l'assemblage artificiel paraît avoir été réalisé *en bois* ou *en métal*[7]; et c'est encore ici un nouveau trait d'analogie avec la pratique persane qui s'est continuée chez les Parsis de l'Inde, puisque nous savons, par le témoignage d'Anquetil du Peyron[8], que le *barsom*, c'est-à-dire le *faisceau de branches d'arbre* que ces sectaires tiennent de la main gauche en faisant leur prière, est souvent fait de *branches de laiton*. Il serait donc bien inutile de rechercher quelle est l'espèce d'arbre qui, dans la religion des Assyriens, fournit le type du symbole de l'*arbre mystique*, tel que nous le voyons si souvent représenté, dans sa double forme, sur nos sculptures de *Ninive*. Anquetil du Peyron n'était pas plus fondé à croire que c'était un arbre propre au sol de la Perse, semblable au tamarisque, avec des nœuds très-rapprochés et avec des feuilles pareilles à celles du jasmin[9], que ne l'était de nos jours M. Grotefend, en reconnaissant

[1] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 6. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*, pl. 9. — [4] *Ibid.*, pl. 7. — [5] *Ibid.*, pl. 7 A. — [6] Bien qu'il en ait quelquefois l'apparence, notamment sur un cylindre publié par M. Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. XVI, 4. — [7] Ce qui le prouve, c'est que la tige ou le tronc de cet arbre symbolique est façonné absolument de la même manière que les supports en charpente de la *tente* représentée sur un des bas-reliefs de *Nimrod*, Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 30. — [8] *Zend-Avesta*, t. III, p. 532. — [9] C'était dans les livres des Parsis, cités par lui, *Zend-Avesta*, II, 535, que le savant philologue avait puisé cette opinion, qu'il a soutenue et développée dans un travail particulier, *Mém. de l'Acad.*, t. XXXIV, p. 384-387.

le *hom* des livres zends dans la *plante à neuf feuilles* qui se trouve sur un cylindre babylonien, à cause de la vénération où le nombre *neuf* était tenu chez les Perses[1]. La même incertitude a régné, chez les anciens, au sujet de l'*ἄμωμον* des Grecs, de l'*amomum* des Romains, végétal précieux des contrées de l'Orient, sur la véritable espèce duquel les anciens naturalistes n'ont jamais pu se mettre d'accord. Que l'*arbre mystique* de nos sculptures assyriennes ait servi de modèle pour le *hom* des monuments persépolitains, c'est ce qu'on ne saurait révoquer en doute, maintenant que nous possédons tant de preuves positives de ces emprunts faits par la religion et par l'art des Perses à la religion et à l'art des Assyriens; voilà un premier point que l'on peut regarder comme avéré. Que le *hom* des Perses soit aussi l'*arbre sacré* dont il est fait mention, sous le nom d'Ὄμωμι, dans un traité de Plutarque[2], et que le nom zend, dont la vraie forme est *haoma*[3], ait produit le mot grec *ἄμωμον*, dont le mot latin *amomum* n'était que la transcription, c'est encore ce qui peut être admis en toute assurance, malgré la peine que se sont donnée les critiques modernes pour trouver à ces mots une origine purement grecque[4]; c'est là un second point qui ne me paraît pas non plus sujet à contestation. Mais une circonstance, dont on n'avait pas tenu assez de compte, c'est que l'*amomum*, végétal asiatique, renommé dans toute l'antiquité grecque et romaine par l'agrément de l'odeur qu'exhalaient ses grappes de fruits et par l'excellence du *parfum* qu'on en composait[5], et qui le rendait si éminemment propre à servir de *symbole de vie* dans l'archéologie assyrienne, c'est que l'*amomum*, dis-je, est donné par Virgile[6] comme un fruit de l'âge d'or, qu'il qualifie par l'épithète d'*assyrien*: « Assyrium *vulgo nascetur* amomum. » Or Virgile, ce poëte si exact et si savant, n'aurait pu appliquer à l'*amomum* l'épithète *assyrium*, dans un temps et dans un pays où la langue poétique employait généralement le mot *achæmenius* pour désigner les produits

[1] Voy son article intitulé : *Persische Ikonographie*, dans l'*Amalthea*, t. II, Taf. 1, 18, § 39, p. 109. — [2] Plutarch., *De Is. et Os.*, § 46, t. II, p. 514, ed. Wyttenbach. — [3] Et non *heomo*, comme l'écrit M. Grotefend, *endr. cité*, d'après Kleuker, *Zend-Avesta*, III, 206, *Anhang*, I, 1, 121. — [4] Les interprètes d'Hésychius, *ad v.* Ὠμός, dérivent ce mot de *ψωμός*, *thuris frustum*. Forcellini, *v. Amomum*, fait venir ce mot de *μῶμος*, avec l'*ἀ* privatif. Toutes ces étymologies sont également erronées. Il est évident que le mot persan *haoma* a pu seul produire les mots grecs et latins *ἄμωμον*, *amomum*, introduits dans la langue de ces peuples, avec l'objet même dont ils acquéraient la connaissance. — [5] Hésychius, qui fait mention trois fois de l'*ἄμωμον*, sous autant de formes différentes, *vv.* Ἀμφῶμος, Ἄμωμον et Ὠμός, lui donne toujours pour synonyme ὁ λιβανωτός, *l'encens*. C'était donc là l'idée générale qu'on se faisait du produit de cet arbuste. — [6] Virgil. *Eclog.* IV, 25; Cf. Voss, *ad h. l.*

de l'industrie et du luxe des Perses, s'il n'eût su que cet *arbre*, symbole d'un âge d'or, appartenait en effet à l'antiquité assyrienne, comme nous venons d'en acquérir la preuve par nos sculptures de *Ninive*.

Je ne pourrais m'étendre sur ce sujet sans risquer de m'éloigner trop du principal objet de mon travail actuel, qui est l'indication des images en rapport avec la *lutte des deux principes*, images dont le caractère hiératique est surtout déterminé par la présence de l'*arbre mystique*. Je ne saurais pourtant omettre, à l'occasion de cet *arbre mystique*, symbole qui joue un si grand rôle dans nos sculptures assyriennes, une observation qui ne paraîtra peut-être pas sans quelque intérêt; c'est qu'un objet d'ornement tout semblable, pour la forme, à la combinaison de *palmettes* qui entre dans la composition de l'*arbre mystique* de nos bas-reliefs assyriens, nous était déjà connu par des monuments de la plus haute antiquité étrusque, par des meubles d'argent et de bronze, des plus anciens tombeaux de *Cære* et de *Vulci*[1], sans que nous fussions alors en état de nous rendre compte de la véritable forme de cet objet, encore moins de le rapporter à sa véritable origine. Maintenant qu'il est avéré que cet objet appartient à l'archéologie assyrienne, où il constituait, sous cette forme d'*arbre mystique*, un *symbole de vie, d'immortalité*, nous saisissons un des rapports qui lient à l'antiquité asiatique ces monuments de la primitive antiquité étrusque, et nous acquérons en même temps une nouvelle preuve de fait à l'appui de ces antiques relations de l'Italie centrale avec l'Asie antérieure, que je me fais, en toute occasion, un devoir de signaler comme une des conquêtes les plus importantes de la science moderne.

La *lutte des deux principes*, représentée par le *lion* et le *taureau*[2], en état d'opposition ou d'hostilité, se montre dans nos sculptures de plusieurs manières, non-seulement quant à la composition du groupe[3], mais encore quant à ce qui regarde les animaux mêmes, qui diffèrent quelquefois d'espèce, quoiqu'ils soient toujours d'une nature analogue, conséquemment d'un caractère équivalent. Ainsi l'on y voit un groupe de *deux lions à tête d'aigle* ou de *vautour* terrassant, tantôt une *chèvre*[4], tantôt un jeune *faon de biche* ou une *gazelle*[5]. Or ce *lion à tête d'aigle*,

[1] Grifi, *Monum. di Ceri, etc.*, tav. IV, 7, et tav. VI, 7; Micali, *Monum. ined. a illustraz. dell. stor. d. ant. popol. italian.*, tav. VIII, 14. Comparez, avec ces ornements étrusques, le dessin de l'*arbre mystique*, d'après un bas-relief du palais du nord-ouest de *Nimrod* qu'a donné M. Layard, dans le texte de son livre, *Nineveh, etc.*, t. II, p. 297. — [2] Voy. les exemples de ce groupe, cités dans notre précédent article, janvier, p. 42. — [3] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 9, 45, 46, 48. — [4] *Ibid.*, pl. 43, 7. — [5] *Ibid.*, pl. 46.

type du *griffon*, qui joua un si grand rôle dans la symbolique des Grecs, avec la même signification, celle d'un animal du *dieu Soleil*, consacré en cette qualité à *Apollon*, et avec une forme dérivée du modèle asiatique [1], ce *lion à tête d'aigle* exprime évidemment ici la même pensée que le *lion*, sous la forme ordinaire, mais avec un redoublement d'énergie, attaché à cette combinaison du *lion* et de l'*aigle*. Quant à la *chèvre*, animal d'une nature humide, c'est évidemment aussi l'expression équivalente du *taureau;* et, ce qui ne laisse aucun doute à cet égard, c'est que, dans une autre de ces sculptures de broderies, *deux* de ces *chèvres*, symboles du principe humide, se montrent *agenouillées* devant la *palmette* de l'*arbre mystique* [2], absolument de la même manière que les *deux taureaux*, *agenouillés* devant la même *palmette* [3]. Une image tout à fait analogue à celle-là est celle que nous offre une autre broderie, et qui consiste en un groupe de *deux griffons terrassant une gazelle* [4], où nous retrouvons le même animal, le *lion à tête d'aigle*, double symbole du principe igné, triomphant du principe humide représenté par la *gazelle;* et, ici encore, nous avons, pour apprécier la valeur symbolique de la *gazelle*, le même genre de preuve que pour le *taureau* et pour la *chèvre;* c'est-à-dire que, dans plusieurs de nos sculptures de broderies, nous voyons la *palmette* de l'*arbre mystique* dressée entre *deux gazelles* [5]; sans parler des nombreuses sculptures qui nous offrent la *gazelle* portée sur le bras d'un *homme ailé*, conséquemment d'un personnage d'ordre divin [6], ou sur le bras d'un *prêtre* [7], et qui la montrent ainsi comme une victime agréable à la Divinité.

Ce sont des images d'une signification analogue qui se rencontrent encore sur un monument assyrien, à peu près du même genre que les vêtements brodés de nos bas-reliefs de *Nimrod*. Je veux parler du fragment de cuirasse en cuivre rouge, qui se conserve au musée du Louvre [8], et qui est bien certainement de style assyrien, bien que la pro-

[1] En fait d'exemples de la figure du *griffon*, de la forme la plus archaïque, dérivée des modèles assyriens, je me contenterai de citer celui du *griffon*, avec les *ailes recoquillées*, peint sur un vase, de manière phénicienne, de fabrique gréco-étrusque, publié par Micali, *Monum. ined., etc.*, tav. v, 5, p. 45-46. — [2] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 43. — [3] *Ibid.*, pl. 8. — [4] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 46, 2. — [5] *Ibidem*, pl. 50, 3. — [6] *Ibidem*, pl. 53. Une des broderies du vêtement royal représente un *personnage vêtu, à quatre ailes*, qui porte sur le bras une *gazelle*, et qui tient de l'autre main une *branche à cinq fleurs*, ou un *faisceau de cinq plantes*, objet essentiellement sacré, type du *barsom* persan; la figure du *prêtre* ou de l'*initié*, portant la *gazelle* sur son bras, est un motif hiératique, qui nous était déjà connu par de nombreux cylindres. — [7] *Ibidem*, pl. 50, 7. — [8] Il a été publié par M. Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. XLVII, 1.

venance en soit égyptienne. On y voit gravés, dans deux compartiments superposés, des groupes d'animaux symboliques, dans cet état d'hostilité qui ne peut signifier que la *lutte des deux principes*. Dans l'un de ces groupes, un *lion déchire un veau*, et il a pour auxiliaire un *chien;* dans un autre, ce même *chien attaque le veau;* dans le troisième, un *lion* et un *griffon* se disputent un *faon de biche*, qu'ils tiennent renversé sous leurs pieds. Ici encore, en face du *lion* et du *griffon*, les deux grandes expressions du principe igné, nous retrouvons le *veau* et la *biche*, deux expressions équivalentes du principe contraire. Quant au *chien*, dont la signification, comme symbole de la *chaleur*, est attestée de toute antiquité par le rôle qui lui fut assigné parmi les constellations, c'est en cette qualité que nous le voyons figuré sur plusieurs cylindres[1], où il est mis en rapport avec le *Soleil*, et sur d'autres de ces pierres gravées, où il prend part à la lutte du *lion* contre le *taureau*[2]. C'est au même titre qu'on le voit, sur plusieurs de ces monuments de la glyptique babylonienne, associé à l'*Hercule assyrien*, toujours dans la même circonstance du *dieu domptant le lion*[3]; et c'est sans doute aussi par la même raison, que, dans la théologie phénicienne, on avait choisi cet animal pour le compagnon du *dieu Soleil*, de *Melcarth*, ainsi que j'en ai donné les preuves dans un autre travail[4]. Les mêmes idées avaient passé chez les Étrusques, certainement par suite de l'émigration tyrrhénienne; et de là vient que, sur des monuments d'un art étrusque primitif[5], nous voyons le *chien* assister au combat du *dieu contre le lion*.

Mais, parmi les variantes de ce groupe symbolique, qui exprimait la *lutte des deux principes*, il en est une qui mérite surtout d'être signalée à l'attention de nos lecteurs; c'est celle où le *lion* est remplacé par un *sphinx*. On sait, et j'ai eu, dans mon précédent article, l'occasion d'en faire la remarque[6], que le *sphinx*, qui consistait en une combinaison de l'*homme* et du *lion*, dont l'art égyptien fit surtout un usage, attesté par des centaines de monuments de tout ordre, on sait, dis-je, que le *sphinx* était aussi un symbole propre à l'archéologie asiatique, avec cette double circonstance, que, chez les Assyriens, le *sphinx* était *imberbe* et *ailé;* ce qui tend à distinguer essentiellement ce *sphinx* asiatique du *sphinx* égyptien, toujours *barbu* et *sans ailes*. Aux exemples que j'ai déjà cités[7] de ce *sphinx assyrien*, représenté avec le *visage imberbe* et avec

[1] Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. LII, 4. — [2] *Ibidem*, pl. LXVII, 1. — [3] *Ibid.*, pl. XV, 1; XIX, 3; LXVIII, 18; cf. Ker-Porter, *Travels*, t. II, pl. 80, 2. — [4] *Mémoire sur l'Hercule assyrien, etc.*, p. 13-14, 3), 4), 5). — [5] Micali, *Monum. ined., etc.*, tav. I, n. 27, p. 23; Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. LXVIII, 18. — [6] Voy. *Journ. des Sav.*, janvier, p. 38. — [7] *Ibidem*, p. 38, 3).

des ailes, j'aurais pu en joindre beaucoup d'autres, qui nous sont depuis longtemps connus par des cylindres babyloniens[1], et qui mettent hors de toute contestation le fait que j'ai signalé. Maintenant, à l'appui de cette notion capitale, nous pouvons produire les scènes hiératiques brodées sur le vêtement royal, où le *sphinx* figure dans les mêmes rapports que le *lion* avec le *taureau*, conséquemment, où il acquiert la même valeur symbolique. Ainsi, dans l'une de ces broderies[2], nous voyons le *taureau ailé* placé entre *deux sphinx*, qui lèvent chacun contre lui une de leurs pattes de devant; ces *sphinx à visage imberbe* et *pourvus d'ailes* portent la *coiffure hiératique*, ornée à sa base de *deux cornes* tournées en sens inverse, qui constitue le trait de costume propre à cet animal symbolique assyrien. Sur d'autres de ces broderies[3], le même *sphinx* nous apparaît dompté par un *personnage* qui lui saisit une des pattes de devant, et qui lève contre lui son autre main armée d'un glaive nu, absolument de la même manière que le *lion* figure dans des scènes semblables. Enfin, dans une troisième composition[4], un *personnage vêtu*, coiffé de la *tiare hiératique*, un *genou posé en terre*[5], tient de chaque main, par une patte de devant, un *sphinx à visage imberbe, ailé;* image tout à fait analogue, pour la composition graphique, comme pour la valeur symbolique, à celle des *deux lions* domptés de la même manière par le même personnage; d'où il suit, avec toute évidence, que le *lion* et le *sphinx* étaient deux expressions équivalentes d'un même principe, du principe igné, considéré dans son ardeur destructive et subordonné à l'action du Dieu suprême. Et c'est ce qui est rendu sensible dans un de ces sujets brodés[6], où un *personnage vêtu*, pourvu de *quatre ailes* et coiffé de la *tiare sacerdotale*, tient, de chaque main, par une patte de derrière, un *sphinx* renversé la tête en bas, la même image, que nous connaissions déjà par une foule de monuments babyloniens, cylindres, cônes et sceaux, avec le *lion*, en guise du *sphinx*[7].

[1] Ces cylindres ont été publiés par M. Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. XVII, 6; XXXII, 4, 5; LI, 6; LII, 1, 3, 4, 6; LIII, 5 *a*, 9; LVI, 4; LVII, 1; LXVIII, 24, 25. — [2] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 8. — [3] *Ibidem*, pl. 44. — [4] *Ibidem*, pl. 6. — [5] Sur le sens de cette attitude, tout à fait propre à l'art asiatique, et dont le type le plus accompli se trouve dans le personnage de l'*Hercule phénicien*, sur les beaux tétradrachmes grecs de *Thasos*, voyez mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 177. — [6] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 44. Ce personnage porte sur son vêtement, à la hauteur de la ceinture, cet objet figuré comme l'ornement architectonique que nous nommons *postes*, dont j'ai signalé la valeur hiératique dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 79-82, et p. 402, et qui a certainement fourni le type asiatique de cet ornement, si souvent employé par l'art des Grecs et des Romains. — [7] J'ai publié plusieurs de ces cylindres dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, pl. VI, n[os] 2-10.

Je citerai encore un monument assyrien, où la nature du *sphinx*, comme animal symbolique du même ordre que le *lion*, est exprimée d'une manière très-significative ; c'est le petit meuble sacré, recueilli par M. Botta dans ses fouilles de *Khorsabad*[1], et consistant en une pierre aplatie sur ses deux faces principales, arrondie sur ses bords, percée de trois trous ronds dans son épaisseur, et ornée sur ses deux grandes faces de deux rangées de bas-reliefs, où se voient, dans l'une, *deux sphinx couchés*, dans l'autre, *deux chèvres* pareillement *couchées*, conséquemment, les deux animaux qui représentaient les deux principes, opposés les uns aux autres, mais dans l'état de repos et non plus dans celui d'hostilité, et sous la forme de la *dualité*, élément essentiel de ce système symbolique. Cette opposition du *sphinx imberbe ailé* et de la *chèvre* avait été mise en action, au moyen de la figure du dieu intervenant entre les deux animaux ennemis, sur un cylindre babylonien que j'ai publié[2]; en sorte que nous ne puissions douter que le motif que je viens d'indiquer ne fût celui qui avait présidé à l'invention du *sphinx* dans l'archéologie assyrienne; et que, du reste, il y eût, dans cette conception du *sphinx à visage imberbe*, une intention particulière, propre sans doute à caractériser une forme plus adoucie du principe que représentait ce symbole, c'est ce qui résulte de la connaissance que nous avons acquise par plus d'un monument de l'art assyrien, de l'existence consacrée aussi dans ce système d'archéologie, d'un *sphinx ailé à visage barbu*, qui paraît avoir exprimé l'autre forme du même principe. Ce *sphinx barbu* et *ailé* nous est apparu sur une des broderies du vêtement royal[3], dans une des scènes hiératiques les plus curieuses et les plus neuves à tous égards que nous aient procurées ces bas-reliefs de *Nimrod;* elle consiste en un groupe d'un *personnage vêtu*, *ailé*, *à tête de griffon*, saisissant par une patte de devant un *sphinx barbu* et *ailé* qu'il s'apprête à frapper de *la harpé* qu'il tient de l'autre main. L'opposition des *deux sphinx ailés*, l'un *barbu*, l'autre *imberbe*, ou *mâle* et *femelle*, comme double expression d'un même principe, nous avait été déjà révélée par des cylindres babyloniens, que l'on ne pouvait interpréter autrement. Sur l'un de ces monuments[4], un *sphinx imberbe, ailé, accroupi*, est placé en face d'un autre *sphinx ailé*, *barbu*, pareillement *accroupi;* sur un second cylindre[5], un *sphinx mâle* et un *sphinx femelle* servent de monture à un *personnage vêtu*, *ailé*, qui tient de chaque main le *seau* et

[1] Botta, *Monument de Ninive*, pl. 164, 3. M. Lajard a reproduit ce petit monument dans ses *Recherches sur Mithra*, p. XLVII, 6a-6e. — [2] *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, pl. VI, 11, p. 117-118. — [3] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 45, 1. — [4] Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. XIII, 8. — [5] *Ibidem*, pl. XLIX, 9.

la *pomme de pin*, en présence de l'*arbre mystique*. Mais, quel que soit le véritable sens attaché à ce double *sphinx*, ce qui, dans l'état actuel de nos connaissances, demeure bien constaté, c'est cet emploi du *sphinx*, avec la forme qu'il offre sur les monuments assyriens et qui diffère de celle du *sphinx* égyptien, de même qu'avec la valeur symbolique que nous venons de lui reconnaître. Or c'est là un des faits archéologiques les plus intéressants qu'ait procurés à la science la découverte de *Ninive*. Il devient en effet un lien de plus entre l'Asie, qui inventa ce type, et la Grèce et l'Étrurie, qui l'adoptèrent, puisqu'il est facile de se convaincre, par le plus léger examen des monuments de l'art grec primitif et de ceux de l'art étrusque, que le *sphinx*, tel qu'il y figure, est exactement représenté sous les mêmes traits que le *sphinx asiatique*, lesquels n'ont rien de commun avec ceux du *sphinx égyptien*.

Je me contenterai d'en citer pour exemple un vase peint du *Musée Blacas*[1], de ce style grec archaïque, dont tous les éléments sont empruntés à un art asiatique[2], et où se voient *deux sphinx* conformes au modèle assyrien, au sujet desquels le savant interprète de cette peinture n'a pas manqué de remarquer que des *sphinx* de cette forme étaient absolument étrangers à l'Égypte, sans que, faute de monuments venus à sa connaissance, il pût alors indiquer l'Assyrie comme la patrie de cette sorte de *sphinx*. On sait, d'ailleurs, que rien n'est plus fréquent, sur les vases grecs, *de manière* dite *phénicienne*, et sur les vases noirs de fabrique étrusque, que la figure du *sphinx femelle ailé*, la *tête nue*, ou coiffée de la *tiare*, conformément au modèle asiatique. Les exemples en sont si nombreux et si connus des antiquaires, grâce surtout aux découvertes de *Vulci*, qui nous ont procuré une si grande quantité de ces vases, répandus aujourd'hui dans toutes les collections publiques de l'Europe[3], que je dois me borner à en citer quelques exemples, que je prendrai de préférence dans le recueil de Micali[4]. Indépendamment

[1] *Musée Blacas*, pl. XXV, p. 74 : « Trouva-t-on jamais sur les monuments de l'Égypte, en quelque matière et de quelque dimension que ce soit, des sphinx de cette espèce? » — [2] Je comprends parmi ces éléments la *rosace*, d'une forme si particulière et d'un type si positivement assyrien, qui est semée sur le fond de ce vase, comme elle l'est aussi dans le champ de la peinture d'un autre vase du *Musée Blacas*, d'une fabrique encore plus archaïque et précisément phénicienne, que j'ai publié, *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, pl. VIII. Je maintiens plus que jamais, au sujet de cette *rosace*, élément d'archéologie assyrienne, introduit sur les monuments de l'art grec primitif, les observations que j'ai faites dans mon *Mémoire sur un vase peint inédit de fabrique corinthienne*, p. 9-10. — [3] La collection de M. Durand renfermaitt plusieurs de ces vases, de toute forme et de toute dimension, qui sont décrits dans le *Catalogue* de cette collection, p. 286, suiv., n[os] 941, suiv. — [4] *Monum. ined.*, etc., tav. V, 3, 5; VI, 2; XXVIII, 1; XXIX, 3; XXXVI, 1; XXXVIII, 3; XLIII, 1.

de ces monument, les plus anciens que nous possédions de la céramique grecque et étrusque, nous avons recueilli encore sur d'autres monuments, pareillement primitifs, ou du moins très-archaïques, de l'art de ces peuples, en forme de *scarabées*, des figures de *sphinx*, exécutées d'après un modèle qui ne peut être qu'asiatique. Deux de ces *scarabées* ont été publiés récemment par M. Lajard[1]. J'en ai fait connaître moi-même un troisième, de notre Cabinet des Antiques[2], dont la composition, qui consiste en une figure d'*homme nu*, appuyé sur un *genou en terre*, placé entre deux de ces *sphinx* qu'il tient domptés par une patte de devant, est purement assyrienne, et dont le travail appartient à une haute école grecque. Nous devons aussi à Micali[3] la publication d'un *scarabée* étrusque, où se voient *deux sphinx femelles ailés*, debout à côté l'un de l'autre et réunis par une tête commune; combinaison d'un goût tout à fait asiatique, dont nous connaissions déjà un exemple, imité par l'art grec, dans une *antéfixe* de *Pella*, en Macédoine[4]; et des anneaux d'or étrusques, d'un travail archaïque, nous ont offert assez souvent la figure du *sphinx*, conforme au type assyrien, toujours en des rapports avec d'autres figures symboliques, conçues dans un système d'idées orientales[5], qui ne laissent aucun doute sur leur origine asiatique.

Mais il y a plus, et c'est encore ici un trait d'archéologie comparée, que je ne puis me dispenser de signaler, puisque l'occasion s'en présente. La fable du *sphinx*, que nous trouvons dans la Grèce, sur un terrain fécondé par la civilisation asiatique, en Béotie, dans le siége même d'une colonie phénicienne, et qui perdit, par les circonstances mythologiques qu'y ajouta le génie grec, son caractère primitif, cette fable du *sphinx*, que l'interprète du *vase Blacas*, cité en dernier lieu,

[1] *Recherches sur Mithra*, pl. LXIX, 6, 7. — [2] *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, pl. VI, 12, p. 118, 1). — [3] *Monum. ined., etc.*, tav. 1, 26. — [4] Publiée par Brönsted, *Voyages et Recherches*, t. II, vignette XLI, p 153. Voy. *Mus. Blacas*, p. 75, 13). — [5] Sur un de ces anneaux, publiés par M. Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. LXIX, 18, le *sphinx* est placé près d'une figure humaine *nue* et *ailée*; sur un autre, le même *sphinx* est debout, en face d'une *chimère*, à *corps de lion* et à *double tête* de *lion* et de *chèvre*, pl. LXIX, 21. Sur deux autres, *ibidem*, n°s 23 et 24, le *sphinx femelle ailé* est debout en face du *lion*, tantôt *accroupi*, tantôt *debout*. Mais le plus curieux de ces anneaux d'or étrusques est celui qui est divisé en trois compartiments, et qui nous offre, dans le compartiment du milieu, un *sphinx à visage imberbe, à ailes recoquillées*, levant une patte de devant; dans la zône supérieure, un *disque ailé* surmontant un *croissant*, et dans la zône inférieure, un *cheval marin*; combinaison d'objets tout asiatique, où il semble qu'on ne puisse voir, sous la figure du *sphinx* ainsi placé, qu'une image symbolique de l'être divin, qui préside à l'espace intermédiaire entre le *Ciel* et l'*Océan*.

ne possédait aucun moyen de rattacher à la représentation de ce vase[1], retrouve maintenant pour nous sa véritable signification, à l'aide de nos monuments assyriens, où le *sphinx*, en tant que symbole de la chaleur dévorante du *Soleil*, était l'expression d'une puissance malfaisante. C'est bien là en effet le sens général de la légende du *sphinx*, exprimé dans la circonstance des *enfants des Thébains ravis par les sphinx*, *παῖδες Θηβαίων ὑπὸ σφιγγῶν ἡρπασμένοι*, tels qu'ils avaient été représentés de la main de Phidias sur les montants du trône de son Jupiter olympien[2]; et cette légende, dont on peut encore saisir le trait principal dans les témoignages classiques[3] et sur les monuments figurés[4], revient, au fond, à l'idée assyrienne, d'après laquelle s'explique si bien aussi le motif qui fit choisir le *sphinx* pour symbole funèbre, comme nous le voyons sur tant de vases peints de style grec et de vases noirs de fabrique étrusque, tous d'usage funéraire. Mais, ce qui est plus curieux encore, et ce qui n'avait pu être reconnu jusqu'ici, c'est que la signification propre du *sphinx*, comme symbole du *Soleil*, avait été aussi connue de la Grèce à une époque primitive, et qu'elle s'y était imprimée sur des monuments, dont on n'avait pas saisi le véritable sens, faute de connaître les monuments asiatiques qui nous ont offert pour la première fois le *sphinx*, dans son type assyrien et avec sa valeur symbolique. Tel est un vase peint, de fabrique grecque et d'un style tout particulier, trouvé dans l'ancienne *Sabine*[5], qui représente, d'un côté, un *grand disque radié* renfermant un *buste d'homme jeune couronné*, autour duquel des *satyres*, en attitudes diverses, témoignent la plus vive allégresse; de l'autre côté, un *sphinx*, *à visage imberbe*, *ailé*, la tête entourée du même *nimbe radié*, en face duquel est un *jeune homme*, qui s'éloigne en le menaçant d'une *pierre* qu'il tient à la main. Cette représentation, extraordinaire par son sujet aussi bien que par son style, a partagé tous les savants qui ont cherché à en rendre compte, sans qu'ils aient pu trouver l'énigme de ce *sphinx à tête radiée*, qu'il semblait

[1] Cet antiquaire s'est donné beaucoup de peine pour expliquer cette représentation, consistant en une figure d'*Hermès* placée entre *deux sphinx*, d'après divers motifs empruntés à plusieurs systèmes de mythologie, d'où résulterait le caractère *tellurique* du *sphinx*. Il est facile aujourd'hui de reconnaître le vrai sujet de cette peinture, où l'*Hermès psychopompe*, dieu médiateur, est placé entre *deux sphinx*, double symbole d'un pouvoir malfaisant, équivalent des *deux Kères* de la mythologie grecque. — [2] Pausan. V, XI, 2. — [3] Apollodor. III, v, 8; Asclepiad. *apud* Schol. Euripid. *Phœniss.* v. 45. — [4] Stackelberg, *Gräb. der Hellen.* Taf. XXXVII; Micali, *Monum. ined.*, *etc.*, tav. XL; De Witte, *Catal. Durand*, n° 366; Dubois, *Catal. de vases du Pr. de Canino*, n. 189; Voy. Otto Jahn, *Archäolog. Beiträg.* p. 114, suiv. — [5] *Monum. dell' Instit. archeol.*, t. II, tav. LV.

impossible de rattacher à la fable thébaine. Les uns[1] y ont vu la *Lune*, dont le disque inspire la terreur au voyageur nocturne; les autres[2] y ont reconnu le *Soleil*, avec les *Dioscures*, toujours en se renfermant dans les données grecques; et c'est encore à la mythologie héroïque des Grecs, et même à la fable d'*Œdipe*, que d'autres antiquaires, M. Panofka[3] et M. Otto Jahn[4], ont demandé récemment l'explication de ce vase, en en rapprochant un autre vase, de la même fabrique et de la même provenance, où se montre aussi le même *sphinx, à visage imberbe, ailé*, mais sans la *tête radiée*, au revers de *Bellérophon*, vainqueur de la *Chimère* et entouré d'un *nimbe radié*. Or ce second vase, évidemment fabriqué comme pendant du premier, achève de dissiper toute incertitude, s'il avait pu en rester encore sur la pensée de celui-ci. *Bellérophon*, monté sur le *cheval ailé*, dont le type asiatique nous a été offert par nos sculptures de *Ninive*[5], est effectivement un *héros solaire*, personnification du *dieu Soleil* dans la fable lycienne, connue de bonne heure des Grecs, établis dans l'Asie Mineure; et cette personnification du *dieu Soleil*, sous son rapport favorable, est opposée à la figure du *sphinx*, qui exprime le côté malfaisant du même principe[6]. De même, sur le premier vase, le *disque radié* du *Soleil*, en présence duquel les *satyres* expriment, en dansant, la joie que leur cause l'apparition bienfaisante de l'astre, a pour contraste, au revers, la figure du *sphinx*, dont l'influence maligne est caractérisée par l'action du *jeune homme* qui lui lance une *pierre*. Ce sont bien là des idées parfaitement en rapport entre elles; et le fond de ces idées, qui est purement asiatique, se retrouve, comme on le voit, jusque sur des monuments de l'art grec, malgré toutes les transformations que les Grecs avaient apportées à la notion du *sphinx*, pour l'adapter à leur histoire héroïque, dans la personne d'*Œdipe*[7].

Je reviens, après cette digression, à nos sculptures de *Ninive*, qui représentent la *lutte des deux principes*, au moyen du *combat d'animaux*,

[1] Braun, *Annal. dell' Instit. archeol.*, t. X, p. 266, sgg. — [2] Welcker, *ibid.*, t. XIV, p. 210, sgg. — [3] *Terracottas, etc.*, p. 21, suiv. — [4] *Archäolog. Beiträge*, p. 120. — [5] Layard, *the Monuments, etc.*, pl. 36, 44 et 50, n. 6. — [6] Rien n'est plus facile que de rendre compte, dans cette hypothèse, de l'intention des *deux satyres*, placés de chaque côté du *sphinx*, l'un dansant, l'autre jouant de la lyre, et cherchant ainsi à détourner l'influence maligne du monstre. — [7] Ce serait, en se plaçant dans cet ordre d'idées asiatiques, que l'on pourrait obtenir l'explication du singulier vase étrusque publié par Micali, *Monum. ined., etc.*, tav. XL, 1, 2, 3, dont cet antiquaire a cherché à rendre compte d'après les données grecques, en y voyant la fable d'*Œdipe* et celle de *Circé*. Je me contente d'indiquer ici cette idée, que j'aurai occasion de développer ailleurs.

d'une nature opposée; d'un côté, le *lion*, le *griffon*, le *sphinx;* de l'autre, le *taureau*, la *chèvre*, la *gazelle* ou la *biche*. Or le sens de ces représentations, si variées dans leurs éléments, mais si semblables dans leur motif et si uniformes dans leur type, est déterminé d'une manière qui, à notre avis, ne comporte aucune incertitude, par l'intervention d'un *personnage*, qui figure le plus souvent entre les animaux, expressions symboliques du principe malfaisant, qu'il tient *domptés par une patte* ou *suspendus par la queue. Ce personnage, toujours vêtu*, est quelquefois représenté *avec quatre ailes* qui se déploient en sens contraire[1] : ce qui est, comme nous l'avons déjà vu[2], un trait d'archéologie assyrienne et phénicienne, qui ne pouvait convenir qu'à un être divin d'un ordre supérieur, et qui avait passé aussi dans les images bibliques. Il est toujours coiffé de la *tiare hiératique*, ornée à sa base d'*une* ou de *deux cornes*, tournées en sens inverse : trait de costume, qui ne permet pas non plus de méconnaître le type sacerdotal de cette figure. Souvent, enfin, il est vêtu du simple costume assyrien, de la *tunique courte*[3], qui semblerait ramener ce sujet dans le domaine de la réalité, sans lui ôter pourtant son caractère sacré, qui résulte essentiellement de la forme même des animaux symboliques. Le *personnage divin* dont il s'agit apparaît dans l'état de supériorité victorieuse qui lui est propre, aussi bien avec les animaux représentants du principe humide, qu'avec ceux du principe igné. Ainsi on le voit *domptant de chaque main*, tantôt *deux lions*[4], *deux sphinx*[5], *deux chevaux ailés*[6]; tantôt *deux taureaux ailés*[7] ou *deux chèvres*[8]. Sa domination sur les forces vitales de la nature éclate ainsi de toute manière, et par le choix des animaux qui représentent les deux principes, et par le nombre double de ces animaux, qui exprime le double caractère dont chacun de ces deux principes est doué, et qui rend sensible aux yeux l'idée de ce *dualisme*, si fondamentale dans les religions asiatiques, cette idée, qui avait pénétré aussi, dès une si haute époque, au sein de la civilisation hellénique, et qui s'y était produite sous tant de formes, dans les personnages des *deux Heures*, des *deux Mœræ*, des *deux Ilithyies*, des *deux Kères*, des *deux Érinnyes*, comme dans les figures d'animaux ou êtres symboliques, des *deux chevaux*[9], des *deux Harpyies*[10], des *deux sphinx*[11], et d'autres êtres

[1] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 8, 44, n[os] 1, 3, 8. — [2] Voy. *Journ. des Savants*, janvier, p. 43, 2). — [3] Sur ce trait de costume asiatique, que j'ai reconnu propre à beaucoup d'idoles de dieux asiatiques, et en particulier à celles du *Sandan de Tarse*, voyez mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 185-6, 1). — [4] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 9.—[5] *Ibid.*, pl. 6; 44, 3.—[6] *Ibid.*, pl. 44, 1.—[7] *Ibid.*, pl. 8; 48, 1. —[8] *Ibid.*, pl. 47, 1.—[9] Voyez, à ce sujet, mon *Mémoire sur un vase peint inédit, de fabrique corinthienne*, p. 22, suiv. — [10] *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, pl. VIII, p. 77-78. — [11] *Musée Blacas*, pl. XXV, p. 74-76.

pareils. Mais, pour ne pas nous écarter de notre sujet, qui est l'action du dieu, intervenant entre les deux principes contraires, ou bien entre les deux formes différentes d'un même principe, il est sensible, par l'importance que les Assyriens attribuaient à cette image, en la répétant si souvent et avec tant de variantes, sur le vêtement du personnage royal, il est sensible, disons-nous, que c'était là le dogme principal de leur religion. C'est donc aussi là un point essentiel du travail qui nous occupe, que de chercher à déterminer le dieu qui remplissait, dans la religion assyrienne, ce rôle d'arbitre, de modérateur suprême, que nous venons d'indiquer.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

LETTRES, INSTRUCTIONS et MÉMOIRES *de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State Paper Office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe,* par le prince Alexandre Labanoff.

ONZIÈME ARTICLE[1].

Au moment où Marie Stuart avait été arrêtée, elle avait été saisie d'une douloureuse surprise et d'une violente colère. Mais, après avoir éclaté en reproches et en menaces contre son gardien, elle s'était soudainement résignée et s'était laissé conduire sans résistance à Tixall[2] où, durant dix-sept jours, elle n'avait eu de communication avec aucun de ses serviteurs[3]. Ramenée le 25 août à Chartley, elle ne put contenir son indignation en voyant ses armoires ouvertes, ses papiers saisis, ses coffres fouillés, ses écrins même disparus, et elle se livra à des plaintes amères contre Élisabeth. « Il y a deux choses, ajouta-t-elle, « que la reine d'Angleterre ne pourra jamais m'enlever, c'est mon sang « anglais et ma religion catholique[4]. »

Le procès commença contre les conspirateurs. Élisabeth n'osa pas y

[1] Voir les cahiers de juillet, d'octobre et de novembre 1847, de mai et de novembre 1848, de janvier, d'avril, de mai et de décembre 1849, de janvier 1850. — [2] Ms. *Stat. Pap. Off.*, sir Amias Paulet's postils to Mr. William Waad's memorial; Tytler, t. VIII, p. 337. — [3] *Ibid.* — [4] Ms. *Stat. Pap. Off.*, Paulet to Walsingham, 27 aug. 1586; Tytler, t. VIII, p. 342.

faire comprendre encore la reine d'Écosse, dont les lettres à Babington n'avaient pas été trouvées en minutes originales, ainsi qu'on l'avait espéré. D'ailleurs, Élisabeth, qui vivait dans la terreur, craignait, si Marie Stuart était mise en cause, de provoquer elle-même une entreprise désespérée contre sa personne[1]. L'accusation fut donc uniquement poursuivie d'abord à l'égard de Babington, de Ballard, de Savage et de leurs complices. Accablés par l'évidence des preuves, ils se reconnurent tous coupables et furent condamnés au supplice terrible réservé au crime de haute trahison[2]. Afin d'épouvanter ceux qui seraient tentés de suivre leur exemple, aucun des tourments prescrits par la férocité de la loi anglaise ne leur fut épargné. Le 20 septembre, Babington, Savage, Ballard, Barnewell, Tilney, Abington, Tichbourne, furent conduits à Saint-Giles-aux-Champs, où se tenaient leurs réunions, et on les éventra vivants en présence du peuple saisi de dégoût et d'horreur[3]. Aussi fut-on obligé le lendemain d'abréger et d'adoucir le supplice des sept[4] qui restaient.

En s'avouant coupable, Babington avait reconnu l'authenticité de sa correspondance avec Marie, et, bien que les lettres qu'il lui avait adressées et celles qu'il en avait reçues ne fussent produites qu'en copies, il en avait certifié le contenu par une déclaration formelle, et en les revêtant de sa signature à chaque page[5]. Tichbourne avait également avoué qu'il avait aidé Babington à déchiffrer la grande lettre de la reine d'Écosse, dont Ballard et Dunne confessaient avoir eu communication en copie[6]. Cependant, comme ces lettres n'étaient point écrites de la main même de Marie Stuart, elles pouvaient être désavouées par elle d'autant plus aisément que ses deux secrétaires, Nau et Curle, n'en avaient point d'abord confirmé l'exactitude. Ceux-ci avaient été conduits dans la maison de Walsingham et placés sous sa garde[7]. Craignant d'être enveloppés dans le châtiment de leur maîtresse, contre laquelle ils ne pouvaient pas servir de témoins sans devenir aussitôt ses complices, ils avaient persisté dans un silence dû à la crainte autant qu'à la fidélité. C'est ce que comprirent en même temps Burghley[8] et Walsingham[9],

[1] Ms. letter, sir Christopher Hatton to Burghley, sept. 12; Tytler, t. VIII, p. 339-340. — [2] Howell, *State trials*, t. I, p. 1127 à 1162. — [3] *Ibid.*, p. 1156 et 1158. — [4] Salisbury, Donn, Jones, Charnock, Travers, Gage, Bellamy; Howell, t. I, p. 1158, 1160-61-62. — [5] Hardwiscke's *Stat. Pap.*, t. I, p. 227 et 228. — [6] *Ibid.*, p. 228. — [7] Lettre de l'Aubespine de Châteauneuf à Henri III, du 3 sept. 1585; Ms. Bibl. nat., n° 9513, collect. de Mesmes, *Lettres originales d'État*, t. III, fol. 337; *Life of Thomas Egerton*, t. I, p. 230. — [8] Ms. letter, Burghley to sir Christopher Hatton, 4 sept. 1586; Tytler, t. VIII, p. 344. — [9] Ms. *Stat. Pap. Off.*, Walsingham to Phelipps, sept. 4 1586; Tytler, *ibid.*

qui conseillèrent de séparer leur cause de celle de la reine qu'ils avaient servie, et qu'on ne pouvait leur faire trahir qu'en les rassurant sur les suites de leurs révélations.

Nau et Curle furent donc placés entre la menace de la torture, s'ils continuaient à se taire, et la perspective de la liberté, s'ils consentaient à parler. Ces deux faibles serviteurs rompirent alors le silence loyal et salutaire qu'ils avaient gardé jusque-là. Ils firent connaître comment procédait Marie Stuart dans ses correspondances secrètes. Enfermée avec eux dans son cabinet, elle dictait à Nau les points principaux de ses dépêches, que Nau rédigeait ensuite, et qui, après avoir été soumises à la correction de la reine, étaient enfin traduites en chiffres et expédiées par Curle [1]. Nau déclara que la lettre à Babington, écrite en très-grande partie de la main de sa maîtresse, lui avait été donnée par elle et avait été chiffrée par Curle [2]. Ces premières révélations furent jugées insuffisantes, et l'on en exigea de plus explicites du secrétaire de Marie, qui, terrifié par la crainte d'être envoyé à la tour [3], où l'on questionnait les prisonniers au milieu des tourments, alla bientôt un peu plus loin. Il avoua que sa maîtresse était entrée pleinement dans le complot relatif à l'invasion de l'Angleterre; mais qu'instruite seulement du complot contre la vie d'Élisabeth, elle n'avait pas cherché à le connaître et n'avait pas cru devoir le dénoncer [4]. Enfin, dans un dernier interrogatoire, subi le 21 septembre, après la terrible exécution des quatorze conjurés, il fut plus formel encore : il convint que Curle avait déchiffré la lettre de Babington, et qu'il avait lui-même écrit, sous la dictée de sa maîtresse, les points principaux de sa réponse à Babington, concernant les forces que les conjurés pourraient réunir, les lieux où ces forces seraient rassemblées, l'intervention des six gentilshommes qui devaient tuer Élisabeth, les moyens à l'aide desquels on la tirerait elle-même de prison, enfin les cavaliers bien montés que les six gentilshommes devaient avoir auprès d'eux pour donner promptement avis de l'exécution de leur projet à ceux qui étaient chargés d'opérer sa délivrance [5]. On avait saisi de plus parmi les papiers de Nau à Chartley une note écrite de sa main, dans laquelle étaient résumées les deux lettres décisives de Babington et de Marie et où se trouvait ce mot, *le coup*, que Nau déclara se rapporter au projet de tuer

[1] Ms. *Stat. Pap. Off.*, Confession de Nau, du 5 sept. 1586; Tytler, t. VIII, p. 345; Hardewicke, t. I, p. 234 et 235. — [2] *Ibid.* — [3] Burghley to Walsingham, sept. 8 1586, dans Ellis, t. III, p. 5. — [4] Ms. *Stat. Pap. Off.*, Déclaration de Nau, du 10 sept.; Tytler, t. VIII, p. 346. — [5] Ms. *Stat. Pap. Off.*, sept. 21 1586; Tytler, t. VIII, p. 347; Hardewicke, t. I, p. 236.

Élisabeth[1]. Curle fit des dépositions absolument semblables[2], en ajoutant toutefois que la reine lui avait enjoint de brûler[3] la copie anglaise des lettres adressées à Babington, auquel il l'avait conjurée de ne pas écrire[4].

Les aveux des deux secrétaires de Marie Stuart et la note écrite de la main de Nau fortifiaient les déclarations de Babington, et plaçaient hors de toute incertitude la connaissance qu'elle avait eue des deux complots. Contre toute autre l'évidence de la culpabilité aurait été complète, et il eût suffi de déférer le crime à un tribunal pour en obtenir la condamnation. Mais ce crime était l'œuvre d'Élisabeth tout autant que de Marie Stuart, qui n'aurait pas été coupable, si Élisabeth ne l'avait pas retenue captive. Emprisonnée sans motif comme sans justice, il lui avait été permis de conspirer pour se rendre libre, puisqu'elle ne pouvait pas le devenir autrement. D'ailleurs, quelque coupable qu'elle fût, elle était reine et elle ne relevait d'aucune justice que de celle de Dieu. Élisabeth oserait-elle traduire devant le tribunal de ses propres sujets une princesse souveraine, sa parente et son égale, et attenter ainsi à l'inviolabilité royale? Oserait-elle, après avoir si perfidement manqué au droit des gens dans un intérêt d'État, manquer d'une manière plus grave encore au droit jusque-là respecté des couronnes, pour mieux pourvoir à sa sûreté? Ne reculerait-elle point devant la crainte d'encourir l'indignation de tous les rois, et d'ajouter à la formidable inimitié du puissant monarque que tous les catholiques de l'Europe reconnaissaient pour chef l'inimitié presque inévitable de ses proches voisins et de ses utiles alliés, le roi de France et le roi d'Écosse, en punissant de mort la belle-sœur de l'un et la mère de l'autre? Malgré ces raisons et ces craintes, Élisabeth alla jusqu'au bout de son dessein avec un mélange inouï d'audace et d'hypocrisie.

Le 5 octobre, après de vifs débats dans le conseil privé, Élisabeth, de l'avis de Burghley, de Walsingham, de Leicester, qui croyaient par là protéger la vie de leur souveraine et assurer le triomphe de la religion protestante, déféra, conformément au statut de la vingt-septième année de son règne, Marie Stuart à une haute cour de justice composée de ce qu'il y avait de plus considérable parmi les grands officiers et les pairs d'Angleterre, de plus important dans les conseils de la couronne, de plus habile chez les grands juges et les hommes de loi du pays. Cette commission, présidée par le chancelier Bromley, était de quarante-six[5]

[1] Hardewicke, p. 235. — [2] *Ibid.*, p. 237. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*, p. 250. — [5] La pièce, avec le nom de tous les juges, est dans Howell, t. I, p. 1166-67-68.

membres, dont la plupart se rendirent au château de Fotheringay, dans le comté de Northampton, où devait se jouer le dernier acte de cette longue tragédie. La royale accusée y avait été conduite le 6 octobre par son gardien sir Amyas Paulet, le conseiller privé sir Valter Mildmay et le notaire Barker [1]. Elle y reçut une lettre d'Élisabeth qui lui reprochait d'avoir trempé dans la dernière conspiration ourdie contre son État et contre sa personne, et lui enjoignait de répondre aux charges qui seraient produites à ce sujet devant les juges investis des pouvoirs de la loi sous la protection de laquelle elle avait vécu et aux règles de laquelle elle devait se soumettre [2].

Après avoir lu, devant Paulet et devant Mildmay, cette lettre qui était conçue en termes sévères et impérieux, Marie contint d'abord les sentiments dont elle était agitée. Elle dit avec une ironie spirituelle et amère que sa sœur était mal informée en ce qui la concernait, et elle rappela la multiplicité de ses propres griefs et le mépris qu'on avait fait de ses offres. Trouvant étrange le ton de commandement qu'avait pris à son égard la reine d'Angleterre, qui semblait s'attendre à ce qu'elle répondît à ses juges comme un de ses propres sujets, elle s'écria, la rougeur au front: « Comment! votre maîtresse ne sait donc pas que je suis née « reine? et croit-elle que je dégraderai mon rang, mon État, la race de « qui je descends, le fils qui me succédera, les rois et princes étrangers, « dont les droits seraient lésés dans ma personne, en obéissant à une « lettre pareille? jamais. Abattue, à ce que je dois paraître, mon cœur « est grand et il ne se soumettra à aucune humiliation [3]. »

Elle ajouta, d'ailleurs, qu'elle était privée de ses papiers, dénuée de conseils, entourée d'adversaires, qu'elle ignorait les lois et les statuts du royaume où elle ne saurait trouver des pairs compétents pour la juger, et affirma qu'elle était innocente. « Je n'ai, dit-elle en finissant, « ni dirigé, ni encouragé aucun attentat contre votre maîtresse. Je suis « sûre que rien de pareil ne pourrait être prouvé contre moi, bien que « je l'avoue librement, lorsque ma sœur eut rejeté toutes mes offres, j'ai « remis moi et ma cause entre les mains des princes étrangers [4]. »

Cette réponse, pleine de dignité, l'était en même temps d'habileté. Le refus, que faisait Marie, de reconnaître la juridiction à laquelle on prétendait la soumettre, n'était pas seulement conforme à la majesté de son rang, il était un moyen de sûreté pour sa personne. Si elle y avait persisté jusqu'au bout, il eût été difficile de la condamner sans

[1] Tytler, t. VIII, p. 348. — [2] Ms. *Stat. Pap. Off.*, 5 oct. 1586; Tytler, t. VIII, p. 348-349. — [3] Howell, *State trials*, t. I, p. 1169; Ms. *Stat. Pap. Off.*, 12 oct. 1586; The Scotish Queen first answers. — [4] *Ibid.*, et Tytler, t. VIII, p. 350.

qu'elle fût entendue, et il serait devenu impossible de conduire à l'échafaud une reine en exécution de la sentence portée contre elle par les sujets incompétents d'une autre reine.

Elle parut le comprendre d'abord, et ne reçut les principaux commissaires que dans sa chambre. Elle eut plusieurs entrevues avec le lord chancelier et le lord trésorier, qu'elle embarrassa par la finesse de ses reparties et l'énergie de ses récriminations. Instruite de ses fières réponses et de ses opiniâtres refus, Élisabeth prescrivit aux commissaires de passer outre à l'examen du procès, mais de ne pas prononcer le jugement avant d'être revenus auprès d'elle et de lui avoir présenté un rapport sur toute l'affaire[1]. Elle essaya en même temps, avec beaucoup d'artifice, d'ébranler la détermination de Marie, en faisant luire, à travers sa sévérité, un rayon d'espérance pour elle, si elle montrait plus de condescendance envers ses volontés. « Vous avez, » lui disait-elle, « essayé en diverses sortes de m'ôter la vie et de ruiner mon royaume par effusion de sang. Je n'ai jamais agi si durement contre vous, mais, au contraire, je vous ai préservée comme si vous étiez une autre moi-même. Ces trahisons vous seront prouvées et rendues manifestes en votre endroit. Par cette raison, notre plaisir est que vous répondiez à ma noblesse et pairs de mon royaume comme vous le feriez si j'étais présente. Je vous y engage et vous le commande. J'ai été informée de votre arrogance ; agissez ouvertement, et vous serez traitée avec plus de faveur[2]. » Ces dernières paroles, qui auraient dû blesser Marie, l'ébranlèrent. Elle se laissa de plus surprendre aux insinuations du vice-chambellan Hatton qui, étant le favori d'Élisabeth et le confident présumé de ses intentions, la conjura de répondre de peur que son silence ne fût considéré comme un aveu[3] et qu'on ne procédât contre elle en son absence. Après une nuit passée dans le trouble des incertitudes, Marie consentit à comparaître devant ses juges.

Le 14 octobre au matin, suivie d'un détachement de hallebardiers, et appuyée sur le bras de son maître d'hôtel, sir André Melvil, et de son médecin Bourgoin, car elle avait beaucoup de peine à marcher, elle descendit dans la grande salle de Fotheringay[4], où siégeaient les commissaires formés en tribunal. Au fond de cette salle, sous un dais que surmontaient les seules armes d'Angleterre, s'élevait un fauteuil

[1] The English Queen to lord Burghley, 12 oct.; *Brit. Mus. Caligula*, c. IX, fol. 332; Ms. *Stat. Pap. Off.* — [2] *Life of Thomas Egerton*, t. I, p. 86. — [3] Howell, *State trials*, t. I, p. 1171-1172. — [4] *Brit. Mus. Caligula*, c. IX, fol. 333. — Tytler, t. VIII, p. 354.

qui était réservé pour la reine Élisabeth absente et qui resta vide. De chaque côté du dais étaient placés, dans un ordre conforme à leur dignité, les divers commissaires : à droite, le lord chancelier Bromley, le lord grand-trésorier Burghley, les comtes d'Oxford, de Kent, de Derby, de Worcester, de Rutland, de Cumberland, de Warwick, de Pembroke, de Lincoln, et le vicomte Montagu; à gauche, les lords Abergavenny, Zouch, Morley, Stafford, Grey, Lumley, et d'autres pairs ayant auprès d'eux les barons du conseil privé, Crofts, Hatton, Walsingham, Sadler, Mildmay et Paulet. Un peu en avant se trouvaient, à droite les grands juges d'Angleterre et le premier baron de la cour de l'échiquier, et à gauche les autres juges et barons avec deux docteurs de la loi civile. Au milieu étaient rangés, autour d'une table, l'attorney général de la reine, Popham, son solliciteur Egerton, son sergent ès-lois Gawdy, et le clerc de la couronne Thomas Powell, avec deux greffiers pour écrire les procès-verbaux[1]. Quelques gentilshommes du voisinage, admis à l'audience, se tenaient à la barre[2].

Lorsque Marie Stuart parut devant cette imposante assemblée, elle s'inclina vers les lords avec une grande dignité[3]. Avant de s'asseoir sur le siége de velours qui avait été préparé pour elle, voyant qu'il n'avait pas été mis sous le dais, mais plus bas[4], elle parut sentir cette humiliation, et dit fièrement : « Je suis reine, j'ai été mariée à un roi de « France, et ma place devrait être là[5]. » Promenant ensuite un triste regard sur cette grave réunion de lords, d'hommes d'État, de jurisconsultes, elle ajouta avant de s'asseoir : « Hélas ! il y a ici un grand « nombre de conseillers, et pourtant pas un seul n'est pour moi[6]. »

Le chancelier Bromley, se levant alors, exposa les raisons qui avaient décidé la reine d'Angleterre à mettre en jugement la reine d'Écosse, et déclara que, si elle ne l'eût pas fait, elle aurait mérité qu'on l'accusât de négliger la cause de Dieu et de porter en vain l'épée de la justice[7]. Le clerc de la couronne donna ensuite lecture de la commission qui instituait le tribunal[8]. Après l'avoir entendue, Marie Stuart, prenant la parole, rappela l'inique indignité des traitements qu'elle avait subis en Angleterre où elle s'était présentée en amie et en suppliante, et où elle avait été retenue prisonnière. Elle dit qu'elle ne reconnaissait point la validité de la commission en vertu de laquelle ils

[1] Howell, t. I, p. 1172-73. — [2] Tytler, t. VIII, p. 353. — [3] *Ibid.*, p. 354. — [4] Howell, t. I, p. 1172. — [5] L'Aubespine de Châteauneuf à Henri III, le 30 oct. 1586; Ms. de la Bibl. nat., n° 9513; De Mesmes, *Collect. de lettres originales d'État*, t. III, fol. 381, et *Life of Egerton*, t. I, p. 86. — [6] *Ibid.* — [7] Howell, t. I, p. 1173; Tytler, t. VIII, p. 355. — [8] *Ibid.*

prétendaient la juger; que, princesse libre et reine ointe, elle ne relevait de personne, si ce n'est de Dieu. Elle ajouta qu'elle ne leur répondrait que sous la réserve de cette protestation [1]. Le lord trésorier Burghley lui répliqua que quiconque était dans le royaume se trouvait soumis à ses lois, contre lesquelles elle ne devait pas parler, et selon lesquelles ils allaient la juger [2].

Le sergent de la couronne Gawdy, entrant dans le récit du dernier complot, soutint que Marie Stuart avait pris part, non-seulement au projet d'invasion du royaume, mais encore au projet d'assassinat dirigé contre Élisabeth, qu'elle avait connu, approuvé, encouragé [3]. Les lettres de Morgan, de Paget, de Mendoza, de l'archevêque de Glasgow, d'Engelfield, du docteur Lewis, du docteur Allen, les siennes, les confessions de Babington et des autres conjurés, dont les copies certifiées étaient sur la table des gens de la reine en même temps que les aveux écrits de Nau et de Curle, furent présentés comme les preuves convaincantes de sa complicité. Marie Stuart nia d'abord toute espèce de relation avec Babington. Elle déclara qu'elle ne l'avait jamais vu, qu'il ne lui avait jamais écrit, qu'elle ne lui avait jamais répondu. Elle demanda comment, si les lettres de Babington étaient réelles, on pouvait prouver qu'elle les eût reçues, et qu'on montrât, si l'on soutenait qu'elle lui avait répondu, ses propres lettres [4].

Sur cela on lut, mais en copie seulement, la longue lettre du 6 juillet, dans laquelle Babington lui avait communiqué le but du complot et ses moyens d'exécution, et aussi la lettre du 17 juillet, que, suivant l'accusation, elle avait adressée à Babington pour l'encourager dans son dessein [5]. Après avoir également donné connaissance des confessions écrites de Babington, de Tichbourne, de Ballard et de Dunne [6], l'attorney général, ainsi que le lord trésorier, soutinrent qu'il n'y avait rien de plus clair et de moins contestable que l'adhésion donnée au complot par la reine d'Écosse [7]. Sans aucune hésitation et avec la plus grande vivacité, Marie Stuart répliqua que cette prétendue évidence ne reposait que sur des copies de pièces dont on ne montrait pas les originaux, et sur des ouï-dire de gens qu'elle n'avait jamais vus. Qu'on

[1] Camden, dans le vol. II de Kennet, p. 522. — [2] Howell, t. I, p. 1173. — [3] Howell, p. 1173-1174. — [4] *Ibid.*, p. 1174; Hardewicke, t. I, p. 233; *Advis de ce qui a esté faict en Angleterre par M. de Bellièvre sur les affaires de la royne d'Escosse, etc.*; Ms. de la Bibl. nat., collection Béthune, n° 8955, et collection Colbert, n° 18, Mélanges, et *Life of Th. Egerton*, t. I, p. 102-103; Camden, p. 522. — [5] Howell, t. I, p. 1174 à 1181; Hardewicke, t. I, p. 233. — [6] Howell, t. I, p. 1176-1177. — [7] Tytler, t. VIII, p. 356.

produisît, dit-elle, les originaux s'ils existaient, et alors elle examinerait et discuterait. En attendant qu'on le fît, elle déclara protester solennellement contre les imputations dont elle était l'objet. « Je ne nie pas, » ajouta-t-elle en soupirant, « d'avoir désiré la liberté et d'avoir travaillé « sérieusement à la recouvrer. La nature m'a forcée d'agir ainsi, mais je « prends Dieu à témoin de n'avoir jamais conspiré contre la vie de la « reine d'Angleterre et de n'avoir jamais consenti à ce qu'on conspirât « contre elle. J'avoue que j'ai écrit à mes amis et que j'ai sollicité leur « assistance pour me tirer des misérables prisons où depuis dix-neuf « ans on me retient captive. Je confesse encore que j'ai écrit souvent « en faveur des catholiques persécutés, et que, si j'avais pu les délivrer « de leur oppression en versant mon propre sang, je l'aurais fait. Mais « les lettres qu'on produit contre moi je ne les ai pas écrites, et je ne « saurais répondre des dangereux desseins de gens poussés au désespoir, « et que je ne connais pas [1]. »

L'habileté avec laquelle Marie Stuart se défendit en saisissant le côté attaquable des preuves fournies contre elle décida le pénétrant et adroit Burghley à lui répliquer. Il fit l'histoire du complot, en s'appuyant sur les lettres qui pouvaient le moins être contestées; exposa, d'après les déclarations de Nau et de Curle, comment Marie Stuart procédait dans sa correspondance secrète, et de quelle manière elle avait répondu à Babington, établit la réalité de ces lettres que Nau et Curle convenaient d'avoir envoyées, que Babington avouait avoir reçues; que Tichbourne, Ballard et Dunne avaient connues, qui étaient écrites dans le chiffre trouvé dans ses papiers et chez Babington; il soutint que la complicité de Marie résultait du contenu même de ces lettres, entièrement conforme à la confession de Babington, aux témoignages de Nau et de Curle, attestant à la fois avec ensemble la connaissance qu'elle avait eue du complot, et l'approbation qu'elle y avait donnée [2]. L'argumentation serrée du lord trésorier n'embarrassa point l'esprit courageux et subtil de la reine d'Écosse.

Peu lui importait, répondit-elle, ce qu'avait déclaré Babington. Elle l'ignorait et elle ne saurait dire si ce qu'on présentait comme sa confession était ou non de son écriture. Pourquoi ne l'avait-on pas confronté avec elle avant de le faire mourir? C'était le moyen de connaître la vérité. Est-ce qu'on ne voulait pas qu'elle se fît jour? Il en était de même de ses deux secrétaires Nau et Curle. Sans doute, ils vivaient

[1] *Advis de M. de Bellièvre*, dans *Egerton*, p. 103; Camden, p. 523; Tytler, t. VIII, p. 357 et 358. — [2] Hardewicke, t. I, p. 233 à 237; Tytler, t. VIII, p. 358-359; Howell, t. I, p. 1183-1184.

encore; que n'étaient-ils là pour voir s'ils oseraient soutenir devant elle ce qu'ils avaient avancé hors de sa présence? Curle était un homme simple mais honnête, elle n'en doutait pas. Nau était un homme plus habile, doué de beaucoup de talent; mais, bien qu'il eût été secrétaire du cardinal de Lorraine et qu'il lui eût été recommandé par le roi de France, elle n'était pas certaine que la crainte d'un danger et l'espoir d'une récompense ne l'eussent pas entraîné à faire contre elle une déposition fausse à laquelle il aurait associé Curle, dont il disposait comme il voulait. Ses secrétaires, il est vrai, écrivaient ses lettres et les mettaient en chiffres; mais elle n'était nullement assurée qu'ils n'y eussent inséré des choses qu'elle n'avait point dictées. N'était-il pas possible qu'ils eussent reçu des lettres pour elle, sans les lui remettre, et qu'ils en eussent envoyé d'autres en son nom et avec ses chiffres sans les lui faire voir? «Et dois-je, moi, une reine, ajoutait-elle avec autant de «force que de dignité, dois-je être jugée coupable sur des preuves de «cette espèce? N'est-il pas manifeste que la majesté et la sécurité des «princes ne signifient plus rien, s'ils doivent dépendre des écrits et du «témoignage de leurs secrétaires? Je réclame le privilége de n'être jugée «que sur mes propres paroles et sur mes propres écrits [1].»

Dans le cours de ce débat, Marie se plaignit vivement et à plusieurs reprises de ce qu'elle ne pouvait pas recourir à ses papiers qui lui avaient été enlevés. Elle sembla même porter contre Walsingham la grave accusation d'avoir altéré ses chiffres, accusation que les défenseurs de cette reine infortunée font peser encore après trois cents ans [2] sur la mémoire du secrétaire peu scrupuleux d'Élisabeth. «Quelle sûreté «ai-je,» dit-elle en se tournant vers lui, «que ce soient mes chiffres?» Et l'apostrophant avec véhémence : «Croyez-vous, monsieur le secrétaire,»

[1] Ms. *Brith. Mus. Caligula*, IX, fol. 383; Howell, t. I, p. 1182-1183; Camden, dans Kennet, t. II, p. 523; Tytler, t. VIII, p. 360-361. — [2] Le prince Labanoff l'en accuse formellement, et M. Tytler n'est pas éloigné de le croire. Outre le peu de scrupule de Walsingham et la perfidie des moyens qu'il employa pour perdre Marie, et que nous avons fait connaître, cette accusation semble confirmée par la découverte récemment faite au *State Paper Office*, par M. Tytler et M. Lemon : ils ont trouvé un postscriptum chiffré par Phelipps, rayé sur la copie, et qu'ils supposent ajouté par lui à la fameuse lettre de Marie Stuart à Babington, du 17 juillet. Dans ce postscriptum effacé, Marie Stuart était représentée comme demandant le nom des six gentilshommes qui s'étaient chargés de tuer Élisabeth. Mais il y a loin de là à la supposition du prince Labanoff, qui déclare interpolés dans la dépêche tous les passages longs et nombreux qui concernent ces six gentilshommes, passages reconnus, comme réellement écrits, par Babington, par Tichbourne, par Nau, par Curle, et conformes à la note trouvée dans les papiers de Nau. Il faut d'autres raisons pour appuyer de semblables affirmations.

ajouta-t-elle, « que je n'ai pas connu les manéges que vous avez employés « contre moi avec tant de ruse? Vos espions m'ont entourée de tous « les côtés, mais vous ne savez peut-être pas que quelques-uns d'entre « eux ont fait de fausses dépositions et m'en ont informée. Et, s'ils ont « agi de cette manière, continua-t-elle en s'adressant à toute l'assemblée, « comment pourrais-je être sûre que lui n'ait pas contrefait mes chiffres « pour me faire condamner à mort; n'a-t-il pas déjà conduit de sourdes « trames contre ma vie et contre celle de mon fils [1]? »

Cette attaque directe et terrible émut Walsingham, qui, se levant aussitôt, dit avec la plus grande énergie : « Je prends Dieu à témoin « que, comme particulier, je n'ai rien fait qui ne convînt point à un hon- « nête homme, ni, comme serviteur de ma royale maîtresse, rien qui « fût indigne de ma charge. Je me suis prononcé pour la culpabilité, « parce que la sûreté de la reine et du royaume m'importe extraordinai- « rement. J'ai recherché avec le plus grand soin toutes les pratiques di- « rigées contre la reine et contre le royaume, et si Ballard, ce traître, « m'eût offert son aide pour y parvenir, je ne l'aurais point repoussé [2]. » En se défendant d'avoir employé des moyens odieux pour perdre Marie Stuart, Walsingham n'était pas plus sincère que ne l'était Marie Stuart en contestant d'être entrée dans le complot de Babington contre Élisabeth. Après quelques autres discussions, la séance de la haute cour fut renvoyée au lendemain.

Ce second jour, Marie Stuart ne se défendit point en tout niant, comme elle l'avait fait la veille. Elle déclina de nouveau la juridiction de la cour [3]; mais elle admit ses lettres originales à Morgan, à Paget, à Mendoza, qui ne pouvaient pas être désavouées, et reconnut même que ses secrétaires, agissant d'après ses ordres, avaient transmis certaines notes à Babington [4]. Elle s'attacha à établir que ces lettres et ces notes se rapportaient uniquement à sa délivrance et à sa fuite qu'elle devait favoriser, même par l'invasion de l'Angleterre. Mais, lui dirent les hommes de loi d'Élisabeth, vous ne pouviez recourir à de pareils moyens pour vous rendre libre, sans manquer aux lois du royaume dans lequel vous étiez, et sans menacer la vie de la reine. L'invasion du royaume et la mort de la reine sont si inséparablement liées, que l'une ne peut pas aller sans l'autre. Par le succès seul de l'invasion, Sa Majesté perdait le royaume et la vie [5]. Tout en reconnaissant d'être entrée

[1] Tytler, t. VIII, p. 361-362; Howell, t. I, p. 1182; Advis de M. de Bellièvre, dans *Egerton*, p. 103. — [2] Howell, t. I, p. 1182; *Advis de M. de Bellièvre*, dans *Egerton*, p. 103. — [3] Howell, t. I, p. 1184. — [4] *Advis de M. de Bellièvre*, dans *Egerton*, t. I, p. 103. — [5] Hardewicke, t. I, p. 245.

dans ce projet d'attaque contre l'Angleterre, par les dures nécessités où elle avait été réduite, Marie continua à désavouer vivement le projet d'attentat contre Élisabeth.

Dans ce nouveau débat, où elle eut encore pour principal et redoutable adversaire, l'incisif Burghley[1], elle fut noble et touchante. La défense de sa dignité lui inspira les plus éloquentes paroles, et le sentiment de sa triste position lui fit souvent verser des larmes. « Avec « quelle injustice, dit-elle, procède-t-on contre moi! Mes lettres ont été « triées et détournées de leur véritable sens; les originaux m'en ont été « enlevés. On n'a eu aucun égard à la religion que je professe et au ca- « ractère sacré que je porte comme reine. Si mes sentiments personnels, « Milords, vous sont indifférents, pensez au moins à la majesté royale « qui est blessée dans ma personne; pensez à l'exemple que vous don- « nez[2]. » En appelant ensuite à Dieu et aux princes étrangers contre l'injustice avec laquelle on l'avait traitée[3] : « Je suis entrée dans ce pays, « s'écria-t-elle, en me fiant à l'amitié et aux promesses de la reine d'An- « gleterre, et, ôtant de son doigt une bague qu'elle montra à ses juges, « voici, milords, dit-elle, le gage d'amour et de protection que j'ai reçu « de votre royale maîtresse. Regardez-le bien. C'est en comptant sur lui « que je suis venue parmi vous. Mieux que personne, vous pouvez dire « comment ce gage a été respecté[4]! » Elle finit en demandant d'être entendue en plein parlement, ou d'avoir une entrevue avec Élisabeth[5], et elle ajouta : « Accusée, je réclame le privilége d'avoir un avocat qui « plaide ma cause; ou reine, je demande que l'on me croie sur la parole « d'une reine[6]. »

Mais elle ne parut plus devant les commissaires, et ne fut admise ni devant les chambres, ni devant la reine. Les commissaires la trouvant coupable, auraient prononcé tout de suite le jugement, sans les ordres secrets d'Élisabeth. Conformément à ce qu'avait écrit cette princesse[7], dont l'indécision et la lenteur irritèrent l'impatience de Walsingham[8], les commissaires s'ajournèrent à Westminster, le 25 octobre. La *reine du château*, comme Burghley appelait ironiquement la pauvre prisonnière[9], fut laissée à Fotheringay avec son intraitable gardien. Le 25 octobre,

[1] Howell, t. I, p. 1185; Tytler, t. VIII, p. 365. — [2] *Ibid.*, p. 363-364; Howell, t. I, p. 1185. — [3] Howell, t. I, p. 1185; *Advis de Bellièvre*, dans *Egerton*, p. 103. — [4] Courcelles, *Négociations*, p. 18; Bannatyne, *Club edition;* Tytler, t. VIII, p. 364. — [5] Howell, p. 1188. — [6] Camden, p. 524-525; Tytler, t. VIII, p. 364-365. — [7] Ms. letter, *Brit. Mus. Caligula*, c. IX, fol. 332; Camden, p. 524-525. — [8] Walsingham to Leicester, 15 oct. 1586; *Brit. Mus. Caligula*, c. IX, fol. 415. — [9] Burghley to Davison, 15 oct. 1586; Ellis, vol. I, p. 18.

les commissaires se réunirent dans la chambre étoilée de Westminster. Ils recommencèrent l'examen de l'affaire, et firent de plus subir en leur présence un nouvel interrogatoire à Nau et à Curle, entendant ainsi à Fotheringay l'accusée sans les témoins, et à Westminster les témoins sans l'accusée.

Dans cette procédure, continuée au mépris des formes, comme elle avait été introduite au mépris de la justice, il n'y eut aucune confrontation. Les secrétaires de Marie Stuart confirmèrent de vive voix leurs anciennes dépositions, et le même jour les commissaires prononcèrent unanimement la sentence de condamnation de la malheureuse reine[1]. Cette sentence, signée par tous les commissaires, portait que, depuis le 1er juin de la vingt-septième année du règne d'Élisabeth, diverses trames avaient été ourdies par Anthony Babington et autres, au su de la reine d'Écosse, laquelle, prétendant à la couronne d'Angleterre, avait pris part à ces complots, dont l'objet était le renversement et la mort de la reine leur souveraine[2]. Politiques adroits en même temps que juges impitoyables, les commissaires, dirigés par Burghley, voulant ménager le fils en sacrifiant la mère, déclarèrent que leur sentence ne préjudiciait en rien à l'honneur et aux droits du roi d'Écosse[3], auquel ils conservèrent la perspective du trône pour le détourner de ses devoirs par ses intérêts.

Quelques jours après, le parlement fut assemblé à Westminster. Il sanctionna la condamnation de la reine d'Écosse[4], que la vindicative mais prudente Élisabeth n'entendait faire périr que par un acte commun de la justice et de la volonté nationales. Les lords et les membres des communes, avec un mélange de reconnaissance et de fanatisme, de dévouement et de cruauté, remercièrent la providence de Dieu et la sagesse de la reine d'avoir déjoué la conspiration qui, disaient-ils, menaçait la vie de leur excellente et gracieuse souveraine, dans la sûreté de laquelle consistait leur seule félicité, qui aurait ruiné l'heureux état d'un si noble royaume, aurait asservi les vrais serviteurs du Tout-Puissant et l'indépendance de cette belle couronne à la tyrannie romaine[5], et ils demandèrent que la reine d'Écosse fût enfin punie pour ce détestable complot et pour tous ceux qu'elle avait tramés précédemment. « En négligeant de le faire, disaient-ils à Élisabeth, vous encourriez le « déplaisir céleste et vous vous exposeriez aux châtiments de la justice

[1] Howell, t. I, p. 1188-1189; Hardewicke, t. I, p. 249-250; Lettre de Châteauneuf à Henri III, du 5 nov. 1586; Ms. de la Bibl. nat., n° 9513; Collection de Mesmes, t. III, fol. 389, et dans *Egerton*, t. I, p. 88. — [2] Howell, t. I, p. 1189. — [3] *Ibid.* — [4] Howell, t. I, p. 1190. — [5] *Ibid.*

« de Dieu, qui nous en a laissé plusieurs sévères exemples dans les Écri-
« tures sacrées[1]. »

Élisabeth leur répondit en remerciant avec une reconnaissance profonde la bonté divine de l'avoir miraculeusement préservée de tant de dangers. Elle se montra touchée du dévouement cordial de ses sujets, qui, après vingt-huit années de règne, laissaient éclater plus de bonne volonté envers elle que le jour où elle était montée sur le trône[2]. Elle s'exprima sur l'infortunée dont on lui demandait la mort avec plus de douleur que de haine, et termina son discours en leur disant : « Ne « pressez pas mes résolutions ; c'est une matière de grande consé- « quence, et sur de moindres objets j'ai pour coutume de délibérer « plus longtemps avant de me décider. Je prierai le Dieu tout-puissant « d'éclairer mon esprit et de me faire voir ce qui doit servir au bien de « son Église, à la prospérité de mon peuple et à votre propre sûreté[3]. »

Deux jours après, l'esprit agité des pensées les plus incertaines et comme ne pouvant prendre une aussi terrible résolution, elle envoya le lord chancelier à la chambre haute, et l'orateur des communes, Puckering, à la chambre basse, pour les prier l'une et l'autre de chercher s'il n'y aurait pas quelque moyen plus doux de pourvoir à sa propre sûreté en épargnant la vie de la reine d'Écosse[4]. Les deux chambres en délibérèrent de nouveau, et répondirent tout d'une voix, le 18 novembre, que la reine d'Angleterre serait en danger tant que vivrait la reine d'Écosse, parce qu'un repentir de sa part ne saurait être ni espéré ni sincère; parce qu'un emprisonnement plus étroit, avec des promesses écrites et des otages donnés, serait vain aussitôt que la reine d'Angleterre aurait été tuée; parce que son éloignement du royaume amènerait aussitôt une invasion armée de l'Angleterre. « A moins donc, dirent les « deux chambres à Élisabeth, que la juste sentence portée contre elle « ne soit exécutée, la personne de Votre Majesté reste en grand péril, « la religion ne peut être longtemps maintenue parmi nous, et l'état flo- « rissant de ce royaume est menacé d'une prochaine et désastreuse ruine. « En l'épargnant, Votre Majesté n'encourage pas seulement l'audace des « ennemis de Dieu, de votre autorité, de votre royaume, elle abat et « désespère les cœurs de son peuple affectionné, et provoque la main « ainsi que la colère de Dieu[5]. » Après lui avoir cité les plus cruels exemples tirés de l'antiquité, de la Bible, du moyen âge, le lord chancelier et l'orateur Puckering, en présentant à leur reine dans le château

[1] Howell, p. 1192. — [2] *Ibid.*, p. 1192-1193. — [3] *Ibid.*, p. 1194. — [4] *Ibid.*, p. 1194-1195. — [5] *Ibid.*, p. 1195.

de Richmond, cette sanguinaire supplique des deux chambres, prièrent le ciel d'incliner son cœur à leurs justes désirs[1].

C'était là sans doute ce que voulait Élisabeth. Être pressée et paraître contrainte lui convenait d'autant mieux, qu'elle se donnait l'appui de ses sujets, rendus par là ses ardents complices, et qu'elle se déchargeait même sur eux de cette utile cruauté. Elle ne se rendit cependant pas encore, et leur répondit avec une ambiguité embarrassée. Elle dit qu'elle était plus perplexe qu'elle ne l'avait encore été de sa vie, qu'elle ne savait si elle devait parler ou se taire, qu'elle aurait souhaité sauver ses jours sans sacrifier ceux d'une autre, qu'il lui semblait cruel de frapper une si grande princesse, et de laisser tremper les mains du bourreau dans le sang d'une si proche parente[2]. S'étendant ensuite sur les dangers de sa position, la haine de ses ennemis, les hésitations de son esprit, les troubles de son cœur, elle les renvoya avec ces paroles : « Si j'adhère à « votre requête, j'en dis peut-être plus que je n'en pense, et, si je la « rejette, je me précipite moi-même dans le péril d'où vous voulez me « tirer. Acceptez, je vous prie, mes remercîments et mes incertitudes, « et prenez en bonne part une réponse qui n'en est pas une[3]. »

Malgré les hésitations qu'elle éprouvait en les exagérant, et qui tenaient autant à sa politique qu'à son caractère, Élisabeth envoya à Fotheringay lord Buckhurst et le clerc du conseil Robert Beale pour signifier son arrêt de mort à la royale condamnée[4]. Suivis d'Amyas Paulet et de Drue Drury[5], qui avait été aussi attaché à la garde de Marie, ils annoncèrent, le 10 novembre, à cette princesse, dont le tranquille courage égala dès ce moment l'extrême malheur, que les juges avaient prononcé sa sentence, que les chambres du parlement l'avaient ratifiée, qu'elles en avaient de plus requis l'exécution immédiate et qu'elle eût à se préparer à mourir, sa vie étant incompatible avec celle de leur souveraine et avec le maintien de leur religion. Elle les écouta sans aucun trouble et remercia Dieu de ce qu'elle était regardée comme un instrument propre à rétablir la religion catholique et appelée à verser son sang pour elle[6]. Les envoyés d'Élisabeth lui ayant dit alors qu'elle ne parviendrait jamais à passer pour sainte et pour martyre[7], mourant, comme elle allait le faire, pour avoir comploté le meurtre et la dépossession d'Élisabeth, elle continua à repousser vivement cette accusation. Elle repoussa aussi avec douceur mais avec fermeté l'offre qu'on lui fit d'être assistée par un évêque

[1] Howell, p. 1198. — [2] *Ibid.*, p. 1198-1199. — [3] *Ibid.*, p. 1200-1202, et *Parliamentary history*, vol. IV, p. 298. — [4] Howell, t. I, p. 1202. — [5] Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, du 24 nov. 1586, dans Labanoff, t. VI, p. 466-467. — [6] *Ibid.*, 467. — [7] *Ibid.*, p. 468.

ou un doyen anglican, et elle demanda les secours spirituels de son chapelain, dont elle avait été séparée depuis quelque temps.

A dater de ce jour, Paulet, sans respect pour son incomparable infortune, la traita avec une dureté insolente. Il entra dans sa chambre hardiment et lui dit qu'elle ne serait plus traitée comme une reine, mais comme une femme ordinaire légalement morte[1], et il ordonna qu'on y abattît le dais surmonté de ses armes. Marie lui montra, au lieu de ses armes, la croix de Jésus-Christ[2], et lui répondit noblement qu'elle tenait de Dieu la dignité de reine, et qu'elle la rendrait à Dieu seul, avec son âme[3].

Se croyant près de mourir, et toujours privée de son chapelain, elle écrivit au pape pour lui demander son absolution, sa bénédiction et ses prières. Avec le salut de son âme, elle recommandait à Sixte-Quint les intérêts spirituels de son fils; elle remettait au pontife romain sa propre autorité sur lui, le priait de lui servir de père, et de le ramener à la foi de ses ancêtres; elle exprimait le désir que son fils, sous la direction du pape, du duc de Guise et de Philippe II, se rendît digne d'entrer dans la famille du roi catholique en épousant sa fille. « Voilà, « continuait-elle, le segret de mon cœur et la fin de mes désirs mon- « dains..... je les présente aux piedz de Votre Sainteté que très-humble- « ment je bayse[4]. »

Le messager de confiance qui, après sa mort, devait porter la lettre à Sixte-Quint, devait se charger aussi pour Mendoza, pour le duc de Guise et pour l'archevêque de Glasgow[5], de lettres qui ne purent être remises qu'environ un an après[6]. Dans toutes, la fidèle et courageuse Marie était préoccupée des intérêts de la cause catholique, elle songeait au sort de ses serviteurs désespérés, elle envisageait sa fin avec une résignation chrétienne et héroïque tout à la fois, se séparait de ses amis avec une tendresse touchante. Elle était arrivée à un degré inconnu de douceur et de sérénité. Toujours aussi éloquente, elle l'était sans haine, sans emportement. Son cœur avait rejeté toutes les amertumes de la vie, et sa pensée avait pris la plus religieuse élévation. Elle s'applaudissait de mourir pour la foi catholique. « Je suis contente, disait-elle,

[1] Labanoff, t. VI, p. 469. — [2] « Je leur ai monstré, au lieu de mes armes « audit days, la croix de mon Sauveur. » Lettre de Marie Stuart au duc de Guise, du 24 nov. 1586, dans Labanoff, t. VI, p. 464. — [3] Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, p. 469-470 du t. VI de Labanoff. — [4] Cette lettre de Marie Stuart à Sixte-Quint, extraite des archives du Vatican, est du 23 nov., p. 447 à 456 du t. VI de Labanoff. — [5] Labanoff, t. VI, p. 456, 461, 465. — [6] En marge de celle de Mendoza il y a : « Recivió se en Paris a 15 octubre 1587. » *Ibid.*, p. 461.

« de répandre mon sang à la requête des ennemis de l'Église[1]. » Elle annonçait à Mendoza qu'elle restait dans les mêmes sentiments à l'égard du roi son maître, et lui transmettait ses droits, si son fils ne revenait point à la vraie croyance. En lui faisant son dernier adieu, elle le remerciait de l'affection zélée qu'il avait toujours eue pour elle. « Vous « recevrez, lui disait-elle, un tocquen (souvenir) de moi, d'un diamant « que j'avois cher pour être celui dont le feu duc de Norfolk m'obligea « sa foi, et que j'ai toujours porté; gardez-le pour l'amour de moi[2]. »

Elle envoyait aussi une bague de rubis[3] au duc de Guise, et laissait éclater, dans la lettre qu'elle lui écrivait, avec les effusions de sa tendresse, les élans de sa foi : « Mon bon cousin, lui disait-elle, celuy « que j'ay le plus cher au monde, je vous dis adieu, estant preste « par injuste jugement d'estre mise à mort..... bien que jamays « bourreau n'ait mis la main en nostre sang, n'en ayez honte, mon amy, « car le jugement des hérétiques et des ennemys de l'Église, et qui n'ont « nulle jurisdiction sur moi, royne libre, est profitable devant Dieu aux « enfans de son Église; si je leur adhérais, je n'aurais ce coup. Tous ceux « de nostre maison ont été persécutés par cette secte : témoin vostre père, « avec lequel j'espère estre reçue à mercy du juste juge. Et Dieu soit loué « de tout, et vous donne la grace de persévérer au service de son Église « tant que vous viverez, et jamais ne puisse cest honneur sortir de nostre « race que, tant hommes que femmes, soyons prompts de respandre « nostre sang pour maintenir la querelle de la foy, tous autres respects « mondains mis à part; et quant à moy, je m'estime née, du cotté pater- « nel et maternel pour offrir mon sang en icelle, et je n'ay intention de « dégénérer[4]. »

Elle adressa en même temps à Élisabeth ses derniers désirs en ces termes pathétiques[5] : « Madame, je rends grace à Dieu de tout mon « cœur, de ce qu'il luy plaist de mettre fin par vos arrests au péleri- « nage ennuyeux de ma vie. Je ne demande point qu'elle me soit pro- « longée, n'ayant eu que trop de temps pour expérimenter ses amer- « tumes. Je supplie seulement Votre Majesté que, puisque je ne dois « attendre aucune faveur de quelques ministres zélez qui tiennent les « premiers rangs dans l'Estat d'Angleterre, je puisse tenir de vous seule, « et non d'autres, les bienfaits qui s'ensuyvent.

[1] Labanoff, p. 458.—[2] *Ibid.,* p. 460.—[3] *Ibid.,* p. 463.—[4] *Ibid.,* p. 462, 463, 464.
[5] Cette lettre, imprimée dans Jebb, vol. II, p. 91-92, et dans Labanoff, t. VI, p. 444 à 446, est tirée de la *vraye Histoire de Marie Stuart,* par N. Caussin, publiée à Paris en 1624. La langue, un peu changée, n'en est plus celle de Marie Stuart, mais bien celle du commencement du XVII[e] siècle.

« Premierement je vous demande que, comme il ne m'est pas loi-« sible d'esperer une sépulture en Angleterre selon les solennitez catho-« liques, pratiquées par les anciens rois vos ancestres et les miens, et « que dans l'Écosse on a forcé et violenté les cendres de mes ayeuls, « quand mes adversaires seront saoulez de mon sang innocent, mon « corps soit porté par mes domestiques en quelque terre saincte pour y « estre enterré, et surtout en France, où les os de la reyne ma très « honorrée mère reposent, afin que ce pauvre corps, qui n'a jamais eu « de repos tant qu'il a esté joint à mon ame, le puisse finalement ren-« contrer alors qu'il en sera séparé.

« Secondement, je prie Votre Majesté, pour l'appréhension que j'ay « de la tyrannie de ceux au pouvoir desquels vous m'avez abandonnée, « que je ne sois point suppliciée en quelque lieu caché, mais à la vue « de mes domestiques et autres personnes qui puissent rendre tesmoi-« gnage de ma foy et obéyssance envers la vraye Église, et défendre les « restes de ma vie et mes derniers soupirs contre les faux bruits que « mes adversaires pourraient faire courir.

« En troisième lieu, je requiers que mes domestiques, qui m'ont « servy parmy tant d'ennuys et avec tant de fidélité, se puissent retirer « librement où ils voudront et jouyr des petites commoditez que ma « pauvreté leur a leguées dans mon testament.

« Je vous conjure, Madame, par le sang de Jésus-Christ, par nostre « parenté, par la mémoire de Henri septiesme, nostre père commun, « et par le tittre de reyne que je porte encore jusques à la mort, de ne « me point refuser des demandes si raisonnables et me les asseurer par « un mot de vostre main; et là dessus je mourray comme j'ay vescu, « votre affectionnée sœur et prisonnière. »

Cette admirable lettre ne parvint point à Élisabeth, qui restait livrée plus que jamais à ses irrésolutions. Elle voulait la faire périr et ne l'osait pas. Le monde entier avait été surpris et ému du jugement et de la condamnation d'une reine. De la France et de l'Écosse, où avait régné Marie, où son beau-frère et son fils étaient encore assis sur le trône, où elle avait ses plus proches parents et ses plus ardents amis, des ambassades solennelles avaient été envoyées à Élisabeth pour la conjurer d'épargner sa vie et pour la menacer si elle passait outre.

L'ambassadeur d'Henri III, Châteauneuf, était d'abord intervenu en sa faveur, mais vainement. Élisabeth avait fait partir Wotton [1] pour la France, avec des copies certifiées de toutes les pièces, qui, en dé

[1] Pacquet of Mrs. Wottons dispache into France, 1586, oct. 4; *State Paper Office*

montrant la réalité et l'étendue de la conspiration, l'accord de Marie Stuart avec le roi d'Espagne et les ligueurs de France étaient le plus propres à convaincre Henri III et à le refroidir. Bien qu'il ne pût se refuser à reconnaître la culpabilité de sa belle-sœur[1], ce prince chargea Châteauneuf d'exprimer tout l'intérêt qu'il prenait à elle. Il trouvait dans son emprisonnement prolongé un motif à ses complots et ne reconnaissait à personne le droit de la juger et de la punir[2]. Il chargeait donc Châteauneuf de supplier Élisabeth, en son nom, comme étant son plus parfait ami, et comme y ayant en outre lui-même sa réputation engagée, de montrer sa bonté et sa clémence envers une proche parente[3].

Lorsqu'il connut la condamnation de Marie Stuart, il envoya en Angleterre Pomponne de Bellièvre pour essayer de la sauver de la mort. Bellièvre arriva à Londres le 1er décembre. L'audience qu'il demanda le lendemain même ne lui fut accordée que le 7 décembre[4]. Dans sa longue harangue[5], Bellièvre, qui accumula tous les exemples de l'histoire et toutes les maximes de la politique pour disposer Élisabeth à se montrer miséricordieuse, lui donna une raison à laquelle elle aurait dû être plus sensible qu'à toute autre. Faisant allusion aux desseins ambitieux et aux désirs secrets de Philippe II, il lui dit : « Que si « l'on prétend que vos subjetz catholiques vous sont moins obéissans « pour l'appuy qu'ilz trouvent en la royne d'Escosse, vostre prudence « juge trop mieux qu'il ne se faut pas donner grande crainte d'ung si « foible appuy ; et sur ce je vous diray, Madame, ce qui m'a esté « assuré pour véritable par ung personnage d'honneur, qu'un certain « ministre d'ung prince qui vous peut estre suspect, dit ouvertement « qu'il seroit bon pour la grandeur de son maistre que la royne d'Es- « cosse fust desjà perdue, pource qu'il est bien assuré que le party des « catholiques angloys se rangeroit entièrement du costé de son maître[6]. »

Élisabeth ne se montra touchée ni des conseils de clémence, ni des raisons d'intérêt que lui avait présentés Bellièvre. Elle éclata en invectives contre Marie Stuart, et dit à Bellièvre et à Chateauneuf « qu'elle « avait été contrainte à la résolution qui avait été prise, parce qu'il lui

[1] « Qu'encores que ma dite belle-sœur eut en quelque sorte participé à la conju- « ration.... laquelle je suis pour ma part fort ayse et loue Dieu infiniment n'avoir « pointété exécutée » (dépêche de Henri III à Châteauneuf, du 1er 1586); *State Paper Office*. — [2] *Ibid* — [3] *Ibid*. — [4] Bibl. nat. ms. 9513, Coll. de Mesmes, *Lettres originales d'État*, t. III, fol. 391. *Life of Egerton*, p 91 et 99. — [5] Harangue du sieur de Belièvre, Bibl. nat., ms. Dupuy, t. 844, fol. 450 et suiv., et dans *Egerton*, t. I, p. 103 à 108. — [6] *Ibid.*, et dans *Egerton*, p. 106.

« était impossible de sauver sa vie et de conserver celle de la reine d'É-« cosse, et que, s'ils savaient un moyen de trouver sûreté pour elle-même, « en la conservant, elle leur en aurait grande obligation[1]. » Ce fut la réponse que firent aussi à Bellièvre, quelques jours après, le grand trésorier Burghley, le vice-chambellan Hatton, et le secrétaire Walsingham. Ils lui dirent que le salut de l'une était la perte de l'autre[2].

Bellièvre et Châteauneuf ayant renouvelé leurs prières en faveur de Marie Stuart dans la seconde audience qu'ils reçurent d'Élisabeth, le 15 décembre, cette princesse ne resta pas moins inflexible. Elle se plaignit, avec de grands éclats de voix et très-vivement, de ce que Henri III manquait au traité qu'il avait fait avec elle, en refusant de lui livrer Morgan et Paget[3]. Elle finit en leur disant : « Qu'ils n'avaient pas « trouvé, ainsi qu'elle leur avait donné plusieurs jours pour y penser, le « moyen de conserver la reine d'Écosse en vie sans qu'elle fût en danger « de la sienne; qu'elle ne voulait pas être cruelle contre elle-même, et « que le roi leur maître ne devait pas trouver juste qu'elle, qui était « innocente, mourût, et que la reine d'Écosse, qui était coupable, fût « sauvée[4]. »

Afin de se donner, contre les sollicitations étrangères, l'appui passionné de son peuple, Élisabeth fit publier par les rues de Londres la sentence de condamnation de Marie Stuart. Le comte de Pembrocke, le lord maire et les aldermen assistèrent à cette publication, qui se fit au son des cloches et avec les plus ardentes démonstrations. Les cloches sonnèrent pendant vingt-quatre heures à Londres et dans le reste du royaume, et des feux de joie furent allumés en signe d'assentiment et d'allégresse[5]. Quand les deux ambassadeurs de Henri III virent ce déchaînement populaire contre la pauvre Marie, ils craignirent qu'on ne la fît périr sans plus attendre. Ils écrivirent sur-le-champ à Élisabeth pour la supplier, au nom de leur maître, de surseoir à l'exécution du jugement. Élisabeth leur accorda un délai de douze jours[6], et ils envoyèrent sur-le-champ le vicomte Genlis, fils du secrétaire d'État Brûlart, à Henri III pour l'en prévenir et lui dire que sa faveur et son autorité pouvaient seules sauver maintenant la reine d'Écosse.

Henri III leur écrivit d'employer toutes les persuasions pour ramener Élisabeth à des pensées plus douces; de lui dire que, si elle exécutait un jugement aussi rigoureux et aussi extraordinaire, il s'en ressentirait comme d'une chose qui l'offensait fort particulièrement, outre l'offense

[1] Bibl. nat., ms. 9513; Coll. de Mesmes, t. III, fol. 399; *Life of Egerton*, p. 91. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.*, p. 92. — [6] *Ibid.*, p. 92-93.

commune qui serait faite par là à tous les autres rois et potentats de la chrétienté; enfin de lui donner l'assurance qu'il empêcherait de tout son pouvoir qu'elle ne fût exposée désormais à de pareils attentats et que les parents de sa belle-sœur s'obligeraient au nom de celle-ci et s'engageraient eux-mêmes sur leur foi et honneur, que ni elle ni autre pour elle n'entreprendrait rien contre la reine d'Angleterre[1]. Bellièvre se rendit le 6 janvier au château de Grenwich où la reine avait passé les fêtes de la Noël. Il la supplia d'accéder aux recommandations d'Henri III et d'agréer ses offres, soutenant qu'elle serait bien plus en sûreté par la vie de Marie Stuart que par sa mort: « Le plus grand pré-« cepte, dit-il, de bien et heureusement régner, est de s'abstenir de sang; « un sang amène l'autre; et telles exécutions ont ordinairement des suites[2]. » Afin de mêler aux raisons les menaces et de fortifier l'intérêt par la crainte, il ajouta : « que si le bon plaisir de Votre Majesté n'était point « d'avoir égard à de si grandes considérations et aux prières du roi notre « maître, il nous a donné charge de vous dire, Madame, qu'il s'en res-« sentira comme de chose contre l'intérest commung de tous les roys « qui particulièrement l'aura fort offencé[3]. » Ces dernières paroles courroucèrent Élisabeth, et, comme hors d'elle-même : « M. de Bellièvre, « dit-elle, avez-vous charge du roy mon frère de me tenir un tel lan-« gaige? — Ouy, Madame, répondit Bellièvre, j'en ay très-exprès com-« mandement de Sa Majesté. — Avez-vous, répliqua-t-elle, ce pouvoir « signé de sa main? — Ouy, Madame, le roy mon maistre, vostre bon « frère, m'a expressément recommandé et enchargé, par lettres signées « de sa propre main, de vous fayre les remonstrances cy-dessus. — Je « vous en demande aultant, ajouta-t-elle, signé de la vostre[4]. » Bellièvre lui remit copie de l'ordre qu'il avait reçu et prit congé d'elle sans emporter aucune espérance. Élisabeth se borna à lui dire qu'elle enverrait à Paris un ambassadeur qui y arriverait aussitôt que lui et qui informerait le roi de sa résolution sur les affaires de la reine d'Écosse[5].

Bellièvre, parti de Londres le 13 janvier, s'embarqua à Douvres le 16, et presque aussitôt Élisabeth adressa à Henri III, qu'elle trouvait trop faible pour être un allié sûr et pour devenir un dangereux ennemi, une lettre remplie de plaintes habilement calculées, et des plus altiers reproches. Elle lui demandait s'il croyait agir avec honneur et faire acte

[1] *Life of Egerton*, p. 95. — [2] Bibl. nat., ms. Béthune, n° 8955; Registres de Villeroy et ms. Colbert, n° 18, Mélanges: *Advis de ce qui a esté faict en Angleterre par M. de Bellièvre sur les affaires de la royne d'Escosse ès mois de nov. et déc. 1586, et janvier 1587*; *Life of Egerton*, p. 109. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*, p. 101. — [5] *Ibid.*; Ms. Béthune, n° 8955, et Colbert, n° 18, Mélanges; *Life of Egerton*, p. 101.

d'amitié en cherchant ainsi à rendre une innocente la proie d'une meurtrière. Elle lui disait qu'au lieu de la remercier d'avoir voulu le préserver des attentats de ceux qui finiraient par le perdre, il était assez aveugle pour s'abandonner à leurs conseils, et lui faire entendre, par la bouche de M. de Bellièvre, un langage qu'elle ne pouvait pas bien interpréter. « Vous ressentir, ajoutait-elle, de ce que je ne luy sauve « la vie, est une menace d'ennemy, que, je le vous prometz, ne me « fera jamais craindre, au contraire c'est le plus court chemin pour dé- « pescher la cause de tant de malheurs. » Elle l'invitait à expliquer à son ambassadeur comment elle devait prendre ces mots : « Car, poursuivait- « elle, je ne viveray heure que prince quelconque se puisse vanter de tant « d'humilité mienne, que je boive, à mon deshonneur, un tel traict[1]. »

Les efforts du roi d'Écosse en faveur de sa mère n'avaient pas été plus efficaces. Lorsque le chargé d'affaires de France, Courcelles, était allé au château de Falkland où chassait l'insensible Jacques VI, pour le presser d'intervenir auprès d'Élisabeth, il ne l'y avait pas trouvé d'abord fort disposé[2]. Ce jeune prince, dont le faible lord Hamilton conduisait alors les affaires, dont le pervers maître de Gray dirigeait les sentiments, et qui avait pour ambassadeur à Londres le traître Archibald Douglas, ne visait qu'à se ménager la succession d'Angleterre et à entretenir de bons rapports avec Élisabeth. Il l'avait félicitée de la découverte de la nouvelle conspiration[3], et, en apprenant la triste position de sa mère, il dit durement qu'elle avait manqué à ses promesses envers la reine d'Angleterre, et qu'il fallait qu'elle bût la boisson qu'elle avait brassée[4]. Courcelles, lord Hamilton et Georges Douglas, qui était resté fidèlement attaché à Marie Stuart depuis qu'il l'avait tirée du château de Lochleven, lui représentèrent d'abord vainement le tort qu'il se ferait s'il laissait juger et condamner sa mère. Jacques VI, qu'Élisabeth avait instruit, par l'envoi de Robert Beale[5], de tout ce que Marie Stuart avait tramé à ses dépens avec Claude Hamilton et le roi d'Espagne, répondit que sa mère n'avait pas pour lui plus de bonne volonté que pour la reine d'Angleterre; qu'elle avait songé à le réduire à la seigneurie de Darnley, à mettre un régent en Écosse, et à le priver du royaume; qu'il était assuré que la reine d'Angleterre n'attenterait pas

[1] Bibl. nat., ms. n° 9513; Collect. de Mesmes, t. III, fol. 421; *Life of Egerton*, p. 98. — [2] Courcelles à Henri III, d'Édimbourg le 4 oct. 1586; Ms. de la Bibl. nat., n° 9513; Collect. de Mesmes, t. III, fol. 363, et *Life of Egerton*, p. 81. — [3] Ms. *Stat. Pap. Off.*, Master of Gray to Burghley, 10 sept. 1586. — [4] Courcelles à Henri III, le 4 octobre; *Ibid.* — [5] Lettre de Châteauneuf à Henri III, du 11 sept. 1586; Ms. de la Bibl. nat., même numéro, et *Egerton*, p. 76.

à sa personne sans le lui faire savoir, et que sa mère ne devait plus se mêler d'autre chose, désormais, que de prier Dieu[1]. Il refusa d'envoyer quelqu'un à Londres, ou d'y écrire, pour intercéder en sa faveur. Il est vrai qu'il ne la croyait point en péril[2]. La noblesse écossaise était indignée, et, plutôt que de souffrir les traitements dont Élisabeth menaçait leur ancienne reine, en affectant ainsi une supériorité insultante pour leur pays, Angus, Claude Hamilton, Huntly, Bothwell, Herries, et les principaux barons, déclarèrent qu'ils aimaient mieux prendre les armes et risquer la guerre[3].

Lorsque la mise en jugement de Marie Stuart avait fait craindre sa condamnation, l'Écosse presque entière s'était émue, et Jacques VI s'était décidé à envoyer à Londres William Keith, en adressant une lettre assez ferme à Élisabeth et une note menaçante à Walsingham[4]. Keith eut ordre de se joindre aux ambassadeurs de France pour sauver la mère de son roi. Il remplit sa mission avec fidélité, mais sans succès. Ayant instruit Jacques VI de son peu d'espérance, il reçut de lui une lettre remplie des sentiments d'un fils et des menaces d'un roi[5]. Il la porta aussitôt à Élisabeth, qui, en la lisant, entra dans une de ses plus violentes colères, et voulait chasser Keith de sa présence. Le lendemain même elle écrivit, avec un mécontentement hautain, au jeune prince, qui ne soutint pas ce ton hardi, et qui lui fit porter par le maître de Gray et par sir Robert Melvil de pusillanimes explications.

Dans les nouvelles instructions que Jacques VI donna à ses ambassadeurs, il se borna à demander que sa mère fût mise désormais, par une détention sévère et une surveillance étroite, dans l'impossibilité de nuire à Élisabeth[6]. Bien que son parlement assemblé le pressât de déclarer qu'il attaquerait l'Angleterre, s'il était attenté aux jours de la reine captive, il s'y était refusé. Il n'avait même pas craint d'avouer au comte de Bothwel et au chevalier Seton que, sa mère fût-elle mise à mort, il ne romprait jamais avec la reine Élisabeth, à moins qu'elle ne voulût le frustrer de son droit à la succession d'Angleterre[7]. Ce jeune sophiste couronné, sans dignité comme sans entrailles, osait soutenir à table que le sang obligeait moins envers les parents que l'amitié en-

[1] Même dépêche de Courcelles à Henri III, du 4 octobre; Ms. de la Bibl. nat., *ibid.*, et dans *Egerton*, p. 82, et la dépêche de Courcelles à Henri III, du 31 oct. 1586; *Ibid.*, et dans *Egerton*, p. 87. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] Tytler, t. VIII, p. 379. — [5] *Ibid.*, p. 381. — [6] Lettre de Courcelles à Henri III, du 31 déc. 1586; Ms. de la Bibl. nat., n° 9513; Collection de Mesmes, t. III, fol. 407, et dans *Egerton*, p. 96 à 98. — [7] *Ibid.*, p. 97, ainsi que l'Extrait de la lettre du sieur de Courcelles au sieur d'Esneval, du 31 déc. 1586; Ms. de la Bibl. nat., n° 9513; Collection de Mesmes, vol. III, fol. 397, et dans *Egerton*, t. I, p. 95.

vers les alliés [1], se préparant ainsi, avec un cynisme raisonné, à sacrifier les sentiments de fils à ce qu'il disait être les devoirs de roi. Cette tiédeur dénaturée commençait à être connue du peuple, qui murmurait sur son passage lorsqu'il sortait du palais [2].

Jacques VI livra donc sa mère en confiant sa défense au maître de Gray. Ennemi déclaré de Marie, agent pervers d'Élisabeth, celui-ci ne trouvait plus sa sûreté que dans la mort de la reine qu'il avait trahie. Il avait déjà écrit à Walsingham qu'il valait mieux la tuer par le poison que de l'exécuter publiquement [3]. Arrivé à Londres au moment où Bellièvre allait en partir, il parut s'intéresser en public à Marie, qu'il abandonna en secret, et ne songea qu'à conserver à son jeune maître la succession d'Angleterre. De concert avec Robert Melvil, dont les efforts en faveur de son ancienne souveraine furent honnêtes mais inutiles, il demanda que le droit à cette succession fût reconnu au fils par la démission de la mère. « Comment cela serait-il possible? lui dit « Élisabeth, elle a été déclarée inhabile et elle ne saurait rien trans- « mettre. — Si elle n'a pas de droits, répliqua le maître de Gray, Votre « Majesté ne doit pas la craindre; et, si elle a des droits, que Votre Ma- « jesté permette alors qu'elle les transmette à son fils, qui possédera « ainsi le titre complet de successeur de Votre Altesse. » Aucune proposition n'était plus capable d'exciter la jalouse défiance et de provoquer les emportements d'Élisabeth; aussi, dit-elle d'une voix courroucée : « Comment! être délivrée de l'une et à sa place en trouver un autre « qui est pire? oui, je me mettrais par là dans une position plus misé- « rable que celle où j'étais. Par la passion de Dieu! cela vaudrait autant « que de me couper la gorge moi-même; et, pour un duché ou pour un « comté, vous, ou ceux qui sont comme vous, n'hésiteriez pas à charger « quelques-uns de vos coquins désespérés de me tuer; non, par Dieu! « votre maître ne sera jamais à cette place [4]. » Elle les quitta brusquement sans vouloir leur accorder le moindre délai pour l'exécution de la reine d'Écosse [5].

Plus courroucée qu'intimidée par les représentations des deux rois, Élisabeth s'arrêta néanmoins un moment devant elles. Mais bientôt elle vit avec son coup d'œil pénétrant qu'elle n'avait rien à craindre des deux princes faibles dont les peuples étaient divisés, et qui, ne voulant pas compromettre, l'un son héritage, l'autre sa sûreté, toléreraient,

[1] Extrait de la lettre du sieur de Courcelles au sieur d'Esneval; *Ibid.*, et dans *Egerton*, p. 96. — [2] *Ibid.* — [3] Lettre de Courcelles à Henri III, du 31 décembre; dans *Egerton*, p. 97. — [4] Robertson, appendix n° L. *Memorial of the Master of Gray*, 12 january 1586-7. — [5] *Ibid.*, et Tytler, t. VIII, p. 383-384.

après qu'elle serait accomplie, l'exécution qu'ils cherchaient à empêcher avant qu'elle le fût. Pour mieux arriver à ses fins, elle avait saisi, avec une crédulité artificieuse et une terreur affectée, l'apparence d'une nouvelle conspiration contre sa vie qu'avaient dénoncée, en y enveloppant l'ambassadeur de France, ceux mêmes qui avaient eu l'insigne audace de la lui proposer[1]. Les dépêches de Châteauneuf furent interceptées, l'un de ses secrétaires, Destrappes, fut jeté en prison, lui-même fut interrogé par les ministres d'Élisabeth, et l'on ferma les ports de l'Angleterre, qui resta pendant un mois sans communication avec le continent. Au milieu de l'émotion causée par la découverte de ce complot chimérique, et lorsque se répandaient les bruits les plus alarmants, tantôt d'une descente des Espagnols, tantôt d'une entreprise sur Fotheringay, tantôt d'une insurrection des comtés du Nord[2], le Conseil privé se réunit plusieurs fois pour presser la reine de faire exécuter sa prisonnière.

Élisabeth ne se rendit point aux instances de Leicester, de Burghley et de Walsingham, mais elle devint distraite et sombre. Elle négligeait ses amusements accoutumés, recherchait la solitude, et murmurait souvent toute seule de terribles paroles. On l'entendit prononcer cette sentence latine qui peignait bien ses anxiétés : « Il faut frapper « pour n'être pas frappé ; si tu ne frappes, tu seras frappé[3]. » Elle aurait voulu qu'on la débarrassât, par un meurtre secret, de la responsabilité d'une exécution légale. Elle insinuait à ses ministres qu'ils devraient mettre à mort Marie en lui épargnant la cruauté d'en donner l'ordre, et leur reprochait d'avoir beaucoup promis en prêtant le fameux serment de l'*association*, et de ne rien faire pour sa défense. Mais la responsabilité qu'elle hésitait à prendre, ses ministres se refusaient à l'encourir, et ils la connaissaient trop bien pour n'être pas assurés qu'elle les désavouerait le lendemain du jour où ils l'auraient servie selon sa passion, et les punirait même, afin de rejeter sur eux tout l'odieux d'une mort dont elle voulait le profit sans le blâme. Ils furent donc sourds à ses insinuations[4], et la reine se vit réduite à agir directement elle-même.

Le 1er février, le secrétaire Davison, qu'elle avait fait prévenir par le lord amiral Howard, se présenta chez elle à dix heures du matin

[1] Châteauneuf à Henri III, le 23 janvier 1587; Ms. de la Bibl. nat., n° 9513, Collect. de Mesmes, t. III, p. 427, et mémoire annexé à sa dépêche, *ibid.*, ainsi que dans *Egerton*, p. 112 à 114; lettre d'Élisabeth à son ambassadeur en France; Ms. *State Pap. Off.* — [2] Tytler, t. VIII, p. 385; Camden, dans Kennet, vol. II, p. 533; *Ellis's letters*, 2e série, vol. III, p. 106 et 109. — [3] Aut fer aut feri; ne feriare, feri. — [4] Tytler, t. VIII, p. 386.

avec le warrant d'exécution qu'avait rédigé d'avance le grand trésorier Burghley. Elle le prit de ses mains, le lut, demanda une plume et le signa résolument, prescrivant à Davison d'y faire apposer le sceau de l'État par le chancelier. Elle recommanda de le tenir secret autant que possible, et elle ajouta en forme de plaisanterie : « Montrez-le néan« moins à Walsingham; je crains que le coup ne le tue sur l'heure [1]. » Elle défendit de rendre publique l'exécution qui devrait avoir lieu dans la grande salle et non dans la cour du château, et elle renvoya Davison en défendant de lui parler encore d'une chose dont elle ne voulait plus être importunée, ayant fait tout ce qu'exigeaient d'elle la loi et la raison [2].

Au moment où Davison allait partir, Élisabeth le retint et se plaignit d'Amyas Paulet et de ceux qui auraient pu la soulager de ce fardeau. Elle ajouta qu'il y avait moyen de l'en décharger encore, si lui et Walsingham écrivaient à sir Amyas pour le sonder à ce sujet [3]. Soit défaut de scrupule, soit excès d'obéissance, Davison ne repoussa point cette effroyable proposition qu'il communiqua aussitôt à Walsingham en lui montrant l'acte signé par la reine. Le jour même ils écrivirent à Fotheringay; et, dans ce siècle où l'assassinat n'était désavoué par aucune secte, ne répugnait à aucune politique, deux ministres d'une puissante souveraine osèrent inviter en son nom les gardiens d'une prisonnière à la faire périr clandestinement. Voici l'insidieuse et abominable lettre qu'ils adressèrent en commun à Paulet et à Drury :

« Après nos cordiales salutations, nous trouvons dans des paroles pro« noncées dernièrement par Sa Majesté qu'elle remarque en vous un dé« faut de soins et de zèle.... pour n'avoir trouvé de vous-même (sans « autre provocation) un moyen quelconque d'ôter la vie à cette reine, « en vue du grand danger auquel Sa Majesté est exposée à toute heure, « aussi longtemps que vivra ladite reine. Sans parler du manque d'a« mour envers elle, Sa Majesté remarque encore que vous ne songez « pas à votre propre sûreté, ou plutôt à la conservation de la religion, « du bien public et de la prospérité de votre pays, ainsi que la raison « et la politique le commandent. Votre conscience serait tranquille vis-à« vis de Dieu et votre réputation intacte vis-à-vis du monde, puisque vous « avez prêté le serment solennel de l'*association*, et que, de plus, les faits « mis à la charge de cette reine ont été clairement prouvés contre elle. « Par ce motif, Sa Majesté ressent un grand déplaisir de ce que des « hommes qui professent de l'attachement pour elle, comme vous le

[1] Davison's defence, Drawn up by himself, in Caligula, c. IX, fol. 470; Tytler, t. VIII, p. 387. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

« faites, manquent ainsi à leurs devoirs et cherchent à mettre sur elle le « poids de cette affaire, sachant bien sa répugnance à verser le sang, « surtout celui d'une personne de ce sexe et de ce rang, et d'une aussi « proche parente.

« Nous voyons que ces considérations troublent beaucoup Sa Majesté, « qui, nous vous l'assurons, a protesté, à diverses époques, que, si elle « n'avait pas plus d'égard aux dangers que courent ses fidèles sujets et « ses bons serviteurs qu'aux siens propres, elle ne consentirait jamais à « ce que le sang de cette reine fût versé. Nous pensons qu'il est très-né« cessaire de vous instruire de ces discours prononcés il y a peu de « temps par Sa Majesté, et de les soumettre à vos bons jugements, et « ainsi nous vous recommandons à la protection du Tout-Puissant. Vos « bons amis[1]. »

Cette lettre que Davison invitait Paulet à brûler après l'avoir lue, arriva à Fotheringay le 2 février vers le soir. Une heure après, Paulet, qui était un sombre fanatique, un geôlier brutal, mais non un ignoble meurtrier, répondit à Walsingham dans les termes d'une vive douleur et d'une indignation contenue : « Ayant reçu votre lettre d'hier, cejour« d'hui à cinq heures de l'après-midi, je ne saurais manquer, suivant « vos directions, de vous faire parvenir une réponse avec toute la célé« rité possible. Je vous la transmets dans toute l'amertume que mon « cœur ressent, de ce que je suis assez malheureux pour voir le jour, « où d'après les injonctions de ma très-gracieuse souveraine, je suis re« quis de faire un acte que Dieu et la loi défendent. Mes biens, ma place « et ma vie sont à la disposition de Sa Majesté, et je suis prêt à les aban« donner demain, si c'est son bon plaisir, reconnaissant que je les tiens « de sa seule et gracieuse faveur, je ne désire en jouir qu'avec la bonne « volonté de Son Altesse. Mais Dieu me préserve de faire un aussi pitoya« ble naufrage de ma conscience, ou de laisser une aussi grande tache « à ma postérité, que de verser le sang sans l'autorisation de la loi et « sans un acte public. J'espère que Sa Majesté, selon sa clémence ac« coutumée, prendra en bonne part ma loyale réponse[2]. » La reine Élisabeth, lorsque Davison lui communiqua cette noble lettre, la lut avec les marques de la plus vive contrariété, et dit d'un accent passionné : « Je déteste ces beaux parleurs, ces gens pointilleux et raides, qui pro« mettent tout, ne font rien, et mettent tout le fardeau sur mes épaules[3]. »

[1] Cette lettre, tirée des papiers de Paulet, a été imprimée dans *Nicolas's life of Davison*, p. 85, et dans *Robert of Gloucester's Chronicle*, par Hearne, vol. II, p. 674. — [2] Hearne's *Robert of Gloucester*, vol. II, p. 675, et Tytler, t. VIII, p. 390. — [3] *Ibid.*, p. 391-392.

Il ne restait plus qu'à donner cours à l'exécution publique. L'acte qui en contenait l'ordre, et que la reine avait signé de sa main, revêtu du sceau de l'État par le chancelier, était revenu au Conseil privé, dont les membres, sans en entretenir de nouveau Élisabeth, prirent sur eux de le faire exécuter. Ils l'adressèrent, avec une lettre signée par Burghley, Leicester, Hunsdon, Knollys, Walsingham, Derby, Howard, Cobham, Hatton et Davison, aux comtes de Shrewsbury et de Kent, chargés d'assister au supplice de la reine condamnée[1]. Muni de ces deux pièces, Beale partit pour aller accomplir sa tragique mission à Fotheringay.

MIGNET.

[1] *Ellis's letters*, 2e série, vol. III, p. 111-112.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. de Féletz, membre de l'Académie française, est mort à Paris le 11 février.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Debret, membre de l'Académie des beaux-arts, section d'architecture, est décédé à Saint-Cloud le 19 février.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 25 février 1850, l'Académie des sciences a élu M. Bussy membre libre, en remplacement de M. Francœur, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Morale sociale, ou devoirs de l'État et des citoyens en ce qui concerne la propriété, la famille, l'éducation, la liberté et l'égalité, l'organisation du pouvoir, la sûreté intérieure et extérieure, par Adolphe Garnier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Hachette, 1850, in-8° de 306 pages.—L'auteur de ce livre traite avec un grand sens, en les éclairant par la philosophie, par la morale et par l'histoire, les questions sociales que la doctrine et l'expérience semblaient avoir résolues, et qui sont agitées aujourd'hui avec tant de passion. Il établit d'abord qu'il n'y a de réformes durables que

celles qui s'accomplissent peu à peu; et que, si la société actuelle peut être améliorée dans quelques parties, ces modifications doivent être lentes, mesurées et fondées toujours sur une connaissance approfondie du cœur humain. Après ces réflexions préliminaires qui servent d'introduction à son travail, M. Garnier s'occupe en premier lieu de la propriété. Il démontre qu'elle est fondée, en fait comme en droit, sur le travail; et, après avoir examiné et discuté le communisme, les doctrines de Robert Owen, de Saint-Simon, de Fichte, de Fourier, les systèmes de la banque d'échange et de l'organisation du travail, il propose, entre autres améliorations qui lui paraissent praticables, l'établissement d'une loi contre les fraudes de commerce, l'augmentation de la durée des baux, la fondation de nouvelles sociétés d'assurance, les honneurs à rendre au travail. Dans le livre suivant, consacré à la famille, l'auteur insiste sur la nécessité de rapprocher, dans l'usage, l'époque du mariage pour les jeunes hommes, et de réserver aux filles de la classe pauvre les professions convenables à leur sexe, que les hommes usurpent sur elles. L'indissolubilité du mariage est, à ses yeux, une sûreté nécessaire, donnée à la femme comme à la plus faible des deux parties contractantes. L'éducation, qui est le sujet du livre troisième, donne à M. Garnier l'occasion de réfuter les raisons qu'on oppose à la direction de l'enseignement par l'État. Le livre quatrième a pour titre la liberté et l'égalité, et traite successivement de l'abolition de l'esclavage, des rapports des maîtres et des serviteurs, de l'emprisonnement pour dettes, des libertés publiques, de la distribution des honneurs et des emplois. On trouve dans cette partie de l'ouvrage de solides arguments contre la contrainte par corps, et de judicieuses réflexions sur la nécessité de régler les conditions d'admission et d'avancement dans les emplois publics. Le livre cinquième, consacré à l'organisation du pouvoir, débute par un remarquable chapitre où l'on prouve qu'en droit la multitude ne peut gouverner, et qu'en fait elle n'a jamais gouverné. Après avoir apprécié à son point de vue la constitution de 1793, les chartes de 1814 et 1830 et le gouvernement américain, l'auteur examine la Constitution française de 1848, et développe les amendements qu'il trouve nécessaire d'y apporter. Nous devons signaler, dans le livre sixième et dernier, de sages réflexions sur le duel et sur la peine de mort, qui « doit disparaître de l'usage « avant de disparaître de la loi. » La pensée dominante du livre, c'est qu'aucune amélioration durable ne peut être apportée dans la société tant que la paix du monde risquera d'être troublée. Le moyen que propose M. Garnier, après Érasme, Grotius et Henri IV, et qui trouvera peut-être bien des contradicteurs, est l'établissement d'un conseil européen appelé à régler la limite des États et les différends des peuples.

Œuvres de M. Victor Cousin. Cinquième série. *Instruction publique*, t. I, nouvelle édition revue et corrigée. Instruction publique en France sous le gouvernement de juillet, loi de 1833, École normale, ministère de 1840. Saint-Denis, imprimerie de Prévôt et Drouard; Paris, librairie de Pagnerre, 1850, in-18 de XI-399 pages. — Ce volume ouvre la cinquième et dernière série des œuvres de M. V. Cousin, revues et corrigées par l'auteur, série qui comprendra, indépendamment des deux ouvrages sur l'instruction publique en Allemagne et en Hollande, lesquels restent à part, les écrits de M. Cousin relatifs à l'instruction publique en France, et les discours prononcés par lui à la chambre des pairs, pendant la durée du gouvernement sorti de la révolution de juillet. Cette publication contiendra donc une sorte d'histoire abrégée de l'instruction publique en France de 1830 à 1848. « Un autre avan« tage plus général de ce recueil, dit M. Cousin, dans l'avant-propos placé en tête « du premier volume, sera de fournir aux amateurs des matières d'éducation, quelle

« que soit leur opinion, de nombreux documents sur toutes les questions relatives à « ces matières, et d'éclairer toutes les parties du vaste domaine de l'instruction pu- « blique : ici, l'instruction primaire à ses deux degrés ; là, l'instruction secondaire, « avec le réglement des études qui constituent un collége accompli, l'examen du bac- « calauréat qui les résume et les apprécie, l'organisation du noviciat où se préparent « les jeunes maîtres, etc; enfin l'instruction supérieure en ses quatre divisions consa- « crées : les facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres. Il n'y a pas un « de ces points où l'on ne trouve ici, exposée et développée, tantôt combattue, et « tantôt défendue, la pratique plus ou moins constante de la France, comme mes « écrits sur la Hollande et l'Allemagne font connaître, sur ces mêmes points, celle « des deux pays les plus avancés de l'Europe en fait d'instruction publique. »

Les Huns blancs ou Ephthalites des historiens byzantins, par M. Vivien de Saint-Martin, secrétaire général de la société de géographie de Paris, etc., lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans ses séances de juillet 1849. Paris, imprimerie de Thunot, 1849, in-8° de 123 pages. — Les auteurs orientaux donnent le nom d'Haïathelah ou Haïathélites au peuple qui, pendant la durée du v° et la moitié du VI° siècle, fut, du côté de l'orient, le voisin et l'adversaire des rois de Perse de la dynastie des Sassanides, et qui fut soumis par les Turcs, vers l'an 550. Les Arméniens les appellent Hepthal ; ce nom est le même que celui des Ephthalites, Ἐφθαλῖται, qu'on trouve dans Procope et dans les autres écrivains byzantins. Les Arméniens et les Grecs s'accordent à leur attribuer aussi la dénomination de Huns ; mais, pour les distinguer des Huns plus voisins de l'Europe et sujets d'Attila, les Grecs les désignaient par le surnom de *blancs*, comme on le voit dans Procope et dans Théophane. Leur civilisation plus avancée, la douceur de leurs mœurs et la blancheur de leur teint, leur avaient valu ce surnom. La puissance des Haïathélites ou Ephthalites s'étendit sur le Kharizm et toute la Transoxane ; l'Oxus les séparait de la Perse. Ces indications, empruntées aux savantes annotations de feu M. Saint-Martin sur l'histoire du Bas-Empire, résument à peu près tout ce qu'on a su jusqu'à présent des Huns Ephthalites. On ignorait les antécédents historiques de ce peuple, son point de départ en Asie, l'origine, ou, pour mieux dire, la forme indigène de son nom, diversement modifié chez les étrangers ; on manquait de renseignements précis sur sa parenté supposée avec les nations hunniques. Or le rôle important que les Ephthalites ont joué dans l'histoire de l'Asie méridionale, indépendamment de l'attention sérieuse que, dans l'état actuel des études historiques, on apporte à l'investigation des origines des peuples, et de leurs affinités primordiales, donnent un intérêt particulier à la solution de ces diverses questions. Tel est l'objet que M. Vivien s'est proposé dans le mémoire qu'il vient de publier. A l'aide des notions fournies par les sources historiques de l'Inde et de la Chine, il s'est attaché à démontrer : 1° Que les *Huns Ephthalites* des historiens grecs de la période byzantine, les *Thedali* des chroniqueurs arméniens et les *Haïathélèh* des auteurs persans sont les *Yétha* des annalistes chinois ; 2° Que les *Yétha* étaient de la même famille et portaient le même nom que les *Djâts* ou *Djèts*, peuple d'origine thibétaine qui forme la population principale du nord-ouest de l'Inde. Un enchaînement de faits secondaires liés à ces faits principaux conduit en même temps l'auteur à développer et à soutenir l'opinion que les anciennes compositions épiques des Hindous renferment des indications, jusqu'ici inaperçues, sur les origines de la race djate et sur la haute antiquité de son établissement dans le nord de l'Inde.

Histoire de la Gascogne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, dédiée à monseigneur l'archevêque d'Auch et à NN. SS. les évêques de Bayonne,

d'Aire et de Tarbes, par l'abbé J. J. Monlezun, chanoine honoraire d'Auch. Tome I, II, III, IV et VI. Auch, imprimerie de Portes, librairie de Brun; Paris, librairie de Dumoulin, 1846-1849, 5 vol. in-8° de VIII-448, 500, 507, 467 et 495 pages.

Aucun travail d'ensemble, aucun ouvrage d'un caractère général n'avait été consacré, jusqu'ici, à l'histoire de l'ancienne Novempopulanie ou troisième Aquitaine, de cette belle et intéressante partie de la France comprise entre les Pyrénées, l'Océan et la Garonne, et qui forme aujourd'hui les quatre départements du Gers, des Landes et des Hautes et Basses-Pyrénées. M. l'abbé Monlezun vient d'accomplir cette laborieuse tâche avec beaucoup de succès, sous les auspices de l'autorité ecclésiastique locale et particulièrement de M. l'archevêque d'Auch. Il a fait pour la Gascogne, sur un plan moins vaste mais comportant néanmoins tous les développements nécessaires, ce que le savant bénédictin Dom Vaissette fit, il y a plus d'un siècle, pour le Languedoc. Le livre de M. Monlezun se recommande tout d'abord, comme celui de son illustre devancier, par un caractère de véracité et un soin consciencieux d'appuyer le récit de faits sur le témoignage des écrivains ou des documents contemporains. Ce n'est point un travail de seconde main, mais une œuvre sérieuse et approfondie pour laquelle l'auteur a puisé aux meilleures sources de l'histoire.

L'extrait suivant de la préface qui précède le premier volume donnera une idée des recherches auxquelles s'est livré M. Monlezun, et nous reproduisons d'autant plus volontiers ce passage, qu'on y trouvera, avec l'indication des ouvrages historiques imprimés ou manuscrits qui ont rapport aux diverses parties de la Gascogne, des détails peu connus sur l'état actuel des dépôts d'archives du pays. Après avoir cité parmi les ouvrages composés sur cette province au XVIIe siècle les manuscrits du P. Montgaillard, la notice des deux Gascognes d'Oihénard, et l'histoire de Béarn du président Marca, M. l'abbé Monlezun poursuit ainsi la revue des matériaux qu'il a mis en œuvre. « Vers le milieu du siècle dernier, dom Brugelles, un bénédictin du Simorre, publia les chroniques d'Auch, gros in-4°, lourdement écrit, où l'on désirerait plus de méthode et de critique, mais qui n'en est pas moins précieux pour le département du Gers. M. d'Aignan du Sendat, vicaire général sous trois de nos archevêques et collecteur infatigable, entassait des documents et commençait à rédiger une histoire assez complète. Un autre prêtre, l'abbé Duco, et le docte Larcher, avaient réuni les annales du Bigorre; à Condom, un théologal de Bossuet, M. de Lagutère; à Dax et à Bayonne, un avocat du présidial, M. Compaigne; à Saint-Bertrand, un chanoine, laissaient des matériaux qui n'attendaient qu'une main pour les coordonner, lorsque la révolution éclata. Trente ou quarante ans après, quand les études historiques se réveillèrent et qu'on voulut s'assurer des richesses que l'on possédait encore, on s'étonna du nombre et de l'importance des documents échappés à la faux du temps ou au vandalisme des hommes.

« Outre les manuscrits du père Montgaillard et de MM. d'Aignan, Compaigne, Duco et Larcher, Auch a conservé ses livres noir et vert et une copie de son nécrologe. Les archives de l'hôtel de ville sont complètes. Condom a perdu les livres du chapitre, mais il possède encore quatre ou cinq grandes chartes, les procès-verbaux des jurandes, et le manuscrit de M. l'abbé de Lagutère. Si Lectoure déplore la perte des archives du chapitre et du sénéchal, elle a du moins l'original de ses coutumes et presque toutes ses chartes particulières. Tarbes a peu de chartes, mais, en revanche, elle possède, aux archives de la préfecture, le cartulaire de saint Bertrand de Comminges avec quelques titres de trois ou quatre monastères, et, à l'hôtel de ville, vingt-deux volumes de *glanages*, recueillis par Larcher et par M. l'abbé

Vergès, historiographe de France. Pau conserve une foule de chartes et les archives de l'évêché de Bayonne, les plus complètes peut-être que l'on puisse montrer dans toute la France. L'évêché de Bayonne, dépouillé de ses archives, a du moins un manuscrit annoté et complété par un jeune prêtre que les travaux des missions menacent d'enlever aux lettres dont il eût été un des ornements. Oleron et Dax ont aussi un manuscrit. Aire possède l'histoire de tous ses prélats jusqu'à la fin du siècle dernier, et tout porte à croire que ce travail était destiné à voir le jour. La chronique Bazadoise est connue. A ces trésors ajoutons l'immense chartrier du séminaire d'Auch, composé de quinze ou vingt mille pièces, quelques-unes originales et les autres authentiques. » C'est à l'aide de ces travaux et de ces documents patiemment assemblés que M. Monlezun a composé son recommandable ouvrage, et l'estime qui s'attache aux œuvres d'une véritable érudition le récompensera certainement de ses efforts. Ajoutons que ce livre, tout empreint de l'esprit chrétien, n'est pas fait seulement pour les ecclésiastiques ou pour les savants. Il plaira à toutes les classes de lecteurs par l'abondance et la variété des faits, par l'intérêt que l'auteur a su répandre sur le récit des scènes souvent dramatiques qu'il avait à raconter, enfin par le mérite d'un style plein de clarté et constamment approprié au sujet. Le premier volume s'ouvre, après la préface dont nous avons donné un extrait, par un chapitre d'introduction, qui traite des divers noms de l'Aquitaine, de ses premiers habitants, de leur origine, de leurs mœurs, de leur religion. Le récit historique proprement dit commence au chapitre II, à l'expédition d'Annibal. Il embrasse dans le reste du volume la conquête romaine, l'établissement du christianisme dans l'Aquitaine, l'invasion des Vandales, la domination des Visigoths, celle des Francs, l'établissement des Gascons dans la Novempopulanie, à laquelle ils donnèrent leur nom (626 ou 627), l'histoire des premiers ducs et rois d'Aquitaine, celle des archevêques d'Auch, des premiers comtes de Bigorre, de la formation du duché de Gascogne, des comtes d'Astarac et du vicomte de Béarn, jusqu'à la fin du x[e] siècle. Dans les notes qui suivent ce volume, nous avons surtout remarqué la traduction d'un chant basque qui célèbre avec un sentiment très-énergique et très-original la défaite de Charlemagne et de Roland à Roncevaux. Dans le tome II, il continue l'histoire ecclésiastique et civile de la Gascogne, de l'an 1000 à la fin du XIII[e] siècle, c'est-à-dire des sept ou huit grands fiefs qui composaient alors cette province, et dont les plus importants étaient le comté d'Armagnac, les comtés de Bigorre et de Comminges, la seigneurie d'Albret et le vicomté de Béarn.

Le tome III est presque entièrement rempli par le récit des grands événements qui s'accomplirent dans cette partie de la France pendant le XIV[e] siècle, époque des guerres avec l'Angleterre. Le tome IV, qui s'arrête vers la fin du XV[e] siècle, offre aussi beaucoup d'intérêt. On peut y signaler particulièrement l'histoire de ces derniers comtes d'Armagnac qui, après avoir joué un rôle si considérable dans les affaires de leur temps, ont eu une fin si tragique. Avant la publication du tome V, par lequel doit se compléter prochainement l'histoire de la Gascogne jusqu'en 1789, M. Monlezun a fait paraître le tome VI et dernier contenant les pièces justificatives. Dans ce volume, entièrement imprimé en petit texte, l'auteur a rassemblé une nombreuse et importante collection de documents, presque tous inédits, recueillis par ses soins dans les archives du pays, et composés principalement de coutumes locales, de priviléges de villes, d'extraits de cartulaires, de rôles de montres ou revues et d'actes d'aveu et dénombrement. Ce livre n'est pas de ceux qu'on lit légèrement une seule fois pour n'y plus revenir. Il est de nature à être consulté souvent et avec fruit; aussi devons-nous exprimer le désir que, pour en rendre

l'usage plus facile, M. l'abbé Monlezun joigne au dernier volume l'indispensable complément d'une table des noms d'hommes et de lieux.

Recherches historiques sur la corporation des Enfants de ville de Châlon-sur-Saône, dite Abbaye des Enfants, suivies de quelques mots sur la société de la Mère folle ou des Gaillardons, par M. Marcel Canat, archiviste de la Société d'archéologie de Châlon-sur-Saône et correspondant des Comités historiques; Châlon-sur-Saône, imprimerie de Montalan, 1849, in-4° de 36 pages. — L'institution singulière dont l'auteur de ce travail nous fait connaître l'existence, à l'aide des documents conservés dans les archives de Châlon, différait essentiellement des sociétés de plaisir si célèbres au moyen âge : comme la *Mère folle*, le *Prince de liesse*, le *Prévôt des Étourdis, etc.*, les Enfants de ville de Châlon-sur-Saône étaient une corporation formée de toute la jeunesse châlonnaise, organisée en compagnie jouissant de certains priviléges, et obéissant à des lois sanctionnées par l'usage et par l'approbation des magistrats. Le chef de cette compagnie était électif et prenait le nom d'abbé de la grande abbaye. On le nommait chaque fois qu'un roi de France ou le gouverneur de la province faisait son entrée dans la ville de Châlon, et cette élection était provoquée par le maire, qui en faisait dresser un procès-verbal sur les registres des délibérations du corps municipal. Le candidat aux fonctions d'abbé devait obtenir l'autorisation de ses parents, ou celle des magistrats, s'il était orphelin. Un des priviléges les plus curieux de l'abbaye était le droit des *folles vieilles*, qui se percevait sur tout homme épousant une femme veuve. En 1550, un habitant, ayant trouvé l'impôt excessif, tenta de s'en affranchir, mais un arrêt du parlement de Dijon confirma les droits de l'abbaye des Enfants. Au chef de la corporation appartenait aussi la monture du prince ou de tout autre grand personnage qui faisait dans la ville une entrée solennelle. Il levait, en outre, sous le titre de *Droit sur les familles*, une contribution dont on ne saurait déterminer le caractère avec certitude. En compensation de ces priviléges, l'abbé était soumis à des dépenses de festins et « d'accoutrements » fort onéreuses : aussi vit-on plus d'une fois les élus chercher à se soustraire à un honneur si coûteux; mais il fallait obéir bon gré mal gré, et devenir, de par l'autorité municipale, abbé de la grande abbaye. La corporation était divisée en deux sections, les enfants fils de marchands, et les clercs de la basoche. Chaque section avait un chef particulier : les fils de marchands obéissaient au capitaine des enfants, les clercs au prince de la basoche; mais la compagnie tout entière marchait sous la même enseigne, et était soumise aux ordres de l'abbé qui choisissait lui-même ses officiers subalternes : un lieutenant, un porteur d'enseigne, un prévôt, un receveur général, un contrôleur et deux sergents. Outre l'abbé, chef supérieur et permanent, on élisait tous les ans un autre dignitaire, dont l'autorité ne durait guère que le temps du carnaval; c'était le Roi des Enfants, dont la nomination était chaque année le signal de réjouissances tumultueuses et souvent de graves désordres. On suit avec intérêt, dans l'ouvrage de M. Canat, l'histoire très-agitée de la compagnie des Enfants de ville de Châlon, depuis le XVI° siècle, époque la plus brillante de son existence, jusqu'à l'année 1737, qu'elle cesse de figurer dans les registres de la ville. Ces recherches sont suivies de quelques détails sur une autre corporation qui s'établit à Châlon vers 1622, sous le nom de : Société de la Mère folle ou des Gaillardons. Cette association, formée de la partie la plus turbulente de la compagnie des Enfants de ville, n'eut qu'une existence fort courte. Ses excès et sa désobéissance aux ordres des magistrats la firent supprimer en 1651. Les archives municipales de Châlon, dont M. Canat a su tirer parti si habilement pour l'ouvrage que nous annonçons, lui fourniront de précieux matériaux pour les travaux plus importants

qu'il prépare. Elles ont été remises, il y a quelques années, à la société d'histoire et d'archéologie de Châlon qui en a fait faire le classement. Cette société, fondée en 1834 et autorisée par le gouvernement en 1845, publiera prochainement le tome Ier de ses mémoires. Elle s'occupe aussi de faire paraître le complément de l'*Histoire du Parlement de Bourgogne*, de Palliot, que François Petitot n'a continuée que jusqu'en 1733.

De Sancti romani imperii nationis Germanicæ indole atque juribus per medii ævi præsertim tempora, par A. Himly, Paris, imprimerie de F. Didot, 1849, in-8° de 82 pages.

Wala et Louis le Débonnaire, par le même, Paris, même imprimerie, 1849, in-8° de 229 pages.

De nationum diversitate servanda salva unitate generis humani, par H. Martin: Paris, imprimerie de Plon, 1849, in-8° de 27 pages.

La monarchie au XVIIe siècle, étude sur le système et l'influence personnelle de Louis XIV, principalement en ce qui concerne la cour, les lettres, les arts et les croyances, pendant la première période du gouvernement de ce prince, vues comparées de Louis XIV et de Bossuet, par le même, Paris, même imprimerie, 1849, in-8° de 97 pages.

Dio philosophus, par L. Étienne, Rennes, imprimerie de J. M. Vatar; 1849, in-8° de 84 pages.

Essai sur la Mothe le Vayer, par le même, Rennes, même imprimerie, 1849, in-8° de 244 pages.

De tractatu Sancti Bernardi qui scribitur de consideratione, par J. Zeller, Rennes, imprimerie de F. de Folligné, 1849, in-8° de 55 pages.

Ulrich de Hutten, sa vie, ses œuvres, son temps, par le même, Rennes, même imprimerie, 1849, in-8° de 186 pages.

De Maria Stuarta (utrum Henricus III, eam in suis periculis tutatus fuerit, an omni ope destitutam Anglis prodiderit), par P. Ad. Cheruel, Rouen, imprimerie de A. Péron, 1849, in-8° de 46 pages.

De l'administration de Louis XIV (1661-1672), d'après les mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson, par le même, Rouen, imprimerie de D. Brière, 1849, in-8° de 228 pages.

De Bernardino Telesio, par Christian Bartholomess, Paris, imprimerie de M. Ducloux, 1859, in-8° de 51 pages.

Huet évêque d'Avranches, ou le scepticisme théologique, par le même, Paris, imprimerie de M. Ducloux, librairie de Franck, 1849, in-8° de 229 pages.

De libertate apud Kantium, par J. R. Barny, Paris, imprimerie de Thunot, 1849, in-8° de 45 pages.

Examen de la critique du Jugement, par le même, Saint-Germain-en-Laye, imprimerie de Beau, Paris, librairie de Ladrange, 1849, in-8° de 331 pages.

Les quatorze morceaux dont les titres précèdent enrichissent de travaux importants, où sont dignement représentées la philosophie, l'histoire, la haute critique littéraire, le recueil déjà considérable de ces thèses, soutenues devant la faculté des lettres de Paris, dont s'honore, à juste titre, l'Université de France. Nous avons eu soin, depuis quelques années, d'en mettre la liste complète sous les yeux de nos lecteurs. (Voyez le *Journal des Savants*, août 1840, p. 507; décembre 1843, p. 770; juillet et septembre 1844, p. 441 et 576; avril 1845, p. 507; mai 1846, p. 316; avril 1847, p. 254; mai 1848, p. 191; septembre 1849, p. 570.)

Erreurs poétiques, par Georges Ozaneaux. Paris, imprimerie de Bonaventure et

Ducessois, librairie d'Amyot, 1849, 3 volumes in-8° de 415, 371 et 355 pages. — Sous ce titre, beaucoup trop modeste, M. Ozaneaux, conseiller de l'Université, inspecteur général des études, offre au public le recueil de ses œuvres, dont quelques-unes ont été justement applaudies sur la scène française, et qui toutes seraient dignes de fixer l'attention dans un temps moins défavorable à la poésie. Le tome I[er] est rempli tout entier par un ouvrage considérable qui a coûté à l'auteur vingt années de travaux : *la Mission de Jeanne d'Arc*, poëme épique plein de nobles pensées exprimées en beaux vers. On trouve dans le tome II deux compositions dramatiques : *Le dernier jour de Missolonghi*, drame en trois actes et en vers, représenté avec succès au théâtre de l'Odéon, le 10 avril 1828, et *Timour et Bayazed* (Tamerlan et Bajazet), tragédie en cinq actes, présentée au Théâtre-Français en 1838, et qui n'a pas été jouée. Le tome III contient deux autres pièces de théâtre : *le Nègre*, drame en quatre actes, en vers, reçu à l'Odéon en 1828, représenté à la Comédie française, en octobre 1830, et *Lapérouse*, tragédie en cinq actes, reçue au Théâtre-Français, le 30 juillet 1829.

ALLEMAGNE.

Archiv für Kunde Osterreich Geschichte Quellen..... Archives pour la connaissance des sources de l'histoire d'Autriche, publiées par le comité de l'Académie impériale des sciences établi pour favoriser l'histoire nationale. Vienne, Braumüller, 1848-1849. Cahier 1 à 5, 165 pages in-8°. — Voici les titres des principaux articles contenus dans ces cinq livraisons : Analyse et extraits d'un manuscrit du XIII[e] siècle (aus dem kloster Niedelaltaich), par J. Chmel; onze documents sur l'histoire de Matthias Corvin, roi de Hongrie, par J. Chmel; manuscrits de la société historique de Carinthie, à Klagenfurt; instructions de l'archiduc Ferdinand d'Autriche à Charles de Bourgogne, envoyées par lui à l'empereur Charles-Quint (13 juin 1524); documents sur l'histoire de Carinthie, par le baron d'Ankershofen; documents sur les quatre seigneuries du Voralberg et les comtes de Montfort, par J. Bergmann; très-ancien *Urbarium* (polyptyque) de l'abbaye de Seitenstätten; rapport sur les richesses historiques des archives des religieux bénédictins de Raigern en Moravie, par G. Wolny.

Lieder Guillems IX, grafen von Poitiers..... Chansons de Guillaume IX, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, publiées par Adalbert Keller. Tubingen, in-8°. — On ne connaissait que neuf chansons de Guillaume, comte de Poitiers; M. Keller en publie deux nouvelles tirées du manuscrit n° 7698 de la Bibliothèque nationale de Paris.

TABLE.

Une anecdote relative à M. Laplace (article de M. Biot).................... Page 65
Histoire de la chimie depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque (8[e] article de M. Chevreul).. 71
Monument de Ninive, découvert et décrit par M. P. E. Botta, etc. (9[e] article de M. Raoul-Rochette.).. 80
Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés par le prince Alexandre Labanoff (11[e] article de M. Mignet).................. 94
Nouvelles littéraires.. 121

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1850.

Theonis Smyrnæi Platonici liber de astronomia, cum Sereni fragmento. Textum primus edidit, latine vertit, descriptionibus geometricis, dissertatione et notis illustravit Th. H. Martin, *facultatis litterarum in academia Rhedonensi decanus.* Parisiis, e Reipublicæ typographeo, 1849; VIII et 480 pages, avec dix planches lithographiées.

PREMIER ARTICLE.

Depuis la renaissance des lettres, peu d'époques ont été signalées par la découverte d'un si grand nombre d'ouvrages anciens, latins et grecs, que les quarante années qui viennent de s'écouler; et, dans ce nombre, il s'en trouve de fort importants par le mérite des auteurs et par la nature du contenu. Sans parler ici des publications d'une foule de grammairiens, de rhéteurs et de lexicographes grecs inédits, publications dont MM. Boissonade, Immanuel Bekker et Bachmann ont enrichi la science, nous devons à Niebuhr la connaissance du manuscrit de Vérone où étaient conservées les Institutes de Gaïus qui ont jeté tant de lumière sur l'étude du droit romain. Les palimpsestes de la bibliothèque de Turin ont fourni à M. Amédée Peyron des fragments nouveaux des harangues de Cicéron; et le monde érudit connaît les services que, sous le même rapport, M. le cardinal Angelo Maï a rendus aux lettres. Ces découvertes si nombreuses et si inattendues ont fait voir combien, aujourd'hui encore, un examen minutieux des manuscrits anciens peut être fécond en résultats; et l'attention des philologues s'est dirigée avec d'autant plus d'ardeur vers ce genre de travaux, que le succès avait couronné plus d'un effort. Les investigations dans les grandes bibliothèques de l'Europe sont devenues une de ces modes littéraires qui, suite plutôt que cause des grandes découvertes, servent néanmoins aux

progrès des études, en fixant à la fois les regards du public et en donnant une nouvelle activité aux recherches des érudits.

On peut donc se demander comment il se fait qu'une partie considérable d'un ouvrage grec, composé au second siècle de notre ère, soit restée inédite jusqu'à nos jours; pourquoi un traité dont plusieurs savants connaissaient ou soupçonnaient l'existence[1], et qui remplit une véritable lacune dans l'histoire de l'astronomie ancienne, a été négligé par tant d'hellénistes actifs et habiles? Cette espèce d'oubli tenait à deux causes. D'abord, le traité qui nous occupe n'a été conservé que dans deux manuscrits peu connus et très-fautifs; en outre, pour rétablir ce texte altéré, pour expliquer le système astronomique de Théon, une connaissance même approfondie de la langue grecque ne suffisait point. S'apercevant que les lois qui agissent sur les corps célestes sont également constantes, que les phénomènes qui en résultent offrent toujours la même régularité, désireux de savoir par quel mécanisme une force dont le principe était inconnu produisait l'ensemble de ces phénomènes, les Grecs s'étaient abandonnés trop tôt à leur vive et féconde imagination. Le goût des hypothèses se contractait facilement dans leurs écoles; les platoniciens surtout, auxquels appartenait Théon, mêlant sans cesse la métaphysique et l'astronomie, semblent avoir oublié que, dans cette dernière science, comme dans toutes les autres parties des études positives, les faits doivent obtenir la préférence sur les théories; tandis que, par un effet assez ordinaire de la précipitation humaine, les théories ont trop souvent devancé la connaissance des faits. Pour comprendre les méthodes obscures et embarrassées de Théon, pour montrer l'enchaînement de ses idées, pour en faire connaître les rapports avec l'ensemble du platonisme, il fallait donc y être préparé par des études à la fois spéciales et diverses; il fallait être non-seulement philologue, mais encore mathématicien, et connaître, jusque dans ses moindres détails, l'histoire de la philosophie ancienne.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que ces différents genres de savoir et de capacité se trouvent réunis dans M. Henri Martin. Savant studieux, joignant à une heureuse flexibilité de talent une grande variété de connaissances, il avait déjà publié, avant d'avoir atteint l'âge de trente ans, un ouvrage remarquable par les espérances qu'il faisait concevoir de son auteur, et que celui-ci a depuis tenues et surpassées.

[1] Nous ne citerons ici que Visconti. Dans l'*Iconographie grecque*, part. I, c. IV, p. 87, note 6, après avoir parlé de la partie publiée des ouvrages de Théon, il ajoute : « Une autre partie est encore cachée dans les bibliothèques. »

C'est une édition du Timée de Platon[1], œuvre à part, obscure par la nature même et l'immensité du sujet. Après en avoir donné le texte accompagné d'une traduction nouvelle, M. Henri Martin y a joint une série de dissertations où il traite, avec une lucidité et une force de tête peu communes, les questions les plus épineuses de la philosophie platonicienne, entre autres celles qui concernent la symphonie céleste, l'impossibilité du vide, l'âme et l'origine du monde, les corps élémentaires, l'attraction ; car quelques savants modernes avaient conjecturé, d'après une phrase du Timée[2], que Platon connaissait cette loi générale[3], et que, par conséquent, l'idée sublime d'une gravitation universelle s'était présentée aux philosophes grecs dans un temps bien antérieur à Newton. Sans doute, il y a peu de découvertes qui, avant d'être énoncées par le véritable inventeur, n'aient été, pour ainsi dire, pressenties par quelques hommes de génie. Mais, quand même le passage de Platon dont il s'agit aurait le sens que des savants lui ont attribué, de simples vues, quelque grandes, quelque heureuses qu'elles soient, ne peuvent ni être mises sur la même ligne qu'une découverte précise et déterminée, ni diminuer le mérite de celles dont, peut-être, elles ont été le germe.

L'esprit qui a guidé M. Henri Martin dans son travail sur le Timée le guide également dans l'ouvrage dont nous allons rendre compte. Sa nouvelle publication se compose de deux parties : la première est une dissertation préliminaire; on trouve dans la seconde le texte grec de Théon de Smyrne, avec la version latine en regard, et suivi de notes. Nous laisserons de côté en ce moment, pour y revenir avant de terminer notre analyse, des appendices dont le sujet se rattache à celui de l'ouvrage principal, et qui sont placés à la fin du volume.

La dissertation préliminaire, ou l'introduction, est elle-même divisée en deux parties, dont la première (p. 5-40) comprend quatre chapitres. L'éditeur y discute d'abord l'époque où vécut Théon. Il la fixe, conformément à l'opinion reçue, vers le milieu du second siècle de notre ère, siècle fécond et célèbre, où rien encore ne présageait les événements qui bientôt devaient entraîner la civilisation antique vers une décadence rapide. Contemporain d'Arrien, de Phlégon de Tralles, de

[1] *Études sur le Timée de Platon, par Th. Henri Martin, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres de Rennes,* Paris, 1841, 2 vol. in-8°. — [2] Part. III, vol. II, p. 72, l. 16 de l'éd. de M. Bekker : *Ξυντυχόντα τὰ μέρη, πάλιν ξυναρμοσθέντα αὐτὰ αὑτοῖς κ. τ. λ.* — [3] M. Henri Martin le nie, et, ce nous semble, avec toute raison. Après avoir exposé la théorie de Platon sur l'action réciproque des corps, il ajoute (t. II, p. 342) : « Il y a bien, comme on voit, quelque différence entre ce système et « celui de Newton. »

Galien, d'Hérode Atticus, de Lucien, d'Aristide l'orateur, Théon paraît avoir terminé sa carrière pendant que Ptolémée, à Alexandrie, forma le plan et rassembla les matériaux de son grand ouvrage d'astronomie. Tout ce que nous savons de sa vie privée se réduit à fort peu de chose. On peut conjecturer seulement qu'il appartenait à une famille au-dessus du vulgaire, et que, par conséquent, il se sentait trop d'activité dans l'esprit pour que les jouissances que donne la fortune et les douceurs de la vie domestique pussent lui suffire; car il est certain qu'il avait un fils assez riche pour parvenir à un de ces sacerdoces dont les villes grecques n'investissaient guère que les citoyens les plus opulents et les plus considérés. Comme M. Henri Martin le rappelle (p. 12), le hasard a voulu que le portrait authentique du philosophe de Smyrne, prouvé par une inscription, soit parvenu jusqu'à nous. Sur le socle d'un buste qui appartenait jadis au surintendant des finances Fouquet, et qui se trouve aujourd'hui à Rome dans le musée du Capitole, on lit les mots : ΘΕΩΝΑ ΠΛΑΤΩΝΙΚΟΝ ΦΙΛΟΣΟΦΟΝ Ο ΙΕΡΕΥΣ ΘΕΩΝ ΤΟΝ ΠΑΤΕΡΑ; *Le prêtre Théon* (consacre aux dieux l'image de) *Théon, philosophe platonicien, son père*[1]. Il est permis d'espérer que le monument littéraire élevé par le nouvel éditeur à la mémoire du philosophe durera autant que ce buste qui, consacré par la piété filiale, a survécu aux vicissitudes de tant d'empires.

Théon fut auteur d'un ouvrage assez étendu, qui portait le titre : *Τὰ κατὰ τὸ μαθηματικὸν*[2] *χρήσιμα εἰς τὴν τοῦ Πλάτωνος ἀνάγνωσιν, Ce qui, dans les mathématiques, peut servir* d'introduction *à la lecture des écrits de Platon* et en faciliter l'intelligence. Ces branches de mathématiques, suivant l'opinion du philosophe grec, sont au nombre de cinq : l'arithmétique, la géométrie, la science qui traite de la mesure des solides, l'astronomie, la musique; et M. Henri Martin prouve qu'en effet l'ouvrage de Théon était divisé, non pas en quatre sections comme on l'avait cru jusqu'à présent, mais en cinq, intitulées : *Τὰ περὶ ἀριθμητικῆς, τὰ περὶ γεωμετρίας, τὰ περὶ στερεομετρίας, τὰ περὶ ἀστρολογίας*[3], *τὰ περὶ τῆς ἐν*

[1] Voy. Visconti, *Iconographie grecque*, part. I, ch. IV, p. 178, pl. XIX, nos 3 et 4. — [2] C'est la leçon donnée par sept manuscrits de la Bibliothèque nationale. Un seul porte *κατὰ μαθηματικήν*, leçon adoptée, à tort, par Ismaël Bouillaud, et, d'après lui, par les hellénistes et les bibliographes. — [3] On sait que, dans les auteurs classiques grecs, *ἀστρολογία* désigne rarement l'astrologie judiciaire, *τὴν ἀποτελεσματικήν*· c'est presque toujours l'*astronomie*. La même confusion règne dans les écrivains latins et a quelquefois trompé les traducteurs. Eudoxe, qui combattait l'astrologie judiciaire, est appelé par Cicéron *in astrologia facile princeps* (*De divinatione*, II, § 87), et l'on chercherait en vain le mot *astronomus* dans les auteurs du temps de la république et du haut empire. Le premier qui l'emploie est Firmicus Maternus, vivant au siècle de Constantin.

κόσμῳ μουσικῆς. Trois de ces parties ou sections sont perdues aujourd'hui, savoir : la deuxième, ayant pour objet la géométrie, la troisième, où il était question de la mesure des corps solides ; enfin la cinquième, qui traitait de l'harmonie du monde. La première section, sur l'arithmétique, conservée dans un grand nombre de manuscrits, fut publiée par Ismaël Bouillaud vers le milieu du XVIIe siècle [1] et reproduite en partie par Van Gelder, il y a une vingtaine d'années [2]. Il restait le quatrième livre, sur l'astronomie ; c'est celui que M. Henri Martin fait connaître aujourd'hui d'après un manuscrit du XVIe siècle. Après avoir successivement appartenu à l'archevêque de Toulouse, Charles de Montchal, et au surintendant des finances Fouquet, ce volume se trouve aujourd'hui à la bibliothèque nationale de Paris où il porte le n° 1821. Il fut prêté en 1645 à Ismaël Bouillaud, qui en publia un petit nombre de passages ; et une copie de ce même manuscrit, faite à ce qu'il paraît au siècle dernier, existe à Leyde. Un second exemplaire ancien du Traité astronomique de Théon est conservé à la bibliothèque Ambroisienne de Milan où, avant 1644, Isaac Vossius put le consulter et en copier les fragments du poëte Alexandre d'Éphèse, dont nous parlerons plus loin. Autant qu'on en peut juger par ces extraits, le manuscrit de Milan, que M. Henri Martin n'a pu avoir à sa disposition, est aussi fautif que celui de Paris dont le savant éditeur donne une description fort détaillée et fort exacte. Il en résulte que ce dernier semble être une copie de celui de Milan, à moins que l'un et l'autre ne dérivent d'un même original tout aussi rempli de fautes que les deux transcriptions qui en ont été faites [3]. Ainsi, dans le Traité dont il s'agit, une grande incorrection de texte se joignait à l'obscurité du sujet. Avant d'expliquer et d'apprécier les doctrines du philosophe de Smyrne il fallait, pour ainsi dire, en refaire chaque phrase ; il fallait songer moins à publier ce qui était dans le manuscrit, qu'à suppléer ce qui aurait dû y être. De pareilles difficultés auraient pu effrayer des critiques moins exercés, et probablement elles sont cause que ce Traité, dont on possédait une copie à Leyde, n'y a pas trouvé d'éditeur ; mais elles n'ont point arrêté M. Henri Martin. Grâce à sa sagacité et à sa courageuse

[1] *Theonis Smyrnæi Platonici eorum quæ in mathematicis ad Platonis lectionem utilia sunt expositio. Opus nunc primum editum... ab Ismaele Bullialdo Juliodunensi, Lutetiæ*, Paris, 1644, in-4°. — [2] *Theonis Sm. Platonici Expositio eorum quæ in arithmeticis ad Pl. lectionem utilia sunt. Bullialdi interpretationem latinam, lectionis diversitatem suamque annotationem addidit J. J. de Gelder. Lugd. Batavorum*, 1827, in-8°. — [3] Voici le jugement que M. Henri Martin, p. 34, porte sur la valeur de ces deux manuscrits : « Eundem ambo textum exhibent, et sive hoc illius, sive ambo unius ejusdemque « pessimi codicis sunt apographa. »

patience, la quatrième partie de l'ouvrage de Théon, inédite et fort obscure jusqu'à présent, est devenue aujourd'hui intelligible d'un bout à l'autre. Les doctrines métaphysiques de l'auteur ont été expliquées, ses erreurs rectifiées par des faits positifs et par des témoignages irrécusables; les fautes nombreuses des copistes ont été habilement corrigées, les lacunes remplies; de sorte que, s'il reste encore de l'incertitude sur quelques mots isolés, du moins, il n'y en a point quant au sens des phrases, aux déductions, aux hypothèses, aux système général du philosophe grec[1]. Mais quelles sont les notions nouvelles que ce texte, presque inconnu jusqu'à présent, heureusement rétabli aujourd'hui, ajoute à la masse de nos connaissances? Telle est la question que M. Henri Martin se fait; et c'est dans la seconde partie de sa dissertation qu'il y répond, après avoir rendu un compte très-détaillé et très-fidèle des travaux de ceux qui se sont occupés avant lui de l'auteur dont il publie l'ouvrage.

Cette seconde partie (page 40-132) se divise en quatre chapitres comme la première. Le savant éditeur cherche d'abord à déterminer le rang que Théon doit occuper parmi les philosophes. Il pense qu'il faut le mettre au nombre de ceux qui, loin d'être exclusifs, désiraient concilier le platonisme, sondant les profondeurs les plus abstraites et peut-être les plus insolubles de la métaphysique, avec la rigueur plus scientifique de l'école d'Aristote. Et, en effet, dans ce que dit Théon du mouvement des corps célestes et du principe qui les fait mouvoir, on s'aperçoit qu'il adopte plutôt les opinions du péripatéticien Adraste d'Aphrodisias, presque son contemporain, que celles du platonicien Dercyllidès, qui vécut un siècle auparavant. M. Henri Martin convient (p. 9) que Théon n'a point fait lui-même des observations; sous le point de vue scientifique, son ouvrage n'a que la valeur qu'on peut exiger d'un traité élémentaire d'astronomie du second siècle de notre ère. Toutefois ce traité est précieux à différents égards. Sans doute, il n'offre pas des vérités nouvelles à nos savants, pas plus que n'en offre l'Almageste de Ptolémée; cependant il s'en faut bien qu'on doive aujourd'hui négliger l'étude de ces écrits, car il sera toujours curieux de connaître les efforts faits il y a tant de siècles par des esprits cultivés, subtils ou puissants, pour atteindre, dans ces spéculations élevées, les bornes au

[1] Nous transcrivons, en l'approuvant entièrement, un autre passage de l'introduction (p. 38) : « Vidimus non sine gaudio, quanquam obstantibus tot mendis « lacunisque, posse Theonis astronomicum opus certa et indubitata ratione a prin- « cipio ad finem intelligi, menda corrigi et lacunas compleri, ita ut, si hic illic de « voce una aut altera, at certe nunquam de auctoris sententia dubitatio supersit. »

delà desquelles il est douteux que le génie de l'homme puisse jamais pénétrer, mais que sûrement il ne peut franchir qu'à l'aide du temps et d'une longue suite d'observations. En outre, nous l'avons déjà dit, le traité de Théon remplit une véritable lacune. Jusqu'à présent on avait de la peine à distinguer ce que Ptolémée, dans son Almageste, avait emprunté à ses devanciers et ce qu'il avait ajouté lui-même, de son propre fonds, à leurs découvertes[1]; car des nombreux ouvrages d'Hipparque, le plus grand astronome de l'antiquité, nous ne possédons que le moins important, ses *Commentaires sur les phénomènes d'Aratus et d'Eudoxe*. Il ne nous reste plus rien des écrits de Dosithée, de Posidonius, Théodose de Tripolis, Ménélas d'Alexandrie, qui vécurent depuis Hipparque jusqu'au règne des Antonins sous lesquels fleurit Ptolémée. Le seul astronome grec qui appartienne à ce long espace de temps, et dont les ouvrages nous soient parvenus, est Géminus de Rhode, contemporain de Sylla et de Cicéron et auteur d'un traité intitulé : Εἰσαγωγὴ εἰς τὰ Φαινόμενα· car M. Letronne nous semble avoir prouvé, dans ce journal même[2], que Cléomède, sur l'époque duquel les opinions des savants ont été extrêmement partagées, n'a composé son traité sur la *Théorie sphérique des corps célestes* que postérieurement à l'an 186 et peut-être à l'an 300 de notre ère. Ainsi, vu la perte de tant d'ouvrages plus anciens, celui de Théon n'est pas sans importance, parce qu'il présente un tableau de l'état des connaissances astronomiques à l'époque où il fut composé, et qu'il peut nous aider à déterminer les progrès que Ptolémée fit faire à la science en publiant son Almageste quelques années plus tard.

Nous arrivons au troisième chapitre de l'introduction (page 46-82) où l'on trouve des éclaircissements sur les auteurs anciens cités par Théon, et au quatrième (page 82-131) qui forme à lui seul plus d'un tiers de la dissertation préliminaire. Doué d'une grande force de raisonnement et d'une vigueur d'esprit que, dans un sujet pareil, les démonstrations mathématiques seules peuvent satisfaire, M. Henri Martin y expose, en vingt-sept paragraphes, le système astronomique de son auteur. Il y développe et apprécie les hypothèses de celui-ci, concernant les planètes, les étoiles fixes, les nœuds, les occultations, la forme, la grandeur et la position de la terre dont, depuis longtemps, on connais-

[1] Nous reproduisons ici encore l'observation de l'éditeur (p. 45): « Ita ut usque « nunc non sit definitum, quid per sese ipse præstiterit Ptolemæus, quid Hipparcho « aut aliis debeat : cui solvendæ quæstioni Theonis Astronomia multum affert « luminis. » — [2] Année 1821, p. 713, en rendant compte de l'édition de Cléomède donnée par M. Janus Bake, Leyde, 1820, in-8°.

sait la sphéricité, et que Théon, comme Hipparque et Ptolémée, place au milieu de l'univers. Ces détails, méthodiquement disposés, nous semblent former une des parties les plus remarquables de l'introduction, mais nous n'entreprendrons pas d'en parler ici. Un illustre collaborateur de notre journal nous fait espérer que, dans un des cahiers suivants, il en rendra un compte détaillé. Unissant à la gloire d'être un des premiers physiciens de notre siècle la gloire d'avoir fait lui-même reculer les limites de la connaissance des astres, il analysera, mieux que nous ne pourrions le faire, ces vingt-sept paragraphes où M. Henri Martin expose les hypothèses dont, au temps de Théon, on était convenu de se contenter; il saura déterminer, avec autant de savoir que de précision, quelle est la valeur scientifique des opinions du philosophe de Smyrne, et en quoi son système diffère de celui des astronomes ses devanciers ou ses contemporains. Nous laisserons au même savant le soin de juger, par des observations lumineuses et fécondes, la partie astronomique du traité grec placé après la dissertation préliminaire (page 133-343); et, dans un second article, nous examinerons le traité de Théon sous le point de vue philologique, en faisant également connaître les appendices que l'éditeur y a joints et qui augmentent l'importance de cette nouvelle publication.

HASE.

Histoire de la chimie depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque, par le docteur Ferd. Hoëfer. T. II; Paris, au bureau de la *Revue scientifique*, rue Jacob, n° 30, 1843.

NEUVIÈME ARTICLE [1].

Suite de l'examen du système de Van Helmont.

Exposons maintenant le système de Van Helmont, et montrons comment il envisage le monde visible d'après la *méthode à priori*. En même temps que, pour en comprendre les choses les plus générales, il déploya une vaste intelligence en s'aidant d'observations, souvent remarquables par l'exactitude ou par la finesse, il avança comme vérités des erreurs tellement grossières, qu'on ne pourrait en trouver la cause, si on ne savait pas les aberrations dont l'esprit de système est susceptible! Van Helmont, en présentant plusieurs de ces erreurs comme des résultats de ses propres expériences, a encouru des jugements si sé-

[1] Voir, pour le huitième article, le cahier de février.

vères de la part de certains critiques, qu'ils ont paru autant de sacriléges à quelques-uns de ses admirateurs.

Van Helmont reconnaît avec la Genèse que Dieu par sa parole a créé la nature.

La nature comprend, selon lui,

1° Le *corps;*

2° Les *accidents*, c'est-à dire les propriétés, les puissances, les qualités des choses.

3° Le *principe du mouvement.*

La nature a donc eu un commencement.

Il distingue les choses sublunaires non en éléments et en composés d'éléments (*sublunaria vulgo dividuntur in elementa et elementata*), mais,

1° En ÉLÉMENTS,

2° En PRODUCTIONS SÉMINALES, qui comprennent,

a Les *minéraux,*

b Les *végétaux,*

c Les *animaux,*

Il faut, en outre, pour saisir l'ensemble de ses idées, considérer :

3° Les FERMENTS,

4° Les AMES,

5° Les FORMES,

6° Les CORPS CÉLESTES,

Ces sujets vont faire l'objet de six paragraphes.

§ 1. ÉLÉMENTS.

Van Helmont commence par combattre la doctrine des quatre éléments, c'est-à-dire la distinction dont la matière a été l'objet, qui a eu le plus de durée et compté le plus de partisans. Il combat, avec moins de force cependant, l'existence des trois éléments des alchimistes, le *soufre*, le *mercure* et le *sel*, et, s'il semble même en admettre l'existence dans l'eau, sinon en réalité, du moins comme hypothèse, pourtant on ne peut penser qu'au point de vue de la composition des corps il soit alchimiste, car il dit positivement que les trois éléments de Paracelse sont des *fruits de semences* et dès lors, à ses yeux, ils ne peuvent être des éléments.

Il ne compte que deux éléments, l'*air* et l'*eau*, et, chose qui serait bien étonnante, si nous n'avions pas fait la remarque que pour lui *l'air n'était pas un gaz*, Van Helmont ne mentionne aucun corps dans lequel l'air entre comme matière.

Air.

L'air est compressible et dilatable.

Van Helmont y distingue des espaces de deux sortes : les *perolèdes*, d'abord, et ensuite des *pores* ou des interstices *vides* d'air, à l'ensemble desquels il donne le nom de *magnale*.

Les *perolèdes* sont des espaces où errent les vapeurs qui ont quitté la surface de la terre.

Les *perolèdes* ont des portes latérales appelées *cataractes*.

On doit les considérer comme des vases qui reçoivent les influences des corps placés au-dessus d'eux, pour les transmettre aux choses terrestres.

Magnale.

L'air se comprime, parce qu'il n'est pas continu dans toute sa masse : il a des interstices ou pores.

S'il en était dépourvu, on ne concevrait point comment il se fait qu'une chandelle brûlant dans une cloche d'air posée sur l'eau en diminue le volume. Van Helmont attribue cette diminution à ce que la vapeur du suif, ou le gaz en s'introduisant dans les pores, comprime l'air.

Il considère le magnale comme une chose neutre intermédiaire entre la matière et l'esprit : c'est une forme de l'air; il n'est donc à ses yeux ni substance, ni accident. Il n'est pas non plus le *vide absolu*.

C'est le magnale qui, en variant de capacité, occasionne le phénomène que nous attribuons à l'air, quand nous disons qu'il se dilate ou qu'il se condense, de sorte que Van Helmont le considère alors comme absolument passif.

C'est par l'intermédiaire du magnale que l'influence des astres se fait sentir aux choses terrestres; aussi le froid, en le condensant, s'oppose-t-il à cette influence.

Eau.

L'eau est incompressible.

Elle forme la matière de tous les corps tangibles, et, en les constituant, elle ne perd jamais son essence; car tous les corps qu'elle constitue peuvent se résoudre en eau dans plusieurs circonstances, et particulièrement lorsqu'on les soumet au contact de l'*alkaëst* de Paracelse; car, si celui-ci convertit d'abord les cailloux en sel, le sel est conversible en eau.

L'eau ne peut pas plus se transmuer en air, que l'air en eau.

La vapeur aqueuse qui flotte à l'état de nuage, et la vapeur invisible, ne sont que de l'eau divisée, et non pas de l'air.

Si l'eau est incompressible parce qu'il n'y a point de vides entre ses parties, elle peut cependant acquérir, sous l'influence de différents agents, une densité très-grande; elle subit cette influence comme un corps absolument passif.

Feu.

Le *feu* ne doit point être compris parmi les éléments, parce que, suivant Van Helmont, Dieu ne l'a pas créé tel; ainsi que le magnale il le considère comme une créature neutre, un certain être vrai, subsistant, qui n'est ni substance, ni accident : Dieu l'a donné à l'homme pour ses besoins.

D'un autre côté, comme deux matières ne peuvent coexister dans un même lieu, et qu'un fer rouge jouit de toutes les propriétés du fer et du feu, il faut que celui-ci ne soit pas une matière, ajoute-t-il.

Le feu a pour propriété d'éclairer, de chauffer, de sécher, et surtout de détruire toutes les semences.

Terre.

La terre ne peut être un élément, puisque, à l'instar des corps tangibles, on la réduit en eau.

Si des corps s'y engendrent ou s'y développent, elle n'en est pas la mère : elle leur sert simplement de matrice.

Nous verrons plus tard qu'elle renferme, comme l'air et l'eau, des ferments en vertu desquels les corps s'y engendrent.

Van Helmont nie la présence de la terre dans les corps vivants; la cendre qu'ils laissent par la combustion est un produit du feu.

§ 2. PRODUCTIONS SÉMINALES.

Van Helmont considérant l'eau comme le principe matériel de tous les corps, comment explique-t-il la diversité de formes sous lesquelles ils se montrent, et la diversité des propriétés par lesquelles ils affectent nos sens? d'une manière fort extraordinaire relativement aux idées que nous nous formons actuellement de la structure des corps et de leurs propriétés : et c'est ici l'occasion de montrer que nous n'avons rien exagéré en considérant précédemment le système des idées de Van Helmont comme l'expression la plus absolue de la *méthode a priori*.

Van Helmont est éminemment spiritualiste, non parce qu'il reconnaît que la nature ou l'ensemble des choses comprises dans le monde

n'existe pas de toute éternité et qu'elle a été créée par le *verbe* de Dieu, mais parce que, n'admettant dans les corps tangibles qu'un seul principe matériel, l'eau, qu'il considère comme absolument *inerte*, il attribue la diversité de leurs formes et de leurs propriétés à des principes essentiellement *dynamiques*, auxquels il reconnaît assez de puissance pour faire revêtir à cette eau, qui en constitue la base matérielle, toutes les formes qui nous affectent si diversement dans les corps, soit les plantes et les animaux, soit enfin les espèces que nous appelons chimiques, et dont l'origine peut être organique ou inorganique.

En définitive, tout corps est composé d'un principe matériel inerte, l'eau, et d'un principe dynamique, distinct pour chaque espèce de corps. Van Helmont l'appelle *archée* ou *esprit séminal, agent séminal.*

L'eau, comme élément, conserve son essence dans tous les corps où elle entre, sous l'influence de l'archée; et la forme nouvelle qu'elle reçoit alors est l'effet de cette influence. Dans les idées de Van Helmont, la forme ne peut jamais être *cause*, comme le veut Aristote, et les effets que celui-ci rapporte à la forme, Van Helmont les rapporte à l'*archée*.

Par exemple, l'eau, sous l'influence de l'espèce d'archée qui la constitue *or,* quoique ne pouvant être comprimée à l'état libre, éprouve une telle modification, par sa conjonction avec l'esprit séminal de l'or, que sa densité devient au moins dix-neuf fois plus grande qu'elle n'était.

Ces *archées* sont dans l'intérieur des corps. Cette position les distingue d'un autre genre de principes dynamiques, que Van Helmont appelle *ferments,* et dont le siége est en général hors des corps sur lesquels ils agissent. Nous en parlerons après avoir examiné les archées des différentes classes de corps.

Il est plus facile de se représenter les archées des animaux que celles des autres corps, parce que les facultés que Van Helmont leur attribue se rapprochent plus des facultés que tout le monde reconnaît aux animaux, que des facultés qu'on attribue aux plantes, et surtout des propriétés des minéraux.

Les archées des animaux ont la forme lumineuse; celles des plantes affectent la forme d'un liquide on d'un suc, et enfin les archées des métaux, moins mobiles encore que celles des plantes, s'approchent de l'état solide. Cependant, nous verrons que la forme lumineuse n'est pas absolument étrangère aux archées des plantes et même à celles des minéraux.

Van Helmont attribue aux archées, du moins aux archées des animaux, la faculté de la multiplication de l'individu de l'espèce qu'elles représentent.

Elles ont l'idée de la forme qu'elles doivent respectivement engendrer, mais cette idée, elles ne l'ont pas conçue; elle leur a été transmise d'un *ferment* extérieur; et, avec l'idée de la forme, elles sont douées de la faculté de faire ce qui est nécessaire à la manifestation de cette forme.

L'archée qui se trouve dans la semence d'un animal travaille à la transmutation de la matière en celle que doit constituer l'animal; elle établit dans chacune de ses parties un *lieutenant* ou *esprit fixe* auquel elle remet la direction de cette partie.

Pour bien comprendre l'idée de Van Helmont, il est nécessaire d'insister sur la manière dont on doit concevoir le mode d'agir de l'archée sur l'eau.

Une archée, par exemple, l'archée de l'or, ou l'esprit séminal de l'or, n'agit point sur l'eau par transmutation; car l'archée de l'or n'est pas de l'or; mais l'or résulte de *la conjonction* de l'archée avec l'eau.

Si l'on supposait que l'esprit de l'or fût de l'or transmuant l'eau en or, l'esprit de l'or serait un ferment proprement dit, et l'eau aurait perdu son essence.

Mais, à l'instar des anciens et des observateurs du moyen âge, qui, après avoir fixé leur attention sur une propriété de la matière à laquelle ils accordaient plus ou moins d'importance, la faisaient dépendre d'un corps, qui, à leurs yeux, était un élément ou un principe caractérisé par cette propriété; conformément à cette manière de procéder, disons-nous, Van Helmont, tout en admettant la diversité spécifique des archées, les a souvent considérées au point de vue de *l'absolu* ou de *l'unité*, ou encore comme un *principe;* en l'envisageant ainsi, il a été conduit à lui attribuer des facultés qu'il reconnaît à l'archée d'un animal, mais qu'il refuse à l'archée d'un minéral. Cette confusion, dont le lecteur n'est pas prévenu, n'a certainement pas peu contribué à obscurcir les écrits que nous examinons. Enfin le système de Van Helmont ayant été plus étudié par les médecins que par les chimistes philosophes, il en est résulté que *l'archée* de l'homme a été pour ainsi dire la seule dont on ait parlé et qu'au lieu d'envisager l'archée au point de vue comparatif dans l'ensemble des corps naturels comme Van Helmont l'avait fait, on ne l'a considérée qu'à l'état d'isolement.

§ 3. FERMENTS.

C'est Van Helmont qui a donné aux ferments l'importance qu'on leur a attribuée dans l'économie des corps vivants, aussi bien que dans celle des minéraux. Avant lui on n'avait guère parlé, sous le rapport scientifique, que du ferment de la farine et de la fermentation spiritueuse des

liquides sucrés. Mais, pour bien comprendre les idées de Van Helmont sur les ferments, il faut rappeler quelques-uns des phénomènes les plus remarquables de la fermentation envisagée au point de vue le plus général.

De la pâte de farine de froment levée, ou du *levain*, mêlé avec de la farine de froment réduite en pâte avec de l'eau, lui donne la propriété de lever beaucoup plus rapidement que s'il n'y avait pas eu de levain; d'un autre côté, cette farine levée est elle-même susceptible de faire lever de nouvelle pâte. Voilà donc un phénomène dans lequel *une matière, le levain*, convertit une autre matière, *la pâte de farine*, en sa propre matière. Conséquemment on pourra appeler *ferment* tout corps qui en convertira un autre en sa propre matière; c'est surtout avec cette acception que beaucoup d'alchimistes ont employé le mot *ferment*.

Mais Van Helmont ne s'est pas tenu au sens que nous venons de définir.

Frappé des phénomènes variés que des matières en fermentation présentent, la manifestation de chaleur, le bouillonnement produit par le dégagement d'un gaz, le changement de propriétés d'un liquide devenu vineux de sucré qu'il était, Van Helmont a dû considérer le *ferment* comme un *agent puissant*, puisqu'il ne reconnaissait que l'eau comme matière de tous les corps et qu'il la considérait encore comme passive. Dès lors il ne pouvait admettre rien de semblable à ce que les chimistes nomment aujourd'hui l'*affinité*, celle-ci étant considérée comme une force inhérente à des corps matériels essentiellement différents; dès lors encore il était conduit à rapporter la cause des actions moléculaires hors de la matière de l'eau, et de cette conception est sortie l'*archée*. Ajoutons que le *ferment*, agent plus général que l'archée, a été une autre conséquence de la même idée: l'archée est dans le corps, tandis que le ferment agit en dehors, ou, s'il se trouve dans l'intérieur du corps, que Van Helmont considère comme une *conjonction d'eau et d'une archée spécifique*, la pensée l'en distingue.

D'après cela, le fait du levain convertissant la pâte de farine en sa propre matière n'est aux yeux de Van Helmont qu'un cas particulier de la fermentation.

Il y a plus: c'est que, selon lui, un même ferment peut produire une suite de changements dans une même matière; la fabrication de la bière en présente un exemple. La farine d'orge germé se liquéfie d'abord, et, sous l'influence d'un ferment, bouillonne, dégage du gaz (acide carbonique) et se transforme en liqueur spiritueuse, qui s'éclaircit en laissant déposer de la lie; la bière abandonnée plus longtemps à

elle-même, toujours sous l'influence du ferment, se change en acide (acétique); et enfin, encore sous la même influence, toute la liqueur se transforme en eau, c'est-à-dire que la matière retourne à son état primitif.

Le ferment n'est pas moins puissant dans l'économie animale. Van Helmont, frappé de l'idée qu'un homme adulte produit par jour une quantité de sang qui s'élève jusqu'à 7 ou 10 onces, sans que le poids de cet homme s'accroisse, attribue à différents ferments la faculté de transformer ce sang en matière évaporable.

S'il n'est pas toujours facile de saisir dans le texte de Van Helmont la distinction des *archées* d'avec les *ferments*, nous croyons, d'après l'étude que nous avons faite de son système, avoir interprété aussi exactement que possible l'ensemble de ses idées.

Cet examen ne manque pas d'à-propos, car, dans ces derniers temps, des physiologistes et des chimistes ont accordé une attention particulière aux ferments; et, si quelques-uns ont abusé d'observations intéressantes, en exagérant les conséquences qu'ils en ont déduites, c'est un motif de plus de montrer que Van Helmont, dès la première moitié du XVII[e] siècle, les a bien dépassés comme novateur ou inventeur. Car, évidemment, les phénomènes produits dans la fermentation que cet observateur attribue à des ferments rentrent tout à fait dans la catégorie des phénomènes chimiques que des corps déterminent, sans éprouver en apparence de décomposition ou contracter de combinaison, de sorte qu'ils semblent agir, comme on le dit aujourd'hui, *par leur seule présence*.

Van Helmont distingue deux classes de ferments : les ferments inaltérables, indestructibles, immortels, et les ferments altérables, destructibles ou caducs.

1[re] CLASSE. — *Ferments inaltérables, indestructibles, immortels.*

Ce que Van Helmont a fait pour les archées, en les considérant au point de vue de l'unité, comme un seul principe qui serait partout identique, il l'a fait pareillement pour les *ferments inaltérables*, dès lors, conformément à la manière dont il a procédé, nous considérerons les ferments inaltérables :

1° *Au point de vue de l'unité;*

2° *Au point de vue de la diversité ou de la pluralité.*

1. Ferments inaltérables au point de vue de l'unité.

Au point de vue de l'unité, le ferment est, pour Van Helmont, un

être formel et neutre, qui n'est ni substance, ni accident, créé dès l'origine du monde, en forme de lumière et dispersé dans les lieux où Dieu a voulu qu'il y eût des semences propres à développer les corps.

Le ferment tient de la nature du vrai principe, aussi est-il indestructible.

Si l'archée est l'agent, la cause efficiente, la cause immédiatement active siégeant dans la semence et lui donnant une forme déterminée, le ferment, qui est en dehors dans la terre, les eaux ou l'air, excite l'archée, et celle-ci en reçoit l'impulsion.

La puissance du ferment est telle aux yeux de Van Helmont, qu'il peut engendrer, par sa propre vertu avec de l'eau, la semence à laquelle il correspond.

2. Ferment inaltérable au point de vue de la diversité ou de la pluralité.

Nous avons vu que la diversité des corps s'explique par la diversité de l'archée à laquelle l'eau est conjointe; maintenant, pour saisir toute la pensée de Van Helmont, il faut reconnaître autant d'espèces de ferments que d'archées ou d'espèces de corps. De sorte que le développement d'une certaine espèce comprend l'eau, l'archée spécifique qui y est conjointe et le ferment spécifique qui y correspond.

Chaque espèce de corps a une semence capable de la propager.

Sous l'influence de divers ferments l'eau devient salée, elle prend la forme de pierre et celle de métal, en conservant toujours son essence comme nous l'avons dit.

Si les minéraux engendrent d'eux-mêmes, ils le font en vertu d'un ferment spécifique dont ils ont été une fois imbus.

Certaines plantes ne peuvent se propager hors de certains lieux, parce que Dieu a limité à ces lieux les ferments spécifiques, seuls capables d'agir sur la semence de ces plantes; hors de là elles ne se développent donc pas, ou, si le développement a lieu, il n'en résulte que des avortons.

La stérilité ou la fertilité de certaines contrées s'explique, selon Van Helmont, par l'absence ou par la présence des ferments spécifiques capables d'agir sur les espèces de semence que le cultivateur a confiées aux sols de ces pays. Si cette opinion s'était accréditée dans une contrée peu favorisée de la nature sous le rapport de la fertilité, elle aurait eu évidemment le triste résultat d'empêcher l'homme de se livrer à tout travail propre à l'amélioration du sol, et dès lors que de pays aujourd'hui couverts de végétaux utiles seraient restés stériles!

Van Helmont étend cette explication au développement des minéraux et des insectes dans certains lieux.

2e CLASSE. — *Ferments altérables, destructibles, caducs.*

Si Van Helmont admet que les ferments inaltérables peuvent, avec le concours de l'eau, engendrer des semences capables de développer des individus représentant les espèces respectives auxquelles ces ferments se rapportent, il admet que des ferments appartenant à ces espèces peuvent croître et se développer avec les semences produites par des individus de ces mêmes espèces; mais ces ferments sont altérables et destructibles.

Tel est le ferment imposé par les parents à la semence qui donne naissance à leurs descendants; Van Helmont attribue encore l'effet de ce ferment à une propriété qu'il nomme *vertu fermentale*, laquelle accompagne la semence pendant sa formation, et disparaît ou meurt sitôt que l'œuvre est achevée.

Van Helmont entend par le mot *leffas*, qu'il a emprunté à Paracelse, un suc né de l'eau dans la couche superficielle de la terre sous la double influence de l'air et de la chaleur.

Le *leffas* joue le rôle d'un ferment.

Il détermine la germination de toutes les plantes dépourvues de semences visibles, qui sortent de terre.

Le *leffas* apparaît d'abord comme une fumée qui, en se condensant, passe du jaune au vert pâle puis au vert foncé, après quoi elle se transforme en différentes plantes. Quelquefois le *leffas*, réduit en fumée sous l'influence d'une médiocre chaleur, devient fongueux, se couvre de peau par l'effet des ferments qui se trouvent à l'état latent dans les lieux où cette fumée apparaît.

Il nous semble bien que c'est aux ferments altérables que se rapportent les *ferments-odeurs* que Van Helmont distingue des semences et auxquels il fait jouer des rôles fort étranges comme nous allons le voir; car, suivant lui, l'eau de fontaine la plus pure, mise dans un vase imprégné par l'odeur d'un ferment, se moisira, concevra des vers et engendrera des cousins.

Les odeurs qui s'élèvent du fond des marais produisent des grenouilles, des animaux à coquilles, des limaces, des sangsues, des herbes, etc.

Creusez un trou au milieu d'une brique; mettez-y de l'herbe de basilic pilée, appliquez une seconde brique sur la première de façon que le trou soit parfaitement couvert, exposez les deux briques au soleil, et,

au bout de quelques jours, l'odeur du basilic, agissant comme ferment, changera l'herbe en *véritables scorpions*.

Mais Van Helmont ne s'en tient pas là, car il décrit une expérience dont le résultat est encore plus surprenant quand on le considère, nous ne disons pas en lui-même, mais comme le résultat d'une expérience faite par Van Helmont!

Si l'on comprime une chemise sale dans l'orifice d'un vaisseau contenant des grains de froment, le ferment sorti de la chemise sale, modifié par l'odeur du grain donne lieu à la transmutation du froment en souris après vingt-un jours environ; et Van Helmont ajoute que les souris sont *adultes*, qu'il en est de mâles et de femelles, et qu'elles peuvent reproduire l'espèce en s'accouplant ensemble ou avec celles qui ont eu père et mère.

Ces citations suffisent sans doute pour justifier notre opinion sur la manière dont Van Helmont a envisagé l'expérience, et l'usage qu'il en a fait pour appuyer ses idées. Nous croirions en affaiblir la force en les faisant suivre d'une discussion ou d'un simple commentaire; nous nous bornerons à une seule remarque, c'est qu'on aurait tort d'en conclure que Van Helmont considérait les productions des animaux par les ferments comme les auteurs qui, dans notre temps, ont professé l'opinion des générations spontanées; car il y a entre les deux manières de voir toute la différence qui éloigne une hypothèse spiritualiste d'une hypothèse matérialiste.

En définitive une même espèce d'animal peut être engendrée:

1° Par la semence des parents formée d'une archée et d'eau; cette semence, en outre, est douée d'un ferment altérable ou de la *propriété fermentale;*

2° Par un ferment spécifique externe qui détermine l'eau à se conjoindre avec une archée de manière à produire une matière-semence propre à développer un individu appartenant à l'espèce; le ferment dispose l'archée de la matière à l'idée de la chose à faire.

Les individus de la première et de la seconde origine sont identiques, aussi peuvent-ils multiplier ensemble.

§ 4. DES ÂMES.

Les animaux, du moins les animaux considérés par Van Helmont comme les mieux organisés, se distinguent des plantes et des minéraux par la vie ou l'âme sensitive.

L'homme possède, outre l'âme sensitive, *l'âme immortelle,* que Van Helmont considère comme la substance unique, la substance véritable;

c'est le souffle de Dieu animant le limon qui constituait la matière terrestre du premier homme.

C'est l'âme sensitive qui souffre des maladies; c'est l'âme sensitive qui est affectée par les remèdes et par les influences des astres; la semence humaine parvenue à la vie reçoit en même temps l'âme sensitive et l'âme immortelle.

Van Helmont rapprochait les végétaux des minéraux, au lieu de les rapprocher comme nous le faisons aujourd'hui des animaux, du moins des animaux auxquels il reconnaissait une âme sensitive. Suivant lui, les minéraux et les végétaux sont représentés par un élément matériel commun à tous, l'eau, et une *archée* spécifique; s'ils semblent vivre, c'est par puissance et non par la forme vivante d'une lumière animée. La pierre ou le métal sorti d'une cause minérale, et la plante sortie de la semence d'une autre plante, ne présentent à l'observation qu'un développement par maturité d'un être préexistant dans la semence.

La terre a eu, dès la création, la vertu de produire des semences.

Si les semences des animaux ont cette disposition pour un développement ultérieur, il faut que Dieu crée les âmes et les nouvelles lumières des individus venant de ces semences; car ces lumières n'étaient pas dans les semences.

§ 5. LES FORMES.

C'est surtout en examinant la manière dont Van Helmont a considéré les formes dans les corps, qu'on aperçoit la double influence de la méthode *a priori*, et de l'observation des phénomènes du monde visible. L'influence de la méthode *a priori* se montre dans l'importance donnée à la forme considérée indépendamment de l'eau, de l'archée et de l'âme qui peuvent constituer un corps, seulement cette forme est un effet, et non plus une cause comme le prétend Aristote; l'influence de l'observation du monde visible se retrouve dans l'idée d'une lumière variant d'intensité selon la nature minérale végétale ou animale du corps à laquelle Van Helmont attribue une lumière spéciale; puisque, selon cette manière de voir, il y a assimilation de la forme avec la lumière qui la rend visible.

Van Helmont admet que Dieu crée tous les jours des formes; car, quoique la semence contienne l'image de ce dont elle est semence avec l'esprit particulier propre à la génération, elle dépend de Dieu pour la forme.

L'âme de l'homme exceptée, les formes des substances, le feu destructeur des choses, la lumière, le lieu, le magnale, la vie ou âme sensitive, sont pour Van Helmont des créatures neutres entre la substance et l'accident; elles ont l'être, des organes et des propriétés.

Il y a autant de formes et de lumières différentes dans la matière qu'il y a d'espèces différentes; toutes les formes sont lumineuses.

Van Helmont distingue quatre sortes de formes :

1re forme. C'est celle des minéraux ou plus généralement des espèces chimiques.

Cette forme est une certaine lumière matérielle.

2e forme. Elle semble être animée, mais elle n'a pas une âme vivante et sensitive; on peut la qualifier de forme ou d'âme vitale.

C'est celle des plantes.

3e forme. Elle est vivante, c'est-à-dire douée de la faculté de mouvoir et de sentir.

C'est l'âme des animaux.

4e forme. Elle est immortelle : c'est l'âme de l'homme; la véritable et l'unique substance connue.

Les trois premières formes sont périssables, par la raison qu'ayant été faites de rien, elles retournent à leur néant; si l'Écriture dit que la partie matérielle de l'homme créée du limon de la terre retourne en poussière, l'âme qui anime cette partie matérielle, étant le souffle de Dieu, est par là même immortelle.

Les trois premières formes sont détruites par le feu.

Une forme séparée de sa matière, par ablation ou extinction, ne revient plus à son état primitif.

§ 6. LES CORPS CÉLESTES.

Nous avons vu combien les idées que l'on s'était faites du monde invisible avaient eu d'influence sur Van Helmont, lors même qu'il repoussait des opinions alors professées dans les écoles; il en fut encore de même de l'appréciation qu'il fit de l'influence des corps célestes sur les corps terrestres: car, s'il rejetait certaines opinions astrologiques, il en adoptait d'autres avec ou sans modification. Ainsi, après avoir combattu l'horoscopie en ce qui concerne l'influence qu'aurait le ciel sur la science, la vocation ou profession, la fortune, les vertus et les vices des hommes; après avoir admis en principe l'impuissance de ce même ciel à donner la forme et la vie à des corps terrestres, il reconnaît la possibilité que, par la volonté de Dieu, les étoiles soient signes et présages des choses contingentes, lorsque leurs indications ne sont pas de simples menaces; il lui paraît que chaque royaume, chaque province, chaque homme a son étoile, de sorte que les choses qui arrivent dans une certaine période sont *dépeintes* aux astres; lorsqu'un homme meurt, son étoile reçoit l'impression des aventures (tragédie) d'un autre homme

qui naît. Van Helmont dit que les diables prédisent souvent des choses vraies, que les anges tiennent cette faculté de Dieu, que des hommes peuvent la recevoir de lui, comme cela a eu lieu pour les prophètes et les mages. Enfin que Dieu peut dévoiler l'avenir à ses serviteurs par des songes qu'il leur envoie ou qu'il leur fait interpréter; or ce que les hommes inspirés de Dieu disent de l'avenir est ce qui se trouve marqué dans les astres.

Van Helmont ne reconnaît aux astres que la puissance des révolutions des temps, des jours, des années. Cette puissance appartient surtout aux étoiles mobiles ou planètes et au soleil; car les étoiles fixes représentent particulièrement les événements, les tragédies de la vie humaine.

Il désigne sous le nom nouveau de *blas* cette puissance en vertu de laquelle les astres causent des changements de temps, les vents, les pluies, les orages, les tempêtes; et, pour les causer, Dieu les a doués d'un mouvement *local* et d'un mouvement en vertu duquel ils produisent des *altérations*[1] dans les vapeurs et les gaz contenus dans les perolèdes de l'air. Leur action ressemble à celle de l'âme sur nos organes.

C'est surtout par l'intermédiaire du *magnale* ou des pores de l'air, que le blas fait sentir son influence aux corps terrestres.

Le soleil et la lune exercent des actions souvent différentes. Le premier avance le développement des semences, tandis que la lune les fait rétrograder; elle altère les puissances séminales et les cadavres, elle convertit les eaux en *leffas*, dont nous avons parlé à l'article des ferments.

La lumière du soleil est chaude, elle préside à l'air, tandis que la lumière de la lune est froide et préside aux matières des eaux.

Van Helmont, adoptant encore ici les idées de Paracelse, dit que les valétudinaires sont sensibles aux mouvements de la lune et susceptibles de prédire les changements de temps, à cause de la correspondance des corps célestes (supérieurs) avec les corps terrestres (inférieurs). Cette correspondance est établie, selon Van Helmont, au moyen d'un ciel intérieur qu'il appelle encore *blas intérieur, blas astral, blas humain*. Mais il dit ailleurs que c'est par leurs archées que les corps sublunaires reçoivent l'influence des corps supérieurs, et cette influence, transmise aux premiers par le magnale, est, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus efficace que le magnale est plus dilaté ou moins condensé.

[1] « Quorsum opus habent (stellæ), duplici motu locali, scilicet et alterativo. »

En résumé, Van Helmont distingue plusieurs catégories principales d'êtres, de corps, de propriétés, de puissances ou de facultés.

1re CATÉGORIE. — *La substance absolue*		L'âme immortelle.
2e CATÉGORIE. — *Les accidents*	Habitent dans les êtres	Propriétés, Puissances, Qualités — des choses. Facultés.
3e CATÉGORIE. — *Les créatures neutres*	Intermédiaires entre la substance et l'accident	La puissance vitale ou l'âme des plantes. L'âme sensitive des animaux et de l'homme. Le magnale. Le feu et la lumière. Le ferment immortel. Le *lieu*.
4e CATÉGORIE. — *Les principes-esprits*		Archées. Ferments altérables. Ferments altérables séminaux.
5e CATÉGORIE. — *Les éléments*	La matière pesante simple	Air. Eau.
6e CATÉGORIE. — *Les productions séminales*	Conjonctions de l'eau avec des archées	Minéraux. Végétaux. Animaux.
	Par analogie, les gaz représentés par eau plus vertu séminale.	Gaz ou esprits sauvages.

Van Helmont est donc essentiellement spiritualiste. Il n'existe pour lui que deux éléments matériels, l'air et l'eau, et tous les deux sont absolument passifs.

Si l'air se condense ou se dilate, c'est qu'il subit l'influence du *magnale*. La cause du mouvement lui est donc absolument étrangère.

L'eau pareillement passive est le seul élément matériel des corps que nous appelons pondérables et composés. Les formes si variées sous lesquelles elle se présente dans les corps sensibles à nos sens lui viennent immédiatement de ces deux classes d'agents, les *ferments* et les *archées*, auxquels il attribue quelque chose de semblable à l'intelligence, qu'ils auraient reçu de Dieu dès la création; c'est, du moins, la faculté qu'il reconnaît aux archées et aux ferments des corps que nous appelons organisés.

Le système de Van Helmont diffère donc absolument du système des quatre éléments et des idées déduites de ce système quand on faisait dériver les corps *mixtes* de la coexistence de ces quatre éléments ou seulement de celle de trois ou de deux, nous disons résultant de la *co-*

existence et non *composés*, parce qu'en employant ce mot nous craindrions de donner à croire à nos lecteurs que les anciens avaient l'idée de la combinaison chimique; mais Van Helmont, en repoussant les quatre éléments, fait remarquer que les écoles ne s'accordent pas sur la question de savoir s'ils conservent dans les *mixtes* qu'ils constituent leurs formes essentielles, ou si, les ayant perdues, ils les reprennent lors de la disparition de la forme du *mixte*.

Les idées que se fait Van Helmont de l'air considéré comme élément matériel et coercible parfaitement distinct de ses gaz, esprits sauvages, incoercibles, retenant quelque chose d'un esprit séminal, de l'eau, l'unique élément matériel des corps modifié à l'infini par les archées et les ferments; ces idées, disons-nous, différaient autant de celles des chimistes ou alchimistes de son temps qui admettaient trois éléments qualifiés de *chimiques*, le soufre, le mercure et le sel, qu'elles différaient de l'hypothèse des quatre éléments.

D'un autre côté, le système de Van Helmont ne diffère pas moins de la manière dont nous envisageons aujourd'hui la nature des corps. Au lieu d'un seul élément, nous en admettons plus de soixante; au lieu d'une matière passive, nous reconnaissons une force inhérente à leurs molécules ou atomes, que nous appelons *affinité*, en vertu de laquelle ils se combinent; et nous reconnaissons que les propriétés qu'ils manifestent, après la combinaison, sont le produit de cette force et la résultante chimique de leurs propriétes respectives. Il ya loin de là au rôle passif de l'eau élémentaire de Van Helmont, recevant d'une archée spécifique à laquelle elle est conjointe toutes les propriétés qui la distinguent dans cet état de conjonction avec son archée, de ce qu'elle était à l'état libre. Puisqu'il n'y a, selon Van Helmont, qu'une seule matière modifiée par les archées sous les influences des ferments, et que dès lors il ne peut être question d'aucune force qui ressemble à l'*affinité* dont l'action suppose toujours nécessairement au moins deux corps, il s'ensuit que le système de Van Helmont a un caractère d'originalité absolument tranché, sur lequel l'historien de la science ne peut trop insister.

Ce système tient du système actuel des chimistes en ce qu'il reconnaît l'existence de la matière douée de l'étendue limitée et de l'impénétrabilité; d'un autre côté, il y a de l'analogie avec le système dynamique, par la grande influence que Van Helmont accorde à des *principes-esprits*, les *archées* et les *ferments*, lesquels participent à la fois, et des propriétés que nous attribuons aux corps impondérables, la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme, et de la faculté intellectuelle de l'âme.

Quelle que soit l'opinion que l'on se fasse des idées de Van Helmont, nous devons insister sur l'importance qu'il avait attachée à la distinction des corps en espèces, importance dont on trouve la preuve dans la distinction des *archées* et des *ferments* en espèces diverses aussi nombreuses qu'on peut distinguer de corps différents. La diversité des archées dans les corps une fois posée en principe, il y avait nécessité à admettre dans les végétaux une âme végétale, dans les animaux une âme sensitive, et dans l'homme une âme sensitive avec une âme immortelle, afin de distinguer l'homme des animaux, les animaux des plantes, et enfin les plantes des minéraux.

Puisque le système de Van Helmont excluait l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de la combinaison fondée sur l'affinité, d'un autre côté, puisque la combustion n'est qu'une combinaison énergique opérée entre deux corps, un comburant et un combustible, il s'ensuit évidemment que *l'explication de la combustion* avancée par Van Helmont a dû être fort différente de celle que nous en donnons aujourd'hui depuis Lavoisier. En effet, le feu créé par Dieu pour les besoins de l'homme développe de la chaleur lorsqu'il détruit les corps; cette destruction s'opère parce qu'il tend à les ramener à leur eau principe, en consumant leur archée ou leur propriété séminale. Si cette destruction est incomplète, il se produit un *gaz*, un esprit incoercible, représenté par de l'eau renfermant quelques *propriétés fermentales.* Ce gaz, qui affecte, au moment de sa manifestation, l'état de flamme, se loge dans le *magnale;* puis il gagne la région supérieure de l'air, les *perolèdes*, où l'action du froid qu'il subit alors sépare l'eau du ferment séminal, celui-ci s'éteint, et l'eau retourne à la surface de la terre sous la forme de pluie, de grêle ou de neige. Quel rôle joue l'air dans la combustion? Il est tout mécanique, suivant Van Helmont, puisqu'il le réduit à recevoir la flamme dans son *magnale*, de manière que, lorsque le combustible brûle dans un volume d'air limité, la combustion cesse dès que le *magnale* de cet air a reçu tout le gaz ou l'esprit sylvestre qu'il peut contenir; et Van Helmont dit explicitement que le feu ne se nourrit pas d'air, car il n'en convertit rien en soi; or, ajoute-t-il, un corps ne se nourrit d'un autre qu'en convertissant celui-ci en sa propre matière.....

Si le mineur a besoin de renouveler l'air des galeries qu'il a creusées dans le sein de la terre, c'est que le magnale est chargé de vapeurs métalliques, et les pores de l'air ne pouvant plus recevoir ni gaz, ni vapeurs, les flammes s'y éteignent.

Si quelque chose peut justifier les détails dans lesquels nous venons d'entrer, c'est le passage suivant de l'*Histoire de la chimie* du docteur

Hoefer (tome II, page 146) : « Il (Van Helmont) ne dit pas si la flamme « enlève à l'air un gaz (oxygène), et que ce gaz en soit l'aliment. » Nous l'avons démontré, l'air ne pouvait être un gaz pour Van Helmont, puisqu'il était coercible; en outre, étant pour lui un élément, il ne pouvait agir qu'intégralement et non par une fraction, l'oxygène, comme le supposerait le docteur Hoëfer. Enfin, Van Helmont dit positivement que l'air n'est pas l'aliment du feu, comme nous l'avons vu précédemment. Cette citation suffit sans doute pour montrer combien notre manière d'envisager les idées de Van Helmont peut différer de celles dont elles l'ont été.

Nos lecteurs jugeront si Van Helmont s'est lancé dans la carrière des sciences à l'instar de Roger Bacon, qui découvrit tant de choses nouvelles au moyen de l'expérience, à l'instar de Bernard Palissy dont l'esprit observateur recueillit des faits que le temps n'a pas démentis, ou bien si, profondément imbu de la méthode *a priori*, il n'a pas repoussé la méthode d'Aristote, parce qu'elle n'allait point à un système d'idées au moins aussi absolu que celui qu'il combattait, enfin si ses expériences et ses observations ont été faites, non pour s'éclairer en cherchant des vérités qu'il ignorait, mais pour appuyer des opinions conçues *a priori* qu'il voulait établir comme vérités, quoiqu'un grand nombre fussent des erreurs.

Après avoir rappelé ce qu'était Van Helmont en matière de foi, et comment une conviction parfaite de la vérité des Livres saints le conduisit à y puiser des arguments qui lui semblaient autant d'axiomes ou de théorèmes propres à détruire la philosophie péripatéticienne, et à la remplacer par un système de philosophie naturelle tout à fait orthodoxe, nous demanderons s'il est une preuve plus forte de la soumission de son esprit à la méthode *a priori*, que la hardiesse qu'il eut d'avancer comme très-probable que le premier jour de la création, selon la Genèse, n'en a été que le second, de sorte que Dieu ne se reposa pas le septième jour, mais le huitième; et pourquoi cette interprétation de la Genèse? C'est que Van Helmont ne comptant que deux éléments, l'*air* et l'*eau*, son système exigeait qu'ils eussent été créés avant tous les autres corps. Avions-nous raison de considérer les écrits de Van Helmont comme l'expression la plus absolue de la méthode *a priori*? C'est à nos lecteurs de juger.

E. CHEVREUL.

Lettres, instructions et mémoires *de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State Paper Office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe,* par le prince Alexandre Labanoff.

DOUZIÈME ARTICLE [1].

Marie Stuart était restée dans une attente pleine d'anxiété, pendant les deux mois et demi qui s'étaient écoulés entre la signification de sa sentence et l'ordre de son exécution. On lui avait bien rendu pour un moment son aumônier Préau et on lui avait restitué l'argent saisi à Chartley en même temps que ses papiers; mais cette faveur, accompagnée d'un silence sinistre, lui avait fait craindre une mort soudaine et cachée, semblable à celle dont avait péri naguère le comte de Northumberland dans la tour de Londres. Elle redoutait par-dessus tout une fin qui, couverte d'obscurité, laissât dans l'incertitude les vraies dispositions de son âme. Pressentant l'horrible projet qui la menaçait, sans en soupçonner toutefois le véritable auteur, elle avait invoqué l'assistance d'Élisabeth, qui le conçut, contre Paulet, qui le repoussa.

Le 19 décembre 1586, elle avait adressé à la reine d'Angleterre une dernière lettre, où elle lui disait: « Pour ce que je crains la secraite « tirannie d'aucun de ceux au pouvoir desquelz vous m'avez abandonnée, « je vous prie de ne permectre que, sans votre sceu, l'exécution se face « de moy, non pour crainte du tourment, lequel je suis preste de souffrir, « mais pour les bruictz que l'on feroit courir de ma mort sans tesmoings « non suspectz, comme on en a faict, à ce que je suis persuadée, « d'aultres de différendz qualitez. C'est pourquoy, d'autre part, je re- « quiers que mes serviteurs demeureront pour estre spectateur et « témoings de ma fin en la foy de mon sauveur et en l'obéissance de « son Église; et que après tous ensemble, emportant mon corps, tant « secrettement qu'il vous playra, ils puissent promptement se retirer, « sans que l'on leur oste ny meubles ny aultres choses qu'en mourant je « leur puisse laisser, qui est bien peu pour leurs bons services [2]. » Elle terminait cette lettre en citant presque Élisabeth devant Dieu: « Ne « m'accusez de présomption, disait-elle, sy, abandonnant ce monde et « me préparant pour ung meilleur, je vous ramentois que ung jour vous « aurés à respondre de vostre charge aussy bien que ceulx qui y sont « envoyez les premiers [3]. »

[1] Voir les cahiers de juillet, d'octobre et de novembre 1847, de mai et de novembre 1848, de janvier, d'avril, de mai et de décembre 1849, de janvier et de février 1850. — [2] Labanoff, t. VI, p. 477-478. — [3] *Ibid.*, p. 479.

Telles étaient encore les craintes de Marie Stuart, lorsque Robert Beale arriva à Fotheringay le 5 février[1]. Il avait amené avec lui le bourreau de Londres, et, après avoir fait connaître à Paulet et à Drury l'ordre de la reine et les volontés du conseil, il s'était transporté auprès des comtes de Kent et de Shrewsbury pour leur présenter la commission royale qu'ils étaient chargés de faire exécuter le 8 au matin. Les deux comtes, le secrétaire du conseil privé et le shériff du comté de Northampton, s'étaient rendus à Fotheringay, où ils étaient tous, le 7 avant midi[2]. A la vue de ce concours inaccoutumé, les pauvres serviteurs de la reine d'Écosse se doutèrent du malheur qui les attendait[3], et furent saisis d'un trouble inexprimable. Quant à Marie, elle était, en ce moment, retenue dans son lit par ses indispositions accoutumées.

Vers deux heures, les deux comtes demandèrent à lui parler; elle leur fit dire qu'elle était malade, mais qu'elle se lèverait, si la chose qu'ils avaient à lui communiquer était pressante[4]. Sur leur réponse affir-

[1] Rob. Beale était parti de Londres le samedi soir, 4 d'après l'ancien calendrier dont se servaient encore les Anglais, 14 d'après le calendrier réformé par Grégoire XIII, dont se servaient les États catholiques du continent.... « S'en alla au « chasteau de Fotheringhai, où estoit la royne prisonniere, le dimanche cinquième « du dit mois (15e selon la réformation du kalendrier). » LA MORT DE LA ROYNE D'ESCOSSE, DOUAIRIÈRE DE FRANCE, où est contenu le vray discours de la procédure des Anglois à l'exécution d'icelle, la constante et royalle résolution de Sa Majesté défuncte, ses vertueux déportements et derniers propos, ses funérailles et enterrement, etc.,... dans JEBB, DE VITA ET REBUS GESTIS SERENISSIMÆ PRINCIPIS MARIÆ SCOTORUM REGINÆ, ETC., t. II, p. 612.— Je citerai souvent cet écrit, qui fut publié au commencement de 1589 à Paris, d'après les souvenirs très-récents et les récits très-circonstanciés des serviteurs de Marie à leur arrivée en France, notamment de Bourgoin, son médecin, qui ne la quitta point et qui y figure beaucoup. Voici ce que l'auteur, en s'adressant au *lecteur catholic*, dit des soins qu'il a pris pour retracer cette *Histoire funèbre de la royne d'Escosse*: « Pour à quoy parvenir et t'en rendre la « pure et sincère vérité, sans fard ou transport d'affection particulière, je n'ay rien « laissé derrière de ce qui s'est peu descouvrir, tant en Escosse, en Angleterre, qu'en « France, mesme par l'ayde de ceux qui pourroient rendre vray tesmoignage pour « s'estre trouvés en toutes les actes, tant du vivant qu'au decéz et funérailles de Sa « Majesté, desquels (les ayant pratiquez en familiaire et ordinaire conversation) m'en- « questant par le mesnu avec les mémoires des rapports verbalement faicts par les « serviteurs de Sa défuncte Majesté, au roy de France et grands seigneurs de ce « royaume. » *Ibid.*, p. 609-610. — [2] « Le dict sieur Bele mena avec luy le bourreau « de ceste ville qui fut habillé tout de veloux noyr, ainsy que j'entends, et partirent « la nuit du sabmedy au scoyr assés secrettement. » M. de Châteauneuf au roy, 27 fév. 1587. Biblioth. nation., fonds de Béthune, n° 8880, fol. 7, autographe, et ADVIS SUR L'EXÉCUTION DE LA ROINE D'ESCOSSE, par M. de la Chastre. *Ibid.*, collection des 500 de Colbert, t. XXXV, pièce 45. Copie du temps. — [3] *La mort de la royne d'Escosse, etc.*, dans Jebb, t. II, p. 612. — [4] « Tous les serviteurs furent soudaine- « ment esperduz et entrèrent en une extrême crainte de ce qui estoit à advenir. » *Ibid.*

mative que la chose ne souffrait point de délai, elle s'habilla, et, s'asseyant ensuite devant une petite table de travail placée au pied de son lit[1], elle les attendit dans le plus grand calme. Ses femmes et la plupart de ses serviteurs étaient autour d'elle[2]. Le grand maréchal d'Angleterre, accompagné du comte de Kent, et suivi de Beale, de Paulet et de Drury, s'avança la tête découverte, et, s'inclinant avec respect devant elle, lui dit que la sentence que lord Buckurst lui avait signifiée deux mois et demi auparavant devait recevoir maintenant son exécution, la reine leur maîtresse s'y trouvant contrainte par les instances de ses sujets[3]. Marie l'écouta sans montrer aucun trouble, et elle entendit ensuite le warrant dont Beale donna lecture et qui contenait l'ordre de sa mort[4].

Quand cette lecture fut achevée, elle fit le signe de la croix[5]. « Loué « soit Dieu, dit-elle, de la nouvelle que vous m'apportez. Je n'en pou- « vais pas recevoir une meilleure, puisqu'elle m'annonce le terme de « mes misères et la grâce que Dieu me fait de mourir pour l'honneur « de son nom et de son Église catholique, apostolique et romaine. Je « ne m'attendais pas à une si heureuse fin, après les traitements que j'ai « soufferts et les dangers auxquels j'ai été exposée depuis dix-neuf ans « en ce pays, moi, née reine, fille de roi, petite-fille de Henri VII, « proche parente de la reine d'Angleterre, reine douairière de France, « et qui, princesse libre, ai été tenue en prison sans cause légitime, « bien que n'étant sujette à personne et ne reconnaissant point de supé- « rieur en ce monde, si ce n'est Dieu[6]. » Se regardant comme une victime de sa foi religieuse, elle ressentit la joie pure du martyre, en prit la douce sérénité, et en conserva jusqu'au bout le tranquille courage. Elle désavoua de nouveau le projet d'avoir voulu faire tuer Élisabeth, et, posant la main sur un livre des Évangiles qui était sur sa petite table, elle dit solennellement : « Je n'ai jamais ni conçu ni poursuivi la mort « de la reine d'Angleterre, et je n'y ai jamais consenti[7]. »

A ces mots, le comte de Kent lui dit, avec une fanatique rudesse, que le livre sur lequel elle avait juré était le livre des papistes, et que son serment ne valait pas mieux que son livre[8]. — « C'est celui auquel

[1] Jebb, t. II, p. 612. — [2] « A sçavoir toutes ses filles, Renée de Beallay, « Gilles Maubray, Jeanne Keinedey, damoiselle, et Elspeth Courle, Marie Pagets et « Susane Korcady; des hommes y estoient Dominique Bourgoing, son médecin, « Pierre Gorjon, apoticaire, Jacques Gervais chirurgien, Annibal Stouart valet de « chambre, Didier Siflard somelier, Jean Lander panetier, Martin Heut escuyer de « cuisine. » *La mort de la royne d'Escosse*, dans Jebb, t. II, p. 612. — [3] *Ibid.*, p. 612-613. — [4] *Ibid.*, p. 613. — [5] *Ibid.*, p. 614. — [6] *Ibid.*, p. 614-615. — [7] *Ibid.*, p. 616. — [8] *Ibid.*

« je crois, répartit Marie ; supposez-vous que mon serment serait plus « sincère, si je le prêtais sur le vôtre, auquel je ne crois pas[1] ? » Le comte de Kent l'invita à renoncer à ce qu'il appelait ses superstitions, et lui proposa l'assistance du doyen protestant de Peterborough, qui lui enseignerait la vraie foi et la préparerait à la mort[2]. Marie repoussa énergiquement cette offre, qui offensait ses croyances[3], et elle demanda qu'on lui rendît son aumônier dont on l'avait séparée de nouveau depuis plusieurs jours[4]. Les deux comtes eurent la dureté et la honte de refuser cette consolation religieuse à une reine qui allait mourir[5]. Ils ne voulurent pas non plus lui accorder le court délai qu'elle réclamait pour écrire elle-même avec soin son testament, et mettre en ordre ses dernières dispositions[6]. Marie, ayant alors demandé le moment où elle devait mourir, « C'est pour demain, Madame, lui dit le comte de « Shrewsbury, vers huit heures du matin[7]. »

Après que les deux comtes furent sortis, Marie Stuart consola ses serviteurs qui fondaient en larmes[8]. Elle devança l'heure de son souper, afin d'avoir toute la nuit pour écrire et pour prier. Elle mangea peu selon sa coutume[9]. Bourgoin, son médecin, la servit à table, son maître d'hôtel, André Melvil, ayant été éloigné d'elle, en même temps que son aumônier[10]. Elle parla de la prétention que le comte de Kent avait eue de la convertir, et dit, en souriant, qu'il aurait fallu un autre docteur pour la persuader[11]. A la fin de son souper, elle appela tous ses serviteurs, et, ayant versé du vin dans une coupe, elle en but à leur intention, et, d'un air affectueux, elle leur proposa de lui faire raison. Ils se mirent alors tous à genoux, et, les larmes aux yeux, répondirent à son toast avec une douloureuse effusion, lui demandant pardon des offenses qu'ils pouvaient avoir commises contre elle[12]. Elle leur dit

[1] Jebb, t. II, p. 616 ; Tytler, t. VIII, p. 395. — [2] La mort de la royne d'Escosse, Jebb, t. II, p. 617. — [3] Elle dit « qu'ayant vescu jusques à présent, eslevée et « nourrye en la vraye religion catholique, sachant bien qu'il n'y en avoit point « d'autre, Dieu lui ayant faict ceste grâce d'avoir demeurée ferme et stable en « icelle, qu'il n'estoit temps d'en douter, il n'estoit pas temps de changer ni de « s'esbranler en aucune sorte....., et que plustôt que d'y faillir, voudroit perdre dix « mille vies si elle en avoit autant. » *Ibid.*, p. 617. — [4] « Qu'on lui envoyast son « prestre, qu'ils tenoient enfermé dans la maison, pour se consoler et préparer mieux « à la mort, qu'elle ne desiroit ny ne demandoit rien plus en ce monde. » *Ibid.*, p. 618 — [5] « Luy fut respondu que cela ne se pouvoit faire, que c'estoit contre leur religion « et leur conscience. » *Ibid.*, p. 618. — [6] *Ibid.*, p. 622-623. — [7] *Ibid.*, p. 621. — [8] *Ibid.*, p. 625. — [9] *Ibid.* — [10] *Ibid.* — [11] *Ibid.*, et Camden, dans Kennet, t. II, p. 534. — [12] « Sur la fin du souper commanda qu'on fist venir tous ses serviteurs, et se fist « donner une coupe de vin, et beut à eux tous ensemble, demandant s'ils ne la vou- « loient pas plèger ; leur fist donner du vin et chacun se mit à genoux, meslant les

qu'elle leur pardonnait de très-bon cœur et les priait de lui pardonner aussi les mécontentements qu'elle pouvait leur avoir causés[1]. Elle les exhorta à demeurer fermes dans la religion catholique, à vivre en paix et en amitié les uns avec les autres[2]. Nau fut le seul dont elle parla avec amertume, l'accusant d'avoir souvent répandu la discorde parmi eux, et d'être la cause de sa mort[3]. Se retirant ensuite à part elle écrivit de sa main, pendant plusieurs heures, des lettres et son testament[4], dont elle fit le duc de Guise principal exécuteur[5]. Comme la plupart des legs qu'elle laissait ne pouvaient être acquittés que sur son douaire, qui retournerait au roi de France, quand elle serait morte, elle recommanda instamment à Henri III sa mémoire et ses dernières dispositions. « Vous avez toujours protesté m'aymer, lui disait-elle, montrez le moi « maintenant en me soulageant, par charité de ce que je ne puis sans « vous, qui est de récompenser mes serviteurs désolez, leur laissans « leurs gages, et en faisant prier Dieu pour une royne qui a esté nom« mée très-chrestienne, et meurt catholique, dénuée de tous ses « biens[6]. »

Quand elle eut fini d'écrire, il était près de deux heures du matin. Elle mit dans un coffre son testament et ses lettres ouvertes, en disant qu'elle ne voulait plus s'occuper des affaires de ce monde et ne devait songer qu'à paraître devant Dieu[7]. Elle avait adressé une lettre à son aumônier, qui était dans le château, pour lui demander de passer avec elle la nuit en prières, et de lui envoyer son absolution, puisqu'on n'avait pas permis qu'elle se confessât et qu'elle reçût le dernier sacrement de ses mains[8].

« larmes avec le vin, beut à Sa Majesté, lui demandant pardon de ce qu'ils la pou« voient avoir offencé par le passé. » Jebb, t. II, p. 626. — [1] *Ibid.*, — [2] *Ibid.* — [3] « D'autant que celuy qui estoit accoustumé de semer la discorde et qui se plaisoit « aux débats et dissentions, mortel ennemy de paix, n'estoit plus parmy eux... Là « dessus enchargea à Simon son valet de chambre de fourrière, une des créatures de « Nau, qui estoit là à genoux, d'advertir monsieur du Russeau son beau-frère, et « Fontenay son propre frère, des déportements du dict Nau, sur le serment qu'il « lui devoit : répétant ce qu'elle avoit dit auparavant qu'il étoit cause de sa mort, « et commanda à tous, et spécialement à ceux qui portoient Nau d'en faire le « mesme. » *Ibid.*, p. 626. Déjà, dans l'entrevue avec les deux comtes, elle avait demandé des nouvelles de Curle et de Nau; et, ayant appris qu'ils vivaient encore, elle avait dit : « Quoy, je mourray et Nau ne mourra pas. Je proteste que Nau est « cause de ma mort. » *Ibid.*, p. 621. — [4] *Ibid.*, p. 628-630. — [5] Voir son testament, daté du 7 février, dans la nuit; Labanoff, t. VI, p. 485-491. — [6] *Ibid.*, p. 493. — [7] *La mort de la royne d'Escosse*, dans Jebb, p. 632. — [8] Cette lettre est dans Jebb, p. 627-628, dans le récit de la *Mort de la royne d'Escosse*, et p. 303, dans le *Martyre de Marie Stuart, royne d'Escosse*, par A. Blackwood : elle est aussi dans Labanoff, t. VI, p. 483-484. « J'ay requis de vous voir, lui disait-elle, pour faire ma confes-

Elle se fit laver les pieds [1], et chercha dans la Vie des Saints, que ses filles avaient coutume de lui lire tous les soirs, un grand coupable à qui Dieu eût pardonné. Elle s'arrêta à la touchante histoire du bon Larron, qui lui sembla le plus rassurant exemple de la confiance humaine et de la clémence divine, et dont Jeanne Kennedy lui fit lecture. « C'était un grand pécheur, dit-elle, mais pas si grand que moi; « je supplie Notre Seigneur, en mémoire de sa passion, d'avoir souve« nance et mercy de moi comme il l'eut de luy, à l'heure de sa « mort [2]. »

Se sentant un peu fatiguée et voulant conserver ou reprendre ses forces pour le dernier moment, elle se mit au lit. Ses femmes continuaient à prier, et, pendant ce dernier repos de son corps, bien que ses yeux fussent fermés, on voyait, au léger mouvement de ses lèvres [3], et à une sorte de ravissement répandu sur son visage qu'elle s'adressait à celui en qui seul reposaient maintenant ses espérances. Au point du jour elle se leva en disant qu'elle n'avait plus que deux heures à vivre [4], choisit un de ses mouchoirs à frange d'or [5] pour servir à lui bander les yeux sur l'échafaud, et s'habilla avec une sévère magnificence. Ayant alors assemblé ses serviteurs, elle leur fit lire par Bourgouin son testament qu'elle signa, leur remit ses lettres, ses papiers, les présents qu'ils avaient à porter de sa part aux princes de sa famille, à ses amis du continent [6]. Elle leur avait déjà distribué, la veille au soir, ses bagues, ses joyaux, ses meubles, ses vêtements [7]; elle leur remit alors les bourses qu'elle avait préparées pour eux et où elle avait enfermé, par petites sommes, les cinq mille écus qui lui restaient [8]. Elle mêlait avec une grâce accomplie et avec une bonté touchante ses consolations à ses dons, et les fortifiait contre l'accablement où les jetterait bientôt sa mort. « On ne voyait en elle, dit un témoin oculaire, aucun changement ny « à sa face, ni à sa parole, ny à sa contenance; elle semblait seulement « donner ordre à ses affaires comme si elle eust voulu aller habiter d'une « maison dans une autre [9]. »

« sion et recevoir mon sacrement, ce qui m'a esté cruellement refusé.... A faute « de cela, je confesse la griefveté de mes péchez en général, comme j'avois délibéré « de faire à vous en particulier, vous priant, au nom de Dieu, de prier et veiller « cette nuict avec moy pour la satisfaction de mes péchez.... Advisez-moi des plus « propres prières pour cette nuict et pour demain matin, car le temps est court. » — [1] *La mort de la royne d'Escosse*, dans Jebb, p. 632. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.*, p. 631. — [6] *Ibid.*, p. 631-632. — [7] *Ibid.*, p. 627. — [8] *Ibid.*, p. 631-632. — [9] *Ibid.*, p. 632.

Après ces derniers soins donnés aux souvenirs terrestres, elle se rendit dans son oratoire où était dressé un autel sur lequel son aumônier, avant qu'on l'eût séparé d'elle, lui disait secrètement la messe. Elle s'agenouilla devant cet autel et lut, avec une grande ferveur, les prières des agonisants[1]. Avant qu'elle les eût achevées, on vint heurter à la porte. Elle fit répondre qu'elle serait bientôt prête et elle continua à prier[2]. Peu de temps après, huit heures étant déjà sonnées, on heurta de nouveau à la porte, qui cette fois fut ouverte. Le shériff entra une baguette blanche à la main, et, s'avançant jusqu'auprès de Marie qui n'avait pas détourné la tête, il ne lui dit que ces mots : « Madame, les « lords vous attendent et m'ont envoyé vers vous. — Oui, répondit Marie « en se levant, allons[3]. »

Au moment où elle partait, Bourgouin lui donna le crucifix d'ivoire qui était sur l'autel; elle le baisa et le fit porter devant elle[4]. Ne pouvant se soutenir toute seule à cause de la faiblesse de ses jambes, elle marcha appuyée sur deux des siens jusqu'à l'extrémité de ses appartements. Là, ces pauvres gens, par une délicatesse singulière, mais qu'elle approuva, ne voulurent pas paraître la conduire eux-mêmes à la mort; ils la laissèrent soutenir par deux serviteurs de Paulet, et la suivirent en larmes[5]. Quand ils furent sur l'escalier où les comtes de Shrewsbury et de Kent attendaient Marie Stuart, et par où elle devait descendre dans la salle basse au fond de laquellé avait été dressé l'échafaud, on leur refusa la consolation de l'accompagner plus longtemps. Malgré leurs supplications et leurs gémissements, on les sépara d'elle, non sans peine, car ils s'étaient jetés à ses pieds, baisaient ses mains, s'attachaient à sa robe et ne voulaient pas la quitter[6].

Lorsqu'on les eut éloignés, elle se remit en marche, d'un air noble

[1] Jebb, p. 632. — [2] *Ibid.*, p. 632. — [3] *Ibid.*, p. 633. — [4] *Ibid.* — [5] Bourgoin, qui était un de ceux qui la soutenaient, lui dit : « Madame, Votre Majesté sçait de « quelle affection et bonne volonté nous vous avons faict service, et nous sommes « encore prestz de nous y employer comme vos très obéissantz et très affectionnéz « serviteurs, mais il vous plaira nous excuser, il ne nous est pas séant de vous me-« ner au lieu où vous allez, et vous délivrer entre les mains de vos ennemis; autre-« ment, puisque c'est la permission de Dieu et la force des hommes que vous de-« partiez de ce monde, nous vous suivrons de bien bon cœur, et vous assisterons « jusques au dernier soupir, tous prets à endurer avec vous. » Là-dessus, dit : « Vous avez raison. » Et adressant ces propos au shérif qui allait devant, lui dit : « Mes serviteurs ne me veulent pas mener à la mort, je ne puis pas bien chemi-« ner sans aide, faites-moi un peu aider. » Aussitôt entrèrent deux des serviteurs de Paulet.... Ses serviteurs cheminèrent avec elle, les uns devant, les autres après, tous plorans, sans qu'elle s'émeut aucunement. *Ibid.*, p. 633-634. — [6] *Ibid.*, p. 634-635.

et doux, le crucifix d'une main et un livre d'heures de l'autre [1], revêtue du costume de veuve qu'elle portait les jours de grande solennité[2]; ayant une robe de velours cramoisi brun à corsage de satin noir, d'où pendaient des chapelets et des scapulaires, et que surmontait un manteau de satin gaufré de même couleur, à longue queue, avec des parements en martre zibeline, le collet relevé, les manches pendantes; couverte d'un voile blanc qui tombait de sa tête jusqu'à ses pieds [3], elle avait la dignité d'une reine et le paisible recueillement d'une chrétienne. Au bas de l'escalier [4], elle trouva son maître d'hôtel, André Melvil, auquel il fut permis de prendre congé d'elle, et qui, la voyant marcher ainsi au supplice, tomba à genoux, et, le visage inondé de larmes, lui exprima son amère désolation. Marie l'embrassa, le remercia de sa constante fidélité, et lui recommanda de reporter exactement à son fils tout ce qu'il savait et tout ce dont il allait être témoin. « Ce « sera, dit Melvil, le plus douloureux message dont j'aie jamais été « chargé, que celui d'annoncer que la reine ma souveraine et chère « maîtresse est morte [5]. » Tu dois plutôt te réjouir, bon Melvil, lui répliqua-t-elle en employant pour la première fois cette familiarité de langage [6], de ce que Marie Stuart est arrivée au terme de ses traverses. Tu le sais, ce monde n'est que vanité, plein de troubles et de misères. Porte ces nouvelles que je meurs ferme en ma religion, vraie catholique, vraie Écossaise, vraie Française. Dieu veuille pardonner à ceux qui ont désiré ma fin; le juge des secrètes pensées et des actions des hommes sait que j'ai toujours souhaité l'union de l'Écosse et de l'Angleterre. Recommande-moi à mon fils, et dis-lui que je n'ai jamais rien fait qui pût préjudicier au bien du royaume, à sa qualité de roi, ni dérogé en rien à notre prérogative souveraine [7].

[1] Jebb, p. 634. — [2] « Ses habillements estoient des plus beaux qu'elle eust, toutesfois modestes et qui représentaient une royne veufve. » *Ibid.*, p. 639. — [3] Voir la description dans Jebb, p. 639-640 : « Elle avoit, en outre, une vasquine en tafetas « velouté, caleçons de futaine blanche, des bas de soye bleue, jarretiers de soye, « et des escarpins de maroquin. » *Ibid.*, p. 640. — [4] « Les deux comtes la conduisirent « jusques au bas des degrez, où ils avoient fait venir mondit sieur André Melvin, « Escossois, son maistre d'hostel, lequel, depuis environ trois sepmaines qu'il avoit « esté séparé, ensemble avec son aumosnier, n'avoit parlé avec elle. » *Ibid.*, p. 635. — [5] *Ibid.* — [6] « Il est à noter que la reyne n'avoit jamais accoustumé d'user « de ce terme *tu*, à quelque personne qu'elle parlât. » *Ibid.*, p. 365. — [7] Voir ce discours dans *A Reporte of the manner of the execution of the Scots Queene, etc.*, tiré des manusc. de la bibl. Cotton. Caligula, IX, fol. 465, avec une dédicace à lord Burghley par M. H. Ellis, qui l'a publié dans le 3e vol. de la 2e série de *Original Letters illustrative of English history*, p. 113-118. Ce discours est, à quelques mots près, semblable à celui qui est dans Jebb, p. 635.

Elle demanda alors aux comtes de Shrewsbury et de Kent qu'il fût pardonné à son secrétaire Curle, et que ses serviteurs et ses femmes fussent admis à la voir mourir. Le comte de Kent objecta que ce n'était point la coutume de laisser assister des femmes à de pareils spectacles, et craignit qu'elles ne causassent du trouble par leurs cris et peut-être du scandale en voulant tremper leurs mouchoirs dans son sang[1]. « My-« lord, lui répondit Marie, je vous engage ma parole qu'ils ne feront « rien de semblable à ce que vous venez de dire. Hélas! ces pauvres « âmes, elles seront contentes de prendre adieu de moi. Et je suis sûre « que votre maîtresse, qui est une reine vierge, ne refuserait pas à une « autre reine d'avoir ses femmes pour l'assister au moment de la mort. « Elle ne peut pas vous avoir donné des ordres aussi rigoureux. Elle me « concéderait plus, même si j'étais une personne de moindre rang; et « pourtant, Mylords, vous savez que je suis la cousine de votre reine. « Certainement vous ne me refuserez pas cette dernière demande. « Mes pauvres filles ne désirent rien, que de me voir mourir[2]. » Les deux comtes, après avoir conféré un instant entre eux, lui accordèrent ce qu'elle souhaitait, et Marie put appeler auprès d'elle quatre de ses serviteurs et deux de ses femmes. Elle désigna Bourgouin, son médecin, Gorion, son pharmacien, Gervais, son chirurgien, Didier, son sommelier, Jeanne Kennedy et Elpeth Curle, celles des jeunes filles attachées à sa personne qu'elle aimait le mieux[3]. On les fit descendre, et la reine, suivie d'André Melvil, qui portait la queue de sa robe, monta sur l'échafaud avec la même aisance et la même dignité que si elle était montée sur un trône.

Cet échafaud avait été dressé dans la salle basse du château de Fotheringay. Il avait deux pieds et demi de hauteur et douze pieds carrés d'étendue. Il était couvert de frise noire d'Angleterre, ainsi que le siége, le coussin et le billot où Marie devait s'asseoir, s'agenouiller et recevoir le coup fatal[4]. Elle prit place sur ce siége lugubre sans changer de couleur, et sans rien perdre de sa grâce et de sa majesté accoutumées, ayant à sa droite les comtes de Shrewsbury et de Kent assis, à sa gauche le shériff debout, en face les deux bourreaux, vêtus de velours noir, à peu de distance, le long du mur, ses serviteurs; et, dans le reste de la salle, retenus par une barrière que Paulet gardait avec ses soldats, environ deux cents gentlemen et habitants du voisinage, admis

[1] *A Reporte of the manner of the execution, etc.*, dans Ellis, t. III, 2e série, p. 114, et *la Mort de la royne d'Escosse, etc.*, dans Jebb, t. II, p. 635. — [2] *Ibid.*; Ellis, p. 114, et Jebb, p. 635-636. — [3] *Ibid.* — [4] *A Reporte of the manner of the execution, etc.*, dans H. Ellis, p. 114-115; et *la Mort de la royne d'Escosse, etc.*, dans Jebb, p. 636.

dans le château, dont on avait fermé les portes[1]. Robert Beale lut alors la sentence, que Marie écouta en silence, et si profondément recueillie en elle-même, qu'elle semblait étrangère à ce qui se passait[2]. Lorsque Beale eut achevé de lire, elle fit le signe de la croix et dit d'une voix ferme[3]:

« Mylords, je suis née reine, princesse souveraine et non sujette aux « lois, proche parente de la reine d'Angleterre et sa légitime héritière. « Après avoir été longuement et injustement détenue prisonnière en ce « pays, où j'ay beaucoup enduré de peine et de mal, sans qu'on eût « aucun droit sur moy, maintenant, par la force et soubs la puissance « des hommes, preste à finir ma vie, je remercie mon Dieu d'avoir per- « mis que je meure pour ma religion et devant une compagnie qui sera « témoing que, bien près de ma mort, j'ay protesté comme je l'ai tou- « jours fait, soit en particulier, soit en public, de n'avoir jamais rien « inventé pour faire périr la reine, ni consenti à rien contre sa personne[4]. » Elle se défendit ensuite de lui avoir porté aucun sentiment de haine et rappela qu'elle avait offert, pour obtenir sa liberté, les conditions les plus propres à la rassurer et à prévenir des troubles en Angleterre[5].

Après ces paroles données à sa justification, elle se mit à prier. Alors le docteur Fletcher, doyen protestant de Peterborough, que les deux comtes avaient amené avec eux, s'approcha d'elle, et voulut l'exhorter à mourir. « Madame, lui dit-il, la reine, mon excellente sou- « veraine, m'a envoyé par devers vous... » Marie, l'interrompant à ces mots, lui répondit : « Monsieur le doyen, je suis ferme dans l'ancienne « religion catholique romaine, et j'entends verser mon sang pour elle[6]. » Comme l'obstiné doyen insistait avec un fanastime indiscret, l'engageant à renoncer à sa croyance, à se repentir, à ne mettre sa confiance qu'en Jésus-Christ seul, parce que seul il pouvait la sauver, elle le repoussa d'un accent résolu, lui déclarant qu'elle ne voulait pas l'entendre, et lui ordonnant de se taire[7]. Alors les comtes de Shrewsbury

[1] Jebb, p. 636, et Ellis, p. 115. — [2] « During the reading of which commission, « the Queene of Scots was silent, listening unto it with as small regarde as if it had « not concerned her at all; and with as cheerfull a contenance as if it had been a « pardon from her majestie for her life. » *A Reporte of the manner of the execution, etc.*, dans Ellis, t. III, p. 115. — [3] « La sentence ou commission achevée de lire, Sa Ma- « jesté faict le signe de la croix, comme elle avoit faict le jour auparavant, et, avec « une joyeuse contenance, le visage en sa vive et naïfve couleur, la veue et le re- « gard asseuré, sans changement aucun, sa beauté plus apparente que jamais, d'une « constance esmerveillable, et majesté accoustumée avec une parolle ferme et belle « gravité commença à dire. » *La Mort de la royne d'Escosse*, dans Jebb, p. 636. — [4] *Ibid.*, p. 636-637. — [5] *Ibid.*, p. 637. — [6] *A Reporte of the manner of the execution, etc.*, Ellis, p. 115. — [7] *Ibid.*, et Jebb, p. 637.

et de Kent lui dirent : « Nous désirons prier pour Votre Grâce, afin « que Dieu éclaire votre cœur à votre dernière heure, et que vous « mouriez ainsi dans la vraie connaissance de Dieu. » « —Mylords, ré- « pondit Marie, si vous voulez prier pour moi, je vous en remercie, « mais je ne saurais m'unir à vos prières, parce que nous ne sommes « pas de la même religion [1]. » La lutte entre les deux cultes, qui avait duré toute sa vie, se prolongea jusque sur son échafaud.

Le docteur Fletcher se mit à lire la prière des morts selon le rit anglican [2], tandis que Marie récitait en latin les psaumes de la pénitence et de la miséricorde, et embrassait avec ferveur son crucifix. « Madame, lui dit durement le comte de Kent, il vous sert peu d'avoir « en la main cette image du Christ, si vous ne l'avez gravée dans le « cœur [3]. » « — Il est malaisé, lui répondit-elle, de l'avoir en la main « sans que le cœur en soit touché, et rien ne sied mieux au chrétien « qui va mourir que l'image de son rédempteur [4]. »

Lorsqu'elle eut achevé, à genoux, les trois psaumes *Miserere mei, Deus, etc.; In te, Domine, speravi, etc.; Qui habitat in adjutorio* [5], elle s'adressa à Dieu en anglais, et le supplia de donner la paix au monde, la vraie religion à l'Angleterre, la constance à tous les persécutés, et de lui accorder à elle-même l'assistance de sa grâce et les clartés de l'Esprit-Saint, à cette heure suprême. Elle pria pour le pape, pour l'Église, pour les monarques et les princes catholiques, pour le roi son fils, pour la reine d'Angleterre, pour ses ennemis; et, se recommandant elle-même au sauveur du monde [6], elle finit par ces paroles : « Comme « tes bras, Seigneur Jésus-Christ, étaient étendus sur la croix, reçois- « moi de même entre les bras étendus de ta miséricorde [7] ! » Sa piété était si vive, son effusion si touchante, son courage si admirable, qu'elle avait arraché des larmes à presque tous les assistants [8].

La prière finie, elle se releva. Le terrible moment était arrivé, et le bourreau s'approcha d'elle pour l'aider à se dépouiller d'une partie de ses vêtements; mais elle l'écarta et dit en souriant qu'elle n'avait jamais eu de pareils valets de chambre [9]. Elle appela Jeanne Kennedy et Élisabeth Curle, qui étaient restées pendant tout ce temps à genoux [10] au

[1] Ellis, p. 115. — [2] *Ibid.*, p. 115-116, et Jebb, p. 637-638. — [3] *La Mort de la royne d'Escosse, etc.*, dans Jebb, p. 637. — [4] *Martyre de Marie Stuart, etc.*, dans Jebb, t. II, p. 307, et aussi *Vita Mariæ Stuartæ, Scotiæ reginæ, etc.*, scriptore Georgio Conæo, Scoto, dans Jebb, t. II, p. 47. — [5] *La Mort de la royne d'Escosse, etc.*, dans Jebb, p. 638. — [6] *Ibid.* — [7] *Ibid.*, et l'*Histoire de l'incomparable royne Marie Stuart*, par Nicolas Causin, dans Jebb, t. II, p. 100. — [8] *Ibid.*, p. 638. — [9] *Ibid.*, p. 539. — [10] *Ibid.*, p. 636.

pied de l'échafaud, et elle commença à se déshabiller avec leur aide, ajoutant qu'elle n'avait pas coutume de le faire devant tant de monde[1]. Les deux désolées jeunes filles lui rendaient ce triste et dernier office en pleurant. Elle arrêtait l'explosion de leur douleur en mettant son doigt sur leur bouche, et en leur rappelant qu'elle avait promis en leur nom qu'elles montreraient plus de force[2]. Loin de pleurer, réjouissez-vous, leur disait-elle; je suis bien heureuse de sortir de ce monde et pour une aussi bonne cause[3]. Lorsqu'elle eut déposé son manteau, ôté son voile, ne conservant qu'une jupe de taffetas velouté rouge, elle s'assit sur son siége et donna sa bénédiction à tous ses serviteurs qui pleuraient[4]. Le bourreau lui demanda pardon à genoux. Elle répondit qu'elle l'accordait à tout le monde[5]. Elle embrassa alors Élisabeth Curle et Jeanne Kennedy, les bénit en faisant le signe de la croix sur elles, et, après que Jeanne Kennedy lui eut bandé les yeux, elle leur ordonna de s'éloigner, ce qu'elles firent en sanglotant[6].

En même temps elle se jeta à genoux d'un grand courage, et tenant toujours le crucifix entre ses mains, elle tendit le cou au bourreau. Elle disait à haute voix et avec le sentiment de la plus ardente confiance : « Mon Dieu, j'ai espéré en vous, je remets mon âme entre vos mains. » Elle croyait qu'on la frapperait comme en France dans une attitude droite et avec le glaive[7]. Les deux maîtres des hautes œuvres l'avertirent de son erreur et l'aidèrent à poser sa tête sur le billot, sans qu'elle cessât de prier. L'attendrissement était universel à la vue de cette lamentable infortune, de cet héroïque courage, de cette divine douceur. Le bourreau lui-même était ému et la frappa d'une main mal assurée. La hache, au lieu d'atteindre le cou, tomba sur le derrière de la tête et la blessa, sans qu'elle fît un mouvement, sans qu'elle proférât une plainte[8]. Au second coup seulement, le bourreau lui abattit la tête, qu'il montra en disant : « Dieu sauve la reine Élisabeth[9]. — Ainsi pé-

[1] Jebb, t. II, p. 639. — [2] *Ibid.*, et Ellis, t. III, p. 116-117. — [3] *Ibid.* — [4] Jebb, p. 640. — [5] *Ibid.*, p. 100, *la Vie de l'incomparable Marie Stuart, etc.* — [6] Jebb, p. 308, *le Martyre de la royne d'Escosse* et *la Vie de l'incomparable Marie Stuart*, p. 100. — [7] Jebb, p. 640 et p. 308. — [8] « Et sur ce l'exécuteur frappa de sa « hache, mais faillant à trouver sa jointure luy donna un grand coup sur le chi- « gnon du col, mais ce que fut digne d'une constance non pareille est que l'on « ne vit remuer aucune partie de son corps, ny pas seulement jeter un souspir. Le « prochain coup fut justement sur le premier, par lequel la teste fut tranchée du « corps. » *Le vrai rapport sur l'exécution de la reine d'Escosse, etc.*, ms. de la Bibl. nat., fonds de Harlay Saint-Germain, n° 222, t. II, fol. 30 et suiv.; Ellis, p. 117. — [9] Jebb, p. 641; Ellis, p. 117 : « He lift up her head to the view of all the assembly « and bad *God save the Queen.* »

« rissent tous ses ennemis, ajouta le docteur Fletcher[1]. » Une seule voix se fit entendre après la sienne : et dit : *Amen.* C'était celle du sombre comte de Kent[2].

Un drap noir fut jeté sur ses restes[3]. Les deux comtes ne laissèrent point, selon l'usage, au bourreau, la croix d'or qu'elle avait à son cou, les chapelets qui pendaient à sa ceinture, ni les vêtements qu'elle portait au moment de mourir, de peur que, rachetées par ses serviteurs, ces dépouilles chères et vénérées ne fussent transformées en reliques. Ils les brûlèrent[4]. Ils mirent le plus grand soin à empêcher qu'on ne conservât rien de ce qui avait été taché de son sang, dont ils firent disparaître toutes les traces[5]. Au moment où on releva le corps pour le transporter dans la chambre de cérémonie du château, afin de l'y embaumer, on aperçut le petit chien favori de Marie qui s'était glissé sous le manteau, entre la tête et le cou de sa maîtresse morte. Il ne voulait pas quitter cette place sanglante, et il fallut l'en arracher[6]. Le corps de la reine d'Écosse, après qu'on en eut enlevé les entrailles, qu'on enterra secrètement, fut embaumé avec assez peu de respect, enveloppé d'un linceul ciré, et mis dans une bière[7], laissé à l'abandon, jusqu'à ce que Élisabeth fixât le lieu où il devait être déposé[8].

Pendant plusieurs heures les portes du château restèrent fermées, et personne n'en put sortir qu'après le départ de Henri Talbot[9], fils du grand maréchal Shrewsbury, qui en porta à Élisabeth le récit rédigé par Beale[10] et signé des deux comtes ainsi que des principaux témoins[11]. Parti dans la journée du 8, il arriva le lendemain matin à Greenwich

[1] « Then Mr Dean said with a lowde voice, so perish all the Queene's enemyes! » Ellis, p. 117; Jebb, p. 101. — [2] « Ouy, dit le comte de Kent à haute voix, *amen,* « *amen;* que pleust à Dieu que tous les ennemis de la reine fussent en cet estat. » *Le vray rapport de l'exécution faite sur la personne de la reine d'Escosse,* ms. de la Bibl. nat., fonds de Harlay Saint-Germain, n° 222, t. II, fol. 30 et seq.; Jebb, p. 101; Ellis, p. 117. — [3] *Advis sur l'exécution de la roine d'Escosse,* par M. de la Chastre; ms. de la Bibl. nat., coll. des 500 de Colbert, t. XXXV, pièce 45, copie du temps. — [4] *Le vrai rapport de l'exécution, etc.,* ms. de la Bibl. nat., fonds de Harlay Saint-Germain, n° 222, t. II, fol. 30. — [5] *Ibid.,* et Jebb, p. 641; Ellis, p. 117-118. — [6] Jebb, p. 641; Ellis, p. 117. — [7] *Le vray rapport de l'exécution,* ms. de la Bibl. nat., etc., Jebb, p. 645-646. — [8] « Le cörps de Sa Majesté fut embaulmé tellement « quellement, et mis avec la tête dans un cercueil de plomb, et celuy-ci dedans un « autre de bois, et le laissèrent en ladite grande chambre jusques au premier jour du « mois d'aoust, sans qu'il fût permis, durant tel temps, à personne d'en approcher, « les Anglois s'apercevant qu'aucuns des siens l'alloient voir par le trou de la serrure « de la porte et y prier Dieu, le firent bouscher. » *La Mort de la royne d'Escosse,* dans Jebb, t. II, p. 646. — [9] *Ibid.,* p. 641. — [10] *La manière de l'exécution, etc.* ms. de la Bibl. nat., fonds de Harlay Saint-Germain, n° 222, t. II, fol. 30. — [11] *Ibid.*

où se trouvait la reine. Le même jour, dans l'après-midi, la nouvelle s'en répandit à Londres, dont les habitants apprirent la mort de la reine d'Écosse avec les transports fanatiques qu'ils avaient montrés quelques mois auparavant, lors de sa condamnation. Toutes les cloches de la ville sonnèrent, et des feux de joie furent allumés dans toutes les rues[1].

Quel fut l'effet produit par cette tragique et audacieuse exécution sur les rois de l'Europe, et quelles en furent les suites pour Élisabeth? C'est ce que nous exposerons dans un dernier article.

MIGNET.

Essai sur l'histoire des Arabes, avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet, et jusqu'à la réduction de toutes les tribus sous la loi musulmane, par A.-P. Caussin de Perceval; Paris, 1847 et suiv.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Une partie du premier volume de cet important ouvrage est consacrée à l'histoire du Yémen ou Yaman. Cette contrée, qui, grâce à sa fertilité, à l'importance de ses productions, avait mérité chez les anciens le nom d'*Arabie heureuse*, qu'elle conserve encore aujourd'hui; qui, par suite de son admirable situation, semblait destinée par la nature à devenir l'entrepôt d'un immense commerce, à entretenir des relations de négoce avec les vastes pays de l'Inde et de l'Afrique, n'avait pu manquer, dès les premiers temps historiques, d'attirer sur son territoire ces colons pour lesquels les jouissances de la vie opulente avaient plus de charmes que la vie libre, mais triste et monotone des solitudes de l'Arabie déserte; et bientôt une nombreuse population avait couvert ces plages et exploité les richesses du sol, ainsi que celles qui étaient dues au commerce. Aussi, nous apprenons par le récit de Moïse que Yoctan, fils d'Eber, se fixa dans cette contrée. Et un de ses fils, appelé Scheba, communiqua à tous les habitants du pays son nom, dont les auteurs grecs et latins ont formé celui de Sabéens. Il est probable que cette première colonie n'occupa qu'une partie de l'Arabie heureuse, car, suivant le témoignage

[1] Châteauneuf au roy, dépêche du 27 fév. Bibl. nat., fonds de Béthune, n° 8886, autographe. — [2] Voir, pour le premier article, le cahier d'août 1849.

de Moïse, elle habitait le pays qui s'étend depuis *Mescha*, מֵשָׁא, la *Muza* des Grecs, jusqu'à *Sefar*, et la montagne de l'Orient. Or, si je ne me trompe, cette ville de Sefar répondait à celle de Safar ou Dhafar, située au midi de Yérim, et la montagne de l'Orient était cette même montagne que l'on désigne sous le nom de *Sumara*. Outre le nom de *Scheba* ou *Saba*, שְׁבָא, qui, avec le temps, s'étendit à toute la contrée du Yémen, nous trouvons dans la Bible un autre nom qui ne diffère de celui-ci que par une seule lettre, je veux dire celui de *Seba*, סְבָא. Les peuples auxquels s'applique cette dénomination n'avaient rien de commun avec ceux de *Scheba*, puisqu'ils descendaient de Kousch ou Couch, fils de Cham. Mais dans quel pays faut-il chercher leurs demeures? Si l'on en croit M. Caussin « le peuple Chamite issu de Saba, « fils de Couch, et le peuple Sémite, issu de Saba fils du Yoc-« tan, paraissent avoir occupé ensemble, au moins pendant plusieurs « siècles, une même contrée méridionale de l'Arabie. » L'auteur va plus loin: il suppose que le royaume d'Abyssinie fut fondé par une colonie sortie de la péninsule arabique. Il est porté à voir dans ces colons les Sabéens Couchites, obligés, soit en totalité, soit en majeure partie, de quitter l'Arabie, par suite de quelque circonstance politique. Il pense que cette migration des Sabéens Couchites doit être regardée comme postérieure à l'époque où écrivait le prophète Isaïe; et que, probablement, elle aura eu lieu, au plus tard, sept siècles et demi avant notre ère. Il croit reconnaître, dans ces Sabéens Couchites, les Adites, qui, suivant quelques légendes arabes, descendaient de Cham, étaient d'une taille gigantesque, et avaient habité le pays de Saba. « Ces rapprochements, « dit-il, me semblent, non pas prouver, mais rendre au moins probable, « que les Couchites Sabéens et les Adites sont une même nation. Si « l'on admet leur identité, on pourra penser que le souvenir de l'émigra-« tion des Sabéens Couchites, expulsés du Yémen par les Sabéens Yecta-« nides, et de la séparation définitive de ces deux peuplades homogènes, « et auparavant voisines, s'est perpétué parmi les Arabes, dans l'expres-« sion proverbiale : *Se diviser comme les Sabéens*, تفرقوا ايدى سبا ou ذهبوا « ايدى سبا [1]. » Ces idées sont, à coup sûr, ingénieuses, mais j'oserais ne pas les adopter; d'abord, tout ce qui concerne les Adites, le pays qu'ils habitèrent, leurs mœurs, leur taille, est tellement environné de fables, qu'il serait impossible de fonder sur ces traditions mensongères une hypothèse historique tant soit peu vraisemblable. Rien, d'ailleurs, n'indique que les Adites aient jamais été désignés par le nom de *Sabéens*.

[1] P. 42.

Rien ne démontre, ce me semble, que l'empire d'Abyssinie ait dû sa fondation aux Arabes. Comme la partie de cet empire qui avoisinait les rivages de la mer Rouge était peu distante de l'Arabie heureuse, et entretenait avec cette contrée des relations de commerce extrêmement intimes, on conçoit très-bien que de nombreux colons aient, à différentes époques, passé d'un pays dans l'autre. Et ce fait suffit pour expliquer comment, dans le Tigré et les provinces voisines, on parle un langage qui offre une si grande analogie avec l'arabe et les autres idiomes sémitiques.

Aucun passage de la Bible ne donne à entendre que le peuple appelé *Seba*, סְבָא, ait jamais habité l'Arabie. Partout nous le trouvons nommé avec des nations africaines. Dans un passage du prophète Isaïe, il se trouve joint à l'Égypte et à Kousch, c'est-à-dire aux peuples qui habitaient au midi de cette contrée, et que les anciens réunissaient sous la dénomination d'*Éthiopiens*. Plus loin[2], il est fait mention des travaux de l'Égypte, du négoce de Kousch et de celui de Seba. D'après ces indications, l'historien Joseph a supposé que le nom *Seba* ou *Saba* avait désigné le royaume de Méroé. Et cette hypothèse a obtenu le suffrage de plusieurs critiques modernes, entre autres de J. D. Michaelis, de Gesenius, etc. Mais je ne crois pas devoir souscrire à cette opinion. L'identité de Méroé et de Seba n'est appuyée que sur une conjecture, et n'a pour fondement aucun témoignage historique.

En second lieu, le pays de Méroé se trouvait naturellement compris dans la dénomination de Kousch par laquelle, comme je l'ai dit, les Hébreux désignaient d'une manière générale toutes les vastes contrées qui s'étendent au midi de l'Égypte. Il me paraît plus naturel d'admettre que, par le mot *Seba*, il faut entendre les provinces d'Afrique situées sur le rivage de la mer Rouge, et qui, à cette époque comme plus tard, étaient l'entrepôt d'un immense commerce; c'est ce qui explique l'expression du prophète Isaïe : « le négoce de Seba. » Si, dans un passage des psaumes[3], l'on trouve ces mots adressés à Dieu : « Les rois de Scheba « et de Seba vous offriront des présents, » la réunion de ces deux mots n'a rien qui doive surprendre, et n'indique pas nécessairement que les deux peuples dont il est mention habitaient, l'un auprès de l'autre, dans la Péninsule de l'Arabie. Car, comme il existait un commerce très-animé et des relations très-fréquentes entre les peuples de la côte orientale de l'Afrique et ceux de l'Arabie, on conçoit très-bien comment ces nations se trouvent ici rapprochées et placées à la suite les unes des autres.

[1] Chap. XLIII, v. 3. — [2] Chap. XLV, v. 14. — [3] Psaume LXXII, v. 10.

Quant à l'expression ذهبوا ايدى سبا ou تفرقوا ايدى سبا, quoique tous les écrivains arabes y voient une allusion à la dispersion des Sabéens, j'avoue que je ne saurais souscrire à cette opinion, que ne justifie pas, ce me semble, la liaison des mots du texte. Si je ne me trompe, il faudrait traduire : « Ils ont été dispersés par les mains de *Saba*. » Et on devrait y reconnaître une allusion, non pas à une séparation violente des Sabéens, mais à une dispersion de plusieurs peuplades arabes qui, écrasées par les armes des Sabéens, avaient été contraintes de fuir dans toutes les directions pour se soustraire à la fureur de ces redoutables ennemis.

Comme l'Arabie heureuse fut, dès les temps les plus reculés, le siége d'un ou de plusieurs empires puissants, on doit regretter qu'il n'existe, sur l'histoire de ce pays et de ses habitants, que des traditions ou fausses ou fort incomplètes. Les écrivains grecs et latins n'ont consacré à ce qui concerne ces peuples aucun récit tant soit peu circonstancié; quelques phrases isolées, quelques noms, quelques dates, voilà tout ce que l'antiquité grecque et latine nous offrent sur ce sujet intéressant. Comme les Sabéens ou Himiarites paraissent avoir eu, durant une longue suite de siècles, une existence brillante; que les arts de la paix comme ceux de la guerre avaient, sans doute, été portés chez eux à un haut degré de perfection, leur histoire devait offrir, sans aucun doute, bien des faits dignes d'être transmis à la postérité. On peut donc supposer avec vraisemblance que des écrivains nationaux, animés par le sentiment du patriotisme, s'étaient appliqués à recueillir les faits qui honoraient leurs ancêtres et leurs contemporains. Malheureusement, ces ouvrages, s'ils ont existé, ont disparu complétement; et, pour ce qui concerne l'histoire de l'Arabie heureuse, nous ne trouvons d'autres monuments indigènes que quelques inscriptions gravées sur les ruines d'anciens édifices, et qu'on lit encore bien imparfaitement. Toutefois, est-il bien certain qu'il n'existe plus aucun ouvrage composé dans la langue des habitants de l'Arabie heureuse? Jusqu'à ce que l'on ait acquis, sur ce sujet, une triste certitude, j'aime à me persuader le contraire; certes, comme je l'ai dit, il est impossible qu'un empire florissant, et dont l'existence se perpétua durant une longue suite de siècles, n'ait pas eu des monuments historiques et littéraires. Or, quand ce pays tomba sous la domination des Arabes musulmans, ceux-ci n'avaient aucun motif de détruire avec acharnement les productions intellectuelles d'un peuple contre lequel ils n'avaient réellement aucun motif de haine. D'un autre côté, les indigènes, en perdant leur indépendance, en passant sous une domination étrangère,

avaient un intérêt national à se consoler de leur asservissement, en cherchant dans le passé les vestiges de leur grandeur anéantie; ils devaient donc conserver, avec un soin religieux, les monuments de leur histoire et de leur littérature. Enfin, les Musulmans, maîtres du Yémen, ont dû être curieux de connaître et d'approfondir le langage qu'avaient parlé, durant tant de siècles, leurs nouveaux sujets; il est probable que les philologues arabes s'attachèrent à recueillir des grammaires et des vocabulaires de cet idiome. Le nombre de mots himiarites, cités par les lexicographes et les grammairiens arabes, semble déposer en faveur de cette opinion. Si des ouvrages de ce genre existent encore, c'est, vraisemblablement, dans la bibliothèque de l'imam de Sâna qu'on peut s'attendre à les découvrir. Nous engageons les voyageurs qui pénétreront dans l'intérieur du Yémen à diriger leurs recherches vers un objet si intéressant.

Les Arabes, en rédigeant leurs chroniques, ne pouvaient négliger les événements qui avaient signalé l'histoire d'une partie si importante de leur nation. Mais, par malheur, écrivant à des époques fort éloignées de celles où avaient eu lieu les faits relatifs aux Himiarites, n'ayant jamais consulté les historiens indigènes dont le langage leur était, ou tout à fait inconnu ou imparfaitement compris, ils n'ont réuni, sur ce qui concerne ce peuple, qu'une suite de traditions qui sont loin d'avoir l'authenticité nécessaire.

Quatre écrivains principaux, Hamzah-Isfahani, Tabari, Masoudi et Nowaïri, ont, dans leurs compilations historiques, recueilli un assez grand nombre de faits qui ont rapport à l'Arabie heureuse. Leurs extraits, réunis par A. Schultens et traduits par lui en latin, ont été publiés, longtemps après la mort de ce savant, dans un recueil qui porte pour titre : *Historia vetustissimi imperii Joctanidarum*. . . . . Franequerræ, 1786, in-4°.

M. Caussin a mis à contribution tous ces matériaux, en y joignant ceux que présentent différents ouvrages historiques qui avaient échappé à la connaissance du docte Hollandais. A l'aide de ces renseignements, et en suivant les traces de feu M. Silvestre de Sacy, il a essayé de reconstruire une histoire chronologique de l'Arabie heureuse. Les efforts tentés par ces deux savants sont vraiment bien méritoires, leurs conjectures fort ingénieuses, et on ne peut nier qu'ils ne soient arrivés à plusieurs résultats satisfaisants; mais, d'un autre côté, ils n'ont pas pu toujours lutter avec fruit contre les vices inhérents au sujet, contre la confusion qu'a introduite, dans cette partie de l'histoire, l'incurie d'écrivains complétement dépourvus de critique.

Je ne suivrai point l'auteur dans ces discussions un peu arides, dont on sera bien aise de voir le développement dans l'ouvrage même; je ne m'arrêterai que sur quelques points qui me paraîtront de nature à amener un petit nombre d'observations et de controverses, dont le résultat doit avoir quelque utilité pour la science.

Si l'on en croit un écrivain arabe [1], un ancien roi du Yémen, nommé Schammir, introduisit dans cette contrée la langue himiarique *par-dessus* la langue arabe, هو اول من ادخل اللغة الحميرية على اللغة العربية. Comme l'antiquité de l'idiome himiarique paraît un fait incontestable, M. Caussin, pour concilier ce fait avec l'assertion du chroniqueur arabe, suppose que, sous les rois qui précédèrent Chammir, la langue du Hedjaz s'était introduite dans le Yémen, et y avait momentanément prévalu; que Chammir, mu par un sentiment patriotique, s'attacha à rappeler et à fixer dans ses États le langage qu'avaient parlé ses ancêtres.

Mais cette conjecture, tout ingénieuse qu'elle est, ne me paraît pas absolument nécessaire; on peut, je crois, admettre comme certain, que la langue himiarique, dès les temps les plus anciens, a toujours dominé dans l'Arabie heureuse; que la prétendue existence du langage arabe du Hedjaz est un fait imaginé après coup par les écrivains musulmans qui avaient à cœur de constater que l'idiome en usage chez eux avait été, dans les siècles les plus reculés, la langue générale de la péninsule arabique.

Une discussion intéressante, et dans laquelle M. Caussin s'est engagé sur les pas de M. Fresnel, concerne l'expédition d'Ælius Gallus dans l'Arabie heureuse. Danville, et, à son exemple, feu M. Gosselin, s'étaient, je crois, trompés totalement sur la direction qu'avait suivie, dans sa marche guerrière, le général romain. Se fiant un peu trop à la ressemblance que présente, avec le nom de la Mecque, celui de *Macorabba*, qui, dans la géographie de Ptolémée, remplace la ville de *Marsyabæ* mentionnée dans la relation de Strabon, et la *Mariaba* de Pline; au rapport qu'offre le nom de Yathrulla avec celui de Yatrib ou Médine, les deux célèbres géographes avaient supposé que l'armée romaine n'avait pas quitté les limites du Hedjaz, et que le guide perfide qui la conduisait l'avait fait errer ainsi, durant six mois, à peu de distance de la mer Rouge, dans un territoire de quelques journées de marche. Mais, il faut le dire, tous les détails que Strabon nous donne sur cette expédition malheureuse s'opposent absolument à ce que l'on adopte une pareille hypothèse. Une circonstance, surtout, la rend

[1] P. 56.

tout à fait inadmissible. Gallus, s'apercevant qu'il avait été joué par son guide, revint précipitamment sur ses pas, et parcourut, en soixante jours, une route qui lui avait coûté six mois d'une marche fatigante et périlleuse. Or, si Gallus ne s'était pas avancé au delà de la Mecque et de Médine, il n'aurait pas eu besoin d'un espace de soixante jours pour regagner un pays ami, surtout lorsque les circonstances lui imposaient l'obligation de mettre dans son mouvement de retraite la plus grande célérité possible. J'admets donc bien volontiers, avec MM. Fresnel et Caussin, que Gallus, dans le cours de son expédition, avait poussé sa marche beaucoup plus loin vers le sud-est, et qu'il avait pénétré assez loin dans l'intérieur de l'Arabie heureuse.

Il ne saurait y avoir aucun doute sur ce qui concerne la ville de *Negranes* ou *Agranes*, qui répond à celle de Nedjran, si connue dans l'histoire orientale et dans les annales du christianisme. Le général romain s'avança jusqu'à la ville de *Marsyabæ*, Μαρσυάβαι, qui faisait partie du pays des *Ramanites*, et était sous la domination d'un chef appelé *Ilasar*. M. Caussin, à l'exemple de M. Fresnel, propose, sur les différents noms, des conjectures très-ingénieuses. Suivant lui, le prince appelé *Ilasar* est identique avec celui que les chroniques arabes désignent par le nom de *Dhou'ladhar*. Mais j'avoue que cette identité ne me paraît pas bien démontrée. Le mot *Ilasar* n'a qu'une ressemblance assez éloignée avec celui de *Dhou'ladhar*. En second lieu, et en supposant l'existence réelle de ce dernier, il aurait dû, suivant les chroniques orientales, régner sur toute l'Arabie heureuse. Tandis que, d'après l'assertion de Strabon, Ilasar semble avoir été le chef de la province où était située Marsyabæ. M. Caussin, à l'exemple de M. Fresnel, propose de substituer au mot de Ῥαμανιτῶν celui de Ἰαμανιτῶν, et reconnaît ici le nom de la contrée de Yémen. Mais j'avoue que je ne saurais souscrire à cette opinion. Le nom de *Yémen* ou *Yaman* paraît avoir été complétement inconnu dans l'Orient avant la conquête des Musulmans. Et l'on peut croire que ce sont ces derniers qui ont introduit cette dénomination et l'ont appliquée à l'Arabie heureuse. Nous apprenons, par un passage cité par M. Caussin[1], qu'il existait dans cette province un canton appelé *Radman*. En lisant, dans le texte de Strabon, Ῥαδμανιτῶν au lieu de Ῥαμανιτῶν, nous aurions ici l'indication de ce canton de l'Arabie.

Quant à la ville nommée par Strabon *Marsyabæ*, Μαρσυάβαι, que

[1] P. 259.

Pline désigne par le nom de *Mariaba*, et Ptolémée par celui de *Macorabba*, M. Caussin, d'accord avec M. Fresnel, la croit identique avec celle de *Mareb*, dont le nom est si célèbre dans l'ancienne histoire de l'Arabie. Cette conjecture est extrêmement ingénieuse, et semble présenter tous les caractères de la vérité, ou, au moins, de la vraisemblance; toutefois j'oserais ne pas y souscrire, et voilà ce qui m'empêche de l'adopter. Suivant le récit de Strabon, Gallus, après avoir assiégé durant six jours la ville de Marsyabœ, fut contraint de renoncer à cette attaque par suite de la disette d'eau. Or, comme fait observer M. Gosselin, et comme nous l'apprenons par des témoignages irréfragables, il existait, dans le voisinage de Mareb, un vaste réservoir d'eau douce, formé par la réunion de plusieurs petites rivières que l'on avait concentrées dans une vallée, en la fermant d'une muraille épaisse; la ruine de cette digue causa la dépopulation de ce canton, et contraignit les tribus du voisinage à chercher d'autres habitations. Or, comme cet événement fut postérieur à l'expédition de Gallus, on ne comprend pas bien comment ce général, en faisant le siége de Mareb, se serait trouvé exposé à manquer d'eau potable, et aurait été, par suite, forcé d'abandonner son entreprise. Je crois donc qu'il faut chercher ailleurs la ville de *Marsyabœ* ou *Mariaba*. Sur la carte du Yémen, dessinée par Niebuhr, on trouve un canton appelé *Maribba;* et, si je ne me trompe, rien n'empêche d'y placer la ville qu'assiégea inutilement le général romain.

Quant aux *Calingi*, dont parle Pline, il est permis, je crois, d'y reconnaître les Arabes de *Kahlan;* mais il n'est pas nécessaire de placer leur habitation dans le voisinage de Mareb; car, sur la carte de Niebuhr, nous trouvons, dans l'intérieur de cette contrée, une ville appelée *Kahlan*, que l'on peut, avec vraisemblance, regarder comme la capitale des *Calingi*.

M. Caussin, en réfutant, et cela avec toute raison, l'opinion de Danville et de Gosselin, qui avaient voulu reconnaître la ville de *Marsyabœ* dans celle de la Mecque, fait observer que cette dernière ville n'existait pas à l'époque de l'expédition de Gallus; qu'elle ne fut fondée que vers le milieu du ve siècle de notre ère : et que, jusqu'à cette époque, il n'y avait dans la vallée de la Mecque d'autre construction que le petit temple de la Caba.

Cette assertion est, sans doute, extrêmement exacte. Toutefois, il ne faudrait pas, je crois, la prendre complétement à la lettre. Je comprends très-bien que, suivant le témoignage des Arabes, la ville de la Mecque, avec son étendue actuelle, ne se soit élevée que dans le mi-

lieu du ve siècle de notre ère. Mais, cependant, je ne puis admettre qu'un édifice sacré, qui renfermait un trésor, soit resté, durant tant de siècles, tout à fait isolé et protégé seulement par la vénération qu'il inspirait aux tribus arabes. On sait par expérience que les sentiments religieux ne sont pas toujours une sauvegarde assurée contre la cupidité des hommes. En supposant même que les Arabes, pénétrés de la vénération que leur inspirait cet antique édifice, eussent regardé comme un crime irrémissible de porter la main sur la Caba et sur les richesses qu'elle renfermait, on n'était pas assuré que des pirates étrangers se seraient laissé arrêter par les mêmes scrupules, et n'auraient pas convoité le pillage de ce temple dont la renommée, sans doute, exagérait les trésors. On peut donc admettre qu'il n'existait pas, sur le territoire de la Mecque une ville régulière et d'une certaine étendue; mais il est permis de croire qu'il s'était formé là une sorte de village, habité par des hommes courageux, décidés à défendre, au péril de leur vie, l'édifice religieux de leur pays; et qui, à l'époque des pélerinages pouvaient à la fois protéger la sûreté des Arabes et leur fournir les provisions dont ils avaient besoin.

Les écrivains arabes font mention d'un roi du Yémen, appelé Schourahbil. Si je ne me trompe, c'est le même prince qui, dans le *Périple de la mer Érythrée*, est désigné par le nom de Χαριβαήλ, *Charibaël.* M. Caussin dit quelques mots de l'écriture qui était en usage dans le Yémen, et que l'on désigne par les noms de *himiarique* ou de *mousnad.* Il y a quelques années encore, cette écriture, dont les orientaux parlent si souvent, était complétement inconnue en Europe. Récemment, quelques voyageurs français et anglais, ayant pénétré dans l'intérieur de l'Arabie heureuse, y ont trouvé des inscriptions gravées dans un alphabet tout à fait remarquable, et dont le langage est certainement celui que l'on parlait jadis dans le Yémen. MM. Gesenius, Rödiger, Fresnel ont essayé de lire et d'expliquer ces inscriptions. Mais leurs tentatives, fort ingénieuses, n'ont pas produit des résultats qu'on puisse regarder comme certains. M. Forster a supposé qu'une inscription, composée de onze lignes, est l'original qui a été traduit en vers arabes, et que Schultens a publié dans ses *Monumenta vetustiora Arabiæ;* j'aurai occasion de revenir sur ce sujet. Un fait certain et bien curieux, c'est le rapport extrême que l'on remarque entre l'écriture des Himiarites et celle des Abyssins. M. Silvestre de Sacy avait pressenti cette vérité, et la conjecture de ce savant se trouve aujourd'hui, en grande partie, réalisée. M. Caussin, avec toute raison, rejette la tradition arabe qui suppose que, dans des temps reculés, un roi du Yémen, nommé Chammir, avait fait une excursion

dans la haute Asie, fondé la ville de Samarkand et fait graver une inscription en langue himiarite, qui avait, disait-on, existé sur la porte de cette ville.

On lit dans un passage du *Sirat-arresoul* (la Vie du Prophète)[1] qu'un *tobba*, c'est-à-dire un roi du Yémen, nommé Rebia, ayant eu un songe qui l'avait fort effrayé, « rassembla tous les devins, sorciers et augures « qui se trouvaient dans ses États, et leur dit : J'ai fait un rêve qui m'a « rempli d'effroi; racontez-moi ce que j'ai vu, et donnez-m'en l'explica- « tion. — Seigneur, répliquèrent-ils, exposez-nous votre rêve, et nous « l'interpréterons.— Non, dit le roi, celui-là seul peut connaître le sens « de la vision qui est capable de deviner la vision elle-même. » Cette scène nous retrace parfaitement l'histoire de Nabuchodonosor. Ce prince, épouvanté par un songe nocturne, fit venir les devins, les astrologues, et, pour éprouver leur savoir, dont probablement il se méfiait un peu, il les somma, avant de donner l'interprétation du songe, d'indiquer la nature du songe lui-même. Les réponses évasives des devins, et les arguments qu'emploie le roi pour obliger ces hommes fourbes à subir cette épreuve périlleuse, sont parfaitement d'accord avec ce que nous offre l'anecdote indiquée par l'écrivain arabe.

M. Caussin[2] place sous le règne d'un roi du Yémen nommé Hasan l'émigration des Benou-Tay, qui allèrent se fixer dans le canton qu'ils habitèrent par la suite, et dans lequel se trouvaient comprises ces deux montagnes *Adja* et *Selma*, dont les noms se trouvent si souvent cités dans les poésies des anciens Arabes. Mais tout ce qui concerne cet événement et la date à laquelle il se rapporte me paraît présenter les caractères d'une extrême incertitude. Du reste, j'ai donné ailleurs, sur le nom de *Tay* et sur ceux qui en sont dérivés dans les différents idiomes de l'Orient, des détails qui peuvent présenter aux philologues et aux historiens un peu d'intérêt.

Dans des vers arabes[3] attribués à un chef himiarite nommé Dhou-Rouaïn, on lit ces mots :

الا من يشترى سهرا بنوم ....

.... فمعذرة الله لذى رعين

M. Caussin traduit : « Insensé qui échangera le sommeil contre l'in- « somnie..... Mais Dieu est témoin que Dhou-Rouaïn n'a pas trempé « dans leur perfidie. » J'oserai m'écarter un peu de cette version, et je rends ainsi ces deux hémistiches : « Quel homme voudrait échanger le

[1] P. 96. — [2] P. 102. — [3] P. 105.

sommeil pour la veille..... Dieu excusera Dhou-Rouaïn. » M. Caussin donne des détails étendus concernant la révolution qui plaça sur le trône de l'Arabie heureuse un prince juif; il fait connaître l'expédition sanglante de ce souverain contre la ville de Nedjran, où le christianisme était alors florissant. Il indique, surtout d'après l'ouvrage intitulé *Sirat-arresoul* (la Vie du Prophète), la manière dont cette religion s'était introduite dans cette ville, qui tenait un rang distingué parmi les cités de l'Arabie heureuse. Ces détails ne sont pas tous, sans doute, d'une exactitude rigoureuse, et présentent, certes, un peu d'exagération; mais ce qui est indubitable, c'est la persécution cruelle que le roi juif fit subir aux chrétiens de Nedjran, et le nombre des martyrs qui payèrent de leur sang leur attachement à la foi chrétienne. Cet événement, célèbre dans l'histoire de l'Église, est raconté fort au long par les historiens arabes, syriaques, arméniens, grecs et latins. M. Caussin donne la substance de ces relations. On sait qu'un chrétien échappé au carnage s'étant rendu à Constantinople pour implorer l'appui de l'empereur Justin Ier, et ayant été adressé par ce prince au roi d'Abyssinie, ce dernier monarque entreprit une expédition dans l'Arabie heureuse, fit périr le roi juif, et mit sur le trône un souverain chrétien. M. Caussin place le débarquement des Abyssins dans l'Arabie heureuse et la mort du roi juif vers le printemps de l'année 525 de Jésus-Christ.

L'auteur, après avoir donné quelques détails sur la province de Hadramaut[1], et indiqué une liste, nécessairement incomplète des princes qui gouvernèrent cette contrée, passe à ce qui concerne la domination des Abyssins sur l'Arabie heureuse. Comme on sait, durant le règne des princes qui gouvernaient le pays, sous les ordres du monarque d'Éthiopie, la religion chrétienne fut florissante dans cette partie de l'Arabie. Un évêque, envoyé par le patriarche d'Alexandrie, résidait dans la ville de Dhafar. Ce pontife, que l'Église a mis au rang des saints, se nommait Gregentius. Nous possédons, en langue grecque, la dispute qu'il soutint contre un juif pour la défense de la religion chrétienne. Une église magnifique avait été construite dans la ville de Sana. Le vice-roi de l'Arabie heureuse, Abraha, fit rédiger, pour les chrétiens du pays des Homérites, un code de lois dont la rédaction existe encore en langue grecque, et a été publiée par M. Boissonade.

Comme les Arabes du Yémen souffraient impatiemment une domination étrangère, un Arabe, nommé Saïf, fils de Dhou-Yazan, se rendit à Constantinople pour implorer le secours de l'empereur Justi-

[1] P. 135 et suiv.

nien. Mais ce prince ayant refusé, comme on pouvait croire, de protéger les juifs contre des chrétiens, Saïf se dirigea vers la Perse, et s'adressa au monarque sassanide qui régnait alors, en lui faisant entrevoir la facilité qu'il trouverait à joindre à ses États une contrée aussi importante que l'Arabie heureuse. Cette démarche amena une expédition des Perses, qui exterminèrent les Abyssins et soumirent à leur domination toute la contrée.

Je ne m'étendrai point sur les détails de cette expédition, dont on peut lire le récit dans l'ouvrage de M. Caussin, et qui se trouvait déjà, en grande partie, dans le recueil publié par A. Schultens. Qu'il me soit permis de consigner ici quelques observations. L'auteur, parlant de la ville de Sana[1], remarque qu'elle portait anciennement le nom d'*Auzal*, puis il ajoute : « le nom d'*Auzal* se retrouve sous la forme *Auzelis* dans l'historien syrien Jean d'Asie (ap. Assemani, *Biblioth. oriental.*, tom. I, pag. 361); mais j'ose croire que cette dernière assertion n'est pas parfaitement exacte. On trouve, en effet, dans le fragment d'histoire syriaque publié par Assemani, le nom *Evzelis*, ܐܘܙܠܝܣ. Mais, si l'on veut examiner avec un peu de soin le passage auquel il est fait allusion, on se convaincra, je l'espère, que cette dénomination ne s'applique nullement à une ville ou à un canton de l'Arabie. On y lit que les marchands romains, après avoir traversé le pays des Himiarites, pénétraient dans les contrées intérieures de l'Inde, appelées *Evzelis :* que de là, ils s'avançaient encore plus loin, dans le pays des Indiens et des Kouschéens. Il est donc clair, par ce récit, que les négociants dont il s'agit n'arrivaient dans le pays d'Evzelis qu'après avoir traversé celui des Himiarites et franchi la mer Rouge. Car, dans le langage des écrivains syriens, le mot *Inde* désigne les pays d'Afrique situés sur le rivage de la mer Rouge; et le mot *Kousch* indique les contrées plus intérieures, savoir la Nubie et l'Abyssinie. Or, dans le passage qui nous occupe, on doit seulement transposer une lettre, et lire *Azoulis*, ܐܙܘܠܝܣ, au lieu de ܐܘܙܠܝܣ. Et nous retrouvons ici le nom d'Adulis que portait la ville qui était, sur la côte d'Afrique, le principal entrepôt du commerce avec l'empire romain, l'Égypte, l'Arabie, et dont les ruines considérables sont encore aujourd'hui désignées par la dénomination d'*Azula*.

M. Caussin discute[2] les deux traditions qui existent chez les Orientaux, relativement à cet Arabe qui détermina le roi de Perse à envahir l'Ara-

[1] P. 152. — [2] P. 146-149, 153, 155, 156.

bie heureuse, et au nom du monarque sassanide par les ordres duquel fut entreprise cette expédition. Suivant les uns, Saïf, fils de Dhou-Yazan, était mort à la cour de Perse, et ce fut son fils Madicarib qui fut nommé vice-roi du Yémen; suivant d'autres, au contraire, ce fut Saïf lui-même qui obtint cet éminent honneur. Les mêmes historiens placent l'expédition des Perses sous le règne de Khosrou-Anouschirwan, d'autres sous celui de Khosrou-Parwiz. Hamzah-Isfahani et, après lui, M. Silvestre de Sacy, ont pensé que cet événement avait eu lieu sous le règne de Parwiz, vers l'an 600 de notre ère. M. Caussin ne partage pas cette opinion, il croit que la défaite des Abyssins par les Perses remonte à quatre années avant la mort d'Anouschirwan, vers l'an 575 de notre ère; mais je crois devoir préférer l'hypothèse de M. Silvestre de Sacy; en effet, elle s'accorde beaucoup mieux avec la chronologie. Suivant le rapport unanime des historiens arabes, la domination des Abyssins dans l'Arabie heureuse se prolongea l'espace de soixante-douze ans : tout le monde convient que l'expédition des Africains en Arabie eut lieu vers la fin du règne de l'empereur Justin Ier; or ce prince mourut l'an 527 de notre ère. M. Caussin, comme nous l'avons vu, a cru lui-même devoir placer l'expédition des Abyssins au printemps de l'année 525. Si, à cette époque, nous ajoutons les soixante-douze ans qu'a duré la domination des Abyssins, nous sommes reportés vers la fin du VIe siècle de notre ère : si l'on admettait, pour la date de l'expédition des Perses, la quatrième année avant la mort de Nouschirwan, c'est-à-dire l'année 575 de notre ère, nous ne pourrions assigner à la domination des Abyssins qu'une durée de cinquante ans, ce qui est contraire au témoignage de l'histoire. Comme Khosrou-Parwiz occupa le trône de la Perse depuis l'an 590, il est plus naturel de croire que ce prince ordonna l'expédition contre l'Arabie heureuse; que Saïf était mort à la cour de Perse, et que ce fut son fils Madicarib qui accompagna l'expédition, et reçut le titre de vice-roi.

M. Caussin, qui ne pouvait pas manquer de sentir la difficulté réelle que présentait son hypothèse, a supposé que les soixante et douze ans assignés par les historiens arabes à l'empire des Abyssins, dans l'Arabie heureuse, s'appliquaient à l'entière extermination de ces Africains, qu'il suppose avoir eu lieu vingt-deux ans après la première expédition des Perses. Je ne saurais admettre cette conjecture, et on va voir pour quelles raisons je crois devoir la repousser.

Puisque je suis engagé dans cette discussion critique, on me permettra de donner une observation sur un des vers arabes qu'a transcrits l'auteur de l'ouvrage. On y lit :

لبطلب الوتر امثال ابن ذى يزن   يلج فى البحر احوالا فاحوالا

ce que le traducteur rend ainsi : « C'est aux hommes doués d'une cons- « tance pareille à celle du fils de Dhou-Yazan qu'il appartient de réussir « dans leurs desseins; plusieurs fois il brave les dangers de la mer. » Je crois devoir traduire : « Guidés par le désir de la vengeance, des hommes « pareils à Dhou-Yazan se précipitent sur la mer au travers de toutes « sortes d'aventures. »

Suivant le récit de deux historiens arabes, Madicarib, installé dans la vice-royauté de l'Arabie heureuse, persécuta cruellement les Abyssins qui étaient restés dans ce pays, les égorgea avec un raffinement de barbarie. Quant à ceux qui, en petit nombre, avaient échappé au carnage, il les prit pour ses esclaves, et les faisait courir devant lui armés de piques. Au bout de très-peu de temps, ce prince étant en marche et se trouvant au milieu de ses gardes, ils se jetèrent sur lui et le massacrèrent; puis, un homme d'entre les Abyssins fit main basse sur les assassins, et commit beaucoup de désordres et de meurtres dans le Yémen; ce qui détermina le roi de Perse à faire partir une seconde expédition sous les ordres du même général Waharaz, qui avait commandé la première, et qui reçut l'injonction d'exterminer entièrement les Abyssins.

Si l'on en croit la conjecture de M. Caussin, le meurtre de Madicarib et les désordres qui le suivirent semblent indiquer une nouvelle phase de la domination abyssinienne dans le Yémen. « Il serait, dit-il, « difficile de croire que les souverains d'Abyssinie n'aient tenté aucun « effort pour ressaisir la conquête qui leur avait été enlevée; ils durent « au moins soutenir l'usurpation d'un prince de leur nation qui venait « de se mettre à la place du roi himiarite. Je conjecture qu'il s'établit « alors une lutte entre les Abyssins et les Persans laissés dans la con- « trée..... et que les Abyssins se maintinrent quelques années dans la « possession du Yémen. » M. Caussin conjecture que tous ces événements conduisirent jusqu'à l'année 597 de notre ère; qu'à cette époque, Waharaz, qui avait commandé la première expédition, en entreprit une seconde par ordre de Parwiz.....

Ce raisonnement est sans doute fort ingénieux, mais je ne le crois pas également solide. Si ces deux expéditions des Perses sont une vérité historique, il est, toutefois, bien difficile d'admettre que les cruautés exercées contre les Abyssins, la mort du prince arabe et le soulèvement d'un Abyssin, aient occupé un espace de vingt-deux ans. Il est probable que Saïf, ou son fils Madicarib, dès qu'il fut maître de l'Abyssinie, s'occupa à détruire ses ennemis, et n'en conserva qu'un petit nombre qu'il jugea pouvoir, sans inconvénient, admettre parmi ses es-

claves ou ses satellites. Suivant le récit de l'historien Tabari, la mort du prince suivit de près cet acte d'imprudence. Quant à cet Abyssin, qui massacra lui-même ses compatriotes, et commit dans la contrée de nombreux désordres, nous ne voyons nulle part qu'il ait pris le titre de roi et qu'il ait été soutenu par les Abyssins; c'était probablement un homme obscur, un véritable brigand, puisque l'histoire n'a pas pris la peine d'enregistrer son nom. Il est à croire que les ravages de cet homme ne durèrent pas longtemps; que le roi de Perse, averti promptement de cet état d'anarchie qui désolait l'Arabie heureuse, se hâta d'y porter remède en envoyant le même général qui avait fait la conquête du pays. Ces événements, sans doute, n'exigèrent qu'un laps de temps assez court, et je ne puis nullement souscrire à l'opinion du savant auteur.

M. Caussin [1] parle de l'Indien Théophile, envoyé en ambassade par l'empereur Constance auprès du roi de l'Arabie heureuse. Comme ce Théophile, zélé sectateur de l'arianisme, joua un rôle assez important dans l'histoire ecclésiastique du IVe siècle de notre ère, je donnerai, sur ce qui le concerne, quelques détails assez étendus en tête de l'article suivant.

QUATREMÈRE.

[1] Pages 111, 112.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Édouard Biot, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort, à Paris, le 13 mars.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 4 mars, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Pouillet.

A l'ouverture de la séance, la proclamation des prix décernés et l'annonce des prix proposés ont eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Grand prix de mathématiques, année 1846. L'Académie avait proposé, pour sujet de ce prix, la question suivante :

« Perfectionner dans quelque point essentiel la théorie des fonctions abéliennes, « ou plus généralement des transcendantes qui résultent de la considération des « intégrales de quantités algébriques. »

Le prix a été décerné à M. George Roesenhain, professeur de mathématiques à l'université de Breslau, auteur du mémoire n° 2. Une mention honorable a été accordée à l'auteur anonyme du mémoire portant le n° 1.

Grand prix de mathématiques, de 1843, remis à 1846. L'Académie a remis au concours, pour 1846, la question suivante : « Perfectionner dans quelque point « essentiel la théorie des perturbations planétaires. » Ce prix a été décerné à M. Hansen, directeur de l'observatoire de Seeberg, près de Gotha.

Prix d'astronomie fondé par M. de Lalande. Ce prix a été décerné, pour l'année 1846, à M. Galle, astronome de l'observatoire de Berlin, qui a découvert, le 23 septembre 1846, la planète *Neptune*, d'après les indications de M. le Verrier; pour l'année 1847, ce prix est partagé entre M. Hencke, de Driessen (Prusse), qui, après avoir déjà enrichi l'astronomie de la planète *Astrée*, a découvert, le 1er juillet 1847, une seconde planète, que l'on a nommée *Hébé*, et M. Hind, directeur de l'observatoire fondé à Londres par M. Bishop, qui, dans la même année, a découvert deux planètes : *Iris*, le 13 août, et *Flore*, le 18 octobre; enfin, ce prix a été obtenu, pour l'année 1848, par M. Graham, astronome attaché à l'observatoire de Mackree, fondé en Irlande par M. Cooper, pour la découverte qu'il a faite, le 26 avril 1848, de la nouvelle planète qui a été nommée *Métis*.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon, années 1847 et 1848. L'Académie a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à décerner ce prix.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon; concours de 1847. L'Académie a partagé le prix, pour ce concours, entre : 1° MM. Bobierre et Moride, de Nantes, pour leurs études chimiques des cours d'eau du département de la Loire-Inférieure, considérés au point de vue de l'agriculture, de l'hygiène et de l'industrie; 2° à M. Schnitzler, professeur à Strasbourg, pour la statistique générale de la France, comparée aux autres *grandes puissances de l'Europe.* Une mention honorable a été accordée à M. Ad. de Wateville, pour son *Essai statistique sur les établissements de bienfaisance de Paris et de toute la France*, in-8°. *Concours de 1848.* Le prix, pour ce concours, a été décerné à M. Henri Fournel, ingénieur en chef des mines, auteur de l'ouvrage intitulé : *Richesses minérales de l'Algérie*, 3 vol. in-8°, et atlas. L'Académie a accordé, en outre, une médaille de 360 francs aux auteurs du recueil intitulé : *Patria*, ou la France ancienne et moderne, morale et matérielle; une médaille de 360 francs à M. Moreau de Jonnès, auteur d'une *Statistique de l'agriculture de la France;* et une médaille de 200 francs à MM. Henri Lepage et Ch. Charton, auteurs d'une *Statistique historique et administrative du département des Vosges*, 2 vol. in-8°.

Prix fondé par Mme de Laplace. Une ordonnance royale ayant autorisé l'Académie des sciences à accepter la donation, qui lui a été faite par Mme de Laplace, d'une rente pour la fondation à perpétuité d'un prix consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, prix qui devra être décerné, chaque année, au premier

élève sortant de l'École polytechnique, le président a remis les cinq volumes de la *Mécanique céleste*, l'*Exposition du système du monde* et le *Traité des probabilités*, à M. Coullard-Descos (Aubin-Émile), sorti le premier de l'École polytechnique, le 15 septembre 1847, et entré à l'École des mines; et à M. Dubois (Édouard), sorti de l'École polytechnique, le premier de la promotion de l'année 1848, et entré à l'École des mines.

SCIENCES PHYSIQUES.

Grand prix des sciences naturelles pour l'année 1847. L'Académie avait adopté pour sujet de ce prix : « L'étude des corps reproducteurs ou spores des algues zoosporées « et des corps renfermés dans les anthéridies des cryptogames, telles que charas, « mousses, hépatiques et fucacées. » Le grand prix a été obtenu par M. Gustave Thuret. Un autre prix de 2,000 francs a été décerné à MM. Derbès et Solier, de Marseille. L'Académie a décidé, en outre, que les deux mémoires couronnés seraient imprimés dans le Recueil des savants étrangers.

Prix de physiologie expérimentale. Ce prix, pour l'année 1846, n'a pas été décerné; mais l'Académie a accordé une mention honorable, 1° à M. Sappey, pour ses recherches sur l'appareil respiratoire des oiseaux; 2° à M. Coste, pour ses observations sur la nidification des épinoches. Pour l'année 1847, l'Académie a cru devoir s'abstenir également de décerner le prix, mais elle a accordé une mention honorable aux recherches expérimentables de M. Brown-Séquart sur les fonctions du système nerveux, et particulièrement sur le mouvement de l'iris dans les animaux vertébrés, ainsi que pour les observations curieuses qu'il a faites sur les usages de la moelle allongée et de la moelle épinière.

Prix relatifs aux arts insalubres. Concours des années 1847 et 1848. L'Académie a décerné un prix de 2,500 fr. à M. Leclaire, entrepreneur de peinture en bâtiments, 1° pour avoir rendu possible, depuis l'année 1844, l'emploi économique du blanc de zinc dans la peinture en bâtiments, à l'exclusion de la céruse et de tout siccatif à base de plomb, d'abord en préparant en grand le blanc de zinc pour son usage particulier et pour le commerce; — ensuite, en préparant un siccatif économique, l'huile manganésée, qui permet d'employer la peinture au blanc de zinc, comme on emploie la peinture à la céruse avec un siccatif d'huile lithargirée; 2° pour avoir démontré par des travaux en grand, exécutés pour le compte du Gouvernement et de particuliers, le bon usage de la peinture au blanc de zinc.

L'Académie a, en outre, décerné un prix de 2,500 francs, sur la fondation Montyon, à M. Rocher, pour avoir introduit dans la marine de France des appareils perfectionnés, réalisant tous les avantages d'une distillation économique et fournissant ainsi aux marins et passagers une quantité d'eau douce et salubre, suffisant à tous les besoins.

Une mention honorable a été accordée aux travaux de MM. Eugène Pihet, ingénieur mécanicien à Paris, et Jules Peugeot, de la maison Peugeot, Japy et Cie, d'Hérimoncourt (Doubs). Le premier a appliqué en 1826 et maintenu en activité jusqu'en 1833, dans les ateliers de MM. Pihet frères, rue Popincourt à Paris, un ventilateur aspirant, disposé de manière à entraîner les poussières produites par l'aiguisage à sec des pièces de fer, d'acier ou d'autres métaux, sur des meules de grès, poussières qui sont surtout abondantes lors de l'opération du *tournage* des meules. Le second a installé, en 1845, et maintenu en activité jusqu'à ce jour le même genre d'appareil, dans les deux fabriques de quincaillerie de Terreblanche et de Valentigney (Doubs).

Prix de médecine et de chirurgie. (Année 1846). L'Académie a accordé : 1° une

récompense de 1,800 francs a M. Lebert, pour ses recherches cliniques, expérimentales et microscopiques, sur l'inflammation, la tuberculisation, les tumeurs, etc. (2 vol. in-8° avec un atlas); 2° une récompense de 1,500 francs a M. Roussel, pour ses recherches et ses observations sur la pellagre; 3° 1,500 francs à M. Pravas, pour son ouvrage intitulé : *Traité théorique et pratique des luxations congéniales du fémur*; 4° 1,200 francs a M. Roger, pour ses recherches sur la température chez les enfants a l'état physiologique et pathologique; 5° 1,200 francs à M. Bourguignon, pour son travail sur la gale, sa cause, ses effets et son traitement. Elle a réservé pour un examen ultérieur le mémoire de M. Piétrequin, sur la guérison des anévrismes à l'aide de l'électropuncture, et accordé une mention honorable à M. Moreau, de Tours, pour ses observations sur les hallucinations produites par le hachych, et à M. Colson pour son mémoire sur les avantages de la suture, comme moyen de réunion immédiate apres l'extirpation des tumeurs du sein et de l'aisselle. (Années 1847 et 1848.) L'Académie a accordé : 1° Un prix de 2,500 francs à M. Jackson, professeur de chimie à Boston, pour ses observations et ses expériences sur les effets anesthétiques, produits par l'inhalation de l'éther, et un autre, aussi de 2,500 francs, a M. Morton, chirurgien-dentiste à Boston, pour avoir introduit cette méthode dans la pratique chirurgicale, d'après les indications de M. Jackson; 2° un prix de 2,000 francs a M. Porta, professeur de l'université de Pavie, pour son ouvrage intitulé : *Expériences et observations sur les changements pathologiques qui surviennent dans les artères après la ligature et la torsion*; 3° un encouragement de 1,000 francs à MM. Bibra et Gheise, médecins à Nuremberg, pour leurs observations sur les dangers attachés, dans certaines manufactures, à l'emploi de matières phosphoriques; 4° un encouragement de 1,000 francs à M. Maude, pour son *anatomie microscopique*; 5° un encouragement de 1,000 francs à MM. Becquerel et Rodier, pour leur ouvrage intitulé : *Recherche sur la composition du sang dans l'état de santé, et dans l'état de maladie*; 6° un encouragement de 1,000 francs à M. Landouzy, pour son ouvrage sur l'hystérie; 7° un encouragement de la même valeur à M. Larroque, pour son traité de la fièvre typhoïde. Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. Legendre, pour un ouvrage sur quelques points de la pathologie de l'enfance; 2° à M. Isidore Bourdon, pour ses *Mémoires sur la peste et sur les quarantaines*; 3° à M. Audoir, pour ses *Nouvelles recherches sur l'origine de la fièvre jaune*; 4° à M. Blendel et à MM. Bois de Loury et Chevalier, pour leurs travaux divers *sur les maladies des ouvriers qui sont exposés par leur état aux émanations cuivreuses et aux émanations arsénicales*. Enfin l'Académie a signalé l'intéressant ouvrage de M. Renouard sur l'*histoire de la médecine*.

Prix fondé par M. Manni, sur la question des morts apparentes et sur les moyens de remédier aux accidents funestes qui en sont souvent les conséquences. Ce prix, d'une valeur de 1,500 francs, a été décerné à M. le docteur Bouchut, comme auteur du meilleur mémoire qui ait été adressé à l'Académie depuis 1837, époque à laquelle le concours pour ce prix a été ouvert.

PRIX PROPOSÉS.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Grand prix de mathématiques pour 1850. Les travaux récents de plusieurs géomètres ayant ramené l'attention sur le dernier théorème de Fermat, et avancé notablement la question, même pour le cas général, l'Académie propose de lever les dernières difficultés qui restent sur ce sujet. Elle met donc au concours, pour le

grand prix de mathématiques à décerner en 1850, le problème suivant : « Trouver « pour un exposant entier *quelconque n* les solutions en nombres entiers et inégaux « de l'équation $x^n + y^n = z^n$, ou prouver qu'elle n'en a pas. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1er octobre 1850.

Grand prix de mathématiques, remis au concours pour 1853. L'Académie avait proposé, comme sujet de prix pour 1848, la question suivante : « Trouver les inté« grales des équations de l'équilibre intérieur d'un corps solide élastique et homo« gène dont toutes les dimensions sont finies, par exemple, d'un parallélipipède ou « d'un cylindre droit, en supposant connues les pressions ou tractions inégales « exercées aux différents points de sa surface. »

Un seul mémoire a été envoyé en temps utile, et la commission ne l'a pas jugé digne du prix. Mais, considérant que le temps a pu manquer aux concurrents, et que la question est d'une grande importance, la commission a proposé de la remettre au concours, dans les mêmes termes, pour l'année 1853, et l'Académie a adopté cette proposition.

Les pièces relatives à ce concours devront être remises au secrétariat de l'Institut avant le 1er novembre 1852. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

Grand prix de mathématiques, remis au concours pour 1854. L'Académie avait proposé comme sujet de grand prix pour 1847 la question suivante : « Établir les équa« tions des mouvements généraux de l'atmosphère terrestre, en ayant égard à la « rotation de la terre, à l'action calorifique du soleil, et aux forces attractives du « soleil et de la lune. »

Une seule pièce est parvenue au secrétariat, et elle n'a pas paru mériter le prix. La commission a été d'avis de remettre la même question au concours, dans les mêmes termes, pour 1854. Les auteurs sont invités à faire voir la concordance de leur théorie avec quelques-uns des mouvements atmosphériques les mieux constatés. Lors même que la question n'aurait pas été entièrement résolue, si l'auteur d'un mémoire avait fait quelque pas important vers la solution, l'Académie pourrait lui accorder le prix.

Les pièces de concours devront être remises au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1854. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 fr.

Prix extraordinaire sur l'application de la vapeur à la navigation, remis au concours de 1853. Un prix de 6,000 francs a été fondé en 1834 par le ministre de la marine (M. Charles Dupin) pour être décerné par l'Académie des sciences : *Au meilleur ouvrage ou mémoire sur l'emploi le plus avantageux de la vapeur pour la marche des navires, et sur le système de mécanisme, d'installation, d'arrimage et d'armement qu'on doit préférer pour cette classe de bâtiments.* La commission chargée d'apprécier les pièces envoyées au concours de 1848 n'en a trouvé aucune digne du prix ; elle propose, en conséquence, de remettre le concours à la séance publique de l'année 1853. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1er décembre 1852.

Prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande. La médaille fondée par M. de Lalande, pour être accordée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, le mémoire ou le travail le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la prochaine séance publique. La médaille est de la valeur de 635 francs.

Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon. M. de Montyon a offert une rente

sur l'État, pour la fondation d'un prix annuel en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, s'en sera rendu le plus digne, en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques ou des sciences. Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Prix de statistique, fondé par M. de Montyon. Parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la *statistique de la France*, celui qui, au jugement de l'Académie, contiendra les recherches les plus utiles, sera couronné dans la prochaine séance publique. On considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés, arrivent à la connaissance de l'Académie; sont seuls exceptés les ouvrages des membres résidants. Le prix consiste en une médaille d'or équivalant à la somme de 530 fr.

Le terme de ce concours, pour ces deux derniers prix, est fixé *au 1er avril* de chaque année.

Les concurrents, pour tous les prix, sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages envoyés au concours; les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Prix fondé par Mme de Laplace. Ce prix, consistant dans les œuvres complètes de Laplace, sera décerné au premier élève sortant de l'École polytechnique.

SCIENCES PHYSIQUES.

L'Académie annonce qu'elle jugera, en 1850, les mémoires qui lui ont été adressés sur les deux questions suivantes, proposées pour sujets des grands prix des sciences physiques de 1849 :

1° « Établir, par l'étude suivie du développement de l'embryon dans trois espèces « prises chacune dans un des trois premiers embranchements du règne animal, les « Vertébrés, les Mollusques et les Articulés, des bases sûres pour l'embryologie com« parée;

2° « Déterminer, par des expériences précises, les quantités de chaleur dégagées « dans les combinaisons chimiques. »

Grand prix des sciences physiques pour 1853. L'Académie propose pour sujet du grand prix des sciences physiques à décerner en 1853 : « Étudier les lois de la dis« tribution des corps organisés fossiles dans les différents terrains sédimentaires « suivant leur ordre de superposition; discuter la question de leur apparition et de « leur disparition successive ou simultanée; rechercher la nature des rapports qui « existent entre l'état actuel du règne organique et ses états antérieurs. »

L'Académie désirerait que la question fût traitée dans toute sa généralité, mais elle pourrait couronner un travail comprenant un des grands embranchements ou même seulement une des classes du règne animal, et dans lequel l'auteur apporterait des vues à la fois neuves et précises, fondées sur des observations personnelles et embrassant essentiellement toute la durée des périodes géologiques.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er janvier 1853.

PROGRAMME. « Les corps organisés dont les débris existent à l'état fossile dans les différents terrains sédimentaires apparaissent, soit isolément, soit par groupes nombreux, dans les couches successives qui représentent les différentes périodes de l'histoire du globe. Chacun de ces fossiles se présente à l'observateur comme cantonné dans un certain groupe de couches, en dehors duquel il n'a pas encore été retrouvé. L'une des premières questions auxquelles leur étude donne naissance est

celle de savoir si chacun d'eux n'a réellement apparu sur la surface du globe qu'au moment où les couches qui nous l'ont offert ont commencé à se déposer, et s'il a disparu immédiatement après leur dépôt; si ces corps organisés n'ont eu ainsi qu'une existence passagère, ou bien s'ils ont préexisté et survécu à la période du dépôt des couches hors desquelles on ne les a pas observés jusqu'ici.

« La géologie ne possède, en dehors de l'étude même des fossiles, aucun moyen certain de résoudre cette importante et difficile question et toutes celles qui s'y rattachent.

« A une époque où aucun essai n'avait encore été tenté pour faire sortir la notion des révolutions du globe du vague dans lequel elle s'était d'abord présentée, on a pu croire que chacune de ces révolutions avait été propre à détruire la totalité des êtres organisés existant sur la surface du globe et à y laisser le champ libre pour une création nouvelle. Mais, si, comme plusieurs géologues l'admettent aujourd'hui, les révolutions du globe se sont réduites chacune au soulèvement d'un certain système de chaînes de montagnes, circonscrit dans un fuseau ou dans une zone médiocrement large de la sphère terrestre, il devient assez difficile de concevoir comment un pareil événement aurait fait complétement disparaître une espèce d'animaux marins, à moins que l'*area* de cette espèce soit extrêmement petite. Certains géologues, ceux particulièrement qui soutiennent le système des *causes actuelles*, sont même portés à restreindre beaucoup plus encore la grandeur, et par conséquent la puissance destructive des événements dont le globe terrestre a été le théâtre.

« Il est donc devenu plus nécessaire de nos jours, qu'il n'a paru l'être antérieurement, de songer à bien examiner si la série chronologique des êtres organisés fossiles présente réellement des lignes de démarcation générales et absolues, indiquant un renouvellement intégral et simultané de toutes les formes organiques existantes sur la terre; ou bien si, comme beaucoup d'observateurs l'ont indiqué, il existe souvent entre deux terrains superposés des espèces de fossiles communes, de manière à ce qu'aucun terrain n'ait une faune fossile qui lui soit exclusivement propre.

« L'un des points qu'il importerait le plus d'éclaircir est la question aujourd'hui si controversée de savoir s'il existe réellement des identités entre des espèces fossiles et vivantes, et entre des espèces appartenant à des terrains différents et successifs. Cette question ne sera résolue que lorsqu'on aura fixé définitivement les idées sur les espèces assez nombreuses qui, après avoir été considérées comme existant dans deux terrains d'âges différents, et comme établissant une liaison entre les faunes de ces deux terrains, ont été divisées depuis en deux autres existant chacune dans un seul des deux terrains.

« Lorsqu'une espèce semble avoir disparu et avoir été remplacée par une espèce peu différente, on peut se demander si cette dernière résulte d'une création nouvelle ou d'une transformation de l'espèce qu'on ne retrouve plus.

« On avait cru autrefois que, pendant la durée des périodes géologiques, le développement du règne animal avait parcouru toute la distance qui sépare les plus simples monades des mammifères. L'existence aujourd'hui bien constatée de poissons, de céphalopodes et d'animaux articulés aussi développés que les trilobites, dans des couches situées presqu'à la base des terrains fossilifères, restreint considérablement le champ des variations progressives dont il s'agit, quoique l'apparition tardive des oiseaux et des mammifères semble indiquer qu'elles n'ont pas été tout à fait nulles. Il reste à examiner si ce développement progressif de la nature organique s'est réduit à l'apparition récente des classes qui sont douées de l'organisation

la plus complète, ou si on peut remarquer des indices d'un perfectionnement graduel dans l'organisation des classes qui ont existé dès les périodes géologiques les plus anciennes auxquelles nous puissions remonter.

« Si un pareil développement a réellement eu lieu, il serait utile de le définir avec précision, et, soit qu'on admette qu'il a existé, ou qu'on admette seulement qu'il y a eu, dans les formes de chaque classe d'êtres organisés une variation exprimée par l'ordre dans lequel on rencontre les espèces de cette classe dans les terrains successifs, on peut se demander si ces changements ont tenu simplement à ce que les espèces ont été créées dans un certain ordre indépendant de toute loi assignable, ou s'ils ont été en rapport avec des modifications, soit brusques, soit graduelles, dans la nature des milieux ambiants, c'est-à-dire dans la composition et la température de l'atmosphère et de la mer, ou bien, enfin, si la succession des êtres organisés laisse entrevoir quelques traces d'une variation inhérente à la nature de l'organisation elle-même et indépendante de la composition constante ou variable des milieux ambiants.

« Dans le cas où certaines modifications de l'organisation se seraient effectuées d'une manière indépendante des variations de composition possibles de l'atmosphère et de la mer, on aurait à examiner si elles se sont effectuées simultanément et avec la même rapidité sur toute la surface du globe, malgré les différences de climat des diverses parties de cette surface; question importante, puisqu'elle implique celle de la simultanéité de dépôt des terrains qui, sur des points différents du globe, renferment des fossiles analogues.

« Une autre question importante aussi sous ce point de vue, et qui a été plus d'une fois agitée, est celle de savoir si certaines espèces se seraient rapprochées de l'équateur par l'effet d'un refroidissement progressif de la surface du globe. »

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. Velpeau a lu une notice sur l'éthérisation, et M. Flourens, secrétaire perpétuel, l'éloge historique de M. Benjamin Delessert.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Œuvres de Guillaume de Machault; Reims, imprimerie de P. Regnier; Paris, librairie de Techener, 1849, in-8° de XXXV-203 pages. — *Œuvres inédites d'Eustache Deschamps;* même imprimerie et même librairie, 1849, 2 vol. in-8° de XLI-197 et 222 pages. — M. Prosper Tarbé, connu depuis longtemps par de nombreux ouvrages sur l'histoire de la Champagne, et en particulier de la ville de Reims, a entrepris de faire paraître une collection des poëtes champenois antérieurs au XVI° siècle. Cette publication, intéressante pour l'histoire du moyen âge, se composera d'environ 16 volumes, dont les deux premiers, comprenant les Œuvres de Guillaume Coquillart, ont paru il y a deux ans. M. Tarbé donne aujourd'hui au public trois nouveaux volumes de cette collection, contenant: les Œuvres de Guillaume de Machault, 1 vol., et les Œuvres inédites d'Eustache Deschamps, 2 vol. Comme poëte et comme musicien, Guillaume de Machault est une des principales illustrations de la Champagne du moyen âge. Sa vie et ses écrits ont occupé les critiques du siècle dernier, entre autres Lebeuf, Caylus, l'abbé Rive, et les auteurs des *Recherches sur la musique ancienne et moderne;* mais ses poésies étaient restées inédites. M. Tarbé ne pouvait songer à les publier toutes; il a dû se borner à faire choix de celles qui offraient le

plus d'intérêt, soit au point de vue historique, soit comme peinture de mœurs, ou encore à cause des renseignements qu'elles donnent sur la vie ou le caractère de l'auteur. Voici l'énumération des pièces contenues dans le volume: le dit du Vergier, précédé d'un prologue; des fragments du dit du Lion; des fragments du livre du *Voir dit*, pleins de piquants détails sur les amours du poëte avec Agnès de Navarre, sœur de Charles le Mauvais, et depuis femme de Gaston Phœbus, comte de Foix; quelques rondeaux et ballades; le dit de la Rose; le Jugement du roi de Navarre, complainte adressée au roi de France Jean II (1351-1356); le dit du Cheval; le Remède de fortune (fragments); complainte à Henri (1356-1358); des extraits du Confort d'ami, poëme adressé, en 1356, par Guillaume de Machault à Charles le Mauvais, alors détenu au château d'Arleux en Cambrésis; le poëte y donne à son royal ami, qu'il croit innocent, des consolations et des conseils. A la suite de ce morceau, on trouve le dit de la Marguerite, plusieurs ballades, et la correspondance de Guillaume de Machault et de «sa dame par amour,» Agnès de Navarre. Pour ces différents textes, M. Tarbé a fait usage des quatre manuscrits des œuvres de Machault conservés à la Bibliothèque nationale. Parmi les ouvrages de l'auteur qui n'ont pu être compris dans cette édition, nous devons citer particulièrement le poëme de la *Prise d'Alexandrie*, par Pierre de Lusignan, roi de Chypre, en 1365. Cette œuvre, de douze mille vers, dont Lebeuf, Caylus, et récemment les éditeurs de la bibliothèque de l'École des chartes, ont donné des extraits, mérite, comme le remarque M. Tarbé, d'être l'objet d'une publication spéciale. Un glossaire et des notes historiques terminent le volume; mais le travail le plus important de l'éditeur est la biographie de Machault, placée en tête de ses œuvres. On trouve dans cette notice étendue, et faite avec soin, des recherches nombreuses sur la vie agitée et romanesque du poëte champenois et une analyse intéressante de ses ouvrages. Sur quelques points, M. Tarbé s'éloigne complétement de l'opinion des auteurs qui ont écrit avant lui sur Guillaume de Machault. Il résulte de ses recherches dans les registres du trésor des chartes que Guillaume, né en Champagne vers 1295, mort en 1377, était fils de Pierre de Machault, ou de Machau, chevalier, chambellan du roi, seigneur de Machault en Brie, au diocèse de Sens, d'une famille ancienne, qui portait: d'azur à six coquilles d'or, 3, 2 et 1. Toutefois, M. Tarbé remarque lui-même que les miniatures, souvent chargées d'écussons, qui ornent les manuscrits des œuvres de Guillaume de Machault, ne reproduisent nulle part ces armoiries. Nous croyons pouvoir ajouter que l'épitaphe du poëte et les autres documents qui le concernent laissent encore quelques doutes sur la véritable origine de sa famille. — Eustache Deschamps, le compatriote, le disciple, l'ami de Guillaume de Machault, devait naturellement occuper une place à côté de ce dernier dans le recueil de M. Tarbé. L'excellent livre que M. Crapelet a consacré à ce poëte, il y a dix-huit ans, semblait ne laisser au nouvel éditeur que le soin de publier un petit nombre de pièces peu importantes, échappées à son devancier. M. Tarbé a néanmoins trouvé, dans la volumineuse collection manuscrite des œuvres d'Eustache Deschamps, une quantité de poésies inédites très-dignes d'intérêt. Nous avons dit que la nouvelle édition forme deux volumes; le tome I et les quarante-six premières pages du tome II renferment cent soixante dix-huit pièces, relatives à la Champagne, à l'auteur, à l'histoire de son temps et de ses contemporains. Ces pièces, rangées, autant qu'il a été possible, dans l'ordre chronologique, sont précédées de recherches sur la vie et les ouvrages de Deschamps, travail étendu et important qu'il faut rapprocher du précis historique placé, par M. Crapelet, en tête de son édition. Indépendamment de

ces recherches, riches de faits et de remarques utiles, M. Tarbé a consigné, dans des notes historiques très-développées, des éclaircissements sur le texte et des indications sur les personnages nommés par l'auteur. L'ouvrage est terminé par une table des noms d'hommes et de lieux cités dans la nouvelle édition et dans celle de M. Crapelet. Nous espérons pouvoir annoncer prochainement à nos lecteurs la publication du tome VI de la collection des poëtes champenois antérieurs au xvi° siècle. Ce volume, en ce moment sous presse, comprendra les œuvres de Philippe de Vitry.

Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers et des confréries religieuses de la capitale de la Normandie, par Ch. Ouin-Lacroix, docteur en théologie, vicaire de Saint-Maclou de Rouen. Imprimerie de Lecomte, à Rouen; librairie de Dumoulin, à Paris, 1850, in-8° de 792 pages, avec 29 dessins. — Ce livre est le fruit d'un travail sérieux, dont M. Ouin-Lacroix a réuni les matériaux dans les archives et les bibliothèques de Rouen. L'intérêt de l'ouvrage n'est cependant pas restreint à l'histoire industrielle d'une seule ville. Tracer une esquisse générale de l'organisation des corps d'arts et de métiers au moyen âge, discuter leurs avantages et leurs inconvénients, présenter le tableau historique de chaque corporation, en y ajoutant celui des confréries religieuses qui en sont l'annexe indispensable; tel est le plan adopté par l'auteur. Ses curieuses recherches feront apprécier, à sa juste valeur, l'organisation industrielle de la France, en 1789, et fourniront ainsi d'utiles indications au législateur et au commerçant pour l'étude d'un grand nombre de questions qui se discutent aujourd'hui. Un appendice, placé à la fin de l'ouvrage, contient les textes des statuts de presque toutes les anciennes corporations rouennaises et ceux d'un certain nombre de métiers de diverses villes de France. Ce volume est orné de vingt-neuf dessins lithographiés, reproduisant les armoiries, les jetons et médailles, et, en général, tous les emblèmes caractéristiques des anciennes corporations.

De l'administration de Louis XIV (1661-1672), d'après les Mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson, par A. Cheruel, ancien élève de l'école normale, professeur d'histoire au lycée de Rouen. Rouen, imprimerie de D. Brière; Paris, librairie de Leclerc, 1850, in-8° de 233 pages. — Aucune époque de notre histoire n'est aussi riche en mémoires que le siècle de Louis XIV, mais telle est la fécondité des événements, la grandeur des hommes, que jamais la curiosité ne se lasse sur cette société où se mêlent Condé, Turenne, Matthieu Molé, le cardinal de Retz, Anne d'Autriche, Mazarin, Mme de Sévigné, Mme de Longueville, les duchesses de Chevreuse et de Montbazon, Arnault et Pascal. C'est pendant les onze premières années qui suivirent la mort de Mazarin (1661-1672) que Louis XIV, secondé par Colbert et Louvois, mérite surtout le titre de roi administrateur; pour cette période, la plus féconde en réformes et en établissements nouveaux, les documents sont plus rares que pour le commencement et la fin de ce grand règne. Le journal d'Olivier Lefebvre d'Ormesson, conservé en manuscrit à la bibliothèque de Rouen, est une source précieuse d'informations sur les hommes et les choses de cette époque. « Ce journal, dit M. Chéruel, a la même forme que celui de l'Étoile, il ne suit pas d'autre ordre chronologique. S'il n'abonde pas, comme le journal de l'Étoile, en anecdotes scandaleuses, il fournit les renseignements les plus complets sur les réformes religieuses et législatives. L'esprit grave et sérieux du magistrat y respire à chaque page. La prolixité même des récits et les détails minutieux dans lesquels l'auteur semble se complaire nous transportent au milieu de la société de ce temps; d'Ormesson la peint avec d'autant plus de naturel et de vérité, qu'il ne cherche ja-

mais l'effet et semble n'avoir voulu que se rendre compte de ses impressions et de ses actions quotidiennes. » Les Mémoires ou le journal d'Olivier d'Ormesson servent de base à l'ouvrage que nous annonçons, mais il s'en faut de beaucoup que M. Chéruel se soit borné à une simple analyse de ce document. Son livre est un tableau, sinon complet, du moins très-instructif et très-habilement tracé, de l'administration de Louis XIV, de 1661 à 1672. Après avoir exposé la concentration du pouvoir par la prépondérance des ministres et des intendants, il apprécie l'administration de Colbert, qui embrasse finances, industrie, commerce, marine, législation, lettres, sciences, arts, discipline ecclésiastique. Il termine par l'administration de Louvois, qui, à cette époque, s'applique exclusivement à l'armée. En comparant le journal d'Olivier d'Ormesson aux autres documents contemporains, il montre ce que ces intéressants mémoires ajoutent, sur chaque point, aux faits déjà connus. Un appendice placé à la fin du volume contient un curieux extrait des Mémoires d'André d'Ormesson, père d'Olivier, et trois passages du journal de celui-ci, relatifs à sa disgrâce et à ses rapports avec M[me] de Sévigné et l'abbé Fleury.

ALLEMAGNE.

Synchronitische Geschichte der Kirche und der Welt, in Mittelalter. — Histoire synchronique de l'Église et du monde pendant le moyen âge, écrite d'après les sources, avec la collaboration de quelques savants; par J. F. Damberger, ancien professeur; in-8°, 1850, Ratisbonne; à Paris, chez Klincksieck, I[er] vol. de XVI et 414 pages.

Voici le résumé des matières contenues dans ce premier volume : Premier livre. Commencement des temps nouveaux. — Chute de l'ancienne Rome. — Malheurs de l'Église universelle. — Romulus Augustule, détrôné par Odoacre. — Genséric en Afrique. — Les Visigoths en Provence. — Ariens en Espagne. — Francs et Burgondes. — Le christianisme dans la Grande-Bretagne, en Irlande et sur le Danube. — Anarchie politique et religieuse en Orient (474-476). — Les Gépides en Pannonie. — Basiliscus, Zénon, empereurs. — Édit impérial contre le concile de Chalcédoine. — Extension du christianisme en Perse, en Arménie et en Afrique. — Allemands, Suèves, Burgondes, Gépides. — Apparition des Bavarois. — Guerre sur le Danube (472-473). — Les chrétiens en Carinthie. — Vie de saint Séverin. — Guerres de Théodoric. — Les Lombards sur le Danube. — Anastase, empereur d'Orient. — Invasion de Clovis, sa conversion, ses guerres contre les Visigoths et les Burgondes. — Eutychiens. — Vie du pape Hormisdas. — Églises d'Espagne. — Guerre des fils de Clovis. — Deuxième livre. Avénement de Justinien. — Guerre contre les Perses. — Nestoriens en Orient. — Slaves sur le Danube. — Révolte de Nicée. — Construction de Sainte-Sophie. — Amalasunthe et Cassiodore. — Félix III et les semi-pélagiens. — Concile de Tolède et de Rome. — Guerre de Bélisaire en Afrique et en Italie. — Chute de l'empire des Ostrogoths. — Fondation de l'ordre de saint Benoît. — Chute de l'empire grec. — Querelles des *trois chapitres*. — Le pape Vigile à Constantinople. — Cinquième concile œcuménique à Constantinople. — État religieux de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Irlande. — Saints évêques de Gaule. — Clotaire, seul roi des Francs. — Partage de ses États entre ses fils. — Le pape Pélage. — Exil du patriarche Eutychius. — — Saint Anastase, patriarche d'Antioche. — Peste. — État des lettres et des sciences. — Procès de Bélisaire. — Avénement de l'empereur Justin II.

Der Bischof Synesius von Cyrene oder Forschungen auf dem Gebiete der Erdkunde und Geschichte der Libyschen Pentapolis, etc. L'évêque Synésius, de Cyrène, ou Recherches sur la géographie et l'histoire de la Pentapole libyenne, l'histoire ecclésiastique et celle de la philosophie, d'après les sources, principalement d'après les écrits peu estimés de Synésius de Cyrène, par le docteur Bernhard Kolbe. 1re partie, 1re livraison, 32 pages in-8°, Berlin, 1850. (Paris, Klincksieck.)

La première partie formera environ 16 feuilles.

De origine et pristino statu Waldensium secundum antiquissima eorum scripta, cum libris catholicorum ejusdem ævi collata, scripsit J. J. Herzog, prof. (Universitatis literariæ Fridericianæ Halis consociatæ programma ad sacra Christi natalitia anni MDCCCXLVIII pie riteque celebranda); Halis, 1849, 44 pages in-4°.

S. Justini philosophi et martyris opera quæ feruntur omnia, ad optimos libros manuscriptos partim nondum collatos recensuit, prolegomenis, adnotationibus, versione instruxit, indices adjecit J. C. T. Otto. t. III, pars 1, edit. II, cum specimine codicis Monacensis græci 121. Jenæ, Manke, 1849, XXXVIII et 207 pages in-8°. Ce volume fait partie d'une collection publiée par M. Otto, sous le titre de : *Corpus apologetarum Christianorum sæculi secundi.*

Regesten der bis jetzt gedrückten Urkunden zur Landes und Orts-Geschichte des Grosherzogthums Hessen. Table analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire et à la géographie du grand duché de Hesse; rassemblée et publiée par le docteur H. E. Scriba, 1re partie : province de Starkenburg, 248 pages in-8°, Darmstadt, 1847; 2e partie : province de Haute-Hesse (*Oberhessen*), 276 pages in-4°; Darmstadt, 1849 (Paris, Klincsieck); la première partie contient l'indication de 2,585 documents des années 628 à 1479, parmi lesquels 219 sont antérieurs à l'an 1000; la seconde, de 3,300 documents des années 767 à 1446, parmi lesquels 232 antérieurs à l'an 1000; la troisième partie de l'ouvrage sera consacrée à la province de Rheinhessen; la quatrième, aux titres de la maison grand-ducale; la cinquième et dernière renfermera les tables et notamment la liste de tous les ouvrages cités.

TABLE.

Theonis Smyrnæi Platonici liber de astronomia, cum Sereni fragmento (1er article de M. Hase)........	Page 129
Histoire de la chimie depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque (9e article de M. Chevreul)........	136
Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés par le prince Alexandre Labanoff (12e article de M. Mignet)........	154
Essai sur l'histoire des Arabes, par A.-P. Caussin de Perceval (2e article de M. Quatremère)........	167
Nouvelles littéraires........	181

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1850.

Theonis Smyrnæi Platonici liber de Astronomia, etc., traduit du grec en latin par M. Th. H. Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes.

Ce sont deux tâches d'une nature fort différente, et d'une difficulté très-inégale, que d'écrire l'histoire des sciences physiques et mathématiques dans les temps modernes, ou chez les nations de l'antiquité. Pour les temps modernes, grâce à la diffusion des idées nouvelles par l'imprimerie, tous les éléments de cette histoire sont au grand jour. Faits et doctrines, tout est connu. Il ne faut que rassembler ces matériaux et les mettre par ordre de déduction, en donnant de chacun d'eux une notion précise, et une appréciation juste, qui fasse voir clairement l'origine de chaque idée devenue génératrice à son tour; comment elle est née, sa valeur propre, les conséquences qu'elle a eues. Laplace et Lagrange nous offrent des modèles achevés de ce genre d'écrits. Le premier nous en fournit un d'un ordre très-élevé, mais spécial, dans le cinquième volume de la mécanique céleste, où il expose historiquement la série des efforts et des travaux d'analyse, par lesquels les géomètres sont parvenus à établir la théorie mécanique du système du monde, que le génie intuitif de Descartes avait osé pressentir, et signaler comme un but. Les exposés historiques de Lagrange sont répandus dans tous ses ouvrages, et ils en forment une des parties les plus précieuses. Sur chaque sujet qu'il traite, il vous montre, soit dans une introduction, soit dans des notes finales, toutes les générations d'idées qui l'ont successivement accru. Il reprend cette chaîne, s'il en est besoin, depuis les conceptions les plus distantes de l'antiquité qui soient arrivées jusqu'à nous; et, de là, il vous ramène, par degrés, jusqu'aux découvertes les plus récentes, en arrêtant votre esprit, sur la route, à toutes les stations, et à celles-

là seules, d'où l'on est parti pour faire de nouveaux progrès. La lucidité de son esprit et de son style rendent ces exposés inimitables. Il est impossible de ne pas voir qu'il se complaisait à les écrire, et qu'il les élaborait avec autant de soin que le fond même de ses travaux.

Ces tableaux lumineux des sciences modernes ne peuvent être bien exécutés que par les grands maîtres. Les inventeurs seuls savent comme on invente; eux seuls sont en état de mettre le doigt sur les origines. Un homme sans invention, s'il est seulement patient et laborieux, rassemblera les pierres qui doivent constituer l'édifice; mais il n'y reconnaîtra pas le sceau de l'artiste, qui fixe leur place et marque leur prix. Son livre, consciencieusement fait, pourra fournir d'utiles renseignements à vérifier, à discuter, à compléter. Il servira comme table de matières; du reste, il n'inspirera et ne guidera personne. Tel est Montucla. Ajoutez-y une fatigante prétention à l'éloquence, et l'ambition de la renommée, appuyée sur le frêle étai d'une conception systématique, vous aurez quelque chose de moins profitable encore : vous aurez Bailly. Mais j'ai tort de rappeler ce qui peut se trouver d'imparfait dans l'œuvre littéraire de cet homme vénérable. La dignité de sa mort l'élève bien au-dessus de ses écrits.

La portion de l'histoire des sciences, qui est spécialement relative à l'antiquité, ne demande pas seulement, dans celui qui l'expose, l'esprit d'initiative qui fait apprécier chaque découverte à sa juste valeur. Elle lui présente, dès l'abord, une difficulté fort considérable, qui est malheureusement inhérente à ce genre d'entreprise. C'est de retrouver les vestiges des anciennes idées, établis sur des documents précis, exacts, pour les pouvoir faire revivre comme on les a conçues, sans méconnaître leur portée, ni la restreindre, ni l'étendre par des interprétations modernes. Même, en ce qui concerne les sciences rigoureuses, l'astronomie et les mathématiques, hormis un petit nombre de traités spéciaux, qui ont fait école, et que leur célébrité contemporaine a préservés des outrages du temps, comme ceux qu'avaient composés Euclide, Archimède, Apollonius de Perge, Diophante, Ptolémée; ou encore, ce seul écrit d'Hipparque que la popularité des vers d'Aratus a fait survivre, presque tout ce qui nous est parvenu consiste en abrégés plus ou moins superficiels, ayant seulement pour but de donner au commun des lecteurs une notion sommaire des idées qui avaient cours; soit pour leur apprendre les principes de ces sciences qui entraient dans l'éducation générale; soit pour les mettre en état de lire les traités de philosophie spéculative, dans lesquels la connaissance élémentaire des doctrines scientifiques était supposée. C'étaient *les manuels du baccalauréat* de

ce temps[1]. Or, de tels écrits peuvent bien, occasionnellement, nous apprendre l'existence, les noms, les opinions de quelques personnages secondaires; mais ils ne sauraient ajouter que peu, souvent ils n'ajoutent rien de bon, aux détails précis renfermés dans les livres originaux qu'ils abrégent. Même, ce qu'ils auraient pu si aisément, si convenablement nous fournir, ce qu'on aurait tant d'intérêt à y voir, je veux dire le simple narré historique des traditions anciennes, cela, par malheur, ne s'y rencontre jamais, ou du moins ne s'y est jamais jusqu'ici rencontré, que sous la forme d'indications vagues et cursives. Pour retrouver quelques paillettes d'or dans ces débris, la première condition, sans doute, est d'avoir, par soi-même, une compréhension parfaite des textes; mais, pour distinguer ces raretés et les remettre en place, il faut, à l'intelligence du langage, joindre celle des anciennes doctrines auxquelles on les rattachait, et avoir aussi jusqu'à un certain point, la notion des résultats modernes, afin de pouvoir apprécier l'exactitude ou l'inexactitude, la vérité ou l'erreur, des documents qu'on a exhumés. Sous le premier rapport, celui de la fidélité dans l'interprétation, notre savant confrère M. Hase a donné l'approbation la plus favorable au travail de M. H. Martin, et personne ne contestera l'autorité d'un juge aussi compétent dans les matières d'érudition, ainsi que de philologie grecque. Je m'accorde également avec lui pour constater, dans le traducteur, la réunion peu commune des deux autres qualités que j'ai tout à l'heure signalées : je veux dire, d'abord, la possession, et comme la pratique personnelle, des doctrines philosophiques presque toujours associées aux idées scientifiques dans les ouvrages anciens; et, d'une autre part, la connaissance des découvertes modernes, sans laquelle on ne saurait bien apprécier ces premiers aperçus. Mais je m'éloigne à regret de notre confrère, quant à l'importance qu'il m'a paru attacher au livre de Théon, comme œuvre d'astronomie. Et cela n'a rien qui doive surprendre. J'ai cru remarquer plus d'une fois que la diversité de

[1] D'après un document tiré des auteurs arabes, et qui est rapporté dans la bibliothèque grecque de Fabricius, tome II, l. III, c. XXIII, p. 212, il paraîtrait que, chez les Alexandrins, l'enseignement scientifique reposait sur trois sortes de traités, de force inégale et progressive. Pour le degré inférieur, on avait le Στοιχειωτής, *celui qui expose les éléments*; pour le supérieur, *le grand constructeur,* probablement *la Syntaxe mathématique* de Ptolémée, enfin, comme intermédiaire, le *Μικρὸς ἀστρονόμος*, le *Petit astronome*. Le contenu de celui-ci, qui est décrit en détail, le présente comme un recueil de dissertations détachées, sur des sujets de géométrie et d'astronomie théorique, ou plus réellement de cosmographie. Delambre le mentionne dans son *Histoire de l'astronomie ancienne,* t. I, p. 317, mais sans dire où il en a puisé l'indication.

nos études nous fait envisager la science grecque sous des points de vue très-différents. Car il me semble la louer de ce que je ne crois pas lui appartenir, et l'excuser de ce qui me paraît être à sa louange. Au reste, sur ce sujet délicat d'appréciation, je ne suis nullement en désaccord avec M. H. Martin. Il a mis, en tête de sa traduction, une dissertation à la fois historique et scientifique, où il analyse, chapitre par chapitre, l'ouvrage de son auteur. Il le fait avec aussi peu de préventions, que s'il n'avait pas dû prendre tant de peine pour le mettre en lumière. Cette rectitude de jugement se montre dès les premières pages. Il s'agit de déterminer l'époque à laquelle le livre grec a pu être écrit. Pour cela, M H. Martin rapporte le très-petit nombre de renseignements que l'on a sur la personne de l'auteur; et, en les combinant avec les indications que l'on peut tirer, soit des personnages qu'il cite, soit de ce que Proclus l'a cité, il le place vers le temps de Ptolémée, ou même un peu au delà, sans toutefois établir ce dernier point sur des preuves complétement démonstratives. Or, la généralité des critiques en avaient admis une qui semblait avoir ce caractère. Ptolémée mentionne un certain Théon, mathématicien, auquel il a emprunté quelques observations astronomiques. D'après cela, Montucla, Delambre, Bouillaud lui-même, ont identifié ce Théon avec le Théon de Smyrne, auteur du traité d'astronomie, qu'à la vérité ils n'avaient pas eu l'occasion de lire; et cette opinion a été également émise par des érudits qui avaient eu le manuscrit dans les mains. Mais, M. H. Martin ne s'est pas laissé séduire à ces apparences. *Hoc*, dit-il, *credere velimus, magis quam possumus*. Le motif qu'il a d'en juger ainsi est tiré de la contexture même du livre, où l'on voit, en vingt endroits, l'auteur négliger les phénomènes pour suivre des opinions philosophiques, ce qui est absolument incompatible avec le caractère d'un observateur. Cette conclusion me semble d'une parfaite justesse; et c'est, à mon avis, la seule que la lecture de l'ouvrage puisse autoriser. Je crois, comme M. H. Martin, que l'auteur grec n'a nullement prétendu composer un traité d'astronomie technique, mais exposer seulement les notions élémentaires de cette science, qui sont indispensables pour lire les traités de Platon. A considérer son ouvrage sous le point de vue de l'utilité qu'il peut avoir pour nous, je n'y puis voir qu'un résumé d'astronomie fort superficiel, fort systématique, parfois entremêlé d'idées bizarres, complétement fausses, mais fournissant beaucoup de renseignements curieux sur les doctrines qui avaient cours alors, et sur des personnages scientifiques dont les écrits sont à peine mentionnés ailleurs. M. H. Martin expose tout cela avec une netteté, et une

justesse de jugement qui ne laissent rien à ajouter, ni à reprendre. On ne pourrait que redire les mêmes choses, dans les mêmes termes. Il faut le louer d'avoir porté un esprit aussi droit et aussi impartial dans l'appréciation de son propre auteur, d'un auteur qui lui avait coûté tant de travail. C'est une fatalité attachée à l'interprétation des anciens textes scientifiques, qu'on ne peut connaître leur valeur exacte qu'après les avoir traduits tout entiers. Trop souvent, un passage isolé vous fait concevoir les plus riches espérances, soit parce qu'il semble annoncer l'exposition ultérieure de détails historiques qui nous manquent; ou, parce qu'il se présente à votre esprit associé aux découvertes postérieures, dont il semble se rapprocher par les expressions. Mais l'ensemble de l'ouvrage peut seul vous apprendre si ces aperçus sont vrais ou trompeurs; et quand, à force de labeur, vous arrivez à le voir tel qu'il est, il est bien rare que cette épreuve pénible ne vous ôte pas, finalement, tout sujet de vous féliciter. C'est donc une œuvre méritoire que de se résoudre à ne lui attribuer que sa vraie valeur : d'autant qu'il pourrait y avoir, parfois, non moins de profit à propager ces illusions, que de plaisir à les conserver. M. H. Martin aurait pu facilement tomber dans ce péril, si son esprit eût été moins ferme, ou s'il avait eu des amis moins sévères. Il avait remarqué, et signalé de bonne heure, un passage du manuscrit, qui semblait promettre les renseignements historiques les plus précieux sur les phases que l'astronomie avait parcourues, avant d'être soumise aux théories grecques. Cela vient à propos des mouvements planétaires, que leur complication rendait trop difficiles à exposer, dans ces théories, pour que l'auteur pût s'y engager. En s'excusant de le faire avec détail, « il faudrait, dit-il, s'étendre beau-



« coup sur ce sujet, pour concilier ensemble les hypothèses et les « opérations (diverses) des mathématiciens, qui, favorisés par la beauté « du climat qu'ils habitaient, se sont appliqués uniquement à considé- « rer, par des observations longtemps suivies, les phénomènes et les « particularités contingentes des mouvements planétaires; comme l'ont « fait les Chaldéens, les Babyloniens et les Égyptiens, lesquels posant « des principes et des hypothèses, y rattachaient les phénomènes. Par « ce moyen, ils se mettaient en état de constater les faits antérieure- « ment accomplis, et de prévoir à l'avance ceux qui devaient survenir : « ce qu'ils effectuaient, les uns, comme les Chaldéens, par des règles « arithmétiques; les autres, comme les Égyptiens, en s'aidant aussi de « procédés graphiques; mais tous, faute de rechercher les raisons natu- « relles, n'avaient que des méthodes imparfaites, puisqu'il est essentiel « de considérer aussi ces mouvements dans leur nature. Voilà ce que se

« sont efforcés de faire ceux qui, chez les Grecs, se sont appliqués à « l'astronomie; empruntant seulement aux peuples étrangers les pre« miers principes, ainsi que les observations des phénomènes, comme « Platon le déclare dans son *Épinomide*, et comme on en pourra juger « tout à l'heure par ses paroles mêmes. » Que ne devait-on pas espérer de ce passage! Comment ne pas croire que l'auteur allait nous dire en quoi consistaient ces méthodes *des Égyptiens;* et nous apprendre enfin où commençait la science grecque, qu'il déclarait les avoir prises pour origines? Je me rappelle encore l'impression que produisit sur plusieurs membres de l'Académie des inscriptions, et sur moi-même, la communication confidentielle de ce passage par les amis du traducteur. Mais lui, pas plus qu'eux, n'était disposé à s'en tenir aux apparences; et quand la vérité lui a été connue par son propre travail, on peut voir, dans son ouvrage, qu'il l'a signalée tout aussi ouvertement que si elle avait été conforme à ses vœux. On doit souhaiter, pour sa récompense, qu'il lui tombe dans les mains quelque document astronomique d'une plus grande valeur. La sûreté avec laquelle il a analysé et apprécié celui-ci, donne toute certitude que rien d'important ne lui échappera.

Dans l'attente de cette bonne fortune, que je lui souhaite sincèrement, je ne craindrai pas de lui adresser une invitation qui pourra paraître insolite, mais dont l'adoption me semblerait devoir être scientifiquement très-profitable, pour lui comme pour nous. Ce serait d'écrire à l'avenir ses traductions et ses notes, en français plutôt qu'en latin. La langue latine est beaucoup moins propre que la nôtre à la reproduction des idées scientifiques précises, et particulièrement des traités astronomiques. En premier lieu, elle avait hérité de la langue grecque, l'emploi presque illimité de phrases qualificatives, interposées sous forme d'énumération, entre le sujet et le verbe final, ce qui est toujours fatigant pour l'attention, et souvent mortel pour la clarté. C'est un inconvénient qu'on éprouve sans cesse, en lisant Ptolémée. Notre langue française permet de rompre cette chaîne de propositions incidentes, quand elle devient trop longue; et elle vous fournit mille moyens d'offrir à l'esprit des points de repos qui le soulagent, sans rompre, ni même suspendre, la continuité de l'application au sujet. En outre, les Romains n'ont jamais cultivé les sciences exactes. Ils en faisaient peu de cas, je ne dis pas seulement le commun populaire, mais leurs personnages les plus éminents. Témoin Cicéron, qui appelle Archimède, *humilem homunculum;* ou Pline le naturaliste, qui ayant presque tout emprunté aux Grecs, en parle avec le dernier dédain, et répète complaisamment d'après

le vieux Caton : *Satis est ingenia Græcorum inspicere, non perdiscere*. De là il est naturellement résulté, que la langue latine manque de mots propres pour rendre les nuances des idées scientifiques, dont la société romaine ne comprenait, ne connaissait qu'en gros l'ensemble. Elle a seulement des termes généraux, que l'on est souvent réduit à employer, faute de mieux, pour désigner des choses, des attributs, des conceptions, de natures différentes, que la finesse de l'esprit grec distinguait et savait séparément exprimer. J'en trouve justement un exemple, dans le passage que j'ai cité tout à l'heure. L'auteur voulait caractériser les artifices de l'astronomie empirique, antérieure à la science grecque. Comme exemple, il dit que les Chaldéens employaient *ἀριθμητικάς τινας μεθόδους*; les Égyptiens, *οἱ δὲ καὶ γραμμικάς*. M. Martin traduit : *illi etiam geometricas* (*methodos adhibebant*). Il ne pouvait faire autrement, puisque le latin n'a qu'un seul nom pour désigner la géométrie rationnelle, et l'usage pratique de figures tracées; comme les charpentiers et les architectes s'en servent dans leurs épures, pour connaître, sans raisonnements, les rapports qu'ils doivent établir entre les parties de leurs constructions. C'est évidemment ce dernier genre de procédés que l'auteur a entendu appliquer aux Égyptiens, additionnellement à l'emploi des périodes numériques, en le désignant par le terme spécial *γραμμικὰς μεθόδους*; et M. H. Martin paraît bien lui attribuer cette signification spéciale à la page 47 de son introduction. En effet, non-seulement le sens le veut, mais on trouve ce même mot employé pour le même usage, en tête d'un chapitre de Ptolémée, où il se propose de montrer, comment on peut, *au moyen d'une figure*, conclure, des mouvements moyens de la lune, ses positions vraies. Car le titre est : *Πῶς διὰ τῶν γραμμῶν ἀπὸ τῶν περιοδικῶν κινήσεων ἡ ἀκριβὴς τῆς σελήνης πάροδος λαμβάνεται.* Or voilà justement, précisément, ce que Théon de Smyrne entend attribuer aux Égyptiens; et, sans doute, son assertion paraîtra bien digne de remarque, si on la rapproche du chapitre de Ptolémée, où celui-ci exécute ce que Théon leur prête, sans que l'on pût jusqu'ici deviner ce qui lui avait suggéré la nécessité, ou la convenance, d'une pareille application. Je suis loin de prétendre que l'on doive accorder une confiance absolue au dire d'un auteur, dont la science astronomique se montre si peu sûre, en tant d'autres points. Mais l'indication qu'il donne mérite au moins qu'on la signale par une traduction précise, et rien ne la rend mieux que l'expression de *procédés graphiques*, fournie par notre langue. En général, il n'y a aucun détail de faits, aucune nuance d'idées, qu'elle ne soit toute prête à exprimer avec sa clarté suprême; et voilà pourquoi je souhaiterais surtout de la voir employer

à la traduction des anciens textes scientifiques, dont il importe tant de reproduire les moindres traits, avec une complète fidélité.

Puisque M. Martin nous annonce qu'il travaille à une histoire générale de l'astronomie ancienne, je lui présenterai ici quelques idées pratiques, dont l'adoption me paraîtrait devoir abréger son entreprise, en accroissant l'intérêt que son érudition pourrait lui donner pour les savants de profession. Je l'engagerais d'abord à compter davantage sur la confiance que l'on devra désormais accorder à son instruction mathématique, et à la connaissance qu'il a des résultats obtenus par l'astronomie moderne. Il est inutile qu'il prenne la peine de démontrer mathématiquement, par des notes spéciales, des propositions tout à fait élémentaires de géométrie ou d'astronomie : l'évaluation du volume de la sphère, étant donné son diamètre; ou la différence des années tropique, sidérale, anomalistique; ou d'autres résultats d'une simplicité analogue. Il suffit alors de rapporter l'énoncé de l'auteur s'il est juste, de le corriger s'il est inexact, sans s'arrêter à le commenter. La démonstration n'instruira pas les personnes étrangères à la science, elles ne la comprendront point; et les savants ne perdront pas leur temps à la lire. Je l'engagerais ensuite à bien distinguer, dans les diverses évaluations que les anciens ont données d'un même élément astronomique, les différences qui ont pu être réellement établies par leurs observations, et celles qui ont dû naturellement provenir des erreurs que ces observations comportaient, afin de ne pas attacher un caractère de plus grande précision à ce qui n'était que l'effet d'incertitudes inévitables. Ainsi, Ptolémée admet que la plus grande élongation de Vénus au soleil est environ 47° $\frac{1}{2}$. Théon de Smyrne et Adraste disent 50° : cela n'a aucune importance. La limite de visibilité observée est extrêmement incertaine, et la mesure de la distance angulaire au soleil ne l'était pas moins. Il n'y a là que la différence de deux opinions douteuses. Ainsi encore, Ptolémée admet que la lune, dans ses plus grandes latitudes, s'écarte de 5° du plan de l'écliptique. Adraste et d'autres disent 6°; Cléomède plus de 5°. Cette dernière assertion se trouve vraie, d'après les observations modernes. L'inclinaison moyenne de l'orbe lunaire sur l'écliptique mobile s'évalue à 5° 8′ 48″. En conclurez-vous que Cléomède a été plus habile que Ptolémée? dites plutôt que les erreurs de ses observations, ou de ses conjectures, l'avaient mieux servi. Pour déterminer cet élément il faut se débarrasser de la parallaxe lunaire; Cléomède la soupçonnait-il, et surtout savait-il l'évaluer. Ptolémée a employé pour cela une méthode très-ingénieuse; mais ses instruments le trahissaient. En outre, il se trompait de 15′ sur la hauteur du pôle qui est une des

données du problème. Il n'a trouvé 5° que par une compensation d'erreurs. Quelques minutes de plus ou de moins, n'auraient été qu'un autre hasard. Ces différences, entre des évaluations inévitablement incertaines, doivent s'estimer comme des degrés divers d'indécision, non de précision.

Pour compléter ces remarques, je voudrais surtout lui demander de faire soigneusement distinguer à son lecteur ce qu'il y a souvent d'admirable dans les théories grecques, et ce qu'il y a presque toujours d'inévitablement imparfait dans les données d'observation auxquelles on pouvait les appliquer. Je n'appelle pas théories, ces conceptions fantastiques qui ne descendent pas jusqu'aux nombres; ces sphères solides, de diverses couleurs, emboîtées les unes dans les autres, auxquelles les astres étaient attachés, et qui, mues isolément par des divinités spéciales, composaient l'harmonie de l'univers. Ce sont là des rêveries de l'imagination et non pas des efforts de l'esprit humain. Elles ont été si fameuses qu'il faut bien les raconter, sans s'étendre sur leurs détails comme sur des choses sérieuses. J'appelle théories, les conceptions, même hypothétiques, dont les conséquences, rigoureusement déduites, peuvent être comparées numériquement aux faits. Ce sont ces enchaînements d'idées qu'il faut surtout développer aux yeux du lecteur, en lui montrant bien tous leurs anneaux; car c'est là ce qui constitue réellement la science. Quant aux anciennes données d'observation auxquelles on les applique, sans dissimuler leur imperfection, il faut l'apprécier avec indulgence : c'était la faute des sens, non de l'esprit; ceci, toutefois, sous la condition que l'auteur qui les rapporte a été sincère, et ne les a pas faussement forgées pour son besoin. L'histoire de l'astronomie nous offre le cas suivant qui donnera un exemple de toutes ces distinctions.

Vers l'an 602ᵉ de Nabonassar, de la période julienne 4567-4568, Hipparque détermina la position de l'apogée du soleil, et la plus grande inégalité de cet astre que l'on appelle *l'équation du centre*. La longitude de l'apogée, comptée de l'équinoxe vernal, lui parut être 65 $\frac{1}{2}$; l'équation, dans son maximum, 2° 23′ à peu près. 285 ans plus tard, Ptolémée reprend ce même système d'observations, trouve des données identiques à celles d'Hipparque, ce qui le conduit à des résultats exactement pareils; d'où il conclut que ces deux éléments de l'orbite n'ont pas changé. Pourtant, nous savons aujourd'hui que la longitude de l'apogée solaire, comptée de l'équinoxe mobile, s'accroît tous les ans d'environ 1′ 2″, ce qui, en 285 ans, produit 4° 54′ 30″, dont Ptolémée aurait dû la trouver plus grande qu'au temps d'Hipparque. M. H. Martin

fait un peu plus longuement ce petit calcul; et il part de là, pages 103 et 104, pour tancer vertement Delambre, qui, dans son Histoire de l'astronomie ancienne, présente la différence comme beaucoup moindre. Après avoir rapporté le texte de Delambre et ses conclusions, il s'écrie : *Hæc omnia falsa sunt;* et un peu plus loin : *Cæterum Delambre, erroris sui oblitus, sese alio loco refellit.* La remarque était juste et utile, mais il fallait la présenter plus simplement. Le mot *error* est trop fort; ce n'était qu'une *inadvertance*, comme il en arrive inévitablement à tout auteur qui écrit un long ouvrage chargé de chiffres. Delambre connaissait mieux que personne l'accroissement annuel qu'éprouve la longitude de l'apogée solaire, car c'est d'après le nombre adopté par lui que j'ai fait mon calcul, et que M. Martin a fait le sien. Je regrette que le latin ne lui ait pas fourni une expression plus vraie, et moins dure :

Sunt delicta..... quibus ignovisse velimus.

Mais le tort de Ptolémée est beaucoup plus grave que ces nombres ne semblent le dire. Pour bien faire comprendre en quoi il consiste, je me mettrai un moment à la place d'un professeur alexandrin, qui expose à ses disciples les recherches successives d'Hipparque et de Ptolémée sur ce point d'astronomie; j'apprécierai ensuite les résultats de cet exposé en y appliquant les connaissances modernes. Prenant donc d'abord la question au point de vue grec, je la présente comme on la voyait alors.

« Nous reconnaissons que le soleil décrit annuellement le cercle mitoyen du zodiaque en $365^j \frac{1}{4}$, moins la 300ᵉ partie d'un jour et d'une nuit. Pour abréger, je négligerai ce 300ᵉ, dont l'évaluation est d'ailleurs douteuse. L'immutabilité attachée à la nature éternelle des astres, nous assure que le soleil doit se mouvoir sur son cercle annuel avec une inaltérable uniformité, et y décrire par conséquent des arcs égaux, en temps égaux[1]. Cependant il nous semble le parcourir avec

[1] C'est la raison que donne Ptolémée quand il expose la nécessité des hypothèses pour représenter la variabilité des mouvements célestes, *Comp. math.*, liv. III, chap. III. C'est encore le langage de Copernic, *De revol. corp. cœl.*, p. 3. Ces idées ne se sont éteintes qu'à l'époque de Kepler, lorsque la lecture du traité de Gilbert, *De magnete*, lui eut fait connaître que le mouvement peut être rendu variable, sans choc, ni contact immédiat, par l'influence de forces physiques agissant à distance. Jusque-là, en voyant les mouvements révolutifs des corps célestes s'accomplir perpétuellement avec les mêmes durées, à travers des espaces où ils ne rencontraient point d'obstacles, on ne pouvait pas, logiquement, y concevoir d'inégalité. On devait donc les croire uniformes; et de plus circulaires, le cercle étant la seule courbe exempte d'inflexions locales, que rien n'aurait justifiées dans cette application. Voyez mon *Traité d'astronomie physique*, 3ᵉ édition, t. IV, p. 425.

une vitesse périodiquement variable. Chaque quart de ce cercle, n'importe où on veuille le prendre, doit être effectivement parcouru dans le quart d'une année, c'est-à-dire en $91^j \frac{5}{16}$; et la moitié dans le double de temps, c'est-à-dire $182^j \frac{5}{8}$. Or les mouvements qui s'observent en différentes portions du cercle, ne se présentent pas tout à fait avec cette constance, bien qu'ils s'en écartent peu. Puisque leurs variations ne sont pas propres à l'astre, elles doivent être des effets contingents, qui proviennent de ce que la terre n'est pas tout à fait au centre du cercle que le soleil décrit. Alors, quand il parcourt les parties de ce cercle qui sont les plus proches de la terre, son mouvement angulaire doit nous paraître optiquement plus rapide que le réel; et au contraire, quand il se trouve dans les arcs les plus distants de la terre, son mouvement angulaire réel, quoique toujours uniforme, doit nous sembler ralenti. Le point du cercle où sa vitesse apparente est la plus grande s'appelle le *périgée;* celui où elle est la plus petite s'appelle l'*apogée;* et il doit être opposé à l'autre sur le diamètre central qui passe par la terre, considérée comme un atome sans dimension sensible. »

« Pour apprécier en nombres les variations périodiques du mouvement apparent, et en conclure le lieu de l'apogée solaire, Hipparque considère que les deux droites indéfinies, menées du centre de la terre aux points équinoxiaux et aux points solsticiaux, partagent la route annuelle du soleil en quatre portions optiquement égales, comprenant chacune un angle droit. Prenant d'abord la première de ces droites, il trouve par ses observations, que le soleil va de l'équinoxe automnal à l'équinoxe vernal en $178^j \frac{1}{4}$, et revient de l'équinoxe vernal à l'équinoxe automnal en 187^j. Cette seconde moitié de l'orbite apparente étant plus longue à décrire que l'autre, elle doit contenir l'apogée. Mais le solstice d'été la subvidise elle-même en deux moitiés, décrites avec d'inégales vitesses. Car, de l'équinoxe vernal jusqu'à ce solstice, les observations d'Hipparque lui donnent un intervalle de $94^j \frac{1}{2}$; et, conséquemment, du même solstice à l'équinoxe automnal, $92^j \frac{1}{2}$ seulement, pour compléter le total des 187. L'apogée se trouve donc dans ce premier quart, qui est le plus lentement parcouru. De ces seuls nombres Hipparque déduit, par raison géométrique, la longitude de l'apogée égale à $65° \frac{1}{2}$, et la plus grande inégalité du soleil, c'est-à-dire la plus grande distance angulaire de son lieu moyen à son lieu vrai, $2° 23'$ environ. La déduction étant rigoureuse, les résultats ne pourraient être fautifs que par les erreurs que comporteraient les observations des équinoxes et des solstices d'où les intervalles sont conclus; et Hipparque déclare qu'elles pourraient bien s'élever à un quart de jour. »

« 285 ans après Hipparque (c'est toujours l'Alexandrin qui parle), Ptolémée reprend le même système d'observations, et trouve encore des intervalles pareils. Il en conclut donc, pour la longitude de l'apogée, et pour la plus grande inégalité du mouvement, les mêmes valeurs qu'Hipparque avait assignées; d'où il infère que ces deux éléments sont invariables. »

Maintenant je quitte le manteau grec; et, franchissant un intervalle de vingt siècles, je considère ces résultats d'Hipparque, du point de vue où nous pouvons aujourd'hui les apprécier. En les rapportant, comme je l'ai dit, à l'année 602e de Nabonassar, ou 4567-4568 de la période julienne, ce qui est à peu près l'époque moyenne de ses observations du soleil, nous pouvons, par les formules de la mécanique céleste, calculer les vraies valeurs que devaient avoir, à cette date, les deux éléments qu'il a déterminés. On trouve ainsi, pour la longitude de l'apogée 66° 9'. Il l'évalue à 65° 30'; la différence est remarquablement petite dans une détermination si incertaine. Quant à la plus grande inégalité, on la trouve de 2° 0' 33". Son calcul la porte à 2° 22' 18"; l'erreur est bien plus grande, excédant $\frac{18}{100}$ de la quantité à évaluer. Comment est-il arrivé qu'une même opération lui ait donné si juste un des deux éléments, et si peu exactement l'autre? Ce n'est pas la faute de sa méthode. Elle est parfaite de rigueur et de simplicité. L'erreur doit donc provenir des données, que ses observations d'équinoxes et du solstice lui avaient fournies. En effet, si l'on remonte à leur époque, par le calcul moderne, on trouve que l'intervalle moyen de l'équinoxe vernal au solstice d'été n'était pas de $94^j\ 12^h$, comme il l'emploie, mais seulement de $94^j\ 0^h\ 23^m\ 32^s$; et l'intervalle de ce solstice à l'équinoxe automnal suivant n'était pas non plus de $92^j\ 12^h$, comme il le croyait, mais seulement de $92^j\ 8^h\ 0^m 28^s$[1]. S'il eût appliqué sa méthode de calcul aux intervalles véritables de ces phases solaires, il aurait trouvé les vraies valeurs des deux éléments astronomiques qu'il en faisait dériver. Mais ayant opéré sur des nombres inexacts, il est arrivé à des résultats

[1] Les valeurs théoriques que j'ai ici rapportées peuvent s'obtenir avec toute l'exactitude nécessaire, en calculant, pour la date assignée, les instants absolus des équinoxes et des solstices, par les tables abrégées de M. Largeteau, qui sont annexées à mon *Résumé de chronologie astronomique*, *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XXII. M. Largeteau a même pris la peine de s'assurer que, pour ce cas en particulier, les résultats donnés par les tables complètes du mouvement du soleil, ne s'écartent de ceux de ses tables abrégées, que par des différences sans importance. Il en devra donc être ainsi pour toutes les autres applications, qui ne remonteraient pas à des dates beaucoup plus éloignées dans l'antiquité. Alors les calculs pourront s'effectuer avec une très-grande facilité, en quelques instants.

inexacts aussi; et sa longitude de l'apogée ne se trouve à peu près juste, que par une compensation fortuite d'erreurs [1].

Je viens à présent à Ptolémée. Il dit avoir effectué les mêmes observations dans l'année 887 de Nabonassar, 285 ans après celles d'Hipparque, et avoir obtenu les mêmes données que lui. Or, en faisant le calcul pour cette date, on trouve que l'intervalle réel de l'équinoxe vernal au solstice d'été, était de $14^h 21^m 16^s$ plus court qu'il ne le suppose; et l'intervalle de ce solstice à l'équinoxe automnal suivant était au contraire de $1^h 19^m 44^s$ plus long qu'il ne l'évalue. On pourrait excuser ces erreurs, en disant, qu'après tout, il aura seulement observé un peu plus mal qu'Hipparque. Mais l'identité qu'il annonce suppose un si singulier hasard, qu'il faut examiner de près les documents sur lesquels il l'appuie; et cela est d'autant plus suspect qu'il n'obtient cette identité qu'en altérant ses propres nombres, chacun d'une heure, en des sens contraires, pour les faire cadrer avec ceux d'Hipparque. Ces documents consistent en deux observations d'équinoxes et une de solstice qu'il dit avoir faites, et dont il rapporte les dates absolues. Le premier est un équinoxe automnal, qu'il a comparé à un semblable observé par Hipparque, pour en conclure la durée de l'année tropique. Il la trouve exactement de $365^j \frac{1}{4} - \frac{1^j}{300}$ comme Hipparque; et, quand on suit le détail de son calcul, on est surpris de voir avec quelle rigueur ses nombres se plient à donner ce 300e, qui était lui-même une faute [2]. Or, si l'on calcule la vraie date de cet équinoxe par nos tables, on voit que l'instant assigné par Ptolémée est trop tardif de $33^h 46^m$, ou plus de $1^j \frac{1}{3}$; et c'est par la vertu de cette grosse erreur qu'il lui redonne l'année d'Hipparque si précisément.

Les deux autres éléments de ses calculs sont un équinoxe vernal et

[1] C'est à l'évaluation si approximativement exacte du lieu de l'apogée par Hipparque, que Delambre veut faire allusion, lorsqu'en reproduisant le calcul de Ptolémée, à la page 119 du tome II de son *Histoire de l'astronomie ancienne*, il dit : *Mais c'est l'apogée qui était à peu près bon, et qui devait être à peu près 65°.* Delambre ne doutait point que les nombres employés par Ptolémée ne fussent ceux d'Hipparque, transportés faussement à un temps postérieur; et ses expressions doivent être prises comme s'appliquant à l'emploi qu'Hipparque en avait fait; alors elles sont exactes. M. H. Martin n'ayant pas compris qu'elles avaient ce sens, les blâme comme fausses, p. 103; mais elles ne le sont qu'en considérant la lettre, non l'intention. En général, pour se servir utilement du livre de Delambre, il faut chercher sa pensée dans ses nombres, non dans ses paroles. Il fournit alors un premier débrouillement très-précieux. — [2] J'ai discuté spécialement cette détermination de Ptolémée dans mon *Résumé de chronologie astronomique*, *Académie des sciences*, t. XXII, p. 300, et j'y ai fait ressortir tous les artifices numériques que je rappelle ici.

un solstice d'été. Les dates absolues qu'il leur assigne, et qui lui redonnent les intervalles d'Hipparque, sont aussi toutes deux trop tardives; la première de $20^h 51^m$; la seconde, de $36^h 17^m$. De si grandes erreurs sont à peine supposables au temps de Ptolémée; lui, surtout, affirmant qu'il a fait ses observations avec le plus grand soin. Mais, ce qui est infiniment plus extraordinaire, c'est leur concordance constante, précise, rigoureuse, avec des résultats faux : premièrement, avec l'inexacte évaluation de l'année tropique donnée par Hipparque; et secondement, avec ses deux intervalles, du printemps à l'été, de l'été à l'automne. Tout porte donc à croire que ces observations, dont Ptolémée se vante, ne sont pas réelles; que les dates en ont été fabriquées, pour s'adapter aux nombres d'Hipparque, opération qui n'exigeait qu'un simple calcul arithmétique; et qu'ainsi, ce qu'on aurait à lui reprocher ce n'est pas de s'être trompé de quelques degrés sur la longitude de l'apogée solaire, mais d'avoir faussé à dessein la vérité scientifique, pour s'approprier des résultats qui n'étaient pas de lui. Tel est malheureusement le soupçon qui se présente à chaque pas quand on lit son ouvrage. Il ne mentionne presque jamais, qu'en peu de paroles, les résultats des astronomes qui l'ont précédé, sans faire connaître les détails de leurs méthodes ou de leurs instruments. Des recueils anciens d'observations, dans lesquels il puisait, il ne cite que celles qu'il emprunte pour ses calculs; et il n'emprunte uniquement que celles qui s'adaptent à ses théories. Hipparque même, sur lequel il s'appuie sans cesse, il ne nous le montre qu'à travers le voile des perfectionnements douteux qu'il prétend y avoir ajoutés. Sans doute, Ptolémée a rendu à la science astronomique un immense service, en la rassemblant tout entière dans un grand corps de doctrine qui l'a répandue partout. Mais il serait difficile de décider si l'autorité de son ouvrage n'a pas été presque aussi funeste que profitable, en faisant oublier et disparaître toutes les traces des travaux antérieurs.

J'ai choisi cet exemple, parce qu'il m'a paru réunir toutes les sortes d'incidents que l'on peut avoir à discuter, en écrivant aujourd'hui une histoire de l'astronomie ancienne. A la vérité on n'a pas toujours la possibilité de les isoler aussi nettement les uns des autres, et de les soumettre à des épreuves de calcul aussi complètes. Mais il faut toujours avoir ce but devant les yeux, et s'efforcer d'en approcher, autant que cela est possible : voilà ce que j'ai voulu surtout faire sentir.

J. B. BIOT.

I. *Monument de Ninive, découvert et décrit par M. P. E. Botta, mesuré et dessiné par M. Eug. Flandin; ouvrage publié par ordre du Gouvernement, sous la direction d'une commission de l'Institut*, livraisons 1-87, Paris, Imprimerie nationale, gr. in-f°, 1847-49.

II. *Nineveh and its Remains: with an Account of a visit to the Chaldæan Christians of Kurdistan, and the Yezidis or Devil-Worshippers, and an Inquiry into the manners and arts of the ancient Assyrians*, by Austen Layard, esq., London, 1849, 2 vol. in-8°.

III. *The monuments of Nineveh from Drawings made on the spot by* Austen Layard, *illustrated in one hundred Plates*, London, 1849, gr. in-f°.

DIXIÈME ARTICLE[1].

Le dieu que nous avons signalé comme remplissant, dans la religion assyrienne, le rôle de médiateur, d'arbitre, de modérateur suprême, entre les deux principes contraires, ne peut être que celui que les sculptures de *Ninive* nous ont montré sous une forme si imposante, dans deux de ses images, d'une proportion colossale[2], qui ont pu être transportées dans notre musée du Louvre, où elles forment le principal ornement de notre *Galerie assyrienne*[3]. Il y est représenté debout, le corps tourné *de côté*, le visage *de face*, vêtu du costume assyrien, consistant ici en une *tunique courte*, serrée par une ceinture vers le milieu du corps et ornée de franges sur les bords, la tête nue, avec cette chevelure et cette barbe soigneusement tressées en une multitude de petites boucles régulièrement disposées d'une manière artificielle, qui ont constitué de tout temps l'usage des peuples asiatiques. Ce personnage tient de la main gauche un *lion* qu'il presse contre son corps, et qui se débat en vain contre la puissante étreinte qui l'étouffe; et sa main droite abaissée est armée d'un instrument, d'une forme particulière[4].

[1] Voy., pour le neuvième article, le cahier de février, p. 80. — [2] Botta, *Monuments de Ninive*, pl. XLV, XLVII. — [3] Longperrier, *Notice*, p. 18-19, n[os] 3 et 4. — [4] Cet instrument est décrit par l'auteur de la *Notice*, citée à la *note* précédente, comme une *arme recourbée, dont la poignée se termine en tête de génisse*. Dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 154, 2), j'ai émis la conjecture que cette arme était la *harpé*, figurée comme elle l'est sur plusieurs cylindres babyloniens, dont un, publié à la suite de ce *Mémoire*, pl. VII, n° 2, représente le *dieu assyrien combattant le lion unicorne ailé*, et armé de la *harpé*. D'autres de ces cylindres, qui offrent le même dieu, avec le même instrument, ont été publiés par M. Lajard, *Recherch. sur Mithra*, pl. XIII, 1, 3; XV, 1, 4; XVI, 7 c; LIV, B, 6.

dont il ne fait aucun usage. A de pareils traits, il est impossible de méconnaître un dieu, triomphant, dans toute la plénitude de sa puissance, dans toute la supériorité de sa force, du principe malfaisant, personnifié par l'animal symbolique. La disproportion de la figure du *lion* avec celle du *dieu*, qui rend cette image plus énergique et plus sensible, est un procédé familier de toute antiquité à l'art asiatique, et puisé à cette source par l'art grec; et l'on en avait eu, dans les sculptures de *Persépolis*[1], un exemple qui avait été méconnu, faute d'avoir fait cette réflexion naturelle, en l'absence du modèle assyrien que l'on ne possédait pas encore. L'intention de cette figure de *dieu qui étouffe un lion* est donc évidente, et le motif d'une pareille représentation ne peut avoir été puisé que dans l'ordre d'idées que j'ai exposé. Le *visage de face*, avec un *corps de profil*, ou, du moins, avec les jambes *tournées de côté*, est encore une circonstance qui ne saurait être accidentelle ni indifférente, encore moins attribuée à l'impéritie de l'artiste, dans un art si accompli, mais qui doit tenir à ce système d'imitation conventionnel, dont tous les éléments avaient dû être fixés par l'autorité sacerdotale; et l'on en a la preuve par une de nos sculptures de broderies[2], qui représente le *dieu*, *vêtu du costume assyrien* et *pourvu de quatre ailes*, placé entre deux groupes du *lion déchirant le taureau*, et tenant de chaque main le *lion dompté par une patte de derrière*. Or, dans cette image, que je regarde comme la plus belle et la plus expressive de toutes, comme celle qui résume de la manière la plus complète et la plus significative toute la doctrine assyrienne sur ce point capital, le dieu, modérateur suprême des forces vitales de la nature, apparaît, *tourné à gauche*, appuyé en terre *sur le genou droit*, et, dans cette attitude, consacrée par l'art assyrien, où il a *le corps de profil*, il montre *le visage de face*, avec la tête pareillement nue et avec la même barbe artificiellement frisée que nous voyons à nos colosses de *Khorsabad*; d'où il suit bien évidemment que ce mode de représentation tenait à un système de convention hiératique, où il avait un objet déterminé.

[1] Le bas-relief que j'ai en vue est un de ceux qui décoraient les montants des portes du palais de Darius, du côté oriental. Niebuhr, qui l'a dessiné, t. [illegible], pl. xxv, fig. *d*, le décrit, p. 112, comme une *figure qui lève un jeune lion de la terre et le serre fortement contre son corps*. C'est aussi comme *un jeune lion*, *ein junger Löwe*, que le savant Heeren a vu le même animal, *Ideen*, *etc.*, t. I, 1, p. 240, 4ᵉ édit., où Rhode, trompé par sa petite taille, avait cru voir un *chien*, *Die heilige Sage*, *etc.*, p. 226. Nous en possédons maintenant, dans le *Voyage en Perse* de MM. Coste et Flandin, pl. 122, un dessin qui ne laisse rien à désirer pour l'exactitude et pour le caractère, et qui rend désormais toute méprise impossible. — [2] Layard, *The Monuments*, *etc.*, pl. 9.

Ce trait d'archéologie assyrienne, rendu si remarquable par l'emploi qui s'en fit dans les colosses de *Khorsabad*, certainement les deux morceaux de sculpture les plus imposants qui soient sortis des ruines de *Ninive*, mérite, par plus d'un motif, d'être signalé à l'attention de nos lecteurs. D'abord, il constitue, pour les figures à qui l'on donnait ce *visage de face*, avec un *corps de profil*, une exception à tout un système graphique, où le corps humain était toujours représenté *de profil*. C'était là une notion depuis longtemps acquise pour l'art égyptien, où l'on ne voit jamais de figures *de face*, mais toujours des figures tournées *de côté;* et nous venons d'acquérir, par tant de centaines de bas-reliefs assyriens, la preuve, que nous possédions déjà par tant de cylindres babyloniens, que l'art asiatique était constitué sur le même principe. Nous savons enfin, par les nombreux bas-reliefs de *Persépolis*, où il ne se trouve pas une seule figure *de face*, et où toutes sont représentées *de profil*, que l'art des Perses avait suivi la même tradition. Une figure, représentée *de face*, au milieu de figures, toutes *de profil*, sur un monument de l'art assyrien, est donc une exception qui doit tenir à une intention particulière. Nous en avions un exemple sur un beau cylindre de *Babylone*, de la collection de Rich[1], où se voit une *déesse*, sans doute la *grande Déesse-Nature*, la *Mylitta* babylonienne, *assise de côté*, sur un trône et présentant sa *tête de face*. Or c'est précisément la même circonstance qui s'est offerte, sur un bas-relief du plus ancien palais de *Nimrod*, celui de l'angle nord-ouest, bas-relief représentant une *pompe d'idoles* portées sur les épaules de personnages assyriens[2], de la manière qui est décrite dans le passage de la lettre si curieuse du prophète Jérémie, insérée à la suite du livre de Baruch[3]. Ces figures de dieux y sont au nombre de *quatre*, dont trois, une *debout* et deux *assises*, sont représentées *de profil*, et une seule, qui se reconnaît pour une *déesse*, à son costume, à sa chevelure et à sa physionomie, et qui a le corps *de profil*, comme les autres, et tourné dans le même sens, montre le *visage de face*, de manière à ne permettre aucune sorte d'incertitude sur la réalité de cette conception extraordinaire d'un *visage de face* sur un *corps de profil*. Maintenant, qu'il y ait eu un motif dans ce type consacré par l'autorité sacerdotale, c'est ce que l'on ne peut raisonnablement révoquer en doute; et que cette intention ait pu être de rappe-

[1] Ce cylindre, acquis et publié par Rich, d'abord dans les *Fundgruben des Orients*, III, 3, Taf. II, n° 11, puis dans son *Memoir on the Ruins of Babylon* (London, 1839, in-8°), pl. x, n° 10, a été reproduit par Münter, *Religion der Babylonier*, Taf. I, n° 5, p. 63 et 101. — [2] Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 65. — [3] Jerem. *Epistol.* § 25 : Ἐπ' ὤμοις φέρονται, ἐνδεικνύμενοι τὴν ἑαυτῶν ἀτιμίαν τοῖς ἀνθρώποις.

ler le *disque lunaire* dans ce *visage de face*, donné à la figure d'une divinité, qui représentait la *nature* et qui personnifiait la *lune*[1], c'est une conjecture qui peut paraître plausible; mais ce n'est qu'une conjecture, sur laquelle il ne me convient pas d'insister; et je me borne à signaler le fait, très-digne par lui-même, et à part toute autre considération, d'attention et d'intérêt, puisqu'il ne peut manquer d'avoir eu une haute signification. J'y ajouterai pourtant une considération nouvelle, c'est qu'il existe, sur une *stèle* égyptienne du *Musée britannique*[2], la figure en pied d'une *déesse*, représentée *nue*, *de face* et *debout sur un lion*, trois circonstances tellement étrangères à l'art égyptien et tellement propres à l'art asiatique, qu'il est à peu près impossible de considérer cette figure autrement que comme celle d'une de ces divinités asiatiques dont le culte avait pu être importé en Égypte, vers l'époque de l'invasion des Pasteurs. Aussi M. Prisse, à qui nous devons la publication de ce monument curieux[3], et qui a observé que les images de cette déesse, désignée sous le nom égyptien de *Ken* ou de *Koun*, non plus que celles du dieu *Renpo* qui l'accompagne, ne se trouvent que sur des pierres votives, et jamais dans les temples, est-il porté à croire que ce sont des dieux étrangers à l'Égypte, dont le culte et l'idole y auraient été introduits, par suite des conquêtes de Ramsès II. L'analogie de cette déesse *Ken*, qu'il prend pour la *Mylitta* babylonienne, avec la déesse assyrienne du bas-relief de *Malthaiyah*, représentée pareillement *debout sur un lion*, mais *vêtue* et *de profil*, avait aussi frappé M. Layard, qui a rapproché les deux images sur une des pages de son livre[4], et qui n'hésite pas à dire que la déesse asiatique, représentée comme nous la voyons sur un monument égyptien, n'a pu être admise dans le panthéon égyptien qu'au temps de la XVIIIe dynastie, par suite des rapports qui s'établirent alors entre l'Assyrie et l'Égypte. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, qui revient à l'opinion de M. Prisse, le seul point sur lequel je crois devoir insister en ce moment, c'est que tous les éléments de cette représentation, particulièrement l'*attitude de face*, et la circonstance d'être *debout sur un lion*, éléments si importants, si caractéristiques, dont cependant il n'avait été tenu aucun compte jusqu'ici, tendent à revendiquer avec toute certitude la figure qui nous occupe à l'archéologie assyrienne[5].

[1] C'est bien certainement une *divinité solaire*, puisqu'elle porte un *grand astre sur sa tiare*; et c'est, d'ailleurs, la condition propre à toutes les divinités de la religion assyrienne, qui avait pour objet l'adoration des corps célestes. — [2] Wilkinson, *A sec. Series of the Manners, etc.*, t. III, pl. 69, 1, 2, 3. — [3] *Monuments égyptiens, etc.*, pl. XXXVII. — [4] *Nineveh, etc.*, t. II, p. 212. — [5] Cette *stèle* a été l'objet de quelques

Mais c'est surtout dans la figure du dieu que représentent nos colosses de *Khorsabad* que ce *visage de face* doit avoir eu une intention particulière, puisque c'est le seul exemple de cette particularité que présentent nos sculptures de *Ninive*, tant de *Khorsabad* même que de *Koyounjak* et de *Nimrod*, où toutes les figures, sans exception, se montrent *de profil*. Il fallait donc que le dieu dont l'image décorait, sous une forme si imposante et dans une attitude si caractéristique, la façade du palais de *Khorsabad*, se reconnût à ce trait autant qu'à son action même d'*étouffer le lion;* et ce qui prouve bien qu'en effet cette attitude se rapportait à cette action, et qu'à ce titre, elle était propre au personnage qui nous occupe, c'est que, sur de nombreux cylindres et autres monuments de la glyptique babylonienne, *cônes, sceaux, amulettes,* où le même personnage nous était déjà apparu dans la même action de *combattre* ou de *terrasser le lion,* il s'y montrait avec le *visage de face.* J'avais publié moi-même quelques-uns de ces monuments[1], où la particularité que je signale m'avait surtout frappé par l'imitation qui en avait été faite sur des monuments de la haute antiquité grecque et étrusque[2], où elle me paraissait venir à l'appui de la tradition historique d'un empire assyrien établi dans l'Asie Mineure, et de l'influence d'une civilisation assyrienne sur les origines de la société grecque et étrusque. Mais, depuis la publication de mon travail, un bien plus grand nombre encore de ces monuments de l'art assyrien, où le *dieu qui combat le lion* se montre avec un *visage de face,* ont été acquis à la science par les soins de M. Lajard[3]; en sorte que ce trait si remarquable de l'archéologie assyrienne ne saurait plus aujourd'hui donner lieu au moindre doute.

Il en est de même pour le rapport que j'avais signalé entre la figure d'un dieu *à face gorgonienne,* qui nous est connu par de nombreux monuments égyptiens de la dernière époque, et celle de notre dieu assyrien,

observations de la part de M. Michelange Lanci, dans ses *Lettres à M. Prisse,* p. 19, suiv., pl. II. Le savant philologue ultramontain s'attache uniquement aux caractères égyptiens qu'il trouve à la déesse *Koun* et au dieu *Renpo,* qui sont, suivant lui, l'expression du principe femelle et du principe mâle. Mais, sans entrer ici dans la discussion des idées qui lui sont propres, relativement à un *tétragrammate* (sic) *égyptien,* auquel il rattache aussi les noms de *Koun* et de *Renpo,* je me borne à dire que je maintiens l'origine asiatique que j'ai assignée à la déesse *Koun,* d'après ses caractères archéologiques, dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien,* p. 338, 2); et je présume que M. Lajard s'en est fait à peu près aussi la même idée, puisqu'il a reproduit son image parmi les monuments à l'appui de ses *Recherches sur Vénus,* pl. XIV E. — [1] *Mémoire sur l'Hercule assyrien, etc.,* pl. V, 11, 17, 18. — [2] *Ibid.,* p. V, n[os] 3, 19, 20. — [3] *Recherches sur Mithra,* pl. XXV, 2, 3; XXVI, 2, 5; XXVIII, 13; XXXII, 1; XXXVI, 7; XXXVII, 3; LXVIII, 19, 20, 22; LXIX, 2, 3, 4.

que j'avais cru pouvoir regarder comme ayant fourni le type de l'image égyptienne. L'opinion que j'exprimais à cet égard ne reposait encore que sur une suite d'inductions tirées de la comparaison des figures du dieu égyptien avec les images du dieu analogue que je reconnaissais sur des monnaies phéniciennes, sur des médailles de style grec, mais de provenance asiatique, appartenant à l'époque de la domination persane, et sur des pierres gravées babyloniennes, tous monuments originaux d'un art asiatique; mais ces inductions pouvaient paraître encore dépourvues d'une base assez solide, celle d'un monument authentique de l'antiquité assyrienne. Or c'est là la preuve que nous venons d'acquérir, et que je ne m'attendais pas à voir sortir des ruines de *Ninive* même. M. Layard décrit une *tête*, sculptée sur un silex jaune, qu'il a trouvée sur le monticule de *Nebby-Younous*, près de celui de *Koyounjuk*, et qu'il a déposée au *Musée britannique*[1]. Cette *tête*, dont le caractère singulier lui parut *grotesque*, le frappa surtout par son rapport avec celle du dieu égyptien, qu'il cite d'après les images qu'en a données sir Gardn. Wilkinson[2], et que cet antiquaire prend pour le *dieu de la mort* ou *de la guerre*. Ce sont précisément les mêmes images que j'avais citées aussi[3], en les rapportant à un dieu assyrien qui me paraissait avoir servi de modèle pour le dieu égyptien, et ma conjecture se trouvait fondée, puisque la tête, certainement de travail assyrien, trouvée par M. Layard sur un des monticules de *Ninive*, porte sur la coiffure et sur le dos une *inscription en caractères cunéiformes*[4]. Voilà donc une preuve de fait, une preuve irrécusable, que cette *tête de face*, à *physionomie gorgonienne*, appartenait originairement à l'archéologie assyrienne, comme je l'avais pré-

[1] Layard, *Nineveh, etc.*, t. II, p. 214 et 215, 1). — [2] *A second Series of the Manners, etc., Supplement*, pl. 41, 1, 2. — [3] *Mémoire sur l'Hercule assyrien, etc.*, p. 343, 1), p. 344, 2). — [4] Voici la *note* de M. Layard, p. 215, 1), que je crois devoir rapporter ici textuellement: « This head has an inscription in cuneiform letters on the « crown and back .... M. Birch suggests that, as a similar head is frequently repre« sented on Egyptian monuments, on vases brought as tribute by an Asiatic people, « and is, moreover, found on the Phœnician coins of Abusus, as that of the deity, « it may be the semitic Baal, or Typhon. » En corrigeant ici une faute d'impression dans le mot *Abusus*, pour *Ebusus*, je remarque avec plaisir que M. Birch avait été frappé comme moi de l'analogie que présente la *tête* du dieu égyptien avec celle qui forme le type des monnaies des *îles Baléares*, attribuées à *Ebusus*, et qu'il était disposé à y voir un *dieu asiatique*, soit, comme il le dit, le sémitique *Baal*, soit *Typhon*. Je n'admets, ainsi qu'on le pense bien, ni l'une, ni l'autre de ces deux hypothèses, qui font intervenir l'Égypte et la Chaldée dans cette question d'archéologie comparée; mais je m'autorise de l'opinion du savant anglais, qui soupçonne la patrie asiatique du dieu en question; ce qui revient à mon idée; voy. mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, III, § 20, p. 365, suiv.

sumé; et l'on me permettra bien de dire que tout l'ensemble de vues que j'avais exposé sur le dieu assyrien, ainsi figuré dans ses images asiatiques et dans ses images égyptiennes, reçoit, par le fait de cette découverte d'un monument ninivite, un assez haut degré de confirmation et d'intérêt.

Maintenant quel peut être le dieu qui, dans un si grand nombre de représentations de l'art assyrien, dans nos colosses de *Khorsabad*, comme dans les broderies du vêtement royal, à *Nimrod*, comme sur tant de *cylindres*, *sceaux* et *cônes* babyloniens, se montre *vainqueur du lion*, qu'il dompte de tant de manières différentes? Il semble que la réponse à cette question résulte avec toute certitude des témoignages antiques qui nous apprennent que les Assyriens avaient, dans leur panthéon, un dieu qui répondait à l'*Hercule grec* et qu'ils nommaient *Sandan*. Cette notion capitale nous a été transmise, sur la foi du Babylonien Bérose, et sur celle d'auteurs grecs qui avaient traité des antiquités des Assyriens et des Mèdes [1]. A l'appui de ces témoignages, dont il est impossible de contester la valeur, nous possédons celui de Tacite, qui n'avait pas encore été produit, à ma connaissance, dans cette discussion, et qui nous apprend [2] que le dieu assyrien, encore adoré de son temps, d'un culte spécial, à *Ninive*, était *Hercule*. L'existence d'un dieu assyrien, correspondant à l'*Hercule grec*, est donc un fait indubitable, qui repose, indépendamment de toute autre preuve, sur les textes historiques les plus dignes de foi. Or cette notion, que je crois avoir été le premier à mettre en lumière [3], et qui a tout à fait échappé à l'observation de M. Layard [4], méritait d'autant plus d'être prise en considération, qu'elle se lie à la tradition d'une dynastie assyrienne, établie à *Sardes* et dérivée d'un *Hercule* [5], qu'on avait pu prendre pour l'*Hercule grec*, tandis qu'il fallait reconnaître en lui le *Sandan* assyrien, comme je crois l'avoir montré avec toute évidence par l'examen de toutes les circonstances de sa légende [6]; et l'on sait quelle importance

[1] Beros., Athenocl. et Simac., *apud* Agath., *De Reb. Justinian.*, t. II, c. XXIV, p. 117, ed. Bonn : *Σάνδην δὲ τὸν Ἡρακλέα.... ὥς που* ΒΗΡΩΣΣΩΙ *τε τῷ Βαβυλωνίῳ, καὶ Ἀθηνοκλεῖ καὶ Σιμάκῳ, τοῖς τὰ* ΑΡΧΑΙΌΤΑΤΑ *τῶν Ἀσσυρίων τε καὶ Μήδων ἀναγραψαμένοις, ἱστόρηται.* Voy. mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien, etc.*, p. 187, 2). — [2] Tacit., *Hist.*, l. XII, ch. XIII. — [3] Le savant auteur de la *Religion des Babyloniens*, Fr. Münter, s'était borné à une simple mention de l'*Hercule*, *Σάνδυς* (*sic*), qu'il prenait pour un *héros*, en ajoutant, toutefois, qu'il pouvait bien être, comme l'*Hercule tyrien* et le *Melkarth carthaginois*, une incarnation du *dieu Soleil;* ce qui est précisément le résultat de mon travail; *Relig. der Babylon.*, p. 30, 8). — [4] Dans une courte et très-incomplète énumération que fait M. Layard, *Nineveh, etc.*, t. II, p. 459-460, 3), des principaux dieux des habitants de *Babylone* et de *Ninive*, il ne profère même pas le nom de *Sandan*. — [5] Herodot., I, VII. — [6] *Mémoire sur l'Hercule assyrien, etc.*, I, § 13, p. 206, suiv.

acquiert le fait de cette dynastie assyrienne à *Sardes*, fait soutenu avec tant de raison par Niebuhr [1], par Ott. Müller [2], et de nos jours encore par M. Movers[3], en considérant qu'il sert de lien historique pour rattacher la civilisation étrusque primitive, et, en grande partie aussi, la civilisation grecque, formée dans l'Asie Mineure, à une origine assyrienne. Mais, pour ne pas nous écarter de notre sujet, l'assimilation d'un dieu assyrien avec l'*Hercule grec* ne pouvait être motivée, on en conviendra sans doute, que par une certaine conformité dans les attributions des deux divinités, que par une certaine analogie dans leur caractère divin; et, ce premier point admis, il semble que le principal trait de la légende d'*Hercule*, celui qui représente le héros grec luttant, dans ses *douze travaux*, nombre certainement astronomique, contre divers animaux, d'une forme étrangère à la réalité, et conséquemment, d'une nature symbolique, et particulièrement contre le *lion* qu'il dompte et dont il s'approprie la dépouille, qui devient son attribut le plus caractéristique, il semble, dis-je, que ce trait, qui se retrouvait aussi dans le mythe du dieu assyrien que nous connaissons maintenant par nos sculptures de *Ninive*, ait pu seul donner lieu à l'assimilation établie entre le *Sandan assyrien* et l'*Hercule grec*. Telle est, du moins, la conséquence la plus naturelle et la plus logique qu'on puisse tirer à la fois de la connaissance des textes et de l'observation des monuments; et telle est la conviction profonde où j'étais arrivé sur ce point d'antiquité asiatique, même avant que la découverte des grands monuments de *Ninive* nous eût procuré, par les nombreuses images du dieu assyrien, dans son type certainement national, autant de preuves authentiques de la justesse de cette opinion.

Il existait, en effet, entre nos mains, une foule de petits monuments, médailles, pierres gravées de la forme de *cylindres*, de *sceaux*, de *scarabées* et d'*amulettes*, d'un art proprement babylonien, phénicien et persépolitain, qui représentaient le groupe d'un *personnage terrassant* ou *domptant un lion*, de plusieurs manières différentes, toutes plus ou moins expressives, et toutes aussi étrangères aux combinaisons de l'art grec. L'étude de ces monuments m'avait conduit à l'idée que le *personnage* qui s'y trouvait figuré de cette manière, dans une lutte si caractéristique avec un animal symbolique, d'une signification à la fois si haute et si positive, ne pouvait être que le *dieu assyrien* assimilé à l'*Hercule grec;* et j'avais fait de cette idée, développée avec toutes ses preuves à l'appui

[1] *Abhandlung. in d. Akadem. d. Wissenschaft.* in Berlin, 1820, dans ses *Klein. Historisch. Schriften*, p. 196, suiv. — [2] *Sandon und Sardanapal*, p. 38, suiv. — [3] *Die Phœnicier, etc.*, t. I, p. 73-74.

et justifiée par un assez grand nombre de monuments, publiés pour la première fois à cette occasion, le sujet d'un *mémoire* qui fut lu à l'Académie des belles-lettres, dans le cours de l'année 1842, deux ans avant la découverte du monument de *Khorsabad*, et qui est imprimé dans le recueil de cette Académie [1]. Depuis, un bien plus grand nombre encore de ces petits monuments, *cylindres, cônes, sceaux* et *scarabées*, ont été publiés par M. Lajard [2], sans que l'explication en ait encore été donnée; si ce n'est qu'en les rangeant parmi les monuments à l'appui du culte mithriaque, il est permis de croire que le savant auteur s'est fait, des représentations assyriennes du *dieu combattant le lion*, des idées qui rentrent dans la doctrine de ce culte persan, et qui diffèrent conséquemment des miennes. Mais, pour juger à ce nouveau point de vue l'interprétation de ces monuments, il faut attendre que le travail de M. Lajard ait été livré à la publicité, et par là même soumis à tout l'examen dont il ne saurait manquer d'être digne à tous égards. Jusque-là, nous ne pouvons que maintenir l'opinion que nous avons soutenue, et appeler, sur cette opinion, sur les témoignages classiques qui l'autorisent et sur les monuments figurés qui la justifient, une discussion contradictoire, sérieuse et approfondie, telle que la réclame l'intérêt de la science.

Nous ne dirons plus en finissant, sur cette grande question, qu'un mot, qui se rapporte aux sculptures de *Persépolis*. Là aussi, les bas-reliefs qui décorent les montants des portes latérales du grand édifice appelé la *salle du trône* [3], et qui se reproduisent, en des places correspondantes, dans le *palais de Darius*, fils d'Hystaspe [4], représentent un *per-*

[1] Ce *Mémoire*, intitulé : *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec, principalement à l'aide des monuments figurés*, forme la IIe partie du t. XVII (Paris, 1848, in-4°) des *Mémoires* de cette Académie, p. 1-404, et pl. I-IX. — [2] *Recherches sur Mithra*, pl. XIII, 1, 2, 7; XV, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7; XVI, 7 *c*; XVII, 6; XIX, 2, 4, 7, 8, 9; XXX, 5, XLIV, 10; XLVI, 5, 7, 8, 9, 10; XLVII, 5; L, 6; LI, 2, 3, 5, 6, 8; LII, 1, 3, 5*a*; LIV, B, 6; LIII, 5; LVI, 4, 5, 6; LVII, 6; LXVIII, 14, 15, 17. — [3] C'est l'édifice marqué L, sur le plan de Niebuhr, t. II, pl. XVIII, et Q, sur celui de Ker-Porter, t. I, pl. 30; M. Coste en a donné un plan plus exact et plus complet, dans son *Voyage en Perse*, pl. 149. Les bas-reliefs que j'ai en vue avaient été dessinés par Ker-Porter, t. I, pl. 52, 53, 54; nous en devons maintenant des dessins encore meilleurs à M. Flandin, pl. 152, 153, 154. — [4] Il n'est plus douteux aujourd'hui que l'édifice, marqué G, sur le plan de Niebuhr, t. II, p. XVIII, et K, sur celui de Ker-Porter, t. I, pl. 30, ne soit le *palais de Darius*; c'est ce qui résulte surtout de la célèbre inscription, gravée au-dessus de la *figure du roi*, dans la partie supérieure des bas-reliefs qui décorent les entrées principales, inscription que Niebuhr avait copiée avec tant de soin, pl. XXIV, lettre B, et où M. Grotefend déchiffra le premier, avec une sagacité si heureuse, les noms de *Darius* et d'*Hystaspe*; voy. cette

sonnage vêtu, dans la forme humaine tout entière et dans le costume médique qui était le vêtement royal, *combattant un animal*, qui, d'après la combinaison de ses parties, faite en dehors de la réalité, ne peut être que d'une nature symbolique. Ces groupes sont au nombre de *quatre*, et l'un d'eux offre précisément l'image du *dieu étouffant le lion qu'il soulève de terre*[1], la même image dont nous venons de recouvrer à *Ninive* le type indubitablement assyrien; ce qui nous autorise à croire que les modèles des trois autres avaient été puisés à la même source. Or c'est ce que confirme la connaissance que nous possédons maintenant de l'antiquité assyrienne. Ainsi l'un des animaux représentés dans deux de ces groupes de *Persépolis* a les formes du *griffon*, qui consistent en une *tête d'aigle* rapportée sur un *corps de lion ailé*, telles que nous les avons vues dans nos sculptures de *Nimrod*[2]. Le second, qui est un *lion ailé*, avec une *corne sur front*, tel que nous le connaissions par de nombreux cylindres babyloniens[3] et par les médailles qui représentent le monument assyrien de *Tarse*[4], et avec le *scorpion*, élément fourni aussi par les combinaisons d'un art assyrien[5], appartient manifestement, par

inscription, lue et expliquée par M. Lassen, *über die Keilinschriften der ersten Gattung* (Bonn, 1845, in-8°), 1, p. 9-15. Le plan de ce palais, dans son état actuel, a été donné récemment par M. Coste, *Voyage en Perse*, pl. 113, avec une restauration, pl. 114. M. Texier, qui en a publié aussi, *Descript. de l'Arménie, la Perse, etc.*, pl. 95, un plan, où manquent plusieurs détails importants, dus aux fouilles de M. Coste, continue à désigner cet édifice sous le nom de *harem*, qui était une conjecture de Heeren, *Ideen, etc.*, t. I, 1, p. 249, 4° édit. Mais, ce que l'on a plus de peine à comprendre, c'est que cet architecte présente, sous le nom de *Djemschid*, pl. 111 et 111 bis, la figure du *roi*, suivi de ses *deux serviteurs*, qui n'est autre que *Darius* lui-même. Ainsi, M. Texier est resté au point où étaient encore, à la fin du dernier siècle, Hagemann (*Monumenti persepolitani e Ferdusio illustratio*, 1801) et Herder (*Persepolis, eine Muthmassung*, 1798), qui expliquaient les sculptures de *Persépolis* d'après le poëme de Ferdousi; et il ne tient aucun compte des progrès accomplis par la science, dans le cours de ce demi-siècle, sur le terrain de l'antiquité persépolitaine.—[1] Coste et Flandin, *Voyage en Perse*, pl. 122; voy. plus haut, p. 208, 1), l'observation faite au sujet de ce bas-relief, dessiné aussi par M. Texier, pl. 98. — [2] Le groupe d'un *personnage*, appuyé en terre *sur le genou*, luttant contre un *griffon*, dont il saisit le bec d'une main, en tenant de l'autre main une des pattes de devant, est le sujet d'une de nos broderies assyriennes, Layard, *The Monuments, etc.*, pl. 44. —[3] Micali, *Monum. ined., etc.*, tav. I, n° 2; Cullimore, *Oriental Cylinders*, n° 173; Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. XIII, 1, 2, 8; XV, 1, 3; XVII, 6; XIX, 4, 7, 8; XXX, 5. — [4] Sur ces médailles, dont j'ai publié un choix, *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, pl. IV, n°s 1-11, et sur l'animal symbolique qui y figure sous les pieds de *Sandan*, voy. l'observation faite, p. 184, 1). — [5] On en a un exemple dans un vase d'argile recueilli en fragments par M. Layard dans ses fouilles de *Nimrud*, sur lequel sont représentées *deux figures humaines ithyphalliques, à buste de femme*,

son invention, à ce système d'archéologie; et le troisième, qui est un *lion cornu*, est l'animal qui figure le plus souvent, sur les monuments assyriens de tout ordre, dans la composition de la grande image symbolique dont les sculptures du vêtement royal nous ont offert les nombreuses variantes; il me suffira d'en citer pour exemple le groupe imprimé sur la boule d'argile, dont plusieurs exemplaires ont été recueillis par M. Botta dans ses fouilles de *Khorsabad*[1], et qui présente le modèle assyrien du bas-relief persépolitain. Ces bas-reliefs symboliques de *Persépolis*, sur l'intention desquels on s'était livré à tant de conjectures, en y cherchant, tantôt un sens positif et historique, tantôt une signification politique et religieuse, et où l'on s'était accordé en dernier lieu[2] à voir l'image du roi de Perse, serviteur d'*Ormuzd*, combattant les mauvais génies de l'empire d'*Ahriman*, d'après la croyance des livres zends, expriment donc en réalité la même conception sacerdotale que nos sculptures de *Ninive*; le motif en avait été conçu dans un ordre d'idées purement assyriennes; l'art des Perses n'avait fait ici, comme en tant d'autres circonstances, que s'approprier des types créés par l'art des Assyriens; et c'est certainement là une notion des plus importantes, jointe à toutes celles du même genre que nous a procurées la découverte des monuments de *Ninive*.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

avec *ailes et griffes d'oiseau*, et avec une *queue de scorpion*; voy. *Nineveh, etc.*, t. I, p. 128, et *The Monuments, etc.*, pl. 95 A, 10. Un cylindre publié par M. Lajard, *Recherches sur Mithra*, pl. XLIX, 2, offre deux animaux symboliques à *corps de scorpion* et à *pattes de lion*, avec une *tête barbue et casquée*, et avec des *ailes*. Ces deux animaux, placés en face l'un de l'autre, ont, au-dessus d'eux, le symbole de la *Triade divine*. Sur un autre cylindre, publié aussi par M. Lajard, *ibid.*, pl. XIII, 2, les deux *monstres unicornes ailés* que dompte de chaque main *Sandan*, *vêtu* et *pourvu de quatre ailes*, ont une *queue de scorpion*. Cette *queue de scorpion*, que Ctésias attribuait à son fabuleux *Martichoras*, *Indic.*, c. VII; cf. Ctes., *Fragm.*, p. 248 et 280, sqq., ed. Bähr., était donc un élément d'archéologie *assyrienne*, et non pas *indo-bactrienne*, comme l'avait présumé Heeren, *Ideen*, I, 1, p. 240. — [1] Botta, *Monum. de Ninive*, pl. 164, 2. Voy. mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, pl. VII, 1, p. 126, 1). M. Lajard a reproduit aussi ce petit monument, dans ses *Recherches sur Mithra*, pl. XLIV, 8.— [2] Heeren, *Ideen, etc.*, t. I, p. 242-3.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés sur les originaux et les manuscrits du State Paper Office de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe, par le prince Alexandre Labanoff.

TREIZIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

La mort de Marie Stuart délivrait Élisabeth d'une rivale, mais l'exposait à de grandes haines, à de périlleuses représailles. Aussi, tombant d'une crainte sous une autre, elle blâma l'exécution qu'elle avait permise, sembla regretter la reine qu'elle avait détestée, punit même les agents dont elle s'était servie. Par un désaveu effronté et par une douleur hypocrite, elle s'efforça d'échapper aux vengeances des rois dont elle avait repoussé les prières, blessé les sentiments, outragé la dignité.

Pendant quatre jours elle parut ignorer la mort de la reine d'Écosse, que connaissait et dont se réjouissait bruyamment toute l'Angleterre protestante[2]. Il est probable qu'elle était encore indécise sur le plan de conduite qu'elle adopterait, et le langage qu'elle tiendrait. Le lundi, 13 février (23 nouv. style), elle affecta d'apprendre, avec une extrême surprise[3], l'exécution de Marie Stuart, et, jouant l'indignation, elle entra dans une de ces violentes colères qui faisaient trembler tout le monde. Elle prétendit que la reine d'Écosse avait été mise à mort sans ses ordres et contre son gré, que le secrétaire Davison ne devait pas donner suite au warrant qu'elle avait signé, avant de lui en avoir parlé de nouveau; qu'il s'était rendu coupable de précipitation en le remettant au chancelier pour que celui-ci le revêtît du sceau de l'État, et qu'il avait excédé ses ordres en le portant au conseil privé, pour qu'il fût exécuté à son insu; que les membres du conseil privé, par l'envoi audacieux et clandestin du warrant à Fotheringay avaient blessé son cœur et attenté à son autorité. Elle leur reprocha avec emportement une pareille usurpation du pouvoir souverain, où elle trouva comme une tentative de la réduire en tutelle[4]. Elle fit arrêter Davison, qui fut

[1] Voir les cahiers de juillet, d'octobre et de novembre 1847, de mai et de novembre 1848, de janvier, d'avril, de mai et de décembre 1849, de janvier, de février et de mars 1850. — [2] Châteauneuf au roy, Dépêche du 27 fév., Bibl. nat., fonds de Béthune, n° 8880. — [3] *Ibid.* — [4] Châteauneuf au roy, Dépêche du 13 mars; Bibl. nat., Suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$, p. 71.

enfermé à la Tour, et traduit en justice. Elle chassa de sa présence son vieux serviteur Burghley, qui avait donné à Robert Beale le warrant au nom du conseil, et le maltraita au point qu'il lui offrit, en tremblant, la résignation de tous ses emplois. Leicester et Hatton, ses deux favoris, pour avoir participé à la délibération du conseil privé, furent tenus dans l'éloignement et la disgrâce ; enfin Beale, qui avait porté le warrant à Fotheringay, fut relégué, quelques temps après, de la secrétairerie d'État dans une position subalterne à York[1]. Walsingham seul fut excepté de cette défaveur menteuse et emportée, parce qu'une indisposition réelle ou feinte l'avait empêché de s'associer à l'acte dont profitait et que répudiait Élisabeth. Osant même prendre le deuil de sa victime, la reine d'Angleterre fit faire de pompeuses obsèques à la reine d'Écosse, dont les restes furent déposés dans l'église de Peterborough, à côté de ceux de Catherine d'Aragon, première femme d'Henri VIII, jusqu'à ce qu'ils fussent transportés à Westminster par les soins de son fils monté sur le trône de la Grande-Bretagne.

En ajoutant une iniquité à un attentat, en étant fourbe après avoir été cruelle, Élisabeth espéra tromper le jugement du monde et voulut surtout détourner d'elle les ressentiments d'Henri III et de Jacques VI. Leurs dispositions l'inquiétaient. Ce n'était pas sans raison. Henri III, malgré son insensibilité et sa faiblesse, avait fort mal pris l'emprisonnement de Destrappes, l'interrogatoire subi par Châteauneuf, l'arrestation de ses courriers et l'ouverture de ses dépêches. Il avait montré à Waade, dépêché extraordinairement vers lui par Élisabeth, pour se plaindre de la conspiration attribuée à son ambassade, toute l'incrédulité qu'il conservait à cet égard et tout le mécontentement qu'il ressentait des procédés de la reine. Il avait envoyé à Londres l'un de ses valets de chambre, nommé Roger, avec mission de réclamer Destrappes, afin qu'il pût lui-même le faire examiner, juger, et, s'il y avait lieu, punir. Usant de représailles, il avait refusé audience à l'ambassadeur Stafford, arrêté les courriers et les dépêches d'Élisabeth à Dieppe et mis l'embargo, dans les ports de France, sur les navires anglais[2].

La mort de Marie Stuart accrut son irritation en ajoutant à ses embarras. Au premier moment, deux de ses ministres, le froid Bellièvre et le circonspect Brulart, furent d'avis d'en tirer vengeance. Le premier dit qu'il fallait montrer à Élisabeth qu'on n'abattait pas ainsi la tête des

[1] Robert Beale à lord Burghley, 24 avril 1595, dans Ellis, 3e série, t. IV, p. 112 à 120. — [2] Dépêche du 13 mars 1587 ; Bibl. nat., Suppl. français, n° $\frac{3003}{10}$ p. 71 et suiv.

rois; le second annonça qu'il n'entrerait plus dans le conseil d'Henri III, si ce prince ne demandait pas compte d'une pareille mort [1]. Le peuple de Paris s'émut extraordinairement en apprenant la fin tragique de la reine qu'il avait vue, dans ses jeunes années, assise sur le trône de France, et qu'il regardait comme une martyre de la foi catholique. Les prédicateurs de la Ligue tonnèrent dans toutes les églises contre la Jézabel d'Angleterre, ainsi qu'ils nommaient Élisabeth, appelant sur elle la vengeance de Dieu et des rois. Stafford et Waade n'osaient plus sortir dans Paris [2]. Le premier, dont la mère était dame d'honneur d'Élisabeth, effrayé des dangers auxquels venait de s'exposer sa maîtresse, crut à sa chute prochaine. Il prit ses précautions avec Philippe II, et s'offrit à lui, par l'entremise de Mendoza, auquel il fit dire qu'il était tout à la dévotion du roi catholique, pensant *que sa maîtresse vivrait bien peu après avoir permis qu'on exécutât de cette manière la reine d'Écosse* [3]. Enfin Henri III fit célébrer à Notre-Dame, et en sa présence, un service solennel en l'honneur de son infortunée parente [4], et sembla même disposé, de concert avec le roi d'Espagne [5], à attaquer la reine d'Angleterre, qui avait fait compter dans Francfort, à la maison de Banque Pallavicino, deux cent cinquante milles livres, pour lever une armée de reîtres allemands prête à marcher au secours du roi de Navarre [6].

Élisabeth sentit plus que jamais la nécessité de l'adoucir. Elle reçut son envoyé extraordinaire Roger, qui était resté quinze jours à Londres sans pouvoir être admis auprès d'elle [7]. Lui parlant « avec de grandes « démonstrations de douleur et quasi la larme à l'œil » de la mort de la reine d'Écosse, elle le chargea d'assurer au roi son maître que cette mort avait eu lieu contre son intention par la faute de Davison « qui « en répondrait [8]. » Celui-ci fut en effet condamné par la chambre étoilée, le 28 mars, à une amende de 10,000 livres sterling et à un emprisonnement qui devait se prolonger au gré de la reine [9], pour avoir méprisé ses commandements et surpris ses pouvoirs. Élisabeth eut bientôt avec Châteauneuf, qu'elle n'avait pas vu depuis plusieurs mois,

[1] Lettre de Mendoza au roi catholique, du 6 mars 1587, *Papiers de Simancas*, série B, liasse 59, n° 35. — [2] *Ibid.* — [3] Mendoza au roi catholique, le 28 feb. 1587. *Pap. de Sim.*, série B, liasse 59, num. 58. — [4] Mendoza au roi catholique, le 26 mars 1587. *Pap. de Sim.*, série B, liasse 59, num. 14. — [5] Mendoza au roi catholique, le 26 mars 1587. *Pap. de Sim.*, série B, liasse 59, num. 240. — [6] Châteauneuf à Henri III. De Londres, le 13 mars 1587, ms. Bibl. nat., Suppl. franç., n° $\frac{3003}{10}$, fol. 71. — [7] Châteauneuf à Henri III. De Londres, le 27 fév. 1587, ms. Bibl. nat., fonds de Béthune, n° 8880, f° 7. — [8] *Ibid.* — [9] Howell, *State trials*, vol. 1, p. 1229 à 1250.

et à qui elle avait envoyé Walsingham[1], afin de rétablir les bonnes relations entre l'Angleterre et la France, un entretien où elle déploya toute son habileté.

Elle tira à part l'ambassadeur d'Henri III, qu'elle prit par le bras, et lui dit en riant : « Voici notre homme qui m'a voulu faire tuer[2]. » Elle convint alors que le complot auquel on l'avait mêlé était une invention de deux effrontés coquins qui avaient cherché à lui tirer de l'argent[3]. Reconnaissant toute l'innocence de Destrappes, elle ajouta qu'il était libre désormais et pouvait retourner en France. « J'ay sceu, « poursuivit-elle avec esprit, qu'il est homme de loy et qu'il veult suivre « le barreau de Paris. Je suis marye de lui avoir causé ce mal, car il « m'en vouldra toute sa vye. Mais vous luy direz que je ne crois pas « jamais plaider ung procès à Paris où il se puisse venger du tort que « je luy ay faict[4]. »

Arrivant à ce qui la préoccupait par-dessus tout, elle parla à Châteauneuf avec plus de douleur encore qu'à Roger de la mort de la reine d'Écosse. Elle prétendit « que c'était le plus grand malheur qu'elle eût « jamais éprouvé[5]. » Elle soutint qu'elle avait signé le warrant pour contenter son peuple, mais qu'elle était bien décidée à ne pas ôter la vie à la reine d'Écosse, à moins qu'une armée étrangère ne descendît en Angleterre ou qu'il n'y eût en sa faveur un soulèvement considérable dans le royaume. Elle ajouta que, si les quatre membres de son conseil qui lui avaient *joué ce tour*, dont elle assurait qu'elle ne pouvait pas prendre son parti, n'avaient pas été si longtemps à son service et n'avaient pas agi dans l'intérêt de sa personne et de son État, elle jurait Dieu qu'elle leur aurait fait trancher la tête[6]. Elle dit à Châteauneuf qu'il ne devait pas la croire assez faible et assez méchante[7] pour rejeter la faute sur un petit secrétaire comme Davison, s'il ne l'avait pas commise. Alléguant ensuite à Châteauneuf l'intérêt qu'avaient les deux couronnes de France et d'Angleterre à s'unir pour échapper aux desseins des ligueurs et à l'ambition de Philippe II qui les menaçaient également, elle lui annonça qu'elle allait envoyer Drake attaquer les côtes d'Espagne, Leicester soutenir de nouveau la république des Provinces-Unies, lui offrit, pour le roi son maître, l'appui de quatre princes allemands, qui, sur une parole d'elle, accourraient le servir avec leurs troupes, et l'invita lui-

[1] Châteauneuf à Henri III. De Londres, le 13 mars 1587; ms. Bibl. nat., Suppl. franç., n° $\frac{3003}{10}$, fol 71 et suiv. — [2] Châteauneuf à Henri III. De Londres, le 13 mai 1587. Ms. Bibl. nat., fonds Béthune, fol. 16. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.* — [7] *Ibid.*

même à devenir entre eux l'instrument d'une plus étroite amitié. « Le « temps est tel, lui dit-elle, que l'un et l'autre en avons plus de besoing « que jamais [1]. »

Sans se laisser tromper par les désaveux d'Élisabeth [2], mais touché des mêmes raisons politiques qu'elle, Henri III se décida à ne point venger la mort de Marie Stuart. L'intérêt l'emporta sur la parenté, et, pour ne pas exposer sa couronne, il abandonna la cause générale de la royauté. Il craignit, s'il aidait les catholiques exaltés du continent à s'emparer de l'Angleterre, de les rendre victorieux dans les Pays-Bas, tout puissants en France, et, par la chute d'Élisabeth, de préparer l'agrandissement de Philippe II, l'élévation des Guise et sa propre ruine. Après quelques mois donnés au mécontentement et au deuil, sur le conseil de la reine sa mère [3], il autorisa Châteauneuf à terminer, à Londres, de concert avec Walsingham, les différends survenus entre les deux pays [4]. Du reste, rompre avec Élisabeth aurait été pour lui aussi difficile que périlleux. La nécessité de repousser l'invasion des reîtres allemands qui pénétrèrent en France dans l'été de 1587, et de résister aux ligueurs qui se rendirent maîtres de Paris par les barricades de 1588, devait lui interdire d'attaquer autrui, en l'obligeant à se défendre lui-même.

Le roi d'Écosse sembla moins facile à apaiser : la mort de sa mère le pénétra de douleur et d'indignation. Il dit hautement qu'un pareil acte ne resterait pas sans vengeance [5]. Élisabeth, craignant les résolutions que pouvaient lui faire prendre ses propres ressentiments, l'animosité de ses sujets et les conseils des rois du continent, envoya auprès de lui le fils de son propre cousin germain lord Hunsdon, le jeune Robert Carey, qui avait eu l'art de se rendre agréable à ce prince. Robert Carey lui portait une lettre toute écrite de la main d'Élisabeth, qui s'y livrait à une apologie et à une affliction également peu sincères. Elle y parlait « à son cher frère de l'extrême douleur qui l'accablait pour le déplo« rable événement arrivé si contrairement à son intention [6], » et y prenait

[1] Châteauneuf à Henri III, de Londres, le 13 mai 1587. Ms. Bibl. nat., fonds Béth., fol. 16. — [2] Henri III à Châteauneuf, mai 1587; Bibl. nat., Regist. du secrét. Pinart; ms. franç., n° 8808, fol. 28. — [3] Dépêche de Mendoza à Philippe II, du 19 avril 1587; *Papiers de Simancas*, série B, liasse 59, n° 88, et ms. de la Bibl. nat., dépêches originales, Chauvelin, t. I, n° $\frac{9513}{2}$. — [4] *Papiers de Simancas*, série B, liasse 59, n° 149. — [5] Lord Scrope to Walsingham, 21 febr. 1587. Wright's queen Elisabeth and her times, vol. II, p. 333, et Tytler, t. IX, p. 4. — [6] Cette lettre, qu'écrivit Élisabeth, le 14 (24) fev., est extraite des ms. Cotton., Cal. IX, fol. 161, par M. Henri Ellis, et se trouve dans le 3ᵉ vol., p. 22 de ses *Original letters*.

Dieu à témoin qu'elle en était entièrement innocente. Elle le suppliait de croire que, si elle l'avait commandé, elle oserait le reconnaître. « Je « n'ai pas, disait-elle avec une fierté apparente, un cœur assez bas pour « que la crainte d'aucune créature vivante et d'aucun prince m'empêchât « de faire ce qui est juste ou me portât à le désavouer. Le lignage dont « je sors ne m'expose point à d'aussi viles pensées. Tenez pour assuré « que, malgré toutes les suites qui en résulteraient pour moi, je ne laisse- « rais pas ce que j'aurais fait sur d'autres épaules [1]. » Elle finissait, en affirmant à Jacques que, parmi les rois, personne ne lui était plus attaché qu'elle, et en exprimant le plus tendre intérêt pour lui et pour son État.

Dans les premiers moments de sa colère, Jacques VI ne souffrit pas que Robert Carey mît le pied en Écosse où le sentiment national se prononçait contre Élisabeth avec une grande violence. Il l'obligea de s'arrêter à Berwick. C'est là que sir Robert Melvil et le laird de Cowdenknowes allèrent entendre de sa part le message dont Carey était chargé sur la mort de sa mère. En même temps qu'il infligeait cet affront à la hautaine Élisabeth, il permettait que les chefs de la frontière écossaise ravageassent la frontière anglaise et que les habitants des îles soumises à sa domination secourussent les rebelles d'Irlande insurgés sous Tyrone [2]. Il parut même se rapprocher des catholiques en recevant les émissaires du roi d'Espagne, en écoutant les pères de la société de Jésus, en réintégrant le facticux évêque de Ross dans toutes ses dignités, en accréditant comme son ambassadeur auprès d'Henri III le fidèle serviteur de Marie Stuart, le vieux archevêque de Glascow [3] qui, en son nom, sollicita l'assistance de ce prince pour venger la mort de sa mère [4].

Élisabeth fut très-alarmée de ce qui se passait en Écosse. Elle ne se plaignit cependant pas des dévastations commises par Fernyhirst, Cessford, Bothwell, Angus, Johnston, qui, avec l'assentiment du jeune roi, réduisirent le territoire du voisinage en désert. Elle eut peur de changer ces agressions particulières en guerre générale, toute la noblesse ayant couru aux armes, et les hommes du nord, comme les hommes du sud, demandant avec les mêmes instances à porter le fer et le feu jusqu'aux portes de Newcastle [5]. Dans ce mouvement d'exaspération nationale, l'odieux maître de Gray fut poursuivi pour crime de haute trahison, et

[1] Ms. Cotton., Cal. IX, fol. 161. — [2] Tytler, t. IX, p. 4 à 12. — [3] *Ibid.*, et *Papiers de Simancas*, série B, liasse 59, n° 111, et série 58, n° 167. — [4] *Papiers de Simancas*, série B, liasse 59, n° 77. Dépêche de Mendoza au roi catholique du 20 mai 1587. — [5] Tytler, t. IX, p. 7.

n'échappa à la mort que par un bannissement perpétuel[1]. Les partisans d'Elisabeth se taisaient, et personne n'osait plus défendre l'ancienne alliance conclue avec elle.

Cette princesse ne désespéra cependant point de ramener à elle l'ambitieux Jacques VI. Elle y était d'autant plus intéressée, qu'elle eût été dans un grand péril, si l'inimitié déclarée de l'Écosse s'était ajoutée au soulèvement de l'Irlande et avait facilité l'invasion de l'Angleterre qui se préparait sur les côtes de l'Espagne et de la Flandre. Elle lui présenta la succession de sa couronne comme assurée, s'il restait en paix; perdue, s'il entrait en guerre. Par ses ordres Walsingham écrivit à Maitland, secrétaire d'État de Jacques VI, une lettre adroite où il ne l'entretenait que de ce grand héritage[2]. Il y disait qu'une rupture avec l'Angleterre serait, de la part du roi son maître, l'acte le plus impolitique et le plus dangereux; qu'elle réveillerait le souvenir d'anciennes inimitiés oubliées entre les deux nations; qu'elle le rendrait odieux au peuple anglais auprès duquel il compromettrait irremédiablement ses droits; qu'il ne pouvait pas espérer l'assistance du roi de France, peu disposé à soutenir un proche parent des princes de la maison de Guise, et naturellement contraire à la réunion des deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse sur la même tête; enfin qu'il travaillerait pour le roi d'Espagne, dans lequel il devait voir un compétiteur bien plus qu'un auxiliaire.

Ces raisons frappèrent Jacques VI, mais ne le décidèrent pas encore. Tout en écoutant les conseils politiques d'Élisabeth, il demeura en relation secrète avec Philippe II, ne voulant ni renoncer au trône de l'Angleterre, ni abandonner la vengeance de sa mère. Il garda longtemps cette position équivoque, et, avec une duplicité déjà fort exercée, il ménagea les deux grands partis prêts à en venir aux mains, sans se déclarer pour aucun. Il laissa les jésuites parcourir librement son royaume, et les comtes de Huntly, de Morton, de Crawford, chefs des catholiques écossais[3], se concerter avec le duc de Parme[4] dans l'intérêt de l'expédition que préparait Philippe II.

Le roi d'Espagne était le seul qui songeât sérieusement à venger la mort de Marie Stuart : il y était à la fois poussé par le besoin d'étendre la foi catholique et le désir d'accroître sa domination. Ainsi, restaurer la vieille religion dans l'île qui était alors le foyer le plus ardent du protestantisme et le point d'appui le plus assuré de la révolte dans

[1] *Pitcairn's criminal trials*, vol. I, p. 111, p. 157; Tytler, t. IX, p. 13. — [2] Cette lettre est dans Spottiswood, p. 359 à 362; Tytler, t. IX, p. 7 et 8. — [3] Tytler, t. IX, p. 18 à 21. — [4] *Pap. de Simancas*, série B, liasse 59, n° 91-161.

le reste de l'Europe; acquérir un trône nouveau; punir Élisabeth de l'attentat qu'elle venait de commettre; lui demander compte des agressions qu'elle s'était si longtemps permises; dompter la rébellion des Provinces-Unies par l'assujettissement de l'Angleterre, tels furent les grands desseins à l'exécution desquels Philippe II consacra toutes les forces de ses États. Dès que son ambition fut d'accord avec ses sentiments, il n'hésita plus.

Après la mort de Marie Stuart, il avoua ses prétentions au double héritage qu'elle lui avait laissé. «Dieu, lui écrivit son ambassadeur «Mendoza, ayant permis que cette maudite nation tombât dans son sens «réprouvé, non-seulement en ce qui tient aux choses de son service par «l'hérésie, mais en ce qui tient aux choses humaines par un semblable «événement, il est visible qu'il a voulu donner à Votre Majesté ces «deux couronnes en toute propriété [1].» L'évêque de Ross fit en français, en latin et en anglais, un écrit pour prouver que Philippe II était l'héritier légitime du trône d'Angleterre, le roi d'Écosse se trouvant frappé d'incapacité par son hérésie [2]. L'ambassadeur d'Espagne entretint le nonce du pape des droits de son maître [3], et il osa même en parler à Catherine de Médicis [4]. Le duc de Guise les admit. «Ni la parenté, «écrivit-il à Mendoza, ni aultre mien intérest ne me peuvent contre-«peser l'obligation et l'affection que j'ay au très-humble service du roi «d'Espagne. Je tiens Sa Majesté catholique pour père commun de tous «les catholiques de la chrestienté, et de moi en particulier [5].» Lui abandonnant la vengeance de Marie Stuart, il se chargea de faire triompher en France le catholicisme, tandis que Philippe II le rétablirait en Angleterre [6].

Disposant des vaisseaux et des marins de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne, ce dernier prince, auquel obéissaient les soldats les plus aguerris de l'Europe, et qui recevait les trésors du nouveau monde, semblait avoir plus qu'un autre le moyen de réussir dans ce qu'il avait la volonté d'entreprendre. Le projet d'invasion qu'il avait déjà conçu en 1570, et dont il avait commencé les préparatifs en 1583 [7], donna lieu au plus vaste armement maritime qu'on eût encore vu; on y travailla

[1] Mendoza à Philippe II, dépêche du 28 février 1587; *Pap. de Simancas*, série B, liasse 59, n° 58. — [2] Mendoza l'envoie à Philippe II, avec la dépêche du 9 avril. *Ibid.*, série B, liasse 59, n° 73. — [3] *Ibid.*, n° 38. — [4] Dépêche du 19 avril; *ibid.*, n° 91. — [5] *Ibid.*, n° 178. Billet du duc de Guise, sous le nom de Mucio à Mendoza, daté du 12 juin 1587. — [6] *Ibid.*, n° 238, dépêche de Mendoza au roi catholique, du 26 mars. — [7] Strada, qui a fait son histoire de *Bello Belgico* avec de bons documents, et surtout avec les papiers du duc de Parme, est en cela d'accord avec ce que j'ai dit dans ce journal, d'après les Archives de Simancas, sur ce projet d'expédition. Liber nonus, Antverpiæ, 1648, grand in-12, t. II, p. 630-631.

avec une grande activité dans tous les ports de la monarchie espagnole. Le rendez-vous général de la flotte fut la rade de Lisbonne, où tous les navires de la Sicile, de Naples, de la Catalogne, de l'Andalousie, de la Castille, de la Biscaye, sous la conduite de leurs plus habiles et de leurs plus intrépides marins, durent se trouver au printemps de 1588. Cette flotte, qui reçut le nom d'*Invincible Armada*, se composait de cent trente-cinq vaisseaux de diverses dimensions. Outre les caravelles, les ourques, les zabras, les galères, qui étaient les navires ordinaires du temps, soit à voiles, soit à rames, elle comptait un certain nombre de galions et quatre galéasses d'une grandeur énorme. Les galions étaient des vaisseaux ronds, et les galéasses, des vaisseaux plats gigantesques avec des châteaux fortifiés et plusieurs étages d'artillerie. Cette flotte, montée par huit mille hommes d'équipage, contenant vingt mille hommes de débarquement, chargée d'armes et de munitions de toute espèce, ayant des vivres pour six mois, et conduisant pour la conversion de l'île un vicaire général du Saint Office, qu'accompagnaient plus de cent jésuites et autres religieux des ordres mendiants [1], fut placée sous le commandement du marquis de Santa-Cruz, amiral expérimenté et heureux, qui avait battu deux fois près de Terceire le prieur Antonio de Crato cherchant à se rendre maître du Portugal [2].

En même temps que se faisaient ces immenses préparatifs dans la Péninsule espagnole, le duc de Parme réunissait des forces non moins considérables sur les côtes de Flandre. Ce général consommé était nommé chef militaire de l'expédition. Outre les troupes qu'il avait dans ses garnisons ou sous ses drapeaux, cinq mille hommes lui arrivaient du nord et du centre de l'Italie, quatre mille du royaume de Naples, six mille de la Castille, trois mille de l'Aragon, trois mille de l'Allemagne autrichienne avec quatre escadrons de reîtres, et il en recevait aussi de la Franche-Comté et du pays Vallon. Par ses ordres la forêt de Waës avait été abattue et servait à construire des bateaux plats qui, descendus par les rivières et par les canaux à Nieuport et à Dunkerque, devaient transporter trente mille hommes de plus, jusqu'à l'embouchure de la Tamise sous l'escorte de la grande flotte espagnole. Des équipages d'artillerie, des fascines, des instruments de siége, et tous les matériaux nécessaires pour jeter des ponts, former des camps, élever des fortéresses, devaient trouver place sur les flottilles du duc de Parme, qui poursuivait la conquête des Pays-Bas en même temps qu'il disposait tout pour l'invasion

[1] De Thou, liv. LXXXIX. — [2] Herrera, t. III, p. 87 à 93; Strada, t. II, liv. IX, p. 633 et 650 51-52.

de l'Angleterre [1]. Favorisé par des dissensions survenues en 1586 entre les insurgés des Provinces-Unies et Leicester, il avait recouvré Deventer, ainsi qu'un fort devant Zutphen que les commandants anglais sir William Stanley, ami de Babington, et sir Roland York, lui avaient rendus en passant avec leurs troupes au service de Philippe II, après la mort de Marie Stuart, et il avait pris l'Écluse [2]. Son intention était de laisser au comte de Mansfeldt des forces suffisantes pour continuer cette œuvre devenue secondaire, tandis qu'il irait lui-même à la tête des cinquante mille hommes de l'*Armada* et de la flottille, accomplir l'entreprise principale.

Cette entreprise, qui intéressait au plus haut point l'autorité pontificale, Philippe II l'avait concertée avec le pape. Sixte-Quint avait promis d'y coopérer de son argent. Il s'était engagé à fournir un million de ducats au moment où l'expédition serait arrivée sur les côtes britanniques. En attendant, il avait, à la demande de Philippe II, donné le chapeau de cardinal [3] au docteur Allen, directeur du séminaire anglais de Reims, chef de l'émigration catholique, qui fut désigné comme légat du Saint-Siége en Angleterre. Dans une bulle destinée à rester secrète jusqu'au jour du débarquement, Sixte V renouvelait l'anathème lancé contre Élisabeth par Grégoire XIII, il la dépossédait du trône [4]. Le nouveau légat, de son côté, prépara un manifeste foudroyant [5], dans lequel il reprochait à cette princesse l'indignité de sa naissance, l'audace de son hérésie, la fourberie de son caractère, la dissolution de ses mœurs, la cruauté de ses actes. Les exemplaires devaient en être répandus avec profusion à l'arrivée de l'*Armada*, afin qu'ébranlé par le mépris et par la haine du peuple anglais, le gouvernement d'Élisabeth tombât plus vite sous l'agression espagnole.

Quelque immense que fût l'armement auquel on travaillait sur tant de points, la grandeur et la destination en restaient ignorées. Le secret de l'entreprise demeura concentré entre Philippe II, Sixte-Quint, le duc de Parme, Mendoza et le duc de Guise. Il fut caché soigneusement à la cour de France, et même, dans cette cour, au nonce Morisini, qui, Vénitien d'origine, portait trop d'attachement aux intérêts de Henri III et penchait pour la politique de Catherine de Médicis [6]. Aussi se de-

[1] Strada t. II, liv. IX, p. 640 à 644. — [2] Camden, 552, Lingard, t. VIII, ch. v. — [3] Sixte V à Philippe II, 7 août 1587, Arch. gen. de Simancas, negoc[de] de Roma, leg° 950. — [4] « *Tempesti vita e geste di Sixto-Quinto*, t. II, p. 80. — [5] Sous le titre d'*Exhortation à la noblesse et peuple d'Angleterre et d'Irlande*, Lingard l'a analysé dans la note BB qui est à la fin de son 8e volume. — [6] *Papiers de Simancas*, série A, liasse 56, n[os] $\frac{93}{150}$, $\frac{94}{151}$, $\frac{96}{153}$, $\frac{98}{155}$.

mandait-on à Paris comme à Londres si l'expédition était destinée à soumettre les Pays-Bas, à envahir l'Angleterre ou à se rendre dans les deux Indes. Mendoza entretenait avec habileté ces incertitudes, que partagea longtemps Élisabeth elle-même.

Malgré sa pénétration et les anxiétés dont elle ne pouvait se défendre, cette princesse espérait que l'orage qui s'amoncelait ne fondrait pas sur son royaume. Dès le printemps de 1587, et bien avant que la flotte espagnole fût prête à se réunir dans les eaux du Tage, elle avait envoyé Francis Drake avec trente-sept vaisseaux surveiller les côtes de la Péninsule. Cet intrépide dévastateur, dépassant ses instructions, était entré dans la baie de Cadix et dans la rade de Lisbonne, où il avait commis de grands ravages[1]. En outre, pendant l'été de la même année, Leicester était retourné dans les Pays-Bas avec cinq mille hommes pour y secourir contre les Espagnols la république alarmée des Provinces-Unies[2]. Des actes d'une aussi offensante hostilité n'avaient pas empêché Élisabeth d'ouvrir des négociations avec Philippe II, et même de croire qu'elle désarmerait sa colère.

Elle avait nommé pour ses commissaires le comte de Derby, lord Cobham, sir James Croft et les deux jurisconsultes Dale et Rogers, qui s'étaient rendus en Flandre au commencement de 1588 et s'y étaient abouchés avec le comte d'Aremberg, Perrenot, Richardot, de Maes et Grenier, plénipotentiaires de Philippe II. Aussi dissimulé qu'Élisabeth, sachant tromper avec plus de calme et autant d'habileté qu'elle, ce prince avait accepté des ouvertures de paix, afin de la rassurer et de la surprendre. Les commissaires anglais demandèrent que l'ancienne alliance entre la maison de Bourgogne et l'Angleterre fût rétablie; que les troupes étrangères fussent retirées des Pays-Bas et que les provinces pussent jouir de la liberté de conscience. Les commissaires espagnols adhérèrent à la première de ces conditions et repoussèrent les deux autres comme contraires aux intérêts ou à la croyance du roi leur maître, et peu conformes, d'ailleurs, à la conduite de la reine Élisabeth, qui réclamait pour les protestants des Pays-Bas une tolérance qu'elle n'accordait point aux catholiques de l'Angleterre. On ne s'entendit pas mieux sur la restitution des villes engagées par les États à Élisabeth et sur le remboursement des sommes prêtées par Élisabeth aux États[3].

Cette négociation, poursuivie pendant les six premiers mois de 1588, alarma Henri III, qui craignait surtout entre l'Espagne et l'Angleterre un

[1] Strype, t. III, p. 451; Lingard, t. VIII, ch. v. — [2] Lingard, *ibid.* — [3] Camden, 561, 571; Strada, t. II, liv. IX.

rapprochement à la suite duquel Philippe II aurait soumis les Provinces-Unies et puis maîtrisé la France. Aussi, pour détourner Élisabeth de tout arrangement, lui fit-il offrir, dans le cas où elle serait attaquée par les Espagnols, le double des forces que le traité de 1574 l'obligeait d'envoyer à son secours. Il eut avec l'ambassadeur Staffort une longue conférence à ce sujet, et lui dit que le pape et le roi catholique s'étaient ligués contre la reine sa maîtresse en invitant et lui et les Vénitiens à s'unir à eux, ce qu'ils avaient refusé. « Si la reine d'Angleterre, ajouta-t-il, « conclut la paix avec le roi catholique, cette paix ne durera pas trois « mois, parce que le roi catholique aidera avec toutes ses forces ceux « de la Ligue à me renverser, et vous vous pouvez imaginer ce qui est « réservé ensuite à votre maîtresse[1]. » D'un autre côté, pour mieux traverser cette négociation, il proposa à Philippe II une union plus étroite entre les deux couronnes de France et d'Espagne[2], et en même temps il envoya mystérieusement à Constantinople un personnage de confiance chargé d'avertir le sultan que, s'il ne déclarait pas de nouveau la guerre au roi catholique, celui-ci, déjà possesseur des Pays-Bas, du Portugal, de l'Espagne, des Indes et de presque toute l'Italie, allait se rendre maître de l'Angleterre, et tournerait ensuite les forces de l'Europe entière contre les Turcs[3].

Philippe II était instruit de toutes ces menées, qu'il se disposait à déjouer par la promptitude de ses coups. Il avait discuté les moyens les plus sûrs d'exécuter l'entreprise qu'il avait si laborieusement projetée et qu'il ne voulait pas différer davantage. Il avait repoussé, comme pouvant entraîner des lenteurs, des avis fort sages quoique très-divers, donnés par des hommes également expérimentés. Afin d'éviter pour une aussi grande flotte que l'*Armada* les dangers d'une mer fréquemment orageuse, sir William Stanley avait proposé d'aborder en Irlande où l'on se fortifierait et d'où l'on envahirait facilement l'Angleterre. Le colonel écossais Semple, d'accord avec l'ingénieur italien Plato qui avait dressé une carte des côtes britanniques, s'était prononcé, au contraire, pour une descente en Écosse où l'on trouverait la noblesse prête à prendre les armes, et le peuple disposé à venger le meurtre de Marie Stuart. Enfin l'amiral Santa-Cruz et le prince de Parme avaient conseillé de s'assurer avant tout d'un grand port sur les côtes de Hollande ou de Zélande, afin que l'*Armada*, après être entrée dans la Manche, put s'y

[1] Mendoza était tenu au courant de ces propositions et en informait le roi catholique. *Papiers de Simancas*, série B, liasse 60, nos 117 et 279. — [2] *Ibid.*, série B, liasse 61, n° 62. — [3] Lettre du duc de Guise au duc de Parme, d'avril 1588, dans les *Papiers de Simancas*, série B, liasse 60, n° 112.

abriter contre les tempêtes, et, de là, faire voile sans obstacle pour l'Angleterre. Philippe II n'adopta aucune de ces prudentes mesures[1]. Ce prince circonspect, qui compromettait souvent ses projets par ses temporisations et annulait ses préparatifs par ses incertitudes, s'exposa cette fois par précipitation à échouer dans la plus grande entreprise de son règne.

Mais, s'il ne consentit point à ce que le prince de Parme s'emparât préalablement de Flessingue et des bouches de l'Escaut, il ne voulut pas, du moins, que l'*Armada* quittât la rade de Lisbonne avant que le duc de Guise et les ligueurs n'eussent pris les armes contre Henri III[2], afin d'empêcher toute diversion de la France en faveur de la reine Élisabeth. Dans ce but, le commandeur Juan Iniguez Moreo se rendit de sa part, vers les premiers jours d'avril[3], auprès du duc de Guise à Soissons, tandis qu'Alexandre Farnèse renvoya en Écosse le comte de Morton, qui était venu traiter avec lui au nom des catholiques de son pays, et qu'il fit accompagner du colonel Semple chargé d'inviter Jacques VI à venger enfin la mort de sa mère et l'outrage fait à la nation écossaise[4]. Le commandeur Moreo réussit pleinement à Soissons. Il offrit au duc de Guise, dès qu'il aurait rompu avec Henri III, 300,000 écus, 6,000 lansquenets et 1,200 lances, de la part du roi son maître, qui, de plus, retirerait son ambassadeur de la cour de France, et en accréditerait un auprès du parti catholique[5]. Le traité fut conclu à ces conditions, et le duc de Guise entra dans Paris où l'attendaient les ligueurs, et d'où il chassa Henri III, le 12 mai, par le soulèvement des barricades. Quinze jours après cette insurrection, qui réduisait Henri III à l'impuissance, et ne lui permettait pas même, selon les paroles du duc de Parme, *d'assister la reine d'Angleterre de ses larmes, dont il avait besoin pour pleurer son propre malheur*[6], la flotte espagnole sortit du Tage et se dirigea vers les îles britanniques.

Élisabeth était prise au dépourvu : trompée par les négociations qui se poursuivaient dans les Pays-Bas, elle avait partagé les espérances de paix qu'avait conçues le lord trésorier, dont la prévoyance et l'habileté

[1] Strada, t. II, liv. IX, p. 634 à 637. — [2] C'était aussi l'avis du duc de Parme. Strada, *ibid.*, p. 634, et Dépêche de Mendoza à Philippe II, du 25 février 1588. *Papiers de Simancas*, série B, liasse 60, n° 254, et dépêche du 15 mars, n° 277. — [3] Dépêche de Mendoza au roi catholique, du 5 avril. *Papiers de Simancas*, série B, liasse 60, n° 35. — [4] Le duc de Parme l'a écrit à Mendoza. Dépêche du 11 mars 1588. *Papiers de Simancas*, série B, liasse 61, n° 105. — [5] « Punctos de la « instrucion, etc. » *Papiers de Simancas*, série B, liasse 61, n° 184. — [6] *Papiers de Simancas*, série B, liasse 61, n° 62.

étaient cette fois en défaut. Malgré les conseils de Walsingham et de Leicester, qui lui représentaient l'invasion comme imminente, elle avait sacrifié sa sécurité à son avarice, et s'était mise très-imparfaitement en défense. Au moment où l'*Armada* prenait la mer, ses flottes n'étaient point encore formées et pas un seul homme n'était levé sur le sol de l'Angleterre. Heureusement une tempête vint à son secours. Avant d'avoir dépassé les côtes d'Espagne, l'*Armada* fut assaillie, à la hauteur du cap Finistère, par un ouragan qui la dispersa et la contraignit de rentrer fort maltraitée dans les ports de la Biscaye et de la Galice. Elle n'était plus, d'ailleurs, commandée par le marquis de Santa-Cruz. Ce marin expérimenté, malgré sa diligence et ses succès, n'avait pas trouvé grâce devant l'ardeur devenue impatiente de son maître. Philippe II lui avait reproché de n'être pas assez expéditif, et lui avait dit avec une dureté ingrate : « Vous reconnaissez bien mal la bienveillance que j'ai eue « pour vous [1]. » Ces paroles d'un roi si absolu et si contenu avaient été meurtrières pour Santa-Cruz. Accablé de fatigue et de chagrin, il était mort, et Philippe II l'avait remplacé par Alonzo Perez de Gusman, duc de Médina-Sidonia, l'un des plus grands seigneurs de l'Espagne, mais peu propre à conduire une semblable expédition. Il est vrai qu'il avait pour ses lieutenants deux habiles marins, le Biscayen Juan Martinez de Recalde et le Guypuscoan Miguel Ocquendo.

Pendant que l'*Armada* se ralliait et se radoubait sur les côtes d'Espagne, Élisabeth avait enfin compris toute l'étendue du danger et y avait pourvu. Reprenant son énergie avec sa claivoyance, elle forma un conseil militaire pour la défense du royaume; prescrivit d'enrôler, dans les comtés, tous les hommes en état de porter les armes, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de soixante [2]; ordonna la réunion de deux armées, l'une de 31,932 hommes d'infanterie et 2,400 hommes de cavalerie, sous Leicester, pour faire face à l'ennemi; l'autre sous Hunsdon, de 34,400 hommes d'infanterie, de 1,914 hommes de cavalerie et de 36 pièces d'artillerie de divers calibres, pour la défense de sa royale personne [3]. Elle songea à fortifier la position de Tilbury, vers l'embouchure de la Tamise par où devaient aborder les Espagnols, et elle fit reléguer, dans l'île d'Ely et dans l'intérieur du royaume, les catholiques anglais les plus suspects, tandis qu'elle soumit les autres à une étroite surveillance [4]. Les deux armées de Leicester et de Hunsdon étaient convoquées la première, pour le 28 juin, la seconde pour le 23 juillet.

[1] « Male tu quidem pro benevolentia in te mea, mihi gratiam rependis. » Strada, t. II, liv. IX, p. 653. — [2] Lingard, t. VIII, chap. v. — [3] Murdin, p. 612 à 614. — [4] Camden, 566, Murdin, 605, Lingard, t. VIII, ch. v.

C'eût été beaucoup trop tard pour s'opposer à l'invasion, sans le contretemps essuyé par l'*Armada*, et, avec ce contre-temps, ce n'était même pas assez tôt pour qu'elles pussent être mises en état de lutter contre les vieilles bandes espagnoles. Mais les faveurs persévérantes de la fortune et l'intrépidité de la marine anglaise réparèrent les retards d'Élisabeth et la sauvèrent des fautes où l'avaient entraînée sa crédulité et sa parcimonie.

Le nombre des vaisseaux qu'elle rassembla fut considérable. Assistée par la cité de Londres, qui, toute seule, en mit trente-huit à sa disposition, servie avec dévouement par tous ses sujets, qui marchèrent à la défense de leur pays et de leur religion, elle eut bientôt cent quatre-vingt-onze navires, la plupart, il est vrai, de petite dimension, portant 15,272 hommes[1]. Les plus grands furent commandés par Drake, Forbisher, Winter, Hawkins et tous les hardis aventuriers qui s'étaient signalés dans les mers lointaines contre la puissance espagnole. Cette flotte, nombreuse et agile, sur laquelle accoururent des volontaires appartenant aux premières familles de l'Angleterre, que montèrent des marins d'une audace et d'une habileté égales, fut placée sous les ordres de l'amiral Howard d'Effingham, qui eut pour lieutenant Francis Drake. Elle se concentra à Plymouth, où elle attendit l'*Armada*, à l'ouverture du canal qui sépare le continent de l'île, tandis qu'une forte division, conduite par lord Henry Seymour et Winter, se porta de l'autre côté du Pas-de-Calais pour joindre l'amiral hollandais Lonck et l'amiral de Zélande, Justin de Nassau[2], bloquer, de concert avec eux, les côtes de Flandre, et empêcher que la flottille du prince de Parme joignît l'*Armada* du duc de Médina-Sidonia.

Celle-ci remit enfin à la voile le 20 juillet; sa navigation fut d'abord heureuse, sous un ciel calme et à travers une mer tranquille. Cette flotte, la plus grande qu'eût encore portée l'Océan, s'avançait majestueusement, réputée invincible par les 7,500 marins qui la manœuvraient, par les 19,000 soldats et les 669 prêtres ou religieux qu'elle conduisait à la conquête et à la conversion de l'Angleterre. Avec ses immenses galéasses et ses formidables galions elle ressemblait à une ville fortifiée voguant sur les eaux. Après qu'elle eut passé la pointe de la Bretagne, excitant partout la surprise et l'admiration, elle arriva en face des vaisseaux anglais qui avaient jeté l'ancre à Plymouth. Supérieure en force et favorisée par le vent qui soufflait du sud, elle pouvait accabler Howard et Drake, et, d'un seul coup, dégager la route de l'Angleterre. C'est ce

[1] Murdin, p. 618. — [2] De Thou, liv. LXXXIX, ch. IX.

que demandaient à l'envi les capitaines espagnols; mais le duc de Médina-Sidonia, les ayant rassemblés, leur montra l'ordre du roi qui défendait de combattre avant que la jonction avec le duc de Parme n'eût été opérée et qu'on n'eût conduit toutes les troupes sur les bords de la Tamise. Don Juan de Recalde soutint néanmoins qu'il convenait d'attaquer lorsqu'on était sûr de vaincre, et qu'il fallait servir le roi en lui désobéissant. Mais le timide duc de Médina-Sidonia, observateur scrupuleux des instructions qu'il avait reçues, reprit sa marche pour les côtes de Flandre[1]. Il obéit trop bien à un ordre qui, donné loin des lieux et des événements, était une faute, puisqu'il interdisait d'offrir le combat avec opportunité, sans empêcher de le recevoir avec désavantage.

En effet, Howard et Drake, échappés à ce péril, suivirent l'*Armada*, qui, formée en croissant, s'avançait avec lenteur, et attaquèrent victorieusement son arrière-garde. Dans ce canal étroit, dont ils connaissaient les passages et les écueils, leurs vaisseaux agiles surent toujours prendre le vent, et, tout en évitant le choc de la masse redoutable contre laquelle ils se seraient brisés, ils parvinrent à l'entamer par d'importantes captures; ils lui livrèrent ainsi, le 4 août, un combat heureux, en face de l'île de Wight[2], et l'inquiétèrent constamment jusqu'à la hauteur de Calais, où elle arriva et jeta l'ancre le 9. Placée à quelques lieues de Dunkerque et de Nieuport, elle semblait alors toucher à l'un des termes de l'entreprise.

A l'approche de l'*Armada*, le duc de Parme, après avoir rompu les conférences entre les commissaires espagnols et les commissaires anglais, avait tout disposé pour s'unir à elle. Le 7 et le 8 août, il avait embarqué 14,000 hommes sur la flottille de Nieuport[3] et il était parti ensuite pour aller embarquer le restant des troupes de l'expédition sur la flottille de Dunkerque[4]. Le duc de Médina-Sidonia s'apprêtait à le joindre et à escorter ses vaisseaux plats jusqu'aux bouches de la Tamise. Mais Drake ne lui en laissa pas le temps. Avec son ardente et infatigable opiniâtreté, il n'avait pas cessé de poursuivre l'*Armada* et il avait aussi jeté l'ancre en face d'elle. Dans la nuit du 9 au 10, lorsque le ciel déjà couvert et l'atmosphère embrasée annonçaient un orage, il prit huit des petits navires les plus maltraités de sa flotte, les remplit de salpêtre, de bitume et d'autres matières combustibles, et les fit conduire, au milieu de l'obscurité, dans le voisinage des navires espagnols. A une certaine distance on y mit le feu, et les huit brûlots, éclairant tout à coup

[1] Strada t. II, liv. IX, p. 656, 657, 658.—[2] Strada, *ibid.*, p. 659 à 661.—[3] Strada, *ibid.*, p. 665. — [4] *Ibid.*

la nuit de leur lumière sinistre, s'avancèrent sur l'*Armada*. Celle-ci fut saisie d'épouvante. Elle craignit d'être incendiée comme l'avait été, quelques années auparavant, une autre flotte devant Anvers, et les Espagnols, levant leurs ancres et coupant leurs câbles, quittèrent précipitamment la côte et s'enfuirent avec confusion vers la haute mer[1]. Mais ils n'échappèrent à l'incendie que pour être exposés à la tempête.

Au milieu d'un violent orage, le vent du sud commença à souffler avec fureur. Poussée par cet ouragan, la flotte espagnole, que poursuivit encore et que canonna tout le jour la flotte anglaise, fut jetée sur le rivage, entre Calais et les bouches de l'Escaut; elle eut beaucoup de peine à se tirer de ces bas-fonds, où échouèrent plusieurs galions et l'une des quatre grandes galéasses. L'*Armada* avait déjà perdu quinze vaisseaux, portant quatre mille sept cent quatre-vingt-onze hommes, et elle ne pouvait échapper à une plus grande ruine qu'en sortant de ce dangereux canal. L'expédition était manquée, et le duc de Médina-Sidonia, poussé du sud au nord par la tempête, qui ne lui permettait point de traverser de nouveau la Manche sans périr, se jeta dans une route presque aussi hasardeuse. Il fit le tour de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, et reprit à travers l'Océan septentrional le chemin de l'Espagne[2]. Dans cet orageux trajet, il sema des débris de sa flotte une mer qui lui était inconnue, et laissa dix-sept de ses vaisseaux sur les seules côtes d'Irlande.

Pendant que l'*Armada* éprouvait ce désastre et que le duc de Parme, assez abattu d'un aussi grand échec, retirait ses troupes des bateaux plats, le roi d'Écosse s'était enfin décidé entre Philippe II et Élisabeth. Longtemps il les avait ménagés l'un et l'autre. Au mois de juillet même il avait favorablement reçu le colonel Semple, que lui envoyait le duc de Parme. Il avait même écrit à ce dernier dans des termes qui pouvaient le faire considérer comme un futur auxiliaire pour lui[3]. Mais, lorsque le comte de Morton, conformément à ce qui avait été convenu dans les Pays-Bas, donna aux catholiques écossais le signal de l'insurrection pour seconder l'expédition espagnole, Jacques VI comprit que le danger lui était commun avec Élisabeth. Malgré le soin qu'avaient pris les agents de l'Espagne de se taire sur le but religieux de l'entreprise, et de lui cacher l'ambition de Philippe II sous la vengeance de sa mère, il vit bien qu'il s'agissait de rétablir l'ancienne

[1] Strada, *ibid.*, p. 665 à 667. — [2] *Ibid.*, p. 667 à 669. — [3] « Et rex admisso per- « honorifice Simplio, egit per litteras, quarum autographum apud me est, gratias « Parmensi duci, cujus humanitati adstrictum se in perpetuum profitebatur. » Strada, *ibid.*, p. 646.

croyance en Angleterre et de soumettre ce pays au roi catholique. Aussi n'hésita-t-il plus. Il fit dire à Élisabeth que le roi d'Espagne lui réservait la grâce que Polyphème accordait à Ulysse, celle d'être dévoré le dernier[1], et il marcha en armes contre Morton, dont il prit le château de Lochmaben et qu'il jeta en prison après l'avoir battu à Dumfries[2]. Cet acte de vigueur arrêta les entreprises des catholiques d'Écosse, et tira d'une grande angoisse Élisabeth, qui n'avait pas mis en état de défense sa frontière du nord. Elle envoya aussitôt auprès du jeune prince, que sa croyance et ses intérêts ramenaient à elle, William Ashby, pour le féliciter, et lui offrir de sa part un duché en Angleterre, comme acheminement au trône, cinq mille livres sterling de pension, avec l'entretien d'une petite garde du corps de cinquante gentilshommes écossais[3]. Ces engagements, que la présence du péril lui faisait alors prendre, et que le retour de la sécurité la dispensa plus tard de tenir, achevèrent de gagner Jacques VI. Il s'entendit de nouveau avec Élisabeth, et, comme l'ambition parlait en lui plus haut que le sang, les mêmes raisons qui l'avaient rendu si accommodant sur la captivité de sa mère l'empêchèrent définitivement de demander compte de sa mort.

La reine d'Angleterre triomphait sur tous les points. Si elle n'avait pas prévu le péril d'assez loin, elle y avait fait face avec un généreux courage. Elle avait animé l'Angleterre de son intrépidité et de sa confiance; elle avait voulu se mettre à la tête de ses troupes, qu'elle visita dans leur camp de Tilbury, au milieu d'enthousiastes transports. Le peuple anglais, pénétré de reconnaissance et d'admiration, l'honora comme sa libératrice et crut lui devoir le salut de son indépendance, la sécurité de sa religion et l'avenir de sa grandeur.

Quant à Philippe II, dont ce désastre arrêtait les prospérités politiques, il apprit la ruine de l'*Armada* avec la tranquille fierté du monarque le plus puissant de l'Europe. Ce fut son ministre favori, don Christoval de Moura, qui se chargea de la lui annoncer. Don Christoval le trouva écrivant des lettres dans son cabinet. Philippe II l'écouta sans changer de visage : « Je rends grâces à Dieu, dit-il, de m'avoir donné « le moyen de supporter sans embarras une semblable perte et d'être « en état de remettre en mer une flotte aussi grande. L'eau qui coule « peut se perdre, si la source n'en est pas tarie[4]. » Reprenant ensuite sa plume, il continua paisiblement à écrire[5]. L'*Armada*, s'il faut croire ce qu'en dit l'ambassadeur Mendoza à l'historien de Thou, lui avait

[1] Camden, p. 544, Spotiswood, p. 369. Tytler, t. IX, p. 18-19. — [2] Tytler, t. IX, p. 21-22. Robertson, liv. VII.— [3] Tytler, t. IX, p. 22.— [4] Strada, t. II, liv. IX, p. 671. — [5] *Ibid.*

cependant coûté plus de cent millions de ducats [1]. Les débris en arrivèrent au mois de septembre dans les ports de Santander et de la Corogne, conduits par le duc de Médina-Sidonia, qui reçut l'ordre de se retirer dans ses terres sans être admis à voir le roi, et par don Juan de Recalde, qui succomba bientôt aux fatigues qu'il avait essuyées. Philippe II fit part à ses peuples de ce grand revers dans le langage élevé et soumis d'un prince chrétien. Il demanda des prières publiques à tous les archevêques et évêques de ses États : « Les événements de la mer, « leur écrivit-il, sont variables, comme on le sait, et comme vient de l'é- « prouver l'*Armada* [2]. » Attribuant le malheur survenu à des causes plus fortes que les précautions humaines, il les invitait à invoquer en sa faveur l'assistance de Dieu : « Recommandez, leur disait-il en finissant, « toutes mes actions à Notre-Seigneur, afin que sa divine Majesté les fasse « tourner à l'utilité de son service, à l'exaltation de son Église, au bien « et à la conservation de la chrétienté. C'est là tout ce que je veux [3]. »

Quoique sa réponse à don Christoval de Moura semblât annoncer l'équipement prochain d'une nouvelle flotte, et bien que Mendoza lui conseillât de préparer une autre expédition [4], Philippe II ne put pas reprendre le dessein auquel il avait travaillé cinq ans, réfléchi dix-huit, et qui avait échoué en quelques jours. Les événements ne le lui permirent point. Le duc et le cardinal de Guise, tués vers la fin de 1588, à Blois, au service de la même cause, pour laquelle avait péri Marie Stuart à Fotheringay; Henri III, assassiné par un moine, vers le milieu de 1589, à Saint-Cloud, et sa mort, séparant pour la première fois en France le catholicisme de la royauté; les ligueurs, engagés durant cinq années dans une lutte ardente et opiniâtre contre les protestants unis aux royalistes, obligèrent Philippe II à détourner ses vues de l'Angleterre pour les diriger sur la France. Il employa ses finances à y soutenir la Ligue, ses armées à l'y défendre, et, pendant qu'il cherchait à déposséder Henri IV, il ne put pas songer à renverser Élisabeth. Cette princesse, après la mort de Marie Stuart et la dispersion de l'*Armada*, n'eut plus rien à craindre. Aucune entreprise sérieuse ne fut tentée, ni même conçue pour lui enlever le trône et pour arracher la Grande-Bretagne au protestantisme, qui y resta à jamais le maître. Ayant affermi dans son royaume la révolution que son père, Henri VIII, avait opérée, Élisabeth aida, sur le continent, Henri IV à dompter la Ligue, la république des Provinces-Unies à se rendre indépendante de l'Es-

[1] Thuanus, lib. LXXXIX, c. XIV. — [2] Herrera, t. III, p. 113. — [3] *Ibid.* — [4] Dépêche de Mendoza à Philippe II, du 2 novembre 1588, *Pap. de Simancas*, série B, liasse 60, n[os] 47 et 48.

pagne. Partout où Philippe II voulait rétablir la vieille croyance, elle se donna la mission de maintenir la nouvelle, et cette mission elle l'accomplit à l'aide d'une puissance moins forte que la sienne, mais avec plus d'habileté et de bonheur que lui, puisqu'elle fit triompher le protestantisme en Angleterre, en Écosse, en Hollande, et qu'elle l'empêcha de succomber en France. Comme la politique de Philippe II, la politique d'Élisabeth fut entachée de fourberie et souillée de cruauté; seulement, de Philippe II data la décadence de l'Espagne, et sous Élisabeth commença la grandeur de l'Angleterre.

Telle fut la vraie issue de la lutte longue et inégale des deux religions dans la Grande-Bretagne. Marie Stuart succomba avec l'ancienne; Élisabeth s'affermit avec la nouvelle. En soutenant une cause pour ainsi dire perdue, Marie Stuart ne fut ni heureuse pendant sa vie, ni vengée après sa mort. La position où elle se trouva placée dès son retour de France en Écosse, et la croyance qu'elle ambitionna d'y rétablir, contribuèrent à ses infortunes au moins autant que ses passions et ses fautes.

L'Écosse avait été de tous les temps difficile à défendre et à gouverner. Cinq rois de la maison de Stuart avaient péri pour avoir tenté d'en assurer l'indépendance vis-à-vis de l'Angleterre et d'y constituer l'autorité publique contre la noblesse féodale. Le dernier qui avait été accablé sous le poids de cette tâche était Jacques V, le père infortuné de la plus infortunée Marie Stuart. En mourant à l'âge de trente ans, et en laissant pour régner après lui une fille âgée de six jours, il annonça avec une mélancolique prévoyance le sort de son pays et de sa race. Une guerre s'engagea autour du berceau de sa triste héritière pour savoir si elle entrerait dans la maison des Valois ou dans celle des Tudor; si elle épouserait le petit-fils de François Ier, ou serait mariée au fils de Henri VIII; si l'Écosse resterait indépendante sous le protectorat de la France, ou si elle se confondrait avec l'Angleterre par une incorporation depuis longtemps recherchée. Le parti de l'indépendance l'emporta sur le parti de l'union, et Marie, encore enfant, fut conduite en France. C'est là que s'écoulèrent ses plus douces et ses plus charmantes années. Pendant ce temps grossissait en Écosse la tempête qui devait troubler tout le reste de sa vie. Gouvernée tour à tour par un régent du parti français, le duc de Châtellerault, ou par une régente d'origine française, Marguerite de Lorraine, sœur des Guise, l'Écosse, en lutte avec l'Angleterre, alliée avec la France, s'enfonça de plus en plus dans ses divisions. Aux causes toujours subsistantes et en ce moment ranimées des anciennes querelles s'en ajoutèrent d'autres : la réformation religieuse vint fortifier l'indépendance féo-

dale et mêler l'ardeur des nouvelles croyances à l'énergie des vieux intérêts. Elle donna la démocratie presbytérienne pour alliée à l'aristocratie baroniale. Ce grand événement s'était accompli durant l'absence de Marie Stuart, qui, en retournant, à l'automne de 1561, sur le trône de ses ancêtres, se trouva en butte à des dangers bien plus redoutables que ceux auxquels n'avaient pu résister tant d'autres rois avant elle.

Pour commander en reine à une noblesse toute-puissante, sans provoquer ses soulèvements; pour pratiquer le culte catholique, sans exciter la défiance agressive des protestants; pour conserver la plénitude de son autorité souveraine vis-à-vis de l'Angleterre, sans s'exposer aux menées et aux attaques de l'inquiète Élisabeth, qu'apportait Marie Stuart en Écosse? Elle ne connaissait pas les usages du pays qu'elle était appelée à régir, elle en détestait la barbarie, elle en condamnait la religion. Sortant de la cour brillante et raffinée où elle s'était formée aux arts de l'Italie, à l'esprit et à la galanterie de la France, elle revenait, pleine de regrets et de dégoûts, au milieu des montagnes sauvages et des habitants incultes de l'Écosse. Plus aimable qu'habile, très-ardente et nullement circonspecte, elle y revenait avec une grâce déplacée, une beauté dangereuse, une intelligence vive mais mobile, une âme généreuse mais emportée, le goût des arts, l'amour des aventures, toutes les passions d'une femme jointes à l'extrême liberté d'une veuve. Bien qu'elle eût un grand courage, elle ne s'en servit que pour précipiter ses malheurs, et elle employa son esprit à mieux faire les fautes vers lesquelles l'entraînaient sa situation et son caractère. Elle n'en évita aucune. Elle eut l'imprudence de se présenter comme l'héritière légitime de la couronne d'Angleterre, et de devenir ainsi la rivale d'Élisabeth; elle servit d'appui et d'espérance au catholicisme vaincu dans l'île, et encourut par là l'implacable inimitié du parti réformé, qui voulait sauver à tout prix la révolution religieuse qu'il avait faite.

Ce n'est pas tout. Les périls auxquels l'exposaient l'exercice de son pouvoir, les prétentions de sa naissance, les ambitions de sa foi, elle les aggrava par les torts de sa conduite privée. Le goût soudain qu'elle ressentit pour Darnley; les familiarités excessives qu'elle eut avec Rizzio et la confiance inconsidérée qu'elle lui accorda; la passion effrénée qui l'entraîna vers Bothwell, lui furent également funestes. En élevant jusqu'à elle comme époux et comme roi un jeune gentilhomme dépourvu de tout, hors des agréments de la personne, et dont elle se dégoûta si vite; en faisant son secrétaire et son favori d'un étranger et d'un catholique; en consentant à devenir la femme du meurtrier de son mari, elle anéantit elle-même son autorité. Après avoir perdu la couronne par ses

passions, elle perdit la liberté par son imprudence et la vie par ses complots. Elle chercha un asile, sans être assurée de l'y recevoir, dans le royaume même de son ennemie, et, après s'être mise à la merci d'Élisabeth, elle conspira contre elle sans aucune chance de la renverser. Elle ne devait pas se confier avec cette légèreté à une aussi terrible rivale, et, une fois entre ses mains, elle devait calmer ses défiances loin de la menacer par d'incessantes conjurations. Elle n'en fit rien. Du fond de la prison où elle avait été iniquement jetée et où elle était iniquement retenue, elle crut pouvoir, de concert avec le parti catholique, préparer sa délivrance, tandis qu'elle ne travaillait qu'à sa perte. Ce parti était trop faible dans l'île, trop désuni sur le continent, pour s'insurger ou pour intervenir utilement en sa faveur. Les trames qu'il ourdit, les soulèvements qu'il tenta en Angleterre depuis 1569 jusqu'en 1586, achevèrent de le ruiner, en causant la mort ou la fuite de ses chefs les plus entreprenants. La croisade maritime discutée à Rome, à Madrid, à Bruxelles, dès 1570 et convenue en 1586, pour abattre Élisabeth et relever Marie Stuart, loin de placer sur le trône de la Grande-Bretagne la reine des catholiques, la fit monter sur l'échafaud.

L'échafaud, tel fut donc le terme de cette vie ouverte par l'expatriation, semée de traverses, remplie de fautes, souillée même de vices, mais ornée de tant de charmes, touchante par tant d'infortunes, épurée par d'aussi longues expiations, finie avec tant de grandeur. Si Marie Stuart ne fut pas habile comme reine, se montra plus que légère comme femme, ne fit point paraître les sentiments d'une mère, elle eut, comme prisonnière, un inaltérable courage et elle mourut en héroïque martyre. Victime de la vieille féodalité écossaise et de la nouvelle révolution religieuse, elle emporta avec elle les espérances du pouvoir absolu et du catholicisme. Toutefois, ses descendants, parvenus à la couronne d'Angleterre, seize années après sa mort, la suivirent dans la voie funeste où plusieurs de ses ancêtres l'avaient précédée. Son petit-fils, Charles Ier, en voulant établir la monarchie absolue, fut décapité comme elle, et son arrière petit-fils, Jacques II, en essayant comme elle de restaurer le catholicisme, fut jeté du trône dans l'exil. Après lui s'éteignit sur la terre étrangère cette race des Stuarts, que son esprit inconsidéré, son caractère aventureux et la fatalité de son rôle ont rendue l'une des plus tragiques de l'histoire.

Les documents nouveaux que renferme la précieuse collection du prince Labanoff et ceux que j'ai insérés dans ces nombreux articles serviront, je l'espère, à faire plus complétement et mieux juger encore Marie Stuart.

MIGNET.

POETÆ BUCOLICI ET DIDACTICI. *Theocritus, Bion, Moschus,* recognovit et præfatione critica instruxit C. Fr. Ameis.—*Nicander, Oppianus, Marcellus Sideta De piscibus, poeta De herbis,* recognovit F. S. Lehrs. Præfatus est K. Lehrs. *Phile iambi De proprietate animalium,* ex codicibus emendarunt F. S. Lehrs et Fr. Dubner. Græce et latine cum scholiis et indice locupletissimo. Paris, Didot, 1846; grand in-8°, p. XXXII et 86, XIV et 174, III et 48.

Scholia in Theocritum, auctiora edidit et annotatione critica instruxit Fr. Dubner. *Scholia et paraphrases in Nicandrum et Oppianum,* partim nunc edidit partim collatis mss. emendavit, annotatione critica instruxit et indices confecit U. Cats Bussemaker. Paris, Didot, 1849; grand in-8°, p. XIV et X, et 671.

PREMIER ARTICLE.

Le système du grand format et de l'impression serrée, adopté par M. Didot pour la collection des auteurs grecs, est très-avantageux lorsqu'il est appliqué aux écrivains qui nous ont laissé des ouvrages considérables. Rien de plus commode en effet que d'avoir un Xénophon, un Polybe, un Lucien en un seul volume, et un Plutarque en quatre au lieu de dix. Mais, quand il s'agit des auteurs dont il ne nous reste que des ouvrages d'une médiocre étendue, ce système ne laisse pas que de présenter quelques inconvénients. Les poëtes bucoliques, par exemple, n'occupant que quatre-vingt-six pages du volume que nous avons sous les yeux, on s'est trouvé dans l'obligation de leur adjoindre des poëtes d'un autre genre, et on a choisi les *didactiques,* qui n'ont aucune espèce de rapport avec le βουκολιασμὸς de Théocrite. Nous ne nous rendons pas non plus bien compte du classement de ces écrivains : l'ordre chronologique n'y entre certainement pour rien, car, sans parler des anciens poëtes didactiques Empédocle et Parménide, qui probablement ont été réservés pour un recueil des restes de l'ancienne philosophie, pour observer l'ordre chronologique il aurait fallu commencer par Aratus et Nicandre. Au lieu de cela, on a placé en tête les œuvres d'Oppien, composées du temps des Antonins et de Commode, ce qui semblerait indiquer qu'on a voulu établir un ordre par matières. Mais, dans ce cas encore, comment se fait-il qu'on ait séparé des Halieutiques et des Cynégétiques le poëme ou fragment de poëme *De piscibus*

et celui de Philé *De animalibus?* L'autre moitié du demi-volume, destinée à compléter cette collection de poëtes didactiques, viendra sans doute dissiper nos incertitudes à cet égard. Examinons, en attendant, la portion qui a été publiée.

Les poésies de Théocrite, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, ont eu une part assez large dans les études des savants philologues. Indépendamment de la beauté et de la perfection merveilleuse de ces poésies, il y avait à cette préférence plusieurs autres causes particulières.

En premier lieu, on ne possède aucun manuscrit correct de Théocrite : ils sont tous défigurés par de nombreuses corruptions qui arrêtent le lecteur presque à chaque pas. Il a donc fallu aux premiers éditeurs de grands efforts pour arriver à constituer un texte à peu près lisible. L'explication n'offrait pas des difficultés moindres : pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les scholiastes, bien plus rapprochés de l'époque du poëte que les savants modernes, et de voir les efforts que les premiers ont faits sans obtenir la plupart du temps un résultat satisfaisant. On remarquait aussi de notables différences dans les idylles entre elles, sous le rapport du langage, du choix du sujet et de la manière dont il a été traité; circonstance qui n'a pas manqué de provoquer des recherches sur l'authenticité de plusieurs pièces; et on est allé jusqu'à attribuer l'idylle xxv à Panyasis, et la xxixe à Alcée.

Vint ensuite la question du dialecte. Comme Théocrite a écrit évidemment en dorien, on a introduit les formes doriques dans toutes ses poésies, sans être effrayé par les milliers de changements qu'un pareil système devait amener nécessairement. Cependant une critique plus circonspecte a fait voir que les pièces qui se rapprochent du genre épique offrent beaucoup moins de formes et de mots appartenant au dialecte dorien que celles du genre bucolique pur. Il s'agit donc, non-seulement, de déterminer le dorisme poétique de Théocrite (qui diffère, sur plusieurs points, de la prose dorienne), mais aussi d'indiquer les limites dans lesquelles le poëte a cru devoir se renfermer, du moins pour plusieurs pièces, en faisant un emploi modéré du dorisme. Tels sont, indépendamment du travail de critique et d'explication ordinaire et commun à tous les anciens auteurs tirés des manuscrits, tels sont, disons-nous, les principaux sujets de recherche particuliers aux poésies de Théocrite.

Le nouvel éditeur de ce poëte et des autres bucoliques, M. Ameis, que nous ne connaissons en France que par ce travail, est très-versé dans toutes les questions de ce genre. Riche d'une science toute spé-

ciale, il a consacré un grand nombre d'années à l'étude la plus consciencieuse de ces poëtes; on voit qu'il s'est entouré, laborieusement, de tous les éléments nécessaires pour obtenir des résultats solides dans un travail qui a pour objet la restitution et une saine explication de ces précieux restes. Variantes recueillies péniblement de tous les côtés, observations tirées d'une infinité de livres, de brochures et de journaux littéraires, fortes études de grammaire et d'antiquités, un bon jugement et beaucoup de perspicacité, tels sont les différents genres de mérite que l'on reconnaît dans le travail de M. Ameis.

Le fond du nouveau texte de Théocrite est celui de M. Meineke (Berlin, 1836), dont il suffit de citer le nom pour rappeler une critique à la fois prudente et ingénieuse; toutefois, M. Ameis n'a pas cru devoir le suivre trop servilement. Pendant le cours de sa publication, il a paru, en 1844, deux éditions nouvelles de Théocrite, données l'une par M. Ziegler[1], et l'autre par M. Wordsworth[2]. Le premier de ces deux savants a collationné de nouveau les principaux manuscrits des bibliothèques d'Italie; quant au second, il n'a eu, il est vrai, à sa disposition que des manuscrits de moindre valeur, mais son commentaire renferme des idées excellentes et les preuves d'un goût parfait. Sous ce rapport, tout en rendant justice au travail remarquable à tant d'égards de M. Ameis, il nous semble que ce dernier a été quelquefois moins heureux que le philologue anglais. Parmi beaucoup de restitutions ingénieuses que le nouvel éditeur a reçues dans le texte, et qui nous révèlent évidemment la pensée de Théocrite, il s'en trouve quelques-unes qui, suivant nous, s'éloignent plus ou moins de l'intention du poëte. L'examen critique d'une pièce, tout en justifiant cette observation, fera mieux voir et le mérite de M. Ameis et les motifs de la légère réserve que nous croyons devoir mettre à nos éloges.

Choisissons, pour cet examen, la ravissante idylle des *Pêcheurs* (XXI), qui nous est parvenue dans un état d'altération extraordinaire, mais à laquelle la sagacité des critiques a réussi à rendre presque entièrement, au moyen de corrections indubitables, le charme de la forme authentique. Sans analyser la pièce entière, nous examinerons particulièrement les progrès que la critique semble avoir faits, grâce à l'édition de M. Ameis, et nous signalerons le petit nombre de passages où la leçon véritable est encore à trouver, et pour lesquels on n'a encore rien proposé qui puisse satisfaire les hommes de goût.

[1] Theocriti Carmina. Recensuit Christophorus Ziegler. Tubingæ, 1844, in-8°. — [2] Theocritus. Codicum manuscriptorum ope recensuit et emendavit Christophorus Wordsworth. S. T. P. Scholæ Harroviensis magister. Cantabrigiæ, 1844, in-8°.

V. 4 : Κἤν ὀλίγον νυκτός τις ἐπιψαύσησι τὸν ὕπνον...... θορυβεῦσι μελε δῶναι. M. Ameis a eu raison d'enlever la virgule après ἐπιψαύσησι, parc que l'idée de τὸν ὕπνον ne peut être séparée de ce verbe, et il faut d toute nécessité suppléer ce mot, quoique à un autre cas : ἐπιψαύσησ (τοῦ ὕπνου), τὸν ὕπνον θορυβεῦσι μελεδῶναι[1]. La présence de cette virgul a entraîné dans une erreur singulière un éditeur plus récent de Théo crite, qui a pris νυκτὸς pour le régime de ἐπιψαύσησι, ce qui produit l sens que voici : « Pour peu qu'il touche *la nuit*, les soucis troublent aus « sitôt son sommeil. » Il est évident que le poëte a voulu dire : « Pendan « la nuit, s'il touche un peu le sommeil (s'il lui arrive de s'endormir) « aussitôt les soucis troublent son sommeil. »

Au vers suivant (13), M. Ameis, et le savant auteur d'un excellen ouvrage sur les dialectes grecs, M. Ahrens, se sont rencontrés dans un conjecture que tous deux ont faite, à l'insu l'un de l'autre. Voici com ment ils écrivent ce vers :

Νέρθεν τᾶς κεφαλᾶς φορμὸς βραχύς, ΕἿΜΑ ΤΑ͂ΠΗΣ ἮΝ.

Malgré cette rencontre de deux habiles philologues, qui semblerai être un gage de certitude pour la leçon εἶμα τάπης ἦν, que M. Ameis a reçu dans le texte, nous n'hésitons pas à nous inscrire en faux contre cett leçon. Les manuscrits portent εἵματα πῖλοι. Quelque négligent que l'o suppose le copiste, il est difficile d'admettre que de τάπης ἦν il ait fait πῖλοι il y a une trop grande différence entre ces deux mots. La leçon εἵματα πῖλοι est exacte et ne demande qu'à être expliquée. C'est, sans doute, la virgule, placée dans toutes les éditions après εἵματα, qui n'a pas permis de trouver l'explication de ces mots. Hérodote, Xénophon et Plutarque parlent des πῖλοι, espèce de tapis en laine serrée (Hérodote les nomme ἐρινέοι), que les Perses étendaient par terre pour s'y asseoir ou s'y coucher; Xénophon les appelle aussi πῖλοι μηδικοί. C'est probablement Alexandre qui les avait apportés à Alexandrie avec tant d'autres objets du luxe oriental, et ils furent employés par ceux qui voulaient ou s'asseoir ou se coucher à terre. Théocrite dit donc (pour s'exprimer en prose) : οἱ πῖλοι τῶν ἀλιέων ἦσαν τὰ εἵματα αὐτῶν, « leurs tapis, c'étaient leurs « vêtements (qu'ils étendaient à terre pour s'y coucher, comme d'autres « sur le πῖλος). » On voit que εἵματα πῖλοι exprime exactement, et avec plus d'élégance, ce que les deux savants philologues font dire au poëte, εἶμα τάπης ἦν. Nous nous trouvons donc d'accord avec eux, quant au

[1] M. Kiessling, qui n'a pas non plus mis de virgule après le mot ἐπιψαύσησι, devait encore moins la mettre après τὸν ὕπνον, parce qu'il fait de cet accusatif le régime de ἐπιψαύσησι, tandis qu'il dépend du verbe suivant θορυβεῦσι.

sens, et nous ne pensons pas que M. Hermann (*Opuscula*, vol. V, p. 110, 111) ait bien expliqué les mots *εἵματα πῖλοι*, en traduisant *vestes eorum ex pilo erant*.

Si, en général, il est sage de se défier des conjectures que les éditeurs introduisent dans les textes anciens, il ne faut pas, d'un autre côté, s'en tenir trop servilement au texte reçu, jusqu'au point de prêter aux grands génies de l'antiquité des non-sens et des absurdités. C'est ce qui est arrivé pour les vers 15 et 16 des éditions précédentes. Voici comment ils sont imprimés dans celle de Gail :

Οὐδεὶς δ'οὐ χύτραν εἶχ', οὐ κύνα· πάντα περισσὰ
Πάντ' ἐδόκει τήνας ἄγρας· πενία σφιν ἑταίρα.

« Personne (il n'est question que de deux hommes!!) n'avait ni *marmite*, ni chien; tout leur semblait superflu, tout, hormis *cette chasse;* « la pauvreté était leur *amie*. » Mettons maintenant en face de ce non-sens la résurrection de la pensée de Théocrite, à laquelle la critique est parvenue :

Οὐδὸς δ' οὐχὶ θύραν εἶχ', οὐ κύνα· πάντα περισσὰ
Πάντ' ἐδόκει τήνοις· ἁ γὰρ πενία σφας ἐτήρει.

« Le *seuil* n'avait ni *porte*, ni chien; tout cela leur semblait superflu, « car la pauvreté les gardait. » Que l'on compare les deux phrases, et que l'on dise *systématiquement* qu'une pareille conjecture ne peut être adoptée, parce qu'elle n'est justifiée par aucun manuscrit. La correction des derniers mots appartient à MM. Ameis et Ahrens, qui se sont encore rencontrés ici; *σφας* est la leçon d'un grand nombre de manuscrits; *σφιν* n'est qu'un changement produit par l'altération de *ἐτήρει* en *ἑταίρα*.

Pour le vers suivant (17), M. Ameis nous semble avoir été moins heureux. Tous les éditeurs récents, Brunck seul excepté, lisent ainsi ce vers, d'après une excellente correction de Henri Estienne :

Οὐδεὶς ἐν μέσσῳ γείτων· παντᾶ δὲ παρ' αὐτὰν
Θλιβομέναν καλύβαν τρυφερὸν προσέναχε θάλασσα.

M. Ameis a ramené la leçon des manuscrits *πενίᾳ*, en construisant ce mot avec *θλιβομέναν* : il traduit *ad ipsam paupertate pressam casulam*..... Quelle pensée pour un poëte! Le *site* du dehors n'avait rien à faire avec la pauvreté du dedans, et encore *πενίᾳ* au commencement de la phrase! Henri Estienne avait parfaitement compris ce que le poëte a voulu dire; le doute que quelques critiques ont manifesté à l'égard

de θλιβομέναν disparaît complétement, grâce à deux passages d'Himérius, que M. Dübner[1] a signalés comme devant être comparés avec le passage de Théocrite.

Après avoir dit que, dans cette nuit d'été, que l'on dit si courte, il a déjà eu des milliers de songes, Asphalion continue (v. 25) : μὴ λαθόμην; τί τὸ χρῆμα; « (les) ai-je oubliés? qu'est-ce donc? » A quoi M. Hermann fait, avec beaucoup de justesse, la critique suivante : « Quid est « enim quod possit oblitus esse? certe non somnium. » Sa correction μὴ λάθε μ'; ἤ τί, etc., reçue dans le texte, et ainsi traduite par M. Ameis : *Una me latuit (aurora)? aut quid hoc rei? Spatium longum etiam noctes habent*, présente un sens plus convenable; mais il nous reste des doutes, et nous ne pensons pas que cette correction puisse être rangée parmi celles qui présentent un grand degré de certitude, comme nous venons de voir aux v. 15, 16 et 17.

Au v. 32, M. Ameis dit : « νυσταξῇ scribere *ausus sum*, quod olim « proposui pro νικαξῇ. » Sans doute il y a dans le Théocrite de M. Ameis plusieurs passages où le lecteur trouvera que le savant éditeur a été souvent trop hardi dans ses corrections. Mais il n'en est pas de même pour le passage en question, et il ne doit pas craindre d'encourir ici un pareil reproche. Le sens, en effet, condamne absolument le mot ΝΙΚΑΞῌ, qui se trouve très-heureusement rétabli ΝΥΣΤΑΞῌ, grâce à un changement très-minime, reposant sur les mêmes traits paléographiques NIIC et NYCI, indépendamment de l'iotacisme dans la prononciation, dont on pourrait aussi tenir compte. La situation de l'autre interlocuteur, couché pour dormir, donne un admirable à-propos au mot figuré νυσταξῇ, *dormitabis*. Nous regardons cette correction, que M. Fritzsche avait proposée aussi de son côté, comme une des plus heureuses et des moins contestables.

Les premiers éditeurs de Théocrite ont ainsi écrit le vers 38 :

Λέγε μοί ποτε νυκτὸς
Ὄψιν, πάντα τεῷ δὲ λέγων μάνυσον ἑταίρῳ.

Mais il est certain qu'il faut chercher tout autre chose dans les traits conservés par les manuscrits : ὄψιν τά τις ἔσσεο δὲ (dans trois mss. καὶ) λέγει (quelques mss. λέγων) μάνυεν. A l'exemple des autres éditeurs, M. Ameis a laissé subsister le texte des anciennes éditions, et il se con-

[1] Dans ses notes sur ce rhéteur, p. XIX. *Orat.* XIV, § 28 : καθ' ἣν (πόλιν, Constantinople) πορθμὸς ὀλίγος θαλάσσης θλιβόμενος σχίζει τὰς ἠπείρους τῷ ῥεύματι. Et *Orat.* XVI, § 3 (du même détroit de l'Hellespont) : ἑτέρωθεν πορθμὸς θλιβόμενος ποταμοῦ φύσιν ἀλλάττεται.

tente de rapporter les corrections dans sa préface critique. Parmi ces corrections, les unes s'éloignent trop de la leçon fournie par les manuscrits; les autres, qui s'en rapprochent davantage, ne donnent pas un sens satisfaisant ou du moins une forme qui semble digne de Théocrite. Il arrive ainsi que les passages qui paraissent les plus faciles et les plus simples cachent sous cette apparence trompeuse les difficultés les plus inextricables. Il serait à désirer que de pareils passages, dans les éditions, fussent marqués d'un astérisque, pour indiquer que le texte n'y est pas établi avec sûreté.

Au vers 44, *τῶν τραφερῶν* a été pris pour régime de *ὠρέξατο* : « atque « quidam (piscis) hæc alimenta appetiit. » Le mot *ἐδωδὰν* du vers précédent supplée facilement ici le régime *ἐδωδῆς*. Il semble, d'ailleurs, que le lecteur, en lisant *καί τις τῶν τραφερῶν*, doit joindre tout naturellement le génitif à *τις* : « et un des gros poissons y prend. » Ce sens, adopté par les autres traducteurs, nous paraît préférable à l'explication de Taylor adoptée par M. Ameis.

N'ayant pas sous la main les nombreuses éditions explicatives de Théocrite, nous ne savons si, pour mettre dans tout son jour le procédé d'Asphalion indiqué dans les vers 50 à 53, les commentateurs ont fait usage d'un passage remarquable sur l'ancienne pêche, passage qui se trouve où on ne penserait pas à le chercher, dans le Sophiste de Platon, § 11 à 13, éd. Heindorf, ou p. 220 et 221 de l'édition de Henri Estienne. Comme nous n'avons à nous occuper ici que du texte de M. Ameis, nous nous contentons de signaler ce passage, dans le cas où il aurait échappé aussi aux éditeurs que nous n'avons eu ni l'occasion ni le loisir de consulter.

Dans le reste de l'idylle, M. Ameis a reçu dans son texte plusieurs corrections de Briggs, de Brunck et de Fritzsche, corrections certaines, mais de peu d'importance. Nous croyons donc devoir les passer sous silence, pour nous arrêter aux derniers vers de l'idylle, qui sont encore assez controversés.

L'ami répond au pêcheur qu'il n'est nullement obligé de remplir le vœu qu'il a fait en rêve; ce vœu n'a pas plus de réalité que son poisson d'or; les visions des rêves ne sont autre chose que des mensonges:

Εἰ δ' ὕπαρ, οὐ κνώσσων, τὺ τὰ χωρία ταῦτα ματεύσεις,
Ἐλπὶς τῶν ὕπνων· ζάτει τὸν σάρκινον ἰχθύν.

Telle est la leçon des anciennes éditions, que M. Meineke a conservée

(excepté la faute évidente ζατεῖ). Le sens est irréprochable, mais les manuscrits ne sont pas d'accord avec cette leçon :

Εἴ με γὰρ κνώσσων τοῦτο χωρία ταῦτα ματεύεις.

Le changement de *τοῦτο* en *τὺ τὰ* ne peut être l'objet d'aucun doute; mais il n'en est pas de même de *εἴ με γὰρ* changé en *εἰ δ' ὕπαρ οὐ.* M. Ameis s'en est donc tenu à la conjecture de Reiske :

Εἰ μὲν γὰρ κνώσσων τὺ τὰ χωρία ματεύεις,
Ἐλπὶς τῶν ὕπνων.

Nous ne pouvons que l'approuver; mais voyons le sens : « Nam si « sane (tantummodo) dormiens tu in istis regionibus investigas, (tum) spes « (est) talium somniorum. » Telle est la traduction qu'il donne de ce passage, et il ajoute dans la préface : « i. e. splendida hujus generis somnia « (*τῶν ὕπνων*) piscium aureorum te fallunt. » Il fait donc dire au poëte : « Car, sans doute, si tu pêches *seulement* en songe, de pareils rêves peu-« vent te faire illusion. » Mais il est impossible de tirer cette idée des mots *ἐλπὶς* (*τούτων*) *τῶν ὕπνων*, que tout lecteur grec ne pourra prendre dans un autre sens que « espoir *de l'accomplissement* de ces songes, » ou au moins « espoir que t'ont donné ces songes. » Il y a même plus : si, dans ce vers, le poëte avait voulu parler d'un songe, aurait-il pu dire *τὰ χωρία ταῦτα*, c'est-à-dire leur assigner un lieu? Les rêves nous transportent en tout lieu; on dira simplement : « si tu ne pêches qu'en rêve, » et non, « si tu ne pêches ici qu'en rêve. » Voilà donc deux difficultés qui s'élèvent contre l'interprétation de M. Ameis, pour ne rien dire de la troisième, du mot *tantummodo*, qu'il ajoute sans que rien dans le grec puisse l'autoriser à y trouver ce mot si indispensable pour justifier son explication. Pour conserver *εἰ μὲν γὰρ*, leçon non douteuse, et pour obtenir le sens excellent de la leçon très-hasardée des autres éditions, nous citerons ici une conjecture ingénieuse que M. Dubner a bien voulu nous communiquer et qui n'exige qu'un très-léger changement : ce savant propose ΚΛΩΣΤΩΙ au lieu de ΚΝΩΣΣΩΝ :

Εἰ μὲν γὰρ κλωστῷ τύ τὰ χωρία ταῦτα ματεύεις,

τὸ κλωστὸν, ce qui est filé, le *filet*. Eschyle, Euripide, Aristophane et même Plutarque emploient *κλωστὴρ* dans le sens de filet : pourquoi *τὸ κλωστὸν* n'aurait-il pas eu la même signification?

Cet examen rapide suffira, du moins nous le pensons, pour montrer au lecteur que le travail de M. Ameis présente des améliorations certaines à côté de certains changements contestables. Du reste, une

préface très-savante et remplie d'excellentes notices littéraires avertit le lecteur de chacun des changements que M. Ameis a cru devoir faire au texte de M. Meineke; le lecteur y trouvera toutes les pièces nécessaires pour juger en détail les procédés critiques du nouvel éditeur.

Dans son travail sur Bion et Moschus, on retrouve le même soin, les mêmes études, les mêmes recherches; on voit que M. Ameis, comme pour Théocrite, s'est entouré de tous les renseignements écrits ou imprimés qu'il a pu se procurer. Pour rendre son édition aussi parfaite que possible, il a compulsé plusieurs manuscrits de la bibliothèque nationale de Paris et de la bibliothèque impériale de Vienne qui n'avaient jamais été consultés. A part quelques morceaux conservés par Stobée, les poésies de Bion et de Moschus sont dans un état de corruption tout aussi déplorable que les idylles de Théocrite, et c'est au génie et à la sagacité des critiques qu'est due la plus grande partie des améliorations. Il nous serait facile d'en citer un bon nombre, mais ces citations ne feraient que confirmer le jugement que nous avons déjà porté sur le mérite et les qualités de ce travail savant et consciencieux.

Passons maintenant aux scholies de Théocrite qui se trouvent publiées dans un volume à part, circonstance qui en facilite singulièrement l'usage. Il est en effet bien plus commode d'avoir le poëte lui-même à côté du scholiaste, que de les trouver à la suite l'un de l'autre et dans le même volume, comme dans l'édition de M. Kiessling. M. Dubner, qui a déjà rendu tant et de si grands services à la collection grecque de M. Didot, s'est chargé de la rédaction et de la révision critique des scholies, assemblage composé d'éléments si divers, et il s'est acquitté de cette tâche avec le savoir et le soin consciencieux qu'il met dans tous ses travaux. Non-seulement l'édition qu'il vient de donner est plus complète que toutes les autres, mais elle est la seule complète, et on y trouve un commentaire critique très-détaillé où sont discutées toutes les questions que ces scholies peuvent soulever, soit pour la composition du recueil, soit pour les difficultés de détail.

Les poésies de Théocrite, chefs-d'œuvre dans leur genre, sont devenues de bonne heure l'objet des études des grammairiens d'Alexandrie; Théon, Asclépiade, Nicanor de Cos, Amarante, et plusieurs autres moins célèbres, ont écrit des commentaires sur ces idylles. Mais rien n'a survécu de ces travaux de critique et d'érudition; dans les scholies que nous possédons aujourd'hui, il n'y a qu'une cinquantaine de notes environ dont on puisse, avec quelque certitude, placer l'origine dans les anciennes écoles de grammairiens, qui alors avaient à leur disposition

les documents nécessaires pour arriver à une explication certaine et authentique du poëte.

Il existe un très-grand nombre de manuscrits de Théocrite avec des scholies; la Bibliothèque nationale de Paris, à elle seule, en possède quinze; mais on n'en connaît pas un seul qui contienne exclusivement des scholies anciennes: tous offrent des traces de la manière et de la rédaction byzantines. Zacharias Calliergi[1] est le premier qui ait réuni les notes marginales d'un grand nombre de manuscrits, et il en a formé un corps de scholies, publié à Rome en 1516. Cette collection a été souvent réimprimée; Casaubon y ajouta des scholies nouvelles, tirées d'un manuscrit de Genève. Dans les premières années du siècle dernier, Saint-Amand se préparait à donner une édition complète du poëte et des scholies, en s'appuyant sur tous les manuscrits dont il pouvait avoir communication. Il collationna les principaux manuscrits de Paris, de Rome et de Florence; mais il ne put achever son travail, et ses papiers furent déposés dans la bibliothèque Bodléienne. A l'aide de ces papiers, Warton publia une édition des scholies, fort enrichie. Plus tard, M. Gaisford s'aperçut que Warton n'avait pas tiré de ces nouveaux matériaux tout le parti qu'on pouvait en tirer; il avait, de plus, à sa disposition de nombreuses variantes recueillies par Dorville et par Bast, et de précieuses notes d'Hemsterhuys. Il donna donc une nouvelle édition des scholies, préférable, de tout point, à celle de Warton. A la même époque, Gail, en France, fit copier toutes les scholies et toutes les gloses contenues dans les nombreux manuscrits de Paris, et il les publia en deux volumes, telles qu'il les trouvait, sans aucune espèce de choix, et sans exclure ce qui était entièrement inutile. Bien que dépourvue de critique, son édition ne laisse pas que de fournir un grand nombre de bonnes leçons et de scholies nouvelles. En 1843, M. Adert fit paraître les scholies inédites du manuscrit de Genève, déjà signalé par Casaubon. Par suite des deux publications de Gail et de M. Adert, l'édition de M. Gaisford, malgré sa valeur intrinsèque, n'était plus, comme auparavant, l'édition la plus complète. M. Dubner, ayant à classer les nouvelles scholies dans le recueil de M. Gaisford, a jugé à propos de recourir aux sources mêmes toutes les fois qu'il le pouvait. Il a repris l'un après l'autre les manuscrits de Paris, et il a cherché, au moyen des indications éparses çà et là, à déterminer la valeur de ceux de Saint-Amand.

[1] Σχόλια (dit-il), *ἅτινα ἐν πολλοῖς διεσπαρμένα εὑρόντες ἀντιγράφοις, πόνῳ πολλῷ εἰς ἓν συνηγάγομεν.*

Nous n'hésitons pas à dire que, par ses éclaircissements généraux sur les différentes sources de cette collection de scholies, et par la critique de détail, M. Dübner a, le premier, fixé le degré d'autorité que l'on peut attribuer à chacune de ces notes, de natures si diverses. Il a rectifié bien des erreurs provenant de scholies mal lues ou mal comprises, témoin la scholie 6 de l'idylle d'après laquelle on s'était cru autorisé à attribuer à Aristote une *διατριβὴ περὶ Ἐσωτέρων ἱερῶν*, titre singulier, qui n'est autre chose, comme le fait voir M. Dübner, que le mot *ἐσώτερον* mal lu. Dans ces amas de notes écrites par les professeurs du Bas-Empire, afin de trouver plus facilement les passages épars des anciens grammairiens et les scholies empreintes de l'érudition antique, le savant éditeur a employé des astérisques, méthode que l'on devrait suivre dans tous les commentaires grecs qui ont passé par les mains des annotateurs byzantins, et qui se sont grossis, outre mesure, de leurs phrases verbeuses et de leurs interprétations souvent erronées.

E. MILLER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du 13 avril, l'Académie des beaux-arts a élu M. Blouet à la place vacante, dans la section d'architecture, par la mort de M. Debret.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Littérature, voyages et poésies, par J. J. Ampère, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Didier, 1850, 2 volumes in-18 de 504 et 336 pages. — Le premier de ces deux volumes est consacré aux morceaux de littérature et de voyages dont voici l'énumération : 1° Esquisses du Nord, comprenant le voyage de Berlin à Copenhague, la Norwége, la Suède, les Lapons, Stockholm et Upsal; 2° Littérature danoise; Œlenschlœger, Holberg; 3° Littérature allemande : Gœthe, Tieck, Hoffman, Chamisso; 4° lit-

tératures slaves, Bohême : histoire et poésies nationales; 5° Discours sur l'ancienne littérature scandinave; 6° Quelques principes pour l'histoire comparée des langues : 7° Spécimens de l'Edda et des Sagas; 8° Sigurd, tradition épique des peuples germaniques; 9° Saga d'Egill, Kristni-Saga; 10° Considérations sur la mythologie scandinave; 11° Des Scaldes; 12° Chants populaires danois; 13° Quelques pensées de Kellgren; 14° L'origine de la poésie suivant Baggesen. Dans le second volume sont réunies les poésies, pour la plupart inédites, de M. Ampère. Nous rendrons compte prochainement de cette publication.

Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suivis de tous les documents historiques que l'on a pu réunir, et accompagnés de notes et d'éclaircissements, par Jules Quicherat. Tome V; Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, 1849 (1850), in-8° de II-575 pages. — Ce volume, qui termine une des publications les plus intéressantes qu'ait entreprises la Société de l'histoire de France, renferme le complément des témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc, compléments fournis tant par les poëtes du XVe siècle, que par les chroniqueurs et par les pièces détachées existant dans les recueils imprimés ou dans les dépôts d'archives. Ces pièces sont distribuées sous plusieurs chefs selon leur espèce ou leur objet; elles sont suivies d'un supplément contenant ce qui avait échappé à l'éditeur lors de ses premières recherches. Pour faciliter les études qui se rattachent au sujet de l'ouvrage, M. Quicherat a compris dans son recueil de pièces celles qui constatent les honneurs publics rendus à la mémoire de la Pucelle, il a aussi réuni, dans une section à part, de nouveaux renseignements sur une aventurière qui parvint à se faire passer pour Jeanne d'Arc plusieurs années après la mort de celle-ci. On trouve en tête de chaque pièce ou fragment les indications nécessaires pour en faire connaître l'origine et la valeur. L'éditeur donne, à la suite des pièces et du supplément, des notices littéraires très-amples et très-instructives sur les deux procès de condamnation et de réhabilitation et sur leurs annexes. Une table analytique des matières termine l'ouvrage.

Mémoire sur les tablettes de cire conservées au Trésor des Chartes, par M. Natalis de Wailly. Paris, Imprimerie nationale, in-4° de 27 pages (extrait du tome XVIII, 2e partie, des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres). Les tablettes de cire, conservées au Trésor des Chartes, avaient été signalées depuis longtemps aux érudits par l'abbé Lebeuf et par les auteurs du Nouveau Traité de Diplomatique; mais le premier ne donne qu'une idée très-vague de ce curieux monument dont il déclare n'avoir pu rien tirer. On entrevoit seulement, ajoute-t-il, que ces tablettes sont du temps de Philippe le Hardi ou de Philippe le Bel. Les bénédictins ne les ont pas non plus examinées suffisamment; ils pensent, comme Lebeuf, qu'on ne saurait les faire remonter au delà du règne de Philippe le Bel. Le Mémoire de M. de Wailly démontre qu'elles se rapportent au temps de saint Louis. Mais, avant d'exposer les preuves de ce fait, l'auteur donne une description matérielle des tablettes du Trésor des Chartes : elles se composent de quatorze feuilles en bois de platane, enduites de cire sur le recto et le verso, excepté la première et la dernière. Ces feuilles, arrondies par le haut, ont 20 centimètres et demi de largeur sur 47 centimètres et demi de hauteur, y compris la partie cintrée. L'espace réservé à la cire est entouré d'une marge; il a été légèrement creusé, et avec tant de précision, que la couche de cire, qui n'est guère que de 1 millimètre, se trouve parfaitement de niveau avec la marge qui l'entoure. M. de Wailly explique ensuite le procédé à l'aide duquel on avait réuni ces quatorze feuilles de bois, de

manière à les rapprocher avec une exactitude presque mathématique. « J'ai pu, ajoute-t-il, décrire cet ingénieux procédé, parce que j'ai été autorisé à détacher les feuilles de ces tablettes, pour entreprendre mon travail. C'était, au reste, le seul moyen d'arrêter ou au moins de retarder la destruction de certaines feuilles, qui sont tellement vermoulues, qu'on ne pouvait ouvrir ni fermer le registre sans en détruire quelques parcelles. » M. de Wailly a reconnu que les tablettes du Trésor des Chartes, comme celles dont l'abbé Lebeuf et les bénédictins ont donné des extraits si intéressants pour notre histoire, renferment des comptes royaux; parmi les plus étendus, on remarque d'abord les comptes des six grands services de la maison du roi : l'échansonnerie, la cuisine, l'écurie, la chambre, la paneterie, la fruiterie; d'autres concernent le trésor du Temple : les divers chambellans du roi, les aumônes, les harnais, les arbalétriers, les sergents, les *baptisés*, etc. Pour déterminer le règne auquel se rattachent ces tablettes, en préciser la date autant que possible, en assignant un ordre chronologique aux comptes qu'elles contiennent, il fallait connaître, dans toute son étendue, la portion du texte que les vers et la pourriture avaient épargnés. Cette tâche, que l'abbé Lebeuf avait jugée impossible, M. de Wailly est parvenu à la remplir avec le concours de M. Lallemand, employé aux archives, qui, malgré l'extrême fragilité de ces tablettes, a réussi, sans les endommager, à en détacher la couche adhérente de poussière qui les rendait indéchiffrables. L'écriture, dont on n'apercevait auparavant que des traits confus, a repris presque partout sa netteté primitive, et M. de Wailly, avec l'aide de M. Teulet, a réussi à transcrire le texte d'un bout à l'autre. Nous ne pouvons suivre le savant académicien dans la discussion à laquelle il se livre dans ce mémoire. Il nous suffira de dire qu'il établit avec la dernière évidence les propositions suivantes : Les tablettes du Trésor des Chartes appartiennent nécessairement au règne de saint Louis; plusieurs des comptes inscrits sur ces tablettes sont de l'an 1256, d'autres se prolongent jusqu'en 1257, au delà de la fête de Pâques; les relations existant entre ces différents comptes permettent de déterminer avec certitude dans quel ordre se succèdent ceux qui portent le même titre, et d'établir une distinction certaine entre les comptes de recette et les comptes de dépense. M. de Wailly s'est abstenu de faire ressortir la valeur historique de ces tablettes, de montrer par des extraits et des commentaires comment elles peuvent quelquefois compléter ou éclaircir les récits des chroniqueurs et les autres documents du règne de saint Louis. Il a pensé qu'un travail de cette nature ne pouvait suppléer qu'imparfaitement au texte même, et celui des tablettes du Trésor des Chartes sera publié, avec toutes les explications nécessaires, dans le Recueil des Historiens de France. « En joignant à ce texte, dit en terminant M. de Wailly, un petit nombre de comptes originaux du même règne, conservés à la Bibliothèque nationale, on réunira, pour la première fois, un ensemble de documents qui comprennent non-seulement plusieurs faits omis par les chroniqueurs, mais encore des détails de mœurs et de costumes et des renseignements sur les usages et les institutions, et, avant tout, les matériaux d'une histoire financière de la France au XIIIe siècle. »

Catalogue de l'œuvre de Léonard de Vinci, par le docteur Rigollot; Amiens, imprimerie de Caron et Lambert; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de XXXIV-112 pages, avec une planche. — L'auteur de ce catalogue ne s'est pas borné à chercher dans les biographies de Léonard de Vinci les indications relatives à ses ouvrages; il a essayé d'apprécier, au point de vue de l'art, les tableaux nombreux qui figurent sous le nom de ce grand peintre dans les musées et les cabinets de l'Europe. M. Rigollot reconnaît s'être beaucoup servi, dans son travail, des recherches du docteur Waa-

gen, directeur de la galerie royale de tableaux de Berlin, et de notes manuscrites, communiquées par M. Passavant, directeur de l'Institut de Stœdel, à Francfort. Il a joint à ces renseignements le résultat de ses propres observations et un certain nombre de notes descriptives qui ne se trouvent point ailleurs. Ce petit livre, dont nous n'entendons point juger ici le mérite, sous le rapport de l'histoire de l'art, nous paraît devoir être recommandé, surtout, aux amis de la peinture, comme offrant une nomenclature utile et un résumé intéressant des opinions des critiques les plus célèbres sur les ouvrages de Léonard de Vinci.

Le livre de jostice et de plet, publié pour la première fois, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale, par Rappetti, avec un glossaire des mots hors d'usage, par P. Chabaille; Paris, imprimerie de Didot, 1850, in-4° de 508 pages. Ce volume fait partie de la collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiée sous les auspices du ministre de l'Instruction publique.

Encyclopédie du bibliothécaire et de l'amateur de livres français, ou la bibliographie française appliquée à l'étude des choses, des nationalités, des hommes célèbres et des faits, des sciences, des arts, de la littérature et de l'histoire, depuis la plus haute antiquité jusques et y compris la première moitié du XIXe siècle, indiquant, etc.; publiés sous la direction de M. J. M. Quérard. — Cet ouvrage formera 15 volumes in-8° compactes, à deux colonnes, et paraîtra par livraisons de deux ou trois feuilles d'impression. On souscrit à Paris chez l'éditeur, rue de Seine, n° 62.

Bibliothèque de l'École des chartes, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge. Troisième série, tome Ier. 1re, 2e et 3e livraison. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, 1849-1850. 3 cahiers in-8° ensemble de 296 pages. Les éditeurs de la bibliothèque de l'École des chartes, après avoir complété les deux premières séries de ce recueil par la publication d'une table des matières contenues dans les dix volumes dont elles se composent, viennent d'entreprendre une nouvelle série qui promet de n'être pas moins riche que la précédente en travaux remarquables, et à laquelle on peut prédire le même succès dans le monde savant. Parmi les articles les plus importants des trois premières livraisons, nous devons citer des pensées inédites de Varron, publiées par M. J. Quicherat, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Arras; de nouvelles recherches de M. P. Bataillard, sur l'apparition et la dispersion des Bohémiens en Europe et sur l'origine de ce peuple; deux chartes inédites du VIIIe siècle, relatives à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés, publiées par M. Bordier; une notice de M. J. Marion, sur l'abbaye de Moissac; des recherches sur la vie privée d'Anne de Bretagne, par M. Leroux de Lincy; des documents sur les livres et les bibliothèques du moyen âge, par M. L. Delisle, et de nombreuses notices bibliographiques rédigées avec un grand soin.

Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, de l'ordre de Saint-Benoît, par J. Gabriel Bulliot. Publication de la Société éduenne. Autun, imprimerie de Michel Dejussieu; Paris, librairie de Dumoulin, 1849, 2 volumes in-8° de LXIV-414 et VII-449 pages, avec planches. — L'abbaye de Saint-Martin d'Autun est une des plus anciennes et des plus célèbres de la Bourgogne. Fondé en 600 par la reine Brunehaut, qui y fut inhumée, ce monastère joue un rôle assez important dans l'histoire des rois mérovingiens. Il compte parmi les premiers abbés saint Médéric ou Merry, mort à Paris dans un oratoire de Saint-Pierre, qui est devenu l'église paroissiale de Saint-Merry. Le monastère de Saint-Martin, détruit par les Sarrasins en 731, se releva bientôt et passa sous la domination des comtes d'Autun, qui s'emparèrent de ses riches possessions. Il fut ruiné une seconde fois en 878,

et rétabli quelques années après par Charles le Gros; un siècle plus tard, Saint-Martin d'Autun était en complète décadence. Diverses réformes y furent introduites pendant le moyen âge, mais rien ne put rendre à cette communauté son premier éclat. Jean Petit-Jean, mort en 1462, en fut le dernier abbé régulier. Elle eut ensuite des abbés commendataires dont les plus connus sont le cardinal Rolin, Tristan de Salazar, Nicolas et Pierre Brulart, Nicolas Jeannin de Castille. L'église abbatiale, monument précieux par son antiquité, fut démolie et reconstruite au commencement du XVIIIe siècle. Tous les souvenirs qui se rattachent à l'histoire de ce monastère ont été recueillis avec soin par M. Bulliot, dans un ouvrage considérable dont les éléments sont puisés aux meilleures sources, puisqu'il est formé en grande partie de l'analyse des chartes imprimées et manuscrites de l'abbaye.

Dans son avant-propos, l'auteur s'excuse de n'avoir pas plus souvent cherché à rattacher les faits particuliers à des événements d'une importance plus générale. Il faut le louer, au contraire, de s'être peu écarté de son sujet, mérite assez rare dans les histoires qui s'annoncent comme spéciales. Une introduction placée en tête du premier volume traite de l'origine des monastères de la Bourgogne jusqu'à la fondation de Cluny et de Cîteaux. On remarque surtout, dans ce savant travail, une appréciation judicieuse du règne de Bruneliaut, si fécond en institutions religieuses. L'histoire de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, précédée de recherches sur saint Martin et son culte, est divisée en trois époques. La première et la plus intéressante comprend les faits qui se rapportent à la période brillante de l'existence de ce monastère, depuis sa fondation jusqu'à l'année 1025. La seconde époque, qui est celle de décadence, 1025-1462, offre l'histoire des contestations des moines de Saint-Martin avec l'évêque d'Autun, et des réformes introduites parmi eux; on y trouve surtout des détails sur l'organisation intérieure de la communauté. La troisième époque s'étend depuis la sécularisation du monastère et sa mise en commende jusqu'à sa destruction (1462-1792). Les recherches archéologiques occupent dans ce livre une place presque aussi importante que les récits historiques proprement dits, et ces descriptions de monuments sont accompagnées de gravures sur bois qui en facilitent l'intelligence. Les détails que l'auteur a pu recueillir sur l'ancienne église de Saint-Martin d'Autun se trouvent dans le texte même de l'ouvrage, ainsi que la description de l'ancienne et curieuse église d'Anzy, prieuré dépendant de l'abbaye. Dans les notes placées à la fin du tome I, nous devons signaler des recherches sur le polyandre ou cimetière de la *Via strata* à Autun et sur une inscription grecque chrétienne qu'on y a découverte en 1839. Les pièces justificatives qui remplissent le tome II tout entier ajoutent beaucoup à l'intérêt de cette publication. La plupart sont tirées du chartrier de l'abbaye, conservé dans les archives de l'évêché d'Autun; d'autres, en assez grand nombre, ont été transcrites d'après un cartulaire de Saint-Martin qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous le n° 8353 des manuscrits latins. Une table des chartes et une table alphabétique des noms propres terminent le volume.

ALLEMAGNE.

Fontes rerum Austriacarum. Œsterreische Geschichtsquellen, herausgegeben von der historischen Commission..... Sources de l'Histoire d'Autriche, publiées par la commission historique de l'Académie impériale des sciences à Vienne. Deuxième partie : *Diplomataria et acta;* 1er volume, *Diplomatarium miscellum sæculi XIII.* Vienne, im-

primerie impériale, 1849, in-8° II-320 pages, avec vingt-cinq sceaux gravés sur bois.—L'Académie impériale de Vienne résolut, au mois de septembre 1847, une double publication historique sous ces deux titres : 1° *Sources de l'histoire d'Autriche;* 2° *Archives pour la connaissance des sources de l'histoire d'Autriche.* Elle nomma en même temps une commission qu'elle chargea d'exécuter ce projet. Le second de ces recueils est le compte rendu des travaux de la commission; on y trouve, outre les procès-verbaux des séances, un grand nombre d'analyses et d'extraits de documents; nous avons rendu compte des cinq premières livraisons dans notre cahier de février dernier, page 128. Quant au premier recueil, il se compose de deux parties : *Scriptores* et *Diplomataria,* subdivisées chacune en cinq sections : *Fontes rerum Austriacarum, Bohemicarum, Hungaricarum, Polonicarum, Italicarum.* Le volume que nous annonçons est le premier des diplômes autrichiens; on y trouve 295 pièces des années 1235 à 1300, la plupart en latin, quelques-unes en vieil allemand. Ces chartes sont tirées des archives particulières de la maison impériale, de la cour et de l'État. M Joseph Chmel, que l'Académie a spécialement chargé de la publication, n'a joint aucune note à ces textes, mais il a placé en tête du volume une introduction intéressante, où il énumère les travaux historiques dont l'Autriche a été l'objet jusqu'à ce jour. Le second volume contiendra un recueil de documents relatifs à l'histoire de la maison de Habsbourg au XV° siècle.

Urkundenbuch des Klosters Arnsburg..... Cartulaire du monastère d'Arnbourg en Wettereau, publié par L. Bour, archiviste. Darmstadt, in-8° de VII-218 pages.

Die romanischen Sprachen in ihrem Verhältnisse zum lateinischen..... Les langues romanes dans leurs rapports avec la langue latine, par Aug. Fuschs, avec une carte du territoire européen occupé par la langue romane. Halle, in-8° de XVIII-369 pages.

Antiqua, die Westgothische..... Reccaredi, Wisigothorum regis, antiqua legum collectio, ex membranis deletitiis Regiæ Parisiensis bibliothecæ restitutam, adjecta vulgata legum Wisigothorum lectione, edidit Fred. Blume. Halle, in-8° de 76 pages.

Geschichte der Rechtsverfassung Frankreichs.... Histoire du droit français, depuis Hugues Capet jusqu'à la révolution, par W. Schœffner. Tome II. Francfort-sur-le-Mein, in-8° de XIX-671 pages.—Cet ouvrage aura trois volumes.

Paulus Diakonus and die übrigen Geschichtschreiber der Longobarden..... Paul Diacre et les autres historiens lombards, traduits (en allemand) par O. Abel. Berlin, in-8° de XXXI-260 pages.—Ce volume fait partie d'une collection des écrivains qui peuvent servir à l'histoire ancienne des Allemands, traduits par MM. Pertz, J. Grimm, Lachmann, Ranke, Ritter.

Regesta Imperii inde ab anno MCXCVIII usque ad annum MCCLIV; neu bearbeitet von J. H. Böhmer. Stuttgard, in-4°.

Registrum, oder merkwürdige Urkunden.... Registrum, ou Documents remarquables pour l'histoire de l'Allemagne, publiés par H. Sudendorf. Ire partie, Iéna, in-8° de VIII-152 pages.

ANGLETERRE.

Lives of princesses of England, from the Norman conquest; by mary Anne Everett Green, t. I. et II, Londres, Colburn, 1849, 2 vol. in-8°. — On trouve d'abord dans le premier volume de cet ouvrage les vies des princesses Cécile, Adelize, Mathilde.

Constance, Adélaïde, Geneviève, filles de Guillaume le Conquérant; vient ensuite une notice étendue sur l'impératrice Mathilde, fille de Henri I[er]; c'est la partie la plus importante du volume. Les autres articles sont consacrés aux princesses Mathilde et Marie, filles du roi Étienne, Mathilde, Éléonore et Jeanne, filles de Henri II, et Jeanne, fille du roi Jean-sans-Terre. Le tome II contient la suite des biographies des filles du roi Jean et les vies des filles de Henri II et d'Édouard I[er]. Il s'arrête à l'année 1332. Un appendice de quelques pages, composé de pièces justificatives, termine chaque tome. La publication entière comprendra six volumes; elle pourra servir de complément aux vies des reines de la Grande-Bretagne par miss Strickland.

History of the rebellion and civil wars in England, together with an historical view of the affairs of Ireland; by Edw. Carl of Clarendon. Now for the first time carefully printed from the original manuscript preserved in the Bodleian library. To wich are subjoined the notes of bishop Warburton. London, 1849, 7 vol. in-8°.

A Manual for the study of sepulchral slabs and crosses of the middle ages, by the rev. L. Cutts., London, 1849, 94 p. avec 300 gravures.

Memoirs of the house of Orléans; including sketches and anecdotes of the most distinguished characters in France during the 17[th] and 18[th] centuries; by W. Cooke-Taylor, 3 vol. in-8° (78 feuilles et demie, avec 6 portraits), London, 1849.

SUISSE.

Geschichte der diplomat. Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich. Histoire des rapports diplomatiques de la Suisse avec la France depuis 1698 jusqu'à 1784; par J. Casp. Zellweger, Saint-Gall, Huber, 1849, XXII et 935 pages in-8° (14 francs).

TABLE.

Theonis Smyrnæi Platonici liber de astronomia, etc. (article de M. Biot) .... Page 193

Monument de Ninive, découvert et décrit par M. P. E. Botta, etc. (10e article de M. Raoul-Rochette.) 207

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse, publiés par le prince Alexandre Labanoff (13e et dernier article de M. Mignet). 218

Poetæ bucolici et didactici. Theocritus, Bion, Moschus (1er article de M. Miller). 240

Nouvelles littéraires 250

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1850.

Archives des missions scientifiques et littéraires; choix de Rapports et Instructions, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes; 1er cahier, janvier 1850; Paris, Imprimerie nationale, in-8° de 1-76 pages et 2 planches; chez Gide et Baudry, éditeurs.

PREMIER ARTICLE.

Le recueil dont nous annonçons le premier cahier à nos lecteurs mérite, sous plusieurs rapports, d'être recommandé à leur intérêt. En donnant la publicité à des travaux qui jusqu'ici étaient restés ensevelis dans les bureaux des ministères et dans les archives des Académies, à peu près sans aucun profit pour la science, il crée dès ce moment une nouvelle source d'instruction, qui embrasse tout le domaine des connaissances humaines; et il tend, pour l'avenir, à diriger, d'une manière à la fois plus sûre et plus active, la marche de l'investigation sur les points de ce vaste domaine qui laissent encore quelque chose à découvrir ou à étudier. Mais, indépendamment de ces motifs d'intérêt général, la publication qui nous occupe en offre un plus spécial, et dont le premier cahier permet déjà d'apprécier la valeur. Elle doit renfermer les travaux qui se produisent au sein de l'école française établie à Athènes; et, comme, d'après la nouvelle impulsion imprimée à ces travaux par un récent arrêté du ministre de l'instruction publique, dont le but est de placer l'école française d'Athènes sous la haute direction de l'Académie des inscriptions et belles-lettres [1], ils ne peuvent manquer

[1] Cette direction se trouve très-bien indiquée dans le *Rapport* fait à l'Académie par une commission nommée à cet effet, qui se composait de MM. Raoul-Rochette, Hase, Ph. Lebas, Lenormant, Langlois, Guizot et Walckenaër, et qui avait choisi M. Guigniaut pour son organe; voy. ce *Rapport*, imprimé par ordre de l'Académie, p. 1-11.

d'acquérir plus de développement et de solidité, dans les divers genres d'études qu'ils embrassent, et qui concernent la philologie, l'archéologie et l'histoire, cultivées sur le terrain de la Grèce, il est facile de juger quel important service est destinée à rendre à la science une publication qui s'enrichira de tant de documents relatifs à la langue, à l'antiquité et à la géographie grecques, recueillis sur le sol même de la Grèce.

En attendant que nous soyons appelés à jouir des fruits de la nouvelle direction que va recevoir l'école française d'Athènes, nous avons à signaler, dans le premier cahier des *Archives des missions scientifiques*, *deux Mémoires* d'un des élèves de cette école, qui touchent à deux points très-importants des antiquités d'Athènes, et dont nous nous faisons d'autant plus un devoir de rendre ici un compte détaillé, qu'outre la satisfaction d'applaudir à plus d'une considération neuve et d'un aperçu ingénieux, nous y trouverons peut-être l'avantage de ramener de plus en plus sur le terrain d'une observation attentive et d'une critique sévère, constamment exercées en présence des lieux et des textes, des études qui pourraient s'égarer dans le vague des théories et dans le charme des illusions. Les *deux Mémoires* dont nous voulons parler ont pour objet, l'un, *le vieux Pnyx d'Athènes*, l'autre, *les Propylées;* et ils ont tous les deux pour auteur M. Émile Burnouf, membre de l'école d'Athènes.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître le *Pnyx* dans une plate-forme artificielle de rocher, qui s'étend au côté nord-est d'une des éminences qui entourent Athènes au couchant, et sur la crête de laquelle se distinguent encore les restes de l'*ancienne enceinte de murailles*, ὁ ἀρχαῖος περίβολος[1]. La proximité où cette colline, artificiellement taillée et soutenue par de fortes substructions, se trouve de la colline du *Musée*[2], la situation qu'elle occupe par rapport à celle de l'*Aréopage*[3], qui en est voisine, et à l'*Acropole*, qui s'élève un peu au delà, dans la même direction[4], sont des circonstances, tirées de l'observation des lieux, qui s'accordent si bien avec les témoignages classiques, que cette détermination du *Pnyx*, proposée d'abord par Chandler[5], et vainement combattue par Stuart, qui n'eut jamais d'idée plus malheureuse que celle d'y voir l'*Odéon* de *Régilla*[6], cette détermination, appuyée et confirmée de nouveau par le savant colonel Leake[7], ne saurait plus, à notre avis,

[1] Pausan., I, xxv, 6. — [2] Plutarch., *in Thes.*, c. xxvii. — [3] Lucian., *Bis accus.*, § 9, t. VII, p. 59-60. — [4] Harpocrat., *v.* Προπύλαια; Pollux, VIII, 132. — [5] Chandler's, *Travels*, t. II, c. xiii. — [6] *Antiq. of Athens*, t. III, c. viii, p. 51. — [7] *The Topography of Athens* (London, 1841, 8), t. I, p. 178-183, et *Appendix*, XI, p. 517-519.

comporter la moindre objection. Mais l'examen de la colline du *Pnyx*, en ce qui concerne l'intéressante question de la position occupée par la tribune du temps de Thémistocle et par celle du temps de Démosthène, question, qui, dans la contradiction apparente entre l'état des lieux et le témoignage de Plutarque, ne pouvait être résolue qu'à la suite d'une étude très-approfondie de la localité, cet examen n'avait été fait par le docte et judicieux auteur de la *Topographie d'Athènes* que d'une manière très-superficielle; et c'est cette lacune qu'a voulu combler M. Émile Burnouf, en cherchant à retrouver le *vieux Pnyx* de Thémistocle, en même temps qu'il admettait avec tous les antiquaires le *nouveau Pnyx* des *Trente tyrans*, qui fut aussi celui de Démosthène.

Le *Pnyx*, tel qu'il nous apparaît encore dans sa forme actuelle, qui est celle des plus anciens temps, est un rocher, d'une pierre calcaire très-dure et d'une couleur sombre, partout aplani et taillé au ciseau. Le mot de *marbre*, dont se sert plusieurs fois M. Ém. Burnouf pour désigner ce rocher, pourrait en donner une fausse idée à ceux qui ne l'auraient pas vu, et qui entendraient par ce mot l'admirable matière dont sont construits tous les monuments d'Athènes. Ce rocher, nivelé dans la partie qui regarde le nord, offre un espace, dont la forme se rapproche, suivant l'expression du colonel Leake[1], de celle d'un segment circulaire dont la base ou le rayon ne serait point une ligne droite, mais une ligne brisée par le milieu, formant, à l'endroit où se rencontrent les deux branches, un angle extrêmement obtus. La partie circulaire, tournée vers la plaine où fut bâtie la ville d'Athènes, s'abaisse insensiblement de ce côté, et, dans le point de sa convexité qui se rapproche le plus de cette plaine, elle est soutenue par des substructions, formées de blocs de pierre, dont les plus grands ont jusqu'à douze pieds de long sur sept de large, et qui, bien que taillés carrément, ne sont ni de la même dimension, ni exactement quadrangulaires. Ce mur, qui peut avoir seize pieds dans sa plus grande hauteur, et qui ressemble, par sa construction, au *mur Pélasgique* de *l'Acropole*, *τὸ Πελασγικὸν*, appartient certainement à la plus ancienne époque de la démocratie attique. Le sol de l'hémicycle qui s'élève insensiblement à partir de ce point, se termine à une paroi du rocher taillé à pic, qui forme, à la base de cet hémicycle, une estrade naturelle; et c'est précisément dans l'angle obtus dont nous avons parlé plus haut qu'a été taillée, dans une énorme saillie du rocher, la *tribune* elle-même, *Βῆμα*, qui justifie bien les expressions, λίθος[2], πέτρα[3],

[1] *Topography of Athens*, t. I, *Append.*, XI, p. 517. — [2] Plutarch., *in Solon.*, c. XXX. — [3] Aristophan., *Equit.*, v. 313 et 780.

employées si souvent par les écrivains attiques, notamment par Aristophane[1], pour désigner le *lieu* d'où l'orateur se faisait entendre dans l'assemblée du peuple, ou, comme dit Cicéron, qui avait habité Athènes : *locum ubi Demosthenes et Æschines inter se decertare soliti sunt*[2]. Cet énorme bloc quadrangulaire, détaché du rocher, pose sur un soubassement taillé dans le même rocher et élevé de trois marches; sa hauteur actuelle, un peu diminuée par la vétusté, est d'environ vingt pieds, et sa largeur, de onze[3] : c'était là le piédestal que la nature elle-même semblait avoir préparé à l'orateur athénien, et où l'art n'avait ajouté, de deux côtés, qu'une rampe de six degrés, d'inégale hauteur, taillés dans le même bloc que la tribune, qui complètent l'appareil si simple et si grandiose de cette tribune populaire, indestructible comme l'éloquence attique. Dans la paroi du rocher à laquelle elle est adossée, et qui s'étend à droite et à gauche, sur une longueur de plus de cent cinquante mètres, sont percées des niches, de forme quadrilatère, de grandeur inégale, disposées sans ordre, sans symétrie, qui étaient jadis remplies de tablettes de marbre, *ἀναθήματα*, dédiées à *Jupiter Suprême*, *Διῒ Ὑψίστῳ*. Dans une fouille faite au commencement de ce siècle par lord Aberdeen, pour découvrir la *tribune du Pnyx*, presque entièrement encombrée de terre, on recueillit plusieurs de ces tablettes votives[4], qui sont maintenant au musée britannique[5]. Telle était donc la forme générale du *Pnyx*, et telle était la disposition de la *tribune*, *τὸ βῆμα, ὁ λίθος, ἡ πέτρα*, qui se trouvait tournée vers la plaine ou la ville, de manière que le mur du rocher auquel elle était adossée empêchât absolument que l'orateur pût découvrir la mer, et, à plus forte raison, que les citoyens, pressés dans l'espace de l'hémicycle abaissé vers la plaine, pussent avoir la vue de cette mer et des ports.

Or cette disposition répond exactement à celle qui est indiquée par Plutarque, dans le passage de sa *Vie de Thémistocle*[6], où il est dit que la *tribune*

[1] Aristophan., *Pac.*, v. 679; *Acharn*, v. 683; *Eccles.*, v. 87. Cf. Schol., *ad Pac.*, v. 679. — [2] Ciceron., *de Finib.*, v, 2. — [3] Voyez-en le détail donné par Stuart, *Antiquit. of Athens*, t. III, c. VIII, pl. I, p. 51-52 (t. III, ch. VII, pl. XXXVIII, p. 75-76, de la trad. franç.; t. II, ch. VII, p. 467-476 de l'éd. allem., Darmstadt, 1831, 8°). Il se trouve dans le *Supplem. to the Antiq. of Athens*, t. IV, ch. II, pl. III, p. 21-22, un autre plan plus détaillé du *Pnyx*, avec une vue du mur des substructions. — [4] *Supplem. to the Antiq. of Athens*, t. IV (London, 1830, fol.), cap. II, pl. III, p. 21. Plusieurs de ces tablettes, qui offrent divers membres du corps humain sculptés de bas-relief, et qui se rapportent ainsi à un vœu pour une guérison accomplie, ont été publiées par Dodwell, *a Tour, etc.*, t. I, p. 402-404. Toutes les inscriptions se trouvent dans le recueil de M. Boeckh, *Corp. inscr. gr.*, t. I, p. 497-506. — [5] *Synopsis of the contents of the Brit. Mus. Greek sculptures*, n[os] 209-218. — [6] Plutarch., *in Themis-*

du Pnyx, faite pour avoir la vue de la mer, fut ensuite, du temps des *Trente tyrans*, dirigée du côté de la plaine, afin de détourner de la mer, qui avait fait la puissance de la démocratie, les esprits du peuple que la culture de la terre rendait moins hostiles à l'oligarchie. Mais, tout en admettant ce fait, que la disposition de la tribune du *Pnyx* répond à l'indication donnée par Plutarque, et qu'ainsi cette tribune est bien celle des *Trente tyrans*, celle de Démosthène et d'Æschine, il y a pourtant, dans le passage de Plutarque, une difficulté, dont personne jusqu'ici ne me paraît s'être assez sérieusement préoccupé : c'est la manière dont l'écrivain exprime le changement apporté par les *Trente tyrans* à la *tribune*, en disant que cette tribune, *faite pour avoir vue sur la mer, fut ensuite retournée du côté de la terre*. Il semble que, dans ce texte ainsi littéralement interprété, il ne soit question que d'une orientation nouvelle donnée à l'ancienne tribune; mais cela n'est pas possible, et M. Ém. Burnouf, qui a senti lui-même cette difficulté, sans pourtant s'y être arrêté, a bien reconnu que la tribune du *Pnyx*, telle qu'elle existe actuellement, n'a jamais eu une orientation différente, n'a jamais pu exister dans une autre situation, qu'elle forme, avec le rocher auquel elle est adhérente, avec les deux escaliers qui y conduisent, avec l'estrade qui la supporte, un ensemble immuable, une masse indestructible. Il est donc certain, pour quiconque a pu comparer le texte de Plutarque avec la forme des lieux, que cet écrivain a mal représenté la chose, en expliquant la différence de tribune par un changement d'orientation; et il n'est pas moins constant, pour l'antiquaire le moins expérimenté, que le *Pnyx* actuel, avec son *mur pélasgique*, ne peut être un monument de l'âge des *Trente tyrans*. Telle est pourtant l'opinion qu'embrasse M. Ém. Burnouf, que le *Pnyx*, sous la forme et dans la situation que nous avons décrites, est le nouveau *Pnyx*, celui des *Trente tyrans*; et, dans cette hypothèse, il a cherché ailleurs l'ancien *Pnyx*, celui de Thémistocle : c'est cette recherche d'un objet local, avec l'application historique qu'il en fait, qui forme l'objet principal de son *Mémoire*.

Au-dessus de la tribune et de la paroi de rocher dont elle fait partie, s'étend un espace horizontal, une esplanade de forme longitudinale, terminée vers le fond par le rocher taillé à pic. Cette saillie verticale du rocher forme un mur parallèle à la direction moyenne des deux parois du *Pnyx*, et elle a certainement été pratiquée de cette manière pour former l'enceinte de l'esplanade, destinée à des assemblées

tocl., c. XIX : Διὸ καὶ τὸ βῆμα τὸ ἐν Πνυκὶ, πεποιημένον ὥστ' ἀποβλέπειν πρὸς τὴν θάλασσαν, ὕστερον οἱ Τριάκοντα πρὸς τὴν χώραν ἀπέστρεψαν, κ. τ. λ.

publiques. La surface de cette plate-forme porte partout les traces du ciseau dont on s'est servi pour l'aplanir; dans quelques endroits, elle est divisée en compartiments de formes diverses et peu profonds, qui indiquent des *plans de maisons*[1], construites sans doute à l'époque très-ancienne où cette localité était couverte d'habitations, qui lui firent donner le nom de *Pnyx*[2]. A droite, pour celui qui monte du *Pnyx* sur l'esplanade, dans une partie plus resserrée de l'enceinte, il existe dans le roc un encadrement, creusé de quelques centimètres, qui détermine un espace quadrangulaire de près de six mètres de largeur et de plus de cinq dans l'autre sens. Au milieu de cet espace, s'élève un bloc carré, taillé dans le même rocher, et entouré, sur trois côtés, d'un degré bas et étroit; ce bloc, de trois mètres et demi de large, sur deux mètres et demi dans l'autre sens, est dégradé à son sommet par l'action du temps et par la main de l'homme, en sorte qu'il ne s'élève plus guère aujourd'hui qu'à un demi-mètre de hauteur. A cette description, dont tous les détails, puisés dans le *Mémoire* de M. Ém. Burnouf, se trouvent parfaitement d'accord avec mes propres souvenirs, il est impossible de ne pas reconnaître une tribune, dans cette forme primitive, familière au génie de la démocratie attique. L'orateur n'y dominait pas sans doute, autant que sur l'autre tribune, la multitude pressée autour de lui; mais, à raison de l'espace plus considérable, il y jouissait de plus de liberté d'action; il pouvait y faire plusieurs pas, s'adresser à droite et à gauche à ceux qui l'entouraient. Le visage tourné en face de l'*Hymette*, il avait, d'un côté, les ports de *Phalère* et du *Pirée*, de l'autre, un peu en avant, l'*Acropole* et les *Propylées;* il pouvait ainsi, suivant le besoin de sa harangue, montrer au peuple le sanctuaire de sa religion et les trophées de *Salamine*, ainsi que le dit Æschine, dans un passage célèbre[3], d'où l'on a cherché à tirer des inductions qui, suivant moi,

[1] Ce sont ces *plans de maisons* qui sont désignés dans un passage d'un discours d'Æschine par les mots *οἰκόπεδα* et *λάκκοι*, passage très-intéressant à consulter pour l'état de la localité du *Pnyx*, à l'époque d'Æschine; voy. Æschin., *Contr. Timarch.*, § 16, p. 40-41, ed. Bekker.; cf. Forchhammer, *Topographie von Athen*, p. 15-17. — [2] C'est là une des étymologies du nom de *Pnyx*, donnée par Étienne de Byzance, *v.* Πνύξ· *κέκληται δὲ παρὰ τό πυκνὸν τῶν* ΠΑΛΑΙ *συνῳκισμένων οἰκιῶν*; et, quand on n'admettrait pas cette étymologie, il n'en résulterait pas qu'on dût rejeter la notion des *maisons* bâties *à une ancienne époque* sur ce rocher. Cette notion se trouve d'ailleurs d'accord avec celle de l'agrandissement primitif d'Athènes, qui eut lieu vers la région située au sud et au sud-ouest de l'*Acropole*, Thucydid., II, xv. — [3] Æschin., *de Fals. Legation.*, p. 253, Reisk. : *Ἀνιστάμενοι οἱ ῥήτορες ἀποβλέπειν εἰς τὰ Προπύλαια τῆς Ἀκροπόλεως ἐκέλευον ἡμᾶς καὶ τῆς ἐν Σαλαμῖνι πρὸς τὸν Πέρσην ναυμαχίας μεμνῆσθαι.* Le colonel Leake infère de ce passage que le théâtre de la bataille de *Salamine* n'était pas visible du lieu de l'assemblée, *Topography, etc.*,

n'en résultent pas expressément. D'après toutes ces conditions, M. Ém. Burnouf croit reconnaître, dans la tribune que nous venons de décrire, celle de Thémistocle, érigée surtout en vue de la mer, et, conséquemment, dans l'intérêt de la démocratie attique. A cet égard, je suis tout à fait de l'avis du jeune savant, et je ne puis mieux le témoigner qu'en transcrivant ici quelques lignes de mon *Journal de voyage*, écrites sur les lieux mêmes, le 19 mai 1838 :

« Si l'on franchit l'espace étroit qui sépare cette tribune (du *Pnyx*) « de la sommité du roc, on se trouve sur une esplanade de forme lon« gitudinale, régulièrement aplanie au ciseau, à l'extrémité occidentale « de laquelle est un petit espace carré, où s'éleva jadis une autre tribune. « De là, la vue s'étend jusqu'à la mer, où elle embrasse d'un même coup « d'œil le port de *Phalère*, sur la gauche, et celui du *Pirée*, sur la droite ; « dans le fond, l'île de *Salamine*, et plus loin celle d'*Égine*. En se tournant, « on a droit à ses pieds le temple de Thésée; en face, l'*Aréopage*, et « plus haut, dans la même direction, l'*Acropole* et son magnifique vesti« bule. C'est donc là, à n'en pouvoir douter, la tribune élevée par Thé« mistocle, d'où l'orateur athénien pouvait, suivant les intérêts de sa « harangue et les passions de son auditoire, se tourner vers la mer, en « invoquant les trophées de *Salamine*, ou vers l'*Acropole*, en prononçant « les mots magiques Προπύλαια ταῦτα; tandis que, du haut de l'ancienne « tribune, redevenue celle des *Trente tyrans*, celle aussi de Démosthène « et de Phocion, à quelques pieds seulement plus bas, on ne peut plus « voir ni la mer ni les ports, et que la vue se concentre tout entière « sur les monuments d'Athènes compris entre le temple de Thésée et « l'*Acropole*. »

On voit que le résultat de mes observations locales s'accorde complétement avec l'objet du travail de M. Ém. Burnouf, sur ce point, que la tribune, aujourd'hui presque effacée sur le roc de l'esplanade, est l'ancienne tribune attique, la tribune de Thémistocle. Seulement, je ne voudrais pas que l'on pût considérer cette détermination comme une découverte, ou, du moins, comme une observation dont la priorité appartînt à M. Ém. Burnouf. Ce jeune savant, en remarquant que *l'exact et habile antiquaire*, M. Leake, *n'a point considéré les lieux avec assez*

t. I, p. 179, *h*); et M. Ém. Burnouf, se fondant, à son tour, sur le mot *μεμνῆσθαι*, *se souvenir*, voit dans cette expression une preuve à l'appui de sa détermination du *nouveau Pnyx*, d'où l'on ne peut voir, en effet, la rade de *Salamine*. Mais Æschine a bien pu dire que les orateurs athéniens, tout *en regardant les Propylées de l'Acropole*, portaient le peuple à se *rappeler aussi la victoire de Salamine*, sans qu'il eût besoin, lui et le peuple, d'avoir sous les yeux la rade même de *Salamine*.

d'attention, qu'il *n'a décrit aucune portion de l'espace compris entre la tribune du* Pnyx *et les anciens murs de la ville*, semble par là lui reprocher d'avoir méconnu la destination de cette localité, si remarquable en effet; et ce qui prouve bien que telle est la pensée de M. Ém. Burnouf, c'est qu'il conclut cette suite d'observations critiques en s'écriant : « *Enfin, il faut bien dire ce que c'est que cette tribune qui s'élève à l'extrémité* « *de la place, qui se distingue si bien sur la colline et qui la domine tout* « *entière.* » Mais à cela je me fais un devoir de répondre que le colonel Leake, sans être entré dans la description minutieuse des lieux, ce que ne comportait pas l'objet de son livre, avait pourtant reconnu à cette même place la tribune de Thémistocle; car, sur son plan d'Athènes, qui est joint au deuxième chapitre de sa *Topography*, aussi bien dans l'édition originale que dans la traduction allemande dont je me sers [1], il a écrit, à l'endroit de l'esplanade qui surmonte le *Pnyx*, ces mots : *Pnyx des Themistocles*. J'ajoute qu'un autre antiquaire, son compatriote, le célèbre sir W. Gell, guidé par l'observation des lieux, avait fait aussi la distinction des *deux Pnyx*, en reconnaissant celui qui existe encore aujourd'hui à peu près dans l'état où il se trouvait du temps de Démosthène, et qu'il appelait le *Pnyx des Pisistratides*, et l'autre *Pnyx*, établi sur la sommité de la colline, d'où l'on voit la mer, et qui lui paraissait l'*ancien Pnyx* [2], ce qui est précisément l'opinion de M. Ém. Burnouf [3]. On ne peut, d'ailleurs, supposer qu'un observateur aussi éclairé et aussi attentif que le colonel Leake ait pu négliger l'inspection d'une localité si célèbre, si intéressante à tant de titres, dont les vestiges architectoniques avaient été déjà soigneusement relevés sur le plan de Stuart et sur celui de l'architecte anglais Kinnard; ce dernier n'est qu'une réduction d'un plan, exécuté sur une très-grande échelle et avec les détails les plus minutieux, qui fait partie de la collection des dessins de L. Elgin, déposée au *British Museum* [4]. Les moindres aspérités du roc, aussi bien que les plus faibles traces d'excavations, sont marquées sur ce plan, dont la forme générale, approchant de celle d'un *triangle*, comme l'a

[1] Leake's *Topographie von Athen* (Halle, 1829, 8°), II[ter] Abschn., Taf. II, p. 128. — [2] W. Gell's, *Itinerary of Grece*, p. 35. Cette opinion de l'antiquaire anglais est citée par l'éditeur allemand de l'ouvrage de Stuart, *Die Alterthümer von Athen*, t. II, p. 470, 4). — [3] M. Pittakis avait exposé la même opinion dans sa *Description d'Athènes* (Athènes, 1835, 8°), p. 454. — [4] *Supplem. to the Antiq. of Athens*, t. IV, p. 21, *b*); *Die Alterthümer von Athen*, t. II, p. 472. L'indication de ce dessin se trouve dans la *liste générale des objets, marbres, empreintes et dessins*, qui composaient la collection de L. Elgin, acquise pour le *British Museum.*; voy. cette *liste* insérée dans l'édit. allem. des *Antiq. d'Athènes* de Stuart, t. I, p. 413.

reconnu aussi M. Ém. Burnouf[1], avait fait penser aux auteurs de ce travail que la localité en question pouvait être le *Trigonum*, un des tribunaux attiques, opinion, du reste, qui n'a pas la moindre vraisemblance[2]. Le terrain dont il s'agit avait donc été déjà bien étudié dans tous ses détails : ce qui n'ôte rien, du reste, au mérite des observations de M. Ém. Burnouf, et ce que je remarque seulement pour disculper le colonel Leake d'un reproche de négligence qui me semble au moins hasardé ; et je termine ce que j'avais à dire du sol de cet ancien *Pnyx*, signalé avec toute raison, mais non pas pour la première fois, par M. Ém. Burnouf, en consignant ici une observation que j'extrais encore de mon *Journal de voyage*, et qui ne paraîtra peut-être pas sans quelque intérêt.

En examinant à plusieurs reprises et avec tout le soin dont j'étais capable la surface de ce rocher, qui porte partout, ainsi que l'a remarqué aussi notre jeune membre de l'école d'Athènes, de si nombreuses traces de ciseau, j'avais été frappé de l'apparence de lettres que j'avais cru découvrir parmi ces traits creusés par le ciseau attique. On sait que les rochers voisins de celui-là portent des inscriptions d'une époque ancienne[3] ; et rien n'était, d'ailleurs, plus conforme au génie de la civilisation attique que de graver des noms sur des rochers. Ce ne serait donc pas une chose contraire à la vraisemblance et à l'usage que de trouver des noms propres, gravés au ciseau, sur la surface du roc de l'*ancien Pnyx*, destiné aux assemblées publiques. Or je puis dire que M. Pittakis, l'*éphore* des antiquités d'Athènes, avait signalé à mon attention le nom de ΚΟΝων, et j'ajoute que j'y ai découvert moi-même, dans un autre endroit, celui de ΠΥΡΙΛαμπης, sans doute le même *Pyrilampès*, père d'un démagogue, contemporain d'Aristophane, nommé dans les *Guêpes* de ce poëte[4] et dans un fragment d'Eupolis[5]. Il est bien probable que d'autres noms propres de citoyens athéniens sont de même gravés en plus d'un endroit du roc de l'*ancien Pnyx*, et qu'ils se découvriraient à un examen attentif des vestiges du ciseau dont ce roc porte l'ineffaçable empreinte. Quant au but de ces inscriptions, gravées sur le lieu

[1] *Le vieux Pnyx à Athènes*, p. 3 : « L'inclinaison du sol, vers la droite de celui « qui monte, rétrécit l'enceinte dans cette partie, et lui donne la forme d'un triangle « tronqué, ouvert du côté de l'Hymette. » — [2] *Die Alterthümer von Athen*, t. II, p. 472. — [3] Je veux parler des inscriptions gravées sur le roc de la colline, située vers le nord de celle du *Pnyx*, et d'une autre colline, voisine du temple de Thésée, inscriptions conçues en lettres attiques d'une forme archaïque : HIEPON NYMΦ... ΔΗΜΟΣ..., et HOROϟ ΔΙΟϟ ; voy. *Éphémérid. attiq.*, 1838, p. 76. — [4] Aristoph., *Vesp.*, v. 98. — [5] Eupolis, *apud* Schol. Aristoph., *ad Vesp.*, v. 98.

même où se tenait l'assemblée publique, il semble qu'il n'ait pu être que de marquer la place où les principaux citoyens d'Athènes venaient assister aux délibérations du peuple, sur le *siége pliant*, *ὀχλαδίας*, qu'ils faisaient porter par un *serviteur*, *οἰκέτης*; car il ne peut être question ici de l'usage attique de tracer, *sur les murs*, *sur les portes et partout où le moyen s'en offrait*, des *noms propres*, accompagnés de l'acclamation amie, ΚΑΛΟΣ, comme nous l'apprenons d'Aristophane [1], précisément à l'occasion de celui de *Dêmos*, fils de *Pyrilampès*, écrit de cette manière.

Je reviens maintenant à la détermination du *Pnyx* existant de nos jours, ou, comme l'appelle M. Ém. Burnouf, du *nouveau Pnyx*. En se fondant sur le texte de Plutarque, qu'il admet comme exprimant une construction nouvelle, et non pas comme indiquant un simple déplacement de tribune, notre jeune antiquaire regarde tout l'ensemble de ce monument, l'hémicycle, avec le mur qui le soutient au nord, et la tribune taillée dans le roc, avec les deux escaliers qui l'accompagnent, il regarde, dis-je, tout cet ensemble comme l'œuvre des *Trente tyrans*. À l'appui du texte de Plutarque, dont l'autorité ne lui paraît pas susceptible du moindre doute, il allègue un témoignage plus décisif encore, celui du monument même. *Quand ce texte n'existerait pas*, dit-il, *l'œil de l'artiste découvrirait la solution du problème tout aussi clairement que l'antiquaire, et trouverait, dans ce mélange si bien entendu de la grandeur et de l'élégance, les caractères propres des ouvrages du siècle de Périclès*. Quelques lignes plus loin, enfin, il résume toute sa pensée, dans les termes que voici : *Le vieux Pnyx convient au vieux Parthénon et aux premiers Propylées; le nouveau Pnyx s'accorde avec le Parthénon de Phidias et les Propylées de Mnésiclès*. Mais, sur ce point, je ne saurais partager l'opinion de M. Ém. Burnouf; et, si c'est à regret que j'en fais l'aveu, je n'en suis que plus obligé d'en dire les raisons.

D'abord, je ne puis accorder au texte de Plutarque, où il n'est question que *d'une tribune tournée dans une autre direction* ou *orientée diversement* (ce que l'état des lieux rend impossible à admettre), la valeur que lui attribue notre jeune antiquaire. Je ne veux pas être aussi sévère envers Plutarque que l'est un savant critique de nos jours, M. Forchhammer, qui déclare l'anecdote rapportée par le biographe de Thémis-

[1] Aristoph., *l. l.*:

Καὶ νὴ Δί', ἢν ἴδῃ γέ που γεγραμμένον
Τὸν Πυριλάμπους ἐν θύρᾳ Δῆμον καλόν.

Cf. Schol., *ad h. l.*: Ἐπέγραφον δὲ οἱ Ἀθηναῖοι τὰ τῶν καλῶν ὀνόματα οὕτως· ὁ δεῖνα καλός. Ἔγραφον δὲ καὶ ἐν τοίχοις, καὶ ἐν θύραις, καὶ ὅπου τύχῃ.

tocle *hautement absurde*[1]. Tout ce que je puis dire, c'est que je suis entièrement de l'avis de M. Forchhammer, lorsque, à la vue de ce rocher, taillé dans toute sa hauteur, aplani dans toute sa surface, avec cet énorme bloc, détaché de sa masse et façonné en tribune, avec ces puissantes assises de pierres colossales, employées à en soutenir la courbe demi-circulaire, il affirme qu'une œuvre aussi gigantesque ne peut appartenir à un pareil temps, et avoir été conçue pour un pareil but, celui d'enlever à l'orateur athénien la vue de la mer. C'est encore mon opinion, que les *Trente tyrans*, qui ne convoquèrent pas une seule assemblée publique, et qui avaient des moyens plus sûrs de réduire au silence les adversaires de leur oligarchie, que des constructions si énormes et si dispendieuses, puisqu'il leur suffisait pour cela d'une goutte de poison, c'est encore, dis-je, mon opinion, d'accord avec celle de M. Forchhammer, que les *Trente tyrans* n'auraient même pas eu le temps d'accomplir une œuvre si disproportionnée avec leurs ressources. Enfin, on ne concevrait pas comment, après l'abolition de ce régime détesté, la tribune serait restée dans la situation où ils l'auraient portée, si cette tribune n'avait été protégée, contre les ressentiments populaires qui poursuivirent toujours à Athènes la mémoire des *Trente*, par une tradition ancienne et par des souvenirs respectables. Mais ce ne sont encore là que des considérations morales que j'oppose, avec M. Forchhammer, au témoignage de Plutarque; il y a des raisons plus directes, plus positives, que je puis faire valoir contre le système de M. Ém. Burnouf.

Notre jeune savant s'appuie sur le sentiment de l'artiste, pour voi dans le *nouveau Pnyx les caractères propres des ouvrages du siècle de Périclès*, pour trouver, dans ce *nouveau Pnyx, de l'accord avec le Parthénon de Phidias et les Propylées de Mnésiclès*[2]. Mais, sans compter que l'âge des *Trente tyrans* s'éloigne déjà un peu du siècle de Périclès, et que l'histoire politique, ni celle de l'art, ne nous signalent aucun monumen de ce gouvernement éphémère et abhorré, il me semble que M. Ém Burnouf méconnaît le caractère des substructions du *Pnyx*, dont l

[1] Forchhammer, *Topographie von Athen*, p. 17 : « Zunächst wollen wir noch in Be« ziehung auf die Stadtmauer an der Pnyx eine, wenn wörtlich verstanden, höchs« absurde Erzählung des Plutarch (Themistocl., 19) in Erwägung ziehen. » —

[2] On a sous les yeux à Athènes un moyen de comparaison bien sensible pou l'architecture des temps anciens et pour celle du siècle de Périclès; c'est en examinant, à la base de l'*Acropole*, les murs de Cimon, sur le versant méridional de la colline, et les restes du mur *pélasgique*, au côté nord-ouest. Le mur du *Pnyx* appartient à ce dernier système et diffère totalement de celui du mur de Cimon.

système d'architecture appartient à l'époque *pélasgique* ou primitive, et n'a rien de commun, ni pour la dimension des blocs, ni pour la nature des matériaux, ni pour la taille des pierres, ni pour le mode d'assemblage, avec des édifices tels que le *Parthénon* et les *Propylées*. La *puissante muraille* du *Pnyx*, comme il l'appelle, est décrite par Stuart, qui était architecte de profession, comme *une espèce de muraille rustique et irrégulière*[1]. L'idée qu'en donne le colonel Leake[2] est celle d'une *construction grossière de la plus haute antiquité*. Dodwell, qui l'avait examinée avec soin et qui l'a dessinée avec exactitude[3], la compare, pour l'appareil de la construction, à la muraille qui forme le côté sud-ouest de la *porte des Lions*, à *Mycènes;* et il n'hésite pas à la regarder comme un des *rares débris de la haute antiquité attique, qui ont pu échapper à la destruction*. Enfin il est certain que cette muraille du *Pnyx* appartient au même système de construction que les restes de la muraille pélasgique, qui se voient encore sur le côté nord-ouest de l'*Acropole*, et que des restes semblables, remarqués et décrits par Dodwell[4], au pied du mont *Hymette*, où nous savons aussi par l'histoire[5] qu'il y eut un établissement des Pélasges. Si donc il existe, en fait d'archéologie, quelque chose de démontré, c'est que la muraille du *Pnyx*, considérée architectoniquement, est œuvre de la haute antiquité attique. Aussi la plupart des antiquaires, à l'exemple de sir W. Gell et du colonel Leake, ont-ils regardé la tribune du *Pnyx* actuel comme celle des *Pisistratides;* et j'irais même plus loin; je n'hésiterais pas à dire qu'elle remonte bien au delà du siècle de Solon, et qu'elle touche presque à celui de Thésée; en un mot, que c'est, avec les débris du mur *pélasgique* de l'*Acropole*, *le plus ancien monument qui existe à Athènes*, et qui répond tout à fait, par sa situation, comme par sa construction, à l'idée que nous en donne un grammairien grec très-instruit[6], en disant que le *Pnyx* était

[1] *Antiquit. d'Athènes* de Stuart, t. III, ch. VII, p. 75, trad. franç. — [2] Leake's *Topograph. von Athen*, p. 133 : « Denkmal, dessen plumpe und schwere Mauer aus « dem frühesten Alterthum stammt. » — [3] Dodwell, *A Classical Tour, etc.*, t. I, p. 401 : « These blocks are not all perfectly rectangular, nor of equal dimensions, « but partake of that irregularity which is remarked in the walls built prior to the « time of Pericles, resembling the southwest of the gate of the Lions at Mycenæ. » — [4] Dodwell, *ibid.*, t. I, p. 484. — [5] Herodot., VI, CXXXVII. — [6] Pollux, VIII, 132 : *Πνὺξ δὲ ἦν χωρίον πρὸς τὴν Ἀκρόπολιν κατεσκευασμένον κατὰ τὴν παλαιὰν ἁπλότητα, οὐκ εἰς θεάτρου πολυπραγμοσύνην*. Le colonel Leake relève ici, dans les mots *πρὸς τὴν Ἀκρόπολιν*, ce qu'il appelle une *inexactitude*, *Topography*, I, 180, 2). Mais, bien que le *Pnyx* fût réellement tourné au nord vers l'*Agora*, plutôt qu'à l'est vers l'*Acropole*, cela n'empêche pas qu'on ait pu dire qu'il était *en vue de l'Acropole*, surtout en raison du fréquent usage que faisaient les orateurs de cette vue de l'*Acropole*, en montrant les *Propylées*, Προπύλαια ταῦτα.

un *lieu construit en face de l'Acropole, avec toute la simplicité des anciens âges, et non avec la magnificence d'un théâtre.*

Ce point démontré, il me semble évident qu'il ne reste plus rien du témoignage de Plutarque, en ce qui concerne la tribune du *Pnyx actuel*, soit qu'on l'entende d'un changement d'orientation de cette tribune, qui est démenti par la nature des lieux, soit qu'on l'entende d'une construction du temps des *Trente tyrans*, qui est contredite par le système d'architecture. Mais, à côté de ce résultat, qui me paraît indubitable, il y a le fait, déjà signalé par les antiquaires, et reconnu maintenant avec tous ses détails par M. Ém. Burnouf, le fait d'une autre tribune, qui exista sur la plate-forme de la colline du *Pnyx*, et qui, à la différence de l'ancienne tribune, tournée vers l'*Agora*, avait la vue sur la mer. Or cette circonstance répond à l'indication donnée dans le passage en question de Plutarque pour la tribune de Thémistocle. Je pense donc qu'on peut admettre cette partie du témoignage de l'auteur ancien, sans s'arrêter à l'objection faite par le colonel Leake, par M. Forchhammer et par d'autres critiques, que les murs de la ville, qui enveloppaient la colline entière du *Pnyx* et celle du *Musée*, et dont il existe encore des restes en cet endroit, murs élevés par Thémistocle lui-même, rendaient la vue de la mer impossible pour le lieu de l'assemblée publique. Je crois, puisqu'il exista en effet sur ce plateau, taillé à main d'homme, une tribune, dont les vestiges s'y retrouvent encore, et du haut de laquelle l'orateur de la démocratie attique pouvait, en lui montrant la mer, lui rappeler le berceau de sa puissance, je crois, dis-je, qu'il n'y a aucun inconvénient à admettre cette circonstance, qui s'accorde bien avec le génie du siècle de Thémistocle et avec le caractère de ce grand homme, en même temps qu'elle est justifiée par le monument. On doit donc reconnaître, dans la tribune de la plate-forme du *Pnyx*, l'œuvre du siècle et de la politique de Thémistocle, qui dura, si l'on veut, jusqu'à l'âge des *Trente tyrans*, au temps desquels l'ancienne tribune du *Pnyx*, celle de Solon et des Pisistratides, fut rendue à son premier usage, en même temps que la tribune de Thémistocle fut abaissée et mutilée, comme nous la voyons à présent, sans doute pour la rendre impraticable, en lui ôtant toute sa grandeur: c'est ce que les *Trente* étaient bien capables de faire; et c'est là le changement de tribune dont Plutarque n'avait peut-être pas une connaissance bien exacte, et dont il a donné en tout cas une idée tout à fait fausse. Au moyen de cette interprétation, qui conserve du témoignage de l'écrivain ce qu'il a d'essentiel, on conçoit comment l'ancienne tribune des Pisistratides, redevenue celle des *Trente*, continua toujours depuis,

et jusque dans les derniers temps de la liberté grecque, d'être le siége de l'éloquence attique. Les anciens souvenirs de sa gloire la protégeaient contre la mémoire odieuse d'une tyrannie passagère; et, depuis le siècle de Périclès, les Athéniens, détournés de l'idée d'une domination maritime, n'étaient plus sensibles qu'à la vue des monuments de l'*Acropole* et de ceux de l'*Agora*, qu'ils avaient sous leurs yeux du haut du *Pnyx actuel*. Voilà, selon moi, la véritable solution du problème, telle que je me l'étais proposée à moi-même, durant mon séjour à Athènes, en observant les lieux et en y appliquant les textes; et l'intéressant *Mémoire* de M. Ém. Burnouf, en rappelant mes souvenirs et mes réflexions, n'a pu que m'affermir dans cette manière de voir.

Dans un second article, je m'occuperai du second *Mémoire* de M. Ém. Burnouf *sur les Propylées*.

RAOUL-ROCHETTE.

Theonis Smyrnæi Platonici liber de astronomia, cum Sereni fragmento. Textum primus edidit, latine vertit, descriptionibus geometricis, dissertatione et notis illustravit Th. H. Martin, *facultatis litterarum in academia Rhedonensi decanus.* Parisiis, e Reipublicæ typographeo, 1849; VIII et 480 pages, avec dix planches lithographiées.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Le traité astronomique de Théon, dont on doit la publication à M. Henri Martin, se compose de quarante-trois chapitres. Après avoir démontré (p. 138-157) la forme sphérique de la terre, forme que les phénomènes du ciel annoncent, que les apparences terrestres font entrevoir, Théon essaye de calculer les lois qui gouvernent le système solaire, et de tracer les orbites que décrivent les corps célestes, tels que la Lune, Mercure, Vénus et le Soleil qui, lui aussi, roule avec toutes les planètes autour de notre globe. Nous avons déjà dit que les hypothèses développées par le philosophe de Smyrne sont presque toujours celles du péripatéticien Adraste que Théon cite fréquemment[2], et dont il re-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 129-136. — [2] Il paraît qu'Adraste, sans parler de ses autres ouvrages, avait aussi composé un abrégé d'astronomie. Théon, *De astronomia*, p. 138, l. 12 : Ἐξαρκέσει δὲ μόνον μνημονεῦσαι τῶν ὑπὸ τοῦ Ἀδράστου κεφαλαιωδῶς παραδοθέντων.

produit souvent les propres paroles, au point que, suivant l'opinion de M. Henri Martin (p. 450), une grande partie de l'ouvrage astronomique de ce philosophe a été conservée par le traité qui nous occupe.

Le savant éditeur a joint au texte grec une version latine où, en général, il s'est tenu très-près du sens littéral; et il a mis au bas des pages les leçons du manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, chaque fois qu'il a cru devoir le corriger en remplissant les lacunes, en rectifiant des mots, en changeant les lettres employées comme chiffres dans les démonstrations mathématiques. Pour réussir à donner une idée de ce grand et consciencieux travail, il faudrait transcrire des pages entières, en comparant le texte fourni par le manuscrit avec le texte rétabli; mais de telles citations nous conduiraient fort loin et prolongeraient trop cette notice. Nous nous contenterons de donner trois exemples de ces innombrables corrections aussi ingénieuses que certaines, et nous choisirons de préférence celles où l'éditeur prouve que non-seulement il est mathématicien exercé, mais encore qu'il s'est familiarisé avec le grec et que, lorsqu'il s'agit de remplir des lacunes, il sait écrire dans cette langue. Page 150, ligne 16, la période tronquée, *τὸ τεσσαρακοσΊὸν οὖν μέρος τῆς κεγχριαίας διαμέτρου*, est heureusement complétée par l'addition des mots, *ὀκτακισχιλιοσΊόν ἐσΊι τῆς ποδιαίας διαμέτρου*. Le génitif *διαμέτρου* se trouvant deux fois dans la même ligne, l'œil du copiste, comme il n'est arrivé que trop souvent, s'est porté des mots *κεγχριαίας διαμέτρου*, immédiatement à *ποδιαίας διαμέτρου*, et il a passé les mots intermédiaires. La même chose a eu lieu, et par la même cause, p. 282, l. 20. Le texte rétabli porte : *Ἀλλ' ἡ μὲν τῶν ἀπλανῶν* ΠΕΡῚ ἌΞΟΝΑ ΠΡῸΣ ὈΡΘᾺΣ ΤΩ͂ι [*τοῦ ἰσημερινοῦ ἐπιπέδῳ· ἡ δὲ κοίλη τοῦ πλανῆτος* ΠΕΡῚ ἌΞΟΝΑ ΠΡῸΣ ὈΡΘᾺΣ ΤΩ͂ι] *αὐτῷ ἐπιπέδῳ ἐν ᾧ ἐσΊὶ καὶ ὁ τὸ πλάτος ἀφορίζων κύκλος*. L'éditeur, en rétablissant les treize mots mis entre crochets, et nécessaires au sens, a très-bien vu qu'ils avaient été omis à cause de ceux, *περὶ ἄξονα πρὸς ὀρθὰς τῷ*, répétés et placés à peu de distance.

Faisons une citation dernière. Page 158, ligne 7, Théon dit à peu près ceci : « Comparée à l'immensité de l'univers, la grandeur de notre « globe compte pour rien, et la Terre doit être considérée comme un « point géométrique. La preuve en est que, dans tous les pays et dans « tous les lieux de la terre habitée, les styles des cadrans solaires sont « regardés comme autant de centres de l'espace circulaire que parcourt « le soleil, et n'offrent (dans la projection de leur ombre) aucune « différence appréciable. » *Καὶ μὴν ὅτι τοῦ μεγέθους οὐδένα λόγον αἰσθητὸν ἔχει πρὸς τὸ πᾶν ἡ γῆ, σημείου δὲ τάξιν ἐπέχει, δηλοῖ καὶ τὰ* ΤΩ͂Ν [*γνω-*

*μόνων ἄκρα, ἐπὶ χωρῶν τε καὶ τόπων πάν*ΤΩΝ] *τῆς οἰκουμένης ὡς κέντρα τῆς ἡλιακῆς ὑποτιθέμενα σφαίρας, καὶ μηδ' ἡντινοῦν αἰσθητὴν*[1] *διὰ τοῦτο ποιούμενα τὴν παραλλαγήν.* Ici encore la terminaison semblable de l'article *τῶν* et de l'adjectif *πάντων* avait fait passer le copiste de l'un à l'autre; et l'heureuse restitution de M. Henri Martin, *γνωμόνων ἄκρα κ. τ. λ.*, est pleinement justifiée par la paraphrase prolixe de Chalcidius, écrivain latin dont nous parlerons bientôt. On y lit[2] : «Quia vero, cum ampli-«tudine universæ rei comparata, notæ obtineat modum, declaratur acie «verutorum, qui *γνώμονες* adpellantur a mechanicis, ad faciendam so-«lariis umbram qua declarantur horæ. Quippe mechanici.....per «omnes provincias, omnesque etiam plagas habitabiles, sumunt sibi «promiscue, atque indifferenter, horum ipsorum gnomonum mucrones «pro puncto et medietate solstitialis pilæ : nec errant.»

Les plus grands génies, même dans leurs conceptions les plus profondes, ne peuvent se défendre de l'empire de l'habitude; et, quand ils fondent des écoles, leur caractère individuel exerce souvent une influence irrésistible sur leurs disciples, qui adoptent volontiers leurs sympathies et leurs penchants. Né dans un siècle tout poétique, doué lui-même d'une imagination riche et fleurie, Platon est souvent poëte par son langage, par ses idées, par ses digressions, et beaucoup de ses sectateurs cherchent à l'imiter : s'ils ne sont pas poëtes eux-mêmes, ils prodiguent du moins les citations de vers dans des déductions où, d'après nos méthodes modernes plus rigoureuses, on demanderait peut-être des preuves. Les savants qui, de nos jours, ont fait faire tant de progrès aux sciences d'observation, désapprouveraient, selon toute apparence, un traité d'astronomie où les faits seraient embellis, ou défigurés, par le mélange d'autres faits sinon absolument disparates, au moins assez étrangers au sujet; mais les philologues doivent s'applaudir de ce que Théon mêle quelquefois à ses démonstrations des vers pris dans des poëtes anciens. S'il n'a point le mérite d'avoir clairement aperçu les faits généraux qui sont le principe de la science, du moins a-t-il celui de nous avoir conservé un certain nombre de fragments curieux de la littérature hellénique, en citant des poëtes tels qu'Alexandre d'Éphèse, Empédocle et Ibycus. Nous pensons que l'indication de quelques-uns de ces passages ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs

Le fragment d'Ibycus, inconnu jusqu'à présent[3], ne consiste qu'en

[1] Le manuscrit porte *αἰσθητόν*. — [2] P. 145-146 de l'édition de Meursius, Lugd. Bat. 1617, in-4°. — [3] Ces vers manquent dans le recueil que l'on doit à l'érudition et à la critique de M. Schneidewin, *Ibyci Rhegini carminum reliquiæ*, Gottingue, 1833, in-8°.

deux vers anapestes, dont le second est incomplet. Théon affirme, d'après Adraste, que les poëtes emploient l'épithète *σείριος*, *ardent*, comme dénomination commune à toutes les étoiles : Κοινῶς τε γὰρ, φησὶν ὁ Ἄδραστος, πάντας τοὺς ἀσλέρας οἱ ποιηταὶ σειρίους[1] καλοῦσιν. Il continue (p. 202, l. 9) : Ὡς Ἴβυκος[2] ·

Φλεγέθων, ἅπερ τὰν νύκτα[3] μακρὰν
σείρια, παμφανόωντα. . . . .

Καὶ κατὰ διαφορὰν ἔνιοι τοὺς λαμπροὺς καὶ ἐπιφανεῖς, ὡς Ἄρατος τὸν τοῦ κυνὸς « ὀξέα σειριάειν[4] » φησὶ, καὶ ὁ τραγικὸς ἐπί τινος τῶν πλανήτων ·

Τί ποτ' ἄρ'[5] ἀσλὴρ ὅδε πορθμεύει
Σείριος;

« C'est ainsi qu'Ibycus dit : « Flamboyant, comme pendant une longue nuit (les étoiles) ardentes, radieuses.... » Toutefois, quelques poëtes appliquent la même épithète plus spécialement aux étoiles resplendissantes et plus apparentes que les autres. Suivant Aratus, celle de la canicule « scintille d'un vif éclat ; » et le poëte tragique dit d'une planète :

« Que nous présage donc cet astre étincelant ? »

Tel est, du moins, le sens que le dernier vers devait avoir dans la pensée du philosophe de Smyrne, d'après l'ensemble de son raisonnement; et M. Henri Martin a parfaitement rendu ce sens en traduisant : « Quid ergo astrum illud affert *σείριον* ? » Cependant, s'il faut l'avouer, il semble qu'ici Adraste ou Théon, trompés par une fausse leçon, se servant de manuscrits non ponctués, ou citant de mémoire, ont eu tort de joindre le mot *σείριος* à la phrase précédente. Le poëte tragique, qu'ils ne nomment pas, est Euripide, ὁ τραγικώτατος τῶν ποιητῶν, sui-

[1] Le manuscrit, *σειρόους*. — [2] C'est, sans doute, à ces vers que se rapporte le passage suivant de Suidas (t. II, col. 3291, D, de l'éd. de M. Gaisford, et vol. II, part. II, col. 727, l. 2 de celle de M. Bernhardy) : Ἴβυκος δὲ πάντα τὰ ἄσΊρα σείρια λέγει · passage sur lequel il faut voir les notes des savants commentateurs. — [3] Le manuscrit, ἅπερ τὰ νύκτα. — [4] Il y a dans le manuscrit ὀξεία (sic) σειριᾶν, leçon fautive corrigée par M. Henri Martin d'après les vers d'Aratus (*Phænom.*, v. 330 sqq.) :

. . . . ὅς ῥα μάλισΊα
Ὀξέα σειριάει · καί μιν καλέουσ' ἄνθρωποι
Σείριον.

Le scholiaste explique les mots ὀξέα σειριαει par : Τὸ φῶς ἀφίησι σεσηρότως · οὐ γὰρ ἐν ἑαυτῷ πεπυκνωμένην ἔχει ὁ ἀσλὴρ τὴν λαμπηδόνα, ἀλλὰ διαχάσκουσαν καὶ ὡς ἐν πάλμῳ οὖσαν. — [5] Le manuscrit, ἄρα ὁ.

vant Aristote[1], et le vers qu'ils citent n'est point inédit; c'est le sixième de l'Iphigénie en Aulide. Comme dans la tragédie de Racine, Agamemnon est sorti avant le jour; il demande au vieillard (πρεσβύτης):

Τίς ποτ' ἄρ' ἀστὴρ ὅδε πορθμεύει;
Quel est l'astre qui s'avance dans le ciel?

Le vieillard répond :

Σείριος, ἐγγὺς τῆς ἑπταπόρου
Πλειάδος ᾄσσων, ἔτι μεσσήρης.
« C'est Sirius, voisin des sept Pléiades; il est encore au milieu de sa course. »

C'est, du moins, ainsi qu'on traduit généralement. Il est vrai que l'étoile de Sirius n'étant pas voisine des Pléiades, des hellénistes éminents ont pensé que σείριος est ici employé adjectivement et qu'Euripide n'a pas fait une erreur astronomique. Mais, quelle que soit l'interprétation du passage, qu'on traduise Σείριος par *étoile brillante* ou par *Sirius*, toujours est-il certain que ce mot ne fait pas partie de la phrase qui précède, qu'au lieu de Τί, il faut lire Τίς, et que rien n'indique qu'il s'agit ici d'une planète[2]. L'erreur de Théon, s'il l'a commise, serait

[1] *Poétique*, c. XIII, § 10, p. 1453, l. 29 de l'édition de Berlin. A ce jugement qui n'a point échappé à M. Henri Martin (p. 47, l. 5 de l'introduction), on pourrait ajouter que, dans le langage des philosophes, des scholiastes et des lexicographes grecs, ὁ ποιητής est presque toujours Homère, ὁ ῥήτωρ, Démosthène, ὁ τραγικός, Euripide. Les passages des lexicographes et des scholiastes où ces trois mots, et surtout le dernier, ont la signification restreinte dont il s'agit, sont pour ainsi dire, innombrables; quant aux philosophes, nous ne citerons qu'un seul, l'élégant et quelquefois servile imitateur du style de Platon, Philon d'Alexandrie : *De Josepho*, vol. II, p. 53, l. 3 de l'édition de Mangey (Londres, 1742, in-fol.) : ὡς ὁ τραγικὸς φησί · *De mundi incorr.*, p. 488, 30 : Καὶ ὁ τραγικός · *Ibid.*, p. 515, 16 : Κατὰ τὸ φιλοσοφηθὲν ὑπὸ τοῦ τραγικοῦ · *Quod omnis probus liber*, p. 469, 12 : Κατὰ τὸν τραγικόν · *De mundi inc.*, p. 498, 20, et *De mundo*, p. 612, l. 34 : Κατὰ γὰρ τὸν τραγικόν. Les Pères de l'Église eux-mêmes désignent quelquefois Euripide par cette seule épithète. Saint Justin le Martyr (*De monarchia Dei*, t. II, p. 150, l. 5 de l'édition de M. Otto, Iéna, 1849, in-8°) : Ἐν Φρίξῳ ὁ τραγικός ·

Εἰ δ' εὐσεβὴς ὤν, τοῖσι δυσσεβεστάτοις, κ. τ. λ.

Voyez la nouvelle édition des Fragments d'Euripide, publiée par M. Fr. W. Wagner, Paris, 1846, in-8°, p. 821, où se trouvent ces trois vers ïambiques appartenant à la tragédie de Phrixus, aujourd'hui perdue. — [2] M. Artaud, dont nous avons, en partie, reproduit la traduction, pense que l'étoile brillante dont il s'agit pourrait être l'*œil* de la constellation du Taureau (*Tragédies d'Euripide traduites du grec*, t. II, p. 8, note 1). Ennius, qui avait aussi traduit, ou imité, la même tragédie, semble avoir éludé la difficulté en ne rendant pas le mot σείριος, ou Σείριος. Dans un fragment

alors un exemple de plus de l'inexactitude des citations faites par les anciens, inexactitude, au reste, excusable dans un temps où l'imprimerie n'avait pas encore multiplié indéfiniment, d'une manière correcte et commode, et à peu de frais, les exemplaires même des ouvrages qui, comme les tragédies d'Euripide, font l'orgueil et la gloire d'une nation.

M. Henri Martin nous semble avoir prouvé (p. 68) que Théon s'est encore trompé en attribuant à Alexandre d'Étolie [1] deux fragments qui appartiennent, en réalité, à Alexandre d'Éphèse, contemporain de Cicéron. Ces fragments sont assez étendus, puisque le premier (p. 182) contient dix vers hexamètres, et le second seize (p. 186). Ils furent copiés du manuscrit de Milan par Isaac Vossius, et sa copie, où le texte est presque partout singulièrement défiguré, fut publiée par Thomas Gale, vers la fin du XVII[e] siècle [2]. Depuis, les mêmes fragments ont exercé plusieurs savants critiques, tels que Jean-Albert Fabricius [3], MM. Næke [4] et Meineke [5], qui ont fait disparaître un grand nombre de fautes; mais, dans quelques passages, leurs efforts n'ont pas été couronnés d'un succès complet. Profitant à la fois de leur travail et des éléments nouveaux que lui fournissaient les leçons du manuscrit de

de sa traduction conservé par Varron, *De lingua latina*, VII, § 73 (p. 148 de l'édition de K. Ottfr. Müller), Agamemnon demande :

> Quid noctis videtur in altisono
> Cœli clipeo?

Le vieillard répond :

> Temo superat
> Stellas sublime etiam cogens
> Atque etiam noctis iter.

Nous avons suivi la leçon préférée par K. Ottfr. Müller et par M. Spengel dans son édition de Varron, Berlin, 1826, in-8°, p. 353. Mais Joseph Scaliger, *Conject. in Varronem*, p. 143 de l'édition de 1581, lisait le dernier vers : « Atque etiam « noctis itiner; » forme archaïque qui se trouve encore dans le *Mercator* de Plaute, V. 2, 72, et dans Lucrèce, VI, 338, sq. :

> Ut vehementius et citius, quæcunque morantur
> Obvia, discutiat plagis, itinerque sequatur.

[1] Les fragments d'Alexandre d'Étolie, poëte tragique, lyrique et épigrammatique, ont été recueillis par M. Capellmann, Bonn, 1832, in-8°. D'après la conjecture ingénieuse de M. Osann (*Beiträge zur gr. und römischen Litteraturgeschichte*, Darmstadt, 1835, in-8°, vol. I, p. 298-301), le même Alexandre d'Étolie était aussi auteur d'une comédie intitulée Ἀστραγαλισταί, mot qui manque dans les lexiques. — [2] Dans ses notes sur Parthénius, *Hist. poet. scriptt. ant.* Paris, 1675, in-8°, p. 149. — [3] A la suite des *Œuvres de saint Hippolyte*, vol. II, Hambourg, 1718, in-fol., p. 307. — [4] *Opusc. philol.*, t. I, p. 11 et p. 28-29. — [5] *Analect. Alex.*, epimetr. IX, p. 372-373.

Paris, guidé en outre par le texte explicatif de Théon, par sa propre sagacité et par une connaissance approfondie de la langue, M. Henri Martin est parvenu à une restitution qui, à peu d'exceptions près, nous paraît certaine; et, dans son édition, les deux fragments se présentent sous un jour tout nouveau. Ne pouvant les transcrire ici tous les deux, nous nous bornerons à en donner le moins étendu, celui qui n'a que dix vers, et nous y joindrons la version latine de l'éditeur, pour montrer avec quelle scrupuleuse fidélité il a su traduire le texte grec. Le poëte, Alexandre d'Éphèse, parle des corps célestes qui, dans son système, adopté également par Théon, se meuvent autour de la Terre : ce sont la Lune, Mercure, Vénus, le Soleil, Mars, Jupiter et Saturne :

Ὑψοῦ δ' ἄλλοθεν ἄλλος ὑπέρτερον ἔλλαχε[1] κύκλον·
Ἀγχοτάτη μὲν δῖα Σεληναίη περὶ γαῖαν·
Δεύτερος αὖ σΊίλβων χελυοσσόου[2] Ἑρμείαο·
Τῷ[3] δ' ἔπι φωσφόρος ἐσΊὶ φαεινότατος Κυθερείης·
Τέτρατος αὐτὸς ὕπερθεν ἐπ' ἠέλιος[4] φέρεθ' ἵπποις·
Πέμπῖος δ' αὖ πυρόεις φονίου Θρηΐκος Ἄρηος·
Ἕκτος δ' αὖ φαέθων Διὸς ἄγλαος ἵσΊαται ἀσΊήρ·
Ἕβδομος αὖ φαίνων[5] Κρόνου ἀγχόθι τέλλεται ἄσΊρων[6].
Πάντες δ' ἑπΊατόνοιο λύρης φθόγγοισι συνῳδὸν[7]
Ἁρμονίην προχέουσι[8], διασΊὰς ἄλλος ἀπ' ἄλλου[9]·

Voici maintenant la traduction de M. Henri Martin :

« Superne aliud alio excelsiorem obtinet circulum :
« Proxima divina Luna circa Terram;
« Secundus Stilbon chelyn-moventis Mercurii;
« Post hunc Phosphorus est nitidissimus Cythereæ;
« Quartus ipse supra Sol fertur equis;
« Quintus autem Pyrois cruenti Threicii Martis;
« Sextus autem Phaethon, Jovis inclytum ponitur astrum;
« Septimus autem Phænon Saturni non procul existit a stellis (inerrantibus).
« Omnia simul septem tonos habentis lyræ sonis concinentem
« Harmoniam fundunt, alterum ab altero distantia. »

Nous n'avons parlé, jusqu'à présent, que des fragments de poëtes

[1] Le manuscrit de Paris, ὑπέρτατον ἔλαχε. M. Meineke avait déjà proposé la leçon ὑπέρτερον. — [2] Correction de Næke. Le manuscrit de Paris porte, χελιζώου ἑρμείου. — [3] Le manuscrit, τῶν. — [4] Le manuscrit, ἐπιέλιος. — [5] Correction de Thomas Gale. Le manuscrit, ἕβδομος φαίνεται. — [6] Très-bonne leçon du manuscrit de Paris, au lieu d'ἀσΊὴρ ou d'ἄσΊρον. — [7] Le manuscrit, σύνοδον. — [8] Correction de M. Meineke. Le manuscrit, σΊοιχοῦσιν. — [9] C'est ainsi que lit, avec raison, M. Meineke, d'après Héraclite, *Allegor. homer.*, p. 426 de l'édition de Gale, où ce vers et le précédent sont également cités. Le manuscrit de Paris porte διασΊάσει ἄλλος ἐπ' ἄλλην.

conservés par Théon ; et ces fragments seuls suffiraient pour fixer l'atter tion des savants sur le Traité dont nous rendons compte. Mais l'auteu grec cite aussi beaucoup de prosateurs dont il reproduit et comba quelquefois les opinions. De ce nombre sont les deux philosophe Anaximandre et Anaximène (p. 324, l. 3-4), Archimède (p. 154, l. 12) le mathématicien Callippe (p. 274, l. 6; p. 278, l. 13; p. 332, l. 2) le platonicien Dercyllidès, que Théon juge avec une grande sévérité[1] Dicéarque (p. 150, l. 3), Ératosthène (*ibid.* et p. 192, l. 8), Eudème d Rhodes (p. 322, l. 19), Eudoxe de Cnide (p. 274, l. 5, et p. 276 l. 14), Hipparque, cité jusqu'à sept fois; Menæchmus, contemporai de Platon (p. 332, l. 1), et le géomètre Œnopidès de Chios (p. 322 l. 19). Quelquefois, il est vrai, Théon ne fait que nommer ces auteurs il est probable que d'autres ne lui étaient connus que par les citation d'Adraste, qu'il suit de préférence. Mais il y en a aussi, parmi ces pas sages rapportés, qui nous semblent jeter une lumière nouvelle su l'histoire de l'astronomie; et toutes ces données ont été soigneusemen recueillies, rapprochées et discutées par M. Henri Martin, dans se notes dont nous parlerons bientôt.

Une véritable découverte littéraire doit augmenter l'intérêt qu'in pirera aux philologues l'ouvrage si important et si neuf que nous an nonçons. Chalcidius, écrivain latin qu'on suppose avoir vécu au com mencement du IVe siècle de notre ère, a traduit le Timée de Plato et composé un ample commentaire sur le même Dialogue. La traduc tion et le commentaire nous sont parvenus; ils ont été publiés plu sieurs fois[2]; et, malgré leur latinité, qui certes n'est pas d'une bonn école, ils ont valu à Chalcidius la réputation d'un philosophe à l'ardent curiosité duquel la littérature romaine ne suffisait pas, et qui, pou l'instruction des Latins, avait voulu expliquer, par des observations due uniquement à son talent et à son savoir, la doctrine de Platon[3]. En effet personne ne pouvait soupçonner ce que M. Henri Martin prouve de l manière la plus évidente : une partie considérable du Commentaire d Chalcidius n'est autre chose qu'une traduction verbeuse, souvent infi dèle, du Traité de Théon[4] que nous possédons maintenant, et qu

[1] Ὁ δὲ Δερκυλλίδης οὐδεμιᾷ μὲν οἰκείᾳ καὶ προσηκούσῃ τάξει περὶ τούτων ἀν γραψε. P. 322, l. 13. — [2] A Paris, en 1520, et à Leyde, en 1617. Cette dernièr édition est de Meursius. — [3] Telle est l'opinion de Gérard-Jean Vossius, qui ceper dant, en général, apprécie d'une manière assez juste le mérite des auteurs dont parle dans son curieux ouvrage *De theologia gentili*, t. I, p. 556 de l'éd. d'Amster dam, 1641, in-4° : « Insignis non Platonicus modo, sed Christianus quoqu « scriptor fuit, et bene antiquus. » — [4] Nous citerons les mots mêmes du savar

l'auteur latin ne cite pas une seule fois. Au contraire, pour mieux dissimuler ce qu'on pourrait appeler son plagiat, il cherche à substituer aux fragments des poëtes grecs dont nous avons parlé, des vers tirés des poëtes latins. Ainsi, dans un passage où Théon oppose l'immobilité éternelle et majestueuse du firmament à la mutabilité et au désordre apparent du monde sublunaire, on trouve la phrase (p. 208, l. 17 sqq.): *Τῶν δ' ὑπὸ σελήνην καὶ περὶ ἡμᾶς καὶ μέχρις ἡμῶν πᾶσα μεταβολὴ καὶ κίνησις, καὶ, καθάπερ φησίν,*

Ἔνθα Κότος τε Φόνος τε καὶ ἄλλων ἔθνεα Κηρῶν,

vers dont Théon ne nomme pas l'auteur, mais que M. Henri Martin, dans une note, prouve être d'Empédocle; et en effet on le lit, avec une légère variante, dans les fragments de ce poëte recueillis par M. Karsten [1]. La ligne grecque que nous venons de transcrire a été traduite assez exactement par Chalcidius (p. 159, l. 7 de l'éd. de 1617): « At vero sub Luna usque ad nos, omne genus motuum, omne etiam « mutationum. » Mais ici, arrivé au vers d'Empédocle, il continue: « prorsus ut est in vetere versu Nævii, »

Exuviis rabies, furiarum examina mille [2].

Dans un autre endroit où il n'y a aucune citation dans l'auteur dont il s'appropriait l'ouvrage, Chalcidius place un vers de Virgile, probablement aussi avec l'intention de donner à sa paraphrase, destinée à être lue par des Latins, l'air d'une composition originale. C'est au chapitre VII, dans la définition de l'horizon donnée par Théon (p. 164, l. 10): *Λέγεται δέ τις κύκλων ὁρίζων, ὁ διὰ τῆς ἡμετέρας ὄψεως ἐκβαλλόμενος, καὶ κατ' ἐπιπρόσθησιν*[3] *τῆς γῆς ἴσα διαιρῶν, ὡς πρὸς αἴσθησιν, τὸν ὅλον οὐρανὸν, τουτέστι τό τε φανερὸν ὑπὲρ γῆς ἡμισφαίριον καὶ τὸ ἀφανὲς ὑπὸ γῆς.* Chalcidius (p. 148, l. 8): « Dicitur etiam circulus finalis, quem noster visus « imaginatur, *ὁρίζων* græco nomine, limitans mundum, dividensque in « duas partes juxta hominum visum, quando, objectu terræ, solum id

éditeur (p. 18): « Quod autem nemo huc usque suspicatus fuerat, Theonis *Astronomiæ* maximam partem latine versam dudum habebamus a Chalcidio, qui eam « *Commentario in Timæum*, tanquam suam, inseruit. Nihil fere de suo addidit et « intermiscuit; pauca mutavit consulto; plura, et ea præcipue quæ majoris erant « momenti, omisit aut contraxit; nonnulla perperam intellexit; cetera fideliter, etsi « prolixius, expressit. » — [1] *Empedoclis Agrigentini carminum reliquiæ*, Amsterdam, 1838, in-8°, p. 88, v. 21. — [2] Dans les vers de Nævius qui précédaient, il y avait probablement le verbe *insultant* ou un autre offrant le même sens. — [3] C'est une excellente correction de M. Henri Martin. Le manuscrit de Paris porte, *ἐπιπρόσθεσιν*.

« hemisphærium, quod superne fuerit, videtur : alterum interim latea
« sub australi polo, quem, ut ait poeta :

« Sub pedibus Styx atra videt, Manesque profundi[1]. »

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations. Elles suffiront pou prouver que Chalcidius mérite une place dans la *Decas decadum* d'u savant polygraphe[2]; on peut même s'étonner qu'il ait eu la hardiess de s'approprier, en quelque sorte, un ouvrage qui n'était pas le sien Au siècle de Constantin les populations helléniques de la Grèce, de l'Asie Mineure, de la Syrie, de l'Égypte, et les nations latines de l'Occident, toutes sujettes au même empire, avaient encore des communications habituelles; les lumières n'avaient pas cessé d'être l'objet d'un commerce actif, universel; les bibliothèques de l'Italie, celles de Rome surtout, étaient abondamment pourvues de livres grecs, et Chalcidiu s'exposait à connaître par expérience la vérité du vers :

Ψευδόμενος οὐδεὶς λανθάνει πολὺν χρόνον.

Quoi qu'il en soit, sa traduction, ou plutôt sa paraphrase, a été employée habilement par M. Henri Martin pour rétablir, par la comparaison, beaucoup de passages altérés du texte grec[3]; et, sous ce rappor encore on doit s'applaudir que l'ouvrage de Chalcidius nous soit parvenu.

A la fin du traité astronomique de Théon, on trouve, dans le manuscrit de Paris, un court fragment qui porte le titre : *Σερήνου τοῦ φιλοσόφου, ἐκ τῶν Λημμάτων, E Sumtionibus* (p. 340-343); il y est questior de l'inégalité des mouvements solaires. L'auteur, comme le suppose M. Henri Martin (p. 80), est probablement le mathématicien Serenus d'Antissa, qui écrivit sur les sections cylindriques et coniques deux traités publiés par Edmond Halley[4], mais on ignorait jusqu'à présent qu'il avait aussi composé un ouvrage intitulé *Λήμματα* ou *Propositions préliminaires.*

Le texte de Théon et le fragment de Serenus sont suivis de notes (p. 345-388) ayant principalement pour objet de rendre compte des corrections les plus importantes que l'éditeur a été obligé de faire dans le texte donné par le manuscrit de Paris. D'autres sont, pour ainsi dire, de petits traités spéciaux où l'on retrouve les mêmes application

[1] *Géorgiques*, I, v. 243. — [2] *Decas decadum, sive plagiariorum et pseudonymorum centuria*, dans le *Opusculorum historico-critico-literariorum sylloge* de Jean-Albert Fabricius, Hambourg, 1738, p. 1-106. — [3] Nous en avons donné un exemple plus haut p. 272, note 2. — [4] A la suite de l'ouvrage d'Apollonius de Perge *Sur les sections coniques*, Oxford, 1710, in-fol. p. 1-88.

du calcul aux phénomènes célestes, la même sagacité, la même connaissance des systèmes philosophiques des anciens, dont l'éditeur a déjà donné des preuves dans la dissertation préliminaire; partout on y reconnaît le même esprit capable de former des combinaisons étendues, mais qui descend sans peine aux plus petits détails. Ces notes, riches en renseignements précieux, ont en outre le mérite d'être, pour la plupart, fort concises; et le soin que prend M. Henri Martin de restreindre le nombre de ses preuves augmente la force de celles qu'il met en usage.

Il nous reste à parler des deux appendices placés après les notes sur Théon. Le premier (p. 389-415) renferme sept extraits d'un ouvrage inédit de George Pachymère, qui vécut au XIII[e] siècle de notre ère. Cet écrivain, à la fois rhéteur, commentateur d'Aristote et historien[1], est aussi auteur d'un traité conservé dans trois manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque nationale sous les n[os] 2338, 2339 et 2340. Intitulé Περὶ τεσσάρων μαθημάτων, cet ouvrage est divisé en quatre livres[2] dont le dernier (Ὅροι σφαιρικῆς, ἤτοι περὶ ἀστρονομίας) a pour objet l'étude des cieux. Dans la plus grande partie de son travail, Pachymère suit et transcrit quelquefois textuellement des auteurs que nous possédons encore, tels qu'Hipparque dans son *Commentaire sur Aratus*, Ptolémée, Cléomède, Théon d'Alexandrie. Mais, en d'autres endroits, il paraît avoir consulté des ouvrages que nous n'avons plus; et, comme ces notions peuvent faciliter l'intelligence du système astronomique de Théon de Smyrne, M. Henri Martin les fait connaître par les extraits dont nous venons de parler.

Le second appendice (p. 417-428) offre un intérêt particulier. C'est un long passage du commentaire de Chalcidius sur le Timée, passage qui concerne les mouvements de Mercure et de Vénus, et qui, d'après la conjecture très-probable de l'éditeur, est traduit, ou d'un ouvrage astronomique, aujourd'hui perdu, d'Adraste d'Aphrodisias, ou des commentaires également perdus que ce philosophe, ainsi que Théon, avait écrits sur la *République* de Platon. Cette version de Chalcidius, fort altérée dans les éditions antérieures, fut reproduite et corrigée par

[1] Son histoire, qui fait partie de la collection byzantine, a été donnée par Pierre Poussines, Rome, 1666 et 1669, en deux volumes in-fol. — [2] L'introduction générale du même ouvrage de Pachymère, et le deuxième livre, qui traite de la musique, viennent d'être publiés en grec par M. A.-J.-H. Vincent, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*, t. XVI, seconde partie, Paris, 1847, in-4°, p. 362-553. Le savant éditeur y a joint une interprétation française avec des notes qui répandent un nouveau jour sur beaucoup de questions aussi obscures que controversées; il prouve (p. 384) qu'au XIII[e] siècle les traditions de la musique antique étaient encore vivantes chez les Grecs byzantins.

Jean-Albert Fabricius, à la suite des *Œuvres de saint Hippolyte*[1]; toutefois, le savant polygraphe de Hambourg y avait laissé subsister quelques fautes que la critique du nouvel éditeur a fait disparaître. Celui-ci y a joint des notes où, plus d'une fois, il cherche à deviner quel pouvait être le texte grec, presque toujours fort mal rendu par le traducteur latin. C'est ainsi qu'il suppose (p. 428, l. 24) qu'Adraste, ou Théon, avait écrit : *Ἀδιάφορον τὸ μὴ οὐκ ἀκριβῶς ἀεὶ ἐν τῷ Ϭ σημείῳ ὁρᾶσθαι τὸν ἥλιον*, « Indifferens est Solem non semper accurate in puncto Ϭ cerni. » Chalcidius avait traduit : « Quippe Sol nonnisi ubi est littera Ϭ indiffe-« renter videtur; » ce qui n'a guère de sens.

Le volume est terminé par neuf tables (p. 429-469), dont les deux premières contiennent les termes grecs auxquels Théon et George Pachymère donnent une signification particulière, ou qui n'a pas encore été expliquée dans les lexiques; on y trouve aussi des mots, au nombre de seize, qui manquent dans tous les dictionnaires[2]. Les noms des auteurs cités par Théon, Pachymère et Chalcidius composent les trois tables suivantes; trois autres sont des tables des matières se rapportant aux mêmes auteurs; la dernière, enfin, est un *index rerum*, relatif à la dissertation préliminaire, aux introductions qui précèdent les différentes parties du volume, et aux notes. Peut-être, à notre avis, y aurait-il eu de l'avantage à ne pas trop multiplier ces *index*. Une disposition plus convenable, ou, du moins, plus commode, selon nous, eût consisté à fondre ensemble, en une seule, les trois tables des matières de Théon, Pachymère et Chalcidius, en distinguant, par des initiales, les faits qui appartiennent à chacun de ces trois écrivains. De cette manière, on aurait réuni ce que chacun d'eux offre d'important sur le même sujet, tandis que quelques lecteurs trouveront de l'embarras, étant

[1] Voyez plus haut, p. 275, note 3. — [2] Il faudrait cependant, ce nous semble, retrancher du nombre de ces mots (*quæ in omnibus græcæ linguæ lexicis omnino desunt*, p. 431) le substantif *σφαιροποιία* qui se trouve déjà dans l'édition anglaise du *Thesaurus* de Henri Estienne, col. 6154, b, et 8922, d. A l'unique passage rapporté dans ce grand dictionnaire, il serait facile de joindre beaucoup d'autres; le seul traité de Geminus, *Elementa astronomiæ*, en fournirait six. Page 44, D (je cite d'après l'*Uranologium* de Petau, Paris, 1630, in-fol.) : *ἡ περὶ ἕκαστον σφαιροποιία* · et 45, A : *διὰ τὴν ἰδίαν ἑκάστου σφ.* Voyez aussi p. 49, A; 52, E; 54, A et B. Les commentateurs de Platon remarqueront également que, dans le traité astronomique que nous venons d'analyser, le dialogue de Platon intitulé Ἐπινομὶς est appelé *τὸ Ἐπινόμιον* (p. 272, l. 11), leçon que l'éditeur a eu raison de ne point changer; car, dans le traité sur l'arithmétique publié par Bouillaud, Théon dit également (p. 131, l. 26) : *Ἐν τῷ γὰρ Ἐπινομίῳ φησίν*. Ajoutons que *ἐν τῷ Ἐπινομίῳ* s'y trouve encore ailleurs ayant la même signification (*ibid.*, p. 9, l. 6; p. 11, l. 1 de l'édition de van Gelder); mais p. 3, l. 21 (p. 5, l. 9 van Gelder), on lit : *ἐν τῇ Ἐπινομίδι*.

obligés de chercher ces notions en trois endroits différents; embarras qu'augmente encore la méthode adoptée par l'éditeur, de renvoyer au chapitre et au paragraphe de chaque dissertation, au lieu de citer les pages du volume. Toutefois, par cette observation que nous aimons à soumettre au jugement de M. Henri Martin lui-même, nous n'entendons nullement déprécier l'utilité de ces tables, dont nous avons beaucoup profité nous-même, et qui sont rédigées avec un soin et une exactitude que beaucoup d'éditeurs feraient bien d'imiter. Elles sont suivies de huit planches lithographiées, in-8°, de figures géométriques, et de deux grandes planches donnant le fac-simile de l'écriture du manuscrit de Paris.

Les textes grecs de Théon, de Serenus et de Pachymère, le texte latin de Chalcidius, les dissertations et les notes de l'éditeur sont en général imprimés avec une grande correction; et la lecture attentive d'un volume de près de cinq cents pages ne nous a fait découvrir qu'un très-petit nombre de négligences que, sans doute, il serait injuste de mettre sur le compte de l'éditeur[1]. La diction latine est partout ce qu'elle doit être dans un ouvrage de cette nature, simple, précise, correcte; et M. Henri Martin sait exposer avec clarté des idées souvent difficiles à rendre dans une langue morte. Peut-être les *Cicéroniens* du XVI[e] siècle auraient-ils désapprouvé la locution *loca Timæi* (p. 42, l. 14) pour *locos*, et le mot *inaccurata* (p. 39, l. 8). Mais ce n'est pas sur des détails de ce genre que nous devons insister dans cet extrait. Quelques fautes typographiques, presque impossibles à éviter dans la publication d'un auteur grec quand on habite loin de Paris, ne peuvent affaiblir en rien la haute opinion que l'ouvrage de M. Henri Martin doit donner de lui comme philologue et comme latiniste.

Nous terminons ici notre analyse. Après avoir démontré que le texte du manuscrit de Paris présentait au plus haut degré toutes les difficultés qui peuvent rendre pénible la tâche d'éditeur et de traducteur, nous avons signalé les faits les plus importants qui, dans cette édition, peuvent intéresser les amis de la littérature ancienne. Mais il nous a été impossible de suivre l'auteur au milieu des discussions multipliées dont son ouvrage se compose, d'entrer dans le détail de toutes les erreurs bibliographiques qu'il relève dans son introduction et dans ses

[1] Elles se réduisent à celles-ci : Ἐπίνομις, p. 431, l. 9; ἔπτα, p. 69, l. 11; ἐχθρος, p. 348, l. 25; Halycarnassius, p. 44, l. 2; κινεῖσται, p. 276, l. 8; λόξος, p. 284, l. 2; παλαίους, p. 75, l. 7; Ptolomæum, p. 11, l. 7; Ptolomæo, p. 75, l. 5; spondæos, p. 203, note 10. Il y a beaucoup de publications d'ouvrages grecs dans lesquelles les fautes d'impression sont infiniment plus nombreuses.

notes; de faire connaître toutes les notions nouvelles qu'il y a consignées, les vues ingénieuses qu'il y a répandues, les doutes qu'il a éclaircis, les assertions qui s'y trouvent modifiées. On a vu, en outre, que M. Henri Martin cultive et possède les sciences de calcul qui, ordinairement, exigent ou tout le temps ou toutes les forces de ceux qui s'y livrent; qu'il y a en lui cette flexibilité d'esprit qui, loin d'être incompatible avec le vrai talent, sert à multiplier ses moyens et ses ressources; car, dans les études les plus diverses, les vérités sont liées entre elles. Dans l'état actuel des sciences naturelles et philologiques, la multiplicité des points qui leur sont devenus communs, à mesure que le cercle de chacune d'elles s'est étendu, ne permet plus de les considérer isolément, ou, du moins, force à chaque instant de réunir et de combiner les lumières qu'elles se prêtent mutuellement. M. Henri Martin, nous l'avons dit, possède cette capacité qui sait approfondir plusieurs sciences et traiter avec succès des sujets fort différents. Il en donnera bientôt, nous l'espérons, une nouvelle preuve; car il annonce qu'il s'occupe d'un grand ouvrage d'histoire et en même temps de philosophie, où les notions des anciens, dans les diverses branches des sciences physiques, seront exposées et appréciées[1]. Le plan adopté par M. Henri Martin, pour ce nouveau travail, nous semble assez vaste pour remplir la vie de plusieurs savants; et l'auteur trouvera dans les historiens de la science bien des lacunes à combler, bien des erreurs à combattre. Mais ici, comme en toute question historique, rien n'a de prix et ne doit avoir d'empire que la vérité. N'étant dominé par aucune opinion de système ou d'école, connaissant aussi bien les langues anciennes que les littératures modernes et étrangères, doué d'une raison forte, d'une rare perspicacité, enfin, d'une mémoire heureuse et exercée, instrument nécessaire pour ceux qui veulent embrasser plusieurs sciences et suivre de grands travaux, M. Henri Martin ne s'écartera point de ces méthodes rigoureuses, sans lesquelles l'esprit ne conçoit que des notions vagues et n'admet que des impressions fugitives. Il répondra aux espérances qu'ont fait naître ses publications antérieures. Plein d'ardeur pour l'étude, sachant que le secret de ne point perdre de temps est plus que le secret de le doubler, il parviendra à terminer avec succès sa vaste entreprise; et nous souhaitons, dans l'intérêt des sciences naturelles et historiques, qu'il ne fasse pas trop attendre l'ouvrage qu'il

[1] Comme précurseur et annonce de l'ouvrage historique dont nous parlons ici, M. Henri Martin vient de faire paraître un traité fort étendu et purement théorique, sous le titre : *Philosophie spiritualiste de la nature; introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité*; Paris, 1849, en 2 volumes in-8°.

prépare et où l'on trouvera, nous n'en doutons point, de nouvelles preuves de la sagacité et de l'abondance de son savoir.

HASE.

HISTOIRE DE LA CHIMIE depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque, par le Dr Hoëfer. Tome II, Paris, au bureau de la Revue scientifique, rue Jacob, n° 30, 1843.

DIXIÈME ARTICLE.

Lorsque nous avons étudié le système de Van Helmont, au point de vue physico-chimique, ses idées nous ont apparu si différentes de celles qu'on lui a attribuées généralement, que nous nous sommes fait un devoir de les présenter à nos lecteurs telles que nous les avons interprétées et avec des détails que justifie cette différence même. Nous continuerons l'examen de l'histoire de la chimie du Dr Hoëfer plus rapidement que nous ne l'avons commencé, les hommes dont il nous reste à parler étant mieux connus que Van Helmont: cependant il en est trois encore, Robert Boyle, Glauber et Stahl, dont les travaux nous arrêteront, parce que l'espèce d'influence exercée par chacun d'eux sur la chimie n'a pas été, selon nous, appréciée d'une manière précise.

Robert Boyle.

Robert Boyle attire l'attention de l'historien de la chimie d'une manière particulière par la raison qu'ayant été plus physicien que chimiste, il a envisagé les actions moléculaires à un point de vue fort différent de celui où elles l'étaient par ceux qui s'en occupaient exclusivement. Or, si un homme familiarisé avec une science n'obtient pas toujours le succès qu'il avait espéré de la culture d'une autre science déjà parvenue à un certain degré de précision et dont il ignore d'ailleurs l'esprit spécial, il peut en être tout autrement si cet homme, déjà préparé aux recherches expérimentales, vient à porter son attention sur un ensemble de connaissances qui, encore à son berceau, manque d'un caractère précis propre à le définir, de sorte que cette définition est ajournée à l'époque où des travaux nombreux et variés en rendront l'expression possible.

Tel est Robert Boyle, lorsque, après s'être occupé de physique, il jette ses regards sur la chimie pour examiner l'esprit de ceux qui la cultivent.

Cet esprit, loin d'être désintéressé, comme nous l'avons vu, n'aspirait qu'à la conquête de la richesse et de la santé; il jugeait vaine la science qu'il pouvait découvrir, si elle manquait ce double but; aussi le véritable alchimiste qu'il animait était-il essentiellement mystérieux, et l'idée de la gloire que ses travaux pouvaient donner à son nom n'avait-elle jamais occupé sa pensée. Si des hommes livrés à la pratique d'opérations du ressort des actions moléculaires rejetèrent comme une erreur la transmutation des métaux, ils eurent, en général, les habitudes mystérieuses des alchimistes et une disposition d'esprit qui les portait à la recherche des procédés ou des recettes, plus qu'à la solution de problèmes posés par la science abstraite; car le but de ces hommes était presque toujours un intérêt à satisfaire et non la vérité à découvrir.

Voilà l'esprit général qui régnait en chimie lorsque cette science attira l'attention de Robert Boyle. Or, combien la direction des travaux et la position sociale du physicien ressemblaient peu à celles des alchimistes et des chimistes! Robert Boyle ne voyait que le progrès des sciences dans la pratique des recherches expérimentales; fils de Richard, comte de Cork et d'Orrery, dévoué à l'infortunée famille des Stuarts, il refusa la pairie et ne recourut à Charles II que pour mettre sous sa protection souveraine l'institution de la Société royale de Londres. Loin de rechercher la richesse à l'instar des alchimistes, il consacra une grande fortune à la culture des sciences expérimentales, au soulagement des pauvres et à la propagation du christianisme en Amérique et dans les Indes. L'étude des actions moléculaires devait donc s'offrir à Robert Boyle sous un aspect bien différent de ce qu'elle était véritablement pour ceux qui s'y livraient avec l'esprit intéressé que nous leur avons reconnu.

L'ouvrage de R. Boyle le plus intéressant à étudier pour un chimiste est, sans contredit, celui qu'il a intitulé : *Le Chimiste sceptique*, en y comprenant un appendice sur la production des principes chimiques. Les critiques fondées dont les théories chimiques y sont l'objet, les considérations générales qu'on y trouve sur la nature des éléments, leur nombre, et la composition des corps, ne le recommandent pas moins que les faits nombreux qu'il renferme.

Si, avant Robert Boyle, on avait aperçu des différences entre des corps que l'on mettait en contact mutuel, suivant qu'ils se mêlaient ou qu'ils s'unissaient pour former ce que nous appelons aujourd'hui une combinaison chimique, le physicien anglais a le mérite incontestable d'avoir distingué de la manière la plus explicite le simple mélange d'avec le composé chimique, en montrant que celui-ci avait des propri-

tés plus ou moins différentes de celles des corps qui le constituaient, tandis que les corps d'un mélange conservaient toutes leurs propriétés spécifiques. R. Boyle citait pour exemple d'une combinaison le sucre de Saturne (acétate de plomb) dont la dénomination même fait allusion à une saveur douce que ne possèdent ni l'acide acétique ni la litharge, qui en sont les principes immédiats. Mais, si Boyle reconnaît ainsi des propriétés chimiques, cependant, loin d'en faire dépendre les actions moléculaires, il semble, au contraire, disposé à rattacher celles-ci à des causes physiques ou purement mécaniques, comme nous le dirons plus loin.

Nous avons vu Van Helmont partant de considérations puisées dans la méthode *à priori* la plus absolue, rejeter et l'hypothèse des quatre éléments admise par les écoles du moyen âge et l'hypothèse des trois éléments généralement soutenue par les alchimistes; nous voyons maintenant Robert Boyle, fidèle à la méthode *a posteriori*, les repousser pareillement aussi bien que celle de Van Helmont lui-même, qui, comme nous l'avons dit précédemment, ne reconnaissait que deux éléments matériels, l'air et l'eau, et faisait dépendre tous les autres corps de la conjonction de celle-ci avec des archées de nature différente. Robert Boyle, d'après des considérations d'une extrême justesse, établit la probabilité qu'il existe bien plus de quatre éléments dans la nature, et que certains d'entre eux, plus subtils que les autres, s'en dégagent dans les distillations par les jointures des vaisseaux. Il reconnaît aux éléments la faculté de se combiner ensemble pour former des composés binaires, ternaires, quaternaires, etc.

Il ne s'arrête pas là : les propriétés de la terre, de l'eau, de l'air et du feu lui semblent devoir appartenir à des corps composés plutôt que simples. Ainsi, que l'eau soit un élément, et il ne conçoit plus que des plantes, en se l'assimilant, la transforment en ces produits si divers que la végétation présente à l'observateur le moins attentif; enfin, il répugne à sa raison de considérer le soufre, le mercure et le sel, comme les éléments de l'or, car tous les essais qu'il a tentés pour réduire ce métal en ces prétendus éléments, ont été infructueux.

R. Boyle a donc parfaitement distingué le composé du mélange, et la chimie moderne a confirmé ses vues, non-seulement sur l'existence d'un grand nombre d'éléments, mais encore sur la nature complexe de la terre, de l'eau et de l'air.

Les idées de Robert Boyle sur la structure des corps étaient analogues à celles des chimistes modernes qui professent le système atomique : car, suivant lui, les corps sont formés de corpuscules invisibles

différents les uns des autres, par la grandeur, la forme et leur arrangement dans les groupes qu'ils constituent; et, si le mouvement anime ces corpuscules dans certaines circonstances, comme ça lui paraît probable, ils doivent alors nous présenter des propriétés fort différentes de celles qu'ils montrent à l'état de repos. Cette opinion fut reproduite, au commencement de ce siècle, par l'illustre H. Davy.

Les études que Robert Boyle fit de la matière à des points de vue moins généraux, lorsqu'il porta son attention sur l'atmosphère, les eaux, les couleurs des corps, leurs saveurs et leurs odeurs, sur les rapports des propriétés organoleptiques de certaines matières avec la thérapeutique, enfin les recherches chimiques auxquelles il soumit plusieurs espèces de corps, montrent le physicien-chimiste non moins heureux dans les conclusions qu'il tire de ces travaux qu'il ne l'a été dans ses considérations sur la nature et la structure des corps en général.

L'air a été longtemps pour R. Boyle un sujet d'expérience et de méditations. Tous les physiciens savent le perfectionnement qu'il apporta à la construction de la machine pneumatique, dont l'invention première appartient à Otto de Guericke; mais, autant il avait étudié l'air au point de vue de ses propriétés physiques, autant il en ignorait la nature chimique. L'atmosphère se composait, suivant lui, de molécules constituant sa matière élastique, de molécules exhalées des minéraux, des plantes et des animaux, et d'effluves magnétiques sortics de la terre.

Si Boyle reconnaissait, après beaucoup d'autres, la nécessité de l'air dans la combustion; s'il avait remarqué que plusieurs corps placés dans un volume d'air limité, par exemple, le cuivre et l'eau d'ammoniaque, en diminuent la force élastique, et si l'air ne lui semblait pas un corps simple, cependant il fut loin de prévoir la manière dont plus tard on en démontrerait la composition : car, au lieu d'expliquer l'augmentation de poids des métaux par la fixation d'un de ses éléments (l'oxygène), il n'alla même pas où avait été Jean Rey, qui, avant 1632, donna pour cause de cette augmentation l'épaississement, la coagulation de l'air, en un mot sa fixation par les métaux. En effet, Robert Boyle la fit dépendre de la fixation au métal des molécules du feu; et ici il y avait deux erreurs : la pesanteur attribuée au feu et l'augmentation de poids du métal supposée produite dans un vaisseau imperméable à l'air et hermétiquement fermé, tout aussi bien que dans un vase ouvert. Notre savant confrère, M. Biot, a déjà insisté sur ce fait critique en rendant compte du travail de MM. Regnault et Reiset sur la respiration.

Outre l'influence de l'air sur la combustion, Boyle avait reconnu

celle qu'il exerçe dans la fermentation du moût, la nitrification et la respiration. Après avoir envisagé l'alcool comme le produit caractéristique de la fermentation, il le déflegma, en le distillant avec le sous-carbonate de potasse calciné ou la chaux vive.

Boyle étudia l'eau au double point de vue de la physique et de la chimie. Il vit qu'elle augmente de volume en se congelant, et l'envisagea dans les divers états où la nature la présente; et la science n'oubliera jamais qu'elle lui doit l'emploi d'un certain nombre de *réactifs* propres à constater la présence des corps que les eaux naturelles contiennent le plus fréquemment. Ainsi il reconnaissait les acides ou les alcalis au moyen de la couleur de la violette ou de celle du bois de Brésil; le chlore ou l'acide chlorhydrique avec l'azotate d'argent; le fer avec la noix de galle; le cuivre avec l'ammoniaque. Il signala l'arsenic dans quelques eaux, et il attribua la salure des eaux de la mer au sel gemme.

Si Robert Boyle n'avait pas observé, ni même soupçonné la fixation d'une des parties de l'air dans la combustion, il n'en fut pas moins bien inspiré lorsqu'il demanda aux chimistes pourquoi le gaïac distillé donne des produits si différents de ceux qu'il laisse lorsqu'on le chauffe avec le contact de l'air; il avait parfaitement apprécié l'influence de la chaleur agissant sans ce contact dans un vaisseau distillatoire pour donner naissance à un grand nombre de produits de nouvelle formation; et non-seulement il reconnut, comme Glauber, parmi eux l'acide acétique, mais encore un *esprit adiaphorétique*, qu'il obtint en distillant lentement le produit liquide du bois, puis en rectifiant sur la chaux la liqueur qui s'était volatilisée et condensée.

Robert Boyle étudia un grand nombre de réactions moléculaires avec plus de précision qu'on ne l'avait fait, et il en est un grand nombre dont la science lui doit la connaissance; il porta encore dans ces études l'esprit du physicien et du chimiste.

Il observa un grand nombre de ces réactions au point de vue des phénomènes passagers qu'elles manifestent. Il signala par exemple le froid produit pendant la solution du salpêtre ou du sel ammoniac dans l'eau, celui qui l'est par le mélange du sel marin avec la neige. Il parla de la chaleur développée par l'union de la chaux avec l'eau, de l'acide sulfurique avec la potasse, par la réaction de la limaille de fer, du soufre et de l'eau, et par celle de l'or et du mercure.

Il vit que du fer mis dans un petit ballon rempli d'eau aiguisée d'acide sulfurique, qu'on renverse ensuite dans un vase rempli du même liquide, dégage de l'*air;* mais il ne tira pas de conséquence de ce fait,

soit pour recueillir les gaz, soit pour reconnaître la nature du produit gazeux.

Il décrivit la préparation de l'acide azotique hydraté par la distillation d'un mélange d'acide sulfurique hydraté et de salpêtre, de l'eau régale par le mélange d'une partie d'esprit de sel (acide chlorhydrique concentré) et de deux parties d'acide nitrique concentré (acide azotique), de l'esprit de sel par la réaction du sel de la limaille de fer et de l'eau.

Il démontra par la synthèse la nature de l'azotate de potasse ou salpêtre.

Il découvrit le sulfure d'ammoniaque hydrogéné, auquel on a donné le nom de *liqueur fumante de Boyle*.

Enfin, si Brande obtint le premier le phosphore, il y eut deux hommes, Kunckel et Robert Boyle, qui, chacun de son côté, sut le préparer en partant de faibles indications qu'on leur avait données.

Boyle ne perdit pas de vue, dans ses recherches nombreuses et variées, l'utilité dont elles pouvaient être dans leur application aux arts et aux besoins de l'homme.

Il indiqua l'amalgame d'une partie de plomb, d'une partie d'étain, de deux parties de bismuth et de dix parties de mercure pour l'étamage des glaces.

Il prescrivit d'enduire le fer de cuivre pour le dorer ensuite. Il argenta le cuivre en employant une poudre formée de sel commun, d'azotate d'argent et de chaux.

Il décrivit le moyen de graver à l'eau forte sur divers métaux en dessinant avec une pointe sur une couche de vernis, dont on les avait recouverts, puis en corrodant par l'eau forte les parties mises à découvert.

Il donna d'utiles indications pour la peinture sur verre, dont les procédés étaient tenus secrets par ceux qui les possédaient; il parla des matières susceptibles de le colorer, lorsque, après les avoir appliquées à sa surface, on chauffait celui-ci. Il reconnut à l'amalgame d'or la propriété de produire, dans cette dernière circonstance, une belle couleur pourpre; enfin, la propriété que possède le peroxyde de manganèse, de décolorer le verre qui renferme du fer, lui était connue.

Il avait imaginé une encre solide formée d'un mélange de trois parties de sulfate de protoxyde de fer, de quatre parties de noix de galle et d'une partie de gomme arabique réduites en poudre. On s'en servait en l'étendant sur le papier à écrire avec une patte de lièvre, puis en écrivant avec une plume préalablement plongée dans l'eau. On pouvait

en composer sur-le-champ de l'encre liquide, en ajoutant assez d'eau à la poudre pour la dissoudre; elle devenait alors de l'encre à écrire.

Enfin R. Boyle appliqua son esprit observateur à l'étude de plusieurs parties de l'histoire des corps vivants. Nous avons déjà parlé de ses recherches sur la respiration des animaux. Il composa un traité par lequel il voulait établir que la *Théorie des corpuscules* n'était point en opposition avec les *remèdes spécifiques*, comme quelques personnes le prétendaient; il en composa un second qu'il intitula : *De l'utilité et du bon usage des médicaments simples*. Quoique l'auteur ne dissimule pas son penchant pour les explications mécaniques, cependant il donne les siennes, non comme des *dogmes*, mais comme des probabilités; elles sont l'expression de la pensée d'un homme qui a subordonné toutes ses recherches à l'expérience.

R. Boyle se livra avec Wren à des expériences de toxicologie sur les animaux; ils injectaient d'abord le poison par les veines crurales du chien, et ensuite le contre-poison, c'est-à-dire la matière que l'on considérait comme l'antidote du premier.

Enfin il entreprit de faire une histoire naturelle du sang de l'homme hors des vaisseaux. Si ce traité n'est pas aussi étendu qu'il avait l'intention de le faire, il n'en renferme pas moins un grand nombre de faits intéressants.

Quoique nous nous soyons borné à indiquer les principaux travaux physico-chimiques de Robert Boyle, plutôt qu'à donner un extrait de ses écrits, nous en avons dit assez pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier les services dont les sciences expérimentales en général, et la chimie en particulier, lui sont redevables, quand il envisagea cette science avec toutes les lumières que la physique mécanique lui avait fournies et que, fort des connaissances de son temps les moins incertaines, il se livra à la critique la mieux fondée des idées générales des alchimistes et des chimistes. Avec ses antécédents et le genre d'esprit qu'il portait dans l'examen des questions du ressort de la philosophie naturelle envisagées selon la méthode *a posteriori*, avec le sentiment désintéressé qui l'animait pour atteindre un but unique, la connaissance du vrai, Robert Boyle devait exercer une grande influence sur la direction de la chimie, non seulement comme critique des opinions qui la dominaient, mais comme physicien auquel on doit d'avoir introduit dans la pratique de cette science l'emploi des machines et des instruments de précision.

Mais ôtez à Robert Boyle la grande fortune que lui donnait sa position sociale, et ces travaux étaient impossibles; car, sans elle, il n'aurait

eu ni le loisir de s'y livrer, ni les moyens de se procurer les machines et les instruments qu'ils exigèrent.

En définitive, Robert Boyle fut plus physicien que chimiste, et quelle que soit l'influence exercée sur la chimie par celles de ses recherches qui s'y rapportent immédiatement et par son genre d'esprit, cette influence n'émanait pas du génie spécial auquel la chimie doit le caractère qui la distingue de la physique.

Si la manière dont nous envisageons R. Boyle n'était pas exacte, on comprendrait difficilement comment l'homme qui avait si bien distingué la combinaison du mélange donna des explications toutes mécaniques des phénomènes chimiques; ainsi, parmi les explications relatives à l'action des alcalis sur les acides, il en est une dans laquelle il suppose que les pointes de ceux-ci se logent dans les cavités de ceux-là, à l'instar d'une lame de couteau renfermée dans sa gaîne; l'eau forte dissout l'argent parce que ses molécules pointues pénètrent dans les pores du métal, tandis que, ne pénétrant pas dans les pores de l'or, elle ne le dissout pas. Les précipités chimiques résultent de la faiblesse de l'action du dissolvant et de la pesanteur des matières solides.

L'histoire de la science, telle que nous l'envisageons et telle que nous venons de l'appliquer à R. Boyle, nous permet d'expliquer comment Venel, l'auteur de l'excellent article *chimie* de la première encyclopédie, a pu s'exprimer dans les termes suivants, en parlant du physicien anglais : « Quant à la doctrine que R. Boyle a voulu substituer à celle « qu'il a combattue avec une espèce d'acharnement et de haine trop peu « philosophique, j'ai déjà observé que c'était précisément celle que j'ai « mise en opposition avec la doctrine que j'ai appelée chimique. » Si, à la forme près, il existe quelque analogie entre ce jugement et le nôtre, cependant n'oublions pas la justesse avec laquelle R. Boyle a envisagé l'esprit des chimistes de son temps et la précision avec laquelle il a distingué la combinaison du mélange enfin l'usage qu'il a fait des instruments de physique dans les recherches de chimie. Si on ne peut trop blâmer les hypothèses imaginées pour expliquer des cas d'actions moléculaires où il y a combinaison par des causes mécaniques ou même physiques, comme s'il ne s'agissait que d'un simple mélange, il en est tout autrement de la recherche de l'influence que ces mêmes causes peuvent avoir dans les phénomènes chimiques, car les propriétés chimiques des corps ne dépendent pas seulement de la nature des éléments et des proportions de ceux-ci, mais encore de l'arrangement des atomes et de leurs molécules. En effet, les mêmes éléments unis dans les mêmes proportions peuvent constituer des composés fort différents

par leurs propriétés; il faut bien que la cause de la différence réside dans l'arrangement des atomes. Dès lors, tout ce qui se rapporte aux connaissances des arrangements moléculaires que l'on peut tirer de l'observation cristallographique, et de l'observation de certains phénomènes optiques, doit être l'objet d'un examen sérieux de la part du chimiste philosophe.

En résumé, et pour rattacher ces considérations à nos jugements sur l'esprit de R. Boyle, sur l'influence qu'il a pu exercer, et sur les jugements mêmes dont R. Boyle a pu être le sujet, nous distinguerons trois périodes dans l'histoire des explications que l'on a pu donner des phénomènes moléculaires du domaine de la chimie.

Dans la *première*, ignorant absolument la cause des actions chimiques, on ne distingue pas la combinaison du mélange; tous les phénomènes sont ramenés à des causes mécaniques; la science chimique n'existe pas encore.

Dans la *seconde*, sentant le vide des explications mécaniques, on distingue la combinaison du mélange, et l'on est conduit à faire dépendre les phénomènes chimiques d'une cause particulière tout à fait occulte, l'affinité, par exemple, envisagée au point de vue absolu.

Dans la *troisième*, on cherche l'explication des phénomènes chimiques dans l'examen de toutes les forces qu'on a admises comme agissant sur les atomes et les molécules résultant de leur union; dès lors, en même temps que l'on admet des forces purement chimiques, comme l'attraction moléculaire, on prend en considération des forces physiques, comme la chaleur, la lumière, l'électricité, et des forces mécaniques, comme la pesanteur, des forces de division, de compression, etc.

Ces distinctions faites, nous dirons qu'on peut reprocher à R. Boyle de n'avoir point assez approfondi les conséquences résultant de la distinction du mélange d'avec la combinaison, quand il s'agit de remonter aux causes de celle-ci, et que dès lors il s'est exposé à expliquer les phénomènes chimiques par des causes mécaniques; c'est en cela qu'il a mérité la critique de Venel. Mais Venel, à son tour, est répréhensible d'avoir voulu rompre les rapports qui lient si étroitement les forces physiques et même mécaniques avec les forces chimiques; on ne peut s'expliquer cette manière de voir d'un aussi bon esprit que par l'influence qu'il ressentait des doctrines de l'école de Montpellier.

Robert Fludd.

[illegible] de *Robert Boyle* à *Robert Fludd*, né en 1574, mort en 1637. Or à cette dernière époque, R. Boyle n'avait que

onze ans : pourquoi donc, dans une histoire de la chimie, ne parler de R. Fludd qu'après R. Boyle? l'auteur n'en dit pas la raison. Cependant tous les motifs sont en faveur de l'ordre chronologique, car Robert Fludd, en composant l'*Histoire métaphysique, physique et technique du grand et du petit monde*, a suivi absolument la *méthode a priori;* les principes, les idées générales qu'il y énonce, concernent le monde invisible et les doctrines des prétendues sciences occultes, puisque R. Fludd examine les relations des êtres spirituels du ciel avec le monde visible, telles que peuvent les supposer l'astrologie, la cabale et l'art divinatoire en général. Il est donc tout à fait imbu des doctrines du *moyen âge*, tandis que Robert Boyle appartient tout entier à la méthode expérimentale.

D'un autre côté, Robert Fludd se rapproche de celle-ci dans l'étude particulière du monde visible, car il porte son attention sur plusieurs points de l'histoire physique de l'air, de l'eau et de la chaleur, sur des actions chimiques et l'alchimie, et, quoique ses pensées soient subordonnées à ce qu'il considérait comme la science du monde invisible, il faut cependant reconnaître qu'il a parfaitement apprécié plusieurs des propriétés les plus générales de l'air, de l'eau et de sa vapeur. Il est donc un homme de transition entre les deux méthodes, et, sous ce rapport encore, il devait précéder Robert Boyle.

Jean-Rodolphe Glauber.

Le docteur Hoefer passe de R. Fludd à Jean-Rodolphe Glauber, célèbre chimiste allemand, né en Franconie et auteur de 56 traités publiés de 1648 à 1669. S'il semble indifférent, au premier abord, de parler de R. Boyle avant Glauber, la logique prescrit, à notre sens, de suivre l'ordre inverse, car incontestablement le physicien anglais s'était beaucoup occupé des écrits du chimiste allemand; d'ailleurs, le public connaissait la plupart des traités de Glauber, y compris les plus remarquables, à l'époque où parut le *Chymista Soepticus*.

S'il est vrai que la première éducation ait manqué à Glauber et qu'il fût dénué d'esprit philosophique, l'influence qu'il exerça sur ses contemporains et ses successeurs immédiats n'en fut pas moins réelle et très-grande : elle résultait de la variété de ses écrits, quoique tous chimiques, de la description d'appareils utiles à la science proprement dite comme à ses applications, de l'exposé d'une foule de manipulations et de procédés relatifs à des matières employées dans l'économie domestique, la médecine et les arts. Glauber se recommande donc

à l'histoire de la science qu'il cultiva, comme chimiste praticien, auquel se rattache la connaissance d'un grand nombre de faits divers.

Aux yeux de Glauber, Paracelse était un génie : aussi la direction de ses idées et de ses travaux se ressentit-elle de cette opinion; car, à l'exemple de l'homme qu'il admirait, il déblatérait contre les médecins galénistes; et les préparations chimiques, notamment les préparations métalliques, auxquelles il reconnaissait des propriétés thérapeutiques, fixaient son attention d'une manière tout à fait spéciale, comme les seules propres au traitement des maladies.

Si Glauber croyait à la chimie, s'il professait des opinions de Paracelse relativement à la nature des métaux, s'il croyait à l'influence des astres sur leur génération dans le sein de la terre, et s'il préconisait beaucoup de remèdes auxquels il accordait une influence extrême pour conserver la santé et prolonger la vie même, il est extrêmement remarquable que, dans ses meilleurs ouvrages, il ait dit n'avoir jamais cherché la pierre philosophale, quoiqu'il en admît la réalité. Ses écrits ont été une source d'instruction pour ceux qui les consultèrent avec l'intention d'y trouver un guide propre à les diriger dans la répétition des manipulations qui y sont décrites; et, sous ce rapport, ils se distinguent du plus grand nombre des écrits de son temps. Si des réticences lui ont été reprochées dans la description de certaines opérations, s'il est passible d'exagération en parlant des vertus de plusieurs préparations dont il ajournait la description précise, ses motifs étaient tantôt la méchanceté des hommes ses contemporains, tantôt sa pauvreté même, qui lui faisait une nécessité de se ménager des moyens d'existence pour l'avenir ; et certes, sous ce rapport, sa position sociale était bien différente de celle de R. Boyle. Si quelque chose nous étonne, ce n'est pas que Glauber ait encouru ces reproches, mais qu'une fois ayant payé le tribut aux opinions de son temps sur la réalité d'une science alchimique, et avec la conviction qu'il avait d'ailleurs du génie de Paracelse, il se soit gardé de travailler au grand œuvre. Et pourtant il était soumis à la volonté de Dieu, il ne doutait point de l'efficacité de la prière; et dès lors, avec sa foi, il pouvait se croire appelé à recevoir de son créateur même la faculté de changer de vils métaux en métaux précieux.

L'ouvrage de Glauber le plus remarquable, au point de vue de la généralité et du nombre des faits qu'on y trouve réunis, est la description des nouveaux fourneaux philosophiques; il comprend cinq parties, dont chacune des quatre premières commence par la description d'un fourneau particulier. Glauber parle ensuite des opérations qu'on y fait,

ainsi que des propriétés réelles, douteuses ou imaginaires qu'il attribue à leurs produits.

Le premier fourneau dont il est question reçoit à la fois le charbon et la matière sur laquelle la chaleur doit agir dans son foyer. Les produits volatils, y compris ceux de la combustion, passent dans des aludels, si le produit à recueillir est condensable en solide, ou dans des récipients, s'il est condensable en liquide. Glauber décrit différentes manières de préparer l'esprit de sel ou acide chlorhydrique, auquel il attribue un grand nombre de propriétés organoleptiques, non-seulement lorsqu'il est uni à l'eau, mais lorsqu'il est à l'état salin ou de chlorure.

La solution aqueuse d'esprit de sel, associée au sucre, donne une limonade agréable; associée aux viandes, elle les attendrit; associée aux légumes, elle les conserve. Dans d'autres écrits, il en préconise l'usage pour la navigation : l'eau potable à laquelle on en ajoute quelques gouttes échappe à la corruption. Enfin, l'usage des aliments acidulés d'esprit de sel préserve de plusieurs maladies, et notamment du scorbut.

Glauber décrit beaucoup de chlorures sous la dénomination d'*huiles métalliques*, et parmi celles-ci on doit signaler la préparation de l'huile d'*antimoine*, obtenue de la distillation du sublimé corrosif mêlé au sulfure d'antimoine. Le docteur Hoefer remarque avec raison que l'explication donnée par Glauber de la réaction de ces corps est parfaite.

Il prescrit la macération des parties végétales ligneuses dans l'eau aiguisée d'esprit de sel, afin de faciliter l'extraction des huiles essentielles. Il prépare la *quintessence* d'une matière végétale en traitant celle-ci par l'alcool déflegmé, puis ajoutant à la solution spiritueuse de l'eau d'esprit de sel et faisant digérer le mélange; une huile surnage, c'est la *quintessence* de la matière végétale. Pour préparer la quintessence d'un métal, il en traite par l'esprit de vin la dissolution chlorhydrique. C'est donc la solution alcoolique d'un chlorure qui est la quintessence du métal employé.

Le vaisseau distillatoire décrit dans la deuxième partie, avec les fourneaux auxquels il peut être adapté, porte un tube latéral à peu près horizontal, qui se rend dans un récipient; il est muni, à sa partie supérieure, d'une large tubulure entourée d'un espace annulaire propre à contenir du plomb fondu pendant la durée de la distillation; un couvercle en forme de cloche renversée plonge alors dans le plomb fondu et ferme ainsi la tubulure. L'idée de cette fermeture paraît appartenir à Glauber.

Le vaisseau distillatoire est de terre ou de fer, suivant la nature des matières qu'on y distille.

Glauber décrit la préparation de l'huile de vitriol et de l'esprit de vitriol, celle d'un grand nombre de sulfates. Parmi eux on trouve un liquide vert incristallisable, composé de sulfate de peroxyde de fer et de sulfate de protoxyde du même métal.

Il parle de l'eau régale, de l'or fulminant, de son usage, de quelques azotates, de l'eau forte, de la poudre fulminante, représentée par du nitre et du sulfure de potassium, de la poudre de fusion, mélange de nitre, de soufre et de sciure de bois.

Il décrit un grand nombre de réactions par voie humide du bitartrate de potasse et de métaux ou de leurs oxydes; un précipité obtenu par le mélange du chlorure d'or avec la liqueur des cailloux, précipité susceptible de colorer le verre en pourpre. Enfin il parle d'un grand nombre d'huiles obtenues de la distillation des matières végétales.

La troisième partie des *Fourneaux philosophiques* est remarquable par le moyen ingénieux indiqué par Glauber pour chauffer l'eau, ou plus généralement un liquide quelconque contenu dans un vase qui ne reçoit pas l'action directe de la chaleur. Pour remplir cette condition, il suffit d'adapter à la partie inférieure d'une paroi latérale du vaisseau un vase sphéroïdal de fer ou de cuivre, disposé de manière à recevoir la chaleur d'un fourneau; le vaisseau et le vase sphéroïdal étant remplis de liquide, la chaleur du fourneau échauffant le vase sphéroïdal, il se produit deux courants: un courant chaud qui en sort et un courant froid qui y entre. On reconnaît ici l'invention du *chauffage des liquides par circulation*.

Glauber, en adaptant son vase sphéroïdal à un tonneau renfermant du vin et communiquant, par sa partie supérieure, qui est vide de liquide, à un serpentin refroidi au moyen de l'eau froide contenue dans un second tonneau, distille l'alcool du vin, de la bière, etc., etc.

Il se sert du même artifice pour chauffer l'eau d'un bain-marie, l'eau d'une baignoire, etc.

Enfin il a adapté le même appareil à une caisse en bois pour donner des bains de vapeur. On voit donc que Glauber a précédé de longtemps M. Galès et M. Darcet qui, de 1813 à 1815, établirent des appareils à bain de vapeur ou de gaz à l'hôpital Saint-Louis de Paris.

Voilà certes deux choses qui honoreront à toujours le nom de Glauber: sa découverte du chauffage des liquides par circulation et celle des bains à vapeur ou à fumigation donnés de la manière la plus économique.

Glauber avait parfaitement aperçu dans les liquides vineux provenant de la fermentation des céréales la présence d'une huile qui passe à la distillation après l'alcool, et qu'on obtient surtout de la distillation des lies, marcs ou résidus de ces mêmes liquides vineux.

Il insiste sur l'avantage qu'on peut tirer de l'eau salée dans la distillation.

Il exprime enfin, dans cette troisième partie, des idées justes sur la cause de la minéralisation et de la température des eaux dites minérales et thermales; enfin il parle de bains formés d'eaux minérales artificielles.

La quatrième partie des *Fourneaux philosophiques*, consacrée à un fourneau destiné au travail des matières métalliques ou terreuses que l'on veut fondre, comprend un recueil d'essais ou d'opérations docimastiques intéressantes au point de vue historique.

Il prescrit de fondre 1 grain de minerai avec 1/2 once de glace de Venise, et, d'après la couleur du verre fondu et refroidi, on juge de la nature du métal.

D'après l'indication de cet essai, on peut procéder ensuite à la coupellation; mais, selon lui, cette opération ne donne pas tout l'or et tout l'argent qu'on peut obtenir par un autre procédé.

En traitant l'étain, le fer et le cuivre ou leur minerai à plusieurs reprises par un mélange de nitre, de tartre et de soufre, on peut retirer des trois métaux des quantités d'or et d'argent que la coupellation n'accuserait pas.

Après avoir rappelé quatre procédés pour séparer les métaux, particulièrement l'or, l'argent et le cuivre, au moyen de l'eau forte, du cément, du flux, avec le soufre et le plomb, et enfin l'antimoine, il parle d'un cinquième qui consiste à traiter les trois métaux par l'eau régale. L'argent n'est pas dissous, il reste à l'état de chlorure, qu'on décompose avec la potasse carbonatée. Quant à l'or, il le précipite avec un certain corps qu'il ne nomme pas.

Glauber énonce ensuite sa manière de voir sur la perfection des métaux et la pierre philosophale, et là surtout on peut se convaincre qu'il n'a pas pratiqué l'alchimie; mais il croyait à sa puissance et à la possibilité de se procurer de l'or et de l'argent avec des métaux *vils* ou *communs* soumis à des procédés de l'art chimique. Un homme comme Glauber, qui avait recueilli de l'expérience tant d'observations justes, ne devait pas considérer l'alchimie comme le faisaient ceux qui, n'aspirant qu'à se procurer de l'or, ne donnaient aucune attention aux phénomènes qu'ils pouvaient observer dans leurs opérations, si ces phéno-

mènes leur paraissaient étrangers au but de leurs efforts. Telle est la cause pour laquelle les idées de Glauber sur l'alchimie, quoique en harmonie avec les idées de son temps, ont en apparence quelque chose de moins arrêté ou de plus vague que les opinions des alchimistes purs; et pourtant, en les examinant avec attention, on voit qu'elles étaient moins vagues au fond parce que, dans ses nombreuses recherches, il avait recueilli des faits exactement observés et précis, de sorte que, si l'expression de ses opinions n'était pas absolue comme celle des alchimistes purs, elle avait l'avantage d'être plus en rapport avec l'observation déduite immédiatement de la pratique des opérations chimiques.

Ainsi Glauber a parfaitement distingué des cas où l'on obtient des métaux précieux sans qu'il y ait transmutation.

Certaines matières qui ne donnent pas d'or ni d'argent à la coupelle, peuvent en donner lorsqu'on les soumet à divers traitements, sans qu'il y ait transmutation; il y a simple purification; seulement ces derniers traitements sont plus efficaces que la coupellation.

Il n'admet pas la transmutation dans les cas où un métal mis dans une liqueur en précipite un autre, ainsi que cela arrive au fer, qui se recouvre de cuivre dans une eau tenant un sel cuivreux en solution.

Suivant lui, un métal parfait peut être isolé des parties étrangères auxquelles il est mélangé, si on présente au mélange un métal parfait ou plus voisin de la perfection que ne le sont les parties étrangères: par exemple, le mercure, dont les rapports avec l'or et l'argent sont si grands, sépare, en s'y associant, ces métaux d'un grand nombre de corps auxquels ils sont mélangés.

Voici maintenant comment Glauber a envisagé l'alchimie.

Les astres et l'élément du feu jettent des semences métalliques dans les entrailles de la terre; ces semences, portées par l'air jusqu'à l'eau, prennent une forme matérielle que la terre couve et nourrit jusqu'à ce qu'elle soit devenue un métal parfait. Alors la terre le met au jour comme la mère y met son enfant lorsqu'il est parvenu à terme.

La semence des métaux est identique; la diversité de ces corps est due au lieu et aux circonstances dans lesquels la semence se développe.

Il établit une parfaite analogie entre le développement des métaux et celui des êtres vivants, que ceux-ci sortent d'une graine ou d'un œuf.

Le fer, selon lui, sous l'influence de la chaleur centrale produite par l'accumulation des rayons célestes, se change en or.

L'argent, sous la même influence, devient or.

Il dit, dans un autre ouvrage, que les métaux peuvent être formés

sans semence par la vertu des rayons émanés des astres sur la surface de la terre humide.

Cette production peut avoir lieu dans l'air, et alors les métaux produits tombent à la surface de la terre; ils sont appelés *pierres du ciel*.

Glauber, en reconnaissant que tous les métaux n'ont pas été formés au commencement du monde, admet le développement de leurs semences, jusqu'au terme où elles ont donné un métal parfait; le développement de l'or est extrêmemement lent, mais il peut être accéléré sous l'influence de certaines vapeurs ou *esprits teignants*.

Tantôt Glauber compare le progrès des métaux imparfaits à la *maturation* qu'éprouve un fruit vert. Tantôt il le compare à une fermentation qui, suivant lui, purifie et perfectionne un suc végétal, de sorte que les métaux parfaits ne se rouillent plus et résistent au feu et à l'eau.

Dès que Glauber reconnaît l'influence des circonstances extérieures sur le perfectionnement des métaux, il admet l'efficacité de certaines pratiques pour l'accélérer; ces pratiques constituent *l'art véritable de l'alchimie*, qu'il n'est donné qu'à un bien petit nombre d'hommes de connaître.

Glauber examine si les corps qu'il appelle minéraux, tels que le sulfure d'antimoine, l'arsenic, l'orpiment, le cobalt, le zinc, le soufre, sont conversibles en métaux. Il se prononce pour l'affirmative, et les considère comme des *embryons* de métaux, comme des *fruits verts*.

Mais Glauber va plus loin que les alchimistes, lorsqu'il reconnaît la *corruptibilité* de l'or, et qu'il considère ce métal comme susceptible de rétrograder à l'état de métal imparfait, tel que le plomb. Évidemment cette opinion n'était fondée que sur des expériences mal faites, où de l'or, qui existait dans des matières, disparaissait accidentellement, de sorte qu'on ne retrouvait que des métaux imparfaits là où l'on s'attendait à en retrouver un parfait.

Glauber ajoute qu'il était parvenu à réduire l'or en deux corps, une *âme* et une *terre morte* qui représentait au moins les 0,99 du poids du métal.

Glauber ne doute pas que l'*âme* de l'or, en agissant sur un métal commun, ne produise de l'or; mais il faut avouer qu'il ne s'explique pas d'une manière précise à ce sujet, car, dans ses idées, on peut concevoir deux résultats possibles relativement à l'alchimie.

Il y a union de l'*âme* de l'or avec un métal imparfait qui *devient terre morte de l'or* sous l'influence de l'âme. Dans ce cas, l'*âme* de l'or ne produirait qu'une quantité d'or qui serait proportionnelle à elle-même : dès

lors, l'extraction de l'âme de l'or et sa fixation sur un métal imparfait n'augmenteraient pas la masse de l'or; ce qui s'accroîtrait, ce serait la *terre morte*.

Dans un autre cas, par le fait de l'accélération de la perfection du métal commun, la masse de ce métal qui excéderait la quantité de *terre morte* qui peut être changée en or par son union avec l'âme se trouverait dans une condition de maturation accélérée, et cela en raison d'une sorte de fermentation et de l'influence accordée à une matière pour développer sa semblable; dans ce cas, il y aurait réellement production d'or par suite de la fixation de l'âme de ce métal précieux.

Cette partie des *Fourneaux philosophiques* renferme la description des procédés propres à faire l'alliage des miroirs et à les façonner en miroirs concaves; elle est terminée par l'exposé des procédés suivis pour faire des verres colorés.

La *cinquième et dernière partie de l'ouvrage* intéresse surtout les manipulations chimiques; Glauber y indique comment il faut traiter l'argile qui est destinée à la construction des fourneaux; la préparation des luts, les moyens de fermer les tubulures des appareils; parmi eux il indique celui dont nous avons parlé précédemment, en traitant de la deuxième partie (page 295): seulement le plomb fondu qui se trouve dans l'espace annulaire de l'alambic est remplacé dans les vases dont nous parlons par du mercure. Il indique le rodage des flacons de verre dits bouchés à l'émeri et le tube en S; il parle de la fabrication des creusets de terre et insiste surtout sur la nécessité de la cuisson.

Certes, s'il existe un ouvrage remarquable au point de vue de la chimie proprement dite, c'est certainement celui que nous venons d'examiner.

Les *Fourneaux philosophiques* furent publiés de 1648 à 1650; l'*Œuvre minérale* parut de 1650 à 1651, mais il s'en faut beaucoup que cet ouvrage soit comparable au premier par son importance.

L'*Œuvre minérale* comprend trois parties.

La *première* commence par la description d'un moyen d'extraire de l'or d'un assez grand nombre de minéraux communs, tels que *quartz*, *hornstein*, *grenats*, *etc.*, *etc.* Ce moyen consiste à les réduire en poudre et à les faire digérer dans l'acide chlorhydrique, ou à traiter la poudre, mise dans des entonnoirs, par le même acide; en distillant, on obtient l'acide dans le récipient et un résidu qui renferme l'or. On purifie celui-ci par la voie sèche, avec le borax, le nitre et le tartre, s'il ne contient pas de fer, et, s'il en contient, avec le sulfure d'antimoine.

Glauber donne la préparation d'une *médecine universelle*, qui n'est,

suivant lui, que l'*alkaest de Paracelse*. Mais, tout en admirant Paracelse, tout en préconisant la médecine dont il parle, il ne la considère pas comme *panacée* ou réellement comme universelle, et ici il répète encore qu'il n'est point alchimiste.

Dans la *deuxième partie* de l'*Œuvre minérale*, particulièrement consacrée aux métaux, l'auteur reproduit un grand nombre des idées qu'il a émises dans la quatrième partie des *Fourneaux philosophiques*.

Enfin, la *troisième partie* est un commentaire du livre de Paracelse, appelé *le Ciel des philosophes*.

Nous signalerons encore *la Prospérité de l'Allemagne*, en six parties; c'est l'ouvrage le plus volumineux de Glauber. Il parut de 1656 à 1661.

L'auteur y expose tous les avantages que l'Allemagne retirerait du travail industriel appliqué à différents produits de son sol: par exemple, de la conversion du plomb en céruse, du cuivre en vert de Venise, de la fabrication du verre avec le sable et les cendres, etc., etc., etc.

Il parle des nitrières artificielles, conformément à la théorie des ferments. Selon lui, un peu de nitre dans une terre convenablement préparée détermine la formation d'une quantité considérable du même sel, comme un peu de levure, en provoquant la fermentation, détermine la formation d'une nouvelle quantité de levure.

Il traite des engrais et des avantages de l'agriculture.

Glauber a indiqué le moyen de corriger l'acidité et le manque d'alcool dans les vins de raisins venus dans des saisons peu favorables à leur maturation, et conséquemment à la formation du sucre, source de l'alcool.

Il a indiqué la distillation du bois comme moyen de se procurer du goudron, de l'acide acétique pyroligneux et du charbon.

Glauber, après avoir retiré de l'eau minérale de Neustadt, près de Vienne, le sulfate de soude en beaux cristaux, reconnut son identité avec le sel provenant de la préparation de l'esprit de sel au moyen du sel marin et de l'huile de vitriol : il le nomma *sel admirable*. Ce sel acquit un grand renom, et il devint le *sel admirable de Glauber*, ou simplement le sel de *Glauber*.

Glauber savait que la teinture de cochenille passe au violet-rouge sous l'influence de la potasse, et qu'elle repasse au rouge écarlate par l'acide azotique.

Enfin, il a parlé de la coloration en jaune des cheveux, des ongles et des plumes par l'acide azotique; de la coloration en brun-noir des plumes, des fourrures, des bois, etc., par l'azotate d'argent, et, enfin,

de la coloration en pourpre des corps identiques ou analogues par le chlorure d'or.

En définitive, Glauber croyait à l'alchimie, mais il ne la pratiqua point comme l'auteur de l'article *Glauber* de la *Biographie ancienne et moderne* l'a supposé. Il était un éminent manipulateur, et, à ce titre, il cultiva la chimie avec succès, et rendit de grands services par les faits nombreux qu'il découvrit, par la manière dont il décrivit ses expériences, et enfin par les appareils ingénieux qu'il inventa.

E. CHEVREUL.

NOTICE SUR DES MANUSCRITS INÉDITS DU PÈRE GAUBIL ET DU PÈRE AMIOT, par feu Édouard Biot, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Les manuscrits du père Gaubil, signalés dans cette notice, appartiennent à la bibliothèque de l'observatoire de Paris. Le bureau des longitudes les avait confiés à mon fils, en l'autorisant à les publier. Ceux du père Amiot, qu'il avait jugé utile d'y joindre, appartiennent à la Bibliothèque nationale. La mort ayant prévenu l'accomplissement de son projet, ces documents précieux ont dû rentrer dans les dépôts d'où il les avait tirés; et l'on pourrait ignorer de nouveau, pendant longtemps, ce qu'ils contiennent, même qu'ils existent. Pour les préserver encore de retomber dans l'oubli, nous avons cru devoir insérer ici la note qu'il avait adressée à la commission des travaux littéraires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, afin d'exposer les motifs qui en rendaient l'impression désirable. On y trouvera en effet toutes les indications nécessaires, pour diriger convenablement les détails de cette publication, lorsqu'elle pourra être reprise par quelque érudit laborieux, possédant la réunion de connaissances littéraires et scientifiques, qui est indispensable pour l'effectuer. Je laisse maintenant parler l'auteur de la note.

« J'ai l'honneur de soumettre à la commission des travaux littéraires, quatre mémoires manuscrits, dont les deux premiers ont été rédigés par le père Gaubil et les deux autres par le père Amiot. Je demande à la commission d'autoriser leur insertion dans le recueil des notices et manuscrits, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« Le premier de ces mémoires, composé par Gaubil, contient des recherches sur les catalogues chinois des étoiles fixes. Il forme un manuscrit de 93 pages, et il est accompagné de figures d'astérismes qui pourront être réparties dans une dizaine de planches.

« Le second, également de Gaubil, n'a que cinq pages et ne dépasse pas l'étendue d'une note, il est intitulé : Méthode pour convertir les jours chinois en jours Européens.

« Le troisième, qui est d'Amiot, contient la description des mesures de longueur, de poids, et de capacité, usitées en Chine dans les temps anciens et modernes, avec la représentation de leurs dimensions exactes. Il comprend huit pages in-folio de texte, et vingt planches.

« Le quatrième, du même auteur, est une notice sur l'inscription d'Iu, et sur dix pierres qui portent d'anciennes inscriptions chinoises. Cette notice n'a que sept pages in-folio.

« Voici les considérations qui me paraissent devoir appeler l'attention sur ces quatre mémoires, tous inédits, et joints à ma demande.

« La commission se rappellera que M. Laplace a contribué plus que personne à faire revivre la mémoire du père Gaubil, qui fut le membre le plus savant de la mission chinoise du XVIII[e] siècle, et qui entretint une correspondance suivie avec Fréret et Deguignes. M. Laplace retrouva, parmi les papiers transportés du dépôt de la marine à la bibliothèque de l'observatoire, plusieurs manuscrits importants de Gaubil, entre autres l'abrégé de l'histoire de la grande dynastie Thang, et le traité de la chronologie chinoise, qui furent, sur sa demande, publiés en 1814 par les soins de MM. de Sacy et Rémusat, à la suite de la collection connue sous le nom de *Mémoires des missionnaires*. Quelques années auparavant, M. Laplace, lui-même, avait fait publier dans la *Connaissance des temps*, deux catalogues d'observations chinoises, traduits par Gaubil. L'un de ces catalogues, celui des solstices et des ombres méridiennes du gnomon, a été extrait de la seconde partie du manuscrit que je mets sous les yeux de la commission. La première partie, qui est restée inédite, contient la traduction et la discussion de plusieurs catalogues anciens des constellations célestes, lesquels se trouvent dans les annales chinoises. Il me paraît évident que M. Laplace a choisi seulement, dans les recherches de Gaubil, les documents qui étaient d'un intérêt immédiat pour le perfectionnement des tables astronomiques, ou pour servir de preuve aux grandes théories dont il était lui-même alors occupé. Le travail que je viens de signaler se rattache spécialement à l'histoire de l'astronomie ancienne, et pouvait se placer plus difficilement dans la *Connaissance des temps*. C'est un savant traité

[illegible]

[illegible] les [illegible]

[illegible] par [illegible]

[illegible] publiés

[illegible] *astronomiques*

[illegible] très-conve-

[illegible] en y ajoutant

[illegible] termes usités

[illegible] corps cé-

[illegible] par le mémoire

[illegible] reste inédit.

[illegible] notation des cycles

[illegible] la troisième partie

[illegible] Mais Gaubil

[illegible] mémoire.

[illegible] reproduisant les

[illegible] Cette im-

[illegible] facile que

[illegible] traducteurs

[illegible] d'Amiot,

[illegible] sous le titre

[illegible], tome Ier,

[illegible] Bibliothèque royale.

[illegible] Un discours

[illegible] *astronomiques* de la

[illegible] disent des

[illegible] douteux de

[illegible] depuis la

[illegible] Le dis-

[illegible] été impri-

[illegible] section, qui

[illegible] représentant ce

[illegible] c'est-à-dire

[illegible] des lignes

appelées *koua*, et, ce qui est beaucoup plus important, les figures exactes des mesures de longueur, de poids et de capacité, usitées en Chine depuis les anciens temps. Vingt-cinq pages d'explications sont jointes à ces dessins, qui sont eux-mêmes entremêlés de notes. Les éditeurs du tome XIII des *Mémoires des missionnaires* ont fait seulement graver les trois planches relatives aux animaux et aux vases symboliques, avec le texte explicatif. Ils mentionnent ces trois planches dans l'avertissement placé en tête de ce tome XIII, et ne parlent pas des autres, non plus que du texte qui les accompagne. Aujourd'hui que de nouvelles relations commerciales s'ouvrent entre la Chine et l'Europe, la partie inédite du manuscrit d'Amiot offre un intérêt tout spécial. Je l'ai consultée pour la rédaction de deux de mes mémoires; et sa lecture a été très-utile à l'un de nos délégués du commerce français, M. Rondot, qui s'est occupé de comparer les mesures actuelles des Chinois avec les nôtres.

« En examinant ce manuscrit, on reconnaît que les explications relatives aux mesures chinoises ne remplissent que huit pages du texte, de la page 11 à la page 18. Les sept pages suivantes, 19 à 25, renferment une notice sur l'inscription attribuée à l'empereur Iu, et sur les dix anciens tambours de pierre conservés dans le palais impérial. Cette notice présente des renseignements curieux sur ces deux fragments de l'archéologie chinoise. En résumé, je crois qu'on pourrait laisser de côté les dix premières pages du texte explicatif du manuscrit. Elles comprennent : 1° Le texte déjà publié sur les animaux et les vases symboliques; 2° des explications sur les tableaux des lignes symboliques, semblables à celles qui se lisent dans les *Mémoires des missionnaires* et dans la traduction de l'*I-King*, par le père Régis. Après cette réduction, le travail d'Amiot se divise naturellement en deux parties distinctes : 1° Un mémoire sur les mesures des Chinois avec 20 planches; 2° une notice sur l'inscription d'Iu et sur les tambours de pierre. Je demande l'insertion de ces deux morceaux dans le recueil des notices et manuscrits.

« Les recherches que j'ai faites moi-même sur les observations astronomiques des Chinois et sur leur système métrique, me font penser que je pourrais me charger de surveiller l'impression de ces quatre mémoires, de comparer les traductions qu'ils renferment avec les textes originaux que nous possédons à Paris, et d'y joindre les notes et les corrections qui seraient indispensables. J'ajouterai que j'ai examiné de nouveau les papiers des missionnaires, qui existent, tant à la bibliothèque de l'Observatoire qu'au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque royale. Parmi ceux qui sont restés inédits, je n'ai pas trouvé d'autres mémoires

dont l'impression immédiate me paraisse utile. J'ai lu dans plusieurs lettres de Gaubil l'énumération des manuscrits, ou copies, de ses nombreuses recherches, qu'il avait envoyés en Europe. Si la commission adopte ma proposition, les travaux de cet illustre missionnaire seront ainsi entièrement imprimés, à l'exception d'un catalogue très-abrégé des comètes chinoises qui existe à l'Observatoire, et qui a fourni beaucoup d'observations insérées par Pingré, dans son *Histoire des comètes*. Gaubil parle de ce manuscrit dans une de ses lettres, et il dit que c'est l'extrait d'un travail plus étendu qu'il avait envoyé par la Russie. Ce travail ne paraît pas être arrivé en France. Le catalogue abrégé que nous avons de lui a été rédigé d'après des documents originaux, qui se trouvent actuellement traduits en entier. Ils ont été publiés par moi dans le *Recueil des savants étrangers de l'Académie des sciences*, t. X, et dans les *Additions à la Connaissance des temps pour l'année 1846*. Ces diverses publications me paraissent devoir dispenser d'imprimer l'abrégé que Gaubil en avait extrait.

« Ed. Biot. »

Paris, 6 juillet 1847.

La mesure sollicitée dans cette note, a été, je ne dirai pas refusée, mais reculée dans un avenir indéfini; et celui qui pouvait la mettre à exécution n'existe plus. L'effet de cet ajournement est aujourd'hui très-regrettable. Les astronomes avaient commencé à tirer parti des observations chinoises, dont rien ne saurait suppléer pour eux l'ancienneté, accompagnée de dates précises. Déjà, M. Laugier en France, avait profité des documents publiés par mon fils, pour constater plusieurs apparitions antérieures de la comète de Halley, dont les annales européennes ne fournissent pas de traces certaines. Ce travail vient d'être repris par un jeune et habile astronome anglais, M. Hind, le même qui a découvert les deux nouvelles planètes, *Iris* et *Flore*. Non-seulement M. Hind a confirmé les résultats de M. Laugier; mais il les a étendus beaucoup plus loin, et jusqu'à constater une apparition de la même comète, qui remonte à onze années avant l'ère chrétienne [1]. Or, comme le remarque M. Hind, de tels résultats ont une grande importance pour la physique céleste, en ce qu'ils nous apprennent, et nous attestent, l'existence durable de ces astres errants, qui ressemblent à des agglomérations de vapeurs, circulant sans résistance dans le vide des cieux. Mais,

[1] Sur l'histoire ancienne de la comète de Halley, par M. J.-R. Hind : Proceedings of the Royal Astronomical society, vol. X, n° 3, p. 51. Séance du 11 janvier 1850.

jusqu'ici, ces investigations avaient pu s'établir, sur les identifications que mon fils avait faites, des étoiles désignées dans les annales chinoises, avec les dénominations qui leur correspondent dans les catalogues européens. Ce secours manquera désormais aux astronomes, s'ils veulent appliquer les documents chinois à d'autres recherches, pour lesquelles ce travail d'identification n'aura pas été fait; et la publication de l'uranographie chinoise de Gaubil, leur aurait donné les moyens de le faire eux-mêmes. Ils pourront regretter pendant bien longtemps d'en être privés.

A cette annonce d'une publication projetée, nous joindrons celle d'un ouvrage très-étendu et d'une composition fort difficile, qui avait été depuis longtemps entrepris par la même personne, et qui s'est trouvé en partie imprimé au moment de sa mort. C'est la traduction du recueil des institutions administratives et politiques, établies en Chine, 1100 ans avant l'ère chrétienne, par la dynastie des Tcheou, lorsque ce vaste pays, réuni alors sous un même empire, passa de l'état pastoral à l'état agricole. Ce recueil s'appelle le Tcheou-li. Mon fils y avait consacré beaucoup d'années. Quand la mort l'a saisi, le premier volume de l'ouvrage était imprimé, ainsi que le commencement du deuxième. Ce long et pénible travail ne sera pas perdu. On a trouvé dans ses papiers, les 44 livres du texte chinois entièrement traduits, les tables tant générales que particulières, rédigées en totalité, ainsi que la dissertation historique et critique destinée à servir d'introduction. Le savant sinologue M. Stanislas Julien, dont il était le disciple, a bien voulu prendre en main cette publication, et en assurer l'achèvement prochain, par le concours dévoué de son zèle actif et de sa profonde connaissance de la langue chinoise; continuant ainsi à son élève, au delà du tombeau, les soins et l'affection qu'il lui avait accordés pendant sa vie.

J. B. BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 10 mai, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Vincent en remplacement de M. Éd. Biot, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Ducrotay de Blainville, membre de l'Académie des sciences (section d'anatomie et de zoologie), est mort à Paris le 1er mai.

A ses funérailles, qui ont eu lieu le 7 mai, des discours ont été prononcés par MM. Constant Prevost, membre de l'Académie des sciences, Chevreul, directeur du Muséum d'histoire naturelle, et Milne Edwards, doyen de la Faculté des sciences. Le discours de M. Prevost fait connaître les détails suivants sur les premières années de M. de Blainville. « Élève de l'école militaire de Beaumont, près Toucques, et destiné, comme cadet de famille noble, à suivre la carrière des armes à laquelle les événements de la première révolution l'obligèrent de renoncer, *Marie-Henri Ducrotay de Blainville,* né à Arques le 12 septembre 1778, quitta subitement l'école vers 1792; au péril de sa vie il alla chercher un refuge à bord d'un bâtiment en croisière dans la Manche, sur lequel il passa quelques mois et prit part à plusieurs combats sérieux. Rentré en France, M. de Blainville se livra pendant les premières années de sa jeunesse à l'étude de diverses branches de la littérature et des arts, et aussi quelque peu aux dissipations et aux égarements du monde. A vingt-sept ans il flottait encore incertain sur son sort et son avenir, lorsqu'un jour le hasard, ou mieux la Providence, détermina sa vocation d'une manière irrévocable : il entra au collége de France, et entendit une leçon de Cuvier. Frappé tout à coup de l'intérêt du sujet traité et de la parole entraînante du célèbre professeur, il sortit de l'amphithéâtre avec la résolution arrêtée de se vouer désormais aux sciences naturelles et de devenir professeur! En effet, il rompit immédiatement avec ses précédentes habitudes; trois ans après il faisait des cours d'anatomie humaine; et, deux ans plus tard, en 1810, il était docteur en médecine. En 1812, après avoir déjà suppléé Cuvier au Collége de France et au Muséum, il obtenait, au concours, de monter dans la chaire de zoologie, d'anatomie et de physiologie de la Faculté des sciences..... »

« Par sa famille, par d'illustres amitiés, a dit M. Chevreul, M. de Blainville, après un brillant début dans la science, pouvait, dès 1814, prétendre à une place élevée dans la carrière administrative; et, s'il l'eût occupée, ceux qui le connaissaient auraient applaudi au choix de l'autorité qui se serait porté sur un homme déjà connu du monde savant par d'utiles travaux, et dont les sentiments avaient été de tout temps pour le gouvernement qui s'établissait; et alors il n'est pas jusqu'au titre de docteur en médecine qui n'eût été une recommandation en sa faveur, puisqu'il l'avait acquis pour assurer son indépendance sous le gouvernement passé, qui n'avait pas ses sympathies! Mais, fidèle aux sciences, il n'entra pas dans un monde où certainement il serait parvenu rapidement à une position éminente. M. de Blainville conserva jusqu'à sa mort les opinions politiques qu'il avait en 1814; et, par un scrupule de conscience qui l'honore, nous savons qu'il ne crut pas devoir accepter un témoignage public de l'estime que le gouvernement de 1830 faisait de ses travaux; mais s'il refusa, ce fut en honnête homme et sans ostentation. M. de Blainville ne fut pas seulement un homme recommandable par la constance de ses affections et de ses opinions politiques, un savant digne de servir d'exemple par la persévérance de ses travaux, mais encore la force de plusieurs de ses conceptions l'éleva au premier rang. Ses écrits font preuve de la grande va-

riété de connaissances qu'il possédait, et la forme sous laquelle il y manifeste ses idées a souvent quelque chose de singulier, qu'on ne s'expliquerait pas si on ignorait la double influence subie par le naturaliste d'études accessoires et d'un genre d'esprit qui lui était particulier. Animé de la foi catholique, que l'âge accrut encore, avec un penchant à la discussion que peu de personnes ont eu au même degré, il n'est point étonnant que M. de Blainville se soit occupé de scolastique et des débats théologiques les plus célèbres; il pensait, d'ailleurs, avec un illustre diplomate, que l'étude de la théologie donne de la force à l'esprit et une grande souplesse au raisonnement. Il nous a avoué qu'il sentait le besoin de la controverse, et qu'elle était même nécessaire à l'élaboration de sa pensée : aussi a-t-il pu arriver que des personnes qui ne le connaissaient pas intimement aient attribué à l'esprit de contradiction un moyen de trouver la vérité qui était passé chez lui en habitude. C'est au tour d'esprit de M. de Blainville, à l'influence de ses études scolastiques et théologiques que nous attribuons l'usage si fréquent qu'il a fait dans ses démonstrations orales et écrites de la *méthode a priori* : elle en est bien le résultat; car elle naît chez lui de la pensée catholique revêtue de la forme scolastique, cherchant ses preuves dans les *causes finales*. C'est en raison de l'importance que M. de Blainville attachait à ce principe qu'il prisait si fort le *Spectacle de la nature* de l'abbé Pluche. Mais quelle que soit l'importance que M. de Blainville attribuât à la *méthode a priori*, quelle que soit l'habileté qu'il ait déployée en la maniant, il fût resté loin du but qu'il a atteint, si ses facultés intellectuelles, servies par des organes souples et puissants, ne se fussent pas appliquées à l'observation directe et précise des objets qu'il a décrits, et si les faits nombreux recueillis par sa longue persévérance n'avaient point été coordonnés conformément à la *méthode a posteriori*. C'est à ce titre surtout qu'il est devenu membre de presque toutes les académies du monde, que ses cours ont attiré la foule des jeunes gens désireux d'une profonde instruction, et que son nom brillera toujours d'un vif éclat comme successeur de Vicq d'Azyr et de Georges Cuvier son maître! »

M. Milne Edwards s'est attaché à indiquer le caractère et à montrer l'importance des travaux de M. de Blainville : « Les noms de Cuvier et de Blainville, a-t-il dit en terminant, se sont souvent rencontrés dans ma pensée pendant que j'écrivais ces quelques lignes, et il devait en être ainsi; car, tout en appréciant les choses à des points de vue différents, et en professant souvent des doctrines opposées, ces deux naturalistes se sont retrouvés partout sur le même terrain. Cuvier débuta dans sa carrière par des travaux anatomiques sur les animaux inférieurs, publia ensuite ses belles leçons d'anatomie comparée, dota la zoologie d'une classification du règne animal fondée sur l'étude de l'organisation, traça le tableau des faunes éteintes, et dicta de sa chaire une histoire des progrès de la science. M. de Blainville aborda aussi l'étude anatomique des mollusques, entreprit la publication d'un traité d'anatomie comparée, refit sur de nouvelles bases une classification du règne animal, s'appliqua avec ardeur à l'étude de la paléontologie, et permit à la plume d'un de ses disciples de reproduire ses savantes leçons sur l'histoire des sciences naturelles. Un homme d'une intelligence ordinaire n'aurait osé s'engager dans une pareille lutte, ou bien y aurait promptement succombé. M. de Blainville, au contraire, n'a point fléchi sous le fardeau qu'il s'imposait; il se sentait la force nécessaire pour fournir la longue carrière si glorieusement parcourue par son prédécesseur; et, bien qu'il n'ait laissé dans la science ni des traces aussi profondes, ni des monuments si beaux, ce n'est pas, ce me semble, pour lui un faible honneur que d'avoir su briller à côté d'une pareille lumière. »

M. Gay-Lussac, membre de la même Académie (section de physique générale), est mort à Paris le 9 mai.

Des discours de MM. Arago, l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, Thénard, Becquerel, Despretz, membres de la même Académie, Chevreul, directeur du Muséum d'histoire naturelle, Pouillet, professeur de physique à la Faculté des sciences, ont été prononcés sur la tombe de ce savant illustre. M. Chevreul a rappelé ainsi quel fut le point de départ de M. Gay-Lussac dans la science.

« A la fin du dernier siècle, a-t-il dit, Berthollet était en France, de retour de l'expédition d'Égypte; en déployant sur la terre des Pharaons la science du savant et le courage du soldat, il était devenu l'ami du général en chef. Berthollet, professeur de chimie à l'École polytechnique, demande quatre élèves pour le service de son laboratoire: M. Gay-Lussac est choisi; le professeur lui communique ses idées sur un sujet auquel il attachait une grande importance, et lui trace la marche à suivre dans le travail qu'il désire de lui. L'élève, en se mettant à l'œuvre, se réjouissait sans doute de confirmer les vues du maître en les appuyant de ses expériences; mais déception! l'expérience, rebelle à ce désir, donne un démenti au résultat qu'on attendait. Ce premier travail, qui contredit le professeur, va-t-il tourner contre l'élève? Loin de là; Berthollet lui écrit : *Votre destinée, jeune homme, est de faire de la science.* L'ami du général Bonaparte, après avoir engagé son jeune critique à venir travailler dans son laboratoire, obtient de l'autorité que Gay-Lussac, premier élève des ponts et chaussées, ne ferait pas de tournées pendant deux ans, et qu'il toucherait cependant son traitement.

« M. Gay-Lussac, a dit ensuite M. Chevreul, a attaché son nom à une multitude de travaux; mais la citation de quelques-uns suffit pour marquer la hauteur à laquelle s'est élevée l'intelligence qui les a conçus et exécutés! En 1808, il découvre la loi de combinaison des corps gazeux : l'union des gaz se fait toujours en rapports simples, et, s'il y a une contraction de volume, cette contraction est elle-même subordonnée à un rapport simple avec le volume de l'un des gaz. A la fin de 1813, il commence à travailler sur l'iode, ce corps que Courtois le salpêtrier avait découvert, et, le 1er d'août de l'année suivante, il expose un ensemble de recherches où brillent à la fois toutes les connaissances du physicien et du chimiste, et où se trouve tracée, d'une manière indélébile, l'histoire d'un corps nouveau que M. Gay-Lussac vient de placer à côté du chlore. Le 18 septembre 1815, il publie ses recherches sur l'acide prussique, non moins admirables que celles qui les ont précédées; elles dévoilent un des plus grands faits chimiques: c'est l'existence d'un corps composé de deux éléments, le cyanogène, qui, tant que ses deux éléments, l'azote et le carbone, restent unis, joue le rôle de corps simple et vient se placer encore à côté du chlore. Enfin l'esprit de M Gay-Lussac aperçoit de la manière la plus claire l'importance de l'analogie de forme cristalline que des corps divers peuvent avoir....

« M. Gay-Lussac a fait encore, en commun avec son ami M. Thénard, des travaux dignes des deux auteurs; il suffit de rappeler les recherches sur les métaux des alcalis et sur les acides fluorhydrique et fluoborique, et enfin ce moyen ingénieux de déterminer les proportions des éléments des matières organiques, dont l'influence a été si grande sur les progrès de la chimie des corps organisés. Rarement les hommes dont la renommée appartient à la science abstraite se sont livrés avec succès à l'application; et M. Gay-Lussac est une heureuse exception au fait commun; car il présente à l'histoire de la science appliquée des titres de l'ordre le plus élevé

En partant d'une idée qu'avait eue Descroizilles, de substituer, dans l'essai des alcalis du commerce, les volumes aux poids, M. Gay-Lussac l'a généralisée en lui donnant la plus grande précision. Il a créé la chlorométrie et l'art d'essayer les matières d'argent par la voie humide. Le procédé de la coupellation, connu depuis longtemps comme défectueux, a disparu de tous les bureaux de garantie du monde civilisé, et le procédé de Gay-Lussac, d'une admirable précision et d'une facile exécution, l'a définitivement remplacé. Service analogue rendu au commerce et à l'État par l'invention de l'alcoomètre centésimal : cet instrument, avec les tables qui l'accompagnent, permet d'évaluer, avec une rigoureuse exactitude, la proportion de l'alcool des liquides spiritueux. Le nom de M. Gay-Lussac est encore lié à un des perfectionnements les plus grands qui aient été apportés récemment à la fabrication de l'acide sulfurique. Après les services rendus aux sciences et à la société, faut-il s'étonner que le gouvernement de 1830 ait appelé M. Gay-Lussac à la pairie, et qu'en l'élevant à cette dignité, il ait cru récompenser en lui un des hommes qui ont le plus honoré la science par son intelligence, par ses découvertes et par son caractère..... »

M. Becquerel a particulièrement exposé les services rendus à la physique par M. Gay-Lussac. « En l'an XII, a-t-il dit, Chaptal, alors ministre de l'intérieur, conçut l'idée d'un voyage aérien dans l'intérêt des sciences physiques; MM. Biot et Gay-Lussac, mus par un noble dévouement, se présentèrent spontanément pour l'exécuter. Partis le 9 fructidor du jardin du Conservatoire des Arts et Métiers, dans un aérostat pourvu d'instruments destinés à divers genres d'observations, ils découvrirent, entre autre faits importants, que la puissance magnétique du globe n'éprouvait point de diminution sensible jusqu'à 4,000 mètres au-dessus de la surface terrestre, et que l'excès d'électricité libre de l'atmosphère allait en augmentant, suivant certaines lois, jusqu'à cette même hauteur. M. Gay-Lussac, dans une seconde ascension exécutée par lui seul, trouva que l'air à la hauteur de 7,000 mètres avait la même composition que celui que nous respirons. Peu de temps après ce voyage, qui fait époque dans les annales scientifiques, M. Gay-Lussac commença la carrière qu'il devait parcourir avec tant d'éclat.

Les mémoires dans lesquels sont exposés ses travaux ne laissent rien à désirer; ils sont consultés comme des modèles où l'on va chercher des règles à suivre, des procédés à imiter, et cette parfaite intelligence des méthodes expérimentales. ... »

Après avoir signalé les recherches faites par M. Gay-Lussac conjointement avec son ami M. Théuard, et leurs découvertes importantes en électro-chimie, M. Becquerel ajoute : « D'autres parties de la physique furent également explorées par cette intelligence supérieure : de 1805 à 1806 il fit avec M. de Humboldt des observations précieuses sur l'intensité magnétique en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne. Il donna une théorie des orages et une autre des phénomènes volcaniques, destinée à combattre celle de Davy, basée sur l'existence des métaux, des alcalis et des terres dans les parties inférieures de la croûte terrestre. On y retrouve les vues profondes et ingénieuses qui caractérisent les œuvres de M. Gay-Lussac. Tout en explorant successivement les différentes branches de la physique et de la chimie, il donnait ses soins, depuis 1816, conjointement avec son ami M. Arago, à la publication des Annales de ces deux sciences. Je pourrais, a-t-il dit en terminant, multiplier ces citations; qu'il me suffise en ce moment d'exprimer la pensée que peu d'hommes ont payé un plus large tribut à la science; qu'il est peu de vies plus laborieuses, plus utiles et dans lesquelles se trouve à un plus haut degré l'impérieux besoin de contribuer à l'avancement des sciences et au bien-être de ses semblables. Ajoute-

rai-je que, comme homme privé, M. Gay-Lussac offrait le rare assemblage des plus hautes facultés intellectuelles et des vertus les plus solides? Simple, modeste, bienveillant, excellent ami, son caractère offrait à la fois la plus aimable douceur et la plus grande fermeté; sa probité scientifique se retrouvait dans toutes les affaires de la vie; ennemi de l'intrigue, il prenait part à tout ce qui pouvait accroître la fortune de la France, et les honneurs, les titres, les distinctions de tout genre qui lui furent prodigués n'altérerent jamais la noble simplicité de son esprit. Homme d'un caractère antique, plein de franchise et de droiture, d'une constance inébranlable en amitié, il restera comme le vrai type du savant.... »

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie des Jeux floraux de Toulouse a mis au concours, pour l'année 1851, l'éloge de M. de Châteaubriand.

La société des Antiquaires de la Morinie, dans sa séance publique du mois de décembre 1851, decernera : 1° une medaille d'or du prix de 250 francs au meilleur travail sur l'histoire, soit d'une commune importante, soit d'un groupe de villages du département du Pas-de-Calais ou de l'ancienne Morinie; 2° une médaille d'or de la même valeur à la meilleure notice biographique sur le maréchal de France Arnoud d'Audrehem, connu sous le nom d'Arnoud d'Audenhem. — La même société rappelle qu'une médaille d'or de la valeur de 500 francs sera accordée par elle, au mois de décembre 1850, au meilleur mémoire sur l'histoire des corporations marchandes, connues autrefois sous le nom de ghildes, dans l'extrémité nord des Gaules. — Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétaire perpétuel de la société, à Saint-Omer, avant le 15 octobre qui précédera la séance publique.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Description générale et particulière du duché de Bourgogne, précédé de l'abregé historique de cette province, par M. Courtépée, prêtre : deuxième édition, augmentée de divers mémoires et pièces. Dijon, imprimerie de Frantin, librairie de Victor Lagier, éditeur. A Paris, chez Dumoulin, 1847-1849, quatre volumes in-8° de XXXIV-220-452, 604, 640 et 788 pages, avec cartes et plans. — De tous les ouvrages publiés en si grand nombre, avant 1789, sur l'histoire de nos anciennes provinces, nous n'en connaissons aucun qui soit analogue à celui que l'abbé Courtépée a consacré à la description de la Bourgogne, aucun qui présente, dans un cadre aussi heureusement choisi, autant de renseignements historiques, géographiques et statistiques sur chaque localité d'une des grandes divisions territoriales du royaume. Comme on l'a déjà remarqué, c'est en quelque sorte par une disposition providentielle que cette œuvre a été précisément accomplie (de 1774 à 1788) au moment où les circonscriptions administratives, ecclésiastiques et judiciaires dont elle donne le tableau allaient disparaître pour faire place à un système nouveau. Le savant et modeste auteur de la *Description générale et particulière de la Bourgogne* ne s'est pas borné à faire usage des livres publiés avant lui sur cette province; il a puisé dans les documents manuscrits, et principalement dans les

chartes des abbayes, dans les archives des villes et des communes, une foule d'indications précieuses qu'il serait à peu près impossible de rassembler aujourd'hui. Ce grand travail, dont le premier volume parut en 1774 et le septième et dernier en 1788, quoiqu'il porte la date de 1785, débute, après une préface instructive, par un abrégé de l'histoire générale de la Bourgogne, où la période du moyen âge et la période moderne (jusqu'en 1674) sont traitées avec toute l'exactitude et tout le développement désirables. Nous verrons plus loin comment le nouvel éditeur a suppléé à l'insuffisance de cet abrégé en ce qui concerne les questions d'origine. On trouve ensuite une excellente dissertation sur les *pagi* ou anciens cantons de la province: ce morceau, plein de recherches, est accompagné d'une description générale du gouvernement de Bourgogne suivant les principales divisions, géographique, politique, ecclésiastique, civile et militaire. La première partie traite de tout ce qui a rapport à la géographie générale, au climat, aux productions minérales et végétales, au commerce, aux manufactures, à l'industrie. La seconde partie, intitulée : la Bourgogne considérée comme pays d'États, embrasse 1° le gouvernement ecclésiastique, comprenant une partie de l'archevêché de Lyon et les évêchés d'Autun, Langres, Mâcon, Dijon, Saint-Claude, Auxerre, Nevers, Besançon, Belley, Genève (depuis Annecy) et Clermont; 2° le gouvernement civil, comprenant le parlement de Dijon et les juridictions qui ressortissent à cette cour, la chambre des comptes, le bureau des finances, les chambres du domaine et des monnaies, l'intendance; 3° le gouvernement militaire, comprenant les gouverneurs, la maréchaussée, les régiments provinciaux. L'auteur a placé dans cette partie de son travail d'intéressantes notices biographiques sur les premiers présidents, les présidents, les chevaliers et les autres officiers du parlement et de la chambre des comptes, et sur les gouverneurs et lieutenants généraux pour le roi en Bourgogne.

Vient ensuite la partie la plus étendue et la plus importante de l'ouvrage, c'est-à-dire la description particulière de chacun des grands bailliages du duché. La description de chaque bailliage est précédée d'un aperçu sur son étendue, ses limites, la nature de son sol, ses productions, son commerce, son industrie. Sous le nom de chaque ville se trouve le résumé de son histoire particulière, la notice de ses antiquités, de ses établissements religieux, civils et militaires, de ses hommes illustres, de ses priviléges, des chartes qui la concernent, etc.; sous le nom de chaque paroisse, dont le nom latin est indiqué, l'auteur fait connaître le vocable de l'église, les patrons de la cure et des chapelles fondées, les épitaphes les plus anciennes et les plus curieuses, les monastères, les hôpitaux, les fiefs, hameaux et écarts dépendant de la paroisse; la justice du lieu, sa mouvance, les noms des seigneurs, les mesures locales. C'est d'après ce plan que sont décrits successivement le Dijonnais avec le Beaunois, le Nuiton, l'Auxonnois et le Losnois, qui en dépendaient; les bailliages seigneuriaux du Dijonnais; l'Autunois, le Charollais, le Brionnais, les bailliages de Montcenis et de Bourbon-Lancy, le Châlonnais avec la Bresse châlonnaise, l'Auxois avec les bailliages d'Avallon, d'Arnay-le-Duc, de Saulieu, de Noyers, de Châtillon-sur-Seine, de la Montagne, l'Auxerrois. Le reste de l'ouvrage est consacré au comté de Bar-sur-Seine, au Mâconnais, à la Bresse, au Bugey, au Valromey et au pays de Gex, mais l'auteur n'a pas eu le temps de décrire ces contrées avec tous les développements nécessaires. Malgré cette imperfection regrettable, l'ouvrage de Courtépée passe avec raison pour indispensable à toutes les personnes qui veulent connaître les juridictions si compliquées de l'ancienne Bourgogne, les droits municipaux de ses villes, les annales particulières de

chacune de ses localités, son organisation ecclésiastique, civile et féodale. Une seconde édition de ce livre, devenu rare et cher, est donc un service rendu aux études historiques, et l'on ne peut que féliciter M. V. Lagier, libraire à Dijon, de l'avoir entreprise et achevée au milieu de circonstances si peu favorables aux travaux de ce genre. Cette édition renferme beaucoup d'améliorations réelles. L'abrégé historique placé par Courtépée en tête de son premier volume avait été refait par lui sur un plan plus étendu dans une publication postérieure qui parut en 1777. C'est ce second travail, bien supérieur au premier, que le nouvel éditeur a donné comme introduction à la description de la Bourgogne, en rétablissant plusieurs passages supprimés par l'auteur. Même ainsi complété, l'abrégé historique de Courtépée laissait à désirer en ce qui concerne les temps antérieurs à l'établissement définitif des Bourguignons entre les Vosges et la Durance. On a suppléé à cette insuffisance en faisant précéder le travail de Courtépée d'une importante dissertation de M. Roget, baron de Belloguet, qui est à elle seule un ouvrage à part. Dans cette dissertation, intitulée : *Questions bourguignonnes* ou Mémoire critique sur l'origine ou les migrations des anciens Bourguignons, M. de Belloguet éclaircit avec beaucoup de sagacité et d'érudition plusieurs points intéressants restés obscurs jusqu'ici.

Voici les divisions de son mémoire : Quel fut le véritable nom des Bourguignons? Étymologies. Quelle est l'origine des Bourguignons, vandale, romaine ou scandinave? A quelle nation appartenait la famille royale des Bourguignons? Origine des Nibelungen. — Des migrations des Bourguignons jusqu'à leur établissement dans les Gaules. A-t-il existé deux peuples bourguignons? — Les Nuitons et les Amalantes ont-ils fait partie des Bourguignons? — De l'établissement des Bourguignons dans les Gaules. Fut-il l'œuvre d'une conquête violente ou de négociations successives? — Les Bourguignons ont-ils fondé dans les Gaules, l'un après l'autre, deux royaumes différents? Extraits de l'Edda et du poëme des Nibelungen. — A quelle époque les Bourguignons embrassèrent-ils le christianisme? Traditions du poëme de Valtharius. — Du voyage d'Achaïe; rois apocryphes; fables de la donation d'Avignon, de la croix de Saint-André et du Chat des anciens Bourguignons. — Quand et de quelle manière se forma le deuxième royaume des Bourguignons? Quelle étendue le concile d'Épaone donne-t-il au premier royaume de Bourgogne? — Des divers royaumes ou contrées qui ont porté le nom de Bourgogne. Deux cartes relatives aux différentes stations des peuples bourguignons sont jointes à cet estimable travail. Parmi les additions dont il faut savoir gré au nouvel éditeur, nous signalerons encore: 1° des notices de l'abbé Richard, extraites des *Tablettes historiques de la province de Bourgogne*, publiées au siècle dernier par ce savant. Ces notices sont intitulées, l'une : Cérémonial observé lorsque les corps du duc Philippe le Bon et de la duchesse Isabelle de Portugal furent transportés de Flandre à Dijon pour être déposés au monastère des Chartreux, et l'autre : Cérémonial observé lorsque Charles, dernier duc de Bourgogne, fit son entrée solennelle en la ville de Dijon ; 2° des Mémoires du chanoine Chenevet (né vers 1716, mort à Dijon en 1783) sur l'origine de Dijon, ses premiers souverains, ses fortifications, ses portes, ses rivières et fontaines, ses marchés, son ancien cimetière et l'état des Juifs avant 1395 ; 3° une notice étendue sur l'établissement des fontaines publiques de Dijon, extraite d'un travail de M. Dumay, membre de l'Académie de cette ville, imprimé dans les mémoires de cette société ; 4° une notice de M. Joseph Garnier sur le bras du Suzon, qui traverse la ville de Dijon; 5° un appendice contenant des notes sur Dijon et la description des communes du département de la

Côte-d'Or qui, autrefois, ne faisaient point partie de la province de Bourgogne : on remarque surtout dans cet appendice, dû à M. Victor Dumay, une excellente notice sur le bourg et l'abbaye de Bèze. Ces additions considérables, et le texte entier des sept tomes publiés par Courtépée, sont compris dans les quatre volumes de la nouvelle édition, qui se recommande en même temps par un soin typographique remarquable. Outre les deux cartes jointes au mémoire de M. de Belloguet, l'ouvrage est accompagné de plusieurs autres cartes et plans qui en facilitent l'intelligence.

Les statues du porche septentrional de Chartres, et les quatre animaux mystiques, attributs des quatre évangélistes, par madame Félicie d'Ayzac. Saint-Denis, imprimerie de Prevot et Drouard; Paris, librairies de Leleux et de Dumoulin, in-8° de 120 pages avec planches. — Cet ouvrage, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a accordé l'année dernière une mention honorable, justifie complétement la distinction qu'il a obtenue et en même temps les observations dont il a été l'objet dans le rapport de M. Lenormant sur le concours des Antiquités nationales. C'est une étude ingénieuse et pleine de recherches qu'on lira avec plaisir et avec fruit, lors même qu'on ne partagerait pas toutes les idées de l'auteur sur le symbolisme chrétien. L'explication que donne madame d'Ayzac des statues du porche septentrional de Chartres, parmi lesquelles elle reconnaît la Liberté, la Santé, la Beauté, l'Honneur, la Volupté, est peut-être de nature à soulever plus d'une objection; mais nous croyons que tout le monde rendra justice à l'intérêt que l'écrivain a su répandre dans ce mémoire, et au vif sentiment religieux qui lui a inspiré son système d'interprétation.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par A. Dinaux, de la société des Antiquaires de France, etc., nouvelle série, tome VI, 4e livraison, avec un plan du siége de Saint-Quentin en 1557. Valenciennes, imprimerie de Prignet; Paris, librairies de Dumoulin et de Techener, 1850, in-8° de 192 pages.—Cette livraison, qui complète le tome sixième de la nouvelle série des Archives du Nord, contient d'abord sous le titre de : *Le maximum en 1588*, un document curieux indiquant la taxe officielle des journées d'ouvriers, du prix des denrées et marchandises de toute espèce, des matériaux de construction, des frais de transport et des salaires de toute nature dans le pays d'Artois à la fin du XVIe siècle. M. Dinaux fait très-bien ressortir dans une courte préface l'intérêt de cette pièce, imprimée à Douai en 1588 et reproduite ici en *fac-simile*. Vient ensuite une notice du même auteur, sur Rosalie Levasseur, célèbre chanteuse de l'Opéra, née à Valenciennes en 1749. Cette biographie, à laquelle se trouvent mêlées des anecdotes assez piquantes, est suivie d'une nomenclature des personnages qui se sont fait remarquer dans l'arrondissement de Valenciennes; mais le travail historique le plus étendu que renferme cette livraison est un récit du siége et de la bataille de Saint-Quentin en 1557, par M. Ch. Gomart. Parmi les articles moins développés qui sont compris dans la seconde partie, sous le titre : *Hommes et choses*, on lit surtout avec intérêt une notice sur le bénédictin D. Druon, ancien prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, bibliothécaire de la chambre des députés, né à Busigny près Cambrai, le 12 septembre 1745, mort à Paris le 3 octobre 1833.

Histoire du sénat romain, depuis son origine jusqu'à la chute de l'empire d'Occident; par M. Filon, maître de conférences à l'École normale, etc. Paris, imprimerie et librairie de Didot, 1850, in-18 de 144 pages.

Négociations de la France dans le Levant, ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques des ambassadeurs de France à Constantinople et des ambassadeurs,

envoyés ou résidents à divers titres à Venise, Raguse, Rome, Malte et Jérusalem, en Turquie, Perse, Géorgie, Crimée, Syrie, Égypte, etc., et dans les États de Tunis, d'Alger et de Maroc, publiés pour la première fois par E. Charrière, tom. II, Paris, in-4° de 820 pages. — Cet ouvrage fait partie de la collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique.

Études céramiques, recherches des principes du beau dans l'architecture, l'art céramique et la forme en général. *Théorie de la coloration des reliefs*, par J. Ziegler. Paris, imprimerie de Claye, librairies de Mathias et de Paulin, in-8° de 352 pages.

Mémoire sur la découverte très-ancienne en Asie et dans l'Indo-Perse de la poudre à canon et des armes à feu, par M. le chevalier de Paravey, ancien inspecteur de l'École polytechnique. Paris, imprimerie de Vrayet de Surcy; librairie de Benj. Duprat, 1850, brochure in-8° de 16 pages. — L'auteur de ce mémoire s'attache à défendre l'opinion des anciens missionnaires français en Chine, et particulièrement des PP. Gaubil et Visdelou, qui ont affirmé que les armes à feu et la poudre à canon étaient connues des Chinois et des Mongols dès les temps les plus reculés. Les adversaires de cette opinion assurent qu'avant le commencement du XIVe siècle de notre ère on ne possédait ni le salpêtre purifié, ni la poudre à canon, ni l'art des bombes et des véritables armes à feu, et que, vers cette époque seulement, les Arabes surent enfin obtenir un nitre efficace pour la poudre. A ces assertions, M. de Paravey croit pouvoir opposer les faits et les raisonnements suivants: 1° Le capitaine Parish, attaché à l'ambassade de lord Macartney en Chine, a constaté que, dans les tours de la grande muraille (élevée au plus tard dans le IIIe siècle avant J. C.) se trouvaient des embrasures plongeantes, disposées pour recevoir des porte-mousquetons et des arquebuses à croc, et il a établi que ces embrasures ont été pratiquées dans le temps même de la construction de la muraille; 2° sur les mêmes tours, Bell, cité par Barrow, vit des centaines de vieux canons en fer battu et cerclés en fer; Barrow ajoute qu'on connaissait en Chine la poudre de guerre dès l'époque de la construction de la grande muraille; 3° les premiers missionnaires qui pénétrèrent en Chine, notamment le P. Herrade et plusieurs autres cités par du Halde, virent des bombardes antiques sur les tours des portes de Nankin; 4° le P. Gonçalès de Mendoça, qui écrivit en 1595 une histoire de la Chine, parle d'une artillerie chinoise d'un calibre plus fort que celle de l'Espagne; il dit que les Portugais avaient trouvé, dans les pays d'Ava et de Pégu, des canons de fonte portant *les armoiries de la Chine et des inscriptions anciennes qui les faisaient remonter à plus de 1,500 ans*; 5° dans la *description du Thibet*, publiée en russe, par le P. Hyacinthe, d'après le texte chinois, et traduite par Klaproth, il est dit qu'à Lassa, le jour de la fête de la nouvelle année, on tire des canons, dont le plus grand, fabriqué sous les Tang (dynastie fondée en 618 de J. C.), porte cette inscription chinoise : « Je menace « les traîtres de la mort et les rebelles de la destruction. » Klaproth en conclut, avec raison, que les canons étaient connus en Chine dès le VIIe siècle de notre ère; 6° Morrisson parle aussi de canons existant sous les Song (960), et qui portaient le nom de *Goey-ching*, ce qui indique qu'ils pouvaient remonter à la dynastie Goey (386); 7° une chronique conservée dans la bibliothèque de Vienne et citée par Malte-Brun atteste que les Hongrois, au siége de Belgrade contre les Grecs, en 1073, employèrent les canons et les arquebuses; 8° en 1232, au siége de la ville de Pien-king, ou Kay-fong-fou, par les Mongols, on lança de véritables bombes et non de simples fusées ou du feu grégeois; c'est ce qu'on doit entendre par les mots *pao* de guerre, *tchen-tien-louy* (tonnerre qui fait trembler les cieux), *ty-louy* (tonnerre de la terre); 9° suivant le dictionnaire fait par ordre de l'empereur Kang-Hy

il existait, a la fin de la dynastie des Hans, c'est-à-dire l'an 200 de notre ère, des *pao* de guerre, nommés *py-ly-tche*, chars à poudre; 10° Philostrate et Thémistius, parlant des Brahmes de l'Inde, indiquent les *foudres* que ces prêtres guerriers lançaient sur leurs ennemis; 11° la *poudre* a donné tout naturellement son nom à notre *poudre*, qui détonne et brille comme le feu du ciel. Le Πῦρ des Grecs, le *fulmen* ou le *fulgur* des Latins, le *pulvis nitratus*, offrent tous la même racine : *ful*. *pal*, *pyr*, qui est le nom supposé chinois, ou plutôt l'assyrien primitif: 12° quant au salpêtre purifié, dont on attribue le premier usage aux Arabes, il était employé dès la plus haute antiquité, dans l'Indo-Perse, et servait à la poudre de guerre.

Histoire des ducs de Guise, par René de Bouillé, ancien ministre plénipotentiaire, tome IV. Paris, imprimerie de Duverger, librairie d'Amyot, 1850, in-8° de 524 pages. — Ce volume, le dernier de l'ouvrage, s'ouvre par le livre septième, qui comprend la vie de Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, et de Charles, duc de Mayenne, son oncle, depuis l'an 1591 jusqu'en 1594, date de la reddition de Paris au roi Henri IV. Cette période si courte est remplie par les événements les plus graves et les plus décisifs pour les Guise. L'histoire de ces dernières années de la Ligue a été bien souvent racontée, mais elle est éclairée ici de recherches nouvelles qui expliquent mieux qu'on ne l'avait fait peut-être jusqu'à ce jour le rôle des ducs de Guise et de Mayenne dans les affaires de ce temps. Les papiers de Simancas ont particulièrement fourni à M. de Bouillé de précieux renseignements sur leurs négociations avec l'Espagne. Dans le huitième livre, l'auteur, après avoir complété l'histoire de ces deux princes, raconte la vie de leurs successeurs, et termine son récit à la mort du prince de Lambesc, dernier rejeton de cette illustre famille. On trouve à la fin du volume un appendice contenant huit pièces justificatives, qui se rapportent au duc Charles et à Mayenne. Le *Journal des Savants* rendra compte prochainement de cette importante publication.

ΠΛΑΤΩΝΟΣ ΑΛΚΙΒΙΑΔΗΣ Ο ΠΡΩΤΟΣ. *Le premier Alcibiade de Platon*, avec argument et notes en français, à l'usage des classes, par J. B. Fontaine, régent au collège de Remiremont. Paris, imprimerie de Bonaventure et Ducessois, librairie de Dezobry et Magdeleine, in-12 de XXXIII-56 pages. — Dans l'introduction qui précède ce texte annoté du Premier Alcibiade de Platon, l'éditeur traite avec d'assez grands développements les questions que fait naître l'examen de ce dialogue célèbre, dont le mérite et le véritable sens philosophique ont été si diversement jugés. Le but principal de Platon était, selon M. Fontaine, de montrer que son système était fondé sur celui de Socrate; Platon a voulu, en second lieu, établir que la connaissance de soi-même est le principe de toutes les autres connaissances, et que l'homme qui ne se connaît pas lui-même est incapable d'arriver à la connaissance de la vérité la plus simple. « Le Premier Alcibiade est donc, ajoute l'éditeur, le *Discours de la* « *Méthode*, de l'an 400 avant J. C. » Dans une autre partie de son introduction, M. Fontaine soutient l'authenticité du fragment de ce dialogue conservé par Eusèbe et par Stobée. Les notes placées au-dessous du texte sont pour la plupart purement grammaticales; elles nous ont paru offrir d'utiles éclaircissements.

Histoire générale des traités de paix et autres transactions principales entre toutes les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie, ouvrage comprenant les travaux de Kock, Schœll, etc., entièrement refondus et continués jusqu'à ce jour par le comte de Garden, ancien ministre plénipotentiaire. Tome VII. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie d'Amyot, in-8° de 480 pages.

Mémoire sur les manuscrits de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, contenant la correspondance de Christine de Suède, par Achille Jubinal. In-

primerie de Beau, à Saint-Germain-en-Laye. Paris, librairie de Didron, in-8° de 24 pages.

Recherches sur les Diablinthes et sur les origines du pays de la Mayenne, contenant les réponses aux objections contre l'existence de l'ancien évêché de Jublains, et quelques notes ou éclaircissements sur le pays de la Mayenne antérieurement au xe siècle. Laval, imprimerie et librairie de Godbert; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 128 pages.

Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, premier président en la chambre des comptes du Dauphiné, suivi d'une critique de sa généalogie, par Alfred de Terrebasse. Lyon, imprimerie de Louis Perrin; Paris, librairie de Techener, 1850, in-8° de 215 pages. Prix : 7 francs.

Bibliothèque historique et critique du Poitou. Histoire littéraire du Poitou, par Dreux-Duradier; précédée d'une introduction et continuée, jusqu'en 1849, par M. de Lastic Saint-Jal. Tomes II et III. Niort, imprimerie et librairie de Robin, deux volumes in-8°, ensemble de 720 pages.

Diverses inscriptions grecques, trouvées à Troyes et autres lieux voisins. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, in-8° de 24 pages. — Cet opuscule est signé J. Lapaume, docteur ès lettres.

BELGIQUE.

Collection de tombes, épitaphes et blasons recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye, auxquels on a joint des notes généalogiques sur plusieurs anciennes familles qui ont habité ou habitent encore ce pays, par le baron Léon de Herckenrode, de Saint-Trond. Gand, imprimerie de Gyselynck; Paris, librairie de Dumoulin, 1845-1849, in-8° de 803 pages. — Le canton du pays de Liége connu sous le nom de Hasbaye ou Hesbaye, et dont la capitale était Saint-Trond, renfermait autrefois un grand nombre d'églises et de couvents très-riches en pierres tombales chargées d'inscriptions. Ces monuments, intéressants pour l'étude de l'histoire locale et de l'archéologie, ont disparu pour la plupart. Heureusement, ils avaient été dessinés et recueillis, au siècle dernier, par la famille de M. de Herckenrode. Bien que cette collection ait été faite dans un but principalement généalogique, elle n'en est pas moins précieuse au point de vue de l'histoire, et c'est à ce titre que nous la recommandons surtout à nos lecteurs.

Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers, leurs drapeaux, leurs armes, leurs blasons, par Félix Devigne, peintre, etc., avec une introduction historique par G. Stecher, professeur agrégé à l'université de Gand. Gand, imprimerie de Gyselynck; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 82 pages, avec 36 planches. — On sait quelle fut la puissance des corporations d'artisans de la Flandre et des Pays-Bas, durant le moyen âge, et à quel point ces associations redoutables furent mêlées aux guerres et aux événements politiques de leur pays, du XIIIe au XVIe siècle. En attendant qu'on écrive une histoire complète des célèbres corps de métiers de Bruges, d'Anvers et de Gand, M. Félix Devigne, artiste belge, vient de fournir les matériaux d'une partie considérable de cette histoire, en publiant le livre dont nous donnons ici le titre. Dans ses recherches, qui se rapportent principalement à la ville de Gand, il a considéré surtout les corporations flamandes au point de vue pittoresque. Ce qu'il décrit avec le plus de détails, ce sont leurs signes extérieurs : costumes, drapeaux, armes, blasons, sceaux, médailles, jetons. Mais on trouve aussi dans ce travail des

notions utiles sur l'organisation des corporations de la Flandre, sur l'importance des forces dont elles disposaient, sur leur influence dans les affaires publiques. M. Devigne a étendu ses recherches à toutes les espèces de ghildes ou d'associations d'origine germanique. Les trois premiers chapitres de son ouvrage sont consacrés aux confréries du tir à l'arbalète, établies sous le patronage de saint Georges, aux confréries de Saint-Sébastien, ou du tir à l'arc, et à celles qu'on appelait les *serments* de Saint-Antoine et de Saint-Michel; ces dernières, après avoir été instituées comme écoles d'armes, étaient devenues ensuite des confréries nobles. Cet ouvrage, riche de faits et d'indications curieuses, est précédé d'une introduction contenant des recherches sur l'esprit d'association chez les Germains, par M. J. Stecher. Les planches coloriées jointes au volume représentent les armoiries, les drapeaux et les armes des corporations les plus importantes de la Belgique.

ALLEMAGNE.

De republica Alamannorum commentarios scripsit Johannes Merkel, juris utriusque doctor. Berlin, 1849, in-8° de 122 pages. — Ce travail est une introduction historique à l'étude de la *Lex Alamannorum* que M. Merkel s'est chargé de publier dans la collection des *Monumenta historiæ germanicæ* et qui ne tardera pas à paraître. Le commentaire est donc ici séparé du texte qu'il est destiné à expliquer, ce qui ne permet pas, quant à présent, d'en faire une appréciation exacte. L'auteur traite d'abord, en seize chapitres, des origines, des mœurs et des destinées du peuple allemand depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'avénement de Rodolphe de Habsbourg au trône impérial. Le reste du volume est rempli par des notes très-nombreuses sur le texte de la loi des Allemands.

Denkmale der Baukunst des mittelalters in Sachsen. Monuments de l'architecture du moyen âge en Saxe, publiés par L. Puttrich et G. W. Geyser. 17[e] et 18[e] livraisons. Dresde, 1849, in-fol.

Synchronistiche Geschichte der kirche und der welt... Histoire synchronique de l'Église et du monde au moyen âge, rédigée sur les sources avec l'aide de quelques savants, par J. L. Damberger. Première époque. Ratisbonne, 1850, in-8° de XXII-414 pages.

PAYS-BAS.

Bijdrage to de kennis der gotische Bouwkunst of spitzbogenstijl in Nederland door serv. de Jong. Matériaux pour la connaissance de l'architecture gothique; ou le style ogival dans les Pays-Bas (texte hollandais, allemand et français). Amsterdam, 1849, 1850, in-fol. Ouvrage en cours de publication.

DANEMARK.

De hellige 3 kongers kapel Roskilde-Domkirke. La chapelle des trois saints rois dans l'église cathédrale de Roskilde; mémoire historique et archéologique par E. C. Werlauff. Copenhague, Reitzel, in-4° de 80 pages, avec trois gravures.

ANGLETERRE.

Tuhfat ulahrar, the Gift of the noble, by Mullâ Jâmi, now first edited by Forbes Falconer, M. A., etc. London, 1848, petit in-4° de 136 pages

Ce poëme, qui n'avait pas encore été publié jusqu'ici, ne doit pas être confondu avec le *Subhat ulabrâr*, ou *le Rosaire des dévots*, qui a été publié à Calcutta en 1811, et qui fait partie, ainsi que le premier, du *septénaire* poétique de Jâmi, nommé *Haft aurang*, ou *les sept éclats*, c'est-à-dire les sept étoiles de la grande ourse.

Le volume que nous annonçons se compose : 1° De la vie de Jâmi en persan, extraite de la *Biographie des poëtes persans* par Dauletschâh; 2° du texte collationné sur huit différents manuscrits, et dont la correction est d'ailleurs garantie par l'habileté connue de M. Falconer; 3° des variantes, c'est-à-dire de la liste des leçons rejetées par l'éditeur, mais qu'il était utile de faire connaître.

Le sujet de *Tuhfat* est mystique; il offre une série de tableaux propres à mettre en lumière les doctrines de l'école philosophique des sofis. Il est digne de la réputation de Jâmi, un des poëtes persans dont le nom a retenti jusqu'en Europe.

L'intention du savant éditeur du volume dont nous parlons est de publier l'un après l'autre les sept poëmes qui forment la collection du *Haft aurang*, laquelle a dans l'Orient une grande célébrité. Après avoir publié le *Tuhfat ulahrâr*, il s'est occupé sans retard de l'impression du *Salmân o Absâl*, et déjà elle est arrivée à la moitié.

Cette collection est publiée sous les auspices du comité des textes orientaux et aux frais de John Bardoe Elliot, de Calcutta. Elle se distingue par la beauté des types arabes et par l'élégance de l'exécution. Nous faisons des vœux pour qu'elle soit conduite à bonne fin.

INDES ORIENTALES.

A History of urdoo Poets chiefly translated from Garcin de Tassy : « Histoire de « la littérature hindoui et hindoustani, » by F. Fallon, esquire, and Moonshee Kareem ooddeen. Dehli, college Press, 1848, petit in-f° lith. de 504 pages.

On lit, au sujet de cette publication, dans l'*Atlas* de Londres :

« Il est flatteur pour notre science orientale d'être appréciée dans l'Orient même. « Ainsi nos lecteurs instruits apprendront avec plaisir que l'*Histoire de la littérature* « *hindoustani* par le professeur Garcin de Tassy, ouvrage qui a été publié sous les « auspices du comité des traductions orientales de la Grande-Bretagne et de l'Ir- « lande, et dédié à la reine, a été dernièrement traduit en hindoustani. Un exem- « plaire de cette traduction, imprimée à Dehli en beaux caractères persans, vient « d'arriver de l'Inde. »

TABLE.

Archives des missions scientifiques et littéraires (1er article de M. Raoul-Rochette). Page 257

Theonis Smyrnæi Platonici liber de astronomia, cum Sereni fragmento (2e article de M. Hase) 270

Histoire de la chimie depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque (10e article de M. Chevreul) 284

Notice sur des manuscrits inédits du père Gaubil et du père Amiot, par feu Édouard Biot (article de M. J.-B. Biot) 302

Nouvelles littéraires 307

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1850.

OSTÉOGRAPHIE ou Description iconographique comparée du squelette et du système dentaire des cinq classes d'animaux vertébrés récents et fossiles, pour servir de base à la zoologie et à la géologie, par H. M. Ducrotay de Blainville, membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle, etc.; ouvrage accompagné de planches lithographiées sous sa direction par M. J. C. Werner, peintre du Muséum[1].

PREMIER ARTICLE.

Je me propose de consacrer quelques articles à l'analyse du grand ouvrage de M. de Blainville sur les *Ossements fossiles*. Mais, avant de commencer cette analyse, je dois examiner deux questions principales, que cet ouvrage suppose partout résolues dans un sens donné, et sans l'éclaircissement desquelles il serait difficile d'entendre la marche de l'auteur, et même, assez souvent, son langage.

De ces deux questions, l'une est celle du véritable ordre des êtres, et l'autre celle de leur apparition sur le globe.

En premier lieu, les êtres créés forment-ils une série continue, une échelle, ou bien forment-ils des groupes circonscrits et détachés?

En second lieu, l'apparition de ces êtres sur le globe a-t-elle été successive, ou bien a-t-elle été simultanée [2]?

[1] Lorsque le Bureau a bien voulu me charger de rendre compte des travaux paléontologiques de M. de Blainville, M. de Blainville était plein de vie*. J'espérais qu'il verrait mes articles, et je m'en félicitais. La sincérité avec laquelle on parle d'un homme supérieur est l'hommage le plus réel que l'on puisse rendre à la force de son esprit, que l'on sent, et à la dignité de son caractère. — [2] J'ai une autre raison encore de m'attacher d'abord à ces deux questions. La dernière

* M. de Blainville est mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante le 1er mai dernier.

Relativement au premier point, M. Cuvier, le grand méthodiste du siècle, pensait que les êtres forment des groupes circonscrits et détachés; et, relativement au second, il pensait que leur apparition sur le globe a été successive.

Sur ces deux points, M. de Blainville prend exactement le contre-pied de ce que pensait M. Cuvier. Il soutient d'abord que les êtres forment une échelle, une ligne, et il soutient ensuite que leur apparition sur le globe a été simultanée.

A-t-il raison? a-t-il tort? C'est ce qu'il s'agit de voir.

J'examine aujourd'hui la question du véritable ordre des êtres. J'examinerai, dans un autre article, la question de leur apparition sur le globe.

Première question. *Du véritable ordre des êtres.* On a été frappé, de bonne heure, des gradations successives que présentent les différentes classes des êtres. J'ai déjà cité ailleurs [1], et dans ce Journal même [2], cette page d'Aristote, que personne encore, du moins à ce que je crois, n'avait remarquée.

« Le passage des êtres inanimés aux animaux se fait, dit Aristote, peu « à peu : la continuité des gradations couvre les limites qui séparent ces « deux classes d'êtres, et soustrait à l'œil le point qui les divise. Après « les êtres inanimés viennent d'abord les plantes, qui varient en ce que « les unes paraissent participer à la vie plus que les autres. Le genre « entier des plantes semble presque animé lorsqu'on le compare aux « autres corps; elles paraissent inanimées, si on les compare aux ani- « maux. Des plantes aux animaux, le passage n'est point subit et brusque : « on trouve dans la mer des corps dont on douterait si ce sont des ani- « maux ou des plantes; ils sont adhérents à d'autres corps..... On a « l'exemple des pinnes, elles sont adhérentes, et des solens.... Comparez « le genre entier des testacés aux animaux qui ont un mouvement pro- « gressif; ils ne ressemblent qu'aux plantes.... La même gradation insen- « sible qui donne à certains animaux plus de vie et de mouvement qu'à « d'autres a lieu pour les fonctions vitales [3].... »

Je trouve, dans cette page, les deux idées particulières dont se com-

fois que je vis M. de Blainville, je lui annonçai mon projet d'analyser son ouvrage dans ce Journal, et j'ajoutai que je m'appliquerais surtout à mettre dans tout leur jour ses deux idées de la *Ligne sériale* des *groupes* et de la *Création unique* ou *simultanée* des *espèces*. Il me répondit par ces propres mots : « Faites cela, et je ne « vous demanderai rien de plus. » — [1] Voyez mon *Histoire des travaux et des idées de Buffon*, p. 36. — [2] Cahier de juin 1843, p. 338. — [3] *Histoire des animaux* (traduction de Camus), liv. VIII, ch. 1.

pose l'idée totale de l'échelle des êtres : l'idée de gradation et l'idée de passage ; et ce qui, je l'avoue, m'en plaît infiniment, je les y trouve dégagées de toute vue préconçue et systématique. C'est la simple vue des faits. Il y a certainement une gradation des êtres inanimés aux plantes, des plantes aux animaux, des animaux inférieurs aux animaux supérieurs ; et, d'un autre côté, les plantes font bien le passage des êtres inanimés aux animaux ; les animaux inférieurs font le passage des plantes aux animaux supérieurs. Réduite à ces termes, la question de la série, de la ligne, de l'échelle des êtres, n'en est plus une. On a toujours dit : *animaux supérieurs* et *animaux inférieurs*, car, en effet, il y en a de supérieurs et d'inférieurs : le polype est inférieur à l'huître ; l'huître l'est à un mammifère ; une plante est inférieure à un animal ; un corps brut l'est à une plante. Ce qui ne vit pas est inférieur à ce qui vit. Il y a une échelle des facultés comme il y a une échelle des êtres.

On me dit que chaque être est parfait en lui-même, et j'en conviens ; mais cela ne fait pas qu'entre les diverses facultés dont les différents êtres sont doués il n'y en ait de plus délicates, de plus élevées, de plus exquises, et qu'il n'en soit de même de l'organisation qui répond à ces facultés.

La vie est supérieure à la mort ; la vie sensible l'est à la vie insensible ; l'intelligence l'est à la sensibilité ; la raison l'est à tout le reste. L'homme est l'être supérieur de la création.

Mais cette gradation évidente des êtres inanimés à la plante, de la plante à l'animal, de l'animal à l'homme, est-ce une gradation absolue, totale, telle, par exemple, que chaque être, supérieur à un autre par certaines facultés, et par les plus nobles, lui soit supérieur en tout et pour tout ? Assurément non. L'homme, qui est si supérieur à tous les animaux par la raison, est fort inférieur à l'oiseau par la vue, au chien par l'odorat, aux grands animaux par la force, aux plus petits par l'instinct.

« On peut appliquer ici, ajoute Aristote, ce qui a été dit au sujet des « parties du corps. Certains animaux, comparés à l'homme, diffèrent « d'avec lui par excès ou par défaut : l'homme diffère pareillement de « plusieurs animaux. Tantôt l'homme, relativement à quelques-unes de « ces qualités, a plus que les bêtes, tantôt c'est la bête qui a plus que « l'homme [1]. » Aristote avait l'esprit aussi juste que fin ; il n'outrait rien ; il n'imaginait pas un principe métaphysique qui le dispensât de voir les faits, ou qui l'empêchât de les voir tels qu'ils sont.

[1] *Histoire des animaux*, liv. VIII, ch. I.

« La loi de continuité, dit Leibnitz, exige que tous les êtres naturels « ne forment qu'une seule chaîne, dans laquelle les différentes classes, « comme autant d'anneaux, tiennent si étroitement les unes aux autres, « qu'il soit impossible de fixer précisément le point où quelqu'une « commence ou finit, toutes les espèces qui occupent les régions d'in- « flexion devant être équivoques et douées de caractères qui se rappor- « tent également aux espèces voisines [1]. »

Ainsi les êtres naturels forment *une chaîne*, parce que la loi de continuité l'*exige;* et, pour que les différentes espèces tiennent l'une à l'autre, *comme autant d'anneaux*, il y a des *êtres équivoques*.

« Tout va par degrés dans la nature, dit encore Leibnitz, et rien par « saut.....; mais la beauté de la nature, qui veut des perceptions « distinguées, demande des apparences de sauts..... Ainsi, quoiqu'il « puisse y avoir dans quelque autre monde des espèces moyennes entre « l'homme et la bête, et qu'il y ait apparemment quelque part des ani- « maux raisonnables qui nous passent, la nature a trouvé bon de les « éloigner de nous, pour nous donner sans contredit la supériorité que « nous avons dans notre globe [2]. »

Toujours le même raisonnement, toujours la même philosophie, toujours les faits physiques, sur lesquels la métaphysique ne peut rien, tirés de quelque principe métaphysique. Il y a des *apparences de sauts*, parce que *la beauté de la nature le veut;* les *espèces*, les prétendues *espèces moyennes* entre l'homme et la bête sont dans quelque autre monde, parce que *la nature a trouvé bon de les éloigner de nous, etc.*

« Les philosophes, dit M. Cuvier, qui ont soutenu l'existence de cette « échelle des êtres, à chaque interruption qu'on leur montre, préten- « dent que, si quelque échelon nous paraît y manquer, c'est qu'il est « caché dans quelque coin du globe, et qu'un heureux voyageur par- « viendra à le découvrir. Cependant toutes les régions, toutes les mers « ont été parcourues. Le nombre des espèces recueillies s'accroît chaque « jour; il est peut-être centuple de ce qu'il était quand on a commencé « à établir ces opinions paradoxales, et aucun des vides ne s'est rempli. « Toutes les interruptions subsistent; il n'y a pas d'intermédiaire entre « les oiseaux et les autres classes; il n'y en a point entre les vertébrés « et les non vertébrés. » — « Quelle loi, dit encore M. Cuvier, aurait pu « contraindre le Créateur à produire sans nécessité des formes inutiles, « uniquement pour remplir des lacunes dans une échelle, qui n'est

[1] Voyez mon *Histoire des travaux et des idées de Buffon*, p. 37. — [2] *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, p. 440.

« qu'une spéculation de l'esprit, et qui n'a d'autre fondement que la « beauté, que quelques philosophes ont cru y découvrir. Mais, en toute « chose, la beauté tient à la convenance relative : la beauté du monde « consiste dans l'heureux concours des êtres qui le composent à leur « conservation mutuelle et à celle de l'ensemble, et non pas dans la « facilité qu'aurait un naturaliste à les aligner en une seule série. »

Liebnitz avait posé le principe de l'échelle des êtres, mais seulement le principe métaphysique; c'est Bonnet qui, le premier, a réalisé l'idée de Leibnitz, et nous a donné l'échelle des êtres.

On a, de Bonnet, deux ouvrages très-remarquables : les *Considérations sur les corps organisés* [1] et la *Contemplation de la nature* [2], et qui ne sont, tous deux, que le développement de deux grandes idées de Leibnitz : l'idée de la *préexistence des germes* et l'idée de la *série continue des êtres*.

Dans son échelle des êtres, Bonnet va des pierres aux plantes, des plantes aux animaux, des animaux à l'homme; et jusque-là point de difficulté. Où la difficulté commence, c'est quand Bonnet, prenant à la lettre le principe métaphysique de Leibnitz, imagine, comme Leibnitz, des êtres *mi-partis*, *équivoques*, pour se donner une *échelle*, une *série continue* des êtres.

Bonnet passe des pierres aux plantes par les pierres feuilletées [3]; des plantes aux animaux par le polype [4]; du polype aux insectes par les vers [5]; des insectes aux coquillages par les vers à tuyaux [6]; des coquillages aux reptiles par la limace [7]; des reptiles aux poissons par l'anguille [8]; des poissons aux oiseaux par le poisson volant, l'exocet [9]; des oiseaux aux quadrupèdes par la chauve-souris [10]; des quadrupèdes à l'homme par l'orang-outang, par le singe [11].

Mais, je le demande, en quoi une pierre feuilletée est-elle un être mi-parti, équivoque? En quoi le polype est-il un être équivoque? La limace est un mollusque et point un reptile; la chauve-souris est un mammifère en tout et pour tout, et point un oiseau; le singe est un singe, et n'est point un homme.

Il n'y a point d'*espèce moyenne*, point d'*être équivoque*, point de *passage*. Entre la pierre feuilletée [12] et la plante, entre la mort et la vie, quelque faible que soit le degré de vie, il y a un abîme; il y a un abîme entre la plante et le polype; un abîme entre le singe et l'homme,

[1] 1762 : développement de l'idée de la préexistence des germes. — [2] 1764 : développement de l'idée de la série continue des êtres. — [3] *Contemplation de la nature* (édition de 1781), 1re partie, p. 53. — [4] P. 68. — [5] P. 76. — [6] P. 87. — [7] P. 98. — [8] P. 100. — [9] P. 105. — [10] P. 110. — [11] P. 115. — [12] Un talc, une ardoise, etc.

et plus grand encore ; car ici, ce qui fait la séparation, l'intervalle, ce n'est plus l'extérieur, ce n'est plus la matière, c'est la nature interne et profonde. « Quelque ressemblance, dit admirablement Buffon, qu'il y « ait entre l'Hottentot et le singe, l'intervalle qui les sépare est im- « mense, puisque, à l'intérieur, il est rempli par la pensée, et, à l'exté- « rieur, par la parole[1]. »

Laissons donc enfin de côté toutes ces idées fausses, ou, plus exactement, mal entendues, de *série continue*, d'*échelle*, de prétendus *passages*, d'*êtres équivoques*. Linné, ce penseur de tant de génie, a beau dire que la nature ne fait pas de sauts : *natura non facit saltus*[2], la *nature* fait un saut, et très-grand, quand elle passe d'un règne à l'autre, du règne minéral au règne végétal, du règne végétal au règne animal, de l'animal à l'homme ; elle fait un saut, quand elle passe du mammifère à l'oiseau, car il n'y a point d'intermédiaire entre l'oiseau et le mammifère, il n'y en a point entre le vertébré et l'invertébré, point entre le mollusque et l'insecte, point entre l'insecte et le zoophyte[3].

C'est là le point de vue, jusqu'alors inaperçu, que M. Cuvier nous a découvert ; c'est là l'idée neuve par laquelle il a changé, relativement à l'ordre des êtres, la face de la science. Les êtres forment des groupes circonscrits et clos, et non une série, une échelle, une ligne. Et il y a plus (je parle toujours selon M. Cuvier) ; c'est qu'à vouloir revenir à l'idée de ligne, d'échelle, ils ne formeraient pas une seule échelle, une seule ligne, ils en formeraient plusieurs.

« Nos méthodes systématiques, dit M. Cuvier, n'envisagent que les « rapports les plus prochains ; elles ne veulent placer un être qu'entre « deux autres..... ; la véritable méthode met chaque être au milieu de « tous les autres ; elle montre toutes les irradiations par lesquelles il « s'enchaîne plus ou moins dans cet immense réseau qui constitue la « nature..... ; mais dix et vingt rayons, dix et vingt lignes, souvent ne « suffiraient pas pour exprimer ces innombrables rapports[4]. »

Voilà donc, me direz-vous, l'*échelle des êtres* exclue de la science, et, selon toute apparence, définitivement exclue. Oui, sans doute, l'apparence y est. Cependant, à peine M. Cuvier vient-il de l'exclure, que M. de Blainville se hâte de la reprendre.

[1] *Histoire naturelle, etc.*, édit. in-4° de l'Imprimerie royale, t. XIV, p. 32. — [2] *Philosophia botanica, etc.*, 1751, p. 27, n° 77. — [3] J'ai si complétement développé tout cela ailleurs, que je ne puis m'y arrêter ici davantage. Voyez mon *Histoire des travaux de G. Cuvier* (2° édition), p. 92 et suiv. — [4] *Histoire naturelle des poissons*, t. I, p. 568.

Comment expliquer ce retour soudain? comment la même idée peut-elle être abandonnée par l'un et tout aussitôt reprise par l'autre? C'est qu'il s'agit d'une idée complexe. C'est qu'une idée complexe, et surtout une idée aussi complexe que l'est celle de l'échelle des êtres, a bien des sens divers; c'est qu'elle a des sens vrais et des sens faux; c'est qu'elle est vraie au sens naturel et simple d'Aristote, que je citais en commençant cet article, et qu'elle est fausse au sens, artificiel et forcé, de Bonnet, que je citais tout à l'heure.

C'est aussi, car il faut tout dire, que M. de Blainville se prêtait peu aux opinions reçues; son esprit, indépendant et fier, avait besoin d'opposition et de lutte; il était né pour combattre, pour tout remuer dans la science. Il l'a remuée, en effet, tout entière, et d'un mouvement puissant, qui n'a point été stérile.

C'est, enfin, que le génie de M. de Blainville était très-différent de celui de M. Cuvier. M. de Blainville avait un génie naturellement porté aux assertions absolues, arrêtées, aux combinaisons systématiques, aux vues *a priori*, comme il aimait tant à le dire.

Pour bien comprendre M. de Blainville, il faut tenir compte et de cette humeur militante, et de ce génie tourné au système, et de l'influence profonde que M. Cuvier, dont il avait commencé par être l'élève, et dont il fut pendant longtemps l'élève le plus intime, avait exercée sur lui.

Nous allons trouver des traces de toutes ces causes diverses dans la manière dont il conçoit et traite la question même qui nous occupe.

M. Cuvier, se réglant sur le système nerveux, avait établi quatre divisions principales du règne animal : les *vertébrés*, les *mollusques*, les *articulés*, et les *animaux rayonnés* ou les *zoophytes*.

C'est aussi sur le système nerveux que M. de Blainville se règle [1] : seulement il partage la dernière division de M. Cuvier, celle des *animaux rayonnés*, en deux, ce qui lui donne cinq divisions, au lieu de quatre : les *ostéozoaires* qui répondent aux *vertébrés*, les *entomozoaires* qui répondent aux *articulés*, les *malacozoaires* qui répondent aux *mollusques*, et les *actinozoaires* et les *amorphozoaires*, qui répondent aux *rayonnés*.

[1] « Le principe fondamental, c'est que la sensibilité et sa conséquence, la locomotilité, sont la mesure du degré de l'animalité, le véritable zoomètre, puisque « ce sont ces facultés qui constituent l'animal : dès lors sont nécessairement à la tête « des animaux ceux chez lesquels ces facultés sont au plus haut degré, et par conséquent les parties de l'organisation en qui elles résident et qui les servent. Un animal sent-il et se meut-il plus qu'un autre, dès lors il lui est supérieur, il est plus « parfait que lui. » *Considérations générales sur les animaux et leur classification* (1840), p. 6.

Tels sont les cinq grands types du règne animal; et l'on voit assez, sans qu'il soit besoin de le dire, comment s'y établit la série croissante ou l'échelle.

M. de Blainville remonte des *amorphozoaires* aux *actinozoaires*, des *actinozoaires* aux *malacozoaires*, des *malacozoaires* aux *entomozoaires*, et des *entomozoaires* aux *ostéozoaires*.

Passant ensuite au premier des cinq grands *types*, celui des *ostéozoaires*, sous-divisé par M. Cuvier en quatre classes : les *mammifères*, les *oiseaux*, les *reptiles* et les *poissons*, M. de Blainville le sous-divise en sept : les *mammifères*, les *oiseaux*, les *ptérodactyles*, les *reptiles*, les *ichtyosauriens*, les *amphibiens* et les *poissons*.

Et l'on voit encore, sans qu'il soit besoin de le dire, comment se développe ici la ligne croissante : elle va des *poissons* aux *amphibiens*, des *amphibiens* aux *ichthyosauriens*, de ceux-ci aux *reptiles*, des *reptiles* aux *ptérodactyles*, des *ptérodactyles* aux *oiseaux*, et des *oiseaux* aux *mammifères*.

M. de Blainville partage en trois sous-classes la classe des mammifères : les *monodelphes*, les *didelphes* et les *ornithodelphes*; et il remonte des *ornithodelphes* aux *didelphes*, et des *didelphes* aux *monodelphes*.

Je ne pousserai pas plus loin ces détails; je place, d'ailleurs, en note le tableau synoptique de la classification de M. de Blainville [1].

[1] Tableau synoptique du règne animal :

ANIMALIA.

SUBREGNA.		TYPI.	
I.	*Zygomorpha.*	I.	*Osteozoa.*
II.	*Actinomorpha.*	II.	*Entomozoa.*
III.	*Heteromorpha.*	III.	*Malacozoa.*
		IV.	*Actinozoa.*
		V.	*Heteromorpha.*

OSTEOZOA.

I^{a}	classis. *Mammifera.*	V^{a}	classis. *Ichthyosaura.*
II^{a}	—— *Pennifera (Aves).*	VI^{a}	—— *Nudipellifera (Amphibia).*
III^{a}	—— *Pterodactylia.*	VII^{a}	—— *Branchifera (Pisces).*
IV^{a}	—— *Scutifera (Reptilia).*		

ENTOMOZOA.

VIII^{a}	classis. *Hexapoda.*	X^{a}	classis. *Decapoda.*
IX^{a}	—— *Octopoda.*	XI^{a}	—— *Heteropoda.*

Ce que je viens d'en exposer suffit pour faire voir comment M. de Blainville modifie, et presque toujours multiplie, sous-divise les groupes de M. Cuvier; comment ensuite il enchaîne, comment il intercale, dans son *échelle*, les espèces perdues avec les espèces vivantes[1]; comment, enfin, ce qui, relativement à la question actuelle, est le point principal, il transporte aux groupes eux-mêmes, aux *types*, aux *classes*, aux *ordres*, *etc.*, les idées de série, d'échelle, de ligne, qu'on avait jusque-là plus particulièrement appliquées aux espèces.

L'*échelle* de M. de Blainville est proprement l'*échelle des groupes*. « C'est le type entier, dit-il, qu'il faut considérer dans sa moyenne pour « déterminer la supériorité ou l'infériorité de l'un par rapport à l'autre[2]. » Et cette *échelle générale des groupes*[3], cette gradation des *progrès moyens* des groupes, est, pour lui, l'image du véritable *plan* du règne animal entier. « On doit reconnaître, dit-il, dans la série que forment les ani« maux, l'existence d'un plan et les degrés de développement de ce « plan[4].... »

XIIe classis. *Tetradecapoda.*	XVe classis. *Malentomopoda.*
XIIIe ——— *Myriapoda.*	XVIe ——— *Malacopoda.*
XIVe ——— *Chetopoda.*	XVIIe ——— *Apoda.*

MALACOZOA.

XVIIIe classis. *Cephalæa.*	XXe classis. *Acephalæa.*
XIXe ——— *Cephalidæa.*	

ACTINOZOA.

XXIe classis. *Cirrhodermaria.*	XXIVe classis. *Polypiaria.*
XXIIe ——— *Arachnodermaria.*	XXVe ——— *Zoophytaria.*
XXIIIe ——— *Zoantharia.*	

HETEROMORPHA.

XXVIe classis. *Tethydea.*	XXVIIe classis. *Spongidea.*

[1] Les espèces perdues viennent ainsi remplir, dans son échelle, les lacunes qu'y laissent les espèces vivantes. « Nous trouvons encore dans ce genre d'animaux (les « *Dinotherium*), qui paraissent avoir disparu fort anciennement de la surface de la « terre, un degré, un terme de cette série animale...., que la science démontre « d'autant plus aisément..... qu'elle peut employer des éléments plus nombreux. » (*Ostéographie, etc. — Gravigrades. — Dinotherium*, p. 61.) — [2] *Considérations générales sur les animaux et leur classification*, p. 20. — [3] Je dis *échelle générale*, car, indépendamment de l'*échelle des groupes*, qui est le *plan général* du règne animal entier, il y a, dans chaque groupe, une série, une échelle des espèces qui le composent, et qui est comme le *plan particulier* de chaque groupe. « Les éléphants cons« tituent une série..... » *Ostéographie, etc. — Gravigrades. — Éléphants*, p. 352. — « Ces animaux (les rhinocéros) forment une petite série..... » (*Ibid. Gravigrades. — Rhinocéros*, p. 212). — [4] *Ibid.*, p. 9. Ces *Considérations générales* sont le dernier écrit de M. de Blainville (1840), sur la classification des animaux; mais il avait donné un

On s'est beaucoup occupé de nos jours de la recherche d'un *plan unique* d'organisation pour les animaux. On a supposé tour à tour cette *unité* dans la *composition*, dans la *disposition*, dans la *forme*, et, prise à la rigueur, elle n'est ni dans la *composition*, ni dans la *disposition*, ni dans la *forme*. Les remarques de M. de Blainville à ce sujet sont pleines de justesse.

« Y a-t-il, dit M. de Blainville, *unité de composition?* c'est-à-dire, « trouve-t-on dans tous les animaux les mêmes organes, différant seu« lement sous le rapport du développement, pouvant s'étendre au maxi« mum dans les uns et descendre au minimum dans les autres? Non, « certainement, et cela pour tous les appareils, sensorial, locomoteur, « digestif, respiratoire, circulatoire, sécréteur et générateur, comme il « est aisé de s'en convaincre par les connaissances les plus légères en « zootomie.

« Il n'y a pas davantage *unité de disposition;* c'est-à-dire que les or« ganes et les appareils ne sont pas toujours à la même place et dans les « mêmes connexions. C'est ce dont il est possible de s'assurer pour les « organes de la respiration, de la circulation, de la génération et même « pour le système nerveux.

« Il en est de même pour la *forme générale*, ce que personne ne peut « contester, car il suffit, pour s'en convaincre, de comparer une étoile « de mer, ou une hydre, avec un ver de terre; bien que celui-ci soit « encore assez bas dans l'échelle, à plus forte raison avec un oiseau ou « un mammifère [1]. »

L'*unité de plan* n'est donc que dans cette grande *échelle des êtres*, qui des êtres les plus simples s'élève aux plus composés, et qui même, par le lien des *causes finales*, s'élève jusqu'à l'Être suprême, par qui tout *est*, jusqu'à Dieu.

« La conception des causes finales, dit M. de Blainville, conduit né« cessairement et rigoureusement à la démonstration d'un être dont « l'intelligence est infinie, et par conséquent à voir non-seulement pour « chaque être créé en lui-même, mais pour chaque groupe d'êtres et « dans l'ensemble des êtres, un plan, une harmonie nécessaire et dans « des limites préconçues [2]. »

Je disais tout à l'heure que M. de Blainville empruntait bien des

premier aperçu de ses idées à ce sujet dans le *Bulletin de la Société philomathique*, année 1816, p. 105. L'écrit de 1816 a pour titre : *Prodrome d'une nouvelle distribution systématique du règne animal.* L'écrit de 1840 porte le cachet d'études plus fortes, de méditations plus hautes; M. de Blainville y a inscrit cette devise : *Dies diem docet.*— [1] *Considérations générales sur les animaux et leur classification*, p. 9. — [2] *Ibid.*, p. 8.

choses à M. Cuvier. Il lui emprunte l'idée du système nerveux, pris pour premier caractère de la méthode, et même il la suit mieux que lui, car M. Cuvier place les *mollusques* avant les *articulés*, et M. de Blainville place, avec raison, les *articulés* avant les *mollusques*, les *articulés*, surtout les insectes, étant évidemment supérieurs aux *mollusques* par le système nerveux et par tout ce qui en dépend : le mouvement, les sens, les instincts.

M. de Blainville emprunte à M. Cuvier l'emploi des *causes finales* en histoire naturelle, car c'est M. Cuvier qui a ramené les *causes finales* en histoire naturelle, et qui les y a ramenées sous leur vrai nom, celui de *conditions d'existence* [1].

Et ce ne sont point là des emprunts que je blâme; il s'en faut bien : je remarque, au contraire, toute la force que donne à ces deux principes, du système nerveux pris pour premier caractère de la méthode, et des *conditions d'existence* prises pour première et fondamentale loi des combinaisons organiques, l'emprunt qu'en fait un homme d'un esprit aussi éminent et aussi libre que M. de Blainville.

Je reviens à l'*échelle des êtres ;* et, laissant un moment M. de Blainville, je remonte jusqu'à Leibnitz et à sa fameuse *loi de continuité*, de *raison suffisante ;* et je dis que cette *loi*, dont on a tant abusé en histoire naturelle, n'y a jamais été bien comprise.

La *loi de continuité*, de *raison suffisante*, ne peut évidemment avoir lieu que pour les *événements successifs*. Si tous les animaux venaient d'un seul animal, s'ils venaient tous du *poisson*, comme le veut de Maillet[2], ou du *polype*, comme le veut M. de Lamarck[3], la *loi de continuité*, de *raison suffisante*, serait ici applicable, car chaque animal serait tour à tour alors *cause* et *effet* par rapport aux autres. Il serait l'*effet* de l'animal précédent et la *cause* de l'animal subséquent; et, si un seul *degré*, un seul *échelon*, un seul *animal*, un seul *anneau* eût manqué, tout le reste de la *chaîne* eût manqué aussi.

Mais les différents animaux (j'entends les différentes espèces[4]) ne viennent pas les uns des autres ; ils coexistent et ne se succèdent pas; en un mot, il ne s'agit plus ici d'*événements successifs*, il s'agit d'*êtres simultanés*.

Or la loi des *êtres simultanés*, ce n'est plus la loi de *continuité*, de *suite;* c'est la loi de *corrélation*, de *coordination respective ;* c'est cette loi des *corrélations organiques*, que M. Cuvier a si bien établie pour tout ce qui vit,

[1] Voyez mon *Histoire des travaux de G. Cuvier* (2e édition), p. 283. — [2] *Ibid.*, p. 283. — [3] *Ibid.*, p. 286. — [4] Ce n'est que dans chaque *espèce*, considérée en soi, que les différents *individus* viennent les uns des autres.

et qui, comme il le dit lui-même, n'est pas moins « vraie du monde « entier que du moindre animal. »

« Ce qui est vrai, dit M. Cuvier, de la moindre plante, du moindre « animal, ce qui est vrai du plus parfait des animaux, de l'homme, du « petit monde, comme l'appelaient les anciens philosophes, n'est pas « moins nécessairement vrai du grand monde, du globe, et de tout ce « qui l'habite. Les êtres qui le composent et qui le peuplent concourent « à maintenir son état : ils sont nécessaires les uns aux autres et à l'en- « semble; le monde est comme un individu : toutes ses parties agissent « les unes sur les autres..... »

Deux lois gouvernent donc les choses créées : la loi de *continuité*, qui est la loi des *événements successifs*, et la loi de *corrélation*, qui est la loi des *êtres simultanés* et *coexistants*[1].

Je termine en faisant remarquer, d'abord, que M. de Blainville, en nous rendant l'*échelle des êtres*, nous la rend débarrassée de tous ces êtres *mi-partis*, *équivoques*, de tous ces *passages*, qui en constituaient en effet l'erreur la plus grave; et ensuite qu'il applique plus particulièrement aux *types*, aux *classes*, *etc.*, en un mot, aux *groupes*, cette *échelle générale des êtres*, qu'on appliquait surtout, jusque-là, aux *espèces*.

Dans l'état présent de la science, dans l'état où l'ont laissée MM. Cuvier et Blainville, l'ordre, le véritable ordre des êtres, autant qu'il nous est connu, est donc, d'une part, la concentration des *espèces* en groupes circonscrits et clos, et, de l'autre, la subordination graduée, l'échelle des *groupes*.

J'ajouterai cependant, car je dois ici dire toute ma pensée, et je me hâte de revenir à nos dénominations ordinaires (je ne puis consentir plus longtemps à gâter la science par les noms nouveaux, inutiles et presque barbares, qu'y prodigue trop souvent M. de Blainville), j'ajouterai que, si la subordination relative est évidente pour les premiers groupes, s'il est évident, par exemple, que les *rayonnés* sont inférieurs aux *mollusques*, les *mollusques* aux *articulés*, les *articulés* aux *vertébrés*; s'il est évident que, dans les *vertébrés*, les *poissons* sont inférieurs aux *reptiles*, les *reptiles* aux *oiseaux*, les *oiseaux* aux *mammifères*, la même évidence est loin de nous suivre quand nous passons de ces premiers groupes aux autres, aux tribus, aux genres et aux sous-genres.

Je dis ceci, même pour le groupe des *vertébrés*, que nous connaissons si

[1] « Pour moi, j'ai remarqué plus d'une fois que je tenais l'espace pour quelque « chose de purement relatif, comme le temps; pour un ordre de *coexistences*, comme « le temps est un ordre de successions..... » Leibnitz, *Réponse à la seconde réplique de Clarke*.

bien, et, à plus forte raison, le dirais-je pour les *articulés*, pour les *mollusques*, pour les *zoophytes*. La vue nouvelle de l'*échelle des groupes* sera, dans l'application détaillée, d'un travail immense. Peut-être même le résultat définitif de ce grand travail sera-t-il fort différent, du moins pour les groupes inférieurs, pour les derniers groupes, de celui qu'a pu entrevoir M. de Blainville. Mais qu'importe ? Le grand point est de découvrir ce qui est. « La méthode naturelle est le dernier terme de la « botanique, » disait Linné : *Methodus naturalis est ultimus finis botanices*[1]. Eh bien, cette méthode, qui était le dernier vœu de Linné, nous l'avons aujourd'hui, et nous la voyons chaque jour mieux entendue, mieux suivie, plus complétement appliquée. La vraie méthode finira par nous donner le véritable ordre des êtres.

Je viens d'examiner la question de l'ordre des êtres; j'examinerai, dans un autre article, la question de leur apparition sur le globe.

FLOURENS.

ARCHIVES DES MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES; choix de Rapports et Instructions, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des cultes; 1[er] cahier, janvier 1850; Paris, Imprimerie nationale, in-8° de 1-76 pages et 2 planches; chez Gide et Baudry, éditeurs.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Le second *Mémoire* de M. Ém. Burnouf a pour objet les *Propylées* de l'*Acropole* d'Athènes[3], envisagés dans leur état actuel, et accompagnés d'un plan, qui montre cet état actuel, réduit, à la vérité, à ses seuls éléments principaux. Le travail du jeune antiquaire étant plutôt *esthétique*, c'est-à-dire rempli de considérations morales sur le génie de l'art grec en général, et sur le caractère propre des *Propylées* en particulier, qu'il n'est *archéologique*, c'est-à-dire consacré à la description de ce grand monument, considéré sous tous les rapports de son objet,

[1] *Philosophia botanica*, n° 163. — [2] Voyez pour le premier article le cahier de mai, p. 257. — [3] *Archives, etc.*, 8-38.

de sa disposition, de son caractère et de sa construction, je m'attacherai surtout aux questions qui touchent à l'histoire de l'art dans ce qu'elles ont de particulier aux *Propylées*, et je ne dirai, de la partie esthétique du *Mémoire* de M. Ém. Burnouf, que ce qui me paraîtra nécessaire pour l'intelligence des points qui y sont traités et que je discuterai à son exemple.

On sait que les *Propylées* étaient, de la même manière et au même degré que le *Parthénon*, le principal titre de gloire de Périclès[1]; que les Athéniens, à la voix de leurs orateurs favoris, confondaient dans le même sentiment d'orgueil et d'enthousiasme les *Propylées* et le *Parthénon*[2]; et que l'admiration et l'envie de la Grèce entière pour les *Propylées* furent portées à ce point, que, durant la courte domination des Thébains, Épaminondas proposa à ses compatriotes de transporter sur la *Cadmée* de Thèbes les *Propylées* d'Athènes[3]; donnant ainsi, sinon le premier exemple, du moins le premier conseil de cet enlèvement d'ouvrages de l'art, qui ne fut que trop souvent suivi, aux dépens de la Grèce elle-même, dans les temps anciens et jusque dans nos temps modernes. Les *Propylées* sont donc au premier rang des monuments de l'art attique, que l'opinion unanime des hommes, dans tous les siècles éclairés, a placés parmi les chefs-d'œuvre de l'esprit humain; et l'on comprend sans peine à ce titre l'intérêt qui s'attacha de tout temps à l'étude de ce grand monument.

Mais c'est surtout de nos jours que cette étude a pu s'entreprendre avec tous ses éléments de travail, aussi bien qu'avec toutes ses chances de succès, puisque c'est seulement à une époque très-voisine de celle où nous sommes que les *Propylées*, dans tout ce qui en subsistait encore, ont été rendus à la lumière. Converti en magasin à poudre sous la domination turque, avec ses entre-colonnements murés, sous ses portiques de l'est et de l'ouest, ce magnifique vestibule de l'*Acropole* n'avait pourtant pas éprouvé, dans cette transformation barbare, des atteintes bien graves. Un incendie de ce magasin, occasionné par le feu du ciel, en 1656[4], produisit la chute de tout l'entablement du portique oriental et des parties voisines, sans étendre toutefois au delà de ce point les ravages de la destruction; car, lorsque, vingt ans après ce désastre, en 1676, Spon et Wheler visitaient Athènes, ils trouvaient en-

[1] Philostrat. *Vit. Apollon. Tyan.* II, 5: *Περικλεῖ μὲν Προπύλαια πρὸς φιλοτιμίαν ἤρκει καὶ Παρθενών.* — [2] Demosthen. *Contr. Androtion.*, p. 597, ed. Reisk., et *ibid.*, p. 617; *De Contribut.*, p. 174; Harpocrat. Suid. Phot. *v.* *Προπύλαια ταῦτα.* Voy. mes *Lettres archéolog. sur la peinture des Grecs*, part. I, p. 60, 1). — [3] Æschin. *De fals. legat.*, p. 279, ed. Reisk. — [4] Spon, *Voyage, etc.*, t. II, p. 140-141, éd. Lyon. 1678.

core debout tout le portique occidental, avec son entablement et son fronton[1], et le temple de la *Victoire sans ailes*, intact à son ancienne place, en face de l'aile droite, mais servant aussi de magasin à poudre[2], destination funeste, qui devait, quelques années plus tard, amener sa destruction. Le bombardement même de Morosini, qui fut si fatal au *Parthénon*, n'entraîna, à ce qu'il paraît, pour les *Propylées*, aucune disgrâce nouvelle; du moins, trouve-t-on encore, dans les dessins de l'ingénieur vénitien Verneda, exécutés après le siége d'Athènes de 1687[3], les *Propylées* représentés dans le même état où les avaient vus Spon et Wheler, onze ans auparavant. Ce ne fut que dans le cours du siècle suivant, et par le fait de mutilations successives, que les *Propylées* achevèrent de disparaître sous un amas de constructions barbares. L'aga, ou gouverneur turc de la citadelle, avait sa misérable habitation construite de boue desséchée sur le plafond du portique principal des *Propylées*, et son harem dans des chambres placées au-dessous. Un étage, d'une aussi grossière construction, avait été élevé au-dessus du bâtiment de l'aile droite, qui était la *Pinacothèque;* et des batteries, placées en différents endroits de la plate-forme et de l'escalier, contribuaient encore à rendre méconnaissable le superbe vestibule de l'*Acropole*, en même temps qu'elles absorbaient, dans la grossière maçonnerie de leurs murs, de nombreux fragments de l'architecture des *Propylées*, notamment ceux du temple de la *Victoire aptère*, qui s'est retrouvé tout entier de nos jours dans la démolition d'une de ces batteries turques. La métamorphose des *Propylées*, devenu un magasin de munitions et d'armes de guerre, avait été si complète, que Spon traversa ce monument sans le reconnaître. Il en donne, en effet, sous le nom d'*Arsenal de Lycurgue*[4], qui était le nom que les Grecs savants d'Athènes, au XVII[e] siècle, avaient imposé aux *Propylées* de Périclès, une description

[1] Je suis obligé de relever ici une légère erreur commise par M. Ém. Burnouf, qui s'exprime ainsi, p. 10 de son *Mémoire*, au sujet des désastres occasionnés par l'explosion de 1656 : *Après l'orage, les frontons de la Pinacothèque et du corps principal n'existaient plus.* Mais Spon parle positivement du fronton du grand portique, qui le lui fit prendre pour un *temple;* et quant au fronton de la *Pinacothèque*, s'il a jamais existé, ce qui est encore une question, il est certain qu'il avait disparu longtemps avant cette époque, puisque Spon, ni aucun voyageur, n'en a rien dit. — [2] Spon, *Voyage, etc.*, p. 139. — [3] Ces dessins se trouvent dans l'*Atene attiche* de Fanelli, et ils sont cités par le colonel Leake, *Topography, etc.*, t. I, p. 76, 1). — [4] Spon, *Voyage, etc.*, t. II, p. 139 : « Vis-à-vis, à la main gauche du chemin, se « voit encore un bel édifice, que quelques-uns prennent pour l'Arsenal de Lycurgue; « peut-être ont-ils leurs raisons, et j'ai les miennes pour ne le pas croire. Je tiens donc « que c'est un temple, parce qu'il a une façade et un fronton comme les autres. »

assez exacte, et qui est surtout intéressante par l'erreur qui lui fit regarder ce monument comme un *temple*, à cause de *sa façade et de son fronton;* car il résulte de cette circonstance qu'à cette époque du XVII[e] siècle, les *Propylées* conservaient encore, du côté de l'entrée de l'*Acropole*, leur façade et leur fronton.

Les *Propylées* restèrent à peu près dans le même état où l'architecte anglais Revett les avait dessinés, en 1764, pour la société des *Dilettanti*, et où l'antiquaire Chandler les décrivit[1], en commettant plus d'une erreur grave, sur la foi de ses prédécesseurs Spon et Wheler, dont il ne sut pas bien interpréter la relation [2]. Dans les premières années de ce siècle, un autre célèbre architecte anglais, qui a rendu d'éminents services à l'étude de son art et à la connaissance de l'antiquité, M. Cockerell, exécuta des fouilles au dedans des portiques des *Propylées*, qui eurent surtout pour résultat de mettre à jour les bases attiques des colonnes de l'ordre ionique intérieur, et qui fournirent à son savant compatriote, le colonel Leake, les renseignements à l'aide desquels celui-ci put dresser le plan des *Propylées*, qu'il joignit à sa *Topographie d'Athènes*, dont la première édition parut en 1821. Mais on peut voir, d'après le dessin des *Propylées* que l'architecte anglais Kinnard inséra dans le tome IV du *Supplement to the Antiquities of Athens*, publié en 1830[3], en quel état se trouvait alors ce beau monument, même après l'heureuse issue de la guerre de l'indépendance hellénique. Le portique principal des *Propylées*, ainsi que le portique latéral de la *Pinacothèque*, avaient encore leurs entre-colonnements murés par la maçonnerie franque ou turque du moyen âge; l'habitation construite au-dessus de la *Pinacothèque* écrasait toujours cette aile droite des *Propylées;* et la batterie turque construite sur le palier inférieur du grand escalier renfermait encore dans ses murs tous les matériaux du temple de la *Victoire aptère*. Ce ne fut qu'en 1835 que toutes ces constructions barbares furent enfin abattues; que les colonnes de l'ordonnance dorique de la façade des *Propylées*, celles de l'ordre ionique du vestibule intérieur et celles du petit portique dorique de la *Pinacothèque* furent dégagées jusqu'au pavé antique, retrouvé avec les ornières sacrées creusées par le char des Panathénées, et que les blocs de marbre pentélique qui avaient formé les murs du temple de la *Victoire aptère*, ainsi que les tambours des colonnes de son ordonnance ionique, les bas-reliefs de sa frise et ceux de sa balustrade de marbre sortis un à un des flancs de la batterie turque, vinrent reprendre leur ancienne place dans ce temple, relevé sur la plate-forme

[1] Chandler's *Travels in Greece*, t. II, c. IX. — [2] Ces erreurs ont été relevées par le colonel Leake, *Die Topographie, etc.*, p. 259, 1). — [3] Ch. II, pl. 1, p. 3-5.

jadis construite par Cimon, le glorieux fils de Miltiade. Mais il reste encore, à la place de l'aile gauche des *Propylées*, l'énorme tour construite dans les siècles du moyen âge [1], qui renferme sans doute aussi dans ses épaisses murailles bien des fragments d'architecture antique, et dont, par ce motif, la démolition serait un des vœux de la science.

Les *Propylées* ont donc reparu pour nous dans tout ce que le temps et la barbarie en avaient épargné, mais aussi avec de grandes pertes, qui laissent beaucoup de place à l'interprétation, et qui offrent ainsi à l'imagination des artistes et au savoir des antiquaires un vaste champ, pour y suppléer tout ce qui y est détruit et y rétablir tout ce qui y manque; et déjà plusieurs hommes distingués dans la science de l'antiquité se sont exercés avec succès sur ce champ si favorable et si rempli d'intérêt. Un docte antiquaire allemand, longtemps professeur à l'Université d'Athènes, M. L. Ross, aidé du savoir d'un habile architecte, M. Schaubert, a publié une restauration complète du *Temple de la Victoire aptère* [2], qu'il avait plus que personne contribué à rétablir dans son état actuel, puisque c'était sous sa direction qu'avaient été exécutés les déblayements et les démolitions au moyen desquels les *Propylées* avaient été dégagés de tout ce qui en encombrait la façade et les ailes [3]. Un des jeunes architectes français, pensionnaire de notre académie de France à Rome, M. Titeux, ravi par une mort prématurée à son art, qu'il cultivait avec tant de talent et d'ardeur, s'était occupé d'une *restauration des Propylées*, et, dans les fouilles qu'il avait pratiquées à cette intention, plusieurs éléments nouveaux de cette *restauration* avaient été rendus à la lumière, et resteront acquis à la science, grâce aux soins d'un autre artiste français, M. Chaudet, collaborateur de M. Titeux, qui avait partagé ses travaux, qui a complété et terminé ses dessins, et qui possède par le fait de ses propres travaux, fruit de deux ans de séjour et d'étude à Athènes, tous les éléments d'une *restauration des Propylées*. Enfin, le dernier de nos pensionnaires qui ait accompli la mission d'Athènes, maintenant placée au nombre de leurs travaux obligatoires de troisième année, M. Desbuisson, a exécuté une *restauration des Propylées*, aussi complète sans doute que le comportent les éléments retrouvés

[1] Le colonel Leake présume que cette tour fut construite du temps d'Antonio, duc d'Athènes, dans les dernières années du XIVe siècle, *The Topography, etc.*, t. I, *introduction*, p. 73; et cette opinion est certainement très-probable. M. Ém. Burnouf la regarde comme *vénitienne*, p. 10: j'ignore d'après quels motifs ou d'après quelle autorité. — [2] *Die Akropolis von Athen nach den neuesten Ausgrabungen; Ire Abtheilung: der Tempel der Nike Apteros*, Berlin, 1839, fol. — [3] Ad. Schöll, *archäolog. Mittheilung. aus Griechenland*, p. 17.

jusqu'ici de ce grand édifice; et ce travail, que nous connaîtrons bientôt à Paris, a pu déjà être utilement employé par M. Ém. Burnouf, qui, dans les derniers temps de son séjour à Athènes, s'est aidé des connaissance du jeune architecte français. Tel est l'exposé succinct des découvertes et des travaux dont les *Propylées* ont été l'objet, jusqu'au moment où ce grand monument de l'antiquité attique a fourni le sujet du *Mémoire* dont nous avons à rendre compte.

Je présume que la disposition générale des *Propylées* est trop connue de nos lecteurs pour avoir besoin d'être décrite en détail. On sait que ce magnifique vestibule de l'*Acropole* était destiné à fermer le seul endroit de cette colline qui n'était pas rendu absolument inaccessible par l'escarpement du roc, et qui se trouvait dans son côté occidental. Un espace d'environ cent soixante-huit pieds de large s'ouvrait de ce côté, en s'abaissant par une pente très-roide vers le sol adjacent; et c'est cet espace qui fut occupé tout entier, pour le défendre contre toute agression du dehors, par un ensemble de constructions, dont le corps principal, placé au milieu, consistait en un portique de six colonnes d'ordonnance dorique surmonté d'un entablement et d'un fronton. Ce portique conduisait à un grand vestibule, divisé en trois allées par deux rangées de colonnes, d'ordre ionique, au nombre de trois dans chaque rangée, et terminé par un mur, percé de cinq portes, de dimensions inégales, correspondant aux cinq entre-colonnements du portique; et il aboutissait à un second portique dorique, composé également de six colonnes, qui avait sa façade à l'orient, et qui atteignait au niveau de la plate-forme de l'*Acropole*. A droite et à gauche, les *Propylées* étaient flanqués, sur leur façade principale, dirigée, comme nous venons de le dire, à l'occident, de deux bâtiments ou *ailes*, qui consistaient l'un et l'autre en un portique ouvert, de trois colonnes doriques, formant retour sur la façade. En arrière de l'aile droite était un bâtiment carré renfermant une *collection de tableaux*, et nommé pour cette raison *Pinacothèque*. L'aile gauche manquait d'un pareil appendice, faute d'espace; mais l'aire de la plate-forme formée en cet endroit par l'angle sud-ouest du mur méridional de l'enceinte, avait permis d'y élever, en avant d'une de ses faces latérales, le petit *temple de la Victoire aptère*. Telle était donc la disposition des *Propylées*, à l'entrée desquels on arrivait par un magnifique escalier, qui remplissait tout l'espace compris entre les *ailes*, et qui était distribué sans doute en plusieurs paliers, avec un plan incliné qui se dirigeait vers la porte centrale ou l'entre-colonnement du milieu, large de treize pieds, pour pouvoir servir à l'introduction du char panathénaïque. L'édifice entier dans toutes ses parties,

colonnes, entablements, plafonds, murs, jusqu'aux balustrades et jusqu'aux dalles du pavé et de l'escalier, était du plus beau marbre pentélique, taillé avec un soin et appareillé avec une perfection dont il n'existe, dans les constructions de la main de l'homme, d'exemples qu'à Athènes, dans les seuls édifices du siècle de Périclès. Cet édifice, commencé sous l'archonte Euthyménès[1], en la 4e année de la LXXXVe olympiade, l'an 437 avant notre ère, fut achevé dans le cours de cinq années[2], et il eut pour architecte l'Athénien Mnésiclès[3]. La dépense de cette construction, telle qu'elle est donnée, en un chiffre à peu près conforme, par deux auteurs anciens[4], se monta à 2,012 talents, qui feraient à peu près *onze millions cinq cent mille francs* de notre monnaie actuelle; mais il est vrai que cette évaluation a été taxée d'exagération, et cela d'après des raisons qui semblent très-plausibles, par le savant colonel Leake[5], dont l'opinion a été suivie par M. Ém. Burnouf[6]. Quoi qu'il en soit à cet égard, le fait capital, qui paraît bien constant, d'après l'accord d'Héliodore, un des anciens historiens de l'art, et de Plutarque[7], c'est que les *Propylées* furent achevés en cinq ans; et ce fait, rapproché de la prodigieuse perfection qui règne dans toutes les parties de l'ouvrage[8], a quelque chose de presque aussi merveilleux que les *Propylées* eux-mêmes.

Il résulte de la courte description que je viens d'en faire, que les *Propylées* étaient essentiellement un édifice de défense, construit dans l'intérêt de la sûreté de l'*Acropole*, inaccessible de tout autre côté. Aussi l'idée générale de son plan, qui consiste en un corps de bâtiment central, flanqué de deux ailes en avant, répond-elle à ce que nous nommons, en style d'architecture militaire, la *courtine avec ses deux bastions;* et le motif de cette construction, envisagée comme une véritable forteresse,

[1] Le nom de cet archonte, cité par un des anciens historiens de l'art, Heliodor. *apud* Harpocrat., *v.* Προπύλαια ταῦτα, s'est trouvé gravé dans un fragment d'inscription attique, trouvé près des *Propylées* mêmes, où il est question des : *οἱ ἐν τῷ Προπυλαίῳ ἐργασάμενοι*, Rangabe, *Antiq. helléniq.*, n. 89, p. 88. — [2] Heliodor. *apud* Harpocration, *l. l.* — [3] Voy. dans ma *Lettre à M. Schorn*, p. 361-363, n. 251, 2e édit., l'article de *Mnésiclès.* — [4] Heliodor *apud* Harpocrat. *l. l.;* Diodor. Sic. l. XII, c. XL. — [5] *Topograph., etc., Appendix III, Cost of the works of Pericles*, p. 461, suiv. Barthélemy évaluait la dépense des *Propylées*, présumée de 2,012 talents, à 10,864,800 livres. Voy. sur cette question, Heyne, *Antiq. Aufsätze*, I, 198; Boettiger, *Andeutungen*, § XVIII, p. 77. — [6] *Archives, etc.*, p. 33, 1). — [7] Plutarch. *in Pericl.* c. XIII. — [8] On sait qu'il est resté en plus d'un endroit des tenons et des bossages qui prouvent que l'on n'eut pas le temps de finir entièrement cet édifice; mais cela tient à ce qu'il fut terminé l'année qui précéda la guerre du Péloponnèse, Leake, *Topography, etc.*, p. 462, 1); et, à partir de cette époque, les Athéniens n'eurent ni le loisir ni le moyen de s'occuper de leurs monuments.

a été développé avec beaucoup de sagacité par le savant colonel Leake [1], mais sans qu'il résulte pourtant à nos yeux, de toute cette ingénieuse discussion, la conviction que les *Propylées* aient été réellement, dans le fait comme dans le principe, un ouvrage d'architecture militaire [2]. Ce n'est pas seulement la beauté des matériaux qui prouve que les Athéniens ne purent avoir la pensée de faire servir les *Propylées* à un pareil usage, ni l'existence d'une *galerie de peintures*, formée dans un pareil endroit, qui s'oppose aussi à cette hypothèse; c'est surtout le peu d'épaisseur des murs, qui n'auraient pu résister à une agression ennemie, même avec les moyens d'attaque que possédaient les anciens, et c'est enfin le silence de l'histoire sur un fait de guerre dirigé contre les *Propylées*. Tout ce que l'on peut dire, c'est que le grand architecte qui conçut cet édifice, égal au *Parthénon* pour la beauté de l'exécution, et supérieur peut-être au *Parthénon* même pour la hardiesse et l'originalité du plan [3], voulut offrir aux yeux l'image idéale d'un édifice de défense, destiné à la sûreté de l'*Acropole*, en même temps que, par l'éclat du marbre, par la noblesse du caractère et par la richesse des ornements, il en faisait le digne vestibule de ce grand sanctuaire de la liberté et de la religion attiques; et c'est sans doute cette double idée, réalisée avec un bonheur qui n'avait eu d'exemple en aucun temps [4], et qui mérita de servir de modèle dans tous les siècles, c'est ce double caractère de motif de défense et d'ornement de l'*Acropole* imprimé aux *Propylées*, qui produisit ce profond sentiment d'admiration, dont tant d'échos sont arrivés jusqu'à nous par tant d'organes de l'éloquence et de la poésie attiques, témoin ces magnifiques vers d'Aristophane [5], où respire encore pour nous l'émotion qu'éprouvaient les Athéniens de son temps, lorsque les *Propylées*, en s'ouvrant devant eux, leur découvraient les merveilles du culte et de l'art de la vieille Athènes :

Ὄψεσθε δέ· καὶ γὰρ ἀνοιγνυμένων ψόφος ἤδη τῶν Προπυλαίων.
Ἀλλ' ὀλολύξατε φαινομέναισιν ταῖς ἀρχαίαισιν Ἀθήναις
Καὶ θαυμασταῖς καὶ πολυύμνοις, ἵν' ὁ κλεινὸς Δῆμος ἐνοικεῖ.

[1] *Topography, etc.*, p. 239-246. — [2] On trouve, dans la nouvelle édition des *Antiquités d'Athènes* et dans l'édition allemande de cet ouvrage, de très-judicieuses objections contre cette idée du colonel Leake, que les *Propylées* aient été construits en vue d'un système réel de défense militaire, *Alterthüm. von Athen*, t. II, p. 90-92. — [3] C'est l'opinion du colonel Leake, *Topography, etc.*, p. 237, à laquelle je suis bien tenté de souscrire [4]. Je ne relève la singulière assertion de Boettiger, que *la première idée des* Propylées *était venue de l'Égypte, die Propyläen, wozu die erste Idee aus Ægypten kam, Andeutungen*, § XVIII, p. 77, que pour montrer jusqu'où la préoccupation de l'influence égyptienne sur les arts de la Grèce peut égarer les meilleurs esprits. — [5] Aristophan. *Equit.* v. 1323-1325.

M. Ém. Burnouf a bien compris ce caractère des *Propylées*, qui étaient essentiellement un ouvrage d'architecture civile, destiné à la défense, en même temps qu'à l'ornement de l'*Acropole*. Le peu de mots dans lesquels il expose les conditions de défense auxquelles devait satisfaire cette entrée fortifiée de l'*Acropole* sont puisés dans les idées du colonel Leake, et peuvent être sujets aux mêmes objections dont notre jeune antiquaire ne paraît pas s'être préoccupé. Mais un point sur lequel je prendrai la liberté de défendre contre lui ce même colonel Leake, dont il apprécie d'ailleurs avec tant de justice les savants travaux sur la topographie d'Athènes, c'est celui qui regarde le double caractère d'architecture civile et d'architecture religieuse, que, selon lui, l'antiquaire anglais aurait attribué aux *Propylées*, et qu'il leur dénie, lui, avec raison. M. Ém. Burnouf s'attache à démontrer à la fois par des considérations d'un ordre moral, ou, comme on dit, *esthétique*, et par des raisons particulières tirées de l'archéologie, que la disposition des *Propylées* n'a rien de commun avec celle d'un temple; que les *Propylées* n'avaient point un caractère religieux, parce qu'on ne pourrait dire quel était le dieu ou la déesse qui habitait les *Propylées*, et cela est parfaitement juste. Mais toute cette discussion, dans laquelle il y a sans doute plus d'un aperçu ingénieux, peut paraître en grande partie superflue, en ce qui regarde le nom de *temple* appliqué aux *Propylées* : car, à l'exception de Spon, qui n'avait pas reconnu les *Propylées*, en les prenant pour un *temple*, je ne sache pas que personne ait jamais commis cette étrange méprise; mais il est bien sûr, en tout cas, que le colonel Leake n'en est pas coupable, et l'on pouvait peut-être s'épargner, à son sujet, cette longue réfutation d'une erreur qui ne porte pas sur lui. Il y a plus. En s'attachant à combattre le savant anglais sur le fait de l'opinion qu'on lui attribue touchant le *double caractère civil et religieux* imprimé aux *Propylées;* en disant qu'il *n'appuyait pas cette opinion sur l'étude du monument, mais sur cette idée, que, l'Acropolis étant à la fois un poste militaire et un grand sanctuaire de la divinité, les Propylées qui en étaient comme le vestibule, devaient présenter à la fois ces deux caractères;* en s'exprimant, dis-je, de cette manière, je crains que l'on n'ait pas bien saisi la pensée de l'antiquaire anglais, qui n'a vu dans les *Propylées*, qui n'a cherché à y mettre en relief de toute manière que le *caractère de l'architecture civile*, comme ouvrage de défense conçu pour la sûreté de l'*Acropole*, et qui n'a exprimé nulle part, ni directement, ni indirectement, l'idée d'un *caractère religieux*, qu'on lui prête pour le réfuter[1].

[1] Voici les expressions de l'auteur anglais auxquelles fait sans doute allusion M. Ém. Burnouf, les seules en tout cas qui aient quelque rapport avec son propre

Partant de considérations esthétiques, sur le mérite desquelles je ne crois pas avoir à me prononcer, M. Ém. Burnouf pense qu'*il est peu vraisemblable que Mnésiclès*, l'architecte des Propylées, *ait voulu réunir dans cet édifice le caractère civil et le caractère religieux à la fois;* il ajoute *qu'il y avait moins de métaphysique et plus d'inspiration dans l'art des anciens.* A cet égard, je suis tout à fait de son avis, et je crois qu'en nous livrant, comme c'est le goût d'une certaine école, à la métaphysique pour expliquer l'antiquité, nous risquons fort de nous éloigner de son génie. Mais, sans entrer plus avant dans cette discussion, je me borne à dire, qu'en tout cas, le reproche d'avoir méconnu l'esprit de l'art des anciens, en supposant que l'auteur des *Propylées* avait voulu leur donner un *double caractère civil* et *religieux*, ne s'adresse pas au colonel Leake.

J'aime mieux suivre M. Ém. Burnouf sur le terrain de la réalité, dans la description du monument, où il fait preuve de connaissances exactes et d'un sentiment fin, dans l'appréciation des ordres grecs employés à la construction des *Propylées*. On trouve, en effet, dans ce grand monument une ordonnance dorique, très-variée dans ses proportions, aux deux portiques du bâtiment principal et à ceux des deux ailes latérales; et ces deux doriques des *Propylées* diffèrent complétement, pour le caractère, du dorique du *Parthénon*. M. Ém. Burnouf fait très-bien ressortir les nuances profondes autant que délicates qui distinguent entre elles ces diverses ordonnances doriques, à raison de l'emploi religieux ou civil qu'elles trouvaient dans le *Parthénon* et dans les *Propylées*, comme en raison de la place plus ou moins importante, plus ou moins subordonnée, qu'elles y occupaient; et il montre comment ce dorique, véritable type de l'architecture grecque, comment cet ordre, si simple en apparence, mais réellement susceptible de combinaisons si variées, pouvait satisfaire à tous les besoins d'une civilisation forte et puissante, et à toutes les conditions de l'art qui en était l'expression. M. Ém. Burnouf apprécie avec une égale justesse l'ordre ionique du vestibule intérieur des *Propylées*, le plus ancien exemple qui nous reste, dans la Grèce antique, de cet ordre employé à l'intérieur, et en même temps le plus parfait. La simplicité de cette ordonnance ionique, si bien en rapport avec le caractère sobre et mâle de l'ordonnance dorique des *Propylées*, ressort encore plus évidente de la comparaison avec

texte, *The Topography, etc.*, t. I, p. 317 : « For we must not lose sight of the fact « that the Acropolis was a fortress as well as a great sanctuary, ... and consequently that the Propylæa, although constructed with all the splendour which art « could devise for the entrance of a sacred inclosure, was designed also to defend « the only access to the citadel of Athens. »

une autre ordonnance ionique à peu près contemporaine et bien voisine de celle-là, avec celle du *temple de Minerve poliade*, si riche et si élégante, comme le comportait en effet le caractère de l'édifice dans lequel elle était employée; et ici encore, M. Ém. Burnouf, en signalant ces traits si caractéristiques de la belle architecture grecque, fait preuve de beaucoup de tact et d'un sentiment très-juste du génie de l'antiquité. Tel est, on peut le dire, l'effet irrésistible que produisent la contemplation et l'examen des monuments d'Athènes sur les esprits bien cultivés. En les voyant, en les étudiant, en y admirant cette science des proportions, cet accord des parties avec le tout, cette harmonie dans l'ensemble et dans les détails, cette simplicité noble et cette sobriété toujours jointe à la grandeur, on se rend compte des vraies conditions du beau; on se familiarise avec les causes qui le produisent; on en acquiert l'intelligence et le goût; et je ne connais pas de traité d'esthétique qui vaille, pour l'éducation d'un artiste ou d'un antiquaire, la vue, continuée durant des journées entières, des *Propylées* et du *Parthénon*.

En poursuivant son analyse esthétique des *Propylées*, M. Ém. Burnouf ne pouvait manquer de signaler l'harmonie qui dut exister entre les *ailes* des *Propylées* et le corps principal de l'édifice, et que l'on peut encore, en l'absence de l'aile gauche, occupée par la haute tour du moyen âge, apprécier d'après l'aile droite, qui renferma la *Pinacothèque*, et qui s'est conservée à peu près entière. Le caractère le plus apparent de cette aile se trouve dans la dimension de ses colonnes, plus petites d'un tiers que celles du portique principal : d'où il résultait que la hauteur des ailes n'atteignait qu'aux deux tiers de celle du bâtiment principal. C'est ici le seul exemple d'un petit dorique, mis en présence d'un grand, que nous offrent les monuments de la Grèce; et l'impression que cause cette disposition, motivée par la nécessité de donner au bâtiment principal et aux deux ailes leur juste degré d'importance relative, cette impression, qui produit d'abord le plaisir, puis l'admiration, et qui réside tout entière dans la science des proportions, est encore un de ces traits où se reconnaît le génie de l'architecte : car ces proportions des deux ordres juxtaposés, si bien assortis pour produire le meilleur effet qui fût possible, pour élever ce qui était grand sans abaisser ce qui était petit, et pour donner à l'ensemble l'unité nécessaire en même temps que la variété convenable; ces proportions, à la fois si justes et si hardies, où l'artiste les avait-il prises, si ce n'est dans le sentiment propre qu'il avait du beau? Et dès lors, comment ne serait-il pas sensible, par cet exemple, dont je puis dire que j'ai moi-même éprouvé la puissance à la vue des *Propylées*, que le choix des

proportions est le principal élément de la beauté dans les ouvrages de l'art?

De ces considérations d'un ordre moral, M. Ém. Burnouf passe à des éclaircissements d'une nature plus positivement archéologique, où j'aurai encore du plaisir à le suivre, bien que je doive avoir le regret d'y relever quelques notions fausses et quelques assertions inexactes. Il s'agit, en premier lieu, de la *peinture*, au moyen de laquelle M. Ém. Burnouf se représente les *Propylées* ornés d'une manière qui réponde à la pureté et à l'éclat du ciel de l'Attique. Mais c'est ici une illusion que je me fais un devoir de combattre partout où je la rencontre, et qui ne se fonde que sur quelques faits mal observés, et quelquefois aussi sur des apparences de coloration dont on méconnaît la nature ou dont on exagère la valeur. Je n'ai point à m'occuper ici de la question générale de la peinture des temples grecs, telle qu'elle est admise par M. Ém. Burnouf, qui, dans un autre travail[1], s'est efforcé de montrer *comment la lumière brillante et colorée de la Grèce poussa les anciens à décorer ainsi leurs temples.* Une question si grave et si compliquée ne saurait se débattre accidentellement, à propos du *Mémoire* de M. Ém. Burnouf; une occasion plus convenable de la traiter d'une manière approfondie se présentera sans doute bientôt; et j'ai, d'ailleurs, annoncé depuis longtemps[2] que je comptais faire de la *lithochromie* le sujet spécial d'une de mes *Lettres archéologiques sur la pienture des Grecs.* Je me borne donc en ce moment à discuter avec M. Ém. Burnouf ce qui concerne l'application de la couleur dans les *Propylées* seulement.

Le principal ornement de cet édifice, dit expressément notre jeune antiquaire, *consistait dans les peintures variées qui en décoraient l'extérieur et l'intérieur.* Voilà certainement une assertion bien grave, une allégation bien générale; il s'agit de voir comment l'une et l'autre sont justifiées. *Les Propylées,* poursuit M. Ém. Burnouf, *plus exposés aux outrages du temps et des hommes, nous sont parvenus dépouillés, et les couleurs antiques ont été remplacées par cet or mat que les siècles déposent sur les monuments de la Grèce; cependant, dans toutes les parties de l'édifice, un œil attentif découvre encore les traces de ces peintures.* M. Ém. Burnouf nomme ensuite les couleurs qui dominent *dans la partie supérieure* de l'édifice, et qui sont, dit-il, le *bleu de ciel*, le *minium* et le *vert;* puis il indique les membres d'architecture qui offrent ces couleurs, et qui sont, *à l'extérieur, les triglyphes et leurs intervalles, les corniches, les mutules; à l'in-*

[1] *Revue des Deux-Mondes,* 1er décembre 1847. — [2] *Lett. archéolog. sur la peint. des Grecs,* 1re partie, *Avertissement,* p. XI.

térieur, les chapiteaux ioniques, les architraves, ornées de moulures, toutes les parties, enfin, qui, dans ces deux ordres, rappellent, par leurs surfaces arrondies ou la petite dimension de leurs plans, le travail du sculpteur. La conclusion qui résulte de ces données générales est résumée dans la phrase que voici : *De grandes inscriptions*[1], *trouvées dans ces dernières années à la Pinacothèque, ont prouvé que le monument n'était point resté blanc jusqu'au temps de Protogènes, mais qu'il avait été peint à l'époque même de sa construction.* Voilà bien la question posée dans les termes mêmes employés par M. Ém. Burnouf. Disons maintenant, aussi brièvement qu'il nous sera possible, en quoi l'idée générale qui en résulte pour les *Propylées* est fausse, et la conclusion inadmissible, en fait aussi bien qu'en principe.

D'abord, il est sensible que cette peinture des *Propylées*, qu'il semblerait que l'auteur ait voulu étendre à la *totalité* du monument, au dedans comme au dehors, puisqu'il parle de *toutes les parties de l'édifice*, que cette peinture, dis-je, se réduit à la *partie supérieure*, c'est-à-dire à l'*entablement* et à la *corniche*, puisque les membres d'architecture qu'il énumère, comme offrant des traces de bleu, de rouge et de vert, appartiennent uniquement à cette *partie supérieure*, voisine du *plafond* et du *toit;* et sur ce point encore, je maintiens qu'il y a méprise ou illusion de la part de M. Ém. Burnouf; car il n'existe de traces de couleur, *sur tout* l'*entablement*, que dans les sillons des *triglyphes*, qui ont été peints en *bleu*, au plafond du *larmier*, colorié en *rouge*, et à la *corniche*, dont la moulure supérieure a reçu un ornement en forme de *raie de cœur* gravé et colorié. Le *corps entier de l'édifice était donc resté blanc*, bien que notre auteur affirme le contraire; et il est certain que jamais personne n'a découvert *sur les colonnes* ni *sur les murs* des *Propylées*, non plus que *sur les quatre murailles* de la *Pinacothèque*, dont l'appareil est intact, *la moindre trace de couleurs.* Mais il y a plus : partout où des couleurs ont été réellement appliquées, soit par bandes, pour y faire ressortir la saillie d'une moulure plate ou arrondie, soit par motifs d'ornement, tels que *méandres*, *oves*, *perles*, *raies de cœur*, *palmettes*, et seulement, dans ces deux cas, *sur les membres supérieurs de l'entablement*, partout, dis-je, où des couleurs ont été appliquées, elles y sont restées apparentes, quoique plus ou moins détériorées par l'action de l'atmosphère et par l'effet du temps, sur les moulures qui les ont reçues, ou bien elles y ont laissé, particulièrement dans les motifs d'ornement une trace encore sensible, au moyen d'un trait gravé en creux, qui dessinait cet ornement. Je possède moi-même un grand

[1] Répert. de Rangabe, n[os] 56 et 57. Je reproduis exactement la citation de l'auteur.

fragment d'un *caisson* du plafond des *Propylées*, que j'ai ramassé parmi les décombres de l'*Acropole*, et qui offre, sur les moulures du cadre, des oves coloriées et devenues noires par la vétusté, et, sur la tablette du champ, une *étoile* avec des *palmettes*, dont les contours, gravés à la pointe, étaient remplis de couleurs. Or ce précieux fragment du plafond des *Propylées* justifie bien le témoignage de Pausanias[1], en même temps qu'il explique précisément en quoi consista la beauté de ce plafond, où l'auteur ancien signale *trois circonstances* qui l'avaient frappé, l'excellence du *marbre blanc*, la *grandeur des blocs* et la *décoration de la pierre*. De même, pour les fenêtres de la *Pinacothèque*, dont la salle, encombrée de terres durant des siècles et récemment déblayée, avait mieux conservé les couleurs antiques dans les membres d'architecture qui les avaient reçues, le *chapiteau*, mais le *chapiteau* seulement du pilastre d'ante avait eu toutes ses moulures coloriées en rouge, en bleu et en vert, trois couleurs distribuées cependant d'une manière différente au dedans et au dehors; et ces couleurs, à l'époque où je fis dessiner cette fenêtre de la *Pinacothèque* par l'architecte qui m'accompagnait, en 1838, offraient encore presque tout l'éclat, toute la fraîcheur dont elles brillaient au moment où elles avaient reparu à la lumière. Voilà des faits qui ne comportent ni le moindre doute, ni la moindre méprise. Les membres d'architecture qui furent réellement coloriés, dans l'édifice des *Propylées*, ont gardé ces couleurs, avec le trait qui les renferme; et ces membres appartenaient exclusivement aux triglyphes de l'*entablement*, aux caissons du plafond et aux moulures de la *corniche;* et partout ailleurs on ne saurait en découvrir la moindre trace : d'où l'on peut inférer avec toute certitude *qu'il n'y en eut jamais*, et, conséquemment, que *le corps entier de l'édifice resta toujours blanc.*

En second lieu, les *grandes inscriptions* dont s'autorise M. Ém. Burnouf pour prouver que *le monument n'était point resté blanc*, et qu'*il avait été peint à l'époque même de sa construction*, ces inscriptions, si grandes et si précieuses en effet, puisqu'elles sont les seules pages originales qui nous restent de l'histoire de l'art attique, ne justifient en rien la conséquence qu'on en tire. Il est bien vrai qu'elles ont été trouvées *à la Pinacothèque*, et qu'elles y étaient encore quand je les y ai copiées en 1838. Mais M. Ém. Burnouf sait certainement aussi bien que moi qu'elles n'ont aucun rapport à la construction des *Propylées;* elles font partie d'une suite de documents originaux, gravés sur de grandes dalles de

[1] Pausan. I, XXII, 4 : Τὰ δὲ Προπύλαια ΛΊΘΟΥ ΛΕΥΚΟΥ̃ *τὴν ὀροφὴν ἔχει*, *καὶ* **ΚΌΣΜΩΙ** *καὶ* **ΜΕΓΈΘΕΙ** *τῶν λίθων μέχρι γε καὶ ἐμοῦ προεῖχε.*

marbre, dont on avait déjà recueilli l'une des plus considérables[1], tous documents relatifs à l'achèvement de diverses parties du temple double de *Minerve poliade* et d'*Érechthée*, notamment à des travaux d'ornementation et de sculpture, exécutés dans le portique septentrional de cet édifice, entre les années 4 de la XCII[e] olymp. (409 avant J.-C.), et 3 de la XCIII[e] (406 avant notre ère), très-probablement dans le cours de la 2[e] année de cette XCIII[e] olymp. (407 avant J.-C.), ainsi que l'a montré M. Rangabe[2]. Or ces travaux, qui, en ce qui concerne la part donnée à la peinture d'ornement, consistent en motifs de décoration appartenant aux *membres de l'entablement voisins du plafond* : Τοῖς ἐγκαύταις (ἐκ τοῦ ἐντὸς ὑπὸ τὴν ὀροφήν, et, plus précisément, en *peintures d'ornement exécutées sur la cymaise de la frise intérieure* : Τὸ κυμάτιον ἐγκέαντι τὸ ἐπὶ τῷ ἐπιστυλίῳ τῷ ἐντός, ces travaux s'appliquent bien, comme on le voit, à la *partie supérieure* de l'édifice seulement, ici de même qu'aux *Propylées*, et j'ajoute, de même encore qu'au *Parthénon*, au *temple de Thésée*, en un mot, à tous les monuments attiques, où l'on a découvert de la peinture. Le témoignage de ce document irréfragable s'accorde donc avec l'observation des faits, pour nous donner la preuve péremptoire, qu'il n'y eut effectivement de peintures d'ornement que *sur les membres supérieurs de l'entablement, particulièrement à la cymaise*; et tout ce que l'on ajoute, au delà de cette notion capitale, est en dehors de la vérité, en dehors de l'histoire de l'art, telle que l'ont constituée l'étude des monuments et celle des textes de l'antiquité.

Les précieuses inscriptions que je viens de citer, à l'exemple de M. Ém. Burnouf, et dont j'avais déjà fait usage, dans ce journal même[3], au sujet de la question qui nous occupe, nous apprennent un fait bien

[1] C'est la célèbre inscription rapportée par Chandler, qui l'avait trouvée dans les ruines de l'*Acropole*, et qui, après l'avoir transportée en Angleterre, où elle se trouve aujourd'hui au *British Museum*, la publia le premier, *Inscript. græc.* P. II, n. 1; cf. *Syllab.* p. XIV. Elle a été reproduite par Wilkins, *Atheniensia, etc.*, p. 193-218, et dans Rob. Walpole's, *Memoirs*, p. 580-603; puis, par Ott. Müller, *De Minerv. poliad. Sacr. et Æd.* p. 46-56; et publiée en dernier lieu, avec un savant commentaire, par M. Boeckh, *Corp. inscr. gr.* n. 160, t. I, p. 261-286. — [2] *Antiq. helléniq. ou Répert. d'inscriptions*, n[os] 56, 57, 58, 59, 60, p. 61. Ces inscriptions, publiées d'abord dans l'*Éphéméride archéologique* d'Athènes, cahier de novembre 1837, p. 12 et 13, ont été reproduites avec des restitutions généralement très-heureuses, qui en remplissent beaucoup de lacunes, et avec un savant commentaire qui en explique la plupart des termes, par M. Rangabe, dans l'ouvrage cité au commencement de cette note. M. Thiersch en a joint le *fac-simile* lithographié, avec le texte de M. Rangabe, comme *appendice* à son *Mémoire sur l'Erechtheum*, imprimé dans les *Abhandlung. d. philolog. Class. d. König. Bayer. Akadem. d. Wissenschaft.* (Munich, 1849), t. V, III[e] Abth. p. 79, ff. Taf. III. — [3] *Journ. des Savants*, février 1837, p. 107.

important : c'est que les travaux de peinture d'ornement qui s'entreprenaient, à cette époque, sur les édifices attiques, étaient exécutés par le procédé de l'*encaustique;* car les ouvriers chargés de ces travaux sont désignés par le mot *ἐγκαῦται*[1], qui signifie bien précisément *peintres à l'encaustique.* Et effectivement l'analyse chimique, qui a été faite par un professeur d'Athènes, M. Landerer, des couleurs employées dans les peintures en question[2], et qui sont le *bleu*, le *rouge*, le *vert*, le *jaune*, le *blanc* et le *noir*, a fourni la preuve que ces couleurs étaient minérales, qu'elles avaient été mélangées avec la *cire*, et que le *feu* avait été l'agent employé dans l'opération. Du reste, il est bien sensible que les hommes qui exécutaient ces sortes de peintures étaient des *ouvriers*, plutôt que des *artistes:* c'est ce qui résulte du prix de *cinq oboles pour chaque pied de peinture, πεντόβολον τὸν πόδα ἕκαστον*, qui est exprimé dans l'inscription, et de cette autre circonstance, que le travail en question se faisait par voie d'enchères et se donnait à l'entreprise; l'*entrepreneur, μισθωτής*, qui avait reçu 30 drachmes pour payement de 36 pieds de cette peinture, est nommé, sur l'inscription, Dionysodôros; et c'était sans doute aussi, de l'avis de M. Rangabe, le peintre lui-même, *avec ses ouvriers, κεφάλαιον Ἐγκαύταις* ΔΔΔ. On peut juger, d'après cela, si c'est une idée bien heureuse de M. Ém. Burnouf, d'avoir attribué des peintures d'ornement, telles que celles dont il s'agit, et telles que nous avons vu qu'il en existait de pareilles, aux mêmes places, dans les *Propylées*, à Mnésiclès lui-même, l'architecte du monument: assimilant ainsi le grand artiste, qui avait conçu la pensée de l'ouvrage et qui en dirigeait l'exécution, à des ouvriers du dernier ordre, dont le travail, purement mécanique, ne s'exerçait que sur des détails d'ornementation. Je me borne, du reste, à rapporter cette idée de M. Ém. Burnouf, que je repousse formellement; et je ne m'arrête pas non plus à réfuter les considérations que l'auteur allègue à l'appui, et qui ne me semblent ici d'aucune valeur. Je n'ajoute plus qu'un mot sur ces peintures de décoration, exécutées par un procédé si propre à en assurer la conservation, et restées en effet presque partout encore sensibles à l'œil, ou même au toucher[3]: d'où résulte la preuve que, là où elles n'apparaissent d'aucune façon, elles n'existèrent jamais en réalité. M. Rangabe, le savant antiquaire d'Athènes, ayant recherché, sur les architraves encore en place du *temple de Minerve poliade*, la trace qui devait s'y trouver de cette peinture encaus-

[1] Rangabe, *Antiquit. helléniq.* n. 56 A, p. 45 et 47. — [2] *Ibid.* p. 63-64. — [3] On a des exemples d'ornements peints sur le marbre, qui se sont conservés en relief, par le fait de la couleur qui a protégé la superficie du marbre.

tique, avait cru voir *très-distinctement*[1], dit-il, sur la moulure supérieure de l'architrave du portique de l'est, à l'extérieur, *un riche méandre peint en rouge;* mais, plus tard, il a reconnu, à la suite d'un examen plus attentif, *qu'il s'était trompé, en prenant,* comme il le dit encore lui-même[2], *pour les restes d'un méandre les traces de cette couleur brune*[3] *qui s'attache au marbre par suite de l'oxydation des parties ferrugineuses qu'il contient.* A mon tour, j'observe que cette méprise de M. Rangabe, si honorablement constatée par lui-même, tenait peut-être à la fausse idée qu'il s'est faite du mot *κυμάτιον*, qu'il applique à l'*ensemble des deux moulures de l'architrave ionique,* au lieu de l'entendre, suivant l'usage ordinaire, de la *moulure qui règne au-dessus du larmier*[4]. Or c'est sur cette dernière moulure que devaient se trouver les peintures indiquées par l'inscription, non sur les plates-bandes de l'architrave, où M. Rangabe avait cru les voir, et où il est certain, de son propre aveu, qu'elles n'existent pas.

Il ne me reste plus à examiner, dans le *Mémoire* de M. Ém. Burnouf, qu'une question, celle qui concerne la *galerie de peintures* formée dans l'aile droite des *Propylées,* la *Pinacothèque, οἴκημα ἔχον γραφάς*[5], et dont je puis d'autant moins me dispenser de parler, que je m'y trouve cité[6], à l'occasion de la controverse élevée sur ce sujet entre M. Letronne et moi. Dans une longue et instructive *note* de son *Mémoire,* M. Ém. Burnouf fait connaître l'état des quatre murailles de la *Pinacothèque,* d'après le résultat du travail le plus exact et le plus minutieux, entrepris par notre jeune pensionnaire architecte, M. Desbuisson. Or ce résultat s'accorde de tout point avec celui de mes propres observations, faites en commun avec un autre architecte, aussi pensionnaire de notre école de Rome, M. Morey; et les points suivants s'y trouvent constatés d'une manière à ne plus comporter désormais la moindre incertitude : 1° la surface du marbre est partout intacte; 2° le mur n'est point préparé pour recevoir le stuc, mais finement travaillé à la gradine, de manière qu'il n'y reste aucune trace de stuc, et qu'une telle surface fût impropre à le recevoir; 3° on ne voit nulle part la trace de clous de métal; ce qui prouve

[1] *Antiquit. hellèniq.* p. 65, § 4. — [2] *Ibid.* p. 388, correct. à la page 65, N. 56, A, § 10. — [3] Le célèbre antiquaire, M. Welcker, qui a vu et bien étudié les monuments d'Athènes, a aussi remarqué cette *couleur de brun rouge* que le temps a imprimée par places, *sur les colonnes* et *sur les frises* du *Parthénon,* et il déclare, à l'appui de cette observation, que *le marbre y a conservé son épiderme, sans aucun reste d'un enduit encaustique, die Giebegruppen des Parthenon,* dans ses *alte Denkmäler,* I, 99-100, 26). — [4] C'est aussi de cette manière que M. Thiersch traduit le mot *κυμάτιον*, *über das Erechtheum, etc.,* p. 132 : Τὸ κυμάτιον τὸ ἐπὶ τῷ ἐπιστυλίῳ ist wohl die steigende Welle *über dem Architraven.* — [5] Pausan., I, xxii, 4. — [6] *Archives, etc.,* p. 29-30, 2).

qu'il n'y eut jamais de tableaux fixés aux murs par des tenons. La conclusion que notre auteur tire de ces trois faits est celle-ci, que je rapporte textuellement : *Nous devons conclure de là que les tableaux vus par Pausanias n'étaient ni peints à l'encaustique sur les parois, ni peints sur des panneaux de bois fixés aux murs; ils étaient donc détachés et indépendants de l'édifice.*

Cette conclusion est dirigée, dans la pensée de notre auteur, à la fois contre l'hypothèse de M. Letronne et contre la mienne ; car, au commencement de sa *note*, où il se proposait de rechercher *de quelle espèce étaient les tableaux des grands maîtres que Pausanias vit encore dans la Pinacothèque*, voici comment il s'exprimait : « Deux savants archéologues de « nos jours, M. Raoul-Rochette et M. Letronne, ont longuement[1] dé« battu cette question, et leur grande érudition n'a laissé échapper « aucun texte qui pût servir à la résoudre. L'un a pensé qu'il s'agissait « de tableaux sur bois fixés par des tenons de métal aux murs du monu« ment; l'autre, par des raisons non moins convaincantes[2], établissait « que ces peintures étaient à l'encaustique, appliquées immédiatement « sur le marbre, préparé au marteau. » Or, je le dis bien à regret, M. Ém. Burnouf ne s'est fait une idée juste ni de l'hypothèse de M. Letronne, ni de la mienne, certainement faute d'avoir lu avec assez d'attention les pages des deux écrits où cette question est débattue. L'opinion de M. Letronne était[3] que « les peintures de la *Pinacothèque* pou« vaient être de deux espèces : par exemple, que celles qui paraissent « avoir un caractère votif pouvaient être sur *tableaux mobiles;* mais que « les sujets mythologiques ou héroïques avaient été peints sur le mur « même. »

J'ai dit ailleurs[4] ce que je pensais de cette hypothèse, tendant à faire de la *Pinacothèque* une galerie de peintures, dont les unes auraient été *sur mur*, les autres *sur bois*, et je n'ai pas à y revenir. Mais M. Letronne n'a jamais dit que ces peintures, exécutées sur mur ou autrement, fussent *à l'encaustique*, et conséquemment l'opinion qu'on lui prête ici n'est pas la sienne. Je dirai plus; l'ensemble de ses vues sur la peinture grecque, où il donnait, avec grande raison, la part la plus

[1] Ce mot ou ce reproche ne peut s'appliquer qu'à mon travail, qui renferme *vingt-sept pages* de discussion, *Lettr. archéologiq. etc.*, I, p. 43-70, tandis que celui de M. Letronne est renfermé dans *moins de cinq pages*, *Lettr. d'un antiq.*, IX, p. 107-111. — [2] M. Ém. Burnouf serait sans doute bien embarrassé de dire quelles sont les *raisons* si *convaincantes* que M. Letronne a données à l'appui d'une opinion qu'il n'a pas même énoncée. — [3] *Lettr. d'un antiq.*, IX, p. 109-110. — [4] *Lettr. archéolog.*, I, p. 51-53.

considérable à la détrempe, et où il n'admettait l'*encaustique* que dans des cas assez rares et à des époques assez tardives, est contraire à l'idée qu'on lui attribue. Quant à moi, il doit bien m'être permis de dire que je n'ai jamais eu ni exprimé la pensée qu'on me prête, c'est à savoir que les peintures de la *Pinacothèque* fussent des *tableaux fixés aux murs par des tenons de métal*. Loin de là; en discutant, contradictoirement avec M. Letronne, la circonstance des trous de scellement qui manquent sur toute la surface des quatre murailles, circonstance déjà bien connue de nous deux, et non pas aussi nouvelle qu'elle l'était pour M. Ém. Burnouf, qui reconnaît l'avoir apprise de M. Desbuisson, je disais, ce que je suis obligé de reproduire ici [1] : « Que les *tableaux consacrés* dans un temple, ou dans un édifice quelconque, n'y étaient point « *attachés avec des clous*, dont l'insertion sur toute la face d'une muraille « aurait été pour les anciens un procédé barbare, mais qu'ils étaient « *suspendus avec des bandelettes*, de la manière qui sera expliquée dans « un autre endroit. » M. Ém. Burnouf s'est donc donné bien inutilement la peine de réfuter chez M. Letronne et chez moi des idées qui n'étaient pas les nôtres; et, sans attacher à cette inadvertance de sa part plus d'importance qu'elle n'en comporte, j'ajoute une observation qui m'est fournie par M. Rangabe [2], c'est que, sur un marbre attique récemment trouvé à l'est des *Propylées*, et très-probablement relatif à la *Pinacothèque*, il est question d'un *crochet*, *ὄνυξ*, tel qu'il devait y en avoir pour servir à *suspendre des tableaux qui étaient des planches de bois;* comme c'est l'idée de M. Rangabe, et comme ç'a toujours été la mienne. Il est fait mention sur le même marbre *de petits escaliers*, *κλιμακίδες*, dont l'objet ne pouvait être que de fournir le moyen de voir de près les *tableaux suspendus à la muraille;* ce qui revient encore aux idées que je me suis toujours faites de cette *galerie de tableaux* formée dans la *Pinacothèque*.

Il y aurait encore bien d'autres questions à éclaircir au sujet des *Propylées*, telles que celle qui regarde la forme, la grandeur et la disposition du grand escalier, dont je crains que M. Ém. Burnouf ne se soit pas fait une idée juste [3]; celle qui a rapport aux statues équestres attri-

[1] *Lettr. archéolog.*, I, etc., p. 64. — [2] *Antiq. helléniq.*, n. 88, p. 87, 88. — [3] M. Ém. Burnouf suppose, p. 27, 1), que *les degrés ne descendaient pas jusqu'au bas de la colline, ce qui*, ajoute-t-il, *ne serait justifié ni par l'art ni par l'archéologie*, et il se représente le *chemin* du plan incliné comme *tournant subitement au pied de la plate-forme du temple de la Victoire*. Or il est certain, et M. Ém. Burnouf a pu s'en assurer par ses propres yeux, que les derniers degrés, encore en place, atteignent la base du mur de Cimon. Le degré trouvé dans la fouille de M. Titeux était sur un angle différent, à 3 mètres environ au-dessous, et pouvait bien ne pas être à sa place antique.

buées aux fils de Xénophon, que notre auteur place *à l'abri sous les portiques* [1], non-seulement sans aucune autorité, mais encore contre toute vraisemblance et contre le témoignage même de Pausanias [2]; celle enfin qui concerne le grand piédestal d'Agrippa, dont M. Ém. Burnouf n'a rien dit, et dont il a même retranché la figure sur son plan des *Propylées*, bien qu'il soit impossible de ne pas tenir compte de cet élément dans un travail sur les *Propylées*. Mais je dois me borner à énoncer ces questions, qui manquent ou qui ne sont qu'indiquées dans le *Mémoire* de M. Burnouf; sans compter qu'il en existe encore quelques autres qui devraient entrer dans un examen complet de ce grand monument de l'art attique, et dont je ne dis rien ici, parce que j'ai depuis longtemps l'intention, que j'ai annoncée dans mes *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*, de faire un travail étendu sur les *Propylées* en général et sur la *Pinacothèque* en particulier.

Mais, en terminant ce compte rendu des *Mémoires* de M. Ém. Burnouf, où je crois avoir donné assez de témoignages de l'intérêt sincère que j'ai pris au travail de notre jeune antiquaire, qu'il me soit permis de lui adresser un conseil, qui pourra peut-être profiter aux autres savants qui lui succéderont dans notre école d'Athènes. L'étude de l'antiquité repose à la fois sur l'observation la plus attentive des monuments et sur l'intelligence la plus exacte des textes; tout ce que l'on cherche à joindre à ces deux éléments de travail, et que l'on puise dans un fond d'idées métaphysiques, de considérations morales, la plupart du temps étrangères à l'esprit des anciens, ne peut guère servir qu'à donner à cette étude une tendance systématique et une direction fausse, que je verrais avec beaucoup de peine, je l'avoue, s'établir dans notre école d'Athènes. Des faits bien étudiés, des textes bien compris, des monuments bien observés, voilà ce que l'on doit demander aux membres de cette école, plutôt que d'ingénieuses pages où l'imagination se joue dans les vapeurs de l'*esthétique*. Cette science nébuleuse, née dans les régions froides et sombres du nord de l'Europe, ne renferme pas le secret des œuvres produites sous le ciel pur et brillant de la Grèce. Si ce secret peut encore se découvrir, c'est seulement aux esprits qui, se tenant en

[1] *Archives, etc.*, p. 29. — [2] Pausan., I, XXII, 4 : Τὰς μὲν οὖν εἰκόνας τῶν ἱππέων οὐκ ἔχω σαφῶς εἰπεῖν εἴτε οἱ παῖδές εἰσιν οἱ Ξενοφῶντος, εἴτε ἄλλως ἘΣ ΕΥ̓ΠΡΕΠΕΊΑΝ πεποιημέναι. Ces derniers mots prouvent certainement que les statues équestres dont il est question contribuaient à la *décoration*, à *l'effet* des *Propylées* de l'*Acropole;* d'où il résulte qu'elles ne pouvaient être *à l'abri sous les portiques;* sans compter que leur présence en cet endroit, si peu favorable pour des statues équestres, aurait été un embarras dans la célébration des Panathénées et dans bien des circonstances. La place de ces statues était donc ailleurs; ce qui n'est pas difficile à déterminer.

dehors des nuages de la métaphysique, sur le terrain réel de la Grèce antique, vivent dans la contemplation assidue des monuments de l'art, guidée par l'intelligence éclairée de ceux de la langue; et les élèves de notre école d'Athènes sont placés, sous ce double rapport, dans des conditions trop favorables, pour avoir rien à envier ni à prendre dans les écoles d'au delà du Rhin.

RAOUL-ROCHETTE.

Observations sur la ville de Ninive.

TROISIÈME ARTICLE.

Il y a quelques mois, je publiai, dans le *Journal des Savants*, un mémoire assez étendu, qui contenait un examen approfondi de faits nombreux, dont l'ensemble devait contribuer à éclaircir la topographie de l'antique Ninive. Je croyais avoir répondu d'avance aux objections que pouvait soulever une question, sans contredit, fort difficile, puisque les détails qu'il s'agit de coordonner et de discuter remontent jusqu'aux périodes les plus anciennes de l'histoire. A peine mon mémoire avait-il vu le jour, qu'un savant d'un mérite distingué, le docteur Hœfer, publia, de son côté, une dissertation, dont la suite vient de paraître, et dans laquelle il émet une hypothèse entièrement contraire à celle que j'avais proposée. Il est évident que l'auteur n'a pas eu connaissance de mon opinion sur cette matière, car il n'en a fait aucune mention. M. Hœfer croit pouvoir admettre que les ruines découvertes à Khorsabad et à Nimroud n'appartiennent en aucune manière à l'antique capitale de l'empire assyrien; que Ninive n'a jamais été située sur la rive orientale du Tigre; que sa position doit être cherchée près des bords de l'Euphrate, et que nous ignorons encore complétement le point précis sur lequel avait été fondée cette immense capitale. J'ose me flatter que, si M. Hœfer avait pu consulter mes observations, il y aurait trouvé la solution de quelques-unes des difficultés qui, dans l'hypothèse contraire à la sienne, lui ont paru insurmontables; mais, puisqu'il n'a pas cité mon travail, je dois revenir sur le même objet, et soumettre à un supplément de discussion les faits traités par moi dans la première partie de ce mémoire.

Il est, à vrai dire, extrêmement déplorable qu'une ville aussi impor-

tante que Ninive ait laissé dans l'histoire si peu de traces de son existence. Les anciens ne l'ont connue et n'en ont parlé qu'à une époque où cette capitale était depuis longtemps ensevelie sous ses ruines. A coup sûr, si cette ville avait été debout et florissante dans ces siècles où vivaient Hécatée de Milet, Hérodote et les historiens grecs les plus célèbres; si ces hommes judicieux avaient pu eux-mêmes visiter et parcourir son enceinte, la description qu'ils en auraient transmise eût présenté tous les caractères d'une certitude complète; et les écrivains postérieurs se seraient contentés de transcrire ces détails, sans oser substituer, à des faits évidents, des assertions peu exactes, des hypothèses ou erronées ou douteuses.

Dans un second mémoire qui vient de paraître, M. Hœfer, supposant que l'opinion émise par lui, relativement à la position de Ninive, a été démontrée d'une manière à ne plus offrir la matière d'un doute, s'attache à prouver que les monuments découverts au delà du Tigre, tant à Nimroud qu'à Khorsabad, ne remontent pas au temps où florissait l'empire assyrien; qu'ils appartiennent à une époque beaucoup moins ancienne, et qu'ils nous représentent le tableau de la civilisation et des mœurs de la Perse, tels qu'elles existaient sous la domination des monarques Achéménides, des Arsacides et même des Sassanides.

Comme, malheureusement, mon opinion sur la plupart de ces points ne saurait s'accorder avec les idées du savant auteur, je me vois contraint de revenir sur cette discussion, et de fortifier, par de nouvelles preuves, mes précédentes assertions.

Si l'on en croit M. Hœfer, « les historiens les plus anciens donnaient « exclusivement le nom d'*Assyrie* à un pays situé entre l'Euphrate et le « Tigre. Hérodote, d'accord avec la Bible, l'emploie comme synonyme « de *Babylonie*..... Les rois de Perse, ayant fait de Babylone leur prin« cipale résidence, s'appellent quelquefois, dans la Bible, *rois d'Assyrie*. « L'Assyrie ancienne a pu s'étendre en deçà de l'Euphrate et se con« fondre avec la Syrie, car les rois assyriens, si souvent en guerre avec « les Juifs, les Arabes et les Phéniciens, avaient leur sphère d'activité « bien plutôt en deçà de l'Euphrate qu'au delà du Tigre. Jamais aucun « auteur antérieur au règne des Parthes n'a parlé d'une Assyrie située au« delà du Tigre. » L'auteur ajoute que, suivant Moïse, le Tigre coulait à l'est de l'Assyrie. Il se demande comment, d'après cela, on a pu chercher au delà du Tigre les ruines de l'antique capitale de l'Assyrie. Puis il ajoute : « Voici peut-être la cause de l'erreur. Les Parthes, dont les an« cêtres avait servi dans les armées de Xercès et de Darius, furent tou« jours hostiles à la dynastie gréco-macédonienne. Guerriers intrépides, ils

« finirent par entamer l'empire des successeurs du lieutenant d'Alexandre, « et bientôt la dynastie des Arsacides remplaça celle des Séleucides. Ja« loux d'évoquer en toutes circonstances le glorieux souvenir des Mèdes et « des Perses, ils donnèrent, en face de l'étranger, qui occupait encore la Mé« sopotamie, des noms célèbres à des contrées et à des villes situées au delà « du Tigre, où étaient leurs principaux campements. » L'auteur ajoute que l'Assyrie telle qu'elle est circonscrite par Strabon et par Ptolémée, n'est mentionnée chez aucun écrivain antérieur à la dynastie des Séleucides, même à l'ère chrétienne. « Mais, dit-il, ce n'est pas seulement une nou« velle Assyrie qu'on rencontrait au delà du Tigre, il y avait aussi une « Chaldée, une Babylonie; toutes les contrées transtigriques n'avaient « donc de commun que les noms avec l'Assyrie, la Chaldée et la Babylo« nie *mésopotamiques*. Malheureusement, la ressemblance des noms amène « facilement la confusion des choses; c'est ce qui est arrivé pour les « deux Assyries; la Ninive des Parthes et des Sassanides, prise par l'em« pereur Héraclius, a été confondue avec la Ninive de Sardanapale. » J'ai cité les propres paroles de M. Hœfer, afin de n'affaiblir en rien la force de ses preuves; il me reste maintenant à répondre à ses assertions. Pour commencer par la dernière, je dois dire que, si les idées qu'il a émises présentent un ensemble ingénieux, et par suite séduisant, elles sont loin d'être appuyées sur des arguments décisifs. D'abord, rien n'atteste ce zèle, que, suivant l'auteur, les Parthes auraient montré pour détruire dans leurs États les vestiges de la domination grecque, ressusciter les anciennes dénominations des contrées qui existaient sous les monarques de la Perse, et transporter ces noms dans des pays au delà du Tigre; aucun passage d'un auteur ancien ne saurait être allégué à l'appui de cette hypothèse. Les Parthes, ces farouches dominateurs d'une bonne partie de l'Orient, qui étaient plutôt campés qu'établis dans ces vastes et fertiles régions, ne paraissent pas avoir jamais attaché beaucoup d'importance à réhabiliter le souvenir des anciens rois, des anciennes monarchies de l'Asie. Nous ne voyons nulle part qu'ils aient songé sérieusement à remettre en vigueur les lois, les institutions des Perses et des Assyriens. Ennemis des Séleucides, ils ne l'étaient pas des Grecs en général. Dans leur empire, on voyait un grand nombre de villes qui portaient des noms grecs; les unes avaient été fondées par les Séleucides, d'autres avaient seulement reçu des vainqueurs de nouvelles dénominations. Mais ces dernières dénominations, ainsi que je l'ai dit ailleurs, n'avaient jamais été admises par les habitants primitifs, qui avaient obstinément conservé les noms antiques, par lesquels, de temps immémorial, étaient désignées leurs villes natales. Aussi, à la chute de la domination

des successeurs d'Alexandre, les noms grecs avaient cessé d'être en usage, et les noms anciens avaient conservé exclusivement leur forme primitive. Quant aux villes fondées par les Séleucides, elles retinrent sous la domination arsacide, et plus tard sous celle des Sassanides, les noms qu'elles avaient reçus de leurs fondateurs. Vis-à-vis la capitale de l'empire des Parthes, il existait, sur la rive droite du Tigre, une vaste cité, celle de Séleucie, qui renfermait une immense population, toute grecque de langage, d'origine, de mœurs, et qui supportait assez impatiemment le joug de ses maîtres. Or les princes Arsacides ne cherchaient point à disperser ou à transporter ailleurs cette agglomération d'hommes étrangers et turbulents. Nous ne voyons nulle part que les mêmes monarques aient songé à relever les ruines de l'antique Babylone et à l'opposer à Séleucie, tandis que cette dernière ville avait, en grande partie, causé la dépopulation de l'ancienne capitale de la Babylonie. Les Arsacides, comme je l'ai dit, n'étaient nullement ennemis des Grecs : leurs médailles, frappées en langue grecque, les titres qu'il prennent sur les monuments, confirment ce que j'avance. Et nous lisons dans la vie de Crassus, par Plutarque, que le roi des Parthes, Orode, aimait beaucoup la littérature grecque. Or, je le demande, peut-on supposer que ces conquérants, sans aucun motif sérieux, sans aucune utilité réelle, aient voulu relever une nouvelle Ninive, loin des lieux qu'avait occupés l'antique cité de ce nom, et transporter au delà du Tigre les noms d'*Assyrie*, de *Chaldée* et de *Babylonie*, tandis qu'une tradition constante, appuyée sur un si grand nombre de faits guerriers, soit réels, soit fabuleux, avait si bien fixé les limites de ces contrées célèbres ? Une pareille supposition est, il faut le dire, complétement gratuite.

D'ailleurs, quand on connaît les peuples de l'Orient, on sait avec quelle ténacité scrupuleuse ils ont toujours conservé leurs anciens noms, l'indication des limites qui circonscrivaient leur pays. Combien de pays, de villes, portent encore aujourd'hui les dénominations qui les désignaient dès le temps de Moïse. Il est donc tout à fait probable que la Babylonie, l'Assyrie, telles qu'elles se trouvent décrites par Strabon et Ptolémée, correspondaient parfaitement, sous le rapport de la position et de l'étendue, à celles qu'elles avaient eues, sous le règne de leurs anciens rois. M. Hœfer objecte qu'aucun écrivain antérieur au règne des Sassanides ou à Jésus-Christ, ne fait mention d'une Assyrie et d'une Babylonie situées au delà du Tigre. Mais, d'abord, je répondrai que les historiens de l'antiquité grecque n'avaient guère parcouru ces parties reculées de l'Orient; qu'Hérodote, suivant toute apparence, et malgré des assertions contraires, n'avait jamais poussé ses voyages jusqu'à Baby-

lone et aux rives du Tigre; que l'histoire de Ctésias ne nous est connue que par un abrégé assez infidèle; que Xénophon, dans sa mémorable retraite, n'avait fait que traverser bien rapidement un pays où les périls l'entouraient de toutes parts, et n'avait guère pu s'arrêter à prendre sur la position et les antiquités de cette contrée des renseignements bien approfondis.

Mais est-il bien certain qu'aucun écrivain tant soit peu ancien n'ait étendu jusqu'au delà du Tigre les limites de la Babylonie et de l'Assyrie? J'ose affirmer le contraire. J'ai eu occasion, dans le cours de mon premier travail, de citer plusieurs fois, et avec confiance, la traduction arabe d'un ouvrage considérable intitulé : *l'Agriculture nabatéenne.* Ainsi que je crois l'avoir démontré jadis, ce livre, écrit primitivement en langue chaldaïque, a dû être composé à l'époque où la monarchie Babylonienne était florissante. Or, partout, dans ce recueil, les limites de la Babylonie et de l'Assyrie sont désignées comme s'étendant, à l'est et au nord, bien au delà du Tigre.

Je vais plus loin, et je dis que, du temps de Moïse, la Babylonie se prolongeait dans la contrée qui s'étend à l'orient du Tigre. L'écrivain sacré nomme, parmi les villes que fonda Nemrod, celle de *Kalneh* כַּלְנֵה. Or, comme je crois l'avoir démontré dans mon *Premier mémoire sur la Babylonie*, la ville indiquée par Moïse répondait à celle qui fut depuis nommée par les Arabes *Holwan*, حلوان, et qui a toujours passé pour former la limite orientale de la Babylonie. Ainsi, dès les temps historiques les plus anciens, dès le berceau des sociétés, la contrée dont Babylone était la capitale ne se trouvait pas circonscrite entre l'Euphrate et le Tigre, mais elle formait, du côté de l'orient, une pointe considérable vers les pays limitrophes des Mèdes et des Perses. Et cette circonstance semble indiquer, contre l'opinion de M. Hœfer, que les rois de Babylone et de Ninive purent et durent, dès les temps les plus reculés, avoir fréquemment des relations bienveillantes ou hostiles avec les peuples de la haute Asie; tandis que, durant bien des siècles, ainsi que j'espère le démontrer, leur influence sur les nations placées en deçà de l'Euphrate fut à peu près nulle.

Je pourrais continuer cette discussion. Mais je m'arrête ici, pour revenir sur ce qui concerne la position de Ninive.

Ainsi que je l'avais dit, après bien d'autres historiens et géographes, Moïse a le premier indiqué la fondation de Ninive par Aschschour ou Assur. Il nomme aussi la contrée d'Assyrie, אַשּׁוּר, dans la description qu'il fait du paradis terrestre. Ce dernier passage est invoqué par M. Hœfer, comme offrant une preuve irréfragable qui démontre que

l'Assyrie était tout entière sur la rive droite du Tigre. Moïse, parlant du fleuve du Tigre, s'exprime ainsi : הוּ הַהֹלֵךְ קִדְמַת אַשּׁוּר. J'avais traduit : « C'est ce fleuve qui coule vers l'Assyrie. » M. Hœfer, sans me nommer, critique cette version, et affirme que ces mots, קִדְמַת אַשּׁוּר, signifient nécessairement « à l'*orient d'Aschschour;* que, par conséquent, l'Assyrie s'étendait tout entière à l'occident du Tigre, et qu'aucune partie de cette province n'occupait la rive opposée. Je répondrai, 1° que rien ne s'oppose à ce que l'on admette l'explication que j'ai proposée, et qui était également celle qu'avait suivie feu M. Rosenmüller. Les autres passages où se trouve le mot קִדְמַת ne contredisent point mon assertion. Dans le passage de la Genèse où il est dit que Caïn alla habiter קִדְמַת עֵדֶן[1], le texte n'indique pas, d'une manière positive, que le lieu choisi par Caïn pour sa demeure fût à l'orient d'Éden. Il pouvait être « devant, vers la province d'Éden. » Dans le livre de Samuel[2], on lit que la ville de Michmas était placée קִדְמַת בֵּית אָוֶן. On traduit d'ordinaire « à l'ouest de Beth-aven. » Mais aucun autre témoignage ne nous indique que Beth-aven fût à l'ouest de Michmas. On pourrait donc traduire « devant Beth-aven. » Eusèbe[3] se contente de dire que Bethan ou Beth-aven était vis-à-vis Michonas, *ἔναντι*. Enfin le prophète Ézéchiel[4], parlant du tombeau de Gog, dit qu'il sera placé קִדְמַת הַיָּם. On traduit ordinairement « à l'orient de la mer. » J'avoue qu'il serait peut-être mieux de dire « vers la mer. »

Mais je vais plus loin, et je dis que, même en adoptant la traduction « ce fleuve qui coule à l'orient d'Aschschour, » on ne saurait tirer de ce passage aucun avantage décisif pour attester que l'Assyrie ne s'étendait pas sur la rive orientale du Tigre. En effet, d'après le récit de Moïse, Aschschour, ayant quitté Babylone, alla fonder plusieurs villes, entre autres Ninive, Kalah et Resen. Or ces deux dernières étaient évidemment placées à l'occident du fleuve. Par conséquent, le pays où elles se trouvaient faisait partie des États d'Aschschour. Moïse a donc pu dire, sans invraisemblance, que le Tigre coulait à l'orient d'Aschschour. Mais on n'en doit pas conclure que cette province ne s'étendît pas sur la rive oposée; or, s'il est vrai que la capitale fût bâtie dans cette même partie du royaume, il est naturel de croire que le fondateur avait communiqué son nom à la contrée qui entourait cette même place. C'est la province *Aturie*, dont le nom, prononcé à la manière chaldaïque, répond parfaitement à celui d'*Aschschour*. On peut croire que, dans les

[1] *Genes* cap. IV, v. 16. — [2] Lib. I, cap. XIII, v. 5. — [3] Cap. XXXIX, v. 11. — [4] *Onomasticon urbium et locorum* (p. 38).

temps qui précédèrent la naissance de Moïse, la domination des princes de Ninive s'était étendue en deçà du Tigre; qu'ils avaient déjà soumis à leur empire la ville de Babylone et les contrées voisines. En sorte que la partie de leurs États qui se trouvait à l'est du fleuve ayant acquis un plus haut degré de splendeur, Moïse avait pu dire, sans aucune invraisemblance, que le Tigre coulait à l'orient d'Aschschour.

Mais il résulte du récit de Moïse une autre circonstance qui a échappé à M. Hœfer, et qui dépose complétement contre son hypothèse relative à la position de Ninive; car il place, comme on sait, cette ville sur le bord de l'Euphrate, ou non loin de ce fleuve, dans l'espace qui s'étend vers le Tigre. L'écrivain sacré, parlant de l'Euphrate, ne dit nullement qu'il ait baigné l'Assyrie. Aurait-il oublié de faire mention d'un fait aussi essentiel, surtout si la capitale de l'Assyrie avait été située non loin de la rive de ce grand courant d'eau. Or, puisqu'il n'en fait aucune mention, tandis qu'il atteste expressément que le Tigre baignait l'Assyrie, on doit conclure que ce dernier fleuve était le seul qui traversât cette contrée, et que ce pays ne s'étendait nullement, du côté de l'ouest, jusqu'aux rives de l'Euphrate. Donc Ninive ne pouvait être située près de cette grande rivière. Un nouveau renseignement, tiré également du Pentateuque, vient encore confirmer ce que j'avance, et sert à prouver que, dans ces temps reculés, les limites de l'Assyrie étaient loin d'atteindre le bord de l'Euphrate. Jacob, partant de la Palestine pour se rendre auprès de Laban, son oncle, arriva dans la contrée désignée par les noms de *Paddan-Aram*, פַּדַּן אֲרָם (la plaine d'Aram), ou *Aram Nahraïm*, אֲרַם נַהֲרַיִם (Aram des deux fleuves). Il est clair, d'après ce passage, que ce pays, appelé depuis par les grecs *Mésopotamie*, n'était pas encore alors sous la domination des Assyriens, dont le nom ne se trouve pas indiqué une seule fois dans la narration du voyage et du séjour de Jacob. On peut conclure qu'à cette époque reculée la ville de Harran et la vaste province qui l'entoure ne faisaient point partie de l'empire des Assyriens; que le territoire occupé par ce peuple comprenait, du côté de l'ouest, les pays qui avoisinent le Tigre et s'étendait probablement assez loin à l'orient de ce grand fleuve.

D'autres passages viendront encore confirmer cette assertion.

Mais, avant d'aller plus loin, je dois achever la discussion des faits qui concernent la situation de Ninive, et prouver que je ne suis pas tombé dans une erreur grave, en soutenant que cette capitale s'élevait sur la rive gauche du Tigre, vis-à-vis du site de Mosul, là où de vastes monticules semblent recéler les débris d'une cité considérable. Je ne répéterai pas les détails consignés dans mon premier mémoire. J'y

joindrai seulement quelques observations qui peuvent, je crois, présenter un peu d'intérêt. Puisque, comme je pense l'avoir établi tout à l'heure, l'Assyrie, du temps de Moïse, était loin de s'étendre jusqu'à l'Euphrate, la capitale de cet empire ne pouvait être située sur la rive de ce fleuve. J'ai rapporté, dans mon premier mémoire, des passages extraits de l'*Agriculture nabatéenne*, et qui constatent la position de Ninive sur la rive du Tigre. Hérodote, ainsi que M. Hœfer est forcé d'en convenir, atteste d'une manière expresse, et cela dans deux passages différents, que la capitale de l'empire assyrien était située sur le bord du Tigre. M. Hœfer, pour éluder la force de ces autorités, invoque le témoignage de Ctésias ou plutôt de son abréviateur, Diodore de Sicile, qui place en effet Ninive près de l'Euphrate et contredit ainsi toutes les notions qui existent sur la situation de cette ville. J'ai, dans mon premier mémoire, discuté ces passages; j'ai fait voir que cette assertion reposait sur une erreur manifeste, que cette erreur devait probablement être attribuée à Diodore, qui a plus d'une fois montré assez de négligence dans la manière dont il a transcrit la narration de Ctésias : j'ai cependant ajouté que ce dernier avait peut-être commis lui-même cette faute, et, dans ce cas, j'ai exposé ce qui avait pu l'induire en erreur. Je ne reviendrai pas sur ces détails, que j'engage M. Hœfer à vouloir bien consulter; il y trouvera, je pense, une solution satisfaisante de la difficulté que lui a offerte ce passage.

L'auteur, voulant confirmer par des passages de la Bible le témoignage de Ctésias, cite la narration de Jonas, dont j'ai, si je ne me trompe, donné une explication satisfaisante. Il transcrit également des passages de la prophétie de Nahum, et croit y trouver la preuve de l'opinion qu'il a émise. On lit dans le texte du prophète : « Les portes des fleuves « s'ouvriront et le palais sera frappé de terreur[1]. » M. Hœfer fait, à ce sujet, les observations suivantes : « L'Euphrate s'appelle le *fleuve* par « excellence, הַנָּהָר, et le pluriel féminin, הַנְּהָרוֹת, les *fleuves*, qui est ici em- « ployé, désigne à la fois l'Euphrate et le Tigre. Or, si, d'après l'ordre de « Jéhovah, Ninive devait être inondée par les *portes*, c'est-à-dire par les « ouvertures de l'Euphrate et du Tigre, cette ville devait être nécessaire- « ment située quelque part dans l'espace compris entre ces deux fleuves. « Comment concilier alors le texte de la Bible avec l'opinion de ceux « qui placent Ninive en dehors de cet espace mésopotamique. » Il me semble, pour moi, que ce passage ne présente pas une difficulté réelle, et ne contredit en aucune manière l'opinion que j'ai émise, relative-

[1] Cap. II, v. 7.

ment à la position de Ninive. D'abord, M. Hœfer semble abandonner ici l'assertion de Diodore. Suivant cet écrivain ou suivant Ctésias, ce fut l'Euphrate seul qui renversa un vaste pan des murailles de Ninive, par conséquent, la ville devait être située immédiatement sur la rive de ce fleuve et non pas sur un terrain intermédiaire, entre cette rivière et le Tigre; en second lieu, il est difficile de concevoir comment, au point où l'on pourrait présumer qu'était située la capitale de l'empire assyrien, les eaux de l'Euphrate et du Tigre auraient pu se réunir pour faire tomber les murailles de cette ville. 3° ainsi que je l'avais fait remarquer moi-même, le mot hébreu הַנָּהָר, *le fleuve*, désigne par excellence « l'Euphrate, » mais le pluriel הַנְּהָרוֹת indique en général « les fleuves, » sans aucune désignation particulière. Ce passage, donc, ne saurait s'appliquer exclusivement au débordement de l'Euphrate; on pourrait plutôt y voir, à l'exemple de beaucoup de commentateurs, une image de l'inondation du Tigre. Mais, suivant une explication qui me paraît plus vraisemblable, le prophète, par cette expression : « les portes des fleuves « seront ouvertes, » a voulu seulement désigner la longue série de catastrophes qui devaient fondre sur cette ville orgueilleuse, et amener sa ruine entière. Du reste, M. Hœfer s'est trompé dans l'interprétation d'un passage du même prophète, où on lit[1] : וְנִינְוֵה כִבְרֵכַת מַיִם מִימֵי הִיא. Il traduit de cette manière : « Ninive est comme un étang, ce n'est plus « que de l'eau. » Mais cette version n'est pas exacte; il faut rendre ainsi le texte : « Ninive, depuis le moment de son existence, était semblable à un bassin. » Quelques interprètes ont pensé que ces mots faisaient allusion à la nombreuse population de Ninive qui était remplie d'habitants, comme un étang regorge de poissons. On pourrait y voir aussi une image de l'abondance des eaux qui arrosaient cette ville, ainsi que ses environs et y maintenaient la fertilité et l'abondance. Du reste, la suite de cette prophétie, qui annonce la désolation de Ninive, celle de Sophonie, qui exprime, dans des termes analogues, la même catastrophe, ont reçu leur accomplissement d'une manière qui ne saurait laisser prise à aucun doute; mais, comme on voit, il ne s'y trouve pas un seul mot qui confirme l'assertion, ou plutôt la méprise de Diodore de Sicile.

Dans le livre de Tobie[2], nous lisons que son fils, ayant quitté Ninive pour se diriger vers Ragès, s'arrêta la première nuit sur le bord du Tigre. On conçoit très-bien que, si Ninive était située sur la rive de ce fleuve, le jeune voyageur avait dû le côtoyer durant quelque temps

[1] Cap. II, v. 9. — [2] *Ibid.*, v. 1.

avant de gagner le chemin qui devait le conduire au but de son voyage. Mais, si cette ville avait été située près de l'Euphrate, deux hommes marchant à pied n'auraient pu, en un jour, gagner la rive du Tigre.

D'après un passage de Diodore, cité par M. Hœfer, Darius, marchant contre Alexandre, partit de Babylone, à la tête de ses troupes, ayant le Tigre à sa droite et l'Euphrate à sa gauche. Il désirait combattre son ennemi dans les plaines qui avoisinent Ninive, et qui offraient un immense avantage pour le déploiement de ses nombreuses forces. M. Hœfer conclut de ce passage que la ville de Ninive était située dans la Mésopotamie, et que, si elle se trouvait placée sur le Tigre, elle devait occuper un terrain sur la rive droite ou occidentale du fleuve; mais le texte ne favorise pas cette conclusion. Les plaines dont il s'agit, et qui environnaient Ninive, étaient sur la rive gauche du fleuve, puisque Darius, sans qu'aucune circonstance eût modifié ses projets, se trouva bientôt campé près de Gaugamèle. Dans un passage d'Arrien, qui se rapporte à la même expédition[1], on lit qu'Alexandre, après avoir passé le Tigre, s'avança dans l'Assyrie, ayant le fleuve à sa droite. Il est visible qu'ici le mot *Assyrie* répond à l'*Atarie* de Strabon, et désigne la contrée qui bordait le Tigre du côté de l'orient.

Dans un passage de Pline[2], l'auteur a cru trouver une preuve que la ville de Ninive était placée sur le Tigre, non pas au delà, mais en deçà du fleuve, c'est-à-dire sur la rive droite occidentale; mais Pline, si je ne me trompe, ne dit pas ce qu'on lui fait dire; le passage est conçu en ces termes : «*fuit Ninus imposita Tigri ad solis occasum spectans.*» Rien, dans cet endroit, n'indique sur quelle rive du fleuve était placée la capitale des Assyriens; on voit seulement que la principale partie de cette cité regardait l'occident, ce qui ne s'oppose pas à ce qu'elle ait été située sur le bord oriental du Tigre.

D'ailleurs, je ne conçois pas bien, en examinant le mémoire de M. Hœfer, quelle est réellement son opinion, relativement à la situation de Ninive; d'abord il cite un passage de Diodore, qui place cette ville sur la rive de l'Euphrate; puis, d'après les indications contenues dans la prophétie de Nahum, il reconnaît qu'elle a pu être située dans l'espace intermédiaire qui s'étend depuis l'Euphrate jusqu'au Tigre. Enfin il suppose qu'elle pouvait se trouver sur la rive occidentale de ce dernier fleuve. Pour moi, j'avoue que je ne vois aucune objection solide qui empêche d'admettre que cette capitale était située sur la rive orientale du Tigre, vis-à-vis Mosul. Je ne répéterai point ce que j'ai dit sur

[1] Lib. III, cap. VII, p. 195. — [2] *Historia naturalis*, lib. XI, cap. XV.

ce sujet dans mon premier mémoire; j'ai expliqué comment une ville aussi considérable avait pu être anéantie, sans laisser ces vestiges immenses que l'on s'attendrait à rencontrer.

Quant à ce passage de Lucien où on lit que Ninive avait disparu, qu'il n'en restait plus aucune trace, et qu'on ne pouvait même désigner l'endroit où elle avait existé, ces expressions, sous la plume d'un écrivain satirique, n'ont pas l'importance que leur donnerait le témoignage d'un historien. Elles indiquent seulement qu'une capitale aussi vaste, aussi importante, avait dû éprouver d'une manière épouvantable les ravages du temps, la fureur dévastatrice des ennemis; puisqu'elle n'avait laissé que de faibles traces, qui laissaient à peine discerner le terrain que recouvrait jadis la capitale des Assyriens. Mais doit-on tirer de là, à l'exemple de l'auteur, cette conclusion rigoureuse : « Les anciens « nous laissent dans le doute et dans l'incertitude, relativement à la situa- « tion de l'antique Ninive. Pourquoi? C'est que déjà, à une époque fort « reculée, il ne restait plus de preuves, c'est-à dire de vestiges de la ca- « pitale des rois assyriens. » J'ose ne pas admettre cette assertion. Les témoignages historiques sont, en général, d'accord pour placer Ninive sur la rive orientale du Tigre. Le seul passage de Diodore qui contredit cette assertion n'a point une autorité réelle, et semble indiquer seulement une inadvertance de l'abréviateur. Enfin, les détails que nous donne M. Botta sur la mauvaise qualité des briques crues dont se composaient les édifices de cette partie de l'Assyrie expliquent assez bien la disparition presque complète des vestiges de ces édifices.

Quant à ce qui concerne la ville appelée *Ninus*, en syriaque *Ninoueh*, ܢܝܢܘܗ, et en arabe *Nouniah*, que l'on regarde comme ayant occupé une partie de l'emplacement sur lequel s'était jadis élevée la capitale de l'empire assyrien, M. Hœfer s'exprime en ces termes : « Il y avait donc, « à une époque assez récente, une ville, peut-être même plusieurs villes « ou villages qui portaient le nom de l'ancienne capitale des Assy- « riens..... Ces villes du même nom étaient presque toujours situées « dans des endroits différents, car le terrain d'une cité détruite était « sacré ou maudit. » Mais je ne saurais admettre cette conclusion. Il me paraît plus naturel de supposer qu'une nouvelle ville, bien différente de la splendeur de l'ancienne capitale, ne tarda pas à s'élever sur le terrain qu'avait occupé cette immense cité. Peut-être des Assyriens, échappés à la dévastation de leur patrie, étaient-ils venus relever, sur les débris informes de cette métropole, un simulacre de ville auquel ils avaient donné un nom qui leur rappelait l'existence de l'antique cité dont ils déploraient la chute effroyable. On conçoit qu'une si petite

place, occupant une si faible partie du sol de Ninive, n'avait pu exciter chez les vainqueurs un sentiment de crainte ou d'ombrage, et qu'ils ne pouvaient s'opposer à cet acte patriotique d'une population vaincue et malheureuse. On sait avec quel zèle patriotique les anciens aimaient à reproduire tout ce qui pouvait rappeler à leur souvenir et à celui de la postérité le nom et le souvenir de la ville où ils avaient pris naissance. Condamnés à l'exil, il fondaient sur une terre étrangère une cité à laquelle ils donnaient le nom de leur patrie. C'est ainsi que les Troyens compagnons de la captivité d'Hélénus s'étaient empressés d'élever, dans cette contrée ennemie, dans l'Épire, une petite ville qu'ils avaient décorée du nom de Troie, et qui offrait une faible image de leur antique demeure.

..... parvam Trojam, simulataque magnis
Pergama.

C'est ainsi que Teucer, exilé par son père, avait fondé dans l'île de Chypre une nouvelle Salamine. Mais, en supposant que l'existence de cette nouvelle Ninive ne remontât pas à une époque si reculée, on peut toujours admettre que les fondateurs, guidés par une tradition qui devait s'être conservée sur les lieux sans presque aucune altération, avaient dû choisir, pour établir leur nouvelle habitation, le terrain même sur lequel avait existé jadis l'antique capitale dont ils se proposaient de reproduire le nom, sinon la gloire. Or la catastrophe terrible et totale d'une ville telle que Ninive n'avait pu manquer de laisser dans la mémoire des peuples du voisinage des traces ineffaçables qui se transmettaient de génération en génération; et, sans doute, après même un espace de plusieurs siècles, les habitants de cette portion de l'Assyrie pouvaient indiquer d'une manière certaine et infaillible quel terrain couvrait les débris de la capitale de la contrée. C'est ainsi que, depuis la ruine entière de Babylone, une petite ville appelée encore *Bâbel*, s'éleva sur les ruines de la métropole des Chaldéens, et subsista durant tout le moyen âge.

Avant que je termine ce qui concerne la ville de Ninive, qu'il me soit permis de dire quelques mots sur un fait qui appartient à l'histoire littéraire de l'Orient. Si l'on en croit l'historien arménien, Moïse de Chorène [1], Arsace, roi des Parthes, avait tué le roi Antiochus, près de Ninive. Le fait pourrait être véritable sans qu'il fut nécessaire d'en conclure que le prince dont il est question régnât à Ninive. A l'époque où les Parthes se révoltèrent contre les Séleucides, il n'est guère à croire que les Assyriens eussent un roi de leur nation, et que Ninive fût, en si

[1] *Historia Armeniaca*, p. 21.

peu de temps, redevenue la capitale d'un nouvel empire. Si l'on en croit l'écrivain arménien, Valarsace, roi d'Arménie et frère d'Arsace, éprouvant un vif désir de connaître à fond l'histoire du pays qu'il gouvernait, députa vers Arsace un Syrien nommé Mar-Abbas-Katina, pour le prier d'ouvrir à cet ambassadeur les archives royales. Arsace, empressé de faire plaisir à son frère, mit à la disposition de Mar-Abbas les archives royales de Ninive; il s'y trouvait un ouvrage historique écrit en caractères grecs, et qui, suivant l'inscription, avait été traduit du chaldéen en grec par ordre d'Alexandre le Grand.

Cette narration présente, à vrai dire, tous les caractères de la fable: d'abord, il est fort douteux que, du temps d'Arsace, la ville de Ninive, en supposant qu'elle existât, ait renfermé des archives royales; en second lieu, Alexandre, durant sa courte carrière, n'eut ni le temps, ni probablement la volonté de faire traduire du chaldéen en grec un monument historique; 3° le nom Mar-Abbas-Katina n'appartient probablement pas à l'époque d'Arsace; les mots dont il se compose ne figurent chez les Syriens que depuis l'époque du christianisme. *Mar*, ܡܪܝ, comme on sait, signifie *seigneur; Abbas* est le nom *Iba*, assez commun chez les Syriens chrétiens; le mot *katina*, comme l'avait soupçonné Lacroze est le terme syriaque ܩܛܝܢܐ, qui signifie *subtil*. On peut donc croire que toute cette histoire repose sur une imposture; que le prétendu livre, traduit en grec par ordre d'Alexandre, était peut-être un exemplaire de l'histoire de Bérose. Qu'un chrétien de Syrie, ayant eu à sa disposition ce monument littéraire, et en ayant tiré des renseignements historiques, aura voulu relever la gloire de cet ouvrage, en lui attribuant l'honneur d'avoir fixé l'attention d'un prince aussi éclairé qu'Alexandre; que cette fable, qui flattait l'orgueil des Orientaux aura été accueillie avec transport par Moïse de Chorène, et, à son exemple, par tous les historiens de l'Arménie. QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Histoire de la conquête de Naples, par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, par le comte Alexis de Saint-Priest, Paris, Amyot, sans date (1848), 4 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Trois points capitaux dominent toute cette histoire; d'abord la con-

[1] Voir le cahier de février 1849.

quête de Charles d'Anjou et les relations du pape avec ce prince, auquel le saint-père, en qualité de suzerain, avait donné l'investiture; ensuite, la lutte du feudataire de l'Église avec l'Empire, terminée par la catastrophe tragique du fils de Conrad; enfin, le gouvernement de Charles d'Anjou, dont l'extermination qu'on a nommée les *Vêpres siciliennes* fut la conséquence et le châtiment.

Dans un premier article, nous avons conduit l'histoire de la conquête de Naples jusqu'au moment où Conradin entre en scène; maintenant les deux compétiteurs sont en présence, et la victoire va décider entre eux; l'un ceindra la couronne, l'autre perdra la tête sur l'échafaud; ici l'histoire a tout l'intérêt du drame.

L'Italie, qui avait si longtemps imposé à l'univers son orgueilleuse et suprême puissance, subissait depuis longtemps déjà la peine du talion; les nations qu'elle avait tenues asservies sous un même joug se disputaient maintenant à qui lui donnerait des maîtres, et il semblait qu'il suffît d'être Italien pour se voir exclu de toute souveraineté en Italie. Après la domination des barbares, les nations modernes continuaient l'invasion; Allemands, Français, Espagnols, c'était à qui mettrait la main sur quelque portion démembrée de ce territoire, où fut jadis le peuple roi et la ville éternelle. L'héritier des prétentions de la maison des Hohenstauffen, le fils de Conrad, jeune enfant élevé pour le trône des Deux-Siciles, reçut une éducation tout allemande, et on lui interdit obstinément jusqu'à la connaissance du langage des peuples qu'il devait gouverner[1], tant on redoutait des idées et des sympathies italiennes dans le représentant de la race germanique en Italie. Mainfroy, le frère naturel de Conrad, s'était vu abandonné de tous ceux dont il aurait pu espérer l'appui, moins encore peut-être à cause de

[1] Ce fait est d'autant plus remarquable, que l'éducation de cet enfant avait été soignée. Dans une vie terminée lorsqu'il commençait à peine l'adolescence, il n'a pu montrer, des qualités d'un roi, qu'une âme élevée et un cœur héroïque; mais son esprit cultivé avait déjà produit quelques fruits; on lui attribue, non sans vraisemblance, des chansons ou ballades conservées dans les manuscrits de vieilles poésies allemandes, et aussi imprimées dans le recueil de Rudger Maness, sénateur de Zurich : *Sammlung von Minnesingern, etc.*, 1758-1759. Un manuscrit de ces poésies, précieux par son ancienneté, non moins que par le sujet, est l'ouvrage d'un contemporain, Henri de Klingenberg, évêque de Constance; il appartient à notre Bibliothèque nationale sous le n° 7266. On trouve des détails intéressants à ce sujet dans un mémoire de Zurlauben, inséré par extrait dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, tome XL, page 154. M. de Saint-Priest, qui a cité le texte et la traduction de l'un des deux ou trois petits poëmes attribués à Conradin, montre les raisons qu'il y a de croire à leur authenticité, t. III, appendice K.

son usurpation que pour avoir tenté de la légitimer par des mœurs, des affections et une politique italiennes.

M. de Saint-Priest n'a pas manqué d'insister sur l'éducation toute germanique donnée à Conradin. « Le parti allemand, dit-il, élevait le « fils pour marcher sur les traces du père (l'empereur Conrad IV). Ce « parti n'était pas seulement composé d'hommes d'armes et de légistes, « il s'appuyait aussi sur tout un cycle de *Minnesængers*, ou bardes ger-« maniques, systématiquement opposés aux poëtes italiens et aux trou-« badours provençaux; hostilité du nord contre le midi de l'Europe, « qui n'est point une supposition gratuite, car elle est constatée par les « chants mêmes des poëtes allemands de cette période, qui nous sont « intégralement parvenus[1]. »

Peu d'infortunes ont été si précoces et si achevées que celle dont ce malheureux enfant fut assailli, depuis le berceau jusqu'à l'échafaud où tomba sa tête de seize ans avant d'être couronnée. Triste et dernier débris de la maison impériale des Stauffen, sans asile dans cette Allemagne où ses pères avaient régné, Conradin s'abandonnait à la rapacité de ses proches et de ses prétendus amis, avec toute la confiance et le désintéressement de l'enfance. Chacun lui enlevait quelque lambeau de l'héritage de sa famille[2]; son oncle, le duc Louis de Bavière, homme cupide et féroce, que ses contemporains ont nommé *le Sévère*, dans un siècle où la force du caractère et quelques qualités brillantes suffisaient à excuser des vices honteux et de grands crimes; son oncle, qui l'avait recueilli, fut le plus inique des spoliateurs de cet enfant. Conradin n'avait pas dix ans qu'il en faisait un mannequin de roi, et le traitait en homme pour lui prendre ce qu'un enfant est inhabile à donner. Le Bavarois lui dictait un testament que le jeune prince ne comprenait pas, que sa main pouvait à peine signer, par lequel Conradin livrait à cet oncle tous ses biens, de quelque nature qu'ils fussent, réservant seulement pour lui ce trône de Sicile, qu'il devait payer de son sang et ne posséder jamais : « Oncle, disait-il à Louis de Bavière, « prends tout mon bien et moi-même, et tout ce qui te semblera « bon...; si je ne parviens pas à la dignité que j'espère, je serai pour « toujours ton humble sujet[3]. » Ainsi le royal orphelin était dépouillé par un parent avant d'être assassiné par un ennemi.

[1] *Hist. de la conq. de Naples*, t. III, p. 17. — [2] Nous renvoyons au tableau vraiment curieux du démembrement de cette grande fortune, tracé par M. de Saint-Priest, d'après les chroniques. *Ibid.*, p. 27. — [3] Ces paroles ont été recueillies par un contemporain, Ottocar, autrement Ottakher de Harneck, noble ménestrel du duché de Styrie, lequel est auteur d'une chronique rhythmique : *Austriæ chronicon*

On l'attirait, on le poussait de toutes parts dans cette carrière d'ambition et de périls, sans qu'il y eût beaucoup songé lui-même. Des populations impatientes de la tyrannie, des partis irrités, des parents avides, et aussi des amis sincères, s'efforçaient à l'envi d'éveiller l'ardeur belliqueuse et la passion du pouvoir dans cette âme somnolente et non encore ouverte aux vastes espérances, *ad suscitandum catulum dormientem*, dit un chroniqueur du temps[1]. Sa mère seule le retenait encore par ses caresses et ses pressentiments; l'amour maternel, cet instinct qui éclaire parmi toutes les passions qui éblouissent, montrait à cette mère désespérée la perte de son cher enfant, où d'autres voyaient un triomphe, et déjà elle pleurait sa mort au bruit des chants qui saluaient d'avance une couronne. « O seul repos de ma vieillesse, ô unique espérance des « jours qui me restent à vivre, tu me laisses donc ainsi abandonnée[2]! » s'écriait la pauvre femme qui mêlait ces touchantes paroles aux larmes des derniers adieux.

Conradin partit; le manifeste qu'il publia pour établir la justice de sa cause et réclamer l'assistance des princes a été conservé par plusieurs historiens et dans plusieurs recueils[3]; il est reproduit ici. M. de Saint-Priest pense qu'il fut publié en Allemagne avant le départ de Conradin. Il nous semble plus vraisemblable que l'expédition était déjà commencée, lorsqu'il expose ses griefs et révèle ses projets; et, sans donner à cet acte la date de Vérone, comme fait Giannone qui n'établit pas cette opinion sur des preuves suffisantes, nous croyons pouvoir conclure des termes mêmes du manifeste qu'il fut écrit après que Conradin eut franchi les frontières d'Italie[4].

Mais les réflexions dont M. de Saint-Priest accompagne cette pièce

germanicum, poëme informe divisé en 830 chapitres, et écrit en dialecte bavarique, contenant le récit des événements arrivés en Autriche et en Styrie depuis 1250 jusqu'en 1309. Cette chronique, composée de la fin du XIII° siècle au commencement du XIV°, a été publiée en entier, avec notes et glossaire, en 1745, par le P. Jérôme Pez, bénédictin du monastère de Mellingen. M. de Circourt a fait sur cette œuvre de l'écuyer-poëte une notice curieuse, que M. de Saint-Priest a donnée dans les appendices de son histoire. 24 chapitres sont consacrés à raconter les guerres soutenues en Italie par la maison de Souabe contre la maison de France. — [1] Salla sive Saba Malaspina, lib. III, c. 17; t. VIII, de Muratori, *Rer. ital. script.* — [2] *O sola mea requies senectutis; o unica vitæ ulterioris fiducia, me solam qualiter derelinquis!* Sab. Malasp. lib. IV, c. 15; t. VIII, col. 851, de Muratori. — [3] Inveges, *Annali della città di Palermo*, t. III; Lunig, *Cod. ital. diplomat.* t. II, col. 938. Ce recueil est riche en documents curieux, et il faut le consulter spécialement pour cette époque de l'histoire de Sicile. — [4] S'il faut en croire le moine de Padoue, Conradin, pendant son séjour à Vérone, montra une indolence qui devait faire mal augurer d'une si

sont fort judicieuses. « A la première vue, dit-il, le manifeste de Con-« radin semble très-malhabile, on ne sait à quel parti il s'adresse,... tous « pouvaient en être également blessés,... mais le manifeste du prétendant « n'en produisit pas moins un effet immense. Accueilli partout avec en-« thousiasme, des milliers de copies en furent répandues aux extrémités « du royaume. C'est qu'il n'y a rien de moins logique qu'un manifeste. « Peu importent les moyens dont on se sert pour parler à la passion du « moment, si on a touché l'endroit sensible, le succès est toujours sûr. « Les contradictions ne sont pas même aperçues quant elles portent sur « des objets éloignés[1]..... »

M. de Saint-Priest peint avec complaisance les pompes et l'enthousiasme qui accompagnèrent le voyage de Conradin à travers l'Italie[2]. Fallait-il donc passer sous tant d'arcs de triomphe et parmi tant de cris de joie pour arriver au fatal billot du marché de Naples! Il raconte la bataille d'Alba[3], qui décida du sort de Conradin, et il retrace les circonstances de sa fin tragique en historien attentif à choisir entre le roman et la vérité. Nous ne le suivrons point dans le récit habilement fait et très-attachant des événements qui précédèrent cette catastrophe. Mais deux points ici peuvent donner lieu au doute de l'histoire et à la discussion de la critique : la légitimité des droits de Conradin, et les circonstances de son supplice; ce sont les seuls dont nous nous occuperons.

grande entreprise, au succès de laquelle il fallait toute l'ardeur de la jeunesse, toute l'activité de l'ambition : « Mansit itaque (Conradinus) Veronæ tribus mensibus, nihil « viriliter agens, quia nec commodum amicis tulit, nec damnum intulit inimicis. » Apud Murat. t. VIII, col. 728. Ce jeune prince, que d'autres chroniqueurs, et Sismondi après eux, ont fait « impétueux et bouillant, » finit par obéir à l'impulsion qu'on lui imprimait, et par s'animer au feu des passions ambitieuses et turbulentes qui s'agitaient autour de lui. Et c'est sans doute faute d'avoir eu soin de distinguer une époque de l'autre qu'on a peint si diversement le caractère de Conradin; les uns, comme Malaspina et le moine de Padoue, lui donnant une nature insouciante et paresseuse; les autres avec Sismondi et le savant auteur des *Annali d'Italia*, le douant d'un cœur ardent, amoureux du péril et avide de gloire : « ben provveduto di « spiriti guerrieri e voglioso di gloria e d'imperio. » XIII, p. 166. — [1] T. III, p. 56. — [2] *Ibid.*, p. 99. — [3] Cette bataille, que l'on nomme ordinairement bataille de Tagliacozzo, qu'un historien anonyme (*Anonymi historia sicula..... ex ms. vaticano;* dans Muratori, *Sc. rer. it.*, t. VIII, col. 780) désigne sous le nom de *Scruccala*, et que M. de Raumer, d'après d'anciens chroniqueurs, appelle bataille de Scurcula, doit être nommée bataille d'Alba, parce que, ainsi que le fait observer M. de Saint-Priest, ce n'est pas la position militaire du vaincu, mais bien celle du vainqueur qui donne le nom à une bataille. Collenucio, en effet, décrivant l'ordre du combat et la position des deux adversaires, dit, en parlant de Charles d'Anjou : « Et esso si mise sopra « la collina d'Alba. » Lib. IV, p. 119.

Rappelons d'abord, en peu de mots, les faits en ce qui concerne la légitimité de Conradin. Vers la fin du XIIe siècle (1186) la maison de Hohenstauffen s'était alliée aux princes normands par le mariage de Constance, fille de Roger, avec le prince qui fut depuis l'empereur Henri VI. Cette union donnait à la famille des Stauffen des droits légitimes à la souveraineté de la Sicile; mais ces princes se montraient peu dociles aux volontés des papes; et ceux-ci, dont la race normande avait jadis reconnu la suzeraineté, frappèrent d'excommunication et de déchéance la famille allemande et transportèrent son droit à la famille de France. Nous avons dit dans un premier article comment Charles d'Anjou finit par accepter, à titre assez onéreux, la couronne de Sicile offerte successivement par le pape à plusieurs princes, et comment le fils de Conrad vint la lui disputer lorsqu'à peine il pouvait ceindre une épée et porter une armure.

Maintenant les droits de Conradin étaient-ils incontestables? Charles d'Anjou était-il un usurpateur manifeste? Cette double question a peu occupé les chroniqueurs contemporains. Les uns racontent avec une égale impassibilité le malheur ou le succès; les autres ont des paroles de pitié pour le vaincu, de colère pour le vainqueur; tous, chose remarquable, conservent la plus parfaite indifférence à l'égard du droit; ils n'y songent même pas; ils acceptent le fait sans le discuter, et les populations discutaient assurément moins encore que les chroniqueurs. Ce n'est pas seulement parce qu'à ces époques de confusion le droit politique n'était pas facile à démêler; c'est aussi que, dans une civilisation peu avancée, l'idée même du droit n'a encore jeté dans les consciences ni sa lumière, ni sa conviction; alors presque toujours le fait seul frappe les esprits et gouverne les choses. Que si quelques écrivains appartenant à l'une ou à l'autre des deux grandes factions qui ont si profondément divisé l'Italie et soufflé dans ses cités le feu de guerres implacables, viennent à soulever une controverse, n'y cherchez ni clarté, ni solution, la passion n'a jamais rien éclairé, rien décidé. Enfin, nous le répétons, rien n'est plus rare que de trouver, dans les chroniques de ce temps-là, une question de droit public, de politique légale sérieusement approfondie. Ferreti de Vicence[1], le chroniqueur anonyme de Parme[2], le moine Jacques de Varagine[3], Ricobaldo de Ferrare[4],

[1] *Historiæ rerum in Italia gestarum ab an. 1250 usque ad an. 1318.* Dans Muratori: *Rerum italicarum script.*, t. IX, col. 950. — [2] *Chronicon Parmense ab an. 1038 ad an. 1309, auctore anonymo synchrono. Ibid.* col. 784. — [3] *Chronicon de civitate Januensi,* edita a fratre Jacobo de Varagine. *Ibid.* col. 50. — [4] *Riccobaldi Ferrariensis pomarium.. sive historia universalis, ab an. circiter 1200 usque ad an. 1297. Ibid.* col. 136.

Francesco Pipini[1], qui, bien que contemporain lui-même, a copié ce dernier presque mot pour mot, le religieux de Padoue[2], l'auteur anonyme d'une histoire de Sicile depuis les Normands jusqu'à Pierre d'Aragon[3], Saba Malaspina[4], Ricordano Malespini[5], les autres enfin se bornent à un récit simple et nu, sans appréciation comme sans moralité; ceux même, en petit nombre, qui, comme Saba Malaspina, cherchent l'amplification et se plaisent à l'emphase, déclament, mais ne raisonnent pas.

Plus tard même, et chez les écrivains qui, joignant au talent de l'historien la science du jurisconsulte ou celle du publiciste, semblaient appelés à éclairer les questions obscures de droit, et à donner à leur récit l'utile sanction d'une appréciation morale, on trouve à peine de légères indications, quelques mots tombés comme au hasard, et qui ne suffisent point pour assigner aux faits leur juste valeur, où, enfin, la conscience de l'historien ne se révèle pas assez nettement à celle du lecteur. Lisez, par exemple, Pandolfo Collenucio, jurisconsulte éminent, qui, deux siècles environ après les événements, écrivait une histoire de Naples, vous trouverez qu'en racontant les événements depuis le règne de Guillaume le Bon (1189), il ne dit pas un mot qui implique la reconnaissance de la suzeraineté du saint-siége[6]. Et puis, comme si le droit douteux des papes ne suffisait pas à leurs prétentions, Collenucio ajoute : «Il che accio che più *coloratamente, e* «*meglio potesse fare*, cavò occultamente per opera dell' arcivescovo di «Palermo Costantia, figliuola già di Ruggiero, quarto figliuolo del re «Ruggiero, avolo del buon Guglielmo V, laquale era badessa del mo-

[1] *Chronicon fratris Francisci Pipini Bononiensis, ordinis prædicatorum, ab an. 1176 ad an. circiter 1314.* Dans Murat., *Rer. ital. script.*, t. IX, col. 684. — [2] *Monachi Patavini chronicon, de rebus gestis in Lombardia præcipue et Marchia Tarvisina, ab an. 1207 usque ad an. 1270. Ibid.*, VIII, col. 728. — [3] *Anonymi historia sicula a Normannis ad Petrum Aragonensem*, ex cod. Vatic. *Ibid.* col. 780. — [4] Sabæ Malaspinæ *Rerum sicularum lib. VI, ab an. Christi 1250 usque ad an. 1276. Ibid.* col. 851. — [5] *Historia fiorentina* di Ricordano Malespini. Ce Malespini est le premier qui ait écrit en langue vulgaire la chronique de son pays. Il ne discute pas plus que les autres, et il admet sans aucune indécision la légitimité de l'héritier de la race allemande : «Corra- «dino.... a cui appartenea il regno di Cicilia..., Cap. 175, *Ibid.* col. 997.» — [6] *Compendio dell' historia del regno di Napoli*, di M. Pandolfo Collenucio da Pesaro. Napoli, 1563, in-12, lib. III, fol. 72. — Ce Collenucio, qui avait été revêtu des fonctions de podestat dans plusieurs villes, et avait été plusieurs fois ambassadeur, n'était pas moins distingué comme homme d'État que comme jurisconsulte Il périt d'une mort tragique en 1500. Jean Sforce, maître de Pesaro, ayant surpris une correspondance entre César Borgia, qui voulait s'emparer de cette ville, et Collenucio, fit arrêter celui-ci, et le fit étrangler dans sa prison.

«nasterio di S. Maria di Palermo, e già di età di 50 anni... e in «Roma gliela diede per donna, dispensandola dalla religione, ancor che «buon tempo fusse stato professa[1].» Ainsi l'induction à tirer de ce passage de Collenucio, c'est que le droit des papes était si peu décisif, qu'ils avaient besoin d'y chercher quelque *couleur*, et le saint-père était obligé d'abolir des vœux sacrés, de tirer du fond de son cloître une vieille abbesse dont l'alliance pût communiquer sa légitimité à l'élu du pape, et valider de son droit héréditaire le droit infirme de l'investiture. Vous le verrez ensuite alléguer des papiers, lettres, traités, concernant l'empereur Frédéric, *le quali molto justificarono la cosa sua*[2]. Venant enfin au dernier héritier de la maison de Souabe, il expose les faits de telle sorte, que le droit de Conradin, fondé sur sa naissance, n'est nullement contesté[3]. Trois pages plus loin, l'historien ne conteste pas davantage le droit réclamé au nom du saint-siége[4]. Ailleurs, sans alléguer le droit de Conradin, l'historien montre que la mort infligée au jeune prince fut l'objet d'une réprobation universelle[5]. Il blâme à ce sujet une erreur des gens de loi : «E però molto ancora errarono il «giurisconsulti di quei tempi ad interpretare male una sententia di «Augustino dottore ecclesiastico[6].» Interprétation erronée, dont les juges s'autorisèrent pour condamner le jeune prince. Enfin, Collenucio nomme également *rebelles* tantôt les ennemis du pape, tantôt ceux des Hohenstauffen.

Si l'on veut rapprocher les uns des autres et comparer entre eux les divers passages que nous indiquons, il paraîtra évident que le jurisconsulte historien n'examine point au fond la question de droit, que même il semble craindre d'y toucher, comme si la solution lui paraissait douteuse ou plutôt impossible; il allègue le droit de chacun seulement comme une prétention; ici les mandataires du pape avertissent Conradin que le royaume de Naples est *propriété, chose ecclésiastique;* là Conradin réclame le royaume de Naples comme *le légitime héritage de son aïeul et de ses oncles;* mais quelle est celle de ces deux prétentions qui doit l'emporter sur l'autre? de quel côté est la sanction du droit ou seulement de l'équité? qui des deux compétiteurs est le seigneur véritable, qui l'usurpateur? Tout reste ici dans une indécision préméditée, dans un doute qu'on ne semble avoir ni l'envie, ni le besoin de résoudre.

Machiavel, contemporain du jurisconsulte de Pesaro, et qui écrivait

[1] *Compendio dell' historia del regno di Napoli*, fol. 73. — [2] *Ibid.*, lib. IV, fol. 91 *verso*. — [3] *Ibid.*, fol. 116. — [4] *Ibid.*, fol. 117 *verso*. — [5] *Ibid.*, fol. 121. — [6] *Ibid.*, fol. 128.

à Florence peu de temps après la mort de Collenucio, nous laisse dans le même vague et dans la même incertitude; lorsqu'il raconte la transmission du trône de Sicile aux diverses races royales[1], il ne fait pas seulement mention du pape. Et, lorsqu'il arrive à l'avénement de Henri VI, Machiavel répète le récit de Collenucio, et ne s'occupe pas plus que lui de la question de droit; comme lui, il raconte l'expédient du mariage de la religieuse[2], expédient nécessaire pour la substitution de race que veut opérer le pape; mais pas un mot ne fait allusion au titre féodal du saint-siége. Enfin nous lisons un peu plus loin: «Il papa.... creò «re di Sicilia e di Napoli Carlo d'Angiò, fratello di Ludovico re di «Francia, e lo eccitò à venire in Italia a pigliare quel regno.... Ma «Corradino a cui per testamento del padre s'apparteneva quello stato, «ragunata assai gente nella Magna, venne in Italia contro Carlo, con «il quale combattè a Tagliacozzo, e fu prima rotto, e poi, fuggendosi «sconosciuto, fu preso e morto[3].»

Sans nous occuper ici du silence étrange que garde Machiavel sur le supplice de Conradin, remarquons encore l'oubli complet du point de droit dans ce récit sommaire de la transmission du royaume de Sicile, de la famille allemande à la maison de France. Le pape *crée* Charles d'Anjou roi de Sicile, et l'invite à *s'emparer* du royaume; en même temps Conradin vient s'en saisir comme *lui appartenant* par droit d'héritage. Machiavel réunit ces deux propositions en quatre lignes, sans un seul mot d'explication, comme si cette transmission de couronne d'une race à une autre était la chose du monde la plus simple, comme si ces deux droits implicitement reconnus par lui ne s'excluaient pas l'un l'autre[4].

Que si, parmi les historiens modernes, nous interrogions les plus renommés soit par la science des recherches, soit par l'autorité du jugement, soit par la gravité du caractère, Giannone, Sismondi, Jean de Müller, et le plus récent de tous, M. Amari, nous obtiendrions sans

[1] *Libro primo delle istorie Fiorentine*, p. 8. Opere complete. Firense, 1831. — [2] *Ibid.*, p. 9. — [3] *Ibid.* p. 10. — [4] Guicciardini, contemporain de Machiavel, qui occupa de grands emplois dans le gouvernement des papes, et dont l'importance politique n'est pas moins reconnue que son talent d'historien, Guicciardini mérite d'être appelé en témoignage dans une pareille question. Sans avoir écrit l'histoire de l'Italie au temps de Conradin et de Charles d'Anjou, il a exprimé une opinion que nous ne saurions nous dispenser de rappeler ici. A l'occasion du droit des Français sur le royaume de Naples, il a écrit : «.... Perche «Pontefici seguitando piu le sue cupidità, o la necessità de' tempi, che la giustitia, «l'investiture diversamente concederono.» (*La historia d'Italia*, t. I, p. 16, édit. in-fol. Venezia, 1738.)

doute des réponses catégoriques, mais peut-être ne seraient-elles pas exemptes de quelque influence de l'esprit du XVIII[e] siècle, et de quelque sentiment hostile à la papauté.

Giannone proclame «les justes droits[1]» de Conradin, et, selon cet historien, «il se lava, sur l'échafaud, des délits qui lui étaient imputés (purgossi de' delitti che *falsamente* se gl'imputavano). Sismondi admet les titres de ce prince à l'héritage de la maison de Souabe, il flétrit Charles d'Anjou du nom d'usurpateur, et il accuse d'injustice le jugement du pape contre le dernier successeur des Hohenstauffen[2]. Le célèbre historien de la Suisse, dans son résumé d'histoire universelle, ne peut consacrer que quelques mots à ces révolutions de la Sicile, mais, chez cet historien concis, deux mots sont une appréciation : «Conradin, dit-il, «avait environ seize ans, lorsque les Italiens l'invitèrent à venir prendre «possession de *ses pays héréditaires*, les Deux-Siciles, et à les enlever à «Charles d'Anjou, frère de saint Louis qui s'en était *emparé*, à *l'instiga*«*tion* du pape[3].» Quant à M. Amari (avons-nous besoin de le dire?) il ne met nullement en doute la légitimité de Conradin, qu'il appelle «verace signore di Sicila et di Puglia[4].»

Toutefois la question, non discutée par les chroniqueurs contemporains, et tranchée par les historiens modernes, mérite encore d'être examinée avec soin, et en prenant la précaution de se mettre en présence du droit politique du XIII[e] siècle et à l'abri des passions politiques du XVIII[e]. C'est ce que M. de Saint-Priest a voulu faire; il a donné une attention toute particulière à ce point historique; plus la question était obscure et difficile, plus il s'est appliqué à l'éclairer et à trouver une solution, et son argumentation peut être présentée comme un exemple de bonne foi et de judicieuse discussion.

«Les titres sur lesquels s'appuyaient les parties belligérantes, dit «notre historien, étaient alors si litigieux, si balancés, leurs chances «si diverses, mais si égales, que la conscience des peuples ne pouvait «pas être facilement éclairée. Dans l'incertitude de leur bon droit, il «appartenait seulement à la victoire de prononcer entre les deux com«pétiteurs. Conradin se présentait bien comme l'héritier du royaume de «Sicile; il réclamait un État qu'avaient possédé son père et son aïeul, «c'était là le côté simple, intelligible de la situation, et c'est par là «qu'elle saisissait tous les esprits; mais ces notions si claires étaient trou-

[1] *Historia civile del regno di Napoli*, l. XIX, c. 4, t. III, p. 295. — [2] *Hist. des rep. ital.*, t. III, 325, 390, et *Hist. des Français*, t. VIII, p. 174. — [3] *Histoire universelle*, ouvrage posthume de Jean de Müller, trad. de l'allemand par J.-G. Hess, 2[e] édit. liv. XVI, ch. XIV, t. II, p. 439. — [4] *La Guerra del Vespro siciliano*, t. I[er], p. 32.

« blées par l'hostilité des rapports de la maison de Souabe avec l'Église ;
« et, quoiqu'on reconnût, en général, la légitimité des réclamations du « prétendant, elles étaient entourées de circonstances qui les affaiblis« saient et même les infirmaient dans les consciences catholiques. Ad« mises comme justes, quant au fond, elles devenaient douteuses et « contestables par la forme. Sans doute Conradin réclamait ce qui « lui appartenait, mais il le réclamait sans titre légal. La situation de « Charles de France était précisément l'opposé de la sienne. La multi« tude voyait dans le comte d'Anjou un homme pourvu d'un bien qui « n'avait jamais appartenu à ses ancêtres, qui n'y avait aucun droit pri« mitif, et dont la possession était trop récente pour être facilement ac« ceptée par le bon sens public. En revanche, il était le protégé du pape, « l'Église le reconnaissait pour son défenseur. Enfin, comme le dit une « chanson contemporaine[1], qui résume par un mot énergique et naïf la « situation des deux compétiteurs : Charles avait *un diplôme*, et Conra« din n'en avait pas. En d'autres termes, Conradin avait pour lui le droit « naturel, et Charles d'Anjou, le droit politique. Or le droit politique, « appuyé sur le pape, devenait un droit religieux qui luttait avec un « immense avantage contre tous les autres droits. La constitution des « Deux-Siciles avait un caractère tellement spécial, par suite de la su« zeraineté du saint-siége, que Charles et Conradin pouvaient se qualifier « réciproquement d'usurpateurs avec une parfaite bonne foi. Dans une « incertitude si grande, il n'y avait pour les masses d'autre parti à prendre « que d'attendre et de regarder[2]. »

Pour les historiens, il y aurait eu un autre devoir; mais, nous l'avons dit, le droit alors ne préoccupait personne; c'est là une vérité historique qu'il nous a semblé intéressant de mettre en évidence à l'occasion d'un fait de haute importance et à l'aide de respectables autorités.

Toutefois, parmi ce silence presque universel des contemporains, une ou deux voix se sont élevées, qui, précisément à cause de leur isolement, méritent d'être plus écoutées. Muratori s'en est souvenu dans ses *Annali d'Italia*[3], où il cite divers auteurs, et entre autres « Guido da « Suzara, lettor celebre di leggi in Modena e in Reggio, dimorante allora « in Napoli, » lesquels soutenaient « che giustamente non si potea con« dannare a morte Corradino, perche a lui non mancavano ragioni ben « fondate per cercare di ricuperar il regno di Sicilia e Puglia..... senza « aver egli commesso delitto alcuno, per cui ne dovesse essere privato. »

[1] M. de Saint-Priest cite ici le *Choix de poésies originales des troubadours*, publié par Raynouard, Paris, 1819. *Aicarts del Fossat*, t. IV, p. 230. — [2] *Hist. de la conq. de Naples*, t. III, p. 60-62. — [3] T. XIII, p. 176.

Quoique cette observation du vieux légiste italien se soit produite à l'occasion de la mort de Conradin, il est évident qu'elle s'applique à la déchéance, non moins qu'au supplice de ce prince, et les derniers mots impliquent formellement la condamnation de la sentence pontificale. Il faut, d'ailleurs, rappeler ici la considération que nous avons hasardée dans le premier article, et qui, nous le croyons, présente la question sous un point de vue nouveau. Nous voulons dire la confusion, dans la personne du pape, du droit féodal et du droit canonique, confusion d'où il résulte, dans l'application de l'une et l'autre loi, une énormité qui dénature complétement le droit féodal.

Ajoutons que M. de Saint-Priest exprime une opinion trop absolue peut-être lorsqu'il dit : « La suzeraineté du saint-siége sur le royaume « de Naples était reconnue aussi bien par les Gibelins que par les « Guelfes [1]. » Muratori avait répondu d'avance : « L'unica speranza del « *partito gibellino* d'Italia era riposta in Corradino, figliuolo del fu re « Corrado. A lui perciò quei di Toscana e di Lombardia, e i mal- « contenti ancora del regno di Puglia, inviarono messi e lettere segrete, « sollecitandolo con ingorde promesse a calare ormai in Italia per ricu- « perare la Sicilia e Puglia, *come signoria a lui legittimamente spettante* [2]. » Ce qui prouve que les Gibelins n'admettaient pas la suzeraineté du pape sur Naples et la Sicile, et que cet autre passage, qui précède de quelques lignes celui que nous venons de citer : « I Ghibellini « chiedevano chi avesse dato diritto al papa per far da padrone del « regno d'Italia, » ne se rapporte pas seulement au vicariat de Toscane, donné par le pape à Charles d'Anjou, mais au haut domaine de l'Italie tout entière.

Et cependant, malgré quelques exceptions que nous ne devions point passer sous silence, nous répétons que les auteurs contemporains sont presque tous restés étrangers à la question légale.

Mais, si le droit de Conradin a peu occupé les chroniqueurs, tous ont été frappés de son jugement et de son supplice, qu'ils ont raconté avec des circonstances fort diverses.

La mort de ce roi captif a excité une réprobation presque générale. Néanmoins, parmi les historiens considérables, il en est un, Giannone, qui présente, avec quelque timidité toutefois, des raisons de justification en faveur de Charles d'Anjou. « Ce sang répandu, dit-il, par l'effet « d'une sévérité, ou plutôt d'une politique qui dégénérait en cruauté, « ternit la mémoire du roi Charles.... Nous nous hasarderons cepen-

[1] *Hist. de la conq. de Naples*, t. III, p. 170. — [2] *Ann. d'Italia*, t. XIII, p. 166.

« dant à dire que, si l'on veut bien écarter tout préjugé, on trouvera « peut-être deux raisons solides et propres à justifier le roi Charles. Il « ne pouvait, en premier lieu, se promettre aucun repos, tandis qu'il « aurait laissé subsister un jeune prince..... capable des plus grandes « entreprises..... et, à part l'intérêt de Charles, le bien public deman- « dait la mort de Conradin..... une prison perpétuelle, ce sont là de « ces tempéraments presque toujours funestes à ceux qui s'y livrent..... « Quand il y a deux concurrents, un des deux ne saurait avoir trop tôt « la tête tranchée[1]. »

Cette argumentation de Giannone est plus vulgaire que concluante; nous la trouvons à l'usage de toutes les violences, sans qu'elle en ait jamais justifié aucune, et maintes fois l'événement l'a victorieusement réfutée. La mort de Conradin est restée un de ces actes de sanglante politique, que le vainqueur environne des formes judiciaires sans pouvoir leur donner l'apparence de la justice. Depuis Charles d'Anjou jusqu'à nos jours, des faits, sinon semblables, au moins analogues, ont été enregistrés plus d'une fois par les historiens. Si on examine avec soin, et sans passion, les faits et les résultats, on trouve que de telles sévérités, pour ne pas leur donner un autre nom, ont flétri d'une tache ineffaçable ceux qui les ont commises; elles ont peu servi leur cause et beaucoup nui à leur mémoire.

M. de Saint-Priest ne va pas si loin que Giannone. « Excuser Charles « d'Anjou serait coupable, dit-il; l'expliquer est nécessaire[2]. » Et puis il consacre à cette explication une douzaine de pages qu'il termine ainsi: « L'histoire a prononcé. A son tour, elle a changé l'accusateur « en accusé; elle a condamné sans indulgence celui qui condamna sans « pitié. Le péril de Charles était réel et pressant; nous l'avons prouvé. « Pour s'y dérober, il n'avait guère le choix des moyens. Il est juste « de tenir compte à sa mémoire d'une situation qui le forçait à l'hé- « roïsme. Mais l'histoire n'entre pas dans les motifs particuliers, dans « les nécessités personnelles qui poussent les puissants de la terre à « enfreindre les lois immuables de la morale et de l'humanité. Elle ne

[1] *Histoire civile du royaume de Naples*, traduite de l'italien de Pierre Giannone; avec de nouvelles notes, réflexions et médailles, fournies par l'auteur et qui ne se trouvent point dans l'édition italienne, La Haye, 1742, in-4°, t. II, liv. XIX, c. 4, § 2. Imprimée à Genève, sous la fausse date de La Haye, cette traduction qu'on attribue à Desmouceaux, à Louis Bochat ou à Beddevolle, a paru pendant que Giannone était retenu dans la prison où il a langui les vingt dernières années de sa vie. Le passage que nous citons ici est un de ceux qui ont été ajoutés dans la traduction; il ne se trouve point dans les textes que nous avons pu consulter. — [2] *Hist. de la conq. de Naples*, t. III, p. 167.

« leur demande pas s'ils ont fait une faute; il lui suffit de savoir qu'ils « ont fait un crime[1]. »

On a pourtant cherché une excuse à Charles d'Anjou dans la férocité de son temps. Mais, si ce meurtre sauvage était alors si conforme à l'esprit des populations, comment se fait-il qu'à peine connu, il frappe tout le monde d'étonnement et presque de consternation? Que la conscience des contemporains s'en effraye et s'en indigne, et qu'une clameur universelle s'élève de toutes parts contre cet impitoyable échafaud? M. de Saint-Priest l'a remarqué lui-même. « L'impression fut aussi rapide que terrible[2]. »

Et quand même de nombreux témoignages n'attesteraient pas l'effet que produisit alors en Allemagne, en Italie et même en France, la mort du jeune Conradin, on en tirerait encore l'irrécusable certitude de toutes les circonstances romanesques que les chroniqueurs et les historiens ont inventées pour environner cette catastrophe d'une solennité plus tragique, d'un intérêt plus touchant. Il fallait que la vérité eût déjà bien vivement saisi les esprits pour que l'imagination des écrivains se soit si fort évertuée à y joindre tant de fabuleuses inventions. On ne s'occupe si unanimement et si longtemps que des choses qui ont profondément ému les populations; et rien en effet n'était plus capable de les émouvoir, que cette fin lamentable d'une vie si courte, et que la fatalité avait douée avec une triste prédilection d'infortunes si douloureuses et si dignes d'intérêt.

Avec Conradin avait été pris Frédéric de Baden, duc d'Autriche, compagnon de son enfance, ami de sa jeunesse, et qui, après avoir partagé sa misère et ses périls, devait partager aussi son échafaud. On a écrit que, pour frapper deux fois Conradin, on avait fait tomber devant lui la tête de son ami; que l'infortuné jeune homme, ayant relevé cette tête palpitante dont les lèvres convulsives murmuraient encore le nom de Marie, la couvrit de baisers et de larmes, lui adressant parmi ses sanglots désespérés un discours qu'Æneas Sylvius Piccolomini a fait le plus pathétique qu'il a pu[3].

On a raconté que, du haut de l'échafaud, Conradin, jetant son gant au milieu de la foule avait proclamé le roi d'Aragon pour son successeur, et qu'un noble allemand, ayant ramassé ce gant, l'avait porté à l'Aragonais comme le témoin de cette suprême investiture. A ce gant de Conradin d'autres chroniqueurs ont substitué un anneau d'or qu'il

[1] *Hist. de la conq. de Nap.*, t. III, p. 180. — [2] *Ibid.*, III, 165. — [3] *Historia rerum Frederici imperatoris.* Argentorati, 1685, p. 33-37. M. de Saint-Priest en cite, dans son appendice, six pages, où il signale neuf erreurs graves.

aurait tiré de son doigt pour le lancer au hasard, et qui aurait été recueilli par un sujet fidèle.

Les poëtes ont ajouté leurs inventions à celles des chroniqueurs, et tel était l'immense intérêt qu'excitait de toutes parts cette mort tragique, que ces poëmes devinrent aussitôt populaires. Un auteur, cité par M. de Saint-Priest[1], s'écrie : « O prodige capable de frapper d'admiration et de stupeur! Indigné du supplice du royal patient, un « aigle se précipita du haut des airs, trempa son aile au sang de la victime, et d'un vol rapide emporta dans les cieux ce sang fumant encore, « aux regards étonnés de la foule qu'avait rassemblée autour de l'échafaud ce terrible spectacle. »

Le Dante lui-même a, dit-on, consacré par son immortelle poésie une fable « tellement insensée (ajoute M. de Saint-Priest), que, pour oser « la produire, il n'a fallu rien moins que l'impunité du génie. Sur quelques vers, au demeurant très-obscurs, de la *Divine Comédie*, plusieurs « commentateurs du Dante, Boccace à leur tête, ont prétendu que « Charles d'Anjou, poussé par une superstition (d'origine italienne et « entièrement inconnue en France), crut conjurer la vengeance de « mânes irrités en mangeant une *soupe magique* sur les corps mutilés de « ses victimes[2]. »

Les fables des poëtes se réfutent d'elles-mêmes; quant aux contes-

[1] *Hist. de la conq. de Nap.*, III, 166. — [2] Le Dante a dit dans le XXXIII[e] chant du *Purgatoire* :

Sappi che'l vaso che'l serpente ruppe
Fù e non è; ma chi n'ha colpa creda
Che vendetta di Dio non teme suppe.

Vers dont M. de Saint-Priest donne cette traduction littérale :

« Sache que le vase (ou le char) que le dragon a brisé fut et n'est plus; et que « celui qui a commis la faute croie bien que la vengeance de Dieu ne craint pas les « soupes. »

Il faut dire que rien, dans ce chant du Dante, n'indique que le poëte fasse allusion à Charles d'Anjou; c'est Boccace qui nous a révélé la pensée du poëte, si telle fut en effet sa pensée. Quelques commentateurs ont voulu voir dans ce passage une allusion au saint sacrifice de la messe, mais presque tous ont adopté l'explication de la superstition florentine donnée par Boccace; ils auraient mieux fait d'avouer tout simplement qu'ils ne comprenaient pas ce tercet. Et ils pouvaient se demander, d'ailleurs, pourquoi le Dante aurait enveloppé ici le nom de Charles d'Anjou dans l'obscurité de ces vers apocalyptiques, tandis qu'au vingtième chant du même poëme il avait nommé ce prince sans aucun ménagement, en lui imputant non pas seulement le meurtre de Conradin, mais encore l'empoisonnement de saint Thomas-d'Aquin.

tations des chroniqueurs, d'autres chroniqueurs se trouvent ordinairement qui rétablissent la vérité altérée. Ainsi Saba Malaspina [1], Ricordano Malespini [2], et d'autres contemporains passent sous silence les romanesques inventions que nous venons de rappeler; Ricobaldi de Ferrare dit positivement que le jeune duc d'Autriche ne fut frappé qu'après Conradin : « Dux Austriæ, ut vidit Conradini propinqui cer« vicem feriri, quanta potuit indignantis animi voce rugitum emisit [3]..... » Francesco Pipini raconte la même chose dans les mêmes termes [4]. Le chroniqueur de Parme n'a pas même nommé Frédéric [5].

Quant à l'investiture par le gant ou l'anneau, les chroniqueurs les plus dignes de foi n'en font aucune mention.

Nous n'avons pas besoin de dire que M. de Saint-Priest a adopté le récit le plus simple et le plus vraisemblable; à un historien sérieux il faut de sérieuses autorités.

En réfutant encore quelques autres faits sans doute également controuvés, l'auteur rappelle une tradition touchante qu'il regretterait de mettre au nombre des fictions; il voudrait croire au voyage de cette pauvre mère apportant trop tard à Naples une rançon qui ne peut plus lui servir qu'à donner à son enfant une tombe qu'il fallut encore cacher; mais il ne trouve point de preuves contemporaines qui en attestent la vérité.

Après sa victoire sur Conradin et le supplice qu'il infligea à ce rival infortuné, Charles d'Anjou posséda sans compétiteur le royaume des Deux-Siciles. Il nous reste à examiner comment il usa de son triomphe et quel fut ce gouvernement qui provoqua la terrible vengeance des *Vêpres siciliennes*. Ce sera l'objet d'un dernier article.

AVENEL.

[1] Liv. IV, c. XVI, dans Murat., *Rer. it. scr.*, t. VIII, col. 853. — [2] C. 194, Mur., *ibid.*, col. 1015. — [3] Dans Murat., t. IX, col. 138. — [4] Liv. III, c. IX, *ibid.*, col. 685. — [5] *Ibid.*, col. 784.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 15 juin, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Après un discours d'ouverture, le président a proclamé, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les nouveaux sujets de prix mis au concours.

PRIX DÉCERNÉS.

Section de législation, de droit public et de jurisprudence. Le sujet de prix suivant avait été proposé pour l'année 1850 : « Retracer les phases diverses de l'organisation de la famille sur le sol de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. » Ce prix a été décerné à M. Koënigswarter, docteur en droit, correspondant de l'Académie.

Section d'histoire générale et philosophique. L'Académie avait remis au concours de cette année la question suivante : « Démontrer comment les progrès de la justice criminelle, dans la poursuite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés, suivent et marquent les âges de la civilisation, depuis l'état sauvage jusqu'à l'état des peuples les mieux policés. » Les mémoires envoyés à ce concours n'ont pas été jugés dignes du prix; mais l'Académie a accordé une première mention honorable, avec une médaille de 1,000 francs, à M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté de lettres de Dijon, et une deuxième mention honorable, avec une médaille de 500 francs, à M. Albert Duboys, ancien magistrat à Grenoble.

L'Académie avait proposé également, pour l'année 1850, le sujet de prix suivant : « Rechercher quelle a été, en France, la condition des classes agricoles depuis le XIIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789; indiquer par quels états successifs elles ont passé, soit qu'elles fussent en plein servage, soit qu'elles eussent un certain degré de liberté, jusqu'à leur entier affranchissement; montrer à quelles obligations successives elles ont été soumises, en marquant les différences qui se sont produites, à cet égard, dans les diverses parties de la France, et en se servant des écrits des jurisconsultes, des textes des coutumes anciennes et réformées, générales et locales, imprimées et manuscrites, de la législation royale et des écrits des historiens, ainsi que des titres et des baux anciens qui pourraient jeter quelque jour sur la question. »

L'Académie n'a point décerné ce prix; elle a remis le même sujet au concours de l'année 1853.

Section de morale. La question suivante avait été mise au concours de 1850 : « Examiner comment et dans quelle mesure l'État peut intervenir dans les associations industrielles entre les entrepreneurs, les capitalistes et les ouvriers..... » Aucun des mémoires envoyés n'a été jugé digne du prix. L'Académie a retiré la question du concours.

Section d'économie politique et de statistique. L'Académie avait proposé, pour l'année 1850, la question suivante : « Déterminer, d'après les principes de la science et les données de l'expérience, les lois qui doivent régler le rapport proportionnel de la circulation en billets avec la circulation métallique, afin que l'État jouisse de tous les avantages du crédit, sans avoir à en redouter l'abus. » Ce prix n'a point été décerné. L'Académie a retiré le sujet du concours, et lui en a substitué un nouveau pour 1853. (Voy. *Prix proposés.*)

Prix quinquennal fondé par M. de Morogues. Ce prix, destiné au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et les moyens d'y remédier, devait être décerné cette année; mais aucun des mémoires envoyés n'a mérité de fixer l'attention de l'Académie. Le concours est prorogé à l'année 1855, et le prix porté à 3,000 francs. (Voy. *Prix proposés.*)

PRIX PROPOSÉS.

Section de philosophie. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1851, le sujet de prix suivant: « Comparer la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote avec les doctrines des plus grands philosophes modernes sur les mêmes matières; apprécier ce qu'il y a de temporaire et de faux, et ce qu'il y a de vrai et d'immortel, dans ces différents systèmes. » Ce prix est de la somme de 1500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 30 août 1850.

L'Académie propose le sujet de prix suivant pour l'année 1853, « Examen critique des principaux systèmes modernes de théodicée. »

Programme. « Le caractère des mémoires demandés par l'Académie doit être, sous la forme de la critique et de l'histoire, essentiellement théorique et spéculatif. Les concurrents mettront surtout en relief l'esprit général des différents systèmes, leur méthode, leurs principes, leurs résultats. Ils pourront comprendre dans leur travail les systèmes contemporains les plus célèbres, particulièrement ceux qui sont sortis de la dernière philosophie allemande. Ils les considéreront dans leurs rapports avec l'état présent des connaissances humaines et avec les besoins réels des sociétés modernes. Ils concluront en faisant connaître la doctrine qui leur paraît conforme à la vérité. » Le prix est de la somme de 1500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1852.

Section de morale. L'Académie a proposé de nouveau, pour l'année 1852, la question suivante: « Rechercher l'histoire des différents systèmes de philosophie morale qui ont été enseignés dans l'antiquité, jusqu'à l'établissement du christianisme; faire connaître l'influence qu'avaient pu avoir, sur le développement de ces systèmes, les circonstances sociales au milieu desquelles ils s'étaient formés, et celle que, à leur tour, ils avaient exercée sur l'état de la société dans le monde ancien. » L'Académie n'entend parler que des systèmes de morale proprement dite, et non des principes de métaphysique et de philosophie générale, auxquels ces systèmes se rattachent d'une manière plus ou moins directe. Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 30 novembre 1851.

L'Académie propose, pour l'année 1853, le sujet de prix suivant: « Examen critique des systèmes qui réduisent les lois de la morale à la satisfaction des passions. »

Programme. « On fera connaître les systèmes les plus récents qui placent le bonheur et la perfection de l'homme dans la satisfaction la plus complète de ses désirs; qui considèrent les passions comme la source, comme la mesure de nos droits, comme le seul fondement légitime de toute législation et de tout ordre social. On remontera à l'origine de ces systèmes; on examinera s'ils appartiennent exclusivement à notre temps, ou s'ils ne sont qu'une imitation, un simple développement de systèmes antérieurs. Enfin, on s'appliquera surtout à en discuter la valeur au triple point de vue de la morale, de la politique et de l'économie politique. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1852.

Section de législation, de droit public et de jurisprudence. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1851, le sujet du prix suivant: « Rechercher l'origine de la juridiction ou de l'ordre judiciaire en France; en retracer l'histoire; exposer son organisation actuelle et en développer les principes. » Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1850.

L'Académie a proposé également, pour l'année 1851, le sujet de prix suivant: « Quelles sont, au point de vue juridique et au point de vue philosophique, les réformes dont notre procédure civile est susceptible? »

Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1850.

Section d'économie politique et de statistique. L'Académie a proposé, pour l'année 1852, le sujet de prix suivant : « Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées par Colbert, en faire ressortir l'esprit et en déduire les conséquences, telles qu'elles se sont produites depuis son administration jusqu'à nos jours. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1851.

L'Académie a proposé également un prix de 1,500 francs pour l'année 1852, sur le sujet suivant : « Doit-on encourager, par des primes ou par tout autre avantage spécial, les associations autres que les sociétés de secours mutuels, qui se formeraient dans l'industrie, soit entre les ouvriers, soit entre les patrons et les ouvriers ? » Le terme de ce concours est fixé au 30 novembre 1851.

L'Académie met au concours, pour l'année 1853, le sujet de prix suivant [1] : « Rechercher et exposer : 1° les causes qui ont permis à la terre de rendre, outre la portion de produit nécessaire pour couvrir les frais de culture, un excédant qui se convertit en rente ou fermage ; 2° les causes qui déterminent le taux plus ou moins élevé des rentes ou fermages. » PROGRAMME. « La terre, dans toutes les contrées où la civilisation est sortie de l'enfance, donne des récoltes dont la valeur suffit non-seulement pour payer les dépenses de leur production, mais aussi pour créer un excédant ou produit net qui demeure ou passe aux mains de ceux qui la possèdent. C'est l'existence de cet excédant, connu sous le nom de rente ou fermage, qui assure aux diverses portions du sol leur valeur vénale, et en fait principalement rechercher la propriété. A quelles causes tient la formation des rentes ou fermages ? Le produit net qui les constitue a-t-il existé à toutes les époques ? Ne s'est-il formé, au contraire, que par l'effet de l'extension de la demande en produits du sol amenée par l'augmentation de la population ? A-t-il pour seule source l'inégalité des qualités des terres, ou cette inégalité ne fait-elle que créer des différences entre les divers taux des fermages ? Quelles sont les causes dont l'influence se fait sentir sur le taux ou prix des fermages ? Telles sont, en partie, les questions principalement soulevées par le sujet de prix que l'Académie met au concours. Elle engage les concurrents à ne négliger aucune des recherches propres à en éclairer la solution. Déjà ces questions ont été traitées par de nombreux écrivains, et l'Académie désire que les raisons sur lesquelles reposent les opinions qu'ils ont admises soient examinées avec beaucoup d'attention. » Le prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1852.

Section d'Histoire générale et philosophique. Comme nous l'avons dit ci-dessus, l'Académie remet au concours, pour l'année 1853, le sujet de prix relatif à la condition des classes agricoles en France depuis le XIII° siècle jusqu'à la révolution de 1789. Ce prix est de la somme de 1,500 fr. Le terme du concours est fixé au 31 octobre 1852.

L'Académie propose, pour l'année 1854, le sujet de prix suivant : « De la condition des classes ouvrières en France depuis le XII° siècle jusqu'à la révolution de 1789. » PROGRAMME. « Retracer d'abord sommairement l'histoire des populations vouées en Gaule aux travaux mécaniques, et leur législation d'après le droit romain ; suivre, à travers les périodes romaine et franque, la trace des grandes corporations

[1] Question substituée à celle qui avait été proposée pour 1850.

d'arts et métiers, soit publiques et attachées au service de l'État, soit libres et exploitant une industrie privée; montrer quels rapports peuvent avoir existé entre ces anciennes organisations et celles qui naissent de toutes parts aux XI° et XII° siècles. Exposer en détail le caractère de ces dernières, et les phases diverses de leur existence, sous le double rapport de la condition des personnes et de la situation économique de la société. Indiquer d'après les textes des lois, des chartes, des règlements, et d'après les récits des historiens, comment elles s'établirent à côté ou sous la protection des communes; sous quelle influence elles se sont formées et développées dans les différentes régions de la France. Apprécier les avantages qu'ont pu avoir pour les classes ouvrières en particulier, et pour la société en général, ces diverses organisations jusqu'à l'ère de la liberté du travail. » Ce prix est de la somme de 1500 fr. Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1853.

Prix quinquennal fondé par feu M. de Morogues, à décerner en 1855. Feu M. le baron de Morogues a légué, par son testament en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, tous les cinq ans, alternativement par l'Académie des sciences morales et politiques au « meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France, et le moyen d'y remédier, » et par l'Académie des sciences physiques et mathémathiques, à « l'ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France. » L'Académie annonce qu'elle décernera ce prix, qui, cette fois, sera de 3,000 francs, en 1855, à l'ouvrage remplissant les conditions prescrites par le donateur. Les ouvrages, imprimés et écrits en français, devront être remis au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1854.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les travaux de Cabanis, membre de l'Académie.

TABLE.

Ostéographie ou Description iconographique comparée du squelette et du système dentaire des cinq classes d'animaux vertébrés récents et fossiles par M. de Blainville (1er article de M. Flourens) .... Page 321

Archives des missions scientifiques et littéraires (2e article de M. Raoul-Rochette). 333

Observations sur la ville de Ninive (3e article de M. Quatremère) 353

Histoire de la conquête de Naples par le comte Alexis de Saint-Priest (2e article de M. Avenel) 365

Nouvelles littéraires 380

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1850.

Report of the Astronomer royal, to the board of visitors, read at the annual visitation of the Royal Observatory, Greenwich, 1850, june 1.—Rapport présenté par l'Astronome royal à la commission des inspecteurs de l'observatoire royal de Greenwich, le 1er juin 1850[1].

Dans cet état de bouleversement et de ruines, où l'Europe continentale se trouve presque toute plongée, depuis deux années, c'est une grande consolation, pour les hommes dévoués aux sciences, de voir la plus belle de toutes, et la plus magnifique, l'astronomie, poursuivre activement ses progrès, et ses études paisibles, dans les pays que leur sagesse, ou la fortune, ont jusqu'à présent préservés de cette fièvre des esprits

[1] Cette commission a été instituée par un acte de la couronne en 1710, pour constater les travaux de l'astronome royal, les besoins de l'observatoire, et rendre compte du tout au Gouvernement. Mais ce n'était là que le but apparent. Le but réel était de contraindre Flamsteed, qui occupait ce poste depuis 36 ans, à communiquer le trésor des observations qu'il avait recueillies, et dont il ne voulait pas se dessaisir sans une juste indemnité, les ayant faites avec des instruments achetés à ses frais, au prix de mille sacrifices personnels. Newton, alors président de la Société royale, désirait passionnément les connaître, afin d'y prendre les données dont il avait besoin pour sa théorie de la lune. Il obtint que l'on créât cette commission, qui lui en ouvrait l'accès. Elle s'est maintenue depuis, et n'a plus que des avantages. Sa composition est toute scientifique. La Société royale et la Société astronomique y sont chacune représentées par leurs présidents, et par cinq de leurs membres, qui sont nommés à vie. Il y a en outre deux membres des grandes universités : le professeur *Savilian*, d'Oxford ; le *Plumian*, de Cambridge, deux titres de chaires consacrées à l'astronomie. La visite de l'observatoire royal a lieu, chaque année, le premier samedi de juin. Elle est détaillée, scrupuleuse, bienveillante. La commission écoute ensuite la lecture du rapport général que l'astronome royal a rédigé. Elle lui communique ses propres réflexions, discute ses demandes, et rend compte du tout au conseil de l'amirauté, qui apprécie les propositions de dépenses nouvelles. Depuis quatorze ans que M. Airy dirige l'observatoire de Greenwich, le plus parfait accord a régné dans toutes ces communications ; et, en assurant au zèle du directeur le concours éclairé du pouvoir, elles ont rendu exécutables toutes les améliorations qu'il avait conçues.

qui a fait tant de ravages ailleurs. Voilà le sentiment que nous éprouvions déjà, quand, vers la fin de 1847, nous annoncions, dans ce journal, la création récente du grand observatoire de Poulkova, devenu aujourd'hui, en Russie, le centre d'observations astronomiques, géodésiques, et physiques, qui embrassent toute la surface de ce vaste empire. Les États-Unis d'Amérique, commencent à prendre une part glorieuse dans cet ensemble de travaux scientifiques, dont l'ancienne civilisation européenne avait eu jusqu'alors l'apanage. On y prépare, on y exécute, des expéditions nautiques, spécialement destinées à perfectionner la géographie générale, ou à compléter les données de l'astronomie; et, de contrées naguères sauvages, sort maintenant une puissante voix, qui appelle, sur ces nobles projets, le concours de toutes les nations du monde[1]. A Washington, à Cincinnati, au second Cambridge, ailleurs encore, on a vu, on voit s'élever de grands observatoires astronomiques, munis de puissants instruments desservis par des hommes nouveaux, pleins d'ardeur, qui se montrent déjà les dignes émules des plus habiles observateurs européens. Le Cambridge d'Amérique possède un télescope égal à celui de Poulkova. Il a été construit et monté sur le même modèle, par les mêmes artistes. Seulement, au lieu d'être dû à la magnificence d'un puissant empereur, il a été acquis par souscription, entre les commerçants et les amis de la science, établis à Boston ou dans les alentours, qui en ont fait présent à l'observatoire de leur État local, le Massachusetts. Le directeur, le professeur W. Bond, l'a déjà illustré par deux belles découvertes; la résolution de plusieurs nébuleuses en étoiles distinctes, et la perception d'un huitième satellite de Saturne, pareil à une toute petite étoile de dix-septième grandeur, dont un amateur zélé de l'astronome, M. Lassell, constatait aussi l'existence en Angleterre, dans la même nuit. Enfin, pour que rien ne manque à ce parallèle scientifique, une entreprise qui n'avait pu se soutenir en Europe que par le dévouement invincible de son fondateur, M. Schumaker, un journal exclusivement astronomique, vient d'être établi, depuis quelques mois, dans ce même Cambridge, dirigé par un jeune homme plein de talent et d'ardeur, M. B. Althorp-Gould, qui ne s'est voué à cette œuvre, qu'a-

[1] Nous avons déjà signalé, dans ce journal, la grande expédition de découvertes, effectuée par l'ordre des États-Unis d'Amérique, sous le commandement du lieutenant Charles Wilkes, de 1838 à 1842 (cahier de novembre et décembre 1848 et de février 1849). Une autre, ayant une destination encore plus spécialement scientifique, a été organisée l'année dernière sous le commandement du lieutenant Gillis, pour aller faire, sur les côtes du Chili, des observations de Vénus et de Mars, qui, combinées avec des observations correspondantes de ces deux planètes, effectuées en Europe à la même époque, pourront donner des mesures de leurs parallaxes, et même de celle du soleil, plus précises encore que celles que l'on a aujourd'hui.

près avoir acquis, dans les meilleurs observatoires de l'Europe, toutes les connaissances de théorie et de pratique nécessaires pour la bien conduire. Toutefois, c'est dans la riche et paisible Angleterre, que réside encore le principal foyer de l'astronomie observatrice; et, de là, sa lumière rayonne sur les régions les plus lointaines. L'Angleterre entretient de grands observatoires dans l'hémisphère austral, au cap de Bonne-Espérance, et dans l'Australie. Elle en a aussi plusieurs dans l'Inde, à Bombay, à Madras; et ce vaste territoire qu'elle y possède, est maintenant tout couvert d'un réseau de triangles géodésiques, dont l'axe central s'étend sur la convexité de la surface terrestre, du sud au nord, depuis le cap Comorin, la pointe méridionale de l'Inde, jusqu'au pied de l'Himalaya; occupant ainsi un arc méridien, qui a plus de $29° \frac{1}{2}$ en longueur ($29° 30' 48''$). Ces opérations savantes ont été suivies, sans interruption, depuis un demi-siècle, par l'ordre de la compagnie des Indes orientales, ces marchands souverains, qui ont fourni les instruments, pourvu aux frais d'exécution, de publication, aussi amplement, et probablement avec plus de persévérance, que beaucoup de rois n'auraient pu le faire. Le haut degré de civilisation auquel les classes supérieures de l'Angleterre ont été amenées, par l'action excitante des voyages, du commerce, et des richesses, lui fait trouver dans ses seuls officiers de terre et de mer, une pépinière inépuisable d'observateurs intelligents, actifs, dévoués, en peu de temps habiles, qui se remplacent et se succèdent, sans intervalle, pour continuer et mener à fin les plus grands travaux. L'observatoire de Paramatta, dans l'Australie, a été institué, et mis en exercice, par le lieutenant général sir Thomas Brisbane, alors gouverneur de cette colonie. La triangulation de l'Inde a été commencée par le lieutenant-colonel Lambton, continuée par le lieutenant-colonel Everest, auquel succède aujourd'hui un autre officier, le capitaine Waugh. Mais c'est au cœur même de l'Angleterre que l'astronomie observatrice a ses racines les plus profondes. C'est là que, malgré l'inclémence du ciel, elle a pris, elle prend tous les jours le plus de développement et d'activité. Un goût universel la favorise, et lui fournit avec une générosité inépuisable, tout ce qu'elle peut désirer d'utile, de parfait, de rare, pour ses investigations. Des particuliers riches, d'anciens généraux, des commerçants, des lords, emploient le superflu de leur fortune à fonder, à doter des observatoires. Ils les meublent de puissants instruments, acquis à grands frais, quelquefois exécutés immédiatement sous leur direction, ou travaillés de leurs propres mains, par des procédés nouveaux qu'ils ont inventés. Là, ils viennent se délasser délicieusement du monde ou des affaires, par l'étude du ciel. Le temps leur manque-t-il pour y entreprendre des recherches suivies, dont ils

conçoivent l'importance, et qu'ils voudraient voir réalisées? Ils y établissent comme aides, des observateurs, jeunes, zélés, laborieux, dont ils assurent l'existence, en leur ouvrant ainsi la voie à une célébrité méritée; ne se réservant pour eux-mêmes, que le plaisir de venir, par moments, seconder leurs travaux. Dans ces asiles préparés à la science pour occuper de nobles loisirs, on découvre des planètes nouvelles, de nouveaux satellites, appartenant à des planètes déjà connues, mais si petits que leur existence avait jusqu'alors échappé à tous les observateurs. Des instruments, d'une puissance inusitée, y résolvent la faible lueur des nébuleuses en milliards d'étoiles distinctement séparées; ils font apercevoir sur la surface des corps planétaires des détails de configuration que l'on ne soupçonnait pas[1].

[1] Oserai-je, moi, étranger, n'ayant pas visité depuis longtemps l'Angleterre, signaler ici quelques-uns de ces hommes éminents, qui justifient si bien le rang, la fortune, et la richesse acquise, en se servant généreusement de ces avantages, par goût, sans obligation professionnelle, pour soutenir et pour avancer l'astronomie? J'ai déjà nommé le général Brisbane, qui, après avoir cultivé pendant longtemps, avec passion, toutes les parties de l'astronomie observatrice, consacre aujourd'hui son observatoire de Makerstoun à l'étude assidue des phénomènes de météorologie, et du magnétisme terrestre. Qui ne connaît, au moins par description, l'œuvre gigantesque, entreprise, et maintenant accomplie avec succès par lord Rosse, dans sa résidence de Birr Castle, pour fondre, polir et mettre en observation un télescope réflecteur, dont le miroir, ayant six pieds anglais d'ouverture franche, cinquante de longueur focale, et pesant quatre tonnes, a été entièrement travaillé par des appareils mécaniques que conduisait une machine à vapeur? La prodigieuse masse de lumière qu'il concentre, y fait apparaître Jupiter et Saturne comme de grandes lampes ardentes; et les aspérités de la surface de la lune s'y montrent avec des détails inconnus. Dans le voisinage de Liverpool, un riche manufacturier, M. Lassell, qui allie des intérêts de commerce considérables, avec l'amour de l'astronomie, s'est montré l'habile émule de lord Rosse, dans des proportions moindres, mais encore bien hardies; étant parvenu à exécuter, par des procédés également mécaniques, un excellent télescope réflecteur, ayant deux pieds d'ouverture, vingt pieds de foyer, lequel est porté sur une monture équatoriale, et tourne sous un dôme, dont M. Lassell a dirigé lui-même, toute la construction. La substitution des procédés mécaniques, à l'adresse manuelle, servira beaucoup à perfectionner le travail des objectifs, non moins que des miroirs astronomiques. M. Lassell a décrit les siens dans le tome XVIII des Mémoires que publie la Société astronomique de Londres. M. Airy en a donné une exposition très-claire dans le tome IX du Bulletin mensuel de cette société, page 110; et il y rend également un compte détaillé de ceux que lord Rosse a employés. C'est ce même manufacturier, M. Lassell, qui a découvert le satellite de *Neptune*, d'où l'on a pu conclure la masse de cette planète par la théorie de l'attraction; et aussi le huitième satellite de Saturne, vu à la même date en Amérique, par M. Bond. C'est encore un riche manufacturier, amateur d'astronomie, M. Bishop, qui a érigé, à Londres, un observatoire, où il s'est donné pour coopérateur le jeune et actif M. Hind, lequel, indépendamment d'une multitude de travaux astronomiques, par lesquels il s'est distingué, y a découvert deux planètes nouvelles *Iris* et *Flore*. Un autre observatoire, bien connu aussi dans la science, celui

C'est à de semblables objets que les observatoires particuliers peuvent surtout appliquer avec fruit leurs instruments; parce que, formant pour ainsi dire, des points détachés, dans l'ensemble de la science, ils n'exigent pas une continuité assidue d'études, ni la simultanéité d'efforts d'un nombreux personnel. Ce dernier avantage est propre aux établissements publics, et il leur assigne la part spéciale qu'ils doivent prendre dans le travail commun. C'est à eux qu'appartient, l'observation suivie, régulière, et générale, du ciel. Ils doivent, si je puis ainsi m'exprimer, en rédiger les annales perpétuelles, fidèlement, sans relâche, sans interruption d'un seul moment. Pour cette tâche encore, l'Angleterre est richement pourvue. Indépendamment des observatoires particuliers, elle en a un grand nombre de généraux, disséminés sur toutes les parties de son territoire, et dont chacun paraîtrait suffire ailleurs pour un grand royaume. Tels sont, par exemple, ceux qui existent aujourd'hui à Oxford, Cambridge, Édimbourg, Glasgow, Dublin, Liverpool, Armagh, Durham; les uns déjà anciens et célèbres, les autres d'institution plus récente, mais tous complétement pourvus de grands instruments, toujours en exercice; ne rivalisant que par leur zèle à multiplier leurs observations, et à les publier régulièrement, sans retards, ils ont été fondés et sont entretenus, sans l'assistance du gouvernement, par les universités locales, par des souscriptions privées, ou avec le produit de legs magnifiques, qui ont été spécialement affectés à cette destination par les testateurs. Au-dessus de tous est Greenwich :

his dantem jura.

J'ai eu l'occasion de raconter à nos lecteurs, l'histoire de ce grand

de Markree Castle, a été érigé par M. Cooper, riche particulier, jadis membre du parlement, qui s'est principalement adonné aux recherches d'astronomie stellaire. Entre autres magnificences scientifiques, il s'est rendu possesseur du plus grand objectif de Cauchoix, auquel il a fait adapter une monture à mouvement équatorial; ce qui en fait le rival du grand équatorial de Cambridge, construit aussi avec un objectif de Cauchoix, et donné par le duc de Northumberland. M. Cooper s'est également attaché, comme coopérateur, un jeune observateur de talent, M. Graham, qui, avec ce puissant instrument, a découvert la nouvelle planète *Métis*. Je pourrais citer encore d'autres observatoires privés, établis sur divers points de l'Angleterre par des amateurs d'astronomie de toutes conditions : celui du docteur Lee, à Hartwell-house; de M. Daws, à Kamden-Lodge; de lord Wrottesley, dans sa résidence du Staffordshire; du cap^e W. Smith, à Bedford; de M. Peters, banquier, Barclay, manufacturier, à Londres, et bien d'autres, sans doute, parmi lesquels j'omets à dessein ceux qui appartiennent à des astronomes de profession. Mais la liste qui précède suffira, pour montrer la faveur généralement accordée, en Angleterre, aux études astronomiques; et je prie seulement les personnes qui avaient les mêmes titres pour y figurer, quoique je ne les y aie pas comprises, de vouloir bien excuser cette faute involontaire, occasionnée par des renseignements trop incomplets.

établissement, déjà séculaire, qui depuis sa création, due aux insistances de Flamsteed en 1676, a contribué plus qu'aucun autre au perfectionnement de la science astronomique, par la persévérance, l'habileté, le génie, des observateurs qui l'ont dirigé. J'ai fait connaître le plan de travaux, si judicieusement adopté depuis 1836, par l'astronome royal actuel, M. Airy, pour le maintenir dans ce rang de supériorité incontestée, en lui conservant son caractère d'utilité propre, qui consiste dans l'observation la plus assidue, la plus précise, de tous les mouvements généraux du ciel; et dans la publication complète des documents précieux qu'on y a recueillis, sous la direction de ses prédécesseurs comme sous la sienne. La première condition exigeait que, sans troubler la régularité des travaux habituels, sans suspendre un moment leur activité ni la ralentir, l'astronome royal introduisît par degrés, à Greenwich, toutes les améliorations que le temps a apportées, apporte tous les jours, dans les procédés d'observation, les méthodes de calcul, et aussi dans la construction des grands instruments astronomiques; non-seulement celles qui se produisaient au dehors, mais encore celles que l'universalité de ses connaissances théoriques et pratiques, pouvait suggérer à sa prudence. Pour voir avec quelle habileté persévérante il y a réussi, il suffit de lire la suite des rapports annuels qu'il a publiés depuis qu'il est en exercice; et je n'ai choisi le plus récent, pour titre de cet article, qu'afin d'en prendre occasion de proclamer cette vérité, à son honneur. En lisant celui-ci, comme tous les précédents, on y reconnaît un observateur auquel aucun détail n'échappe, qui cherche sans cesse le mieux au delà du bien, sans perdre de vue l'ensemble auquel ce mieux doit concourir; et l'on trouve sans cesse à s'étonner, qu'un seul homme puisse conduire tant de travaux divers, si habilement, si activement, et si prudemment, tout à la fois. Ordre, énergie, dévouement, voilà son secret.

Parmi tant de richesses, dont le trésor de Greenwich s'est accru sous la direction de M. Airy, la plus remarquable et la plus précieuse, consiste en un grand instrument de son invention, au moyen duquel on peut mesurer à la fois, à tout instant, avec une précision extrême, la distance zénithale et la direction azimutale de la lune, dans toutes les positions quelconques, où elle se montre occasionnellement au-dessus de l'horizon. Pour comprendre l'importance de ces doubles observations extra-méridiennes, il faut se rappeler que, de tous les corps planétaires, la lune est celui dont le mouvement est le plus troublé, le plus variable, et conséquemment le plus difficile à réduire en théorie. D'une autre part, aucun ne nous est aussi important à bien connaître; non-seulement sous le point de vue scientifique et spéculatif, mais en-

core par l'utilité que nous en tirons pour déterminer les différences de longitude des lieux, soit à terre, soit à la mer. Pour cela, dans le lieu quelconque, où l'on se trouve porté, on mesure, à un certain instant, la distance angulaire de la lune au soleil, ou à quelque étoile conventionnellement définie, qui se rencontre sur sa route apparente; et l'on réduit cette distance, par le calcul, à ce qu'elle serait, sous le même méridien, si on l'avait observée du centre de la terre, non de sa surface. Les observations astronomiques font connaître l'heure, la minute, la seconde, de temps moyen *local*, pour l'instant choisi. Alors, on cherche, dans les éphémérides de Paris ou de Greenwich, l'heure, de temps moyen, différente, que l'on compte, sous ces méridiens primitifs, au moment où la même distance angulaire, vue aussi du centre de la terre, doit s'y réaliser. La différence de ces heures, multipliée par 15, exprime l'angle dièdre, compris autour de l'axe de la terre, entre les deux méridiens ainsi comparés. Mais, pour que la conclusion soit exacte, il faut que l'heure assignée par l'éphéméride, convienne rigoureusement à la distance angulaire. Cet accord, qui se calcule à l'avance par théorie, ne peut être exact que si la théorie est fidèle; et ses moindres erreurs peuvent entraîner la perte des navigateurs qui se confient à l'éphéméride calculée. C'est pour perfectionner continuellement cette théorie par des données nouvelles, que les astronomes des observatoires fixes sont si assidus à observer la lune, toutes les fois qu'elle passe à leur méridien. Mais malheureusement, dans nos climats du Nord surtout, combien n'y a-t-il pas de chances pour qu'elle se trouve cachée par les nuages, à cet instant même, quoiqu'elle pût être aperçue un peu plus tôt, ou un peu plus tard! Ce serait donc une chose déjà très-avantageuse, que de pouvoir profiter aussi de ces occasions. Mais un autre motif bien plus puissant se joint à celui-là pour rendre cette extension d'opportunité désirable, même nécessaire. Quand la lune passe au méridien avec le soleil, comme cela arrive dans les conjonctions, elle se trouve sur la même direction visuelle que cet astre, ou tout proche; l'hémisphère qu'elle nous présente est donc alors entièrement ou presque entièrement obscur, et nous ne pouvons le voir, ni par conséquent fixer l'instant où ses bords traversent le plan du méridien. Un peu avant, et un peu après la conjonction, chacun de ces bords est successivement illuminé par un mince filet de lumière en forme de croissant, dont les pointes sont tournées à l'opposé du corps éclairant. Mais, passant alors au méridien dans le voisinage du soleil, l'éclat de cet astre empêche de le voir, même dans nos lunettes, à moins qu'il n'y ait entre eux une certaine limite d'écart, dont l'expérience peut seule assigner l'étendue. Or, en compulsant six années d'observations de Greenwich, et les plus

récentes, M. Airy n'a trouvé que deux cas dans lesquels la lune ait pu être saisie au méridien à moins de trois heures de distance, avant ou après le soleil; encore l'une de ces deux observations est incomplète. Les passages qui ont pu être observés, à moins de six heures de distance, sont même encore relativement rares. Doublez ces nombres; vous aurez 6^h, et 12^h, pour l'intervalle total d'invisibilité ou de difficile perception, exprimé en temps; et, en les multipliant par 15 pour les convertir en arcs, vous trouverez qu'il y a, dans l'orbite *mensuelle* de la lune, une amplitude angulaire de 90°, ou le quart de la circonférence entière, dans laquelle on ne peut presque jamais l'observer; et une amplitude de 180° ou la moitié de la circonférence, dans laquelle on ne peut l'observer que très-rarement[1]. Ces portions angulaires inexplorées, qui sont optiquement les plus proches du soleil, embrassent évidemment les portions de l'ellipse lunaire qui, dans le cours de chaque mois, se trouvent être les moins distantes de cet astre; et elles sont par conséquent les plus exposées à être déformées par son action perturbatrice. N'ayant pu avoir jusqu'à présent, que peu ou point d'observations qui s'y appliquent, ce doit être dans ces plages de l'orbite mensuelle, que la théorie du mouvement lunaire a le plus besoin d'être vérifiée ou perfectionnée. C'est pour atteindre un but aussi important que M. Airy a conçu, et fait établir à Greenwich, un instrument nouveau de grande dimension, et d'une précision extrême, avec lequel on peut observer la lune et déterminer complétement le point qu'elle occupe sur le fond du ciel, non plus seulement quand elle passe au méridien, mais à toute distance de ce plan; ce qui permet de saisir ses positions, à des distances angulaires du soleil bien moindres qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Car

[1] Ces évaluations ne sont qu'approximatives. Elles supposent tacitement, que l'on considère le soleil et la lune comme contenus dans le plan de l'équateur. Mais cette restriction apportée aux données du raisonnement, ne fait qu'en simplifier l'application, sans altérer ses conséquences générales. Il est essentiel, pour les bien saisir, de ne pas perdre de vue la distinction que j'établis, entre l'orbite *mensuelle* de la lune, et son orbite elliptique absolue; afin de ne pas se figurer qu'il y eut dans celle-ci, des segments angulaires, comprenant 90° et 180°, que l'on n'aurait jamais pu étudier par l'observation. La difficulté n'a lieu que pour les portions de l'ellipse qui, *lors de chaque conjonction*, se trouvent angulairement peu distantes du soleil. Mais l'excès du mouvement propre de la lune, sur le mouvement apparent du soleil, combiné avec les déplacements révolutifs du plan, et du périgée, de l'ellipse lunaire, font que les conjonctions successives s'opèrent toujours en des points de cette ellipse, physiquement distincts les uns des autres; de sorte qu'ils passent tous progressivement par cette phase, et deviennent observables aux instruments méridiens, quand ils s'en sont éloignés. L'impossibilité de les y saisir doit donc jeter principalement de l'incertitude, sur les inégalités du mouvement de la lune qui dépendent de sa distance angulaire au soleil. Les plus importantes de ce genre, sont celles que l'on appelle *la variation*, et *l'équation parallactique*.

l'observation devient praticable, quand la lune étant sur l'horizon, le soleil s'est abaissé vers ce plan, ou même s'est caché au-dessous; de sorte que l'atmosphère en est bien moins vivement illuminée, que lorsqu'il se trouve dans les sommités de sa course diurne. Le projet de cette importante innovation fut présenté par M. Airy, à la commission d'inspection de l'Observatoire royal, en 1843. L'instrument est en complet exercice depuis 1846. L'expérience de ces trois années a confirmé pleinement tous les avantages qu'il en attendait. Le nombre des observations complètes de la lune qu'il a fournies, a été presque double de celui qu'on a pu obtenir par les instruments méridiens; et elles ont été faites dans des conditions bien plus essentiellement importantes, pour la théorie. C'est une des extensions les plus considérables, que l'astronomie observatrice ait jamais reçues. Le volume qui contient la totalité des observations astronomiques faites à Greenwich en 1847, s'ouvre par une description, et une étude complète, de ce nouvel instrument. M. Airy y décrit toutes les particularités de sa construction, toutes les pièces qui le composent, toutes les épreuves qu'il leur a fait subir; et la discussion savante, autant que scrupuleuse, à laquelle il l'a soumis, fera partager à tous les observateurs, la confiance qu'il lui inspire. Ce volume a paru en 1849, *par l'effet d'un retard occasionnel.* On ne saurait donner assez d'éloges à l'activité incessante, infatigable, que M. Airy apporte à continuer si régulièrement cette précieuse collection des observations de Greenwich; et à les publier avec tant de promptitude, dans un si bel ordre; en joignant à leur transcription scrupuleusement fidèle, tous les détails de réductions numériques qui les rendent prêtes à être immédiatement employées. Ce même volume de 1847, renferme aussi, en appendice, un nouveau catalogue de 2156 étoiles, uniquement déduit des observations faites à Greenwich, sous la direction de M. Airy, depuis 1836, jusqu'à 1847 inclusivement. Cet intervalle de douze années, est divisé en deux phases égales d'observations et de déductions, pour y laisser apercevoir avec plus de facilité la variabilité occasionnelle des mouvements propres. Ce n'est là qu'un exemple des soins éclairés, je dirais volontiers des œuvres courageuses, par lesquels M. Airy a tiré de l'Observatoire de Greenwich, non-seulement toute son utilité présente, mais ce que l'on pourrait appeler aussi son utilité rétrospective.

En 1833, M. Airy proposa à l'Association britannique, de solliciter du Gouvernement les fonds nécessaires pour publier toutes les observations des planètes, faites à Greenwich depuis 1750 jusqu'en 1830; s'offrant à diriger lui-même l'ensemble et les détails de ce grand tra-

vail, si la proposition était acceptée. Elle le fut immédiatement sous ces garanties, et l'ouvrage a paru en 1845. Il se compose d'un volume in-4° tout rempli de chiffres, où les observations extraites des anciens registres sont rapportées et présentées, sous la même forme que des observations d'aujourd'hui, avec les mêmes auxiliaires de calcul nécessaires pour s'en servir, et avec leur comparaison aux tables existantes. Une introduction, parfaitement bien ordonnée, claire et précise, explique tous les détails de discussion et de computation préliminaires, qui ont été effectués pour les mettre dans cet état; de sorte que chaque astronome qui veut les employer, trouve immédiatement leur résultat final tout calculé, avec tout ce qu'il faut pour le vérifier lui-même, en reprenant la suite des réductions qu'on lui a fait subir. Cette œuvre si considérable, et si laborieuse, a été suivie d'une autre plus étendue encore et bien plus difficile, que la libéralité éclairée du Gouvernement a rendue également, et pouvait seule rendre possible, au zèle intrépide de M. Airy. C'est la publication complète de toutes les observations de la lune, faites à Greenwich depuis 1750 jusqu'à 1830, présentée sous la même forme que les observations des planètes, avec la même fidélité, les mêmes secours d'exposition, de réductions, en un mot tout aussi parfaitement disposées pour l'usage immédiat. Le Gouvernement avait généreusement fourni à M. Airy un nombreux personnel d'assistants calculateurs, pour l'aider dans les détails numériques de ce travail, qui aurait été sans cela impraticable. Mais, quant à la difficulté de la direction et de l'exécution, les astronomes de profession peuvent seuls en comprendre l'étendue. Ce trésor inestimable a paru en 1848. L'astronome royal, qui l'avait rendu accessible, a été le premier à en montrer le prix. Aussi profond théoricien qu'observateur habile, il en a tiré lui-même les résultats d'ensemble qui pouvaient dès à présent servir à corriger les tables lunaires, employées usuellement par les astronomes. Si à cela, on ajoute une foule d'améliorations importantes, introduites depuis 1836 dans l'observatoire de Greenwich, ou sur le point de s'y réaliser, que je ne mentionne pas ici par défaut de place; la surintendance et la publication régulière des observations météorologiques, qu'on y effectue depuis 1840, sur un plan très-vaste; si, en sus de tous ces devoirs professionnels, on compte des mémoires scientifiques en grand nombre, publiés simultanément sur des sujets de théorie mathématique, de physique, de géodésie, ou d'astronomie, on admirera que le même homme ait pu suffire à tant de choses avec tant de supériorité, pendant si longtemps. Apparemment, les nuits et les jours ont eu plus de vingt-quatre heures pour lui.

Dans un pays où l'astronomie observatrice jouit d'une faveur si géné-

rale, on conçoit que les hommes qui la cultivent aient éprouvé le besoin de communiquer ensemble, à des époques régulières, pour s'entretenir de leurs travaux. Aussi les études astronomiques tiennent-elles toujours une grande place, dans les réunions annuelles de l'*Association britannique pour l'avancement des sciences*, où toutes les branches des connaissances humaines se trouvent représentées, tant par les savants anglais, membres de l'association, que par les étrangers que l'on invite à y concourir. Elle a été, je crois, fondée vers 1830. C'est là que plusieurs déterminations importantes pour l'astronomie ont été proposées, discutées, et mises avec succès en voie d'accomplissement: par exemple, la publication des catalogues inédits de Lacaille et de Lalande, avec les observations complétement réduites; le premier d'un intérêt tout particulier, comme s'appliquant au ciel austral; le second, précieux par la multitude de positions d'étoiles qui y sont consignées, et qui peuvent être infiniment utiles à consulter, pour y retrouver occasionnellement d'anciennes observations des nouvelles planètes qu'on découvre; puis encore, la formation d'un catalogue fondamental d'étoiles, fondé sur les éléments reconnus les plus exacts, et présenté aux astronomes comme pouvant mettre une concordance désirable, dans leurs calculs. Tous les travaux de préparation, de rédaction, de révision d'épreuves, ont été gratuitement exécutés par des membres distingués de l'association, qui se sont chargés de cette pénible tâche; et l'on n'a demandé au gouvernement que les frais de l'impression matérielle, qu'il a libéralement accordés. En général, le gouvernement anglais ne refuse jamais son assistance à une entreprise scientifique, dont l'utilité lui est attestée par des hommes compétents; sous les seules conditions, très-naturelles et raisonnables, que le but soit bien défini, les moyens de l'atteindre assurés, et les charges renfermées dans des limites certaines. Sous ces divers rapports, le caractère sagement réservé des savants anglais l'a rarement exposé à des mécomptes; et, quand il a éprouvé qu'il peut se fier à leur prudence, la générosité de son concours est sans limite. Voilà sans doute pourquoi il n'a jamais rien refusé de ce qui lui a été demandé pour Greenwich, par M. Airy[1].

[1] Ainsi, le nouvel instrument consacré aux observations extra-méridiennes de la lune était estimé devoir coûter 800 livres sterling (20000 francs). Cela excède une fois et demie la somme qui avait été allouée, pour la construction de tout l'observatoire au temps de Charles II. Elle n'était que de 500 livres sterling. La dépense s'éleva à 520 (13000 francs); et ce petit excédant de frais parut incommode. Aujourd'hui, le nouvel instrument étant reconnu nécessaire, il a été accordé sans difficultés, malgré son haut prix. L'estimation n'a été que faiblement dépassée, par suite d'une faute accidentelle des artistes, que l'on n'a pas voulu mettre complète-

Toute favorable que l'Association britannique pût être envers l'astronomie, les autres sciences avaient aussi des droits à son intérêt; et ses assemblées, seulement annuelles, n'avaient qu'une durée restreinte. Par ces deux motifs, les observateurs, qu'un goût spécial attachait presque continuellement à l'étude du ciel, devaient naturellement désirer d'avoir entre eux des communications plus intimes, plus exclusives, et plus fréquentes. Ce fut cet amour commun pour une même science, qui, à une époque déjà antérieure de dix années, en 1820, détermina la formation de la *Société astronomique*. Celle-ci, consacrée à une spécialité de goûts restreinte, mais intime, s'accrut rapidement, prit de l'éclat, fut honorée d'une charte royale, et aujourd'hui elle est le centre, où viennent converger les observations qui se font sur tous les points du globe. Elle publie tous les ans un volume de mémoires; et, chaque mois, un bulletin, renfermant toutes les communications astronomiques qui ont été lues dans ses séances, ou présentées à son conseil d'administration, lequel juge seul, si elles méritent ou ne méritent pas, d'y être insérées. J'ai rendu compte du but, de la composition, et des premiers travaux de cette société, il y a vingt ans, dans ce journal même. Que pourrais-je ajouter aux éloges que je lui donnai alors, si ce n'est qu'elle a dépassé toutes les espérances qu'on avait pu en concevoir! Parmi les hommes éminents dont elle s'honorait, plusieurs ont disparu. Ils sont remplacés aujourd'hui par d'autres talents plus jeunes, déjà célèbres, dont la carrière semble devoir être encore plus brillante. Ainsi, dans cette île restée calme au milieu des tempêtes, sous l'influence d'institutions sociales, fixes dans leur sagesse, mais s'adaptant avec une prudente lenteur aux besoins du temps, les hommes de chaque époque poursuivent, perfectionnent et agrandissent continuellement l'œuvre de leurs prédécesseurs; au lieu de détruire et de répudier capricieusement, par une convulsion de chaque jour, un passé qu'ils regretteront le lendemain.

Ces réflexions sur les brillants progrès que l'astronomie observatrice ne cesse de faire en Angleterre, à l'abri de la paix et d'un gouvernement stable, m'ont été naturellement inspirées par la lecture du rapport que j'ai pris pour titre de cet article. J'éprouve autant de plaisir, que je trouve d'équité philosophique, à les exprimer. Elles en amèneraient facilement d'autres fort tristes, par contraste. Mais j'aime mieux les écarter de

ment à leur charge. Il a fallu, en outre, fonder un massif de pierres de taille pour établir l'instrument, et bâtir, pour lui, une tour surmontée d'un dôme astronomique. Toutes ces dépenses réunies se sont élevées à la somme de 1275 livres sterling, à peu près 32000 francs.

mon esprit, que de m'y attacher. Des regrets, hélas! trop généraux, pourraient rejaillir, contre mon intention, sur ce que je dois respecter. Il ne faut pas battre sa mère, et j'aurais peur qu'on ne me dise :

> Frate, tu vai,
> L'altrui mostrando, e non vedi il tuo fallo.

J. B. BIOT.

Expédition scientifique de la Morée, ordonnnée par le Gouvernement français; architecture, sculptures, inscriptions et vues du Péloponnèse, des Cyclades et de l'Attique; recueillies et dessinées par Ab. Blouet et ses collaborateurs; t. I, II et III, in-fol., Paris, 1831-1838.

PREMIER ARTICLE.

Bien que la publication du livre que nous annonçons remonte déjà à quelques années, elle n'a pourtant rien perdu de son importance ni de son intérêt. Ce livre est un des résultats, peut-être le plus durable et sans doute le plus positif, de notre glorieuse expédition de Morée, qui contribua si puissamment à l'affranchissement de la Grèce et à la fondation d'un nouvel État libre européen. C'est, au lieu d'un de ces vains trophées, qui n'excitent trop souvent que des passions meurtrières et ne provoquent que de tristes représailles, un monument érigé par les mains de la science en l'honneur du pays appelé par nos armes à la vie politique; et, plus qu'aucun autre État de l'Europe, la France, qui a laissé plus d'un noble souvenir, plus d'une empreinte généreuse, sur le sol et dans l'histoire de la Grèce, était digne d'élever ce monument, où le progrès de nos études, où la perfection de nos arts, se signalent à l'envi sur le terrain de la Grèce antique. Des trois puissances qui scellèrent en commun, par un magnanime effort, dans la rade de *Navarin*, la renaissance politique de la Grèce, la France est en effet la seule qui ait su, dans ce grand service rendu à une nation opprimée, trouver encore l'occasion de servir la science et l'humanité tout entière. Tandis que ses soldats parcouraient le Péloponnèse pour en chasser les bandes égyptiennes, ses ingénieurs étaient déjà à l'œuvre pour lever la carte de la Morée; en même temps que ses savants et ses naturalistes, ses artistes et ses antiquaires, se partageaient le sol de la Grèce, pour le décrire, et pour achever de le purger, autant qu'il pouvait dépendre d'eux, des vieux outrages de la barbarie et de ses récentes atteintes. C'est ainsi que la France voulut noblement payer à la Grèce antique la dette de la civilisation moderne, et que l'ouvrage dont nous allons rendre compte peut être mis au rang des titres que notre pays s'est acquis à la

reconnaissance des Grecs, en leur montrant le leur et en leur apprenant à l'étudier, après avoir concouru à l'affranchir.

Il n'entre pas dans mes intentions d'apprécier l'ensemble des travaux qui furent exécutés par les commissions scientifiques, créées à la suite de notre expédition de Morée. L'antiquité, qui fait seule le sujet de mes études, et qui forme aussi, je crois qu'il m'est permis de le dire, le principal objet de l'intérêt qu'excita toujours la Grèce, réclame de préférence la part d'attention que je puis donner à cet examen; et, bien que le résultat des travaux accomplis sur cette partie du domaine de la Grèce antique n'ait peut-être pas, en ce qui concerne l'archéologie proprement dite, répondu complétement aux vues du gouvernement et aux vœux de la science, par le fait de circonstances sur lesquelles il serait aujourd'hui bien inutile de revenir, il est juste de dire que l'art s'efforça du moins de remplir, avec tout le zèle dont il était capable et avec toute l'intelligence qu'il pouvait déployer, la tâche qui lui avait été dévolue. Placés en face des ruines de la Morée, nos architectes ont fait certainement tout ce qui dépendait d'eux pour relever le moindre vestige d'antiquité qui pouvait être de quelque intérêt pour l'histoire de l'art, et pour tirer de ces vieux débris, en y restaurant par le crayon tout ce que le temps y avait détruit, tout ce que la barbarie y avait mutilé, pour en tirer, dis-je, tout l'enseignement qui s'y trouvait encore. A cet égard, on ne doit que des éloges à l'habile architecte, M. Abel Blouet, qui dirigea cette partie des travaux de la commission scientifique, ainsi qu'à ses collaborateurs, MM. Am. Ravoisié, Ach. Poirot et Fél. Trézel; et, en présence du livre qui en contient les résultats, nous ne pourrions que répéter, au bout de près de vingt années, le témoignage de satisfaction que nous exprimions, dans une séance publique de l'Institut[1], sur le zèle et la capacité qu'avait montrés, dans l'accomplissement de sa laborieuse mission, la section d'architecture et de sculpture de la commission scientifique de Morée. Le vide qu'avait laissé l'archéologie dans les travaux de cette commission a, d'ailleurs, été rempli, de manière à ne laisser place à aucun regret, par M. Ph. Lebas, qui fut chargé plus tard de l'explication des monuments écrits et figurés recueillis en Morée par notre expédition, et qui s'est acquitté de cette tâche importante avec beaucoup de soin et d'habileté.

La publication que nous nous proposons de faire connaître en détail à nos lecteurs a pour principal objet la *description de la Morée*, sous le rapport de l'architecture. Les circonstances politiques dans lesquelles se

[1] *Compte rendu de la séance publique de l'Institut*, tenue le samedi 30 avril 1831. Le témoignage que nous rappelons ici est reproduit dans l'*Introduction* de l'ouvrage que nous annonçons, p. XXII.

trouvait alors la Grèce, à peine délivrée de ses oppresseurs étrangers, ne permirent pas à nos artistes d'étendre leurs investigations dans les régions du continent qui touchent au Péloponnèse. Elles ne s'opposaient pas cependant à ce qu'ils pussent parcourir plusieurs des îles de la mer Égée, pour y rechercher avec le même soin, pour y représenter avec le même talent, tout ce qu'ils pouvaient y trouver de ruines antiques, au moins à la surface du sol, puisque les ressources dont ils disposaient ne leur permettaient pas de remuer ce sol et de le fouiller à une certaine profondeur. L'*Attique* seule dut rester en dehors du domaine de leurs études, parce que la situation de ce pays, où les Turcs occupaient encore la citadelle d'*Athènes,* ne laissait pas à nos artistes la liberté d'y entreprendre des travaux du genre de ceux qu'ils avaient accomplis dans la Morée. Ce serait donc en vain qu'on chercherait dans cet ouvrage les monuments d'*Athènes* et ceux de l'*Attique,* bien que l'*Attique* figure, sur le titre du livre, au nombre des contrées de la Grèce qui en ont fourni les matériaux. Quelques vues des monuments d'*Athènes*, exécutées d'une manière pittoresque, qui se trouvent à la fin du IIIe volume, ne peuvent tenir lieu de dessins étudiés, tels que ces monuments en réclament, et que nos architectes étaient capables d'en produire; et nous ne faisons, du reste, cette observation, exigée par l'intérêt de la vérité, que pour remplir le devoir de la critique, et sans avoir l'intention d'y attacher un reproche. Tout au plus pourrions-nous y trouver le motif d'un regret, sur ce que les circonstances nous ont privés du travail que nos artistes auraient pu consacrer aux monuments de l'Attique, certainement les plus précieux et les plus complets de tous ceux de la Grèce. La seule exception que nous devions signaler à cet égard est relative au temple du *cap Sunium*, qui, bien que placé en dehors du cercle tracé à leurs recherches, a néanmoins fourni à l'un d'eux le sujet d'une étude très-instructive et très-intéressante, dont nous rendrons compte en son lieu.

Cette description de la Morée se compose, pour toutes les parties qui ont été l'objet de l'exploration de nos artistes, d'un itinéraire détaillé des lieux parcourus par eux, avec l'indication des principales circonstances du sol, avec celle des moindres vestiges de l'antiquité, et d'une étude approfondie des monuments, en un état de ruine plus ou moins avancé, qu'offrent encore quelques-unes de ces localités. Je n'ai pas besoin de dire que c'est surtout de cette dernière partie du travail de nos architectes que je m'occuperai de préférence, puisque c'est évidemment celle qui, à raison de l'importance même des monuments, présente le plus d'instruction et d'intérêt. Mais on se tromperait beaucoup, si l'on croyait qu'en m'abstenant de rendre compte de la partie itinéraire, j'en aie méconnu l'utilité et le mérite. Loin de là ; je pense que cette

description topographique des principales régions de la Morée, bien que rédigée d'une manière très-succincte, offre une source d'instruction très-solide qui, pour beaucoup de lieux de la Grèce, complète ou rectifie la connaissance que nous pouvions en avoir; et je ne crains pas de ranger au nombre des services rendus à la science par notre commission scientifique de Morée ces nombreux itinéraires, qui, dans leur courte substance et sous leur forme modeste, renferment tant de notions neuves, exactes, positives, sur l'état des lieux, sur les accidents du sol, sur les conditions du terrain, qui sont certainement autant d'éléments certains de la connaissance de la Grèce antique, et de moyens sûrs de la retrouver dans la moderne Hellade.

Nous avons maintenant, avant d'aborder l'analyse détaillée des monuments représentés dans cet ouvrage, à donner une indication générale des principaux objets qui y sont décrits, d'après l'itinéraire même suivi par nos artistes. Ce doit être là le sujet de notre présent article, où nous tâcherons d'offrir un aperçu de tout l'ouvrage, que nous examinerons en détail dans les articles suivants.

Le premier volume s'ouvre par une *Introduction*, divisée en deux parties, dont la première est remplie de considérations générales qui concernent la Grèce, son génie, sa religion et son histoire. Le sujet de ces considérations n'est pas assez neuf, et le mérite, sous le rapport du fond non plus que sous celui de la forme, n'en est pas, si je peux me permettre de le dire, assez remarquable pour que je croie devoir m'arrêter à y relever quelques faits ou quelques vues qui manquent à mes yeux de justesse et d'exactitude. J'en dirais autant de la seconde partie de cette *Introduction*, qui traite plus spécialement de l'histoire de l'art grec, et où l'on s'est proposé de tracer un aperçu rapide des principales circonstances de cette histoire, terminé par un tableau général des artistes. Dans un sujet si vaste renfermé en un cadre si étroit, il est trop sensible qu'une foule de notions graves et importantes ont dû être écartées, et que ce ne saurait être la tâche de la critique de les y rétablir. Mais il y a pourtant, dans cette partie de l'*Introduction*, quelques erreurs de détail d'une telle nature, que je ne crois pas pouvoir me dispenser de les relever dans l'intérêt même d'une publication, qui a droit à la confiance des artistes. Je les signalerai le plus brièvement qu'il me sera possible dans un prochain article; et, sous cette réserve, qui regarde la seconde partie de l'*Introduction*, je passe à l'analyse de l'ouvrage même.

Débarqués, le 3 mars 1829, dans la rade de *Navarin*, les artistes de notre expédition scientifique de Morée commencèrent leur exploration par ce point du littoral de l'antique Messénie qui leur offrit d'abord, sur le sommet du cap *Coryphasium*, l'emplacement, intéressant à étudier

et facile à reconnaître, de la *Pylos* de Thucydide, la même aussi que celle d'Homère. A *Navarin* même, ville qui leur parut d'une origine toute récente et d'une construction vénitienne, ils ne trouvent à dessiner qu'une fontaine vénitienne, prise pour antique par Pouqueville [1], et une église grecque, qui offre la forme générale de ces sortes d'édifices de l'architecture byzantine, dont le type, plus ou moins simplifié, est toujours Sainte-Sophie. De là à *Modon*, l'antique *Méthone*, sur une route de deux heures et demie, ils ne rencontrent également qu'une fontaine avec une église et quelques chapelles du moyen âge, dont les peintures, encore assez bien conservées, intéressent par la tradition d'un art byzantin qu'elles reproduisent fidèlement dans leurs couches successives ajoutées de siècle en siècle. De *Méthone*, dont on avait cru trouver quelques restes au pied des montagnes qui bornent son territoire à l'est, ils ne découvrent rien en cet endroit qui ait pu réellement lui appartenir; et ils fixent son véritable emplacement à *Modon* même, où les murs de la place moderne, du côté du port, sont assis sur les constructions helléniques de la ville antique. Ce ne sont encore que des églises byzantines qui se présentent à dessiner pour nos artistes, sur la route de *Modon* à *Coron*, ville qui répond à l'antique *Colonides*. A l'exception de deux chapiteaux du Bas-Empire, de quelques fragments de moulures de peu d'intérêt, et de nombreux débris de terres cuites et de poteries, qui couvrent une partie de l'emplacement de la ville antique, *Coron* même ne renferme aucun vestige de son existence hellénique. De *Coron*, en se rendant au *port Petalidi*, l'ancienne *Coroné*, le seul monument d'antiquité qui s'offre à leur attention est un massif de construction antique, qui forme un parallélogramme, et auprès duquel étaient épars plusieurs fragments en marbre d'une assez grande dimension. Ce débris d'antiquité, qui se trouve sur une montagne, près du village de *Kastelia*, répond, par la distance où il est de *Coron*, à l'emplacement du temple d'Apollon Corynthus, décrit par Pausanias [2]. Le *port Petalidi* même n'offre plus que de faibles vestiges de l'antique *Coroné*, c'est à savoir, sur les rochers qui servent de base à la jetée, cinq ou six pierres d'assises régulières; sur le versant de la montagne où se trouvait la ville antique, quelques débris de sa restauration à l'époque thébaine, avec quelques constructions romaines, parmi lesquelles nos artistes citent une salle, décorée à l'intérieur de renfoncements en arcades, et, sur le point culminant de la côte, les ruines de l'*acropole*, consistant en murs d'enceinte, de construction hellénique, mais sans aucune trace des

[1] *Deuxième voyage en Grèce*, t. VI, p. 74. — [2] Pausan. IV, XXXIV, 4.

temples de Diane, de Bacchus et d'Esculape, indiqués par Pausanias.

La route de *Petalidi* à *Nisi*, celle de *Nisi* à *Androussa*, n'offrent rien d'intéressant à signaler, en fait d'antiquités. A *Androussa* même, qui paraît à nos artistes une ville du moyen âge, bien que quelques auteurs aient pensé qu'elle occupait le site de l'antique *Andania*, citée par Pausanias[1] comme une ville en ruines, ils ne trouvent aucun vestige propre à justifier cette origine ancienne; et, à cette occasion, je remarque que c'est seulement en 1840 que les véritables ruines d'*Andania* ont été découvertes par l'illustre et infortuné K. Ott. Müller, près de *Philia*, à une demi-lieue environ du défilé qui conduit de l'antique plaine de *Sténjklaros* en Arcadie[2]. A *Androussa*, nos artistes ne trouvèrent d'objet propre à fixer leur attention qu'une petite chapelle byzantine qui leur sembla digne d'être dessinée, à cause de l'heureuse combinaison de pierres et de briques qu'elle présente dans sa construction. Ce sont encore des monuments de l'art chrétien et de l'architecture byzantine qui s'offrent à l'observation de nos artistes sur la route d'*Androussa* à *Mauromati*, l'antique *Messène;* d'abord, au village de *Samari*, une petite église, qu'ils considèrent comme un des types les plus complets et les mieux conservés de ce genre de monuments encore assez nombreux en Morée, puis, sur un des versants du mont *Éva*, le monastère de *Vourkano*, appelé la *Panagia*, et renfermant, au milieu de la cour, une église du moyen âge, dont l'intérieur, d'un bel effet, est orné de peintures à fresque bien conservées. Cet édifice est le dernier exemple d'architecture moderne que renferme l'ouvrage de nos artistes, et il était digne de cette distinction par le sujet et le mérite des peintures qui le décorent.

L'antique *Messène*, dont l'enceinte immense, signalée par Pausanias[3] comme la plus belle construction qu'il connût en ce genre et qu'il compare aux enceintes célèbres de *Babylone* et de *Suses*, embrasse le mont *Ithome*, plusieurs monticules et une grande vallée cultivée où sont éparses les ruines antiques, offrait ainsi un vaste champ à l'étude de nos architectes; ils y employèrent un mois entier, occupés à en relever avec tout le soin possible tous les débris de l'anquité; et cette partie de leur ouvrage, qui en constitue un des résultats les plus importants, méritera que nous nous y arrêtions, pour en rendre un compte détaillé.

Nous continuons de suivre la route de nos artistes, de *Mauromati*, l'an-

[1] Pausan. IV, XXXIII, 6. — [2] L. Ross, *Griechisch. Königsreise*, I, 216. — [3] Pausan. IV, XXXI, 5.

cienne *Messène*, à *Franco-Eclissa*, que l'on croit répondre au site d'*Andania*[1], mais sans qu'il soit possible aujourd'hui de vérifier cette origine, attendu que, sauf un *tumulus*, dont le sommet porte quelques restes de constructions et un fragment de colonne en pierre, il ne subsiste dans cette localité aucun vestige d'antiquité. Il en est de même de la route qui les conduit de ce lieu à *Arcadia*, l'ancienne *Cyparissies*. A l'exception de la fontaine *Dionysias*, décrite par Pausanias[2], et retrouvée précisément à l'endroit où il l'indique, au bas de la ville, près de la mer, sous la forme d'un bassin carré, il ne reste de l'antique *Cyparissies*, dans la moderne *Arcadia*, qu'un pan de muraille, de la même construction que celle des murs de *Messène*, dessiné par nos artistes. A *Strobitzi*, l'ancienne *Lepreos*, il ne subsiste que des portions de murs d'enceinte, de tours et de portes de l'*acropole*, qui appartiennent à des systèmes de construction différents, et probablement aussi à des époques diverses; au sud-est du village actuel, et sur un plateau escarpé et accessible d'un seul côté, nos artistes signalent les débris d'un monument antique, que le temps sans doute ne leur permit pas de dessiner, et sur la nature duquel ils ne donnent, du reste, aucun renseignement.

La suite de leur voyage, en partant de l'*acropole* de *Lepreos*, pour rechercher l'emplacement de *Samicum*, qu'ils avaient cru trouver d'abord au-dessus du village de *Sarena*, ou un peu plus loin près de celui de *Piskini*, sans que, ni dans l'une ni dans l'autre de ces localités, le moindre débris d'antiquité leur ait paru propre à confirmer cette indication, ce voyage aboutit, après une marche de sept heures quinze minutes, à un défilé, défendu par le fort *Klidi*, à l'extrémité d'un lac nommé *Kaiapha*; et c'est près de ce fort, sur le penchant d'une montagne, que se trouvent les murs d'une *acropole* antique attribués avec toute vraisemblance par Dodwell, par le colonel Leake, et surtout par notre savant ingénieur français, M. Boblaye, à l'ancien *Samicum*, et non pas à *Scillonte*, dont le nom a été donné par nos artistes à cette localité sur leur carte de Morée, par une erreur qu'ils corrigent eux-mêmes. Les ruines de *Samicum*, dont l'existence remontait jusqu'aux âges héroïques et se liait à quelques-unes des traditions mythologiques les plus célèbres, à celle des amours de Jupiter et de l'Atlantide Électre[3], justifient cette renommée. Il subsiste encore de la ville antique, qui s'étendait, sur une pente très-rapide, du sud au nord, de grands murs de soutenement pour les terres, avec des bases d'édifices. Les murs de

[1] Voy. l'observation faite plus haut, p. 402, 2). — [2] Pausan. IV, XXXVI, 5. — [3] Strab. l. VIII, p. 346; Pausan. V, VI, 2; Apollodor. III, X, 1; XII, 1, 3; Serv. *ad* Virgil. *Æn.* I, 384; III, 167; Tzetz. *ad* Lycophron. v. 29.

l'*acropole*, qui existent presque entiers, sont d'une construction fort ancienne; dans quelques parties, elle est régulière, et, dans d'autres, elle est polygonale de plusieurs sortes, depuis la plus irrégulière, c'est-à-dire celle qui consiste en blocs de formes très-variées et de dimensions très-inégales, qui semble indiquer la plus ancienne époque du système cyclopéen, jusqu'à celle qui se rapproche de l'appareil horizontal. Ces murs de l'*acropole* de *Samicum*, certainement dignes d'être compris au nombre des restes d'antiquité de la plus haute époque qui existent encore dans le Péloponnèse, ont été relevés avec soin par nos architectes. De *Samicum*, une route de trois heures trois minutes, probablement la même qu'avait suivie Pausanias[1], les conduit, à travers un pays où doivent se trouver les ruines de *Scillonte*, qu'ils croient avoir aperçues de loin dans des masses de rochers qui leur parurent des constructions antiques, les conduit, dis-je, dans la vallée de l'*Alphée*, et, un peu plus loin, dans la plaine d'*Olympie*, où les attendait, à la suite de fouilles et de travaux qui formaient le principal objet de leurs instructions, le résultat le plus important à tous égards de cette expédition scientifique, la découverte des ruines du célèbre temple d'*Olympie*. Les détails de cette découverte, dignes de fournir à eux seuls le sujet spécial d'un des articles de notre analyse, terminent le premier volume.

Le second volume s'ouvre par la description d'un des monuments d'architecture les plus imposants et les plus célèbres que renferme encore la Grèce, par celle du *temple d'Apollon Epicurius*, *à Bassæ*, près de *Phigalie*. C'est encore là un des objets du travail de nos architectes, dont nous devons nous réserver de rendre un compte particulier, et que, par cette raison, nous nous contentons d'indiquer dans cet aperçu général. L'étude de ce monument était le but d'une excursion entreprise par M. Ab. Blouet et l'un de ses collaborateurs, tandis qu'un autre de ces architectes, M. Ravoisié, présidait aux fouilles d'*Olympie*. La route que suivirent nos deux artistes pour se rendre à *Phigalie*, en remontant la vallée de l'*Alphée* jusqu'à *Nerovitza*, l'antique *Aliphéra*, ne leur offrit rien de remarquable, si ce n'est, à *Aliphéra* même, les murs de l'*acropole* conservés à peu près dans leur entier, avec l'enceinte sacrée, où devait être le monument principal, et qui se trouve à l'extrémité de cette *acropole*. La construction des murailles d'*Aliphéra* est semblable à celle des murs de *Samicum*, c'est-à-dire qu'elle est en partie régulière et en partie polygonale : et c'est sans doute par ce motif que nos architectes se sont abstenus de les dessiner ; mais le fait n'en de-

[1] Pausan. V, VI, 3.

vient que plus important à constater, puisque, grâce à cette observation, *Aliphéra* doit être rangée au nombre des villes grecques dont il subsiste encore, du moins dans leur *acropole*, des portions considérables de murailles appartenant à la haute antiquité[1].

La route qui conduit de *Nerovitza* à *Paulitza*, l'ancienne *Phigalie*, ne traverse aucune localité signalée par des souvenirs antiques. Mais la ville même de *Phigalie*, qui paraît avoir été d'une étendue considérable, quoique d'une importance médiocre, a conservé presque partout ses murs d'enceinte, bâtis sur le roc, avec un assez grand nombre de ses tours, les unes rondes, les autres carrées, et avec quelques-unes de ses portes, qui font de ces murs de *Phigalie*, appartenant au même système de construction que ceux de *Messène*, un des restes les plus considérables de l'architecture militaire des Grecs. Le plan de l'enceinte a été soigneusement relevé avec celui des tours, et nos artistes y ont joint le dessin de quelques fragments antiques trouvés dans deux des chapelles de la moderne *Paulitza*, chétif village qui n'occupe qu'une bien petite partie de l'emplacement de l'ancienne *Phigalie*. En se dirigeant vers l'est de *Paulitza*, pour se rendre à *Bassæ*, où se trouve le *temple d'Apollon*, la route que l'on suit durant deux heures trente-huit minutes est presque partout très-difficile à cause des ravins profonds et des montées rapides qu'on y rencontre. Des pierres formant soubassement, un fragment d'architrave qui n'est plus en place, et d'autres débris de constructions antiques qui se trouvent avant le village de *Tragogé*, firent reconnaître à nos architectes que là avait existé un temple, et que, par conséquent, ces ruines n'étaient pas des *bains*, comme l'avait cru sir W. Gell. Un peu plus loin, ils trouvèrent une fontaine qui doit être celle du *mont Cotylius*, indiquée par Pausanias[2], puisque, comme il le dit, les eaux qui en sortent se perdent sous terre à peu de distance. Enfin, au nord-ouest du *temple d'Apollon*, à environ dix minutes de chemin, sur un plateau plus élevé qui forme presque la cime du mont, l'on trouve des débris de constructions auxquelles on ne peut assigner d'époque; et, à l'entrée de la plate-forme, plusieurs grandes pierres taillées qui doivent avoir appartenu au *temple de Vénus*, indiqué par Pausanias[3], comme n'ayant plus de toit de son temps; ce sont là tous les vestiges d'antiquité observés par nos architectes dans leur excursion de *Phigalie*, sur la route que j'ai indiquée. Dans leur retour à *Olympie*, par une route différente, ils ne trouvent rien de ce genre à signaler.

[1] Sur ces ruines d'*Aliphéra*, voy. les observations de M. L. Ross, *Reisen im Peloponnes*, I, 102, ff. — [2] Pausan. VIII, XLI, 6. — [3] Id. *ibid.*

C'est à peu près là aussi le résultat de quelques autres excursions qui succèdent aux travaux des fouilles entreprises à *Olympie;* telles que celle d'*Olympie* à *Agiani*, en passant par *Lala*, pour y vérifier l'indication donnée par quelques auteurs modernes que cette ville, d'origine albanaise, renfermait des fragments du *temple d'Olympie*. Nos artistes y trouvèrent effectivement des pierres provenant de cet édifice, mais réduites en moellons, conséquemment de nulle valeur architectonique. A *Agiani*, petit village qui passait, mais à tort, aux yeux de nos artistes, pour représenter l'emplacement de l'antique *Heræa*, ils ne purent découvrir que quelques restes insignifiants de constructions antiques. A deux heures et quelques minutes de ce lieu, en se dirigeant au sud-est par une route parallèle au cours de l'*Alphée*, ils constatèrent l'existence de *ruines helléniques*, désignées par ce nom sur les cartes, et appartenant, suivant eux, à l'*Acropole* de *Méléa*, ou *Mélanea*, ville ancienne dont il subsiste aussi assez près de là quelques restes, entre autres une conserve d'eau de forme carrée, de construction romaine, convertie en église à l'époque byzantine, et ornée à sa voûte, en partie tombée aujourd'hui, de stucs et de peintures modernes. *Gortys*, qui se trouve à une distance de quatre heures quinze minutes de *Méléa*, offre plus d'intérêt par l'enceinte de son *acropole*, qui s'est conservée presque tout entière. Cette ville, l'une des plus anciennes du Péloponnèse, n'était déjà plus qu'un bourg du temps de Pausanias, qui y remarqua un temple d'Esculape en marbre pentélique[1]. Aujourd'hui, le temple a complétement disparu; mais il reste encore une portion considérable des murs de l'*acropole*, avec les restes de la porte principale, par laquelle on communiquait à l'intérieur par un plateau, sur lequel pouvait être bâtie une partie de la ville antique. La conservation de ces murailles est due à la grandeur des pierres employées dans leur construction, lesquelles ont, de proportion moyenne, six pieds de long sur trois de large, avec une forme polygone irrégulière; toutes circonstances qui les rangent parmi les monuments les plus remarquables de l'architecture cyclopéenne, d'une époque primitive. A ce titre, elles avaient déjà attiré l'attention de Dodwell[2], et elles ne pouvaient manquer d'être dessinées avec soin par nos architectes.

Carytena, dans une situation qui est peut-être la plus pittoresque de tout le Péloponnèse, mais avec des constructions qui ne rappellent que le moyen âge, occupe l'emplacement de l'antique *Brenthes*, dont Pausa-

[1] Pausan. VIII, xxviii, 1. — [2] *Views and Descriptions of Cyclopean or Pelasgic Remains, in Greece and Italy*, pl. 18, 19, p. 12.

nias ne vit déjà plus que les ruines[1], et dont, par conséquent, nos artistes ne pouvaient se flatter de retrouver le moindre vestige. Aussi, une vue de *Caritæna* et celle d'un pont sur l'*Alphée*, au sud de la ville, dans un des plus beaux paysages de la Grèce, sont-elles le seul fruit de leurs études sur ce point de l'antique Arcadie. C'est de là que nos artistes se rendent, par une route de deux heures quarante-deux minutes, au sommet du mont *Diaforti*, le *Lycée* des anciens, pour y relever les restes de l'*hippodrome* indiqué dans cette localité par Pausanias[2], comme le lieu où se célébraient autrefois les jeux lycéens. Les voyageurs modernes s'accordent en effet à reconnaître, dans la petite plaine située près du sommet du mont *Lycée*, l'*hippodrome* en question. La conformation du terrain y répond au dessin d'un *hippodrome;* et les ruines antiques qui se voient encore aux deux extrémités nord et sud de cette petite plaine viennent à l'appui de cette destination. En examinant avec toute l'attention possible cette localité intéressante, dont ils ont levé le plan, nos artistes y ont reconnu l'emplacement du *stade*, situé dans un espace régulier qui se trouve près de l'extrémité nord et en avant de l'*hippodrome*, comme le dit Pausanias. Ils y ont retrouvé, dans un autre endroit, les ruines d'un temple qui peut avoir été celui de Pan, avec des fragments de fûts de colonnes doriques, et ailleurs encore diverses autres constructions antiques, notamment une ruine, où l'on remarque des murs construits en blocs polygones irréguliers, superposés sur des murs construits par assises réglées, les uns et les autres exécutés avec le plus grand soin et, suivant toute apparence, à la même époque : ce qui devient une circonstance très-digne d'être prise en considération dans l'histoire de l'architecture ancienne. A côté de ce fait, un mur de soutenement, en construction cyclopéenne, dessiné aussi par nos architectes, conserve toute sa valeur pour la détermination de l'antiquité des monuments du *mont Lycée*.

C'est le même genre d'intérêt qui recommande les ruines d'*Hira* et de *Lycosure*, deux des villes de l'Arcadie les plus anciennes, puisque la première fut une des *sept* qu'Agamemnon promettait à Achille, suivant Homère[3], et que la seconde passait, aux yeux de Pausanias[4], pour la plus ancienne ville que le soleil ait éclairée sur la terre, comme celle-là même à l'exemple de laquelle les hommes avaient appris à bâtir des villes, et dont il ne subsistait plus de son temps qu'une enceinte de murs, renfermant un petit nombre d'habitants. Les ruines d'*Hira* consi-

[1] Pausan. VIII, XXVIII, 4. — [2] Id., VIII, XXXVIII, 4. — [3] Homer. *Iliad.* XIX, 150. — [4] Pausan. VIII, XXXVIII, 1.

tent en une enceinte dont les parties principales se composent d'une plate-forme carrée, d'une tour ronde, et de restes de murailles d'une construction hellénique, semblable à celle des murs de *Phigalie*. Au sud de cette enceinte, sur une montagne très-élevée, est l'*acropole* antique, dont il reste quelques parties des murs d'enceinte, et à l'intérieur diverses traces de monuments. Les ruines de *Lycosure*, plus en rapport encore avec sa haute antiquité et signalées d'abord par Dodwell[1] à l'intérêt du monde savant, offrent, surtout dans la partie ouest de l'*acropole*, des murs d'une construction semblable à celle de *Samicum*, c'est-à-dire du plus ancien système cyclopéen, mais encore plus ruinés. On y trouve aussi des restes d'un petit temple, dont il subsiste quelques fragments de colonnes en pierre de 0,50 de diamètre, et plus loin, dans une chapelle dédiée à saint Georges, qui a sans doute remplacé un temple antique, des tambours de colonnes en pierre de 0,45 de diamètre. Ces édifices, réduits de nos jours à un si petit nombre de débris, n'existaient probablement plus déjà du temps de Pausanias, qui ne cite aucun monument à *Lycosure;* et ce sont ces témoignages de vétusté, si manifestement empreints sur ce site célèbre, qui rendent surtout intéressant le plan qu'en ont levé nos architectes. J'ajoute ici, sur la foi de mon savant ami, M. L. Ross, qu'il subsiste encore, du célèbre sanctuaire de *Despœna*, situé en avant de la ville, quelques pierres du soubassement, avec des débris de colonnes et avec des fragments architectoniques, et que, sans doute, le sein de la terre renferme bien des restes de cet antique sanctuaire[2].

Le site de *Mégalopolis*, dont le village actuel de *Sinano* n'occupe qu'une petite partie et qui se trouve à 2 heures 29 minutes de distance de *Lycosure*, devient ensuite l'objet de l'étude de nos artistes. *Mégalopolis*, la *grande ville*, la capitale des Arcadiens, à partir des temps d'Épaminondas, renfermait beaucoup de monuments du plus beau style de l'art hellénique, indiqués par Pausanias[3]; et le triste état où la plupart de ces monuments se trouvaient déjà réduits au temps de ce voyageur, et qui donna lieu à ses réflexions philosophiques, à la comparaison mélancolique qu'il fait de ces ruines récentes avec celles de *Mycènes* et de *Ninive*[4], n'a pu que s'aggraver durant les siècles du moyen âge, par suite même de la circonstance que le site de *Mégalopolis* fut occupé par une ville moderne, dont les habitations furent sans doute construites aux dépens des monuments antiques. Nos architectes ne devaient donc pas

[1] Dodwell, *A Tour, etc.*, t. II, p. 395; le même, *Views and Descriptions*, pl. 1. — [2] L. Ross, *Reisen im Peloponnes*, I, 85, ff.; *Griechisch. Königsreisen*, I, 217. — [3] Pausan. VIII, xxx, 2-5, xxxi, 1-6, xxxii, 1-4. — [4] Idem, VIII, xxxiii, 1.

s'attendre à retrouver beaucoup des édifices de la grande cité fondée par Épaminondas, relevée par Philopœmen et encore embellie dans le cours des générations suivantes. Ce qui pourtant leur causa le plus de surprise au premier abord, ce fut de ne rien voir en place de cette haute et vaste enceinte flanquée de tours qui avait été construite pour protéger les habitants contre les attaques des Spartiates [1]. Ce qui ajoutait encore à leur surprise, aussi bien qu'à leur désolation, c'était de ne trouver aucune ruine importante qui sortît de terre, à l'exception d'un vaste *théâtre* creusé dans le roc, qui n'a pu, grâce à cette circonstance, disparaître tout à fait de la surface du sol, bien qu'il soit complétement dépouillé. En examinant avec toute l'attention dont ils étaient capables ce sol, si tristement ravagé par la main des hommes encore plus que par le temps, nos artistes purent néanmoins, à force d'investigations, reconnaître l'emplacement de la plupart des grands monuments signalés par Pausanias, et la disposition respective des parties les plus importantes de la cité. Mais c'est à ce seul résultat, marqué sur leur plan de *Mégalopolis*, que se réduit le fruit de leurs études sur un des points les plus intéressants du théâtre de l'antiquité grecque. Obligés par l'exiguïté de leurs ressources de s'abstenir de fouiller, ils n'ont pu relever que ce qui se trouvait à la surface du sol; conséquemment, les débris des monuments enfouis sous la terre sont restés cachés pour eux et perdus pour la science; et l'on doit d'autant plus regretter cette lacune dans leurs travaux, que *Mégalopolis* est certainement l'une des localités de la Grèce antique, où des fouilles, poussées jusqu'à une certaine profondeur et dirigées avec intelligence, sembleraient devoir promettre les résultats les plus abondants. Espérons que le regret que nous exprimons ici ne restera pas tout à fait stérile, et que le gouvernement grec, qui a fait plus d'un honorable sacrifice pour l'étude des antiquités de son pays, ne négligera pas, dans les recherches qu'il fait entrepreprendre, le site de *Mégalopolis* [2].

A la suite de quelques journées de voyage dirigé vers la Laconie, d'abord, à la source de l'*Eurotas*, puis à *Misthra*, ville du moyen âge [3], bâtie à peu de distance de l'emplacement de *Sparte*, et malheureusement avec ses débris, nos artistes consacrent une étude approfondie à l'examen de ce site célèbre. Cette étude, qui n'embrasse pas seulement les restes ou même les vestiges de constructions plus ou moins appa-

[1] Pausan. VIII, xxxiii. — [2] Sur les ruines de *Mégalopolis*, et sur les fouilles qui y ont été faites, dans les temps de la guerre de l'indépendance hellénique, où Kolokotroni fit enlever les gradins du théâtre, pour les employer aux fortifications de *Karitæna*, voy. L. Ross, *Reis. im Peloponn.* I, 74-84. — [3] Ross, *Griech. Königsreisen*, t. II, p. 12, 11.)

rentes, mais encore tous les accidents du sol, tous les mouvement du terrain, qui peuvent servir à indiquer la place des anciens monuments de *Sparte*, à défaut des monuments mêmes, est résumée dans un *plan des ruines de Sparte*, levé avec le plus grand soin, que nous considérons comme un travail aussi neuf qu'important. Malheureusement encore, ce plan, qui n'embrasse que les objets placés à la surface du sol, est bien loin de fournir les notions qui seraient nécessaires pour reconnaître même dans les monuments détruits, l'emplacement et la forme générale de chacun d'eux. Ici, comme à *Mégalopolis* et à *Messène*, des fouilles auraient été indispensables, pour retrouver au moins quelques-uns des éléments de ces anciens édifices de *Sparte* que la vétusté a pu épargner et que recouvre la terre, en sorte qu'en présence de ce plan qui signale avec certitude les points principaux de la topographie de *Sparte*, à commencer par l'*acropole*, à l'ouest de laquelle se trouve le *théâtre*, taillé dans le roc, mais entièrement dépouillé de ses gradins, nous n'avons encore pour y replacer par la pensée les monuments décrits par Pausanias, que le secours de son livre même. Mais nous pouvons apprécier ce que des fouilles, exécutées sur l'emplacement de *Sparte* et dirigées avec intelligence, pourraient produire de connaissances de ce genre, ou même de débris d'antiquité encore enfouis dans la terre, nous pouvons, dis-je, l'apprécier d'après le résultat de celles qui furent faites en 1834, sous la direction de M. L. Ross, l'une desquelles mit à découvert le soubassement du *Ménélaïon*[1], l'autre eut pour objet de fouiller l'intérieur du grand *héroon* ou *cénotaphe*, regardé, dans la tradition locale, mais sans fondement, comme le tombeau de Léonidas, qui était en face du *théâtre*, suivant le témoignage de Pausanias[2]; nous renvoyons, au sujet de ces fouilles, aux détails qu'en a publiés M. Ross lui-même[3].

La route de *Sparte* à l'emplacement de *Tégée*, voisin de *Tripolitza*, la capitale actuelle de la *Morée*, n'offrit à nos artistes aucun objet digne d'attention. De *Tégée* même, la principale ville de l'Arcadie antique, avant la fondation de *Mégalopolis*, ils ne purent découvrir aucun vestige, ni au village de *Piali*, qui occupe l'emplacement du fameux temple de Junon Alea, bâti par Scopas, le plus grand et le plus beau de tous ceux du Péloponnèse, ni dans l'autre village de *Palæo-Episcopi*, qui couvre probablement aussi l'emplacement d'un autre grand monument de *Tégée*,

[1] Herodot. VI, LXI; Pausan. III, XIX, 9; cf. Polyb. V, XVIII, 3; XXI, 1, et XXII, 3; Tit. Liv. XXXIV, XXVIII. Sur les résultats archéologiques de cette fouille, qui mit au jour beaucoup de petites figures votives de plomb, voy. un article de M. Ross, dans l'*Intelligenzblatt zur A. L.* 1837, n° 48, et un autre de M. Gerhard, *ibid.* n° 81, p. 670. — [2] Pausan. III, XIV, 1. — [3] *Griechisch. Königsreisen*, II, 13-16.

sans doute celui du *théâtre*, suivant l'opinion de M. Ross [1]. *Tripolitza*, bâtie, au moyen âge, des débris d'anciennes villes voisines, telles que *Tégée*, *Pallantion* et *Mantinée*, n'offre elle-même à la vue aucun débris d'antiquité, bien qu'on puisse croire qu'elle en renferme beaucoup, qui restent cachés dans ses murailles. *Mantinée* a conservé son enceinte à peu près entière, et, dans cette enceinte, munie de tours au nombre de cent seize, au témoignage de nos artistes, ou même de cent trente, suivant celui de M. Ross, tant rondes que carrées [2], on distingue encore sept des portes de la ville antique. L'intérieur offre les ruines d'un *petit théâtre*, dessiné par nos architectes, avec celles de plusieurs autres édifices, trop incomplets, disent-ils, pour qu'on puisse en reconnaître la forme, mais qui procureraient d'importantes notions s'ils étaient fouillés avec intelligence. Nous devons, du reste, un plan de *Mantinée*, avec le dessin d'un de ses murs, à sir W. Gell [3].

Argos, où nos architectes se rendent, en partant de *Mantinée*, par une route d'onze heures sept minutes, qui est en grande partie la route antique de *Tégée*, la route actuelle de *Tripolitza*, devient ensuite l'objet de leurs études. Ce voyage leur donne lieu de signaler, en quelques endroits, des constructions en architecture cyclopéenne, notamment, sur une colline qui domine le bourg d'*Aglado-Cambos* (*Achlado-Kampos*), des restes d'une *acropole* où ils auraient dû reconnaître celle de l'antique *Hysies* [4]. Mais, de tous les restes de l'antiquité que présente cette route, le plus remarquable, à tous égards, est la *pyramide*, de construction cyclopéenne, qui se trouve sur le côté droit du chemin de *Tripolitza* à *Argos*, à peu de distance d'*Achlado-Kampos*. Nous devons à nos artistes le plan, la vue et la coupe de ce monument, observé déjà par plusieurs voyageurs, et dessiné par quelques-uns [5]. Mais la question de savoir si cette *pyramide* est le *Polyandrion* ou *tombeau commun*, érigé en mémoire d'un avantage remporté par les Argiens sur les Lacédémoniens, suivant la tradition rapportée par Pausanias [6], cette question paraît encore indécise, parce que la *pyramide* même, bien que située sur la route d'*Argos* à *Hysies*, ne se trouve pas précisément dans la situation indiquée par le voyageur ancien. Mais ce serait peut-être, en ce cas-ci du moins, se montrer trop exigeant envers Pausanias, que de lui appliquer une critique si rigoureuse. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette *pyramide*

[1] *Reisen im Peloponnes*, I, 66, ff. Cf. *Griech. Königsreisen*, I, 226. — [2] *Reis. im Peloponnes*, I, 122, ff. Cf. *Griech. Königsreisen*, I, 227. — [3] Gell's, *Städtemauern des alten Griechenland*, Taf. 36. — [4] Ross, *Reis. im Peloponnes*, I, 147, ff.; *Griech. Königsreisen*, I, 229. — [5] Leake, *Travels in the Morea*, II, 339, et *Peloponnesiaca*, 251; W. Mure, *Tour in Greece*, II, 197; Ross, *Reis. im Peloponn.*, I, 142. — [6] Pausan. II, xxv, 6.

d'*Hysies*, construite en architecture cyclopéenne, est un monument, non pas tout à fait unique de son espèce en Grèce, comme le dit M. Ross[1], mais en tout cas très-remarquable, de l'influence égyptienne exercée par la colonie de Danaüs sur l'enfance de la civilisation grecque.

Les lieux dont l'examen occupe ensuite le zèle et l'intelligence de nos artistes sont *Argos*, *Mycènes* et *Tirynthe*, noms auxquels se rattachent de si grands souvenirs dans l'histoire et dans la poésie des Grecs, mais qui n'ont malheureusement laissé sur la terre que bien peu de monuments de leur existence passée. A l'exception d'un grand et beau *théâtre*, taillé dans le roc, à la base de l'*acropole*, mais dépouillé de tous ses gradins, *Argos* ne conserve presque aucun vestige d'antiquité, si ce n'est quelques pans de murs, d'une construction hellénique très-ancienne, qui appartiennent à l'enceinte de l'*acropole*, et des restes d'un mur de soutenement, de construction cyclopéenne, où se voient encore des ombres de bas-reliefs, de sujet sépulcral, accompagnés d'inscriptions à peu près effacées et sans doute d'un médiocre intérêt comme d'une époque récente, par rapport au mur qui les présente. C'est dans cette muraille cyclopéenne que se trouvait probablement l'entrée des cryptes, qui portaient dans l'antiquité le nom de *chambre de Danaë*, de ces galeries souterraines, décrites par Fourmont dans son voyage manuscrit, et que nos artistes ont vainement recherchées, sans doute parce qu'elles se cachent dans les profondeurs de la montagne de *Larisse* ou de l'*acropole* antique. A défaut de cette exploration, on doit du moins leur savoir gré d'avoir dessiné soigneusement cette muraille et levé un plan d'*Argos*, où ils signalent les faibles débris d'antiquité qui s'y trouvent.

Leur travail sur *Mycènes* et *Tirynthe* n'ajoute sans doute rien de nouveau à ce que nous possédions déjà sur ces deux localités célèbres, et que nous devions aux savantes études de deux artistes anglais, sir W. Gell[2] et M. Donaldson[3]. Mais, en nous donnant des dessins d'un mérite supérieur par l'exactitude autant que par l'exécution, ils ont encore servi la science, qui ne saurait avoir, pour ces monuments de *Mycènes* et de *Tirynthe*, les plus remarquables dans leur genre qu'il y ait au monde, une base trop solide et trop sûre. Le plan de *Mycènes*, levé par nos artistes, offre d'ailleurs plus d'une indication, sinon absolument neuve, du moins

[1] Ross, *Griechisch. Königsreisen*, I, 230. — [2] *Argolis, the Itinerary of Greece, with an Account of the Monuments of Antiquity*, compiled in the years 1801, 1802, 1805, 1806, by W. Gell, Esq. London, 1810, fol., p. 28-58, pl. III-XVII. — [3] *Supplement to the Antiquities of Athens*, vol. IV (London, 1830, fol.), Donaldson, § III, p. 25-32, pl. I-V. Voy. aussi Dodwell, *A Tour, etc.*, t. II, p. 228-252.

donnée sous une forme plus précise, telle que celle de monuments circulaires, du genre de celui qui est si connu sous le nom de *Trésor d'Atrée*, trois desquels se reconnaissent encore sur le terrain, avec les soubassements de deux monuments antiques, qui pourraient fournir d'importantes lumières pour l'histoire de l'art ou pour celle de *Mycènes*, si des fouilles y étaient pratiquées. La diversité des systèmes de construction qui s'observent dans les murailles de *Mycènes* donne lieu aussi à des considérations d'un ordre très-grave, qui ont besoin d'être appuyées sur d'excellents dessins, tels que ceux-ci, mais que ce n'est pas ici le lieu de développer. Je me borne à dire que je ne partage pas, à cet égard, toutes les idées de M. Blouet, et que, en particulier pour ce qui concerne la portion de muraille voisine de la *Porte des Lions* et construite dans un appareil où les assises sont horizontales, je ne vois pas l'espèce de contradiction qu'il signale avec les autres portions de la même muraille, bâtie de blocs polygones irréguliers. Relativement au *Trésor d'Atrée*, dont le système de construction me paraît très-bien expliqué, en ce qui concerne le mode de la voûte parabolique formée par un certain nombre d'assises annulaires superposées horizontalement, et en ce qui a rapport à la pierre placée au faîte du monument, pour lui servir plutôt de tampon que de clef, contrairement à l'opinion que s'était faite Pausanias, au sujet d'une disposition semblable qu'il avait observée au *Trésor de Minyas*, à *Orchomène*[1], je me borne à mentionner l'observation de M. Blouet, concernant les *clous de bronze* qu'il vit encore en place, mais à une trop grande hauteur pour qu'il pût y atteindre, et qui lui parurent avoir *servi à retenir des lames de métal destinées à recouvrir la surface intérieure de la chambre :* opinion que j'ai toujours soutenue[2], et qu'il n'est plus possible aujourd'hui de contester.

Nauplie, qui n'a presque conservé aucune trace de son existence hellénique, ne pouvait arrêter longtemps nos artistes. Mais la route de *Nauplie* à *Épidaure*, toute semée de débris de constructions cyclopéennes, parmi lesquelles se distinguent les ruines d'une *acropole* bâtie dans ce système[3], mériterait sans doute d'être l'objet d'un examen approfondi, à cause de l'importance des souvenirs qui se rattachent aux cités primitives de l'Argolide. Nous devons donc leur savoir gré d'avoir levé le plan et donné la vue d'un reste de *pyramide*, de construction cyclopéenne, qui se trouve à gauche de cette route, à la base du mont *Arachné*,

[1] Pausan. IX, XXXVIII, 2. — [2] Voy. *Journ. des Savants*, juillet 1843, p. 417-418; consult. aussi mes *Peint. antiq. inéd.* p. 424-425, et mon *Choix de Peintures de Pompéi*, p. 185, 1). — [3] M. Lebas a donné le plan de cette *acropole*, avec le dessin d'une portion de son mur méridional, dans son *Voyage archéologique*, Itin. pl. 31 et 32.

et qui, dans cette situation, semble bien répondre à la *pyramide* indiquée par Pausanias sur la route d'*Argos* à *Épidaure*, et bâtie pour servir de *tombeau commun* aux guerriers tués dans la guerre civile de Prœtus et d'Acrisius[1]; en sorte que ce serait bien certainement à cette place un monument de l'âge héroïque, encore empreint de l'influence égyptienne. *Épidaure* n'a rien offert à l'étude de nos artistes; mais *Hiéro*, l'emplacement du *bois sacré d'Esculape*, ἱερὸν ἄλσος τοῦ Ἀσκληπίου[2], renferme encore de nombreux vestiges des monuments qui le décoraient, sans qu'il soit permis d'espérer, suivant l'opinion de M. Blouet, que des fouilles exécutées en ce lieu rendissent à la lumière les trésors d'antiquités que Pouqueville y croyait enfouis[3], attendu que le sol actuel étant plus bas que l'ancien, les monuments, s'il en existait encore, devraient être plutôt apparents. Quoi qu'il en soit, nos artistes ne trouvèrent à étudier sur l'emplacement d'*Hiéro*, dont ils ont levé un plan qui peut fournir le moyen de reconnaître au moins l'emplacement de plusieurs des édifices indiqués par Pausanias[4], ne trouvèrent, disons-nous, à étudier, que le *théâtre* bâti par Polyclète, dont ils ont relevé avec soin tout ce qui en subsiste, après y avoir pratiqué une fouille qui leur a permis de déterminer le premier gradin et de trouver la base des murs où s'arrêtaient les gradins. Ils y dessinèrent aussi le *stade*, qui subsiste en assez grande partie, mais avec des gradins trop dérangés de leur position première pour qu'il leur fût possible d'en déterminer le nombre; et ils recueillirent enfin sur le terrain un grand nombre de fragments architectoniques, la plupart d'une très-belle exécution, en marbre blanc, bien faibles débris sans doute de monuments considérables, mais témoins encore précieux du goût de l'art qui avait présidé, dans ses diverses époques, à l'embellissement de ce lieu sacré.

C'est par ce résultat de leurs études à *Hiéro*, suivies d'une excursion aux ruines de *Trézène* et d'*Hermione*, qui ne leur offrent aucun objet digne de remarque, que se termine le second volume de leur ouvrage. Le défaut d'espace nous oblige de remettre à un prochain article l'analyse du troisième.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Pausan. II, XXV, 6. — [2] Idem, II, XXVII, 1. — [3] *Voyage de Grèce*, l. XIV, c. IV, t. V, p. 240. — [4] Pausan. II, XXVII, 1-7.

Ostéographie ou Description iconographique comparée du squelette et du système dentaire des cinq classes d'animaux vertébrés récents et fossiles, pour servir de base à la zoologie et à la géologie, par H. M. Ducrotay de Blainville, membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle, etc.; ouvrage accompagné de planches lithographiées sous sa direction par M. J. C. Werner, peintre du Muséum.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

IIe QUESTION. — De l'apparition des êtres sur le globe.

J'ai examiné, dans un précédent article, la question du véritable ordre des êtres. Je vais examiner, dans celui-ci, une question non moins importante, celle de l'apparition des êtres sur le globe. Nous passons de la zoologie proprement dite à la paléontologie.

Trois faits principaux nous ont donné cette science nouvelle que nous appelons *paléontologie*, ou science des anciens êtres : le fait des coquilles marines répandues partout sur la terre; le fait des grands ossements fossiles, si abondamment trouvés dans le Nord; et le fait de ces autres ossements qui ont été découverts par M. Cuvier, dans les carrières, devenues par là si célèbres, des environs de Paris.

Il est curieux de voir quelles sont les idées que chacun de ces trois grands faits a successivement inspirées. L'histoire de ces idées sera l'histoire même de la paléontologie.

1er FAIT. *Des coquilles marines répandues partout sur la terre.* — Le fait des coquilles marines répandues partout sur la terre a donné, de bonne heure, l'idée qu'il devait donner, c'est-à-dire l'idée de quelque grande inondation, de quelque grand déluge, de quelque grande invasion des terres par les mers.

On connaît ces vers d'Ovide, qui n'était que l'écho des opinions reçues de son temps :

Vidi ego qiod fuerat quondam solidissima tellus,
Esse fretum. Vidi factas ex æquore terras,
Et procul a pelago conchæ jacuere marinæ, etc. [2].

L'erreur singulière des coquilles fossiles, prises pour des *jeux de la nature*, n'est venue qu'avec la philosophie scolastique. C'étaient les *forces*

[1] Voyez, pour le premier article, le numéro de juin 1850, p. 321. — [2] *Metamorph.*, lib. XV.

plastiques qui produisaient les *coquilles fossiles*. Voltaire, qui a si obstinément soutenu les *jeux de la nature*, a été réellement par là (et la chose est assez plaisante) le dernier partisan de la philosophie scolastique.

C'est que le philosophe Voltaire, par des raisons très-peu philosophiques, ne voulait à aucun prix qu'il y eût eu un déluge. Il explique les coquilles fossiles de l'Italie par les pèlerinages à Rome. « Est-ce, dit-« il, une idée tout à fait romanesque de faire réflexion sur la foule innom-« brable de pèlerins qui partaient à pied de Saint-Jacques en Galicie et « de toutes les provinces pour aller à Rome par le mont Cenis chargés de « coquilles à leurs bonnets? Il en venait de Syrie, d'Égypte, de Grèce, « comme de Pologne et d'Autriche [1]..... » Il explique les coquilles fossiles qu'on trouve ailleurs par un *enfantement* (le mot est de lui), par un *enfantement* de la terre. « Je ne nie pas, dit-il, qu'on ne rencontre, à « cent milles de la mer, quelques huîtres pétrifiées, des conques, des « univalves, des productions qui ressemblent parfaitement aux produc-« tions marines; mais est-on bien sûr que le sol de la terre ne peut en-« fanter ces fossiles [2] ?..... » Il se moque de Palissy, qui lui semble *un peu visionnaire* [3]. Il faut pardonner à Voltaire de n'avoir pas senti le merveilleux génie de Palissy.

« Et parce qu'il se trouve, dit Palissy, des pierres remplies de co-« quilles, jusqu'au sommet des plus hautes montagnes [4], il ne faut pas « que tu penses que lesdites coquilles se soient formées, comme aucuns « disent que nature se joue à faire quelque chose de nouveau. Quand « j'ai eu regardé de bien près aux formes des pierres, j'ai trouvé que « nulle d'icelles ne peut prendre forme de coquille, ni d'autre animal, « si l'animal n'a bâti sa forme : par quoi te faut croire qu'il y a eu jus-« qu'au plus haut des montagnes des poissons armés et autres qui se « sont engendrés dedans certains cassards ou réceptacles d'eau, laquelle « eau mêlée de terre,... le tout s'est réduit en pierre avec l'armure du « poisson, laquelle est demeurée en sa forme [5].... »

Les coquilles fossiles sont donc de véritables coquilles, de véritables dépouilles d'animaux qui ont vécu, qui les ont formées [6]; pour parler comme Palissy, *qui ont bâti leur forme*.

[1] *Des singularités de la nature.* — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* — [4] *Des plus hautes montagnes.* Palissy n'entend ici que les montagnes *secondaires*, les seules qu'il connût. Les montagnes *primitives* ne contiennent point de coquilles. Voyez mon *Histoire des travaux et des idées de Buffon*, p. 238, ou ce Journal même, numéro de mai 1844, p. 282. — [5] *Œuvres de Bernard Palissy* (édition de Faujas-Saint-Fond), p. 88. — [6] « Il faut « donc conclure que, auparavant que cesdites coquilles fussent pétrifiées, les pois-« sons qui les ont formées étaient vivants dedans l'eau.... » *Ibid.*, p. 90.

Mais ce n'est pas tout. Non-seulement les coquilles fossiles sont de véritables coquilles; ce sont des coquilles marines; elles ne sont donc venues là, sur ce sol, sur cette terre où nous les trouvons, que parce que la mer y est venue; ce qui est aujourd'hui la terre, la terre sèche, a donc été autrefois couvert par la mer.

« J'ai fait montre, dit Palissy, d'une grande pierre que j'avais fait « couper à un rocher près de Soubise, ville limitrophe de la mer : lequel « rocher avait été autrefois couvert de l'eau de la mer, et auparavant « qu'il fût réduit en pierre, il y avait un grand nombre de poissons « armés, lesquels étant morts dedans la vase, après que la mer a été « retirée de cette partie-là, la vase et les poissons se sont pétrifiés[1]. »

Palissy ne s'arrête pas là. Il reconnaît dans quelques-unes des coquilles fossiles que nous trouvons chez nous, des espèces dont les analogues, dont les *genres*, comme il s'exprime, ne vivent plus aujourd'hui que dans les mers les plus éloignées. « Il s'en trouve en la Champagne « et aux Ardennes, dit-il, de semblables à quelques espèces d'aucuns « genres de pourpres, de buccins et autres grandes limaces, desquels « genres ne s'en trouve point en la mer Océane, et n'en voit-on, sinon « par le moyen des nautoniers qui en apportent bien souvent des « Indes et de la Guinée[2]. »

Tout cela est d'une sagacité bien remarquable. Mais enfin, il arrive un moment où cette vue, jusque-là si nette, se trouble. Palissy repousse toute idée d'inondation générale, de déluge, de transport des mers sur la terre. Il se méprend sur la nature des coquilles fossiles, qui sont des coquilles de mer, et point de terre, du moins pour la plus grande part. « Si tu avais bien considéré, dit-il, le grand nombre de coquilles « pétrifiées qui se trouvent en la terre, tu connaîtrais que la terre ne « produit guère moins de poissons portant coquilles que la mer : com- « prenant en icelle les rivières, fontaines et ruisseaux[3]. »

Il se moque très-spirituellement, quoique très-mal à propos, de Cardan, qui avait adopté l'opinion commune des coquilles fossiles attribuées au déluge. « J'ai vu autrefois, dit-il, un livre que Cardan avait « fait imprimer, *Des subtilités*, où il traite de la cause pourquoi il se « trouve grand nombre de coquilles pétrifiées jusqu'au sommet des « montagnes et même dans les rochers. Je fus fort aise de voir une « faute si lourde pour avoir occasion de contredire à un homme tant « estimé. . . . .

« Mais, dit *Théorique*[4], comment voudrais-tu contredire à un tel per-

[1] *Œuvres de Bernard Palissy*, p. 86. — [2] *Ibid.*, p. 96. — [3] *Ibid.*, p. 82. — [4] On sait que *Théorique* et *Pratique* sont les deux personnages des *Dialogues* de Palissy.

« sonnage, toi qui n'es rien? Nous savons tous que Cardan était un mé-
« decin fameux, lequel a régenté à Tolette et composé plusieurs livres « en langue latine : et toi qui n'as que la langue de ta mère, en quoi « est-ce que tu le voudrais contredire?

« En ce qu'il dit, répond *Pratique*, que les coquilles pétrifiées qui « étaient éparses par l'univers étaient venues de la mer ès jours du dé-« luge, lorsque les eaux surmontèrent les plus hautes montagnes[1], et « comme les eaux couvraient toute la terre, les poissons de la mer se « dilataient par tout l'univers, et la mer étant retirée en ses limites, elle « laissa les poissons, et les poissons portant coquilles se sont réduits en « pierre sans changer de forme[2]. »

Ici Cardan avait tout à fait raison. Il ne rencontre pas toujours si juste; et Palissy pouvait aisément mieux choisir pour le *contredire*. Les coquilles fossiles sont des coquilles marines, la mer a donc couvert la terre. Les coquilles marines répandues sur la terre prouvent le déluge, et le prouvent pour tout le monde. Vers le milieu du XVII[e] siècle, Augustin Scilla, aussi excellent observateur qu'excellent peintre, et l'un des hommes qui ont le plus contribué à dissiper l'erreur absurde des *jeux de la nature*[3], voyageant en Calabre, trouve, près de Reggio, une *montagne de coquilles fossiles;* il demande aux habitants du lieu d'où ils pensent qu'a pu venir cet amas immense de *corps marins*, et ces bonnes gens lui répondent qu'il *vient du déluge*[4].

Scilla publiait son livre des *Pétrifications marines*, en 1670. Bientôt parurent les ouvrages fameux de Burnet[5], de Leibnitz[6], de Woodward[7], etc. Plus on étudiait les coquilles marines, plus l'idée *populaire*, l'idée *traditionnelle* d'un déluge universel, d'un grand déluge, devenait l'idée *savante* des meilleurs esprits; et l'on peut dire qu'à compter des écrivains célèbres que je viens de nommer, l'idée ou plutôt le fait de ce grand déluge a été reçu de tous comme le fait principal, comme la base même de nos deux sciences les plus nouvelles : la *géologie* et la *paléontologie*.

§ 1. *De quelques idées complétives de l'idée d'un grand déluge.* La mer a donc couvert la terre. Les coquilles marines, répandues sur la terre, le prouvent. Ces mêmes coquilles, contenues, renfermées dans cer-

Voyez, dans ce Journal même, ce que j'ai dit de la forme des écrits de Palissy, numéro d'août 1845, p. 459. — [1] Voyez ci-devant, la note 4 de la page 416. — [2] *Œuvres de Bernard Palissy*, p. 80. — [3] *La vana speculazione disingannata dal senso : lettera risponsiva circa i corpi marini che petrificati si ritrovano in varii luoghi terrestri.* — [4] *Ibid.* — [5] *Telluris theoria sacra, etc.*, 1681. — [6] *Protogæa, sive de prima facie telluris, etc.*, 1683. — [7] *An essay towards the natural history of the earth, etc.*, 1695.

taines roches, prouvent plus encore; elles prouvent que ces roches, aujourd'hui solides, ont commencé par être liquides ou tenues en suspension dans un liquide. Car, en effet, si elles eussent été solides, les coquilles n'auraient pas pu y entrer. Le problème des coquilles fossiles, contenues dans des roches solides, est l'un des premiers que la géologie se soit posés, et l'un des premiers qu'elle ait résolus. Chacun se rappelle ici le bel ouvrage de Stenon : *De solido inter solidum naturaliter contento*, publié en 1669. Et, sur ce point, les idées ont marché si vite, que, dès 1716, Fontenelle disait déjà, en parlant de faits relatifs à ce problème, que *ce n'était plus la peine de les remarquer.* « Il est présentement « certain, dit-il, que toutes les pierres, sans exception[1], ont été fluides « ou du moins une pâte molle qui s'est desséchée et durcie. Il suffirait, « pour en être sûr, d'avoir vu une seule pierre où fut renfermé quelque « corps étranger qui n'aurait pas pu y entrer, si elle avait toujours été « de la même consistance, car cette seule pierre conclurait pour toutes « les autres; mais on en a vu sans nombre et on en voit tous les jours « qui renferment des corps étrangers, et ce n'est plus la peine de les « remarquer[2]. »

En 1706, Leibnitz, nommé, depuis peu[3], l'un des huit associés étrangers de notre Académie, lui faisait une communication, pleine d'intérêt, touchant les *représentations* de diverses espèces de poissons et de plantes trouvées dans des veines d'ardoises du pays de Brunswick. C'est précisément, comme chacun sait, à l'occasion de ces *représentations* très-délicates, très-fines, sans aucune épaisseur, qu'est née l'idée des *jeux de la nature.* Leibnitz explique d'abord comment il conçoit que « quelque « eau bourbeuse s'est durcie en ardoise, et que la longueur du temps, ou « quelque autre cause, a détruit la matière délicate du poisson ou de la « plante, à peu près de la même manière dont le corps des mouches et des « fourmis, que l'on trouve enfermés dans l'ambre jaune, ont été dissipés « et ne sont plus rien de palpable, mais de simples délinéations. » Il ajoute ensuite, avec ce tour ingénieux qui s'associe si bien, chez lui, à un grand esprit, « qu'on peut imiter cet effet d'une manière assez curieuse... « On prend, dit-il, une araignée, ou quelque autre animal convenable, et « on l'ensevelit dans l'argile, en gardant une ouverture qui entre du de- « hors dans le creux. On met la masse au feu pour la durcir; la matière « de l'animal s'en va en cendres, qu'on fait sortir par le moyen de quel-

[1] *Toutes les pierres sans exception.* Fontenelle n'entend ici que les pierres de formation *aqueuse;* il ne connaissait pas encore les pierres de formation *ignée.* Voyez ce que j'ai dit là-dessus dans ce Journal, numéro d'août 1845, p. 464. — [2] *Hist. de l'Acad. des sc.,* an. 1716, p. 8. — [3] Depuis 1699.

« que liqueur. Après quoi on verse par l'ouverture de l'argent fondu, « qui, étant refroidi, on trouve au dedans de la masse la figure de l'a- « nimal assez bien représentée en argent [1]. »

2° fait. *Des grands ossements fossiles trouvés dans le Nord.* La question plus ou moins confuse des coquilles fossiles est bien ancienne, comme on vient de voir; la notion confuse des grands ossements fossiles ne l'est pas moins. Ces os ont été connus de tout temps; mais on les attribuait à des géants; et, comme il arrive presque toujours, une erreur en accréditait une autre. Il y avait certainement eu des géants, puisqu'on en retrouvait les os.

Virgile nous peint, en beaux vers, l'étonnement du laboureur à l'aspect des *grands os* que sa charrue soulève :

Scilicet et tempus veniet, quum finibus illis
Agricola, incurvo terram molitus aratro,
. . . .
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris [2].

Vers le commencement du XVII[e] siècle, on trouve dans une sablonnière, près du château de Chaumont ou Languon, en Dauphiné, de grands ossements, dont une partie est brisée par les ouvriers. Un chirurgien de Beaurepaire, nommé Mazurier, achète ceux de ces os qui sont restés entiers, et les fait porter à Paris, où il les montre pour de l'argent, en assurant, dans une brochure, qu'on les a tirés d'un sépulcre long de trente pieds, et sur lequel étaient inscrits ces mots : *Teutobochus rex.* Theutobochus passe pour avoir été le roi de l'un des peuples barbares (Ambrons ou Teutons[3]) qui furent défaits, près du Rhône,

[1] *Hist. de l'Acad. des sc.*, an. 1706, p. 9. — [2] *Georg.*, lib. I. J'ai peut-être à justifier le sens que j'attache ici aux mots : *grandia ossa.* Delille traduit tout simplement le beau vers de Virgile par celui-ci :

Et des soldats romains les ossements rouler ;

Mais il ajoute cette note : « Je n'ai pu rendre ce mot *grandia*, qui, si l'on en croit « les commentateurs, fait allusion à une opinion particulière des anciens; ils croyaient « que les hommes dégénéraient de siècle en siècle. Voilà des expressions intraduisi- « bles, parce qu'elles tiennent aux préjugés et aux opinions des anciens. » — [3] « Mazurier, ou plutôt l'auteur de la brochure de Mazurier, appelle Teutobochus « roi des Teutons, Cimbres et Ambrosins. » (Voyez Portal : *Hist. de l'anat.*, art. Habicot.) M. Cuvier dit, sans autre explication, de Teutobochus : « On sait que c'était « le roi des Cimbres qui combattit contre Marius. » (*Rech. sur les oss. foss.*, t. I, p. 102.) Mais 1° Plutarque appelle le roi des Cimbres, Bœorix; et 2° ce n'est pas, comme chacun sait, près du Rhône, que les Cimbres furent défaits : « Bœorix donques le « roy des Cimbres, approchant du camp de Marius avec petit nombre de gens de « cheval, l'envoya desfier à prendre jour et lieu de bataille, pour combattre à qui

par Marius. Et ce roi, selon Mazurier, était un géant qui n'aurait pas eu moins de vingt-cinq pieds de haut.

Qui le croirait aujourd'hui? un aussi pitoyable ramas d'assertions étranges devint le sujet d'un très-long débat[1]. Mazurier eut des partisans. En général, on se moqua de lui et de son géant. Habicot, chirurgien de Paris, prit la défense de Mazurier et des géants dans un écrit intitulé : *Gigantostéologie*. Riolan répondit à la *Gigantostéologie* par la *Gigantomachie*, enchanté d'avoir une occasion de faire parade de son savoir en anatomie, savoir qui était immense, et plus enchanté encore d'avoir une occasion de tourner en ridicule l'ignorance des chirurgiens. « Le « sieur Habicot me permettra, dit-il, s'il aime la vérité, de lui remon-« trer les erreurs et faussetés qui sont dans son écrit, rempli autant de « mensonges que d'ignorance, qui contient autant d'inepties que de « mots; car, outre le langage qui est mauvais français, l'orthographe y « est du tout ridicule. »

Tout le reste de cet écrit, singulier et savant, est sur ce ton-là. Quant au fond du débat, c'est-à-dire quant aux os du prétendu géant, Riolan conjectura fort sensément que ce devaient être des os d'éléphant; et c'est tout ce qu'on pouvait faire alors. On a aujourdhui, au Muséum, les os mêmes que montrait Mazurier, et l'on a reconnu qu'ils appartiennent en effet à un animal très-voisin de l'éléphant, au mastodonte.

Dans un excellent Mémoire, lu en 1762 à l'Académie des sciences, Daubenton combattit enfin, d'une manière positive et définitive, la vieille erreur, toujours subsistante, des grands ossements fossiles rapportés à des géants; il fit voir que tous ces os sont des os d'éléphants ou d'animaux semblables; et, pour la première fois, il posa ce beau problème d'anatomie comparée, si complétement résolu depuis par M. Cuvier : un os quelconque d'un squelette étant donné, reconnaître l'animal auquel cet os a appartenu[2].

« demoureroit le pays : à quoy Marius feit response..... Ainsi arrestèrent-ils entre « eux que ce serait le troisiesme jour ensuyvant en la plaine de Verselles (Verceil, « ville du Piémont)..... » (*Vie de Marius*). Florus, que cite l'auteur de la brochure de Mazurier, nomme en effet Teutobochus, et parle de sa haute taille; mais il dit que c'était le roi des Teutons et qu'il fut pris vivant : « Certe rex ipse Teutobo-« chus, quaternos, senosque equos transilire solitus, vix unum, quum fugeret, ad-« scendit; proximoque in saltu comprehensus, insigne spectaculum triumphi fuit, « quippe vir proceritatis eximiæ super tropæa sua eminebat. » (Ann. Flori *Epitome, etc.*, lib. III, cap. III.) — [1] M. Cuvier cite jusqu'à dix ou douze brochures qui furent publiées à cette occasion. (*Rech. sur les oss. foss.*, t. Ier, p. 102.) — [2] *Mémoire sur des os et des dents remarquables par leur grandeur. Mém. de l'Acad. des sc.*, an. 1764, p. 206.

Le mémoire de Daubenton se place, par sa date, entre la relation du voyage de Gmelin, publiée en 1751, et le premier des deux célèbres mémoires de Pallas, qui est de 1769. Pallas et Gmelin sont les deux hommes qui nous ont le plus instruits sur les grands ossements fossiles. On en avait souvent trouvé en Europe, comme il vient d'être dit, mais toujours par pièces séparées, par fragments, ou tout au plus par squelettes plus ou moins incomplets. Gmelin et Pallas nous apprirent qu'on en trouvait en Sibérie, comme on trouve en Europe et partout des coquilles fossiles, c'est-à-dire en nombre innombrable. C'est de ces os que vient l'ivoire fossile de Sibérie, qui est un article, et un article considérable, inépuisable, du commerce de ce pays. Et, comme le fabuleux se mêle presque toujours au réel, quand le réel a quelque chose de merveilleux, nous voyons dans Gmelin que les Russes, pour expliquer toute cette quantité énorme d'ossements fossiles, ont imaginé un animal qu'ils nomment *mammouth*, lequel vit sous terre, et y meurt enterré par des éboulements.

« Le crédule Muller, dit Gmelin, donne au *mammouth* huit ou dix « pieds de haut, et environ dix-huit pieds de long, la couleur grise, « deux cornes placées au-dessus des yeux, et qu'il remue et peut croiser « l'une sur l'autre. Lorsqu'il marche, il s'étend beaucoup, et peut aussi « se resserrer dans un petit espace : ses pattes sont grosses comme celles « de l'ours. Isbrand-Ides avoue sincèrement que personne n'a pu lui « dire avoir vu un mammouth vivant; et il n'y a rien en cela qui puisse « surprendre : il faut mettre cet animal au rang des sirènes, des phénix « et des griffons[1]. »

« Ces têtes et ces autres os, qui ressemblent parfaitement à ceux de « l'éléphant, ont sans doute fait partie, dit très-bien Gmelin, d'un animal « de cette espèce[2]. » Et il ajoute avec un grand sens : « Nous ne révo- « quons point en doute un fait constaté par une médaille, une statue, « un bas-relief, un seul monument de l'antiquité; pourquoi refuserions- « nous toute croyance à une aussi grande quantité d'os d'éléphants? Ces « espèces de monuments sont peut-être beaucoup plus anciens, plus « certains et plus précieux que toutes les médailles grecques et ro- « maines. Leur dispersion générale sur notre globe est une preuve in- « contestable des grands changements qu'il a éprouvés[3]. » — « Je conjec-

« Trouver à quelle espèce, ou, du moins, à quel genre d'animaux appartient un os « isolé et inconnu, c'est une sorte de problème qu'on peut espérer de résoudre « après avoir fait des observations sur une suite de squelettes aussi nombreuse que « celle qui est au Cabinet du roi. » *Ibid.*, p. 224. — [1] *Voyage en Sibérie*, t. II, p. 38. [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

« ture, continue-t-il, que les éléphants se sont enfuis des lieux qui « étaient jadis leur patrie, pour éviter leur destruction. Quelques-uns « auront échappé en allant très-loin; mais ceux qui se seront réfugiés « dans les pays septentrionaux seront tous morts de froid et de faim; « les autres, morts de lassitude ou noyés dans une inondation, auront « été emportés au loin par les eaux. Théophraste, Pline, Agricola, Liba- « vius pensaient que l'ivoire fossile croissait dans la terre; cette opinion « est opposée à toutes les lois de la nature, et il serait aussi aisé de dire « que les animaux y croissent comme les fèves et les pois [1]. »

Le voyage de Gmelin avait duré dix ans, de 1733 à 1743. Celui de Pallas en dura six, de 1768 à 1774. Avant de commencer ce voyage, dont les résultats ont été si grands pour la science, Pallas voulut s'y préparer, en quelque sorte, par l'étude sérieuse des ossements fossiles que la prévoyance admirable du czar Pierre avait fait réunir dans la collection de Saint-Pétersbourg.

Il étudia ces ossements; il les distingua les uns des autres; il fit voir qu'il y en avait d'éléphants, de rhinocéros, de buffles et d'une foule d'autres animaux encore, mais tous du Midi, comme les éléphants, comme les rhinocéros, comme les buffles. Tel fut l'objet du premier mémoire de Pallas, que je rappelais tout à l'heure [2].

Dans ce premier mémoire, Pallas écarte l'opinion de Gmelin, qui supposait, comme nous venons de voir, que ces animaux, effrayés par les bouleversements du globe, au temps du déluge, avaient fui les climats chauds pour se réfugier dans ceux du Nord, où ils avaient péri [3]. Et il se demande s'il ne serait pas plus naturel d'admettre que les races mêmes des éléphants, des rhinocéros, des buffles, ont habité autrefois ces pays du Nord, qui jouissaient alors d'un ciel plus doux [4].

Dans son second mémoire, publié en 1773 [5], Pallas, qui, cette fois-

[1] *Voyage en Sibérie*, p. 39. — [2] *De ossibus Siberiæ fossilibus, præsertim rhinocerotum, atque bufflorum, observationes. Novi comment. Acad. sci. imp. Petrop.*, an 1769, p. 436. — [3] « Nihil enim nunc moror sententias eorum, qui ...... sub diluvii universalis, « aliusve globi catastrophes tempus, profugos elephantos, cum reliquis calidioris « cœli animalibus, in has terras, ad aliquot millenas leucas ab eorum patria distantes, « incredibili cursu contendisse, ibique mersos tandem periisse existimarunt. Cui « ultimæ opinioni imprimis J. G. Gmelinus olim noster favisse videtur. » *Ibid.*, p. 441. — [4] « ..... Elephantinum forte genus, temporibus omni traditione humana ante- « rioribus, in his ipsis terris, mitiore tunc cœlo gaudentibus, atque, si dicere fas sit, « soli magis obversis, diu vixisse, multiplicasse, et pereuntium cadaverum ossibus « solum ditasse, quidni potius concludamus? » *Ibid.*, p. 441. — [5] *De reliquiis animalium exoticorum per Asiam borealem repertis, complementum. Novi comment. Acad. sci. imp. Petrop.*, an. 1773, p. 376.

ci, parle des ossements fossiles après les avoir vus sur place, et non plus seulement dans une collection, revient à l'idée de Gmelin. Considérant que l'on trouve de ces ossements partout, excepté sur les sommets des hautes montagnes, et que, partout où on les trouve, on les trouve sur des couches d'origine aqueuse, et accompagnés de corps marins, il déclare que l'opinion qui lui paraît la plus vraisemblable est celle qui les fait venir des terres australes, patrie primitive des animaux dont ils sont les restes, et qui les fait transporter dans les terres du Nord par un grand déluge[1]. Et, non-seulement, ajoute Pallas, la catastrophe qui a produit ce grand déluge a eu lieu, mais elle a été aussi soudaine, aussi prompte que terrible[2]; et il prouve cette dernière assertion par un fait nouveau, et plus merveilleux encore que tous les faits merveilleux que je rappelle ici.

Je veux parler de ce *rhinocéros entier*, trouvé au mois de décembre 1771, sur les bords du Wiluji, dans la région la plus froide de la Sibérie orientale, et conservé, depuis tant de siècles, dans le sol glacé de cette terre inhabitable, avec sa peau, ses tendons, ses chairs[3], et dont Pallas, Pallas lui-même, vit encore, au mois de mars de 1772, le crâne et les pieds revêtus de leur peau, de leurs ligaments, de leurs tendons, et des fibres les plus grossières de leurs chairs durcies[4].

[1] «..... Si denique perpendas latentia ubique fere per telluris depressioris «strata, solis jugis palmariis montium exceptis, petrefacta corporum marinorum, «integraque strata æquoream originem arguentia observari, et iis præsertim locis, «ubi quadrupedum exoticorum ossa in superficie telluris latent, marina simul varia «modo iisdem, modo subjectis in stratis admixta esse; tum quidem fateor, contra «opiniones in hac re cæteras omnes, maxime verosimile videri ossa subterranea qua«drupedum in australibus terris natorum, quæ nunc per borealem Asiam sparsa «jacent, reliquias esse cadaverum ex australi patria in arcticas usque plagas abrep«torum et gravissima forte olim globi terraquei catastrophe submersorum.... » *Ibid.*, p. 584. — [2] «.... Eamque (la catastrophe du globe qui a submergé et transporté dans le Nord les animaux du Midi) non solum vero extitisse, sed etiam violentissi«mam atque subitaneam fuisse novo atque inaudito argumento probabile reddam. » *Ibid.*, p. 585. — [3] «Loquor de re portento proxima, de reperto in frigidissima «orientalioris Siberiæ plaga *Rhinocerote integro*, per tot retro sæcula in conglaciato «inhospitæ hujus terræ solo, *cum corio, cumque tendinum et carnium insignibus reliquiis* conservato..... » *Ibid.*, p. 385. — [4] «Quum mense martio hujus anni (1772) «Ircutiam pervenissem, e primis quæ mihi oblata sunt curiosis erat *caput* fossile «animalis cujusdam vastæ molis, corio suo naturali vestitum, imo tendinum atque «ligamentorum reliquias plurimas ostendens, quod e figura, vestigiisque cornuum «illico pro rhinocerotis capite agnovi, reique monstrositate perculsus et dubitans, «confirmatus statim fui additis ejusdem animalis *pedibus*, postico usque ad femur «integro et antici extremitate, in quibus non solum divisura ungularum rhinoce«rotis caracteristica, sed corium pariter, imo carnium duratarum grossiores fibræ, «velut in mumia naturali supererant. » *Ibid.*, p. 585.

§ II. *De l'idée que plusieurs des espèces auxquelles ont appartenu les ossements fossiles sont des espèces perdues.*

Tout concourait donc, et les coquilles marines, répandues partout sur la terre, et les ossements fossiles, si abondamment trouvés dans le Nord, à donner l'idée de quelque grand bouleversement, de quelque grande révolution du globe.

Mais, au milieu de tous ces changements du globe, qu'étaient devenus les êtres qui l'habitaient? Étaient-ils restés les mêmes? avaient-ils changé? quelques-unes de leurs espèces avaient-elles péri?

Leibnitz, méditant à l'aspect de ces énormes coquilles fossiles, qu'on nomme *cornes d'Ammon*, et qu'on ne trouve plus en effet aujourd'hui dans aucune mer, concevait déjà l'idée de grands changements opérés dans les espèces vivantes: *Et credibile est*, dit-il, *per magnas illas conversiones etiam species plurimum immutatas*[1]. A propos de ces mêmes *cornes d'Ammon*, Buffon concevait aussi cette idée et la concevait plus nettement encore: « Il se peut faire, dit-il, qu'il y ait eu de certains « animaux dont l'espèce a péri; ces coquillages pourraient être du « nombre [2]; » et il ajoute : « Les os fossiles extraordinaires qu'on « trouve en Sibérie, au Canada, en Irlande et dans plusieurs autres en- « droits, semblent confirmer cette conjecture, car, jusqu'ici, on ne con- « naît pas d'animal à qui on puisse attribuer ces os qui, pour la plupart, « sont d'une grandeur et d'une grosseur démesurées [3].

L'histoire naturelle n'a pas de page plus belle que celle où Buffon soulève, pour la première fois, le voile qui couvrait ces grandes vérités, et nous exprime en même temps le regret de n'avoir plus assez de vie pour oser entreprendre le travail, immense et nouveau, que leur étude va demander. — « Cette opération de la nature (la *pétrification*) est le « grand moyen dont elle s'est servie, et dont elle se sert encore, pour « conserver à jamais les empreintes des êtres périssables; c'est en effet « par ces pétrifications que nous reconnaissons ses plus anciennes produc- « tions, et que nous avons une idée de ces espèces maintenant anéanties, « dont l'existence a précédé celle de tous les êtres actuellement vivants « ou végétants; ce sont les seuls monuments des premiers âges du monde; « leur forme est une inscription authentique qu'il est aisé de lire en la com- « parant avec la forme des corps organisés du même genre; et, comme « on ne leur trouve point d'individus analogues dans la nature vivante,

[1] *Protogæa, etc.*, p. 41. — [2] Tome I, p. 290, 1749. — [3] *Ibid.*

« on est forcé de rapporter l'existence de ces espèces actuellement per-« dues[1]....... »

« C'est surtout, continue-t-il, dans les coquillages et les poissons, « premiers habitants du globe, que l'on peut compter un plus grand « nombre d'espèces qui ne subsistent plus ; nous n'entreprendrons pas « d'en donner ici l'énumération qui, quoique longue, serait encore « incomplète ; ce travail sur la vieille nature exigerait seul plus de temps « qu'il ne m'en reste à vivre, et je ne puis que le recommander à la « postérité[2]. »

Il dit enfin : « Les pétrifications sont les monuments les mieux con-« servés, quoique les plus anciens, de ces premiers âges ; ceux que l'on con-« naît sous le nom de *fossiles* appartiennent à des temps subséquents... « Aussi trouve-t-on les turquoises, ainsi que les autres os et les dents « fossiles des animaux, dans les premières couches de la terre à une « petite profondeur, tandis que les coquilles pétrifiées font souvent partie « des derniers bancs au-dessous de nos collines, et que ce n'est de même « qu'à de grandes profondeurs que l'on voit, dans les schistes et les « ardoises, des empreintes de poissons, de crustacés et de végétaux, « qui semblent nous indiquer que leur existence a précédé, même de « fort loin, celle des animaux terrestres. Néanmoins, leurs ossements « conservés dans le sein de la terre, quoique beaucoup moins anciens « que les pétrifications des coquilles et des poissons, ne laissent pas de « nous présenter des espèces d'animaux quadrupèdes qui ne subsistent « plus, ... et dont nous n'avons ni le modèle exact ni n'aurions pas même « l'idée, sans ces témoins aussi authentiques qu'irréprochables ; ils nous « démontrent l'existence passée d'espèces colossales, différentes de toutes « les espèces actuellement subsistantes[3]. »

Tout ce passage est vraiment admirable. Jamais le génie n'a vu de plus loin et n'a vu plus juste dans les grands phénomènes de la nature.

Après Buffon vint Camper.

Dans un mémoire sur le *rhinocéros d'Afrique*[4], publié en 1780, Camper distingue très-habilement les rhinocéros vivants du rhinocéros fossile de Pallas à *cloison nasale osseuse*[5], et les dents des éléphants fossiles des dents des éléphants actuels, et pourtant il s'écrie qu'il ne saurait

[1] *Hist. des min.* t. IV, p. 156, 1786. — [2] *Ibid.*, p. 157. — [3] *Ibid.*, p. 158. — [4] *Dissertatio de cranio rhinocerotis africani, etc., Act. Acad. sci. imp. Petrop.*, p. 193, 1780. — [5] « Vomer in nostro erat valde tenuis, ex duplici lamina constans, « quæ septum cartilagineum excipiebat, atque exterius multopere discrepat a fossili « in quo et vomer et septum ex osse robustissimo conflata videntur. » *Ibid.*, p. 201.

admettre l'idée d'espèces perdues, *parce qu'elle répugne*, dit-il, *à la providence divine* [1].

Mais, dans un autre mémoire, publié en 1788 [2], Camper, passant en revue les os fossiles de plusieurs grands quadrupèdes, d'éléphants, de cerfs, de buffles gigantesques, etc., reconnaît enfin que plusieurs espèces de ces animaux sont aujourd'hui perdues [3].

Je n'avais pas pas d'abord osé croire, dit-il, qu'il pût y avoir des espèces perdues, cela me paraissant répugner à la providence divine. Mais aujourd'hui, au milieu de tant de témoignages de races éteintes, que j'ai réunis dans ma collection, des méditations plus sérieuses m'ont persuadé qu'il ne répugnait point à la sagesse divine de prescrire des termes marqués aux espèces vivantes, comme à toutes les autres choses, à mesure que ces choses et ces espèces ont pleinement satisfait à ses vues [4].

Nous touchons au moment où une lumière toute nouvelle va se répandre sur ces grands sujets.

Dans son beau mémoire sur les éléphants vivants et fossiles [5], lu à l'Institut en l'an IV (1796), M. Cuvier distingue d'abord, d'une manière définitive, l'espèce fossile des espèces vivantes; il prouve ensuite, et toujours d'une manière définitive, que l'espèce fossile est une espèce perdue; et puis il écrit cette phrase si remarquable : « Qu'on se de« mande pourquoi on trouve tant de dépouilles d'animaux inconnus, « tandis qu'on n'en trouve presque aucune dont on puisse dire qu'elle « appartient aux espèces que nous connaissons, et l'on verra combien « il est probable qu'elles ont appartenu à des êtres d'un monde anté-

[1] « In dentibus molaribus fossilibus elephantorum semper notabilis obser« vatur diversitas; quid ergo? Num perditam atque extinctam statuere ideo liceret « speciem, quia similem non novimus? Id sane credibile non videtur, quia provi« dentiæ divinæ repugnat. » *Ibid.*, p. 202. — [2] *Complementa varia, etc., ad clar. ac celeb. Pallas. Nov. act. Acad. sci. imp. Petrop.*, 1788, p. 250. — [3] « Adserere..... « audeo mammouteum animal extinctum esse..... etiam elephantos et hippopotamos « olim giganteos fuisse, quemadmodum bubalos alcesque, ursosque, giganteos re« vera extitisse..... evidentissime, hoc momento, demonstrare queo. » *Ibid.*, p. 251. «..... Diversa et ad cervos magis accedens species mihi videtur et extincta. » *Ibid.*, 259. — [4] « De cranio rhinocerotis disserens, credere nondum ausus sum, ani« malium diversorum extinctionem, seu annihilationem, tanquam divinæ providentiæ « repugnantem. Hodie vero quam plurima extinctorum specimina, in museo meo « reperiunda, et meditationes magis seriæ persuaserunt mihi, sapientiæ divinæ non « repugnare legem qua res illas, vel animalia illa desinere jubeat, simul ac scopo « primario, nobis incognito, satisfecerunt penitus. » *Ibid.*, p. 251. — [5] *Mémoire sur les espèces d'éléphants vivantes et fossiles*, lu le 1er pluviôse an IV; *Mém. de l'Inst. nat. des sc. et arts*, an VII, p. 1.

« rieur au nôtre, à des êtres détruits par quelques révolutions de « ce globe; êtres dont ceux qui existent aujourd'hui ont rempli la place, « pour se voir peut-être un jour également détruits et remplacés par « d'autres. »

3e fait. *Des ossements fossiles découverts par M. Cuvier dans les carrières des environs de Paris.* Lorsque M. Cuvier écrivait la phrase que je viens de citer, il ne connaissait pas encore les ossements fossiles des environs de Paris; « Il ne se doutait pas, comme il le dit lui-même, « qu'il marchait sur un sol rempli de dépouilles plus extraordinaires « que toutes celles qu'il avait vues jusque-là [1]. »

Et cependant il concevait déjà clairement que les ossements fossiles, appelés d'abord *ossements fossiles du Nord*, et depuis retrouvés partout, *appartenaient à des êtres d'un monde antérieur au nôtre, à des êtres détruits par quelque révolution du globe.*

Lorsqu'il connut les ossements fossiles des environs de Paris, il vit qu'une population, plus ancienne encore, avait précédé la population des *ossements du Nord*, vieille par rapport à nous, jeune par rapport à la population des *ossements des environs de Paris* [2].

Ainsi donc, et sans compter cette population, la plus ancienne de toutes, de *poissons*, de *crustacés*, d'*animaux marins*, « qui, comme le dit « Buffon, semblent nous indiquer que leur existence a précédé, même « de fort loin, celle des animaux terrestres [3]; » sans compter même cette population de reptiles gigantesques qui est venue immédiatement après celle des premiers animaux marins, il y a eu deux populations de quadrupèdes, de mammifères terrestres, celle des *ossements fossiles du Nord* et celle des *ossements fossiles des environs de Paris*, ou, en d'autres termes, et comme nous disons aujourd'hui, celle des éléphants, des rhinocéros fossiles, des mastodontes, etc., qui répondent aux *ossements fossiles du Nord*, et celle des palæothériums, des anoplothériums, etc., qui répondent aux *ossements fossiles des environs de Paris*.

« Ce qui est certain, dit M. Cuvier, c'est que nous sommes mainte- « nant au moins au milieu d'une quatrième succession d'animaux ter- « restres, et qu'après l'âge des reptiles, après celui des palæothériums, « après celui des mammouths [4], des mastodontes et des mégathériums, « est venu l'âge où l'espèce humaine, aidée de quelques animaux do- « mestiques, domine et féconde paisiblement la terre, et que ce n'est « que dans les terrains formés depuis cette époque, dans les alluvions,

[1] *Mémoire sur les espèces d'éléphants vivantes et fossiles*, p. 21. — [2] Voyez, pour plus de détails sur tout ceci, mon *Histoire des travaux de G. Cuvier* (seconde édition), 1845. — [3] Voyez ci-devant, p. 425. — [4] Éléphants fossiles.

« dans les tourbières, dans les concrétions récentes, que l'on trouve à « l'état fossile des os qui appartiennent tous à des animaux connus et « aujourd'hui vivants[1]. »

M. Cuvier pose donc nettement l'idée des populations, des créations successives; mais, à peine l'a-t-il posée, que M. de Blainville vient la combattre. A l'idée des *créations successives*, M. de Blainville oppose l'idée d'une *création unique* et *simultanée*. — Aurait-il raison? et cette idée, cette grande idée, des populations, des êtres qui se succèdent, des *créations multiples* et *distinctes*, soupçonnée par Leibnitz, conçue par Buffon, continuée par Camper, si lumineusement, si admirablement développée par M. Cuvier, doit-elle être abandonnée? C'est là ce que j'examinerai dans un troisième article.

FLOURENS.

Essai sur l'histoire des Arabes, avant l'islamisme, pendant l'époque de Mahomet, et jusqu'à la réduction de toutes les tribus sous la loi musulmane, par A.-P. Caussin de Perceval; Paris, 1847 et 1849.

TROISIÈME ARTICLE[2].

Une grande partie du premier volume de cet important ouvrage est consacrée à retracer les faits qui concernent la ville de la Mecque, l'histoire des différentes tribus qui ont occupé cette ville, des détails nombreux sur la tribu de Coraïsch, sur les ancêtres de Mahomet, et, enfin, le récit des événements qui remplirent les premières années de la vie du législateur des musulmans.

Les Arabes, comme on sait, font remonter leur origine jusqu'à Ismaël, fils d'Abraham; et, en cela, leurs prétentions sont parfaitement d'accord avec le récit de Moïse; mais elles en diffèrent sur un point essentiel. Mus par un sentiment exagéré de patriotisme, les Arabes ont attribué à leur père Ismaël des faits qui, suivant la narration de la Bible, ont eu rapport à Isaac. Suivant eux, ce fut Ismaël qu'Abraham, d'après l'ordre de Dieu, se disposait à immoler. Toute l'histoire de l'établissement d'Ismaël sur le territoire où s'éleva plus tard la ville de la

[1] *Discours sur les révolutions de la surface du globe* (édition de 1825). — [2] Voir pour le deuxième article le cahier de mars.

Mecque, des visites d'Abraham à son fils, n'est appuyée que sur des traditions mensongères, qui n'ont aucun fondement historique. Partout où les Arabes s'écartent du simple récit de Moïse, ils se trompent ouvertement. Je n'en veux citer qu'un seul exemple. Nous lisons dans la Genèse [1] qu'Agar, expulsée par Abraham, erra, avec son fils, dans le désert de Bersabée; que, l'eau qui était dans son outre se trouvant épuisée, elle allait périr de soif, aussi bien qu'Ismaël, lorsqu'un ange lui fit apercevoir une source, qui avait échappé à ses regards, et où la mère et le fils purent se désaltérer. Ismaël [2] habita dans le désert de Pharan, et Agar lui donna pour épouse une égyptienne. Ce récit, comme l'on voit, présente tous les caractères de la vérité la plus parfaite. Abraham, à l'époque dont il est question, habitait sur le terrain où fut depuis fondée la ville d'Hébron, et, par conséquent, au midi de la Palestine. Agar, obligée de quitter la maison de son maître, et ne pouvant s'écarter à une grande distance, s'enfonça dans le désert de Bersabée, qui, en effet, s'étendait au sud de la Palestine. On sent que, dans une pareille circonstance, elle n'était nullement disposée à entreprendre un voyage immense, dans le désert, à contourner le golfe oriental de la mer Rouge, pour aller gagner les plaines du Hedjaz. Par conséquent, la source que l'ange découvrit aux yeux d'Agar n'avait rien de commun avec celle qui est renfermée dans l'enceinte du temple de la Mecque, et qui alimente le fameux puits de Zemzem. Suivant le récit de Moïse, Ismaël se fixa dans le désert de Pharan. Or ce désert, dont le nom subsiste encore de nos jours, s'étendait sur le rivage du golfe occidental de la mer Rouge, dans la péninsule du mont Sinaï. Tout s'enchaîne parfaitement dans cette narration, et l'on conçoit comment Agar, se trouvant à une faible distance de l'Égypte, son pays natal, y alla chercher une épouse pour son fils. Il n'est donc nullement question, dans ces passages, du territoire de la Mecque. Et, à cette occasion, qu'il me soit permis de relever une petite faute qui a échappé à M. Caussin [3]. Suivant lui, le jeune Ismaël, se voyant éloigné de sa mère, se mit à pleurer, et frappa la terre du pied, et, aussitôt, une source jaillit du sol. Mais dans le *Tarikh-el-khamisi*, dont M. Caussin invoque le témoignage, ce fut l'archange Gabriel, qui, frappant la terre de son talon, fit naître la source de Zemzem. Et telle est, en effet, la tradition la plus reçue chez les Arabes.

Le séjour d'Ismaël dans le canton de Pharan explique, d'une manière tout à fait naturelle, comment, à l'époque de la mort d'Abraham,

[1] Ch. XXI, v. 14 et suiv. — [2] V. 21. — [3] P. 165.

ce même Ismaël se réunit à Isaac pour rendre à leur père commun les devoirs de la sépulture

M. Caussin rapporte ensuite les traditions arabes, suivant lesquelles ce fut Ismaël, qui, aidé de son père Abraham, fonda le temple de la Caba. On comprend que ces assertions sont tout à fait incertaines, ou, pour mieux dire, complétement fausses.

Au rapport d'Hérodote, cité par M. Caussin[1], les Arabes adoraient Bacchus et Vénus-Uranie. Ils désignaient le dieu par le nom de *Ouratal*, et la déesse, par celui d'*Alilat*, ou *Alitta*. L'auteur suppose que le mot de *Ouratal* nous représente les mots *Allahou taalâ* (le Dieu très-haut). J'oserai douter de cette étymologie. Quant au nom d'*Alilat* ou *Alitta*, c'est, si je ne me trompe, le mot *Al-ilahah*, الالهة (la déesse).

Il est très-naturel de croire, avec l'auteur, que, dans un passage de Diodore de Sicile, où il est fait mention d'un temple, qui était en très-grande vénération chez tous les Arabes, il faut entendre l'édifice de la Caba.

Du reste, dès le temps de Jacob, les descendants d'Ismaël tenaient, parmi les Arabes, un rang distingué. Les Madianites, qui allaient commercer en Égypte, et auxquels fut vendu Joseph, sont désignés par le nom d'*Ismaélites*. Il en est de même des Arabes qui accompagnaient l'armée des Madianites, et qui furent vaincus par Gédéon. Quant aux enfants de *Kedar*, qui, suivant la prédiction de Jérémie, devaient être domptés par Nabuchodonosor, et à ceux que vainquit Holopherne, ils occupaient probablement le grand désert, qui s'étend, à l'orient, de la Palestine et de la Syrie jusqu'aux rives de l'Euphrate.

M. Caussin entre ensuite dans de grands détails sur Adnan et son fils Maad, qui sont regardés par tous les Arabes comme les ancêtres avérés de Mahomet. Il fait connaître, surtout, la lignée de Modhar, la plus célèbre de toutes, et qui a principalement peuplé le Hedjaz et le Nadj. Elle se partage en deux grandes ramifications, désignées par les noms de *Kaïs* et de *Khindif*.

Or la postérité de Kinana se fixa particulièrement dans le Hedjaz. Nadhr, fils de Kinana, ou, suivant d'autres, son petit-fils Fihr, reçut le surnom de *Koraïsch*, et fut le père de cette tribu si célèbre.

M. Caussin parle de la tribu de Djorham ou Djorhom, qui, établie sur le territoire où s'éleva, depuis, la Mecque, jouissait d'une grande considération, comme intendante de la Caba. Il décrit la guerre des Djorhomites avec les Azdites, qui, contraints d'abandonner les envi-

[1] Histor. lib. I, cap. 131, lib. III, cap. 8.

rons de Mareb, étaient venus se fixer dans le Hedjaz. Il passe ensuite à ce qui concerne la grande famille qui eut pour père Codhaa. Celui-ci, suivant l'opinion la plus probable, tirait son origine du Yémen. Il était prince du canton de Schihr, situé sur le rivage de la mer, entre Aden et Oman, et qui prit le nom de Mahra de celui du petit-fils de Codhaa. Les descendants de Codhaa, ayant abandonné le pays de Mahra, dominèrent à Nedjran; puis, chassés de ce territoire, s'établirent dans le Tihâma, entre la Mecque et Taïf. Un meurtre, commis par un membre de cette famille, fit naître une guerre longue et sanglante entre les Codhaïtes et les enfants de Nizar, petit-fils d'Adnan, qui résidaient dans le voisinage. Et qu'il me soit permis, à cette occasion, d'offrir une légère variante, pour un vers arabe que cite M. Caussin. On y lit :

وينشر في القتلى كليب لوائل

Il traduit : « Quand les enfants de Waïl rendront la vie à leur Colayb. » Il serait peut-être plus exact de rendre ainsi cet hémistiche : « Quand, « parmi les hommes égorgés, ressuscitera Kolaïb, le chef de Waïl. » La famille de Codhaa, succombant dans ces luttes partielles, ne tarda pas à s'éloigner, et se dispersa dans différents pays.

Une branche des Azdites, qui reçut le nom de Khozaa, et qui avait pour chef Amr, fils de Lohay, resta auprès du territoire de la Mecque. Les Djorhomites, qui, par leur mauvaise conduite, avaient révolté tous les Arabes de leur voisinage, se trouvèrent engagés avec eux dans une guerre sanglante. Taillés en pièces, ils furent pour toujours expulsés de la contrée qu'ils occupaient depuis si longtemps.

La tribu de Khozaa, ayant fait retrouver la pierre noire de la Caba, obtint pour récompense l'intendance de ce temple, en laissant aux descendants de Modhar quelques prérogatives importantes, qui concernaient cet édifice, et le soin des pèlerins. Suivant l'opinion la plus vraisemblable, ce fut Amr, fils de Lohay, qui, le premier parmi la famille de Khozaa, remplit les fonctions d'intendant à la Caba. Il est accusé, par la tradition, d'avoir introduit dans la Caba le culte et les images des idoles. Il établit également quelques pratiques superstitieuses relatives aux femelles de chameaux.

Cependant les Coraïschites, qui descendaient de Fihr, petit-fils de Maad, et surnommé *Coraïsch*, s'étaient extrêmement multipliés. Cossay, fils de Kilab, un des membres les plus distingués de cette famille, était âgé seulement de quelques mois lorsque son père mourut. Fatima, sa mère, épousa un personnage de la tribu de Codhaa, nommé Rabia, chef de la tribu des Benou-Odhra, établie à Wadilcora. Cossay, élevé

dans la tente de Rabia, qu'il croyait son père, apprit ensuite son origine, et retourna parmi les Coraïschites. Il épousa Hobba, fille de Holaïl, qui remplissait les fonctions d'intendant de la Caba.

Celui-ci, étant venu à mourir, eut pour successeur un certain Abou-Goubchan. Cossay, plein d'ambition, et convoitant les fonctions importantes dont nous parlons, trouva moyen d'enivrer Abou-Goubchan, et lui arracha, moyennant une outre de vin, la possession des clefs de la Caba. Après une lutte sanglante contre la famille de Khozaa, il resta, par suite d'un traité, en possession de la haute dignité dont il avait, à l'aide d'une supercherie grossière, obtenu la jouissance précaire. Ayant réuni autour de lui les branches de la famille de Coraïsch, il leur persuada d'élever leurs habitations autour de la Caba, et donna ainsi naissance à la ville de la Mecque.

M. Caussin entre ensuite dans des détails assez étendus sur les différentes prérogatives que Cossay avait concentrées en sa personne, et qui avaient été précédemment énumérées par Pococke, et surtout par feu M. Silvestre de Sacy. Il se livre à une discussion intéressante sur ce qui concerne le système d'intercalation, ayant pour objet, chez les Arabes, de faire concorder l'année lunaire avec l'année solaire, de manière à ramener, autant que possible, à une époque fixe, le moment du pèlerinage. On le désignait par le mot *Nasi*, نسىء. Le même terme exprimait aussi la faculté de transférer, dans certains cas, du mois de moharram à celui de safar, le privilége de constituer un des mois sacrés, durant lesquels toute guerre, toute violence étaient sévèrement interdites. Ce sujet a déjà été traité avec une puissance d'érudition et de logique par M. Silvestre de Sacy. Les nouveaux développements donnés par M. Caussin ne peuvent qu'être lus avec fruit et intérêt.

Cossay fit, dit-on, démolir la Caba et la rebâtit avec plus de magnificence qu'auparavant. Parvenu à une extrême vieillesse, il résigna à son fils aîné, Abd-Eddar, une bonne partie des prérogatives éminentes dont il était en possession.

M. Caussin passe ensuite en revue les nombreux événements qui concernent la famille de Coraïsch : les divisions qui s'élevèrent relativement aux fonctions importantes que comportait le service de la Caba, entre le petit-fils d'Abd-Eddar et les enfants d'Abd-Manaf, frère d'Abd-Eddar. Les fils d'Abd-Manaf étaient au nombre de quatre, Abd-Schams, Naufal, Hâschim et Motalib. Les deux partis se montraient fort exaspérés l'un contre l'autre. Les partisans d'Abd-Manaf, s'étant réunis dans le parvis de la Caba, firent apporter une grande écuelle remplie de parfums, dans laquelle ils plongèrent leurs mains, et, après avoir prononcé

55

leurs serments d'union, ils frottèrent leurs mains contre le mur du temple. Enfin, au moment où tout semblait présager une guerre civile, on consentit à une transaction, par suite de laquelle les prérogatives réunies auparavant sur la même tête se trouvèrent réparties par moitié entre les deux branches de la famille. De ce nombre se trouvaient les deux charges appelées *sicaya* et *rifâda*, dont l'une consistait dans la distribution des eaux, et l'autre dans la nourriture gratuite des pèlerins, moyennant une contribution imposée sur les Coraïsch. Elles furent le partage de Hâschim, un des fils d'Abd-Manaf, et, après sa mort, elles passèrent à Motalib, son frère cadet. Abd-el-Motalib, neveu de Motalib, remplit avec distinction et générosité les mêmes fonctions.

Celui-ci, dit la tradition des Arabes, ayant été averti en songe par une voix céleste, fit creuser la terre et découvrit la source célèbre qui forme le puits de Zemzem. Comme les autres Coraïschites lui disputaient le droit de distribuer cette eau, on convint de s'en rapporter à l'arbitrage d'une devineresse qui habitait في مشارف الشام (dans les *maschârif* de la Syrie); et je ferai observer que telle est, en effet, la véritable leçon, et non pas celle de مشارق الشام. Car on lit dans les *Annales* de Tabari [1] : الى احقتين من مشارف الشام, «jusqu'à Homkataïn, qui fait «partie des *maschârif* de la Syrie.» Soïouti, dans son commentaire sur le *Mogni*[2], s'exprime en ces termes : المشرفيّ.......السيف المنسوب الى مشارف الشام وهي قرى للعرب تدنو من الروم, «Le mot مشرفي, désignant une épée, «dérive de *maschârif* de la Syrie. On désigne par ce nom des bourgs qui «appartiennent aux Arabes, et qui avoisinent le pays des Grecs.» Cette explication paraît empruntée à l'auteur du *Kamous*, chez lequel on lit[3] : مشارف الارض اعاليها ومشارف الشام قرى من ارض العرب تدنو من الريف منها السيوف المشرفيّة «Le mot *maschârif*, en parlant de la terre, désigne «les parties élevées. On entend par les *maschârif de la Syrie* des bourgs «qui font partie du pays des Arabes, et qui avoisinent les campagnes «cultivées.» Du reste, le mot مشرفي se retrouve dans un passage du roman d'Antar, où on lit[4] : سيوف بيض مشرفية, et dans la Vie du sultan Kelaoun [5], où on lit : السيوف المشرفية.

Abd-el-Motalib, fatigué des chicanes auxquelles il se trouvait exposé, fit vœu que, s'il se trouvait environné de dix enfants mâles, il en immolerait un à Dieu, devant la Caba. Au bout d'un grand nombre d'années, se voyant père de douze enfants mâles, il déclara aux dix plus âgés le serment qu'il avait fait. On tira leurs noms au sort, devant

[1] T. I, p. 90. — [2] Fol. 82, r. — [3] P. 554, éd. de Bombay. — [4] T. VII, fol. 126, r. — [5] Fol. 250.

l'idole nommée Hobal, dans la Caba, au moyen de flèches sans pointe, sur lesquelles on inscrivait des mots qui devaient offrir la réponse à l'objet pour lequel on consultait l'idole. Le sort désigna Abd-allah, le fils chéri d'Abd-el-Motalib. Mais, sur l'avis d'une devineresse, on retourna consulter le sort, en plaçant d'un côté Abd-Allah, et de l'autre dix chameaux. On renouvela cette épreuve jusqu'à la dixième fois, où le nombre des chameaux s'éleva à cent, et où le sort tomba sur ces animaux, en sorte que, dès ce moment, le nombre de cent chameaux forma la rançon requise pour le prix du sang.

Ce fut du temps où Abd-el-Motalib jouissait à la Mecque de la plus haute considération qu'eut lieu la fameuse expédition des Abyssiniens, commandés par Abraha, qui se dirigea vers cette ville dans l'intention de détruire de fond en comble la Caba. Cet événement, que les Arabes se sont plu à revêtir de toutes les couleurs du merveilleux le plus extraordinaire, présente dans sa réalité un fait qu'il est difficile de révoquer en doute : c'est la destruction d'une bonne partie de l'armée abyssinienne et la retraite forcée et précipitée du reste de ces troupes. Cet événement a été raconté avec grande étendue par les écrivains arabes. M. Caussin reproduit tous ces détails, mais il y joint une observation qui paraît fort judicieuse. « A la suite du récit de cette catastrophe, « l'auteur du *Sirat-erresoul* ajoute : Ce fut, dit-on, en cette même année « que la petite vérole et la rougeole se manifestèrent pour la première « fois en Arabie. Cette indication explique le prodige. On comprend « que les troupes d'Abraha furent anéanties par une épidémie meurtrière, « à laquelle se joignit peut-être quelqu'un de ces grands orages qui ont « plusieurs fois produit des inondations sur le territoire de la Mecque. » Du reste, cette opinion avait déjà été émise par le voyageur Bruce[1].

Bientôt après cet événement, Amina, femme d'Abd-allah, fils d'Abd-el-Motalib, accoucha d'un enfant mâle, qui fut le célèbre Mahomet. M. Caussin examine quelle fut la véritable date de la naissance du législateur des Arabes. M. Silvestre de Sacy avait placé cet événement au 20 ou 21 avril de l'an 571 de J. C. M. Caussin ne partage pas cet avis. Il croit pouvoir admettre que Mahomet vint au monde le 29 août 570 de notre ère. L'auteur, d'après le témoignage des écrivains arabes, rapporte que le *Moubedan* de la Perse eut un songe qui présageait les conquêtes des musulmans; mais il est clair que le mot *Moubedan* ne doit pas être mis isolément et qu'il faut lire *Moubedi-Moubedan*, « le Mobed « des Mobed, » c'est-à-dire le chef des Mages.

[1] *Travels to discover the source of the Nile*, 3e édit., t. II, p. 430.

M. Caussin intercale ici une discussion sur les deux systèmes d'écriture usités chez les Arabes: savoir le *masnad*, dont se servaient les Himyarites, et le *djazm*, qui fut introduit à la Mecque à l'époque d'Abd-el-Motalib, et se composait de lettres réunies ensemble. Cette écriture est la même qui, avec des modifications assez nombreuses, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Les résultats auxquels arrive M. Caussin se rapprochent complétement de l'hypothèse qu'avait émise M. Silvestre de Sacy.

Il entre ensuite dans des détails bien circonstanciés sur la fameuse guerre appelée *fidjar*, c'est-à-dire *sacrilége*, et qui eut lieu, d'une part, entre les Coraïschites et autres descendants de Modhar, par Kinana, et, de l'autre, les Benou-Hawazîn, également issus de Modhar, mais par la branche de Cays, fils d'Aylan. Ces luttes furent nommées *sacriléges*, parce que les combats et actes particuliers de violence qui eurent lieu entre les deux partis se passèrent, pour la plupart, dans le cours de dhoulkada et d'autres mois sacrés.

Ce fut à la célèbre foire d'*Okadh* que cette guerre prit naissance. Cette foire, qui se tenait entre Taïf et Nakhla, à trois petites journées de la Mecque, attirait annuellement un immense concours d'Arabes. C'était là que les poëtes venaient à l'envi réciter leurs vers, et briguer, avec le suffrage des auditeurs, la gloire de voir leurs poëmes écrits en lettres d'or et attachés aux murs de la Caba.

Au moment de la naissance de cette guerre, Mahomet était âgé de neuf à dix ans. Les hostilités durent leur origine aux vers insolents que prononça, durant la tenue de la foire, un certain Badr, fils de Macher, de la tribu de Ghifar. M. Caussin transcrit et traduit ces deux vers, sur lesquels je me permettrai de proposer une ou deux observations. Dans le premier vers, le second hémistiche est ainsi conçu :

من يطعنوا فى عينه لا يطرف

M. Caussin traduit : « Ceux contre les yeux desquels nous dirigeons « nos lances ne sont plus sujets à l'ophthalmie. » Mais le verbe طرف ne signifie pas « être attaqué d'une ophthalmie, » il veut dire « cligner les « yeux. » Il faut donc rendre ainsi l'hémistiche : « Ceux dans les yeux des« quels nous enfonçons nos lances ne clignent plus leurs yeux, » c'est-à-dire « expirent à l'instant même. » Dans le second vers, il faut lire تغطرف, au lieu de يغطرف. L'hémistiche كانّهم لجّة بحر مسرف n'est pas bien rendu, je crois, par ces mots : « nous sommes une mer de géné« rosité et de bravoure. » Il faut traduire : « nous sommes semblables « aux flots d'une mer de prodigalité. »

La longue série d'actes de courage, et plus souvent de cruauté, de ruses, de perfidie, qui signalèrent cette longue lutte intestine, cette guerre acharnée de deux puissantes familles arabes, a été exposée dans tous ses détails par un grand nombre d'écrivains, entre autres, par l'auteur du *Sirat-errasoul*, celui de l'*Aghâni*, Abou'lféda, Nowaïri, et autres. M. Caussin a pris soin de transcrire leur narration avec une fidélité scrupuleuse.

Avant de quitter ce sujet, je dois consigner ici quelques observations sur le petit nombre de vers qu'a transcrits l'auteur de cet ouvrage. On lit dans un vers du poëte Lebid[1] :

ابلغ ان عرضت بنى كلاب وعامر وللخطوب لها موالى.....

M. Caussin traduit :

Dites aux enfants de Kilâb, si vous les rencontrez, et aux enfants d'Amir, dont le courage est toujours supérieur aux dangers.

Mais, si je ne me trompe, le second hémistiche n'a pas été parfaitement rendu. Je crois qu'il faut traduire :

Dis aux enfants de Kilâb, si tu les rencontres, et aux enfants d'Amir : car il y a toujours des hommes qui maîtrisent les événements.

Plus bas[2], des vers de Khidâch, fils de Zohaïr, offrent la leçon suivante :

الم يبلغك بالعبلاء انّا ضَربنا خندفا حتى استفادوا
نبنى بالمنازل عزّ قيس وودّوا لو تسيخ بنا البلاد

M. Caussin traduit :

La renommée ne vous a-t-elle pas appris qu'à la journée d'Abla nous avons distribué nos coups de sabre aux descendants de Khindif, de manière à leur en donner une riche provision ?

Nous élevons un édifice de gloire à la race de Cays, tandis que nos ennemis voudraient voir la terre s'enfoncer sous nos pas.

Mais cette version, suivant mon opinion, présente quelques défauts. Au lieu de استفادوا, qui n'offre pas un sens convenable, je lis استقادوا, et, dans le second vers, تسيح au lieu de تسيخ, et je traduis :

N'as-tu-pas appris qu'à la journée d'Abla, nous avons frappé les enfants de Khindif jusqu'à ce qu'ils se soient soumis à nous ?

Dans tous les lieux, nous élevons l'édifice de la gloire de Caïs : et nos ennemis voudraient que la terre nous emportât.

Dans une pièce de vers composée par une femme nommée Omayma[3],

[1] P. 306. — [2] P. 312. — [3] P. 317, 318.

quelques détails auraient pu être exprimés, sinon plus fidèlement, du moins d'une manière plus littérale. On lit :

وهذا الصبح لا يأتى ولا يدنو ولا يقرب
بفقد عشيرة منّا كرام الخيم والمنصب
احال عليهم دهر حديد الناب والمخلب
فحلّ بهم وقد امنوا ولم يقهر ولم يشطب

M. Caussin traduit :

L'aurore ne viendra-t-elle pas me distraire de ma douleur?
Je gémis sur les parents que j'ai perdus, sur ces nobles guerriers
Que la mort aux dents, aux griffes redoutables, a choisis pour victimes.
Elle les a surpris à la fleur de l'âge. Rien ne l'arrête ni ne la détourne.

Je crois pouvoir rendre ces vers, avec plus d'exactitude, de la manière suivante :

L'aurore ne vient pas pour moi, elle ne paraît pas même s'approcher, s'avancer.
Je regrette une de nos familles, composée d'hommes également nobles, sous le rapport du caractère et sous celui du rang.
Le destin aux griffes et aux dents aiguës a fondu sur eux.
Il les a surpris au moment où ils étaient dans une sécurité complète : rien n'a pu le dompter ; il n'a pas lâché sa proie.

Les mots وهم نسبى اذا انسب ne signifient pas simplement : « nous « étions des membres de la même famille ; » il faut traduire : « ils étaient « ma famille, lorsque j'exposais ma généalogie. » Plus bas, au lieu de مهقع, je lis مِصْقع, et je traduis : « combien d'orateurs éloquents, et au « style élégant. » Les mots عظيم النار و الموكب ne sont peut-être pas rendus assez exactement de cette manière : « réunissant une foule d'hôtes au- « tour de leur vaste foyer. » Je crois devoir traduire : « qui allumaient de « grands feux, et s'entouraient d'un nombreux cortége. » Le vers suivant :

وكم من خضرم فيهم نجيب ماجد منجب

doit être rendu ainsi :

Combien, parmi eux, on voyait de chefs illustres, couverts de gloire, et environnés de nobles enfants !

M. Caussin donne ensuite des détails circonstanciés et intéressants sur les premières années de Mahomet. En traitant cette partie de l'histoire, il a eu le bon esprit de choisir pour son principal guide l'ouvrage intitulé سيرة الرسول, *Sirat-errasoul* (la Vie du Prophète). M. Weil, qui publia, il y a quelques années, une histoire de Mahomet écrite en

langue allemande, et que j'aurai plus d'une fois occasion de citer, a eu l'avantage de pouvoir prendre pour base de son travail un abrégé très-fidèle du même livre. Aussi c'est dans les écrits de ces deux savants qu'il faut chercher la véritable série des faits nombreux qui ont signalé la carrière du législateur des Arabes. C'est là qu'on les trouve exposés dans toute leur simplicité primitive, et dépouillés de tout ce cortége de détails fastidieux et inutiles que Gagnier a réunis dans sa *Vie de Mahomet.* Je ne crains pas de le répéter, le *Sirat-errasoul* est la seule source authentique où l'on doive puiser la connaissance de ce qui a trait à cette partie intéressante de l'histoire orientale. Là les traditions sont reproduites avec fidélité et sans exagération. Les nombreux écrivains qui, depuis, ont célébré le fondateur de l'islamisme, Tabari, Ebn-el-Athir, Abou'lféda, Nowaïri, Ibrahim-Halebi, et l'auteur de la compilation assez récente dont M. Caussin a si souvent invoqué le témoignage, et qui porte le titre de *Tarîkh-el-khamisi*, ne méritent de confiance qu'autant que ces historiens ont suivi pas à pas l'ouvrage indiqué et en ont scrupuleusement copié les récits.

M. Caussin retrace avec une fidélité scrupuleuse les événements de la vie de Mahomet, depuis sa naissance, jusque vers l'époque de sa fuite à Médine. Il fait connaître un personnage, nommé Zaïd-ben-Amr, qui, dégoûté des superstitions des Arabes, ennemi du culte des idoles, entreprit d'établir une religion nouvelle ayant pour base l'unité de Dieu; mais ses exhortations et son zèle n'obtinrent aucun succès, et lui-même périt bientôt de mort violente, sans avoir pu réaliser les plans qu'il avait formés dans l'intérêt de ses compatriotes.

Mahomet ne se laissa pas effrayer par la catastrophe de celui que l'on pouvait, en quelque sorte, regarder comme son précurseur. Doué d'une volonté ferme, d'un grand courage, d'un esprit supérieur à celui de tous ceux qui l'entouraient, ayant eu l'avantage, quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire, de connaître, par des communications orales, les doctrines contenues dans les livres sacrés des juifs et des chrétiens, il entreprit, avec une persévérance bien remarquable, d'extirper l'idolâtrie chez les Arabes, et de les amener à n'adorer qu'un Dieu unique. On peut suivre avec intérêt, dans le récit de M. Caussin, la suite des efforts, des luttes que soutint cet homme extraordinaire pour vaincre la résistance de ses compatriotes; les traverses de toute espèce qui entravèrent l'exécution de ses plans; les obstacles nombreux dont sa carrière fut semée et qui durent céder enfin à sa rare habileté, à ses adroites manœuvres. Du reste, je ne puis admettre, avec M. Caussin, que Mahomet eût réellement la conviction intime de cette mission prophétique qu'il s'attribuait,

et qu'il se crût appelé, par une révélation divine, au rôle d'apôtre et de réformateur de la religion des Arabes. C'était un homme adroit, habile, un homme extraordinaire; mais il est douteux qu'il ait éprouvé lui-même cet enthousiasme qu'il cherchait à inculquer dans l'esprit de ses compatriotes. On pourrait se demander également si Mahomet avait bien prévu lui-même l'immense extension que devait prendre la religion nouvelle prêchée par lui; s'il avait deviné les suites incalculables que devait amener l'exaltation religieuse et guerrière qu'il avait propagée autour de lui. Probablement Mahomet, en réformant la religion des Arabes, ne supposait pas que cette réforme dût franchir les limites de la péninsule de l'Arabie; il ne se doutait pas, je crois, que ses compatriotes, renfermés jusqu'alors dans les limites de leur pays, et qui avaient borné leurs efforts à défendre leur liberté contre les agressions des peuples voisins, allaient, comme un torrent, franchir les barrières que leur opposait la nature, et réaliser des conquêtes presque fabuleuses; que, se trouvant en contact avec deux monarchies usées, celle des empereurs de Constantinople et celle des Sassanides, monarchies dont les deux expéditions de Cosroës et d'Héraclius avaient démontré la faiblesse, ils vaincraient facilement ces obstacles et se croiraient désormais appelés à la monarchie universelle.

Mahomet, en prescrivant à ses sectateurs le pèlerinage de la Mecque, établi de temps immémorial chez les Arabes, avait eu pour premier but de leur offrir un centre commun, qui pût maintenir chez eux l'unité de religion; mais, de plus, il voulait sans doute que cette réunion annuelle servît à entretenir chez ces hommes turbulents des sentiments d'amitié fraternelle, à prévenir les causes de guerre, à étouffer les discordes naissantes, et, enfin, à faire fleurir le commerce en attirant les vaisseaux étrangers, que la certitude de bénéfices considérables amenaient sur les côtes de l'Arabie, à l'époque du pèlerinage. Mais, suivant toute apparence, Mahomet ne soupçonnait pas qu'un jour viendrait où des nuées de pèlerins accourraient annuellement à la Mecque, des confins de la Perse, de l'Inde, de Constantinople, des rivages de l'océan Atlantique, des bords du Niger et du Sénégal.

Ce législateur, en interdisant de la manière la plus formelle à ses coreligionnaires l'usage du vin, avait voulu, en prévenant les graves inconvénients qu'amène l'ivresse, empêcher que ces hommes pauvres, séduits par l'appât d'une liqueur agréable, n'épuisassent leurs faibles ressources en demandant à l'étranger un breuvage dont l'Arabie eût été loin d'offrir une quantité proportionnée aux besoins de la population. Mais il n'avait pas compté que, dans une époque peu éloignée, les plus

magnifiques vignobles de l'Europe, ceux de Malaga, Rota, Xérès, etc., se trouveraient sous la domination des musulmans.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'aborder les discussions auxquelles un pareil sujet pourrait donner naissance, et dont le développement excéderait de beaucoup les bornes d'un article.

Au reste, une circonstance toute récente semble expliquer comment un homme, du caractère de Mahomet, put exercer sur les esprits des Arabes un ascendant qui offre quelque chose de tout à fait étonnant, et développer chez eux des instincts belliqueux dont ils n'avaient précédemment aucune idée. Dans ces derniers temps, le fondateur de la secte des Wahabites avait su, à son tour, enflammer au plus haut point l'enthousiasme et le fanatisme des habitants du désert. La révolution opérée dans les sentiments religieux de ces hommes si susceptibles d'exaltation allait produire des résultats aussi prodigieux qu'inattendus. Et certes, si les successeurs d'Abd-el-Wahab avaient eu en partage cette énergie, cette fermeté à toute épreuve, qui distinguèrent éminemment Mahomet; si, en outre, ils n'avaient rencontré devant eux, comme une barrière insurmontable, la tactique et l'artillerie des troupes du vice-roi de l'Égypte, il est probable qu'à l'époque où nous écrivons une bonne partie de l'Orient aurait reconnu la loi de ces sectaires audacieux, et que l'islamisme aurait subi dans ces contrées une réforme tout à fait radicale.

QUATREMÈRE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mélanges de littérature et d'histoire, recueillis et publiés par la Société des bibliophiles français. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Techener, in-12 de XXIII-363 pages. — Après une interruption de treize années, la Société des bibliophiles français reprend la publication de son Recueil de mélanges. Les documents qui composent le nouveau volume que nous annonçons sont tous inédits. On y trouve d'abord d'intéressantes lettres de Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, adressées les unes à Mme de Maintenon, les autres au duc de Noailles; elle sont précédées d'une notice biographique et littéraire due à la plume facile et spirituelle de Mme la vicomtesse de Noailles, membre de la société. Viennent ensuite deux

documents étendus et importants, accompagnés de notices historiques : le Catalogue de la bibliothèque du duc de Bourbon en 1524, publié par M. Le Roux de Lincy, et l'Aide payé par les habitants du diocèse de Paris pour la rançon du roi Jean, publié par M. L. Dessalles. Les articles moins développés qui terminent le volume ont pour titres : Notice de M. Jaubert de Passa sur un missel du xve siècle, communiqué par M. Prosper Mérimée; Du caractère dit de civilité et des livres qui ont été imprimés avec ce caractère au xve siècle, par M. Jérôme Pichon; Note sur un papier fabriqué au XIIIe siècle, par M. A. Leprévost; Recette de l'encre employée par Tanneguy Le Fèvre, père de madame Dacier, par le même.

Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France, par Benjamin Fillon, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, etc. Imprimerie de Robuchon, à Fontenay-Vendée, librairies de Didron et de Dumoulin, à Paris, 1850, in-8° de XI-232 pages, avec 4 planches. — Le principal but de l'auteur de ce livre a été de tracer le plan d'une nouvelle classification raisonnée des monnaies de France. La division par règnes lui paraît défectueuse. Il propose de classer les collections numismatiques par provinces et ateliers monétaires, méthode qui s'applique aussi bien aux monnaies royales qu'aux monnaies seigneuriales. Dans le chapitre 1er, consacré à l'époque mérovingienne, M. Fillon s'attache à établir ces quatre propositions : 1° les monnaies portant un nom de ville et celui d'un monétaire étaient le plus souvent municipales; 2° les monnaies dites royales étaient frappées dans les domaines privés des rois; 3° les évêques et les monastères avaient des ateliers particuliers; 4° les chefs militaires usaient des mêmes droits monétaires que les rois, les cités et les évêques. Parmi les conclusions de ce premier chapitre, l'auteur insiste particulièrement sur celles-ci : Un certain nombre de cités de la Gaule eurent un monnayage propre dès le ve siècle, et leurs premières monnaies furent servilement copiées sur celles des empereurs, type qui persista, dans quelques localités, jusqu'à la fin du VIe siècle; les monétaires commencèrent à inscrire leurs noms sur les monnaies vers 540 ; Théodebert fut le premier prince franc qui plaça son effigie et son nom sur les monnaies; la transformation des types mérovingiens dans ceux de la seconde race mit plus de soixante ans à s'effectuer; les types locaux et généraux peuvent servir à classer les monnaies chronologiquement et par circonscriptions territoriales. Le lecteur rapprochera avec intérêt, de cette première partie de l'ouvrage, un appendice (p. 214) qui contient un catalogue des monnaies de la première race frappées à Orléans, dressé d'après la théorie au moyen de laquelle M. Fillon détermine l'âge des pièces de cette époque. Les chapitres II et III traitent des monnaies carlovingiennes et des monnaies féodales jusqu'à Philippe-Auguste. On y trouve, comme dans le chapitre I, un grand nombre d'aperçus neufs et de judicieuses remarques, qui sont le fruit des études spéciales de l'auteur sur les monnaies locales et particulièrement sur celles des provinces occidentales et centrales de la France. Beaucoup moins développé, parce qu'il se rapporte à une période mieux connue de notre histoire monétaire, le chapitre IV (de Philippe-Auguste à l'époque actuelle) se recommande néanmoins, par le mérite des recherches, à l'attention des numismatistes; mais les considérations historiques qu'on y rencontre ont trop souvent l'inconvénient de ne se rattacher par aucun lien nécessaire au sujet du livre. Il faut bien ajouter qu'elles sont de nature à trouver peu d'approbateurs parmi les hommes sérieux auxquels s'adresse cet ouvrage. M. Fillon prétend que les doctrines du protestantisme « ont laissé des traces dans celles des défenseurs de l'aristocratie moderne, qui veulent, dit-il, refouler les aspirations des classes les plus nombreuses et les plus pauvres vers une vie meilleure ; » la Saint-Barthélemy,

« terrible exécution des aristocrates de 1572, » lui paraît avoir été jugée, « de part et d'autre, avec trop de partialité; » selon lui, la Ligue et les Seize ont été calomniés; « leur alliance avec les Espagnols n'était-elle pas naturelle? n'y avait-il pas conformité de croyance et d'intérêts politiques? » Arrivé à l'époque révolutionnaire, M. Fillon loue la création du papier-monnaie, « conception que la mauvaise foi et l'inintelligence empêchèrent de réussir; » il est d'avis que la France fut sauvée par le comité de salut public; les Montagnards sont, à ses yeux, « les héros du dévouement, » et il déplore que la « catastrophe du 9 thermidor ait arrêté l'essor de la démocratie. » Il croit peindre d'un trait la Restauration en affirmant « qu'elle courba la nymphe de l'école impériale, couverte du manteau de la béguine, aux pieds du jésuite. » Ces appréciations très-contestables n'ajoutent rien au mérite des recherches numismatiques de M. Fillon; nous souhaitons qu'elles ne nuisent pas au succès d'un livre qui a, d'ailleurs, des titres réels à l'estime des savants.

Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient, par Étienne Chastel, professeur et ancien bibliothécaire à Genève, etc., ouvrage couronné par l'Institut de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le concours ouvert sur ce sujet en 1847, Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Cherbuliez, 1850, in-8° de 382 pages.—L'Académie des inscriptions et belles-lettres, pénétrée de l'importance historique de cette grande révolution qui jadis, dans l'empire romain, remplaça par le christianisme le culte des anciennes divinités païennes, a, deux fois en moins de vingt ans, proposé ce sujet aux recherches des amis de l'histoire. Dès 1830 elle les avait invités à retracer la chute du paganisme dans l'empire d'Occident. L'ouvrage de M. Beugnot, qui obtint la palme dans ce concours, tout en résolvant la question proposée, jeta aussi un jour précieux sur l'autre face du sujet. Il fit reconnaître que le paganisme de l'empire d'Orient, composé en partie d'autres éléments que celui des provinces occidentales, professé par d'autres peuples, entouré d'autres circonstances, soutenu par d'autres appuis, avait suivi dans sa chute des phases différentes. Dès lors l'Académie ne voulut pas laisser son œuvre incomplète, et elle proposa, pour 1847, un nouveau prix au meilleur mémoire sur l'histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient. L'ouvrage que nous annonçons est celui que l'Académie a couronné, et nous croyons que le public jugera cette honorable distinction complétement méritée. Dans une introduction divisée en deux chapitres, l'auteur s'attache d'abord à caractériser le polythéisme de l'Orient, en indiquant les éléments qui avaient concouru à sa formation et en montrant en quoi il se distinguait de celui des provinces latines. En second lieu, quoique l'Académie eût fixé pour point de départ de ces recherches le règne de Constantin, M. Chastel, afin de déterminer la véritable situation du paganisme à cette époque, a cru devoir remonter quelques siècles plus haut et rappeler les premiers ébranlements, les premiers échecs qu'il avait subis, les premiers pas qu'il avait faits vers la décadence. Après ces préliminaires, l'auteur retrace de règne en règne, à partir de celui de Constantin, les destinées du paganisme dans les provinces d'Orient, les mesures répressives dont il fut l'objet, les assauts qui lui furent livrés, la résistance qu'il y opposa, les moyens à l'aide desquels ces résistances furent vaincues. Nous parcourons ainsi les degrés successifs de sa destruction jusqu'au moment où nous le voyons disparaître complétement de l'empire grec à la mort de Basile le Macédonien (886). Ce tableau, tracé avec talent et riche de faits puisés dans les monuments de l'histoire, de la législation et de la littérature contemporaines, est suivi de judicieuses remarques sur les causes et sur les conséquences de la chute du paganisme dans l'empire d'Orient.

Lanfranc, notice biographique, littéraire et philosophique, par M. A. Charma, ancien élève de l'École normale, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen. Imprimerie de Hardel à Caen, librairie de Hachette à Paris, 1849, in-8° de 160 pages. Dans la première partie de cette notice, l'auteur raconte avec intérêt la vie d'un des hommes qui ont le plus illustré la Normandie au moyen âge. Il nous montre successivement Lanfranc, né à Pavie, en 1005, professant le droit à Bologne et à Pavie, venant enseigner ensuite à Avranches et à Rouen; puis, pour accomplir un vœu qu'il avait fait dans un moment de péril, se vouant au service de Dieu dans l'abbaye de Bec, où il fonda (vers 1045) cette école célèbre dans laquelle se formèrent Yves de Chartres, le pape Alexandre II et saint Anselme de Cantorbéry. M. Charma s'attache ensuite à retracer l'histoire des relations de Lanfranc avec Guillaume le Conquérant qui fit de lui son conseiller intime et lui donna l'archevêché de Cantorbéry. Le rôle politique que joua ce prélat, l'usage qu'il fit de l'autorité presque absolue que le vainqueur d'Hastings avait remise entre ses mains, sont appréciés dans ce travail avec un soin particulier. La seconde partie de la notice est consacrée à l'examen des écrits de Lanfranc. M. Charma les juge médiocres au point de vue littéraire et philosophique, et reconnaît en terminant que ce célèbre controversiste a bien moins servi la science par ses ouvrages que par ses leçons. De nombreuses notes historiques accompagnent cette notice, que l'auteur annonce comme le premier chapitre d'une histoire de la philosophie normande.

Bibliothèque de l'École des chartes, troisième série, tome premier, quatrième et cinquième livraison (mars-avril, mai-juin 1850). Paris, imprimerie de F. Didot, librairie de Dumoulin, 1850, in-8°, p. 297-476. Le tome Ier de cette troisième série de la Bibliothèque de l'École des chartes s'est augmenté, depuis notre dernière annonce (avril, p. 253), de deux nouvelles livraisons. La quatrième s'ouvre par des recherches historiques sur Agnès Sorel, contenant des documents inédits ou restitués, relatifs à sa famille, à sa personne et à ses enfants. M. Vallet de Viriville, auteur de cet article, divise ainsi son travail : Notes généalogiques; documents relatifs à la personne d'Agnès Sorel; donations et fondations faites par Charles VII en faveur d'Agnès, et par elle-même à diverses églises et communautés religieuses, notamment à la collégiale de Loches, à l'abbaye de Jumiége, au chapitre de Saint-Martin-de-Léré. Les notes généalogiques concernent exclusivement un personnage de la famille d'Agnès Sorel, Geoffroy, évêque de Nîmes, en 1450; évêque de Châlons-sur-Marne, en 1453; abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1482; mort en 1503. Dom Bouillard et les auteurs du *Gallia Christiana* nomment ce prélat Geoffroy *Floreau*. M. Vallet de Viriville démontre que son véritable nom était *Soreau* et qu'il appartenait à la famille d'Agnès Sorel. Après ce travail vient une note biographique de M. J. de Pétigny sur François de Vendôme, vidame de Chartres, suivie d'un extrait du testament de ce seigneur (1560). L'article suivant, intitulé : Critiques de deux diplômes commerciaux des villes de Marseille et de Trani, est dû à M. L. de Mas-Latrie. Des deux diplômes qu'il examine, le premier est un acte d'Amaury, roi de Chypre, daté de l'an 1188 ou plutôt 1198, et portant concession de divers priviléges aux navigateurs de Marseille en Syrie et dans l'île de Chypre. Cette pièce paraît à l'auteur offrir toutes les conditions de la vérité historique, bien que la rédaction en ait été remaniée à une époque fort éloignée de celle d'Amaury de Lusignan. Le second diplôme, publié par M. Forges Davanzati dans son mémoire intitulé *Dissertazione sulla seconda moglie del re Manfredi.....* (Naples, 1791), porte le nom de Guy de Lusignan et la date du mois de mai 1196, et a pour objet des priviléges accordés par ce prince à la ville de Trani, dans l'Italie méridionale. M. de

Mas-Latrie établit avec beaucoup d'érudition que cette pièce doit être rejetée parmi les documents complétement apocryphes. Dans la cinquième livraison on remarque surtout une addition au Mémoire sur les tablettes de cire conservées au Trésor des chartes, par M. N. de Wailly. Nous avons fait connaître, avec quelques détails, dans *le Journal des Savants* (avril, p. 251), le savant mémoire que cette note de M. de Wailly complète et rectifie sur plusieurs points secondaires. On a vu que ces tablettes permettent de constater, sauf quelques lacunes, les recettes et les dépenses de la maison du roi depuis la chandeleur de l'an 1256 jusqu'à la Toussaint de l'an 1257. Les nouvelles remarques de M. de Wailly précisent plus exactement le caractère de ce curieux monument. « A la différence des comptes royaux, qui ont pour objet principal de constater ce que le roi a reçu et ce qu'il a dépensé, les tablettes du Trésor des chartes présentent l'énumération successive de tous les éléments de recette et de dépense. On y suit le mouvement des fonds, qui passent souvent par l'intermédiaire de différents comptables avant d'arriver à leur destination définitive; on y trouve les payements partiels qui sont venus, au fur et à mesure des besoins, alimenter chaque service de la maison du roi. En outre, et c'est là une différence capitale, elles ont pour objet de constater, non pas la recette et la dépense du roi, mais les opérations d'un fonctionnaire qui remplissait l'office d'un caissier central. Ce caissier est Jean Sarrazin, un des chambellans de saint Louis. Ces tablettes étaient à son usage, et c'est réellement son nom qu'elles doivent porter. » M. de Wailly développe ensuite le système de comptabilité suivi par cet officier de la maison de saint Louis, « dont les finances, dit-il, étaient peut-être moins savamment conduites, mais à coup sûr, beaucoup plus prospères que les nôtres. » Un troisième article de M. Delisle sur les revenus publics, en Normandie, au XIIe siècle, et une note de M. R. Dareste sur l'origine de l'exécution parée, terminent la cinquième livraison.

Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France, précédée de recherches sur l'histoire des forêts de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie, et de considérations sur le caractère des forêts des diverses parties du globe, par L. F. Alfred Maury, avocat à la cour d'appel de Paris, sous-bibliothécaire de l'Institut de France, etc. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Leleux, 1850, in-8° de VI-328 pages. L'auteur de ce livre avait publié, il y a deux ans, dans les mémoires de la société des antiquaires de France des *Recherches historiques et géographiques sur les grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*. Ce premier travail, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres accorda, en 1849, une mention honorable, se retrouve, mais considérablement accru et amélioré, dans le nouvel ouvrage que nous annonçons aujourd'hui. Sous cette dernière forme, l'œuvre de M. Maury renferme tout ce qui peut intéresser l'historien, le géographe, le naturaliste, dans l'étude du sujet important qu'il a entrepris de traiter. L'étendue des recherches n'est pas le seul mérite de cette histoire des grandes forêts de l'ancienne France. On y trouve un grand nombre de descriptions pittoresques et de réflexions variées qui donnent à ce livre un genre d'attrait que n'ont pas ordinairement les ouvrages de pure érudition. Nous avons particulièrement remarqué le tableau des grands effets et des principaux caractères de la végétation arborescente de l'Asie et de l'Amérique; la description plus détaillée des forêts de la Gaule et de l'ancienne France; d'utiles remarques sur les causes du déboisement progressif des diverses parties de l'Europe, et sur la liaison qui existe entre la disparition des forêts et l'avancement de la civilisation; des notions sur la législation forestière des peuples européens; de curieuses recherches sur l'état forestier de l'Angleterre et de la France

aux périodes géologiques qui ont précédé l'époque actuelle. Nous citerons aussi la nomenclature des arbres d'une grande vétusté et de ceux auxquels se rattache une tradition historique.

Études sur le symbolisme druidique, par Th.-P. Leblanc, Dijon, imprimerie de Douissier, Paris, librairie de Techener, in-18 de 205 pages avec 4 planches. Après des notions générales sur les races et les religions celtiques et sur les druides et druidesses, l'auteur de ce livre expose le système « cabirique » des anciens Irlandais, puis il décrit les monuments druidiques qu'il divise en trois classes : monuments simples, tels que les menhirs, les lichavens, les dolmens, les allées, les cromlechs; monuments composés ou représentations de sphères, vues d'en haut ou de côté; monuments accessoires, comme les pyramides, les roches branlantes et les diverses sortes de tumulus. Tous ces débris de l'antiquité celtique sont, d'après l'interprétation qu'en donne M. Leblanc, des symboles religieux, dont le plus significatif lui paraît être le cercle de pierre d'Avebury, reproduit par M. de Caumont. C'est à l'aide de ces monuments, et principalement de celui d'Avebury, qu'il explique la théogonie des Gaulois, et ce qu'il nomme leur cycle mystique et leur cycle cérémoniel. Les traditions druidiques, enseignées surtout dans les écrits de MM. Souvestre, de Nore, de la Villemarqué, et dans les Mémoires de l'Académie celtique et de la Société des Antiquaires de France ont été mises à profit par l'auteur dans ses Études sur la religion des Gaulois. Nous ne nous faisons pas ici juge du système d'interprétation développé dans cet essai, mais nous croyons qu'il se recommande à l'attention des savants comme un travail consciencieux qui a dû coûter de longues et pénibles recherches. « Cet opuscule, dit M. Leblanc dans sa préface, doit être regardé comme un chapitre détaché d'un ouvrage plus considérable dont l'objet est la symbolique de toutes les religions naturelles, c'est-à-dire de celles qui ont exprimé leurs doctrines par le moyen d'emblèmes empruntés à la nature. »

Introduction à l'étude de la littérature grecque; Essai sur l'Histoire de la Critique chez les Grecs, suivi de la poétique d'Aristote et d'extraits de ses problèmes, avec traduction française et commentaire, par M. E. Egger, professeur agrégé de la Faculté des lettres, Paris, librairie de Durand, 1849, in-8°. — Cet ouvrage est composé de trois parties. La première comprend l'*Essai sur l'Histoire de la Critique*, subdivisé en quatre chapitres reproduisant les quatre périodes de cette histoire avant les philosophes, chez les philosophes antérieurs à Aristote, dans les ouvrages d'Aristote, enfin dans les diverses écoles philosophiques, chez les pères de l'Église et au moyen âge. On trouve dans la seconde partie la Poétique, d'après le texte de Bekker, sauf quelques modifications, avec la traduction française dans laquelle M. Egger a voulu donner un calque fidèle de l'original, et rendre sensibles les défauts comme les mérites du style d'Aristote. La troisième partie se compose du commentaire qui justifie la leçon adoptée dans le texte, signale des ressemblances entre le style de la Poétique et celui des autres ouvrages d'Aristote. Le volume se termine par cinq appendices dont voici les titres : 1° De l'influence que l'importation du papyrus égyptien en Grèce exerça sur le développement de la littérature grecque; 2° De la deuxième édition des Nuées d'Aristophane; 3° Si les femmes athéniennes assistaient à la représentation des comédies; 4° Questions de philologie homérique; 5° Observations sur les manuscrits du Traité sur le sublime, que M. Egger restitue à Longin d'après un témoignage jusqu'ici négligé par les critiques. Deux tables alphabétiques, l'une des matières, l'autre des mots grecs, terminent le volume.

Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes, par W. Brunet de Presle.

Première partie. Paris, imprimerie de Didot; librairie de Didot et de Klincksieck, 1850, in-8° de xx-227 pages, avec planches. L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait proposé pour sujet de concours, en 1846, « L'examen critique de la « succession des dynasties égyptiennes, d'après les textes historiques et les monu- « ments nationaux. » Ce prix fut adjugé à un ouvrage de M. Lesueur, qui depuis a été publié sous le titre de *Chronologie des rois d'Égypte,* et dont nous avons rendu un compte sommaire en 1849. L'Académie accorda en même temps une mention honorable au mémoire de M. Brunet de Presle et exprima le désir qu'il fût imprimé. En faisant paraître aujourd'hui la première partie de ce travail important, M. de Presle se conforme à l'intention de l'Académie et espère être utile aux personnes qui voudraient étudier un des points les plus intéressants et les plus difficiles de l'histoire ancienne. Cette première partie est consacrée à l'examen des sources générales de l'histoire d'Égypte. L'auteur commence par rechercher ce que les annales égyptiennes ont pu emprunter à la tradition, à la poésie, aux monuments surtout, dont il indique les caractères divers; il passe en revue les renseignements fournis par les voyageurs grecs. Arrivant ensuite aux annalistes nationaux postérieurs, il s'applique à distinguer ce qui appartient au texte de Manéthon, des interpolations qu'il a subies; il cherche à déterminer en quoi diffèrent les systèmes chronologiques de Panodore, de Jules Africain, d'Eusèbe, de Georges le Syncelle, puis les principaux travaux des savants modernes sur la chronologie égyptienne et les bases qu'ils ont adoptées. Une notice des monuments les plus importants pour la chronologie, qui subsistent en Égypte ou dans les musées, complète cette étude préliminaire. Pour la table d'Abydos, M. de Presle a fait usage de l'édition qu'en a donnée M. Letronne, en 1845, dans le *Journal des Savants,* comme spécimen des nouveaux caractères hiéroglyphiques de l'Imprimerie nationale. Dans la seconde partie de son travail, dont il annonce la prochaine publication, l'auteur se propose de discuter chronologiquement par dynastie et par règne les textes anciens et les inscriptions récemment découvertes.

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, par le lieutenant général de Vault, directeur du Dépôt de la guerre, mort en 1790; publiés et précédés d'une introduction par le général de division Pelet, directeur général du Dépôt de la guerre, t. VIII. Paris, Imprimerie nationale, 1850, in-4° de 716 pages. Ce volume contient la suite des campagnes de Flandre, d'Italie et d'Allemagne. L'ouvrage fait partie de la Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, publiée par les soins du ministre de l'instruction publique.

Bibliographie des Mazarinades, publiée pour la société de l'Histoire de France par C. Moreau. Tome Ier (A-F), Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard; 1850, in-8° de 500 pages.

Des principes de l'art, d'après la méthode et les doctrines de Platon, par Émile Burnouf, professeur agrégé de philosophie. Paris, imprimerie et librairie de Delalain, 1850, in-8° de 168 pages.

L'Irlande et le pays de Galles, esquisses de voyages, d'économie politique, d'histoire, de biographie, de littérature, etc., par Amédée Pichot; pour faire suite aux *Voyages historiques et littéraires en Angleterre et en Écosse,* par le même auteur. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Guillaumin, 1850, 2 volumes in-8°, ensemble, de 1016 pages.

Recueil de quelques inscriptions romaines encore inédites, ou peu connues, ou per-

dues aujourd'hui, par M. Alexandre du Mège. Toulouse, imprimerie de Manavit, 1850, in-4°, de 40 pages.

Table alphabétique, analytique et raisonnée de tous les auteurs sacrés et profanes qui ont été découverts et édités récemment dans les 43 volumes publiés par S. E. le cardinal Maï, rédigé par M. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne* et de l'*Univers catholique*. Paris, imprimerie de Moquet, 1850, in-8° de 60 pages.

Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie, depuis le VIII*e siècle* jusqu'au XIII*e*, avec des recherches sur le moyen âge italien, par M. F. Ozanam, professeur de littérature étrangère à la Faculté de Paris. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Lecoffre, in-8° de 424 pages.

Œuvres (les) *de Philippe de Vitry*. Reims, imprimerie de Régnier; Paris, librairie de Techener, 1850, in-8° de XXX-204 pages. — *Roman* (le) *du Chevalier de la charrette*, par Chrétien de Troyes et Godefroy de Laigny. Mêmes imprimerie et librairie, in-8° de XXVII-206 pages. — *Roman* (le) *de Girard de Viane*, par Bertrand de Bar-sur-Aube. Mêmes imprimerie et librairie, in-8° de XXIX-208 pages.—*Chansonniers* (les) *de Champagne aux* XII*e et* XIII*e siècles*. Mêmes imprimerie et librairie; in-8° de LVI-166 pages. — *Roman* (le) *d'Aubery le Bourgoing*. Mêmes imprimerie et librairie; in-8° de XXXII-196 pages. — Ces cinq volumes, publiés par M. P. Tarbé, font partie d'un recueil des *Poëtes champenois* antérieurs au XVI*e* siècle, dont nous avons parlé dans notre cahier de mars dernier, en annonçant deux autres ouvrages de la même collection : les œuvres de Guillaume de Machault et les œuvres inédites d'Eustache Deschamps.

Essai sur l'art de vérifier les dates des calendriers Julien et Grégorien, par E. Morin, docteur ès lettres. Rennes, imprimerie de Marteville; Paris, librairie de Dezobry; 1850, in-12 de 124 pages.

Catalogue synonymique des coléoptères d'Europe et d'Algérie, par J. Gaubil, capitaine au 17e léger. Strasbourg, imprimerie de Silbermann; Paris, librairie de Maison; 1850, in-8° de 300 pages.

Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud, de Rio de Janeiro à Lima, et de Lima au Para, exécutée par ordre du Gouvernement français pendant les années 1843 à 1847, sous la direction de Francis de Castelnau. *Histoire du voyage*. Tome premier. Paris, imprimerie de Martinet, librairies d'Arthus Bertrand et de Treuttel et Würtz, 1850, in-8° de 472 pages.

Observations sur les alluvions anciennes et modernes d'une partie du bassin du Rhin, par M. A. Daubrée, ingénieur. Strasbourg, imprimerie de Mme veuve Berger-Levrault, 1850, in-4° de 28 pages.

Des langues océaniennes, considérées sous le rapport ethnographique et philologique; discours, par M. Ed. Dulaurier. Paris, imprimerie de Thunot, librairie d'Arthus Bertrand, 1850, in-8° de 44 pages. (Extrait des *Nouvelles Annales des voyages*.)

TABLE.

Report of the Astronomer royal, etc. (article de M. Biot.) .... Page 385
Expédition scientifique de la Morée (1er article de M. Raoul-Rochette) 397
Ostéographie ou Description iconographique comparée du squelette et du système dentaire des cinq classes d'animaux vertébrés récents et fossiles par M. de Blainville (2e article de M. Flourens) 415
Essai sur l'histoire des Arabes, par A.-P. Caussin de Perceval (3e article de M. Quatremère) 429
Nouvelles littéraires 441

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOUT 1850.

Ostéographie ou Description iconographique comparée du squelette et du système dentaire des cinq classes d'animaux vertébrés récents et fossiles, pour servir de base à la zoologie et à la géologie, par H. M. Ducrotay de Blainville, membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle, etc.; ouvrage accompagné de planches lithographiées sous sa direction par M. J. C. Werner, peintre du Muséum.

TROISIÈME ARTICLE [1].

On a vu, dans mon précédent article, comment l'idée des populations, des créations successives, est née des méditations de Leibnitz, de Buffon, de Camper, et comment elle a été portée de nos jours, par M. Cuvier, à ce degré d'évidence qu'elle semble avoir, et qui lui a gagné tant de partisans.

Et remarquons bien, avant d'aller plus loin, que l'idée des créations successives a été pleinement conçue par ces grands esprits (du moins par les trois derniers, car Leibnitz n'a fait que la soupçonner), c'est-à-dire conçue dans les deux éléments qui la constituent, l'idée de populations détruites, et l'idée de populations nouvelles, entièrement distinctes des populations détruites, et qui les ont remplacées.

Buffon nous dit expressément : « qu'il y a eu des espèces, *mainte-« nant anéanties*, dont l'existence a *précédé* celle de tous les êtres *actuelle-« ment* vivants ou végétants [2]; » — « qu'on ne leur trouve point d'*individus*

[1] Voir, pour les deux premiers, le n° de juin, p. 321, et le n° de juillet, p. 415. — [2] *Hist. des min.*, t. IV. p. 156.

« *analogues* dans la *nature vivante*[1]; »—« qu'on peut déterminer des époques « dans la *succession des existences* qui nous ont *précédés*[2]; » — « que les pé- « trifications sont les monuments *les plus anciens de ces premiers âges*, et « que ceux que l'on connaît sous le nom de fossiles appartiennent à des « *temps subséquents*[3]; » — « et que les empreintes de poissons, de crustacés « et de végétaux (qu'on ne trouve qu'à de grandes profondeurs) semblent « nous indiquer que leur existence a *précédé, même de fort loin*, celle des « animaux terrestres[4]. »

Tout l'édifice admirable des *époques de la nature* est bâti sur l'idée des créations successives. Chaque *époque* est presque une création nouvelle.

La première époque est celle de l'incandescence du globe[5]; la seconde, celle de son refroidissement et de la chute des eaux[6]; la troisième, celle de l'établissement de la mer universelle, et de *la production des premiers coquillages et des premiers végétaux*[7]; et voici bien une création nouvelle; la quatrième est celle de la retraite des eaux[8]; la cinquième, celle de *la naissance des animaux terrestres*[9]; et voici bien encore une création. Enfin, Buffon nous dit : « que l'homme a été *créé le « dernier*, et qu'il n'est venu prendre le sceptre de la terre que quand « elle s'est trouvée digne de son empire[10]; » et, si en effet les choses se sont passées ainsi, il y a donc eu une succession, une suite de créations.

Camper nous dit, avec un sens profond, que la sagesse divine a marqué à chaque espèce vivante, comme à chaque chose, un terme précis, et qui est celui où ces espèces et ces choses ont satisfait à ses vûes[11]. Il nous dit que plusieurs espèces ont péri, détruites par d'horribles catastrophes du globe, et cela, plusieurs siècles avant que l'homme fût créé : *aliquot seculis antequam homo fuisset creatus*[12]. Il y a donc eu, ne fût-ce que pour l'homme, une création postérieure aux races détruites et aux catastrophes du globe.

[1] *Hist. des min.*, p. 157. — [2] *Ibid.*, p. 157. — [3] *Ibid.*, p. 158. — [4] *Ibid.*, p. 159. — [5] *Époques de la nature*, p. 222. — [6] *Ibid.*, p. 222. — [7] *Ibid.*, p. 223. — [8] *Ibid.*, p. 223. — [9] *Ibid.*, p. 223. — [10] *Ibid.*, p. 189. — [11] « Hodie vero quam plurima « extinctorum specimina, in museo meo reperiunda, et meditationes magis seriæ « persuaserunt mihi, sapientiæ divinæ non repugnare legem, qua res illas, vel ani- « malia illa desinere jubeat, simul ac scopo primario, nobis incognito, satisfecerunt « penitus. » *Complementa varia, etc.* Nov. act. Acad. sci. imp. Petropol. 1784, p. 251. — [12] « Convictus etiam cum maxime sum, orbem nostrum variis illis ac horrendis « catastrophis fuisse expositum aliquot seculis ante quam homo fuit creatus : nun- « quam enim hucusque, nec in ullo museo, videre mihi contigit verum os huma- « num petrificatum aut fossile, etiamsi mammonteorum, elephantorum, rhinoce- « rotum, bubalorum, etc., perplura viderim ossa, et eorum omnium haud pauca « specimina in museo meo conservem. » (*Ibid.*, p. 251.)

Deluc, ce géologue aux vues de génie, nous dit aussi « que les « animaux et les végétaux ont précédé l'existence de l'homme[1]. » Deluc, Camper, Buffon, pensent donc de même. Il y a eu des créations successives. Selon Deluc et Camper, il y en a eu deux : celle de l'homme et celle des animaux qui l'ont précédé; et, selon Buffon, il y en a eu trois : celle de l'homme[2], celle des animaux terrestres[3] et celle des premiers animaux marins[4].

J'arrive à M. Cuvier. Dès le premier et le plus beau de ses mémoires sur les *ossements fossiles*, il nous dit : « Qu'on se demande pour« quoi on trouve tant de dépouilles d'animaux inconnus, tandis qu'on « n'en trouve aucune, ou presque aucune dont on puisse dire qu'elle « appartient aux espèces que nous connaissons, et l'on verra combien il « est probable qu'elles ont appartenu à des êtres d'un monde antérieur au « nôtre, à des êtres détruits par quelque révolution de ce globe; êtres « dont ceux qui existent aujourd'hui ont rempli la place, pour se voir « peut-être un jour également remplacés par d'autres[5]. »

Ainsi donc, il y a eu des *êtres détruits;* il y a eu *un monde antérieur au nôtre;* et les *êtres actuels*, qui remplissent la place des êtres détruits, ces *êtres actuels* eux-mêmes seront peut-être un jour *remplacés par d'autres*.

Il faut peser cette grande phrase de M. Cuvier, où il semble annoncer toutes les découvertes qu'il allait faire, et passer immédiatement à celle qui suit, où il résume toutes les découvertes qu'il avait faites. Trente années de travaux immortels séparent ces deux phrases. La première est de son mémoire sur les *éléphants fossiles*, lu à l'Institut le 1er pluviôse an IV; la seconde est de la dernière édition de son *Discours sur les révolutions du globe*, publiée en 1825.

« Ce qui est certain, dit-il, c'est que nous sommes maintenant au « moins au milieu d'une quatrième succession d'animaux terrestres, et « qu'après l'âge des reptiles, après celui des paléothériums, après celui « des mammouths, des mostodontes et des mégathériums, est venu « l'âge où l'espèce humaine, aidée de quelques animaux domestiques, « domine et féconde paisiblement la terre[6].... »

Voilà bien l'idée des créations successives, et la voilà tout entière : avec ses populations détruites, avec ses populations nouvelles; et, de plus, avec le fait, le grand fait qui la démontre à nos yeux, savoir,

[1] *Lettres physiq. et mor. sur l'hist. de la terre et de l'homme*, t. V, IIe partie, p. 644. — [2] Voyez ci-devant, p. 450, note 10. — [3] Voyez ci-devant, p. 450, note 9. — [4] Voyez ci-devant, p. 450, note 7. — [5] *Mém. de l'Institut*, t. II, p. 21, an IV. — [6] *Discours sur les rév. du globe*, p. 172 (édition de 1825).

qu'on ne trouve jamais les dépouilles des races nouvelles parmi les dépouilles des races détruites.

Quand M. Cuvier nous dit, et cela dès sa première phrase : « Qu'on « se demande pourquoi on trouve tant de dépouilles d'animaux in- « connus, tandis qu'on n'en trouve aucune, ou presque aucune, dont on « puisse dire qu'elle appartient aux espèces que nous connaissons, etc., » il nous marque le fait décisif; il nous donne, de l'idée des créations successives, la preuve la plus certaine, et non-seulement la plus certaine, mais la seule, car il n'y en a point d'autre.

Je dis que l'homme est *nouveau*, parce que je ne trouve point d'os humains parmi les ossements fossiles. Je dis que les espèces actuelles sont *nouvelles*, parce que je ne trouve point leurs os parmi les os des races éteintes. De même, les mammouths sont *nouveaux* par rapport aux paléothériums, les paléothériums par rapport aux reptiles gigantesques, les reptiles gigantesques par rapport aux premiers animaux marins, parce qu'on ne trouve point de mammouth parmi les espèces de l'âge des paléothériums, de paléothérium parmi les espèces de l'âge des reptiles gigantesques, de reptile gigantesque parmi les espèces de l'âge des premiers animaux marins.

Le fait que les espèces d'un âge manquent à l'âge précédent est donc le fait, et le seul fait, qui prouve qu'elles sont nouvelles. Chacun sent donc tout de suite combien il importe que ce fait lui-même soit bien prouvé. Mais, pour le bien prouver, il faut le bien entendre. Dans le cas présent, et pour le débat qui m'occupe ici, il faut voir comment M. Cuvier, comment M. de Blainville l'ont entendu; il faut voir quel est celui des deux qui l'a le mieux entendu : cet examen sera l'objet d'un quatrième article.

Je reviens à M. Cuvier.

M. Cuvier semble donc avoir prouvé l'idée des créations multiples; et certainement, entre toutes celles dont il a enrichi la science, il n'en est point de plus admirable, ni qui lui ait valu plus de gloire. Cependant, si vous me demandez quel est l'homme qui a le plus contribué d'abord à ébranler cette grande idée, je vous répondrai qu'il ne faut pas le chercher bien loin : c'est M. Cuvier lui-même.

Chose étrange ! à peine M. Cuvier vient-il de placer si haut la grande idée des créations multiples qu'il la rabaisse presque aussitôt, en la mettant à côté de l'idée d'un simple déplacement, d'un simple échange de populations, d'espèces, entre les diverses régions du globe.

« Lorsque je soutiens, dit-il, que les bancs pierreux contiennent les « os de plusieurs genres, et les couches meubles ceux de plusieurs es-

« pèces qui n'existent plus, je ne prétends pas qu'il ait fallu une création « nouvelle pour produire les espèces aujourd'hui existantes, je dis seule- « ment qu'elles n'existaient pas dans les lieux où on les voit à présent, et « qu'elles ont dû y venir d'ailleurs [1]. »

Mais, permettez : si vous *ne prétendez pas* qu'il ait fallu une *création nouvelle* pour *produire les espèces aujourd'hui existantes*, vous diminuez beaucoup le merveilleux paléontologique ; et, si vous croyez que ces espèces n'ont fait que *se déplacer* et *venir d'ailleurs*, vous changez, tout d'un coup, toutes les conditions géologiques ; vous supprimez l'idée des révolutions générales, universelles du globe [2] ; vous réduisez ces révolutions à n'être plus que des révolutions partielles [3].

« Supposons, par exemple, continue M. Cuvier, qu'une grande irrup- « tion de la mer couvre d'un amas de sables ou d'autres débris le conti- « nent de la Nouvelle-Hollande ; elle enfouira les cadavres des kanguroos, « des phascolomes, des dasyures, des péramèles, des phalangers volants, « des échidnés et des ornithorhynques, et elle détruira entièrement les « espèces de tous ces genres, puisque aucun d'eux n'existe maintenant en « d'autres pays.

« Que cette même révolution mette à sec les petits détroits multipliés « qui séparent la Nouvelle-Hollande du continent de l'Asie, elle ouvrira « un chemin aux éléphants, aux rhinocéros, aux buffles, aux chevaux, « aux tigres et à tous les autres quadrupèdes asiatiques, qui viendront « peupler une terre où ils auront été auparavant inconnus.

« Qu'ensuite un naturaliste, après avoir bien étudié toute cette na- « ture vivante, s'avise de fouiller le sol sur lequel elle vit, il y trouvera « des restes d'êtres tout différents.

« Ce que la Nouvelle-Hollande serait, dans la supposition que nous « venons de faire, l'Europe, la Sibérie, une grande partie de l'Amé- « rique le sont effectivement ; et peut-être trouvera-t-on un jour, quand « on examinera les autres contrées et la Nouvelle-Hollande elle-même, « qu'elles ont toutes éprouvé des révolutions semblables, je dirais pres- « que des échanges mutuels de productions ; car, poussons la supposition « plus loin : après ce transport des animaux asiatiques dans la Nouvelle- « Hollande, admettons une seconde révolution qui détruise l'Asie, leur « patrie primitive, ceux qui les observeraient dans la Nouvelle-Hollande, « leur seconde patrie, seraient tout aussi embarrassés de savoir d'où ils

[1] *Discours sur les rév. du globe*, p. 64. — [2] Des *révolutions universelles* (qui ont tout détruit) impliquent seules la nécessité de *créations nouvelles*. — [3] De simples *passages* des espèces d'un *lieu* dans un autre impliquent nécessairement des *révolutions partielles*.

« seraient venus, qu'on peut l'être maintenant pour trouver l'origine des « nôtres[1]. »

Voilà donc les deux idées en présence : celle des créations successives avec des révolutions générales, universelles du globe, et celle d'une création unique, d'un simple échange d'espèces avec des révolutions partielles. Il ne s'agit plus que d'opter. M. de Blainville a opté pour l'idée d'une création unique, d'un simple échange d'espèces, de simples révolutions partielles; et, comme on voit, pour trouver cette idée, il n'a pas eu beaucoup de chemin à faire; il a pu la trouver dans M. Cuvier lui-même.

Il est vrai que M. Cuvier, après l'avoir exposée dans une page ou deux de son livre, n'y revient plus. Tout le reste de ce beau livre appartient à la grande, à la magnifique vue des créations multiples, successives, progressives, et des révolutions générales, universelles du globe. Mais enfin, le fait est que M. Cuvier, placé entre les deux idées, a douté un moment. Et, ce qui est curieux, c'est que Buffon aussi avait eu son moment de doute. « Assurer, dit-il, que la mer a autrefois couvert toute « la terre, qu'elle a enveloppé le globe tout entier, et que c'est par cette « raison qu'on trouve des coquilles partout, c'est ne pas faire attention « à une chose très-essentielle, qui est l'unité du temps de la création; car, « si cela était, il faudrait nécessairement dire que les coquillages et les « autres animaux habitants des mers, dont on trouve les dépouilles dans « l'intérieur de la terre, ont existé les premiers, et longtemps avant « l'homme et les animaux terrestres : or,..... n'a-t-on pas raison de « croire que toutes les espèces d'animaux et de végétaux sont à peu près « aussi anciennes les unes que les autres[2]? »

Il est temps de passer aux opinions propres de M. de Blainville. Et, comme ces opinions n'ont jamais été présentées encore dans leur ensemble, je vais tâcher de le faire. On verra qu'elles ne manquent point de grandeur. Je me contente, aujourd'hui, de leur donner une certaine suite et un certain ordre. Je renvoie, comme je l'ai déjà dit, à un autre article mes remarques et mes objections.

Nous connaissons déjà une de ces opinions, et même une des plus importantes, celle qui regarde l'*échelle des êtres*. On avait imaginé, comme chacun sait, une *échelle des êtres* d'une continuité absolue, parfaite, sans interruption, sans lacune. C'était là le beau idéal qu'il fallait chercher; et les naturalistes couraient après, comme autrefois les alchimistes couraient après la pierre philosophale. M. Cuvier est le premier qui ait sérieusement combattu cette autre chimère.

[1] *Discours sur les rév. du globe*, p. 65. — [2] Tome I, p. 196.

« Quoiqu'il y ait certains cas, dit-il, où l'on observe une sorte de dé-« gradation et de passage qui ne peut être niée, il s'en faut de beaucoup « que cette disposition soit générale. » — « L'échelle prétendue des êtres, « continue-t-il, n'est qu'une application erronée à la totalité de la créa-« tion, de ces observations partielles qui n'ont de justesse qu'autant « qu'on les restreint dans les limites où elles ont été faites, et cette ap-« plication a nui, à un degré que l'on aurait peine à imaginer, aux pro-« grès de l'histoire naturelle dans ces derniers temps[1]. »

M. Cuvier repoussa donc l'*échelle des êtres;* il y substitua les *groupes isolés, circonscrits;* et les choses en étaient là, quand M. de Blainville est venu, et nous a ramené l'*échelle des êtres*. On a vu tout cela dans mon premier article.

Mais, en nous rendant l'*échelle des êtres*, M. de Blainville en retranche d'abord tous ces êtres *mi-partis*, *équivoques*, inventés pour servir de lien, de passage d'une espèce à l'autre; et par là il diminue beaucoup la difficulté.

Il transporte ensuite aux *groupes* eux-mêmes l'idée d'*échelle* qu'on appliquait surtout jusque-là aux *espèces;* et par là il diminue encore, et beaucoup, la difficulté.

Il est en effet, sans comparaison, plus facile, du moins dans la plupart des cas, de décider si un groupe est au-dessus d'un autre, que de décider si une espèce est au-dessus d'une autre. Qui me dira, par exemple, si le martinet est au-dessus de l'hirondelle ou l'hirondelle au-dessus du martinet, si le tigre est au-dessus du lion ou le lion au-dessus du tigre, si le chimpanzée est au-dessus de l'orang-outang ou l'orang-outang au-dessus du chimpanzée? Je ne puis décider entre des espèces si voisines, si semblables, qu'en m'attachant à quelqu'une de leurs facultés relatives, à l'intelligence, à l'industrie, à la force. Le chien est au-dessus du castor par l'intelligence, le castor est au-dessus du chien par l'industrie; le loup est au-dessus du renard par la force, le renard est au-dessus du loup par la ruse. Il me faudrait donc faire autant d'*échelles* qu'il y a de facultés relatives, une pour la ruse, une pour la force, une pour l'industrie, etc., et cela serait infini.

Au contraire, si je compare un groupe à un autre, par exemple, les *didelphes* aux *monodelphes*, quoique certaines espèces de *didelphes* puissent être au-dessus de certaines espèces de *monodelphes*, cependant, à considérer le groupe entier, à considérer le *groupe dans sa moyenne*, comme

[1] *Le règne animal distribué d'après son organisation, etc.*, t. I, p. xxj (seconde édition).

dit M. de Blainville [1], il est bien évident que le groupe des *monodelphes*, qui comprend des animaux tels que le lion, l'éléphant, l'orang-outang, est au-dessus du groupe des *didelphes*, dont l'animal le plus considérable est le sarigue ou le kanguroo [2].

L'*échelle* de M. de Blainville est donc l'*échelle des groupes*.

M. de Blainville ne s'en tient pas là. De même qu'il y a une *échelle générale des groupes*, il y a, dans chaque *groupe*, une *échelle particulière des espèces* [3]. Il y a comme deux *échelles*, contenues l'une dans l'autre : l'*échelle des groupes* et l'*échelle des espèces*. Et ces deux *échelles*, qui n'en font qu'une, puisque l'une est contenue dans l'autre, constituent l'*harmonie complète* du règne animal entier.

Il y a donc une *harmonie déterminée*, c'est-à-dire un *certain ensemble donné* des êtres; et c'est cet ensemble qu'il faut chercher, car il représente, et représente seul, l'état primitif, complet, et, si je puis ainsi parler, la pensée entière de la création divine.

« L'harmonie des principales espèces animales, dit M. de Blainville, « était alors au moins aussi parfaite qu'elle l'est aujourd'hui, si même « elle ne l'était davantage, comme plus voisine de l'époque où elle était « sortie de la conception créatrice, et nécessairement alors moins dé- « rangée par le développement de l'espèce humaine [4]. »

Il dit encore : « Du reste, ces espèces perdues, si elles le sont réel- « lement, existaient comme aujourd'hui avec des animaux de différents « genres et de différentes classes; c'est-à-dire dans une harmonie un « peu différente et surtout plus complète [5]. . . . . »

Je crois pouvoir résumer, dans les quatre propositions suivantes, l'ensemble des vues de M. de Blainville : une création unique, et par conséquent complète; cette création, complète au moment où elle sort de la main de Dieu, se décomplète ensuite à mesure que des espèces périssent, car chaque race éteinte laisse une lacune; les causes les plus naturelles, les plus simples, l'action de l'homme, etc., ont suffi pour détruire les races éteintes, comme elles suffisent chaque jour encore pour détruire, sous nos yeux, des races vivantes; il n'est donc pas besoin d'avoir recours, pour expliquer ces destructions successives, à des révolutions générales, extraordinaires, à des *cataclysmes*.

Je reprends chacun de ces points en particulier.

Première proposition. — Il n'y a eu qu'une création.

[1] Voyez mon premier article, numéro de juin, p. 329. — [2] Le *kanguroo-géant*. — [3] « Les éléphants constituent une série. . . . . » *Éléphants*, p. 352. « Ces animaux « (les rhinocéros), forment une petite série. . . . . » *Rhinocéros*, p. 212. — [4] *Hyènes*, p. 79. — [5] *Mustela*, p. 76.

« .... On doit trouver ici, dit M. de Blainville, à propos des *manates*, « une nouvelle preuve que les espèces fossiles dont nous ne connaissons « plus les analogues ne sont que des termes éteints de la série ani- « male, produite par la pensée créatrice, et nullement, comme on l'a « dit trop souvent, et comme on le répète tous les jours, des restes « d'une ancienne création qui aurait fait place à une nouvelle plus par- « faite, ainsi qu'il est si facile de le dire, sans pouvoir donner aucune « preuve légitime en faveur d'une opinion aussi hasardée [1]. »

Il dit, à propos des *paléothériums* : « Quoique aucune de ces espèces « n'ait été trouvée vivante, nous sommes cependant obligé de conclure « qu'il est impossible d'admettre avec certains naturalistes qu'elles puis- « sent être considérées comme une forme primitive de quelques espèces « actuelles, qui n'en seraient ainsi qu'une transformation, et encore « moins, sans doute, que celles-ci les aient remplacées par suite d'une « création nouvelle, ainsi qu'un plus grand nombre le disent [2]. »

Il dit, à propos de deux ou trois espèces de rhinocéros perdues : « Ce sont deux ou trois chaînons de la série animale qui ont été dé- « truits..., et qui ne peuvent en aucune manière être considérés comme « le produit d'une nouvelle création, ainsi qu'il est presque de mode « aujourd'hui de le supposer en géologie [3].... »

Deuxième proposition. — Cette création unique, et d'abord complète, offre aujourd'hui des lacunes que remplissent les espèces éteintes.

« Ces mammifères, dit M. de Blainville (il s'agit de quelques espèces « perdues de *petits ours, subursus*), appartenant aux mêmes ordres, aux « mêmes familles et aux mêmes genres linnéens que ceux qui vivent « encore aujourd'hui sur notre sol, ne sont cependant pas toujours d'es- « pèces semblables, mais ils viennent remplir d'une manière admirable « les lacunes qu'offre aujourd'hui la série animale vivante [4]. »

« Comme conclusion définitive, dit encore M. de Blainville, nous « trouvons dans ce genre d'animaux (les *dinothériums*), qui paraissent « avoir disparu fort anciennement de la surface de la terre, un degré, « un terme de cette série animale,.... que la science démontre d'autant « plus aisément qu'elle est envisagée d'une manière plus convenable, et « qu'elle peut employer des éléments plus nombreux [5]. »

Troisième proposition. — Les races éteintes ont péri par des causes naturelles, lentes, qui agissent encore tous les jours, par l'influence de l'homme, etc., etc.

[1] *Manatus*, p. 128. — [2] *Paléothériums*, p. 183. — [3] *Rhinocéros*, p. 222. — [4] *Subursus*, p. 116. — [5] *Dinothériums*, p. 61.

« Les espèces les plus grandes, dit M. de Blainville, sont celles qui « ont disparu les premières, ainsi que cela est en train d'avoir lieu sous « nos yeux pour les espèces encore existantes à la surface de la terre [1]. »

« Les rhinocéros, dit-il, sont dans le cas des éléphants, qui, à cause « de leur grande taille et de leur uniparité bisannuelle, ont péri de « bonne heure, c'est-à-dire des premiers parmi les animaux terrestres, « par suite surtout de la multiplication de l'espèce humaine à la surface « de la terre [2]. »

Il dit, de quelques espèces de *viverras* fossiles : « Ces espèces ont « disparu comme nous voyons aujourd'hui disparaître peu à peu la ge- « nette, et même la civette et l'ichneumon, quoique à moitié domes- « tiques [3]. »

Quatrième proposition. — Il n'y a point eu (depuis la création des êtres vivants) de révolution générale, extraordinaire du globe, de cataclysme.

M. de Blainville dit, en parlant des *ours* : « Une seule espèce de ce « genre a cessé d'exister, espèce qui, en Europe, complétait le genre, « comme il l'est en Asie et en Amérique, espèce plus faible et habitant « la partie de l'Europe la plus anciennement civilisée et en même temps « peut-être la plus peuplée, ce qui a dû hâter sa disparition du nombre « des êtres encore existants aujourd'hui, en sorte que l'état des choses, « par rapport à ce genre, ne demande aucun cataclysme, aucun chan- « gement dans les conditions actuelles de la terre, mais seulement des « progrès incessants dans le développement de l'espèce humaine en « Europe [4]. »

Il dit, en parlant des *petits ours* fossiles : « Leurs ossements ont pu « être entraînés, soit réunis, soit séparés, et souvent déjà brisés, avec « les matières de diverse nature que roulaient les eaux atmosphériques, « dans le lieu de dépôt où nous en trouvons aujourd'hui quelques-uns « par hasard, sans qu'il y ait eu besoin de catastrophe ni de change- « ment dans les lieux ambiants pour en déterminer la destruction [5]. »

Ainsi, selon M. de Blainville, point de révolution extraordinaire, immense, du globe, point de cataclysme; des races éteintes, mais par des causes naturelles, lentes, par l'influence de l'homme; des lacunes dans la série animale vivante, mais remplies par l'intercalation des races éteintes; enfin, une création unique et complète.

C'est, de tout point, l'opposé des opinions de M. Cuvier (je parle de ses opinions constantes, et non de son opinion d'un moment) : des créa-

[1] *Subursus*, p. 116. — [2] *Rhinocéros*, p. 221. — [3] *Viverras*, p. 94. — [4] *Ours*, p. 88. — [5] *Subursus*, p. 115.

tions multiples et successives; des lacunes dans la série animale, nécessitées par les lois mêmes de l'organisme vivant [1], et que l'intercalation des races éteintes ne remplit pas; des populations entières et propres détruites, et détruites par des causes plus puissantes que les causes ordinaires et lentes, par de grandes révolutions du globe, par de vrais cataclysmes.

Enfin, et comme si, entre nos deux auteurs, l'opposition devait s'étendre à tout, M. Cuvier suppose des créations successives, progressives, qui sans cesse s'élèvent et se perfectionnent, et M. de Blainville suppose, au contraire, une création unique, complète, parfaite, et qui se détériore, s'altère sans cesse par des destructions, par des extinctions successives.

Il ne reste plus qu'à voir quel est celui des deux, de M. de Blainville ou de M. Cuvier, qui s'est trompé, ou plutôt ce qu'il reste à voir, c'est le fait qui décide entre eux, savoir s'il existe, ou non, des dépouilles des populations nouvelles parmi les dépouilles des populations anciennes.

L'examen, ou, plus exactement, l'étude de ce grand fait sera l'objet de mon quatrième article.

FLOURENS.

Expédition scientifique de la Morée, ordonnée par le Gouvernement français; architecture, sculptures, inscriptions et vues du Péloponnèse, des Cyclades et de l'Attique; recueillies et dessinées par Ab. Blouet et ses collaborateurs; t. I, II et III, in-fol., Paris, 1831-1838.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Le troisième volume de cet ouvrage renferme d'abord le résultat des explorations de nos artistes, dans quelques îles de l'Archipel, où les avait conduits le besoin de rétablir leur santé, altérée par la fièvre, à la suite de nombreuses fatigues. *Ténos*, *Miconi*, *Délos*, *Syra*, *Naxi*, *Paros* [3], *Antiparos* et *Milo*, sont au nombre de ces îles, où des fragments

[1] Voyez, sur ces lois, mon *Histoire des travaux de G. Cuvier* (seconde édition, 1845). — [2] Voyez, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 397. — [3] Le nom moderne de *Paros* n'est pas *Parkia*, comme l'écrit M. Blouet, t. III, p. 11, ni *Parecchia*, comme l'écrivent la plupart des voyageurs européens, mais *Paroecia* (ἡ Παροικία); voy. L. Ross, *Reisen auf den Griech. Inseln des Ægäisch. Meeres*, t. I, v, p. 44.

d'antiquité et des inscriptions devaient s'offrir à leurs observations, à défaut de monuments plus importants. *Délos* seule aurait pu fournir des objets plus dignes d'exercer leurs talents, si l'état des lieux permettait une étude, plus approfondie qu'il ne leur a été possible de l'entreprendre, des ruines de monuments dont le sol y est couvert; mais il est malheureusement trop vrai que l'encombrement de ces ruines, en marbre ou en granit, de dimensions considérables, produit un obstacle, resté à peu près le même, depuis les temps de Tournefort[1] jusqu'aux nôtres, qui a toujours empêché de reconnaître la situation et la forme des principaux édifices de *Délos;* c'est ce que l'auteur de cet article a pu vérifier par lui-même, dans une visite qu'il fit de *Miconi* à l'île de *Délos* en 1838, et ce qui l'autorise à exprimer le vœu que des fouilles puissent être exécutées sur ce sol de *Délos*, où la piété de la plupart des peuples grecs et l'art de celui d'Athènes s'étaient signalés par tant d'ouvrages remarquables. Sans doute, depuis tant de siècles que l'île de *Délos* est exploitée, comme une carrière de marbre travaillé, par les habitants de *Ténos* et de *Miconi*, dont les maisons et les églises sont bâties de dalles de marbre enlevées de l'île sacrée, il a dû disparaître une foule d'édifices, qui n'ont plus laissé de traces sur la terre. Mais ce qui subsiste encore, en plus d'un endroit, de monceaux de ruines, cache certainement des restes de monuments considérables; et c'est ce que des fouilles, entreprises avec les ressources dont un gouvernement peut seul disposer, rendraient sans doute à la lumière. Cette idée que des fouilles pratiquées à *Délos* ne sauraient manquer de produire des résultats précieux pour la connaissance de l'antiquité grecque, ne m'est pas particulière. Elle avait conduit, en 1820, à *Miconi*, un voyageur, dont on lit l'extrait d'une lettre adressée à M. de Blacas, dans le *Bulletin de correspondance de l'Institut archéologique*[2]. Des circonstances plus fortes que sa volonté empêchèrent M. Ross de mettre la même idée à exécution, en 1835, où il avait fait le voyage de *Délos* à cette intention[3]; et l'état où j'ai vu cette île, en 1838, m'a laissé la conviction que ce serait une des localités de la Grèce où des fouilles, qui ne rencontreraient de la part de personne aucune difficulté, puisque *Délos* est complétement inhabitée, procureraient les découvertes les plus importantes.

En attendant que ce vœu de la science puisse être réalisé, nous de-

[1] Voy. la description très-exacte et très-détaillée que Tournefort a donnée de *Délos, Relation d'un voyage du Levant*, t. I, lettre VII, p. 110-122, éd. Amsterd., 1718, in-4°. — [2] *Bulletin*, 1830, n. 1, p. 9. — [3] *Reisen auf den Griechisch. Inseln*, t. I, III, p. 20-22; *Beilage*, p. 30-31.

vons nous contenter de connaître de *Délos* ce que les artistes de notre expédition scientifique ont pu y observer à la surface du sol, et qui, à vrai dire, n'ajoute pas beaucoup de choses à ce que nous possédions déjà par le travail de Revett, le collaborateur de Stuart [1], et par celui d'un autre architecte anglais, Kinnard, employé par la société des *Dilettanti* [2]. J'avouerai même, et c'est avec quelque peine que je fais cet aveu, que le plan de *Délos*, donné par nos architectes [3], rapproché, je ne dirai pas de celui de Tournefort, depuis l'époque duquel une foule de monuments ont dû disparaître, mais de celui de Stuart [4], laisse beaucoup à désirer; sans compter que leur description semble se ressentir de la confusion qu'ils se plaignent d'avoir rencontrée dans les ruines de *Délos*. C'est ainsi qu'en décrivant la fontaine qui se trouve vers l'extrémité septentrionale de l'île, et dont Tournefort a donné une idée, très-fidèle pour son temps, qui se trouve encore juste pour le nôtre, ils ajoutent cette remarque : *les habitants disent que l'eau de cette fontaine vient du Nil.* Comme il n'y a pas d'*habitants de Délos*, et que, dans l'opinion de ceux de *Miconi*, les plus proches voisins de *Délos*, c'est le *Jourdain* qui a remplacé le *Nil* de la tradition antique [5], il me paraît évident que nos artistes n'ont fait ici que reproduire l'ancienne fable populaire, en l'attribuant à ce qu'ils appellent *les habitants*, expression qui n'a pas de sens pour moi. Quelques lignes plus loin, ils disent : *sur la rive du détroit qui sépare la petite Délos de la grande* (c'est-à-dire *Délos* de *Rhénée*), *sont les restes de différents monuments de marbre et de granit, au nombre desquels était, dit-on, le temple d'Apollon.* Cette manière de parler semblerait impliquer, de leur part, quelque doute sur la situation en cet endroit du *temple d'Apollon;* et pourtant il est bien certain, d'après la nature des fragments d'architecture entassés sur ce point, et consistant en un ordre dorique, dont ils donnent, sur une de leurs planches, le plan et l'élévation déjà connus par Stuart, il est bien certain, disons-nous, que le *temple d'Apollon* exista sur cet emplacement, ainsi qu'ils l'ont marqué eux-mêmes sur leur plan; et c'est ce que prouve encore le voisinage de la grande base, qui porte, sur une de ses faces, l'inscription, à demi-effacée : ΝΑΞΙΟΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙ, et qui servit de piédestal au colosse d'Apollon, dont il subsiste aussi quelques restes mutilés, gisants sur le sol, base qu'ils ont rapportée sur leur plan, à sa place

[1] *Antiquit. of Athens*, t. III, c. x, p. 57-59, pl. I-IV (t. III, ch. XII, p. 87-89, pl. L-LIV, de la trad. franç.).—[2] *Supplement to the Antiquit. of Athens* (London, 1830, fol.), § II, p. 23-28, pl. IV-V; voy. aussi le IV° vol. de l'éd. franç. de Stuart, ch. VI, p. 69-70, pl. XLVII, XLVIII, XLIX. — [3] T. III, pl. 1re. — [4] *Antiquit. of Athens*, t. III, c. x, pl. I. — [5] Strabon, l. VI, p. 271; cf. Plin., l. II, c. 103, § 229.

antique; mais, au sujet de ce monument, l'un des plus remarquables que l'antiquité eût connus à *Délos*, j'aurais encore quelques observations à faire.

D'abord, il est fâcheux que, sans doute faute de temps et de moyens, nos architectes n'aient pu relever la célèbre inscription en caractères grecs archaïques qui existe sur la face opposée de cette base, et dont le premier mot, représenté par tous les copistes : ΟΑΓΥΤΟ, et lu ΤΟΑΓΥΤΟ par Bentley, avec l'assentiment de M. Boeckh [1], a donné lieu à tant de discussions parmi les philologues; la question reste donc encore indécise; ce qui, sans doute, est un assez grave motif de regret, ainsi que l'a déjà observé M. Lebas [2]. Mais une autre omission, commise par nos architectes, dont il est également permis de se plaindre, c'est celle des débris du colosse, qui gisent encore sur le sol, tout près de la base, dans le même état où les vit Tournefort [3], ainsi que le remarque M. Ross [4]; si ce n'est pourtant que l'extrémité d'un des pieds, déterrée par un architecte anglais [5], a été emportée en Angleterre, où elle se voit aujourd'hui au *British Museum* [6]. M. Ross a donné la mesure du fragment le plus considérable, la partie postérieure du haut du torse, laquelle est de 2,20 à la hauteur des épaules; mais un dessin exact de ces fragments eût été d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art, et je regrette vivement que nos artistes, qui n'en font aucune mention, qui ne paraissent même pas en avoir eu connaissance, aient négligé de rendre ce service à la science, qui se trouve encore réduite aux dessins de Tournefort. Le colosse dont il s'agit était pourtant bien digne d'être l'objet du plus sérieux examen, jusque dans ses moindres débris. Érigé par les Naxiens, ainsi que nous l'apprend l'une des inscriptions de la base, il appartenait à une très-haute époque de l'art, d'après toutes les conditions paléographiques de la seconde inscription. Il fut renversé, dans l'antiquité même, par une circonstance dont nous devons la connaissance à Plutarque [7], par la chute d'un grand palmier de

[1] *Corp. inscript. græc.* t. I, n. 10, p. 24-25; Franz, *Epigr. græc.*, n. 44. L'inscription existe encore à sa place antique, ainsi que le témoigne M. L. Ross, *Reisen, etc.*, t. II, XXVI, p. 169; et M. Lebas, qui l'a recherchée en dernier lieu, et qui l'a copiée fidèlement, *Voyage archéolog. en Grèce et en Asie Mineure, inscriptions*, pl. 6, n° 13, n'y a pas retrouvé le T placé en tête; en sorte que la correction de Bentley reste encore douteuse, bien qu'elle s'appuie sur les règles de la langue. — [2] T. III, p. 23 du *texte explicatif des inscriptions copiées dans les îles de la mer Égée.* — [3] *Relation, etc.*, lettre VII, p. 115. — [4] *Reis. auf den Griech. Inseln*, t. I, III, p. 34, h. — [5] *Supplem. to the Antiquit. of Athens*, § II, p. 24, 9. — [6] *Synops. of contents of the Brit. Museum*, Room 14, n° 103 (1827). — [7] Plutarch. *in Nic.* § 3 : Τὸν φοίνικα τὸν χαλκοῦν ἔστησεν, ἀνάθημα τῷ θεῷ.... ὁ δὲ φοῖνιξ ἐκεῖνος ὑπὸ τῶν πνευμάτων ἀποκλασθεὶς ἐνέπεσε τῷ Ναξίων ἀνδριάντι τῷ μεγάλῳ, καὶ ἀνέτρεψε.

bronze qu'avait érigé un des plus illustres citoyens d'Athènes, Nicias; et c'est sans doute à la suite de cet accident, réparé aux frais des Naxiens, que fut renouvelée l'inscription : ΝΑΞΙΟΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙ, dont les lettres accusent une époque postérieure à l'archontat d'Euclide.

Mais il reste encore, au sujet de ce colosse, une question à décider, pour laquelle surtout on aurait besoin d'un excellent dessin; c'est celle de savoir quel était le personnage représenté, sous une forme si imposante, dans une situation si rapprochée du *temple d'Apollon*. M. Boeckh, s'autorisant du mot *ἀνδριάς* qui se lit dans l'inscription archaïque : *τάυτοῦ λίθου εἴμ' ἀνδριὰς καὶ τὸ σφέλας*, aussi bien que dans le texte de Plutarque : *τῷ* Ναξίων ἈΝΔΡΙΆΝΤΙ *τῷ μεγάλῳ*, croit qu'il ne peut s'agir ici d'une *statue d'Apollon*, qui eût été désignée par le mot *ἄγαλμα*, mais que ce devait être l'image *de quelqu'un*, *nescio cujus*, sans doute *de quelque homme mort;* et M. Lebas, partageant cette opinion, présume que c'était la *statue de quelque héros* [1]. Mais, bien que l'usage des beaux temps de la langue et de l'art fût d'employer le mot *ἄγαλμα* pour une *statue de dieu*, et le mot *ἀνδριάς* pour une *statue d'homme* [2], ce serait sans doute abuser de cette distinction, que de l'appliquer, avec une rigueur

[1] *Expéd. scient. de Morée*, t. III, p. 23 du *Texte explicatif des inscriptions.* Après avoir dit, dans son texte, que la pierre servait de base à la statue colossale d'un héros, le savant auteur ajoute en note : « Et non pas d'Apollon. C'est ce que prouve « le mot *ἀνδριάς*, employé par Plutarque, *Vie de Nicias*, c. 31 (lis. 3), et qu'on re- « trouve dans l'inscription gravée sur la face postérieure de la dalle. S'il se fût agi « d'un dieu, on se serait servi du mot *ἄγαλμα*; voy. M. Boeckh, *Corp. inscript. gr.*, « t. I, p. 24, *a.* » Tout en adoptant la doctrine des deux savants philologues sur la distinction des mots *ἄγαλμα* et *ἀνδριάς*, il y aurait pourtant plus d'une observation à faire sur l'usage de ces mots et d'autres termes analogues de la langue de l'art, si c'était ici le lieu. Je me contente de dire que la signification de ces mots dépend souvent de la connaissance des temps auxquels ils se rapportent. On sait que le mot *ἕδος*, qui signifiait proprement *siége* ou *trône*, signifia plus tard *statue assise*, puis *statue* en général; de même que le mot *ἄγαλμα*, qui signifiait proprement *ornement sacré*, fut employé pour exprimer plus particulièrement une *statue de dieu;* et je crois pouvoir m'en référer aux explications que j'ai données sur ces deux mots dans mes *Lettres archéologiques*, § III, p. 178-183, et dans mes *Questions de l'histoire de l'Art*, p. 25-27. Mais le mot *ἀνδριάς* n'ayant jamais pu signifier qu'une *statue d'homme* ou une *statue de dieu dans la forme humaine*, était nécessairement le mot dont on devait se servir pour désigner une statue de cette dernière espèce, à l'époque où l'on n'érigeait encore de statues qu'aux dieux, et où les mots, tels qu'*ἕδος* et *ἄγαλμα*, avaient une autre acception dans l'usage général de la langue. On a des exemples de l'emploi du mot *ἀνδριάς*, pour signifier une *statue de dieu*, et M. Franz, tout en adoptant sur ce point l'avis de M. Boeckh, en a fait l'aveu, *Elem. Epigr. gr.*, 44, p. 104. Je me borne, quant à présent, à ce petit nombre d'observations. —
[2] Voyez, à ce sujet, les observations de Siebelis, dans la *Præfatio* de son édition de *Pausanias*, p. XL-XLIV.

absolue, à des temps où l'art n'exécutait encore que des *statues de dieux*. Or c'est là une considération qui paraît avoir échappé aux deux savants philologues que j'ai cités. Le colosse des Naxiens, à n'en juger que d'après l'ancienne inscription, dut appartenir à une époque où l'usage ne s'était pas encore introduit d'ériger des statues à de simples particuliers, usage dont Pline ne connaissait pas d'exemple plus ancien que les statues exécutées en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton [1]. Mais, il y a plus, la proportion extraordinaire donnée à cette statue des Naxiens, qui avait certainement plus de dix mètres de haut, est encore une condition qui ne pouvait s'appliquer qu'à une *statue de dieu*, qui n'aurait pu convenir pour une *statue d'homme*. Enfin, la circonstance des *cheveux qui tombent par grosses boucles sur le dos*, circonstance relevée par Tournefort [2], et caractéristique pour les plus anciennes images d'Apollon [3], prouve que ce colosse, érigé si près du *temple d'Apollon*, représentait en effet le dieu de *Délos*, dans le type que nous savons avoir été adopté pour l'*Apollon Patroüs*. A l'appui de cette conclusion, vient se placer un fait dont nous avons acquis tout récemment la connaissance; c'est qu'il existe encore, dans une ancienne carrière de *Naxos*, une statue colossale d'Apollon, restée à l'état d'ébauche, conçue d'après le même type que celui de *Délos*, et exécutée à peu près de la même proportion, puisqu'elle excède dix mètres. La notion de ce monument curieux de la haute antiquité grecque, *d'un seul bloc de marbre*, circonstance qui fait le sujet de l'ancienne inscription de *Délos*, est due à M. Ross, qui y a joint un dessin du colosse en question [4]; et le fait de ces deux statues colossales, exécutées en marbre de *Naxos*, dans la même proportion, d'après le même type et sans doute à une époque contemporaine, semble bien ne plus laisser de doute qu'elles ne représentassent l'une et l'autre le dieu de *Délos*, et non pas un *homme* ou un *héros*. M. Ross ne fait, d'ailleurs, aucune difficulté d'admettre pour son propre compte que le colosse de *Délos* fût une *statue d'Apollon*, et j'avoue que je suis tout à fait de cet avis.

Je reviens, après cette digression sur le colosse de *Délos*, dont nos architectes n'ont pas dit un seul mot, à leur description de *Délos*, où je trouve encore plus d'une chose à reprendre et d'une lacune à regretter

[1] Plin., l. XXXIV, c. IX : « Athenienses nescio an primi omnium Harmodio et « Aristogitoni tyrannicidis publice posuerint statuas. » Cf. Köhler, *Geschichte der Ehre der Bildsäulen*, p. 5, 1), 6. — [2] *Relation, etc.*, lettre VII, p. 115 : « C'était une statue « colossale, d'un seul bloc de marbre, et dont les cheveux tombaient sur son dos « par grosses boucles. » — [3] Les notions relatives à ce trait d'antiquité figurée ont été développées, avec toutes les preuves à l'appui, dans mes *Questions de l'histoire de l'Art, etc.*, p. 192 et suiv. — [4] *Reisen auf den Griechisch. Inseln.*, I, 39, 3).

C'est ainsi qu'en indiquant les principales ruines qu'ils aperçoivent sur le terrain, à la base du mont *Cynthus*, ils décrivent sous la forme d'*une grotte construite et fermée à sa partie supérieure par des pierres placées en triangle, comme aux galeries de Tirynthe*, une construction très-remarquable en effet à tous égards, dont ils donnent, par les paroles que je viens de rapporter, une idée qui n'est pas exacte, mais que les dessins qu'ils en publient [1] servent du moins à rectifier. Cette construction, qui est certainement un des monuments les plus authentiques de l'architecture pélasgique, dans sa forme à la fois la plus primitive et la plus imposante, comme elle nous apparaît effectivement dans la galerie de *Tirynthe*, n'a rien de commun avec une *grotte;* elle ne forme pas non plus l'entrée d'un *trésor*, comme le croyait M. Leake[2]; elle se trouve précisément au-dessus des degrés taillés dans le roc, qui menaient à la sommité du mont *Cynthus*, où était l'*acropole* de *Délos;* et, d'après cette circonstance, on aurait pu penser, comme M. L. Ross était d'abord disposé à le croire[3], qu'elle avait formé une sorte d'entrée monumentale, ce qu'on appelait un *propylée*, pour cette *acropole*. Mais, comme elle est précédée d'un petit espace carré, aplani au ciseau, où se voient encore d'anciennes fondations, il est probable que cette esplanade renferma jadis quelque édifice sacré, auquel cette espèce de galerie voûtée à la manière de celle de *Tirynthe* servit d'*adytum;* ce qui nous reporte aux plus anciennes origines d'un culte dérivé de l'Asie, et ce qui s'accorde tout à fait avec le caractère de cette architecture.

Je crois pouvoir aussi me permettre de dire que nos artistes ont commis une erreur d'un autre genre, en regardant comme une *naumachie* le *grand bassin elliptique, de construction antique*, qu'ils se sont bornés, du reste, à marquer sur leur plan, sans chercher à se rendre un compte exact de sa forme et de sa destination. Il est vrai que cette erreur remonte jusqu'à Tournefort [4], qui s'est efforcé de présenter comme une *naumachie* le bassin en question, et dont l'opinion a été suivie par la plupart des voyageurs. Mais, outre que l'existence d'une *naumachie* à *Délos* n'est attestée par aucun auteur, et que la notion même de ce genre d'édifice paraît étrangère à la civilisation grecque, qui avait partout la mer à sa portée[5], conséquemment qui n'éprouvait pas le besoin d'avoir des *nau-*

[1] T. III, pl. 11, fig. I, II, III. — [2] *Northern Greece*, t. III, p. 101. — [3] *Reisen, etc.*, I, III, p. 35; t. II, XXVI, p. 168. — [4] *Relation, etc.*, lettre VII, t. I, p. 111 et 113. — [5] Ces sortes de *joûtes navales* avaient lieu sur la mer, ainsi que nous en avons un exemple dans celles qui se célébraient au *cap Sunium*, et dont il est fait mention dans une harangue de Lysias, *De Crim. largit.*, p. 196, Tchn. Cf. Böckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*, I, 491. Je reviendrai plus bas sur cette particularité.

machies, il est certain qu'un bassin de 289 pieds de long sur 200 de large, comme le décrit Tournefort, semble bien peu propre à donner un spectacle naval, et seulement encore, ainsi que l'observe Tournefort lui-même, à l'aide de bien petits bâtiments, tandis qu'à quelques pas de là, dans le détroit qui sépare *Délos* de *Rhénée*, on avait la mer, la véritable mer, en guise de *naumachie*, avec les rivages opposés des deux îles voisines, pour servir d'amphithéâtre aux spectateurs. Mais, d'ailleurs, il est bien difficile de ne pas reconnaître, dans le bassin elliptique dont il s'agit, celui qui est désigné par Hérodote [1] et par Callimaque [2] sous le nom de *λίμνη τροχοειδής*, ou *τροχόεσσα*, et qui devait être un *petit lac naturel*, de forme ovale, dont le bassin avait été rectifié par l'art et muni d'un mur bas, revêtu de ciment, comme il apparaît aujourd'hui. M. Ross, qui le vit en été, quand l'eau était entièrement tarie, remarque que *son lit lui parut couvert de cristallisations de salpêtre, semblables à un enduit*, et il repousse aussi l'idée d'une *naumachie* [3]. Mais peut-être qu'on ne s'est pas encore bien rendu compte de la véritable destination de ce bassin naturel, devenu, dans le cours des temps, un monument d'art et de culte. La mention qui en est faite par les poëtes et les historiens de l'antiquité prouve qu'il avait une certaine importance dans les idées religieuses des Déliens. Une des traditions mythologiques qui avaient cours, dans l'antiquité, sur la naissance d'Apollon, plaçait cet événement sur le bord du petit lac en question [4]. C'était donc un *lac sacré*, comme *Délos* tout entière était une *île sacrée*, au moyen d'un ensemble de faits évidemment liés à l'influence d'une ancienne occupation phénicienne [5]. Or c'est une notion établie par de nombreux témoignages [6], que celle des réservoirs d'eau qui existaient dans le voisinage des principaux sanctuaires de la religion phénicienne, et qui avaient précisément la forme circulaire ou elliptique, *τροχοειδής* ou *τροχόεσσα*, que les anciens signalent au sujet de celui de *Délos*, île primitivement possédée par les Phéniciens [7]. Tout semble donc se réunir pour nous faire reconnaître, dans ce petit lac naturel converti par l'art en un bassin elliptique, au voisinage du *temple d'Apollon*, toute

[1] Herodot. II, CLXX. — [2] Callimach. *Hymn. in Del.* v. 261; cf. *Hymn. ad Apollin.* v. 59 : Περιηγής. — [3] *Reis. auf d. Griech. Inseln*, t. II, III, p. 52. — [4] Theognis, 7. — [5] J'ai rapporté ces traditions dans mon *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, p. 202, 1), 2), 3); voy. *là même*, p. 172, 1). Les témoignages classiques au sujet de l'*île flottante, πλαγκτή*, de *Délos*, circonstance qui se retrouve dans les traditions phéniciennes de *Tyr* et de *Gadir*, ont été rassemblés par Spanheim, *ad* Callimach. *Hymn. in Del.* v. 11, 53 et 273. — [6] Lucian. *De dea Syr.* § 45, t. IX, p. 124, Bip. : *Ἔστι δὲ καὶ* ΛΙΜΝΗ *αὐτόθι, οὐ πολλὸν ἑκὰς τοῦ ἱροῦ*; cf. Münter, *Der Tempel der himmlisch. Göttin zu Paphos*, p. 28, 4). — [7] Bochart, *Canaan*, I, 14, p. 406.

autre chose que la *naumachie* que nos architectes, sur la foi de Tournefort, avaient cru y voir; et, si je ne me trompe dans les rapprochements que je viens de faire, le petit lac de *Délos* serait un des monuments les plus curieux qui lient aux traditions des religions asiatiques la plupart des plus anciens et des plus célèbres sanctuaires de la Grèce.

L'inexactitude ou l'insuffisance des notions que je regrette de trouver dans la description comme dans le plan que nos architectes nous ont donnés de *Délos*, surtout eu égard à l'importance des ruines de cette île et à l'état où elles apparaissent, me font un devoir de m'y arrêter encore, pour signaler quelques points, où il serait à désirer que de nouvelles explorations fussent dirigées avec plus de soin que ne l'ont été jusqu'à présent les observations faites à *Délos*. C'est ainsi que nos architectes ne font aucune mention d'un grand édifice, dont les débris, plus considérables sans doute au temps de Tournefort que dans le nôtre, avaient attiré l'attention de ce voyageur. C'est probablement un *gymnase* [1], qui devait être entouré de *portiques*, dont les colonnes, supportant des arcs cintrés monolithes, gisent plus ou moins mutilées sur le sol. A cet édifice est encore attenant, du côté septentrional, un *stade*, marqué sur le *plan* de Stuart, mais sans aucune indication qui s'y rapporte, dans la relation de cet architecte. Ce *stade*, dont la direction s'étend du nord au sud, n'a que son côté droit (celui du couchant) appuyé au roc naturel. Son côté gauche ou oriental manque de gradins; mais il était pourvu, vers le milieu, d'une *tribune* construite, *καθέδρα* [2], de quarante-cinq pas de longueur, qui a pu recevoir trois ou quatre rangs de siéges. C'était donc ce que les anciens appelaient [3] un *stade d'un seul côté*, *στάδιον μιᾷ πλευρᾷ*, tels que nous savons qu'il en existait dans plusieurs endroits de la Grèce, notamment à *Égine;* et le fait, désormais acquis [4], qu'il s'en trouvait un à *Délos*, mériterait bien que ce genre de monument devînt ici l'objet de quelques recherches. M. Ross, qui l'examina à deux reprises, lui donne environ six cents pieds de long.

Il en serait de même pour toute une autre classe d'édifices, sur lesquels ne s'est pas portée non plus l'attention de nos architectes, attendu qu'ils se dérobent trop facilement à l'observation, sous la masse de décombres qui couvre presque partout le sol de *Délos*. Il s'agit des maisons

[1] L. Ross, *Reisen, etc.*, t. II, III, p. 33, et t. II, XXVI, p. 168. — [2] C'est par ce mot que Pausanias désigne une *tribune* de ce genre, qui existait dans le *stade* d'*Olympie*, Pausan. VI, XX, 5. — [3] Pausan. II, XXIX, 8. — [4] C'est à la relation de M. Ross, *Reisen auf den Griech. Inseln*, t. I, III, p. 32-33, que j'emprunte cette notion curieuse, qui se recommande à l'intérêt des futurs voyageurs.

de la ville antique, dont le savant antiquaire, si versé dans la connaissance des monuments de la Grèce par un long séjour à *Athènes* et par de nombreux voyages dans les îles de la mer Égée, que j'ai eu si souvent l'occasion de citer, M. L. Ross, a récemment constaté l'existence pour tout un quart de cette ville [1]. Il est vrai que les murs de ces habitations n'existent plus depuis longtemps qu'à la hauteur de deux à trois pieds au-dessus du sol; toute la partie supérieure est détruite, et les meilleurs matériaux, les pierres de taille employées aux angles de la construction, ayant été enlevés, il est résulté de là une décomposition de ces murailles qui a formé une masse confuse de décombres. Mais il est certain aussi que, si l'on entreprenait de fouiller ces décombres, on retrouverait avec les pavés de mosaïque qui couvraient, à une certaine époque de l'antiquité grecque, voisine des temps romains, l'aire des maisons grecques, le plan de ces habitations encore intact [2]; et ce serait là, sans nul doute, une notion des plus curieuses, pour l'intelligence d'une foule de circonstances de la vie intime et privée des anciens. Ces maisons de *Délos* sont construites de petits fragments de schiste ou de granit fournis par le sol et liés avec du mortier. Les murs à l'intérieur sont revêtus d'un enduit d'une qualité excellente, devenu pareil au marbre par la dureté et le poli, qui conserve encore en beaucoup d'endroits des traces d'ornements coloriés. Dans la plupart de ces maisons, sont encore restées debout des colonnes de granit, de deux à trois pieds de diamètre, disposées au nombre de huit ou de douze sur un plan carré; et, d'après cette disposition, demeurée apparente au milieu des décombres, on peut croire qu'elles formaient le péristyle de la *cour découverte*, *αὐλή*, qui se trouvait à l'intérieur des maisons grecques. On voit par ces détails, que j'emprunte à la relation de M. L. Ross, et dont je me sers pour compléter la description de *Délos*, où ils ont été négligés par nos architectes, de quel intérêt pourraient être des fouilles

[1] L. Ross, *Reisen, etc.*, I, 30 : « Schlimmer noch, weil sie leichter zu zerstören « waren, ist es den Privathäusern ergangen, von denen ohne solche Barbarei hier « noch ganze Stadtviertel aufrecht stehen würden. » — [2] A l'appui de cette notion, je cite un fait analogue, récemment signalé par M. Rangabé, dans la *Relation d'un voyage en Eubée* adressée et lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; ce fait est celui de maisons de l'antique *Érétrie*, dont les fondements sont presque partout si bien conservés, que, moyennant quelques fouilles soigneusement exécutées, on en reconnaîtrait facilement le plan. Dans une de ces maisons, qui paraissent avoir été généralement assez vastes et bâties avec un certain luxe, on venait de découvrir une mosaïque, qui formait le pavé d'une des chambres et qui était construite en cailloux de mer; le dessin de cette mosaïque, qui, dans le sujet principal, une figure de *Bacchus Melpomène*, accuse une certaine austérité archaïque, était joint à la *relation* de M. Rangabé.

exécutées avec toute l'extension qu'elles pourraient prendre sur ce sol de *Délos*, jadis si orné de monuments de tout ordre, et aujourd'hui encore si abondant en ruines de toute espèce.

Sur la cime du mont *Cynthus*, qui forme la partie culminante de l'île, sans excéder toutefois une hauteur de quatre ou cinq cents pieds, hauteur bien peu considérable sans doute, eu égard à la renommée de cette montagne, si grande dans le monde poétique, nos artistes n'ont trouvé à signaler que les restes du mur d'enceinte de l'*acropole*, avec *quelques fragments en marbre blanc au milieu de cette enceinte*. Le fait est pourtant que ce plateau du mont *Cynthus* conserve encore les fondements et les restes d'un grand édifice d'ordre ionique, dont il subsiste, en outre de colonnes non cannelées, des chapiteaux et beaucoup de fragments de l'entablement. Cet édifice était construit en beau marbre blanc, et le soubassement en granit, tiré des flancs mêmes du mont *Cynthus;* et il y aurait là encore un ample sujet de recherches et d'observations à faire, si des fouilles étaient entreprises sur ce point. Il y en aurait aussi dans toute la partie septentrionale de l'île de *Rhénée*, si l'on y portait les mêmes explorations, qui ne se sont guère exercées jusqu'ici que dans la moindre partie de cette île, celle du sud, qui fait face à *Délos*, et qui servit jadis de *nécropole*. Mais là où il exista proprement à *Rhénée une ville des vivants*, il subsiste encore beaucoup de restes d'habitations antiques et des vestiges de monuments, qui n'ont été jusqu'à présent l'objet d'aucune étude tant soit peu approfondie, et que par cette raison nous croyons devoir signaler à l'intérêt des voyageurs, et avant tout à l'attention du gouvernement grec.

Je ne m'arrête pas sur les îles de *Naxos*, de *Paros* et d'*Antiparos*, où les observations de nos architectes n'ont rien ajouté à ce que nous connaissions déjà au sujet de ces îles, dont le sol actuel n'offre rien non plus qui réponde à l'éclat de leur renommée antique. *Mélos* aurait pu leur fournir un plus ample sujet d'études, à raison de divers vestiges d'antiquité, qui s'y trouvent encore en différents endroits de l'île. Mais, à l'exception du *théâtre*, qu'ils ont fidèlement représenté dans l'état où ils le trouvèrent, et des *tombeaux*, dont ils ont donné le plan d'après un de ces tombeaux, propre à en montrer le type général, il ne paraît pas que *Mélos* ait beaucoup excité leur attention. L'état d'encombrement où se trouvait le *théâtre*, à l'époque où ils le visitèrent, ne leur permettait pas de s'en faire une idée complète sous le rapport du style et du goût de décoration, dont ils n'ont pas même essayé de donner un aperçu. Ce ne fut qu'en 1836, au moyen d'une fouille exécutée en présence du prince royal de Bavière, depuis le roi Louis de Bavière, qui

avait acquis ce *théâtre*, qu'on enleva l'amas de décombres qui en recouvrait toute la partie inférieure : et c'est aussi à cette occasion qu'un assez grand nombre d'éléments architectoniques de la décoration de ce *théâtre*, particulièrement de membres de l'entablement et du fronton, ainsi que des soffites de l'édifice de la scène, ont été découverts. La plupart de ces fragments qui étaient restés sur le lieu de la fouille, lorsque je visitai l'île de *Mélos*, en 1838, accusent manifestement un art romain; ils appartiennent donc à une restauration faite à l'époque impériale; et ils prouvent combien l'idée d'un voyageur allemand [1], qui attribuait l'enfouissement de ce *théâtre* à la destruction de la ville antique par les Athéniens, était éloignée de la vérité [2]. Nos architectes paraissent être tombés dans une erreur à peu près pareille, lorsqu'ils ont supposé que ce *théâtre* n'avait jamais été terminé, d'après les tenons laissés au revêtement en marbre des gradins. Mais ces tenons, qui servaient pour la pose des marbres, et qui devaient être abattus après l'achèvement de l'édifice, pouvaient quelquefois être conservés, en raison de circonstances diverses, sans qu'on soit autorisé à conclure de leur présence que cet achèvement n'avait pas eu lieu; et l'on a de ce fait plus d'un exemple dans les monuments qui nous restent de l'antiquité. Sans parler du temple de *Ségeste*, qui pourrait très-bien ne pas avoir d'application dans ce cas-ci, il est notoire que les tenons sont restés aux murs intérieurs des *Propylées* d'*Athènes*, qui étaient certainement un ouvrage achevé, et que l'antiquité tout entière a connu et admiré comme tel. A un autre édifice d'*Athènes*, à ce portique de quatre colonnes, vulgairement appelé la porte de l'*Agora*, et dédié à *Minerve Archégétis*, qui est un ouvrage du siècle d'Auguste, on voit également des tenons laissés à l'entablement; ce qui prouve que cette pratique se continuait encore à l'époque romaine, et, par conséquent, qu'elle a bien pu être être suivie à *Mélos*, du temps des empereurs.

Nos architectes n'ont rien dit d'un petit édifice, d'une nature assez controversée, dont l'emplacement se trouve à peu de distance du *théâtre*, sur une plate-forme de rocher, qui paraît avoir servi d'*acropole* dans l'antiquité. Une fouille, qui fut exécutée sur ce plateau, un peu avant 1830, par des officiers américains, y mit à jour quatre siéges, taillés dans le tuf et disposés en demi-cercle, qui offraient, dans le cavet creusé au-dessous de la moulure supérieure, des inscriptions grecques, dont l'objet était d'indiquer la *place des jeunes gens*, ΝΕΑΝΙΣΚΩΝ ΤΟΠΟΣ, la

[1] Fiedler, *Reise durch Griechenland*, II, 372. — [2] Ross, *Reisen, etc.*, t. III, XXVII, p. 8.

place des chanteurs d'hymnes, ΥΜΝΩΔΩΝ ΤΟΠΟΣ[1]. Il n'est pas douteux que les autres siéges, qui devaient accompagner ceux-là et qui formaient un hémicycle, n'aient été détruits ou emportés de la place où ils existaient; mais il en subsiste encore des vestiges, et même un des derniers voyageurs, qui a consacré aux antiquités de *Mélos* l'examen le plus attentif, M. de Prokesch-Osten, a retrouvé jusqu'à *vingt* de ces siéges[2], avec des fragments d'autres inscriptions qu'il a publiées[3]. Quant à la destination de l'édifice en forme d'hémicycle, qui renferma ces siéges, l'opinion ne paraît pas encore fixée. M. de Prokesch le regarde comme un *tribunal;* ce qui, à vrai dire, ne semble pas en rapport avec les inscriptions rapportées plus haut. Le peu d'étendue de cet édifice ne permet pas de le prendre pour un *théâtre;* mais la proximité où il se trouve du théâtre, situé un peu au-dessous, autoriserait à y voir un *Odéon;* ce qui est la première idée venue à l'esprit du voyageur à qui l'on doit la connaissance de ces inscriptions[4]; et une observation, faite récemment par M. L. Ross, semblerait venir à l'appui de cette opinion : c'est qu'il existe, précisément en face de l'hémicycle, une substruction carrée, dont le noyau, formé de moellons assemblés avec du mortier, était revêtu extérieurement de dalles de pierre taillées carrément, substruction qui peut bien avoir servi de base à une *tribune*, *καθέδρα*, ou même avoir appartenu à l'édifice de la *scène*[5]. En tout cas, ce petit monument, d'un genre neuf et particulier, dont l'existence à *Mélos* n'était pas connue à l'époque de la visite de nos architectes, méritait d'être signalé à l'intérêt de nos lecteurs.

A environ quarante pas à l'est de la substruction dont je viens de parler, se trouvent des restes considérables d'un temple ou de quelque autre grand édifice, qui ont échappé aussi à l'attention de nos artistes. Ce monument était d'ordre corinthien; il en subsiste encore de nombreux fragments de l'entablement, en marbre d'un blanc bleuâtre, comme celui qui fut employé à la construction de tous les édifices de l'île; et, parmi ces fragments, on remarque surtout la pièce du milieu du tympan d'un des frontons, orné d'un bouclier rond argien, absolument dans le goût du *propylée d'Éleusis*, dont le fronton était orné, au milieu, d'un *buste sur bouclier*. Suivant une tradition recueillie sur les lieux par M. Ross[6], une fouille, opérée il y a peu d'années sur le sol

[1] *Annal. dell' Instit. archeol.*, t. I, p. 344. Voyez, sur ces inscriptions, Böckh, *Corp. inscr. gr.* t. II, n. 2436. — [2] *Allgem. Polit. Annal. neueste* Folg., IV, 2, p. 115. Voyez aussi l'ouvrage de l'auteur, intitulé : *Denkwürdigkeiten*, I, 537 ff. — [3] *Denkwürdigkeiten*, II, 207. — [4] *Annal. dell' Instit. archeol.*, I, 344. — [5] *Reisen, etc.*, III, XXVII, p. 6-7. — [6] L. Ross, *Reisen, etc.*, III, XXVII, p. 7.

de cet édifice, y fit découvrir un beau pavé en mosaïque, d'une exécution très-fine et très-soignée, dont le dessin offrait des motifs de fleurs et de guirlandes, avec des panthères et d'autres animaux bachiques; et ce serait du même pavé qu'aurait été détachée une figure d'*Esculape*, de deux pieds de haut, qui fut emportée par le capitaine d'une frégate hollandaise, M. Rottier. Cette circonstance porterait à croire que l'édifice auquel appartenait cette mosaïque était un *temple d'Esculape;* et il est certain, par la belle tête d'*Esculape*, qui est maintenant dans le cabinet de M. de Blacas, et qui fut trouvée avec plusieurs tablettes votives en marbre, dédiées à *Esculape* et à *Hygie*, et avec de nombreuses statuettes d'*Hygie*, dans une grotte de *Mélos*[1], il est certain, dis-je, que le culte d'*Esculape* dut avoir dans cette île quelque sanctuaire considérable.

J'ai parlé des *tombeaux*, dont nos architectes ont fait connaître le type général d'après un de ces tombeaux[2], consistant en une chambre, creusée dans un tuf blanc volcanique, avec une pièce antérieure, en guise de vestibule, laquelle chambre offre, sur les deux parois longitudinales, trois évidements ou niches destinés à recevoir les cercueils, qui se fermaient au moyen d'une dalle de pierre, et, dans la paroi du fond, une septième niche, de forme pareille. Les plus grands de ces tombeaux, tels que celui dont M. L. Ross a donné le plan[3], ont une seconde chambre, disposée de la même manière, à la suite de la grande. L'intérieur de ces tombeaux est enduit d'un stuc blanc, d'un centimètre d'épaisseur, qui était *sans peinture*, à ce que disent nos architectes. Si l'on s'en rapporte pourtant au témoignage des habitants de l'île, on a trouvé plusieurs fois de ces tombeaux, ornés de peintures de décoration; mais il est vrai qu'il n'en subsiste plus d'exemples parmi ceux que l'auteur de cet article a été dans le cas de visiter. Il existe encore, en d'autres parties de l'île, notamment sur sa côte méridionale, non loin d'une vieille chapelle, nommée *Hagia Kyriaki*, beaucoup d'anciens tombeaux, d'une structure plus simple, consistant en une excavation faite dans le tuf à peu de profondeur et recouverte d'une dalle de pierre; et c'est de ces tombeaux que sont sortis la plupart des bijoux d'or, répandus dans tant de cabinets publics et privés de l'Europe, avec beaucoup de vases, en pâte de verre, mais sans qu'il s'y soit trouvé,

[1] Quelques détails sur cette découverte, toute récente en 1830, sont donnés dans les *Annal. dell' Instit. archeol.*, t. I, p. 341-342. La *tête d'Esculape*, avec un *ex-voto* et un autel dédié à *Esculape* et à *Hygie*, est publiée dans l'ouvrage de notre *Expédition scientifique de Morée*, t. III, pl. 29, fig. I, II, IV. — [2] T. III, pl. 28, fig. I, II, III. — [3] *Reisen, etc.*, t. III, XXVII, p. 10.

comme dans les tombeaux, creusés à l'est de la ville antique, aucun vase d'argile peint; ce qui semble indiquer que cette seconde nécropole appartient à l'époque romaine, plutôt qu'aux temps helléniques, où l'usage des vases d'argile peints régna dans toute la Grèce. Ces vases se plaçaient habituellement sur la dalle de pierre qui couvrait le sépulcre; ou bien ils se suspendaient, au moyen de clous de bronze, aux parois de la niche; et, comme ces clous avaient été détruits par l'oxydation, dans ce tuf tendre et pénétré par l'humidité, les vases, brisés dans leur chute, se trouvent ordinairement en fragments sur le sol de la tombe. Ces vases sont le plus souvent de l'ancienne manière grecque, en figures noires sur fond jaune; et l'auteur de cet article en possède un, acquis par lui-même à *Mélos*, qui ressemble, pour la forme, pour le dessin et pour toutes les conditions de la fabrique, aux vases analogues trouvés à *Vulci;* d'où il résulte bien que cette fabrique étrusque avait puisé ses modèles dans l'industrie hellénique; dont *Athènes* et *Corinthe* avaient été les principaux siéges.

Aux détails déjà connus sur les *tombeaux* de *Mélos*, et dignes de tout l'intérêt des antiquaires, à cause de tant d'objets d'art, précieux par le travail ou par la matière, qui en sont sortis par milliers, *bijoux d'or, armes de bronze, pierres gravées, bas-reliefs de marbre et de terre cuite, statues* même, et surtout *vases peints*, on me permettra d'ajouter d'autres renseignements que nous avons dus tout récemment à M. L. Ross[1]. Les tombeaux helléniques de la plus ancienne époque offraient habituellement à l'entrée une *stèle*, d'une pierre dure et noirâtre, que le savant voyageur appelle *trachyte*, dont la hauteur était généralement d'un pied et demi à deux pieds, et qui ne portait que les noms des défunts, en caractères grecs, d'une forme archaïque. La plupart de ces *stèles*, négligées à raison du peu de prix de la matière, ou employées dans des constructions modernes, ont été perdues pour l'étude; et l'on peut apprécier le tort qui en est résulté pour la science, d'après deux ou trois de ces *stèles* que M. L. Ross put encore retrouver, et qui lui offrirent, dans le peu de noms propres qui s'y lisaient et qu'il a publiés, des formes de caractères, ou tout à fait nouvelles ou extrêmement rares dans la paléographie grecque, telles que *l'oméga*, O, *l'omicron*, C, et le *kappa*, ɧ[2]. Il y avait donc, dans ces *stèles* de *Mélos*, délaissées par l'ignorance comme des objets de nulle valeur, de nouveaux éléments d'une paléographie grecque, propres à

[1] *Reisen, etc.*, t. III, XXVII, p. 16-17. — [2] Au sujet de cette lettre, prise par M. L. Ross pour un *kappa*, dans le nom ɧPCYKIONCM, *Κρουκίωνος*, je remarque pourtant que le *kappa* figure, sous sa forme ordinaire, K, dans ce même nom; d'où il suit que le ɧ pourrait bien être une autre lettre qu'un *kappa*.

servir d'indices chronologiques pour l'âge des tombeaux auxquels elles appartenaient, et pour l'histoire de l'art dont tant de monuments s'y trouvaient déposés; et l'on sent que c'est là une véritable perte pour la science. Les tombeaux helléniques d'une époque plus récente présentaient aussi, à leur entrée, une *stèle*, mais en marbre blanc, et de la forme que l'on connaît, qui est celle d'une plaque longue et mince, plus étroite par le haut où elle est arrondie, que par le bas, et quelquefois couronnée par un petit fronton. Ces sortes de *stèles* n'offrent presque jamais de bas-reliefs, et l'inscription s'y trouve près du bord supérieur, ou dans le bas de la tablette, dont tout le champ est resté lisse; ce qui fait conjecturer à M. L. Ross que ce champ avait été rempli de figures peintes, en guise de bas-reliefs, ainsi qu'on en a eu quelques exemples dans des *stèles* attiques. Je suis très-disposé à admettre cette conjecture du savant antiquaire; toutefois j'observe que les *stèles* attiques, qui avaient été peintes, au lieu d'être sculptées, avaient conservé des traces de cette peinture, ainsi que j'ai pu m'en assurer par moi-même au *Pirée*[1]; tandis que M. L. Ross ne dit pas que les *stèles* de *Mélos* lui aient offert des vestiges de couleurs antiques.

Les détails où je suis entré au sujet des antiquités de l'île de *Mélos* me laissent bien peu de place, pour rendre compte du travail de nos architectes sur le *temple de Minerve* au *cap Sunium*, et sur les monuments de l'île d'*Égine*, qui sont les deux derniers points de leur excursion dans les îles grecques, avant leur retour en Morée. Mais l'importance des monuments d'*Égine* m'obligera à en faire l'objet d'un examen détaillé, que je réserve pour un de mes prochains articles. Je terminerai donc celui-ci par l'analyse succincte du travail dont le *temple de Minerve Suniade* a fourni le sujet à nos architectes.

Ce temple, qui s'élevait au haut du *cap Sunium*, sur la cime d'un énorme rocher, inaccessible de tous les côtés, excepté de celui par lequel il tenait au continent de l'Attique, dans une des situations les plus magnifiques qu'il y ait certainement au monde, a dû attirer de bonne heure l'attention des voyageurs et des artistes, puisque ses *colonnes*, qui ont fait donner son nom actuel à l'ancien promontoire, sont l'objet qui s'offre de plus loin et le plus longtemps à l'œil des navigateurs de l'Archipel. Fourmont, qui l'examina en 1730, y vit encore

[1] M. L. Ross, qui cite ces *stèles* du *Pirée*, à l'occasion de deux *stèles* pareilles, provenant de *Rhénée*, qu'il a vues récemment dans le musée de *Syra*, remarque lui-même que les unes et les autres offrent des *traces de figures peintes*, *Reisen*, *etc.*, t. I, 1, p. 9 : « Kleine Stelen am bemerkenswerthesten, die Statt eines Bas-reliefs auf « der glatten Fläche Spuren gemalter Figuren haben. »

dix-sept colonnes entières, et un bas-relief, dont il décrit la composition [1], sans doute un des bas-relifs de la frise, encore en place. Spon, qui voyageait en 1675, y avait trouvé *dix-neuf colonnes doriques sur pied* [2]. Il y a donc lieu d'être surpris et surtout de regretter que ce temple, un des plus beaux monuments de l'art attique, ne soit devenu l'objet d'une étude approfondie que de nos jours, ou dans des temps voisins du nôtre; car l'inexactitude des dessins de David Le Roy ne permet pas de les considérer comme étant le résultat d'une étude sérieuse. Les mutilations dont il a eu souffrir à une époque très-rapprochée, par le fait de mains obscures [3], lui avaient fait perdre déjà une partie des éléments qui auraient pu servir à sa restauration; et, ce qui est bien plus grave encore, une démolition, exécutée en 1826, par les ordres d'un amiral autrichien, M. Paulucci, lui a enlevé des colonnes entières, dont les tambours se trouvent maintenant dans l'arsenal de Venise [4]. Ce n'est donc qu'après que la destruction s'était appesantie sur ce beau monument, et peu de temps après cette dernière démolition, dont ils ne paraissent pas avoir eu connaissance, que nos architectes ont pu s'en occuper, pour en entreprendre, au moins à l'aide du dessin, une restauration, dans laquelle ils avaient été précédés par les architectes de la société des *Dilettanti* [5]. Mais il est vrai de dire qu'à l'exception du petit édifice, servant de *propylée*, dont la découverte est due aux artistes anglais, le travail de ceux-ci le cède de beaucoup, pour le mérite de l'exactitude, à celui de nos architectes; sans compter que l'œuvre même de la restauration appartient en propre à ces derniers.

Le *temple de Minerve Suniade*, tel qu'il apparaît actuellement, privé de ses deux façades principales, au levant et au couchant, mais conservant encore *neuf* de ses colonnes, sur un de ses côtés, et *deux*, sur le côté opposé, avec les *deux colonnes* et les deux *piliers d'ante* de son *pronaos*, était un édifice hexastyle, périptère, dont la longueur seulement restait ignorée, par suite de la disparition absolue des colonnes qui suivaient la dixième de la rangée méridionale. Mais une portion de construction, reconnue par nos architectes à l'angle sud-ouest, leur a

[1] *Mémoires de l'Académie*, t. VII, p. 350. — [2] *Voyage de Grèce, etc.*, t. II, p. 265. — [3] Voyez ce qui est dit, à ce sujet, dans les *Antiquit. uned. of Attica*, ch. VIII, p. 54. Chandler parle, *Travels*, ch. II, p. 8, de colonnes détruites de son temps par un Turc, nommé Jaffeir Bey. — [4] Des détails très-précis, et malheureusement trop authentiques, sur cette opération barbare, sont donnés dans une lettre de M. David Weber, de Venise, insérée au *Bullet. dell' Instit. archeolog.* 1832, p. 148, sgg. — [5] *The unedited Antiquities of Attica*, by the Society of Dilettanti, London, 1817, fol. La même société des *Dilettanti* a reproduit ce travail dans ses *Ionian Antiquities* (London, 1817, fol.), t. II, pl. IX-XIV, p. 20-21.

servi à déterminer de la manière la plus exacte l'extrémité occidentale du temple, qui avait *douze colonnes* sur ses faces latérales, et qui ressemblait par cette circonstance aux *temples de Némésis*, à *Rhamnunte*, et *de Minerve*, à *Égine*, avec l'architecture du premier desquels la sienne offre tant de rapports. Un autre point très-important, acquis aussi à l'histoire de l'art, par suite de cette restauration, c'est la place assignée aux bas-reliefs qu'on avait cru appartenir aux métopes de l'ordre extérieur du temple[1]. Il est maintenant démontré par la largeur des plaques sculptées, qui varie dans chacune d'elles, et qui est plus grande ou plus petite que celle des métopes, de même que par la disposition des pilastres d'*ante*, semblable à celle du *temple de Thésée*, que les bas-reliefs en question avaient servi à décorer la frise du *pronaos* et celle du *posticum*. Moyennant ces deux notions capitales, et grâce à l'examen le plus consciencieux des débris de l'édifice, nos artistes ont pu essayer de le rétablir, comme ils l'ont fait par le dessin; et nous ne craignons pas de regarder cette partie de leurs travaux comme un des résultats les plus intéressants de leurs études en Grèce.

Ce temple de *Minerve Saniade* est en effet un des monuments de l'antiquité grecque les plus remarquables par plus d'une particularité. J'ai déjà indiqué celle des *douze colonnes latérales*, qui constitue une rare exception au système général des temples grecs, lesquels admettaient, à leurs portiques latéraux, un nombre impair de colonnes. Une particularité non moins curieuse qu'ont négligé de relever nos architectes, dans leur texte, bien entendu, puisqu'elle ne pouvait manquer d'être exprimée dans leur dessin, c'est que les colonnes de ce temple n'ont que *seize cannelures* au lieu de *vingt*, qui est le nombre ordinaire des cannelures de l'ordre dorique, dans les beaux temps de l'art grec. Il n'existe, à ma connaissance, parmi les temples de la Grèce même, aucun autre exemple de cette particularité, pas même au *temple d'Égine*[2], qui offre,

[1] C'est Dodwell qui a exprimé cette opinion à plusieurs reprises, *A Tour*, t. I, p. 542 : « The metopæ, which are ornamented with bas-reliefs, are apparently from the « parian quarries; » et p. 544 : « I went down the steepest part of the preci- « pice, and found a metopa..... beautifully sculptured, but corroded by the spray « of the sea. » — [2] M. Ross, qui cite les colonnes intérieures du *temple d'Égine*, comme ayant seize cannelures, *Reisen*, II, xv, p. 4, s'est laissé tromper par sa mémoire. Hors de la Grèce, je ne connais que les colonnes du *temple de Diane* et celles du *temple* de *Jupiter Olympien*, à *Syracuse*, qui offrent la même particularité, Serradifalco, *Antichità di Siracusa*, tav. IX et XXIX. Les colonnes du grand *temple de Pæstum* que cite encore M. L. Ross, sont en dehors de la question, puisque ce temple renferme des colonnes où le nombre des cannelures varie de 16 à 20 et à 24, à proportion de la grosseur de ces colonnes; voyez, à ce sujet, l'observation de Delagardette, *Ruines de Pæstum*, pl. IX, lettr. B, H, et I, p. 28.

d'ailleurs, par les colonnes, au nombre de *douze*, de ses portiques latéraux, un trait essentiel d'analogie avec celui-ci. Faut-il conclure de cette circonstance, que le *temple de Sunium*, par le nombre de ses *seize cannelures*, nombre normal et primitif, emprunté du type égyptien, serait un monument de l'âge anté-homérique, comme n'a pas craint de le proclamer M. L. Ross [1], avec une hardiesse que je n'ai pas le courage de blâmer, mais à laquelle je ne saurais donner mon assentiment. Loin de là : je déclare ici, puisque j'en trouve l'occasion, que je repousse l'origine égyptienne de l'ordre dorique, que les égyptologues de l'école de Champollion, et à leur tête M. Lepsius [2], ont cru pouvoir admettre, d'après l'exemple des *piliers à seize cannelures* des grottes de *Beni-Hassan ;* et j'ai depuis longtemps l'intention de traiter, dans un mémoire spécial, cette question si grave et si intéressante de l'origine des ordres grecs, tout à fait en dehors du système de l'architecture égyptienne. Sans entrer donc dans cette question, je me borne à dire que, d'après tous les éléments de sa construction et tous les caractères de son style, le *temple de Sunium* appartient à la même période de l'art grec que le *temple de Minerve* à *Égine*, celui de *Thésée* à *Athènes*, et celui de *Némésis* à *Rhamnunte*, c'est-à-dire à l'époque qui précéda immédiatement l'administration de Périclès, ou qui en vit les commencements; et j'avoue que l'idée qui ferait de ce temple un monument de l'âge anté-homérique est absolument contraire à toutes les notions que je me suis faites de l'histoire de l'art grec.

Une autre question, qui se rapporte à ce temple de *Sunium*, et sur laquelle nos architectes ont évité pareillement de se prononcer, serait celle du sujet de la frise, dont ils ont fait connaître un des bas-reliefs, en déterminant, pour l'emplacement de cette frise, les portiques du *pronaos* et du *posticum;* en quoi je suis tout à fait de leur avis. Il est bien à regretter que les dalles sculptées qui formaient cette frise soient tellement dégradées, qu'elles ne présentent plus que des ombres de bas-reliefs, au point qu'il ne soit plus possible de reconnaître le motif de ces sculptures. Toutefois, s'il est permis de hasarder une conjecture à l'aide du seul morceau de frise, encore très-endommagé, que nos architectes aient publié [3], et qui offre un groupe de *deux personnages athlé-*

[1] *Reisen, etc.*, II, xv, p. 6 : « Einer sehr frühen Zeit (und warum nicht der vor-« homerischen, da der Dichter Sunion schon als ein Heiligthum kennt?) muss « nun auch dieser Tempel angehören, dessen Säulen noch das ursprüngliche, aus « dem Entstehungsprincip hervorgehende Zahlverhältniss der Cannelirungen ha-« ben. » — [2] Lepsius, *Mém. sur l'ordre des colonnes-piliers en Égypte*, dans les *Annal. dell' Instit. archeol.*, t. IX, p. 65-102; *Monum. dell' Instit.*, t. II, tav. XLV, et tav. agg. F. — [3] *Expédit. scientifique, etc.*, t. III, pl. 33, fig. 1.

tiques, en présence d'un *agonothète*, je serais disposé à croire que la frise se composait d'une suite de sujets empruntés aux jeux gymniques. en rapport avec les *joûtes navales* qui se célébraient en face du *cap Sunium*. C'est effectivement une notion curieuse qui nous est fournie par un passage d'une harangue de Lysias [1]; et, à l'appui de cette notion, nous savons, grâce à une observation de M. L. Ross [2], qu'il existe, sur le haut de la colline, du côté de l'ouest, une excavation de forme demi-circulaire, telle qu'aurait dû l'être la cavité d'un *théâtre*, *κοῖλον*, destiné à recevoir les spectateurs de ces luttes maritimes. Sans doute que des fouilles, qui pourraient si facilement être exécutées dans l'aire et au voisinage de ce temple, où le sol des décombres n'a pas encore été remué, fourniraient le moyen de résoudre cette question, en faisant apparaître quelques-uns des bas-reliefs de la frise moins maltraités par le temps, et en rendant à la lumière d'autres éléments de sa restauration qui nous manquent encore. Je ne puis mieux terminer cet article que par ce vœu, qui s'applique à presque tous les monuments de la Grèce.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

POETÆ BUCOLICI ET DIDACTICI. *Theocritus, Bion, Moschus*, recognovit et præfatione critica instruxit C. Fr. Ameis.—*Nicander, Oppianus, Marcellus Sideta De piscibus, poeta De herbis*, recognovit F. S. Lehrs. Præfatus est K. Lehrs. *Phile iambi De proprietate animalium*, ex codicibus emendarunt F. S. Lehrs et Fr. Dübner. Græce et latine cum scholiis et indice locupletissimo. Paris, Didot, 1846; grand in-8°, de XXXII et 86, XIV et 174, III et 48 pages.

Scholia in Theocritum, auctiora edidit et annotatione critica instruxit Fr. Dübner. *Scholia et paraphrases in Nicandrum et Oppianum*, partim nunc primum edidit, partim collatis codd. mss. emendavit, annotatione critica instruxit et indices confecit U. Cats Bussemaker. Paris, Didot, 1849; grand in-8°, de XIV et X, et 671 pages.

DEUXIÈME ARTICLE [3].

A la suite des poëtes bucoliques, on trouve les poëmes d'Oppien sur

[1] Lys. Ἀπολογ. δωροδοκ., p. 700, ed. Reisk. (p. 196, Tchn.): *Νενίκηκα δὲ τριήρει μὲν ἁμιλλώμενος ἐπὶ Σουνίῳ, ἀναλώσας πεντεκαίδεκα μνᾶς.* — [2] L. Ross, *Reisen, etc.*, II, XV, p. 8, 9). — [3] V. le cahier d'avril 1850.

la Chasse (*Κυνηγετικά*) et sur la Pêche (*Ἁλιευτικά*). Ce poëte, à ce qu'il paraît, faisait l'admiration des Byzantins; non-seulement il nous en reste beaucoup de manuscrits[1], mais ils contiennent presque tous un nombre très-considérable de scholies et de gloses explicatives. La rédaction de ces notes purement grammaticales prouve que ce poëte avait, avec quelques pièces d'Euripide et le Plutus d'Aristophane, la plus large part dans les études scholaires des Grecs du moyen âge[2]. Mais si, pendant plusieurs siècles, Oppien a eu le privilége d'être beaucoup lu, expliqué, commenté, il n'en est pas de même aujourd'hui, et c'est à tort. Oppien est un poëte fort habile; il a de plus une qualité assez rare, c'est qu'il est plein d'âme: non-seulement ses peintures sont bien coloriées, de bon goût et fidèles, eu égard aux connaissances et aux idées du temps en histoire naturelle; elles sont aussi exécutées avec un sentiment qui se communique agréablement au lecteur et contribue à soutenir l'intérêt. Cet éloge, qui n'a rien d'exagéré, s'applique surtout au poëme sur la Pêche, dont Oppien est aussi indubitablement l'auteur qu'il ne peut l'être des *Cynégétiques*. Dans ce dernier poëme, en effet, l'esprit, le talent poétique et le style ne sont pas au même niveau que dans le premier; il y a même une infériorité palpable. Les juges les plus compétents, Schneider, Hermann et M. Lehrs, qui ont fait une étude spéciale, le premier de la langue grecque, les deux autres de toutes les particularités imaginables du langage, de la métrique, de l'épopée et de la poésie didactique des Grecs, sont unanimes sur ce point, que ces deux poëmes ont pour auteurs deux personnages différents portant le même nom, et que les *Cynégétiques* sont postérieures et offrent des traces évidentes d'une imitation des *Halieutiques*. A côté de ces grandes autorités, celle de Belin de Ballu n'a aucune valeur: la plupart des raisons, d'ailleurs, que ce dernier cherche à faire valoir contre l'opinion de Schneider reposent sur des erreurs très-faciles à réfuter.

L'auteur des *Halieutiques* était presque contemporain d'Athénée[3], et vivait sous Antonin le Philosophe et sous Commode; le témoignage d'Athénée et les allusions historiques contenues dans le poëme en font foi. La vie d'Oppien, donnée en tête des Scholies (p. 243, éd. Bussem), place le poëte du temps de Sévère et de Caracalla, sous le règne duquel

[1] Voy. Fabric. *Bibl. gr.* vol. V, p. 594. — [2] On lit en effet, p. 260, au commencement: *Τοῖς νέοις μόχθον τ'* (sic, male Buss. δ') *ἔδωκε καὶ κόπον τοῦ μανθάνειν*, ce qui semble avoir été écrit par un écolier mécontent. — [3] Athen. *Deipnosoph*, I, p. 13, B: *Καικίλιον λέγω τὸν Ἀργεῖον,.... καὶ τὸν ὀλίγῳ πρὸ ἡμῶν γενόμενον Ὀππιανὸν τὸν Κίλικα.*

elle le fait venir à Rome; c'est donc là probablement la date du poëte des *Cynégétiques*. On a lieu de s'étonner que le nouvel éditeur, M. Lehrs, n'ait pas dit un seul mot de cette controverse, et qu'il ait conservé le nom Ὀππιανοῦ dans le titre des *Cynégétiques* sans aucun signe distinctif, circonstance que le lecteur aurait tort de considérer comme un rejet absolu des résultats que nous venons de mentionner [1].

Quoi qu'il en soit, F. S. Lehrs a notablement amélioré le texte de Schneider, et il a corrigé avec beaucoup de soin la traduction latine. Toutefois il n'a pas été assez heureux pour voir l'entier achèvement de son ouvrage : c'est le célèbre professeur de Kœnigsberg, M. K. Lehrs, qui, dans une savante préface, nous rend compte des corrections les plus importantes que son frère a fait entrer dans le texte [2].

L'époque à laquelle a vécu l'auteur des *Halieutiques* ne nous permet pas de chercher dans les scholies des notions et des résultats du vaste savoir de l'école Alexandrine, car elle n'a pas pu s'occuper d'Oppien. Le fond et la rédaction de ces scholies appartiennent entièrement aux professeurs byzantins. En 1597, Rittershus avait tiré de trois manuscrits d'amples scholies sur les *Halieutiques;* d'autres, plus amples encore, ont été depuis signalées dans les bibliothèques de Munich, de Vienne, de Turin et du Vatican. Une partie de ces scholies inédites existe aussi dans des manuscrits de Paris que M. Bussemaker a soigneusement copiés; deux autres manuscrits de la même bibliothèque lui en ont également fourni de nouvelles sur les *Cynégétiques*. Les recherches les plus assidues, faites dans beaucoup de livres et de manuscrits, ont permis à ce savant de réunir en corps une immense quantité de scholies sur Oppien, et il a rendu compte de son travail bibliographique et critique dans une préface très-instructive, et dans des notes pleines d'exactitude et d'érudition. On ne peut que savoir gré à M. Bussemaker d'avoir exécuté, avec la plus rare patience, un travail aussi compliqué, et qui, sous le rapport du goût et de l'intérêt, devait offrir au savant éditeur si peu de dédommagements [3].

[1] On trouvera le résumé des raisons données de part et d'autre dans la dissertation de M. Ferd. Peter, intitulée : *Commentatio, in qua enarrata virorum doctorum disceptatione de Oppianis, in eorumdem vitam græce scriptam inquiritur,* Zeitz, 1840, in-4°. — [2] La préface ne parle pas des manuscrits de Brunck qui sont conservés dans le fonds du supplément grec de la Bibliothèque nationale de Paris. Parmi ces manuscrits, se trouve une copie du poëme d'Oppien, avec des collations et des corrections, le tout de la main de Brunck. Il serait à désirer qu'on examinât ce travail, qui contient peut-être des renseignements autres que ceux que le savant professeur de Strasbourg avait communiqués à Schneider (voy. la préface de ce dernier, p. XIV). — [3] Tout en rendant justice au talent et à l'exactitude de M. Bussemaker, nous

Les deux poëmes dont nous venons de parler sont suivis d'une paraphrase intitulée : Εὐτεκνίου Παράφρασις τῶν Ὀππιανοῦ Ἰξευτικῶν, et à propos de laquelle nous répéterions volontiers le mot célèbre, *habent sua fata libelli.* En effet, M. Lehrs a reproduit le texte de l'édition de Schneider (Strasbourg, 1776), sans s'être aperçu que M. Cramer avait déjà publié le même ouvrage d'après un manuscrit de Paris beaucoup plus complet et plus correct, sous le titre de Περὶ ὀρνίθων[1]. De son côté, M. Cramer crut offrir au public un ouvrage inédit, et il ne s'était pas douté qu'il fût connu depuis longtemps. S'il avait fait cette remarque, il se serait probablement contenté d'en publier les chapitres nouveaux et quelques suppléments des autres. Ce n'est qu'à la fin de son travail que M. Cramer reconnut son erreur, et c'est alors que, dans une note qui termine, il renvoie le lecteur à l'édition de Schneider. Indépendamment de cette inadvertance (qui aura, malheureusement, pour conséquence de forcer M. Didot à refaire une vingtaine de pages), M. Lehrs, en reproduisant l'édition de Schneider, s'est permis une suppression, que le texte même qu'il publie condamne de la manière la plus formelle. Voici la fin du troisième et dernier livre (page 125) : *Τοσαῦτά μοι, κράτιστε βασιλεῦ, περὶ τοῦ βίου καὶ τῆς ἄγρας τῶν ὀρνίθων ἐστὶν εἰπεῖν. Διονύσιος δὲ αὐτὰ παρὰ τοῦ τῆς Λητοῦς Ἀπόλλωνος διδαχθῆναι φησί.* Au lieu de Διονύσιος δὲ on s'attendrait à Ὀππιανὸς δὲ — φησί. Mais le texte est positif : c'est ce qui explique pourquoi Schneider donnait le titre suivant : Εὐτεκνίου τοῦ σοφιστοῦ παράφρασις τῶν Ὀππιανοῦ (ἢ μᾶλλον Διονυσίου) Ἰξευτικῶν. M. Lehrs a cru devoir enlever les mots placés entre parenthèses; mais le manuscrit de Paris, publié par M. Cramer, et qui contient la préface adressée à l'empereur, donne gain de cause à la critique de Schneider. Voici le commencement de cette préface : « Puisque Dieu, dans sa justice, vous a donné le goût et l'amour « des sciences, à vous qui possédez l'empire des terres et des mers, puis-

ne pouvons nous empêcher de relever les défauts presque inséparables de toute première publication d'un texte. Il y a beaucoup de passages qui demandent encore le secours de la critique : nous nous bornerons ici à quelques observations sur les scholies des *Cynégétiques*. Lib. II, 109 (p. 250) ligne 9, lisez Ὀρόντης λίμνῃ προσεχ. Ligne 11, supprimez la conjecture de l'éditeur, νύμφῃ. — Ligne 13, ponctuez Ἐμβλωνὸν (ὄρος δ' οὗτος) καὶ τοὺς αὐτοῦ καταιγίζων πρόποδας et effacez les conjectures de M. Bussemaker τοσοῦτο κ. τ. λ. Lib. II, 343, v. 2, corrigez ὑπέδειξε. — II, 397, v. 1, pour ἄκοντας lisez ἀκοντίσας et non ἀκόντια, qui ne donne aucun sens. — II, 511, v. ult., lisez ἐξευρημένας, comme le demande le sens du vers d'Oppien. Le copiste a trop soigneusement corrigé en répétant deux fois la même syllabe. — [1] Dans le vol. I, p. 21 des *Anecdota græca e codd. manuscriptis Bibliothecæ regiæ Parisiensis*, Oxon., 1839, 4 vol. in-8°.

« que vous désirez ajouter à vos vastes connaissances tout ce que le poëte « Denys a écrit sur les oiseaux, il faut bien que je cherche à remplir la « tâche que vous m'imposez. J'aurai soin de vous apprendre à distinguer « ceux qui se plaisent à chercher leur nourriture dans les fleuves, dans « les lacs ou dans la mer, et ceux qui volent de préférence sur les monta- « gnes ou dans la plaine; je ferai en sorte que vous sachiez le nom de « chacun d'eux et que vous puissiez connaître parfaitement leurs habitu- « des, leurs industries, leurs forces, leurs instincts et les différentes ma- « nières de leur faire la chasse [1].

Ce début, d'accord avec la conclusion, met hors de doute le fait littéraire que ce qui a été intitulé jusqu'ici paraphrase des Ἰξευτικά d'Oppien est, en réalité, la paraphrase des Ὀρνιθιακά de Denys. Gesner, le savant naturaliste, avait trouvé dans un manuscrit de Venise la paraphrase des poëmes d'Oppien sur la Chasse et sur la Pêche, avec le nom d'Eutecnius en tête; puis, sans titre, l'ouvrage Περὶ ὀρνίθων. Il dit que cette circonstance lui a fait supposer que cet ouvrage était probablement la paraphrase des *Ixeutiques*, faite par le même Eutecnius. Gerhard Vossius ne peut pas non plus avoir trouvé de titre, puisqu'il conclut de la dernière phrase du livre III (rapportée plus haut), que c'est un ouvrage de Denys le Périégète. Enfin Winding, qui le premier a publié cet ouvrage, d'après deux manuscrits, dit expressément que tous deux étaient tronqués au commencement (*utrumque initio mutilum*[2]). Tout cela prouve, avec la plus grande évidence, que le titre traditionnel, accepté et reproduit par le nouvel éditeur, n'est qu'une conjecture, une simple supposition. Ajoutez à cela que la paraphrase authentique d'Eutecnius [3], du premier livre des *Cynégétiques*, ainsi que sa Μετάφρασις, également authentique, des deux poëmes de Nicandre [4], diffèrent beaucoup des Ὀρνιθιακά et quant à la méthode de paraphrase ou réduction en prose, et quant aux allures du style. Nous devons faire remarquer, en dernier lieu, que l'ouvrage qui passait jusqu'ici pour une paraphrase des Ἰξευτικά, ou poëme sur l'art de l'oiseleur, se divise en trois livres, dont les deux premiers, qui sont les plus longs, ne disent pas un seul mot de

[1] Ἐπειδή σοι τῆς γῆς ἁπάσης ἔχοντι καὶ τοῦ πελάγους τοὺς (*male omiss. ap. Cramer.*) οἴακας σοφῷ τε εἶναι καὶ φιλομαθεῖ δέδωκεν εὖ ποιῶν ὁ Θεὸς, καὶ τοῖς πολλοῖς ἐθέλεις ἅπερ οἶσθα προσθεῖναι πάνθ' ὅσα περὶ πτηνῶν τῷ ποιητῇ Διονυσίῳ (*Cod.* Διονύσου) συγγέγραπται, φέρε δὴ καὶ ταύτην σοι τὴν ὑπουργίαν ἐκπληρώσωμεν, ὡς ἂν τῶν ὀρνίθων εἰδείης τούς τε ὑγρᾶς τροφῆς ἔρωτι, ποταμοῖς ἢ λίμναις (*Cod.* λύμνες) ἢ καὶ τῇ θαλάσσῃ χαίροντας, καὶ τοὺς τοῖς ὄρεσιν ἢ τοῖς πεδίοις (*Cod.* παιδίοις) ἐφιπταμένους· ὀνομάζειν τε ἔχοις ἕκαστον, ἤθη καὶ τέχνας καὶ ἰσχὺν καὶ πόθους αὐτῶν καὶ τοὺς τῆς ἄγρας τρόπους ἐξεπιστάμενος. — [2] Voy. Schneider, p. 437 et 438 de son édition. — [3] P. 370-375, édit. Bussemaker. — [4] P. 219-242, édit. Bussem.

l'oiseleur : ils sont uniquement consacrés à l'histoire naturelle et mythique des oiseaux; ce n'est que le troisième livre, le plus court des trois, qui donne des notions utiles à l'oiseleur et pouvant être en réalité qualifiées Ἰξευτικά. Ce n'est donc pas ainsi, mais bien Ὀρνιθιακὰ, qu'il faut intituler cet ouvrage.

En effet, tel est précisément le titre d'un traité attribué à Denys; mais quel peut être ce Denys, parmi tant d'écrivains qui ont porté ce nom? Nous nous trouvons réduits à un témoignage unique, mais ce témoignage est conçu de manière à nous permettre de supposer qu'il repose sur les autorités les plus respectables. Eustathe, à la fin de son épître dédicatoire adressée à Jean Ducas et placée en tête de son commentaire sur Denys le Périégète, s'exprime ainsi : « Indépendamment de sa Περιήγησις, Denys passe pour avoir composé d'autres « ouvrages, tels que les Λιθιακὰ, les Ὀρνιθιακὰ et les Βασσαρικά. L'attri« bution des Λιθιακὰ à Denys le Périégète paraît justifiée par la confor« mité du style. Il n'en est pas de même des Βασσαρικὰ, dont le style âpre « et rude a fait reconnaître pour auteur Denys de Samos. Quant aux « Ὀρνιθιακὰ, ils ont été attribués à un autre Denys de Philadelphie, qui « a reçu le surnom de Ὑπόκενος à cause de l'impropriété des termes dont « il se sert [1]. » Nous ne saurions décider si c'est Philadelphie en Lydie, ou Philadelphie en Syrie, qu'Eustathe a voulu indiquer comme patrie du poëte; la paraphrase ne fournit aucune indication qui puisse nous mettre sur la voie, si ce n'est peut-être pour un savant naturaliste, et encore nous en doutons. Dans tous les cas, il est impossible d'admettre l'opinion bizarre [2], pour ne rien dire de plus, d'un savant qui s'est imaginé d'expliquer Φιλαδελφεὺς par ces mots de Pline [3]: *Dionysius a Philadelpho missus in Indiam*, en se persuadant que, à cause de cet envoi par Ptolémée Philadelphe, Denys avait reçu le surnom de Φιλαδελφεύς [4].

Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails à propos d'une question littéraire qui ne manque pas d'intérêt et qui méritait d'être éclaircie. Nous pensons qu'elle sera et qu'elle doit être traitée de nou-

[1] P. 13, ed. Oxford, 1697 : Διονύσιος....... συγγράψαι καὶ ἄλλα βιβλία λέγεται (outre la Περιήγησις), Λιθιακά τε καὶ Ὀρνιθιακὰ καὶ Βασσαρικά· ὧν τὰ μὲν Λιθιακὰ ἐκρίθησαν ἴδια Διονυσίου καὶ αὐτὰ, διὰ τὴν τοῦ χαρακτῆρος ὁμοιότητα· τὰ δὲ Βασσαρικὰ, διὰ τὴν τραχύτητα οὐκ ἄξια τούτου κριθέντα, εἰς τὸν Σάμιον ἀνηνέχθησαν Διονύσιον· τὰ δὲ Ὀρνιθιακὰ εἰς ἄλλον τινὰ Φιλαδελφέα Διονύσιον, ὃν διὰ λέξεως ἀκυρολογίαν ἐπεκάλουν Διάκενον, ou comme M. Bernardi écrit (d'après deux manuscrits) Ὑπόκενον, et cette dernière leçon paraît en effet la véritable. — [2] Voy. Fabricius, *Bibl. gr.*, vol. IV, p. 411. — [3] *Hist. nat.*, VI, ch. XXI, p. 375. édit. Bipont. — [4] Dans ce dernier cas, il aurait fallu Φιλαδέλφειος, et non pas Φιλαδελφεὺς, qui n'est qu'un ethnique.

veau par le savant qui se chargera de donner une nouvelle édition de cet ouvrage; car il est évident que le volume de M. Didot serait incomplet et perdrait de son prix, au point de vue littéraire, s'il ne donnait pas les utiles et indispensables suppléments publiés par M. Cramer, d'après le manuscrit de Paris. Outre la préface, dont on a vu plus haut toute l'importance au point de vue de l'histoire littéraire, ce manuscrit contient des chapitres entiers et des suppléments considérables qui ne se trouvaient point dans l'édition de Schneider, sans parler même d'un grand nombre de leçons excellentes qui rectifient très-souvent le texte. Ce précieux manuscrit porte le n° 1843 et est en papier de coton[1]; il a été écrit au XIII[e] siècle, et il est très-correct, malgré quelques fautes d'iotacisme, faciles à corriger[2].

En publiant ce manuscrit, M. Cramer, dont on connaît les services et la sagacité, a introduit dans le texte un certain nombre de corrections évidentes; mais il nous semble qu'il aurait pu l'améliorer encore. Nous laissons ce soin au savant qui entreprendra ce nouveau travail, en lui recommandant de revoir très-attentivement le manuscrit et de ne point se fier toujours au texte donné par M. Cramer, et qui ne présente point toutes les garanties désirables d'exactitude. L'examen de quelques passages des suppléments fournis par le manuscrit de Paris montrera combien le texte est encore susceptible d'amélioration, soit par conjectures, soit en adoptant simplement la leçon du manuscrit.

P. 20, 11: *Καλάμῳ δὲ, ὃν ἰξῷ τις ἐξαλείψας θηράτης ἀνατείνει, συγκολλώμενόν τε καὶ καθελκόμενον· ἢ πρὸς θάμνους μέν τινας, ὥσπερ δὴ ἀναπαύσεως ἀφικόμενον*. D'abord le manuscrit donne *ἐπαλείψας* au lieu de *ἐξαλείψας*: ensuite on ne comprend pas la construction des mots *ὥσπερ δὴ ἀναπαύσεως*, mais, en recourant de nouveau au manuscrit, on trouve *ὑπὲρ* au lieu de *ὥσπερ*, ce qui indique la correction nécessaire *ὑπὲρ διαναπαύσεως*, correction justifiée par ce qui suit: *ὥστε ὀλέθριον καὶ τελευταίαν αὐτῷ γενέσθαι τὴν διανάπαυσιν*[3].

Ibid., ligne 18: *Καί τινας μεταξὺ τῶν κλάδων ῥάβδους ἐνθέντες*. Dans le manuscrit *ἐκθέντες*.

P. 23, 9: *Καὶ τῆς καλιᾶς ἐξελαύνεται, καὶ τῶν ἄλλων ὀρνίθων οἶκτος αὐτῷ τροφὴν χορηγεῖ, ὡς τοὺς παῖδας τρέφειν τοὺς ὀρφανοὺς τῶν αὐτῶν περιττοῖς*

[1] M. Cramer (*Anecd. Paris.*, t. I, p. 21) dit à tort que ce manuscrit est en papier (*chartaceus*), malgré l'indication donnée par le catalogue imprimé qui porte *bombycinus*. — [2] Il nous semble que M. Cramer a été trop sévère pour le copiste lorsqu'il dit : « Intervenit autem fol. 54 hoc opusculum Περὶ ὀρνίθων; et « cum cætera omnia eadem optimaque manu scripta sint, illud diversa et *pessime* « quidem exaratum est. » — [3] Dans l'édition de M. Didot, lib. I, cap. XXVI à la fin : *καὶ καιρὸς ἥκει ἀναπαύσεως*. Notre manuscrit donne encore *διαναπαύσεως*.

γειτνιῶντες εἰώθασι· τήν τε πενίας ἀνάγκην ἰώμενοι καὶ τὴν χρείαν. Deux inexactitudes dans cette phrase : dans le manuscrit, on lit *ἀπελαύνεται* au lieu de *ἐξελαύνεται* et *ἰώμενος* au lieu de *ἰώμενοι*. Quant à *χωρηγεῖ*, il est évident qu'il faut corriger *χορηγεῖ*.

P. 24, 3 (Περὶ Γυπός) : *Καὶ φασὶν ἐντεῦθεν αὐτοῖς ταχείας εἶναι τὰς κατὰ τὴν νωσημὴν ἀντιλήψεις· εἰ καὶ πόρρω που τελευτήσει ἔτι ζῷον.* M. Cramer a marqué d'un *sic* le mot *νωσημὴν* très-corrompu en effet, mais qui ne l'est certes pas autant dans le manuscrit portant *ωσμὴν*, d'où la facile correction *κατὰ τὴν ὀσμήν*[1].

P. 24, 5 : *ὡς καὶ πολεμεῖν ὑπὲρ αὐτοῖς πρὸς ἀλλήλους· καὶ τὸν ἰσχύει κρείσσονα τοὺς ἄλλους ἀποδιώκειν.* Il faut évidemment changer *ἰσχύει* en *ἰσχύϊ*.

P. 24, 21 (Περὶ Ἱέρακος) : *Καὶ τοῖς ἀνθρώποις δὲ ἄλλοι κοινωνοῦσι τῆς θήρας δεαλοῖς τε ἐχόμενοι, καὶ τὰ θηρώμενα τῶν ὀρνίθων* (cod. *ὀρνέων*) *φοβοῦντες.* Encore un mot corrompu par le fait de l'éditeur. Lisez avec le manuscrit *δεσμοῖς* au lieu de *δεαλοῖς* qui ne signifie rien.

P. 29, 13 (Περὶ Ἰΰγγων) : *Συνεχῶς δὲ τοὺς τραχήλους κινοῦσιν, ὡς οἱ τῶν ἀνδρῶν διαδεχόμενοί τε καὶ θηλυδρίαι βακχεύειν ἐπὶ τῆς τελευτῆς τῆς Ῥέας εἰώθασι.* L'auteur fait, sans aucun doute, ici allusion à quelque fait particulier aux mystères de Cybèle ; on sait qu'Attis, les *ἀποκεκομμένοι* ainsi que les efféminés (*θηλυδρίαι*), jouaient un des principaux rôles dans ces mystères, d'où je croirais volontiers qu'il faut lire *ἀποκεκομμένοι* au lieu de *διαδεχόμενοι*. Quant à *τελευτῆς*, ce mot doit être changé en *τελετῆς*.

P. 35, 6 (Περὶ Καταράκτου) : *Οὕτω γὰρ ἂν θᾶττον τῆς πατρῴας θήρας τὸν τρόπου ἐκδιαδέχθειεν. Καί τις ἂν αὐτοὺς εἰκάσειε παισὶν ἐπὶ γεωργίαν ἑπομένοις γεγηρακότι πατρί.* Lisez et corrigez d'après le manuscrit *ἐκδιδαχθεῖεν· καὶ τίς ἂν αὐτοὺς εἰκ. π. ἐπὶ γεωργίας κ. τ. λ.*

Cet examen suffit pour montrer que M. Cramer n'a pas tiré du manuscrit de Paris tout le parti possible. Peut-être ce savant distingué a-t-il rencontré de grandes difficultés de lecture ; l'écriture du manuscrit, en effet, est très-fine, très-serrée, et ne peut être déchiffrée que par un œil très-exercé et habitué aux difficultés paléographiques. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'à cause même de ces raisons un nouvel éditeur ne saurait apporter trop de soin et d'attention dans la révision de ce texte.

É. MILLER.

[1] Voy. Ælien, *Hist. An.* II, 46.

LEIBNITII ANIMADVERSIONES AD CARTESII PRINCIPIA PHILOSOPHIÆ, ETC., par le docteur Guhrauer; in-8°, Bonn, 1844.

PREMIER ARTICLE.

Leibnitz, en divers endroits de sa vaste correspondance, parle à ses amis du nouvel écrit qui vient d'être retrouvé dans la bibliothèque de Hanovre, et publié par les soins de M. le docteur Guhrauer; il en fait même connaître l'étendue, le caractère et l'objet.

IIIe série de nos ouvrages, *Fragments philosophiques*, t. III, PHILOSOPHIE MODERNE, p. 78, Lettre de Leibnitz à Nicaise, du 5 juin 1692 : « J'ai fait « autrefois des remarques sur la première et deuxième partie des *Prin-* « *cipes* de M. Descartes. Ces parties comprennent en abrégé sa philoso- « phie générale, où j'ai été le plus souvent obligé de m'écarter de lui. Les « parties suivantes viennent au détail de la nature, qu'il n'est pas encore si « aisé d'éclaircir : c'est pourquoi je n'y ai pas encore touché. » Autre lettre de janvier 1693, p. 92 et 93 : « J'avais fait quelques remarques sur la pre- « mière et la deuxième partie des *Principes* de M. Descartes, qui com- « prennent la partie générale de sa philosophie, et je les ai envoyées en « Hollande pour être vues avant l'impression par des habiles gens, tant « Cartésiens qu'autres, pour profiter de leurs avis. La distance des lieux « et la difficulté des temps m'a empêché de les envoyer en France, où « j'aurais voulu les soumettre au jugement incomparable de M. d'A- « vranches. (Huet)... »

En effet, en cherchant dans la correspondance de Leibnitz et de Huygens, publiée par M. Uylenbroeck (*Christiani Hugenii, aliorumque seculi XVII virorum illustrium exercitationes mathematicæ et philosophicæ. In-4° Hagæ comitum, 1833*), on y rencontre la confirmation de ce que Leibnitz vient de dire à Nicaise. Lettre de Huygens à Leibnitz, onze juillet 1692 : « M. de Beauval (auteur de l'*Histoire des ouvrages des* « *Savants*) m'a presté vos remarques sur les deux premières parties des « *Principes* de Descartes, que j'ai examinées avec plaisir........ Je suis « d'accord avec vous dans la plus part de vos raisonnements, quoique « non pas dans tous...... A ce que M. de Beauval m'a dit, vous souhai- « teriez que vos remarques fussent ajoutées dans quelque nouvelle édi- « tion des *Principes* de Descartes; à quoi je ne sais si les libraires vou- « draient consentir, parce que cela ne servirait nullement à recom- « mander cette philosophie ni son autheur. Elles seraient mieux avec « le *Voyage de Descartes*, que vous aurez lu, ou avec l'examen de

« M. Huet. Vous pourriez aussi fort bien les faire imprimer à part, en « y faisant un titre et quelque peu de préface; ou, si vous vouliez que le « volume devînt plus gros, vous n'auriez qu'à examiner de mesme la troi- « sième et la quatrième parties auxquelles il y a pour le moins autant à « reprendre, et encore les Météores. » Leibnitz répond à Huygens en septembre 1692 : « Je n'ai point d'empressement à donner au public les « remarques sur la partie générale de la philosophie de Descartes. « M. de Beauval semblait s'offrir de les porter avec soi en Hollande. « Puisque vous avés pris la peine de les voir, je souhaiterais que vous « eussiés marqué les endroits dont vous ne convenez pas, outre ceux qui « regardent le vuide et la fermeté. Je voudrais qu'ils fussent encore vus « par quelque habile Cartésien, mais capable de raison, pour apprendre « ce qu'il dirait à l'encontre. J'en ai écrit à M. de Beauval..... Mon « dessein, dans ces remarques, n'est que de faire des animadversions sur « Descartes sans prétendre d'y donner la véritable philosophie..... » Décembre 1692 : « Je vous avais prié de me communiquer vos remarques « sur mes *Animadversiones ad Cartesium*. Ce n'est pas pour entrer en « dispute avec vous, mais pour en profiter. Cependant je vous supplie « de renvoyer mes *Animadversions* à M. de Beauval, si vous ne l'avés déjà « fait; c'est afin qu'il les communique encore à d'autres, comme je l'en « ai prié, afin d'en tirer encore des remarques, quoique je sache bien « qu'il n'en trouvera guères qui puissent valoir les vostres. » Lettre de Huygens du 12 janvier 1693 : « J'ai rendu à M. de Beauval vos notes « sur Descartes, etc. »

Il est très-vraisemblable, comme Beauval l'avait dit à Huygens, que Leibnitz avait songé à joindre ces *Remarques* à une des nombreuses éditions des *Principes*, qui paraissaient alors en Hollande. Beauval n'a pu se tromper sur les intentions de Leibnitz, ni les supposer et lui attribuer un projet qu'il n'aurait pas eu. D'ailleurs, toutes les convenances y étaient. Les *Animadversiones* sont en latin ainsi que les *Principia philosophiæ;* et, comme notes ajoutées à l'ouvrage même de Descartes, leur brièveté était parfaitement de mise, et elles remplissaient leur objet, qui était d'appeler l'attention des lecteurs sur les côtés faibles ou défectueux de la philosophie cartésienne. C'était assez la manière de Leibnitz de rattacher ses pensées à celles des autres, et de les semer à toute occasion soit dans des journaux, les *Acta eruditorum* de Leipsig, le *Journal des Savants* de France, l'*Histoire des ouvrages des savants* de Hollande, soit même dans les nouvelles éditions des ouvrages qui les lui avaient suggérées. Ainsi, ayant appris qu'il allait paraître en Hollande, vers 1696, une traduction française de l'*Essai sur l'entendement humain*, il se hâta

d'envoyer les *Réflexions* qu'il avait écrites en français sur ce livre, afin qu'on les imprimât ensemble. Mais Locke n'ayant pas du tout goûté cette addition, elle fut mise de côté, et ce sont ces *Réflexions*, remaniées en 1704, après la mort de Locke, agrandies et développées, qui qui sont devenues les *Nouveaux Essais*. Il eût été à souhaiter que les *Animadversiones ad Cartesii principia philosophiæ* eussent aussi été soumises par leur auteur à un nouveau travail qui en eût fait un monument digne d'être mis en parallèle avec celui que nous venons de rappeler. Mais elles sont restées dans leur état primitif : ce sont de simples notes où la main de Leibnitz est sans doute partout empreinte, mais en général assez courtes, même un peu sèches, et qui ne s'étendent pas au delà des deux premières parties des *Principes*.

Commençons par déterminer la date de leur composition, et à quelle époque elles appartiennent de la vie de Leibnitz.

Dans une lettre précédemment citée, du 5 juin 1692, Leibnitz dit qu'il avait fait *autrefois* des remarques sur la première et la deuxième partie des *Principes*. *Autrefois*, en 1692, semble indiquer un écrit déjà ancien de Leibnitz et presque de sa jeunesse; il n'en est rien cependant, et nous pouvons établir que les *Animadversiones* ont été composées bien peu de temps avant celui où Leibnitz en parle pour la première fois à Nicaise et à Huygens.

D'abord nous trouvons citées dans les *Animadversiones*, page 35 de l'édition de M. Guhrauer, les observations *De unico opticæ principio*, insérées dans les *Acta eruditorum* de l'année 1682; puis, page 37, les *Meditationes de cognitione, veritate et ideis*, qui sont de l'année 1684; puis encore, page 49, la réfutation du principe Cartésien que la même quantité de mouvement est toujours conservée dans l'univers. Or c'est en 1686 que parut dans les *Acta eruditorum* l'écrit intitulé : *Brevis demonstratio erroris memorabilis Cartesii et aliorum, circa legem naturalem secundum quam volunt a Deo eamdem semper quantitatem motus conservari, etc.* L'abbé de Conty répondit à Leibnitz dans les *Nouvelles de la république des lettres* du mois de septembre 1686. Leibnitz répliqua dans le même journal de février 1687, et cette querelle dura plusieurs années [1]. Il est évident que Leibnitz fait allusion aux différents écrits qu'il publia à cette occasion, non-seulement au premier écrit, de 1686, mais à ceux qui suivirent en 1687 et plus tard, lorsqu'il dit : *Quibus argumentis hoc evicerim et ab objectionibus vindicaverim, alibi legi pluribus potest*, puisqu'au lieu de se

[1] Voyez nos *Fragments de philosophie cartésienne*, correspondance inédite de Malebranche et de Leibnitz, p. 393.

contenter de mettre *alibi legi potest*, il ajoute *alibi* PLURIBUS. On voit que nous approchons bien de l'année 1692 où il dit à Nicaise : « J'ai fait « autrefois des remarques, etc. » Enfin, page 39, il nie hautement que l'étendue soit l'attribut fondamental de la matière, et il soutient que ni le mouvement, c'est-à-dire l'action, ni la résistance, c'est-à-dire la passion, ni les lois naturelles qui président aux mouvements des corps, ne peuvent naître de la seule notion de l'étendue, *quemadmodum alibi a me ostensum est.* On sait que Leibnitz avait adopté de bonne heure et longtemps gardé le principe cartésien, que l'étendue est l'attribut constitutif de la matière; c'est assez tard qu'il est parvenu à son principe original et fécond de la force comme attribut essentiel de la substance. Arrivé là, il était en possession du système auquel son nom demeure attaché. La monadologie et l'harmonie préétablie reposent sur l'énergie propre des substances. Ce système est parfaitement développé dans un petit écrit dont le titre est bien remarquable : *De primæ philosophiæ emendatione et de notione substantiæ;* mais cet écrit est de 1694, et nous n'en apercevons pas même le germe un peu clairement marqué avant l'année 1691 dans la lettre insérée au *Journal des Savants* SUR LA QUESTION SI L'ESSENCE DES CORPS CONSISTE DANS L'ÉTENDUE; et c'est en effet à cette lettre que renvoie ici M. Guhrauer. Il résulte de tout cela, ou que les *Animadversiones* auront été en effet écrites *autrefois*, c'est-à-dire bien avant 1692, mais enrichies depuis par leur auteur du dernier morceau que nous avons cité, ou que, si l'écrit tout entier est de la même époque, il le faut mettre entre l'année 1691 et l'année 1692. Nous laissons le choix entre ces deux opinions, pour examiner cet écrit en lui-même.

Les *Principia philosophiæ* de Descartes contiennent sa physique proprement dite. Ils embrassent ce que nous appellerions aujourd'hui la physique générale, la physique expérimentale, l'astronomie, et des commencements de chimie. En les joignant à la Dioptrique, aux Météores et à la Mécanique, on peut les considérer comme la base du grand ouvrage auquel Descartes travailla toute sa vie et qui devait s'appeler LE MONDE. Les *Principes* sont divisés en six parties : la première partie est un résumé de la métaphysique de Descartes; la seconde contient les vues générales sur la matière, l'espace, le mouvement et ses lois; les quatre autres parties traitent plus spécialement des divers sujets que nous avons indiqués.

Les *Principes* ont une forme particulière qui les sépare de la *Méthode* et des *Méditations*. Tandis que ces deux ouvrages sont des discours, assurément réguliers et profonds, mais du langage le plus simple et qui s'adresse à toutes les intelligences cultivées, les *Principes* affectent un

caractère scientifique : écrits en latin comme tous les ouvrages de philosophie destinés à l'enseignement, ils sont comme eux divisés et subdivisés en une foule de petits articles, d'une forme presque technique, où les matières sont comme ramassées sur elles-mêmes, condensées et résumées. Je parle surtout de la première partie des *Principes* qui est un abrégé des *Méditations* et de *la Méthode*. Le style de tout abrégé est nécessairement concis et presque aphoristique. Soit par cette raison, soit par toute autre, il faut convenir qu'ici Descartes est très-différent de lui-même. On dirait que lui aussi il écrit pour l'école, et qu'il en emprunte jusqu'à un certain point les formes et le langage pour y faire pénétrer la philosophie nouvelle. A la méthode analytique, qui brille d'une si vive lumière dans les deux premiers ouvrages de Descartes, a succédé la méthode synthétique et didactique. L'esprit du grand inventeur est presque partout voilé, et sa pensée si vivante et si simple est trop souvent étouffée sous les vieilles formes dont on l'a revêtue et qui la gâtent et l'obscurcissent.

La gloire immortelle de Descartes est d'avoir commencé ce que nous appelons aujourd'hui la psychologie, la science des procédés par lesquels l'homme, grâce à la lumière naturelle qui est en lui, sans invoquer aucune autorité étrangère quelle qu'elle soit, et sans rien admettre qui ne lui soit d'une évidence irrésistible, acquiert successivement toutes ses connaissances, et d'abord la première connaissance absolument certaine, celle de sa pensée, celle ensuite de l'âme que la pensée lui manifeste, et qui est aussi simple, c'est-à-dire aussi spirituelle que son attribut essentiel, la pensée, celle enfin de Dieu ou de l'être infiniment parfait qu'on ne peut pas ne pas concevoir dès qu'on a une conscience un peu claire de ses imperfections personnelles et des bornes qui nous enferment de toutes parts. La révolution cartésienne a rompu avec l'école, et a tiré la science du foyer même de la vie, la conscience humaine. Depuis Descartes, le philosophe a été ou il a dû être, au lieu d'un professeur et d'un auteur, un homme racontant à ses semblables ce qui se passe en lui-même pour leur faire reconnaître ce qui se passe en eux. La logique naturelle du genre humain a pris la place de la logique péripatéticienne et syllogistique qui n'a pas son emploi dans les sciences d'observation, et la métaphysique a été ramenée à une telle science. Mais il ne faut pas croire que les inventeurs aient l'entier secret de leurs propres inventions, et y demeurent toujours fidèles. D'ordinaire ils font le premier pas, donnent l'impulsion, et s'arrêtent. Quelquefois même la force de l'habitude et des préjugés qui les environnent, le besoin de se faire entendre des autres, le désir de leurs suffrages, les entraînent

à substituer aux formes vraies qui seules expriment légitimement leur pensée, les formes anciennes qui l'altèrent et la trahissent, mais qui ont l'avantage de la faire entrer, plus ou moins affaiblie et dégénérée, dans le commerce ordinaire des esprits.

Tel a été le sort de Descartes. Dans le *Discours de la méthode*, il donne à des pensées nouvelles le langage nouveau qui leur convient; mais déjà dans les *Méditations* le nouveau langage reçoit de loin en loin plus d'une atteinte. Descartes dédie les *Méditations* à la Sorbonne; il écrit en latin, au lieu de continuer à parler la belle et jeune langue du *Discours de la méthode;* et, à son insu, ou peut-être même par une condescendance volontaire, plus d'une fois il revient à des expressions qui semblaient à jamais abandonnées. Le changement est encore plus marqué dans la première partie des *Principia philosophiæ :* ce sont bien là, sans doute, les grands et nouveaux résultats auxquels Descartes est parvenu; mais il les dissimule lui-même en quelque sorte en les recouvrant du vain et faux appareil de la science artificielle du moyen âge. En un mot, son exposition est assez scolastique, ou du moins elle mêle l'ancien et le nouveau; et par là elle déroute Leibnitz qui, n'admettant pas la philosophie nouvelle, s'efforce de la ramener le plus possible ou dans les anciennes voies ou dans celles de sa propre philosophie.

Les premières remarques de Leibnitz se rapportent au doute universel, qui est le point de départ de la philosophie cartésienne et fait le sujet des sept premiers articles des *Principes*. Nous avons souvent exposé [1] le vrai sens du doute provisoire par lequel Descartes débute et qui lui est la route de la certitude. Descartes cherche la certitude; il la cherche telle qu'elle doit être, souveraine, invincible, absolue. Il commence par faire la part la plus belle au scepticisme : il lui accorde tout ce qu'il demande; il lui permet de douter de tout, excepté du doute; et comme douter c'est penser, voilà la pensée arrachée au doute, et avec elle l'existence de l'être pensant que la pensée suppose et révèle. Cela nous paraît aujourd'hui aussi simple que profond. Déjà, au XVIIe siècle, Arnaud, Malebranche, Clauberg, Fénelon [2], et bien d'autres, avaient compris comme nous et hautement approuvé Descartes. Faute de l'entendre, Leibnitz l'accuse ici de mettre le scepticisme à la place de l'examen, et de courir après le paradoxe. « Ad articul. 1. Quod de omnibus in quibus « vel minimum est certitudinis dubitandum a Cartesio dicitur, præstabat

[1] Voyez II[e] série, t. II, *Esquisse d'une histoire générale de la philosophie*, leçon XI, p. 315; et V[e] série, t. II, *Défense de l'Université et de la philosophie*, p. 112. — [2] *De l'existence de Dieu*, II[e] partie, chap. I[er].

« hoc meliore atque expressiore præcepto complecti : cogitandum esse « quem quodque assensus aut dissensus gradum mereatur, vel simplicius inquirendum esse in cujusque dogmatis rationes. Ita cessassent « tot de dubitatione cartesiana vitilitigationes. Sed fortasse autor maluit « παραδοξολογεῖν, ut torpentem lectorem novitate excitaret. » (P. 27 de l'édition de M. Guhrauer.) Mais non : Descartes ne se propose pas le but frivole que lui prête Leibnitz, il ne cherche pas à éveiller la curiosité par la nouveauté du procédé qu'il emploie; il veut en finir d'un seul coup avec le scepticisme, et il ne l'accepte en apparence que pour le désarmer plus sûrement et plus vite. Avec l'ancienne méthode, que recommande Leibnitz, il faudrait consumer sa vie à combattre le scepticisme sur une ligne presque infinie, et poursuivre Sextus dans les immenses circuits de ses hypotyposes. On n'en finirait jamais, tandis qu'en commençant par douter de tout, à l'aide de cette réflexion que si l'on doute de tout, il est au moins certain que l'on doute, c'est-à-dire qu'on pense, on se délivre d'abord et pour toujours du scepticisme.

Descartes a donc très-bien pu commencer par le doute universel; mais il n'avait pas besoin d'aller jusqu'à cette supposition que Dieu a peut-être voulu nous créer tels que nous sommes, condamnés à nous tromper toujours, même dans les choses qui nous paraissent les plus évidentes. Remarquons que cette supposition ne se trouve pas dans le *Discours de la méthode*, qu'elle commence seulement à paraître, et encore enveloppée et obscure, dans les *Méditations*, et que c'est de là qu'elle a passé dans les *Principes*, article 5 : « Ignoramus enim an forte « nos tales creare voluerit (Deus) ut semper fallamur etiam in his quæ « nobis quam notissima apparent. » Une pareille incertitude, ne tombant plus sur telle ou telle de nos opinions ni même sur toutes, mais sur nos facultés naturelles elles-mêmes, est évidemment irremédiable. En effet, avec quoi pourrions-nous nous guérir de nos erreurs, si nous n'avons que des facultés naturellement incapables de vérité? Dieu lui-même ne pourrait plus nous redresser, car il ne peut venir à notre aide qu'au moyen et dans la mesure de nos facultés; et, si ces facultés sont naturellement vicieuses, elles vicieraient jusqu'aux enseignements de Dieu. Comme le dit profondément Leibnitz, même quand on n'admettrait pas Dieu, un tel doute sur la puissance naturelle de nos facultés n'est pas permis, et on ne détruirait pas ce doute en admettant l'existence de Dieu. Tout ce passage de Leibnitz est admirable et doit être cité : « Page 34. Si semel jure moveri possit hæc dubitatio (an non ad er- « randum etiam in evidentissimis facti simus), insuperabilis prorsus « futura sit etiam ipsi Cartesio, cui licet evidentissima afferenti semper

« obstaret. . . . Sciendum est nec Deo negato hanc dubitationem poni, « nec admisso tolli. Nam etsi deus nullus esset, modo tunc possibile « maneret nos existere, non ideo minus essemus capaces veri; et licet « concedatur esse deum, non ideo sequitur non existere creaturam falli« bilem atque imperfectam, etc. » Ici Leibnitz a raison. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'il combat contre une ombre, contre une apparence, contre une phrase, et une seule, qui n'a pas toute la portée qu'il lui attribue. Descartes suppose que jusqu'alors il s'est trompé sur toutes choses, que toutes ses opinions sont fausses ou douteuses, ce qui est à peu près la même chose; il suppose même que nous pourrions bien rêver quand nous croyons être éveillés, qu'un malin et puissant génie pourrait bien se complaire à nous faire voir la nature extérieure tout autrement qu'elle n'est : il en conclut qu'il est sage de douter de tout. Il va jusque-là, mais il ne va pas plus loin; et, si on excepte la phrase citée à laquelle s'est attaché Leibnitz, nulle part il ne met en question notre capacité naturelle d'arriver à la vérité, car autrement toute recherche serait parfaitement inutile. Répétons-le bien, si, dans les *Méditations* et dans les *Principes*, il y a quelques mots qui semblent indiquer un tel doute, ces mots excèdent la pensée même de Descartes, comme il est facile de s'en convaincre en lisant attentivement les passages suivants du *Discours de la méthode*.

En se condamnant provisoirement au doute universel, Descartes ne fait pas autre chose que suivre le premier précepte de sa méthode. Laissons-le parler lui-même : « Ce premier précepte estoit (page 20 de la « 1re édition, de 1637) de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie « que je ne la connusse évidemment estre telle; c'est-à-dire d'éviter soi« gneusement la précipitation et la prévention, et de ne comprendre rien « de plus en mes jugements que ce qui se présenteroit si clairement et si « distinctement à mon esprit, que je n'eusse aucune occasion de le « mettre en doute. » Pour se conformer à ce premier précepte, voulant établir des principes certains de philosophie, et « cela étant la chose du « monde la plus importante et là où la précipitation et la prévention « estoient le plus à craindre » (page 23), il s'y prépara « en déracinant « de son esprit toutes les mauvaises opinions qu'il y avoit reçues avant « ce temps-là (*ibid.*) » « J'avois dès longtemps remarqué, dit-il page 32, « que, pour les mœurs, il est besoin quelquefois de suivre des opinions « qu'on sçait estre fort incertaines, tout de même que si elles étaient in« dubitables; mais pour ce qu'alors je desirois vacquer seulement à la re« cherche de la vérité, je pensay qu'il falloit que je fisse tout le contraire, « et que je rejettasse comme absolument faux tout ce en quoi je pourrais

« imaginer le moindre doute, affin de voir s'il ne resteroit point après cela
« quelque chose en ma créance qui fust entièrement indubitable. Ainsi,
« à cause que nos sens nous trompent quelquefois, je voulus supposer
« qu'il n'y avoit aucune chose qui fût telle qu'ils nous la font imaginer :
« et pour ce qu'il y a des hommes qui se méprennent en raisonnant,
« mesme touchant les plus simples matières de géométrie, et y font des
« paralogismes, jugeant que j'étois sujet à faillir autant qu'un autre, je
« rejettai comme fausses toutes les raisons que j'avois prises auparavant
« pour démonstrations; et enfin considérant que toutes les mesmes pen-
« sées que nous avons estant éveillés nous peuvent aussi venir quand
« nous dormons, sans qu'il y en ait aucune pour lors qui soit vraie, je
« me résolus de feindre que toutes les choses qui m'estoient jamais
« entrées en l'esprit n'estoient non plus vraies que les illusions de mes
« songes. Mais aussitôt après je pris garde que, pendant que je voulois
« ainsi penser que tout estoit faux, il falloit nécessairement que moi
« qui le pensois je fusse quelque chose, et remarquant que cette vérité :
« Je pense, donc je suis, estoit si ferme et si assurée, que toutes les plus
« extravagantes suppositions des sceptiques n'estoient pas capables de
« l'esbranler, je jugeai que je pouvois la recevoir sans scrupule pour
« le premier principe de la philosophie que je cherchois. »

Cette citation nous amène à faire connaître et à examiner les remarques de Leibnitz sur le fameux enthymème cartésien : Je pense, donc je suis.

Nous croyons avoir démontré ailleurs (1re série, t. I, p. 27-35; t. IV, p. 66 et 67, 474-477, 512-513; t. V, p. 213-217) que cet enthymème n'est point un syllogisme, que le *donc* n'exprime pas un lien logique, mais la succession rapide ou plutôt la simultanéité de la perception de la pensée et de la conception de l'être pensant. Je pense, donc je suis, est une vérité primitive qui relève de la psychologie et non pas de la logique, ou du moins qui appartient à cette logique naturelle du genre humain dont nous avons déjà parlé, si différente de la logique artificielle des écoles. Celle-ci, dont le syllogisme est l'instrument ordinaire, a ce caractère de partir d'un principe général pour arriver à une conclusion particulière ou moins générale. Descartes et le genre humain procèdent tout autrement. Descartes va du particulier au général, ou plutôt, sur le point en question, il va du particulier au particulier; tout ici est particulier, rien n'est général; tout est concret, rien n'est abstrait. La conscience aperçoit directement la pensée, et, bien entendu, une pensée particulière quelle qu'elle soit; et cette pensée particulière directement aperçue, nous concevons en

même temps l'être particulier qui en est le sujet, l'âme, le moi, c'est-à-dire ce qu'il y a au monde de plus particulier, le type même de toute individualité. Ce procédé naturel de l'esprit, le même dans tous les hommes, commun au savant et à l'ignorant, et qui est un fait humain incontestable, est pour Descartes la première vérité et par conséquent le premier principe de sa philosophie. Ce principe, il l'exprime, comme nous l'avons vu dans le *Discours de la Méthode*, avec la plus parfaite simplicité et sans aucun appareil de logique. Dans les *Méditations* il le rappelle presque dans les mêmes termes, bien qu'en y insistant davantage. Mais, ni dans la *Méthode*, ni dans les *Méditations*, il ne décrit avec netteté le procédé qu'il emploie ; il marche sans dire comment il marche; il fait de la psychologie sans dire et sans trop savoir qu'il en fait. Ce sont ses adversaires qui, en attaquant le principe fondamental de sa philosophie, le forceront à l'expliquer et à mettre en lumière le procédé auquel il le doit. Il est curieux de voir, dans l'ample Recueil des *Objections aux Méditations et Réponses*, le nouveau philosophe faisant face aux adversaires les plus dissemblables, et se défendant avec une fermeté incomparable et une rare souplesse, maintenir et développer le vrai caractère de son enthymème, mais quelquefois aussi l'altérer un peu pour l'accommoder aux préjugés dominants. Il est impossible, par exemple, de mieux exposer que dans les deux passages suivants la manière dont l'esprit humain acquiert les vérités primitives, et de mieux convaincre d'erreur les habitudes de la syllogistique transportées dans la psychologie.

I. *Réponse aux secondes Objections*. (Voyez notre édition française, t. I, p. 427.) « Cum advertimus nos esse res cogitantes, prima quædam notio « est quæ et nullo syllogismo concluditur; neque etiam cum quis dicit, « ego cogito, ergo sum sive existo, existentiam ex cogitatione per syllogis- « mum deducit, sed tanquam rem per se notam simplici mentis intuitu « agnoscit, ut patet ex eo quod si eam per syllogismum deduceret, no- « visse prius debuisset istam majorem : illud omne quod cogitat est « sive existit; atqui profecto ipsam potius discit ex eo quod apud se « experiatur fieri non posse ut cogitet nisi existat; ea enim est natura « nostræ mentis ut generales propositiones ex particularium cognitione « efformet. »

« II. Ex eo quod dico : cogito, ergo sum, auctor instantiarum colli- « git me hanc majorem supponere, qui cogitat est, atque ita me jam « aliquod præjudicium induisse. Qua in re præjudicii voce iterum « abutitur. Etsi enim enunciatio illa ita nuncupari queat, cum sine « attentione profertur, aut ideo tantum vera esse creditur quia talis antea

« judicata fuit, præjudicium tamen, cum expenditur, appellari non « debet; propterea quod animo tam evidens appareat ut ab ea credenda « sibi temperare nequeat, cum forte de illa tum primum cogitare incipiat; « ac proinde mentem præjudicio imbutam nondum habeat. Sed præci- « puus istius auctoris in hac materia error hic est, quod enunciationum « particularium cognitionem semper ex universalibus, secundum syllogis- « morum dialecticæ ordinem, deducendam esse supponat. Qua in re « se quomodo veritas indaganda sit ignorare prodit. Constat enim inter « omnes philosophos ad eam inveniendam initium semper a notionibus « particularibus fieri debere, ut postea ad universale accedatur, quam- « vis etiam reciproce, universalibus inventis, aliæ particulares inde de- « duci queant. Ita si puer in geometriæ elementis instituendus esset, « hoc primum generale, si ab æqualibus æqualia demas quæ rema- « nent erunt æqualia, aut totum singulis suis partibus majus est, non « capiet, nisi particularibus exemplis illustretur. Ad quod cum non « attenderet iste autor, in tot paralogismos incidit, quibus libri sui mo- « lem auxit. Passim enim majores finxit, eas mihi tribuit, quasi verita- « tes quas explicui inde deduxissem. (Epistola in qua ad Epitomen « præcipuarum Petri Gassendi instantiarum respondetur.— Edit. franc., « t. II, p. 305.) »

Cette admirable réponse est déjà un peu gâtée par ce qui suit: « *Ibid.* Secunda instantia hæc est : ad sciendum nos cogitare, quid cogi- « tatio sit præcognoscere oporteret; id autem me ignorare, quia omnia « negavi. Sed præjudicia tantum negavi, non vero notiones (qualis est « hæc) quæ absque ulla affirmatione aut negatione cognoscuntur. » Il semble que Descartes admet qu'avant la connaissance de cette vérité : Je pense, donc je suis, nous savions déjà ce que c'est que penser, opinion peu conforme à la théorie si nettement exposée dans les deux passages précédents. Il aurait dû hardiment soutenir que nous n'apprenons ce que c'est que penser qu'en apprenant que nous pensons, et que cette vérité particulière, je pense, est la source de la notion générale de la pensée. Supposer que nous avons cette notion avant la conscience de notre pensée est une inconséquence qui ne va pas à moins qu'à enlever au principe cartésien son titre de principe primitif et à ruiner le caractère de la philosophie nouvelle. En reconnaissant antérieurement à son enthymème des notions « quæ absque ulla affirmatione aut negatione « cognoscuntur, » Descartes rentre dans le vague et les ténèbres de l'ancienne métaphysique.

Voici maintenant un passage qui contient à la fois le vrai et le faux, et peint à merveille la situation de Descartes cherchant à épai-

ser ses adversaires sans renier ses principes, deux choses entre lesquelles il faut savoir choisir. Dans *la Réponse aux sixièmes objections*, il accorde bien à tort qu'on ne peut être certain qu'on pense et qu'on existe qu'autant qu'on sait ce que c'est que la pensée et que l'existence; puis il revient à la vérité en rappelant que, pour savoir ce que c'est que la pensée et l'existence, il n'est pas besoin de démonstration ou même d'une connaissance réfléchie, et qu'il suffit d'une connaissance intérieure qui précède toute réflexion, et qui est innée dans tout homme relativement à la pensée et à l'existence. On ne sait pas trop ce que Descartes veut dire par cette connaissance innée de la pensée et de l'existence : une telle connaissance est une chimère. Quand nous remarquons pour la première fois que nous pensons, et par conséquent que nous sommes, bien que nous n'ayons jamais recherché ni su auparavant ce que c'est que la pensée et l'existence, nous acquérons déjà la connaissance de la pensée et de l'existence dans la connaissance de notre pensée et de notre existence particulière. Et c'est Descartes lui-même qui parle ainsi, après une concession fâcheuse et une distinction équivoque : « Verum quidem est neminem posse esse certum se cogi- « tare, nec se existere, nisi sciat quid sit cogitatio et quid existentia; « non quod ad hoc requiratur scientia reflexa, vel per demonstrationem « acquisita, et multo minus scientia scientiæ reflexæ, per quam sciat « se scire, iterumque se scire se scire, atque ita in infinitum, qualis de « nulla nunquam re haberi potuit : sed omnino sufficit ut id sciat cogi- « tatione illa interna, quæ reflexam semper antecedit, et quæ omnibus « hominibus de cogitatione et existentia ita innata est ut, quamvis forte « præjudiciis obruti et ad verba magis quam ad verborum significationes « attenti fingere possimus nos illam non habere, non possimus tamen « revera non habere. Cum itaque quis advertit se cogitare, atque inde « sequi se existere, quamvis forte nunquam antea quæsiverit quid sit « cogitatio nec quid existentia, non potest tamen non utramque satis « nosse, ut sibi in hac parte satisfaciat. » Voy. notre édit., t. II, p. 333.

Jusqu'ici nous avons vu Descartes, embarrassé au milieu de tant d'adversaires, composer quelquefois avec leurs préjugés, mais sans jamais abandonner entièrement la vérité. Tout change dans les *Principia philosophiæ* : l'article 10 ne laisse plus subsister que la lettre morte de l'enthymème Cartésien : son esprit a disparu; à peine s'il reste une trace obscure et incertaine du procédé naturel de l'esprit humain dans l'acquisition de la connaissance que Descartes a plusieurs fois décrit avec tant d'originalité et d'exactitude. Il commence, comme il appartenait au père de la psychologie moderne, par écarter la vieille philosophie qui,

voulant tout définir, même ce qui est évident de soi, ne faisait que tout embrouiller et tout obscurcir : « Sæpe animadverti philosophos in hoc « errare quod ea quæ simplicissima erant ac per se nota logicis defini- « tionibus explicare conarentur; ita enim ipsa obscuriora reddebant. » Puis tout à coup, reprenant lui-même le joug de l'école qu'il vient de secouer, il déclare, sans même renouveler sa distinction de la connaissance réfléchie et démonstrative et de la connaissance naturelle ou innée, il déclare qu'en effet, pour être reçu à dire : je pense, donc je suis, il faut savoir à l'avance ce que c'est que la pensée, ce que c'est que l'existence, et même ce que c'est que la certitude. Il va plus loin : ce principe général et abstrait, cette fausse majeure qu'il avait repoussée avec tant de force, qu'il est impossible que ce qui pense n'existe pas, il l'accepte sans difficulté, ne faisant plus que cette réserve qui, à elle seule, il est vrai, bien comprise et bien développée, ruine toutes les concessions qui viennent d'être faites, à savoir, qu'après tout ces notions-là toutes seules ne nous donneraient la connaissance d'aucune chose existante. « Atque ubi dixi hanc propositionem, ego cogito, ergo sum, esse « omnium primam et certissimam quæ cuilibet ordine philosophanti « occurrat, non ideo negavi quia ante ipsam scire oporteat quid sit co- « gitatio, quid existentia, quid certitudo, item quod fieri non possit ut « id quod cogitat non existat, et talia; sed quia hæ sunt simplicissimæ « notiones et quæ solæ nullius rei existentis notitiam præbent, idcirco non « censui esse numerandas. » Enfin, comme pour achever de se désavouer lui-même et de tourner le dos à la méthode dont il est l'inventeur, dans l'espoir d'autoriser le procédé naturel de l'esprit humain par quelque ombre de rapport avec les habitudes de l'école, outre la majeure dont il vient de parler : « Fieri non potest ut id quod cogitat non exis- « tat, » il invoque dans l'article 11 une autre majeure plus générale : « Nihili nullas esse affectiones aut qualitates; » ce qui permettrait de mettre l'enthymème Cartésien dans la forme syllogistique suivante : la pensée est une qualité; or il n'y a pas de qualité de ce qui n'est pas; donc la pensée a un sujet existant. Et nous n'imputons pas gratuitement ce syllogisme à Descartes; nous le recueillons de l'article 52 : « Facile ipsam « (substantiam aut mentem) agnoscimus ex quolibet ejus attributo per « communem illam notionem quod nihili nulla sunt attributa : ex hoc « etiam quod aliquod attributum adesse percipimus, concludimus aliquam « rem existentem sive substantiam, cui illud tribui possit, necessario « etiam adesse. » Il n'y a qu'un défaut à ce syllogisme : il prouve en forme que toute qualité suppose un sujet, mais il ne prouve pas du tout que ce sujet c'est moi, l'être particulier, réel et concret que je suis. Le moi

est tout autre chose que le sujet général et abstrait auquel aboutit le précédent syllogisme; et ce qui me révèle à moi-même, ce qui me convainc de mon existence, ce n'est pas un raisonnement plus ou moins compliqué, c'est une intuition immédiate et toute spontanée de ma faculté naturelle de connaître, intervenant, avec une autorité irrésistible, dans le premier fait particulier qui tombe sous l'œil de la conscience. Viennent ensuite les notions distinctes et abstraites de qualité et de sujet, de pensée, d'existence, de certitude, les principes généraux, les constructions artificielles de majeures, les syllogismes. Il répugne trop évidemment que l'homme acquière sa première connaissance, celle de sa propre existence, par la voie d'un syllogisme, lequel suppose bien des connaissances antérieurement acquises, et d'abord celle qu'on lui veut emprunter.

Le lecteur s'attend sans doute que Leibnitz va s'expliquer sur l'enthymème cartésien, sinon avec l'étendue, au moins avec la profondeur que le sujet réclame et que des notes permettent. Il avait devant lui le principe même de la philosophie de Descartes. Gassendi d'abord et plus tard Spinoza avaient hautement rejeté ce principe comme renfermant une pétition de principe et n'étant d'aucun usage. On se demande de quel côté se mettra Leibnitz; et on est fort désappointé de le voir traiter négligemment une question avant lui si controversée. Il loue la proposition cartésienne sans paraître y attacher une grande importance; mais il en méconnaît le vrai caractère. Puisque Descartes mettait en avant cette vérité première : je pense, donc je suis, il n'aurait pas dû omettre, dit Leibnitz, d'autres vérités du même ordre qui ne le cèdent point à celle-là. « P. 30 : celebratum illud : ego cogito adeoque sum, « inter primas veritates esse præclare a Cartesio notatum est. Sed æquum « erat ut alias non negligeret huic pares. » Et quelles sont ces vérités égales à celle qui est placée par Descartes au fondement de sa philosophie? Leibnitz se borne à en citer une, le principe de contradiction ou d'identité, que l'on doit à Aristote : « principium contradictionis, vel, « quod eodem redit, identicorum, quemadmodum et Aristoteles recte « animadvertit. » Mais, nous en demandons bien pardon à Leibnitz, il est souverainement injuste d'accuser Descartes d'avoir négligé le principe de contradiction et d'identité, quand il mettait tant de prix à établir le principe, je pense, donc je suis, parce que ces deux principes, loin d'être égaux, sont dissemblables sous tous les rapports.

1° L'un est du domaine de la logique, tandis que l'autre est de celui de la psychologie. Le principe de contradiction et d'identité : « Ce qui est, le même est le même, » est nécessaire à tout raisonnement, en ce

sens que, si ce qui est n'était pas, si le même n'était pas le même, si le sujet s'évanouissait sans cesse, il est bien clair qu'on ne pourrait rien affirmer de rien, ni conclure quoi que ce soit avec certitude. Ce principe est en logique ce qu'est en géométrie l'axiome : le tout est plus grand que la partie. Mais, en géométrie, on distingue avec soin les axiomes des définitions[1]. Les axiomes sont, il est vrai, les conditions nécessaires de tout raisonnement géométrique; mais ce ne sont pas des principes, à proprement parler, car ils ne produisent directement aucune conséquence. Les vrais principes actifs et féconds du raisonnement en géométrie, ce sont les définitions. Nous ne disons pas que les axiomes ne servent à rien, mais ils ne conduisent à rien. Il en est ainsi de l'axiome : ce qui est est, le même est le même. Le nier, sans doute, serait tout ébranler, mais, admis ou supposé, on n'en peut tirer aucune vérité ni générale ni particulière; il ne fournit de clarté sur quoi que ce soit au monde. Tout au contraire : Je pense, donc je suis, est un vrai principe, qui contient dans son sein une multitude de conséquences plus importantes les unes que les autres, et de proche en proche la philosophie cartésienne tout entière. Si mon existence m'est attestée par ma pensée, si je ne connais mon existence que parce que je pense, il s'ensuit que les caractères certains de ma pensée sont les caractères certains de mon être; que si, par exemple, ma pensée est inétendue malgré toutes ses diversités, le moi, sujet de la pensée, quoiqu'il ait des facultés différentes, est au fond inétendu comme elle, c'est-à-dire spirituel. Nous nous bornons à cet exemple des questions éclairées par le principe : Je pense, donc je suis; nous pourrions citer toutes celles que le cartésianisme agite.

2° Non-seulement le principe de contradiction et d'identité est stérile quand le principe cartésien est fécond, ajoutons que, dans l'ordre de la connaissance, l'un est postérieur à l'autre; donc Descartes aurait très-mal fait de les mettre sur le même rang. D'où avons-nous tiré la notion de l'être et de l'identité, sinon de la notion même de notre être et de notre identité? Nous ne savons pas que nous pensons et que nous sommes parce que ce qui est est et que le même est le même; mais nous construisons plus tard cet axiome, grâce à notre puissance d'abstraire et de généraliser, parce que primitivement nous nous sommes sentis exister

[1] Sur la nécessité et en même temps la stérilité du principe de contradiction, et sur la différence des axiomes et des définitions en géométrie, voyez Ire série, t. Ier, cours de 1817, fragments de la 1re leçon, p. 250-241; plus bas, p. 283; et tome V, 3e leçon, sur la *Critique de la raison pure*, p. 57-60.

et durer; et, loin que l'axiome abstrait et général nous apprenne rien de nouveau, il nous serait inintelligible dans sa forme logique, sans la conscience du moi qui l'éclaire et le vivifie.

3° Que fait Leibnitz, en rappelant à Descartes, à propos du Je pense, donc je suis, l'axiome : Ce qui est est, le même est le même, et en invoquant l'autorité d'Aristote, que fait-il autre chose que de ramener la philosophie vers le passé et vers l'école? Ici le progrès n'est pas du côté de Leibnitz, il est et demeure avec Descartes.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 8 août, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. de Salvandy, directeur.

A l'ouverture de la séance, M. Villemain, secrétaire perpétuel, a lu son rapport annuel sur les concours, et a proclamé, dans l'ordre suivant, les prix décernés et les sujets de prix proposés pour 1851 et 1852.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence. L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1850, « l'Éloge de Mme de Staël. » Ce prix a été décerné à M. Henri Baudrillart. L'accessit a été accordé à M. Elme Caro, professeur agrégé de philosophie au lycée d'Angers.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. L'Académie française a décerné : un prix de 3,000 francs à Napoléon Humez, domicilié à Guines, département du Pas-de-Calais; trois prix de 2,000 francs chacun, à Marguerite Briand, domiciliée à Saint-Brieuc; à Marguerite Bosson, domiciliée à Quimperlé, département du Finistère; aux époux Balemboy, domiciliés à Wambaix, département du Nord; trois médailles de 1,000 francs chacune, à Claire Simonin, demeurant à Bercy, département de la Seine; à Jeanne Fraizot, dite Tonton, domiciliée à Langres; à Catherine Michaud, domiciliée à Poitiers; huit médailles de 500 francs chacune, à Michelle-Anne Dubois, domiciliée à Clermont-Ferrand; à Françoise Duparet, domiciliée à Grevy, département du Jura; à Jeannette Tastu, domiciliée à Lamure, départe-

ment du Rhône; à Honorine Plet, femme Delbarre, domiciliée à Bantouzel, département du Nord; aux époux Richard, domiciliés à Bourg-Argental, département de la Loire; à Élisabeth Huchet, et à Rose-Renée Certenay, domiciliées à Nantes; à Jeanne Defayes, domiciliée à Pamproux, département des Deux-Sèvres: à Marie-Brigitte Gourvennec, domiciliée à Landunvez, département du Finistère.

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. L'Académie française a décerné : un prix de 3,000 francs à M. Th. Henri Martin, pour son ouvrage intitulé : *Philosophie spiritualiste de la nature;* un prix de 3,000 francs à M. Adolphe Garnier, pour son ouvrage intitulé : *Morale sociale, ou Devoirs de l'État et des citoyens en ce qui concerne la propriété, la famille, l'éducation, etc.;* un prix de 3,000 francs à M. C. Waddington-Kastus, pour son ouvrage intitulé : *De la Psychologie d'Aristote;* une médaille de 2,000 francs à madame Desbordes-Valmore, pour son ouvrage intitulé : *Les Anges de la famille;* une médaille de 2,000 francs à madame de Bawr, pour son ouvrage intitulé : *Soirées des jeunes personnes;* une médaille de 2,000 francs à madame de Challié (née de Jussieu), pour son ouvrage intitulé : *Essai sur la liberté, l'égalité et la fraternité, considérées aux points de vue chrétien, social et personnel;* une médaille de 2,000 francs à madame Pape (née Marie Carpentier), pour son ouvrage intitulé : *Enseignement pratique dans les écoles maternelles;* une médaille de 2,000 francs à madame Monmerqué pour son ouvrage intitulé *Paul Morin.*

Prix extraordinaire, provenant des libéralités de M. de Montyon. L'Académie avait proposé, en 1845, un prix de 10,000 francs, à décerner pour 1850, pour une œuvre dramatique en cinq actes et en vers, composée par un Français, imprimée, représentée et publiée en France, et qui joindrait au mérite littéraire le mérite non moins grand d'être utile aux mœurs et aux progrès de la raison. L'Académie a décerné : un prix de 7,000 francs à M. Émile Augier, auteur de *Gabrielle,* comédie en cinq actes et en vers; une médaille de 3,000 francs à M. J. Autran, auteur de *la Fille d'Eschyle,* étude antique en cinq actes et en vers.

Prix extraordinaire, fondé par M. le baron Gobert, pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France. Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose de neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie; l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*histoire de France* qui aura le plus approché du prix. Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant, au jugement de l'Académie, paru dans l'année, qui puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu, le premier prix demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'histoire de France* et *Récits des temps mérovingiens;* le second à M. Bazin, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

Prix extraordinaire, fondé par feu M. le comte de Maillé Latour-Landry. Ce prix, fondé en faveur d'un écrivain ou artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé, a été décerné, cette année, par l'Académie française, à M. Lacaussade.

PRIX PROPOSÉS POUR 1851.

Prix de poésie. L'Académie propose pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1851 : *la colonie de Mettray.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1851, terme de rigueur.

Prix Montyon. Dans la séance publique du mois de mai 1851, l'Académie fran-

çaise décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes. Le prix destiné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français, et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique.

Prix extraordinaire provenant des libéralités de M. de Montyon. L'Académie rappelle qu'elle a proposé un prix de 3,000 francs pour « la meilleure traduction d'un ouvrage important de l'antiquité ou de la littérature moderne, » qui serait publiée avant le 1er janvier 1851.

L'Académie a proposé un prix de 5,000 fr. pour les *meilleures traductions de Pindare,* en prose ou en vers, dont le manuscrit lui serait présenté avant le 1er janvier 1851. Les ouvrages adressés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1850 inclusivement, terme de rigueur.

Prix Gobert. A partir du 1er janvier 1851, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le Baron Gobert, pour le *morceau le plus éloquent d'histoire de France,* et pour *celui dont le mérite en approchera le plus.* L'Académie comprendra, dans cet examen, les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France, qui auront paru depuis le 1er janvier 1850. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les *prix* annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

PRIX PROPOSÉS POUR 1852.

Prix d'Éloquence. L'Académie propose pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1852 : « L'éloge de Bernardin de Saint-Pierre. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1er mars 1852.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujets de deux prix à décerner en 1852 les deux questions suivantes :

« 1° Rechercher l'influence de la charité dans le monde romain durant les premiers siècles de notre ère; et, après avoir établi comment, en respectant profondément le droit et la propriété, elle agissait par persuasion à titre de vertu religieuse, montrer par ses institutions l'esprit nouveau dont elle pénétra la société civile; 2° rechercher les traces de l'influence que la littérature et le génie de l'Italie exercèrent sur les lettres françaises au XVIe siècle et dans une partie du XVIIe siècle, et, en montrant les rapports et les différences des deux peuples, indiquer ce que gagna le génie français à se rapprocher surtout de l'antiquité. » Chacun des prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 fr. Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1851, terme de rigueur.

Prix Maillé Latour-Landry. M. le comte de Maillé Latour-Landry a légué à l'Académie française et à l'Académie des beaux-arts une somme de 30,000 fr., à employer en rentes sur l'État, pour la fondation d'un secours à accorder, chaque année, au choix de chacune de ces deux Académies alternativement, à un jeune écrivain ou artiste pauvre dont le talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres ou les beaux-arts. L'Académie française décernera ce prix en 1852.

La proclamation et l'annonce de ces prix a été suivie de la lecture de l'éloge de Mme de Staël, qui a obtenu le prix d'éloquence.

Un discours de M. de Salvandy, directeur, sur les prix de vertu, a terminé la séance.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 16 août, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Langlois.

La séance s'est ouverte par l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés.

PRIX DÉCERNÉS.

L'Académie, dans sa séance annuelle de 1846, avait proposé pour sujet du prix à décerner en 1848 la question suivante : « Éclaircir les annales et retracer l'état de « la France pendant la seconde moitié du x[e] siècle, d'après les monuments publiés « ou inédits. » L'Académie a prorogé ce concours à 1850, et les termes du programme ont été changés ainsi qu'il suit : « Faire l'examen critique des documents propres à « éclaircir les causes qui ont amené la décadence de la dynastie carlovingienne et « l'élévation au trône de la maison de Hugues Capet. » Il a été adressé quatre mémoires sur cette question. L'Académie, sans regarder le concours comme complétement satisfaisant, accorde le prix au mémoire n° 3, dont l'auteur est M. Guadet.

L'Académie avait proposé, dans sa séance annuelle de 1848, pour sujet d'un prix à décerner en 1850, la question suivante : « Restituer, d'après les monuments, « l'histoire des monarchies fondées par les Grecs à l'orient de la Perse, à la suite « de l'expédition d'Alexandre et du démembrement de l'empire des Séleucides. » L'Académie n'a reçu aucun mémoire; mais elle a décidé que, vu l'importance de la question, elle prorogeait ce concours jusqu'au 1[er] avril 1852.

Prix de numismatique. L'Académie a accordé le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. Mommsen, pour son ouvrage intitulé : *Ueber das römische Münzwesen (du Système monétaire des Romains)*, 1 vol. grand in-8°.

Antiquités de la France. L'Académie a décerné la première médaille à M. Tardif pour son mémoire intitulé : *Des Notes tironiennes et de leur emploi dans les chartes;* manuscrit; la seconde médaille à M. de Boissieu, pour la 4[e] livraison des *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°; la troisième médaille a été partagée entre M. de Mas-Latrie, pour son *Essai sur les continuateurs de l'histoire de Guillaume de Tyr*, manuscrit, et M. de la Monneraye, pour son *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne, pendant la durée des XI[e] et XII[e] siècles*, 1 vol. in-8°.

Rappel de médaille : A. M. de Caumont, pour son ouvrage intitulé : *Statistique monumentale du Calvados;* tome II.

Des mentions très-honorables ont été accordées : 1° à M. Jonckbloet, pour son ouvrage intitulé : *Le Roman de la Charrette, d'après Gauthier Map et Chrestien de Troies*, 1 vol. in-4°; 2° à M. Clos, pour ses *Recherches sur le régime municipal dans le midi de la France au moyen âge*, manuscrit; 3° à M. Moreau, pour son ouvrage intitulé : *Bibliographie des Mazarinades*, 1 vol. in-8°; 4° à M. Gabriel Bulliot, pour son ouvrage intitulé : *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun de l'ordre de Saint-Benoît*, 2 vol. in-8°; 5° à M. Barabé, pour ses *Recherches historiques sur le tabellionage royal en France, et principalement en Normandie, avec notes et documents inédits*, 1 vol. in-8°; 6° à M. Em. di Pietro, pour son *Histoire d'Aigues-Mortes*, 1 vol. in-8°; 7° à M. Ouin-Lacroix, pour son *Histoire des anciennes corporations d'arts et*

métiers, et des confréries religieuses de la capitale de la Normandie, 1 vol. in-8°; 8° à M. Bourquelot, pour ses deux ouvrages intitulés; 1° *Inscriptions antiques de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants*, brochure in-8°; 2° *les Iles de Lérins*, manuscrit.

Rappel de mentions très-honorables: 1° A M. Léon Fallue, pour ses quatre ouvrages intitulés: 1° *Essai sur le camp de Sandouville et autres travaux militaires analogues, situés sur les rives de la Seine et de la Manche*, manuscrit; 2° *Essai sur le château de Radepont et l'abbaye de Fontaine-Guérard*, manuscrit; 3° *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, 1 vol. in-8°; 4° *Mémoire sur les antiquités de la forêt et de la presqu'île de Brotone, et sur la villa de Maulevrier, près Caudebec*, brochure in-8°; 2° à M. Bouthors, pour son ouvrage intitulé: *Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées d'après les manuscrits originaux*, tome II; 3° à M. Tarbé, pour ses trois ouvrages intitulés: 1° *le Roman d'Aubery le Bourgoing*, 1 vol. in-8°; 2° *le Roman du chevalier de la Charrette, par Chrétien de Troyes et Godefroy de Laigny*, 1 vol. in-8°; 3° *les Œuvres de Philippe de Vitry*, 1 vol. in-8°; 4° à M. de Mélicoq, pour ses deux mémoires manuscrits intitulés: 1° *l'Abbaye de Saint-Bertin, la cathédrale d'Arras, la collégiale de Saint-Barthélemi de Béthune, et l'église de la Bassée au moyen âge*; 2° *un Village du nord de la France au moyen âge, ou Pont-à-Vendin aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*.

Des mentions honorables ont été accordées: 1° à M. Quantin, pour ses *Recherches sur le tiers état au moyen âge dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*, manuscrit; 2° à M. de Lacuisine, pour la première partie de ses *Esquisses dijonnaises municipales et parlementaires, pour servir d'introduction à l'histoire de la commune et du parlement pendant le moyen âge, et depuis la réunion du duché à la couronne jusqu'à la révolution de 1789*, brochure in-8°; 3° à M. Achmet d'Héricourt, pour son ouvrage manuscrit intitulé: *Chapitres nobles de la province d'Artois (Étrun et Avesnes)*; 4° à M. Edmond Woillez, pour son ouvrage intitulé: *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis pendant la métamorphose romane*, 1 vol. in-folio; 5° à M. l'abbé Auber, pour son *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, 2 vol. in-8°; 6° à M. L. L. Susane, pour son *Histoire de l'ancienne infanterie française*, 2 vol. in-8°; 7° à M. Cl. Rossignol, pour son ouvrage intitulé: *Saint-Seine-l'Abbaye, croquis historique et archéologique, accompagné de l'ancien plan de l'abbaye, du dessin de ses fresques et de ses baies principales*, brochure in-4°; 8° à M. de Baeker, pour ses *Recherches historiques sur la ville de Bergues en Flandre*, 1 vol. in-8°; et plusieurs brochures relatives aux antiquités de la Flandre; 9° à M. Achard, pour sa *Notice historique sur les anciens remparts d'Avignon, formant aujourd'hui le mur d'enceinte de cette ville*, brochure in-8°; 10° à M. Bizeul, pour sa *Carte armorique à l'époque romaine*, et ses deux brochures intitulées: 1° *des Voies romaines sortant de Carhaix*, in-8°; 2° *des Voies romaines sortant de Rennes*, in-8°.

Tous les ouvrages envoyés aux concours annuels des antiquités de la France doivent être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril de l'année dans laquelle ils peuvent être admis à concourir.

Les mémoires envoyés manuscrits, que l'Académie jugerait dignes d'être imprimés dans le *Recueil des savants étrangers*, ne pourront néanmoins être insérés dans ce recueil qu'autant qu'ils n'auront reçu antérieurement aucune publicité.

Prix extraordinaires, fondés par M. le baron Gobert, «pour le travail le plus «savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.» L'Académie a maintenu le premier de ces prix à M. Ozanam, auteur des *Études*

germaniques pour servir à l'histoire des Francs, ouvrage couronné en 1849; elle a accordé le deuxième à M. Jal, pour son *Glossaire nautique*.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1851, la question suivante : « Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'his- « toire de la sculpture chez les Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux « successeurs d'Alexandre, les monuments de tous genres, d'une date certaine ou « appréciable, principalement ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont « été placés dans les musées de l'Europe. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

L'Académie propose, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1852, la question suivante : « Comment et par qui se sont exécutés en France, sous le régime « féodal, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la mort de Charles V, « les grands travaux, tels que routes, ponts, digues, canaux, remparts, édifices « civils et religieux? » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Prix extraordinaire d'antiquité. M. de Caumont, correspondant de l'Académie, désirant contribuer d'une manière efficace aux progrès d'un genre d'érudition auquel il s'est voué avec autant de zèle que de succès, a déposé au secrétariat de l'Académie, d'après l'autorisation de M. le ministre de l'instruction publique, une somme de 500 francs, pour être offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur un point relatif aux antiquités nationales, et laissé au choix de l'Académie. En conséquence, l'Académie avait mis la question suivante au concours, pour l'année 1850 : « Existe-t-il encore en France des monuments religieux construits au xe siècle? Si « ces monuments existent, à quel signe peut-on les distinguer de ceux du siècle sui- « vant? » Un seul mémoire étant parvenu au secrétariat de l'Institut, et n'ayant pas été jugé digne du prix, l'Académie a prorogé ce concours à l'année 1851, et en a rédigé le programme dans les termes suivants : « Signaler et décrire les monu- « ments ou parties de monuments bâtis au xe siècle et existant encore en France; « indiquer les caractères qui peuvent les distinguer des édifices du siècle suivant, « en tenant compte des styles d'architecture propres à nos diverses provinces. » L'Académie n'exige pas des concurrents une liste complète des monuments du xe siècle. Une description exacte de quelques monuments, ou même d'un seul, sera considérée comme suffisante, si elle peut conduire à des indications générales. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1851.

Prix de numismatique. Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs sera décerné, en 1851, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1850. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours.

Antiquités de la France. Trois médailles de la valeur de 500 francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1851.

Prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert. Au 1er avril 1851, l'Académie s'occupera de l [illegible] les ouvrages qui auront paru depuis le premier avril 1850, et qui pourr [illegible] ıx prix annuels fondés par M. le baron Gobert. En

léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus, déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages gagnants continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté (à ce concours) que des ouvrages nouveaux. » Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours. Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France. Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres, et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait, par exemple, une histoire de province, où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissette : la Champagne, l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. Telle serait également une continuation du *Gallia christiana :* le titre seul de cet ouvrage rappelle toutes les qualités que l'Académie aimerait à rencontrer et à récompenser dans l'auteur qui entreprendrait de le compléter. L'érudition trouverait encore une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire du moyen âge.*

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches, et bien faire comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées. Les exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1851, et ne seront pas rendus.

École française d'Athènes. L'Académie annonce que les sujets d'explorations et de recherches proposés par elle pour la seconde et la troisième année d'études des membres de l'École française d'Athènes, en exécution du décret du 17 août 1850, sont les suivants :

1° Visiter l'île de Patmos, principalement pour faire des recherches dans la bibliothèque du monastère, et pour y dresser le catalogue, avec la description exacte et complète, accompagnée d'extraits, des manuscrits qui s'y trouvent.

2° Faire une étude et une description complète et approfondie de l'acropole d'Athènes, d'après l'état actuel et les travaux récents, comparés aux données des auteurs anciens.

3° Explorer l'île d'Eubée et la décrire exactement, en comparant l'état actuel

avec l'état ancien aux diverses époques; en étudier et en exposer les traditions et l'histoire.

4° Étudier et éclaircir, par l'étude des lieux et par l'examen des traditions et documents divers de l'antiquité, le mythe de Trophonius, les cultes et les rites auxquels il pouvait se rattacher.

En exécution de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique de 1833, l'Académie a déclaré que les élèves de l'École des chartes auxquels ont été accordés des brevets d'*archivistes-paléographes* au mois de janvier dernier, sont : MM. Marie-Étienne-Adrien Gréa, Pierre-Charles-Armand Loyseau Grandmaison, Léon-Jules-Amédée Tardif, Louis-Charles-Marie Tranchant, Anatole de Courde de Montaiglon, Charles-Édouard Garnier, Théodore-Henri-Léon-Auguste Duplès-Agier.

M. Lenormant a lu ensuite son rapport sur les mémoires envoyés au concours, relatifs aux antiquités de la France, et M. Walckenaer, secrétaire perpétuel, une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Letronne.

M. Ravaisson a terminé la séance en lisant un mémoire sur la morale des stoïciens. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'une dissertation de M. Guigniaut, sur les formes et les époques successives des religions de l'antiquité, principalement des cultes grecs et italiques.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recueil des Lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres). Tome IV 1593-1598; tome V, 1599-1602; Paris, Imprimerie nationale, 1848-1850, 2 vol. in-4°, de XXI-1080 et XVI-770 pages, avec fac-simile. — Ce recueil, dont nous avons annoncé les premiers volumes, est certainement une des parties les plus intéressantes de la grande collection des documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. Ni les récits des historiens contemporains, ni les nombreux mémoires que nous possédons sur les règnes de Henri III et de Henri IV ne peuvent remplacer, comme source d'information, ces lettres missives, les unes politiques, les autres familières, où se peint si admirablement avec ses hautes qualités et ses faiblesses le grand prince qui sauva la France de l'anarchie et mérita d'être appelé le plus populaire des rois. La valeur littéraire de la correspondance de Henri IV n'est pas moins grande que son importance historique. Parmi ses lettres, dont le nombre étonne, on en citerait une foule qui sont des modèles de grâce et de cet esprit tout français qu'aucun de nos souverains ne posséda au même degré. Celles qui composent le tome IV embrassent la période comprise entre le 28 juillet 1593 et le 30 juin 1598. La première coïncide avec les événements qui préparent la capitulation de Paris, et les dernières se rapportent à l'édit de Nantes, à la paix de Vervins et à la soumission du duc de Mercœur, qui mirent fin à la guerre civile et religieuse et à la guerre étrangère.

Le plus grand nombre des lettres publiées par M. Berger de Xivrey étaient entièrement inédites; d'autres avaient été déjà publiées, mais, pour la plupart, d'une manière

inexacte. Parmi les documents heureusement restitués par l'éditeur, d'après les originaux autographes, il faut citer la belle harangue prononcée par le roi, le 4 novembre 1596, à l'ouverture de l'assemblée des notables tenue à Rouen. Nous croyons devoir reproduire ici ce texte important, altéré par tous les historiens qui l'ont cité et publié ici sûr l'original écrit en entier de la main du roi. « Si je voulois acquerir le tiltre d'orateur, j'aurois apprins quelque belle et longue harangue, « et la vous prononcerois avec assez de gravité ; mais, Messieurs, mon desir me « poulse à deux plus glorieux tiltres, qui sont de m'appeller liberateur et restaura-« teur de cest Estat. Pour à quoy parvenir, je vous ay assemblez. Vous sçavés à vos « despens, comme moy aux miens, que lorsque Dieu m'a appellé à ceste couronne, « j'ay treuvé la France non-seulement quasy ruinée mais presque toute perdue pour « les François. Par la grace divine, par les prieres et bons conseils de mes serviteurs « qui ne font profession des armes, par l'espée de ma brave et genereuse noblesse « (de laquelle je ne distingue point les princes, pour estre nostre plus beau tiltre, « foy de gentilhomme !), par mes peines et labeurs, je l'ay seuvé de la perte : sau-« vons-la astheure de la ruine. Participés, mes chers subjects, à cette seconde gloire « avecques moy, comme vous avez faict à la première. Je ne vous ay point appellez, « comme faisoient mes predecesseurs pour vous faire approuver leurs volontez ; je « vous ay assemblez pour recevoir vos conseils, pour les crere, pour les suivre, bref « pour me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend gueres aux roys, « aux barbes grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes sub-« jects et l'extresme envie que j'ai d'adjouster ces deux beaux tiltres à celuy de Roy, « me font treuver tout aysé et honorable. Mon chancelier vous fera entendre plus « amplement ma volonté. » Au nombre des pièces inédites, nous remarquons ce joli billet à Gabrielle d'Estrées, que sa briéveté nous permet de citer encore : « Je vous « escris, mes chers amours, des pieds de votre peinture, que j'adore seulement pour « ce qu'elle est faicte pour vous, non qu'elle vous ressemble. J'en puis estre juge « competent, vous ayant peinte en toute perfection dans mon ame, dans mon cœur, « dans mes yeux. »

Les lettres comprises dans le tome V commencent au 1er juillet 1598 et s'arrêtent au 31 décembre 1602. Il nous est impossible d'indiquer ici, même sommairement, tout ce qu'on y trouve d'instructif et de curieux sur presque tous les événements de cette époque; mais on nous pardonnera de faire une mention particulière d'une des pièces qui nous ont paru le plus remarquables, nous voulons parler de la belle lettre adressée de Calais à Marie de Médicis, le 3 septembre 1601 : « M'amye, j'attendois d'heure à heure vostre lettre ; je l'ay baisée en la lisant. Je « vous responds en mer, où j'ay voulu courre une bordée par le doux temps. Vive « Dieu ! vous ne m'auriés rien sceu mander qui me fust plus agréable que la nou-« velle du plaisir de lectures qui vous a prins. Plutarque me sourit tousjours d'une « fresche nouveauté; l'aimer c'est m'aimer, car il a esté l'instituteur de mon bas « aage. Ma bonne mere, à qui je doibs tout, et qui avoit une affection si grande de « veiller à mes bons déportemens et ne vouloit pas, ce disoit-elle, voir en son fils un « illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, encore que je ne feusse à peine « plus un enfant de mamelle. Il m'a esté comme ma conscience, et m'a dicté à l'oreille « beaucoup de bonnes honnestetez et maximes excellentes pour ma conduicte et pour « le gouvernement des affaires. A Dieu, mon cœur, je vous baise cent mille fois. Ce « iije septembre, à Calais. » Cette correspondance de Henri IV est publiée avec tout le soin que méritait l'importance des textes. L'éditeur a fait précéder chaque volume d'un sommaire des événements auxquels se rapportent les lettres qui s'y trouvent

comprises; de nombreuses notes biographiques font connaître les personnages cités dans les lettres; et, à la fin du volume, une table analytique signale les pièces qu'on trouve dans divers dépôts d'archives et qui n'ont pas paru devoir être imprimées dans le recueil.

Magnum lexicon novissimum latinum et lusitanum, ad plenissimam scriptorum latinorum interpretationem accommodatum, ex celeberrimorum eruditissimorum philologorum lucubrationibus depromptum ad normam præcipue magni lexici latini et lusitani RR. PP. MM. Fr. Emmanuelis Pinii Cabralii et Josephi Antonii Ramalii, ex lexicis vero Gesnerii, Forcelinii, Noltenii, etc.; opera et studio Emmanuelis Josephi Ferreira. Paris, imprimerie de Wittersheim, librairie d'Aillaud, 1850, in-4° de 848 pages.

De la philosophie scolastique, par B. Hauréau, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Tome Ier. Troyes, imprimerie de Cardon; Paris, librairie de Pagnerre, in-8° de 504 pages. Mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc, par J. Quicherat, professeur à l'École nationale des Chartes. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Renouard, in-8° de 176 pages. Cet ouvrage était destiné à accompagner la publication des procès de Jeanne d'Arc (5 vol. in-8°, 1841-1849), que l'auteur a récemment achevée pour la société de l'Histoire de France.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Tome X. Amiens, imprimerie de Duval, librairie de Duval et Herment; Paris, librairie de Dumoulin, 1850, in-8° de 648 pages, avec 12 planches.

Nouvelle Biographie universelle, rédigée par une société d'hommes d'État, de jurisconsultes, de savants, de médecins, de naturalistes, d'archéologues, d'artistes, de littérateurs, etc. Ouvrage entièrement neuf et plus complet que tous les dictionnaires et biographies publiés jusqu'à ce jour. *Premier prospectus*, grand in-8° de 4 pages. *Spécimen*, grand in-8° de 56 pages. Paris, imprimerie de madame Dondey Dupré. Se trouve boulevard Saint-Martin, n° 12. Le prospectus de cet ouvrage est signé de M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob). La publication entière comprendra 20 volumes in-4° à deux colonnes, qui paraîtront par livraison.

Esquisse de la philosophie de Ballanche. Essai sur la partie transcendante des mystères anciens. Fragments philosophiques, par André Pezzani. Lyon, imprimerie de Rodanet; Paris, librairie de Cadot, 1850, in-12 de 132 pages.

Fragments d'une histoire des Arsacides, ouvrage posthume de M. J. Saint-Martin, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Paris, Imprimerie nationale, 1850, 2 vol. in-8°, ensemble de 924 pages, plus 3 tableaux.

Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois, et sur les végétaux, les animaux et les procédés agricoles que l'on pourrait introduire avec avantage dans l'Europe occidentale et le nord de l'Afrique; suivies d'une analyse de la grande encyclopédie (chinoise), par le baron Léon d'Hervey Saint-Denis. Paris, imprimerie de Gros, librairie d'Allouard et Kœppelin, 1850, in-8° de 264 pages. — La grande Encyclopédie chinoise d'agriculture et d'horticulture se compose de 78 livres; ces 78 livres forment ensemble 55 volumes in-4°, imprimés à Pé-King, par ordonnance impériale, en 1737.

Archives d'Anjou. Recueil de documents et mémoires inédits sur cette province, publié sous les auspices du conseil général de Maine-et-Loire, par Paul Marchegay, archiviste du département. Tome II. Angers, imprimerie de Cornilleau; Paris, librairie de Potier, et à Angers, chez l'auteur, 1850, in-8° de 384 pages.

Lettres inédites de Leibnitz à l'abbé Nicaise (1639-1699), et de Galileo Galilei au P. Clavius et à Cassiano del Pozzo, publiées avec notes par F. Z. Collombet. Lyon, imprimerie de Boitel, 1850, in-8° de 124 pages.

Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France. Tome VI. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, in-4° de 800 pages.

Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France, par Ph. de Chennevières-Pointel. Tome second. Paris, imprimerie de Mme Dondey-Dupré, librairies de Dumoulin et de Deflorenne, 1850, in-8° de 348 pages.

ALGÉRIE.

Histoire de la prise de Constantine par les Arabes d'Orient, en l'année 654 de Jésus-Christ, par G. Niçuly Limbéry, interprète, traducteur assermenté. Imprimerie et librairie de Grende, à Constantine; librairie de Hachette, à Alger et à Paris, in-8° de 40 pages.

ALLEMAGNE.

Sancti Irenæi, episcopi Lugdunensis, quæ supersunt omnia. Accedit apparatus continens ex iis quæ ab aliis editoribus aut de Irenæo ipso aut de scriptis ejus sunt disputata, meliora et iteratione haud indigna. Edidit Add. Stieren, tom. I et II. Lipsiæ, Weigel, 2 vol. in-8°.

Macarii Ægyptii epistolæ, homiliarum loci, preces, ad fidem Vaticani, Berolinensis, aliorumque codicum, primus edidit Dr Jos. Floss. Accedunt : 1° De Macariorum Ægyptii et Alexandrini vitis quæstiones criticæ et historicæ; 2° Acta Macariorum ad codicum manuscriptorum fidem partim recognita partim primum edita; 3° Tabula in lapide incisa. Coloniæ, Heberle, 1850, in-8° de VIII-324 pages.

Bibliotheca mystica et ascetica, Continens præcipue auctorum medii ævi opuscula; tom. II et III. Coloniæ, Heberle, 1850, 2 vol. in-8°. — Le second volume de ce recueil contient l'ouvrage suivant : Guilelmi II, Hollandiæ comitis et Romanorum regis, agalma religiosorum, sive meditationes circa mysteria Passionis Dominicæ, textum recognovit et vitam Guilelmi exposuit P. G. Otto. On trouve, dans le tome III, S. Aloysii Gonzagæ opera omnia, partim italice, partim latine edidit A. Heuzer.

Geschichte der Reformation.... Histoire de la Réformation dans le ressort de l'ancien diocèse archiépiscopal de Cologne, par L. Ennen. Cologne et Neuss, 1849, in-8° de VIII-422 pages.

Geschichte des Kaisers Maximilian.... Histoire de l'empereur Maximilien I, par K. Haltans. Leipzig, Lork, 1850, in-8° de VIII-273 pages. — Treizième volume d'une collection publiée par Fr. Bülau, sous le titre de *Historische Hausbibliothek,* Bibliothèque domestique de l'historien.

ANGLETERRE.

Reprints of rare tracts and imprints of ancient manuscripts... chiefly illustrative of the northern counties. Newcastle, 1848-1849, 7 vol in-8°.

An index to the pedigress and arms contained in the Heralds, visitations and other genealogical manuscripts in the British museum, by R. Sims. London, in-8° de 336 pages.

Walpole's Anecdotes of painting in England, with some account of the principal engravers. New edition, by Ralph Wornum, esq. London, 1849, 3 vol. in-8° avec gravures sur bois, etc., et 88 portraits.

The primeval antiquities of Denmark, by J. J. A. Worsaae; translated and applied to similar researches in England, by William J. Thoms, 1850, in-8° de 184 pages.

Lives of the Chiefs Justice of England from the Norman conquest till the death of lord Mansfield; by John lord Campbell. London, 1850, 2 vol. in-8°, ensemble de 1203 pages.

England under the house of Hannover; its history and condition during the reigns of the three Georges. Illustrated from the caricatures and satires of the day, by Thom. Wright. Third edition. London, 1849, 2 vol. in-8°, ensemble de 936 pages avec gravures.

Descriptive history of Bristol in the XIV[th] century and in 1849, by J. Chilcott, in-8°.

History of Liverpool by M. Baines. Liverpool, 1849, in-8° de 96 pages.

The history of the United-States of America, from the discovery of the continent to the organization of government under the Federal constitution, by Rich. Hilreth. London, Sampson Low, 1850, 3 vol. in-8°, ensemble de 1824 pages.

TABLE.

Ostéographie ou Description iconographique comparée du squelette et du système dentaire des cinq classes d'animaux vertébrés récents et fossiles par M. de Blainville (3° article de M. Flourens)........ Page 449

Expédition scientifique de la Morée (2° article de M. Raoul-Rochette)........ 459

Poetæ bucolici et didactici. Theocritus, Bion, Moschus (2° article de M. Miller). 478

Leibnitii animadversiones ad Cartesii principia phliosophiæ, etc. (1[er] article de M. V. Cousin)........ 494

Nouvelles littéraires........ 501

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1850.

Bibliographical Index to the historians of Muhammedan India, by H. M. Elliot, esq. *foreign Secretary to the Government of India.* Calcutta, 1849, t. I et IV.

PREMIER ARTICLE.

Dans une préface intéressante, M. Elliot expose les motifs qui l'ont engagé à rédiger l'ouvrage qui fait l'objet de cette notice, et à lui donner la forme qu'il présente aujourd'hui. L'auteur avait entretenu une correspondance épistolaire avec le principal du collége de Dehli, dans la vue de publier, par les procédés de la lithographie, une collection complète des historiens natifs de l'Inde. Un pareil projet eût été sans doute éminemment utile; mais l'immensité du plan en rendait l'exécution difficile. Aussi, les autorités anglaises dans l'Inde, ayant été consultées sur cette matière, déclarèrent qu'il était impossible, pour le moment, de fournir les fonds considérables que réclamerait la réalisation de cette entreprise. Mais, en même temps, l'auteur fut invité à dresser un catalogue des manuscrits qui devaient entrer dans ce vaste recueil, afin que l'on pût rechercher les exemplaires, les déposer dans une des bibliothèques du collége de Calcutta, en attendant que des circonstances heureuses, et un changement marqué dans les dispositions trop indifférentes du public, permissent de livrer à l'impression ou de lithographier successivement quelques-uns de ces monuments historiques.

M. Elliot accepta volontiers une pareille tâche, dont l'utilité lui paraissait incontestable. Mais, comme il était facile de le prévoir, surtout de la part d'un homme aussi profondément instruit, il sentit bientôt

qu'une sèche nomenclature de manuscrits, de noms propres et de dates remplirait d'une manière bien imparfaite l'objet que l'on devait se proposer. Il résolut donc de joindre à chaque article des notices instructives qui indiqueraient la matière des ouvrages, la vie des auteurs, leur but, leurs idées, leur style, le mérite et les défauts de leurs compositions. Des extraits assez nombreux, traduits avec une extrême fidélité, devaient mettre à même d'apprécier la manière de chacun des écrivains. Enfin, un volume tout entier devait offrir un choix de morceaux originaux, empruntés à ces divers historiens, et qui, en partie du moins, se trouvaient reproduits dans la version anglaise.

L'ouvrage, d'après le plan adopté par le traducteur, se composera de quatre volumes. Le premier, qui contient la notice des histoires générales de l'Inde, a déjà paru. Le second, qui est sous presse, et sera bientôt suivi du troisième, offrira la nomenclature raisonnée des nombreuses histoires ou biographies qui ont l'Inde pour objet. Le quatrième tome, qui renferme les extraits originaux, se trouve imprimé à la fin du premier.

La série historique des souverains de Dehli, comprise dans ce livre, s'étend jusqu'au règne de l'empereur Schah-Alem. Dans la crainte d'étendre outre mesure les bornes de son travail, M. Elliot s'est abstenu de parler des écrivains qui ont traité l'histoire des monarchies musulmanes indépendantes, telles que celles du Guzerat, du Bengale, du Kaschmir, etc. Pour la même raison, il n'a pas cru devoir donner la notice des collections de lettres particulières, qui ont plus ou moins de rapport avec les affaires de l'Inde. Dans le cours de ses notices, l'éditeur montre partout une grande exactitude, une connaissance approfondie des langues orientales, et une attention scrupuleuse à indiquer les travaux qui ont été faits, avant lui, sur quelques-uns des écrivains dont il fait mention, ainsi que les traductions qui ont été publiées de quelques extraits de ces mêmes ouvrages.

M. Elliot, répondant à la question qu'on pourrait lui adresser, savoir si une publication des historiens de l'Inde offrirait une utilité réelle, fait observer que des recueils analogues de monuments nationaux ont été imprimés dans les différentes contrées de l'Europe, et accueillis avec un vif applaudissement; il fait sentir que les ouvrages relatifs à l'Inde, quoique pour la plupart ils ne puissent prétendre au titre d'histoires, et qu'ils doivent être considérés comme de simples chroniques, des annales plus ou moins exactes, renferment toutefois des matériaux précieux, que des mains plus habiles pourront coordonner, pour élever ainsi l'édifice d'histoires véritables et régulières. Il insiste sur les dan-

gers que courent les nombreux manuscrits, déposés dans les bibliothèques de l'Inde, et qui sont journellement endommagés par la poussière, l'humidité, et dévorés par les termites et autres insectes malfaisants; en sorte que ces monuments finiront par périr entièrement, ou devenir presque illisibles. Et nous sommes à même d'apprécier, à cet égard, combien sont fondées les plaintes et les inquiétudes de l'auteur. Car les manuscrits qui sont venus de l'Inde pour enrichir nos collections publiques et particulières, manuscrits qui sont souvent des chefs-d'œuvre de calligraphie, présentent, en grande partie, les traces déplorables des ravages causés par les insectes destructeurs dont fourmille le climat de l'Inde; et l'on se demande dans quel état seraient aujourd'hui ces beaux volumes, s'ils étaient restés, depuis tant d'années, dans le pays où ils ont été transcrits.

M. Elliot, dans ses observations judicieuses, insiste fortement sur l'utilité que présentent les historiens originaux de l'Inde, pour dissiper les opinions exagérées que l'on se forme souvent sur la grandeur, les actes des souverains de cette contrée heureuse. Animé par un sentiment patriotique, il ne manque pas de faire observer combien cette lecture peut servir pour faire mieux apprécier l'influence qu'exerce la domination anglaise sur l'administration et le bien-être des habitants du pays.

Le premier ouvrage à l'examen duquel M. Elliot a consacré ses soins est l'histoire de l'Inde, qui fait partie du grand ouvrage intitulé *Djami-ettawârikh* «le Recueil des chroniques,» composé, en persan et en arabe, par Fadl-allah-Raschid ou Raschid-eddin. Quoique ce livre ne date pas d'une époque très-ancienne, puisque sa composition remonte seulement à l'année 710 de l'hégire, 1310 de J. C., et que la partie qui concerne l'Inde ait été rédigée sept années auparavant, en 703 de l'hégire, il n'en est pas moins, comme le fait observer M. Elliot, la première histoire générale de l'Inde qui ait été publiée depuis l'établissement de l'empire de Dehli.

L'éditeur n'a pas manqué de faire observer qu'une partie de l'histoire des Mongols, contenue dans le même ouvrage, a été publiée, il y a quelques années, par l'auteur de cet article; et qu'en tête de ce morceau se trouve un mémoire très-étendu sur la vie et les écrits de l'historien. M. Elliot, qui, comme il l'atteste, a beaucoup profité de ce travail, l'apprécie dans des termes fort honorables. Et, ce qui est peut-être encore plus flatteur pour moi, plusieurs conjectures que j'avais émises, avec réserve, se sont trouvées complétement réalisées; d'un autre côté, des recherches consciencieuses, entreprises dans la vue d'appuyer ou de modifier mes assertions, ont amené des résultats bien importants

pour la science et tout à fait inespérés. J'avais pensé qu'un immense manuscrit, qui se trouve au British Museum, renfermait, en tout ou en partie, l'histoire de Raschid-eddin. Et le fait est, en effet, bien véritable. D'une autre part, un jeune orientaliste, d'un mérite distingué, M. Morley, a reconnu qu'un exemplaire du même ouvrage écrit en langue arabe existait dans la bibliothèque de la Société asiatique de Londres; et, par un hasard heureux, un autre orientaliste, M. Forbes, a découvert, dans une collection particulière, celle de feu le colonel Baillie, un manuscrit qui fait suite à celui de la Société asiatique et offre absolument la même écriture. J'avais soupçonné qu'un manuscrit, existant dans la bibliothèque de la Société asiatique de Calcutta, pouvait faire partie de cet ouvrage historique. Cette conjecture a été vérifiée par M. Elliot, et s'est trouvée parfaitement exacte. Enfin, un autre manuscrit, en langue persane, envoyé à la même compagnie, et dont l'éditeur donne une notice détaillée, forme une partie très-importante du *Djami-ettawârikh.*

M. Elliot se demande si l'ouvrage historique de Raschid-eddin a été originairement écrit en arabe ou en persan. Il fait observer que, suivant le témoignage de la plupart des écrivains qui ont cité ce livre, il fut composé en persan, et traduit en arabe, sous les yeux de l'auteur. Et, en effet, on peut admettre, avec toute vraisemblance, que cette histoire, ayant été composée par les ordres et pour l'instruction d'un souverain mongol de la Perse, à qui le langage de cette contrée devait être plus familier que l'arabe, la première rédaction dut sans doute être écrite en persan. Les ouvrages théologiques furent certainement composés en arabe. Mais ce qu'il y a de sûr, et que l'auteur atteste de la manière la plus formelle, au moment où il déposa dans la grande mosquée construite par lui à Tabriz, une collection complète de ses ouvrages, il fit traduire en arabe ce qui avait été primitivement écrit en persan, et, en persan, ce qui était rédigé en langue arabe. Ainsi les deux rédactions ont été exécutées par l'auteur lui-même, ou, au moins, sous sa direction. Par conséquent, elles se trouvent également authentiques.

Il est une question, que soulève M. Elliot, et sur laquelle je dois m'arrêter un moment; car les objections d'un homme aussi savant réclament un examen sérieux et approfondi. Dans la notice étendue que j'ai publiée sur la vie et les ouvrages de notre historien, j'ai fait mention d'un troisième ou quatrième volume, qui terminait sa grande composition, et qui contenait une géographie complète de l'Orient, accompagnée de cartes, du tracé des routes, et de l'indication des relais de poste qui existaient dans toute l'étendue de la domination mongole. M. Elliot révoque en doute l'existence de cette partie de l'ouvrage.

« Il est très-probable, dit-il, que le dernier volume ne fut jamais écrit; car aucun écrivain de l'Orient ne mentionne Raschid-eddin comme géographe. Et ce qui donne à cette opinion un plus haut degré de probabilité, c'est que, dans ses différents récits, l'auteur mêle des détails géographiques, qui, en plusieurs circonstances, peuvent être considérés comme tout à fait suffisants, et comme excluant toute nécessité de consigner dans un ouvrage à part des notices de ce genre. C'est surtout le cas, pour le morceau qui concerne la géographie de l'Inde, et qui est placé en tête de l'histoire de cette contrée. Car, dans cette courte notice, l'auteur épuise tout ce que les écrivains de l'Asie occidentale ont jamais connu sur la géographie de l'Inde. Or notre écrivain n'aurait pu que répéter, dans son troisième volume, ce qu'il avait déjà donné dans le second. » Ces objections, à coup sûr, sont spécieuses, et semblent offrir les caractères de la vérité. Toutefois il n'est pas impossible d'y répondre; je crois même pouvoir le faire avec succès. En effet, l'existence du troisième ou quatrième volume, consacré à la géographie, est appuyée sur le témoignage formel de l'auteur lui-même. Dans les deux passages, si clairs, si détaillés, où il rend compte du plan, de la nature de ses travaux; dans celui, surtout, où il décrit la collection complète de ses ouvrages qui avait été déposée, par ses soins, dans la mosquée du *Raba-Raschidi*, il indique, d'une manière expresse, le traité de géographie comme formant une partie intégrante et essentielle du *Djami-ettawârikh*. Il en décrit le contenu avec une scrupuleuse exactitude. Il ne le présente pas comme un appendice, qui devait, par la suite, être ajouté à son livre, mais comme un traité dont la rédaction était définitive. Il ne dit pas : *j'écrirai* mais *j'ai écrit*. Tous les détails qu'il donne, tant sur la forme que sur le fond du livre, indiquent une œuvre complétement terminée, et à laquelle il ne manquait rien. Tout au contraire, parlant de la vie du sultan Oldjaïtou, il promet de compléter par la suite le reste de cette biographie. Et le fait se conçoit aisément; puisque le monarque, au moment où écrivait notre auteur, n'était encore qu'au commencement de son règne. Il s'exprime donc au futur; ce qu'il ne fait pas, pour ce qui concerne le reste de ses travaux. D'ailleurs, l'écrivain survécut, de plusieurs années, à ce dépôt qu'il avait fait de la collection de ses œuvres. Il aurait donc eu le temps de rédiger un livre, qu'il avait annoncé si formellement, comme faisant une partie essentielle de ce grand recueil. On peut donc conclure, avec certitude, que le traité de géographie se trouvait compris parmi les nombreux ouvrages composés par l'auteur, et placés par lui dans la bibliothèque du *Raba-Raschidi*.

La seconde raison alléguée par M. Elliot consiste à dire que Raschid-eddin ayant consigné dans son ouvrage des renseignements géographiques sur plusieurs pays, et en particulier sur l'Inde, il n'avait nul besoin de composer un livre *ex professo* pour y reproduire ce qu'il avait exposé ailleurs d'une manière suffisante. Mais cette objection, toute spécieuse qu'elle est, ne me paraît pas convaincante. En effet, on sait que notre auteur rédigea en premier lieu la partie historique de son livre. Peut-être même, à cette époque, n'avait-il pas encore le dessein de placer, pour couronnement à cette grande composition, un traité géographique; on conçoit donc aisément que, dans les endroits où il devait retracer l'histoire de pays peu connus, il ait cru devoir faire précéder son récit par une description plus ou moins détaillée de ces contrées. Plus tard, quand il aura senti le besoin d'écrire un traité de géographie universelle, il aura reproduit ces détails, soit en les répétant, sans aucune altération, soit en les développant et en y ajoutant les nouveaux détails que comportait la nature d'un traité spécial, et qui n'avaient pu ni dû trouver place dans le cadre restreint d'une composition historique. Dans ce cas, l'auteur n'aura pas cru qu'il fût nécessaire de retoucher son premier travail pour en retrancher ce qui devait trouver place ailleurs. C'est ainsi que Raschid-eddin lui-même, en traitant l'histoire des différents peuples, a souvent répété, et cela dans des termes analogues ou parfaitement identiques, les détails qu'il avait déjà donnés, concernant les mêmes faits, les mêmes princes. Je me contenterai d'en citer un exemple. M. Elliot a publié le texte et la traduction d'un assez long passage, emprunté à notre historien et extrait de la partie de son ouvrage où il retrace les faits qui concernent les sultans du Khowarizm. Il est question, dans ce passage, des aventures de Djelal-eddin dans l'Inde, après que ce prince eut été défait, dans une grande bataille, par les armes de Tchinghiz-khan, sur les bords de l'Indus. Or ce morceau se retrouve, dans les mêmes termes et presque sans aucun changement, dans la vie Tchinghiz-khan, qui fait partie de l'histoire des Mongols. Et, si nous avions sous les yeux toute la collection historique dont l'ensemble compose le *Djami-ettawârikh*, il est probable que nous aurions à produire bien des exemples du même genre. Si Raschid-eddin n'a point été cité comme géographe, si son recueil géographique, qui devait, d'après l'assertion de l'écrivain, offrir une mine abondante de renseignements précieux, n'a jamais été invoqué comme autorité par les écrivains orientaux que nous connaissons, le fait peut, ce me semble, s'expliquer d'une manière assez naturelle. Raschid-eddin, en déposant dans la bibliothèque de la mosquée fondée par lui un exemplaire complet de ses ouvrages,

tant en persan qu'en arabe, avait recommandé, d'une manière expresse, qu'il en fût fait annuellement plusieurs copies. Il avait ordonné que l'on choisît, pour ces transcriptions, le papier de Bagdad, qui offrait le plus grand format connu dans l'Orient. Il avait voulu que l'on joignît à chacun des exemplaires les ornements, les dorures nécessaires et une reliure solide et élégante. Mais le traité de géographie offrait, sous le rapport de la transcription, un genre de difficulté que ne présentaient pas les récits historiques. Il était accompagné, comme je l'ai dit, de cartes, de tracés des routes, du dénombrement et de la figure des relais de poste. Sans doute ces cartes, dessinées à la manière des Orientaux, ne ressemblaient guère à nos belles cartes de géographie modernes. Mais, enfin, dans leur état d'imperfection, elles exigeaient la présence d'un dessinateur plus ou moins habile, et réclamaient une attention assez scrupuleuse et un emploi de temps assez considérable, pour reproduire cette foule de détails dont se composaient ces grandes estampes. On conçoit que ces soins minutieux pouvaient rebuter un grand nombre de copistes, ceux surtout qui n'étaient pas animés d'un zèle ardent pour la science. Enfin, l'ouvrage formant un énorme volume, cette circonstance seule aurait suffi pour en rendre la lecture fatigante, en empêcher le débit et arrêter, par suite, l'empressement des copistes à reproduire un ouvrage peu recherché. Enfin, peu de temps après l'époque de la mort de notre auteur, on composa dans l'Orient plusieurs traités de géographie, beaucoup plus courts, beaucoup plus portatifs. Ces compositions, qui, par leur volume, par leur prix, se trouvaient à la portée du plus grand nombre des lecteurs, obtinrent une vogue réelle et firent tomber dans une sorte d'oubli le volumineux recueil géographique de Raschid-eddin. Au reste, si cet ouvrage ne se trouve pas cité par les géographes qui sont sous nos yeux, on n'en doit pas conclure, je crois, qu'il n'a pas été consulté par d'autres géographes, dont les traités n'ont point passé en Europe. Si l'on parcourait l'Orient avec l'intention de se livrer à des recherches littéraires, il est probable que, dans des collections particulières, mais surtout dans les bibliothèques de quelques mosquées, on retrouverait, avec les autres ouvrages de Raschid-eddin, son grand traité de géographie.

On peut également observer que, malgré les dispositions généreuses adoptées par l'auteur pour assurer la transcription et la propagation des nombreux écrits qu'avait produits sa plume féconde, ces livres paraissent avoir été peu copiés, peu répandus. Et une circonstance, rapportée par M. Elliot, vient encore à l'appui de cette assertion. Il nous apprend que, dans l'Indoustan, sous le règne de l'empereur Akbar, il n'existait

aucune copie de la rédaction persane du *Djami-ettawârikh*, et que ce prince se crut obligé de faire traduire l'ouvrage de l'arabe en persan.

M. Elliot, comme je l'ai dit, a publié le texte persan et la traduction anglaise d'un fragment extrait de ce grand ouvrage, et où sont relatés les faits d'armes qui suivirent le passage de l'Indus par le sultan Djelal-eddin. Ce morceau a été rendu avec beaucoup de fidélité. Cependant, comme le manuscrit sur lequel le texte a été transcrit paraît n'avoir pas été partout entièrement correct, il s'est glissé dans la rédaction plusieurs inexactitudes qui, si je ne me trompe, ont influé sur la version du savant traducteur. Je crois devoir soumettre à son jugement les observations que m'a suggérées la lecture attentive de son travail. A la première page du texte, je lis تواری واختفا در بیشه بیشه گرفت, et je traduis : « Il commença à se cacher et à errer secrètement de forêt en forêt. » A la page suivante, les mots جمعیت او بپادشاه جهانگیر رسید ne signifient pas, je crois, « que cette nouvelle arriva aux oreilles du souverain de Dehli. » L'expression جهانگیر « le conquérant du monde. » s'applique non pas au monarque de Dehli, mais à Tchingbiz-khan. Il faut donc traduire : « Lorsque la nouvelle des forces réunies auprès de Djelal-eddin fut arrivée au conquérant du monde (c'est-à-dire à l'empereur des Mongols) qui se trouvait encore dans les environs de Ghizni, ce monarque fit marcher un corps de troupes à la poursuite de Djelal-eddin. » Quelques lignes plus bas, nous lisons que ce dernier prince étant arrivé dans le voisinage de Dehli, députa vers Schems-eddin, souverain de cette ville, et demanda la permission de s'arrêter quelques jours dans le lieu qui lui serait assigné. Le texte ajoute : ایلچی‌را آنجا نیست کرد. M. Elliot n'a pas tenu compte de ces mots, qui signifient « le roi fit périr l'envoyé. » Et cette assertion s'accorde parfaitement, comme on voit, avec le témoignage des deux historiens persans, Mirkhond et Ferischta, cités en note par le traducteur. Plus bas, au lieu de ces mots : در کشتی باکر وبکر دو قلعه داشت در جزیره رفت, il faut lire, comme dans l'*Histoire des Mongols* du même auteur, در کشتی باکر وبکر در قلعهٔ که در جزیره است رفت, et traduire : « Étant monté sur un bateau, il se rendit dans ce canton d'Agroubgher, à une forteresse située dans une île[1]. » Au mot بابلاغ, qui n'offre aucun sens, il faut substituer celui de بایلاق, et traduire : « Il se dirigea vers le campement d'été de la montagne de Djoudi. » Quelques lignes plus bas, nous lisons dans le texte imprimé : بعد ازانکه ساعت حالش سلطان توقف نفرمود اهل اوجه عصیان کردند سلطان آتش در شهر زد. M. Elliot traduit : « The sultan did not consider it expedient to remain at Uch. And, as the inha-

[1] P. 3.

« bitants of that place had revolted, he set fire to the city. » Mais cette version n'est pas parfaitement exacte. D'abord le traducteur n'a pas tenu compte du mot حالش qui, en effet, ne signifie absolument rien. Il faut lire چالش. Ce terme, que j'ai expliqué ailleurs, désigne « le drapeau », et par suite « l'avant-garde d'une armée. » Je substitue à آنکه, le mot بيك. Ensuite, comme nous l'apprenons du texte de l'*Histoire des Mongols*, le copiste a omis quelques mots qui doivent être rétablis pour rendre le récit plus clair. Il faut donc traduire : « Au bout d'un moment, l'avant-garde du sultan ne s'arrêta pas (mais continua sa marche vers Outcha). Les habitants de cette ville s'étant mis en état d'hostilité, le sultan livra la place aux flammes. » Les mots از قبل قباجه حاکم سدوسان بود ne signifient pas « il était gouverneur de Sadousan avant l'établissement du pouvoir de Kabatcha » ; mais, au lieu de قَبْل, il faut lire قِبَل, et traduire : « Il était gouverneur de Sadousan, au nom de Kabatcha. » L'expression بتضرع با شمشير وگريان پيش سلطان... فرو آمد n'est pas bien rendue par ces mots : « A l'arrivée du sultan, il vint tout en larmes implorer son pardon, et présenta au prince son épée, en signe de soumission. » Le terme گريان est évidemment fautif. Je n'hésite pas à lire با شمشير وكفن, et je traduis : « Il se présenta devant le sultan, dans la posture la plus humble, avec son épée et son linceul. » En effet, suivant un usage dont les historiens orientaux nous retracent un grand nombre d'exemples, lorsqu'un homme se rendait à la cour d'un souverain dont il voulait implorer la clémence, il y paraissait tenant à la main une épée et portant sur son cou un linceul. Il indiquait, par cette action, qu'il avait mérité la mort et qu'il se remettait à la discrétion du monarque, tout prêt à subir la vengeance du prince, ou à éprouver sa générosité. Enfin, au lieu de يكماه آنجا قيام كرد, il faut lire مقام كرد, et traduire : « Il séjourna un mois dans cette ville. »

M. Elliot donne ensuite la traduction d'un long extrait de Raschid-eddin relatif à la géographie de l'Inde. Il démontre que ce morceau curieux est presque entièrement emprunté à l'ouvrage d'Abou-Rihan-al-Birouni, qui écrivait dans la première partie du XIe siècle de notre ère. Comme le fragment original avait été publié par M. Reinaud, M. Elliot a pu comparer les deux textes et se convaincre combien l'historien persan a peu ajouté au travail de son devancier, qu'il a suivi scrupuleusement, même dans ses erreurs. Les observations que le traducteur a jointes à sa version sont à la fois curieuses et instructives. Je ferai observer que, dans le fragment publié par M. Elliot, il s'est glissé quelques fautes, sans doute d'impression. Il faut lire جروم au lieu de

حرور; فراعنه وجبابره, au lieu de فراغنه وجابره; نهر, au lieu de شهر, et enfin معوّل au lieu de مخول.

Ensuite vient un court fragment géographique extrait de l'ouvrage d'Ebn-Khordadbeh, qui mourut vers l'an 912 de notre ère, et que l'on a regardé comme l'auteur de l'ouvrage publié en anglais par sir W. Ouseley sous le titre de *Oriental Geography*. Mais M. Elliot fait observer que l'extrait donné par lui ne retrace pas parfaitement les détails que présente l'ouvrage dont je viens de parler. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce point de critique littéraire. Ce morceau, à raison de son extrême brièveté, ne peut offrir un intérêt bien réel. Je me permettrai de soumettre au savant éditeur quelques observations sur la lecture et l'interprétation d'un petit nombre de passages. On lit[1] : ملوك الهند ترغب ارتفاع منزل الفيلة ويريد في اثمانها الذهب الكثير. D'abord, le mot منزل ne saurait signifier « la taille de l'animal; » en second lieu, le terme يريد est évidemment fautif. J'y substitue تبذل, et je traduis : « Les rois de l'Inde se plaisent à tenir les éléphants sur un pied honorable, et sacrifient pour l'achat de ces animaux des sommes immenses. » Quelques lignes plus bas nous lisons : ببلدة الكركوز طريق من جانب الفارس الى المشرق. Si je ne me trompe, ce nom الكركوز offre ici une leçon fautive. J'y substitue celui de الهرموز, et je traduis : « Dans la ville d'Hormouz est une route qui conduit de la province de Fars vers l'orient. » Le nom ابلة doit être prononcé non pas *Ibla*, mais *Obolla*. Les mots فرسخ في فرسخ indiquent que l'île désignée a une parasange de longueur, et une de largeur. Au lieu de ماشبه, je lis ماشية, « des troupeaux. » L'île du golfe Persique nommée ici *Lâben*, لابن, est la même qui, dans l'ouvrage d'Édrisi, est appelée *Labet*, et dans celui d'Istakhari, *Lâfet*, لافت. C'est probablement l'*île de Kenn* indiquée par nos cartes. Quant à l'île appelée كثير, son nom, je crois, est mal écrit, et il faut y substituer celui de *Kisch*, كيش. En parlant d'une île considérable du golfe Persique, le texte imprimé porte : اهلها لمسيراة اباضية, ce qui n'offre absolument aucun sens. M. Elliot traduit : « The inhabitants are of fair complexion. » Pour moi, je lis اهلهم هم شراة اباضية, et je traduis : « Les habitants sont des hérétiques de la secte des Abadis. » Plus bas[2], il faut lire الى مصب نهر مهران في البحر : « Jusqu'à l'endroit où le fleuve Mihran se décharge dans la mer. »

Ensuite vient l'extrait d'un traité de géographie intitulé *Aschkal el-bilad* « les Figures des villes, » qui, comme M. Elliot s'en est assuré, paraît identique avec l'ouvrage d'Ebn-Haukal. Le texte publié ici ne contient

[1] P. 3. — [2] P. 9.

que deux pages, mais la traduction offre un plus long extrait et des détails plus circonstanciés. Je me permettrai d'offrir, sur ce qui concerne le texte, un petit nombre d'observations. L'auteur, parlant de la contrée de l'Inde qui s'étend depuis Cambaye jusqu'à Saïmour, ajoute : لا يليهم من قبل البلهارا الا مسلم ; M. Elliot traduit : « Their kings before Balhara were Muhammedans. » Mais, au lieu de قَبْل, il faut lire قِبَل, et traduire : « C'est toujours un Musulman qui y commande, au nom du Balhara. » Quelques lignes plus bas, le texte porte : ملكهم من قريش يقال لدبه من اولاد هباد بن الاسود ; M. Elliot traduit : « Le roi de la contrée est d'une des tribus de Koraïsch, nommée *Labdah*, le fils de Hobad, fils d'Aswad. » Mais, si je ne me trompe, la leçon لدبه est fautive, il faut y substituer le mot انّه, et traduire : « Leur roi appartient à la tribu de Koraïsch. Il descend, dit-on, de Habad-ben-Aswad. » L'auteur, donnant la description de la ville de Moultan, emploie quelques expressions sur l'interprétation desquelles je dois m'arrêter un moment. D'abord on lit, en parlant de cette ville : يسمى برج بيت الذهب ; mais, au lieu de برج, je lis فرج, « la frontière, » et je traduis : « Cette ville est nommée la frontière du pays de l'or. » Le texte porte ensuite : بها صنم يعظّمه الهند ويحجّ اليه من اقاصى بلدانها ويتقرب الى هذا الصنم فى كل سنة بمال عظم ينفق على بيت الصنم والعاكفين عليه منهم وسميت الملتان بهذا الصنم وبيت هذا الصنم قصير مبنى فى اعمر موضع بسوق الملتان بين سوق العاجين وصف الصفاين فى وسط هذا القصير بنية والصنم فيها وحوالى القبّة يسكنها خدم هذا الصنم ومن يعكف عليه وليس بالملتان من الهند والسند الذين يعبدون الاوثان غير هولاء الذين هم فى هذا القصر مع الصنم وهذا الصنم صورة على خلقة الانسان متربع على كرسى من جصّ واجرّ والصنم قد لبس جميع جسده جلد يشبه السختيان احمر لا تبين من جسمه شىء الا عيناه فمنهم من يزعم ان بدنه خشب ومنهم من يزعم انه من غير الخشب الا انه لا تنزل بدنه ينكشف وعيناه جوهران وعلى راسه اكليل ذهب قدمه دراعية على ركبيه وقد قبض اصابع كل يد له كما يحسب اربعة

M. Elliot traduit ainsi : « Dans cette ville existe une idole qui est en grande vénération parmi les Indiens. Les peuples des endroits les plus reculés entreprennent annuellement un pèlerinage vers son temple, et

là, dépensent des sommes considérables. Quelques personnes fixent leur résidence dans le temple, pour y mener une vie religieuse. Moultan tire son nom de l'idole. Le temple est situé sur une élevation dans une partie populeuse de la ville, au milieu d'un bazar près duquel les mécaniciens et les marchands d'ivoire font leur commerce. L'idole est placée immédiatement dans le centre du temple, autour duquel résident les prêtres et les pèlerins. Personne, à Moultan, ou habitant de l'Inde ou du Sind, n'a la permission de rester dans le temple, à l'exception des serviteurs dont il a été fait mention plus haut. L'idole a la figure humaine. Elle est assise avec les jambes croisées, dans une position quadrangulaire, sur une estrade formée de briques et de mortier. Tout son corps est couvert d'une peau rouge semblable à du maroquin, mais ses yeux sont ouverts. Quelques-uns disent que le corps de l'idole est fait de bois, d'autres le nient, mais il n'est pas possible de vérifier le fait avec exactitude, attendu la peau qui couvre le corps. Les mains posent sur les cuisses, et les doigts sont fermés, en sorte que l'on peut en compter seulement quatre.» Ce passage, qui se retrouve mot pour mot dans le traité géographique d'Istakhari, et qui a été reproduit par Édrisi, exige, pour être bien compris, quelques légers changements. Au lieu de قصير, il faut lire قصر; au lieu de صق الصغاين, صفّ الصفّارين; au lieu de بنية, قبّة; au lieu de ى, حتى; au lieu de تيبن, يبين; au lieu de تنزل, يترك; au lieu de قدمه, قد جعل; et ركبتيه au lieu de ركبيه. Après حوالى القبّة, il faut ajouter بيوت. Ces conjectures n'ont rien d'arbitraire, car elles sont toutes indiquées par le texte du géographe Istakhari. Je traduis donc ainsi le passage : « Dans la ville de Moultan se trouve une idole qui est en grande vénération parmi les Indiens. Des provinces les plus reculées on vient vers elle en pèlerinage, et, chaque année, on s'efforce de capter la faveur de l'idole par le don de sommes considérables, qui sont dépensées pour l'entretien du temple et des personnes qui s'y vouent aux pratiques de la vie religieuse. La ville de Moultan a pris son nom de cette idole. Le temple est une forteresse placée dans la partie la plus peuplée de la rue de Moultan, entre le marché des marchands d'ivoire et les boutiques des ouvriers en cuivre. Au milieu de cette forteresse est une coupole sous laquelle est placée l'idole. Autour de cet édifice règnent des maisons qu'habitent les ministres consacrés au service de l'idole, et les personnes vouées à la vie religieuse. Dans la ville de Moultan on ne trouve d'autres idolâtres, habitants de l'Inde et du Sind, que ceux qui résident dans cette forteresse, auprès de l'idole. Cette statue est représentée sous la

figure d'un homme assis, ayant les jambes croisées, sur un trône composé de briques et de plâtre. Tout son corps est vêtu d'une peau rouge qui ressemble à du maroquin, en sorte qu'on ne peut apercevoir que les yeux. Quelques-uns prétendent que le corps est formé de bois, d'autres assurent qu'il est fait d'une autre matière, mais il n'est jamais permis de lui découvrir le corps. Les yeux se composent de deux pierres précieuses. Sa tête est couverte d'une couronne d'or. La statue a les bras posés sur ses genoux, et les mains fermées. Les doigts de chaque main, autant qu'on peut les compter, sont au nombre de quatre. » A la suite de ce morceau, M. Elliot a placé un extrait de l'ouvrage d'un écrivain qui a joui dans l'Orient d'une assez grande célébrité, mais qui était à peu près inconnu en Europe, jusqu'au moment où l'auteur de cet article l'a tiré de son obscurité. Cet ouvrage, qui porte le titre de روضة اولى الالباب, *Raouzat ouli ulalbab*, c'est-à-dire « Le jardin des hommes sensés, » mais qui est plus connu sous le nom de *Tarikhi-Benaketi*, تاریخ بناکتی, a pour auteur un personnage nommé Abou-Suleïman-Fakhr, ou Fakhr-eddin-Abd-allah, surnommé *Benaketi*, parce qu'il avait pris naissance dans la ville de Benaket, ou Fenaket, qui fait partie de la Transoxiane. Ce livre, ainsi que l'auteur l'atteste, présente un extrait détaillé de la grande histoire de Raschid-eddin. M. Elliot prend soin de rappeler un petit fait d'histoire littéraire qui n'est peut-être pas sans intérêt, du moins pour ceux dont les recherches se sont tournées vers l'histoire de l'Orient. Je n'avais jamais lu un seul mot de cet ouvrage, et cependant une suite d'inductions qui s'enchaînent les unes aux autres m'amena à reconnaître, comme une partie essentielle de cet ouvrage, un opuscule publié en persan et en latin, l'an 1677, par André Muller, sous le titre de *Abdallæ Beïdavæi historia Sinensis*. Ma conjecture ne tarda pas à être vérifiée sur un manuscrit qui existe au *British Museum*.

M. Elliot fait observer que, dans le VII[e] livre, qui est consacré à l'Inde, Benaketi a suivi mot pour mot Raschid-eddin, comme celui-ci avait copié Birouni. Il remarque, à cette occasion, combien, dans l'Asie occidentale, on connaissait mal les événements dont l'Inde avait été le théâtre, depuis l'époque du sultan Mahmoud.

Je m'arrête ici avec quelque regret, dans la crainte de dépasser les bornes d'un article. Je réserve pour un numéro prochain les observations que me suggéreront encore l'ouvrage intéressant auquel j'ai consacré cette notice. Si j'ai hasardé quelques critiques, dont j'ai soumis l'appréciation au jugement du savant auteur, j'ai cru devoir le faire dans l'intérêt de la science et dans celui des orientalistes. Du reste, et je

me plais à le répéter, le livre est rempli de renseignements instructifs; l'auteur joint à une connaissance approfondie des langues de l'Asie, surtout du persan, à une grande lecture des monuments historiques de cette contrée, une vaste érudition qui le met à même de citer et de juger tous les travaux rédigés sur ce qui concerne l'Orient par les savants de l'Europe, et consignés, soit dans des ouvrages *ex professo*, soit dans des opuscules, soit dans des articles de journaux littéraires. Outre les remarques placées au bas des pages, M. Elliot a pris soin de rédiger des notes supplémentaires, remplies de détails curieux et qui forment de véritables mémoires sur différents points d'érudition orientale. On peut citer, parmi les plus importantes, la note sur l'*emploi de la poudre à canon dans l'Inde;* celle qui a pour objet les adorateurs du feu établis dans cette contrée, etc.

Dans un article suivant je continuerai l'examen de cet ouvrage, dont, comme je l'ai récemment appris, le second volume est actuellement sous presse.

QUATREMÈRE.

Leibnitii animadversiones ad Cartesii principia philosophiæ, etc., par le docteur Guhrauer; in-8°, Bonn, 1844.

DEUXIÈME ARTICLE.

Les remarques de Leibnitz sur la théodicée de Descartes ont le même caractère et le même défaut que sa critique de l'enthymème cartésien dont nous venons de rendre compte.

Leibnitz trouve dans Descartes trois arguments en faveur de l'existence de Dieu, p. 32-34 de l'édition de M. Guhrauer; et en effet on en peut compter trois, et même davantage, en s'arrêtant à la surface; mais au fond il n'y a qu'une seule preuve cartésienne de l'existence de Dieu, et cette preuve se peut réduire à l'exposition régulière du procédé par lequel tous les hommes se sont élevés et s'élèvent encore à la croyance en Dieu. Ce procédé n'est nullement un syllogisme; c'est une conception naturelle de la raison qui, sans s'appuyer sur aucun principe général et abstrait, entre d'abord en exercice par la force spontanée qui est en elle et avec l'autorité qui lui appartient. Descartes a connu et décrit plus ou moins nettement ce procédé; mais, après avoir

débuté par la psychologie, entraîné par les habitudes de l'esprit géométrique, qui ressemblent fort à celles de l'école, ici comme pour l'enthymème : Je pense, donc je suis, il passe bien vite de la psychologie à la logique, et, par une passion mal entendue de la rigueur mathématique, il efface de plus en plus le procédé naturel de l'esprit humain, et y substitue des raisonnements plus ambitieux que solides. Nous prions le lecteur de vouloir bien suivre avec nous Descartes dans les formes diverses qu'il a données à sa démonstration.

Nous la trouvons d'abord dans le *Discours sur la méthode,* quelque peu embarrassée mais pure encore de l'appareil logique qui viendra plus tard, et exprimée avec une simplicité, nous pourrions dire avec une naïveté de langage où triomphe le sens commun et perce un dédain peu dissimulé de la scolastique. Page 34 de l'édition de 1637 : « Faisant réflexion sur ce que je doutois, et que par conséquent mon estre n'estoit pas tout parfait; car je voyois clairement que c'estoit une plus grande perfection de connoistre que de douter; je m'avisai de chercher d'où j'avois appris à penser à quelque chose de plus parfait que je n'estois; et je connus évidemment que ce devoit estre de quelque nature qui fust en effet plus parfaite. Pour ce qui est des pensées que j'avois de plusieurs autres choses hors de moy, comme du ciel, de la terre, de la lumière, de la chaleur et de mille autres, je n'estois point tant en peine de sçavoir d'où elles venoient, à cause que, ne remarquant rien en elles qui me semblast les rendre supérieures à moy, je pouvois croyre que, si elles estoient vrayes, c'estoient des dépendances de ma nature, en tant qu'elle avoit quelque perfection; et si elles ne l'estoient pas, que je les tenois du néant, c'est-à-dire qu'elles estoient en moy pour ce que j'avois du défaut. Mais ce ne pouvoit estre le mesme de l'idée d'un estre plus parfait que le mien; car de la tenir du néant, c'estoit chose manifestement impossible; et, pour ce qu'il n'y a pas moins de répugnance que le plus parfait soit une suite et une dépendance du moins parfait, qu'il y en a que de rien procede quelque chose, je ne la pouvois tenir non plus de moy mesme; de façon qu'il restoit qu'elle eust esté mise en moy par une nature qui fust véritablement plus parfaite que je n'estois, et mesme qui eust en soy toutes les perfections dont je pouvois avoir quelque idée, c'est-à-dire, pour m'expliquer en un mot, qui fust Dieu. A quoy j'adjoustay que, puisque je connoissois quelques perfections que je n'avois point, je n'estois pas le seul estre qui existast (j'useray s'il vous plaist icy librement des mots de l'eschole), mais qu'il falloit de nécessité qu'il y en eust quelque autre plus parfait duquel je dependisse, et duquel j'eusse acquis tout ce que j'avois; car, si j'eusse esté seul et indépendant

de tout autre, en sorte que j'eusse eu de moy mesme tout ce peu que je participois de l'estre parfait, j'eusse pu avoir de moy par mesme raison tout le surplus que je connoissois me manquer, et ainsi estre moy mesme infini, éternel, immuable, tout connoissant, tout puissant, et enfin avoir toutes les perfections que je pouvois remarquer estre en Dieu. Car, suivant les raisonnemens que je viens de faire, pour connoistre la nature de Dieu autant que la mienne en estoit capable, je n'avois qu'à considérer, de toutes les choses dont je trouvois en moy quelque idée, si c'estoit perfection ou non de les posséder, et j'estois assuré qu'aucune de celles qui marquoient quelque imperfection n'estoit en luy, mais que toutes les autres y estoient, comme je voyois que le doute, l'inconstance, la tristesse et choses semblables n'y pouvoient estre, vu que j'eusse esté moy mesme bien aise d'en estre exempt. » Ce passage peut se résumer ainsi : Je suis un être imparfait, et j'ai l'idée d'un être parfait; cette idée n'est point et ne peut être mon ouvrage, comme tant d'autres idées, à moi qui suis imparfait; elle est en moi pourtant: elle doit donc de toute nécessité y avoir été mise par un autre être doué de toutes les perfections que je conçois et que je n'ai pas. Descartes n'a jamais rien ajouté d'essentiel à cette preuve, et souvent il l'a affaiblie en voulant la fortifier; car, plus elle gagne en précision logique et mathématique, plus elle perd de sa vérité psychologique, et s'éloigne du procédé naturel qui en est le fondement.

Sans sortir du *Discours sur la méthode*, nous y rencontrons les lignes qui suivent (p. 37.) : « Revenant à examiner l'idée que j'avois d'un estre parfait, je trouvois que l'existence y estoit comprise, en mesme façon qu'il est compris en celle d'un triangle que ses trois angles sont egaulx à deux droits, ou en celle d'une sphère que toutes ses parties sont esgalement distantes de son centre, ou mesme encore plus evidemment, et que par conséquent il est pour le moins aussi certain que Dieu, qui est cet estre parfait, est ou existe, qu'aucune démonstration de géométrie le sauroit estre. »

Voilà le germe, la première forme du célèbre argument qui de la perfection d'un être, supposé d'abord comme seulement possible, conclut l'existence réelle de cet être, attendu que la non-existence est une imperfection, et qu'un être doué de toutes les perfections serait contradictoire à lui-même, s'il ne comptait au premier rang de ses perfections l'existence. Nous allons voir Descartes reprendre et développer cet argument dans les *Méditations*.

Pour bien comprendre les *Méditations*, il faut se rappeler sans cesse qu'elles sont adressées à la Sorbonne, c'est-à-dire à des théologiens vieillis

dans l'école. Voilà pourquoi Descartes y revient à la langue latine, et trop souvent à la scolastique. Lui qui avait dit, à la fin du *Discours de la méthode*, page 77 : « Si j'écris en françois, qui est la langue de mon pays, plustôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceulx qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure jugeront mieux de mes opinions que ceux qui ne croyent qu'aux livres anciens ; » et dans un autre endroit de ce même *Discours*, page 19 : « Je pris garde que pour la logique ses syllogismes et la pluspart de ses autres instructions servent plustôt à expliquer à autrui les choses qu'on sait, ou même, comme l'art de Lulle, à parler sans jugement de celles qu'on ignore, qu'à les apprendre ; » ici, dans les *Méditations*, il écrit en latin, pour attirer aux opinions nouvelles ceux qui avaient pâli sur les *livres anciens ;* au lieu d'employer avec eux la *raison naturelle toute pure* dont il se sert avec lui-même, il emprunte à la vieille *logique ses syllogismes*, et s'efforce *d'expliquer aux autres* la vérité d'une tout autre manière qu'il ne l'a *apprise*. Nous considérons comme une des plus malheureuses inspirations de Descartes d'avoir songé à accréditer sa philosophie en lui mettant un masque étranger. Ce n'était ni dans cette langue, ni sous ces formes qu'il avait commencé à écrire ce grand ouvrage du *Monde* dont le *Discours de la méthode* est un abrégé, et qu'il abandonna en apprenant le procès de Galilée. On ne saurait assez dire quel rôle ce procès a joué dans la vie de Descartes[1]. Descartes aimait à la fois la gloire et le repos ; tour à tour il les sacrifie l'un à l'autre : d'ordinaire il tente de les concilier. Dans les *Méditations*, il veut et il croit faire triompher des opinions qui lui sont chères en les plaçant sous la protection de la Sorbonne.

La théodicée cartésienne est renfermée dans la troisième méditation, *De Deo quod existat*, et aussi dans la cinquième, *De essentia rerum materialium, et iterum de Deo quod existat*. Et, bien entendu, il ne faut pas séparer de ces deux méditations les *Réponses* aux *objections*, qui en sont un précieux commentaire.

Dans la troisième méditation, Descartes part de la preuve de l'existence de Dieu qu'il a donnée dans le *Discours de la méthode*, et il s'applique à en faire paraître la solidité. Cette preuve était celle-ci : J'ai l'idée d'un être parfait ; cette idée est une idée nécessaire, elle n'est donc pas mon ouvrage ; elle doit donc avoir hors de moi une cause réellement existante. Il est incontestable que la troisième méditation présente cette preuve avec un riche et puissant développement ; mais on ne peut pas non plus y méconnaître un retour inattendu aux formes de la scolastique.

[1] Voyez nos *Fragments de philosophie cartésienne*, p. 207, etc.

Nous possédons l'idée du parfait comme nous possédons l'idée de la couleur ou de la chaleur, etc. Nous sentons bien que nous n'avons pas fait l'idée de la couleur ou de la chaleur, puisque nous ne pouvons ni la produire à volonté, ni la chasser, ni la renouveler, ni même la modifier. Il faut donc qu'elle ait une cause autre que nous, et une cause qui ait autant et même plus de réalité que son effet. Il en est de même de l'idée du parfait. Cette idée est en nous: nous sentons bien que nous n'en sommes pas la cause; nous sommes donc forcés d'admettre qu'elle a une cause en dehors de nous, et une cause qui a autant et plus de réalité que son effet. Or, comme dans l'école l'idée est l'objet immédiat de la pensée, on y appelle réalité objective celle de l'idée, et réalité formelle celle de la cause extérieure de cette idée, la forme dans la scolastique péripatéticienne étant l'essence même; ce qui fait dire à Descartes que la cause de certaines idées, et à plus forte raison de l'idée du parfait, doit avoir pour le moins autant de réalité formelle que cette idée contient de réalité objective. Si cette manière de présenter la pensée cartésienne a pu lui faire trouver grâce auprès des docteurs de la Sorbonne, à la bonne heure; mais nous sommes bien loin de la langue du *Discours sur la méthode*. Citons quelques lignes du texte original: « Lumine naturali manifestum est tantumdem ad « minimum esse debere in causa efficiente et totali, quantum in ejusdem « causæ effectu; nam quæso undenam posset assumere realitatem suam « effectus nisi a causa? Et quomodo illam ei causa dare posset, nisi « etiam haberet?..... Non potest in me esse idea caloris vel lapidis nisi « in me posita sit ab aliqua causa in qua tantumdem ad minimum « sit realitatis quantum esse in calore vel lapide concipio..... Quod « autem hæc idea realitatem objectivam contineat, hoc profecto habere « debet ab aliqua causa in qua tantumdem sit ad minimum realitatis « formalis quantum ipsa continet objectivæ. Si enim ponamus aliquid « in idea reperiri quod non fuerit in ejus causa, hoc igitur habet a nihilo; « atqui quantumvis imperfectus sit iste essendi modus quo res est « objective in intellectu per ideam, non tamen profecto plane nihil est, « nec proinde a nihilo esse potest. Nec etiam debeo suspicari, cum rea- « litas quam considero in meis ideis sit tantum objectiva, non opus esse « ut eadem realitas sit formaliter in causis istarum idearum, sed sufficere « si sit in iis etiam objective; nam quemadmodum iste modus essendi « objectivus competit ideis ex ipsarum natura, ita modus essendi for- « malis competit idearum causis, saltem primis et præcipuis, ex earum « natura: et quamvis forte una idea ex alia nasci possit, non tamen hic « datur progressus in infinitum, sed tandem ad aliquam primam debet « deveniri, cujus causa sit instar archetypi in quò omnis formalitas

« formaliter contineatur quæ est in idea tantum objective. » Est-ce Descartes ou saint Thomas, ou même Scott, qui est l'auteur de cette phrase: Il est impossible que l'existence objective d'une idée suppose seulement une cause possible, une cause en puissance, laquelle à proprement parler n'existe pas; elle suppose nécessairement une cause formelle ou actuelle: « Denique percipio esse objectivum ideæ non a solo « esse potentiali, quod proprie loquendo nihil est, sed tantummodo « ab actuali sive formali posse produci. »

La troisième méditation comprend deux autres preuves de l'existence de Dieu. 1° Mon existence dépendante prouve un premier être indépendant; 2° la conservation de mon être, qui est une sorte de création continuée, prouve aussi un créateur permanent. Le fond de ces deux nouvelles preuves est toujours la conscience de notre imperfection, de notre dépendance, accompagnée de l'idée d'un être parfait, c'est-à-dire indépendant, créateur et conservateur, qui a mis en nous cette idée, pour y être comme la marque de l'ouvrier empreinte sur son ouvrage. Descartes lui-même déclare dans la troisième méditation que ces preuves diverses se réunissent en une seule, et constituent un seul et même argument: « Tota vis argumenti in eo est quod agnoscam fieri non posse « ut existam talis naturæ qualis sum, nempe ideam Dei in me habens, « nisi revera Deus etiam existeret, Deus, inquam, ille idem cujus idea « in me est, hoc est habens omnes illas perfectiones quas ego non com- « prehendere sed quocumque modo attingere cogitatione possum. »

Dans la cinquième méditation, il revient sur cet argument, et il le présente sous une forme différente, qui lui paraît avoir la rigueur d'une démonstration géométrique. Cette forme est celle qu'il lui a déjà donnée dans quelques lignes du *Discours de la Méthode :* l'idée d'un être parfait, même considéré seulement comme possible, renferme nécessairement son existence réelle; car un être auquel manquerait l'existence serait tout le contraire d'un être parfait; sa perfection entraîne donc son existence, comme l'idée seule du triangle entraîne l'égalité de ses trois angles et de deux angles droits.

Descartes s'applique à mettre en lumière ce nouvel argument. Il distingue deux sortes d'idées claires, celles qu'on conçoit sans aucun effort, et celles auxquelles on n'arrive que par un travail de l'esprit souvent très-considérable, et qui malgré cela n'en sont pas moins évidentes en elles-mêmes, et ne le paraissent pas moins dès qu'on les comprend bien, comme, par exemple, les vérités mathématiques.

A la fin des *Réponses aux premières objections*, il lui échappe un aveu significatif mêlé à un renseignement précieux. Il soutient, et avec

raison, que cet argument, qui paraît nouveau, ne diffère pas des preuves que contient la troisième méditation, excepté dans la forme; et il nous apprend que, s'il a donné à sa pensée la forme sous laquelle elle est dans la cinquième méditation, il ne l'a fait qu'après coup et pour s'accommoder aux besoins de certains esprits. « Je confesse, dit-il, que cet argument paraît un sophisme, quand on ne se rappelle pas toutes les raisons sur lesquelles il s'appuie, et j'ai d'abord été en doute si je devais m'en servir : je craignais d'affaiblir la clarté de mes autres arguments. Mais, comme il y a deux manières de prouver l'existence de Dieu, l'une par ses effets, par l'idée que nous en avons et qu'il a mise en nous (c'est-à-dire, comme on dirait aujourd'hui, par la preuve psychologique), l'autre par son essence et sa nature même (sa preuve ontologique), après avoir développé la première dans la troisième méditation, j'ai cru que je ne pouvais passer l'autre sous silence. » « Quæ sane omnia manifesta sunt diligenter attendenti, nec dif-« ferunt ab iis quæ jam ante scripseram, nisi tantum in modo explica-« tionis, quem de industria mutavi ut ingeniorum diversitati servirem. « Neque hic diffitebor hoc argumentum tale esse ut, qui non omnium « quæ ad ejus probationem faciunt non recordabuntur, facile illud pro « sophismate sint habituri, et ideo me initio nonnihil dubitasse an illo « uti deberem, ne forte iis qui ipsum non caperent, occasionem darem « de reliquis etiam diffidendi. Sed quia duæ tantum sunt viæ per quas « possit probari Deum esse, una nempe per effectus, et altera per ipsam « ejus essentiam sive naturam, prioremque in meditatione tertia pro « viribus explanavi, non credidi alteram esse postea prætermittendam. »

Ainsi il est établi, par la déclaration même de Descartes, qu'alors que ce grand homme obéissait au seul instinct de son génie et marchait dans les voies de sa propre philosophie, il suivait la méthode psychologique, il partait de l'idée du parfait en nous pour remonter à sa cause hors de nous, à son type réel, Dieu, et que c'est par des considérations étrangères, pour s'accommoder à la diversité des esprits, qu'il employa aussi la vieille manière de philosopher, cette méthode dialectique et ontologique qui se place d'abord dans l'essence même de Dieu, sans rechercher comment elle y est parvenue et de son essence conclut son existence à grands renforts de syllogismes qui ne prouvent rien ou ne prouvent que ce qu'on savait déjà.

Descartes a parfaitement connu la vraie logique, et il la décrit admirablement dans ce passage trop peu remarqué de la *Réponse aux secondes objections :* « Il y a deux manières de démontrer : l'une par l'analyse, l'autre par la synthèse. L'analyse montre la vraie voie de l'invention, et

comment la vérité a été trouvée en allant des effets aux causes; en sorte que, si le lecteur veut suivre cette voie, il arrivera à comprendre la vérité et à la faire sienne aussi bien que s'il l'avait lui-même découverte; mais cette manière de démontrer n'est pas très-propre à convaincre les esprits rebelles ou peu attentifs... La synthèse suit une voie opposée : elle va des causes aux effets, et, pour démontrer ce qui est renfermé dans ses conclusions, elle se sert d'une longue suite de définitions, pétitions, axiomes, théorèmes, problèmes, afin que, si on lui nie quelques conséquences, elle fasse voir qu'elles sont renfermées dans les prémisses, et qu'elle arrache le consentement du lecteur, si rebelle et si opiniâtre qu'il puisse être; mais elle n'a pas cet avantage de l'analyse de donner une entière satisfaction à ceux qui veulent apprendre, parce qu'elle n'enseigne pas la manière dont la vérité a été trouvée... J'ai suivi dans les *Méditations* la seule analyse, qui est la vraie et excellente manière d'enseigner; pour la synthèse, qui est la méthode que vous me recommandez, bien qu'en géométrie elle puisse très-bien trouver sa place après l'analyse, je ne pense pas qu'elle s'applique aussi convenablement aux matières métaphysiques. Il y a en effet cette différence qu'en géométrie les premières notions, qui servent à démontrer tout le reste, étant d'accord avec les sens, sont aisément admises par tout le monde, et qu'ainsi il n'y a d'autre difficulté que de tirer des conséquences exactes, ce que le moins attentif peut faire, pourvu qu'il se rappelle les propositions antécédentes; voilà pourquoi on divise et on subdivise les propositions, afin qu'on les puisse citer aisément à ceux qui seraient tentés de les oublier. Mais, dans les choses métaphysiques, la grande affaire est de concevoir clairement et distinctement les premières notions; car, quoique ces notions ne soient pas moins évidentes de leur nature, et même qu'elles le soient plus que celles dont s'occupent les géomètres, comme elles ne s'accordent pas toujours avec les préjugés dont les sens nous ont imbus dès l'âge le plus tendre, on ne les peut bien comprendre qu'à l'aide d'une sérieuse attention, par la réflexion, et en détachant son esprit des choses matérielles. »

C'est bien là cette méthode réflexive, la vraie méthode expérimentale en métaphysique, que Bacon n'a pas connue, et qui a mérité à son auteur le titre glorieux de père de la philosophie moderne [1]. Mais Descartes se fait un peu illusion quand il dit qu'il a suivi cette méthode dans les *Méditations*. Oui, certes, il l'a suivie, et assez souvent pour

[1] Voyez l'éloge que Reid fait de Descartes à ce sujet, 1re série, t. IV, leç. xx, p. 388-405.

qu'on la reconnaisse, comme une lumière éclatante et nouvelle qui nous éclaire encore à travers deux siècles; mais cette lumière brille surtout dans les premières méditations, et elle s'obscurcit dans la cinquième, où la psychologie et l'analyse font place à la synthèse et à la logique de l'école. Descartes n'y remonte plus des effets aux causes, de l'idée du parfait qui est en nous à la cause qui l'y a mise et qu'elle suppose; il descend des causes aux effets, ou plutôt il se transporte d'abord au sein de la cause première, de l'être parfait qui n'est pas encore supposé existant, et, dans cette région des abstractions, il demande en vain à la logique la démonstration de l'existence.

Le principe sur lequel il s'appuie est celui-ci : il est impossible qu'un être supposé parfait ne renferme pas l'existence parmi ses perfections. Ce principe général et abstrait lui inspire, à mesure qu'il le développe, une telle confiance, que, dans la cinquième méditation, il ose dire qu'alors même que toutes les preuves contenues dans la troisième méditation seraient renversées, grâce à la démonstration nouvelle, il ne serait pas moins certain de l'existence de Dieu que des vérités mathématiques. « Quamvis non omnia quæ superioribus hisce diebus meditatus sum vera « essent, in eodem ad minimum certitudinis gradu esse deberet apud « me Dei existentia in quo fuerunt hactenus mathematicæ veritates. « Quanquam sane hoc prima fronte non est omnino perspicuum, sed « quamdam sophismatis speciem refert. Cum enim assuetus sim in om- « nibus aliis rebus existentiam ab essentia distinguere, facile mihi per- « suadeo illam etiam ab essentia Dei sejungi posse, aque ita Deum ut « non existentem cogitari. Sed tamen diligentius attendenti fit ma- « nifestum non magis posse existentiam ab essentia Dei separari, quam « ab essentia trianguli magnitudinem trium ejus angulorum æqualium « duobus rectis, sive ab idea montis ideam vallis; adeo ut non magis « repugnet cogitare Deum (hoc est Ens summe perfectum) cui desit « existentia (hoc est cui desit aliqua perfectio) quam cogitare montem « cui desit vallis. » Et Gassendi s'écriant dans les *cinquièmes objections* qu'on ne démontre pas l'existence de Dieu comme on démontre que tout triangle rectiligne a ses trois angles égaux à deux droits, Descartes lui répond avec hauteur et avec humeur qu'il se trompe grandement, que la raison est la même dans l'un et l'autre cas, hormis que la démonstration qui prouve l'existence de Dieu est beaucoup plus simple et plus évidente que l'autre : « Utriusque enim par est ratio, nisi quod demons- « tratio probans in Deo existentiam sit altera multo simplicior et clarior. »

Nous qui ne sommes pas un adversaire mais un disciple de Descartes, nous aurions plus d'une remarque à faire sur le caractère de cet argu-

ment et sur sa portée légitime. Nous pourrions demander s'il est un seul homme au monde qui, en dehors de l'école, croie à l'existence réelle de Dieu sur la foi d'un tel argument; si cette argumentation exprime fidèlement la marche de l'esprit humain; s'il est vrai que l'esprit humain commence par une hypothèse qu'il s'applique ensuite à réaliser, par la supposition d'un être parfait seulement possible, sauf à rechercher plus tard si, dans ce cas, la seule supposition du possible n'entraîne pas avec soi l'existence même. Bornons-nous à une seule réflexion qui suffit à notre objet : c'est que cette nouvelle preuve de l'existence de Dieu renferme un paralogisme, qu'elle suppose la preuve première, simple et efficace, que Descartes a donnée, à savoir, que nous ne pouvons avoir le sentiment de notre imperfection et de nos bornes sans concevoir à l'instant même un être plus parfait et même infiniment parfait. C'est de là que s'introduit en nous la notion de perfection et d'infinité que Descartes tourmente ensuite pour en tirer la réalité de l'existence de Dieu; mais il fallait avoir cette notion avant de la soumettre à l'alambic de la dialectique. De plus, l'hypothèse d'un être parfait; considéré seulement comme possible, suppose aussi avant soi une conception d'un tout autre ordre, la conception d'un être parfait réellement existant; car nous n'allons pas du possible au réel, mais du réel au possible; et, en fait comme en droit, nous ne construisons l'hypothèse d'un être parfait possible que sur la connaissance d'un être parfait existant. Quand donc Descartes cherche, à l'aide de sa preuve nouvelle, l'existence de Dieu, il la possède déjà, et elle lui avait été donnée par une autre preuve qui n'en suppose aucune autre antérieure à elle, et qui lui avait révélé à la fois l'être parfait et l'être parfait en tant que réellement existant. Voilà ce qu'il faut bien comprendre. Lorsque, dans le sentiment de l'imperfection de mon être, je me suis élevé à la conception d'un être parfait, c'est bien un être parfait réellement existant que j'ai conçu, comme je suis moi-même un être imparfait mais réel. Ici tout est achevé et il n'y a plus rien à chercher en fait d'existence. Il ne reste plus qu'à montrer que la conception de l'être parfait que la raison m'a suggérée n'est pas une chimère, ce qu'on prouve, avec Descartes, en faisant voir que cette conception n'est pas arbitraire et artificielle, mais absolument nécessaire; qu'ainsi elle doit avoir une cause qui l'explique, un type qui lui correspond; que rejeter l'autorité d'une conception naturelle et nécessaire c'est contester l'autorité de la raison, c'est se refuser à une idée claire et évidente, et rentrer dans le scepticisme dont on est sorti. Une telle logique est légitime, parce qu'elle est à sa place, et ne fait autre chose que confirmer la logique naturelle de

l'esprit humain : elle ne crée pas, elle éclaircit et développe. Mais, supposez que d'abord nous n'ayons pas conçu un être parfait réellement existant, mais seulement un être possible : la difficulté serait immense ou plutôt insurmontable. Si l'existence réelle de Dieu n'est pas déjà dans la première conception naturelle que nous en avons, elle ne sera point dans nos combinaisons tardives les plus raffinées; et nous roulons dans un cercle perpétuel de notions abstraites d'où nous ne parviendrons jamais à tirer l'existence, parce qu'elles ne la contiennent point.

En résumé, l'argument célèbre dont le développement remplit la cinquième méditation tient intimement à la preuve cartésienne par excellence, à laquelle la troisième méditation est consacrée; il tient à cette preuve et il en diffère; il la suppose et elle ne le suppose point : elle se suffisait parfaitement à elle-même, à la vérité, à une saine logique, à la philosophie nouvelle.

Comme les *Méditations* développent le *Discours de la méthode*, ainsi les *Principes* résument les *Méditations*. Descartes y donne un abrégé de la troisième et de la cinquième méditation ; cet abrégé est tout entier renfermé dans cinq articles très-courts, les articles 14, 15, 16, 17 et 18. Plus Descartes abrége, plus il est condamné à recourir aux formes qu'il a déjà empruntées à la scolastique, ainsi qu'à ses comparaisons géométriques. Nous nous bornerons à citer deux passages qui représentent l'un la troisième, l'autre la cinquième méditation. 1° « Quod in « idea objective tantum sive tanquam in imagine continetur, debet in ejus « causa, qualiscumque tandem sit, non tantum objective sive repræsen- « tative, sed re ipsa formaliter aut eminenter contineri. Sic quia Dei sive « Entis summi ideam habēmus in nobis, jure possumus examinare a qua- « nam causa illam habeamus; tantamque in ea immensitatem invenie- « mus, ut plane ex eo simus certi non posse illam nobis fuisse inditam, « nisi a re in qua sit revera omnium perfectionum complementum, hoc « est nisi a Deo realiter existente. Est enim lumine naturali notissimum, « non modo a nihilo nihil fieri; nec id quod est perfectius ab eo quod « est minus perfectum, ut a causa efficiente et totali, produci; sed neque « etiam in nobis ideam sive imaginem illius rei esse posse, cujus non « alicubi, sive in nobis ipsis, sive extra nos, archetypus aliquis, omnes « ejus perfectiones reipsa continens, existat. Et quia summas illas per- « fectiones, quarum ideam habemus, nullo modo in nobis reperimus, ex « hoc ipso recte concludimus eas in aliquo a nobis diverso, nempe in « Deo esse. » — 2° « Ex eo quod, exempli causa, percipiat in idea trian- « guli necessario contineri tres ejus angulos æquales esse duobus rectis, « plane sibi persuadet triangulum tres angulos habere æquales duobus

« rectis; ita ex eo solo quod percipiat existentiam necessariam et æternam « in Entis summe perfecti idea contineri, plane concludere debet Ens « summe perfectum existere. »

Il nous semble qu'il y avait là un assez grand appareil de logique; mais Leibnitz n'en est pas encore satisfait. Il ne considère que le dernier argument, celui qui de la perfection d'un être conclut son existence, et il l'accuse de n'être point assez rigoureux; il entreprend de le perfectionner, et, selon nous, ces prétendus perfectionnements n'aboutissent qu'à mettre davantage en lumière le vice de l'argument géométrique ajouté par Descartes à sa première preuve.

Déjà en 1684, dans les *Meditationes de cognitione, veritate et ideis*, Leibnitz avait tenté d'améliorer à sa manière le raisonnement cartésien, en en faisant un syllogisme formel. Beaucoup plus tard et sur la fin de sa vie, dans une lettre à Bierling, du 10 novembre 1710, il reproduit son syllogisme parfait, comme une des conquêtes de l'art de démontrer. Ici, en 1692, il expose avec plus de détail que partout ailleurs et sa critique de l'argument cartésien et celui qu'il y substitue. Ce sont des pages nouvelles (p. 32, 33 et 34 de l'édition de M. Guhrauer), sur lesquelles il ne nous est pas permis de ne point insister.

Leibnitz commence par faire remonter l'argument de Descartes jusqu'à l'archevêque de Cantorbéry, saint Anselme. Il rappelle que cet argument a été examiné par plusieurs théologiens scolastiques, entre autres par saint Thomas; et c'est de là, selon lui, que Descartes a vraisemblablement puisé la première idée de cet argument, car Descartes n'ignorait pas la scolastique, et il l'avait apprise à la Flèche chez les jésuites : *Unde videtur hausisse (hoc argumentum) Cartesius, ejus studii non expers, postquam apud jesuitas Flexiæ litteras hausit;* pure conjecture sur laquelle le oui et le non sont également permis, ou plutôt interdits. Les jésuites de la Flèche enseignaient le péripatétisme : voilà la seule chose certaine. En général, l'ordre des jésuites était thomiste; mais rien n'assure qu'à la Flèche on enseignât le thomisme dans un tel détail qu'on fît connaître aux élèves la critique que saint Thomas avait faite de l'argument de saint Anselme; et Leibnitz se trompe s'il croit diminuer par là l'originalité de la philosophie cartésienne, car il resterait à expliquer comment, seul de tous les élèves des jésuites, Descartes a repris pour son compte, renouvelé et développé ce même argument attaqué et rejeté par ses maîtres.

D'ailleurs Leibnitz reconnaît que l'argument a quelque chose de beau, mais il le déclare insuffisant; il prétend, de plus, qu'à l'idée du parfait ou du plus grand possible, on pourrait en substituer une autre, et que

l'argumentation serait plus rigoureuse sous cette forme : Tout être nécessaire existe ; or Dieu est un être nécessaire : donc il existe. « Continet « aliquid pulchri sed tamen adhuc imperfectum est, indigetque supplemento. Res huc redit. Quicquid ex notione rei demonstrari potest, id « rei attribui potest. Jam ex notione Entis perfectissimi seu maximi de« monstrari potest existentia. Ergo Enti perfectissimo Deo attribui exis« tentia potest, seu Deus existit. Probatur assumtio : Ens perfectissimum « seu maximum continet omnes perfectiones, ergo et existentiam, quæ « utique est ex numero perfectionum, cum plus majusve sit existere « quam non existere. Hactenus argumentum. Sed omissa perfectione aut « magnitudine potuisset formari argumentatio adhuc proprior strictior« que hoc modo : Ens necessarium existit (seu Ens de cujus essentia « est existentia, sive Ens a se, existit), ut ex terminis patet. Jam Deus est « Ens tale (ex Dei definitione). Ergo Deus existit. »

Mais l'effort de Leibnitz ne se borne point à remplacer l'idée de la perfection par celle de la nécessité. Sa grande affaire est de montrer qu'en tout cas il faut commencer par établir que ce dont il s'agit de prouver l'existence réelle est possible. Et il rappelle ce principe indubitable de logique, qu'on ne peut rien tirer d'une définition relativement au défini, tant qu'il n'a pas été prouvé que la définition exprime quelque chose de possible ; car, si elle renfermait quelque contradiction cachée, il se pourrait qu'il en découlât quelque absurdité dans la conclusion. Le point essentiel est donc d'établir la possibilité de Dieu : ce fondement donné, l'argumentation suit irrésistible. « Tel est, dit Leibnitz, le privilége de la nature divine, que, dès qu'elle est démontrée possible, elle est démontrée existante. C'est là la vraie démonstration géométrique de Dieu. » « Hæc argumenta procedunt, si modo conce« datur Ens perfectissimum seu Ens necessarium esse possibile, nec « implicare contradictionem, vel, quod idem est, possibilem esse essen« tiam ex qua sequatur existentia. Sed quamdiu possibilitas ista non est « demonstrata, utique nec Dei existentiam tali argumento perfecto de« monstratam esse putandum est. Et in genere sciendum est, quem« admodum olim admonui, ex definitione aliqua nihil posse tuto in« ferri de definito, quamdiu non constat definitionem exprimere aliquid « possibile. Nam, si contradictionem occultam forte implicet, fieri pote« rit ut aliquid absurdum inde deducatur. Exempli causa sit definitum « A, cujus definitio sit bestia absolute necessaria ; ostendam A existere, « hoc modo : quicquid est absolute necessarium, id existit (per axioma « indubitatum). A est absolute necessarium (per definitionem). Ergo A « existit. Quod tamen est absurdum. Respondendum est definitionem

« hanc vel ideam esse impossibilem, atque adeo in assumtione non ad-« mittendam. Interim ex hac argumentatione præclarum hoc discimus « divinæ naturæ privilegium, ut, si modo sit possibilis, eo ipso existat, « quod in cæteris rebus ad existentiam probandam non sufficit. Tantum « ergo pro geometrica divinæ existentiæ demonstratione secundum « hanc quidem viam superest, ut possibilitas Dei accurata ad geome-« tricum rigorem severitate demonstretur. »

Leibnitz va jusqu'à prétendre que l'argument cartésien qui de l'idée de l'être parfait conclut l'existence réelle de sa cause, est plus obscur que l'argument de l'existence de Dieu par sa seule possibilité, et même qu'il n'est vrai que nous avons l'idée de Dieu, que parce qu'il est vrai que nous savons que Dieu est possible et même qu'il existe. « Habere nos « ideam Entis perfectissimi, ejusque adeo causam, id est Ens perfectissi-« mum, existere magis dubium est quam Dei possibilitas, et negatur ab « illis quoque multis qui Deum non tantum possibilem, sed et existentem « summo studio profitentur..... Verissimum est ideam Dei in nobis esse « quia verissimum est Deum possibilem, imo existentem esse, et utrum-« que a nobis cognosci. »

Il aurait pu couronner toutes ces remarques en mettant sous la forme syllogistique la preuve de l'existence de Dieu par la possibilité, comme il a fait précédemment la preuve par la nécessité. Mais le syllogisme qui manque ici nous le trouvons dans la lettre à Bierling[1] : « Ens ex cujus essentia sequitur existentia, si est possibile (seu si habet « essentiam), existit (est axioma identicum seu indemonstrabile). Deus « est Ens, ex cujus essentia sequitur existentia (est definitio). Ergo Deus, « si est possibilis, existit. »

Reste à savoir quelle est la valeur et même la nouveauté de tous ces perfectionnements que Leibnitz croit avoir apportés à la preuve cartésienne.

D'abord Leibnitz n'a pas fait grands frais d'invention en substituant l'idée de la nécessité à celle de la perfection; car Descartes, dans la troisième méditation, et surtout dans les *Réponses*, variant la forme de sa preuve sans en changer l'essence, met quelquefois aussi à la place de la perfection l'indépendance, la nécessité, etc.

Quant au précepte qu'il faut établir la possibilité de Dieu pour conclure légitimement son existence, Descartes s'étonnerait fort qu'on lui rappelât cette règle de logique; car il l'a partout suivie. En effet, ou bien par la possibilité d'un être on entend quelque chose de

[1] Recueil de Kortholdt, t. IV, p. 21.

mystérieux et d'inintelligible, ou bien, répond-il lui-même à l'auteur des *Secondes objections*, qui avait devancé celles de Leibnitz, « par ce mot de *possible*, vous entendez, comme l'on fait d'ordinaire, tout ce qui ne répugne point à la pensée humaine; auquel sens il est manifeste que la nature de Dieu, de la façon que je l'ai décrite, est possible, puisque je n'ai rien supposé en elle, sinon ce que nous concevons clairement et distinctement lui devoir appartenir. » Et, au même endroit : « Encore que nous ne connaissions Dieu que bien imparfaitement, cela n'empesche pas qu'il ne soit certain que son existence est possible ou qu'elle ne renferme pas de contradiction; et nous pouvons assurer avec vérité que nous connoissons assez clairement Dieu pour savoir qu'il est possible, et aussi que l'existence nécessaire lui appartient; car l'impossibilité consiste seulement dans notre entendement, qui ne peut associer des idées qui s'excluent réciproquement..... et nous ne pourrions avoir admis, à notre insu, une contradiction dans nos idées, qu'autant que ces idées seroient obscures et confuses; et par conséquent, pour savoir qu'il n'y a point de répugnance que Dieu existe, il suffit que le peu que nous savons de Dieu, nous le sachions clairement et distinctement. » « Etsi Deum inadæquate tantum vel, si placet, inadæquatissime concipiamus, hoc non impedit quominus certum « sit ejus naturam esse possibilem, sive non implicare; nec etiam quominus vere affirmare possimus nos satis clare ipsam investigasse; « quantum scilicet sufficit ad hoc cognoscendum, atque etiam ad cognoscendum existentiam necessariam ad eamdem Dei naturam pertinere; « omnis enim implicantia, sive impossibilitas, in solo nostro conceptu « ideas sibi mutuo adversantes male conjungente consistit, nec in ulla « re extra intellectum posita esse potest, quia hoc ipso quod aliquid sit « extra intellectum manifestum est non implicare, sed esse possibile. « Oritur autem in nostris conceptibus implicantia ex eo tantum quod « sint obscuri et confusi, nec ulla unquam in claris et distinctis esse potest. Ac proinde satis est quod ea pauca quæ de Deo percipimus, clare « et distincte intelligamus, etsi nullo modo adæquate, et quod inter « cætera advertamus necessariam existentiam in hoc nostro ejus conceptu « quantumvis inadæquate contineri, ut affirmemus nos satis clare investigasse ejus naturam, atque ipsam non implicare. »

Enfin, nous convenons que le syllogisme présenté par Leibnitz est, dans sa forme, de la régularité la plus parfaite; mais nous ne le trouvons pas plus parfait qu'un autre syllogisme dans lequel il a plu à Descartes de concentrer son argument. Descartes, invité par un docteur anonyme à mettre ses preuves de l'existence de Dieu et de la spiritualité de l'âme

sous les formes consacrées dans l'école, s'est fait un jeu de les revêtir de ces formes en un petit écrit intitulé : *Rationes Dei existentiam et animæ a corpore distinctionem probantes, more geometrico dispositæ.* On peut voir cet écrit à la fin des *Réponses aux secondes objections.* Descartes a composé cet écrit pour prouver qu'il pouvait suivre la méthode synthétique et faire des syllogismes tout comme un autre, bien qu'il condamnât la méthode synthétique, comme nous l'avons vu, et la manie des syllogismes. Il veut montrer combien est facile cet art de l'école dont on fait tant de bruit, après avoir fait voir combien il est vain. Il procède donc, comme plus tard Spinoza, par définitions, postulats, axiomes, propositions, démonstrations, corollaires, etc.; il étale tout l'appareil de l'art syllogistique. Voici l'un de ces syllogismes : « Propositio prima. Dei « existentia ex sola ejus naturæ consideratione cognoscitur. Demonstra- « tio : Item est dicere aliquid in rei alicujus natura, sive conceptu con- « tineri, ac dicere idipsum de ea re esse verum (per def. 9); atqui exis- « tentia necessaria in Dei conceptu continetur (per axio. 10); ergo « verum est de Deo dicere necessariam existentiam in eo esse, sive ipsum « existere. Atque hic est syllogismus, etc. »

Maintenant que faut-il penser de ces syllogismes et particulièrement de celui de Leibnitz? Ici nous ne pouvons que répéter ce qu'a dit avant nous l'auteur de *la Critique de la Raison pure.* Leçons sur Kant, VI[e] leçon (1[re] série, tome V, p. 206). « Il faut bien, dit Kant, distinguer la nécessité logique, ou celle qui lie un attribut à un sujet, d'avec la nécessité réelle des choses, et se bien garder de conclure la seconde de la première. Quand je dis : le triangle est une figure qui a trois angles, j'indique un rapport nécessaire et tel, que, le sujet une fois donné, l'attribut s'y rattache inévitablement. Mais, s'il est contradictoire de supposer un triangle en supprimant par la pensée les trois angles, il ne l'est pas de faire disparaître le triangle en même temps que les trois angles. De même, s'il est contradictoire de nier la toute-puissance, lorsqu'on suppose Dieu, il ne l'est pas de supprimer tout ensemble Dieu et la toute-puissance : ici, tout disparaissant, attribut et sujet, il n'y a plus de contradiction possible. Dira-t-on qu'il y a tel sujet qui ne peut pas être supprimé et qui par conséquent doit rester? Cela revient à dire qu'il y a un sujet absolument nécessaire. Or c'est là la proposition même dont on conteste la légitimité et qu'il faut établir. »

Ibid. « Lorsque nous disons de telle ou telle chose que nous regardons comme possible que cette chose existe, quelle espèce de proposition faisons-nous? Est-ce une proposition analytique ou une proposition synthétique? (Voyez *ibid.*, III[e] leç., le caractère et la différence des

jugements analytiques et des jugements synthétiques.) Si c'est une proposition analytique, en affirmant l'existence de la chose nous n'ajoutons rien à l'idée que nous en avons, et par conséquent nous n'affirmons cette existence que parce qu'elle est déjà dans l'idée que nous avons de la même chose; ce qui n'est qu'une répétition, et ne prouve nullement que la chose dont il s'agit existe, quand même elle n'est pas donnée déjà comme existante. Disons-nous, au contraire, que la proposition qui affirme l'existence d'une certaine chose est synthétique? Mais alors il n'y a aucune contradiction à supprimer le prédicat de l'existence; car les propositions analytiques sont les seules dans lesquelles il implique contradiction de nier le prédicat, une fois le sujet supposé, et c'est précisément à ce signe qu'on les reconnaît. Ainsi il est contradictoire de supposer un triangle, si on en supprime les trois angles par la pensée, de supposer Dieu si on nie la toute-puissance, parce que ces propositions : le triangle est une figure qui a trois angles, Dieu est tout-puissant, sont des propositions analytiques. Mais, si la proposition qui affirme l'existence de Dieu, est une proposition synthétique, comment pourrait-il impliquer contradiction de supposer la non-existence de Dieu? La contradiction ne serait possible que si la proposition était analytique, et la proposition ne peut être analytique qu'à la condition de ne rien prouver. »

« Ainsi, conclut Kant, il s'en faut de beaucoup que Leibnitz ait fait ce dont il se flattait, et qu'il soit parvenu à connaître *a priori* la possibilité d'un être idéal si élevé. Dans cette célèbre preuve ontologique de l'existence d'un être suprême, tout travail est perdu, et un homme n'augmentera pas plus ses connaissances par de simples idées, qu'un négociant n'augmenterait sa fortune en ajoutant quelques zéros à l'état de sa caisse. »

Qu'il nous soit permis de rappeler aussi ce que nous avons dit à notre tour du syllogisme leibnitzien (*ibid.*, p. 211) : « Ce syllogisme est de la régularité la plus parfaite. Ou il n'y a plus de logique au monde, ou la conclusion est démontrée. Mais de quelle nature est cette conclusion? D'après les lois mêmes de la logique, elle doit être conforme au caractère de la majeure et de la mineure réunies, des prémisses. Examinons ces prémisses. La majeure, Leibnitz lui-même le reconnaît, est un axiome identique (axioma identicum); c'est une proposition générale et abstraite. L'existence et l'essence qui y sont renfermées y sont prises au point de vue purement abstrait et logique. Quant à la mineure, elle contient une définition générale de Dieu, dans laquelle l'existence de cet être est considérée encore d'un point de vue logique,

et non pas comme quelque chose de réel, puisque c'est cette réalité même qu'il s'agit d'obtenir dans la conclusion, et que la supposer dans la mineure serait faire une pétition de principe. Si donc la majeure a un caractère abstrait, et si la mineure n'ôte pas ce caractère, je le demande encore, de quelle nature doit être la conclusion? Nécessairement, une conclusion abstraite où l'existence est prise abstraitement, comme dans les prémisses. De la combinaison de deux prémisses abstraites, il ne peut sortir qu'une abstraction. Le syllogisme est donc bon en lui-même, mais il n'a et ne peut avoir qu'une valeur syllogistique. L'existence que donne ce syllogisme ne peut être que l'existence en général, à l'état abstrait, c'est-à-dire sans réalité véritable. » Et encore en ce même endroit, page 218 : « Je suis, car je pense; je suis réellement, car je pense réellement; je suis donc une substance qui se connaît de la science la plus certaine de toutes, puisqu'elle est la plus immédiate, la conscience. Mais cette substance que je suis et que je sais être, je la sais aussi et je la sens finie et limitée de toutes parts; je la sais et je la sens imparfaite dans l'évidente imperfection de ma pensée; c'est là un fait aussi certain que celui du sentiment de l'existence. Ce n'est pas non plus un fait moins certain, qu'en même temps que je reconnais l'imperfection de mon être, je conçois un être parfait qui est le principe du mien. Comme ma raison conçoit l'être sous la pensée, ainsi cette même raison, dès que mon existence imparfaite, limitée, finie et contingente lui est donnée, conçoit un être parfait, infini, illimité, nécessaire. Elle s'élève de l'imparfait au parfait, du fini à l'infini, du contingent au nécessaire par une force qui est en elle, et qui porte avec soi son autorité, sans s'appuyer sur aucun principe étranger, sans recourir à aucune majeure. Les deux termes ici sont en contraste absolu, à savoir : l'imparfait et le parfait, le fini et l'infini, le contingent et le nécessaire, dans une synthèse qui n'est ni une induction de l'expérience, ni une déduction du raisonnement. Ici, point de syllogisme; car, pour atteindre logiquement l'infini, le parfait, le nécessaire dans la conclusion, sur quelle majeure, sur quel principe s'appuierait le syllogisme? Ou ce principe contiendrait déjà l'infini, et le syllogisme ferait un cercle; ou il ne le contiendrait pas, et alors la conclusion serait impossible. Ici, non plus, il n'y a pas d'abstraction. Comme je ne pars pas d'une substance imparfaite en général, mais de l'être imparfait que je suis, par cela même l'être parfait que je conçois en opposition au mien n'est pas un être abstrait; c'est un être réellement existant dans sa perfection et son infinitude, comme l'être que je suis existe réellement dans son imperfection et dans ses limites. L'existence de cet être

a toute la réalité du mien pour en être le principe, comme la substance de ma pensée a toute la réalité de ma pensée. Le principe du moi, réel et vivant, n'est pas et ne peut pas être une entité logique : car d'où viendrait la réalité du moi, si son principe était une abstraction? Mais les raisonnements, même les meilleurs, ne viennent ici qu'après coup. Le fait est que, primitivement, la raison, dès qu'elle conçoit l'imperfection de mon être, conçoit un être parfait : voilà le fait primitif, merveilleux si l'on veut, mais incontestable. Plus tard, la réflexion et le raisonnement s'en emparent et le produisent dans l'école sous un appareil de formules générales, qui ont leur légitimité tant que ce fait leur sert de fondement, et qui, dès qu'on l'ôte, s'écroulent avec lui. Ce n'est point cette formule générale : l'imparfait suppose le parfait, le fini suppose l'infini, le contingent suppose le nécessaire, qui, logiquement appliquée au moi imparfait, fini, contingent, donne l'être nécessaire, infini, parfait; c'est la conception naturelle de l'être parfait, principe de mon être imparfait, que la raison porte d'abord spontanément, et qui plus tard, abstraite et généralisée, engendre des formules que la raison accepte, parce qu'elle s'y reconnaît et y retrouve son action primitive et légitime. »

Mais l'erreur principale qui est au fond de toute l'argumentation leibnitzienne, et qu'il importe le plus de relever, est une erreur de méthode dont la portée est immense. Leibnitz semble penser que la gloire en philosophie est d'inventer des preuves jusqu'à présent ignorées de l'existence de Dieu, comme si l'esprit humain avait attendu ces preuves pour croire en Dieu. C'est l'idée la plus fausse qu'on puisse se faire de la philosophie. Non, la philosophie n'invente pas, elle observe; elle applique la réflexion aux démarches naturelles de l'esprit humain, et par là elle les éclaircit et les assure. Elle n'a point à rechercher comment l'homme doit s'y prendre pour parvenir à la connaissance de Dieu, mais comment il y parvient. Or c'est un fait qu'il y parvient par une tout autre voie que celle du syllogisme. Asseoir la croyance en Dieu sur un syllogisme, ce n'est pas l'expliquer, c'est la détruire, ou du moins substituer une foi d'un nouveau genre à la foi du genre humain. Ce n'est donc pas la logique, c'est la psychologie qui doit présider à la théodicée. L'introduction de l'expérience dans la philosophie, sous le nom de psychologie, est le trait caractéristique de la philosophie moderne, tandis que la logique est le grand instrument de la scolastique. Descartes, en fondant la philosophie sur l'étude de la pensée, a commencé la psychologie; mais on a vu combien cet admirable début a été faible encore, et quelle pente fatale ramène sans cesse Descartes dans

les voies de la vieille philosophie. Ainsi, dans le *Discours de la méthode*, il part de cette remarque, que, dans toutes nos pensées, il y a de l'imperfection, que nos pensées ont beau s'augmenter et s'enrichir, cela même fait d'autant mieux paraître notre condition imparfaite, et de là il s'élève sans aucun raisonnement à l'idée d'un être parfait. Voilà le fait tel qu'il se passe dans l'esprit humain. Sur quoi la philosophie se doit proposer deux choses : d'abord recueillir fidèlement ce fait, et le décrire avec la plus parfaite exactitude, sans y rien retrancher et sans y rien ajouter; puis l'analyser le plus profondément possible, reconnaître les facultés qu'il suppose, et les lois qui président à l'exercice de ces facultés. Selon nous, comme une science ainsi obtenue est la seule vraie, on la doit transporter dans l'école avec tous les procédés qui l'ont produite et qui la soutiennent : à nos yeux la meilleure méthode d'exposition est celle qui rappelle le mieux la méthode d'invention. Mais, si, cédant à un préjugé funeste, on veut exposer et enseigner d'une autre manière qu'on invente et qu'on découvre, si on croit devoir mettre les vérités auxquelles on est parvenu sous des formes logiques qui paraissent les mieux graver dans les esprits ordinaires, du moins ne faut-il pas qu'une méthode artificielle mette en péril les résultats certains que nous devons à l'emploi de nos facultés naturelles. Descartes n'aurait jamais songé à son argument, s'il n'avait fait cette remarque, que, se sentant imparfait, il conçoit un être parfait, je dis un être, et non pas un je ne sais quoi non existant dont il s'agira plus tard de démontrer l'existence. Quand donc il a formé son argument, il possédait déjà tout ce qu'il voulait en tirer. Je ne considère cet argument que comme une forme un peu plus générale, un peu plus abstraite, en un mot, la forme logique d'un fait naturel. Malheureusement, il est arrivé que cette forme, au lieu de mettre en relief le fait naturel, l'a étouffé et presque supprimé, et qu'alors, se présentant toute seule et n'ayant plus d'autre force qu'elle-même, elle a plutôt compromis l'existence de Dieu qu'elle ne l'a solidement établie. En effet, il restait toujours et il restera éternellement aux formes logiques ce terrible problème à résoudre, comment de la logique on parvient à la réalité. Descartes avait eu le tort d'abandonner beaucoup trop tôt la psychologie pour la logique, c'est-à-dire de reculer dans la route qu'il avait lui-même ouverte. Leibnitz a été plus loin dans cette marche en quelque sorte rétrograde. En perfectionnant, comme il le croit, la preuve cartésienne, en la mettant sous la forme étroite du syllogisme le plus régulier mais le plus abstrait, il s'éloigne d'autant plus de la réalité, il s'expose d'avance à la critique légitime de Kant; et, sur cet enthymème : J'ai l'idée de Dieu, donc Dieu existe,

comme sur le précédent : Je pense, donc je suis, au lieu de faire avancer la science nouvelle, la philosophie moderne, il ramène autant qu'il est en lui l'esprit humain à la vieille science, à la scolastique.

Et, en parlant ainsi, en assignant ce caractère aux *Animadversiones*, nous ne faisons pas tort à Leibnitz; car lui-même, dans un écrit postérieur à peine de quelques années à celui que nous examinons, il dit hautement, *Lettre à un ami sur le cartésianisme*, 1695 : « J'ai entrepris de réhabiliter en quelque sorte l'ancienne philosophie. »

V. COUSIN.

(*La fin au prochain cahier.*)

Expédition scientifique de la Morée, ordonnée par le Gouvernement français; architecture, sculptures, inscriptions et vases du Péloponnèse, des Cyclades et de l'Attique; recueillies et dessinées par Ab. Blouet et ses collaborateurs; t. I, II et III, in-fol., Paris, 1831-1838.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Après avoir consacré un temps considérable et un travail très-digne d'estime à l'étude du *temple d'Égine*, qui sera pour nous-même l'objet d'un examen particulier, nos architectes reprirent le cours de leurs explorations dans le *Péloponnèse*. Du port d'*Égine* un bâtiment les porta dans celui d'*Épidaure*, d'où ils gagnèrent *Nauplie*, de là, *Argos*, qui ne pouvaient leur fournir le sujet d'observations nouvelles, non plus que *Mycènes*, qu'ils visitèrent ensuite. C'est à partir de *Mycènes*, en se dirigeant vers *Corinthe*, que commence la nouvelle série d'études qui remplissent le troisième volume de leur ouvrage, et qui complètent l'ensemble de leurs travaux sur la Morée.

En partant de *Mycènes*, par la route qui mène à *Corinthe*, après avoir remarqué de loin, à la distance indiquée par Pausanias [2], une grotte, ouverte dans des montagnes, qui paraît devoir être l'antique repaire du *lion de Némée*, le premier objet qui attire leur attention est la ruine imposante du *temple de Jupiter Néméen*, signalée par Pausanias [3] comme

[1] Voyez, pour le second article, le cahier d'août, p. 459. — [2] Pausan., II, XV, 2. — [3] Idem, *ibid.*

un *monument remarquable*, *θέας ἄξιος*, bien qu'il n'eût déjà plus de toit, et que la statue n'y subsistât plus. La destruction qui s'est appesantie sur ce temple durant tant de siècles, surtout par la main d'Alaric, n'en a plus laissé debout que *trois colonnes*, dont *deux*, encore surmontées de l'architrave et de la frise, appartenaient au *pronaos*, et la *troisième*, située en avant, au portique antérieur; les autres colonnes gisent renversées pêle-mêle sur le sol, aussi bien que les murs de la *cella*, dont on ne trouve en place que quelques pierres de la première assise. Telles qu'elles apparaissent encore, seules debout au milieu de cette grande ruine opérée par la main des Goths, dans cette plaine, aujourd'hui déserte et muette, jadis si animée et si bruyante par le spectacle des jeux néméens et par le chant des hymnes poétiques, elles produisent un effet qu'il est plus facile d'éprouver que de décrire. Tous ces débris du *temple de Némée* répondent d'ailleurs parfaitement, de l'aveu de nos architectes, à l'éloge qu'en fait Pausanias; ils sont d'un très-beau caractère, bien que la matière soit simplement une pierre calcaire; et, en s'aidant de tous les fragments de corniches, d'architraves, de frises et de chapiteaux assez bien conservés qui sont épars çà et là en très-grand nombre, il leur fut facile de rétablir l'ensemble du temple, et de lui rendre au moins par le dessin l'existence que la barbarie encore plus que le temps lui a ravie. C'était, comme la plupart des temples grecs de la belle époque de l'art, un édifice *hexastyle*, *périptère*, avec *treize colonnes* sur ses faces longitudinales, et avec deux frontons, qui ne paraissent pas avoir renfermé des sculptures, dont en tout cas il ne subsiste aucun vestige. Il s'élevait sur un triple socle, orné de filets; et tous les détails de ce temple, soigneusement relevés par nos architectes, attestent le plus beau temps de l'art.

De *Némée* à *Corinthe*, la route, évaluée par nos artistes à quatre heures quarante-six minutes, et dirigée presque constamment à l'est, n'offre, en fait de particularités remarquables, que des grottes taillées dans les rochers pour servir d'habitations, dans l'antiquité même. Quelques-unes de ces habitations étaient couvertes par le roc; d'autres avaient des toitures en bois; aujourd'hui même toutes ne sont point abandonnées; on en trouve dans lesquelles se voient des entailles pratiquées à vif dans le roc, et qui étaient destinées à recevoir des pièces de charpente. Ce sont là, avec des grottes semblables qui existent dans d'autres endroits de la Grèce, des restes de cette vie troglodytique, qui dut être celle des anciens Pélasges, les habitants primitifs de la Grèce, et qui a laissé tant de monuments dans plusieurs des contrées de l'antique Orient, notamment en Syrie et en Phénicie, pour ne point parler de l'Égypte et de

l'Arabie; et ce sont aussi là autant d'éléments archéologiques de ce culte des antres sacrés qui inspira toujours tant d'intérêt à la Grèce, et qui était certainement dérivé de l'Asie.

En suivant la route indiquée au nord-est dans la même plaine, nos architectes découvrirent des traces de constructions antiques et des fragments de colonnes cannelées, à gauche, sur un monticule, *où était probablement située*, observent-ils, *la ville de Cléones;* ils ajoutent que *ces débris proviennent sans doute du temple de Minerve, ainsi que des tombeaux d'Eurytus et de Ctéatus, tués par Hercule*[1]. Cette conjecture ne peut que paraître très-probable, puisque le monticule en question répond avec toute certitude au site de *Cléones*, d'après l'accord de toutes les circonstances du lieu avec les témoignages de Pausanias et surtout de Strabon[2], dont la description est ici très-précise et qui parlait en témoin oculaire. D'ailleurs, un petit hameau, qui existe encore en ce lieu, porte le nom de *Klenæs* (Κλέναις), qui représente certainement l'ancien nom de *Cléones*[3]. Par tous ces motifs, il est permis de regretter que nos artistes n'aient pas eu connaissance d'un monument qu'ils auraient pu dessiner à cinq minutes de distance des ruines de *Cléones*, sur la route du *Trêtos;* ce sont les restes d'un petit temple *in antis*, d'ordre dorique, qui renferme encore les débris d'une statue[4]; et, à tous ces indices, on peut y reconnaître le *temple d'Hercule*, cité précisément dans cet endroit par Diodore de Sicile[5], et bâti en mémoire du meurtre des fils d'Actor par Hercule.

On sait trop que *Corinthe* n'offre presque plus de restes de sa splendeur passée, et que, surtout à l'époque où elle fut visitée par nos artistes, au sortir de la guerre de l'indépendance qui avait détruit ses habitations modernes, elle n'était plus qu'un théâtre de ruines de toutes les époques, où l'art hellénique ne compte que par les faibles débris d'un seul temple, l'art romain, par quelques constructions informes en briques dont on ne peut déterminer la nature, et où l'art byzantin même n'a laissé aucune trace. Telle est, en effet, l'idée que nos artistes nous donnent de *Corinthe*, dans l'état où ils la trouvèrent, en 1828. Il faut certainement oublier la description que Strabon[6], qui la visita environ un demi-siècle après son rétablissement par les Romains, et plus tard Pausanias[7], nous en ont laissée; toutefois il se pourrait que des fouilles bien dirigées, ou, du moins, une observation attentive des traces de fondations antiques que fera découvrir la construction des maisons de la nouvelle *Corinthe*,

[1] Pausan., II, xv, 1. — [2] Strab., l. VIII, p. 377. — [3] Leake, *Travels in the Morea*, III, 325, *a*). — [4] Idem, *ibid.*, p.326, *f*). — [5] Diodor. Sic., IV, xxxiii. — [6] Strab., l. VIII, p. 379. — [7] Pausan., l. II, c. ii, iii, iv, v.

à mesure qu'elles s'élèveront, permissent encore de retrouver l'emplacement et le plan, avec quelques fragments, des principaux édifices signalés par les auteurs anciens. C'est ainsi que le colonel Leake a pu reconnaître[1], à peu de distance au nord du temple dorique, sur un plateau artificiel, les fondements d'un grand édifice et quelques fragments de colonnes doriques, qui l'ont autorisé à y voir un temple, de l'ordonnance dorique ordinaire, mais d'une dimension beaucoup plus considérable que celui dont il subsiste encore des colonnes, probablement le *temple d'Apollon*, que Pausanias place dans une situation correspondante à celle-là, sur la droite de la rue qui conduisait de l'*Agora* à la porte de *Sicyone*[2]. Quoi qu'il en soit, et sans donner à une masse considérable de constructions romaines en briques, qui se trouve sur le côté septentrional du bazar, à peu près encore dans le même état où la décrivait Wheler, en 1676, et qui paraît avoir fait partie d'un des *bains* construits par Hadrien, sans donner, dis-je, à cette ruine romaine plus d'importance qu'elle n'en mérite[3], non plus qu'à l'*amphithéâtre* taillé dans le roc, dont nos artistes se sont bornés à faire une simple mention accompagnée d'un plan[4], c'est du temple dorique, célèbre depuis longtemps parmi les monuments de l'architecture grecque, à cause de la haute antiquité qu'on lui attribue, que nous avons à nous occuper.

Il ne reste plus aujourd'hui de ce temple dorique, enfermé dans l'enclos d'une maison particulière, dans le quartier occidental de la ville antique, sur un point très-élevé, que *cinq colonnes* de la façade postérieure, et les *deux colonnes* de la façade longitudinale qui s'y joignait. A l'époque où Stuart le dessina[5], il en subsistait encore, sur cette même face longitudinale, *quatre colonnes* de plus, avec une *colonne isolée*, dressée sur un niveau plus élevé, qui avait fait partie du portique du *posticum;* c'est donc dans la seconde moitié du dernier siècle, et depuis le temps de Stuart, que ces éléments précieux de l'architecture d'un temple grec ont achevé de disparaître, par le fait de la barbarie des Turcs[6]. Dans l'état où il se trouve aujourd'hui, et où nos artistes l'ont représenté, en ajoutant à ce qu'ils ont vu la partie dessinée par Stuart[7], c'était un *temple*

[1] *Travels, etc.*, t. III, p. 247-249. — [2] Pausan., II, III, 5. Cf. *ibid.*, v, 4. — [3] Je présume que c'est cette ruine qui est indiquée dans la relation de nos artistes, p. 36, dans les termes suivants : « En descendant au N. E., dans la plaine, nous remarquâmes une ruine romaine en briques, etc. » — [4] Pour les mesures de ce qui reste de cet *amphithéâtre*, voy. Leake, *Travels, etc.*, III, 244-5; et, pour le plan levé par nos artistes, t. III, pl. 77, fig. III. — [5] *Antiq. d'Athènes*, t. III, chap. X, trad. franç. — [6] Voy. les détails donnés, à ce sujet, par M. le colonel Leake, *Travels, etc.*, t. III, p. 246-247. — [7] T. III, pl. 77, 78, 79, 80.

hexastyle, périptère, dont il n'est plus possible de dire quel était le nombre de colonnes des *ailes*, bien qu'il soit probable, d'après le rapport qu'il offre, pour la largeur, avec le *temple* voisin de *Némée*, que ce nombre était aussi de *treize*. Mais il y a d'autres questions auxquelles donne lieu ce monument, et qu'il ne paraît pas aussi facile de résoudre. L'une de ces questions regarde la haute antiquité que l'on s'accorde assez généralement à lui attribuer, d'après la proportion courte des colonnes, et d'après la circonstance que le fût de ces colonnes est d'un seul bloc de pierre. L'aspect de pesanteur qu'il présente, et qui frappe tous les voyageurs, a produit sans doute cette impression d'antiquité, sous laquelle M. L. Ross le décrit comme bien antérieur à l'âge des Bacchiades et des Cypsélides [1], impression qui paraît avoir aussi déterminé en partie l'opinion du colonel Leake [2], qui s'est livré à de longues et savantes considérations pour prouver que la date la plus récente qu'il soit permis d'assigner à ce temple était le milieu du VII[e] siècle avant notre ère, mais qu'il pouvait être beaucoup plus ancien. D'un autre côté, d'habiles antiquaires, tels que M. Kugler [3], ont cru pouvoir mettre en question la haute antiquité du *temple de Corinthe*, d'après certaines particularités, très-dignes en effet, à mon avis, qu'on en tienne compte, notamment, d'après la forme des annelets des chapiteaux, taillés en ligne droite, circonstance très-bien rendue dans le dessin de nos architectes [4], laquelle ne se remarque que dans les monuments qui appartiennent à la dernière période de l'art grec, aux temps de sa décadence. Il y a donc là une question grave et curieuse qui appelait l'attention de nos architectes; et je regrette que, dans la courte description qu'ils donnent du *temple de Corinthe*, pour accompagner leurs dessins, ils n'aient rien dit qui nous mette à même de connaître leur opinion à ce sujet.

Une autre question, sur laquelle il ne serait pas moins important d'obtenir, à l'aide de l'examen le plus attentif, une solution certaine, c'est celle qui regarde le stuc dont le temple était couvert. Tous les voyageurs ont remarqué que ce temple, bâti d'un calcaire grossier, avait été revêtu de stuc [5]; nos architectes en ont fait eux-mêmes l'observation, en poussant le soin jusqu'à indiquer l'épaisseur de ce stuc sur le dessin du profil en grand qu'ils ont donné du chapiteau [6]. Dans toutes ces relations, il s'agit d'un *enduit blanc*, propre à donner à l'édifice l'apparence

[1] L. Ross, *Griechisch. Königsreise,* I, 161-162. — [2] *Travels, etc.*, t. III, p. 250, a); voy. *ibid,* p. 268-284. — [3] Kugler, *Ueber die Polychromie der griechisch. Architektur and Sculptur, etc.* (Berlin, 1835, 4°), p. 20, et surtout p. 29. — [4] T. III, pl. 78, fig. 1. — [5] Dodwell, *A Tour, etc.*, t. II, p. 192; Leake, *Travels, etc.*, t. III, p. 245. — [6] T. III, pl. 79, fig. 1.

du *marbre blanc*, λίθου λευκοῦ, expressions qui reviennent si souvent chez les auteurs grecs pour désigner les temples, et qui excluent tout à fait l'idée d'une *coloration quelconque*[1]; et c'est bien là aussi l'opinion que s'en étaient formée nos architectes, puisqu'ils rappellent eux-mêmes, à propos de ce stuc, les expressions de Vitruve[2], *albarium opus*, et de Cicéron[3], *tectorium opus*, concernant l'*endait blanc* dont on revêtait, chez les anciens, les temples et les grands édifices publics[4].

Sur ce point donc, il semblerait qu'il ne pût exister le moindre doute, si M. de Stackelberg n'avait affirmé que le stuc du *temple de Corinthe* était un *enduit colorié qui imitait le granit*[5]. Or cette particularité est si extraordinaire et si rare, que, si le fait était bien constaté, elle suffirait à elle seule pour faire rejeter l'édifice en question parmi les monuments de l'époque romaine, puisqu'il est bien constant, par de nombreux textes classiques[6], que ce fut d'abord chez les Romains que l'on affecta cette apparence de marbres précieux, produite au moyen de la couleur; et ce serait là, comme on voit, un argument décisif à l'appui de l'opinion qui tendrait à assigner à ce temple une date plus récente qu'on ne le fait généralement. Mais l'observation de M. de Stackelberg me semble avoir grand besoin d'être confirmée; tout au plus pourrait-on croire qu'il s'agit ici d'un ton de rouge brun qui aurait été donné au stuc, comme on en a un exemple au *temple d'Égine*, sans aucune imitation d'une matière spéciale, telle que le granit[7]; mais cette concession même me semble encore bien hasardée, et je crois qu'on peut ne pas tenir compte du fait rapporté par M. de Stackelberg, jusqu'à ce qu'il ait été parfaitement constaté.

Sur une troisième question, sur celle de savoir à quel dieu était consacré le *temple de Corinthe*, je n'aurais que quelques mots à dire. Nos architectes se trompent certainement en l'appelant le *temple de Neptune*[8];

[1] Les principaux témoignages classiques où se trouve l'emploi des mots λίθου λευκοῦ, pour désigner des temples bâtis *de marbre blanc*, ont été rassemblés dans ce journal, février 1837, p. 99-101, à l'effet de prouver que ces expressions excluent l'idée de la *coloration* pour les édifices qu'elles concernent. Cette doctrine, qui était celle de M. Kugler, *Ueber die Polychromie, etc.*, p. 8, suiv., a été depuis encore soutenue par un savant antiquaire, enlevé trop tôt à la science, feu M. Ulrichs, qui a cité de nouveaux témoignages à l'appui, *Reise über Delphi*, p. 72-73, et p. 86-87, 15)-21). J'aurai bientôt occasion de traiter cette question, dans un travail spécial, d'une manière aussi approfondie qu'il me sera possible. — [2] Vitruv. *De architect.*, VII, II. — [3] Cicer., *De legib.*, l. II, c. XXVI. — [4] Voy. les détails que j'ai donnés, à ce sujet, dans mes *Peintures antiques inédites*, en plusieurs endroits, notamment, p. 420-22. — [5] *Der Apollo-Tempel zu Bassæ*, p. 24, Anm. 33. — [6] Senec. *Epistol.* LXXXVI; Plin. l. X, c. XXXVI, 4; l. XXXV, c. 1; et al. — [7] Kugler, *Ueber die Polychromie, etc.*, p. 20. — [8] T. III, p. 39.

car, s'il est une chose bien démontrée par la description très-détaillée de Pausanias[1], c'est que le *temple de Neptune*, avec l'*enceinte sacrée*, *περίϐολος*, qui l'entourait et qui renfermait le *temple de Palæmon* et d'autres sanctuaires, était situé *sur l'isthme même*, à une assez grande distance de *Corinthe*[2], où il est certain, d'ailleurs, qu'il n'existait point de *temple de Neptune;* et ce ne peut être que par inadvertance que le célèbre auteur du *Jupiter Olympien*[3], parlant des offrandes consacrées dans le *temple de Neptune*, le place à *Corinthe*, tandis qu'il était réellement *sur l'isthme*. La dénomination de *temple de Neptune* écartée, resterait celle de *temple de Minerve Chalinitis*, proposée par le colonel Leake[4], mais sans motifs suffisants, à ce qu'il me semble. Une opinion beaucoup plus probable serait celle qui a été émise tout récemment par le savant antiquaire d'Iéna, M. Göttling[5], en y voyant l'*Olympieion*, ou *temple de Jupiter Olympien*, mentionné par Théophraste[6], comme existant au-dessus d'un quartier de *Corinthe*, appelé le *Kranion*, *Κράνειον*, à cause de l'abondance de ses *sources*, et renommé pour sa fraîcheur. A l'appui de cette idée de M. Göttling, qui place l'*Olympieion* dans la partie occidentale de *Corinthe*, je remarque que Pausanias, qui fait aussi mention du *temple de Jupiter Olympien*[7], comme situé sur la route de *Corinthe* à *Sicyone*, un peu en dehors de la ville, le représente comme ayant été *brûlé* dans le cours d'une des nombreuses guerres dont le territoire de *Corinthe* avait été le théâtre. Or cette situation et cet état de ruine, produit par un incendie, conviennent très-bien à notre temple, pour lequel on pourrait ainsi, avec toute vraisemblance, adopter la dénomination d'*Olympieion*.

L'*Acrocorinthe* a fourni à nos artistes le sujet d'une belle vue[8] et d'une courte description, dont l'insuffisance s'explique par les circonstances dans lesquelles se trouvait alors cette citadelle, à peine délivrée de l'occupation turque. On aurait pu s'attendre, d'après les détails donnés par Pouqueville[9], à la vérité sur la foi d'un *archonte* du pays, puisque l'accès de la citadelle lui avait été interdit, comme il le fut plus tard à Dodwell[10], au colonel Leake[11] et à tous les voyageurs, détails concernant les nombreux restes d'antiquité qui existaient encore sur l'*Acro-*

[1] Pausan., II, I, 7. — [2] Voy. la discussion à laquelle s'est livré, sur ce point de la topographie corinthienne, M. le colonel Leake, *Travels, etc.*, t. III, p. 286-296, avec le *plan* qu'il y a joint. — [3] P. 372. — [4] *Travels, etc.*, t. III, p. 249. — [5] Dans l'*Archäolog. Zeitung* de M. Éd. Gerhard, August 1844, n° 20, p. 329-330. — [6] Theophrast., *De caus. Plant.* v, 20. — [7] Pausan. II, v, IV. — [8] T. III, pl. 76, p. 36-37. — [9] *Voyage en Grèce*, t. IV, p. 453. — [10] *A Tour, etc.*, t. II, p. 189. — [11] *Travels, etc.*, t. III, p. 257.

corinthe, on aurait pu, dis-je, s'attendre à ce que l'examen des lieux, fait par nos architectes, aurait offert à leur attention plus d'un objet intéressant. Mais il semble qu'à l'exception d'un marbre mutilé, renfermant, dans des couronnes d'ache, des noms de vainqueurs aux jeux isthmiques, qu'ils ont publié[1], ils ne trouvèrent rien qui leur parût digne d'être dessiné. J'ai lieu de croire cependant que, s'ils avaient eu plus de liberté et employé plus de temps dans leur visite à l'*Acrocorinthe*, ils auraient pu y retrouver plus d'un vestige des nombreux monuments qui couvraient le sommet et les pentes de cette superbe éminence. Les deux mosquées que les Turcs y possédaient occupent bien certainement l'emplacement de deux temples antiques, puisque la *cella* d'un de ces temples forme la base de la bâtisse turque. Sur la plus haute des deux éminences, portées sur une base commune, dont se compose l'*Acrocorinthe*, sur l'éminence occidentale, où était situé, au point le plus élevé, le célèbre *temple de Vénus*, il existe encore quelques vestiges de cet édifice[2]. Nos architectes ne parlent que sur la foi de leur guide de *citernes*, au nombre *de trois cents*, qui se trouveraient sur l'*Acrocorinthe*, et *dont l'eau serait excellente;* ce qui prouve qu'ils n'ont pas vérifié par eux-mêmes cette notion curieuse. Or il est de fait que l'*Acrocorinthe* fut de tout temps renommée pour l'extrême abondance des sources qui y jaillissaient par toutes les veines de la montagne. Strabon cite des vers d'Euripide qui en font foi[3]; Tite-Live atteste le grand nombre de ces sources[4]; et, de nos jours encore, Pouqueville recueillit[5], de la bouche d'un des premiers habitants du pays, la notion, sans doute exagérée dans le nombre, qu'il existait, dans la citadelle, *quatre cents puits*, de construction antique, espèces de citernes, dont les eaux sont versées dans la ville par les fissures de la montagne. Enfin, M. Göttling, qui visita l'*Acrocorinthe* en 1840, affirme[6] qu'il y a trouvé *beaucoup de ces petites sources, sans écoulement apparent, que Strabon n'avait pas vues par lui-même.* Mais, entre toutes ces sources, il y en avait une si célèbre et si remarquable à tant d'égards, la fontaine *Pirène*, qu'il y a lieu de s'étonner que nos artistes ne se soient point occupés d'en faire la recherche,

[1] T. III, pl. 79, fig. v. — [2] Ils ont été remarqués par M. Göttling, dans l'*Archäolog. Zeitung* de M. Éd. Gerhard, August 1849, n° 20, p. 326 : « Der Aphroditen-« tempel..... von welchem jetzt nur noch sehr wenig Reste übrig sind. » — [3] Euripid. *apud* Strab., l. VIII, p. 379. — [4] Tit. Liv., XLV, xxviii : « Arx..... scatens fontibus. » — [5] *Voyage, etc.*, t. IV, p. 253. — [6] *A l'endroit cité*, p. 326 : « In dieser Gegend « sind zwar noch mehrere andere kleine stehende und undbedekte Quellen, ohne « sichtbaren Abfluss, welche Strabo nicht gesehen hat »

qu'ils n'en aient pas même prononcé le nom. Elle existe pourtant, à la place indiquée par les anciens auteurs, sur l'éminence occidentale, un peu au-dessous du plateau qu'occupa le *temple de Vénus*, à l'endroit même où Capodistria fit construire une caserne, et près de l'aile gauche de cet édifice. Mais elle n'est pas facile à reconnaître, parce qu'elle a été recouverte d'une bâtisse grossière par les Turcs, qui n'y avaient laissé d'accès que par une ouverture pratiquée dans cette maçonnerie, du côté de l'est. Nous en avions dû déjà une description à M. L. Ross[1], qui y avait trouvé des inscriptions grecques, d'une époque romaine, où sont nommés les *tailleurs de marbre*[2], Μαρμαράριοι (et non Μαρμάριοι), sans doute les *ouvriers* mêmes qui avaient construit cette fontaine, à l'époque du rétablissement de *Corinthe* par les Romains. Depuis, M. Göttling, qui s'y fit descendre, au moyen d'une corde attachée vers le milieu du corps et tenue par un soldat de la garnison, put prendre connaissance de la source, très-abondante et très-limpide, enfermée dans un bassin, de construction antique, auquel on descend par plusieurs degrés, bâtis en architecture cyclopéenne, des deux côtés duquel se dressent deux pilastres carrés, avec une colonne ronde au milieu, le tout surmonté d'un fronton, de manière à produire l'apparence d'un petit temple, sans doute arrondi par derrière, et recouvert d'un toit, pour protéger la source et pour conserver la pureté de son eau. Ce toit est tombé depuis longtemps sous le poids de la vétusté; et c'est pour en tenir lieu que les Turcs avaient enveloppé la source et le petit monument qui la contient de cette maçonnerie qui les cache aujourd'hui, et qu'il serait bien digne du gouvernement grec de faire disparaître, pour rendre à la lumière la fontaine *Pirène*, dans tout ce que le temps a conservé de ce que la nature avait fait pour elle et de ce que l'art y avait ajouté. C'est par ce vœu, que j'emprunte aussi à M. Göttling, que je termine l'extrait de l'intéressante relation qu'il nous a donnée de la *fontaine Pirène* de l'*Acrocorinthe*, et qu'il a accompagnée d'un dessin fait par lui-même, à la vérité de mémoire, l'obscurité qui règne à la source même ne permettant pas d'y dessiner[3].

En se rendant de *Corinthe* à *Sicyone*, dans la direction du nord-ouest, nos artistes ne pouvaient s'attendre à rencontrer aucun objet d'antiquité qui fût digne de leur attention. Je ne puis donc que regretter qu'ils n'aient pas fait un léger détour par la *Phliasie*, qui s'est trouvée en dehors de leur itinéraire, et qui eût mérité de les occuper par

[1] *Blatt. für liter. Unterhalt.* 1833, n° 183. — [2] *Inscript. græc. ined.*, Fascicul. I, n° 61 *a*, 61 *b*, 61 *c*, p. 19-20. — [3] *Endroit cité*, p. 331.

les ruines antiques qui s'y trouvent sur quelques points, notamment par celles de *Phlionte* même, de *Thyamia*, et surtout de *Titané*, où existait ce *temple* célèbre d'*Esculape*, dont l'enceinte renfermait un peuple de statues d'athlètes, outre toute une population de malades [1], pour lesquels il fallait des habitations saines et commodes. Heureusement cette lacune, que je relève avec peine dans le voyage de nos architectes, a été remplie depuis par une excursion de M. L. Ross, qui a retrouvé les ruines de *Phlionte* [2], mal indiquées par le colonel Leake [3], et qui a découvert l'emplacement de l'*Asklépieion* de *Titané*, en nous donnant l'espoir que des fouilles qui seraient exécutées sur ce site important rendraient à la lumière plusieurs des statues qui s'y trouvaient du temps de Pausanias, et qui, d'après la nature des lieux, ne peuvent guère en avoir été emportées [4]. Mais, à l'occasion de ce temple de *Titané*, qui paraît avoir été l'un des plus remarquables de la Grèce antique, je me permettrai une observation qui m'est suggérée par une *note* de M. L. Ross; il s'agit des statues qui en décoraient les frontons. D'après la manière, toujours malheureusement trop succincte, dont s'exprime ici Pausanias [5], on peut douter s'il n'y avait de statues que *dans un seul fronton;* si la figure d'*Hercule* était groupée *avec des figures de Victoires;* ou bien si ces *figures de Victoires* étaient placées en dehors des frontons, et en *acrotères*. Les doutes exprimés par le savant antiquaire, en raison de l'ambiguïté et de la concision du texte de Pausanias, sont sans doute très-fondés, et il semble bien en effet que les paroles du voyageur ancien peuvent admettre plusieurs interprétations très-différentes. Toutefois, en se réglant d'après l'usage qui lui est le plus ordinaire et qui s'accorde le mieux avec la connaissance que nous avons de l'histoire de l'art, on peut croire qu'un seul fronton renfermait des statues; qu'*Hercule* figurait parmi ces statues, au milieu du fronton, comme le personnage principal, et que les *Victoires*, au nombre de *deux*, étaient placées à chaque extrémité du fronton, en *acrotères*, et non pas *dans les angles du fronton;* notion tout à fait incompatible avec l'idée même de ces figures de *Victoires*, qui ne pouvaient être que *debout*, avec des *palmes* et des *couronnes* à la main.

[1] Pausan., II, xi, 5-9. — [2] *Reis. im Peloponnes*, I, p. 32-34. — [3] *Travels, etc.*, III, 339. — [4] L. Ross, *Reis. im Pelopon.*, I, p. 53-54 : « Da aber die Ausdehnung der « Platform nicht sehr gross ist und das Erdreich sich hier nicht bedeutend erhöht « haben kann, so würde diese Stelle vor vielen andern eine Ausgrabung verdienen, « um so mehr als die Abgelegenheit des Ortes hoffen lässt, dass die Statuen sich noch « finden. » — [5] Pausan., II, xi, 8 : *Τὰ δὲ ἐν τοῖς ἀετοῖς Ἡρακλῆς καὶ* Νῖκαι *πρὸς τοῖς πέρασί εἰσιν*; voy. L. Ross, *endroit cité*, p. 53, 65).

Sicyone, dont la décadence avait commencé dans l'antiquité même[1], dont la ruine a dû être consommée durant la longue anarchie du moyen âge, ne pouvait offrir à nos artistes beaucoup de restes de son ancienne existence. Ils s'étaient pourtant flattés d'y trouver du moins l'emplacement et les débris du *temple de la Fortune Acréenne* découverts par Pouqueville[2], et ceux du *temple des Dioscures*, dont le voyageur français *avait compté sur place sept fûts de colonnes renversés, deux chapiteaux d'ordre dorique, et des tambours de colonnes en marbre d'une plus forte dimension que les monostyles* : ce sont ses propres paroles. Mais il ne paraît pas que nos architectes, dans leur examen du site de *Sicyone*, aient rien rencontré qui réponde à ces indications, et j'en suis d'autant moins surpris, quoique je puisse en être fâché, que d'autres observateurs du lieu, très-exacts et très-attentifs, tels que le colonel Leake[3] et M. L. Ross[4], n'ont signalé, dans leur description de *Sicyone*, aucune ruine qu'on puisse attribuer aux deux temples en question. Ce qui subsiste encore de *Sicyone*, dans la partie la plus élevée du plateau qui représente le site de l'*Acropole* hellénique, ce sont les restes d'un *théâtre*, taillé en partie dans le roc, ceux d'un *stade* qui en était voisin, et qui était pareillement taillé dans le roc, avec une de ses extrémités soutenue par un mur de construction cyclopéenne, et les fondations d'un petit *temple* situé au-dessous du *théâtre*, et présumé *celui de Bacchus*[5], le même qui avait été découvert en 1781 par Foucherot et Fauvel, et dont Pouqueville assure avoir retrouvé encore la *cella*[6], qui aura sans doute achevé de disparaître depuis le temps de ce voyageur, puisque nos artistes n'en font aucune mention, et qu'ils ne l'ont même pas marqué sur leur plan de *Sicyone*. Dans la partie inférieure du plateau qui forme une seconde terrasse, où paraît avoir existé la ville hellénique, rebâtie par Démétrius Poliorcète[7], les voyageurs, tels que le colonel Leake[8], Dodwell[9], et nos architectes eux-mêmes, n'ont signalé qu'une grande ruine romaine, qui paraît avoir appartenu au *prétoire*, mais dont la forme reste encore indéterminée. Le plan levé par nos artistes comprend tous les vestiges d'antiquité de diverses époques qu'ils ont pu découvrir à la surface du sol[10]; ils y ont ajouté le plan du *théâtre* avec tous

[1] Pausan., II, VII, 1. — [2] *Voyage, etc.*, t. IV, p. 437. — [3] *Travels, etc.* t. III, p. 357-372. — [4] *Reis. im Pelopon.*, t. I, p. 46-48. — [5] C'est l'opinion de M. Leake, t. III, p. 371. La situation qu'il lui assigne est *below the theatre*. Cependant Pouqueville le met *au-dessus*; mais ce ne peut être là qu'une légère inadvertance de la part du voyageur français. — [6] *Voyage, etc.*, t. IV, p. 438-9. — [7] Diodor. Sic. XX, CII; Plutarch. *in Demetr.*, c. XXV. — [8] *Travels, etc.*, t. III, p. 369. — [9] *A Tour, etc.*, t. II, p. 294. — [10] T. III, pl. 81, 82, 83.

les détails de cet édifice qu'ils ont relevés, et avec ceux de la construction cyclopéenne qui supporte l'extrémité inférieure du *stade*. Mais ici encore il est probable qu'une observation plus attentive, secondée de quelques fouilles, ferait apparaître plus d'une trace de monuments enfouis, de l'époque hellénique. Ainsi M. L. Ross assure qu'il fut *frappé de la régularité des rues, dirigées toutes à angle droit et faciles à reconnaître d'après les fondements encore existants des maisons*[1]. Il ajoute que ces rues semblaient avoir été ouvertes, suivant le précepte de Vitruve[2], dans le sens de deux vents principaux, attendu qu'elles courent du nord-est au sud-ouest, ou bien du nord-ouest au sud-est. Or ce serait là une notion importante, et, à ce qu'il paraît, facile à vérifier, qui touche à la connaissance du plan des villes grecques de la seconde époque, de celle qui suivit le siècle d'Alexandre. Une autre circonstance qui mériterait aussi d'être l'objet d'un examen approfondi, et qui ne paraît pas avoir attiré l'attention de nos architectes, puisqu'ils n'en font aucune mention, c'est celle des *aqueducs souterrains*, *ὑπόνομοι*, qui se retrouvent encore au-dessous du plateau de la ville hellénique, et même sous celui de l'*acropole*. On savait par l'histoire que *Sicyone* était abondamment pourvue de ces sortes d'*aqueducs*, essentiellement propres à la civilisation hellénique; et c'était par un de ces souterrains que s'était échappé le tyran Nicoclès, lorsque la ville fut prise par Aratus[3]. Il serait donc intéressant, sous plusieurs rapports, d'avoir des notions positives sur ces *aqueducs souterrains* de *Sicyone*, dont l'existence a été signalée par M. L. Ross[4].

Dans leur voyage de *Sicyone* à *Vostitza*, l'antique *Ægium*, dont ils donnent l'itinéraire détaillé, nos artistes ne trouvèrent d'objet digne de leur attention qu'un rocher *remarquable par sa position et par sa grosseur*, c'est ainsi qu'ils s'expriment, lequel est couronné de végétation à l'extérieur, et dont l'intérieur est percé de plusieurs rangs de niches superposées[5]. Ce rocher, qu'ils ont dessiné[6], et qui avait été déjà signalé par les voyageurs[7], leur parut l'*antre sacré d'Hercule Baraïcus*, où l'on sait qu'il exista, dans l'antiquité, un oracle célèbre[8], et cette conjecture est bien probable. Il n'entrait pas, du reste, dans le plan de leur voyage de se livrer à la recherche des villes antiques, telles que celles d'*Æges*, de *Bura* et d'*Hélice*, ces primitives cités achéennes, qui existèrent sur le territoire qu'ils parcouraient, et dont tout ce qu'il est

[1] L. Ross, *Reis. im Pelopon.*, I, 47. — [2] Vitruv. *De archit.*, I, vi, 7-8. — [3] Plutarch. *in Arat.*, c. ix : Ὁ *μὲν οὖν* Νικοκλῆς *ἔλαθε διά τινων* ΥΠΟΝΌΜΩΝ *ὑπεκδὺς καὶ διαδρὰς ἐκ τῆς πόλεως*. — [4] *Reis. im Pelopon.*, t. I, p. 48. — [5] T. III, p. 41. — [6] *Ibidem*, pl. 84, fig. 1. — [7] Leake, *Travels, etc.*, t. III, p. 403. — [8] Pausan., VII, xxv, 6.

possible de faire, dans l'état actuel de la science, c'est de retrouver le site et de marquer la place, comme cela a lieu pour *Æges*[1] et pour *Bura*[2]. *Vostitza*, qui occupe aujourd'hui l'emplacement d'*Ægium*, ne leur offrit à dessiner qu'un fragment de bas-relief en marbre représentant le *combat d'un centaure et d'un lion*[3], et un groupe d'*un lion déchirant un cerf*[4], sculpture du moyen âge, curieuse par cette réminiscence d'un motif de composition antique, dont le modèle avait été fourni à la Grèce par l'art asiatique. *Patras*, où nos artistes se rendent ensuite, en partant de *Vostitza*, par la route haute, qu'ils évaluent à huit heures vingt-quatre minutes de marche, ne leur offrit pareillement, en fait d'antiquités, que quelques sculptures, consistant en fragments de statues, encastrés dans les murailles de la citadelle, avec un tombeau, de construction romaine, en briques, dont ils levèrent le plan, et avec quelques inscriptions du moyen âge[5]. J'observerai cependant qu'il n'est peut-être pas exact de dire *qu'il ne reste point de vestiges des édifices vus et décrits par Pausanias*[6]; *que les temples, le théâtre et l'Odéon ont entièrement disparu*. Il résulte, au contraire, de la relation de voyageurs plus récents, qui ont pu examiner avec tout le soin possible le site de *Patras*, tels que le colonel Leake[7], qu'il subsiste encore, notamment dans le lieu qu'occupa la ville romaine, plus d'une trace des monuments qui répondent à l'indication de Pausanias.

Élis, aujourd'hui *Palæopolis*, devient ensuite le but d'une exploration qui ne produisit malheureusement aucun résultat. Les dessins publiés par Stanhope, dont ils purent vérifier sur place l'exactitude, firent perdre à nos artistes l'idée d'entreprendre par eux-mêmes une étude nouvelle du terrain; et ils renoncèrent d'autant plus aisément à ce travail, que le peu de ruines d'*Élis*, qui se montrent à la surface du sol, et qui consistent en débris de terre cuite, en restes de constructions romaines en briques, ne leur parurent d'aucun intérêt[8]. Nous nous permettrons cependant de n'être pas de leur avis, sur ce qu'ils disent que *des fouilles tentées sur l'emplacement d'*Élis *seraient sans résultat;* et le motif qu'ils donnent à l'appui de leur manière de voir, c'est-à savoir, que le sol sur lequel sont assises les fondations des monuments romains, et à plus forte raison celles des monuments grecs, doit être à environ trois mètres au-dessous du niveau actuel du terrain, ce motif est précisément

[1] Leake, *Travels*, t. III, p. 394-395. — [2] Idem, *ibid.*, p. 399. — [3] T. III, pl. 84, fig. III. — [4] *Ibid.*, fig. II. — [5] *Ibid.*, pl. 85, fig. I-III; pl. 86, fig. I-III, pl. 87, fig. I-VI. — [6] Pausan., VII, XVIII, XIX, XX et XXI. — [7] *Travels, etc.*, t. II, p. 123-138. — [8] T. III, p. 45. M. L. Ross donne la même idée des ruines d'*Élis*, *Griech. Königsreis.*, t. I, p. 179.

celui qui nous porterait à adopter une opinion contraire. En effet, un sol d'alluvion, tel que celui-là, doit avoir conservé bien plus fidèlement que le roc nu, qui servit de siége à tant de villes helléniques, les monuments de l'antique *Élis;* et, puisqu'on a trouvé dans ce sol, déposé par les rivières, qui n'a jamais été remué par la main des hommes, jusqu'à des casques de bronze, même de petite dimension, tel que celui que le colonel Leake acheta à *Pyrgos* et qui provenait d'*Olympie*[1], il est bien probable qu'en y creusant à la profondeur nécessaire pour atteindre le terrain antique, on y retrouverait, non-seulement les restes des grands édifices, mais encore une foule d'objets d'antiquité, de la belle et haute époque hellénique. Je crois donc que des fouilles à *Élis* et à *Olympie* seraient très-fructueuses; et c'est aussi l'opinion du colonel Leake[2].

La route de *Palæopolis* à *Arcadia*, et celle d'*Arcadia* à *Modon*, puis à *Navarin*, que nos artistes prennent ensuite, et qu'ils décrivent avec tous les détails qu'elles comportent, ne leur offrirent rien d'intéressant à observer; et le silence que gardent les auteurs anciens sur la plupart de ces localités semble bien indiquer aussi qu'elles ne présentaient rien de remarquable, dans l'antiquité même. De *Navarin*, où ils s'étaient rendus, pour donner tous leurs soins à l'encaissement des sculptures d'*Olympie*, ils se dirigèrent vers *Kalamata*, par une route qui passe à *Nisi* et qu'ils avaient déjà parcourue en partie. *Kalamata*, où ils séjournèrent quelque temps, est une ville du moyen âge, bâtie par les Français et occupée depuis par les Vénitiens, où il ne reste pas d'antiquités; mais nos artistes se trompent, en présumant qu'elle a remplacé l'ancien bourg de *Kalamæ*, mentionné par Pausanias[3]. Ce bourg existe encore à peu de distance, sous son ancien nom de *Kalami*, Καλάμη[4];

[1] Leake, *Travels, etc.*, t. I, p. 47-48. C'est sur ce casque votif que se trouvait l'inscription, en lettres grecques archaïques, qui nous fait connaître un artiste, fabricant de ces sortes d'objets, de la haute antiquité grecque; l'inscription, ainsi représentée par le colonel Leake :

ΦΒƧƎΟ7ΑΜƧΟΙΟϘ

ne montre, comme on le voit, aucune lacune au commencement; d'où il suit avec toute évidence que le nom ϘΟΙΟΣ n'est pas une désinence,...*κοῖος*, comme l'avait pensé M. Letronne, *Explicat. d'une inscript. grecque*, p. 29, 3), mais le nom même, le nom tout entier, dont il existe, d'ailleurs, plus d'un exemple dans la langue des Grecs, témoin le Κοῖος, fils d'Uranus, Hesiod. *Theogon.*, v. 134, 404; Homer. *Hymn. ad Apollon.*, v. 62; et le Κοῖος, fleuve de Messénie, Pausan., IV, XXXIII, 6. Sur cet ancien sculpteur grec, *Coios*, voy. ma *Lettre à M. Schorn*, § III, p. 257, n° 112.
[2] *Travels, etc.*, t. II, p. 220. — [3] Pausan., VI, XXXI, 3. — [4] Leake, *Travels, etc.*, I, 351.

mais *Kalamata* occupe le site de l'antique *Pheræ*, ville déjà connue d'Homère, où Télémaque passa la nuit, dans son voyage de *Pylos* à *Lacédémone*[1], et qui existait encore sous le nom de *Pharæ*, du temps de Pausanias[2]. Toutes les circonstances du lieu, rapprochées avec soin des témoignages antiques par le colonel Leake[3], en fournissent la preuve indubitable, admise par M. L. Ross[4]; et je puis moi-même faire valoir à l'appui de cette opinion une considération qui a échappé à ces savants voyageurs, et qui ne laisse pas d'avoir quelque intérêt. Il existe, à peu de distance de *Kalamata*, un couvent dédié aux saints Kosmas et Damianos, appelés les *Saints sans argent*, Ἅγιοι Ἀνάργυροι, parce qu'ils traitaient *gratis* les malades qui s'adressaient à leur savoir et à leur humanité. Or ce culte chrétien a succédé, précisément dans le même lieu, à un culte antique du même genre rapporté par Pausanias[5]; car le couvent dont il s'agit occupe la place du sanctuaire de Nicomachos et de Gorgasos, fils de Machaon et petits-fils d'Esculape, qui étaient les *Saints Anargyres* de l'antiquité grecque, et qui faisaient encore des cures du temps de Pausanias; en sorte que le christianisme n'a fait ici, comme en tant d'autres endroits de la Grèce, et sur presque toute la face du monde antique, que mettre son empreinte sur la légende d'un culte païen, en ayant soin de l'approprier à la nature de ce culte, en raison même de la tradition locale.

Une excursion, que nos artistes firent dans le *Magne*, à partir de *Kalamata* jusqu'au cap *Matapan*, le promontoire *Ténare* des anciens, succède à celles dont je viens de rendre compte, et ne présente, sous le rapport de l'antiquité, rien de nouveau, ni d'intéressant. A *Vitylo*, village qui ne leur parut remarquable que par un *pyrgos*, plusieurs tours et diverses églises du moyen âge[6], ils auraient pu, en se rappelant que c'est un lieu antique, dont le nom hellénique, Οἴτυλος, cité par Pausanias[7], s'est conservé sans altération dans le nom moderne, Βοίτυλος, soupçonner qu'il pouvait se trouver quelques fragments d'antiquité; et effectivement un voyageur anglais, qui visita *Vitylo* en 1795, y observa des restes de murs helléniques dans plusieurs maisons, et, dans la principale église, une belle colonne ionique avec trois ou quatre chapiteaux de cet ordre, encastrés dans le mur de cette église, dont les fondations encore apparentes à l'extérieur sont celles d'un temple antique[8].

[1] Homer. *Odyss.*, III, 488. — [2] Pausan., IV, XXX, 2. — [3] *Travels, etc.*, t. I, p. 327-32. — [4] *Griech. Königsreis.*, I, 210. — [5] Pausan., IV, XXX, 2 : *Διαμεμένηκε δὲ αὐτοῖς καὶ ἐς τόδε ἔτι νοσήματά τε καὶ τοὺς πεπηρωμένους τῶν ἀνθρώπων ἰᾶσθαι. καὶ σφισιν θυσίας τε ἐς τὸ ἱερὸν καὶ ἀναθήματα ἄγουσιν.* — [6] T. III, p. 50. — [7] Pausan., III, XXV, 7. — [8] Voy. la *Relation* de ce voyageur, Morritt, of Rokeby, dans les *Memoirs on Turkey*, de Rob. Walpole, p. 54.

Ce temple était probablement *celui de Sérapis*, mentionné par Pausanias[1]; et il y avait là, pour nos architectes, un sujet d'études qui leur a échappé, et que, par cette raison j'ai cru devoir signaler à l'attention des futurs voyageurs. J'exprime aussi, à cette occasion, le regret qu'ils n'aient pas copié, sans doute parce que le temps ou le moyen leur a manqué, une *inscription antique*, qu'ils remarquèrent *sur un rocher, à peu de distance de Vitylo, au bord d'un torrent qui coule au fond d'un ravin*[2]. Ce serait là, sans nul doute, un document précieux à recueillir de l'antiquité grecque, sur ces rochers de la Laconie.

Le cap *Ténare* et les localités qui en sont voisines sont un des points du *Péloponnèse* qui aurait pu sembler à nos artistes le plus digne de leur examen. Ils y observèrent, près du port, une *chapelle construite avec des pierres taillées provenant d'un monument antique détruit en totalité*[3], à gauche de cette chapelle, les *restes d'un autre monument antique*, dont il ne subsiste plus qu'une partie de la première assise, et qu'ils présument avoir formé une *fontaine*, peut-être celle qui est indiquée par Pausanias[4]. Ils remarquèrent encore, à la pointe du cap, dans les rochers de la montagne qui le terminent, des *excavations qui servirent d'habitations dans l'antiquité, et qui conservent encore*, ajoutent-ils, *un caractère antique fort intéressant :* notion curieuse à recueillir, surtout dans cette localité, qui paraît avoir été le siége d'un des premiers établissements phéniciens sur la côte du *Péloponnèse*. Enfin, ils signalent, dans ce même groupe de rochers, une *galerie découverte et une caverne taillée dans la masse*, qui leur parut, comme à d'autres voyageurs[5], la grotte fameuse par laquelle on descendait aux enfers[6]. Mais, quoique les observations de nos artistes ne s'étendent pas au delà des points que je viens d'indiquer, et qu'ils disent même qu'*ils se sont assurés que le cap ne renferme aucune autre antiquité*, il est pourtant certain que l'église d'*Asomato* représente, dans une partie considérable de ses murs, qui sont d'une construction hellénique ancienne, un temple antique, qui ne peut guère avoir été, d'après la situation qu'il occupe, que le célèbre *temple de Neptune ténarien*[7]. C'est donc encore là un point qui se recommande aux recherches des futurs voyageurs.

Gythium était le but d'une autre excursion de nos artistes, à travers le *Magne*, à partir du *cap Matapan*. Les restes de cette ville, une des cités des *Éleuthéro-Laconiens*, si opprimés, malgré leur nom, par la do-

[1] C'est l'opinion du colonel Leake, *Travels, etc.*, t. I, p. 313, *a*). — [2] T. III, p. 50. — [3] *Ibid.*, p. 52. — [4] Pausan., III, xxv, 5. — [5] Leake, *Travels, etc.*, t. I, p. 298. — [6] Strab., l. VIII, p. 363; Pausan., III, xxv, 4. — [7] Leake, *Travels, etc.*, t. I, p. 297-8.

mination spartiate, sont situés dans une vallée qui s'étend jusqu'à la mer, à peu de distance de *Marathonisi*, ville moderne, presque entièrement bâtie aux dépens des édifices de *Gythium*. A l'exception d'un *théâtre*, construit d'une sorte de marbre demi-transparent, dont la plupart des siéges sont déplacés, et que nos artistes n'essayèrent pas de mesurer[1], ils ne virent, sur l'emplacement de *Gythium*, que des ruines romaines ou du Bas-Empire, dans un état qui ne leur permit pas sans doute d'en rechercher la forme et d'en lever le plan. La petite quantité de fragments de sculpture, qu'ils eurent l'occasion d'examiner, leur parut aussi de très-mauvais style. Je dois dire pourtant que la description des ruines de *Gythium*, faite par M. L. Ross[2], serait propre à en donner une idée plus favorable. Le savant antiquaire allemand y signale plusieurs édifices, publics ou privés, de formes variées, et des tombeaux, tous monuments d'époque romaine, à la vérité, qui mériteraient pourtant d'être fouillés, et qui pourraient offrir plus d'une sorte d'intérêt à la science. On a trouvé à plusieurs reprises des statues dans les ruines du *théâtre*, une entre autres de *Léonidas*, que citent nos architectes, et dont un anglais, disent-ils, se rendit acquéreur. Je présume que c'est celle dont M. L. Ross fait aussi mention, comme d'une statue héroïque, c'est-à-dire presque entièrement nue, d'une intégrité parfaite, sur la base de laquelle se voyait encore un Λ, première lettre du nom de *Léonidas;* elle avait été trouvée dans l'*orchestre*, et elle fut achetée par un Anglais. Sur la route de *Gythium*, à quelques minutes de la ville moderne et près du rivage de la mer, nos artistes signalent encore un rocher portant une inscription, sans indiquer les circonstances qui purent les empêcher de la copier. Le colonel Leake fait aussi mention de cette inscription, en observant de plus qu'elle est gravée *en petits et très-anciens caractères*[3], et il en a donné une copie[4], qui a été reproduite par M. Boeckh[5]; mais sans qu'il soit possible de rien tirer de cette inscription, malheureusement trop mutilée.

En quittant *Gythium* pour se rendre à *Sparte*, par une route qu'ils n'avaient pas encore parcourue, la première station de nos artistes fut sur l'emplacement d'*Amycles*, qu'on appelle aujourd'hui *Sklavochori*[6], et qui ne leur offrit que quelques débris antiques et quelques églises rui-

[1] T. III, p. 52. Le colonel Leake évalue son diamètre à 150 pieds, *Travels, etc.*, t. I, p. 244. — [2] *Griechisch. Königsreise*, t. II, p. 232-235. — [3] *Travels, etc.*, t. I. p. 248. — [4] T. III, *Inscriptions*, n° 28. — [5] *Corp. inscrip. græc.* t. I, n° 1469, p. 691. — [6] Le colonel Leake conteste cette assimilation sur le motif que le site de *Sklavochori* est plus éloigné de l'*Eurotas* et de *Sparte* que ne l'était celui d'*Amycles*, *Travels, etc.*, t. I, p. 134.

nées. Quant aux inscriptions de Fourmont, je ne suis pas surpris qu'ils n'en aient pas entrepris une recherche qui n'entrait pas dans le plan de leur voyage, et qui d'ailleurs eût été sans résultat. Il est trop certain qu'il n'en subsiste pas aujourd'hui le moindre fragment[1], ce qui, de l'aveu de M. L. Ross, serait loin de constituer une objection contre l'authenticité de ces inscriptions, s'il n'y avait d'autres raisons tirées de ces monuments mêmes pour la mettre en doute; et, à cet égard encore, je dois dire que le savant antiquaire que je viens de citer se range ouvertement du nombre de ceux que les raisons dont il s'agit n'ont pu convaincre de la justice des reproches adressés à Fourmont. Quoi qu'il en soit de cette question, dont la discussion ne saurait trouver place ici, et que je réserve pour un autre temps, je me borne à dire que nos artistes ne cherchaient, dans le voisinage d'*Amycles*, qu'un sarcophage qui leur avait été indiqué, mais auprès duquel personne ne put les conduire. Ce fut seulement à *Misthra* qu'ils obtinrent des renseignements à ce sujet; mais il se trouva qu'à leur arrivée sur le lieu où gisait ce sarcophage ils ne purent s'applaudir de la peine qu'ils avaient prise de le rechercher, au point qu'ils crurent pouvoir s'épargner celle de le dessiner. Il est sculpté sur ses quatre côtés; la sculpture, dont toute la partie supérieure est détruite, représentait un *combat*, qui se continuait sur trois côtés, mais dans un travail grossier, et, sur la face postérieure, était figuré un *sacrifice*. Tout en admettant, sur la foi de nos architectes, que ce monument fût sans mérite sous le rapport de l'art, il se pourrait cependant que, sous celui du sujet, il ne fût pas dépourvu d'intérêt. La circonstance que, *sur la gauche de la face principale, sont sculptées quelques sirènes nageant à la surface de l'eau*[2], est propre à justifier cette idée, si cette indication est exacte, et si nos artistes se sont bien rendu compte de ce qu'étaient les *sirènes*. En tout cas, cette localité de la Laconie possède, à ce qu'il paraît, plus d'un marbre antique digne d'attention, bien que ces monuments appartiennent à une époque romaine. Nos architectes ont manqué l'occasion d'en voir un qui se trouvait près d'eux, à peu de distance de *Sklavochori*, sur le site de l'antique *Bryseæ*, et qui formait un fragment considérable de la frise

[1] L. Ross, *Griechisch. Königsreis.*, t. II, p. 244 : « Von den Amykläischen Inschriften « Fourmonts ist es bei der grossten Aufmerksamkeit nie gelungen, auch nur das « kleinste Fragment wieder aufzufinden, was um derentwillem zubeklagen ist, die « sich durch innere Gründe nicht zu überzeugen vermögen, dass solche Monu- « mente nicht haben erdichtet werden können, am wenigsten in jener Zeit, bei « dem damaligen Stande der Kenntniss der Griechischen Paläographie und von einem « Manne wie Fourmont. » — [2] T. III, p. 54.

d'un édifice ionique; c'était un bas-relief représentant la *mort de Penthésilée*, dans un *combat de Grecs et d'Amazones*. Le colonel Leake, en la possession duquel se trouve aujourd'hui ce marbre antique, dit que le dessin en est bon, mais que l'exécution est grossière, en partie, parce qu'elle n'a pas été achevée [1]; et c'est peut-être aussi là le cas du sarcophage dont la sculpture a paru si défectueuse à nos artistes.

La suite de leur excursion jusqu'à *Monembasie*, ville du moyen âge, toute de construction vénitienne, ne leur offrit rien de particulier, si ce n'est des *cavernes pratiquées sous des rochers et encore habitées*, à une heure de marche du cap d'*Épidaurus-Liméra* [2]. Mais les environs de *Monembasie*, dont le site répond à celui de la *Minoa* de Pausanias [3], auraient pu leur offrir le sujet de plus d'une observation intéressante, s'ils avaient visité ces localités sans quitter la terre, au lieu de s'embarquer, comme ils le firent, à *Monembasie*, pour aller débarquer dans un petit port situé près de l'emplacement d'*Épidaurus-Liméra*. Par là ils se privèrent de l'occasion d'observer les ruines de cette ville antique, qui fut assez considérable, lesquelles ruines existent à une lieue de *Monembasie*, au nord, près du rivage, au lieu nommé l'*ancienne Monembasie*, παλαιὰ Μονεμβασία. Elles consistent dans l'enceinte de murailles de l'*acropole* et de la *ville* même, qui est conservée à peu près tout entière, quelquefois jusqu'à la moitié de sa hauteur primitive, en murs de terrasse, du plus parfait appareil, d'une construction hellénique du second ordre, formant des plates-formes où l'on retrouve encore l'emplacement des temples antiques indiqués par Pausanias [4]. Nos artistes n'ont reconnu, en fait d'objets signalés par le voyageur ancien dans cette localité, que le *lac d'Ino*, qui leur apparut sous la forme d'une excavation, remplie d'eau, à une grande profondeur [5]. Cette excavation, qui semble bien répondre en effet aux indications données par Pausanias [6], se trouve, selon le colonel Leake [7], à un tiers de mille au sud des ruines d'*Épidaurus-Liméra*. Je signalerai enfin, dans cette excursion de nos architectes, une autre lacune produite par la même circonstance, celle des ruines d'une antique cité de la Laconie, *Asôpos* [8], qui se trouvent au lieu appelé aujourd'hui *Blitra*, Μπλήτρα, sur le rivage, à un demi-mille de la péninsule formée par le cap *Xyli* [9]. La visite de nos artistes au couvent de *Loukou* termine

[1] *Travels, etc.*, t. I, p. 187-188. Voyez, sur ces ruines de *Bryseæ*, M. L. Ross, *Griech. Königsreise*, t. II, p. 244-245. — [2] T. III, p. 55. — [3] Pausan., III, XXIII, 7. Voy. Leake, *Travels, etc.*, t. I, p. 210, *b*). — [4] Voyez la description des ruines d'*Épidaurus-Liméra*, donnée par le colonel Leake, *Travels, etc.*, t. I, p. 211-212. — [5] T. III, p. 56. — [6] Pausan., III, XXIII, 5. — [7] *Travels, etc.*, t. I, p. 217. — [8] Strab., l. VIII, p. 363; Pausan., III, XXII, 7. — [9] Voy. Leake, *Travels, etc.*, t. I, p. 225-227.

le récit de cette excursion, qui est accompagné de plusieurs monuments, statues et bas-reliefs, récemment découverts à l'époque de cette visite, et déposés alors dans ce monastère [1]. Le couvent de *Loukou* représente le site de l'antique *Thyrea* d'*Argolide*, ville beaucoup plus importante qu'on ne pourrait le croire d'après la description de Pausanias [2], à en juger par les ruines mêmes, décrites avec soin par le colonel Leake [3], et plus récemment encore par par M. L. Ross [4], dont la relation rectifie et complète celle de nos architectes, qui ne paraissent pas avoir soupçonné que les monuments du couvent de *Loukou* appartenaient à l'antique *Thyrea* [5].

Ici se termine, avec le troisième volume de l'*Expédition scientifique*, le compte que nous nous étions proposé de rendre à nos lecteurs des explorations de nos architectes en Morée. Nous avons maintenant à nous occuper des monuments qui forment l'objet principal de leur travail, et qui sont les *temples* d'*Olympie*, de *Phigalie* et d'*Égine*. Mais, avant d'aborder cette partie de notre tâche, nous avons à faire quelques observations sur la seconde moitié de l'*Introduction*, qui concerne l'histoire de l'art, et au sujet de laquelle nous avons fait, dans notre premier article, une réserve, engagement que nous tenons à acquitter; ce sera l'objet de notre prochain article.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] T. III, pl. 88, 89, 90, 91. La statue, qui est celle d'une *Amazone*, en forme de *Cariatide*, et qui fut décrite par le colonel Leake, au moment de sa découverte, *Travels, etc.*, t. II, p. 488, est maintenant placée dans le Musée d'*Athènes*, ainsi que les deux bas-reliefs, dont l'un a été publié d'abord dans les *Annal. dell' Institut. archeol.*, t. I (1829), tav. agg. C, p. 132-134. Le beau bas-relief héroïque sépulcral, pl. 91, a été l'objet d'une explication ingénieuse et savante de la part de M. Lebas, dans son travail *sur les Monuments figurés de la Morée*, p. 184-190. — [2] Pausan., II, XXXVIII, 5. — [3] *Travels, etc.*, t. II, p. 486, suiv. — [4] L. Ross, *Reis. im Pelopon.*, t. I, p. 169, suiv. — [5] Les nombreuses médailles en argent et en bronze que nous possédons de *Thyrea*, Mionnet, *Description*, t. I, p. 241, et *Supplément*, t. IV, p. 265-6, attestent suffisamment l'importance de cette ville et son goût pour les arts.

POETÆ BUCOLICI ET DIDACTICI. *Theocritus, Bion, Moschus,* recognovit et præfatione critica instruxit C. Fr. Ameis.—*Nicander, Oppianus, Marcellus Sideta De piscibus, poeta De herbis,* recognovit F. S. Lehrs. Præfatus est K. Lehrs. *Phile iambi De proprietate animalium,* ex codicibus emendarunt F. S. Lehrs et Fr. Dübner. Græce et latine cum scholiis et indice locupletissimo. Paris, Didot, 1846; grand in-8°, de XXXII et 86, XIV et 174, III et 48 pages.

Scholia in Theocritum, auctiora edidit et annotatione critica instruxit Fr. Dübner. *Scholia et paraphrases in Nicandrum et Oppianum,* partim nunc primum edidit, partim collatis codd. mss. emendavit, annotatione critica instruxit et indices confecit U. Cats Bussemaker. Paris, Didot, 1849; grand in-8°, de XIV et X, et 671 pages.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Les trois poëmes qui portent le nom d'Oppien, mais dont un seul lui appartient en réalité, comme nous l'avons démontré plus haut, sont suivis de ce qui nous reste des nombreuses poésies de Nicandre de Colophon. On ne peut parler de ce poëte grammairien sans éprouver les sentiments d'un profond regret. Si, dans le tableau qui contient les titres de ses ouvrages, il nous avait été permis de choisir ceux dont nous aurions volontiers supporté la perte, nous aurions, sans aucun doute, désigné de préférence ces deux seuls poëmes qui nous ont été conservés, les *Thériaques* (Θηριακὰ) et les *Alexipharmaques* (Ἀλεξιφάρμακα), science versifiée des contre-poisons et des remèdes contre la morsure des bêtes venimeuses. Nul doute qu'à ces poëmes didactiques on eût préféré même les *Gloses* (Γλῶσσαι), ouvrage grammatical de Nicandre, dont Athénée cite souvent des explications fort utiles[2]. Mais ce sont surtout les poésies ethnographiques et historiques de Nicandre dont la perte est à jamais regrettable : tel est, entre autres, un ouvrage étendu sur l'Étolie, où il avait séjourné longtemps; l'histoire de l'établissement des villes, les mythes, les croyances, les anciennes coutumes qui s'y rattachaient, y étaient traités dans le plus grand détail. Cet écrivain avait fait de même pour la Béotie, pour Thèbes, pour la Sicile, et pour sa patrie Colophon; un autre poëme, intitulé Εὐρώπεια, en trois

[1] Voy. le cahier d'août, p. 478-485. — [2] M. Bernhardy, dans son Précis de l'histoire de la littérature grecque, croyait que cet ouvrage avait pour auteur un autre Nicandre, celui de Thyatire. Cette opinion a été réfutée par M. Bussemaker, *Schol.,* p. 651, note 1.

livres au moins, contenait aussi des récits mythologiques dans leurs rapports avec l'ethnographie. On sait combien d'acquisitions précieuses l'ancienne histoire a faites, grâce à la méthode admirable suivie par quelques savants, tels qu'Ottfried Müller, et à la saine explication des mythes qui ont pour objet l'affiliation, les migrations et les établissements des races et des peuples de l'antiquité. La plupart de ces mythes ne nous ont été conservés que par des auteurs assez récents et par des scholiastes, dont les récits souvent méritent peu de créance. Quelle lumière n'eussent pas répandue sur toute l'histoire des origines de la Grèce, des mythes racontés par un écrivain tel que Nicandre, dont la sévère exactitude dans les recherches et dans l'expression se montre partout et nous frappe d'étonnement!

Des pertes de ce genre sont vivement senties à chaque pas par ceux qui s'aventurent sur le terrain si difficile du symbolisme et de la mythologie. Un autre grand poëme, intitulé Ἑτεροιούμενα, a, sans aucun doute, fourni des matériaux à Ovide pour ses *Métamorphoses;* il est probable que Nicandre aura conservé, avec plus de fidélité, bien des détails de la fiction mythologique, détails qu'Ovide n'aura pas craint de modifier pour donner plus de vie et de naturel à ses peintures. Quant aux *Géorgiques* (Γεωργικά) de Nicandre, tout prouve que Virgile en a peu profité, comme on le voit par cent cinquante vers environ qui nous ont été conservés; ce poëme, en effet, est fort différent de celui de Virgile, quant à l'allure poétique et au choix des matériaux [1].

Le dernier texte des *Thériaques* et des *Alexipharmaques*, celui de Schneider, a été revu par feu M. Lehrs, qui l'a sensiblement amélioré dans beaucoup d'endroits, en mettant surtout à profit des remarques précieuses dispersées dans les écrits de MM. Lobeck, Meineke et Næke. Pour ceux qui seraient tentés de travailler de nouveau sur ces poëmes fort peu attrayants, on a fait imprimer dans la préface la collation, communiquée trop tard pour être utilisée, de deux manuscrits de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, n° 480, in-fol., et 477, in-4°. Dans sa préface mise en tête des notes sur les scholies, M. Bussemaker

[1] Il n'y a qu'un seul passage que l'on sache avec certitude avoir été tiré de Nicandre. C'est Pan transformé en bélier d'une éclatante blancheur qui sut inspirer de l'amour à la Lune et l'attirer dans le fourré de la forêt (III, 391 et suiv.) :

> Munere sic niveo lanæ, si credere dignum est,
> Pan deus Arcadiæ captam te, Luna, fefellit,
> In nemora alta vocans, nec tu aspernata vocantem.

Et même, puisqu'il est ici question d'une transfiguration, on doit douter si Virgile a tiré ce passage des Γεωργικά ou bien des Ἑτεροιούμενα.

a, de plus, extrait les principales variantes d'un manuscrit très-ancien (XIe siècle) de la Bibliothèque nationale de Paris. Une partie de ces dernières variantes nous ont paru très-précieuses, et fournir au texte des améliorations évidentes; mais il y en a d'autres qui accusent la main d'un grammairien cherchant à corriger le poëte.

Le remarquable travail de Schneider, sur les *Scholies* de Nicandre, a été complété par M. Bussemaker, qui a fait usage d'un très-bon manuscrit[1] de la Bibliothèque nationale. Dans la préface, il discute avec une critique intelligente la question littéraire sur les anciens commentateurs de Nicandre, dont les six noms suivants se trouvent à l'abri du doute : Théon, Démétrius Chlorus, Antigone et Pamphile d'Alexandrie, Plutarque et Diphile de Laodicée.

Nicandre est suivi de Marcellus de Sidé, qui vivait sous les Antonins, et qui composa un poëme en quarante-deux livres *sur la médecine*, Βιϐλία ἰατρικά[2]; il ne nous en reste qu'un fragment[3] de cent un vers, qui traite des remèdes que fournissent les poissons, *medicina ex piscibus*. Le célèbre antiquaire Visconti[4] regardait ce Marcellus comme l'auteur des deux inscriptions métriques qui se trouvent sur les colonnes Farnésiennes. Le fragment de ce poëte didactique avait été imprimé plusieurs fois, d'abord en 1591, et en 1775 par Schneider[5].

En lisant la préface placée en tête de l'Oppien dans l'édition de M. Didot, il est difficile de s'expliquer le laconisme de l'éditeur qui, à propos de Marcellus de Sidé, se contente de ces seuls mots : « Paulo « quidem comtiorem ipsum Marcellum Sideten invenies. » On ne comprend pas davantage pourquoi il n'a pas même mentionné les deux manuscrits[6] qui se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris, dont l'un certainement a servi pour l'édition de Morel. Que l'on ait adopté le titre donné par ce dernier : Μαρκέλλου Σιδήτου ἰατρικὰ περὶ ἰχθύων, rien de mieux; mais que l'on ne cite même pas le titre plus

[1] En papier de coton, du XIIIe siècle et portant le no 2403. Dans ses notes sur Antimaque, p. 39, M. Dübner avait recommandé ce manuscrit aux futurs éditeurs de ces scholies. Plus tard, M. Keil, dans un appendice à ses *Observationes in varronis libros de re rustica,* a donné quelques variantes d'un manuscrit de Rome qui s'accordent avec celles de notre *bombycinus;* il serait donc inutile maintenant de consulter celui de Rome. — [2] Voy. Suidas s. v. Μάρκελλος. — [3] Dans l'*Histoire de la littérature grecque,* par Schoell, t. IV, p. 67, on a imprimé par erreur *trente-un* au lieu de *cent un* vers. — [4] Dans l'ouvrage intitulé *Iscrizzioni greche Triopee, con versioni ed osservazioni di* E. Q. Visconti, 1794, in-4°. — [5] Dans son édition du traité de Plutarque, *De liberis educandis*, Strasbourg, 1775, in-8°. On le trouve aussi dans l'Oppien de Belin de Ballu. — [6] Ce sont les nos 2408 et 2633, tous deux en papier de coton (*bombycini*) et du XIIIe siècle.

détaillé et autrement intéressant qui se trouve dans plusieurs manuscrits[1], c'est ce que nous ne comprenons pas. Voici ce titre : *Μαρκέλλου Σιδήτου σχόλια Χείρωνος περὶ ἰχθύων, τὸ πρῶτον διὰ σΊίχων ἡρωϊκῶν*. En lisant les mots curieux *σχόλια Χείρωνος*, on serait peut-être tenté d'y voir une particularité capable d'enrichir l'histoire littéraire; mais probablement, comme l'a fort bien observé Schneider, il ne faut rechercher l'origine de ces mots que dans une variante mal interprétée par celui qui a mis le titre en tête du fragment conservé de Marcellus[2].

Ce qui n'est pas moins digne de remarque, ce sont les mots *περὶ ἰχθύων τὸ πρῶτον*. Le titre de l'ouvrage était-il *Ἰατρικὰ* et le livre Ier *Περὶ ἰχθύων*? C'est ce qui semble résulter du témoignage de Suidas, qui dit formellement que Marcellus a écrit *Ἰατρικῶν βιβλία μϐ'*. Peut-être cet écrivain aura-t-il commencé par les poissons parce qu'il en avait beaucoup autour de lui, à Sidé, qui était entourée de la mer et du fleuve Mélas. Il est à regretter que nous n'ayons pas l'ouvrage entier de ce poëte, qui appartient à une bonne époque et qui nous aurait sans doute fourni des renseignements précieux pour l'histoire naturelle et principalement pour l'ichthyologie. L'auteur inconnu des *Cœranides* nous vient ici en aide; car, dans la dernière partie, qui est spécialement consacrée aux poissons, il paraît avoir extrait l'ouvrage de Marcellus de Sidé, comme l'a fort bien prouvé Schneider dans la comparaison qu'il a établie entre ces deux écrivains.

Quoi qu'il en soit, il eût été très utile de collationner les deux manuscrits de la Bibliothèque de Paris, et ce travail n'eût pas manqué de fournir d'excellentes leçons et de donner ainsi les moyens d'améliorer sensiblement le texte de Marcellus de Sidé. On en jugera par quelques exemples.

Vs. 3 : *ὧν τοι ἐγὼ πληθύν ἠδ' οὔνομα πᾶν ἀγορεύω*. Dans les deux manuscrits, *πάντ' ἀγορεύσω*. M. Lehrs a eu raison de changer en *πᾶν* le *πάντ'* des éditions précédentes, qui au moins auraient dû écrire *πᾶν τ' ἀγορ*. Quant à la leçon *ἀγορεύσω* elle est nouvelle et doit être adoptée.

[1] Voy. Fabricius, *Bibl. gr.*, anc. éd., t. I, p. 14; et la Préface de Schneider, p. 89. Ce titre se trouve aussi dans le manuscrit de Paris, n° 2408, fol. 216, v., qui, après *ἡρωϊκῶν*, ajoute le mot *ἰατρικά*. — [2] A la fin d'une épigramme en neuf vers sur Marcellus de Sidé, publiée par quelques savants et entre autres par Schneider, p. 91, on lit : *Ἡρῴῳ μέλψαντι μέτρῳ θεραπήϊα νούσων Βίϐλοις ἐν πινυταῖσι δυσὶν καὶ τεσσαράκοντα*. Au lieu de ces derniers mots, le manuscrit de Leipsick, n° 568, donne *πινυταῖς χειρωνίσι τεσσαράκοντα*. On sait que l'expression *χειρωνὶς βίϐλος* signifie un *livre de médecine, ou relatif à l'art de Chiron*. De là sans doute le *σχόλια Χείρωνος*. Toutefois cette leçon, bien que plus élégante que la précédente, a l'inconvénient de ne mentionner que quarante livres, tandis qu'il est bien constant que l'ouvrage entier en avait quarante-deux.

Vs. 21 : *ἵπποι τε βατραχός τε*. Dans les manuscrits, *βράχατοί τε*, leçon menant facilement à *βράταχοί τε*, que M. G. Dindorf avait déjà conjecturé au mot Βάτραχος, p. 194, C.

Vs. 23 : *καὶ σηπίαι ἠδὲ τραγίσκος*. Lisez, d'après les manuscrits, *τραγίσκοι*.

Vs. 27 : *καὶ ἀργινόεις ἁλιπνεύμων*. Les manuscrits et les premières éditions précédentes donnent *ἁλιπλεύμων*. Schneider, et après lui M. Lehrs, ont eu tort de changer cette leçon, qui est excellente.

Vs. 33 : *καὶ σαῦροι, χάννοι*[1] *τε καὶ ὀρφέες, ἠδὲ μαρίσκοι*. Corrigez, d'après les manuscrits, *καὶ σαῦραι, χάναι τε καὶ ὀρφέες, ἠδὲ γαρίσκοι*. La forme *γαρίσκοι* est générale chez les autres auteurs. On ne comprend pas pourquoi M. Lehrs a cru devoir changer ce mot, donné par toutes les éditions précédentes, en *μαρίσκοι*, dont nous ne connaissons aucun exemple, et que le *Thesaurus* ne donne même pas. Nous aurions été tentés de ne voir là qu'une faute d'impression, si la version latine ne contenait elle-même *marisci*.

Vs. 37 : *ἠδὲ γαρῖνοι*. Manuscrit, *ἠδὲ γερῖνοι*. Voyez ce que nous avons dit plus haut au mot *γαρίσκοι*.

Vs. 39 : Καὶ *γαῦροι*. Il faut lire, comme dans les manuscrits, *καὶ γυροί*.

Vs. 41 : Τῶν *πάντων ἰήματ' ἔχει φύσις*. Les manuscrits et les éditions précédentes, *τῶν ὁπόσων ἰήματ'*, leçon qu'il fallait conserver.

Vs. 44 : Au lieu de deux titres placés l'un avant ce vers et l'autre avant le vs. 47, les manuscrits n'en donnent qu'un ainsi conçu : Περὶ τρίγλης θέσεως (fort. add. *ἐπ'*) *ἄνθρακος καὶ πληγῆς θαλασσίου δράκοντος*. Le mot *θέσεως* est mis ici probablement dans le sens d'*application*.

Vs. 45 : Σὺν *μέλιτι ξανθῷ*. Dans les manuscrits, *ξουθῷ*, leçon préférable.

Vs. 47 : *Τύμματα δειμαλίοιο πελιδνήεντα δράκοντος*. En lisant, dans le titre, *θαλασσίου δράκοντος*, comment l'éditeur n'a-t-il pas eu l'idée de corriger *δειμαλίοιο* en *δ' εἰναλίοιο*, qui est effectivement la leçon fournie par les manuscrits, et que Schneider avait déjà conjecturée dans ses notes. Plus loin, vs. 92, le poëte dit *σκορπίου εἰναλίου*.

Vs. 64 : *Πέρκης δ' αὖ περὶ σαρκὶ κυλινδόμενον μελάνωπον Σηπεδόνα κρατέει*. Lisez, avec les manuscrits, *κυλινδομένην μελανῶπιν*.

Vs. 95 : *πολυώδυνον*. Corrigez, d'après les manuscrits, *πολυώδυνος* se rapportant à *βροτὸς* du vers précédent[2].

On voit, d'après le spécimen de variantes que nous venons de donner, que M. Lehrs aurait pu améliorer beaucoup son travail, s'il avait con-

[1] *χαννοί* dans Fabricius, qui ajoute en note : « Ita ex ms. reposui pro eo quod « Morellus ediderat *χαλίαι*. » — [2] Il nous semble qu'à la suite de ce fragment de Marcellus on aurait pu donner celui du même écrivain, Περὶ Λυκανθρώπου, que Schneider a publié aussi à la suite de son édition.

sulté les deux manuscrits de la Bibliothèque de Paris. Cet oubli ne peut s'expliquer que par la maladie mortelle dont il était déjà atteint lorsqu'il s'occupait de cette partie du volume de M. Didot. Ses immenses et consciencieuses recherches sur Oppien prouvent surabondamment qu'il ne négligeait aucun moyen de perfectionner, autant que possible, les travaux dont il se chargeait, et, si, dans cette circonstance, il n'a pas profité des richesses qu'il avait sous la main, c'est que le délai fatal était déjà près d'arriver.

Grâce aux nouveaux matériaux que nous venons de signaler, l'ouvrage de Marcellus de Sidé peut être singulièrement amélioré; le texte de cet écrivain devait déjà beaucoup au génie critique de Schneider, qui a rendu tant de services à l'ichthyologie grecque. Les savants qui marchent sur ses traces dans cette voie nous sauront gré de donner ici un fragment extrait d'un poëme grec inédit, en vers politiques du moyen âge, et dont je prépare en ce moment la publication. Ce fragment est curieux en ce qu'il contient la liste des différents poissons qui se trouvaient dans une vaste citerne, et peut fournir des renseignements nouveaux pour la nomenclature grecque de la science ichthyologique.

Περὶ τῶν ἐν τῇ κινστέρνῃ ἰχθύων.

Ἐχῖνοι, τρίγλαι καὶ σαργοὶ, καὶ βάτραχοι, καὶ βάτοι,
Καὶ μέγιστοι πολύποδες, τρυγόνες τε καὶ μύλλοι[1],
Καρκῖνοι, νάρκοι[2], *σκάροι τε καὶ γένος τῶν ὀστρέων,*
Σηπίαι[3], *σπάροι, βλέννοι τε σκορπίοι καὶ μαινίδες,*
Κωϐιοὶ, λάϐρακες ὁμοῦ, κάραϐες[4] *καὶ καρίδες,*
Ξιφίαι[5] *καὶ συάκια σὺν φιλομήλαις*[6], *ἴσκαις*[7],
Φάγροι καὶ ψῆσσαὶ[8], *σκῆνοι*[9] *τε καὶ γαλεοὶ*[10] *ἀλύες,*
Μορμύρων πλῆθος, ὄρκυνοι, καὶ γόμφοι[11] *καὶ πανθίαι*[12],
Καί τινα γένη πλείονα νηκτῶν ἐσθιομένων[13]
Οἶμαι πρὸς βρῶσιν[14] *καὶ τροφὴν τῆς θαυμασίας κόρης.*

[1] Dans le manuscrit, *τριγόνες τε καὶ μύλοι.* — [2] Probablement *νάρκαι.* — [3] Dans le manuscrit, *συπίαι* — *βλύνοι* — *μενίδες.* — [4] Peut-être *κάραϐοι*, qui est la forme usitée. — [5] Dans le manuscrit, *ξιφοία καὶ σίακια.* Voy. *συάκιον* et *σύαξ* dans Suidas, et Hiérophile éd. Dindorf. — [6] *φιλομήλη* est une espèce de *κόκκυξ*. Voy. *Schol. Oppian. Hal.*, I, 97. — [7] C'était une espèce de *σύαιναι* et de *συάκια*. Voy. *Schol. Oppian. Hal.*, I, 129. On pourrait peut-être lire *ὕκαις*. Athénée, VII, p. 327, A, parle longuement des *ὕκαι*. — [8] Dans le manuscrit, *φάγροι ψησία*. J'ai ajouté *καὶ* pour compléter le vers. — [9] Probablement *σκύμνοι.* — [10] *γαλαιοὶ* dans le manuscrit. Quant au mot *ἀλύες*, c'est certainement un mot corrompu. Je lirais *καὶ γαλεοὶ καὶ μύες.* On pourrait penser aussi aux *ἀφύαι* dont parle Athénée, VII, p. 284, F. — [11] Dans le manuscrit, *ὀρκηνοι καὶ γόμφοι.* Les *γόμφοι* sont des espèces de *ἀμίαι*. Voy. *Schol. Oppian. Hal.*, I, 112. — [12] Le *πανθίας* est un poisson inconnu. Il est sans doute ici question du *ἀνθίας* dont Athénée parle longuement, VII, p. 282, A. Je corrigerais *καὶ γόμφοι καὶ ἀνθίαι.* — [13] Dans le manuscrit, *γένει πλείωνα νηκῶν ἐσθιωμένων.* — [14] Dans le manuscrit, *βρόσιν.*

A la suite de Marcellus de Sidé, on trouve un fort remarquable poëme anonyme *De herbis* ou *De viribus herbarum;* nous disons remarquable à cause des croyances et des fictions mythologiques qu'il renferme et qu'on ne trouve pas ailleurs. Ce poëme, accompagné d'une paraphrase en prose, était devenu presque illisible par suite des nombreuses corruptions introduites par la négligence des copistes. Plusieurs de ces corruptions ont pu être corrigées par un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne; mais M. Sillig, auquel la collation avait été envoyée, eut l'heureuse idée de s'adresser à M. Hermann, au génie critique duquel peu de corruptions pouvaient résister. Aussi, grâce au secours de l'illustre philologue, M. Sillig est-il parvenu à publier ce poëme ramené presque entièrement à son intégrité primitive. Cette publication forme un appendice à l'édition de Macer par Choulant[1]. C'est ce texte de MM. Hermann et Sillig qui a été reproduit dans le volume de la collection Didot.

Le volume est terminé par le poëme ïambique de Manuel Philé Περὶ ζῴων ἰδιότητος. L'éditeur, M. Lehrs, mourut avant d'être arrivé au milieu du poëme; M. Dübner a revu ce que ce dernier avait déjà fait, et achevé la publication, rendue plus facile par la collation de quatre manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, collation insérée par Camus dans le tome V (p. 623-667) des *Notices et extraits des manuscrits*. Le principal de ces manuscrits, presque contemporain de Philé, est le *bombycinus* portant le n° 1630[2]. M. Dübner, ayant conçu des soupçons sur l'exactitude de Camus, a consulté lui-même ce manuscrit, et en a tiré, comme sa préface en fait foi, un bon nombre de leçons vraies que ce savant avait passées sous silence ou faussement indiquées. Il a eu soin d'indiquer par des crochets les nombreuses interpolations faites dans cet ouvrage. J'ai collationné avec son édition un excellent manuscrit que j'ai eu à ma disposition et qui n'avait jamais été consulté; ce travail est venu confirmer la plupart des bonnes leçons que M. Dübner a introduites dans le texte; il n'y a qu'un très-petit nombre de passages pour lesquels ce manuscrit m'a semblé offrir des améliorations évidentes et qui doivent être adoptées. En voici quelques-unes.

[1] Leipsick, 1833, in-8°, p. 196-216. Dans une note placée à la fin, M. Sillig, d'après une lettre de Dietz, mentionne deux manuscrits de ce poëme anonyme comme se trouvant, l'un dans la bibliothèque de l'Escurial, l'autre dans le fonds du supplément grec de celle de Paris. Nous avouons ne connaître ni l'un ni l'autre de ces deux manuscrits. — [2] Ce manuscrit précieux contient un nombre infini de pièces de tout genre et dont la notice donnée dans le catalogue imprimé des manuscrits grecs est incomplète. MM. Boissonade et Cramer ont publié un assez grand nombre de ces pièces dans leurs recueils intitulés *Anecdota græca*.

Vs. 1186 : Ποίους δὲ καλῶς ἐκμαθὼν αἰδοῦς νόμους. Le manuscrit donne Τίνας καθαρῶς ἐκμαθὼν, leçon qui est plus conforme à la manière de Philé, et qui convient mieux dans cet endroit.

Vs. 1402 : Ἄλλας δὲ νεκρὸς αὖθις ἐγχεῖ λιβάδας. Dans le manuscrit, ἐκχεῖ au lieu de ἐγχεῖ, qui n'est peut-être qu'une faute d'impression (comme, vs. 1561, βέλως pour βέλος)[1].

Vs. 1459 : Πάντων μετασχὼν τῶν παθῶν ἀπορρέει. La leçon du manuscrit ὑπορρέει doit avoir la préférence sur ἀπορρέει.

Vs. 1685 : Ἐγχωρίοις φύσαλος ὠνομασμένος. Le manuscrit porte ἐγχωρίως, ce qui vaut mieux que ἐγχωρίοις.

Citons encore une scholie inédite qu'une main plus moderne a ajoutée à la marge pour le mot μελίττας du vs. 1198 : Τί μελίττας, ἃς μέμνηται πάνσοφός[2] τις καὶ ὀνομάζει σταυροπάτορας (*leg.* ταυροπάτορας) ταύτας ἐκ τοῦ ἔχειν τὴν γέννησιν ἀπὸ τῶν ταύρων, ἤτοι τῶν βοῶν. Ἔστι γὰρ ὡς ἀληθῶς.

Nous passons sous silence un grand nombre de leçons d'une valeur moindre, ou même fausses, qu'on y rencontre ainsi que dans les autres manuscrits de Philé[3].

Pour compléter les poésies de cet écrivain qui concernent l'histoire naturelle, on s'occupe en ce moment, toujours pour ce volume de la collection Didot, de publier son poëme sur les Éléphants et quelques autres pièces qui se trouvent déjà soit dans le recueil de Wernsdorf, soit dans les *Physici græci minores* d'Ideler. Dans les différentes bibliothèques d'Espagne et d'Italie que j'ai visitées, j'ai trouvé des manuscrits importants du poëme sur les Éléphants; j'en ai fait la collation et j'ai recueilli un grand nombre de précieuses variantes qui serviront à corriger le texte, donné d'une manière très-incorrecte dans les éditions précédentes. J'ai communiqué le résultat de mes recherches au savant éditeur chargé de cette publication, et je crois pouvoir dire que cet utile supplément ne tardera pas à paraître.

On sait que Manuel Philé a composé un nombre infini de pièces de vers, dont quelques-unes seulement ont été publiées et qui ont été réunies en un volume in-8° par Wernsdorf. La plupart sont encore iné-

[1] Dans le titre, après le vs. 1202, corrigez également ΛΥΚΟΣΠΑΔΟΣ au lieu de ΛΥΚΟΣΠΑΛΟΣ. — [2] Dans la *Syrinx* attribuée faussement à Théocrite, v. 3, *ibique scholia.* — [3] Ce poëme de Philé peut fournir quelques additions au *Thesaurus* de MM. Didot. On y trouve plusieurs mots dont il n'est donné qu'un seul exemple d'après un autre écrivain, tels que βραχύπτερος, v. 279 et διασπάρακτος, v. 1122, ou d'autres qui ne sont même pas mentionnés. Nous citerons par exemple les mots βραδύπτερος, v. 681, et ἠλεκτρογενὴς dans le titre placé avant le v. 1051.

dites; j'ai transcrit moi-même toutes celles que j'ai pu trouver dans les principales bibliothèques d'Europe et j'en ai formé un recueil qui ne contient pas moins de 20,000 vers inédits, dont la publication sera faite prochainement. Quelques-unes de ces pièces ont un véritable intérêt historique et mentionnent plusieurs personnages inconnus, mais alliés à la famille impériale byzantine et ayant dû remplir des fonctions importantes. La publication de ces poésies, bien qu'elles appartiennent à une époque peu estimée au point de vue littéraire, ne sera pas absolument sans résultat pour la science, car elles peuvent et doivent fournir un très-utile supplément aux *Familiæ byzantinæ* de Du Cange.

E. MILLER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, entre le cabinet du roi, les secrétaires d'État, le chancelier de France, et les intendants et gouverneurs des provinces, les présidents, procureurs et avocats généraux des parlements et autres cours de justice, le gouverneur de la Bastille, les évêques, les corps municipaux, etc., etc., par G.-B. Depping. Tome I : *États provinciaux, affaires municipales et communales.* Paris, Imprimerie nationale, 1850, in-4° de XLIV-1017 pages. — Cet ouvrage, qui fait partie de la collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique, a une importance historique qui ne saurait être contestée. Les grandes mesures d'administration publique par lesquelles s'est illustré le gouvernement de Louis XIV sont suffisamment connues par les édits, les déclarations, les lettres patentes et les arrêts du conseil dans lesquels elles ont été formulées et promulguées. Mais les actes destinés à la publicité ne suffisent pas pour faire connaître l'esprit et la marche du gouvernement. Si l'on veut juger l'application et la mise à exécution de ses ordres, les principes que les dépositaires du pouvoir pratiquaient et inculquaient aux fonctionnaires publics, l'esprit qui animait ceux-ci, les obstacles de toute espèce qui venaient entraver les mesures administratives, l'état matériel et moral des diverses classes de la nation, il faut consulter les actes particuliers émanés de ce gouvernement et sa correspondance avec les fonctionnaires et avec des hommes influents de divers états. C'est là qu'on apprend à connaître ce que l'administration avait de bon et de défectueux; c'est en examinant ces documents qu'on parvient à se former une

idée juste de l'état des choses d'alors. Comme ces pièces ne devaient pas être publiées, on est fondé à croire qu'elles exprimaient la véritable pensée du gouvernement et qu'elles lui faisaient connaître la vérité, trop souvent déguisée dans les actes ostensibles. Il nous reste, pour le règne de Louis XIV, des portions assez considérables de la correspondance des secrétaires d'État avec les intendants et gouverneurs de provinces, les chefs des parlements, les évêques et les corps municipaux. A l'exemple de Colbert, chaque secrétaire d'État faisait inscrire, dans des registres pourvus de tables, tous les actes émanés de son département; de plus, il recueillait et faisait classer les rapports, mémoires et lettres qui lui étaient adressés. Ces recueils, dont plusieurs méritent de servir de modèles aux administrateurs publics de tous les temps, offrent aujourd'hui des lacunes regrettables. Ainsi, la Bibliothèque nationale n'a des dépêches de Colbert sur les matières de finances que celles qu'il a écrites de 1678 à 1683; les années précédentes (1663 à 1667) manquent complétement.

Les dépêches de ce ministre sur les affaires de commerce et d'industrie, dont la Bibliothèque nationale n'a qu'un seul volume, se retrouvent heureusement presque entières aux archives de la marine. Les lettres des fonctionnaires adressées à Colbert forment une collection considérable, conservée à la Bibliothèque nationale sous le nom de Volumes verts. Il y manque les lettres écrites pendant les dernières années du ministère et de la vie de cet homme d'État. Les registres du secrétariat de la maison du Roi, d'autant plus précieux, que les actes qu'ils contenaient étaient destinés à rester secrets, sont à peu près intacts; ils comprennent, pour le seul règne de Louis XIV, cinquante-six volumes in-folio, déposés aux Archives nationales, (E vol. 3345-3401). D'autres collections, qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale et qui sont connues sous les noms des Cinq cents de Colbert, des Mélanges de Colbert, des Mélanges de Clairambault, offrent aussi des documents d'un grand intérêt. Les registres des archives de la marine renferment, par ordre chronologique, les dépêches expédiées par Colbert et ses successeurs relativement aux affaires de la marine, du commerce extérieur, du Levant, des consulats. Les registres où le comte de Ponchartrain, chancelier de France, a fait inscrire dans le plus grand ordre toutes les lettres émanées de sa chancellerie sont conservés en entier à la Bibliothèque nationale, en quinze volumes in-folio. On y trouve aussi les copies des décisions rendues par cet homme d'État sur l'Administration de la justice, recueil très-riche en renseignements pour l'histoire de cette administration pendant les quatorze dernières années du règne de Louis XIV. Il y faut joindre la correspondance originale d'Achille de Harlay, d'abord procureur général, puis premier président du parlement de Paris, formant vingt-sept volumes et liasses in-folio déposés dans la même bibliothèque. Les rapports de la police au sujet de la conversion forcée des Huguenots ne sont pas une des parties les moins intéressantes des papiers de Harlay. Ils ont leur complément dans les papiers de la Reynie, dont la Bibliothèque nationale possède six volumes in-folio, et dans lesquels il n'est question que des affaires des protestants. Telles sont les principales sources où M. Depping a puisé avec tout le discernement qu'on était en droit d'attendre de ses lumières et de sa longue expérience. Le tome premier de son recueil contient deux cent dix-sept pièces, relatives aux États provinciaux et aux affaires municipales et communales. Une savante introduction placée en tête du volume fait très-bien ressortir la valeur de ces documents, et résume la plupart des renseignements historiques qu'on peut y trouver. Les recherches du lecteur sont rendues faciles par une table et un sommaire analytique de toutes les pièces publiées. L'ouvrage entier

se composera de quatre volumes. Le tome second comprendra ce qui a rapport à l'administration de la justice, aux affaires du parlement et autres corps judiciaires, à la police publique et secrète, aux galères. Le tome troisième doit contenir les documents qui intéressent les finances, le commerce, l'industrie, et, dans le quatrième, seront réunies les pièces concernant les travaux publics, les affaires religieuses et ecclésiastiques, les protestants, les suites de la révocation de l'édit de Nantes, la littérature, les sciences et les arts.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Letronne, par M. Walckenaer, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lue dans la séance publique annuelle du 16 août 1850. Paris, typographie de Firmin Didot frères, 49 pages in-4°, 1850.

Biographie de Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, membre de la première classe de l'Institut de France (section de mécanique), par M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, lue le lundi 21 août 1837. (Extrait du tome XXII des mémoires de l'Académie des sciences.) Typographie de Firmin Didot frères, 1850, 120 pages in-4°.

Manuel des sciences ecclésiastiques, par le R. P. Don Bruno-Jules Lacombe, bénédictin de la congrégation de France. Tome I. Au Mans, chez Julien Lanier; à Paris, chez Lecoffre, in-8° de 704 pages. — Première partie : Écriture sainte, liturgie des pontifes romains et des conciles. La seconde partie présentera la biographie chronologique des Pères et des écrivains ecclésiastiques.

Histoire de l'administration de la police de Paris depuis Philippe-Auguste jusqu'aux États généraux de 1789, ou tableau moral et politique de la ville de Paris durant cette période, considéré dans ses rapports avec l'action de la police, par M. Frégier. Paris, librairie de Guillaume, 2 vol. in-8°, ensemble de 1,144 pages.

Notice des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines (*Mexique et Pérou*), au musée du Louvre, par Adrien de Longpérier, conservateur des antiquités. Paris, imprimerie de Vinchon, 1850, in-12 de 108 pages. Cette notice contient la description de 834 monuments.

TABLE.

Bibliographical Index to the historians of Muhammedan India, etc. (1er article de M. Quatremère) .... Page 513

Leibnitii animadversiones ad Cartesii principia philosophiæ, etc. (2e article de M. V. Cousin) 526

Expédition scientifique de la Morée (3e article de M. Raoul-Rochette) 546

Poetæ bucolici et didactici. Theocritus, Bion, Moschus (3e article de M. Miller) 566

Nouvelles littéraires 574

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1850.

Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs, suivi de la Poétique d'Aristote et d'extraits de ses Problèmes, avec traduction française et commentaire, par M. E. Egger, professeur suppléant à la Faculté des lettres, maître de conférences à l'Ecole normale; Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de A. Durand, 1849, in-8° de 548 pages.

PREMIER ARTICLE.

Après les deux traductions que nous ont données de la *Poétique* d'Aristote, pour ne rappeler que les plus considérables, celles dont on a gardé le souvenir, en 1692 Dacier, en 1771 Batteux[1], il y avait place encore pour une troisième. Les nombreux travaux par lesquels de savants et judicieux critiques, en tête desquels il faut citer God. Hermann[2], se sont, depuis, appliqués à rectifier et à éclaircir ce texte difficile, permettaient d'en renouveler, en bien des cas, l'interprétation littérale. Quant à son esprit, on devait y entrer avec plus de liberté, y pénétrer plus profondément, depuis que tant de parallèles entre la scène grecque et la scène française, entre le théâtre classique et celui qu'on appelle romantique, tant de controverses entre les écoles rivales, sur les principes généraux de l'art dramatique, avaient usé les systèmes trop absolus des anciens commentateurs[3] de la *Poétique*. Enfin, sans mécon-

[1] Avant Dacier, il n'avait été publié qu'une seule traduction française de la *Poétique*, celle de Norville, en 1671; après Batteux, M. J. Chénier en a écrit une nouvelle insérée, en 1815 et en 1825, dans diverses publications de ses œuvres posthumes. — [2] Leipsick, 1802, *Aristotelis Ars poetica cum commentariis*. — [3] P. Vettori, Florence, 1560; L. Castelvetro, Bâle, 1570; Dan. Heinsius, Leyde, 1610; P. Beni, Padoue, 1613; Dacier, Paris, 1692, etc.

naître la valeur des versions célèbres qu'il s'agissait de remplacer, la science, le tour naturel et naïf de l'une, la facilité élégante de l'autre, on pouvait se flatter de s'approcher davantage, ou de la précision, ou de l'austérité du style d'Aristote.

Voilà, je pense, ce que s'est dit M. Egger, et c'est aussi ce qu'il a réussi à faire. Sa traduction ne doit pas être confondue avec ces remaniements faciles, rapidement exécutés pour des libraires, que l'on décore trop souvent du titre de traductions nouvelles, et dont on ne manque guère de relever, dans de complaisantes préfaces, aux dépens des œuvres plus originales qui les ont devancées et leur ont servi de matériaux, la prétendue originalité. Celle de M. Egger, par l'étude sérieuse du texte, par l'intelligence exacte et fine des idées, par un effort heureux de style, lui appartient en propre et lui fait grand honneur.

Il reste encore dans la *Poétique* des passages que l'incertitude sur la leçon véritable, l'insuffisance, l'ambiguïté des termes, rendront probablement toujours difficiles à comprendre. Le nouveau traducteur, par un scrupule de fidélité, propre à lui concilier la confiance de ses lecteurs, a respecté l'obscurité de ces passages, se contentant de les signaler par un point d'interrogation. Dans d'autres, c'est une expression trop elliptique, le défaut d'une explication indispensable, la suppression d'un intermédiaire utile, qui embarrassent : le traducteur y a pourvu en suppléant, dans de discrètes parenthèses, à ce que le texte ne disait point assez. Au moyen de ces procédés, il a échappé, plus qu'on ne l'avait fait avant lui, au double inconvénient, ou de prêter à son auteur des idées qui, toutes naturelles qu'elles peuvent paraître, ont fort bien pu n'être pas les siennes, ou d'altérer par la paraphrase ce caractère de concision qui le distingue si éminemment. Par là aussi ont été conservées à la *Poétique*, dans cette reproduction nouvelle, à côté des vives clartés qui s'en échappent, ces ombres mystérieuses dont parfois elle s'enveloppe, l'un des attraits, je n'en doute pas, de ce grand monument de la critique pour la curiosité des hommes. C'est ainsi que, dans un autre ordre de productions, certains chefs-d'œuvre dramatiques, un *Prométhée*, un *Hamlet*, un *Faust*, ont pu devoir quelque chose de leur puissance sur l'imagination, de leur fortune, à ce qui s'y mêle d'inexplicable, d'incompréhensible.

Les peines très-méritoires qu'a prises M. Egger pour arriver au sens exact de la phrase d'Aristote, à l'expression de sa vraie doctrine, sont attestées non-seulement par le meilleur de tous les témoins, sa traduction elle-même, mais par un commentaire où il a soigneusement discuté les variantes des manuscrits, les corrections, les transpositions, les suppres-

sions, plus ou moins hardies, plus ou moins heureuses, hasardées par les éditeurs, les versions, quelquefois si opposées, si contradictoires, entre lesquelles la foule des traducteurs s'est partagée, enfin les interprétations que n'a cessé de recevoir l'esprit du fameux traité, chez des littérateurs de toute époque, de tout pays, de tout système. Ce commentaire est très-plein, mais peut-être l'érudition y est-elle condensée sous une forme trop substantielle; peut-être son savant auteur s'y est-il trop souvent contenté d'indications succinctes, qui nous mettent sur la trace de ses études, nous invitent à les recommencer pour notre compte, au lieu de nous en communiquer, avec quelque détail, les éléments et les résultats. D'un autre côté, on est dédommagé de cette sobriété par un heureux choix de citations où paraît l'action diverse de l'œuvre d'Aristote sur la diversité des esprits. Ce sont des adorateurs de la lettre, comme La Ménardière, comme d'Aubignac, qui en tirent superstitieusement le moule étroit où faillit s'enfermer et périr notre tragédie naissante. Ce sont des littérateurs d'une intelligence plus dégagée, comme Saint-Évremont, comme Fontenelle, et, inspirés par Voltaire, Marmontel et Laharpe, qui se permettent de contrôler, en certains points, par la pratique moderne, la théorie antique. Ce sont enfin des critiques étrangers, comme W. Schlegel, qui couvrent de l'autorité d'Aristote, libéralement entendu, les licences reprochées aux scènes de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Allemagne. Dans cette galerie se montrent aussi de grands artistes, un Tasse, un Corneille, cherchant à accorder, par une sorte d'ingénieux compromis, les libres inspirations de leur génie avec la rigueur des règles. Ajoutons-y le poëte à qui seul, peut-être, ces règles, docilement acceptées, n'ont point été une gêne, sur qui le joug de la théorie n'a pas plus pesé que celui des modèles, qui a porté l'un et l'autre avec une égale aisance, semblant, dans la production de ses œuvres, d'une régularité si noble et si facile, d'une passion si vraie et si élégante, n'obéir qu'à son naturel. Nos bibliothèques conservent quelques exemplaires des tragiques grecs, dont les marges, annotées par Racine, jeune encore, portent la trace précieuse de ses études poétiques, du premier développement de son goût et de son génie. Disciple et bientôt émule de Sophocle et d'Euripide, il ne négligeait pas l'école d'Aristote. C'est ce dont témoigne un exemplaire de la *Poétique,* sur les marges duquel on a recueilli[1] quelques fragments de traduction, produit rapide d'une lecture savante, et d'un jet libre et heureux. M. Egger n'a pas négligé les occasions d'en parer son commentaire.

[1] Voyez l'édition de Racine, donnée en 1808 par Geoffroy, t. VI, p. 545.

L'autorité à laquelle il se réfère surtout est celle d'Aristote, qu'il juge devoir être à lui-même son plus sûr commentateur. D'autres déjà avaient eu cette pensée, notamment, il a soin de le rappeler [1], Batteux et Lessing, par qui elle a été appliquée et recommandée. Mais nul, ce semble, ne l'avait encore autant mise à profit. Non-seulement lorsqu'il s'agit d'établir la légitimité contestée, de fixer le sens controversé de certains mots, de certaines expressions, il se décide avec facilité et certitude par les habitudes du style aristotélique; mais il place sans cesse dans un jour frappant les idées de son auteur, celles mêmes sur lesquelles on a le plus douté, disputé, par des rapprochements avec des passages où, ailleurs, le philosophe a dit la même chose, soit dans les mêmes termes, soit sous une forme analogue. Les œuvres d'Aristote n'étaient pas des œuvres isolées; elles formaient les parties d'un vaste ensemble destiné à comprendre la connaissance entière de la nature et de l'humanité; elles devaient, dans son dessein, se compléter, s'expliquer mutuellement; on le voit bien par les continuels renvois qu'il fait de l'une à l'autre. Il a donc mis lui-même ses interprètes sur la voie d'une méthode, qu'ils ont pratiquée assez tard, et dont nous louons ici une nouvelle et fort habile application.

On voit comment M. Egger a été amené à faire suivre la *Poétique* de quelques extraits du livre des *Problèmes*, qui concernent les principes, les relations mutuelles, les effets des beaux-arts, ou du moins de certains d'entre eux, la musique et la poésie, et leur concours, leur concert dans les représentations dramatiques. Il n'a pas reproduit ces morceaux sans les ranger, tout en leur conservant leurs numéros, dans un ordre plus logique, plus didactique, que celui où ils nous sont parvenus, sans en améliorer le texte par quelques corrections bien entendues, sans en éclaircir le sens par l'érudite sagacité de ses notes, et la netteté de sa traduction, la première, si je ne me trompe, qui en ait été donnée en français.

Il n'y a pas seulement entre la *Poétique* et les autres écrits d'Aristote une certaine communauté de langage et d'idées, mais quelques rapports généraux auxquels M. Egger a dû naturellement donner une grande attention.

Ce que l'on connaît et des *poésies*, et des *éloges*, des *dialogues*, par lesquels débuta littérairement le philosophe, fait comprendre que, plus tard, détournant sa pensée de ses graves spéculations, la ramenant à l'objet de sa préoccupation première, il ait pu songer à écrire une poétique.

[1] Voyez p. 181, 182.

D'autre part, évidemment, l'auteur des trois livres *Sur les poëtes*, des *Problèmes*, des *Doutes homériques*, des *Didascalies*, *etc.*, s'était préparé de loin, par l'histoire littéraire, par la philologie, à tirer de l'expérience la théorie de l'épopée et du drame. Enfin, il manquerait quelque chose au système de ces grands ouvrages, couronnement de sa vie philosophique, dans lesquels il a poursuivi, sous toutes les formes qu'elle peut affecter, la pensée humaine, si les créations poétiques de l'imagination n'y avaient eu leur place. Je résume, en quelques mots, des pages où M. Egger a exposé, avec beaucoup de science et d'intérêt, l'ordre chronologique, l'enchaînement logique des travaux d'Aristote, caractérisé ceux de ses ouvrages qui nous sont parvenus, restitué et traduit, dans ce qui en reste, ceux qui nous manquent, s'appliquant à marquer dans cet ensemble la place de la *Poétique*.

J'insisterai cependant sur l'attention particulière qu'il a donnée à un passage jusqu'à lui peu remarqué du livre *Sur le langage*. Artistote y distingue la proposition-jugement, celle qui implique erreur ou vérité, de la proposition qui n'est ni vraie ni fausse, disant que l'examen de celle-ci appartient à la rhétorique et à la poétique. De là M. Egger tire, avec nouveauté, ce me semble, la classification suivante :

« Ainsi, au sommet de la science, Aristote place la *Métaphysique*, qui traite de l'être par excellence et des premiers principes; par les *Catégories* et le *Traité du langage*, il nous conduit à l'*Analytique* ou démonstration du vrai par les infaillibles procédés du syllogisme; puis vient, dans les *Topiques*, l'art de connaître et de démontrer le vraisemblable, c'est-à-dire l'art du dialecticien. Puis, comme le dialecticien peut prétendre à donner pour vrai ce qui n'est que vraisemblable (et alors il s'appelle sophiste), dans les *Réfutations* Aristote nous apprend les principaux moyens de résoudre ces sophismes. Jusqu'ici il n'est question que de procédés rationnels; toutes les phrases analysées se réduisent à des propositions-jugements, à ces propositions auxquelles nos langues classiques conservent la forme du verbe appelée l'indicatif. Mais que la proposition renferme un vœu, un commandement ou une condition; que l'idée qu'elle exprime ne soit plus une conception absolue, mais contingente, mêlée au sentiment et à la passion, ce qui, dans le langage, se marque par l'emploi des modes autres que l'indicatif, alors la proposition n'appartient plus à la logique. La parole qui persuade, non par le raisonnement seul, mais aussi par l'émotion, par la peinture des mœurs, c'est l'éloquence. L'orateur est, dans les assemblées publiques et les tribunaux, ce que le dialecticien est dans les discussions de l'école; *la Rhétorique est le pendant de la dialectique*[1], et, comme telle, se range de plein droit à la suite de cette dernière. Après l'éloquence viendra la poésie, qui n'est, elle aussi, qu'une manière d'instruire les âmes en les charmant; la *Poétique* fermera donc le cercle de ces théories qui comprennent toutes les facultés rationnelles et créatrices de l'esprit humain. Pour achever l'étude de l'homme, il ne restera plus

[1] *Rhét.* I, 1, passage habilement commenté par M. Rossignol dans le *Journal des Savants*, septembre 1842.

qu'à analyser sa vie morale, son rôle dans la famille et dans l'État; c'est l'objet de l'*Éthique*, de l'*Économique*, et de la *Politique*[1]. »

Qu'Aristote ait composé une *Poétique*, on n'en peut douter; mais, est-ce bien celle que nous possédons. M. Egger le pense, ajoutant foi aux manuscrits, qui, tous, la donnent au Stagirite, et y retrouvant des passages auxquels l'auteur lui-même, dans d'autres ouvrages, et quelques écrivains de l'antiquité ont fait allusion. Ces passages avaient déjà été allégués, mais M. Egger en a augmenté le nombre, d'après quelques indications du scoliaste d'Homère, publié par Villoison. C'est ici le lieu de remarquer qu'un dépouillement curieux de tout ce qu'on a récemment retrouvé et mis en lumière des scoliastes et des grammairiens grecs, lui a été d'une grande ressource pour renouveler des discussions qui, en certains points, pouvaient paraître épuisées.

L'authenticité de la *Poétique* admise en général, il y a encore lieu de se demander si tout y est bien de la main d'Aristote. C'est là une question qu'on ne pouvait manquer de se faire en ce temps-ci. La philologie a ses modes comme toute autre chose. On aime aujourd'hui à retirer aux grands écrivains de l'antiquité la propriété de leurs œuvres, ou, si on veut bien les leur laisser, à leur supposer, au moyen d'interpolations prétendues, des collaborateurs. La *Poétique* prêtait, plus peut-être que tout autre monument ancien, à ce genre d'entreprises. Dans l'édition qu'il en a donnée à Cologne, en 1839, M. Ritter y a opéré des retranchements qui réduisent cet ouvrage si court à bien peu de chose; arguant, tantôt de la contradiction que le texte lui paraissait offrir avec d'autres écrits tout à fait authentiques du même auteur, ou avec les opinions qui lui sont expressément attribuées par d'autres écrivains de l'antiquité; tantôt d'incohérences de doctrine qu'il croyait apercevoir entre les diverses parties du livre lui-même; tantôt, enfin, de certaines différences de méthode et de style qui, selon lui, y décelaient fréquemment l'intervention indiscrète d'un autre écrivain. Cela n'a point passé sans réclamations de la part des savants compatriotes de M. Ritter. L'auteur du volume que nous analysons s'unit à MM. Lersch[2], Düntzer[3], Spengel[4], Mommsen[5], pour défendre, précisément par des raisons tirées de la conformité d'Aristote avec lui-même dans la *Poétique*, et quant aux mots et quant aux choses, les endroits incriminés. M. Egger est plus d'accord avec ceux de ses prédécesseurs auxquels il a

[1] Page 154. — [2] Bonn, 1840, *Philosophie du langage chez les anciens*, part. II, p. 256-280; défense du chapitre XX de la *Poétique*. — [3] Brunswick, 1840, *Défense de la Poétique d'Aristote*. — [4] Darmstadt, 1841, *Journal philologique*, p. 1252. — [5] Kiel, 1842, *De Aristotelis Poeticæ capp. I-IX, contra Ritterum*.

paru que la *Poétique*, dans son état actuel, ne contient pas tout ce que son auteur avait eu le dessein d'y mettre. Il en signale çà et là, et quelquefois il en supplée au moyen de textes anciens où peut-être a passé quelque chose de la doctrine d'Aristote, les incontestables lacunes.

Ce que le temps a pu retirer à la *Poétique*, ce que son auteur a pu lui-même y laisser d'incomplet, d'écourté, de confus, d'obscur, autorisent-ils à la regarder, ou comme une ébauche imparfaite, ou comme un extrait inexact de l'œuvre d'Aristote? L'une et l'autre de ces opinions ont été soutenues par des critiques de grande autorité, d'après des motifs fort spécieux.

M. Egger, partant de la division reçue des ouvrages d'Aristote en *exotériques*, extérieurs, c'est-à-dire accessibles, par la facilité du sujet et de la forme, aux auditeurs, aux lecteurs ordinaires, et en *ésoteriques*, intérieurs, ou bien, comme on disait encore, *acroatiques*, *acroamatiques*, c'est-à-dire réservés, en raison de la difficulté plus grande de la matière, d'une plus grande sévérité de méthode et de langage, à des élèves d'élite en commerce intime avec le maître, aime mieux rapporter à cette seconde classe la *Poétique*. Il ne se dissimule pas que, par la nature du sujet, qui n'exigeait pas les plus sévères procédés de l'analyse, par son analogie avec la *Rhétorique*, ce traité semble plus voisin des livres de doctrine publique que des livres de doctrine réservée. Toutefois la brièveté souvent obscure du style, la rigueur des définitions, l'abondance des observations minutieuses, exprimées à demi-mot, le lui font considérer comme un manuel destiné à recevoir des leçons du professeur la lumière qui lui manque aujourd'hui. Cette vue, à laquelle M. Egger est conduit par ses propres études, ses propres réflexions, n'a peut-être pas cependant toute la nouveauté qu'il lui attribue. Déjà elle s'était offerte à Dacier[1], qui l'avait tirée, il est vrai, d'une raison toute particulière, l'absence de préambule autre que la seule exposition du dessein de l'auteur, en tête de la *Poétique*. Ainsi ne commençaient point, en effet, les ouvrages exotériques d'Aristote, au rapport de Cicéron, qui dit s'être, à cet égard, modelé sur lui, *in singulis libris utor proœmiis, ut Aristoteles in iis quos exotericos vocat*[2].

Ce développement indispensable aux ouvrages ésotériques, pour y marquer la suite sous-entendue des idées, y compléter, y éclaircir des définitions, des déductions, des indications succinctes, y réduire à une juste mesure, par des exceptions, la rigueur absolue de la théorie, M. Egger l'a donné à la *Poétique* dans une analyse raisonnée des prin-

[1] Trad. de la *Poétique*, chap. 1, remarque 1. — [2] *Epist. ad. Att.* V, 16.

cipes qu'elle contient. Il les a parcourus à peu près selon l'ordre où ils s'y produisent, sans trop se préoccuper des dispositions nouvelles proposées par plusieurs de ses prédécesseurs, par Heinsius au XVII[e] siècle, par God. Hermann en 1802, par M. Valett en 1821[1], par d'autres encore, dispositions ingénieuses, spécieuses, mais arbitraires, par là attaquables elles-mêmes; car, en pareille matière, il est difficile d'arriver à quelque chose d'absolument évident, de nécessaire.

Fidèle à sa méthode, c'est surtout par Aristote qu'il a expliqué et suppléé Aristote, faisant intervenir à propos, dans ce nouveau commentaire, quelquefois en les traduisant habilement, de remarquables passages de la *Rhétorique*, de la *Morale*, de la *Métaphysique*, de la *Politique*. C'est, par exemple, d'un passage de la *Politique* qu'il a fait usage pour déterminer définitivement, je le souhaite, le sens de ces expressions si controversées d'Aristote, dans sa fameuse définition de la tragédie : « . . . . . employant la terreur et la pitié pour *purger* les passions « de ce genre » *δι' ἐλέου καὶ φόβου περαίνουσα τὴν τῶν τοιούτων παθημάτων κάθαρσιν*[2]. Qu'est-ce que cette *purgation?* Vers la fin du XVI[e] siècle on comptait déjà douze manières de l'entendre au rapport de Paul Beni, qui en ajoutait lui-même une treizième. Le nombre s'en est fort accru depuis, s'il est vrai qu'il se monte maintenant à vingt-cinq, comme le prétend un auteur de notre temps, qui, à l'exemple de Paul Beni, n'a pas manqué d'y ajouter la sienne[3], c'est-à-dire une vingt-sixième. Toutes ces explications ne sont sans doute pas absolument distinctes, et il n'y a pas longtemps qu'un de nos plus érudits et plus judicieux professeurs, M. Henri Weil[4], les a ramenées à quatre principales. C'est encore beaucoup, surtout si la véritable n'y est pas comprise, ainsi qu'il ressort du rapprochement fait par M. Egger, de l'énigme offerte dans la *Poétique* avec la solution que semble en donner la *Politique*[5]. Là, en effet, Aristote, recherchant l'utilité sociale des arts, et particulièrement de la musique, distingûe des musiques de diverses sortes : l'une morale, propre à l'éducation; une autre animée, propre au délassement, à la distraction; une autre passionnée, propre à la *purgation*, *κάθαρσις*. Ce qu'il entend par là, il le développera, annonce-t-il dans la *Poétique*, se contentant ici de l'indiquer. Malheureusement, par suite de cette destinée qui préside

[1] Goslar, 1821, *De Aristotelis arte poetica liber in de re tragica commentationem revocatus.* — [2] *Poét.*, VI, 1. — [3] Voyez, en tête d'un *Théâtre choisi de Corneille*, publié, en 1848, par la librairie de M. L. Hachette, une excellente notice du savant et ingénieux éditeur et annotateur, M. Géruzez. — [4] Bâle, 1848, *Mémoire* inséré dans le *Compte rendu des séances du congrès des philosophes allemands, tenu à Bâle en 1847*, p. 131-140. — [5] *Politic.*, VIII, 5-7.

aussi aux livres, le développement s'est perdu, l'indication seule est restée, et la *Politique*, qui, en ce point particulier, devait être expliquée par la *Poétique*, nous l'explique, au contraire. Nous y lisons, je me sers de la traduction de M. Egger[1] :

« . . . . . La passion, violente dans quelques âmes, se trouve dans toutes, mais à des degrés différents; ainsi la pitié, la crainte, l'enthousiasme. En effet, quelques-uns sont vraiment entraînés par l'enthousiasme, mais, lorsqu'ils viennent d'écouter une musique sacrée, où l'on s'est servi des chants qui jettent l'âme dans un religieux délire, ils en ressentent une sorte de calme qui est comme la guérison et la purgation de l'âme. Ὁρῶμεν.... *καθισταμένους ὥσπερ ἰατρείας τυχόντας καὶ καθάρσεως*. Il en est nécessairement de même des hommes sujets à la pitié, à la crainte, en général à quelque passion; il en est de même des autres hommes dans la mesure de leur caractère; tous sont purgés et agréablement soulagés : ainsi les chants qui purifient l'âme nous causent un plaisir sans danger. . . . *ἀναγκαῖον*. . . . . *πᾶσι γίγνεσθαί τινα κάθαρσιν καὶ κουφίζεσθαι μεθ' ἡδονῆς*..... *τὰ μέλη τὰ καθαρτικὰ παρέχει χαρὰν ἀβλαβῆ τοῖς ἀνθρώποις*... »

Appliquons à la poésie ce qui est dit ici de la musique, et Aristote lui-même nous y invite; nous comprenons, dans le sens aristotélique, ce qui a tant embarrassé et prêté à tant d'explications : comment la tragédie se sert de la terreur et de la pitié pour faire écouler de notre âme, et l'en soulager agréablement et sans danger, les passions de cette sorte qu'elle recèle.

La Fontaine, cela est remarquable, s'est bien approché de cette idée lorsqu'il a fait dire, dans le Ier livre de son roman de *Psyché*, au défenseur de la tragédie :

« . . . . . Il s'en faut bien que la tragédie nous renvoie chagrins et mal satisfaits, la comédie tout à fait contents et de belle humeur; car, si nous apportons à la tragédie quelque sujet de tristesse qui nous soit propre, la compassion en détourne l'effet ailleurs, et nous sommes heureux de répandre pour les maux d'autrui les larmes que nous gardions pour les nôtres. La comédie, au contraire, nous faisant laisser notre mélancolie à la porte, nous la rend lorsque nous sortons. Il ne s'agit donc que du temps que nous employons au spectacle, et que nous ne saurions mieux employer qu'à la pitié. . . . . »

M. Egger ne se borne pas, dans son analyse raisonnée des principes de la *Poétique*, à rapprocher Aristote de lui-même, très-souvent il le rapproche de Platon, et il surprend entre les doctrines de l'illustre maître et celles de l'illustre disciple, si divergentes qu'elles soient, ou qu'elles paraissent, des ressemblances inattendues. Ainsi, le poëte

[1] Page 186.

d'Aristote[1], qui n'imite pas la réalité même, mais le général, le vraisemblable, le possible, qui n'a pas son modèle hors de lui et le trouve par conséquent dans sa propre pensée, lui paraît à peu près le même que le poëte de Platon, lequel réalise un type accompli du beau résidant au fond de son âme : « Ce n'était pas la peine, dit-il à ce sujet, de proscrire si sévèrement les idées de Platon, pour être sitôt ramené, par une « irrésistible logique, à les rétablir presque sans changement dans la plus « haute région de l'art[2]. »

Une épreuve à laquelle M. Egger soumet fréquemment les principes d'Aristote, c'est de les confronter avec les données de l'histoire littéraire, que le philosophe paraît leur avoir quelquefois trop systématiquement, trop arbitrairement accommodées; avec les monuments de la littérature, dont il a la prétention de les tirer, et auxquels cependant ils ne s'appliquent pas toujours avec une entière exactitude. Les divers genres de la poésie se sont-ils succédé chez les Grecs absolument selon l'ordre symétrique qu'il suppose? Est-ce bien, comme il ne paraît point en douter, Homère qui a donné, dans le *Margitès*, le modèle de cette imitation du mauvais d'où devait résulter la comédie? Homère, d'autre part, est-il bien le poëte épique savant, réfléchi qu'il se figure; ne diffère-t-il de ceux qui l'ont suivi que par une plus profonde intelligence du but et des moyens de son art, une habileté plus consommée; ou bien était-il placé dans des conditions tout autres, dans une situation particulière, aujourd'hui mieux comprise, qui ne permet plus de confondre, avec les épopées naïves des premiers âges, les épopées artificielles d'une civilisation plus polie? Les chefs-d'œuvre d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, sont-ils tous bien conformes aux règles imposées par la *Poétique* à la tragédie; et, pour l'explication entière du théâtre grec, suffit-il d'un traité où il n'est question ni de cette forme primitive, désignée par les noms de tétralogie, de trilogie, qui donnait à la tragédie des dimensions, une allure, analogues à celles de l'épopée; ni de son ressort principal, la fatalité; ni des passions diverses qui y disputaient à la fatalité la conduite de l'action; ni de la comédie, autrement que par une simple définition; ni enfin de ce drame singulier qui, par l'intervention de l'antique chœur des satyres, ramenait les représentations dramatiques à l'esprit bachique de leur origine, et auquel le mélange du sérieux et du bouffon a fait donner, dans l'antiquité, le nom de tragédie en belle humeur, παίζουσα τραγῳδία[3]? Toutes ces questions, et d'autres qui s'y rattachent, M. Egger les traite, soit dans son texte,

[1] *Poét.*, c. IX, 1. — [2] P. 164. — [3] Demetr. Phal. *De elocut.*, § 169.

soit dans ses notes[1], d'une manière savante, judicieuse, quelquefois élevée, et avec une louable indépendance de jugement.

C'étaient aussi les mérites d'une thèse[2] présentée, il y a quelques années, à la faculté des lettres de Paris, par un jeune professeur dont ce journal a eu depuis plus d'une occasion d'apprécier la science et le talent[3], M. Henri Martin. Seulement peut-être n'avait-il pas accordé, dans une aussi juste mesure que M. Egger, avec la déférence, le respect dus à l'autorité d'Aristote, les droits de la libre discussion.

Comme son prédécesseur, M. Egger a enfin rectifié les idées théoriques du maître par d'autres théories. Ainsi le goût naturel des hommes pour l'imitation et pour le rhythme ne lui paraît pas constituer seul la poésie, il y ajoute cette faculté créatrice qui réalise le beau par les procédés de l'art. Ainsi encore, à la terreur, à la pitié, seuls éléments, selon Aristote, de l'impression tragique, il joint un autre sentiment plus haut, auquel doivent conduire les deux premiers, celui de l'admiration, s'autorisant, pour cette addition nécessaire, non-seulement des tragiques grecs, qui nous élèvent autant qu'ils nous épouvantent et nous attendrissent, mais d'Aristote lui-même. Aristote, en effet, dans le passage de sa *Politique*, qui a été cité plus haut, ne compte-t-il pas l'enthousiasme au nombre de ces passions renfermées en nous, auxquelles ouvre une voie, dont nous soulage, la musique; et ce qu'il a dit de la musique ne l'a-t-il point dit aussi, implicitement, de la poésie?

Tel est, en substance, considéré sous ses principaux aspects, le travail nouveau dont un ouvrage si souvent interprété a fourni le sujet à M. Egger. Il ne remplit pas, à beaucoup près, le volume dont j'avais à rendre compte; il y est comme encadré dans une *Histoire de la critique chez les Grecs*, morceau considérable, à tous égards, que je me reprocherais d'analyser et de juger en passant à la fin de cet article, et auquel il me paraît plus convenable de consacrer un article à part.

PATIN.

[1] Voyez surtout, à la fin du volume, quelques notes de grande étendue qui sont de savants mémoires traitant de l'*Influence que l'importation du papyrus égyptien en Grèce exerça sur le développement de la littérature grecque*, de certaines *Questions de philologie homérique*, d'autres relatives au théâtre, *De la deuxième édition des Nuées d'Aristophane, Si les femmes athéniennes assistaient à la représentation des comédies, etc.* — [2] Caen, 1836, *Analyse critique de la poétique d'Aristote.* Voyez, sur cette thèse, le *Journal général de l'instruction publique*, 17 avril 1836, t. V, n° 49, p. 390. — [3] Voyez, récemment, cahiers de mars, avril, mai, août 1850, p. 129, 193, 270, 502.

Die unteritalischen Dialekte, *etc. Les Dialectes de l'Italie inférieure*, par Théodore Mommsen, avec dix-sept planches lithographiées et deux cartes. Leipzig, chez George Wigand; de viij et 368 pages in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Tout ce qui s'approche du berceau de la langue latine doit offrir à l'historien et au philologue un intérêt particulier. Si les Grecs ont fourni aux peuples chrétiens leur langue didactique et technique, l'étroit canton qui s'étendait le long du Tibre, depuis la mer jusqu'aux montagnes des Marses, a donné aux nations de l'ouest et du midi de l'Europe leur langue usuelle; dans les contrées mêmes où dominent des idiomes d'une origine différente, les lois, les sentiments, les idées, tout ce qui entoure l'homme, tout ce qui honore et conserve la société, portent l'empreinte d'une civilisation qui a survécu à la chute du grand empire dont le nom est encore si imposant pour les nations mêmes qui l'ont détruit. Les richesses littéraires que Rome nous a transmises sont et seront, pendant longtemps encore, la matière de nos études; enfin, des milliers d'inscriptions, depuis l'Écosse jusque dans les déserts de l'Afrique, nous apprennent en détail, et peut-être mieux que les historiens, ce qui a été fait de grand, de sage, d'utile, soit par les empereurs, soit par les membres innombrables de la grande famille romaine. On voudrait voir le germe qui a produit le colosse; on désirerait surtout connaître de quels éléments et de quelle manière s'est formée une langue qui fut celle des maîtres du monde; comment a pu naître cet idiome si clair, si bien ordonné, comment a pu se développer ce génie romain dont l'accent fut si net et si ferme. Aussi, depuis la renaissance des lettres, beaucoup d'érudits se sont-ils occupés à rechercher les origines de la langue latine; et presque tous ont exprimé le regret que la première partie du grand ouvrage de Varron, celle où il discutait plus particulièrement des questions étymologiques, ne nous soit point parvenue. Sans doute cette perte est regrettable. Les quatre livres perdus du traité *De lingua latina* devaient contenir, comme ceux qui nous restent, un nombre considérable de fragments précieux, tirés des anciens poëtes, historiens et grammairiens romains; Accius, Ennius, Nævius, Pacuvius, Sisenna, y étaient probablement cités à chaque page. Mais, à en juger d'après le cinquième et le sixième livre, renfermant également des recherches étymologiques, il est permis de croire que, quand même nous posséderions encore les quatre livres précédents, ils ne nous fourniraient que peu de lumières sur

la véritable origine du latin; car, il faut le dire, l'auteur romain suit, à peu d'exceptions près, la méthode facile et peu rationnelle, adoptée par tous les étymologistes de l'antiquité. Le passé se trouve, mais il ne s'invente pas; il faut apprendre pour savoir, et il faut savoir pour bien faire. A l'époque où vécut Varron, les idiomes des Étrusques, des Ombriens, des Osques, ceux de plusieurs autres peuples italiotes, étaient encore parlés par des populations plus ou moins nombreuses; peut-être même ces populations conservaient-elles quelques anciens chants sacrés, des rituels, des coutumes écrites à mesure qu'elles risquaient de tomber en désuétude, et que l'on en voulait perpétuer la tradition. Il semble donc que l'infatigable polygraphe romain aurait dû, avant tout, étudier à fond ces idiomes contemporains ou même antérieurs à celui dont il voulait faire connaître l'origine; qu'il aurait dû rechercher jusqu'à quel point ces idiomes avaient pu contribuer à créer la langue latine, à modifier sa syntaxe, à enrichir son vocabulaire, alors que les Romains ne parlaient encore qu'un dialecte fort inculte, sans règle comme sans élégance. Mais, nous venons de le dire, la méthode de Varron diffère peu de celle des autres étymologistes anciens. Pleins de subtilité, ils ont rarement l'intelligence philosophique des procédés que suit l'esprit humain dans la création, l'emploi et la transformation des mots; très-versés dans leur propre littérature, ils dédaignent l'étude de tout idiome étranger et semblent ignorer que les langues, comme les peuples, comme les individus, ne vivent que d'emprunts et d'échanges. Partageant leurs opinions, le savant auteur des vingt-quatre livres *De lingua latina*, tourne dans un cercle vicieux et dérive sans cesse tel mot latin d'un autre mot latin. Selon lui, *terra* vient du verbe *terere*[1], *via* de *vehendo*[2], *humor* de *humus*[3], *amnis* d'*ambitus*[4]. Le dialecte grec

[1] V, 21. — [2] V, 22. — [3] V, 24. — [4] V, 28. Cette idée singulière que chaque mot latin doit tirer son origine de quelque autre mot latin, domine dans toute l'antiquité, depuis Varron jusqu'au moyen âge. Ainsi, dans Cicéron, le stoïcien Lucilius Balbus (*De nat. deor.*, II, 26) pense que le mot *Neptunus* dérive *a nando*, *PAULLUM PRIMIS LITTERIS IMMUTATIS*, à quoi l'un des interlocuteurs, Cotta, répond avec raison (*ibid.* III, 24) : *Quoniam Neptunum a nando derivatum putas, nullum erit nomen quod non possis una littera explicare unde ductum sit.* Le nom de *Minerva* est certainement d'origine étrusque; la déesse est appelée Menerfa ou Menrfa sur les monuments de l'Étrurie (K.-O. Müller *Etrusker*, vol. II, p. 48), et ce mot y avait probablement une signification que nous ignorons aujourd'hui, mais que Varron, s'il avait étudié l'ancienne langue des Lucumons, aurait pu nous apprendre. Il lui paraissait sans doute plus facile de se contenter d'une étymologie semblable à celle que donne Isidore de Séville (*Origines*, l. VIII, c. XI, § 71), d'après laquelle le même nom est formé par la contraction de trois mots latins : *Minervam vocatam quasi..... MUNUS ARtium VAriarum*; d'autres avaient dit : *sic nominata est*

éolien[1] étant la seule langue étrangère où il cherche quelquefois l'origine d'un mot, il ne s'occupe presque jamais des anciens idiomes de la presqu'île italique. Conçu sur un autre plan, préparé par les études dont nous venons de parler, son ouvrage aurait pu non-seulement nous faire mieux apprécier les éléments entrés dans la composition du latin; il jetterait aussi un grand jour sur les affinités de plusieurs langues que nous ne connaissons qu'imparfaitement; on y puiserait sans doute des leçons d'histoire, de grammaire générale et de philosophie. Mais, au siècle où cet ouvrage fut écrit, la critique philologique moderne n'avait pas encore fait naître cet esprit de circonspection et de sagesse qui rejette tout système exclusif, prescrit l'étude des monuments, et n'admet les faits que lorsqu'ils sont constatés; elle n'avait pas encore donné aux linguistes l'habitude d'un procédé fondé sur les vérités historiques et sur la comparaison des langues. Varron ne pouvait traiter des questions étymologiques qu'avec les idées de son temps; et, eût-il même entrevu d'autres idées plus justes, il était trop distrait par des travaux de tous les genres pour méditer un plan général d'après ces nouveaux principes, où pour en suivre l'exécution avec constance et avec méthode.

Depuis la renaissance des lettres, des idées plus saines ont prévalu dans les études philologiques; car nous ne parlons pas ici des étranges aberrations d'un petit nombre d'écrivains ayant abusé de cette subtilité d'esprits faux qui ne trouve attrayant que ce qui est bizarre, et vrai que ce qui est contraire aux opinions reçues. Avançant des paradoxes qui n'étaient pas toujours soutenus par le savoir, plusieurs de ces écrivains voulurent faire dériver la langue latine de l'hébreu[2], des idiomes teutoniques, du slave et même du patois actuel de la Franche-Comté,

quia studium MINuit NERvos. Le même Isidore prétend (l. I, c. XXXVIII, § 4) qu'une pièce en vers a été appelée *carmen..... quod qui illa canerent CARere MENte existimabantur.* Mais *carmen*, dont la forme archaïque est *casmen*, semble un mot osque; c'est ainsi que *Camenæ*, nom latin des Muses, s'écrivait d'abord *Casmenæ*, et plus tard *Carmenæ*. Varron (VII, 26) : *Casmenarum priscum vocabulum ita natum ac scriptum est; alibi Carmenæ ab eadem origine sunt declinatæ. In multis verbis, in quo antiqui dicebant S, postea dictum R.* Il serait aussi aisé qu'inutile de multiplier les exemples de ces étymologies extravagantes données par les auteurs anciens. On les prendrait quelquefois pour des plaisanteries d'assez mauvais goût, si elles n'étaient pas proposées de la manière la plus sérieuse par des grammairiens et des lexicographes d'ailleurs fort lettrés. — [1] L'affinité entre ce dialecte et le latin est si grande, que déjà, dans l'antiquité, elle avait frappé Quintilien. Il dit (*De inst. or.*, I, 6, § 31) : *Sive illa ex Græcis orta tractemus, quæ sunt plurima, præcipueque Æolica ratione, cui est sermo noster simillimus, declinata.* — [2] Nous ne citerons que l'ouvrage du carme Maria Ogeri, *Græca et latina lingua hebraizantes, seu de græcæ et latinæ linguæ cum hebraica affinitate libellus*, Venetiis, 1763.

de la Lorraine et de l'Alsace. Heureusement un grand nombre d'autres savants, plus dignes d'un tel nom, sut se garantir de ces singulières illusions de l'esprit de système, qui n'aperçoit la vérité que dans des chimères. Pour ne citer ici que des travaux déjà anciens, le grand ouvrage de Gérard-Jean Vossius[1] réunit tout ce que, vers le milieu du XVII[e] siècle, il était possible de savoir sur les origines du vocabulaire latin. Les doctes recherches de Funccius, de Walch, de Becmann et de beaucoup d'autres[2], celles de l'école hollandaise fondée par Hemsterhuis et van Lennep ont dissipé bien des obscurités; enfin, de nos jours, des philologues que la renommée place au premier rang ont découvert entre le latin et le sanscrit des analogies primitives qui semblent tenir à des rapports plus ou moins directs avec une source commune. L'Europe savante connaît et apprécie leurs travaux; toutefois on doit regretter que les érudits du XVII[e] siècle et de la plus grande partie du XVIII[e] n'aient connu des anciennes langues italiques que le petit nombre de mots conservés par les grammairiens latins. Persuadés que les vieux monuments de ces langues avaient complétement disparu, ne songeant nullement à recueillir ces débris épars, ils manquaient ainsi de plusieurs indications utiles qui, lorsqu'ils discutaient des questions étymologiques fort complexes, auraient pu les guider dans ce labyrinthe obscur où l'on n'avance qu'à force d'investigations et de tâtonnements.

On a vu plus d'une fois qu'à certaines époques, où, après de grands efforts une science semble avoir épuisé toutes les ressources de l'esprit humain, et atteindre le terme de ses progrès, tout à coup une nouvelle étude vient s'introduire dans cette science et lui donner une face nouvelle. Nous pourrions dire qu'une impulsion pareille eut lieu lorsque, en 1789, Lanzi publia son *Essai sur la langue étrusque*. On comprit dès lors que, pour fixer nos idées sur les dialectes des anciens habitants de l'Italie, sur leurs rapports de consanguinité, sur le degré d'influence que ces idiomes avaient eu sur la formation du latin, on pouvait, à défaut de livres et de documents écrits, interroger l'épigraphie, puiser avec confiance à cette source abondante et pure, bien qu'elle soit de difficile accès, obtenir même, pour déchiffrer certaines inscriptions ou évidemment mal lues ou réputées illisibles, des éclaircissements utiles

[1] *Etymologicon linguæ latinæ : præfigitur tractatus de permutatione literarum.* Lugduni, 1664, in-fol. — [2] Voyez, dans les *Mélanges archéologiques et littéraires* de M. Edélestand Du Méril (Paris, 1850, in-8°) l'article intitulé *De la formation de la langue latine* (p. 197-241), où ces travaux sont appréciés avec autant d'impartialité que de talent, et d'une manière bien plus complète que nous n'avons pu le faire dans notre extrait.

en étudiant et en comparant les légendes des médailles frappées par les cités autonomes de la Grande Grèce, du Samnium et de la Campanie. Une nouvelle voie était ouverte; des historiens et des archéologues habiles purent dès lors discuter des questions souvent controversées, mais piquantes par leur nouveauté. Micali pensait qu'une ancienne langue italique, commune à presque tous les divers habitants de la Péninsule, avait contribué, plus qu'aucune autre, à la formation du latin tel qu'il existait à la fin du IIIe siècle avant notre ère; hypothèse combattue par Niebuhr, par Karl-Ottfried Müller et par l'un des collaborateurs de notre journal qui, relevant les inexactitudes échappées à l'auteur italien, enrichit, par des notes et des éclaircissements, la traduction française de l'ouvrage de Micali [1]. Un savant étymologiste, M. Pott [2], n'admit également qu'avec certaines restrictions l'influence que les idiomes italiques durent exercer sur les commencements de la langue latine [3]; enfin, ces idiomes eux-mêmes devinrent l'objet de travaux sérieux. Parmi ceux qui s'occupèrent de recueillir et d'interpréter des inscriptions, seuls monuments bien authentiques qui nous restent aujourd'hui de ces dialectes éteints, il suffira de nommer MM. Kämpfe, Grotefend, Henoch, Jannelli, Lepsius, Avellino, Aufrecht et Kirchhoff. Les deux premiers firent une étude particulière de l'idiome des Ombriens [4]; M. Henoch, de celui des Sabins [5]; M. Jannelli, de la langue des Osques [6]. Dans la même année, l'habile interprète des tables d'Iguvium [7] publia un ouvrage dans lequel on trouve réunies quarante-sept inscriptions appartenant à la même langue [8], M. Avellino recueillit des monuments épigraphiques du pays des Samnites [9]; et tout récemment, dans un tra-

[1] V. dans le *Journal des Savants*, année 1824, p. 739-749, l'article dans lequel M. Daunou rendit compte de cette traduction. — [2] *Etymologische Forschungen auf dem Gebiete der Indo-germanischen Sprachen, mit besonderem Bezug auf die Lautumwandlung im Sanskrit, Griechischen, Lateinischen, Littauischen und Gothischen, von Aug. Fr. Pott, Lemgo, 1833*, 2 vol. in-8°. — [3] « Sans doute, » dit M. Pott (partie II, p. 435), « ces dialectes ont fourni au latin un certain nombre de mots, mais ils n'ont « eu que peu ou point d'influence sur sa syntaxe et sur les formes de sa grammaire, « comme on peut s'en convaincre en comparant ces idiomes avec toutes les langues « dérivées du sanscrit. » — [4] *Umbricorum specimen, Berolini*, 1835, par M. Kämpfe; et *Rudimenta linguæ Umbricæ, ex inscriptionibus antiquis enodata, Hanoveræ*, 1839, par M. Grotefend. — [5] *De lingua Sabina, Altonæ*, 1837. — [6] *Veterum Oscorum inscriptiones..... latina interpretatione tentatæ, Neapoli*, 1841, in-8°. — [7] M. Mommsen nous semble avoir prouvé (p. 3, note 2) que l'ancien nom de la ville de Gubbio étant Ikuvi en ombrien, Iguvium en latin, l'orthographe Eugubium est peu correcte. — [8] *Inscriptiones umbricæ et oscæ quotquot adhuc repertæ sunt omnes; ad ectypa monumentorum a se confecta edidit Car. Ricardus Lepsius, Lipsiæ*, 1841, in-8°, avec atlas. — [9] *Iscrizioni Sann.*, Naples, 1841, in-4°.

vail plein d'intérêt, mais qui malheureusement n'est pas encore terminé [1], MM. Aufrecht et Kirchhoff, en insistant sur la connexité du dialecte des Ombriens avec le sanscrit, ont montré combien la connaissance approfondie de cette dernière langue peut être utile dans les laborieuses études dont il s'agit.

L'auteur de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui a fait, sur les langues primitives de l'Italie, de nouvelles recherches, sans se dissimuler les difficultés de plus d'un genre que présente une pareille entreprise. En effet, pour interpréter des inscriptions rédigées dans des idiomes à peu près inconnus, écrites en caractères dont la valeur est souvent douteuse, il faut créer à la fois et la méthode qu'on doit suivre et jusqu'aux questions de détail qu'on se propose de résoudre; on a besoin de réunir une rectitude d'esprit qui empêche de s'égarer à une finesse qui démêle les plus petits rapports de syntaxe, de flexion, de composition ou de décomposition des mots; il faut encore cette hardiesse à laquelle la vue des difficultés n'inspire que le désir plus ardent de les vaincre; qualités rares en elles-mêmes, et qui, dans les esprits d'une trempe commune, semblent s'exclure mutuellement.

A notre avis, l'auteur du volume dont nous allons rendre compte, réunit à un haut degré ces qualités diverses. Jeune encore, M. Mommsen tient un rang distingué parmi les savants qui de nos jours s'occupent des antiquités romaines; sans ambitionner le titre d'étymologiste ni celui d'historien proprement dit, il a fait, de la numismatique et de l'épigraphie latines, depuis les temps les plus reculés, l'objet spécial de ses travaux. Quand une grande variété de connaissances déjà acquises s'unit à l'unité d'études, on conçoit l'avantage que cette unité donne à un philologue sur ceux qui ne composent, pour ainsi dire, qu'avec incohérence, et dont l'activité vagabonde entreprend, dans ses élans divers, tantôt un travail, tantôt un autre. L'unité dont nous parlons est pour le talent une direction fixe qui l'empêche de s'égarer, une source intarissable dans laquelle il peut toujours puiser avec confiance; aussi a-t-elle déjà valu à M. Mommsen des succès mérités et les suffrages les plus honorables. Un de ses ouvrages, intitulé *Du système monétaire des Romains* [2], publié il y a peu de mois, vient d'obtenir le prix de numismatique accordé à ce travail par l'Académie des inscriptions et belles-lettres [3];

[1] Nous n'en connaissons encore que le premier cahier, intitulé : *Die Umbrischen Sprachdenkmäler; ein Versuch zur Deutung derselben, von S. Th. Aufrecht et A. Kirchhoff*; Berlin, 1849, in-4° de 108 pages, avec neuf planches lithographiées. — [2] *Ueber das Römische Münzwesen, von Theodor Mommsen, Leipzig*, 1850, grand in-8°. — [3] Dans sa séance publique du 16 août 1850.

et le volume dont nous allons donner l'analyse ne peut qu'ajouter à la réputation de ce savant, que son penchant semble porter vers les difficultés avec d'autant plus de force qu'elles paraissent plus insurmontables.

Dans une très-courte préface (p. V-VIII) l'auteur s'explique sur l'idée fondamentale de son ouvrage. Il en conçut le projet pendant un séjour de plusieurs années (1845-1847) qu'il fit en Italie, dans ce pays inépuisable, vraie patrie de l'archéologie, sur ce sol où tant de peuples dorment ensevelis. Quelques découvertes importantes y avaient été faites vers la même époque; on venait de trouver des inscriptions en langues osque et messapienne qui pouvaient fournir à la linguistique une source sinon tout à fait nouvelle, du moins plus riche et plus abondante qu'on n'avait osé l'espérer auparavant. S'occuper de ces textes récemment mis au jour n'était donc pas labourer un sol épuisé, et tracer des sillons dans un terrain remué depuis le commencement de notre siècle. Persuadé, d'ailleurs, que, dans les études philologiques, un fait nouveau, une fois bien connu et prouvé, mène souvent à la découverte de beaucoup d'autres, même de ceux qui paraissent s'en éloigner le plus, M. Mommsen recueillit avec soin ces diverses inscriptions; il y joignit toutes celles qui y avaient quelque analogie et qu'il put se procurer; enfin, au bout de trois ans, il quitta l'Italie chargé d'une ample collection épigraphique, mais, convaincu aussi de la nécessité de comparer entre eux ces nombreux documents, de les soumettre à un examen rigoureux, de collationner ses copies avec les textes déjà publiés, d'essayer même à les interpréter, chaque fois qu'il lui paraissait possible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'arriver à une solution satisfaisante.

L'ouvrage dans lequel M. Mommsen expose le résultat de ses persévérantes recherches est divisé en cinq parties. Dans la première, l'auteur fait connaître les différents alphabets dont se servaient jadis les peuples de l'Italie moyenne et méridionale, alphabets qui se retrouvent dans les inscriptions classées et publiées par lui. Dans les quatre parties ou sections qui suivent il traite successivement du dialecte des Messapiens, de la langue osque, de celle des Volsques, enfin de ce qu'il appelle l'idiome *sabellique;* c'est la langue parlée, avant la domination romaine, par les Sabins, les Marses, les Marrucins, et qui, d'après le témoignage des monuments, paraît s'être étendue dans le Picénum jusqu'aux portes d'Ancône. Nous allons indiquer, le plus brièvement possible, les divers sujets discutés dans ces cinq sections.

Dans la première, nous venons de le dire, l'auteur (p. 1-40), entre dans de grands détails touchant l'écriture et les alphabets archaïques

usités dans la Péninsule avant la guerre sociale qui fut le triomphe de Rome sur l'Italie et celui de la langue latine sur les idiomes particuliers des provinces. Par un travail consciencieux où rien de ce qui pouvait l'éclairer ne lui a échappé, par l'examen attentif des monuments épigraphiques et numismatiques connus, l'auteur est parvenu à distinguer sept de ces alphabets; tous, en ayant entre eux une certaine analogie, diffèrent cependant par des nuances assez sensibles. Ce sont : 1° l'alphabet étrusque (p. 3-8); 2° un autre très-ancien, qui semble intermédiaire entre l'écriture étrusque et les caractères grecs pélasgiques (p. 8-21); 3° l'alphabet ombrien (p. 21-22); 4° le sabellique (p. 22-25); 5° l'osque (p. 25-26); 6° le latin (p. 26-34), que l'auteur croit dérivé directement du grec et non de l'étrusque; enfin 7° l'alphabet ou plutôt les alphabets grecs dont se servaient, dans l'origine, les colonies helléniques de l'Italie moyenne et méridionale (p. 34-38). En comparant les inscriptions trouvées sur les vases, les premières monnaies frappées dans la Grande Grèce et les autres monuments écrits qui nous sont parvenus de ces temps reculés, M. Mommsen fait voir leur analogie évidente avec les trois alphabets primitifs usités successivement, et quelquefois simultanément, dans la Grèce elle-même. Le premier, qui est aussi le plus ancien, n'a que vingt-trois lettres; Ξ, Φ et X y sont rendus par ΚΣ, ΠΗ et ΚΗ; c'est celui des inscriptions de Théra et de Mélos, expliquées par MM. Franz et Ross[1]. Les deux autres, de vingt-six lettres, sont d'abord l'alphabet de Corcyre, comme l'appelle M. Mommsen, ou celui des colonies achéennes de la Grande Grèce; l'I y paraît sous la forme du Σ, le Σ sous celle du M. Le dernier, enfin, est l'alphabet dorique, dans lequel les lettres Ξ, Φ, X, sont figurées +, Φ et Ψ. Connu déjà par plusieurs inscriptions de la Béotie, cet alphabet se montre sur les premières monnaies de Naples, de Cumes, de Tarente, d'Himéra, d'Agrigente et même sur celles de Syracuse, jusqu'au règne de Denys l'ancien, vers l'an 350 de Rome; ce n'est qu'à partir de cette époque que l'écriture *ionienne*, c'est-à-dire les lettres capitales grecques, telles à peu près qu'on les figure aujourd'hui, commencent à dominer sur les monuments de la Grande Grèce et de la Sicile. Nous ne suivrons pas M. Mommsen dans ce qu'il dit de l'origine des autres alphabets italiques et de la valeur des caractères, quelquefois fort étranges, dont se composent ces alphabets; c'est également dans l'ouvrage même qu'il faut lire une foule d'observations accessoires presque toujours fondées sur des notions précises, sur des faits démontrés,

[1] *Elementa epigraphices græcæ scripsit Joannes Franzius, Berolini,* 1840, in-4°, p. 51-59, n° 1-21; *Ross, Inscriptiones gr. ineditæ, fasc.*, II, n. 199-201.

fort importantes pour la paléographie et pour l'histoire, mais trop nombreuses pour trouver place dans notre article, quand même nous aurions l'art de les réduire aux derniers termes de l'analyse. Il est temps de donner une idée des sujets principaux traités dans la seconde partie de l'ouvrage (p. 41-98).

La Messapie, aujourd'hui la terre d'Otrante, forme ce que certains géographes appellent le talon de la botte à laquelle ils comparent l'Italie. Habitée par une population fort distincte, cette presqu'île, limitrophe de la Pouille, renfermait jadis des villes nombreuses, qui depuis, changeant d'habitants comme de maîtres, ont quelquefois perdu jusqu'au souvenir de leur antique origine. Sur le littoral de l'Adriatique, on voyait Gnathia (Fasano), Brindes, Valetium (Baleso), Otrante; sur le golfe de Tarente, la ville de ce nom, Neretum (Nardò), Aletium (la Lizza[1]), Uzentum (Ugento); dans l'intérieur, les localités modernes Ceglie, Oria, Rugge et Vaste représentent les anciennes cités messapiennes Cælium, Uria, Rudiæ, Basta. La plupart de ces villes offrent des inscriptions d'une haute antiquité, rédigées dans une langue tout à fait distincte de celle des Osques, aussi bien sous le rapport de ses racines que sous le rapport de sa grammaire. Presque toutes sont des épitaphes; elles prouvent que, si nous exceptons les Étrusques et peut-être les Romains, les Messapiens sont le seul peuple italique chez lequel l'usage d'honorer la tombe des morts par des inscriptions sépulcrales remonte à une haute antiquité. En effet, l'auteur fait observer (page 45), que, dans les pays habités jadis par les Osques, les Ombriens, les Sabins, les Marses, les Samnites, rien n'est plus rare qu'une épitaphe en langue indigène, tandis qu'on en trouve par centaines en étrusque, et qu'un savant napolitain, M. de' Tomasi, put en réunir un certain nombre en langue messapienne. Cinq seulement de ces inscriptions furent publiées par M. de' Tomasi lui-même[2]; il voulut bien communiquer les autres à M. Mommsen qui dès lors, pour augmenter sa collection, mit tout en œuvre, n'épargnant ni courses,

[1] M. Mommsen (p. 57) adopte et confirme, par de nouvelles preuves, l'opinion de Cataldi (*Alezio illustrata*, p. 18), d'après laquelle l'ancienne église épiscopale Santa-Maria della Lizza ou dell'Alizza, entre Gallipoli et Otrante, marque la place occupée jadis par Aletium. Plusieurs géographes, d'ailleurs fort habiles, ont cru retrouver Aletium dans Lecce; mais cette dernière ville est certainement le Lupiæ de Pomponius Mela, de Pline, de Strabon et de Ptolémée, comme l'avait déjà deviné Scardino dans son ouvrage peu connu *L'antichità e sito di Lecce, Bari*, 1607, in-8°, p. 12. — [2] Dans une brochure de 38 pages, intitulée : *Giambattista de' Tomasi, di Gallipoli, per l'Accademia della Passione tenuta in Brindisi nel 13 Apr.* 1829, *Capricci poetici, Napoli*, 1830, in-8°.

ni fatigues; car, par une déplorable fatalité, les contrées les plus favorisées du ciel, les plus comblées des dons de la nature, sont souvent celles où l'on songe le moins au bien-être, à la commodité ou même à la sûreté des voyageurs. A force de recherches et de peines, M. Mommsen réussit ainsi à recueillir environ cinquante inscriptions de la Messapie, y compris celles qu'il devait à l'obligeance de M. de' Tomasi. Elles sont toutes en caractères grecs, très-courtes pour la plupart, ne consistant, à ce qu'il semble, qu'en trois ou quatre mots non séparés les uns des autres, ce qui en rend la lecture et l'interprétation fort difficiles. Quelques-unes de ces inscriptions si propres à exciter la curiosité, avaient été déjà publiées par MM. Jannelli, Lepsius, Minervini, Mola, Quaranta, et par d'autres savants. Les lettres Y, Φ, Ψ et Ω y manquent, X s'y trouve, mais M. Mommsen n'ose décider si ce signe a la valeur du ξ ou bien celle du χ; quant à l'H, qui s'y rencontre fréquemment, selon toute apparence ce n'est pas la lettre η, mais le signe de l'aspiration. R prend souvent la forme latine. Pour avoir une idée de la manière dont ces divers caractères se groupent et se combinent entre eux, nos lecteurs nous sauront gré peut-être de transcrire ici les trois lignes suivantes; elles sont gravées sur un caducée de bronze trouvé, dit-on, aux environs de Tarente et conservé aujourd'hui au musée Borbonico de Naples :

ΒΛΛΤΘΙΗΙ
ΚΛΛΑΤΟRΑΣ
ΒΛΛΕΤΘΙΗΙ

Assez riche en connaissances réelles pour avoir le courage de convenir de ce qu'il ignore, M. Mommsen ne donne point l'interprétation complète de ces cinquante inscriptions classées par lui d'après les localités d'où elles proviennent. En regrettant qu'il n'ait pu se procurer que des copies assez fautives de quelques-unes qui sont précisément les plus longues, le savant auteur prouve néanmoins, par beaucoup de raisons, que ces inscriptions nous ont conservé l'une des plus anciennes langues italiques, mais qui, vu le nombre comparativement petit des monuments, a résisté jusqu'à ce jour aux efforts faits pour la deviner. Le degré de la difficulté est souvent la mesure de l'intérêt qu'on prend à une question, ou de l'honneur qu'on attache à une découverte; on peut donc espérer que les savants distingués qui habitent cette partie de la Péninsule répondront à l'appel fait à leur activité et à leur patriotisme, qu'ils veilleront à la conservation des monuments épigraphiques analogues que le hasard fera sans doute découvrir successivement

dans la province d'Otrante, et qu'ils parviendront à les interpréter. En attendant, tout en se bornant à des conjectures concernant les désinences et la structure de ce dialecte inconnu, M. Mommsen, aussi exact dans ses recherches que judicieux dans ses réflexions, nous semble avoir démontré jusqu'à l'évidence que la langue messapienne avait plus d'une analogie avec l'ancien idiome des Romains. Ainsi, par exemple, les nominatifs masculins terminés en ΑΣ, ΑΙΗΙ (faut-il prononcer *æhi?*) au génitif, ΟΣ génitif ΙΗΙ, ΙΣ génitif ΙΣ, répondent assez bien aux trois premières déclinaisons du latin; ΜΟΡΚΟΣ ΜΟΡΚΙΗΙ, dans les inscriptions de Fasano et de Nardò, rappelle les noms MARCVS MARCI ou plutôt MARCEI (forme archaïque); et les derniers mots de l'inscription que nous avons transcrite plus haut seraient en latin *Calatoras*[1], *Baletthihi* (*filius*). Est-ce le nom de l'artiste qui a fabriqué le caducée, ou le nom de la personne qui l'a dédié?

A la suite de ces discussions grammaticales on trouve une liste de tous les termes du dialecte messapien conservés et expliqués par Strabon, Athénée et par les lexicographes grecs; puis un relevé de cent vingt-huit mots de la même langue, que M. Mommsen a tirés de ses inscriptions et qu'il a rangés par ordre alphabétique. Il y joint des considérations sur l'histoire de la Messapie, sur l'origine et sur la disparition de son idiome qui, toutefois, paraît s'y être conservé au moins jusqu'au commencement de notre ère; et il place à la fin de cette seconde partie une série de témoignages d'où il résulte que trois langues furent

[1] Calatoras est probablement la forme primitive du nom Calatorius, nom qui, après la soumission de la Messapie, fut celui d'une famille considérable, inscrite dans l'ancienne tribu Menenia, laquelle était composée des citoyens romains de l'Italie méridionale, notamment de ceux de Pompéi, d'Herculanum et de Surrentum (voir M. Grotefend *Zeitschrift für Alterthumswissenschaft*, 1836, p. 946). Une des premières découvertes faites aux environs d'Herculanum fut celle d'une statue en marbre, sur le piédestal de laquelle on lisait l'inscription que voici :

M. CALATORIO L. . .
MEN. RVFO FRAT[er].

Ce monument, érigé par la piété fraternelle à Marcus Calatorius Rufus, fils de Lucius, de la tribu Menenia, fixa aussitôt l'attention des savants italiens. Il en est question dans Gori, *Notizie dello scoprimento della città d'Ercolano, del suo teatro, etc.* Firenze, 1748, in-8°, p. 65; Venuti, *Descrizione delle prime scoperte dell' antica città d'Ercolano*, Venezia, 1749, in-8°, p. 79 et 90; Belgrado, *Epistolæ IV de antiquis monumentis sub Resina inventis*, *Venetiis*, 1749, in-12, p. 27. L'inscription a été depuis reproduite dans le grand recueil de Muratori, *Thes. inscr.*, t. IV, p. MMXXI, n. 1, par Walch, *Antiquitates Herculanenses litterariæ*, *Ienæ*, 1751, in-4°, p. 57, et par d'autres.

successivement en usage dans la Pouille. Ses habitants, confondus d'abord avec les Messapiens et parlant le même dialecte que ceux-ci, adoptèrent plus tard la langue grecque, laquelle fut à son tour remplacée par le latin lorsque, sous prétexte d'assurer l'unité de la république, les soldats victorieux de Sylla, à l'issue de la guerre sociale, exterminèrent une partie considérable des races indigènes qui habitaient l'extrémité méridionale de l'Italie.

Dans un second et dernier article nous fixerons plus particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les trois dernières parties de l'ouvrage de M. Mommsen. Ce sont celles où il est question de la langue des Osques, du dialecte des Volsques, et des idiomes que l'auteur comprend sous le nom général de langue sabellique.

HASE.

Leibnitii animadversiones ad Cartesii principia philosophiæ, etc., par le docteur Guhrauer; in-8°, Bonn, 1844.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Les *Remarques* de Leibnitz sur les autres articles qui composent la première partie des *Principes de Philosophie* mériteraient un semblable examen; mais, pour ne pas excéder les bornes qui nous sont prescrites, nous nous contenterons de faire connaître celles de ces Remarques qui nous ont frappé davantage, et où Leibnitz à son tour nous paraît avoir souvent raison contre Descartes.

Descartes n'avait pas fait une assez grande place à la volonté, parmi les facultés humaines; mais il est si loin de l'avoir méconnue, que Leibnitz l'accuse d'en avoir exagéré le rôle dans la théorie du jugement et de l'erreur. Nos erreurs viennent de nos jugements. Si l'entendement est nécessaire pour juger, la volonté aussi, dit Descartes, est nécessaire pour donner son assentiment. L'entendement étant fini ne s'étend qu'à un certain nombre d'objets, tandis que la volonté est infinie, s'étend à tout, et précipite l'entendement au delà de ses limites naturelles : telle est la grande source de nos erreurs. Ajoutons que, dans Descartes, comme dans presque tous les auteurs du temps, la volonté est à peu près confondue avec l'inclination et le désir, qui évidemment s'étendent bien plus loin que l'entendement. De là la fortune de la théorie cartésienne de l'erreur, adoptée par Malebranche, et qui a joui long-

temps d'un si grand crédit, et à cause de la part de vérité qui est en elle, et surtout par son rapport à la morale et au perfectionnement de l'homme, qui était le grand objet de la philosophie du XVII[e] siècle. Mais il est certain que cette théorie pèche par son fondement, la faculté qui immédiatement donne son assentiment n'étant point la volonté, mais l'entendement. Nous croyons avoir démontré contre un de nos plus illustres contemporains [1] que l'entendement est le principe direct et unique de toutes nos opinions, quelles qu'elles soient, de tous nos jugements, vrais ou faux. Leibnitz vient ici à notre aide, et, dans ce long et important passage, pages 35 et 36 de l'édition de M. Guhrauer, nous nous honorons de retrouver plus d'une fois nos propres idées et jusqu'à notre langage. On pense, disions-nous, comme on peut, et non pas comme on veut [2]. *Judicamus*, dit Leibnitz, *non quia volumus*, *sed quia apparet.* Nous devons mettre sous les yeux du lecteur ces pages nouvelles, qui ne seront pas consultées sans fruit par la psychologie moderne.

Errores pendere magis a voluntate quam ab intellectu, non admitto. Credere vera vel falsa, quorum illud cognoscere, hoc errare est, nihil aliud quam conscientia aut memoria est quædam perceptionum aut rationum; itaque non pendet a voluntate, nisi quatenus obliqua arte tandem efficitur, etiam aliquando nobis ignaris, ut quæ volumus nobis videre videamur. Judicamus igitur, non quia volumus, sed quia apparet. Et quod dicitur voluntatem esse latiorem intellectu, argutum est magis quam verum. Verbo dicam : ad populum phaleræ. Nihil volumus quin intellectui obversetur. Errorum omnium origo eadem est suo quodam modo quæ errorum calculi ratio apud arithmeticos observatur. Nam sæpe fit defectu attentionis aut memoriæ ut agamus indebitum aut omittamus debitum, aut putemus nos egisse quod non egimus, aut quod egimus non egisse; ita fit ut notæ debitæ in calculo (cui ratiocinatio respondet in animo) non ponantur, indebitæ ponantur, transsiliatur aliquid inter colligendum, methodus turbetur. Mens scilicet nostra lassata aut distracta non satis rei attendit, aut errore memoriæ assumit tanquam olim probatum, quod tantum [illegible] aut consideratum fixe, aut optatum studiose, al[illegible]. Remedium quoque errorum nostrorum idem est, quod [illegible] calculi, ut materiæ formæque attendamus, ut proce-

[1] Voyez nos *Fragments philosophiques*, t. IV, *Philosophie contemporaine*, introduction aux œuvres de M. Maine de Biran, p. 313-320. Voyez aussi, dans ce même volume, l'examen des *Leçons de philosophie* de M. Laromiguière, p. 264, sqq. — [2] Ibid.

«damus lente, ut repetamus operationem variemusque, ut examina «instituamus sive comprobationes, ut longiores ratiocinationes in «partes secemus, quo respirare mens possit, partemque quamlibet «peculiaribus comprobationibus confirmemus. Et quoniam in agendo «aliquando festinandum est, magna res est præsentiam animi sibi «comparasse assuescendo; velut illi qui in tumultu, atque etiam sine «scriptura aut calculis, non ideo minus ingentes numeros computare «possunt; ut scilicet non distrahatur facile mens, vel sensibus externis, «vel imaginibus affectibusque propriis, sed super id quod agit emi«neat, retineatque potestatem animadvertendi, seu, ut vulgo dicimus, «reflectendi in sese, ut subinde dicere sibi ipsi possit : vide quid agas, «dic cur hic, ruit hora; vice extranei monitoris. Germani egregie vo«cant *sich begreiffen;* Galli non minus pulchre *s'aviser,* quasi monere se «ipsum, suggerere sibi; ut nomenclatores Romanis candidatis nomina «ac merita civium prensari dignorum; ut insusurrator comœdo initialia «verba superstitis pensi; ut ephebus quidam Philippo regi illud : me«mento te mortalem. Ipsum vero animadvertere, *s'aviser,* non est in «nostra potestate, nec in arbitrio voluntatis, imo prius intellectui[1] occur«rere oportet, pendetque a præsenti perceptionis[2] nostræ gradu. Volun«tatis est in antecessum omni studio niti, ut mens bene præparetur, «quod utiliter fit tum intuitu alienorum experimentorum damnorum«que aut periculorum, tum et usu propriorum, sed (qua licet) peri«culo vacantium, aut levis saltem aut ludicri damni, tum vero assue«factione animi ad seriem quamdam methodumque cogitandi, ut «postea velut sponte occurrat quod oportet. Sunt tamen quæ sine «culpa elabuntur aut subveniunt, ubi non judicii defectu, sed memo«riæ aut ingenii laboramus, nec tam erramus quam ignoramus; quod «non est hujus loci, neque enim efficere possumus ut nosse liceat aut «meminisse quæ vellemus. Sufficit ea animadversionis species qua pu«gnamus in defectum attentionis, et quoties memoria nobis præteritas «probationes refert, quæ fortasse nullæ fuerunt, suspectam habeamus «confusam recordationem, et vel repetamus inquisitionem, si licet «magnaque res est, vel nonnisi testatæ satis præteritæ diligentiæ confi«damus.»

Et plus bas : «A judiciis abstinere non est voluntatis nostræ, sed in«tellectus animadversionem quamdam sibi suggerentis, ut jam dictum «est ad artic. 35.»

Leibnitz, qui vient de si bien marquer la place de l'intelligence dans

[1] Le texte donné par M. Guhraüer : *intellectu.*— [2] Le texte de M. Guhraüer: *perfectionis.*

le jugement et dans la suspension même du jugement, ne veut pas qu'on la mette au-dessous de la liberté; et en cela il a raison; mais il excède lorsqu'il va jusqu'à prétendre que la liberté n'est autre chose que le mouvement propre et spontané de l'intelligence. Descartes avait dit, art. 37, que la perfection de l'homme est d'agir avec volonté, c'est-à-dire avec liberté, parce qu'ainsi il est l'auteur propre de ses actions, et par là capable de mériter. Leibnitz répond : « Summa hominis perfectio non « magis est quod libere quam quod cum ratione agit; aut potius idem « est utrumque, cum tanto quisque sit liberior, quanto minus affectuum « impetu rationis usus turbatur. — Est liberum idem quod spontaneum « cum ratione, et velle est ob rationem intellectu perceptam ad agen« dum ferri : quanto autem purior ratio est minusque impetus bruti et « confusæ perceptionis admistum habet, eo liberior actio est. »

Descartes place les vérités de conscience au-dessus de tous les doutes, de quelque côté qu'ils viennent. Il déclare par exemple que la liberté, nous étant attestée par la conscience, nous est par cela seul parfaitement démontrée, et que l'argument célèbre tiré de la prescience et de la préordination divine ne doit pas prévaloir contre le sentiment de notre liberté; car, dit-il, il serait absurde, à cause d'une chose que nous ne comprenons pas et que nous savons être incompréhensible, de nous mettre à douter d'une autre chose dont nous avons la connaissance intime et l'expérience en nous-mêmes. Ce passage, que Bossuet a mis à profit et qui encore aujourd'hui nous paraît si raisonnable et si philosophique, est loin de satisfaire le futur auteur de la *Théodicée* : c'est là, selon lui, trancher le nœud et non le résoudre. « Si vous êtes philo« sophe, répond-il à Descartes, il faut reprendre l'argument qui met en « contradiction la prescience de Dieu et la liberté de l'homme, et prou« ver qu'il est vicieux : ce qui est toujours possible quand on a raison. » « Si philosophum præstare velis, convenit ut argumentum resumas « quod contradictorium ex assertis tuis aliqua veri specie infert, vitium« que in eo ostendas : quod utique semper fieri posse certum est, nisi « errasti. »

Mais voici un point où Leibnitz ne nous semble pas seulement sévère, mais injuste envers Descartes. Il prétend que Descartes a pris la pensée et l'étendue pour la substance pensante et la substance étendue, confusion qui lui paraît, avec raison, absurde et impossible. Il blâme cette manière de considérer la pensée et l'étendue en elles-mêmes comme pouvant frayer la route aux plus graves erreurs, et il songe vraisemblablement au système de Spinoza, qui, partant de la pensée et de l'étendue, et leur ôtant leurs sujets propres et distincts, les rap-

porte à un seul sujet, qui est Dieu. « Cogitationem et extensionem con-« cipere ut ipsam substantiam cogitantem aut extensam, mihi nec rec-« tum videtur nec possibile. Machinatio hæc suspecta et illi similis « qua dubia pro falsis haberi jubebantur. Præparantur animi his rerum « detorsionibus ad pertinaciam et paralogismos. » Ces lignes de Leibnitz sont d'autant plus dignes d'attention, qu'on les retrouve à peu près dans Reid, *Essais sur les facultés intellectuelles*, Essai IIe, chap. VIII, tome III, page 166 de la traduction de M. Jouffroy. Déjà, dans notre examen de Reid[1], nous avons réfuté cette accusation; elle ne nous paraît pas plus fondée dans Leibnitz. Il est vrai que, dans l'article 63, Descartes dit que la pensée et l'étendue constituent la nature de la substance intelligente et de la substance corporelle, ce qui signifie seulement que la pensée et l'étendue sont les deux attributs constitutifs de l'esprit et du corps. Il conseille aussi de les prendre pour la substance pensante et la substance étendue; mais Leibnitz a oublié pourquoi Descartes donne ce conseil : C'est, dit Descartes lui-même, afin qu'en considérant la pensée et l'étendue en elles-mêmes, nous puissions nous en faire l'idée la plus claire et la plus distincte : quo pacto clarissime ac distinctissime intelliguntur. Descartes n'a jamais prétendu que la pensée et l'étendue n'ont point réellement de sujets; tout au contraire, il l'a parfaitement établi. Et, si Leibnitz eût jeté les yeux sur l'article qui suit, il y aurait vu que Descartes avertit de ne pas prendre une distinction de l'esprit pour une séparation effective, qu'il faut bien distinguer la pensée et l'étendue de leurs sujets et les considérer en elles-mêmes pour les mieux reconnaître, mais qu'il ne faut pas les prendre pour leurs sujets mêmes, pour des substances, mais seulement pour des modes. « Par cela, dit-il, que nous « les considérons dans les substances dont elles sont les modes, en nous « bornant à les en distinguer, nous les connaissons telles qu'elles sont en « réalité. Au contraire, si nous voulions les considérer en dehors des « substances dans lesquelles elles sont, nous les prendrions ainsi pour des « substances, et nous confondrions les idées de substance et de mode. » « Per hoc enim quod ipsas in substantiis quarum sunt modi considera-« mus, eas ab his substantiis distinguimus, et quales revera sunt agnos-« cimus. At e contrario si easdem absque substantiis quibus insunt vel-« lemus considerare, hoc ipso illas ut res subsistentes spectaremus, « atque ita ideas modi et substantiæ confunderemus. »

Comme nous l'avons déjà rappelé, la première partie des *Principes de philosophie* est un résumé des *Méditations* et de la métaphysique de

[1] T. IV de la 1re série, leçon XXII, p. 516.

Descartes; la seconde partie nous introduit dans sa physique générale. Leibnitz y suit Descartes pas à pas, et partout y oppose ses théories à celles de son devancier. Nous n'oserions nous mettre ici entre les deux illustres adversaires; il nous suffira de reconnaître et d'indiquer au lecteur les points principaux de cette grande controverse :

1° Pages 45 et 46, Leibnitz nie que le corps consiste dans la seule étendue; et il y a longtemps que nous nous sommes prononcés nous mêmes pour cette opinion de Leibnitz.

2° Pages 46 et 47, il adopte celle de Descartes sur l'espace, mais il pense que Descartes a plutôt réfuté ses adversaires qu'il n'a établi la vérité. Il attendait davantage, et il espère démontrer un jour qu'un corps n'est pas une substance, mais un agrégat de substances, et que l'espace n'est rien autre chose que le rapport réciproque de choses coexistantes, comme le temps est le rapport de choses qui ne coexistent pas. « Videtur mihi Cartesius non tam suæ sententiæ probas rationes « afferre quam contrariis argumentis respondere, quod hoc loco non « infeliciter præstat. Eoque artificio sæpe utitur in demonstrationis vi- « cem. Sed nos expectabamus majus aliquid, et ni fallor expectare jussi « eramus. Quod nihili nulla sit extensio fatendum est, recteque in illos « torquetur, qui statuunt spatium nescio quod imaginarium. Sed quibus « spatium substantia est, hoc argumento non tanguntur; tangerentur « utique, si demonstrasset supra Cartesius quod hic assumit, omnem « substantiam extensam esse corpus. Cæterum aliquando apparebit « massam materialem ipsam non esse substantiam, sed aggregatum ex « substantiis resultans, spatium autem nihil aliud esse quam omnium « coexistentium ordinem communem, ut tempus non coexistentium. »

3° Page 47 et pages 73 à 78. De même, il approuve la polémique de Descartes contre les atomes, mais il ne la trouve pas suffisante, et il entreprend de démontrer lui-même l'impossibilité des atomes.

4° Page 48. Il loue la théorie cartésienne que le mouvement dans le plein entraîne le mouvement circulaire.

5° *Ibid.* Il prétend qu'il faut attribuer à Kepler la loi de l'égalité des angles d'incidence et de réflexion, et qu'ici comme dans la dioptrique Descartes n'a fait que suivre Kepler, reproche grave que Huygens lui-même n'a pas fait à Descartes, et qu'il est impossible d'admettre dans cette étendue [1]. « Primus auctorum, qui ad nos pervenerunt, composi- « tionem motuum attigit Archimedes, de spiralibus tractans. Primus eam

[1] Selon Huygens, c'est à Snellius que Descartes aurait emprunté la loi de la réfraction. Voyez les *Remarques de Huygens sur Descartes*, IIIe série, t. III, *Philosophie moderne*, p. 55, etc.

« ad reddendam rationem æqualitatis angulorum incidentiæ et reflexio-
« nis, in paralipomenis opticis applicuit Keplerus, diviso motu obliquo « in perpendicularem et parallelum, quem ea in re hic pariter et in « dioptricis secutus est Cartesius. Primus amplissimum in physicis et « mechanicis compositionis motuum usum ostendit Galilæus. »

6° Page 49. Réfutation de la théorie cartésienne que la même quantité de mouvements se conserve dans l'univers, et établissement du principe leibnitzien de la conservation de la même quantité de forces.

7° Page 52. La loi par laquelle tous les corps qui décrivent un cercle ou une courbe quelconque s'écartent de la ligne droite est une découverte de Kepler. Descartes l'a bien expliquée, mais il ne l'a point démontrée. « Egregie explicata sed non tamen demonstrata, quod ab ipso « expectandum videbatur. »

8° *Ibid.* Descartes fonde toutes ses lois du mouvement et de la rencontre des corps sur cette loi que Leibnitz examine et réfute : Tout corps qui en rencontre un autre plus fort que lui ne perd rien de son mouvement, et ne fait que changer de direction ; il emprunte même un plus grand mouvement du corps plus fort qu'il a rencontré ; s'il en rencontre un plus faible, il perd autant qu'il donne.

9° Pages 55 et 56. Établissement de la loi de continuité avec laquelle Leibnitz juge la théorie cartésienne des lois du mouvement.

10° Examen et réfutation de cette théorie.

Leibnitz termine par une critique sur laquelle il insiste avec la plus grande force, qu'il avait déjà exprimée dans une de ses remarques sur la première partie des *Principes*, et qu'il a partout répandue. Il se plaint que Descartes ait écarté les causes finales, et qu'il ait entrepris d'expliquer le monde par les seuls principes de la mécanique et de la géométrie. Mais nous ne pouvons souscrire à cette critique tant de fois renouvelée ; loin de nous joindre ici à Leibnitz contre Descartes, c'est le philosophe français que nous défendrons contre le philosophe allemand.

Demandons d'abord à Leibnitz si, dans Descartes, c'est au physicien ou au métaphysicien qu'il reproche d'avoir supprimé la recherche des causes finales. Si c'est au métaphysicien, l'accusation tombe d'elle-même ; car partout, même dans les *Principes de philosophie*, Descartes rappelle sans cesse celui qui est le premier principe de tout mouvement et dont la sagesse, aussi bien que la toute-puissance, se manifeste dans l'ordre et dans les lois générales du monde. Dans l'article 28 de la première partie, il établit que, même en physique, on peut suivre et rechercher dans ceux de ses effets qui tombent sous nos sens, la trace des attributs

de la cause première qui nous sont certainement connus; et, à l'article 3 de la troisième partie, il recommande à la philosophie morale de se servir de la considération des causes finales pour s'élever à l'admiration de la sagesse de Dieu, pour entretenir et accroître notre reconnaissance et notre amour. Dans les *Méditations*, n'avons-nous pas vu Descartes, non content d'avoir prouvé que l'être fini et contingent suppose un être infini et nécessaire qui l'a créé, ramener et retenir le Créateur sous les yeux du philosophe, en essayant de prouver que la conservation du monde est une création continuée? Il est donc avéré que le métaphysicien dans Descartes n'a pas banni Dieu du monde, et n'a point rejeté l'étude des causes finales. Mais il ne faut pas oublier que les *Principes de philosophie* sont essentiellement un livre de physique; or c'est le physicien qui ne veut pas qu'en physique on s'occupe de Dieu et des causes finales, et il y a de bonnes raisons à cela; d'une part, il est bien difficile de pénétrer les fins que Dieu s'est proposées dans la production de tel ordre de phénomènes, et, en les recherchant, on court risque de s'égarer et de corrompre l'étude des phénomènes en y mêlant des vues systématiques; d'un autre côté, la physique n'est pas la morale; on ne gagne rien à supprimer les limites des différentes sciences; l'étude des causes physiques et de leurs lois est déjà bien vaste, et une sage méthode y doit renfermer la philosophie naturelle. Voilà ce que dit à peu près Descartes, et Bacon, comme on le sait, l'avait dit avant lui; mais, bien supérieur à Bacon, Descartes n'a pas seulement donné ce conseil, il l'a pratiqué, et il a autorisé sa méthode par la certitude et la grandeur de ses applications. Depuis, la suppression des causes finales en physique, qui était une hardiesse et une sorte de paradoxe au commencement du XVII[e] siècle, est devenue le lieu commun de tous les physiciens. On a été plus loin : non-seulement on a banni de la physique l'étude des causes finales, mais on a moins considéré les causes efficientes en elles-mêmes, qu'on n'a recherché leurs lois; c'est là surtout ce que s'est proposé Newton[1], et il a renvoyé toute autre recherche à la métaphysique, à la philosophie morale, à la théologie naturelle. Ouvrez tous les traités modernes de physique; c'est dans cet esprit qu'ils sont écrits; c'est en suivant cette méthode que la physique s'est constituée, accrue, développée.

Pascal s'écrie quelque part[2] que Descartes n'a fait qu'introduire un moment Dieu pour *donner une chiquenaude au monde*, et qu'il s'est bien vite hâté de le faire disparaître. Mais Pascal veut-il donc que le phy-

[1] Voyez ce que dit Reid sur l'esprit de la philosophie naturelle de Newton, t. IV de notre 1[re] série, leç. XIX, p. 337-343.— [2] IV[e] série, t. I[er], p. 131-134; et *Fragments de philosophie cartésienne*, p. 369.

sicien fasse l'office de théologien, et qu'il ait l'insupportable pédanterie de mettre Dieu partout, jusque dans la moindre expérience? Lui-même, quand il reconnaissait et mesurait la pesanteur de l'air, dans le traité de l'équilibre des liqueurs ou dans le Traité du vide, ne nous dit pas un seul mot de Dieu; il se borne à étudier les lois qu'il lui a plu de donner à la nature. Telle est l'œuvre du physicien; celle du philosophe est de s'élever de la connaissance des lois du monde à la connaissance de leur auteur, et à l'intelligence ou du moins à la recherche des fins qu'il a pu se proposer.

On peut juger maintenant si Leibnitz est reçu à reprocher à ce traité de physique qu'on appelle les *Principes de philosophie*, d'avoir conseillé de s'abstenir de la recherche des causes finales; et si, en démentant, à la fin du XVIIe siècle, Galilée, Bacon et Descartes, il ne recule pas dans la route de la philosophie naturelle et ne tourne pas le dos à l'avenir de la science, comme il le faisait dans la théodicée, en la voulant asseoir sur le perfectionnement d'un syllogisme.

Au reste, il y a ici une importante distinction à faire. Le domaine des sciences physiques est immense, et comprend dans son sein bien des sciences différentes, qui réclament des méthodes différentes. Il en est où on ne peut acquérir une vraie connaissance d'un phénomène qu'en connaissant la cause finale de ce phénomène. C'est dans ce cas que l'étude des causes finales peut et doit être recommandée. L'exemple le plus frappant est celui de l'anatomie et de la physiologie. On n'y connaît bien un organe qu'autant que l'on connaît la fonction pour laquelle il est fait. Jusqu'à un certain point on peut en dire autant de la botanique, les diverses parties d'une plante étant des organes qui ont leur usage presque autant que les parties d'un animal. En un mot, partout où la détermination de la fin d'un phénomène est nécessaire à sa connaissance, la recherche des causes finales fait partie intégrante de la science, et ne doit pas être renvoyée à une science étrangère. Dans l'optique, la vision, étant la fin manifeste des différents phénomènes, peut nous aider à les mieux comprendre, et Leibnitz, dans ses *Remarques*, rappelle que la considération des causes finales l'a mis, dans cette branche des sciences physiques, sur la voie de certaines découvertes. Cela peut être; mais nous lui demanderons encore quelle partie des sciences physiques est l'objet des *Principes de philosophie* de Descartes? Il y est question de la physique proprement dite, de la physique mathématique, de l'astronomie, de la météorologie, de la géologie, de la minéralogie, de la chimie, et de nulle autre science. Or, encore une fois, de quelle utilité peut être ici l'étude des causes finales? En phy-

siologie et en anatomie, Descartes aussi fait un grand usage du principe des causes finales[1]; mais, dès qu'il s'agit de la physique proprement dite, il n'hésite pas à dire, art. 28 de la 1re partie des *Principes :* « Nous ne tirerons jamais nos considérations, à l'égard des choses naturelles, de la fin que Dieu a pu se proposer en les faisant, parce que nous « n'avons pas la prétention de croire que nous participons à ses desseins. » Que Leibnitz nous fasse donc voir l'avantage de la recherche des causes finales pour la plus grande connaissance des divers phénomènes dont l'étude remplit la 2e, la 3e et la 4e partie des *Principes*. C'est ce qu'il ne fait pas du tout. Il se contente d'une accusation vague et générale, et de la mention d'un seul fait qui se rapporte à l'optique, c'est-à-dire à une science qui n'est pas traitée dans l'ouvrage auquel s'appliquent les *Remarques*. « Ad articul. 28. Quod ad fines attinet quos Deus sibi propo« suit, plane sentio et cognosco eos et summa utilitate investigari, et con« temptum hujus inquisitionis periculo aut suspicione non carere. Et in « universum, quotiescumque rem aliquam egregias utilitates habere « videmus, possumus tuto pronuntiare, hunc inter alios finem Deo eam « rem producenti propositum fuisse, ut illas utilitates præberet, cum « usum hujus rei et sciverit et procuraverit. Alibi notavi et exemplis « ostendi, arcanas quasdam magni momenti veritates physicas conside« ratione causæ finalis erui posse, quas non æque facile licuit cogno« scere per causam efficientem. Videatur Schediasma meum Actis Lip« siensibus insertum de unico opticæ principio. »

Nous savons bien ce qu'on allègue aujourd'hui en Allemagne pour défendre Leibnitz. On y dit que « l'idée de la vie et de l'organisme ne peut « être saisie sans la cause finale, et que toute la science moderne de la nature « repose sur l'idée et l'intuition de l'organisme (auf dem Begriffe und der « Anschauung des Organismus). » Voilà ce que nous répond d'avance M. le docteur Gubraüer, dans un autre écrit consacré à la gloire du philosophe allemand : *Nachträge zu der Biographie G. W. Freyherr von Leibnitz.* Breslau, 1846, p. 75 et 76. Mais, nous en demandons bien pardon au savant leibnitzien : ce sont là des mots. Il faudrait descendre de ces faciles généralités et nous apprendre quel est cet organisme de l'astronomie, de la météorologie, de la géologie, de la physique, que nous découvrent les causes finales. Il faut donner des preuves, citer des exemples, ou on n'a rien fait. Est-ce par hasard qu'on nous voudrait ramener à la physique du XVIe siècle, où l'univers était en effet un organisme dont les diverses parties obéissaient à des sympathies et à

[1] *Traité de l'homme*, passim.

des antipathies, sous la direction d'une âme du monde? Descartes est le premier qui ait fait justice de toutes ces fausses analogies, et qui ait réduit le problème du système du monde à un problème de mécanique. Il n'appartient à personne de lui enlever cette gloire, et nous persistons à regarder les paroles suivantes de notre grand compatriote comme celles qui ont fondé la vraie physique et frayé la route à Newton : « Dernier « article de la 2ᵉ partie des *Principes*, art. 64 : Je fais profession de ne « reconnaître d'autre matière que celle qui est divisible, figurée et mo« bile, que les géomètres nomment quantité et qu'ils prennent pour le « sujet de leurs démonstrations; de ne considérer dans cette matière « que les divisions, les figures et les mouvements; et de n'admettre « pour vrai que ce qui se déduit irrésistiblement de principes indubi« tables, et peut former une démonstration mathématique. Et, comme « je soutiens que tous les phénomènes de la nature peuvent s'expliquer « de cette façon, je n'admets pas et même je ne souhaite pas d'autres « principes de physique. »

Sur cela, Leibnitz, tout en accordant que le détail de la nature se doit expliquer mécaniquement, comme le veut Descartes, se jette dans des considérations d'un tout autre ordre, que Descartes n'a pas dû aborder dans sa physique, mais qu'il aurait, en partie du moins, acceptées. Leibnitz veut qu'on place au-dessus du mécanisme du monde et de toutes les lois que nous peut découvrir le calcul, une substance suprême, parfaitement simple, qui est à la fois la première cause efficiente et la cause finale ou la dernière raison de toutes choses. Jusque-là Descartes eût aisément suivi Leibnitz, car il l'avait précédé dans les *Méditations*, et même dans les *Principes de philosophie*. Leibnitz ajoute, en se référant aux nombreux passages où il a en effet démontré contre Descartes que l'étendue ne constitue pas seule le corps, et que les différents mouvements témoignent dans les corps mêmes de forces qui leur sont inhérentes, il ajoute que, comme au-dessus du mécanisme du monde est un moteur suprême, ainsi, dans le monde même, à côté du mécanisme sont des forces qui ont leurs lois comme l'étendue a la sienne : de là, deux règnes pour ainsi dire dans l'univers; et, selon Leibnitz, le premier de ces règnes, celui des forces, est le degré par lequel Dieu produit le second et se fait plus particulièrement sentir. Qu'il nous soit permis de faire remarquer que, même en entrant dans le système des forces ou des monades leibnitziennes, il ne s'ensuit pas qu'il faille mêler, en physique, à l'étude des phénomènes qu'elles produisent et des lois auxquelles elles sont soumises, la recherche des causes finales qui peuvent présider à leur action, et nous croyons pouvoir maintenir que cet ordre

de considérations doit faire partie, non de la physique proprement dite, mais de la métaphysique ou de la théologie naturelle. D'ailleurs, sous les réserves que nous venons d'exprimer, nous nous empressons de reconnaître que tout ce morceau est souvent d'une vérité profonde, et toujours de la plus grande élévation, et nous le mettons sous les yeux du lecteur, comme la plus belle partie et le digne couronnement des *Animadversiones*.

«Ad artic. 64. Claudit auctor partem secundam, id est generalem, «de rerum materialium principiis, admonitione quadam quæ mihi res«trictione egere videtur. Nimirum ait ad naturæ phænomena explicanda «non aliis esse opus principiis, quam ex mathesi abstracta petitis, seu «doctrina de magnitudine, figura et motu, nec aliam se materiam «agnoscere quam quæ subjectum est geometriæ. Ego plane quidem as«sentior omnia naturæ phænomena specialia mechanice explicari posse, «si nobis satis essent explorata, neque alia ratione causas rerum mate«rialium posse intelligi; sed illud tamen etiam atque etiam consideran«dum censeo, ipsa principia mechanica legesque adeo naturæ gene«rales ex altioribus principiis nasci nec per solam quantitatis ac rerum «geometricarum considerationem posse explicari; quin potius aliquid «metaphysicum illis inesse, independens a notionibus quas præbet «imaginatio, referendumque ad substantiam extensionis expertem. Nam «præter extensionem ejusque variabilitates inest materiæ vis ipsa seu «agendi potentia quæ transitum facit a metaphysica ad naturam, a ma«terialibus ad immaterialia. Habet illa vis leges suas, ex principiis non «illis solis absolutæ atque ut ita dicam brutæ necessitatis, ut in mathe«maticis, sed perfectæ rationis deductas. His vero semel in generali «tractatione constitutis, postea cum phænomenorum naturæ ratio red«ditur, omnia mechanice expediri possunt, et tam frustra perceptio«nes et appetitus archæi, et ideæ operatrices et formæ substantiarum, «ipsæque animæ tunc adhibentur, quam frustra causam universalem «omnium Deum ex machina ad res naturales singulas simplici voluntate «ejus expediendas advocaremus, quod autorem philosophiæ mosaicæ «verbis Scripturæ sacræ facere memini inde acceptis. Hæc qui probe «considerabit, medium in philosophando tenebit, et non minus theo«logis quam physicis satisfaciet, intelligetque non tam peccatum olim «a schola fuisse in tractandis formis indivisibilibus, quam in applican«dis, tunc cum potius de modificationibus atque instrumentis substan«tiæ quæritur agendique modo, id est mechanismo. Habet natura ve«lut imperium in imperio et ut ita dicam regnum duplex, rationis et «necessitatis, sive formarum et particularum materiæ. Quemadmodum

« enim omnia sunt plena animarum, ita et organicorum corporum.
« Hæc regna inter se inconfusa suo quodque jure gubernantur, nec
« magis ratio perceptionis atque appetitus in modificationibus exten-
« sionis, quam ratio nutritionis cæterarumque functionum organica-
« rum in formis sive animabus quærenda est. Sed summa illa substantia
« quæ causa est universalis omnium pro infinita sua sapientia et potes-
« tate efficit, ut duæ diversissimæ series in eadem substantia corporea
« sese referant ac perfecte consentiant inter se, perinde ac si una alte-
« rius influxu regeretur; et sive necessitatem materiæ et ordinem effi-
« cientium intuearę, nihil sine causa imaginationi sufficiente aut præter
« mathematicas mecanismi leges contingere animadvertas, sive finium
« velut auream catenam et formarum orbem, tanquam mundum intelli-
« gibilem contemplere, conjunctis in unum ob perfectionem autoris
« supremi ethicæ ac metaphysicæ apicibus, nihil sine ratione summa
« fieri animadvertas. Idem enim Deus et forma eminens, et efficiens
« primum, et finis est sive ultima ratio rerum. Nostrum autem est ves-
« tigia in rebus adorare, nec tantum instrumenta ipsius in operando
« rerumque materialium effectricem mechanicam, sed et admirandi
« artificii sublimiores usus meditari, et quemadmodum architectum cor-
« porum, ita maxime regem mentium Deum ejusque optime ordinan-
« tem omnia providentiam agnoscere, quæ perfectissimam universi
« rempublicam sub potentissimi ac sapientissimi monarchæ dominatu
« constituit. Ita in singularibus naturæ phænomenis, utriusque consi-
« derationis conjunctione, vitæ pariter utilitatibus et perfectioni mentis,
« nec minus sapientiæ quam pietati consulemus. »

V. COUSIN.

Ordonnances des rois de France de la 3e race, XXIe volume, publié par M. Pardessus; Paris, Imprimerie nationale, 1849, in-fol.

Le droit français émanait autrefois de diverses sources dont la première et la plus considérable était ce qu'on nommait le corps des *Ordonnances royaulx;* l'autorité des ordonnances était d'autant plus grande et respectée, qu'elle était, selon l'expression de Pasquier, *plus légitime et plus civile*[1]; *car,* ajoute-t-il, *combien que les Ordonnances procèdent de*

[1] Voyez les *Institutes* de Pasquier, p. 32.

l'officine de nos roys, si est-ce qu'elles n'ont d'effect, sinon après qu'elles ont esté publiées aux cours souveraines. Les Ordonnances avaient, aux yeux de Pasquier, le caractère, non-seulement d'un acte de la puissance royale, mais encore d'une loi consentie par la représentation nationale, laquelle était alors concentrée dans les parlements, par suite de fictions, de révolutions, ou de pratiques dont il est inutile ici de rechercher l'origine ou de retracer l'histoire.

La compilation des Ordonnances dut donc occuper les légistes, dès les premiers temps où la science du droit fut cultivée en France. Cependant, il est à remarquer que les textes du droit romain furent plutôt considérés, dans ces premiers siècles, comme source du droit civil proprement dit, que les textes des Ordonnances royales, qui n'avaient de vigueur légale que dans les domaines de la couronne. L'autorité des arrêts vint ensuite, comme expression de la coutume, laquelle avait force de loi. Aux Ordonnances semblait alors réservé le pouvoir réglementaire et de police; mais les progrès de la puissance royale et l'extension de ses justices amenèrent aussi l'extension de la matière des Ordonnances. Le pouvoir royal régla des questions de droit civil, et bientôt ces actes de l'autorité souveraine prirent rang, en première ligne, parmi les sources du droit.

Dès le XIV[e] siècle, un jurisconsulte, Guillaume Dubreuil, recueillait les Ordonnances les plus usuelles au palais, et réunissait des Ordonnances de saint Louis, de Philippe le Bel, de Philippe le Hardi et de Louis X, pour les joindre au livre de pratique qui conserva une grande vogue, pendant plusieurs siècles, sous le nom *Stylus parlamenti.* A peine l'imprimerie était découverte, que de plus modernes compilations étaient livrées à la publicité, non-seulement à Paris, mais encore dans les principaux siéges de judicature provinciale. Les éditions en furent d'autant plus multipliées, que leur usage était plus fréquent et plus habituel; mais ces livres, si communs alors, sont aujourd'hui d'une excessive rareté, comme tous les ouvrages de ce genre qui ne sont pas destinés à prendre place dans les cabinets des curieux, au moment même de leur publication, et qui *usu consumuntur.* Ainsi, par exemple, un des livres les plus rares de notre temps, c'est le catéchisme de l'Empire, répandu cependant à plus de deux cent mille exemplaires. J'ai donné ailleurs quelques détails sur ces anciennes compilations d'Ordonnances, et je n'y reviendrai point [1]; j'aurais bien le sujet d'ajouter à ce que j'en ai dit de nouvelles indications, curieuses pour la bibliographie, mais je

[1] Voy. les *Instit.* de Pasquier, p. 30, note *b*.

m'écarterais du but que je me propose, qui est seulement de rendre compte de la publication du vingt et unième volume de la Collection des Ordonnances, commencée en 1723 par Eusèbe de Laurière, et continuée jusqu'à nos jours par une succession de savants dont M. Pardessus clôt dignement la série.

Cette magnifique entreprise doit son origine à Louis XIV lui-même, qui, croyant qu'il était nécessaire au bien de son État de faire travailler, sous son autorité, à une nouvelle collection plus ample, plus correcte et mieux ordonnée que les précédentes, sans remonter néanmoins jusqu'aux actes des rois des deux premières races, qui étaient complétement hors d'usage, et qui semblaient avoir eu pour objet un autre peuple et une autre civilisation, expliqua ses intentions à ce sujet au chancelier de Pontchartrain, et se reposa sur lui du soin de leur exécution. Le chancelier, pour obéir à la volonté du roi, envoya des ordres de tous côtés pour faire chercher et transcrire, dans les dépôts publics, les Ordonnances qu'on y trouverait. L'histoire législative de la France pendant la seconde partie du moyen âge et depuis Hugues Capet sortit, à vrai dire, alors, pour la première fois, de la poussière des archives où elle était restée ensevelie pendant plusieurs siècles.

Un pareil ouvrage, qui devait être comme une continuation des travaux de Bignon et de Baluze sur les monuments juridiques des deux premières races, ne pouvait être exécuté dignement que par les ordres et sous la protection du souverain. Le chancelier de Pontchartrain demanda à M. d'Aguesseau, conseiller d'État, ainsi qu'à son fils pour lors avocat général, et qui depuis devait porter tant d'éclat dans l'exercice de la première magistrature du royaume, de lui désigner des jurisconsultes capables de répondre à ses vues. MM. d'Aguesseau présentèrent les avocats Berroyer, de Laurière et Loger. Les préparatifs de cette œuvre immense exigeaient bien du temps; il fallait feuilleter tous les vieux livres qui traitaient du droit français; visiter les cabinets des particuliers, plus riches alors qu'ils ne sont aujourd'hui en collections de chartes et de manuscrits anciens; fouiller dans le trésor royal des chartes; dans la bibliothèque du roi, dans les greffes des grandes seigneuries, dans les dépôts de toutes les cours de justice de Paris, faire écrire, par ordre du chancelier, dans tous les tribunaux du royaume, pour obtenir un inventaire exact des Ordonnances qui y étaient conservées, et des copies de celles qui ne pouvaient être déplacées. Il fallait surtout former et arrêter un plan, pour tout l'ouvrage, balancer les inconvénients et les avantages des différents projets que l'on présentait, et se déterminer pour une méthode qui pût être suivie pendant tout le cours

d'exécution d'une entreprise qu'on savait bien devoir être plus que séculaire.

Après un long travail et bien des recherches, les trois associés composèrent et publièrent, en 1706, en 1 vol. in-4°, une sorte de programme, sous le nom de *Table chronologique des ordonnances faites par les rois de France, depuis Hugues Capet, jusqu'en 1400*, avec un avertissement dans lequel ils rendaient compte du plan auquel ils s'étaient arrêtés, en priant les savants de leur communiquer leurs lumières, pour corriger ou perfectionner leur projet. Ce plan ayant été généralement approuvé, ils se mirent en devoir de l'exécuter; mais leur travail fut comme suspendu, à partir de 1709, par l'effet des malheurs qui pesaient alors sur la France. Il fut repris après la paix d'Utrecht; toutefois, malgré le zèle et la diligence des éditeurs, Louis XIV ne vit point paraître le premier volume d'un ouvrage à la publication duquel il portait un intérêt particulier. Dès les commencements du règne de Louis XV, le chancelier ordonna la continuation active des travaux; le régent se fit même rendre compte de leur situation. Mais M. Loger était mort au mois d'avril 1715; M. Berroyer n'était plus maître de son temps, que les occupations du palais absorbaient tout entier, et M. de Laurière se trouva seul chargé d'une œuvre que ses infirmités lui rendaient très-pénible. Malgré ces obstacles, le régent, plus heureux que Louis XIV, put voir, encore avant sa mort, mais après qu'il eut remis les rênes du Gouvernement à son royal pupille, la publication du premier volume, qui parut, en 1723, sous les auspices de Louis XV lui-même.

La méthode adoptée par de Laurière fut de suivre l'ordre chronologique, autant que les matériaux disponibles le permettraient; mais les découvertes postérieures ont obligé de revenir, à chaque volume, sur les années précédentes : inconvénient inévitable dans une œuvre de cette nature, à laquelle plusieurs générations étaient appelées à prendre part, mais inconvénient dont les fâcheux effets ont définitivement disparu, depuis la publication d'une table générale en un volume *in-folio*, œuvre de patience et d'exactitude, œuvre consciencieuse et méritoire de M. Pardessus.

Indépendamment de l'ordre chronologique, de Laurière résolut de placer en-tête de chaque volume, sous le titre de *Préface*, des dissertations historiques sur les matières les plus curieuses et les plus importantes de notre droit public, ou de notre droit civil ancien. Enfin, sous chaque Ordonnance, des notes plus ou moins étendues, selon l'exigence de la matière, devaient être consacrées à l'éclaircissement des textes obscurs, ou à l'investigation des questions difficiles que soulevait

leur interprétation. Cette partie du plan de de Laurière a été religieusement suivie par tous ses successeurs, et la réunion seule de ces préfaces savantes donne un prix singulier à cette grande collection.

Entrepris avec autant de soins et avec tant de prévoyance, le Recueil des Ordonnances des rois de la troisième race devait former et forme, en effet, l'un des monuments les plus considérables de l'histoire du droit européen. Le chancelier d'Aguesseau prit cette œuvre mémorable sous sa protection particulière; éminent magistrat autant que savant jurisconsulte, il avait invité Pothier à composer ses *Pandectes,* et il encouragea de Laurière à la publication des Ordonnances, favorisant ainsi de sa puissance et soutenant de son autorité le double développement de la science du droit, dans ses rapports avec la législation romaine et dans ses rapports avec la législation française.

De Laurière mourut en 1728, avant que le second volume fût entièrement imprimé. Ce volume parut en 1729, par les soins du docte Secousse, avocat, que le chancelier d'Aguesseau choisit pour succéder à de Laurière. Une pareille mission ne pouvait être confiée à de meilleures mains. Secousse était l'un des hommes les plus érudits de son temps, dans l'histoire du moyen âge français, et spécialement dans notre ancien droit public et civil. Il possédait l'une des plus riches bibliothèques qu'on ait vues. Il avait spécialement formé une collection, aussi complète qu'un simple particulier pouvait le faire, de tout ce qui concerne l'histoire de France considérée d'abord en général et distribuée ensuite dans ses plus grands détails. Il avait un esprit net, solide, exact; le choix que fit de lui le chancelier d'Aguesseau eut l'approbation générale, et l'opinion publique avait même devancé la désignation du chancelier. Le goût et l'activité de Secousse pour le travail redoublèrent, après une si glorieuse distinction, et il avait poussé la publication de l'ouvrage jusqu'au neuvième volume, lorsqu'il mourut en 1754.

Après sa mort, le chancelier de Lamoignon chargea de la continuation du recueil M. de Villevault, alors conseiller à la cour des aides, et commissaire au trésor des chartes, connu dans le monde savant par son érudition étendue, et surtout par la connaissance profonde qu'il possédait des antiquités du droit français. M. de Villevault avait été déjà désigné pour rédiger des notices et des tables de tous les registres du trésor royal des chartes; il s'y était livré avec ardeur, et il avait rédigé ou transcrit plusieurs volumes précieux qui avaient passé plus tard dans le cabinet de M. Bertin, ministre d'État. L'analogie de ce travail avec celui des Ordonnances le fit choisir par M. de Lamoignon pour remplacer Secousse. M. de Villevault n'était pas aveuglé de présomption. Il accepta la charge

qui lui était imposée, mais il comprit que ses occupations administratives lui laisseraient peu de liberté et que la publication des Ordonnances pourrait en souffrir. Il demanda donc, presque aussitôt, à M. de Lamoignon de lui adjoindre un homme, jeune encore, mais uni avec lui de l'amitié la plus tendre, et qui devait laisser un nom des plus honorés dans la science, Bréquigny. Le chancelier accorda cette demande, et Bréquigny se dévoua tout entier au travail auquel on l'appelait en compagnie d'un ami qu'il respectait. Secousse avait préparé le neuvième volume pour l'impression; il n'y manquait que la préface. M. de Villevault et Bréquigny y travaillèrent de concert, et le volume fut publié dès 1755. En 1757, M. de Villevault publia une table générale des neuf premiers volumes, et il réitéra l'invitation jadis adressée par de Laurière à tous les savants, de lui indiquer les ordonnances dont cette table ferait apercevoir l'omission. En 1759, M. de Villevault ayant été nommé maître des requêtes, cette nouvelle fonction, qui lui ouvrait les portes du conseil, le ravit au travail qu'il partageait avec Bréquigny, lequel venait d'être admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et le recueil des Ordonnances fut entièrement confié à ce dernier, dont le nom resta pourtant associé à celui de M. de Villevault, à partir du dixième volume publié en 1763, quoique M. de Villevault dût demeurer à peu près étranger, sinon pour le conseil, à la publication. C'est donc à Bréquigny seul que l'on doit la compilation et l'impression des tomes qui ont suivi le neuvième jusqu'à la révolution : volumes qui se distinguent, entre tous les autres, par de savants suppléments aux précédents volumes, par la magnifique collection des chartes de communes recueillies par Bréquigny, et par des préfaces où brille le savoir le plus éclatant qui ait été déployé jusqu'alors en ces matières. Nous ne citerons que le mémoire sur l'origine des communes et le mémoire sur les *bourgeoisies*. Le onzième volume fut publié en 1769; le douzième le fut en 1777. Le treizième volume, publié en 1782, contient les Ordonnances des premières années de Charles VII. En 1786, M. de Villevault mourut, et le nom de Bréquigny seul figura en tête du quatorzième volume, qui parut vers la fin de 1790, et dont le fonds fut livré en grande partie à l'administration municipale de Paris pour la confection de cartouches, au commencement des guerres de la révolution, ce qui rend ce volume le plus rare et le plus cher de la collection. C'est par ce quatorzième volume que Bréquigny a terminé sa mémorable collaboration au Recueil des Ordonnances; malheureusement pour la science, en effet, au moment où Bréquigny mettait au jour ce volume qui finit avec le règne de Charles VII, la loi du 1er décembre

1790 frappait de suspension l'entreprise qu'il avait si habilement conduite pendant trente-cinq ans. La suspension subsistait encore lorsqu'il mourut en 1795, et, d'ailleurs, tous les travaux de ce genre étaient interrompus, en ces temps de trouble et de calamité.

Lorsqu'à la place des anciennes académies que la révolution avait détruites on eut créé un Institut des sciences, des lettres et des arts, les travaux littéraires, du genre de celui dont nous parlons, purent être repris, sous la direction de ce grand corps. Cependant, ce ne fut qu'en 1804 que la 3ᵉ classe de l'Institut chargea M. de Pastoret de continuer le Recueil des Ordonnances. L'auteur de *l'Esprit de la Ligue*, Anquetil, devait se réunir à lui pour ce travail, mais son âge et deux ouvrages historiques qui occupaient sa vieillesse ne lui permirent pas de s'y livrer. M. Bigot de Préameneu fut choisi à sa place; mais, appelé à d'autres travaux, dans le sein du conseil d'État, il fut obligé de renoncer à cette coopération. M. Camus remplaça M. Bigot de Préameneu; il se consacrait avec ardeur à sa tâche, lorsque la mort vint le frapper. L'Institut abandonna dès lors l'idée de confier cette mission à deux personnes à la fois, et il arrêta que M. de Pastoret seul en serait chargé désormais. M. Régnier, grand juge, ministre de la justice, voulant renouer la chaîne des temps et suivre les anciennes traditions de la chancellerie, pressait avec zèle l'exécution des travaux commencés, et le quinzième volume de la collection fut publié en 1811. Il contient les Ordonnances rendues depuis le commencement du règne de Louis XI jusqu'à l'année 1463, et une dissertation sur les revenus publics en France, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XI, dissertation dont on trouve la suite et la fin dans le seizième volume, publié en 1814, et dans le dix-septième, publié en 1820. Ce travail considérable et savant, où l'on rencontre quelques défauts de critique, qu'on peut reprocher à d'autres productions de M. de Pastoret, et auquel se lie la préface du dix-huitième volume, publié en 1828, laquelle traite des contributions et redevances payées jadis aux seigneurs, et des redevances ecclésiastiques, se rattache à la préface du dix-neuvième volume, publié en 1835, laquelle traite de la législation et de l'administration des revenus publics, et de l'impôt dans les Gaules, sous la domination des Romains, et sous le gouvernement des deux premières races de nos rois. Cette histoire du revenu public de la France mérite d'être lue; elle appelle peut-être de nouvelles recherches et des travaux plus approfondis, mais l'initiative d'un tel sujet d'étude sera toujours un grand mérite pour la mémoire de M. de Pastoret. Le vingtième volume, contenant les Ordonnances rendues depuis le mois

d'avril 1487 jusqu'au mois de décembre 1497, fut publié par M. de Pastoret, en 1840, et la mort l'enleva presque aussitôt à la science à laquelle il avait voué toute l'activité d'une vie longue, laborieuse et respectée.

Ce vingtième volume se distingue des précédents par deux innovations; la première consiste à ne pas imprimer *in extenso* les actes de l'autorité royale qui n'offraient pas un intérêt général, tels que des établissements de foires ou marchés, des confirmations d'anciens priviléges, des légitimations, naturalisations, concessions de noblesse, etc. Laurière, Secousse et Bréquigny avaient suivi une méthode contraire; ils imprimaient tous les actes royaux dont ils pouvaient obtenir des copies, à l'exception des simples *vidimus*, et je pense qu'ils avaient de bonnes raisons pour procéder ainsi. En se rapprochant des temps modernes, cette rigoureuse fidélité de publication n'a peut-être plus la même importance; et la commission des travaux littéraires de l'Académie des inscriptions, en approuvant, en 1841, la marche suivie par M. de Pastoret, en a fait même une règle. J'avoue que, malgré le poids d'une si grande autorité, et malgré l'exemple suivi par le savant et respectable M. Pardessus, dans le vingt-unième volume, dont je vais bientôt parler, je conserve quelques scrupules et des doutes sur la solution absolue de la question.

Une autre innovation a été introduite par M. de Pastoret; elle consiste à donner place, dans le Recueil des Ordonnances, aux traités de paix, et même aux commissions et instructions tranmises par le roi à ses ambassadeurs ou commissaires, pour conclure ces traités. Bréquigny et ses prédécesseurs n'avaient admis ces actes, dans leur recueil, que dans les cas où ces actes étaient devenus de véritables lois françaises, c'est-à-dire lorsqu'il s'agissait de réunir au domaine royal une province, une ville, une portion de territoire, ou bien lorsqu'un traité avait pour objet d'admettre les étrangers à venir faire, en France, des établissements commerciaux, et de régler leurs rapports civils avec les juridictions du royaume; mais, pour les traités purement politiques, conclus avec les puissances étrangères, Laurière, Secousse et Bréquigny les avaient exclus de la collection. Malgré l'intérêt qui s'attache à la publication de ces actes, on reproche avec justice à M. de Pastoret, d'avoir commencé par le règne de Charles VIII à s'écarter de l'ancien plan, et d'avoir inséré, dans son dernier volume, des pièces qui appartiennent à l'histoire politique mieux qu'à la législation, et qui sont plutôt destinées à faire partie d'une collection diplomatique que d'une collection de simples ordonnances.

Après la mort de M. de Pastoret, l'Académie des inscriptions chargea

l'un de ses membres les plus érudits, les plus compétents et les plus laborieux, de la continuation du Recueil des Ordonnances, et son attention se porta en même temps sur plusieurs questions importantes qui se rattachaient à cette publication. Quelle était d'abord l'époque où l'on devait s'arrêter? Suivrait-on le plan primitif qui paraît avoir été de ne porter la collection que jusqu'à la fin du règne de Louis XII? Suivrait-on un autre avis, appuyé par d'imposantes autorités, et qui consiste à comprendre dans ce recueil les actes des rois de la branche de Valois-Angoulême? L'Académie remit d'abord à une époque ultérieure la décision de cette question qui pouvait paraître prématurée, tant que le règne de Louis XII n'était point achevé; plus tard, sur la certitude qu'elle acquit que le vingt-unième volume pouvait suffire à renfermer les ordonnances de ce prince, elle adopta la résolution présumée des anciens rédacteurs de clore la collection au règne de François I[er], sauf la publication postérieure de suppléments reconnus nécessaires, et, aujourd'hui, le vingt-unième volume, qui vient de paraître, est annoncé comme le dernier de la Collection des Ordonnances. C'est ce motif particulier qui nous a porté à donner des détails un peu étendus sur l'histoire de la publication entière, publication monumentale que Louis XIV fit commencer et que notre siècle voit terminer, après 150 ans de patients et mémorables travaux.

Arrivant à la collaboration personnelle de M. Pardessus, nous ne parlerons pas du volume de *Table générale* qui était indispensable pour l'usage du recueil, et dont la publication a été presque simultanée avec celle du vingt-unième volume. Un tel ouvrage a son éloge dans l'énoncé seul de son titre et sa récompense dans la reconnaissance des érudits; ajoutons cependant qu'il nous a paru ne rien laisser à désirer, au point de vue de la clarté, de la régularité, de l'exactitude et de la commodité. C'est un véritable service rendu à ceux qui ont voué leur vie à l'étude de nos anciennes lois.

Suivant l'exemple de ses prédécesseurs, M. Pardessus a mis, en tête du vingt-unième volume des Ordonnances, un mémoire, qui est à lui seul un ouvrage considérable, sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice en France, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la fin du règne de Louis XII. Cet important et vaste sujet avait été déjà indiqué par Bréquigny dans les préfaces du treizième et du quatorzième volume, et il est probable qu'il se proposait de le traiter, avec tous les développements qu'il comporte, lorsque la collection aurait atteint le terme qui lui avait été assigné, si toutefois lui-même pouvait voir ce terme désiré. M. Pardessus s'est porté l'héritier de cette pensée, et personne ne

pouvait mieux remplir un tel programme que ce savant dont la longue carrière a été consacrée successivement, ou tout à la fois, à la pratique, à l'enseignement, à la rédaction ou à l'étude approfondie de nos lois et à l'administration de la justice dans la première cour du royaume. Aussi le mémoire sur l'organisation judiciaire révèle-t-il les qualités précieuses et réunies du praticien instruit, du jurisconsulte consommé, du magistrat expérimenté, de l'érudit éclairé. On y trouve l'histoire complète des juridictions royales, des justices seigneuriales, des justices municipales, avec plus de développement que dans l'ouvrage de Miraulmont, avec moins d'étendue, mais avec plus de critique et de savoir, que dans le livre de la Roche Flavin. La partie qui traite des juridictions ecclésiastiques nous a paru renfermer des vues neuves et dignes de remarque, mais nous eussions désiré que l'auteur y consacrât quelques pages de plus et ne s'arrêtât point à la considération de la longueur qu'avait déjà son mémoire, relativement à l'étendue accoutumée des dissertations préliminaires de ses devanciers. En traitant des juridictions royales, ce qui forme le fond principal de l'ouvrage, l'auteur nous a montré d'abord les juridictions royales souveraines, c'est-à-dire la cour du roi jusqu'à sa transformation, et puis les juridictions souveraines sorties de la cour royale comme le conseil ou grand conseil, le parlement, la chambre ou cour des comptes, la chambre du trésor, les généraux depuis chambre ou cour des monnaies, et enfin la chambre ou cour des aides. Arrivant aux juridictions royales non souveraines, M. Pardessus en a distingué deux classes marquées. Dans la première il range les grands bailliages, les grandes sénéchaussées, le siége de l'amirauté, la grande maîtrise des eaux et forêts; dans la seconde, il place d'abord les juridictions qui réunissaient des attributions administratives et judiciaires telles que les juridictions connues sous le nom d'*élections*, les juridictions dites *amirautés*, les juridictions des maîtres particuliers des eaux et forêts, les juridictions des hôtels des monnaies, et en second lieu les juridictions royales inférieures dont les attributions étaient purement judiciaires, telles que les prévôtés ou simples bailliages, la juridiction des exempts, le châtelet de Paris, au sujet duquel M. Pardessus nous donne quelques pages aussi curieuses que savantes.

Dans ce vaste tableau de nos anciennes institutions judiciaires, M. Pardessus a reconstruit pour ainsi dire l'édifice de notre vieille société politique; l'organisation magistrale de la féodalité, la justice rivale des communes, le gouvernement de l'Église, la formation et le développement de ce grand pouvoir monarchique à l'ombre duquel la France a développé toute sa force, sont exactement analysés, exposés, montrés

dans leur jour le plus saillant; et l'on demeure étonné tout à la fois de la complication et de la simplicité des rouages qui faisaient mouvoir cette grande machine qu'on nommait la monarchie française; machine qui se brisa quand on en eut forcé tous les ressorts ou affaibli tous les appuis.

Arrivant au texte même des Ordonnances, M. Pardessus avait une abondante moisson à recueillir, car le règne de Louis XII est l'un des plus riches, au point de vue de la législation civile, et l'un des plus féconds de notre histoire en Ordonnances importantes. Placé pour ainsi dire entre le xve et le xvie siècle, il présente les monuments remarquables d'une époque de transition ou de transformation. M. Pardessus a tout d'abord donné place, à l'exemple de ses devanciers, à quelques actes qui avaient échappé aux éditeurs des précédents volumes. Parmi ces actes s'en trouvent quelques-uns qui sont fort intéressants. Tels sont, entre autres, les Ordonnances du 27 février 1496, et du 12 mai 1497, relatives à la formation de la compagnie des cent Suisses en France. Il en résulte que la tradition reçue, d'après laquelle on fait remonter jusqu'à Louis XI l'institution de cette milice, n'est point justifiée. J'ai remarqué aussi l'édit sur l'organisation du grand conseil, rendu par Charles VIII, le 2 août 1497, édit dont M. de Pastoret n'avait pu retrouver le texte et qui contient l'un des documents les plus importants de cette époque, sur notre ancienne organisation judiciaire et administrative; enfin je dois mentionner les lettres patentes données par Charles VIII, à Moulins, le 2 septembre 1497, et à Amboise le 15 mai de la même année, pour la publication des coutumes. Ces deux pièces, réunies à une ordonnance de 1493, résument tout ce qu'a fait le gouvernement de Charles VIII, pour la rédaction des coutumes. On sait que pendant longtemps les coutumes qui régissaient les différentes parties du territoire français n'eurent aucun caractère authentique. Celles même qui avaient été concédées par les rois à quelques villes, ou que les rois et grands feudataires avaient confirmées, étaient très-incomplètes. Les usages étaient purement traditionnels, et, lorsqu'on les alléguait devant les tribunaux et que leur existence ou leur application était contestée, les juges n'avaient que la voie des enquêtes pour les constater. Charles VII, voulant remédier à ce désordre, prescrivit, par une ordonnance de 1453, la rédaction par écrit des diverses coutumes du royaume. Il ne paraît pas que cette mesure ait reçu d'exécution sous le règne de ce prince, et les événements politiques de son temps expliquent cette inexécution. Louis XI s'en occupa de nouveau, plus tard, et rendit même à ce sujet une Ordonnance dont l'existence est attestée, mais dont le texte n'a pu encore

être retrouvé. Le cabinet de Charles VIII mit plus d'activité à poursuivre le projet de rédaction générale, dont le premier président de la Vaquerie avait été l'un des plus constants promoteurs, et dont, après lui, le président Thibaut Baillet continua la poursuite avec une infatigable persévérance, en compagnie de plusieurs autres magistrats membres du parlement. M. Pardessus nous fournit, à cet égard, quelques renseignements nouveaux qui ont de l'intérêt et qui méritent d'être signalés. La mort de Charles VIII suspendit de nouveau cette œuvre considérable de rédaction et de révision, que Louis XII eut le mérite de conduire à heureuse fin, dans la plupart de nos provinces.

Je devrais mentionner aussi plusieurs Ordonnances de la fin du XV[e] siècle, omises par M. de Pastoret, et qui ont pour objet le régime des sels et gabelles, dans le midi de la France, mais je dois arriver aux Ordonnances de Louis XII, et tout d'abord je parlerai des lettres patentes, données le 13 avril 1497 pour la confirmation du parlement. On sait que Louis XI avait conféré aux officiers de justice, en 1467, le privilége de ne pouvoir être destitués que pour forfaiture jugée; disposition qui ne s'entendait cependant que des offices en titre et non des offices en commission, comme ceux du ministère public. Après cette collation de l'inamovibilité, le roi cessa de renouveler le parlement, tous les ans comme autrefois, mais on a cru à tort que l'inamovibilité conférée par Louis XI était absolue et viagère pour les juges. Elle n'était viagère que pour le souverain, collateur du titre de magistrature. Les lettres de Louis XII, publiées par M. Pardessus, et données par le roi, six jours après son avénement à la couronne, confirment ce que pouvaient prouver déjà des lettres de Charles VIII, à savoir qu'à chaque changement de règne les magistrats de tout ordre perdaient, pour ainsi dire, de plein droit, les pouvoirs qui leur avaient été conférés par le roi défunt, qu'ils avaient besoin d'être confirmés dans leur charge par le nouveau roi, et qu'ils demandaient eux-mêmes cette confirmation. Et, en effet, nous voyons confirmer, à l'avénement de Louis XII, après le parlement de Paris, la chambre des monnaies et la chambre des comptes, le grand conseil, le parlement de Languedoc, etc., toujours sur leur demande. Il paraît même que la coutume avait prévalu de faire confirmer, à chaque changement de règne, les priviléges municipaux ou provinciaux accordés par le souverain aux villes ou aux provinces réunies à la couronne, ainsi que les priviléges accordés aux églises et aux ordres religieux. C'est un point fort important de notre ancien droit public français et qui désormais est acquis à l'histoire, avec toute certitude.

Suivant l'exemple de Bréquigny, M. Pardessus a imprimé dans le

vingt-unième volume plusieurs traités relatifs à la piraterie et à la juridiction des amirautés, et qui, quoique conclus avec une puissance étrangère, prennent place cependant dans notre ancien droit maritime français. Cette insertion ne saurait qu'être approuvée; elle n'a pas les inconvénients signalés à l'occasion du vingtième volume de M. de Pastoret.

A propos de la confirmation des priviléges des ouvriers mineurs du Lyonnais, M. Pardessus a réuni aussi plusieurs anciennes Ordonnances relatives au même objet et omises par M. de Pastoret, ou par ses devanciers. C'est une page précieuse qui jette un jour inattendu sur l'histoire de l'exploitation de nos richesses minérales et des règlements qui gouvernaient, au xve siècle, les associations d'ouvriers. Nous en dirons autant d'un mandement sur le cours et le poids des monnaies, règlement à la date du 4 juillet 1498, et à l'occasion duquel M. Pardessus a exhumé d'anciens documents inédits, d'une certaine importance pour notre histoire financière.

A la date du 14 juillet de la même année 1498, nous trouvons une autre Ordonnance, portant que le pays de Languedoc sera régi et gouverné *selon et ensuivant disposition du droit escript, et que les gens de la cour du parlement de Tolose seront tenus juger et déterminer les causes civiles et criminelles selon la dite disposition du droit escript.* Cette déclaration, qui se lie à des Ordonnances précédentes, prouve, ce que nous savions déjà, que la domination exclusive du droit romain dans les pays de langue d'Oc est plus récente qu'on ne l'a cru généralement, et que la prédominance du droit germanique et du droit coutumier avait fait son temps en ces contrées du midi, comme dans nos contrées du nord, où elle a persisté davantage et où même elle n'a jamais cessé de se faire plus ou moins sentir.

Sous le même mois de juillet 1498, nous rencontrons un monument curieux des misères du siècle et de la pitié touchante de ce roi qui fut nommé le *Père du peuple.* C'est une Ordonnance portant rémission en faveur des habitants de Saint-Aignan-sur-Mer et autres lieux. Laissons parler la chancellerie de Louis XII. « Nous avons reçu, y est-« il dit, l'humble supplication de nos pauvres subgectz les manans et « habitans de Saint-Aignan-sur-la-Mer, de Brouaige et paroisse Saint-« Sournain de Moustierneuf, contenant que les dicts poures supplians « sont residans et demourans sur la dicte mer, et, par ce, subgectz aux « pilleries et descentes des pillates de mer, et pour y obvier, sont con-« traincts faire continuellement le guect pour la seureté d'eux et de tout « le pays de Xainctongè. Aussi le plus de l'entretennement de leur vie « est besoing aux uns faire saler les mareils qui sont environ le dict

« lieu. . . . , où ils gagnent leur poure vie, et les autres vont sur la mer « marchandamment, ou comme locatifs ou autrement; et sont les dicts « poures suppliants puis aucun temps en ça tombés en grande poureté, « tant pour les grandes pertes qu'ils ont eues et souffertes. . . . , comme « aussi pour ce que, depuis deux ans en ça, le sel n'a comme rien valu « au pays, et le blé si très-fort enchéry qu'il n'est de mémoire d'homme « d'avoir veu le temps si fort et mauvaiz à passer au pays qu'il a esté. Au « moyen de quoy les dicts poures suppliantz ont esté constitués en telle « poureté qu'ils n'avoient et encores n'ont de present de quoy vivre; « nonobstant laquelle poureté, ils ont esté et sont contribuables à nos « tailles, aides et impôts extraordinaires mis sus en nostre royaume. . . . , « tellement que sept vingt feus qu'ils sont en tout, ou environ, portent « bien quatre cents livres tournois de taille, qui leur est une charge in- « supportable; mais pour la grande obeissance qu'ilz veulent et desirent « toujours avoir, l'ont libéralement jusques à présent porté et soutenu « au mieux qu'ils ont peu, jusques à vendre leurs biens, meubles, et « après leurs héritaiges inclusivement, en telle maniere que tel d'eux « qui avoit bien de quoy, est de present constitué en grant poureté et « necessité de querir et demander l'aumosne. . . . .

« Et voyant que ils n'avoient de quoy payer, esperans venir ou envoyer « par devers nous pour nous remontrer leur poure cas, à ce qu'il nous « plut de nostre grace en avoir pitié et leur faire misericorde, se sont « portés pour appelans, du receveur de nostre domaine de Xaintonge, « de ses gens et commis qui les vouloient contraindre à payer la dicte « somme, sans jamais avoir pensé au malheur de faire envers nous. . . . « aucune rebellion ni désobeissance, mais seulement pour nous re- « montrer leur poureté et, ce que dit est, à ce qu'il nous pleut les « ayder.

« Neanmoins est advenu que ung nommé Pierre Guibert, prevost fer- « mier de nostre cité de Xaintes, homme fier et cruel, ... a trouvé « moyen envers luy d'avoir la charge de contraindre les dicts poures sup- « pliants à payer. . . . .

« Et pour ce que, au payement, ung qui se disoit avoir charge du dict « receveur ordinaire, et Gazeau sergent y estoient allez, et, nonobstant le « dict appel, avoient prins l'un des dicts poures suppliants et iceluy « trainé après eulx et menacé de pendre. . . . . et de faict s'étoient efforcés « luy mettre le liceol de l'un de leurs chevaux au col; quoy voyant le « poure homme, doubtant la mort, cria a haulte voix a l'ayde, auquel « cry certaines femmes qui l'oïrent, tirèrent celle part, et par leur « moyen trouva façon de eschapper de leurs mains; pour laquelle cause



« le dit prevost et le dit sergent, qui estoient avec luy, dirent plusieurs « parolles injurieuses aux dictes femmes qui sont très femmes de bien, « telles que paillardes, mastines; a l'occasion de quoy, l'une d'elles, qui « ne pust aucunement porter ces dictes injures, geta une pierre ou deux « contre l'un d'eulx, sans que la pierre lui fist mal.....

« Un certain jour après, que le marché se tenait à Pont-l'Abbé, se « mict (le dict prevost) et des sergens avec luy au gueet sur le chemin « qui va du dict Saint-Aignan au dict Pont-l'Abbé, et illec print et fist « prendre et conduire au dit Pont-l'Abbé par force, et nonobstant le dict « appel, deux des dits poures supplians, une femme et un prestre, le- « quel tantost après, de peur qu'il eust, est mort; au moyen de quoy, se « sourdit ung molet grand bruict, pource que c'estoit ung jour de mar- « ché, et de faict se assemblèrent plusieurs des dits poures habitans, avec « armes, bastons, lesquels ne pensant faire mal, pour ce qu'ilz estoient « appelans, et qu'ils avoient seu par leur conseil, que durant le dict ap- « pel il ne pouvoit, ne devoit estre attempté contr'eulx, firent en ma- « nière que ils recouvrèrent leurs prisonniers, et peut être que ces au- « cuns donnèrent plusieurs menaces au dict prevost et au substitut de « nostre procureur général...., et de faict empechèrent, tant par voye « de faict que aultrement que les dictz sergens ne fissent aucuns exploiz « sur eulx.....; en quoi fesant les dicts poures supplians ne pen- « soient mal faire, et n'avoient intention de nous faire aucune rebel- « lion......

« Toutefoys, le dict prevost s'est tiré par devers nous, en nous faisant « un grand cry, et clamant des choses dessus dictes, et de nous a obtenu « lettres par vertu desquelles, et pour icelles mettre a exécution, le se- « neschal de Xaintonge ou son intendant particulier s'est transporté sur « les lieux ou il n'a trouvé que les maisons toutes vuydes..... ayans « les dits poures supplians, craignant et doubtant rigueur de justice, « habandonné cy peu de biens qu'ilz avoient, et leurs femmes et petitz « enfans, tous depourveus, en necessité de mendier leur vie; au moyen « de quoy le dict lieutenant n'a seu que exécuter, pour la grande pitié et « poureté qu'il a trouvée.....

« Et nous ont humblement faict supplier et requerir que..... il nous « plaise leur abolir, quicter, remectre et pardonner lesdicts cas.....

« Pour ce est-il, etc., aux dicts supplians, et a chacuns d'eulx. avons..... « aboly, quicté, remis et pardonné. »

Ch GIRAUD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

La séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut a eu lieu le vendredi 25 octobre, sous la présidence de M. Picot, président de l'Académie des beaux-arts, et de MM. Villemain, Magnin, Duperrey et Cousin, délégués des Académies française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences et des sciences morales et politiques.

Après le discours d'ouverture du président, le rapporteur de la commission du prix de linguistique, fondé par M. de Volney, a lu son rapport sur le concours de 1850. Il a proclamé ensuite le prix décerné.

La commission avait annoncé qu'elle décernerait, cette année, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés.

Cette médaille a été obtenue par M. Albin de Chevallet, auteur d'un mémoire manuscrit, intitulé : *Études philologiques et historiques sur l'origine et la formation de la langue française.*

La commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1851, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

« Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours. Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager, sous le point de vue comparatif et historique, les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale.* »

Les mémoires manuscrits et les ouvrages imprimés, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1850, seront également admis au concours, et ne seront reçus que jusqu'au 1er août 1851, terme de rigueur. Toute personne est admise à concourir, excepté les membres résidants de l'Institut.

Après l'annonce de ce prix, le reste de la séance a été rempli par la lecture de quatre mémoires dont voici les titres :

1° Recherches sur les premières rédactions du voyage de Marc-Pol, par M. Paulin Paris, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;

2° Considérations sur la gravure en taille-douce et sur le graveur Gérard Audran, par M. Gatteaux, membre de l'Académie des beaux-arts;

3° *Stilicon ou le Monde romain à la fin du IVe siècle*, par M. Amédée Thierry, membre de l'Académie des sciences morales et politiques;

4° *Souvenirs et visions*; fragment poétique, composé à Rome en mars 1850, au milieu des ruines du Forum, par M. Ancelot, membre de l'Académie française;

L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'un mémoire de M. Duperrey, membre de l'Académie des sciences, sur les tentatives faites jusqu'à ce jour pour découvrir un passage au nord de l'Amérique septentrionale.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts a tenu, le 5 octobre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Picot.

Après l'exécution d'une ouverture de M. Gastinel, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, la séance a commencé par la lecture du rapport de M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages envoyés de Rome par les pensionnaires de l'Académie.

La distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce et de composition musicale, a succédé à cette lecture. La proclamation des prix a eu lieu dans l'ordre suivant :

Grands prix de peinture. — Le sujet donné par l'Académie était : *Zénobie trouvée sur les bords de l'Araxe.* « Rhadamiste, forcé de fuir avec sa femme Zénobie, qu'il ne voulait pas laisser tomber au pouvoir de ses ennemis, la frappe de son épée, et, l'ayant traînée au bord de l'Araxe, il l'abandonne au courant du fleuve. *Des bergers qui l'aperçoivent accourent, s'assurent qu'elle respire encore, lui prodiguent leurs soins,* et la transportent dans la ville d'Artaxate. » (Tacite, *Annales*, l. XII, c. LI.)

Le premier grand prix a été remporté par M. Baudry (Paul-Jacques-Aimé), né à Bourbon-Vendée, le 7 novembre 1828, élève de M. Drölling, membre de l'Institut. Le deuxième premier grand prix a été remporté par M. Bouguereau (Adolphe-Williams), né à la Rochelle, le 30 novembre 1825, élève de M. Picot, membre de l'Institut. Le second grand prix a été remporté par M. Bin (Jean-Baptiste-Émile), né à Paris, le 10 février 1825, élève de M. Cogniet, membre de l'Institut. Le deuxième second prix a été remportée par M. Maillot (Théodore-Pierre-Nicolas), né à Paris, le 30 juillet 1826, élève de M. Drölling.

Une mention honorable a été accordée à M. Chifflard (François-Nicolas), né à Saint-Omer, le 21 mars 1825, élève de M. Cogniet.

L'Académie a témoigné la satisfaction que lui a fait éprouver ce concours. Elle l'a trouvé fort et soutenu, et elle a décidé que cette déclaration serait rendue publique.

Grands prix de sculpture. — L'Académie avait donné pour sujet du concours : *La mort d'Achille.* « Achille était entré dans le temple d'Apollon Thymbréen, pour y épouser Polyxène ; c'est le moment que Pâris saisit pour lui lancer une flèche au talon. *Achille, se sentant blessé, s'efforce d'arracher de sa puissante main le trait mortel.* » (Dictys de Crète, l. IV, c. XI.)

Le premier grand prix a été remporté par M. Gumery (Charles-Alphonse), né à Paris, le 14 juin 1837, élève de M. Toussaint. Le second grand prix a été remporté par M. Ferrat (Jean-Joseph-Hippolyte-Romain), né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 9 août 1822, élève de M. Pradier. Une mention honorable a été accordée à M. Carpeaux (Jean-Baptiste), né à Valenciennes, le 11 mai 1827, élève de M. Duret, membre de l'Institut, et de M. Rude.

Grands prix d'architecture. — Le sujet donné par l'Académie était : *Une place publique.* Le premier grand prix a été remporté par M. Louvet (Louis-Victor), né à Paris, le 1er février 1822, élève de feu M. Huyot et de M. Le Bas, membre de l'Institut. Le second grand prix a été remporté par M. Villain (Édouard-Auguste), né à Paris, le 21 janvier 1829, élève de MM. Viel et Desjardins.

Grands prix de gravure en taille-douce. Sujet : 1° *Une figure dessinée d'après l'antique; 2° une figure dessinée d'après nature et gravée au burin.* Le premier grand prix a été remporté par M. Bertinot (Gustave-Nicolas), né à Louviers (Eure), le 23 juin 1822, élève de M. Drölling, membre de l'Institut, et de M. Martinet. Le second grand prix a été remporté par M. Danguin (Jean-Baptiste), né à Frontenas (Rhône), le 2 mai 1823, élève de MM. Vibert et Orsel.

Grands prix de composition musicale. Le sujet de concours a été, conformément aux règlements de l'Académie des beaux-arts, pour l'admission des candidats à concourir : 1° Une fugue à huit parties, à deux chœurs, sur des paroles latines dont ils reçoivent le sujet avec les paroles, au moment d'entrer en loge; 2° un chœur à six voix, sur un texte poétique, avec accompagnement à grand orchestre. Pour le concours définitif : une réunion de scènes lyriques à trois voix, précédée d'une *introduction instrumentale*, suffisamment développée, d'après laquelle réunion de scènes les grands prix sont décernés. Le premier grand prix a été remporté par M. Charlot (Joseph-Auguste), né à Nancy, le 21 janvier 1827, élève de M. Carafa, membre de l'Institut, et de M. Zimmermann.

Le second grand prix a été remporté par M. Horhange-Alkan (Napoléon), né à Paris, le 2 février 1826, élève de M. Adam, membre de l'Institut, et de M. Zimmermann. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Hignard (Jean-Louis-Aristide), né à Nantes, le 20 mai 1822, élève de M. Halévy, membre de l'Institut.

Prix fondés par Mme Leprince. Feu Mme veuve Leprince a légué à l'Académie une rente annuelle de 3,000 francs, pour être distribuée, à titre de récompense, entre les élèves de l'École nationale des beaux-arts qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, de la manière qu'elle l'a déterminé elle-même, en ces termes : 1,000 francs pour le peintre, 1,000 francs pour le sculpteur, 600 francs pour l'architecte, et 400 francs pour le graveur. L'Académie, dans sa séance du 16 octobre 1847, a décidé que la fondation faite par feu Mme veuve Leprince, en faveur des élèves qui ont remporté les grands prix, serait proclamée tous les ans dans sa séance publique. En conséquence, l'Académie a déclaré que les élèves qui ont obtenu les prix fondés par feu Mme veuve Leprince, sont : M. Baudry, pour la peinture, M. Gumery, pour la sculpture, M. Louvet, pour l'architecture, et M. Bertinot, pour la gravure.

Prix extraordinaire fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. Feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué, par son testament, à l'Académie française et à l'Académie des beaux-arts, une somme de 30,000 francs pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au jugement de ces deux Académies, alternativement, « à un écrivain et à un artiste pauvre, dont le talent paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres ou les beaux-arts. » Cette année, l'Académie française ayant décerné le prix fondé par le comte de Maillé-Latour-Landry, l'Académie des beaux-arts le décernera l'année prochaine à un artiste qui se trouvera dans les conditions fixées par l'auteur de cette fondation.

Prix Deschaumes. Feu M. Deschaumes a fondé, par son testament, un prix annuel de la valeur de 1,200 fr., à décerner, au jugement de l'Académie des beaux-arts, à un jeune architecte réunissant aux talents de sa profession la pratique des vertus domestiques. Par la même fondation, le prix devant être accordé, chaque cinquième année, à un poëte, l'Académie a décidé qu'un concours de poésie serait

annuellement ouvert pour la scène lyrique à mettre en musique, et qu'une médaille de 500 francs serait le prix du poëme couronné.

Dix-huit pièces de vers ont été envoyées au concours de cette année; l'Académie a choisi celle qui portait le n° 3, intitulée *Emma et Éginhard*, dont l'auteur est M. Bignan.

MÉDAILLE. L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École nationale et spéciale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du *prix départemental* et de *paysage historique*, seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la même séance publique. Le prix de la tête d'expression pour la peinture a été remporté par M. Adolphe-Williams BOUGUEREAU, élève de M. Picot, membre de l'Institut. Une mention honorable a été accordée à M. Félix-Henri Jacommoty, élève de M. Picot. Le prix de la tête d'expression pour la sculpture a été remporté par M. Alfred-Adolphe-Édouard Lepère, élève de MM. Ramey et Dumont, membres de l'Institut, et de M. Toussaint. Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Adolphe-Williams Bouguereau, élève de M. Picot. Une mention honorable a été accordée à M. Félix-Henri Jacommoty, élève de M. Picot.

GRANDE MÉDAILLE D'ÉMULATION DE 1850, accordée au plus grand nombre de succès dans l'École d'architecture, remportée par M. Gabriel-Jean-Antoine Davioud élève de M. Léon Vaudoyer, avec trente et une valeurs de prix. Premier accessit à M. Édouard-Auguste Villain, élève de MM. Viel et Desjardins, avec vingt-deux valeurs de prix. Deuxième accessit, à M. Paul-René-Léon Ginain, élève de M. Le Bas, membre de l'Institut, avec dix-neuf valeurs de prix.

La proclamation de ces divers prix a été suivie de la lecture d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Garnier, par M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie des sciences de Rouen annonce qu'elle décernera, en 1852, un prix de 800 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Quels sont les systèmes d'appareils galvaniques qui, sous le rapport de la force, de l'économie de la régularité et de la simplicité, doivent être préférés par ceux qui essayent de tirer parti des courants électriques pour obtenir une force motrice applicable à une branche quelconque d'industrie ? »

La même Académie propose de nouveau, pour la même année, un prix de 600 francs pour « un petit traité d'hygiène populaire dégagé de toute considération purement théorique, à l'usage des ouvriers des villes et des habitants des campagnes. » Aux termes du programme, ce livre, qui sera particulièrement applicable au département de la Seine-Inférieure, devra présenter, sous la forme la plus simple et la plus attrayante possible, les préceptes généraux qu'il importe surtout de vulgariser.

Les mémoires adressés pour ces deux concours devront être manuscrits et inédits L'envoi devra en être fait au secrétariat de l'Académie avant le 1er juin 1852.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Dictionnaire breton-français de Le Gonidec, précédé de sa grammaire bretonne, enrichi d'un avant-propos, d'additions et de mots gallois et gaëls correspondant au breton, par Th. Hersart de la Villemarqué. Saint-Brieuc, Prud'homme, imprimeur-libraire, éditeur; Paris, librairie de Dumoulin, 1850, in-4° de XII-594 pages. Les éditeurs de ce livre ont fait paraître, il y a deux ans, le dictionnaire français-breton de Le Gonidec, précédé d'un essai sur la langue bretonne. La publication que nous annonçons aujourd'hui est le complément nécessaire de la première, et ne sera pas, sans doute, moins bien accueillie par les personnes qui s'intéressent à l'étude des dialectes celtiques. La grammaire bretonne de Le Gonidec est précédée d'une introduction qui expose les principes de prononciation, les règles de la permutation des consonnes, les moyens de distinguer les genres, que personne jusque là n'avait indiqués. Le premier livre traite des parties du discours et en donne l'analyse, le second est consacré à la syntaxe et à des exercices grammaticaux. Les additions que M. de la Villemarqué a cru devoir faire à cette grammaire sont en petit nombre, mais les lacunes qu'offrait le dictionnaire breton-français avaient plus d'importance. « La tâche de les combler, dit M. de la Villemarqué dans son avant-propos, m'a été rendue plus facile grâce à un supplément manuscrit assez considérable, mis, d'après les dernières volontés de l'auteur, à ma disposition. » Ce livre est un répertoire des mots de la langue bretonne, telle qu'elle se trouve dans les auteurs anciens et modernes et telle que la parlent aujourd'hui les paysans armoricains. Ils sont rangés par ordre alphabétique, avec leur véritable orthographe, à la fois nationale et logique, qui peint pour ainsi dire aux yeux la manière de les prononcer, avec le genre qui leur convient, avec leurs différentes significations, leurs acceptions diverses, un grand nombre d'explications et d'exemples, et souvent des remarques très-judicieuses. Le dialecte que M. Le Gonidec a suivi plus particulièrement, dans son dictionnaire comme dans sa grammaire, est celui de Léon, qui est pour les Bretons ce qu'était l'attique pour les Grecs, c'est-à-dire la langue littérale et commune, entendue dans toute la basse Bretagne, à la différence des dialectes de Vannes, de Cornouailles et de Tréguier, moins aisément compris hors de leurs limites. Les degrés de parenté du breton avec le gallois et avec le gaël, soit écossais, soit irlandais, ont été constatés avec soin par M. de la Villemarqué. Parmi les sources auxquelles il a puisé les mots bretons ajoutés par lui à l'ouvrage de M. Le Gonidec, nous citerons le Vocabulaire breton-latin, manuscrit de l'an 822, conservé au musée britannique de Londres, et publié par Price en 1790; une grammaire latine-bretonne, du XIV° siècle, restée inédite et conservée également au musée britannique, et un grand nombre d'autres ouvrages imprimés ou manuscrits des XV°, XVI° et XVII° siècles.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par A. Dinaux, de la Société des Antiquaires de France, etc.; troisième série, tome I, 1re partie; Valenciennes, imprimerie de Prignet; Paris, librairie de Dumoulin et de Techener, 1850, in-8° de 156 pages. — Cette nouvelle livraison des Archives du Nord ouvre la troisième série d'un recueil qui, depuis plus de vingt ans, a contribué à répandre le goût des études sérieuses dans une des parties de la

France les plus riches en souvenirs et en documents historiques. On y trouve d'abord un catalogue sommaire des manuscrits de la bibliothèque publique de Valenciennes, rangés par ordre de matières; ces manuscrits, au nombre de 805, proviennent des abbayes de Saint-Amand, de Vicoigne, de Saint-Saulve, d'Hasnon, des couvents des Chartreux et des Jésuites de Valenciennes, des collections particulières rassemblées aux châteaux de Condé et de l'Ermitage par les ducs de Croy, et d'une donation faite au corps municipal de Valenciennes par M. Crendal de Dainville, à la fin du siècle dernier. Quelques-uns sont fort anciens et d'un grand intérêt, particulièrement ceux qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Amand. La liste que publie M. Dinaux a été dressée par M. A. Leroy, ancien bibliothécaire de la ville : elle a le mérite d'être plus complète que celle qu'on trouve dans l'ouvrage de Hænel (*Catalogi librorum manuscriptorum*, 1830, in-4°); mais elle est trop succincte pour offrir une véritable utilité. On doit donc désirer que M. Dinaux puisse reprendre la publication des notices plus développées que M. Leroy avait faites de la plupart de ces manuscrits, et dont un petit nombre seulement ont paru dans la seconde série des *Archives* (tomes III et V). Un troisième catalogue des manuscrits de Valenciennes a été fait par le bibliothécaire actuel, mais nous ne savons s'il est destiné à l'impression. Nous signalerons encore dans cette livraison une biographie intéressante du général Despinoy, par M. Dinaux, et un article curieux du même écrivain sur la Société anacréontique des *Rosati* d'Arras, dont firent partie, vers la fin du siècle dernier, Robespierre, Carnot, et les poëtes Bertin et Feutry. Viennent ensuite une description historique du château des Écaussines-Lalaing et, sous le titre : *Hommes et choses,* une suite d'articles peu étendus mais pleins de recherches sur les mœurs, les usages, les arts, les monuments, les personnages célèbres du nord de la France et du midi de la Belgique.

Bibliothèque de l'École des chartes. Troisième série, tome premier, sixième livraison, Paris, imprimerie de Didot, librairie de Dumoulin, 1850, in-8° (pag. 477-572). Le tome premier (troisième série) de la Bibliothèque de l'École des Chartes vient d'être complété par cette livraison, dans laquelle on trouve d'abord la suite des recherches historiques sur Agnès Sorel par M. Vallet de Viriville. Ce second article est consacré aux enfants d'Agnès Sorel. Aux détails qui les concernent, l'auteur a joint une notice biographique sur un des exécuteurs testamentaires d'Agnès, Robert Poitevin, médecin des rois Charles VII et Louis XI. Nous devons signaler surtout dans cette livraison des lettres d'Étienne Bernard, maire de Dijon, sur l'assemblée des États généraux de la ligue en 1593. Ét. Bernard, qui avait joué un rôle important aux États de Blois en 1588, comme député du tiers-état du bailliage de Dijon, figurait en la même qualité dans l'Assemblée convoquée à Paris par les ligueurs en 1593. La correspondance qu'il entretint alors avec ses collègues de la municipalité de Dijon est publiée ici avec cinq autres lettres qui s'y rattachent, savoir : une du légat, une du duc de Mayenne et la dernière des échevins de Paris. Ces dix-neuf lettres contiennent le résumé de ce qui se passa dans cette célèbre assemblée. Elles ont été communiquées aux éditeurs par M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon.

Histoire du parlement de Flandre, par M. G. M. L. Pillot, conseiller à la cour d'appel de Douai. Douai, imprimerie et librairie d'Adam d'Aubers; Paris, librairie de Dumoulin, 1849-1850, 2 vol. in-8° de 387 et 504 pages. — Cet ouvrage embrasse toute l'histoire judiciaire du nord de la France, depuis les conquêtes de Louis XIV jusqu'à la révolution de 1789. Par un édit du mois de février 1686, Louis XIV érigea en parlement le conseil souverain qu'il avait institué à Tournai

en 1668. Après la prise de cette ville par les troupes d'Eugène et de Marlborough, en 1709, le parlement de Tournai fut transféré à Cambrai et ensuite à Douai, après la paix d'Utrecht, en 1713. Ce sont les annales de cette cour souveraine que M. Pillot retrace avec étendue, et non sans intérêt, en appuyant son récit sur des documents originaux et principalement sur un recueil de lettres patentes et d'édits récemment retrouvés dans les archives de la cour d'appel de Douai. L'auteur fait en même temps l'histoire des bailliages, présidiaux et autres juridictions inférieures qui ressortissaient au parlement de Flandre; il passe en revue les tribunaux d'Agimont, Avesnes, Bouchain, Cambrai, Cassel, Condé, Douai, Landrecies, Lille, Mariembourg, Maubeuge, Merville, Philippeville, le Quesnoy et Valenciennes, et, pour chacune de ces localités, son travail contient d'utiles renseignements sur le caractère et l'organisation des anciennes institutions judiciaires dont elles étaient le siége.

Mémoires de l'Institut national de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XVI, première partie; Paris, Imprimerie nationale, 1850, in-4°, de VIII-468 pages. — Cette première partie du tome XVI des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres est consacrée à l'histoire de cette Académie, pendant les années 1845-1848. Le volume s'ouvre par le compte rendu des modifications qui ont été faites, durant cette période, aux statuts généraux de l'Institut et à ceux de l'Académie des inscriptions en particulier. Les chapitres suivants traitent de l'organisation de l'École des chartes, de la décision prise pour la continuation du recueil des chartes et diplômes, des délibérations et arrêtés sur divers objets, des instructions et encouragements donnés aux voyageurs. On remarque surtout dans cette dernière partie de l'histoire de l'Académie un rapport sur les antiquités de Khorsabad et des instructions données pour l'exploration de la Cyrénaïque et du Sahara septentrional. Viennent ensuite des extraits des rapports semestriels du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions, et les textes des inscriptions et médailles composées par l'Académie de 1845 à 1848. Les inscriptions reproduites ici sont celles de la statue de M. le duc d'Orléans, élevée sur la place de l'hôtel de ville, à Saint-Omer, des deux tables de marbre de la fontaine du Rosoir, à Dijon, du monument élevé à Lille en commémoration du siége de 1792, du monument érigé à la mémoire du général Gobert, et du dépôt des cartes, plans et archives du ministère de la marine. On trouve plus loin l'analyse des diverses demandes adressées à l'Académie, des lectures faites dans son sein, le compte rendu sommaire des séances publiques, l'annonce des prix décernés et proposés, l'indication des changements arrivés dans la liste des membres. Les pages 163-250 sont remplies par les notices de M. Walckenaer, secrétaire perpétuel, sur la vie et les ouvrages de MM. Émeric-David, de Pastoret, Mionnet et Colebrooke. Dans une dernière subdivision du volume, intitulée : *Premier supplément au recueil des Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres*, on trouve 1° un rapport fait à l'Académie par le secrétaire perpétuel, au sujet de la publication des manuscrits inédits de Fréret, et en particulier de celui qui a pour titre : *Observations générales sur la géographie ancienne;* 2° le texte même de ce dernier ouvrage.

Notice historique sur les reliques de saint Antoine du Désert. Marseille, imprimerie de Marius Olive; Arles, librairie de Serre; Paris, librairie de Dumoulin, in-8°, de 142 pages. — Ce livre a pour objet l'examen d'une question de fait analogue à celle que M. Letronne a résolue avec tant d'érudition dans son mémoire sur le tombeau de saint Eutrope, à Saintes. On sait que, vers la fin du XVIe siècle, une dispute fameuse s'éleva entre les religieux du couvent de Saint-Antoine de Viennois et les

Bénédictins de l'abbaye de Mont-Majour d'Arles, sur la possession des reliques de saint Antoine du Désert. Le pape Innocent VIII se montra favorable aux prétentions des Antonins; mais les moines de Mont-Majour ne se tinrent pas pour battus; ils répétaient à leurs concitoyens :

> Viri Arelatenses,
> Quidquid dicant Viennenses,
> Habetis Antonium.

Avec l'appui de l'archevêque d'Arles et de députés spéciaux, nommés par les États de Provence, ils réclamèrent énergiquement auprès du saint-siége, et, par une bulle du 31 décembre 1495, le pape Alexandre VI, successeur d'Innocent VIII, leur donna définitivement gain de cause. Il fut dès lors reconnu que les ossements de saint Antoine reposaient dans l'église de Saint-Julien d'Arles, dépendant du monastère de Mont-Majour. La reine Claude de France, femme de François I[er], vint les visiter en 1515, et, deux ans plus tard, le pape Léon X envoya demander aux consuls d'Arles une parcelle de ces restes vénérés, qui, depuis cette époque jusqu'en 1789, continuèrent d'être l'objet de la dévotion des fidèles. En 1839, l'autorité diocésaine ayant fait procéder à la vérification des reliques déposées dans l'église de Saint-Julien d'Arles, une commission nommée par l'archevêque reconnut l'identité des ossements de saint Antoine avec ceux qui étaient conservés sous ce nom avant 1789. Mais le curé de la paroisse déclara qu'il avait des raisons graves pour douter de l'authenticité des ossements réputés jusque-là être ceux du patriarche des cénobites; il fit suspendre les opérations de la commission, et, sans attendre une décision supérieure, il fit descendre secrètement ces restes dans les caveaux de son église, et livra aux flammes comme objets de nulle valeur, les parchemins qui en attestaient l'origine et les antiques enveloppes qui les recouvraient. L'auteur de la notice ajoute qu'en 1845 le maire et le conseil municipal d'Arles, émus de la disparition d'un trésor confié, depuis un temps immémorial, à la garde des administrateurs de la cité, ont fait exhumer les reliques enfouies par le curé de Saint-Julien. Cette exhumation, faite en présence d'un médecin, constate que la tête et huit autres fragments du corps ont été reconnus conformes à un procès-verbal de visite de la châsse de saint Antoine, daté du 26 mai 1609, dont une expédition est déposée dans les archives de la ville. Tels sont les principaux faits exposés dans l'opuscule que nous annonçons. L'auteur demande que les ossements exhumés par ordre de l'autorité municipale de la ville d'Arles soient rendus à la vénération publique. C'est une question qu'il ne nous appartient pas d'examiner; mais nous croyons pouvoir dire qu'au point de vue historique, la notice nous paraît établir solidement la proposition suivante : le corps réputé être celui de saint Antoine fut apporté à Mont-Majour, en l'année 1290, quand les Bénédictins de cette abbaye quittèrent le prieuré de la Motte-Saint-Didier, et fut transféré, le 9 janvier 1490, de l'église abbatiale de Mont-Majour dans celle de Saint-Julien d'Arles où il a toujours reposé depuis cette époque.

Dactylologie et langage primitif restitués d'après les monuments. Paris, imprimerie de F. Didot; librairies de F. Didot, de Renouard et de Techener, 1850, in-4°, de IV-360-35 pages, avec 61 planches. — Le système imaginé par l'auteur de ce livre (M. J. Barrois), pour l'interprétation des monuments de l'antiquité, s'écarte complétement des idées reçues. Nous n'essayerons ni de le discuter ni de l'analyser ici. Nous devons nous borner à résumer quelques-unes des principales propositions exposées dans les prolégomènes et développées dans les vingt-sept chapitres dont se compose

l'ouvrage. L'organe de la voix ne s'est perfectionné chez l'homme que par degrés et n'a pris de valeur qu'après avoir fait alliance avec le langage du geste, compréhensible par lui-même. Le langage phonétique resta immuable partout et pour tous; les signes de la main en furent les interprètes jusqu'à l'édification de Babel : alors Dieu, divisant la langue, laissa s'établir un nombre infini de dialectes, qui, pour les hommes supérieurs, se rattachaient à la langue primitive comme à une mère commune. L'Assyrie, l'Égypte, l'Inde, la Chine, avaient un même idiome patriarcal qui resta «la norme» des prêtres de toute l'antiquité, des Mages aussi bien que des Druides. Cet idiome, c'est la langue «*prohellénique*» que l'auteur nomme ainsi parce qu'elle était «prédestinée» à devenir la langue des Hellènes. De là, selon lui, ces racines grecques répandues dans la linguistique des différents peuples. Le langage des doigts (la dactylologie) dérivé du langage patriarcal, vint aider celui-ci pour la transmission des idées. «Les signes dactylologiques, toujours les mêmes, reproduits par les monuments artistiques, depuis les Assyriens jusqu'au XVe siècle, embrassent l'immense période de plus de trois mille ans.» C'est donc à l'aide de ce qu'il appelle la linguistique prohellénique que M. Barrois entreprend d'expliquer les monuments de l'antiquité. «En Assyrie aussi bien qu'en Égypte on fit usage d'une graphie en harmonie avec le gigantesque des monuments publics. Cette graphie nous la nommons hiéroglyphique acrologique : on représentait l'image des objets les plus essentiels et leur *protophonie*, c'est-à-dire le son initial de leur dénomination comptait seul pour la graphie; on dessinait autant d'images qu'il y avait de signes phonétiques dans le mot à exprimer, lorsqu'on ne se contentait pas du sigle simple.» Cette langue s'adressait aux intelligences exercées... Ce n'est point par le vulgaire, par les parias de la pensée que devaient être lues les inscriptions dactylologiques; la diversité des idiomes, que l'auteur appelle ailleurs «des patois babéliques» élevait un obstacle insurmontable..... Appliquant ce système à la lecture des inscriptions de l'antique Égypte, l'auteur dit : «Le texte d'Apulée autorise à considérer les hiéroglyphes comme une écriture en sigles; d'où il suit que, pour la comprendre, lorsque toutes les lettres ne sont pas exprimées, il faut suppléer ce qui manque. En l'absence des lettres, les hiéroglyphes employaient la protophonie; un objet physique ou un acte matériel fournissait le sigle qui caractérisait l'expression intellectuelle que la peinture ne pouvait faire connaître..... pour parvenir à l'explication des inscriptions, la difficulté consiste à connaître avec exactitude le nom grec des objets représentés, puis, par l'application du procédé acrologique, on voit arriver la phrase que l'articulation des sigles concourt à exprimer (p. 103 et 104).» Grâce à ce procédé la lecture des hiéroglyphes est pour l'auteur aussi simple que facile. «Elle ne réclame désormais qu'une intelligence égale à celle de l'enfant qui se familiarise avec l'*a b c* (p. 6). Les inscriptions de l'obélisque de Louqsor, pour citer un exemple, ne doivent pas être traduites *idéologiquement* comme on l'a fait jusqu'ici. M. Barrois y lit *graphiquement* dans la langue des patriarches, c'est-à-dire en grec, «l'illustre nom de Sésostris resplendissant aux places d'honneur sur les quatre faces du monolithe, accompagné des épithètes : Clément, victorieux, roi légitime, débonnaire, heureux et affable.» (P. 105 et pl. XLI.) On trouve comme appendice, à la fin du volume, une *lexéologie* grecque pour l'intelligence des sigles antiques. Il ne serait pas équitable de juger sur un aperçu aussi incomplet un ouvrage qui est certainement le fruit d'un travail immense. Le système que l'auteur expose pourra n'avoir pas, aux yeux de tous les archéologues, l'importance qu'il lui attribue; mais personne ne refusera à son livre l'attention qui s'attache aux œuvres consciencieuses et désintéressées.

Histoire de la cathédrale de Poitiers, par M. l'abbé Aubert, chanoine titulaire de Poitiers, historiographe du diocèse, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, etc. Imprimerie de Dupré, à Poitiers; librairies de Derache, de Didron et de Dumoulin, à Paris; 2 volumes in-8°, de VII-478 et 614 pages. — De tous les ouvrages qui ont été consacrés depuis quelques années à la description et à l'histoire spéciale d'un monument religieux, il n'en est aucun peut-être qui suppose d'aussi patientes recherches que celui-ci. M. l'abbé Aubert nous paraît avoir complétement réussi à venger la belle église de Poitiers de l'oubli des historiens et des archéologues. La première partie de son livre traite de l'ancienne cathédrale de Poitiers, depuis le III° siècle jusqu'à la seconde moitié du XII°; la seconde et la troisième partie contiennent une description très-développée de l'édifice actuel, construit de 1162 à 1199, sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre, et d'Éléonore d'Aquitaine; la quatrième partie, qui remplit tout le second volume, renferme l'histoire des modifications que cette église a subies, et des événements qui s'y sont accomplis depuis le XIII° siècle jusqu'à nos jours.

Illustration de l'ancienne imprimerie troyenne, 210 gravures sur bois des XV°, XVI°, XVII° et XVIII° siècles, publiées par V. L. Troyes, imprimerie de Baudon, librairie de Varlot; Paris, librairie de Dumoulin, 1850; tiré à 80 exemplaires numérotés. — Prix : 8 fr.

Histoire de la Gascogne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, dédiée à monseigneur l'archevêque d'Auch et à nos seigneurs les évêques de Bayonne, d'Aire, de Tarbes et du Puy, par l'abbé J. J. Monlezun, chanoine d'Auch. Tome V. Auch, imprimerie de Portes, librairie de Brun; Paris, librairie de Dumoulin, 1850, in-8° de 491 pages. — En annonçant dans notre cahier de février dernier (p. 123-126) les tomes Ier, II, III, IV et VI de l'Histoire de Gascogne, de M. l'abbé Monlezun, nous faisions remarquer que l'auteur avait fait paraître le tome VI, contenant les pièces justificatives, avant le cinquième volume, par lequel devait se compléter prochainement cette importante publication. Ce tome V, qui vient d'être mis en vente, offre tous les mérites que nous avons signalés dans les autres parties de l'ouvrage. Il continue l'Histoire de la Gascogne, depuis la fin du XV° siècle jusqu'à la réunion de cette province à la couronne (1607). Cette période, très-féconde en événements, est principalement remplie par le récit des troubles religieux de la Navarre, du Béarn et des comtés d'Armagnac, de Comminges et d'Astarac sous Louis XII, François Ier, Charles IX, Henri III et Henri IV. L'auteur annonce la prochaine publication d'un supplément qui contiendra l'histoire succincte de la Gascogne, depuis sa réunion à la couronne jusqu'en 1789, la biographie des évêques et des hommes célèbres de la province, avec des recherches sur l'origine des principaux pèlerinages et sur la destruction des temples protestants dans le pays. Ce supplément sera terminé par une nomenclature des lieux que Henri IV a visités et par un armorial de Gascogne.

Œuvres poétiques de Boileau Despréaux, avec une notice biographique et littéraire et des notes, par E. Géruzez, professeur agrégé à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de L. Hachette, 1850, 1 vol. in-12 de 319 pages.— Cette édition est destinée aux études, mais, par la justesse élégante de la notice qui la précède, la science variée et l'agrément des notes qui l'accompagnent, elle pourra intéresser d'autres encore que les disciples de nos écoles. De nombreux rapprochements avec l'antiquité et les littératures modernes, des explications philosophiques le plus souvent empruntées à l'histoire des anciens âges de notre langue, des appréciations

morales et littéraires où se concilient avec le culte des modèles et le respect de la tradition, l'indépendance du jugement : voilà ce qu'on trouvera surtout dans ce nouveau commentaire des poésies de Boileau. C'était aussi le caractère des éditions données précédemment par M. Géruzez, chez le même libraire, en 1843, 1847, 1848, 1849, des *Fables* de La Fontaine, du *Théâtre choisi* de Corneille, de Racine et de Voltaire. (Voyez plus haut, p. 584.)

De la démocratie en Amérique, par Alexis de Tocqueville, membre de l'Institut; treizième édition, revue, corrigée et augmentée d'un Examen comparatif de la démocratie aux États-Unis et en Suisse, et d'un Appendice. Saint-Denis, imprimerie de Prévot; Paris, librairie de Pagnerre, 1850, 2 vol. in-18, ensemble de 996 pages.

Études sur la collection des actes des Saints, par les RR. PP. jésuites bollandistes; précédées d'une Dissertation sur les anciennes collections hagiographiques, et suivies d'un Recueil de pièces inédites, par le R. P. dom Pitra, moine bénédictin de la congrégation de France. Paris, imprimerie de Bailly, librairie de Lecoffre, in-8° de 344 pages.

Histoire des protestants de France, depuis la réformation jusqu'au temps présent, par G. de Félice; Toulouse, imprimerie de Chauvin; à Paris, rue Tronchet, n° 2, 1850, in-8° de 652 pages.

Note sur un manuscrit de la bibliothèque de Dijon, désigné vulgairement sous le nom de *Bréviaire de saint Bernard;* par Ph. Guignard. Troyes, imprimerie de Bouquot, 1850, brochure in-8° de 16 pages, avec une planche. (Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Aube.)

Aperçu historique sur l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), par le docteur B...., Valogne, imprimerie et librairie de Carette-Bondessein; Paris, librairie de Dumoulin, 1850, brochure in-8° de 24 pages.

Monographie de Sainte-Marie d'Auch, histoire et description de cette cathédrale, par M. l'abbé Canéto, supérieur du petit séminaire d'Auch, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Auch, imprimerie de Foix, librairie de Brun; Paris, librairie de Dumoulin, 1850, in-8° de IX-389 pages, avec 4 planches.

Histoire de la ville d'Auch depuis les Romains jusqu'en 1789, avec plans, notes et pièces justificatives; ouvrage qui a obtenu une mention honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres au concours de 1847; par P. Lafforgue. — Cet ouvrage, dont la prochaine publication est annoncée par le libraire Brun, à Auch, formera 2 volumes in-8°.

Du Recueil des chartes mérovingiennes, formant la première partie de la collection des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, commencée, par ordre du Gouvernement, en 1762, et continuée, de nos jours, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Notice suivie de pièces mérovingiennes inédites, par H. L. Bordier. Paris, librairie de Dumoulin, 1850, in-8° de 64 pages. — L'auteur de cette Notice, M. Bordier, un des élèves les plus distingués de l'École des chartes, examine avec beaucoup de soin et d'érudition, dans la première partie de son travail, les deux volumes du Recueil des diplômes mérovingiens publiés, en 1843 et 1849, par M. Pardessus, et dont M. Paulin Paris a rendu compte dans le Journal des Savants (cahier de janvier 1850, p. 44-61). Tout en rendant justice au mérite réel de ce grand ouvrage, M. Bordier y signale des imperfections et des lacunes, et se plaint de ce que le nouvel éditeur des *Diplomata* a livré par là l'Académie des inscriptions à la sévérité de la critique allemande. M. George Waitz vient en effet de consacrer à l'analyse du second volume du Recueil des chartes mérovingiennes, deux articles

des *Nouvelles savantes* de Gœttingue (numéros des 18 et 20 avril 1850), dans lesquels il juge avec peu de faveur cette publication. Sans s'associer complétement aux reproches du savant allemand, l'auteur de la notice les trouve fondés en grande partie. Voici les principaux points sur lesquels porte sa critique : « M. Pardessus (nous citons M. Bordier) ne s'est nullement inquiété de manuscrits très-importants qui se trouvent hors de France, comme le *Codex aureus* de Trèves, qui contient les précieuses chartes de l'abbaye d'Epternach; il n'a pas consulté davantage des manuscrits qui sont en France; par exemple, il a réimprimé cinq pièces des VIe et VIIe siècles, tirées du Cartulaire de Saint-Bénigne de Dijon, et un plus grand nombre d'autres empruntées aux actes des évêques du Mans, d'après l'ancienne leçon de Pérard ou d'après celle de Mabillon, sans se soucier ni des manuscrits qui sont encore au Mans, ni de ceux qui sont à Dijon. A peine a-t-il vu ceux de Paris, sauf les manuscrits qui contiennent des documents législatifs et un certain nombre de chartes provenant des monastères de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés. M. Pardessus s'est borné à la réimpression des copies de Bréquigny, même pour des textes dont il y a eu, dans ces derniers temps, des éditions incomparablement meilleures. » M. Bordier cite pour exemple le testament de saint Remi, donné par M. Pardessus sur la leçon de Dom Marlot, sans s'occuper du texte que M. P. Varin avait établi d'après divers manuscrits dans ses *Archives administratives de Reims*. « Il en est de même, dit-il, pour les pièces du Cartulaire de Folquin, réimprimées d'après Bréquigny, tandis que M. Guérard en avait publié, sur les manuscrits mêmes, en 1840, une édition de beaucoup préférable. Quant à la recherche des documents nouveaux, le nouvel éditeur des *Diplomata* s'en est moins occupé encore que de l'épuration des textes déjà connus. Il ne s'en trouve qu'un seul dans son premier volume, un édit de Sigismond, de l'an 517, qu'il avait fait connaître, en 1839, dans le *Journal des Savants*, et le second volume en contient seulement cinq. » M. Bordier termine la première partie de son travail, en louant sans réserve les prolégomènes de M. Pardessus, et en faisant quelques observations critiques sur les tables qui terminent l'ouvrage. Parmi ces observations, nous croyons devoir citer celle-ci : « Une foule d'exemples démontrent que, depuis l'invasion germanique dans les Gaules jusqu'au XIIe siècle, les noms propres d'hommes ou de femmes terminés au nominatif par *a* s'allongeaient à tous les autres cas, et prenaient la forme *anæ* pour désinence. Cette particularité est constante, et il en résulte que, quand on rencontre dans un texte un des cas obliques en *ane*, comme *Adreberctane*, pour en signaler un emprunté à l'index de M. Pardessus, on ne doit pas se hâter d'en conclure que le nominatif soit *Adreberctana*. Recevoir dans une table ces formes allongées est aussi peu exact que si l'on admettait dans un lexique latin les mots *Ciceronis* et *Ciceronem*. » Dans la seconde partie de sa notice, M. Bordier s'est proposé de justifier les reproches qu'il adresse au nouvel éditeur des *Diplomata*. Il commence par donner dix exemples de textes inexactement publiés par M. Pardessus. Ces textes sont ceux des diplômes imprimés sous les nos 162, 186, 349, 322, 363, 514, 554, 562, 568 et 587; il y signale les variantes que fournissent les originaux conservés dans les bibliothèques de Paris ou des départements. L'auteur aborde ensuite le sujet principal de son opuscule, en s'occupant des textes omis dans la nouvelle édition des Chartes mérovingiennes. Ses recherches lui ont démontré qu'il existe encore en France un assez grand nombre de diplômes de la première race qui n'ont pas été recueillis par M. Pardessus; et, à l'appui, de cette assertion, il publie douze documents qui lui ont été fournis par les archives nationales ou par la Bibliothèque nationale. Voici la liste de ces pièces : 1. *Instrumentum donationis quo Aredius*

(Saint-Yrier) *et mater ejus Pelagia plurimas res in pago Lemovicino monasterio Vosidensi* (du Vigeois) *conferunt* (31 octobre 573); II. *Quomodo cenobium Fossatense a sancto Martino papa romano auctorisatum atque confirmatum sit in Cristi nomine. — Privilegium sancti pape de ecclesia Fossatensi* (24 avril 649); III. *Quomodo Clodoveus rex confirmavit scripta Romani pape et scripta duodecim episcoporum Gallie* (649-656); IV. *Quomodo Clotharius rex Francorum auctorizavit privilegium apostolici romani et scripta duodecim episcoporum de cenobio Fossatensi et cuncta que jam peracta erant poscente Blidegisilo dyacono* (656-664); V. *Epistola Clotharii regis ad Gerinum comitem de cenobio Fossatensi et de omnibus ad Varanam pertinentibus* (656-664); VI. *Childeberti imunitas Fossatensi monasterio concessa* (695-711); VII. *Preceptum Teoderici regis de Monasteriolo aliisque villis Vualdmaro, abbati Fossatensi, concessis* (2 mars 722); VIII. *Second Testament* de Wideradus ou Waré, abbé de Flavigny (722); IX. *Pippinus major domus mittit monasterio Flaviniacensi tabulas eburneas* (747-752); X. *Baio et Cylinia dant ecclesiæ Flaviniacensi Pulliniacum, Pruviniacum cum ecclesia S. Symphoriani et vinea Romerengia* (11 mai 749); XI. *Cylinia in augmentum præcedentis eleemosinæ dat in pago Duesmensi villas Puteolis, Optemariacum, Cleriacum* (16 juin 749); XII. *Arduguinus dat cœnobio Flaviniacensi omne quod habebat in pago Vavarensi* (748). La sixième et la septième de ces pièces avaient déjà été publiées par l'auteur dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XI, p. 56.

Peintures de l'église de Saint-Savin, département de la Vienne. Texte, par M. P. Mérimée; dessins, par M. Girard Séguin; lithographie en couleur, par M. Engelmann. Publié par ordre du roi et par les soins de M. le ministre de l'instruction publique. Imprimerie nationale. In-folio avec atlas. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

Traité élémentaire de numismatique générale, par J. Lefebvre. Abbeville, imprimerie et librairie de Jeunet, librairie de Grare. Paris, librairie de Derache, in-8° de 352 pages.

Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire. Nouvelle édition augmentée de fragments inédits de l'auteur, et annotée par plusieurs numismatistes et archéologues. Paris, librairie de Leleux, in-8°.

Recherches sur l'origine des journaux et esquisse historique sur Jean Loret, de Carentan, poëte et journaliste, par M. Pezet, Bayeux, in-8° de 72 pages.

BELGIQUE.

Les vraies chroniques jadis faites et rassemblées par vénérable homme et discret seigneur monseigneur Jehan le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége, retrouvées et publiées par M. L. Polain, conservateur des archives de l'État, à Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, etc. Mons, imprimerie d'Emm. Hoyois, 1850, in-8° de 27 pages et feuillets non numérotés. — On sait que Froissart, dans le prologue de son premier livre, nous apprend qu'il a «fondé et ordonné» son récit sur les chroniques composées par Jean le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége. Cette indication devait naturellement fixer l'attention des érudits et provoquer leurs recherches. Il était important de connaître la source à laquelle le principal historien du XIV° siècle reconnaissait avoir puisé une grande partie de ses récits. On avait donc exploré depuis longtemps les manuscrits des bibliothèques de l'Europe, dans l'espoir d'y retrouver l'ouvrage inédit de Jean le Bel; mais cette découverte, plusieurs fois annoncée, avait été jusqu'ici vainement attendue; on peut la regarder

aujourd'hui comme certaine, et c'est à M. Polain de Liége qu'en revient l'honneur. Ce savant archiviste, ayant examiné deux manuscrits de la bibliothèque de Belgique contenant une chronique inédite de Jean d'Outremeuse, écrivain Liégeois du XIVe siècle, remarqua un passage dans lequel cet auteur déclare avoir reproduit, pour le récit des événements postérieurs à l'année 1325, l'ouvrage de Jean le Bel, son compatriote et contemporain. Jean d'Outremeuse a conduit son travail jusqu'à l'année 1399; malheureusement, les manuscrits qu'on en a conservés sont incomplets. Le quatrième livre, emprunté probablement à Jean le Bel comme une grande partie des trois premiers, est depuis longtemps perdu; ainsi, du texte de Jean le Bel, transcrit par d'Outremeuse, M. Polain n'a retrouvé et ne publie que ce qui se rapporte à la période comprise entre les années 1325 et 1340, et correspondant aux chapitres I-CXLVI du premier livre de Froissart. Le témoignage de d'Outremeuse ne permet pas de douter que ce texte n'appartienne réellement à Jean le Bel; toute incertitude disparaît, d'ailleurs, si on le compare avec celui de Froissart, qui s'est presque borné à les copier dans les cinquante premiers chapitres de ses chroniques. Les différences entre les deux textes ne sont sensibles, comme le remarque l'éditeur, qu'après le quatre-vingtième chapitre du premier livre de Froissart; elles le deviennent plus encore après le quatre-vingt-dix-huitième, à partir duquel le récit, chez ce dernier historien, prend des développements qu'on ne rencontre pas dans l'œuvre du chanoine de Liége. La publication des chroniques de Jean le Bel n'enrichira donc l'histoire d'aucun fait important, mais elle a le mérite de fixer l'opinion sur un point d'histoire littéraire digne d'intérêt. On sait maintenant ce que Froissart a emprunté à son devancier et ce qui lui appartient en propre. Le nom de Jean le Bel donne aussi plus d'autorité à la partie du récit qui embrasse les années 1325-1340, c'est-à-dire les règnes de Philippe de Valois et d'Édouard III. Froissart, en effet, ne peut être considéré comme contemporain des événements de cette époque; trop jeune alors « de sens et d'âge, » il ne pouvait choisir un meilleur garant que Jean le Bel, témoin de la plupart des faits et placé pour les bien juger. Le texte que fait connaître M. Polain peut, d'ailleurs, fournir d'utiles variantes à la nouvelle édition de Froissart que prépare M. Lacabane pour la société de l'histoire de France. Les soins donnés à cette intéressante publication méritent certainement des éloges; mais nous regrettons que M. Polain ait adopté pour son livre la forme d'un *fac-simile* d'édition gothique, et qu'il l'ait fait tirer à un petit nombre d'exemplaires qui ne sont pas dans le commerce. Nous aurions souhaité une publicité plus réelle pour ce document important, et pour le service que l'éditeur a rendu aux études historiques.

Histoire de Flandre. Bruxelles, imprimerie de Delevingne et Callewaert, librairie de Vandale; Paris, librairies de Roret, de Durand, de Dumoulin et de Techener. 1847-1850, 6 vol. in-8° de XLV-432, 631, 618, 540, 549 et 556 pages.— M. Kervyn de Lettenhove, auteur de ce livre, a choisi un sujet bien souvent traité; il a su le rajeunir par la variété des recherches, par la nouveauté d'un grand nombre de détails, et presque constamment par l'intérêt du récit. Son ouvrage, d'une étendue considérable, est le fruit d'un travail consciencieux et persévérant. M. de Lettenhove s'est donné la tâche de célébrer la puissance et la grandeur de la Flandre au moyen âge. Comme on devait s'y attendre, il considère un peu toutes choses au point de vue flamand, et parfois cette préoccupation l'entraîne peut-être à des appréciations hasardées. Pour citer un exemple, il ne pardonne guère à Philippe Auguste la victoire de Bouvines; et, sous l'impression de ce ressentiment, il prétend que ce prince « détestait les nobles et les chevaliers, parce qu'il ne comprenait

pas leur courage et ne pouvait souffrir tout ce qui lui rappelait la guerre. » Philippe le Bel, l'organisateur du pouvoir judiciaire en France, est, aux yeux du nouvel historien, « un tyran qui sapa toutes les institutions nationales. » On ne saurait sans doute justifier toute l'administration de Philippe le Bel ; mais son crime capital ne serait-il pas, pour M. de Lettenhove, d'avoir battu les Flamands à Mons en Pévèle ? Outre ces témoignages de partialité, on regrette aussi de rencontrer parfois, dans un livre si recommandable à tant d'égards, des inexactitudes sur des détails fort connus de notre histoire. Ainsi l'auteur affirme, sur la foi des documents les plus suspects, que Jeanne d'Arc était issue de parents nobles (t. IV, p. 244) ; ailleurs, il défigure, sous cette forme bizarre, « Poton de Sainte-Traille, » le nom d'un des capitaines français les plus renommés du XVe siècle (*ibid.*, p. 225). Mais nous n'insisterons pas sur ces taches légères, et nous nous bornerons à signaler, aux amis des études historiques, la nouvelle histoire de Flandre, comme une des plus complètes et des plus attachantes qui aient été écrites jusqu'ici. Après une introduction de XLV pages, le tome Ier s'ouvre par une étude sur l'histoire de la Flandre pendant les temps antérieurs au IXe siècle. Abordant ensuite plus spécialement son sujet, M. de Lettenhove traite, dans le reste du volume, des événements qui se sont accomplis en Flandre depuis le gouvernement des forestiers jusqu'à la mort de Guillaume de Normandie (1188). Cette date est considérée par l'auteur comme la fin de l'époque féodale. Le tome II continue le récit depuis l'avénement de Thierry d'Alsace jusqu'à la mort de Gui de Dampierre (1304) ; et le tome III, depuis le traité d'Athies jusqu'à la bataille de Roosebeke (1383) ; ces deux volumes embrassent toute l'époque communale. Les tomes IV et V, où se pressent les événements les plus importants, comprennent, de 1383 à 1500, l'époque de la domination des ducs de Bourgogne, depuis l'avénement du duc Philippe le Hardi jusqu'aux traités de Damme et de Cadzand. L'Histoire des règnes de Charles-Quint, de Philippe II, d'Albert et d'Isabelle et de Philippe IV en Flandre, occupent la plus grande partie du tome VI. Les derniers chapitres exposent avec moins de développements les faits qui se sont accomplis sous les règnes suivants jusqu'à la mort de l'empereur Léopold II (1792). L'ouvrage laisse à désirer une table des noms et des matières ; il est, d'ailleurs, accompagné de pièces justificatives, pour la plupart importantes, tirées des archives de Belgique et de France.

TABLE.

Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs (1er article de M. Patin)....... Page 577

Die unteritalischen Dialekte, etc. Des dialectes de l'Italie inférieure (1er article de M. Hase).. 588

Leibnitii animadversiones ad Cartesii principia philosophiæ, etc. (3e et dernier article de M. V. Cousin).................................. 590

Ordonnances des rois de France de la 3e race (1er article de M. Ch. Giraud)..... 611

Nouvelles littéraires.. 626

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1850.

Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois, *et sur les végétaux, les animaux, et les procédés agricoles, que l'on pourrait introduire avec avantage dans l'Europe occidentale et le Nord de l'Afrique,* suivies d'une analyse de la grande Encyclopédie agricole, appelée *Chéou-chi-thong-Khao,* par M. le baron Léon d'Hervey-Saint-Denys, membre de la Société asiatique de Paris, 1 vol. in-8° de 262 pages; Paris, 1850.

Voici un livre, qui vient bien à son temps. Le sujet est à la mode. Jamais peut-être on n'a fait chez nous, autant d'agriculture orale, et légale. De celle-ci je n'ai rien à en dire; *res sacra.* Quant à l'autre, il est d'autant plus permis d'en parler, que son but principal est, je crois, que l'on en parle. Je mets dans cette catégorie, celle que d'estimables savants font spéculativement dans leur cabinet, sans avoir besoin de s'astreindre aux minuties de la pratique; et encore, à des titres plus étonnants sans doute, celle que nous révèlent, par intervalles, ces Christophe Colomb de l'art rural, les inventeurs de végétaux géants, ou de fumier concentré en bouteilles, qui, pour peu de chose, vont enrichir infailliblement les cultivateurs. D'un côté il n'y a que la gloire, de l'autre le profit; mais, pour le public, l'issue est souvent à peu près pareille. Depuis les infortunes de l'Homme aux quarante écus, d'abord à demi ruiné en suivant les prescriptions agronomiques d'un illustre académicien, puis achevant de perdre le reste de son argent sur la foi d'un autre, qui lui promettait qu'avec une avance de 4000 francs, il allait se faire 4000 livres de rente en artichaux, on a vu perpétuellement les mêmes assurances et les mêmes effets se reproduire sous mille formes, avec une recrudescence toujours nouvelle. Est-ce à dire que les savants ont juré la perte des praticiens? Non sans doute. Ils prétendent, ils peuvent effectivement, leur fournir des notions infiniment utiles, sur la nature du sol et des engrais propres à le féconder; sur l'organisation des animaux et des végétaux; sur la composition chimique des produits qu'ils donnent, et du

mode d'alimentation le plus convenable pour en accroître la quantité et la qualité. Le mal est, que ces découvertes ne s'obtiennent que progressivement, l'une après l'autre; et que chacune, au moment où elle s'annonce, est présentée, presque toujours, comme une panacée absolue, infaillible, universelle; toutes choses qui ne tardent pas à être contestées, et démenties par des recherches ultérieures, dans ce qu'elles avaient d'exclusif. Par exemple : les agronomes avaient cru, à peu près généralement, que la fertilité des terres dépend surtout de ce composé complexe, et peu étudié, que l'on appelle vulgairement le terreau, ou l'humus. L'intérêt qu'excitent aujourd'hui, dans le public, les problèmes agricoles, attire sur ce sujet l'attention d'un chimiste justement célèbre, qui n'a, peut-être, jamais cultivé un pouce de terre. L'analyse comparée des végétaux lui apprend qu'ils contiennent tous, en forte proportion, les mêmes éléments qui existent gazeux dans l'atmosphère; éléments qu'ils ont dû s'approprier par l'action de la vie. Il les y voit constamment associés à des substances minérales, constituées sous forme de sels, tant solubles qu'insolubles, lesquels concourent à l'assimilation des gaz, la favorisent, et sont même indispensables pour l'existence du végétal. Maintenant, lorsque ce dernier entre dans l'alimentation des animaux, il y porte les éléments constitutifs des os, du sang, de la chair, non-seulement réunis, mais déjà préparés, et groupés à peu près comme ils doivent l'être pour passer dans l'organisation animale, qui n'a plus qu'à se les répartir et se les rendre propres, par une dernière élaboration. D'après cela, ce que nous avons à faire paraît bien facile. Puisque la source des principes gazeux se présente naturellement indéfinie et inépuisable dans l'atmosphère, il ne nous reste évidemment qu'à fournir aux plantes, en abondance, ces sels minéraux qui les complètent, et qui excitent leur action absorbante. Elles n'ont pas besoin d'autre chose. Avec des sels, vos greniers vont rompre. Voilà tout le mystère de la fertilisation et de l'engraissement révélé. L'humus n'est qu'un accessoire : c'est, à la vérité, un réservoir, d'où la plante pourra extraire un utile approvisionnement d'acide carbonique, si elle est convenablement excitée; mais c'est surtout un espace libre et meuble où elle pourra s'étendre, et mettre en réserve les principes ultérieurement nécessaires à son développement. Tel est, en abrégé, le brillant système, qu'un des expérimentateurs les plus distingués de notre époque, annonce aux cultivateurs. Celui-ci ayant parlé, et recueilli les applaudissements qu'obtient toujours une doctrine savante, qui semble trancher une grande question naturelle, il se présente d'autres chimistes, pareillement habiles, et qui ont vu aussi de plus près les pratiques agricoles. Alors, nous voilà loin de compte! A leurs

yeux, les sels minéraux, et l'humus, ont bien quelque utilité. Mais le principe fertilisant fondamental, universel, c'est l'azote; et la valeur relative des engrais doit se mesurer par les quantités absolues qu'ils en contiennent, combinées, du moins on le suppose; avec leur aptitude à le fournir. Ainsi, une simple table numérique, calculée sur leur dosage en azote, exprimera leurs rapports d'efficacité. C'est donc à se procurer ce principe, et à le fixer, qu'il faut que l'on s'applique; tout dépend de là. Prenez seulement garde d'en trop mettre; vos blés verseraient. Ceci donne à la question une tout autre face. Que faut-il croire? Voilà les esprits suspendus et incertains, entre ces deux graves autorités. Une Académie de département, plus rapprochée que d'autres des idées pratiques, celle de Rouen, propose la discussion comparative des deux doctrines, pour sujet de prix, et reçoit un mémoire qu'elle couronne. L'auteur est encore un habile chimiste, moins célèbre peut-être que les précédents, mais aussi plus libre, n'étant personnellement engagé dans aucun système. Des analyses précises, consciencieuses, lui font voir que l'une et l'autre opinion est juste, quant à la cause particulière de fertilité qu'elle signale; mais que chacune est inexacte dans ce qu'elle a d'absolu et d'exclusif. De sorte que l'azote, les sels, et l'humus, concourent simultanément à l'efficacité de la production, par des réactions mutuelles extrêmement complexes, qu'il faudra suivre et apprécier soigneusement dans leurs détails, pour comprendre et prévoir l'effet total qui doit en résulter. En somme, la question que l'on croyait résolue, devra être reprise par de nouveaux travaux; et sa solution finale, semble devoir être beaucoup moins simple et moins prochaine qu'on ne l'avait espéré. La conclusion, pour vraie qu'elle paraît être, n'est pas flatteuse; et elle fera probablement moins de bruit, dans le monde scientifique, que n'en ont fait les systèmes exclusifs, dont elle découvre le côté vulnérable. Maintenant, comment s'étonner que l'homme des champs, le véritable cultivateur, ait l'oreille dure à ces préceptes contradictoires, et ne songe pas même à les essayer? En cela, il ne se montre pas inintelligent; il n'est que sage. L'expérience a dû lui apprendre, parfois bien rudement, que la conduite d'une exploitation agricole est essentiellement une entreprise financière, fort complexe et périlleuse. Pour y réussir, que dis-je, pour ne pas y trouver sa ruine, il lui faut, à la pratique de la culture, joindre toutes les qualités d'un commerçant : l'activité, l'ordre, l'économie; la connaissance des conditions de débit, favorables ou défavorables, dans les marchés qui sont à sa portée; la prévision des circonstances prochaines, qui feront hausser ou baisser les prix de telle ou telle denrée, pour en

étendre à propos la production, ou la restreindre. Enfin, il faut qu'il sache proportionner prudemment ses spéculations aux habitudes physiques et morales de la population dont il dispose, comme instruments de travail manuel. Il a bien assez de pourvoir à tant de choses, urgentes, certaines, nécessaires, sans se lancer dans des hasards théoriques. La science de cabinet ne connaît pas les exigences auxquelles il est soumis. Par exemple : en principe général, vous lui conseillez la culture en grand des racines, pour varier son assolement, accroître le nombre de ses bestiaux, et augmenter la masse de ses engrais. Tout cela serait, en effet, très-désirable. Mais, en lui supposant assez de capitaux disponibles, pour avancer les frais de main-d'œuvre considérables que ces cultures exigent, si la population environnante n'y est pas depuis longtemps accoutumée, et si elle n'a pas le sentiment du devoir qu'impose un engagement contracté, ce qui est aujourd'hui chose commune en France, le voilà gravement compromis. Que les ouvriers manquent une seule fois de venir sarcler ses champs au moment prescrit; qu'ils tardent de quelques jours à effectuer l'arrachage, toute la récolte sera en péril, et pourra être entièrement perdue; non-seulement celle-là, mais la suivante, si la saison se trouve trop avancée pour les labours ou les semailles, qui doivent succéder. Dans de telles circonstances, le cultivateur prudent tâchera de se rendre, le plus possible, indépendant des bras auxiliaires. Il fera des céréales et des prairies artificielles, qui ne demandent que des labours exécutables par des chevaux. Alors le théoricien revient à la charge. Au moins abjurez vos routines. Couvrez votre terre de récoltes perpétuelles; ne la laissez jamais inutile; renoncez à l'improductive jachère. C'est fort bien dit. Mais, sans jachères partielles, à quoi occupera-t-on les attelages, entre les intervalles des récoltes? Et cependant il faudra toujours les nourrir, pour qu'ils soient prêts à les rentrer vite et sans retards, en leur temps. Toutes ces nécessités se tiennent comme les fils d'une toile, qu'il faut craindre de déchirer. Croira-t-on pour cela que je veuille blâmer, ou déconsidérer, les recherches purement scientifiques et spéculatives, qui s'appliquent à l'agriculture? J'en suis fort loin. Je les regarde, au contraire, comme pouvant, comme devant avoir, dans l'avenir, des conséquences très-importantes et très-utiles pour les applications. Mais je pense, et je suis fermement convaincu, que ces bons effets ne sauraient s'obtenir, par la transmission immédiate des vues théoriques, à la masse des agriculteurs. Il y aurait pour eux trop de péril à les suivre. Il faut qu'elles soient préalablement étudiées, essayées, et, si je l'ose dire, élaborées dans un milieu intermédiaire, d'où elles se propagent jusqu'à

eux, par le succès et par l'exemple, sans conseil. C'est ce que peuvent faire, avec autant de fruit que de plaisir, les propriétaires, non pas seulement riches, mais aisés, qui ont la sagesse ou le bonheur de passer une partie de l'année aux champs, dans leurs terres. Au lieu de s'y alanguir dans l'inutilité d'une vie oisive, qu'ils imitent les hautes classes de l'Angleterre, de l'Écosse, et le petit nombre d'hommes éclairés qui, chez nous, ont commencé d'entrer dans cette voie. Qu'ils se réservent l'exploitation d'une portion restreinte de leur domaine, où ils pourront essayer en petit, à peu de frais, les innovations les plus essentielles que la science propose. Dans ces conditions, une expérience isolée, qui échouera, leur portera peu de préjudice; et elle préviendra, pour d'autres, de graves mécomptes. En cas de succès, ils n'ont pas besoin de se mettre en peine, on se hâtera de les imiter. Le bien se propagera tout de suite, et rien que le bien. Si l'on va me dire que ceci est encore une utopie scientifique, on aura tort. Pendant dix-sept années, j'ai rempli de mon mieux cet office d'expérimentateur communal, au milieu d'une population laborieuse, dans un délicieux petit vallon qui m'appartenait. Je tâchais, pour ma réputation, de ne faire pas trop de méprises, et j'avais d'aussi beaux blés que personne. Les champs s'y parent encore des cultures que j'y ai importées; et, ce qui fut alors pour moi un amusement, me vaut aujourd'hui de bons souvenirs. On prend souvent beaucoup de peine pour obtenir moins [1].

[1] Je saisis avec empressement l'occasion de mentionner ici une excellente institution, qui est propre au département de la Seine-Inférieure, où elle réalise, avec tous les avantages désirables, cette transmission prudente de la théorie à la pratique agricole, dont je viens de signaler la nécessité. Dans la ville de Rouen, chef-lieu de ce département, il se fait à l'école municipale, un cours de chimie industrielle. Le professeur est M. Girardin, chimiste habile, et homme très-pratique. Le conseil général a chargé M. Girardin d'aller faire tous les ans, dans les chefs-lieux de canton, des conférences agricoles, qui sont publiques, et annoncées d'avance par des affiches. Les fermiers et les propriétaires, sont fort assidus à y venir, sachant qu'on ne leur apportera point de vaines théories, exprimées en termes scientifiques; mais qu'on leur présentera des faits certains, des expériences positives, et des méthodes sûres, appropriées à leurs besoins, à leurs intérêts, à leur mode local d'exploitation. M. Girardin leur expose, très-clairement et très-simplement, les principes raisonnés qui doivent diriger les opérations les plus importantes de la culture pratique: la disposition des étables, l'alimentation et l'entretien des bestiaux, la fabrication du cidre, la manipulation et l'emploi des engrais. Tout cela est dit, dans leur langage, avec les mots dont ils se servent. Il n'y intervient d'autre science que le bon sens, l'expérience, la discussion critique des pratiques vicieuses; la démonstration des bonnes, par le raisonnement et les résultats. M. Girardin demeure ainsi plusieurs jours dans chaque canton, accueilli avec empressement par les propriétaires, qui aiment sa personne, et font leur profit de ses conseils. Il visite, dans ses tournées, les prin-

Mais la vie des champs, même quand on l'a connue de bonne heure et qu'on en comprend le charme, ne convient pas à la jeunesse libre et riche. Son activité ne doit pas trop tôt s'y ensevelir. Alors, avant que l'heure d'en jouir soit venue, elle peut se préparer, fructueusement pour elle et pour les autres, à y remplir, dans toute son étendue, ce rôle de guide éclairé que la destinée lui réserve. L'étude, les lectures, les voyages, lui feront acquérir la connaissance des faits, des théories, des pratiques utiles, qu'elle se trouvera un jour en position de répandre. Même, avant qu'elle arrive à en faire des applications personnelles, les notions qu'elle aura ainsi recueillies, étant présentées aux théoriciens et à l'administration publique, comme propositions ou comme conseils, pourront déjà porter d'honorables fruits. Je sais bien que cette association des idées sérieuses et des faveurs de la fortune est difficile et rare, parmi notre jeunesse dorée. Mais il n'en est que plus à propos de la faire remarquer et d'y applaudir quand on la découvre. L'ouvrage de M. d'Hervey montre qu'elle n'est pas impossible; car l'auteur et le livre, sont précisément dans les conditions que je viens de signaler.

M. d'Hervey s'est déjà fait connaître au monde littéraire par une traduction très-facilement écrite, de l'ouvrage du duc de Rivas, sur la révolte de Naples, qui porta si soudainement, des derniers rangs, au premier de l'échelle sociale, ce singulier personnage appelé Mazaniello,

cipales fermes, y prend ses exemples, et fait même sous les yeux des cultivateurs, des expériences chimiques à leur portée, qui leur montrent avec évidence le bon aménagement, ou la déterioration, de leurs engrais; ce qui met la preuve au bout du précepte. M. Girardin s'aide aussi de figures imprimées, pour rendre sensibles les conditions de bonnes ou de mauvaises constructions, qu'il veut faire comprendre. Ces utiles conférences sont, quelque peu, oserais-je dire trop peu rétribuées, par une allocation spéciale que le conseil général a votée, et qui est indépendante du traitement affecté au cours de la ville. Enfin, M. Girardin jouit d'un beau laboratoire, entretenu aussi aux frais de la ville, pour effectuer les recherches d'application que son habileté lui suggère, ou qui lui sont demandées dans l'intérêt public, soit par le conseil municipal, soit par le conseil général. Voilà certes une administration qui entend judicieusement ses intérêts; et il n'y aurait qu'à souhaiter de voir se multiplier des institutions pareilles, si leur réussite n'était attachée à une condition, dont l'accomplissement est très-difficile; c'est de trouver des savants qui réunissent les qualités de M. Girardin. Or, sans cela il n'y faudrait pas penser. Car, dans ces matières, la fausse science est pire que l'ignorance; et l'on paye toujours trop cher, le mal qu'elle fait. Ici, le profit est tout clair. Depuis deux ans que les conférences de M. Girardin sont établies, plus de cinq cents cultivateurs ont rectifié leurs mauvaises pratiques d'aménagement des fumiers. Chaque localité réclame, longtemps d'avance, son tour de visite; et plusieurs sont déjà en instance, pour l'année prochaine. Le conseil général doit trouver l'affaire bonne. Il place là son argent, à un fort denier.

que ses folies et son orgueil en précipitèrent aussi vite qu'il y était monté. Notre temps nous a fait voir des péripéties de ce genre, aussi extravagantes et aussi rapides; mais l'identité des effets et du dénouement, la brutalité et la misère, ne laissent pas d'offrir un enseignement instructif. Aujourd'hui, M. d'Hervey se propose un but, je ne dirai pas plus sérieux, mais plus immédiatement utile, que des études de plusieurs années, dirigées dans des intentions toutes différentes, lui ont fait apercevoir et lui ont rendu accessible. Pourvu d'une forte éducation classique, et de connaissances générales peu communes, il s'était donné la tâche ardue de pénétrer dans les mystères de la langue chinoise, non par une fantaisie sans motif ou par une curiosité irréfléchie, mais d'après un sentiment très-judicieux, du vaste champ d'exploration qu'elle offre à un esprit investigateur. « Je savais, dit-il, que, parmi les idiomes « asiatiques, la langue chinoise est la plus riche de toutes, en monuments « écrits, et datés. J'étais impatient de lire ce que devait avoir produit de « remarquable et de spécial ce peuple extraordinaire, dont le développement et la civilisation ne sortirent jamais d'un cercle si exclusivement national, qu'on serait tenté de croire qu'il appartient à un autre « monde, en le voyant se suffire constamment à lui-même, et tirer de « son propre fonds toutes ses ressources, comme tous ses progrès. Je me « sentais vivement impressionné à l'idée d'une société, comprenant le « tiers au moins de la race humaine, encore intacte après quarante siècles d'existence; toujours une et toujours immuable, tandis qu'ailleurs les révolutions renversent les empires; développant progressivement son mode propre de civilisation, sa littérature et ses arts, sans « que chez elle la science produise l'orgueil, pour la mener ensuite à la « décadence; conservant seule enfin, entre toutes les nations de la terre, « son antique physionomie, grâce à des conditions de stabilité qui lui « sont propres; le respect des traditions, le culte des ancêtres, le soin de « s'isoler des autres peuples, l'autorité paternelle et toujours vénérée de « ses monarques..... L'histoire constate que les Chinois avaient découvert, plusieurs siècles avant nous, le papier, l'imprimerie, la poudre « à canon, les puits artésiens, l'éclairage au gaz, et tant d'autres détails « d'art aussi singuliers qu'utiles. Je pouvais donc naturellement supposer « qu'il y avait encore chez eux bien des inventions ignorées, d'un égal « intérêt, qui deviendraient pour nous autant de découvertes si l'on « parvenait à les mettre au jour. »

Après avoir suivi assidûment, pendant plusieurs années, le cours de M. Bazin, puis celui de M. Stanislas Julien, pour se rendre maître de la langue chinoise, M. d'Hervey reconnut, non sans étonnement, que,

dans cette mine de résultats pratiques, un des filons les plus riches, l'agriculture, avait été le moins exploré. « Cette omission, remarque « M. D'Hervey, semble au premier coup d'œil d'autant plus surprenante, « que les voyageurs et les missionnaires sont unanimes pour nous repré- « senter les Chinois, comme spécialement adonnés à l'art de tirer de la « terre, tout ce qu'elle peut produire. Le goût de l'agriculture, et sur- « tout de l'horticulture, est entré profondément dans leurs mœurs. On « comprend en effet que, dans un pays où la population est si agglo- « mérée, où la nourriture végétale est surtout en usage, les soins et « l'industrie de ceux qui l'habitent, se soient principalement appliqués « à perfectionner le plus important pour eux de tous les arts, celui qui « assure leur subsistance. Si l'observation, et par suite l'opinion géné- « rale, refusent aux Chinois le soin, et le désir, de pousser aussi loin que « nous les études purement spéculatives, personne ne leur conteste une « patience infatigable, et une attention qui va jusqu'à la minutie, dans « les travaux pratiques auxquels ils se livrent. On sait aussi leur respect « pour les enseignements de ceux qui les ont précédés dans la vie. Or, « dans une science comme l'agriculture, où l'expérience et l'observation « tiennent une place si importante, ne doit-il pas y avoir beaucoup à « puiser chez ce vieux peuple, où rien ne se perd? Pourquoi donc l'a- « t-on si peu étudié sous ce point de vue? » M. D'Hervey en trouve la cause dans la direction, glorieuse pour la France, mais presque exclusivement religieuse, historique, et littéraire, qui fut d'abord donnée aux études chinoises, lorsque, sous les auspices de Louis XIV, on entreprit de les aborder. Toute la piété, la science, et les efforts des missionnaires, pouvaient à peine suffire pour remplir ce cadre, que leur devoir, et l'esprit de leur temps, leur avaient assigné. Si dès lors, quelques-uns d'entre eux, nous ont transmis de précieux détails, sur des pratiques d'art ignorées en Europe, sur la fabrication du vernis, de la porcelaine, sur des plantes d'ornement ou d'utilité, ils ne l'ont pas fait, dans un dessein suivi, de compléter, ou d'étendre, les connaissances mécaniques et industrielles, qui comptaient pour peu de chose dans l'éclat de ce grand règne. Ils voulaient exciter l'attention des indifférents, satisfaire aux questions que leur adressait une curiosité bienveillante, et appeler ainsi l'intérêt sur leur mission. Plus tard, sous Louis XV, la gloire des armes, la poésie, l'art oratoire, firent place à l'esprit de discussion. Les sciences mathématiques, et la critique historique, prirent de l'importance. Le talent des missionnaires sut condescendre à ces nouveaux besoins. Peut-être, sans le zèle ardent de Fréret pour les études savantes, Gaubil n'aurait jamais songé à se détourner quelques ins-

tants de ses devoirs pieux, pour nous communiquer tant de notions scientifiques et littéraires, sur l'astronomie, la chronologie, et les anciens documents de l'histoire chinoise. Les mémoires si nombreux et si instructifs, qu'Amiot écrivit ensuite, sur la littérature, les sciences, les arts, et les usages de la Chine, étaient sans doute aussi, dans sa pensée, un moyen permis, un louable artifice, pour montrer à l'Europe l'utilité, même temporelle et mondaine, de l'œuvre religieuse, à laquelle lui, et les autres pères de son ordre, s'étaient consacrés. Que n'aurait-on pas obtenu de pareils hommes, si l'on avait su les consulter, et si l'on pouvait le faire encore aujourd'hui! Mais l'époque vengeresse de 1793 arriva; et le fil de ces relations, à la fois pieuses et savantes, fut tranché pour toujours. Amiot mourut en 1794. Les avantages que ces communications lointaines pouvaient avoir, pour les intérêts et la gloire de la France, n'échappèrent point à l'œil clairvoyant de l'empereur Napoléon. L'étude de la langue chinoise reçut de lui une première impulsion, et un instrument qui avait manqué jusqu'alors aux Européens. Mais les esprits étaient encore trop émus, et trop occupés ailleurs, pour y revenir si vite. Ils étaient repoussés par l'étrangeté du sujet, et découragés par l'excessive difficulté des applications. Enfin, vers 1811, l'intelligence étendue, vive, et puissante, de Rémusat, lui fit concevoir le hardi projet de rétablir ces études abandonnées. Par la seule force de son esprit, presque sans secours, il réussit à les faire revivre, à les remettre en honneur, à préparer leurs progrès. Après lui, elles n'ont plus cessé d'être cultivées et de s'accroître. Aujourd'hui, le génie philologique de M. Stanislas Julien les a régularisées, facilitées, agrandies, et les a portées à un degré inespéré de sûreté méthodique. Le travail persévérant de M. Bazin, son disciple, l'a fructueusement secondé dans cette tâche littéraire. D'après les indications qui ont été fournies par la vaste érudition de M. Stanislas Julien, presque tous les documents originaux de la science et de la littérature chinoise, ont été apportés à Paris, où ils sont devenus accessibles à tous les esprits cultivés, qui ont assez de courage pour se mettre en état de les comprendre. On a déjà extrait de là un grand nombre de documents importants pour les sciences, comme pour l'histoire; et c'est encore dans ces sources nouvellement ouvertes, que M. d'Hervey a puisé les matériaux de son livre.

Pour voir clairement ce qu'il a pu, et ce qu'il a voulu faire, il faut d'abord remarquer avec lui que les Chinois n'ont pas, et ne sauraient avoir, de grandes exploitations rurales, ni, par conséquent, de grande culture, en prenant cette expression dans le sens qu'on lui donne chez nous autres Européens. Dans la Chine actuelle, la propriété est trop

divisée, trop morcelée, et la population trop nombreuse, pour que cela soit praticable. De là une excessive rareté de bétail, et la nécessité à peu près générale de la culture à bras, à laquelle l'industrie patiente et exercée des Chinois, donne tous les caractères d'une horticulture minutieuse. C'est donc sous ce point de vue de détail, qu'il faut, dit M. d'Hervey, étudier surtout leurs procédés, leurs produits, et leurs pratiques séculaires. Nous y trouverons tout ce que le temps, et la continuelle imminence du besoin, ont pu leur apprendre de profitable, sur la fabrication diverse et la manipulation des engrais, tant naturels qu'artificiels; sur les nombreuses variétés de plantes potagères, de légumes, de fruits, de racines, de végétaux alimentaires, d'arbres, d'arbustes, qu'ils ont obtenues naturellement ou qu'ils sont parvenus à produire; et auxquelles ils ont découvert d'utiles usages, dans la vie habituelle, dans l'industrie, l'hygiène, ou la culture d'ornement. Mais, pour faire de tout cela une application raisonnée, il faut préalablement déterminer les caractères météorologiques du climat où ces cultures se pratiquent, afin de voir quels sont ceux de notre Europe où nous pourrions les transporter avec chance de succès. M. d'Hervey traite donc d'abord cette question climatologique, aussi bien qu'on peut le faire avec l'ensemble des données malheureusement trop rares, qui ont été jusqu'à présent recueillies sur l'intérieur de la Chine, par les missionnaires et les voyageurs. En rapprochant ces indications, des faits qui ont été constatés dans le nord de l'Afrique et dans les parties occidentales de l'Europe, par les physiciens, les naturalistes et les agronomes, il arrive à établir, avec une évidence, à mon avis irrécusable, que la partie méridionale de la Chine offre l'analogie de climat la plus intime avec l'Andalousie et l'Algérie; et, qu'en remontant à des latitudes plus hautes, il y a peu de végétaux cultivés dans le vaste empire chinois, qu'on ne pût introduire avec succès dans nos champs, ou dans nos jardins. Toute cette discussion est conduite avec une variété de connaissances, et une rectitude de jugement, qui est tout à fait scientifique; la vraie science n'étant autre chose que le bon sens appliqué aux faits[1].

M. d'Hervey passe alors en revue les diverses espèces de végétaux

[1] La question climatologique, traitée ici par M. d'Hervey, a été déjà étudiée sous un point de vue analogue, par Édouard Biot, dans deux écrits où il a réuni beaucoup de documents de fait, anciens et modernes, du même genre que ceux que M. d'Hervey a employés. Le premier intitulé *Note sur la température de la Chine*, a été annexé par M. Stanislas Julien au traité relatif à l'industrie de la soie, que ce savant philologue a extrait des grandes encyclopédies chinoises. Le second, plus étendu, est intitulé, *Recherches sur la température ancienne de la Chine*. Il est inséré

cultivés en Chine, le plus généralement et avec le plus d'avantages. Après avoir montré leurs qualités propres et l'utilité spéciale que chacun d'eux pourrait nous offrir, il indique les parties de la France, de l'Espagne, et de nos possessions d'Afrique, où l'on pourrait vraisemblablement les naturaliser. Il s'aide pour cela de tous les documents qu'il a pu trouver dans les ouvrages de nos missionnaires, dans les relations malheureusement trop superficielles de nos voyageurs, surtout dans les rapports circonstanciés et précis des hommes pratiques, envoyés pour ce but spécial, en Chine, par le gouvernement anglais. M. d'Hervey fait un rapprochement fort triste, de la persévérance intelligente avec laquelle ce gouvernement procède à la recherche des objets d'une utilité réelle, et notre légèreté à faire de grands frais, pour ne nous procurer à la hâte que des curiosités futiles, ou des inutilités littéraires. Mais je ne le suivrai pas sur ce terrain.

Un peuple aussi riche que les Chinois en documents écrits, ne peut manquer de posséder un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'agriculture, qui est pour lui le plus essentiel, comme aussi le plus honoré des arts. Il en possède en effet de toutes sortes, dont M. d'Hervey montre très-bien les buts divers, et les divers caractères d'utilité. Il y a d'abord beaucoup de recueils appelés *Pent-Tsao*, qui sont proprement des herbiers à l'usage des médecins, où les plantes employées dans leur pratique sont décrites, avec l'indication de leurs vertus curatives. Malheureusement, les figures annexées aux éditions chinoises, sont, le plus souvent, trop mauvaises pour nous faire reconnaître les individualités qu'elles représentent, et nous mettre en état de les identifier. Les noms chinois qui les désignent ne peuvent pas nous servir davantage, faute d'une synonymie établie; et les Européens qui ont composé des dictionnaires chinois, à Macao ou à Canton, paraîtraient ne pas avoir senti l'utilité d'un pareil travail, ou s'être estimés trop littérateurs pour l'entreprendre. Un bon jardinier botaniste y suffirait, étant sur les lieux. Outre ces recueils spéciaux, les traités généraux d'agriculture et d'horticulture abondent. Le catalogue de la bibliothèque impériale de Pékin en indique vingt-cinq, encore ne

dans le *Journal asiatique* de Paris, 3e série, 1840, page 530. L'auteur y rappelle tout ce qui est dit dans les anciens textes, sur les diverses espèces de végétaux cultivés, sur les époques solaires auxquelles on rapporte les phases de leur culture, celles de l'exploitation des vers à soie, ainsi que l'apparition ou la disparition des oiseaux voyageurs. Il signale les mentions qui ont été faites de circonstances météorologiques extraordinaires, telles que pluies, sécheresses, et froids excessifs. L'ensemble de ces documents assigne à la portion alors habitée de la Chine, un état climatologique absolu, qui, entre les mêmes parallèles terrestres, se trouve être encore le même aujourd'hui.

comprend-il que les plus importants. Dans le nombre, sont deux vastes encyclopédies dont nous possédons à Paris des exemplaires, et qui embrassent toutes les parties de l'agriculture, ainsi que de l'horticulture chinoises. On y a rassemblé, tout ce que l'expérience de tant de siècles a pu apprendre sur ces objets. Le premier de ces traités date de l'année 1607. Il se compose de soixante kiven, ou livres. L'auteur était un lettré célèbre, qui avait rempli pendant longtemps des emplois supérieurs à la cour de Pékin, et qui avait vécu dans l'intimité du savant missionnaire jésuite Mathieu Ricci, auquel il a dû de pouvoir insérer dans son ouvrage beaucoup de détails sur les pompes hydrauliques, et sur les machines d'irrigation, empruntées à la science européenne. L'autre encyclopédie, d'une date plus récente, est encore plus étendue et plus complète. Elle a été publiée en 1739 par l'ordre, et sous les auspices, de l'empereur Kien-long. On l'appelle le Chéou-chî-thong-khao. C'est de là que M. Stanislas Julien a tiré le traité spécial sur la culture du mûrier, et l'éducation des vers à soie, qu'il a publié en 1837, et qui a été traduit presque aussitôt dans toutes les langues de l'Europe. Cela peut faire juger de l'importance que doit avoir l'ensemble. M. d'Hervey s'était résolument dévoué à la pénible tâche de traduire ce vaste ouvrage en totalité. Mais, quoique, dans l'état où s'est élevé maintenant chez nous l'enseignement du chinois, le fonds des idées, et l'interprétation générale du langage, n'offrissent pas de difficultés qu'on ne pût vaincre, il s'est trouvé bientôt arrêté par un obstacle du même genre, et plus ardu encore, que celui que je signalais tout à l'heure à l'occasion des *Pent-Tsao*. Car ici, la nature du sujet n'amène pas seulement des noms de plantes isolés; ces noms se trouvent engagés et enchevêtrés dans un tissu de détails techniques, dont la signification précise ne peut se deviner qu'au moyen d'un travail philologique très-difficile, lequel encore doit être, à chaque instant, guidé par la connaissance matérielle, ou le sentiment pratique, des objets décrits. M. d'Hervey n'a pas tardé à voir, qu'une pareille entreprise exigeait plus de temps, et de préparation, qu'il ne l'avait cru. C'est pourquoi, sans se décourager, sans y renoncer aucunement pour l'avenir, il l'a pour le moment restreinte à ce qu'elle avait d'accessible; et il s'est borné à donner l'analyse détaillée de chacun des soixante et dix-huit livres, qui composent l'ouvrage chinois. Il a fait là une œuvre laborieuse, qui sera déjà très-utile. En effet, par ce qu'on en peut ainsi voir, les huit sections entre lesquelles ces livres sont répartis, embrassent l'universalité des sujets qui constituent la science agricole; et chacun d'eux y est traité avec une généralité d'exposition, comme avec une richesse de faits pratiques, dont l'ensemble ne laisse rien à désirer. Ni l'Europe, ni l'Amérique, ces portions du globe occupées par les peuples

que nous appelons exclusivement civilisés, ne possèdent un traité d'agriculture qui approche de celui-là, pour l'étendue et la valeur. Le parallèle serait celui d'un géant à un nain. Eh bien! rien n'aurait été plus facile que d'en faire jouir notre France. Après la sensation qu'avait faite en 1837, la section relative à l'industrie de la soie, que M. Stanislas Julien avait traduite, on pouvait bien voir quelle importance il y aurait à connaître les autres. On n'avait qu'à les demander au même philologue; il les aurait mises de même à notre usage, et nous en jouirions aujourd'hui. J'entends toutefois, qu'on ne les lui aurait pas demandées à titre gratuit; car c'est, chez nous une coutume, aujourd'hui trop ordinaire, de réclamer à tout propos, les services particuliers des savants, comme une dette qui est suffisamment payée par quelque fumée de remercîment ministériel. Il fallait l'y attacher administrativement, comme à une grande œuvre utile au pays. Cela aurait mieux valu, que d'envoyer à grands frais en Chine, chercher des curiosités vulgaires, ou recueillir des patois. J'ajoute, comme Français, que cela eût été plus glorieux; et, en qualité de contribuable, que cela aurait coûté moins.

M. d'Hervey a déjà commencé de reprendre ce pénible travail, avec toute l'ardeur de la jeunesse, se confiant dans sa persévérance, et dans l'assistance de conseils bienveillants, qui n'ont jamais manqué à personne. Ce que j'ai dit du livre qu'il vient de publier, suffira pour en montrer le but, le plan, et le mérite propre. J'avais eu d'abord la pensée, de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des détails très-instructifs qu'on y trouve: entre autres, la comparaison de nos essais inconstants pour introduire chez nous l'arbre à thé, et les expériences habilement persévérantes, à la suite desquelles le Gouvernement anglais est parvenu à l'établir dans l'Inde, au pied de l'Himalaya; si judicieusement et si bien, que l'on commence à tirer de là du thé fabriqué, dont la bonne qualité a été reconnue, non-seulement par le commerce anglais, mais par les populations indigènes, qui l'achètent avec empressement, pour l'aller revendre au Thibet, et dans la Tartarie chinoise. Ceci peut être, pour la Chine, le présage d'une grande révolution commerciale, dans un temps peu éloigné. Mais je n'ai pas prétendu remplacer le livre de M. d'Hervey; je ne voulais que donner le désir de le lire; et je m'estimerai suffisamment heureux, si j'y ai réussi. L'âge, le nom et la position sociale de l'auteur rendent de pareils travaux particulièrement dignes d'attention. Il n'est pas inopportun de faire remarquer, que l'on commence à voir se produire chez nous, un nombre inusité d'exemples analogues, dans les diverses parties des sciences, et des lettres savantes. Si ce mouvement intellectuel des classes riches, se propage et persiste,

il deviendra peut être l'unique moyen qui reste, pour compenser l'abandon des classes professionnelles, qui ont presque seules cultivé ces études jusqu'à ce jour, et qui trouvent aujourd'hui tant de motifs de les quitter. **J. B. BIOT.**

Ueber das Erechtheum auf der Acropolis von Athen, I[ste] und II[te] Abhandlungen, von Fr. Thiersch.

Sur l'Érechthéum de l'Acropole d'Athènes, deux dissertations de Fr. Thiersch (extraites du recueil des *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Munich*, t. V et VI).

PREMIER ARTICLE.

Entre tous les monuments qui nous restent de l'antiquité grecque, il n'en est aucun qui ait excité au même degré l'intérêt des savants et des artistes, que l'*Érechthéion* ou le *temple de Minerve Poliade*, sur l'*Acropole* d'Athènes. Cet intérêt s'explique, indépendamment du haut mérite d'art qui distingue ce monument, par la nature même de l'édifice, dont le plan présente des dispositions encore sans exemple et des difficultés restées jusqu'ici sans solution. A tous ces motifs qui le recommandent si puissamment à l'étude des antiquaires, se joint encore une circonstance qui n'est pas moins particulière à cet édifice, entre tous ceux que nous connaissons de l'antiquité grecque. C'est de l'achèvement de sa construction, dans certaines parties de son ordonnance, qu'il était traité dans une belle et longue inscription grecque, gravée sur table de marbre, en la 4ᵉ année de la xcıııᵉ olympiade, la 23ᵉ de la guerre du Péloponnèse, 409 avant notre ère; laquelle inscription, trouvée vers le milieu du siècle dernier dans les ruines de l'*Acropole*, et transportée alors en Angleterre, où elle se voit aujourd'hui au *Musée britannique*, contient une foule de détails et de termes d'architecture grecque, qui en font le document original, concernant l'histoire de cet art, le plus authentique et le plus précieux que nous possédions. Le mérite de ce document inestimable s'est encore accru de nos jours par la découverte, opérée le 10 octobre 1836, dans la *Pinacothèque* des *Propylées*, de cinq autres inscriptions ou fragments d'inscriptions gravés pareillement sur tables de marbre et appartenant au même ensemble d'actes publics, relatifs à l'achèvement du même édifice, à une époque postérieure d'une ou de deux années, où il se

trouvait conséquemment dans un état de construction plus avancé. La découverte de ces précieuses inscriptions techniques coïncidait avec les travaux de déblayement et de réparation entrepris sur le site même de l'*Érechthéion*, pour en extraire les ruines qui l'encombraient, en retrouver le sol antique, et en remettre en place ce qui subsistait encore des matériaux des murs et des colonnes; travaux qui datent de 1835 et qui ont continué presque jusqu'à nos jours; en sorte que l'on acquérait à la fois deux moyens nouveaux et puissants de mieux connaître cet édifice problématique, par des textes originaux qui concernaient son architecture, et par des fouilles qui exhumaient ses restes. Le moment semble donc arrivé de résoudre cette grande énigme qui avait échappé jusqu'ici à toutes les combinaisons de la science, à tous les efforts de la critique; et tel est en effet l'objet du travail du savant antiquaire de Munich, que je me propose de faire connaître à nos lecteurs, avec tout le soin dont je suis capable, comme avec tout l'intérêt qu'il mérite.

La première notion, tant soit peu digne de foi, que reçut l'Europe savante, concernant l'*Érechthéion*, fut celle que notre antiquaire français, Jacques Spon, consigna dans son *Voyage en Grèce*[1], vers l'année 1676. A cette époque, qui est celle où il visitait Athènes, le *temple double* dont il s'agit se reconnaissait à cette circonstance, justifiée par les mesures que donne le voyageur des deux parties de l'édifice, et par le *puits célèbre d'eau salée*, qui était la *mer Érechthéide*, *θάλασσα* Ἐρεχθηΐς, dont parlent les auteurs[2], mais que ne vit pas Spon lui-même, attendu qu'elle se trouvait dans une partie de l'édifice alors convertie en *harem* et occupée par des femmes. Spon remarqua aussi, au midi de l'*Érechthéion*, des *statues de femmes enclavées dans un mur*, qu'il eut tort de prendre pour les *trois Grâces* de Socrate[3], puisqu'elles formaient le portique méridional, vulgairement appelé le *portique des Caryatides*, mais désigné dans l'inscription attique sous son véritable nom, celui des *Koræ*, *Jeunes filles*, *ἐπὶ τῶν* Κόρων. Du reste, la description de Spon, réduite à quelques indications générales, est complétement insuffisante;

[1] *Voyage en Grèce*, t. II, p. 159-160 (éd. de Lyon, 1678, in-18). — [2] Pausan., I, xxvi, 6: *Ὕδωρ θαλάσσιον ἐν φρέατι*. Cf. Apollodor., III, xiv, 1: *θάλασσαν, ἣν νῦν* Ἐρεχθηΐδα *καλοῦσι*. — [3] Cette idée de Spon ne lui était sans doute pas particulière; elle appartenait, suivant toute apparence, aux savants d'Athènes du XVIIe siècle; du moins la trouve-t-on consignée en ces termes sur le plan dressé par l'ingénieur vénitien Vernada, à l'occasion du siége de 1687: « Altro tempio.... le mura del « quale sono sostenute da quatro statue di marmo quali rapresentano le gratie che « Socrate fece far vestire per burlarsi di quelli che le hanno rapresentate nude. » Fanelli, *Atene Attica*, p. 308.

et sans doute que l'état des bâtiments qui servaient alors d'habitation à un officier turc, et qui étaient entourés, comme il le dit, de *masures* et de *maisons de soldats de la garnison*, ne lui avait pas permis d'en voir et d'en apprendre plus qu'il n'en rapporte.

L'*Érechthéion* dut rester à peu près dans le même état, durant l'intervalle de presque un siècle qui s'écoula entre les temps de Spon et ceux de Stuart, si ce n'est que cet édifice, abandonné de ses hôtes turcs, se prêtait mieux à l'observation. Aussi, l'étude approfondie qu'en fit l'exact et savant architecte anglais [1] est-elle restée jusqu'à nos jours la base la plus solide de toutes les recherches dont l'*Érechthéion* a été l'objet; et comme, depuis l'époque de Stuart, la destruction s'est encore appesantie sur ce monument, par l'effet des projectiles de guerre dirigés contre l'*Acropole* durant la guerre de l'indépendance, dont l'*Érechthéion* eut surtout à souffrir dans son portique septentrional et dans sa façade du couchant, aujourd'hui détruite, les dessins et les mesures de l'architecte anglais ont acquis encore une valeur plus grande, en ce qu'ils nous tiennent lieu des parties de l'édifice qui n'existent plus. Mais Stuart avait trouvé l'édifice encombré à l'intérieur d'une telle masse de ruines, qu'il ne lui fut pas possible d'en sonder la profondeur et d'en reconnaître le plan. Ces ruines n'étaient pas seulement celles du temple grec; c'étaient encore celles de l'église byzantine; car on ne peut douter que l'*Érechthéion* n'ait servi d'église dans les siècles du moyen âge [2]. Le fragment de colonne *en vert antique* que le docteur Clarke en emporta [3], et qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de l'université de Cambridge, provenait indubitablement de cette construction byzantine; et je puis dire qu'à l'époque où je visitai moi-même l'*Acropole*, en 1838, les décombres encore entassées dans l'intérieur de l'*Érechthéion* m'offrirent *plusieurs fragments de colonnes* du même *marbre vert*, avec *trois* de *pavonazzeto*, qui, n'ayant pu, à aucun titre, faire partie de l'édifice hellénique, devaient nécessairement avoir appartenu à l'église chrétienne [4].

[1] *Antiquit. of Athens*, t. II, c. II, p. 16-22, pl. I-XX (t. II, c. II de la trad. franç., p. 33-39, pl. XVIII-XXXIV); il faut y joindre les observations du nouvel éditeur, dans la traduction allemande, *die Alterthümer von Athen* (Darmstadt, 1829, 8°) t. I, Th. II, c. II, p. 470-533. — [2] M. Pittakis dit que l'*Érechthéion* a servi d'église en 1220, *Antiquit. d'Athènes*, p. 396; mais il ne donne aucune preuve à l'appui de cette assertion, qui, par elle-même, me paraîtrait de nulle valeur. — [3] Dr E. D. Clarke's, *Travels*, P. II, 3, p. 496; voy. aussi ses *Greek marbles*, 17, p. 39. — [4] Le doute que paraît conserver le nouvel éditeur allemand, t. I, Th. II, c. II, 37), p. 521, au sujet de ces colonnes de *marbre vert*, n'est réellement pas fondé, et j'en fais l'observation, parce que M. Thiersch lui-même ne semble pas encore convaincu que l'*Érechthéion* ait

L'état dans lequel Stuart avait laissé l'*Érechthéion*, vers la moitié du siècle dernier, n'avait éprouvé, jusqu'au commencement de celui-ci, presque aucun changement. Aussi, les dessins qu'en exécuta, vers 1819, un autre architecte anglais, H. W. Inwood, et qui nous le montrent tel qu'il se trouvait à cette époque, si peu de temps avant la guerre de l'indépendance[1], ces dessins ne diffèrent-ils de ceux de Stuart dans aucun point essentiel et n'y ajoutent-ils aucun élément important. Cependant l'*Érechthéion* avait déjà éprouvé, par la main de lord Elgin, deux pertes bien sensibles. L'ambassadeur anglais en avait enlevé l'une des colonnes d'angle de la façade principale, ainsi qu'une des statues des *Koræ* du portique méridional, que l'ambassadeur français, le comte de Choiseul-Gouffier, s'était borné à faire mouler. Il est vrai que, par forme de compensation, la fortune a fait retrouver, dans les fouilles opérées récemment sur l'*Acropole*, une autre de ces statues qui manquait dès avant l'époque de Stuart, et qu'on avait cru reconnaître à Rome dans une figure d'une disposition à peu près semblable et d'un style analogue, qui fut longtemps dans la collection Mattei, et qui se voit maintenant au Vatican[2]. Mais c'est dans le cours de la dernière guerre, à partir du siége de l'*Acropole*, en 1821, que l'*Érechthéion* eut le plus à souffrir, dans plusieurs de ses parties, qui avaient jusqu'alors résisté aux effets de la vétusté et aux atteintes de la barbarie. La façade occidentale, soutenue de quatre colonnes ioniques, engagées dans un mur percé de trois fenêtres, fut presque entièrement détruite. De ces quatre colonnes, deux furent abattues par des boulets, avec le mur d'entre-colonnement et avec les trois fenêtres, pendant le siége de 1826[3]. Le portique septentrional, qui servait encore de magasin à poudre, au moyen d'un

été, dans les siècles du moyen âge, une église byzantine, bien qu'il signale plusieurs circonstances qui viennent à l'appui de cette opinion. Je ne parle pas de l'idée de l'architecte anglais Inwood, qui regardait la colonne de *marbre vert*, trouvée dans l'*Érechthéion* par le Dr Clarke, comme un élément du temple antique, et qui se fondait sur cette colonne pour son essai de restauration, où il introduisait, à l'intérieur de la *cella*, un rang de quatre colonnes; voy. son *Erechtheion at Athens, etc.*, p. 116, pl. II. Cette idée, bien qu'approuvée, à ce qu'il nous apprend, par M. Fauvel, ne comporte pas de discussion; et c'est à regret que je l'ai trouvée aussi dans la dissertation de K. Ott. Müller, *Minerv. Poliad. Sacr. et Æd. in Arce*, p. 24, 2). — [1] *The Erechtheion at Athens; Fragments of Athenian architecture and a few Remains in Attica, Megara and Epirus*, by H. W. Inwood, London, 1827, fol. — [2] Cette statue est encore regardée par le nouvel éditeur allemand de Stuart comme la *caryatide* qui manquait du temps de Stuart; voy. ce qu'il en dit, *Alterthüm. von Athen*, t. I, p. 490, 13). M. Forchammer partageait cette opinion; voy. ses *Hellenika*, I, § 2, p. 32-33. Elle avait été restaurée par Thorwaldsen. — [3] Pittakis, l'*Ancienne Athènes, etc.*, p. 404-405.

mur de clôture dans lequel se trouvaient enveloppées ses belles colonnes ioniques, s'écroula presque tout entier par suite d'un effroyable accident, dont l'impression régnait encore à Athènes, à l'époque où je visitais cette ville. Le général grec Gouras, qui s'était renfermé, en 1825, dans l'*Acropole*, et qui la défendait vaillamment contre les Turcs, avait cru mettre en sûreté sa femme et ses enfants avec d'autres personnes de sa famille, en les établissant sur le plafond en marbre de ce portique, dont il avait fait recouvrir le toit d'une grande quantité de terre, afin de les garantir contre les bombes que les batteries turques, placées sur la colline du *Musée*, faisaient pleuvoir de ce côté de l'*Acropole*. Mais la colonne de l'angle nord-ouest du portique ayant été abattue par un boulet, il en résulta la chute de plus de la moitié de cet édifice, dont l'entablement s'écroula tout entier sous le poids des terres, et ensevelit sous ses débris tous les infortunés qui y étaient réfugiés [1]. Lorsque M. Thiersch visita l'*Acropole* en 1832, près de sept ans après ce cruel événement, il nous apprend [2] qu'il trouva encore ce portique abîmé dans sa ruine, trois des six colonnes absolument détruites, et leurs débris gisant confusément avec des fragments d'architrave, de frise et de fronton, qui couvraient encore les cadavres des malheureuses victimes.

On a, depuis, essayé de réparer ce grand désastre en relevant les colonnes abattues et en remettant en place les morceaux d'entablement et les pièces du plafond qui subsistaient encore. Mais, dans l'intervalle qui s'écoula entre la guerre de l'indépendance et la constitution du nouveau royaume grec, dans cette période d'interrègne, où Athènes, rattachée à ce royaume par le traité d'Andrinople, était pourtant demeurée au pouvoir des Turcs, par suite des fausses combinaisons politiques du comte Capodistrias, la destruction, qui ne s'exerçait plus en grand comme par le fait de la guerre sur les monuments de l'*Acropole*, s'opérait en détail, d'une manière qu'on aurait peine à croire, si la chose n'était attestée par un témoin oculaire, aussi grave que M. Thiersch. Des équipages entiers de marins anglais, qui, du *Pirée* où ils abordaient, venaient faire une excursion à l'*Acropole*, s'amusaient à briser avec le marteau, à détacher avec le couteau, les ornements des marbres sculptés, pour emporter un souvenir ou un trophée d'Athènes; et ce qui restait encore en fragments épars sur le sol de ce portique du nord, modèle de la perfection de l'art grec, eût peut-être achevé de disparaître sous les atteintes chaque jour répétées de ces barbares de la civilisation, *die gebildeten Barbaren*, comme les appelle M. Thiersch, si un

[1] Pittakis, l'*Ancienne Athènes*, etc., p. 403-404. — [2] *Das Erechtheum*, etc., p. 5-6.

Grec zélé pour l'honneur de son pays, M. Pittakis, auquel il est juste de tenir compte de ce service rendu à l'antiquité, ne se fût emparé de ces ruines pour les défendre, avec toute l'énergie du patriotisme, contre cette destruction causée par des mains européennes, et n'eût intéressé les Turcs eux-mêmes à le soutenir dans cette lutte généreuse. M. Thiersch appuya de son crédit auprès du gouverneur turc, Chiamil Pacha, les efforts de M. Pittakis; et c'est peut-être à cette circonstance, à laquelle se rattachent aussi les noms de trois architectes, un Bavarois, M. Metzger, un Allemand du Holstein, M. Semper, et un Français, M. Goury, qu'est due la conservation de l'*Érechthéion*, dans ce que les siècles en avaient épargné.

A partir du moment où fut constitué le nouveau royaume grec, et où Athènes en fut déclarée la capitale, l'*Acropole*, qui, grâce encore au zèle de M. Pittakis, secondé par les architectes européens, avait cessé de servir de forteresse, occupée par l'autorité militaire, pour être considérée comme un sanctuaire de l'art et de l'antiquité, en tout temps accessible aux artistes de tous les pays, l'*Acropole*, disons-nous, devint le théâtre de fouilles et de travaux, qui avaient également pour but la restauration de ses anciens monuments. Il s'agissait, en ce qui concerne spécialement l'*Érechthéion*, de relever tous les membres de l'édifice qui gisaient sur le sol, et, à mesure que l'on procédait dans cette opération difficile, d'enlever les décombres qui couvraient, à une hauteur considérable, le sol de toutes ses parties. La suite de ces travaux, qui ont rétabli l'*Érechthéion* dans tout ce qui en subsistait encore, et qui en ont rendu à la lumière presque tout le sol antique, resté inconnu à Stuart et à ses successeurs, se trouve exposée dans les nombreux cahiers de l'*Éphéméride attique*, dont la publication, commencée en 1837, s'est continuée jusqu'en 1842[1]. A cette époque, le déblayement de l'*Érechthéion* avait été poussé à peu près jusqu'au point où il se trouve aujourd'hui; et son résultat avait servi de base au travail de M. Rangabé, publié, cette même année 1842, dans son savant recueil des *Antiquités helléniques*[2]. A cette époque aussi, venaient d'être découvertes les inscriptions dont il a été parlé au commencement de cet article, et qui ont tant ajouté

[1] *Ἐφημερὶς ἀρχαιολογικὴ ἀφορῶσα τὰς ἐντὸς τῆς Ἑλλάδος ἀνευρισκομένας ἀρχαιότητας, ἐκδιδομένη δὲ κατὰ βασιλικὴν διατάγην ὑπὸ τῆς ἀρχαιολογικῆς ἐπιτροπῆς*, Ἀθήνησι, 1837, 4°. Il faut joindre, à celles de ces *Notices* qui concernent l'*Érechthéion*, celles qui ont été publiées dans le *Kunstblatt*, 1835, n[os] 78 et suiv., et dans l'*Allgem. Zeitung*, Jul. 1835. — [2] *Antiquités helléniques, ou répertoire d'inscriptions et d'autres antiquités découvertes depuis l'affranchissement de la Grèce*, Athènes, 1842, 4°. Voyez, pour ce qui regarde l'*Érechthéion*, p. 70 et suiv.

à la connaissance que nous avions déjà de l'*Érechthéion* et à l'idée que nous pouvions nous en former, au moyen de documents originaux et contemporains, relatifs à l'achèvement de cet édifice. Publiées d'abord d'après un *fac-simile* lithographié dans l'*Éphéméride attique* [1], elles avaient été déjà, de la part de M. L. Ross, témoin de la découverte et directeur des fouilles qui la produisirent, l'objet d'un travail critique dans le *Kunstblatt* [2]. En les publiant de nouveau dans son recueil, M. Rangabé les a accompagnées d'un commentaire, qui en explique les expressions et en remplit la plupart des lacunes, d'une manière généralement très-docte et très-heureuse [3]. Ce travail du jeune et savant antiquaire athénien a été presque en totalité suivi par M. Thiersch, qui a reproduit, à la fin de son premier *Mémoire*, le *fac-simile* des nouvelles inscriptions attiques, et qui, dans le cours de ce *Mémoire* même, a joint ses observations à celles de M. Rangabé, pour contribuer à éclaircir encore le texte de ces précieux documents.

Je viens de rendre compte des principales vicissitudes à travers lesquelles a passé l'*Érechthéion* pour venir à notre connaissance, dans l'état où il se trouve aujourd'hui; et j'ai fait connaître les moyens à l'aide desquels nous pouvons compléter cette connaissance, en suppléant, au moyen du dessin guidé par la science, ce qui manque au monument, par le fait du temps et de la barbarie. Je n'ai plus qu'à indiquer les travaux dont il a été l'objet de la part des savants et des artistes, avant d'arriver à celui de M. Thiersch, qui est à la fois le plus récent et le plus complet. Mais, afin de mettre nos lecteurs à même d'apprécier la valeur de ces travaux, qui présentent tous l'*Érechthéion* sous une forme différente, j'ai besoin de donner une description générale de cet édifice, en y rapportant les principaux témoignages de l'antiquité classique qui le concernent.

L'*Érechthéion* occupait un petit plateau, situé au nord du *Parthénon*, près du bord septentrional de l'éminence de l'*Acropole*, et divisé en plusieurs terrasses; d'où résultait l'inégalité du niveau de plusieurs de ses parties : c'est là une première condition de son ordonnance, dont il faut nécessairement tenir compte dans tout essai de restauration. Le sol de cet édifice renfermait l'*olivier sacré*, que Minerve avait fait sortir du rocher, pour s'assurer la possession d'Athènes, dans sa dispute avec Neptune, ainsi que la *mer* ou *source d'eau salée*, que Neptune, dans la

[1] Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, etc., novemb. 1837, pl. 12, 13, p. 30-34. — [2] *Kunstblatt*, 1836, n°s 39, 40, 60. — [3] *Antiquités helléniques, etc.*, chap. III, n°s 56, 57, 58, 59, p. 45-85. Je dois citer encore le travail critique qu'elles ont fourni à M. Stephani, dans les *Annal. dell' Institut. archeolog.* t. XV, p. 286-327, tav. agg L.

même circonstance, avait fait jaillir du même rocher, en le frappant de son trident. C'étaient là deux objets consacrés par la tradition attique, auxquels s'attachait un culte immémorial, et dont la place, rendue immuable par le fait même de cette tradition et de ce culte, avait dû nécessairement aussi exercer une influence décisive sur la disposition de l'édifice. Il est constant, en effet, par des témoignages antiques dignes de foi, que cet *olivier*, première souche des oliviers de l'Attique, épargné même dans l'incendie du vieux temple, lors de la prise d'Athènes par Xerxès [1], continuait d'occuper, dans ce temple rebâti, son ancienne place [2], et qu'il fut connu sous les noms d'Ἀσlή [3] et de Πάγκυφος [4], jusque dans les siècles de la décadence grecque. L'existence de la *source salée*, de la mer *Érechthéide*, θάλασσα Ἐρεχθηΐς [5], n'est pas moins bien constatée pour les mêmes temps; en sorte que, sur ce double point, il ne saurait subsister le moindre doute.

A ces deux objets, qui avaient une si grande importance dans la religion attique, se joignaient des monuments qui avaient aussi leur place sur le site de l'*Érechthéion*, de manière à se trouver nécessairement compris dans son ordonnance; c'étaient le tombeau d'*Érechthée* ou *Érichthonius*, l'autochthone attique, dont le culte, confondu avec celui de Neptune, se rattachait pareillement à celui de Minerve [6], et le tombeau de *Cécrops* [7], le roi dont le souvenir était placé par la tradition à la tête de l'histoire attique. Le *monument d'Érechthée* devait se trouver près de la *source salée*, qui en avait pris son nom, *mer Érechthéide*, θάλασσα Ἐρεχθηΐς; et quant au *tombeau de Cécrops*, il est constant, par l'ancienne inscription attique, qu'il constituait une partie distincte de l'édifice, appelée *le Cécropion*, τὸ Κεκρόπιον; ce qui suppose que ce tombeau était entouré d'une enceinte; et il est certain aussi, d'après la même inscription, que la place qu'il occupait, dans l'ensemble de l'*Érechthéion*, se trouvait vers l'angle sud-ouest, près du *portique des Koræ*. Voilà donc

[1] Herodot., VIII, LV : *Ἐσlι ἐν τῇ Ἀκροπόλι ταύτῃ Ἐρεχθέος τοῦ γηγενέος ....νηὸς, ἐν τῷ ἐλαίη τε καὶ θάλασσα..... ταύτην ὤν τὴν ἐλαίην ἅμα τῷ ἄλλῳ ἱρῷ κατέλαβε ἐμπρησθῆναι.... Δευτέρῃ δὲ ἡμέρῃ ἀπὸ τῆς ἐμπρήσιος, Ἀθηναίων οἱ θύειν... κελευόμενοι, ὡς ἀνέβησαν ἐς τὸ ἱρὸν, ὥρων βλασlὸν ἐκ τοῦ σlελέχεος, κ. τ. λ.* — [2] Philochor., *apud* Dionys. Halic., *in Dinarch.*, t. V, p. 637, ed. Reisk. Cf. Philochor. *Fragment.*, p. 2 et 80, 129), ed. Siebel.; Apollod., III, XIV, 1; Plin., XXVI, XIV; Pausan., I, XXVII, 2. — [3] Hesych., *v.* Ἀσlή. — [4] Idem, *v.* Πάγκυφος. Cf. Meurs., *Lect. Attic.*, IV, 6. — [5] Herodot., VIII, LV; Apollod., III, XIV, 1; Pausan., I, XXVI, 6. — [6] Les témoignages antiques sur l'existence du tombeau d'Érechthée dans le *Temple de Minerve Poliade* sont ceux de Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, § III, p. 39, ed. Potter., et d'Arnobe, *adv. Gent.*, l. VI, c. VI. — [7] Antioch., *apud* Clem. Alex. *l. l.*, et *apud* Theodoret. *Therap.*, l. VIII, *Oper.*, t. IV, p. 908, ed. J. L. Schulz.

encore deux éléments matériels d'un culte essentiellement attique, auxquels avait dû être nécessairement subordonnée la disposition architectonique. Bâti dans de pareilles conditions de terrain et de culte, l'*Érechthéion* ne pouvait donc être un *temple*, conforme au type général de ce genre d'édifices, dont l'architecte fût libre de régler l'ordonnance, seulement d'après les principes de son art. C'était un édifice, d'une nature tout exceptionnelle, à raison des éléments fournis par la tradition, qui ne pouvaient manquer de lui assigner une forme particulière et un caractère distinct. Or c'est là une notion essentielle, dont il est impossible aussi de ne pas tenir compte dans tout projet de restauration de cet édifice, auquel ne sauraient s'appliquer les règles admises pour l'ordonnance des temples grecs, non plus que les exemples connus de ces sortes d'édifices.

Ce caractère particulier de l'*Érechthéion*, dérivé de la présence d'objets matériels et de traditions locales qui en faisaient le premier et le plus ancien sanctuaire de la religion attique, plutôt qu'un temple, dans l'acception ordinaire du mot, ce caractère se trouve indiqué dans la manière dont les anciens parlent de l'*Érechthéion;* et c'est encore là un point auquel on n'a peut-être pas fait suffisamment attention. Pausanias le désigne comme une *habitation*, *οἴκημα*, à laquelle s'appliquait la *dénomination d'Érechthéion*, Ἐρέχθειον *καλούμενον* [1]; et ce n'est certainement pas sans raison que cet écrivain se sert ici, pour désigner *l'ensemble de l'édifice*, du mot d'*habitation*, *οἴκημα*, au lieu de celui de *temple*, *ναός*. Mais il y a plus. Le plus ancien auteur qui nous ait conservé la mention de l'*Érechthéion*, Homère, l'indique aussi comme la *maison bien bâtie d'Érechthée* [2] : Ἐρεχθῆος *πυκινὸν δόμον*. Dans ces expressions homériques, il n'y a pas de méprise possible; c'est bien de la *maison d'Érechthée* qu'il s'agit, et cela, dès la plus ancienne époque, celle où régnait dans toute sa force la tradition sacrée, qui avait imprimé à l'édifice sa forme et son caractère. Or il résulte de cette notion, que l'*Érechthéion* devait représenter les éléments d'une *habitation*, *οἴκημα*, d'une *maison*, *δόμον*, plutôt que ceux d'un *temple*, *ναός*; et nous verrons, par l'examen du monument, qu'il s'accorde parfaitement avec cette donnée.

Une autre circonstance, qui ne lui est pas moins particulière que toutes celles qui viennent d'être indiquées, et qui trouve aussi sa raison

[1] Pausan., I, xxvi, 6. — [2] Homer., *Odyss.*, VII, v. 78, sqq. :

Ὣς ἄρα φωνήσασ' ἀπέβη γλαυκῶπις Ἀθήνη
Πόντον ἐπ' ἀτρύγετον. Λίπε δὲ Σχερίην ἐρατεινήν,
Ἵκετο δ' ἐς Μαραθῶνα καὶ εὐρυάγυιαν Ἀθήνην,
Δῦνε δ' ἘΡΕΧΘΗ͂ΟΣ ΠΥΚΙΝῸΝ ΔΌΜΟΝ.

dans le même ordre de faits, c'est qu'il était *double*, *οἴκημα διπλοῦν*, comme s'exprime Pausanias[1], c'est-à-dire qu'il se composait de *deux temples contigus*, dont l'un était *celui de Minerve Poliade*, et l'autre *celui de Pandrose;* notion parfaitement exprimée par Pausanias[2]. Le corps de l'édifice, appelé dans son ensemble *Érechthéion*, avait donc seulement *deux divisions*, qui formaient *deux temples;* il n'y avait pas de *temple* pour *Érechthée*, dont le culte n'avait d'autres monuments que son *autel*, commun avec *Neptune*, son *tombeau* et la *mer* qui portait son *nom*. C'est encore là ce qui résulte inévitablement de la description de Pausanias, et qui trouve sa confirmation dans le passage célèbre de l'*Iliade* d'Homère, où il est dit que *la déesse, qui avait nourri* Érechthée, *le déposa dans son riche temple*[3]. Ainsi s'explique à la fois, par la pure et haute tradition attique, dont ce passage d'Homère est l'expression, rédigée sans doute à l'époque des Pisistratides[4], l'existence du *temple de Minerve*, renfermant le *tombeau d'Érechthée*, et ce nom d'*Érechthéion* donné à l'ensemble du monument, sans qu'il soit nécessaire d'y supposer un *temple* distinct pour *Érechthée* lui-même, lequel temple n'est indiqué d'une manière expresse dans aucun texte antique, et qui, s'il eût existé, eût constitué, avec les *temples de Minerve* et *de Pandrose*, un édifice *triple* et non pas *double*, comme le dit positivement Pausanias. Le nom de *temple d'Érechthée*, qui se lit dans Hérodote, avec la mention que ce temple renfermait l'*olivier de Minerve* et la *mer de Neptune*[5], ne doit s'entendre que de cette manière générale, c'est-à-dire que comme s'appliquant à *l'ensemble de l'édifice*, non à *une portion particulière* qui eût été consacrée à *Érechthée*. La preuve qu'il faut interpréter ainsi le texte d'Hérodote est fournie par un autre passage du même historien[6], qui fait mention du *culte rendu en commun à Minerve Poliade et à Érechthée*, et qui se fonde évidemment sur la tradition attique, rapportée par Homère. C'est faute d'avoir pesé ces témoignages, que tous les auteurs de restauration de l'*Érechthéion*, à commencer par Stuart, se

[1] Pausan., I, XXVI, 6 : ΔΙΠΛΟΥ͂Ν *γάρ ἐσ7ι τὸ οἴκημα.* — [2] Idem, I, XXVII, 3 : *Τῷ ναῷ δὲ τῆς Ἀθηνᾶς Πανδρόσου ναὸς συνεχὴς ἐσ7ι.* — [3] Homer., *Iliad.*, II, 547-9 :

> Ὅν ποτ' Ἀθήνη
> Θρέψε, Διὸς θυγάτηρ,.................
> Κὰδ δ' ἐν Ἀθήνῃσ' εἷσεν, ἑῷ ἐνὶ πίονι νηῷ.

— [4] M. Thiersch donne des raisons très-plausibles pour attribuer au siècle de Solon et à l'édition de Pisistrate l'interpolation de ce passage, qui n'en acquiert que plus d'importance, en tant qu'expression de la tradition attique; voy. son *Erechtheum*, Ire. *Abandl.* p. 25-26. — [5] Herodot., VIII, LV. — [6] Idem, V, LXXXII : *Ἐπ' ᾧ ἀπάξουσι ἔτεος ἑκάσ7ου τῇ Ἀθηναίῃ τε τῇ Πολιάδι ἱρὰ, καὶ τῷ Ἐρεχθεῖ.*

sont trompés sur la véritable forme de cet édifice, en y cherchant *trois divisions*, dont ils affectent généralement la première à *Érechthée*.

Après ces observations préliminaires, abordons la description de l'édifice, tel qu'il nous apparaît dans son état actuel. Sa façade, dirigée, suivant l'usage ordinaire, vers l'orient, consiste en un *portique hexastyle*, de six colonnes ioniques, dont il ne manque que la sixième, celle de l'angle nord-est, enlevée par lord Elgin. De ce portique, qui servait de *pronaos*, et qui était séparé de la *cella* par un mur, aujourd'hui détruit en totalité, on arrivait sur une terrasse, qui est de niveau avec le portique, et qui, au moyen d'un escalier de six degrés, appuyé sur le mur longitudinal du nord conservé en grande partie jusqu'à la hauteur de la frise, communiquait à l'intérieur du temple, dont le sol se trouvait inférieur d'environ huit pieds à celui du portique. Du côté du sud, où le mur longitudinal est aussi debout en partie, cette terrasse se continuait jusqu'à peu près vers le milieu de la *cella*, d'où un second escalier, plus long que le premier et appuyé sur ce mur du sud, aboutissait au sol inférieur; l'espace compris entre la terrasse faisant retour d'un côté, et les deux escaliers, un desquels en formait le prolongement du même côté, constituait la *cella* du temple, qui se trouvait de niveau avec la partie du fond. Cette seconde division était circonscrite entre le mur qui la séparait de la *cella*, et celui qui bornait l'édifice au couchant, et qui était orné extérieurement de quatre colonnes ioniques engagées, dans l'intervalle desquelles s'ouvraient trois fenêtres, aujourd'hui détruites avec le mur. Ces colonnes, dont il ne subsiste plus que deux à présent, reposaient sur un stylobate élevé, dont la hauteur représentait la différence de niveau des deux parties de l'édifice. A son extrémité occidentale, le double temple était pourvu, en guise d'*ailes*, de *deux portiques*, l'un au midi, l'autre au nord. Le portique du sud avait son plafond soutenu par *six statues* de *jeunes filles*, Κόραι, cinq desquelles sont encore à leur place antique, avec le plafond qu'elles supportaient. Au contraire, le portique du nord, dont le plan déborde, sur sa face de l'ouest, le mur occidental de l'édifice, est formé de *quatre colonnes ioniques* sur sa façade, tournée au nord, avec *deux autres* en retour, à l'est et à l'ouest. C'est au fond de ce portique que se trouvait cette magnifique porte, de si grande dimension, et ornée avec tant d'élégance et de goût dans ses moindres détails, qui devait former, si elle était ouverte, une communication extérieure avec la partie reculée ou la seconde division du temple. Le plan joint à notre analyse rendra la disposition du monument facile à comprendre pour nos lecteurs.

D'après cette description générale, qui se fonde sur l'état des localités découvertes dans les dernières fouilles, on voit que l'édifice présente un défaut absolu de symétrie, qui ne tient pas uniquement à l'inégalité du sol entre sa partie antérieure et sa division postérieure, mais encore à l'adjonction de ces deux portiques, non-seulement différents de dimension et d'alignement, mais encore d'ordonnance, puisque l'un est formé de *statues de femmes*, remplissant l'office de *colonnes*, et l'autre soutenu par des *colonnes*. L'inégalité du sol, qui, mesurée à partir du rocher même de l'*Acropole*, est de 2,87 m., et qui constitue l'irrégularité la plus forte, n'est pas, d'ailleurs, une circonstance dont nous n'ayons dû la connaissance qu'au déblayement effectué, dans ces derniers temps, à l'intérieur du temple. Elle s'accusait, à l'extérieur, du côté du sud, par le haut soubassement qui porte le *portique des Koræ*, et qui le met de niveau avec le *portique hexastyle;* du côté du nord, par la différence de niveau qui existe entre le pavé du portique septentrional et celui du portique oriental, et, au couchant, par le stylobate élevé qui portait les colonnes engagées, et qui est expressément désigné dans l'ancienne inscription attique par le mot κρηπίς. Mais c'est cette inégalité de terrain, ainsi rendue extérieurement sensible à l'œil, qui a le plus contribué à égarer les savants et les artistes dans leurs idées de restauration, tant que le véritable état des lieux n'a pas été connu, par suite de l'enlèvement des décombres qui remplissaient l'intérieur de l'édifice. Or, cette vraie condition des lieux, qui a pu seule, de nos jours, mettre sur la voie d'une solution, si longtemps et si inutilement cherchée dans tant de suppositions différentes, a été exposée par M. Rangabé dans un passage de son livre, qui a servi de base au travail de M. Thiersch, et que je crois devoir mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs, parce qu'il renferme les principaux éléments de cette solution si intéressante à tant de titres. Voici ce passage[1], qu'on devra comparer avec le plan joint à cet article :

« Le portique oriental (A) est plus élevé que le temple (B) de « 2,87 m. A la distance de 1,1 m., vers l'intérieur, on voit des deux « côtés la pierre brute paraître depuis le pavé jusqu'au niveau du por- « tique (aa) ; c'était donc jusque-là que s'étendait la plate-forme sur « laquelle reposaient les colonnes de ce portique de l'est. A partir de « ce point, le mur de droite ou du nord est construit de marbre « blanc, bien poli dans toute son étendue, tandis qu'à gauche, du côté « du sud, une partie de ce mur, qui commence à la plate-forme,

[1] *Antiquités helléniques, etc.*, p. 70.

« s'étend à la longueur de 5,25 m., et descend par des marches « jusqu'au niveau du sol, est construite en pierre brute. Les traces « visibles nous font comprendre que la plate-forme parallèle au mur « oriental tournait au sud et longeait le mur méridional (b), dans une « longueur de 5,25 m., et avec une largeur de 2,72 m., et se ter- « minait par quelques marches (c), qui aboutissaient à une porte « (e), dont on voit encore les montants, et par laquelle on entrait dans « un temple intérieur (C). Dans le coin (d) du temple (B), on voit au- « jourd'hui un caveau creusé dans le roc, qui s'étend sous le mur septen- « trional, de manière à avoir une issue dans le temple même, une autre « hors des murs, et une troisième dans le coin sud-est du grand por- « tique (D). Au-dessus de cette cavité artificielle, un peu vers l'ouest, « on voit, sur le mur septentrional, la trace d'un mur de séparation, et « une autre trace semblable, exactement vis-à-vis, sur le mur méri- « dional. Entre ces deux arrachements, aux points (ee), on voit les « montants de deux portes; c'est donc là que passait le mur qui séparait « les *deux temples*, en laissant l'entrée du *tombeau d'Érechthée* dans le « plus grand, qui était *celui de Minerve Poliade*, appelé aussi *Érechthéion* « ou *temple d'Érechthée*.... On peut également distinguer, sur le mur « septentrional, les traces d'un escalier (g), qui s'étend à 4,53 m. « Cet escalier menait dans le temple (B), de même que l'escalier (c) « conduisait dans le temple (C). Il résulte de tout cet arrangement qu'il « n'y avait en effet que deux temples, bâtis de plain-pied, dont chacun « contenait un tombeau. On descendait à tous les deux d'une terrasse, « qui appartenait au premier, et qui était flanquée de deux escaliers, « l'un plus court, l'autre plus long[1]. »

L'état des lieux ainsi bien exposé, d'après le résultat des fouilles les plus récentes, il s'agit de voir comment les auteurs qui se sont occupés de l'*Érechthéion*, pour en expliquer les ruines, d'accord avec les témoignages antiques, se sont représenté cet édifice, et comment M. Thiersch a cherché à son tour à s'en rendre compte, en s'aidant de tous les moyens qu'il pouvait avoir à sa disposition; ce sera l'objet de notre prochain article.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] Il n'est pas inutile d'avertir que les *renvois* marqués dans ce passage du livre de M. Rangabé se rapportent à son plan, et non pas au nôtre, où les mêmes objets sont désignés par d'autres lettres.

Die Phoenizier, *von Dr Movers*. — *Les Phéniciens*, par le docteur Movers, IIe volume, 1re partie, Berlin, 1849.

PREMIER ARTICLE.

En publiant dans ce journal un article sur le premier volume des *Phéniciens*, de M. Movers, j'avais pris l'engagement de continuer ce travail. Et, en effet, un ouvrage aussi important, rempli d'une vaste érudition, et offrant une multitude d'idées nouvelles, d'hypothèses ingénieuses, mais quelquefois un peu hardies, méritait, sous tous les rapports, de faire l'objet d'un examen approfondi. D'autres occupations m'ont, jusqu'à présent, empêché de réaliser ce projet, auquel, toutefois, je suis loin d'avoir renoncé.

Le second volume sera divisé en trois parties. La première, qui a paru l'année dernière, comprend ce qui a rapport à l'histoire politique et au gouvernement de la Phénicie; la seconde traitera des colonies phéniciennes; la troisième offrira des recherches sur le commerce, la navigation, les arts, l'industrie, les mœurs et la littérature des Phéniciens. Et, au moment où j'avais rédigé et lu les observations dont on va connaître le résultat, j'ai reçu la seconde partie de ce volume.

Dans un second article, j'examinerai méthodiquement les faits recueillis et analysés avec tant d'érudition et de critique par le savant auteur. En attendant, on me permettra de discuter un point qui occupe une très-grande place dans le travail de M. Movers, et qui, par son importance et les hypothèses auxquelles il a donné naissance, mérite, je le crois, un examen nouveau et sérieux.

Écrire sur la topographie de la ville de Tyr peut, au premier coup d'œil, paraître aujourd'hui une œuvre assez inutile. Sans parler des travaux qu'ont publiés, sur cette matière, Bochart, Reland, Vitringa, Mannert, Gésénius, feu Barbier du Bocage et autres, ce même sujet a, depuis quelques années, excité d'une manière spéciale l'attention de plusieurs hommes de mérite, qui en ont fait l'objet de recherches approfondies et consciencieuses. M. Hengstenberg, dans un mémoire publié sous ce titre : « *De rebus Tyriorum, commentatio academica*, Berolini 1832, in-8°, » a traité ce point intéressant d'histoire et de géographie avec une érudition et une critique qui semblent ne plus devoir donner prise à aucun doute, et ne plus permettre une discussion postérieure. Toutefois M. Jules de Bertou, durant les voyages que l'amour de la science lui a fait entreprendre, dans la Phénicie, la Palestine et

les provinces voisines, a exploré sur les lieux, avec un soin vraiment méritoire, tout ce qui concerne l'emplacement de Tyr. Non content d'examiner de la manière la plus scrupuleuse tout ce qui reste aujourd'hui des ruines de cette cité antique, il a cherché, la sonde à la main, sous les flots de la mer, les débris que, suivant son opinion, cet élément a engloutis dans son sein, et qui, dit-il, faisaient jadis partie de la capitale des Phéniciens. Cette investigation l'a conduit à des résultats intéressants, que n'avaient point entrevus ses devanciers. Enfin, l'année dernière, M. Movers, dans le second volume de son savant ouvrage sur les Phéniciens, a traité ce même point de géographie et d'histoire avec une étendue et une critique qui paraissent ne laisser absolument rien à désirer.

Toutefois, et en payant à mes doctes prédécesseurs le tribut d'éloges que réclament à si juste titre leurs importants travaux, j'ai cru que l'on pouvait encore soumettre ce sujet à une nouvelle discussion, comparer ensemble les résultats obtenus par ces savants, et modifier, sur quelques articles, leurs hypothèses.

On sait que, dans les temps les plus reculés, il a existé dans la Phénicie deux villes portant le nom de Tyr. L'une, située sur le continent, a été désignée, chez les écrivains grecs et latins, sous la dénomination de Παλαίτυρος, *Palætyros* (ancienne Tyr). L'autre se trouvait placée dans une île. Les savants ont été assez incertains sur la manière dont il fallait expliquer l'existence simultanée de ces deux villes, et sur l'emplacement qu'on devait assigner à la première.

Suivant l'opinion de M. Hengstenberg, la ville de Tyr, fondée dans l'île, fut, dès les temps les plus reculés, la véritable capitale des Phéniciens, le siége de leur empire. Ce fut elle qu'assiégea Nabuchodonosor. Palætyr n'en était qu'un faubourg. Il ne faut pas croire, dit-il, que l'île de Tyr fut réunie au continent depuis la prise de cette place par Alexandre; elle y tenait par un isthme de temps immémorial. Durant le siége formé par Nabuchodonosor ou quelque temps après, cet isthme fut ouvert, soit par la main des hommes, soit par quelque événement naturel; en sorte que la ville se trouva environnée complétement par les eaux de la mer. La ville qui, depuis cette époque, reçut le nom particulier de Palætyr, était, dans ces temps reculés, comprise dans l'enceinte et sous la dénomination de Tyr. Elle formait la continuation de la ville insulaire, qui ne pouvait plus contenir le nombre de ses habitants.

De son côté, M. de Bertou croit avoir découvert l'emplacement de Palætyr dans un lieu nommé par les Arabes *Adloun*, et qui présente des ruines antiques et de nombreux tombeaux taillés dans le roc.

M. Barbier du Bocage, s'appuyant sur l'autorité de Strabon, et à l'exemple de Danville, a placé Palætyr un peu au midi de Tyr.

M. Movers, en adoptant, sur plusieurs points, les hypothèses de ses savants devanciers, les a, sur d'autres, modifiées d'une manière fort importante.

Suivant lui, la ville de Palætyr, dont l'existence remontait à une haute antiquité, était située sur le continent, vis-à-vis l'île de Tyr, avec laquelle elle formait une seule et même cité. Durant un assez grand nombre de siècles, elle occupa, dans la vaste enceinte dont se composait la ville, le rang le plus distingué, l'espace le plus étendu. C'était là que se trouvait situé le palais des rois, ainsi que plusieurs temples des divinités adorées par les Tyriens. La ville de Tyr était gouvernée par deux *suffètes* ou magistrats suprêmes, et chacune des deux portions comprises dans l'enceinte des murs fournissait un des membres de cette haute administration. Palætyr conserva ainsi son rang, jusqu'à ce qu'elle fût renversée par un tremblement de terre, dans l'espace de temps qui s'écoula entre l'expédition de Nabuchodonosor et celle d'Alexandre le Grand.

Ces assertions, appuyées sur une érudition solide, sur une réunion de nombreux passages, semblent offrir tous les caractères d'une vérité incontestable. Toutefois j'oserais, sur plusieurs points, ne pas admettre les résultats présentés par le savant auteur.

Sans doute il est certain qu'à une haute époque historique, il a existé dans la Phénicie, non loin du rivage de la mer Méditerranée, une ville dont les Grecs ont traduit le nom par celui de Παλαίτυρος, *Palætyr*. Il est également clair que les écrivains de l'antiquité, en adoptant cette dénomination, ont suivi fidèlement les traditions qui s'étaient conservées, de siècle en siècle, chez les peuples établis dans cette contrée de l'Orient : on peut donc regarder comme certain que la fondation de Palætyr avait précédé celle de la Tyr insulaire. Mais faut-il conclure que cette ville fût située sur le continent, vis-à-vis l'île de Tyr, et formât la partie la plus considérable de cette métropole de la Phénicie? C'est ce que je ne saurais admettre : parce que, si je ne me trompe, aucun passage des auteurs anciens, entendu comme il doit l'être, ne confirme cette assertion. Tous ces écrivains s'accordent à reconnaître que Palætyr était placée à quelque distance de Tyr. Scylax et Strabon estiment à trente stades l'intervalle qui séparait ces deux villes. Le passage de Pline, que M. Movers cite avec confiance, à l'appui de son hypothèse, me paraît tout à fait contraire à cette opinion. Je vais transcrire ce passage en entier, afin de mettre mes lecteurs à même de

prononcer eux-mêmes sur cette question importante[1]. *Tyrus, quondam insula, prœalto mari septingentis passibus divisa, nunc vero Alexandri oppugnantis operibus continens, olim partu clara, urbibus genitis : Lepti, Utica, et illa Romani imperii æmula, terrarum orbis avida, Carthagine; etiam Gadibus extra orbem conditis. Nunc omnis ejus nobilitas conchylio atque purpura constat. Circuitus XIX mille pass. est, intra Palætyro inclusa. Oppidum ipsum XXII stadia obtinet.* « Tyr était jadis une île placée en pleine mer, à sept cents « pas du rivage. Elle se trouve aujourd'hui jointe au continent, par suite « des travaux que fit exécuter Alexandre, à l'époque où il faisait le siége « de cette place. Elle fut autrefois célèbre par sa postérité[2], c'est-à-dire « par les villes auxquelles elle donna naissance, telles que Leptis, Utique, « et cette Carthage, émule de l'empire romain, et qui aspirait à la conquête « de l'univers. Elle avait même fondé Gades, au delà des limites du monde. « Le circuit de Tyr était de dix-neuf milles, en y comprenant Palætyr. « La ville seule occupait un espace de vingt-deux stades. » Si je ne me trompe, ce passage indique d'une manière assez claire que Palætyr ne formait pas une partie intégrante de la ville de Tyr. Le naturaliste latin établit évidemment une différence entre la ville de Tyr, circonscrite dans l'étroit espace de vingt-deux stades, et le territoire de cette même capitale, qui s'étendait le long du rivage jusqu'à Palætyr, et qui, si on y comprenait cette place, embrassait un espace de dix-neuf milles, où la ville de Tyr elle-même occupait une bien faible portion, qui se réduisait à un circuit de vingt-deux stades. Le passage de Ptolémée, cité également par M. Movers, n'est pas, ce me semble, plus favorable à son opinion. Le géographe grec cite, il est vrai, la ville de Tyr. Puis il indique, après l'île d'Aradus, celle de Tyr, réunie au continent. Comme, dans les deux endroits, la longitude et la latitude indiquées sont absolument identiques, il me semble que Ptolémée a seulement voulu deux fois nommer Tyr, une fois comme une ville, et une autre fois comme une île.

D'autres passages viennent, d'une manière indirecte, combattre l'opinion du savant philologue. Scylax atteste qu'une rivière coulait près de Palætyr. Or il n'en existe aucune sur le terrain qui s'étend vis-à-vis de Tyr. Dans l'expédition de Salmanasar contre cette ville, presque toutes les places de Phénicie, et entre autres Palætyr, abandonnèrent l'alliance de Tyr et se soumirent au monarque assyrien. Peut-on supposer, avec quelque vraisemblance, que, si Palætyr avait été com-

[1] *Historia naturalis*, lib. V, cap. XVII (XIX), t. II, p. 377-379, éd. Franz. — [2] On pourrait être tenté de lire *porta*, au lieu de *partu*, que présente le texte. Mais cette correction n'est nullement nécessaire.

prise dans l'enceinte de Tyr, elle se fût lâchement déclarée contre cette ville, dont elle aurait formé une partie intégrante, et même la portion la plus considérable. En outre, le roi d'Assyrie, après la levée du siége, plaça un corps de troupes près des aqueducs, afin d'empêcher les Tyriens de venir y puiser l'eau nécessaire à leur consommation. Or ces aqueducs existent encore aujourd'hui vis-à-vis de Tyr, sur l'emplacement qu'aurait dû occuper Palætyr. Or, comme cette dernière ville s'était déclarée ouvertement contre Tyr, sa population aurait suffi pour défendre l'accès des aqueducs, et Salmanasar n'aurait eu aucunement besoin de laisser un corps d'observation pour repousser les Tyriens.

D'un autre côté, quand Alexandre le Grand fit demander aux habitants de Tyr la permission d'entrer dans leur ville, afin d'accomplir un vœu qu'il avait fait à Hercule, leur principale divinité, ils se montrèrent peu jaloux d'admettre dans leurs murs un hôte aussi dangereux. Ils répondirent que, si le monarque macédonien voulait s'acquitter d'un vœu en l'honneur d'Hercule, il pouvait satisfaire à ce vœu dans le temple que renfermait la ville de Palætyr. Or, je le demande, si cette ville avait été située vis-à-vis de Tyr et en avait formé la partie essentielle, les habitants de cette île auraient-ils ainsi eux-mêmes abandonné à leur ennemi la plus belle portion de leur enceinte et consenti tranquillement à voir le temple de leur principale divinité envahi par des étrangers, et peut-être livré à la profanation? On conçoit plutôt la réponse des Tyriens, si l'on fait réflexion qu'il s'agissait d'une ville placée sur le continent, à quelque distance de leur île, d'une ville, déjà, en grande partie ruinée, et dont les habitants leur avaient, dans une circonstance importante, donné des preuves de malveillance et d'hostilité.

En quel endroit faut-il donc placer l'ancienne ville de Palætyr? Je n'hésite pas à adopter l'opinion de M. de Bertou, qui pense que cette ville occupait le terrain où se trouve encore aujourd'hui un lieu nommé *Adloun*, dans le voisinage duquel on voit un grand nombre de tombeaux taillés dans le roc. En effet, cette assertion me paraît s'accorder très-bien avec les faits de l'histoire et avec le témoignage des auteurs anciens. Nous avons vu plus haut que, suivant le rapport de Pline, le territoire de Tyr, en y comprenant la ville de Palætyr, embrassait un circuit de 19 milles. Dans cette hypothèse, rien n'empêche de croire que la banlieue de Tyr se prolongeait jusqu'à Adloun, et que le terrain intermédiaire était couvert de champs cultivés, de maisons de campagne, qui formaient les dépendances de la métropole de la Phénicie. Scylax, décrivant le rivage de cette contrée, s'exprime en ces termes[1]: Τυρίων

[1] Scylacis Periplus, p. 303-304, éd. Gail.

πόλις Σάραπτα, ἄλλη πόλις Τύρος λιμένα ἔχουσα ἐντὸς τείχους. Αὕτη δὲ ἡ νῆσος βασιλεία Τυρίων. Καὶ ἀπέχει στάδια ἀπὸ θαλάττης γ' Παλαίτυρος πόλις, καὶ ποταμὸς διὰ μέσης ῥεῖ. « La ville tyrienne de Sarapta ; ensuite une « autre ville, nommée Tyr, ayant un port enfermé dans un mur; puis « l'île qui forme la ville royale des Tyriens. Palætyr est à trois stades « de la mer, et un fleuve coule au milieu. »

Si je ne me trompe, ce passage établit une distinction assez claire entre la ville de Tyr et l'île de Tyr. La première est identique avec celle qui est ensuite désignée par la dénomination de *Palætyr*. Quant au port, renfermé dans une muraille, on peut croire que ce n'était pas un port proprement dit, mais une rade destinée à recevoir des vaisseaux marchands. Au lieu de ποταμὸς διὰ μέσης ῥεῖ, je lis διὰ μέσου, et je traduis « une rivière coule entre cette ville et celle de Tyr. » Et, en effet, c'est dans l'espace qui règne entre le site d'Adloun et la ville de Tyr que se trouve la seule rivière qui arrose cette partie du littoral de la Méditerranée. Nous ne pouvons guère supposer que Palætyr fût située sur le bord de cette rivière, car on n'y trouve aucune ruine qui rappelle l'emplacement de cette antique cité. D'ailleurs, une circonstance vient encore à l'appui de cette assertion. Nous lisons dans Josèphe[1] que Salmanasar, roi d'Assyrie, voulant réduire les Tyriens, avait placé des corps de troupes près de la rivière et des aqueducs, afin d'empêcher ces insulaires d'aller puiser l'eau nécessaire à leurs besoins. Or, si Palætyr avait été située immédiatement sur le bord de la rivière, la précaution du roi d'Assyrie eût été complétement superflue; puisque les habitants de Palætyr, qui s'étaient déclarés ouvertement contre les Tyriens, auraient pu, sans de grands efforts, empêcher ceux-ci d'aller puiser de l'eau à la rivière.

Mais, ici, on ne manquera pas de m'opposer l'autorité de Strabon, qui, en effet, semble placer Palætyr au midi de Tyr[2]? Suivant lu , « cette « dernière place est à 200 stades de Sidon. Dans l'intervalle, on rencontre « une petite ville appelée Ornithopolis. Ensuite, près de Tyr, se décharge « une rivière; après Tyr, à la distance de 30 stades, est Palætyr. »

Mais, d'abord, il faut se rappeler que Strabon n'avait pas, par lui-même, visité la Phénicie. Il l'atteste, d'une manière formelle, lorsque, décrivant la ville de Tyr, il s'exprime en ces termes : « On dit que les « maisons y sont plus élevées que celles de Rome. » Il est donc clair que, dans tout ce qu'il rapporte, tant sur cette ville que sur la province

[1] *Antiquitates judaicæ*, lib. IX, cap. XIV, p. 507. — [2] *Geographia*, lib. IX, p. 757-758.

dont elle était la capitale, il n'a pu faire autre chose que de copier les récits des voyageurs ou des géographes qui l'avaient précédé. Serait-il étonnant que Strabon, ayant à parler d'une ville entièrement détruite depuis plusieurs siècles, et dont on pouvait dire *etiam periere ruinæ*, se soit trompé, sur la direction de l'itinéraire qui se trouvait sous ses yeux, et ait placé après Tyr, c'est-à-dire au midi de cette ville, un lieu qui devait, en effet, se trouver situé *après*, mais dans la direction du chemin qui conduisait de Tyr à Sidon?

Avant de passer à ce qui concerne l'île de Tyr, je crois devoir rechercher quels sont les événements consignés dans l'histoire, et qui concernent l'antique ville de Palætyr. On lit dans l'histoire de Justin [1] que les habitants de Sidon, voyant leur ville prise d'assaut par le roi d'Ascalon, montèrent sur leurs vaisseaux et allèrent fonder la ville de Tyr, avant l'époque de la ruine de Troie. «Post multos deinde annos, «a rege Ascaloniorum expugnati, navibus appulsi Tyron urbem ante «annum Trojanæ cladis condiderant.» Ce récit n'est peut-être pas d'une exactitude complète. Nous ne voyons nulle part que les Sidoniens aient jamais été réduits, pour se soustraire aux armes d'ennemis puissants, à quitter leur patrie pour aller chercher un autre établissement. Si je ne me trompe, ce qu'il y a de vrai dans cette narration se réduit à ceci. Les Sidoniens, se voyant assiégés par le roi d'Ascalon, et la famine commençant à se faire sentir dans la ville, une partie de la population s'embarqua et alla fonder la ville de Tyr. Mais quelle était cette ville dont l'historien fait mention? Dans mon opinion, on doit reconnaître celle de Palætyr, puisque, suivant le témoignage unanime des écrivains de l'antiquité, et suivant ce qu'atteste son nom, son existence avait précédé celle de la Tyr insulaire. Au bout de quelques siècles, les habitants de Palætyr auront formé un établissement dans l'île, à laquelle ils auront communiqué le nom de leur patrie, et qui, grâce à son heureuse situation, à la bonté de son port, n'aura pas tardé à éclipser la gloire de la cité qui lui avait donné l'existence. Et cette hypothèse servirait, je crois, à éclaircir un fait historique. Les Sidoniens prétendaient qu'une colonie partie du milieu d'eux avait fondé la ville de Tyr. Les Tyriens, à l'époque de leur prospérité, repoussaient avec dédain l'assertion de leurs rivaux. Mais on peut, si je ne me trompe, concilier les deux opinions, en supposant, comme je l'ai fait, que la Tyr insulaire n'avait point été fondée immédiatement par une colonie de Sidoniens; que ceux-ci avaient élevé la ville de Palætyr, dont une partie de la popu-

[1] Lib. XVIII, cap. III, p. 433.

lation avait plus tard passé dans l'île, qui lui dut son nom. Le raisonnement, des deux côtés, ne manquait point de justesse. Tyr, dans le sens strict du mot, n'était pas une colonie de Sidon. Et, toutefois, c'était à cette antique métropole de la Phénicie qu'elle devait son existence primitive. Et, probablement, elle n'aurait pas contesté ce fait, si l'ivresse de sa prospérité commerciale et de sa puissance n'avait pas étouffé chez cette ville orgueilleuse les sentiments de la reconnaissance. On peut croire également que cette même ville montra peu de gratitude pour celle à qui elle devait sa véritable fondation. Car la ville de Palætyr, éclipsée entièrement par sa fille et sa rivale, ne joua plus, dans l'histoire de l'Orient, qu'un rôle tout à fait secondaire. Et c'est, sans doute, à cette circonstance et au ressentiment qui en résulta, qu'il faut attribuer la conduite hostile des habitants de Palætyr, qui, durant l'expédition du roi d'Assyrie Salmanasar, se déclarèrent ouvertement en sa faveur, et désertèrent le parti de la ville insulaire.

Au reste, si Justin semble placer un peu avant la prise de Troie la fondation de Tyr, cette assertion ne doit pas être prise complétement à la lettre. Car il est certain que Tyr ou Palætyr existait plusieurs siècles avant cette époque. Dans le livre de Josué, il est fait mention de la forteresse de Tyr, מִבְצַר צוֹר. Par conséquent, au moment de l'invasion de la Palestine par les Israélites, la ville de Tyr devait avoir une assez grande importance. Dans ces temps reculés, c'était, je crois, Palætyr que ce nom désignait. Et l'île de Tyr, à cette époque, ne renfermait sans doute qu'une ville peu considérable, et peut-être assez insignifiante. Dans l'espace d'un petit nombre de siècles les choses changèrent tout à fait de face, et la Tyr insulaire éclipsa, par sa grandeur et sa puissance, toutes les cités de la Phénicie; tandis que Palætyr déchut rapidement et ne joua plus sur la scène de l'histoire qu'un rôle à peu près nul. Telle n'est pas, il est vrai, l'opinion de M. Movers. On peut, je crois, supposer, avec ce savant, que Palætyr se trouve indiquée dans un passage de Sanchoniaton, où on lit : « Hypsouranios habita Tyr, et « inventa les cabanes de roseaux, de joncs et de papyrus. . . . Des pluies « excessives et des vents impétueux ayant dévasté Tyr, brisé les arbres, « le feu prit à la forêt et l'incendia : Ousous prit un arbre, le dépouilla « de ses branches, et osa le premier se hasarder sur la mer. » Comme, plus loin, il est fait mention de l'île sainte de Tyr, c'est-à-dire de celle où se trouvait le temple de Melkarth, on peut croire en effet que, dans le passage transcrit, il faut reconnaître la Tyr continentale, je veux dire Palætyr. Mais, dans le récit que fait Justin de la fuite d'Élisa ou Didon, je ne saurais admettre qu'il soit fait mention de Palætyr.

Suivant l'historien latin, Élisa, voulant tromper Pygmalion, son frère, et lui faire prendre le change sur ses projets d'évasion, lui fit dire qu'elle désirait se retirer auprès de lui et abandonner une maison où tous les objets rappelaient à son esprit des souvenirs funèbres. M. Movers conclut de cette narration que la princesse demeurant dans l'île de Tyr, le palais de Pygmalion, où elle témoignait vouloir fixer son habitation, se trouvait sur le continent, et, par suite, dans la ville de Palætyr. Mais cette opinion ne me paraît nullement probable. Si je ne me trompe, Élisa, dont le mari avait été prêtre d'Hercule, habitait aux environs du temple de cette divinité, qui, comme je le ferai voir, était situé dans la partie occidentale de l'île de Tyr; tandis que le palais du roi se trouvait dans la direction opposée. Ainsi donc, la princesse, en venant se fixer dans ce palais, se serait trouvée à une assez grande distance de la maison qui lui rappelait la mort tragique de son mari. Aussi je ne saurais souscrire à la conjecture de M. Movers.

Depuis cette époque, nous ne trouvons dans l'histoire aucun passage qui se rapporte à l'existence de la ville de Palætyr, excepté celui de Josèphe, qui atteste, comme je l'ai dit, que, durant l'expédition de Salmanasar dans la Phénicie, Palætyr abandonna les intérêts de Tyr, et se soumit sans résistance au roi d'Assyrie.

M. Movers, rapportant les paroles du prophète Ézéchiel, qui annonce d'avance le siége de Tyr par Nabuchodonosor, prétend que les circonstances indiquées par cette prophétie ne sauraient s'appliquer à une ville placée dans une île, et que la ville de Palætyr fut le but des attaques du conquérant chaldéen. Mais je crois pouvoir prouver que ce savant se trompe, et que ce fut la Tyr insulaire qui, durant treize ans, soutint un siége contre les armées de Babylone.

Quant aux deux *suffètes* ou magistrats suprêmes qui étaient à la tête du gouvernement de la ville de Tyr, leur existence simultanée n'indique pas nécessairement que cette cité se composât de deux parties, l'une continentale, l'autre insulaire. Car, dans plusieurs États de l'antiquité, nous voyons l'autorité partagée entre deux rois ou magistrats suprêmes, sans que la ville se trouvât divisée en deux parties, soit distinctes, soit réunies dans la même enceinte.

Nous lisons dans l'histoire du siége de Tyr, par Alexandre le Grand, que ce prince, voulant élever la digue qui devait joindre l'île de Tyr au continent, trouva dans les ruines de Palætyr une abondance de pierres qui lui servirent à réaliser cette gigantesque entreprise. M. Movers suppose que Palætyr avait été détruite par quelque tremblement de terre, qui avait eu lieu entre l'expédition de Nabuchodonosor et

celle d'Alexandre : la chose sans doute n'aurait rien d'impossible. La Syrie et les contrées voisines ont été souvent ravagées par d'affreuses convulsions du sol. Mais, d'un autre côté, il est difficile de croire qu'une pareille catastrophe, qui aurait bouleversé de fond en comble une ville entière, n'eût laissé aucune trace dans l'histoire. On pourrait aussi se demander, si, au moment de l'expédition d'Alexandre, Palætyr était véritablement en ruines. Il est certain, par la réponse des Tyriens, que Palætyr renfermait encore un temple antique, dédié à Hercule ou Melkarth. On pourrait croire, sans invraisemblance, que les habitants de cette ville, effrayés de l'approche du conquérant macédonien, avaient pris la fuite pour se réfugier dans des places plus fortifiées, et que les maisons abandonnées purent offrir à Alexandre une ample provision de pierres et autres matériaux qui furent employés à la construction de la digue destinée à joindre l'île de Tyr au continent. Du reste, il est probable que, même dans cette circonstance, la ville de Palætyr ne fut pas entièrement ruinée. Car, après la mort d'Alexandre, Antigone, se préparant à mettre le siége devant Tyr, vint camper auprès de Palætyr.

Maintenant, je dois m'occuper brièvement de ce qui concerne l'île de Tyr et la ville importante qu'elle renfermait. Cette île, dans les temps les plus reculés, était-elle couverte d'établissements réguliers et nombreux? Était-elle isolée tout à fait du continent, ou y tenait-elle par un isthme, ainsi que l'a supposé M. Hengstenberg? Telles sont les questions qu'il s'agit de résoudre. Nous avons vu, par un passage de Sanchoniaton, cité plus haut, que l'île de Tyr était désignée par le nom d'*île sainte,* sans doute à cause du temple consacré à Hercule ou Melkarth; on sait par le récit d'Hérodote que les prêtres de Tyr attribuaient à ce temple une très-haute antiquité. A coup sûr il est impossible, malgré même le témoignage de M. Movers, d'admettre une existence si ancienne, qui ne saurait en aucune manière se concilier avec la chronologie des livres saints. Mais on peut conclure qu'à une époque fort reculée, un temple d'Hercule, c'est-à-dire de Melkarth, existait dans l'île de Tyr et était l'objet de la vénération des peuples voisins; on conçoit également que ce temple devait être environné d'un certain nombre de maisons destinées au logement des prêtres et des gardiens de cet édifice; mais il y a loin de là à l'existence d'une ville : et nous ignorons l'époque précise où celle-ci fut fondée. Il est probable que, durant plusieurs siècles, elle eut une existence un peu obscure, et ne joua dans l'histoire qu'un rôle secondaire, jusqu'au moment où Hiram l'éleva à l'apogée de sa grandeur et en fit une cité du premier rang.

L'île de Tyr était-elle, dans l'origine, une île véritable, ou simplement

une presqu'île? C'est ce qu'il faut examiner. Les mots grecs ne suffisent pas pour décider la question, puisque, dans la langue des Hellènes, le terme *νῆσος*, comme le mot arabe *djezirah*, جزيرة , désignait aussi bien une péninsule qu'une île. Mais, en examinant avec attention les passages des écrivains de l'antiquité, on peut, je crois, se convaincre que l'île de Tyr était, dans l'origine, composée de deux îles; que ces deux îles furent ensuite réunies en une seule, puis jointes au continent, et cela bien avant l'expédition d'Alexandre.

Dans les fragments précieux, mais malheureusement bien courts que Josèphe a extraits des deux historiens de Tyr, Dius et Ménandre, nous lisons les détails suivants : « Hiram, ayant fait combler par des amas de « terre les parties situées à l'orient de Tyr, augmenta ainsi l'étendue de « cette ville. En outre, il réunit, par une levée, à cette même ville, le « temple de Jupiter Olympien, qui était situé isolément dans une île[1]. » *Οὗτος τὰ πρὸς ἀνατολὰς μέρη τῆς πόλεως προσέχωσεν. Καὶ μεῖζον τὸ ἄστυ πεποίηκεν, καὶ τοῦ Ὀλυμπίου Διὸς τὸ ἱερὸν καθ' ἑαυτὸ ὂν ἐν νήσῳ, χώσας τὸν μεταξὺ τόπον, συνῆψε τῇ πόλει.* Dans le fragment de Ménandre on lit *Οὗτος ἔχωσε τὸν Εὐρύχωρον.* « Il réunit à la ville, par une levée de terre, « un large terrain. » Ces deux passages, comme il est facile de le voir, se rapportent à une seule et même opération. Hiram, qui avait élevé la ville de Tyr à un haut degré de puissance et de splendeur commerciale, s'aperçut bientôt que sa ville capitale était resserrée dans des limites trop étroites, qui n'étaient guère en harmonie avec la grandeur réelle d'une capitale. Il chercha donc à gagner, aux dépens de la mer, le terrain qui lui devenait d'une nécessité indispensable. Il entreprit donc de combler par d'immenses amas de terres les deux bras qui séparaient l'île de Tyr d'une île voisine et du continent. Si je ne me trompe, l'île qui renfermait le temple de Jupiter Olympien, ou plutôt de Melkarth, était placée à l'occident de l'île principale. Et nous pouvons, je crois, en déterminer l'étendue. M. de Bertou a retrouvé les traces d'une excavation composée de terres rapportées, et qu'il regarde comme ayant formé primitivement un canal qui joignait un des ports à l'autre; mais il me paraît beaucoup plus naturel d'y reconnaître le bras de mer étroit qui séparait la petite île de la grande, et qui fut comblé par les soins de Hiram. C'est à cette séparation des deux îles que se rapporte cette tradition reproduite par le poëte Nonnus de ces deux îles de roc appelées, par les Grecs, *Ἀμβρόσιαι πέτραι*, sur les terrains desquelles s'était élevée la ville de Tyr, et qui se trouvent rappelées sur des médailles de

[1] Joseph. *Contra Appionem*, p. 448, 449.

cette ville, frappées du temps des empereurs. Quant à la partie située à l'Orient, et appelée par Ménandre *Εὐρύχωρος*, je crois pouvoir y reconnaître un isthme, qui, par suite des travaux de Hiram, fut destiné à réunir l'île de Tyr au continent. Le mot *εὐρυχώρος*, dans sa signification propre, désigne *un lieu étendu, un large espace.* Et même, dans le texte d'Hérodote[1] et de Thucydide[2], l'expression *εὐρυχωρία* s'applique à la pleine mer. Si je ne me trompe, et comme l'a pensé M. Movers, le mot *εὐρυχώρος*, en parlant de Tyr, indique un grand espace vide, placé soit en dedans soit en dehors des murs. Nous savons par de nombreux témoignages de la Bible, que, près des portes des villes, se trouvait une place plus ou moins vaste, où se tenaient les marchés, où siégaient les tribunaux; d'où vient l'expression *respondebit inimicis suis in porta;* c'était là que se réunissaient les citoyens, et que, probablement, se faisaient les revues des troupes. La ville de Tyr, étant devenue la capitale d'un royaume, ne pouvait se passer d'un espace un peu étendu, destiné aux usages que je viens d'indiquer. C'est ainsi que, suivant Strabon, sur l'isthme qui joignait la presqu'île de Carthage au continent africain se trouvait *τόπος εὐρυχωρής*[3]. Si je ne me trompe, ce mot désigne «une grande place «vide, dans laquelle pouvaient se ranger en bataille les troupes de la «république.» Mais où trouver un pareil terrain dans l'étroit espace qui renfermait la ville de Tyr. On ne pouvait y parvenir qu'en gagnant sur la mer ce que refusait la nature du sol. Or, du côté de l'est, se trouvait le bras de mer qui séparait l'île du continent. C'était donc en comblant ce canal, que l'on devait donner à la ville un accroissement notable de terrain. M. Movers suppose que toute la partie orientale de l'île a été formée de terres rapportées, et que c'est là qu'il faut chercher l'*εὐρυχώρος* de Ménandre. Il cite à l'appui un passage d'Ézéchiel[4] où le prophète, annonçant la ruine de Tyr, déclare que la terre elle-même sera enlevée, et ne laissera plus qu'un roc nu. Mais ce passage, ce me semble, ne prouve pas ce qu'on lui fait dire. A coup sûr, dans tous les pays du monde, lorsque, par une catastrophe quelconque, toute la terre qui compose le sol se trouve emportée, il ne reste plus à découvert que le tuf ou le roc. On verra tout à l'heure les preuves que j'apporterai à l'appui de mon opinion.

Mais, dira-t-on, une pareille entreprise allait directement contre le but que semblait devoir se proposer Hiram, et Tyr aurait perdu l'immense avantage que lui donnait sa position insulaire. Je crois qu'on peut répondre facilement à cette objection : d'abord, il ne faut pas confondre

[1] *Historia*, lib. VIII, cap. LX. — [2] *Historia*, lib. II, cap. LXXXVI, p. 138. — [3] *Geographia*, lib. XVII, p. 832. — [4] Chap. XXVI, v. 6.

la ville de Tyr, telle qu'elle existait sous le règne glorieux de Hiram, avec ce qu'elle était dans des temps plus reculés. Alors Tyr n'offrait qu'une place de second ordre, habitée par une faible population à laquelle suffisait, sans doute, un espace extrêmement resserré. Mais, quand Hiram, en développant le génie et l'orgueil de ses sujets, eut élevé Tyr à un haut degré de prospérité et de grandeur, la capitale de cet État ne pouvait plus renfermer cette nombreuse population que son commerce réunissait dans l'enceinte de cette place. Il devenait donc absolument nécessaire de lui donner des limites beaucoup plus étendues. Or, pour réaliser ce plan, il fallait d'un côté réunir la petite île à la plus grande, et joindre celle-ci au continent par un isthme : c'est, je crois, ce que fit Hiram. Quant aux dangers qui pouvaient menacer Tyr, ces périls, si je ne me trompe, n'avaient rien de réel : car Tyr étant environnée par les eaux de trois côtés, et se trouvant maîtresse de la mer, on ne pouvait l'attaquer que d'un seul côté. Or, en fortifiant par des murs, par des fossés, cette entrée unique, on pouvait facilement rendre la ville inexpugnable. D'ailleurs, au besoin, on pouvait, par une tranchée profonde, couper l'isthme et isoler entièrement l'île.

Plusieurs faits, suivant moi, viennent confirmer l'opinion que j'émets ici. Il existe, comme on sait, sur le continent, dans le voisinage de Tyr, un aqueduc, d'un travail extrêmement remarquable. Ce bel ouvrage avait évidemment pour objet d'amener des eaux vives dans l'intérieur de la ville de Tyr. Or un ouvrage aussi dispendieux n'a pu être exécuté qu'à une époque où Tyr, gouvernée par ses propres rois, était à l'apogée de la prospérité, et non pas dans ces temps désastreux, où, déchue de sa grandeur, elle gémissait sous l'empire des nations étrangères ; on peut croire qu'il fut exécuté sous le règne brillant de Hiram. Mais, pour que cet aqueduc pût conduire l'eau à Tyr, il fallait évidemment que cette ville fût dans une péninsule, et non pas dans une île, sans quoi on n'aurait pas pu lui faire traverser le bras de mer qui aurait séparé l'île du continent. J'ai dit que ces travaux remontaient à une époque fort ancienne, car il en est fait mention dans le récit de l'expédition de Salmanasar. Ce prince, voulant réduire par la soif la ville de Tyr, avait eu soin, sans doute, de couper l'aqueduc, et d'empêcher sa communication avec la ville ; de plus, il avait fait placer dans le voisinage du même aqueduc un corps de troupes pour empêcher les habitants d'aller puiser l'eau qui leur était nécessaire. Ainsi, durant cinq années, les Tyriens se trouvèrent réduits à boire l'eau que leur fournissaient des puits. On peut cependant conjecturer que ces mêmes Tyriens, auxquels leurs puits ne fournissaient pas une provision

d'eau suffisante, se livrèrent alors à des recherches qui amenèrent la découverte de cette source, que l'on voit encore aujourd'hui dans l'enceinte de Tyr. Si cette ville, à l'époque de l'expédition de Salmanasar, était réellement placée dans une presqu'île, elle se trouvait encore dans la même situation, lorsque Nabuchodonosor vint l'attaquer, et s'en empara après un siége de treize ans. Cette explication, comme on voit, fait évanouir les difficultés qu'a soulevées M. Movers; on conçoit très-bien les détails fournis par Ézéchiel, les attaques livrées par les Chaldéens, les cavaliers, les murs de circonvallation élevés par eux. Puisque du côté de la terre on pouvait, pour les travaux de siége, mettre en usage les ressources que présentait la poliorcétique de cette époque. Lorsque les Tyriens eurent à redouter les attaques d'Alexandre, sentant bien qu'ils allaient avoir affaire à un ennemi bien autrement redoutable que Salmanasar et Nabuchodonosor, ils songèrent sans doute à employer des moyens de défense extraordinaires, et, en coupant l'isthme, ils isolèrent entièrement leur île. Le conquérant macédonien, par des travaux gigantesques, vint à bout de forcer cet obstacle et de réunir de nouveau l'île à la terre ferme; mais, malgré tant d'efforts, il est probable qu'il n'aurait pas réussi dans son entreprise, s'il n'avait trouvé moyen de se rendre maître de la mer.

Il est donc, je crois, inutile de recourir à l'hypothèse de M. de Bertou, qui, en s'appuyant sur un passage de saint Jérôme, admet que Tyr, à l'époque de Nabuchodonosor, était encore formée de deux îles; que le roi de Babylone fit combler par une chaussée le bras de mer qui bornait l'île de Tyr à l'est, et la séparait du continent; que les Tyriens, obligés d'abandonner leur ville, se retirèrent dans la seconde île, qu'ils isolèrent entièrement de la première, et dans laquelle ils fondèrent une nouvelle ville, la même qui, plus tard, fut prise par Alexandre, au moyen d'une seconde chaussée, qui rattacha cette île au sol de l'ancienne sur lequel s'était jadis élevée l'antique cité détruite par Nabuchodonosor. On sait bien que, pour étayer son hypothèse, M. de Bertou a dû nécessairement admettre que l'emplacement de la seconde île avait occupé jadis un espace beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, et qu'une partie de ce terrain était maintenant couverte par les eaux de la mer; mais je ne puis souscrire à cette opinion. L'existence de deux chaussées, dont l'une aurait été bâtie par Nabuchodonosor, et l'autre par Alexandre, ne repose pas sur des témoignages historiques. Saint Jérôme, voulant expliquer comment, d'après la prophétie d'Ézéchiel, Tyr avait pu être attaquée et prise par Nabuchodonosor, a supposé que le prince avait dû joindre, par des travaux gigantesques,

l'île de Tyr au continent. Mais saint Jérôme est loin de donner le fait comme certain, et se contente d'émettre, à cet égard, une conjecture. Et cette conjecture devient inutile, si l'on admet, comme je l'ai dit plus haut, que la réunion de l'île de Tyr à la terre ferme datait du règne de Hiram. C'est également à cette époque qu'il faut rapporter les travaux qui joignirent la petite île à la plus grande. L'envahissement par la mer d'une partie du sol de Tyr n'est appuyé sur aucun passage historique. M. de Bertou ne peut s'empêcher de convenir que la surface de la presqu'île de Tyr correspond assez bien aux mesures que Pline assigne à l'ancienne ville de Tyr.

Quant à la difficulté qui résulte de la population attribuée à cette ville, il n'est pas, je crois, très-difficile de la résoudre. D'abord, on peut croire que les historiens d'Alexandre, voulant relever la gloire de leur héros, ont fort exagéré le nombre des ennemis qu'il avait eu à combattre dans le mémorable siége de Tyr, et que, par suite, on ne saurait regarder comme suffisamment exact ce que ces écrivains nous disent, relativement à ces milliers d'habitants, qui tombèrent sous le glaive du vainqueur, ou furent réduits en esclavage. Il est probable que, dès le commencement du siége, une partie de la population, celle qui n'était pas absolument nécessaire pour la défense de la place, était montée sur des vaisseaux, et avait été chercher un asile chez les colonies qui devaient leur existence à Tyr. Et cette circonstance explique comment, après un siége aussi désastreux, la ville put, en si peu de temps, se relever de ses ruines, et recouvrer une haute importance. Du reste, si, au moment d'une attaque presque imprévue, une population trop nombreuse se retrouva resserrée dans un espace comparativement étroit, il n'en avait pas été probablement de même lorsque Tyr était soumise à ses propres rois. On peut croire que la population riche, qui se trouvait mal à l'aise dans les rues étroites de la cité, s'était bâtie, sur le continent, des demeures plus ou moins magnifiques, où elle allait respirer un air plus pur et se livrer à tous les plaisirs que procure l'opulence. D'ailleurs, à l'époque de la splendeur de Tyr, il est probable qu'une bonne partie des habitants, livrée au commerce le plus étendu, passait, pour ainsi dire, sa vie sur la mer, et parcourait presque sans interruption, les rivages de la Méditerrannée et de l'Océan.

Du reste, on peut supposer, comme je l'ai dit, que les historiens d'Alexandre, pour augmenter d'une manière éclatante la gloire de ce conquérant, ont porté au delà de leurs véritables limites les obstacles qu'il avait eu à vaincre, et ont assigné, au bras de mer qu'il avait dû combler, une largeur un peu trop considérable. Si, comme je le crois,

ce bras de mer fut creusé par les Tyriens eux-mêmes, ils eurent seulement besoin de lui donner une largeur suffisante pour que les traits lancés par les machines ennemies ne pussent atteindre les remparts.

Ce qui confirme mon hypothèse relativement au détroit comblé par Alexandre, ce qui semble indiquer que ce détroit n'offrait pas une large coupure pratiquée par la nature, mais un ouvrage entrepris à la hâte, dans l'intérêt de la défense de la place, c'est que, suivant l'assertion des écrivains d'Alexandre, ce canal, du côté de la terre ferme, n'avait presque aucune profondeur, puisque l'on y enfonçait sans peine des pièces de bois, et que, du côté de l'île, le profondeur ne dépassait pas trois brasses.

Et, à cette occasion, je relèverai une assertion émise par M. de Bertou, et qui ne paraît pas complétement exacte. Cet estimable voyageur, voulant défendre son hypothèse relativement au canal, qui, suivant lui, communiquait du port septentrional de Tyr au port méridional, cite un passage extrait d'un périple manuscrit, intitulé *Liber riverarium*, et dans lequel on lit, en parlant de la ville de Tyr : « Quæ sita est in cor « maris fere hinc inde in eurum a mare præcisa. » M. de Bertou commente ainsi ce passage : « Bien que l'expression *fere* puisse impliquer que le « canal ne traversait pas l'île dans toute sa largeur, il paraît du moins « probable que cela avait eu lieu à une époque précédente, alors que « l'on se servait de ces bassins. » Mais je ne saurais admettre cette interprétation, et je ne crois nullement qu'il s'agisse ici du canal qui traversait l'île. Si je ne me trompe, le passage doit être rendu ainsi : « Cette « ville est située au milieu de la mer, qui, du côté de l'est, la sépare « presque entièrement de la terre ferme. »

J'ai dit plus haut que, suivant mon opinion, le palais des rois de Tyr se trouvait dans la partie orientale de cette ville, et peut-être sur le terrain qui avait été enlevé à la mer. J'ai dit que l'histoire de la fuite d'Élisa ou Didon appuyait cette hypothèse; car, ainsi qu'on le voit, cette princesse fit dire à Pygmalion, son frère, qu'elle irait s'établir auprès de lui, afin de fuir une maison qui lui rappelait la mort cruelle de son mari. Ce récit s'explique parfaitement, si l'on se représente que le mari de Didon, comme prêtre d'Hercule ou Melkarth, habitait dans le voisinage du temple de ce dieu, c'est-à-dire à l'extrémité occidentale de l'île de Tyr. En fixant son séjour à l'extrémité opposée, elle devait se trouver à une assez grande distance de sa demeure primitive. Et le récit de la prise de Tyr par Alexandre vient encore confirmer cette assertion. Ce prince, ayant escaladé le rempart qui avoisinait le port égyptien, se dirigea, en suivant les créneaux des murs, vers le palais, attendu que de là il pouvait facilement descendre dans la ville. En effet,

comme le palais, suivant toute apparence, servait en même temps de citadelle, on conçoit qu'Alexandre avait un intérêt majeur à occuper ce poste important. Les Tyriens, voyant leurs remparts au pouvoir de l'ennemi, se réunirent dans le lieu nommé *Agenorium*, et tentèrent de là un dernier et malheureux effort contre le vainqueur. Comme, suivant les traditions des Grecs, Agénor avait été le fondateur de Tyr, on peut croire que, dans ce passage, les mots *palais* et *Agenorium* désignent un même édifice, la citadelle de la ville; ou bien l'*Agenorium* devait être dans le voisinage du palais, puisqu'il s'agissait de repousser Alexandre qui était ou allait être en possession du boulevard de Tyr.

M. de Bertou et, d'après lui, M. Movers ont supposé que l'île de Tyr avait perdu une partie de son étendue. Suivant eux, cette catastrophe fut l'ouvrage des tremblements de terre. Il est certain, comme je l'ai dit plus haut, que la Phénicie et la Syrie ont été souvent ravagées par suite de ces terribles commotions. Les auteurs anciens remarquent, d'une manière expresse, que la ville de Tyr eut fort à souffrir de ces tremblements de terre, et qu'elle en fut presque renversée. Et, en effet, on conçoit parfaitement que cette ville, resserrée dans un espace très-circonscrit, avec ses rues étroites et ses maisons excessivement hautes, dut être exposée plus que d'autres aux ravages de ces horribles fléaux; mais doit-on en conclure que des tremblements de terre aient englouti dans les eaux de la mer une partie de l'île de Tyr? c'est ce qui n'est attesté par aucun auteur de l'antiquité; et la chose ne me paraît nullement probable; car les historiens n'auraient pas manqué de rapporter un fait aussi extraordinaire. Et, à cette occasion, je ferai remarquer une faute commise par M. Movers. Il atteste que, suivant le témoignage de Grégoire Bar-Hebræus, Tyr fut détruite sous le règne de Cambyse; il en conclut que cette ruine fut causée par un tremblement de terre. Mais, d'abord, je demanderai si l'on doit aller chercher dans les écrits d'un historien du XIIIe siècle des faits qui concernent le règne de Cambyse. En second lieu, je dois dire que le texte de Bar-Hebræus n'a pas été bien compris par M. Movers. L'écrivain syriaque ne parle nullement d'un tremblement de terre; il raconte que, sous le règne de Cambyse, les Scythes, c'est-à-dire les Turcs, firent une invasion dans la Syrie, et détruisirent la ville de Tyr. A coup sûr, le fait est inexact; l'invasion des Scythes remonte plus haut que le règne de Cambyse. Mais bien certainement il n'est pas question, dans ce passage, de ravages occasionnés par un tremblement de terre. M. Movers a pensé que, dans le IIIe siècle de notre ère, une commotion du même genre avait englouti sous les eaux de la mer les terres avec lesquelles on avait comblé

le canal qui séparait l'île de Tyr d'avec celle sur laquelle était placé le temple de Melkarth. Suivant lui, c'est à raison de ce phénomène que l'on voit reparaître, sur les médailles de Tyr, les deux îles appelées par Nonnus *Ἀμβροσίαι πέτραι*; mais le fait me paraît complétement invraisemblable. Aucun écrivain n'atteste cet empiétement de la mer; et, si des médailles présentent ces deux rochers, c'est que ceux qui avaient fait frapper ces pièces avaient eu à cœur de rappeler une tradition qui se rapportait aux antiquités de cette ville, dont un poëte grec, Nonnus, s'était plu à conserver le souvenir. J'ai montré, je crois, que l'île où existait le temple de Melkarth n'avait point été engloutie sous les flots de la mer, mais qu'elle formait encore la partie occidentale de la presqu'île qui renferme les tristes débris de l'antique ville de Tyr.

Quant au nom de *Sara*, ou *Sarra*, d'où s'est formé l'adjectif *Sarranus*, et l'expression de Juvénal *Sarranum ostrum*, ce mot est-il une altération de celui de צור, nom de la ville de Tyr? Faut-il, à l'exemple de M. de Bertou, appliquer cette dénomination à la ville de Palætyr? C'est ce que je ne saurais admettre. Si je ne me trompe, le mot *Sara* est emprunté au périple de Scylax, où on lit, dans la plupart des éditions, *Σάρα, εἶτα ἄλλη πόλις* : M. Gail fils a admis *Σάραπτα* : Sans doute, dans ce passage, il est question, non pas de la ville de Palætyr, mais de celle de Sarapta. Toutefois la première leçon paraît la plus ancienne. Et des écrivains postérieurs auront supposé un peu légèrement que ce nom, qui offrait l'abréviation de celui de Sarapta, se rapportait à Tyr, capitale de la Phénicie.

QUATREMÈRE.

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE NAPLES, *par Charles d'Anjou, frère de saint Louis*, par le comte Alexis de Saint-Priest, Paris, Amyot, sans date (1848), 4 vol. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

L'échafaud de Naples avait achevé la victoire d'Alba; le vaincu avait été décapité et ne laissait pas d'héritier; le vainqueur vit le champ libre ouvert à sa vengeance, et nul compétiteur n'apparaît qui puisse lui faire craindre à son tour un vengeur et imposer du moins la prudence à sa colère. Le gouvernement de Charles d'Anjou, après la défaite de

[1] Voyez les cahiers de février 1849 et juin 1850.

Conradin, est assurément la part la moins glorieuse mais la plus instructive de ce règne tragique, c'est celle qu'il faut étudier pour en comprendre l'esprit, pour en recueillir l'enseignement et en apprécier la catastrophe.

A peine Charles d'Anjou sent la couronne raffermie sur sa tête qu'il met les bourreaux à l'œuvre; c'est peu que la joie du triomphe, il lui faut la joie des supplices. Nous ne rechercherons point pour l'accuser des témoignages ennemis; l'impartialité consciencieuse de son historien, qu'un sentiment de patriotisme ferait volontiers incliner vers l'indulgence, rend à la vérité un assez éclatant témoignage : « Le fiel qui dévorait son « cœur, même au milieu du triomphe, dit M. de Saint-Priest, le jeta « dans des actions toutes également sévères; les unes nécessaires et justes, « les autres odieuses et inutiles. Il purgea les grands chemins des bri- « gands dont ils étaient infestés, mais en même temps il fit une appli- « cation fréquente de l'atroce pénalité qu'il avait trouvée établie dans ses « États, et dont les gouvernements précédents avaient fait souvent usage « dans le cas de haute trahison. Lorsque le crime n'emportait pas la pri- « vation de la vie, on coupait un pied et on arrachait un œil au cou- « pable! Charles d'Anjou avait condamné à ce supplice cent trente « barons convaincus de félonie; puis, se ravisant, non par humanité, « mais parce que cela était de *meilleur conseil* (*consilio saniori*), pour ne « pas étaler un spectacle trop horrible, et surtout pour en finir d'un coup « avec des prisonniers dont il ne savait que faire, il révoqua ses premiers « ordres. Du château de Genzano, où ces malheureux étaient renfermés, « il ordonna qu'on les tranférât dans une baraque en bois, et les y fit « tous brûler vifs. Il commanda aussi l'exécution de Gualvano Lancia et « de Galeotto son fils, en ayant soin de faire périr le fils le premier, pour « rendre plus poignante la douleur du père[1]. »

Ces cruautés n'étaient que le prélude de celles dont Charles d'Anjou menaçait son peuple, et qu'il s'était empressé d'annoncer aux villes dévouées de Toscane et de Lombardie. M. de Saint-Priest cite la lettre écrite de Rome, par ce prince, à la commune de Lucques, et qui finit par ces mots : « D'ici à quelques jours, après avoir réglé les affaires, « nous retournerons dans notre royaume, pour apporter à tous les « traîtres l'extermination et la mort[2]. »

[1] *Histoire de la conquête de Naples*, t. III, p. 145. — [2] « Ex inde, compositis per « dies aliquot urbis negotiis, ad regnum nostrum protinus prodituri ad cunctorum « proditorum exterminium et ruinam. » Cette lettre, restée jusqu'à présent inédite, est au nombre des pièces curieuses que M. de Saint-Priest a publiées dans son appendice, t. III, p. 387; il en doit la communication au commandeur Visconti,

Était-ce donc le péril qui rendait Charles impitoyable? Était-ce une fortune douteuse qu'il fallait, à tout prix, garantir d'un funeste retour? et ce trône, relevé par la victoire, avait-il besoin d'être protégé par le meurtre et la terreur? Non; « Charles d'Anjou était monté au faîte de « la grandeur et de la puissance..... rien ne lui résistait; il se voyait l'ar- « bitre et, peut s'en faut, le maître de l'Italie..... La révolte attardée s'a- « gitait bien encore dans quelque coin des Apennins ou des Abruzzes; la « Sicile grondait toujours; des capitaines d'aventure s'abritaient dans des « châteaux, dans des tours, au sommet de quelque roche aérienne; ils « occupaient çà et là des positions stratégiques qui n'étaient pas sans im- « portance, mais la cause gibeline était perdue; elle n'avait plus d'asile « même dans la conscience de ses défenseurs..... Tout avait réussi à « l'heureux conquérant. Les prospérités domestiques s'accumulaient au- « tour de lui avec les succès politiques et militaires [1]. » Et l'historien, en traçant cette peinture de la brillante situation de Charles d'Anjou, nous montre la nature se mettant de son parti, et le débarrassant des ennemis même dont il n'avait rien à craindre, de ceux que, par une hardiesse de style, M. de Saint-Priest nomme « ses ennemis inutiles. »

Ainsi cette triste nécessité du mal qu'invoquent la politique des tyrans, ou l'inhabileté des rois faibles luttant contre la fortune contraire, Charles ne l'avait pas pour excuse; et pourtant sa cruauté ne fut adoucie ni par le bonheur intime de ses constantes prospérités, ni par la sécurité qu'elles devaient lui donner. Charles d'Anjou n'avait pas besoin de prétextes pour être cruel; la cruauté était dans sa nature, et nous avons vu que notre historien, en distinguant deux époques dans le règne de ce prince, et en imputant à la révolte de Conradin les barbaries qui souillèrent la seconde, a reconnu que, bien avant cette provocation, les violences du gouvernement de Charles d'Anjou avaient excité contre lui une haine universelle, et que son mépris brutal pour ses sujets explique sa tyrannie [2].

Charles d'Anjou, qui éprouvait contre la Sicile une aversion instinctive, qui, dès les premiers moments de sa domination, l'avait gouvernée en maître impitoyable, qui s'était cru magnanime parce qu'il n'était que dur et sévère, devait être un tyran féroce quand il eut à punir des rebelles qu'il nommait des ingrats [3]. Ses vengeances furent terribles, et

qui l'a trouvée à Rome, à la bibliothèque Angelica, dans le registre de l'abbé Adenulphe, bénédictin, attaché à la cause et à la personne de Charles d'Anjou. — [1] *Histoire de la conquête de Naples*, t. III, p. 185. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 249 et 263. Voyez aussi notre premier article, cahier de février 1849, p. 95 et 99. — [3] *Ibid.*, t. III, p. 201.

sans fin comme sans mesure; son règne n'est plus désormais qu'une terreur organisée [1]. Les extorsions, les confiscations, les emprisonnements, les supplices, tel fut le régime infligé aux Deux-Siciles, vengeance non d'un jour mais perpétuelle, et qui devint un gouvernement [2]. Le royaume de Naples obtint enfin merci, mais, pour la Sicile, il n'y eut point de pitié. Un homme dont le nom sera à jamais maudit par les peuples de cette île, Guillaume de l'Estendard, grand connétable du royaume, fut l'instrument docile et zélé de toutes les fureurs du maître. Charles le déchaîna contre les Siciliens « a farne macello » dit M. Amari, et l'historien continue : « Uom di guerra e di strage, che la « pietà avea a scherno, più crudele d'ogni crudeltà, e di sangue ebbro, « et tanto più sitibondo quanto più ne versasse [3]. » Et ce ne sont pas seulement les chroniqueurs et les historiens de la Sicile qui en parlent ainsi; notre auteur ne lui est pas plus favorable; et même il laisse au roi sa part de responsabilité des atrocités commises par le ministre : « ... ce Guillaume de l'Estendart, dit-il, l'un des chevaliers les plus bra- « ves, les plus dévoués à son roi, mais aussi le guerrier le plus féroce, « le plus implacable qui ait jamais été inspiré par le fanatisme religieux « et national. Cet homme fut le principal auteur des violences, des

[1] *Histoire de la conquête de Naples*, t. III, p. 202. — [2] Les chroniqueurs qu'on peut le moins accuser de passion contre Charles d'Anjou n'ont pas de paroles assez énergiques pour exprimer l'avidité cruelle du roi et les malheurs de la Sicile épuisée de sang et d'argent; on s'étudiait à exténuer ce peuple afin d'abattre sa fierté et de prévenir les révoltes. « In extorquendi promptitudine cupidus et avarus... Habet « enim hoc secum illa sitis hydropica, illa famis abyssus.... » (Saba Malasp., l. VI, c. 1; VIII[e] vol. de Muratori, col. 864.) Ailleurs, le même chroniqueur fait une longue énumération des impôts en nature qu'on exigeait des Siciliens; et c'était surtout les puissants et les riches qu'on accablait des plus insupportables fardeaux, afin que, « dempta substantia, non remaneret eis unde possent, erecto contra regem calcaneo, « superbire. » *Historiæ Sab. Malasp. continuatio*, p. 332, 333. (*Biblioth. scriptorum qui res in Sicilia gestas sub Aragonum imperio retulere.* Eam uti accessionem ad historicam biblioth. Carusii instruxit... Rosarius Gregorio. Panormi, 1792, 2 vol. f°.) Il faut citer, parmi la foule de documents qu'on pourrait emprunter aux chroniqueurs du temps, une curieuse lettre des habitants de Palerme au pape Martin IV, recueillie par D. Martenne, dans son *Thes. nov. anecdot.*, t. III, p. 34. — [3] *La guerra del Vespro siciliano*, t. I, p. 40. M. Amari cite *Saba Malasp.*, et n'a point exagéré le témoignage qu'il invoque; voici les propres paroles du chroniqueur contemporain, dont on connaît, au reste, le penchant à la bouffissure et aux métaphores emphatiques : « Destinat regalis providentia capitaneum in Siciliam quemdam Guillelmum « dictum Standardum... Hic enim Guillelmus vir erat sanguinis, miles atrox, pugil « ferox, sævusque pugnator contra infideles regios, omni crudelitate crudelior, et « totius pietatis et misericordiæ vilipensor; cœpitque, hiante gula, velut lethifer « hydrus, lacus ranarum Siciliæ circuire. » (Saba Malasp., l. IV, c. 18; VIII[e] vol. de Muratori, col. 854.)

« cruautés dont le souvenir pèse sur la mémoire de Charles d'Anjou; et « ce n'est pas à tort, car son maître lui permettait tout[1]. »

Il n'est pas difficile de s'imaginer ce que dut être le gouvernement d'un tel ministre, auquel un tel prince avait donné carte blanche.

Les Siciliens n'étaient pas seulement accablés de leur propre infortune : la mort, toujours suspendue sur leur tête, pouvait terminer leur supplice; mais au delà de la mort ils voyaient encore leurs enfants courbés sous la même tyrannie, orphelins, dépouillés, déclarés infâmes.

Un tel régime eût exaspéré le peuple le plus débonnaire; quel effet devait-il produire sur une nation au patriotisme ombrageux et égoïste, fière, vindicative et prompte à la colère, s'il faut en croire des chroniqueurs contemporains[2], qui n'étaient animés contre elle d'aucune passion ennemie.

Une des causes qui rendaient la tyrannie française plus odieuse et plus poignante encore aux Siciliens, c'est que leurs propres compatriotes s'étaient faits complices de leurs oppresseurs : « Le sang coulait « à grands flots dans l'intérieur du royaume, dit M. de Saint-Priest; la « guerre civile s'y abritait derrière la guerre étrangère. Les émigrés napo- « litains et siciliens, accourus à la suite des Français, marchaient devant « eux et leur montraient du doigt les victimes..... ils portaient dans « leur terre natale les exactions, l'incendie et le meurtre[3]. » Les historiens siciliens n'ont pas dissimulé ce crime commis par leurs compatriotes *a vergogna nostra*, dit M. Amari[4].

[1] *Histoire de la conquête de Naples*, t. III, p. 207. — [2] Voyez les textes que nous avons cités dans notre second article sur le livre de M. Amari, *La guerra del Vespro siciliano*, cahier de juillet 1849, p. 417. — [3] *Histoire de la conquête de Naples*, t. III, p. 206. Voyez aussi, dans le même volume, les pages 91, 205, 212 et t. II, p. 242. Les preuves se multiplient pour montrer que les Siciliens, complices des cruautés du maître, l'étaient plus encore de ses exactions. Surtout au début de son gouvernement, Charles d'Anjou avait eu besoin de gens qui connussent le pays et les moyens de rapine dont avaient usé ses prédécesseurs; le chroniqueur contemporain ne trouve pas assez de noms pour exprimer toutes les espèces de charges sous lesquelles ce peuple succombait : « Omnes angariæ, parangariæ, collectæ, talliæ, daciæ, contribu- « tiones et modi exactionum innumeri... ubilibet subjectos gravant indebite, ac eis « importabilia onera imponentes, emungendo plus debito cruorem eliciunt et medul- « las. » (Saba Malasp., l. III, c. XVI, t. VIII de Muratori, col. 831 et 832.) Voyez aussi *Bartholomæi de Neo Castro historia sicula*, c. XI, dans le recueil de Ros. Gregorio, t. I, p. 29. — [4] *La guerra del Vesp. sic.*, t. I, p. 40. La lâcheté cruelle de ces hommes dut augmenter le mépris de Charles d'Anjou pour les Siciliens, et l'on voit même qu'il lui arriva de prendre contre eux le parti de ses victimes et de résister aux incitations des traîtres. Matteo Spinelli, chroniqueur napolitain, et qui lui-même a pris part

Mais cette trahison fut celle de quelques particuliers, et irritait surtout les Siciliens, tandis que l'invasion française et le sanglant despotisme de Ch. d'Anjou produisirent sur la population italienne tout entière un effet digne d'être remarqué, quoique, pour la plupart des historiens, il reste inaperçu. M. Amari montre, par des considérations historiques fort curieuses et par le rapprochement de faits significatifs, que le sentiment patriotique contre les Français s'éveillait alors de toutes parts en Italie, « dal Lilibeo alle Alpi; » et le gouvernement de Ch. d'Anjou fut une des causes les plus actives de ce grand mouvement. « L'amor patrio di municipio, che tanto giovò et tanto nocque alla « Italia, dit M. Amari, per sua natura sdegnava le dominazioni straniere, e « tendea a scacciarle, quando le avea messe su l'interesse d'una fazione. « I Guelfi stessi e i Ghibellini, mentre nimicavano la nazione contra« ria a lor nome, non troppo si fidavano dell' amica; e similmente la « corte di Roma chiamava gli oltremontani per signoreggiar l'Italia col « mezzo loro, e non altro. Così, tra il tumulto di tante passioni, di mu« nicipio, di parte e del pontificato stesso, parlava agli animi la segreta « voce del sentimento nazionale latino[1]... s'accostava questo novello « sentimento agli umori di parte ghibellina, tendea temporaneamente « allo stesso scopo, ma in se stesso era molto più grande, più nobile, « più puro. Esso rapì Dante a parte guelfa, esso trovò un nome di« verso dal Ghibellino, come diversa era l'indole. Le due genti con an« tichi vocaboli si chiamavano i Latini e i Gallici. » M. Amari conclut qu'en effet le sentiment latin était alors dominant dans toute l'Italie, et il ajoute que, sous le pontificat de Nicolas III, la cour de Rome dévouait déjà les Français à la malédiction publique, et que l'archevêque de Cosenza avait prédit leur extermination[2].

Nous ne retracerons pas ici la peinture faite tant de fois de toutes les

aux événements de cette époque, en cite un exemple dans son *Diurnale*, p. 47. — *Hist. de la conq. de Naples*, t. III, p. 91. —[1] M. de Saint-Priest, dans un morceau bien étudié sur la papauté et l'empire, remarque, à son tour, que les Guelfes ne restèrent plus d'une manière exclusive le parti du pape, que les Gibelins cessèrent d'être uniquement le parti allemand et impérial, qu'enfin, « par une émulation heureuse, « les deux factions tendirent à devenir nationales. » T. I, p. 321. —[2] Voici les termes de cette prédiction, rapportée par un chroniqueur contemporain : « Tempus adhuc vi« debit qui vixerit, quod scarabones (mot qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires « de la basse latinité et qui doit signifier : *bandes armées*) ejicient de regno Gallicos, « et in multitudine quotidianis insultis conquassabunt dominium Gallicorum. Tunc « enim qui Gallicum interficiet arbitrabitur se Deo præstare obsequium et mundo. » *Sabæ Malasp. continuatio*, dans le recueil de Ros. Gregorio, t. II, p. 339. — *La guerra del Vespro sic.*, t. I, p. 104-108. Notez que ces menaces ont précédé les Vêpres de plusieurs années.

extorsions, les calamités, les tortures, dont la Sicile fut accablée; quelques pages n'y suffiraient pas, et nous apprendrions peu de chose à nos lecteurs en copiant les historiens du temps. M. Amari, dans le II[e] et le III[e] chapitre de son livre, a résumé les anciens témoignages, et M. de Saint-Priest a fait, à son tour, de la tyrannie de Ch. d'Anjou un tableau où l'on ne saurait trop louer la conscience aussi bien que l'habileté du peintre.

Mais, si nous nous dispensons de raconter de nouveau la tyrannie de Charles d'Anjou, il convient d'accorder une attention particulière à ce personnage; il est bon de montrer que ce tyran victorieux et puni fut l'un des hommes les plus remarquables de son époque; les leçons de l'histoire sont grandes et utiles, surtout lorsqu'elles nous apprennent qu'il ne suffit pas d'être habile pour être toujours heureux, que le génie ne dispense pas de la vertu, que toute la puissance d'un esprit vigoureux, toute l'activité d'une nature ardente, toute l'énergie d'un caractère ferme, peuvent encore conduire à sa perte, même par le chemin de la victoire, celui qui foule aux pieds les lois de la morale et de la justice[1].

Charles d'Anjou, en effet, était doué de la plupart des qualités qui triomphent des obstacles et commandent à la fortune. Il avait reçu de la nature, avec une vaste ambition, tous les dons du corps et de l'esprit dont l'ambition a besoin pour atteindre le but où elle aspire; son âme de feu était servie par un corps de fer; elle avait à ses ordres une infa-

[1] Un des plus célèbres historiens d'Italie, né dans le siècle où régna Charles d'Anjou, Jean Villani, dit, après avoir raconté la mort de ce prince : « Questo Carlo « fue il più temuto e ridottato signore, e'l piu valente d'arme, et con più alti intendimenti che nullo re che fosse della casa di Francia, da Carlo Magno infino à lui, « et quelli che più esaltò la santa Chiesa di Roma, et più harebbe fatto, se non che « nella fine del suo tempo, la fortuna li tornò contraria. » (*Prima parte delle historie universali de suoi tempi di Giovan Villani*, lib. VII, c. XCIV.) Et ce n'était pas seulement en Sicile qu'il avait éprouvé ce retour de fortune : « Quelli di Napoli già vacillavano, » dit encore l'historien, « et certi ve n'havea che haveano già corsa la « terra, et gridato muoja lo re Carlo. » (*Id.* c. XCIII.) Boccace, presque contemporain de Charles d'Anjou, lui a consacré une courte biographie dans son livre *des Hommes illustres*, livre peu lu aujourd'hui. On peut être curieux de voir comment ce grand écrivain, instruit par des souvenirs récents, apprécie le résultat final du règne et de la vie du prince angevin dont il ne méconnait pas le génie : « Lacessitam laboribus « vitam (ut nonnulli adserunt) volens, omnia linquens in pendulo terminavit. Et sic « rex ingens, tot victoriis inclytus, cui tria regna parebant, unius portiuncula quam « solam fortuna senescenti reliquerat, captivo filio, derelicta, ex amplissimo juven- « tutis fulgore, senex fere decessit inglorius. *Jo. Boccacii Certaldi de casibus illustrium « virorum, libri novem, etc.,* » in-4° gothique, Paris, sans date (l. IX, f° CX). Ainsi Boccace, pas plus que Villani, n'a songé à chercher un enseignement dans ces revers, et il semble que ce soient là pour eux de fortuites vicissitudes.

tigable ardeur, une valeur impétueuse et obstinée, cette audace qui ne sait pas reculer. Tenace et résolu, il marchait à l'accomplissement de ses desseins avec plus de suite et de persévérance qu'on n'en devait attendre de son humeur impatiente, de son caractère fougueux. Accoutumée à admirer ses héroïques prouesses, depuis la première croisade où il avait suivi le roi son frère, la chevalerie du temps le mettait au premier rang des preux et le proclamait grand capitaine aussi bien qu'intrépide soldat; « le premier chevalier du monde n'est plus, » s'écria son ennemi le roi d'Aragon, à la nouvelle de sa mort; maître des Siciles, deux fois conquises sur Mainfroy et sur Conradin, il aspirait à l'empire d'Orient, et son génie était à la hauteur de cette ambition, lorsqu'il se vit arracher, avec la moitié de ses États, ces vastes espérances. La révolte de quelques hommes obscurs triompha du roi puissant et du grand capitaine, un odieux massacre détruisit en un jour l'œuvre de la victoire et du temps.

C'est que Charles d'Anjou, avec des talents supérieurs, avait tous les défauts les plus capables de les annuler; c'est surtout que le cœur manquait à son génie. Vainqueur sans pitié du vaincu, roi sans amour du peuple, resté étranger dans un pays qui devait être sa nouvelle patrie, sévère dans ses mœurs, mais souffrant la licence effrénée de ses soldats, enfin catholique ardent sans piété véritable, il était fait pour conquérir les peuples, non pour les gouverner.

On a prétendu que Charles d'Anjou avait les défauts de ses qualités; n'est-ce pas là une faible excuse quand les qualités ont produit peu de bien et les défauts d'immenses malheurs?

Si l'on trouvait que c'est une morale rebattue et peu concluante que celle qui cherche dans les mauvaises actions des chefs des États l'une des causes les plus directes des catastrophes qui les frappent, peut-être ne serait-il pas bien difficile de montrer qu'avec une autre politique la domination des Français en Sicile aurait eu une autre destinée, et le règne de Charles d'Anjou n'y aurait pas fini dans le sang.

Quoi qu'on puisse dire du caractère des Siciliens, quelques justes imputations qu'on leur puisse adresser, n'avaient-ils pas fini par accepter la domination des Normands et celle de la maison de Souabe? Pourquoi celle de Charles d'Anjou leur a-t-elle été insupportable?

« Une haine réciproque, dit M. de Saint-Priest, animait les vainqueurs « et les vaincus. » La haine du peuple conquis je la comprends; celle du conquérant, on peut lui en demander compte. Peut-être l'historien ne le fait pas assez sévèrement. Il distingue entre les griefs imputés à Charles d'Anjou, et certes il a raison, car il en est de calomnieux,

inventés par la malice et l'ignorance; mais les griefs trop réels que M. de Saint-Priest proclame hautement, qu'il poursuit avec toute l'indignation qu'ils méritent, l'historien ne leur cherche pas d'excuses; sa conscience d'honnête homme n'en trouverait pas; seulement il tente parfois une explication. Il y a là une inspiration noble et patriotique. M. de Saint-Priest voudrait qu'on tînt compte à Charles d'Anjou de ce qu'il a toujours conservé l'amour du pays et l'orgueil du nom français[1]; il voudrait qu'on tînt compte à nos compatriotes, frappés de la même réprobation que ce prince, de la passion avec laquelle ils ont été accusés et jugés; il se plaint de ne voir dans ce grand procès que des accusateurs-juges et point de défenseurs. Cet abandon des victimes, innocentes ou coupables, du terrible et aveugle massacre de Sicile lui inspire d'équitables réflexions. Toutefois notre patriotisme doit être ici fort à l'aise; les Français ne sont pas solidaires des excès odieux commis par Charles d'Anjou et ses soldats, comme les Siciliens ne le sont pas de la vengeance atroce que leurs pères en ont tirée.

Le récit des Vêpres siciliennes forme une des parties principales de ce livre; c'est un morceau d'histoire plein d'intérêt, et un modèle de dissertation impartiale et savante. M. Amari avait déjà montré les erreurs répétées des historiens, les inventions des chroniqueurs; il avait, à l'aide de nombreuses autorités et d'une habile argumentation, rétabli la vérité si longtemps défigurée. M. de Saint-Priest a achevé de rendre à cette célèbre catastrophe son véritable caractère d'émeute improvisée, d'insurrection soudaine devenue une révolution définitive. Il a apporté dans la question, avec une discussion pleine de sagacité, des documents tout nouveaux et d'une grande autorité, tirés des archives d'Aragon et d'autres dépôts publics. Il est impossible de mieux exposer un fait longtemps controversé et de jeter plus de lumière sur un point d'histoire enveloppé jusqu'ici de tant d'obscurité. Nous nous bornerons à rappeler ce résultat; nous avons nous-même discuté la question et exposé en détail les arguments de M. de Saint-Priest et de M. Amari, lorsque nous avons rendu compte, dans ce journal, de *La guerra del Vespro siciliano* de ce dernier[2], nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

Charles d'Anjou fit de vains efforts pour reconquérir la Sicile; il eut recours tout ensemble et avec aussi peu de succès, à la force et aux concessions; trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis le meurtre des

[1] « Il était passionné pour la grandeur de sa maison et pour la dignité de la « France; il aurait voulu que la France fût la reine du monde, » dit M. de Saint-Priest; *Hist. de la conq. de Naples*, t. II, p. 56. — [2] Voyez le cahier de juillet 1848, p. 417 et suiv.

Français, que Charles d'Anjou publiait de nouveaux capitulaires pour la réforme de la justice, et pour garantir les Siciliens contre la rapacité de ses agents et les ruineuses exactions sous lesquelles ils avaient été accablés [1]. « C'était s'y prendre un peu tard [2], » comme le remarque fort judicieusement M. de Saint-Priest, qui ne reconnaît pas dans cette résipiscence forcée la fierté indomptable et l'audacieuse franchise de Charles d'Anjou. Il y avait là évidemment un aveu implicite des fautes passées. Mais quelle valeur pouvait avoir un pareil aveu, et comment le croire sincère, lorsqu'on voit bientôt Charles d'Anjou menacer ses sujets de ses vengeances accoutumées et se préparer encore à verser des torrents de sang? Au reste, que Charles d'Anjou ait abdiqué sincèrement ou par ruse sa tyrannie, l'étonnement est le même; résipiscence ou dissimulation sont aussi inexplicables l'une que l'autre chez cet homme qui ne s'était jamais démenti et avait toujours marché tête levée au mal comme au bien. Un autre fait étrange, et que remarque à bon droit notre historien, c'est que, dans cette armée destinée à reconquérir la Sicile, on voyait, au nombre des soldats du vainqueur de Mainfroy, mille Sarrasins de Lucera.

Quoi d'étonnant après tout que l'immense et tragique catastrophe des Vêpres de Sicile eût porté quelque atteinte à cet inébranlable caractère, et entamé par quelque endroit ce cœur de bronze? Un autre sujet de surprise c'est que l'infatigable activité du roi semblait l'avoir abandonné. Un assaut immédiatement livré à Messine aurait pu réduire cette ville; Charles d'Anjou temporisa, et Messine fut sauvée. Charles craignit de ruiner cette opulente cité; « non par humanité peut-être, » dit notre historien, « mais dans l'espoir de la reprendre bientôt avec toutes « ses richesses [3]. » Et cette explication, très-vraisemblable assurément, se concilie fort bien avec l'autre conjecture.

Trois ans environ s'étaient déjà écoulés dans la lutte inutile que Charles soutenait contre les Siciliens, lorsque, repassant de Naples à Brindes pour préparer de nouveaux armements, il fut forcé de s'arrêter à Foggia, « saisi par les accès violents d'une fièvre quarte qui, depuis « ses malheurs, ne l'abandonnait plus, et le minait sourdement... Il « se confessa et demanda le viatique, se mit sur son séant pour le rece- « voir dignement, regarda en face le redoutable mystère, et, parlant « directement au corps et au sang de Jésus-Christ, il leur adressa ces pa- « roles hardies, mais convaincues : « Sire Dieu, comme je crois vraiment

[1] *Constit. regn. utriusq. Sicil.* — [2] *Hist. de la conq. de Naples*, t. IV, p. 66. — [3] *Ibid.* p. 71 et 77.

« que vous êtes mon Sauveur, je vous prie de faire miséricorde à mon « âme. Puisqu'il est certain que j'ai entrepris l'affaire de Sicile, plus « pour servir la sainte Église que pour mon bénéfice propre, vous « devez m'absoudre de mes péchés[1]. »

Il semble convenu parmi tous les historiens de prendre Ch. d'Anjou pour un prince religieux; Ch. d'Anjou avait sans nul doute cette dévotion matérielle, si commune dans les siècles grossiers du moyen âge, où les plus monstrueux excès s'alliaient sans difficulté avec de saintes croyances et des pratiques dévotes, mais il n'est pas moins évident que, par ses instincts, son caractère et son cœur, il était resté complétement étranger à l'esprit du christianisme. Une seule chose suffirait pour nous mettre en doute sur la nature de ses sentiments religieux, c'est que son frère, le modèle des saints rois, n'eut jamais pour lui cette confiance intime, cette affectueuse fraternité que lui eût inspirées sans doute un frère, comme lui pieux de cœur[2]. Le fait est que Ch. d'Anjou ne prenait de la religion que ce qui lui était utile et ce qui pouvait s'accommoder avec ses indomptables passions. Plein d'obéissance pour le Saint-Siége lorsqu'il recevait du pape l'investiture de ses royaumes, sa soumission cessa dès qu'il l'eut obtenue. Nous avons dit ailleurs[3] qu'il resta sourd à tous les avertissements que Clément IV ne cessa de lui adresser pour l'engager à modérer sa tyrannie, et à gouverner plus paternellement les peuples que le Saint-Siége lui avait confiés. Les paroles du pontife, ses brefs, ses légats, tout était accueilli avec la même résistance obstinée, avec le même mépris tacite. Protégé du pape, Ch. d'Anjou met à feu et à sang la ville de Bénévent, surtout parce que c'est une ville du pape[4]. Il se rit des remontrances que lui adresse le concile de Lyon, et des prélats que ce concile députe vers lui[5]. Le conclave est réuni à Viterbe pour donner un successeur à Nicolas III; Charles craint une élection contraire à ses projets; à la tête d'une troupe armée il assiége le conclave, en brise les portes, arrache du sein de l'auguste assemblée deux cardinaux, et, l'épée à la main, fait nommer Martin IV[6]. Vous ne le trouverez jamais docile au pape que quand le pape se fait docile lui-même, et consent à devenir complice de ses violences[7]. Il veut la

[1] *Hist. de la conq. de Naples*, p. 71. *Ibid.*, t. IV, p. 165. — [2] M. de Saint-Priest a remarqué lui-même que la religion de Charles ne ressemblait pas à celle de son frère; on peut lire à ce sujet une belle page de son livre, t. II, p. 56. — [3] Cahier de février 1849, p. 98. — [4] *Hist. de la conq. de Naples*, t. II, p. 200. — [5] Voyez Saba Malasp., l. IV, c. III, dans Muratori, t. VIII, col. 187; et M. Amari, t. I, p 70. — [6] *Hist. de la conq. de Naples*, t. III, p. 352. — [7] Il faut dire, pour être juste, que la protection de la plupart des papes à l'égard du roi des Deux-Siciles était peu propre à lui inspirer une grande vénération pour eux; et c'est même un des points remarquables de l'histoire des

domination de l'Église, mais afin de dominer par elle, il ne respecte ses foudres que quand il peut les diriger contre ses ennemis; il a toutes les colères du catholicisme, il n'en a pas la mansuétude; il porte haut le drapeau de la religion, à condition de n'en point pratiquer les vertus. Voilà sa vie : nous voulons croire que sa mort fut en effet plus pieuse, et que, dupe lui-même de ses passions, il ait pu sincèrement s'imaginer qu'il avait trouvé le moyen de concilier ses croyances et ses actions.

La domination française, continuée à Naples, ne fut jamais rétablie en Sicile; M. de Saint-Priest a terminé son livre par un coup d'œil général sur les conséquences, pour ces deux royaumes, de leur séparation après l'expulsion de Ch. d'Anjou [1]; il convient d'en dire ici quelques mots, et nous emprunterons quelques-unes des paroles de l'historien, afin de rester plus fidèle à sa pensée.

Les réformes proclamées par le fils de Charles Ier avant sa captivité furent confirmées par le pape Honorius IV, successeur de Martin IV, et comme lui, protecteur de la maison d'Anjou. Ce pontife donna même une plus large extension à cette législation nouvelle, connue sous le nom de *Capitoli d'Onorio*; elle constitue l'une des époques législatives les plus importantes dans les annales de ce royaume. Une rivalité réformatrice s'établit dès lors entre Naples et la Sicile, entre les princes de la maison de France et ceux de la maison d'Aragon. Frédéric, fils de Pierre d'Aragon, restaura les parlements périodiques fondés par les Normands, négligés par les Souabes et abandonnés par Charles d'Anjou. Dans ces parlements, malgré des formes libres en apparence, la représentation publique continua d'appartenir à la féodalité seule. L'aristocratie devint omnipotente, les rois de la race catalane se virent forcés de pactiser avec l'oligarchie. Les barons, maîtres absolus dans leurs domaines, le devinrent aussi dans les grandes villes. La tendance des aristocraties italiennes et espagnoles ayant toujours affecté le caractère municipal, l'anarchie aristocratique s'empara de la Sicile. « Pendant toute la durée « du XIVe siècle, la féodalité sicilienne s'établit avec d'autant plus d'obsti- « nation qu'elle était partout ailleurs sur son déclin. Il semblait que, chas- « sée de toutes ses positions, elle se cramponnât à cette île avec l'énergie « d'un monstre blessé à mort. Chaque ville appartint à un tyran, et, sur « cet espace si resserré, le despotisme féodal se fit sentir de plus près que « dans la péninsule italique [2] ».

Siciles à cette époque, que la conduite des souverains pontifes envers Charles d'Anjou, quelquefois ses ennemis, souvent ses protecteurs, toujours (ils l'affectaient, du moins) ses mentors ou ses maîtres.— [1] *Hist. de la conq. de Naples*, t. IV, p. 168-195. — [2] *Ibid.*, t. IV, p. 182.

Naples conservait avec la dynastie angevine le caractère monarchique. Sa faiblesse était égale à celle de la Sicile, et l'établissement de Charles d'Anjou dépérissait sous des successeurs qui n'avaient rien ni de son énergie puissante, ni de sa dureté tyrannique.

Enfin M. de Saint-Priest se demande si, dans la révolution vulgairement connue sous le nom de *Vêpres siciliennes*, la Sicile trouva, en dernier résultat, la gloire, le bonheur, la richesse et la puissance; « Elle ne « recueillit que l'anarchie, qui aboutit à la domination étrangère, » (répond notre historien), « tandis que, sans cette révolution, cette île célèbre « aurait participé au mouvement européen; elle n'aurait pas acquis le « goût funeste de l'isolement, ses lumières seraient au niveau de ses ins- « tincts, elle n'aurait pas été déchirée pendant plusieurs siècles par une « anarchie monstrueuse, terminée par une tyrannie aussi dure et plus « persistante que celle dont elle se délivra en 1282 [1]. »

Il est trop vrai, et c'est le châtiment ordinaire des actes sanglants de la politique, que l'horrible massacre de 1282 n'a enfanté que des calamités pour le peuple qui l'a exécuté; mais nous demanderons à notre tour quel profit la Sicile continentale a retiré de la continuation du règne de la race angevine, et par quelles prospérités l'heureuse Parthénope a fait envier son bonheur à la Sicile et lui a infligé le remords. Ce fut un gouvernement déplorable que celui des successeurs de Ch. d'Anjou à Naples, de l'aveu de notre historien lui-même[2].

Dans cette conclusion de son *Histoire de la conquête de Naples*, M. de Saint-Priest a tracé la peinture de la papauté d'Avignon, nous en reproduirons quelques traits. « Frappés de la destinée qui avait trans- « porté Rome elle-même sur les bords du Rhône, dit-il, les historiens y « ont vu quelque chose de semblable à une péripétie de théâtre, au « coup de baguette d'un magicien. Leur étonnement a supprimé les inter- « médiaires et n'a signalé qu'un effet sans cause dans un événement pré- « paré par un enchaînement de circonstances qui remontaient à plus d'un « siècle[3]. » M. de Saint-Priest rappelle que, poussée étape par étape jusqu'au pied des Alpes par l'esprit républicain et municipal, la papauté n'avait plus alors d'asile possible en Italie; et que sa grande affaire, durant son séjour en France, devait être de refaire ses finances délabrées et d'amasser de riches trésors: « Le vieux Jean XXII traça ce plan peu « héroïque, mais sensé, et l'exécuta avec succès. Il acheta, il vendit, il « prêta; par des mutations fréquentes, d'abbayes, d'évêchés et même de « royautés, par des collations d'indulgences, enfin par tous les moyens

[1] *Hist. de la conq. de Naples*, t. IV, p. 193. — [2] *Ibid.*, p. 189. — [3] *Ibid.*, p. 185.

« permis et non permis, banquier, spéculateur, usurier même au besoin, « Jean XXII fit de la papauté une banque[1]. »

Les courtes citations que nous avons pu faire donnent du moins une idée du style de l'auteur, style un peu travaillé, où l'on remarque peut-être quelque amour du trait, et quelque recherche de l'effet, mais coloré, animé, rapide, où la pensée, souvent élevée, ne manque pas d'éclat, où le récit, bien disposé, est nourri de réflexions fines et pratiques, habilement mêlées dans le tissu de la narration.

Sans doute nous pourrions, en cherchant bien, trouver çà et là quelques incorrections, quelques figures un peu forcées, des phrases où l'expression piquante coûte quelque chose à la justesse de la pensée; et, par exemple, le passage où l'auteur défend Ch. d'Anjou contre la fausse accusation d'avoir empoisonné saint Thomas d'Aquin se termine ainsi : « Celui qui, au grand jour, en plein soleil de Naples, osa faire décapiter un roi par le bourreau, n'était pas homme à se cacher dans les « ténèbres pour empoisonner un moine[2]. » Mais ce moine était le plus illustre d'un ordre puissant, l'objet de la vénération de la catholicité tout entière, passionnément admiré et nommé l'ange de l'école par tout ce qu'il y avait de plus savants clercs dans les grandes universités de l'Europe, l'ami de saint Louis, l'homme enfin dont, après sa mort, la France et l'Italie devaient se disputer la cendre, et la religion consacrer la mémoire. Un tel moine, au XIIIe siècle, était aussi considérable peut-être aux yeux des peuples qu'un pauvre fils de roi prisonnier, et n'était pas réduit, dans le monde catholique, à cette petite place que l'historien lui a faite dans sa phrase.

Mais combien quelques taches légères, et que notre désir de donner crédit à nos éloges nous a fait rechercher avec un soin trop curieux, sont largement rachetées par les qualités qui distinguent l'observateur philosophe, l'écrivain éloquent, l'habile historien, par la science des hommes qui éclaire celle des faits, par cette haute impartialité, la conscience de l'histoire. M. de Saint-Priest, que les éminentes qualités de Charles d'Anjou ont un peu séduit, l'apprécie néanmoins plus d'une fois avec une équitable sévérité et en trace une peinture où l'énergie du pinceau relève la sagacité de l'observation. Ce sont aussi des morceaux remarquables par la finesse et l'éclat que les portraits de Mainfroy et de Clément IV, la description de Messine, celle du palais d'Avignon. Nous nous arrêtons, nous en pourrions citer d'autres.

Nous ne finirons pas sans rappeler que plusieurs des documents ori

[1] *Histoire de la conquête de Naples*, t. IV, p. 186. — [2] *Ibid.*, t. III, p. 284.

ginaux sur lesquels l'auteur a travaillé ont été réunis en appendices à la fin de chaque volume [1]; plusieurs étaient inédits, et nous citerons parmi les plus curieux ceux qui ont été fournis par les archives d'Aragon et qui se rapportent aux Vêpres siciliennes.

M. AVENEL.

[1] D'autres documents ont été placés en notes. Ainsi, à la page 120 du troisième volume, M. de Saint-Priest transcrit une pièce latine, tirée des archives de Naples et datée de 1269, où nous trouvons, avec le titre de maréchal de France (marescallum Franciæ), Henri de Cousance, oublié dans nos listes de maréchaux, et que les chroniqueurs du temps (Ricord. Malesp., dans Murat., t. VIII, col. 1013) ne donnent que pour un simple commandant d'armée. Nous remarquerons, toutefois, que nos propres archives nous fournissent ce renseignement à une date un peu antérieure, et que, Henri, seigneur de Cousance, est qualifié maréchal de France dans un titre de l'abbaye du Jard, de 1255. (*Histoire généalogique de France*, du P. Anselme.)

NOTA. Nous rectifions ici une faute survenue dans l'impression du second article ; cahier de juin 1850, p. 379, lig. 21[e], lisez « contes » au lieu de « contestations. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

ET ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Droz (Joseph), membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Paris, le 9 novembre 1850.

Dans sa séance du 28 novembre, l'Académie française a élu M. Nizard en remplacement de M. de Feletz.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 22 novembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. Wallon, en remplacement de M. Quatremère de Quincy.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état. Première série; Chartes, coutumes, actes municipaux, statuts des corporations d'arts et métiers des villes et communes de la France. Région du Nord. Tome premier, contenant les pièces relatives

à l'histoire de la ville d'Amiens depuis l'an 1057, date de la plus ancienne de ces pièces, jusqu'au XVe siècle; par Augustin Thierry, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de Firmin Didot frères, 1850, in-4° de VIII-CCLXXII-911 pages, avec une planche. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du ministre de l'Instruction publique; première série; histoire politique.*) — La publication de ce volume est le commencement d'exécution d'une des plus vastes et des plus utiles entreprises historiques qui aient été conçues de nos jours. La pensée de réunir les documents inédits de l'histoire du tiers état appartient à M. Guizot, ministre de l'instruction publique, qui, en 1836, chargea M. Augustin Thierry de ce grand travail. Le savant éditeur avait d'abord conçu le projet de ranger sous quatre chefs les immenses matériaux qu'il avait à recueillir, selon qu'ils se rapportaient à la condition des personnes roturières : 1° Dans la famille; 2° dans la corporation; 3° dans la commune; 4° dans la province et dans l'État. Mais, ayant reconnu la nécessité de réduire ce plan pour le rendre plus aisément praticable, il s'est déterminé à diviser en deux séries seulement, au lieu de quatre, tous les documents de l'histoire du tiers état. La première série, comprenant les documents relatifs à l'histoire municipale et à celle des corporations d'arts et métiers des villes de France, s'ouvre par le volume que nous annonçons, dans lequel sont rassemblées les pièces relatives à l'histoire de la ville d'Amiens, depuis l'an 1057 jusqu'à la fin du XVe siècle.

En tête de ce volume, M. A. Thierry a placé une introduction qui forme, à elle seule, un ouvrage considérable, digne, sous tous les rapports, du nom de l'auteur. C'est une histoire complète, quoique dans un cadre sommaire, de la formation et du progrès du tiers état jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Nous nous bornons à en indiquer ici le sujet : nous rendrons compte prochainement, dans le *Journal des Savants*, de ce remarquable travail en même temps que du volume qu'il précède. Les chartes, ordonnances, coutumes, statuts, règlements et autres actes concernant l'histoire d'Amiens sont au nombre de 320, dont 4 appartiennent au XIe siècle, 27 au XIIe, 84 au XIIIe et 205 au XIVe. Ils sont accompagnés de commentaires explicatifs qui en font ressortir le sens et la valeur historique, et suivis d'une notice des sources manuscrites de l'histoire municipale d'Amiens. Une table analytique des matières et un index général terminent le volume. Le tome second, en ce moment sous presse, contiendra : 1° une préface dans laquelle on trouvera un tableau de l'ancienne France divisée en cinq régions, l'exposé des motifs qui ont déterminé l'éditeur à commencer par la région du Nord, et, dans celle-ci, par la ville d'Amiens, les règles qu'il a suivies dans la composition du recueil et l'indication des moyens les plus capables de le conduire à son achèvement; 2° la suite de l'introduction, qui continuera l'histoire du tiers état depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'en 1789; 3° les pièces relatives à l'histoire d'Amiens depuis le XVIe siècle jusqu'à la même époque, avec les chartes et autres actes des villes, bourgs et villages de l'Amiénois. — Le tome troisième réunira les documents qui se rapportent à l'histoire municipale d'Abbeville et des communes du Ponthieu.

L'éditeur annonce dans son avant-propos que la seconde série des documents de l'histoire du tiers état comprendra les pièces relatives à l'état des personnes et des familles roturières, c'est-à-dire les actes indiquant la réduction de l'esclavage antique au servage de la glèbe et la naissance de la propriété pour les familles serves, les affranchissements, les priviléges autres que ceux de noblesse, les concessions du titre de bourgeois du roi, les requêtes adressées aux cours souveraines pour la jouissance du droit de franchise de corps et de biens, les jugements rendus

en faveur de ces réclamations ou contre elles. Obligé d'ajourner indéfiniment cette seconde série, M. Thierry exprime le désir que les matériaux dont elle doit se composer soient rassemblés et publiés par une autre personne. Il regarde aussi comme très-désirable qu'il soit formé une collection particulière de tous les documents relatifs aux États généraux.

Mémoires de l'Académie des sciences de l'Institut de France, tome XXII. Paris, imprimerie de Firmin Didot frères, 1850, in-4° de CLXIV-732 pages, avec planches.—Voici la liste des articles contenus dans ce volume : 1° Biographie de Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, membre de la première classe de l'Institut de France (section de mécanique), par M. Arago, secrétaire perpétuel; 2° éloge historique de Benjamin Delessert, académicien libre, par M. Flourens, secrétaire perpétuel; 3° mémoire sur la rectification des courbes et la quadrature des surfaces courbes, par M. Augustin Cauchy; 4° mémoire sur les conditions relatives aux limites des corps, et en particulier sur celles qui conduisent aux lois de la réflexion et de la réfraction de la lumière, par le même; 5° mémoire sur les rayons lumineux simples et sur les rayons évanescents, par le même; 6° mémoire sur le calcul intégral, par le même; 7° recherches chimiques sur plusieurs objets d'archéologie trouvés dans le département de la Vendée, par M. E. Chevreul; 8° résumé de chronologie astronomique, par M. Biot; 9° tables abrégées pour le calcul des équinoxes et des solstices, par M. C.-L. Largeteau; 10° tables pour le calcul des zyzygies écliptiques ou quelconques, par le même; 11° organographie et physiologie végétales. Mémoire sur la composition et la structure de plusieurs organismes des plantes, par MM. de Mirbel et Payen; 12° mémoire sur la structure et la composition chimique de la canne à sucre, par M. Payen; 13° mémoire sur les systèmes d'équations linéaires différentielles ou aux dérivées partielles à coefficients périodiques, et sur les intégrales élémentaires de ces mêmes équations, par M. Augustin Cauchy; 14° mémoire sur les vibrations d'un double système de molécules, et de l'éther contenu dans un corps cristallisé, par le même; 15° mémoire sur les systèmes isotropes de points matériels, par le même; 16° recherches expérimentales sur la peinture à l'huile, par M. E. Chevreul.

La surdi-mutité, traité philosophique et médical, par le docteur A. Blanchet, chirurgien de l'Institut national des Sourds-Muets, etc., tome Ier. Paris, imprimerie de Cosson, librairie de Labé, 1850, in-8° en deux parties, de XVI-227 et 126 pages, avec planches. — M. le docteur Blanchet, connu depuis plusieurs années dans la science médicale par d'importants travaux, et voué en quelque sorte exclusivement, avec un zèle bien digne d'éloges, à la guérison des sourds-muets et à l'amélioration de leur sort, était mieux placé que tout autre pour publier un traité philosophique et médical de la surdi-mutité. Le premier volume de cet ouvrage vient de paraître; il est divisé en deux parties, dont la première comprend un exposé historique de l'éducation des sourds-muets, depuis les temps les plus reculés. La condition de ces infortunés dans l'antiquité et au moyen âge est le sujet d'un premier chapitre plein de faits intéressants; mais la partie la plus importante de ce travail est celle dans laquelle l'auteur, arrivé aux temps modernes, analyse et discute savamment les méthodes de l'abbé de l'Épée, de l'abbé Sicard et de leurs successeurs. En examinant les systèmes d'enseignement actuellement en usage, M. Blanchet est amené à exposer le résultat de sa propre expérience. Selon lui, on a trop longtemps négligé en France les deux moyens les plus efficaces pour développer l'état moral et intellectuel des sourds-muets: on s'est trop peu occupé de cultiver chez eux la faculté d'articuler et celle de lire la parole sur les lèvres; on n'a presque jamais recouru à un troisième moyen plus précieux encore, qui consiste à rendre

l'ouïe à ceux qui peuvent la recouvrer. « Nous avons prouvé, par des faits nombreux, ajoute l'auteur, qu'il n'était pas impossible d'arriver à ce résultat chez un assez grand nombre. Quant au sujet hors d'état de profiter de ce bienfait, nous avons démontré qu'on peut, dans certaines limites, lui donner la notion du son. » L'auteur renvoie ici à un mémoire spécial qu'il a adressé à l'Académie de médecine en 1849, et réserve de plus longs développements pour la partie médicale de son ouvrage. Dans l'exposé historique dont nous nous occupons, il se borne à apprécier les méthodes suivies jusqu'à ce jour, et à poser les principes qu'il voudrait voir adopter. Indépendamment de ses observations critiques sur les méthodes d'enseignement, il signale, comme un fait très-regrettable, qu'il y ait un si petit nombre de sourds-muets admis à prendre part aux bienfaits de l'éducation. D'après ses calculs, il existe en France environ 22,000 sourds-muets, sur lesquels on peut compter près de 5,000 enfants en état de recevoir l'instruction; cependant les institutions nationales en renferment seulement 260, et les écoles privées 1300. L'admission dans les établissements du gouvernement est soumise, en outre, à des conditions que l'auteur considère comme abusives : par exemple, on n'y reçoit pas d'élève au-dessous de dix à douze ans, et on oblige les indigents à fournir un trousseau de 320 francs. M. Blanchet exprime le vœu que l'instruction des enfants sourds-muets devienne plus générale; à cet effet, il propose d'annexer, aux institutions, des externats, dans lesquels ils recevront l'éducation primaire, depuis l'âge de quatre à cinq ans, et apprendront à parler. C'est à l'Allemagne que l'auteur a emprunté ce système des externats, qu'il a lui-même appliqué en fondant à Paris un établissement de ce genre. En attendant les perfectionnements qu'il croit possible d'introduire, M. Blanchet a cherché à populariser la mimique et la dactylologie, à l'aide desquelles on peut correspondre avec les sourds-muets; tel est l'objet de la seconde partie de son premier volume, laquelle a pour titre; *Exposé des moyens de communication entre le parlant et le sourd-muet, le parlant, le sourd-muet et le sourd-muet-aveugle, suivi d'un questionnaire destiné aux médecins et d'un petit dictionnaire usuel de mimique et de dactylologie, à l'usage des médecins et des gens du monde.* Le second volume traitera de l'état moral et social du sourd-muet; le troisième volume, de la législation du sourd-muet; et le quatrième, des causes, du diagnostic et du traitement de la surdi-mutité.

Bibliographie des Mazarinades, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par C. Moreau, tome Ier. A.-F. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard, 1850, in-8° de LXIV-426 pages. Des listes plus ou moins étendues de Mazarinades ont été publiées dans divers ouvrages de bibliographie, notamment dans le catalogue de La Vallière et dans la Bibliothèque historique de la France; mais, jusqu'ici, on n'avait pas étudié dans leur ensemble les curieux pamphlets de la Fronde. M. Moreau a entrepris, pour la Société de l'Histoire de France, cette tâche laborieuse. Il ne s'est pas contenté de donner, par ordre alphabétique de titres, une liste aussi complète que possible des Mazarinades; il a extrait des meilleurs et des plus singuliers de ces pamphlets tous les passages qui lui ont paru de nature à éclairer le lecteur sur le caractère des principaux personnages de la Fronde, sur les opinions, les intérêts, les desseins des partis, sur les mouvements de l'esprit public; il a recueilli les anecdotes, les traits de mœurs perdus, en quelque sorte, dans ce fatras des pièces oubliées; il a donné les notes biographiques sur les auteurs. Le premier volume de cet ouvrage comprenant les lettres A.-F. contient l'indication bibliographique et la notice descriptive de 1461 pièces. Il est précédé d'une introduction intéressante, dans laquelle l'auteur caractérise d'une manière générale les Mazari-

nades, et incidemment la Fronde elle-même dans ses différentes phases; M. Moreau y donne aussi de piquants détails sur l'état de la presse à cette époque et sur les pamphlétaires qui ont encouru les rigueurs de la justice.

Une fête brésilienne célébrée à Rouen en 1550, suivie d'un fragment du XVI[e] siècle roulant sur la théogonie des anciens peuples du Brésil et des poésies en langue tupique de Christoval Valente; par Ferdinand Denis, Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Techener, in-8° de 104 pages avec une planche. — M. Ferdinand Denis, qui a publié divers écrits estimés sur l'histoire, les mœurs et la littérature du Brésil, fait connaître dans cet opuscule un épisode singulier des fêtes qui furent célébrées à Rouen, le 1[er] et le 2 octobre 1550, à l'occasion de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis dans cette ville. Trois cents hommes entièrement nus, parmi lesquels figuraient cinquante indigènes Brésiliens, de la nation des Tupinambas, exécutèrent devant le roi, les seigneurs et les dames de la cour, des danses et des scènes de la vie guerrière des Indiens. Ce fait curieux avait été signalé en quelques lignes par Favin, auteur d'une histoire de Rouen. M. Denis en emprunte le récit plus exact et plus circonstancié à une relation de l'entrée royale, imprimée à Rouen en 1551. La valeur de cette description est bien rehaussée par les commentaires et les notes qui l'accompagnent. On y remarque surtout des recherches sur les monuments de la linguistique du Brésil appartenant au XVI[e] et au XVII[e] siècle, sur les croyances religieuses des Tupinambas et leur poésie, sur les drames et les vers tupiques composés par les missionnaires. A la fin du volume, M. F. Denis reproduit, avec de savantes observations, un fragment de la cosmographie universelle d'André Thevet, traitant de la religion des Brésiliens, et quelques poésies en langue tupique de Christoval Valente, jésuite portugais.

Annuaire historique pour l'année 1851, publié par la société de l'histoire de France. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard, 1850, in-12 de 206 pages. — Le travail historique qui recommande particulièrement, cette année, l'annuaire de la société de l'histoire de France, est le complément de la liste des archevêques et évêques de France distribués par provinces ecclésiastiques. Cette liste utile, qui dispense de recourir à de volumineux ouvrages, a été commencée en 1845. Elle s'achève dans le volume que nous annonçons par les notices, comprenant : 1° La province de Toulouse et les évêchés de Pamiers, Rieux, Mirepoix, Saint-Papoul, Lombès et Lavaur; 2° la province de Tours et les évêchés du Mans, d'Angers, de Rennes, de Nantes, de Quimper, de Vannes, de Dol, de Saint-Pol-de-Léon, d'Aleth puis Saint-Malo, de Tréguier et de Saint-Brieuc; 3° la province de Trèves, avec les évêchés de Metz, Toul et Verdun; 4° la province de Vienne, avec les évêchés de Grenoble, Genève, Annecy, Valence, Die, Viviers et Saint-Jean-de Maurienne. On trouve à la suite de ces notices un supplément et une table alphabétique des archevêchés et évêchés compris dans les annuaires de 1845 à 1851.

Annuaire statistique et historique du département de Saône-et-Loire pour 1851. Mâcon, imprimerie de Dejussieu; Paris, librairie de Dumoulin, 1850, in-12° de 560 pages. Parmi les annuaires de département, il en est peu qui fournissent d'aussi nombreux documents d'histoire locale que celui de Saône-et-Loire. Le volume publié pour 1851 contient dans sa première partie, consacrée aux documents historiques : 1° Un inventaire des titres, chartes et cartulaires déposés aux archives de la préfecture à Mâcon, offrant des indications qu'on ne trouve pas toutes dans les catalogues publiés par la commission des archives départementales; 2° une notice sur l'abbaye du Miroir, par M. Ragut; 3° une description d'Autun au moyen âge, par M. G. Bulliot; 4° une notice sur saint Ladre, accompagnée de fragments d'un

poëme burlesque inédit; 5° récit de la capitulation de Cluny en 1567, par M. Th. Chavaux; 6° notice sur la ville de Romenay; 7° études monumentales, par M. Devaucoux. L'auteur de cette dernière notice traite principalement des églises d'Autun et de Châlon et de l'ancienne abbaye de Saint-Philibert de Tournus.

Ancienne chevalerie de Lorraine, ou armorial historique et généalogique des maisons qui ont formé ce corps souverain, etc., avec un discours préliminaire et d'autres éclaircissements, par Jean Cayon, correspondant du ministère de l'intérieur pour les monuments historiques du département de la Meurthe. Saint-Nicolas-du-Port, imprimerie de Trenel; Nancy, librairie de Cayon-Liébault; Paris, librairie de Techener, 1850, in-4° de 234 pages avec gravure sur bois et 715 blasons. Cette publication se compose de notices rédigées avec soin sur chacune des familles qui formaient l'ancienne noblesse de Lorraine. Ces notices, disposées par ordre alphabétique et accompagnées d'armoiries gravées, sont précédées d'un discours préliminaire et d'un petit traité de blason.

ANGLETERRE.

Correspondence of the Emperor Charles V and his ambassadors at the courts of England and France, from the original letters in the Imperial family archives at Vienna; with a connecting narrative and biographical notices of the Emperor, and of some of the most distinguished officers of the army or household; together with the Emperor's Itinerary from 1519-1551. Edited by William Bradford. London, Bentley, 1850, in-8°.

A critical History of the language and literature of ancient Greece, by William Mure of Caldwell. London, 1850, 3 vol. in-8°.

The Expedition for the survey of the rivers Euphrates and Tigris, carried on by order of the British government in the years 1835, 1836 and 1837; preceded by geographical and historical Notice of the regions situated between the rivers Nile and Indus; with fourteen maps and charts, etc. By lieutenant-colonel Chesney, colonel in Asia, commander of the expedition, vol. I and II. London, 1850, 2 vol. in-8°. L'ouvrage entier comprendra quatre volumes.

The Works of Quintus Horatius Flaccus illustrated chiefly from the remains of ancient art, with a life; by the Rev. Hart Milman. London, 1850, in-8°.

Wills and inventories from the registers of the commissary of Bury Saint-Edmunds..... edited by Samuel Tymms; printed for the Camden society. London, 1850, in-8°.— Les testaments et inventaires compris dans cette publication, au nombre d'environ trois cents, sont disposés chronologiquement depuis l'an 1370 jusqu'en 1650.

ALLEMAGNE.

Francisci Carellii numorum Italiæ veteris tabulas CCII, edidit Cœlestinus Cavedonius, accesserunt Francisci Carellii numorum quos ipse collegit descriptio, F. M. Avellini in eam adnotationes. Lipsiæ; sumptus fecit Georgius Wigand; Paris, librairie de Franck, 1850, in-4° de VIII-120 pages et 102 planches. Cette publication, exécutée avec beaucoup de soin, comprend: 1° l'ouvrage complet que F. Carelli avait fait paraître en 1812, sur les médailles de l'Italie ancienne (planches et description); 2° les observations de Fr. Avellini sur cet ouvrage, observations publiées pour la première fois à Naples en 1834; 3° une préface, des notes et un index dus au nouvel éditeur.

Schriften des historischen Vereins för Innerösterreich... Mémoires de la société historique de l'intérieur de l'Autriche, publiés par le comité central de la société. Gratz, in-8°. — Ces mémoires paraissent par cahiers qui se publient à des intervalles irréguliers.

Vermischte schriften von Fr. Carl von Savigny... Œuvres mêlées de Frédéric-Charles de Savigny. Berlin, Veit et compagnie, 1850, 5 volumes in-8°. Recueil de cinquante-cinq mémoires et dissertations qui ont paru dans différentes revues, de 1800 à 1844. Les deux premiers volumes comprennent l'histoire du droit romain; le tome III, les Sources du droit; le tome IV, l'Histoire du droit allemand. Dans le tome V sont les mémoires qui traitent de la législation et les articles de critique.

BELGIQUE.

Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas de 1577 à 1584, publiés avec des notes biographiques et historiques par Ph. Kervyn de Volkaersbeke et J. Diegerick, archiviste de la ville d'Ypres. Gand, imprimerie de Gyselynck; Paris, librairie de Dumoulin, 1847-1850; 7 livraisons formant 2 vol. in-8°, de 472 et 498 pages, avec fac-simile. — Les pièces publiées dans ce recueil, au nombre de 508, fournissent des éléments nouveaux pour l'étude d'une des époques les plus importantes de l'histoire des Pays-Bas. Elles sont tirées, pour la plupart, des archives provinciales de la Flandre orientale, et des archives communales de Gand, d'Ypres et d'Audenarde. Les documents flamands ont été traduits par M. Kervyn de Volkaersbeke.

Notice biographique sur François de la Noue, surnommé Bras-de-fer, par Ph. Kervyn de Volkaersbeke. Gand, imprimerie de Gyselynck; Paris, librairie de Dumoulin, in-8° de 31 pages. — Biographie détaillée et intéressante du brave la Noue, qui appartient à la France par sa naissance, mais dont la carrière militaire se rapporte, pour une certaine époque, à l'histoire de la Belgique, puisqu'il prit une part glorieuse à la lutte que les Provinces-Unies eurent à soutenir pour se soustraire à la domination espagnole.

TABLE.

Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois, etc. (article de M. Biot) .... Page 641

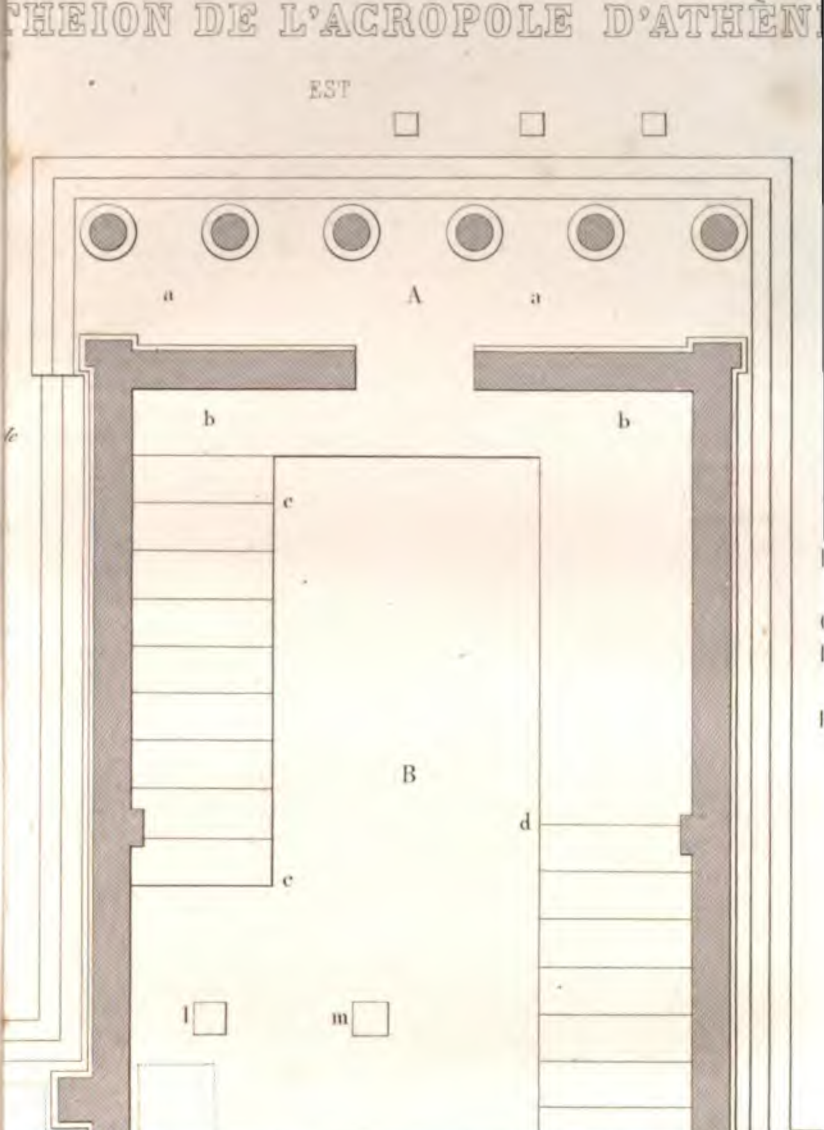
Ueber das Erechtheum auf der Acropolis von Athen. Sur l'Érechthéum de l'Acropole d'Athènes (1er article de M. Raoul-Rochette) 654

Die Phœnizier. Les Phéniciens, par le docteur Movers (1er article de M. Quatremère) 667

Histoire de la conquête de Naples par le comte Alexis de Saint-Priest (3e et dernier article de M. Avenel) 684

Nouvelles littéraires 698

FIN DE LA TABLE.


THEION DE L'ACROPOLE D'ATHÈN
EST
a
A
a
b
b
c
B
d
e
l
m

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1850.

Notice sur Gay-Lussac, lue à la séance anniversaire de la Société royale de Londres, le 30 novembre 1850.

Cette notice n'a pas été écrite de mon propre mouvement, mais pour répondre à une invitation aussi honorable qu'inattendue. C'est un usage de la Société royale de Londres, que, dans la séance anniversaire qui se tient le 30 novembre, le président présente de courtes notices sur les membres, tant nationaux qu'étrangers, dont le décès a eu lieu depuis l'anniversaire précédent; et, malheureusement pour la science, Gay-Lussac était maintenant un de ceux qui devaient recevoir cette marque de souvenir. Au commencement de juillet dernier, le secrétaire de la Société pour la correspondance étrangère, le colonel Sabine, me fit l'honneur de m'écrire que lord Rosse, le président actuel, mettant beaucoup de prix à se procurer des documents exacts sur la vie scientifique d'un homme aussi distingué, désirait que je les rassemblasse pour lui dans une notice relative à notre compatriote; dont la forme et l'étendue fussent appropriées au cadre qu'il avait à remplir, et qui pût lui être remise dans le courant du mois d'octobre. Si je fus sensible, comme je devais l'être, à ce témoignage de confiance, je n'en fus pas non plus médiocrement effrayé, comprenant fort bien la double responsabilité que j'allais encourir, envers la mémoire de Gay-Lussac, et envers la personne qui me faisait l'honneur de réclamer mes services. Je trouvais ainsi beaucoup plus prudent, de me récuser comme inhabile, que de m'exposer à mal remplir des intentions si loyales. Mais un ami que je consultai, me remontra que je ferais plus mal encore, en

refusant de m'y associer par un motif d'insuffisance personnelle, puisque, après tout, il fallait bien que quelqu'un se chargeât d'y répondre, et qu'on demandait seulement de moi une étude consciencieuse, pour laquelle on me donnait un temps suffisant. J'acceptai donc; et le secrétaire de la Société royale se trouvant à Paris dans les premiers jours d'octobre, je lui remis la notice terminée, en le priant de la transmettre à lord Rosse pour en faire tel usage qu'il voudrait. J'appris alors de lui que lord Rosse avait en vue un but beaucoup plus important, j'oserai dire aussi beaucoup plus efficacement utile, que je ne l'avais imaginé. C'était que ces notices annuelles, devinssent désormais de véritables mémoires scientifiques, où le souvenir des individus se trouvât rappelé, non par des détails anecdotiques et par de vains éloges, mais par le résumé fidèle de leurs travaux, et des services qu'ils avaient rendus. La notice que j'avais rédigée pour lui, d'après son désir, lui a sans doute paru approcher suffisamment de ces conditions, puisqu'il m'a fait l'honneur de l'insérer dans son adresse à la Société royale, en la présentant telle que je l'avais écrite, *en français;* circonstance à laquelle on m'excusera d'avoir été particulièrement sensible. Il me reste à souhaiter que le jugement qu'on en portera, ne jette pas de défaveur sur l'épreuve que lord Rosse a voulu faire. Car la pensée qui lui a inspiré cette innovation, si elle était mieux réalisée que je n'ai pu y réussir, me semble conforme à l'intérêt des sciences, honorable pour la mémoire des hommes laborieux qui laissent après eux des titres réels, et conçue dans l'esprit libéral de confraternité qui doit rattacher ensemble les savants de toutes les nations. Voici maintenant cette notice, qu'il m'a été permis d'emprunter au procès-verbal imprimé de la séance.

« Gay-Lussac (Louis-Joseph), l'un des physiciens et des chimistes les plus distingués de notre temps, naquit le 6 décembre 1778, à Saint-Léonard, petite ville du département de la Haute-Vienne, où son père exerçait la charge de procureur du roi. La révolution de 1789, qui éclata lorsqu'il sortait de l'enfance, contraignit sa famille à le garder près d'elle, durant les années où il aurait pu recevoir une éducation classique, dans des temps meilleurs. Ce ne fut qu'en 1795, lorsqu'il avait déjà seize ans accomplis, qu'un peu de sécurité étant revenue, ses parents se décidèrent à l'envoyer à Paris pour y faire quelques études, et se préparer aux examens d'admission de l'École polytechnique. Malheureusement, une grande disette étant survenue, M. Censier, le chef de l'établissement où il était entré, se vit forcé de congédier tous ses pensionnaires. Mais les rares dispositions de Gay-Lussac, et l'aménité de son caractère, lui ayant inspiré une vive affection, il le garda, plutôt

comme un fils que comme un élève. Grâce à cette heureuse association des qualités morales avec les dons de l'intelligence, qui le distingua toujours, il fut en état d'être admis à l'École polytechnique le 27 décembre 1797. Il en sortit le 22 novembre 1800, dans les premiers rangs du service des ponts et chaussées, où les meilleurs élèves se pressaient alors. Avant de raconter ses nombreux succès dans la carrière scientifique, nous n'avons pas cru inutile de montrer les difficultés qu'il a dû traverser pour s'en ouvrir l'accès.

« Berthollet était alors professeur de chimie à l'École polytechnique. Il remarqua ce jeune homme si bon, si zélé, si intelligent. Il en fit son répétiteur; et bientôt il le fixa près de lui, dans sa délicieuse retraite d'Arcueil, où, entouré de tous les instruments du physicien et du chimiste, il travaillait à son grand ouvrage sur la statique chimique, éclairé, soutenu, par les entretiens journaliers de son ami Laplace, dont, un peu plus tard, la résidence touchait la sienne. Ce fut sous l'influence de ces deux hommes que Gay-Lussac prit son essor.

Ils dirigèrent d'abord son jeune talent vers ce champ de recherches, commun à la physique et à la chimie, que le génie inventif de Dalton avait commencé à explorer avec une activité si féconde, dans le mémoire intitulé *Experimental Essays, etc.*, qu'il publia en 1801[1]. C'était en effet, à cette époque, le sujet de travail qui pouvait être le plus fructueux et le plus utile, pour fixer une foule de données dont l'emploi revient sans cesse dans les recherches expérimentales, et qui étaient alors ignorées, ou imparfaitement établies. Obéissant à cette inspiration, Gay-Lussac fit, dans la même année, 1801, son premier mémoire sur la dilatation des gaz et des vapeurs[2]; puis, sans s'arrêter, une foule de recherches sur le perfectionnement des thermomètres et des baromètres, sur la tension des vapeurs, leur mélange avec les gaz, l'appréciation de leur densité, l'évaporation, l'hygrométrie, et la mesure des effets capillaires. Cela le conduisit jusqu'en 1803. Une occasion rare s'offrit alors, d'utiliser cet ensemble de connaissances physiques qu'il avait acquises. Il avait été chargé de faire, avec un de ses amis, une ascension aérostatique, pour savoir s'il était vrai que la force magnétique cesse d'agir hors du contact de la masse terrestre, comme on l'avait annoncé. Ils constatèrent, qu'au contraire, elle se conservait sans affaiblissement notable, dans l'espace libre, jusqu'à 4000 mètres d'élévation. Mais leur ballon s'était trouvé trop faible pour les porter plus haut tous deux

[1] *Mémoires de la Société philosophique de Manchester*, tome V, partie II, page 535. — [2] *Annales de chimie*, tome XLIII, page 137.

ensemble. Alors Gay-Lussac fit seul une deuxième ascension, dans laquelle il s'éleva jusqu'à la hauteur de 7000 mètres, la plus grande qu'aucun homme ait jamais atteinte. Il confirma l'observation déjà faite sur la persistance de la force magnétique; il rapporta de ces hautes régions, de l'air, qui analysé, se trouva avoir la même composition qu'à la surface de la terre; il y recueillit en outre une série de déterminations importantes, sur le décroissement régulier des pressions, des températures, de l'humidité atmosphérique, dans tout l'intervalle de hauteur qu'il avait parcouru[1]. Ce dernier succès venant, pour ainsi dire, couronner toutes ses précédentes recherches, acheva de lui donner, à très-juste titre, la réputation d'un physicien consommé. Effectivement, si l'on se reporte à l'époque de ces travaux, on ne saurait y méconnaître un progrès notable sur tout ce qui avait précédé. Les opérations, les appareils, ont un caractère de simplicité ingénieuse, qui distingua toujours Gay-Lussac. On y remarque une intention générale d'exactitude plus grande, et des résultats relativement plus précis. Toutefois, du point de vue où nous pouvons envisager aujourd'hui ces investigations, il est évident que le sujet en était trop complexe, pour être pénétré à fond par des procédés d'expérience aussi restreints. Il faut y appliquer des appareils d'une conception plus générale, et d'un mécanisme plus sûr, comme plus varié, pour embrasser l'ensemble de toutes les circonstances qui y concourent, pour suivre isolément chacune dans ses détails propres, et pouvoir en recomposer l'effet total. Enfin, il faut en exiger une précision bien plus grande, pour apprécier, non pas seulement ce que l'on pourrait appeler le gros des phénomènes, mais aussi et surtout leurs particularités spécifiques, qui en établissent le caractère essentiel et intime. Ainsi, le coefficient de dilatation des gaz permanents et des vapeurs, trouvé par Gay-Lussac, était à la vérité, plus exact que celui de Dalton; mais il était encore loin de la réalité[2]. En outre, comme le phy-

[1] *Annales de chimie*, tome LII, page 75. — [2] Soit 1 le volume qu'une masse de gaz sec occupe à la température de la glace fondante, ou 0° cent, sous la pression moyenne de l'atmosphère à la surface de la terre. Si cette masse est portée à la température de 100° cent., *sous la même pression*, son volume deviendra:

selon Dalton. . . . . 1,3912.
selon Gay-Lussac. . . . . . 1,3750.

Ces déterminations sont toutes deux fautives sous plusieurs rapports. Elles le sont en premier lieu, dans la supposition de généralité que leurs auteurs y attachaient, puisque le coefficient de dilatation des gaz varie avec leur nature chimique, étant évalué dans des conditions pareilles. En second lieu, elles le seraient encore pour un même gaz, l'air atmosphérique par exemple, pour n'y avoir pas distingué les deux

sicien anglais, Gay-Lussac l'a cru pareil pour tous ces fluides, tandis qu'il est sensiblement différent; et il l'a supposé aussi constant pour chacun d'eux, tandis qu'il varie avec les pressions et les températures. Or, toutes minimes que ces variations nous apparaissent, dans les amplitudes restreintes où nous pouvons les observer, la connaissance seule de leur existence a une importance capitale, puisqu'elle change toutes les idées que l'on avait pu concevoir sur la constitution des fluides aériformes, tant qu'on en faisait abstraction.

« Peut-être Gay-Lussac comprit-il ce qui lui manquait, ce qui manquait aussi à son temps, pour suivre plus loin ce genre de recherches. Car, tout en faisant un heureux et habituel usage des notions physiques qu'il y avait acquises, on ne le voit plus y revenir; et, depuis la formation de la Société d'Arcueil, en 1807, il s'attacha presque exclusivement à des recherches de chimie; ce qui forme, pour ainsi dire, la seconde phase et la plus brillante comme la plus durable de ses travaux.

Il ne serait pas possible de mentionner ici tous ces mémoires. Ils se suivent, presque sans interruption, dans les volumes des *Annales de chimie et de physique*, pendant plus de trente années. Partout, jusque dans les plus simples notes, on aperçoit ses qualités distinctives, un esprit droit, lucide, des conceptions nettes, et la fermeté de jugement qui le retient toujours dans l'expression stricte des faits. On les reconnaîtrait à ces caractères, sans qu'elles fussent signées. Pour montrer le

cas du problème, savoir: celui où le volume se dilate, sous une pression constante, et celui où on le maintient constant sous une pression variable, l'intervalle de température parcouru étant pareil. Dans ce deuxième mode d'expérimentation, le coefficient de dilatation se conclut de la force élastique par la loi de Mariotte, qui est suffisamment exacte pour ces réductions. En considérant ainsi un volume d'air atmosphérique sec, pris d'abord à la température 0°, sous la pression $0^m,76$, puis porté à la température de 100°, le coefficient de dilatation qui lui est propre, entre ces limites de températures, a été trouvé:

par M. Regnault (le volume variant sous une pression constante) 0,367
(le volume étant maintenu constant, et la pression étant variée) 0,3665
par M. Magnus (le volume étant maintenu constant, et la pression étant variée) 0,3665

D'après ces derniers résultats, qui offrent toutes les garanties d'exactitude, on voit que le nombre donné par Gay-Lussac était trop fort, et celui de Dalton plus éloigné encore de la vérité dans le même sens. On doit à Rudberg, d'avoir fait connaître aux expérimentateurs le défaut du coefficient de Gay-Lussac, jusqu'alors adopté universellement, sans qu'on l'eût vérifié. Il le réduisit à 0,3645, valeur plus rapprochée de la vérité, mais un peu trop faible; tant les dernières décimales des déterminations physiques sont difficiles à obtenir avec une entière sûreté.

rang élevé où il s'est placé comme chimiste, nous rappellerons seulement ceux de ses travaux qui, par leur nouveauté, leur importance, ou les progrès ultérieurs dont ils ont été l'origine, nous semblent mériter le plus d'être signalés.

Celui que nous mentionnerons d'abord, lui fut suggéré par une observation qui remonte presque aux débuts de sa carrière chimique. En 1804, M. Alexandre de Humboldt, déjà célèbre par son voyage aux régions équinoxiales, avait fait au jeune Gay-Lussac, l'honneur de se l'associer pour des recherches d'eudiométrie. Ils reconnurent que, dans la formation de l'eau, 100 parties en volume de gaz oxygène, se combinent, par la combustion, avec un volume de gaz hydrogène si proche d'être égal à 200 parties, que l'on ne pouvait pas répondre expérimentalement de la différence[1]. La tendance de ces nombres vers une limite simple, frappa Gay-Lussac. Il soupçonna immédiatement que le rapport exact de 1 à 2 était le véritable, et que cette simplicité pouvait bien être un fait général, analogue, pour les volumes, à celui que Dalton avait découvert, pour les proportions de poids suivant lesquelles les corps forment leurs combinaisons de différents ordres. Ayant suivi silencieusement cette idée avec persévérance, dans tous les cas d'application qu'il put trouver, il la présenta comme certaine quatre ans plus tard, à la fin de 1808, non sans quelques craintes de la part de ses amis[2]. Le résultat, tel qu'on peut l'énoncer aujourd'hui, consiste en ce que : *Lorsque deux gaz se combinent, leurs volumes ont entre eux des rapports numériques simples; et le volume du composé qu'ils forment, étant considéré à l'état de gaz, présente aussi un rapport simple, avec la somme des volumes des gaz qui sont entrés dans la combinaison.* Cette *loi des volumes* est devenue une des plus utiles que l'on ait trouvées en chimie, bien qu'il ait fallu quelque temps pour qu'on en sentît la valeur. L'énoncé que nous venons d'en donner, ne diffère de celui de Gay-Lussac, que par une étendue et une précision d'application, dues aux progrès du temps. La simplicité des rapports qu'elle suppose n'existe, et ne peut évidemment exister, qu'autant que l'on néglige les inégalités de dilatation des gaz, qui, étant presque toujours insensibles dans les expériences de chimie habituelles, restreignent, plutôt théoriquement que pratiquement, son usage. Il ne faut pas mettre à la charge de Gay-Lussac les systèmes que l'on a voulu y rattacher, en ne tenant pas compte de cette circonstance; car il ne les a jamais acceptés. Les spéculations hypothétiques répugnaient souverainement à la nature de son esprit.

[1] *Annales de chimie*, tome LIII, page 248. — [2] *Mémoires de la Société d'Arcueil*, tome II, page 207.

« Il dut se décider à faire connaître cette loi des volumes, sans plus de retard, quand il aperçut les utiles applications qu'elle avait déjà, dans une série de recherches chimiques, dont il s'était activement occupé avec M. Thenard, pendant tout le cours de cette même année 1808. La fin de la précédente, 1807, venait d'être illustrée par une grande découverte, continuation heureuse des études patientes faites par Hisinger et Berzélius, sur le pouvoir du courant voltaïque pour désunir les éléments des corps composés. En soumettant les effets de ce pouvoir à des expériences nombreuses et précises, les deux chimistes suédois avaient constaté la faculté générale qu'il a non-seulement de séparer les principes des combinaisons, mais aussi de les transporter à des pôles contraires, par exemple l'oxygène des oxydes, et des acides, au pôle vitré; le principe complémentaire, au pôle résineux. Durant l'année 1806, Davy s'était profondément occupé de ces phénomènes de transport. Concevant toute leur importance, il les avait multipliés, variés, et il avait fait mille efforts pour fixer les conditions de leur accomplissement. Il les reprit encore l'année suivante, avec des appareils voltaïques plus puissants, et il parvint à décomposer ainsi la potasse et la soude. Il en avait extrait des substances d'apparence métallique, malléables, éminemment conductrices de l'électricité. D'une vue hardie et sûre, il les signala d'après ces caractères, comme deux métaux simples, qu'il nomma le *potassium* et le *sodium*. Les deux alcalis en étaient des oxydes. Pendant que le grand chimiste anglais poursuivait avec ardeur les innombrables effets de ces nouvelles substances, comme agents de décomposition des autres corps, Gay-Lussac et M. Thenard se jetèrent ensemble dans cette voie, à sa suite. Ils découvrirent, et annoncèrent bientôt (7 mars 1808) un procédé chimique, qui fournissait les nouvelles substances beaucoup plus abondamment que les appareils voltaïques[1]. Ils purent ainsi étudier leurs caractères propres, et leurs actions sur les autres corps, avec plus de facilité, de généralité, de précision. Dans la multitude de ses premières tentatives, Davy avait aperçu des indices évidents, mais presque insaisissables, de la décomposition de l'acide borique, qu'il avait seulement signalés, sans pouvoir les suivre, pressé par tant d'autres objets. Mettant à profit les agents actifs qu'ils s'étaient procurés, les deux expérimentateurs français attaquèrent cet acide en le chauffant avec le potassium. Ils lui enlevèrent ainsi son oxygène, isolèrent son radical, qu'ils appelèrent le *bore*, et le reprodui-

[1] Ils firent arriver la potasse et la soude fondues, au contact du fer incandescent maintenu à une très-haute température. Voyez *Recherches physico-chimiques*, faites par MM. Gay-Lussac et Thenard, t. I, p. 74 et suiv.

sirent aussi par synthèse[1]. Davy obtint bientôt après des résultats pareils, s'étant pourvu désormais de potassium par la méthode chimique, dont il reconnut noblement les avantages. Pendant cette année 1808 et les suivantes, les travaux incessants du savant anglais furent, pour Gay-Lussac et Thenard, le sujet fécond d'une vive et continuelle concurrence. Il ne fallait pas moins qu'une rivalité aussi active pour mettre si vite au jour tous les trésors que renfermait sa découverte. La lutte s'établissait au profit de la science, dans les idées, comme dans les faits. Ainsi, une dissidence d'un moment s'éleva sur la nature des substances que Davy avait signalées. Les effets qu'on en obtenait, pouvaient se représenter à peu près aussi bien, en admettant qu'elles fussent, comme il le croyait, des métaux simples, qui formaient la potasse et la soude par leur combinaison avec l'oxygène; ou en supposant qu'elles fussent des hydrures de ces bases alcalines, totalement dépouillées d'eau. Cette dernière interprétation semblait se rattacher, mieux que l'autre, aux idées antérieurement admises en France. Sous cette influence, Gay-Lussac et Thenard l'embrassèrent d'abord; mais une exploration plus étendue des faits la leur fit ensuite abandonner pour revenir au sentiment de Davy, qui est aujourd'hui adopté universellement dans toute l'extension qu'il lui avait donnée dès l'origine, les expériences ultérieures l'ayant pleinement confirmé[2].

« Une alternative d'interprétation analogue s'offrit encore à leur esprit, quand eux, et Davy également, se servirent du potassium, pour essayer de décomposer les deux corps que l'on appelait, à cette époque, l'acide muriatique et l'acide muriatique oxygéné. Mais, quoique la question fût particulière, elle avait une importance capitale pour la théorie de Lavoisier, jusqu'alors universellement admise. Dans cette théorie, l'acide muriatique devait être le premier degré d'oxydation d'un radi-

[1] La première annonce de ce procédé et de ses résultats, fut communiquée à l'Institut par une note, lue au nom de Gay-Lussac et de Thenard, le 20 juin 1808. Elle fut imprimée immédiatement dans le *Bulletin de la Société philomathique*, pour le mois de juillet de cette même année, p. 173. Gay-Lussac était alors gravement malade d'une explosion qui avait failli l'aveugler. Davy annonça des tentatives du même genre, mais moins avancées, dans un mémoire daté du 30 juin, qui est inséré aux *Transactions philosophiques* de 1808, voy. p. 343, note. Les résultats définitifs des deux chimistes français ont été consignés au *Moniteur*, dans les nos des 14 et 15 novembre 1808. Ceux de Davy le furent dans sa *Leçon Bakérienne*, datée du 15 décembre, qui est insérée aux *Transactions philosophiques* de 1809, voy. p. 75. Voy. aussi p. 41 et 42, le passage où il reconnaît avec une entière sincérité qu'il se servit du procédé (*happy method*) de Gay-Lussac et Thenard, pour la préparation du potassium, préférablement à l'action voltaïque. — [2] Voyez la discussion de ce point de théorie, *Recherches physico-chimiques*, t. II, p. 218 et suivantes.

cal inconnu; et l'acide muriatique oxygéné en était le deuxième. En combinant ce second corps, à l'état de gaz sec, avec l'hydrogène gazeux, on reformait le premier, qui, alors, devait contenir de l'eau. Or, aucun procédé, aucun agent chimique, ne réussissait à y faire constater la présence des deux éléments de cette eau, qu'on y supposait; et l'on n'en pouvait jamais dégager qu'un seul, l'hydrogène. D'une autre part, on ne parvenait pas à extraire, du gaz muriatique oxygéné sec, la moindre trace d'oxygène. Après une active concurrence de recherches expérimentales, variées des deux côtés, avec une égale persévérance, Gay-Lussac et Thenard aperçurent que l'on pouvait éluder la difficulté, en intervertissant les relations théoriques des deux corps; c'est-à-dire, en considérant celui qu'on appelait oxygéné comme une substance simple, qui, par sa combinaison avec l'hydrogène, formait l'autre acide[1]. Cette nouvelle vue faisait brèche à la théorie de Lavoisier, où l'on suppose que l'oxygène est le seul principe acidifiant. Ils se bornèrent, trop prudemment peut-être, à la présenter comme également compatible avec les faits; et, retenus par la considération des grands changements qu'elle nécessitait, dans l'ensemble de leurs rapports, jusqu'alors admis, ils continuèrent d'employer l'ancienne interprétation comme préférable. Davy n'était pas astreint aux mêmes réserves. Après beaucoup de tentatives, faites dans l'ancienne voie, il se prononça exclusivement pour l'idée que l'acide muriatique oxygéné était une substance simple, et il lui donna le nom de *chlorine*, en français *chlore*, qu'on lui a conservé[2]. Ce choix était conforme aux règles de la philosophie expérimentale, n'exigeant qu'une seule hypothèse, celle de la simplicité du chlore, tandis que l'autre interprétation en exigeait trois, savoir: la présence de l'oxygène dans un des corps, de l'eau dans l'autre; et, en outre, l'existence du radical inconnu. Mais l'initiative du doute, et l'énoncé de l'alternative, appartiennent, par leur date, aux deux chimistes Français, comme Davy l'a reconnu lui-même[3]. Or, si l'on considère la grande autorité des opinions qui régnaient autour d'eux, on trouvera qu'il a fallu beaucoup de force et d'indépendance de jugement, pour

[1] *Mémoires de la Société d'Arcueil,* tome II, page 358. Lu à l'Institut le 27 février 1809.—[2] *Researches on the oximuriatic acid, etc., Philos. Trans.* pour 1810, p. 231. Lu à la Société royale le 12 juillet 1810. *Bakerian Lecture. Phil. Trans.* pour 1811, lu à la Société royale le 15 novembre, 1810. —[3] *Researches on the oximuriatic acid, etc. Philosoph. Trans.* pour 1810, page 237. Voyez aussi, dans ce même mémoire, page 232, la citation faite par Davy, des recherches de Gay-Lussac et Thenard, publiées dans le 2ᵉ vol. de la *Société d'Arcueil,* où l'initiative de la nouvelle hypothèse est consignée.

s'en affranchir, même jusque-là. C'est ce que des témoins, encore vivants, pourraient attester.

« Les vues que cette controverse avait fait naître, devinrent très-utiles à Gay-Lussac, lorsque vers la fin de 1813, son attention se porta sur une nouvelle substance, qu'un manufacturier français, M. Courtois, avait découverte dans les lessives de varechs. Le 6 décembre, il lut à l'Institut un court mémoire, dans lequel il établissait ses propriétés distinctives, et la désignait, comme substance simple, par le nom d'*iode*, en anglais *iodine*, qui lui est resté. Ayant reconnu, dès ces premières épreuves, son analogie avec le chlore, il l'avait engagée aussitôt, dans une multitude de combinaisons parallèles, où elle porta des caractères semblables. Il l'avait combinée de même avec l'hydrogène, et en avait obtenu ainsi un acide puissant, qu'il appela *hydriodique*, s'autorisant de ce nouveau fait, pour se rallier ouvertement au mode d'interprétation qu'il avait voulu d'abord adopter, dans le cas du chlore. Quinze jours après, le 20 décembre, il annonça qu'il était parvenu à combiner aussi l'iode avec l'oxygène, d'où résultait un deuxième acide, qu'il appelait l'*iodique*. Ceci pouvait paraître un aperçu contestable; il le confirma plus tard, par une autre voie. Dans l'intervalle de ces deux communications, Davy se trouvait à Paris, son génie lui ayant servi de titre à un passeport exceptionnel. On vit alors un bel exemple d'émulation scientifique. On lui avait donné quelque peu de la nouvelle substance. Il en fit des essais en petit, avec cette adresse ingénieuse qui lui faisait trouver, dans les moindres objets, des instruments d'expérimentation. A la prière de ses amis, au nombre desquels étaient ses émules, il consigna le résumé de ses observations, dans une note, qui fut lue à l'Institut le 13 décembre, après la première, et avant la seconde communication de Gay-Lussac. Tous deux, depuis, continuèrent à s'occuper de ce sujet, pendant l'année suivante, avec une égale activité d'esprit, mais dans des conditions de travail bien différentes. Davy, devenu riche par un mariage récent, se rendait avec sa femme en Italie. Quelques instruments de précision et de manipulation, quelques réactifs chimiques bien purs, les plus indispensables, lui composaient un laboratoire portatif, qui le suivait partout, et lui suffisait. Il n'avait à sa disposition qu'une petite quantité d'iode, et ne pouvait donner aux expériences que les moments de loisir d'un voyage d'agrément. Mais sa pensée y était toujours. Des trois mémoires qu'il adressa à la Société royale, au sujet de l'iode, le premier est daté de Paris, le second de Florence, le troisième de Rome[1]. Ce dernier est du mois de février 1815.

[1] *Transactions philosophiques* pour 1814, page 74, daté de Paris, 10 décembre

Il contient la découverte de l'acide iodique, à l'état solide et cristallisé, tandis que Gay-Lussac ne l'avait obtenu qu'en dissolution dans l'eau, ou en combinaison avec des bases, de manière à en donner toutefois l'analyse exacte. Du reste, par une conséquence naturelle, ces mémoires de Davy offrent une riche collection de faits détachés, habilement vus, plutôt qu'un travail d'ensemble. Gay-Lussac, mieux pourvu de matière, d'instruments, et de temps, effectua ce travail dans les sept premiers mois de 1814[1]. Guidé par l'analogie qu'il avait reconnue entre le chlore et l'iode, il développa savamment et patiemment ce parallèle. Il suivit la nouvelle substance dans toutes ses combinaisons, acides, salines, métalloïdes, éthérées, dont il assigna la composition; et il fixa toutes ses propriétés spéciales, si exactement, que l'on a pu seulement, depuis, étendre les résultats qu'il avait obtenus, ou perfectionner les procédés qu'il avait employés, sans rien trouver à reprendre à ses déterminations. Étant parvenu à extraire l'acide iodique des iodates, le même sentiment de correspondance le conduisit à extraire pareillement l'acide chlorique des chlorates, d'où on ne l'avait pas encore retiré; et il en donna l'analyse exacte en proportions de poids, ainsi que de volumes. Son mémoire, inséré au tome XCI des *Annales de chimie,* présente un remarquable ensemble de toutes les connaissances physiques et chimiques, appliquées à l'étude d'un nouveau corps, avec une sûreté de jugement, et une finesse de tact, qui ne laissent rien d'incertain ou d'inexploré. Il est aussi complet et parfait qu'un travail chimique peut l'être, à son temps donné. C'est là que Gay-Lussac donna le premier exemple de l'emploi qu'on peut faire de *la loi des volumes*, pour conclure, par induction, la densité des vapeurs des corps, que l'on ne sait pas vaporiser matériellement. Il se servit de cette méthode pour calculer la densité de la vapeur de l'iode qui n'était pas encore connue; et l'expérience a confirmé depuis cette détermination, si hardie alors.

« Un an plus tard, en 1815, Gay-Lussac mit le sceau à sa réputation de chimiste, par la découverte de l'azoture de carbone, ou *cyanogène.* Indépendamment d'une multitude de faits nouveaux qu'elle a donnés, et de la lumière qu'elle a jetée sur beaucoup de points jusqu'alors obscurs, cette découverte a été d'une haute importance pour la science chimique, sous deux rapports. D'abord, parce qu'elle a offert le premier exemple d'un corps composé, qui porte et garde, dans ses com-

1813, lu à la Soc. royale, 20 janvier 1814; même volume, page 487, daté de Florence 23 mars 1814, lu à la Soc. royale 16 juin 1814. *Trans. Philos.* pour 1815, page 203, daté de Rome, 10 février 1815, lu à la Soc. royale 20 avril 1815. — [1] Son mémoire fut lu à l'Institut le 1er août 1814.

binaisons, les caractères de simultanéité que l'on avait cru jusqu'alors appartenir aux substances réputées simples; en outre, parce que, venant après la découverte de l'iode, et après l'hypothèse faite sur la simplicité du chlore, elle acheva de montrer avec évidence que l'oxygène n'entre pas comme élément nécessaire, dans la composition des corps qui possèdent les propriétés d'un acide ou d'un sel. Gay-Lussac étudia ce nouveau produit, dans toutes ses phases de combinaisons et d'isolement[1] : il détermina toutes ses propriétés physiques et chimiques immédiates. Il définit rigoureusement sa composition, par deux procédés d'analyse précis et divers : d'abord en le faisant détoner dans l'eudiomètre de Volta; puis en le brûlant par le bioxyde de cuivre, ce qui était un perfectionnement considérable de la méthode qu'il avait antérieurement imaginée avec M. Thenard, pour analyser les matières organiques par voie de combustion. Il développa alors toutes les particularités de constitution, tant du cyanogène même, que de ses combinaisons, dans leurs rapports avec la loi des volumes qu'il avait découverte. On retrouve, dans ce beau travail, toutes les excellentes qualités d'esprit qu'il avait montrées dans l'étude de l'iode. Mais la sagacité et la sûreté avec lesquelles il sut saisir les caractères si imprévus du nouveau produit qu'il avait formé, complétèrent l'idée que l'on avait conçue de son mérite, en y ajoutant la gloire d'un inventeur pénétrant et prudent.

« Ici, il donna le second exemple pratique, de la loi des volumes employée pour calculer la densité des vapeurs des corps non vaporisables. Les nombreuses vérifications qu'il en avait faites sur les composés divers des corps gazeux, lui ayant inspiré toute confiance dans ses applications, il eut la hardiesse d'en conclure la densité *que devait avoir* la vapeur du carbone, laquelle se trouvait être un élément commun à toute la série des produits qu'il avait à étudier. Il l'inféra de la composition de l'acide carbonique, en supposant que 1 volume de ce gaz renferme 1 volume d'oxygène, plus 1 volume de vapeur de carbone, sans condensation; et le nombre ainsi obtenu lui servit ensuite avec succès, pour exprimer tous ses autres produits par des rapports simples de volumes, d'où résultait leur composition pondérale. Évidemment la certitude de ce genre d'induction n'est pas absolue, puisqu'elle se fonde sur le rapport de contraction ou d'expansion que l'on attribue aux vapeurs composantes, dans les vapeurs composées, en leur appliquant de plus la loi de Mariotte qui ne s'y adapte pas avec une entière rigueur. Mais, sauf ce dernier inconvénient, qui est inévitable, le rapport supposé devient

[1] *Annales de chimie*, t. XCV, p. 136 et suiv.

d'autant plus probable, qu'on l'établit, dans chaque cas, sur des analogies de combinaisons plus intimes. D'ailleurs, d'après le principe général de la loi, si le nombre représentatif de la densité auquel on est conduit, n'est pas le véritable, il en sera toujours approximativement un multiple simple; ce qui permettra de l'introduire dans la série des combinaisons, sans dénaturer leurs relations esssentielles. Cette extension donnée par Gay-Lussac à la théorie des proportions définies, a été une des innovations les plus hardies et les plus fécondes que l'on ait apportées, de nos jours, dans la science chimique.

« Poursuivant toujours la même vue, il montra peu après, dans une courte note, comment des corps composés, physiquement très-divers, étant considérés à l'état de gaz, peuvent être idéalement constitués par des groupes de vapeurs représentant d'autres corps, toujours les mêmes, mais assemblés en nombres divers et simples, de volumes gazeux[1]. Cette conception est reconnue aujourd'hui comme la seule rationnelle et générale, par laquelle on puisse exprimer et mettre en évidence, les rapports de composition des substances organiques entre elles. Il ne faut pas imputer à ce principe l'abus qu'on en a pu faire, en prenant, contre l'intention de son auteur, ces possibilités de représentation pour des réalités absolues, comme cela est arrivé trop souvent.

« L'espace nous manque pour analyser, même pour mentionner, une foule d'autres travaux importants de Gay-Lussac. Nous avons pu citer seulement, parmi leur grand nombre, ceux qui nous ont paru le mieux le caractériser. Pendant les années qu'il y consacra, son talent reconnu l'éleva sans effort, à tous les honneurs des sciences. Professeur de physique ou de chimie, dans plusieurs établissements publics, il porta dans son enseignement, comme partout ailleurs, la dignité simple et un peu froide de ses manières, avec la netteté, la droiture, la justesse d'appréciation, qui étaient habituelles à son esprit. Mais ensuite, une autre carrière, sinon plus belle ou plus attrayante, du moins plus profitable à ses intérêts de fortune, s'ouvrit pour lui, et l'absorba bientôt presque entièrement. Depuis 1805, il était membre du comité consultatif des arts et manufactures, établi près le ministère du commerce. En 1818, on l'attacha aussi à l'administration des poudres et salpêtres. Il s'était marié en 1808, à une personne dont l'affection répondait à la sienne, et il était devenu père de famille. Dans ces circonstances, il parut regarder désormais comme un devoir de tourner son talent vers les applications.

[1] *Annales de chimie*, tome XCV, page 311.

Ce fut ainsi qu'il publia successivement des instructions pratiques d'une grande utilité, sur la fabrication de l'acide sulfurique hydraté, sur les essais des chlorures décolorants, des alcools, des alcalis employés aux usages du commerce, etc. On y retrouve son même caractère d'adresse ingénieuse, d'exactitude, d'habileté prudente, adapté avec une rare intelligence, à la simplicité des manipulations industrielles. En cherchant à se rendre l'industrie profitable, il voulait aussi l'avancer; et son intégrité n'aurait consenti pour aucun prix, comme le font tant d'autres, à propager, ou à étayer par l'autorité de son nom, des procédés, ou des entreprises, dont le succès ne lui aurait pas paru assuré scientifiquement. C'était toujours le même homme, dans une autre sphère. En 1829 il fut nommé essayeur du bureau de garantie de la monnaie, emploi très-lucratif; et, au lieu des procédés de la coupellation employés exclusivement jusqu'alors, il imagina et introduisit dans les opérations qu'on lui confiait, l'essai de l'argent par la voie humide, ce qui leur donna un degré nouveau et remarquable de facilité, de rapidité, de précision. Il prit aussi de sérieux intérêts dans une fabrique de glaces, qui furent suivis de grands avantages réciproques. Depuis qu'il fut entré dans cette voie des affaires, il dut, pour sa consistance même, désirer d'avoir une place dans les grandes assemblées politiques. Il fut nommé membre de la chambre des députés en 1831; puis en 1839, membre de la chambre des pairs. Mais, heureusement pour lui, il échappa aux inconvénients de ces positions périlleuses, parce que, n'y remplissant que le rôle passif d'un savant considéré, il s'arrangeait politiquement à peu près de tout, et ne faisait obstacle à personne. Cette dernière phase de sa vie, fut donc honorablement industrielle et sociale, plutôt que scientifique. Il est mort le 9 mai 1850, d'une atrophie du cœur, dans sa 72ᵉ année, après s'être longtemps bercé de l'espérance de revenir un jour aux nobles travaux qui avaient fait sa célébrité.

J. B. BIOT.

Die unteritalischen Dialekte, etc. *Les dialectes de l'Italie inférieure*, par Théodore Mommsen, avec dix-sept planches lithographiées et deux cartes. Leipzig, chez George Wigand; de viij et 368 pages in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Après avoir suivi M. Mommsen dans les villes autrefois florissantes,

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'octobre 1850, p. 588-599.

aujourd'hui déchues, de la province d'Otrante, au travers des terres mal cultivées ou tout à fait incultes de l'ancien séjour des Messapiens, nous arrivons avec lui à la troisième partie de son travail, qui a pour sujet une nation plus considérable, des monuments plus nombreux et des souvenirs moins confus. Cette partie (p. 99-316), à notre avis la plus importante du volume, est consacrée tout entière à l'idiome qu'on devrait peut-être appeler la langue des Samnites, mais qui, depuis l'antiquité, est connu sous le nom de la langue osque, idiome parlé jadis par plusieurs peuples parvenus à un certain degré de civilisation et de puissance, mais qui, divisés entre eux, ont dû succomber, l'un après l'autre, sous les forces prépondérantes de Rome, dirigées par la volonté énergique d'un sénat habile, persévérant et souvent perfide. La grande famille des Osques, appelés *Ὀπικοί* par les Grecs, *Opsci*, et plus tard *Osci* en latin, occupait, dans la péninsule italique, un si vaste espace, elle se divisait en tant de branches différentes, qu'il est difficile aujourd'hui de fixer, d'après les médailles des villes et la provenance des inscriptions, les limites précises des contrées occupées jadis par ces anciens adversaires de Rome; il est plus difficile encore de déterminer en quoi différaient les dialectes nombreux de leur langue; car, s'il faut en croire Scylax qui vivait au quatrième siècle avant notre ère, on distinguait cinq de ces dialectes ou *bouches* chez les seuls Samnites[1]. M. Mommsen établit néanmoins (p. 110) deux divisions principales qui, ce nous semble, seront admises même par les esprits d'une justesse sévère et qui se piquent d'être difficiles en preuves. D'après le témoignage des monuments, il distingue l'osque pur de l'Italie centrale, ayant une écriture particulière, et l'osque du midi, écrit en caractères grecs et modifié par l'influence des colonies helléniques. Vers l'an 410 de Rome, où commença la guerre des Samnites, l'osque pur était la langue de ceux-ci; il était également parlé non-seulement dans la Campanie mais encore sur le littoral de l'Adriatique, depuis les environs de Chieti jusqu'à ceux du mont Gargano; il s'étendait donc, dans cette partie de

[1] Peripl. § 15: *Ἐν δὲ τούτῳ τῷ ἔθνει γλῶσσαι, ἤτοι σλόματα, τάδε, Λατέρνιοι, Ὀπικοί, Κραμόνες, Βορεοντῖνοι, Πευκετιεῖς.* M. Mommsen fait observer (p. 109) que les *Ὀπικοί* étant la première tribu samnite avec laquelle les Grecs eurent des relations suivies, les Hellènes donnèrent ce nom, comme les Romains celui d'*Osci*, à toute l'agglomération des peuples parlant la même langue. Quant au mot altéré *Λατέρνιοι*, M. Mommsen propose de lire *Ἀλφατέρνιοι* : ce seraient alors les habitants de Nuceria Alfaterna, ville très-ancienne située au pied du Vésuve, entre Naples et Salerne. Cette conjecture nous semble en tout point préférable à celle d'un savant éditeur qui, au mot *Λατέρνιοι*, voulait substituer celui de *Λατῖνοι*. Les Latins n'ont jamais fait partie de la grande famille osque.

la péninsule, d'une mer à l'autre[1]. Au delà du Silarus, depuis Pæstum jusqu'à la pointe méridionale de l'Italie, le même idiome était aussi en usage, du moins dans l'intérieur des terres; la Lucanie et même le Brutium étaient des pays osques[2]; mais toutes les inscriptions rédigées en cette langue et trouvées jusqu'à présent aux environs de Policastro, dans la Basilicate et en Calabre, sont en caractères grecs ou, plus tard, en caractères latins; elles appartiennent, suivant M. Mommsen, à des dialectes qui, moins purs que celui des Samnites et des Campaniens, semblent avoir été altérés par le long contact avec les cités nombreuses et opulentes de la Grande Grèce. Ce sont les monuments épigraphiques de cette seconde classe, moins nombreux que ceux de la première, qui nous ont conservé quelques restes de l'osque modifié, avec ses variations plus ou moins aisées à apercevoir. Au surplus, la distinction dont il s'agit n'est pas justifiée par les inscriptions seules; l'auteur l'explique et en démontre la cause par des faits historiques bien constatés, auxquels il ajoute des considérations presque toujours remplies de vraisemblance, neuves pour bien des personnes, instructives pour toutes; développements qui parlent à l'imagination et soutiennent les attentions faibles que lasserait probablement une suite non interrompue de discussions épigraphiques. M. Mommsen rappelle que les Samnites, peuple guerrier venant du nord, parlant déjà la langue que nous appelons l'osque, s'étaient établis, à une époque antérieure à l'histoire, dans cette partie des Apennins, vrai noyau de l'Italie centrale, où le Volturno et l'Ofanto prennent leur sources. Lors de la guerre du Péloponnèse, vers le temps où une armée athénienne amenée par Nicias et par Alcibiade, échoua au siége de Syracuse, les Samnites, plus heureux que les Athéniens, devinrent un peuple conquérant. Descendus de leurs montagnes, ils enlevèrent Capoue aux Étrusques l'an 331 de Rome; trois ans après ils s'emparèrent de Cumes; ils introduisirent l'usage de leur langue et de leur écriture sur le littoral, théâtre imposant de tant de révolutions dans le physique comme dans l'histoire, qui s'étend depuis Naples jusqu'aux environs de Pæstum. Bientôt ils exercèrent, sinon une domination générale et absolue, au moins une sorte de suzeraineté sur toute la partie méridionale de la péninsule[3]; fran-

[1] Dans le passage cité, Scylax, en parlant des Samnites, ajoute : *Διήκοντες ἀπὸ τοῦ Τυρρηνικοῦ πελάγους εἰς τὸν Ἀδρίαν.* — [2] *Bilingues Brittaces Ennius dixit, quod Bruttii et osce et græce loqui soliti sint.* Paulli Excerpta ex Festo De significatione verborum, dans le *Corpus grammaticorum latinorum* de Lindemann, t. II, p. 29. — [3] D'après un passage de Strabon (VI, § 2, partie I, p. 341 de l'éd. de Coray), les Samnites, réduits et opprimés, étaient cependant encore regardés, du temps d'Au-

chissant le détroit, ils s'établirent même à Messine[1]. On était loin alors de prévoir les destinées de la ville éternelle, qui, vers le même temps (en 364), faillit d'être entièrement détruite par Brennus et par ses Gaulois victorieux. Mais Rome se releva promptement de ses cendres; de grands triomphes militaires ennoblirent ses tracasseries intérieures, et, les Gaulois partis, les Latins et les Étrusques domptés, le sénat put entreprendre la longue et terrible guerre contre les Samnites, par laquelle il devait préluder à la conquête du monde. Si, dans cette lutte opiniâtre entre les deux peuples les plus considérables et les plus belliqueux de la péninsule, la fortune eût favorisé celui qui défendait sa vieille nationalité, la naissante puissance de Rome était étouffée au berceau; l'osque, bien plus répandu alors que le latin, devenait probablement la langue dominante en Italie, peut-être celle de l'occident de l'Europe; et les langues que nous appelons néo-latines, celles que nous parlons, auraient peut-être aujourd'hui un caractère, des formes, un vocabulaire bien différents. Le sort en décida autrement. Les lourdes légions romaines apprirent enfin à faire la guerre de montagnes; trente mille Samnites périrent à la bataille d'Aquilonia[2], et le sénat usa de la victoire avec toute la dureté des gouvernements collectifs, sans oser cependant, dans les cités soumises, abolir entièrement les institutions municipales. En vain, deux siècles plus tard, lorsque éclata la guerre sociale, tout ce qui existait encore de l'ancienne race dans les hautes vallées des Apennins, dans les plaines de la Campanie et de la Lucanie, se réunit-il à d'autres peuples de la péninsule pour accabler la cité souveraine. Une réaction générale eut lieu contre celle-ci, jusque sur les monnaies frappées par la grande confédération italienne où l'osque, remplaçant les légendes latines, reparut momentanément, mais pour la dernière fois. On sait que bientôt Rome reprit son ascendant; Sylla,

guste, comme les chefs des populations également subjuguées de la Lucanie et du Brutium : *Οὕτω δ'εἰσὶ κεκακωμένοι τελέως αὐτοί τε (οἱ Λευκανοί) καὶ Βρέττιοι, καὶ αὐτοὶ Σαυνῖται οἱ τούτων ἀρχηγέται, ὥστε καὶ διορίσαι χαλεπὸν τὰς κατοικίας αὐτῶν.* — [1] « Messanensibus auxilio venerunt ultro..... Provinciales..... ut gratiam referrent, « et in suum corpus communionemque agrorum invitarunt eos, et nomen acceperunt unum ut dicerentur Mamertini : quod conjectis in sortem duodecim deorum « nominibus Mamers forte exierat, qui lingua Oscorum Mars significatur. Cujus « historiæ auctor est Alfius, libro primo belli Carthaginiensis. » Fragments de Festus, *De verborum significatione*, t. II, p. 174 de l'éd. de Lindemann. — [2] *Cæsa illo die ad Aquiloniam millia triginta trecenti quadraginta.* Tite-Live, X, 42. Ce chiffre précis semble ne comprendre que les corps trouvés sur le champ de bataille et qu'on put compter un à un; il faudrait y joindre les blessés qui, ayant assez de forces pour suivre l'armée samnite dans sa retraite, succombèrent plus tard. Les Romains ne firent que 3,870 prisonniers.

vainqueur implacable, extermina plutôt les Samnites qu'il ne les soumit, et, pour nous servir des expressions d'un poëte, les nombreuses tribus italiotes finirent par se fondre dans le gouffre d'un seul peuple, comme des milliers de fleuves perdent leurs noms en tombant dans l'Océan.

Il est difficile de se faire une opinion de la civilisation d'un peuple dont tous les monuments littéraires ont disparu. Aussi, malgré ses recherches, M. Mommsen n'a-t-il pu réunir, à cet égard, qu'un petit nombre de faits suivis de conjectures qui, toutefois, fourniront peut-être plus d'un sujet de réflexion aux linguistes, aux historiens et aux véritables philosophes. L'auteur prouve d'abord que la langue osque avait un alphabet très-ancien, plus riche que ne fut pendant longtemps celui des Romains; que, dans cet alphabet, dérivé de celui des Ombriens, on distinguait deux espèces d'*u;* que, de plus, outre l'*i* ordinaire (*tenue*), il y avait un signe particulier, ⊦, pour rendre l'*i pingue* latin [1], son qui semble avoir eu quelque analogie avec la diphthongue *ει* des Grecs. La grammaire de l'osque était plus régulière que n'était celle du latin avant la première guerre punique, son orthographe était plus rationnelle, plus fixe; voilà ce qui résulte de l'observation la plus superficielle et du simple aspect des inscriptions samnites qu'on peut lire aujourd'hui sans trop de difficulté. Mais il y a d'autres indices qui permettent de supposer qu'au quatrième siècle avant notre ère plusieurs agglomérations de la grande famille des Osques, celle surtout qui habitait la Campanie, avaient fait des progrès notables dans les arts et peut-être dans la littérature. Les belles médailles de Nola, la quantité de vases grecs qu'on y trouve, les essais réitérés d'en fabriquer dans le pays même, attestent les heureux loisirs d'un peuple éclairé, vivant dans l'abondance, familiarisé avec la civilisation hellénique longtemps avant que celle-ci fût connue à Rome. D'après un récit du philosophe pythagoricien Néarque, Platon d'Athènes et Archytas de Tarente dissertaient en grec,

[1] Le poëte Lucilius, qui accompagna Scipion Émilien dans la guerre contre Numance, vers l'an 620 de Rome, s'efforça en vain d'introduire la même distinction dans l'orthographe latine. Il disait, dans sa neuvième satire (p. 360 de l'éd. de Lemaire, à la suite de Perse) :

> Hoc illI factum est unI : tenue hoc facies i.
> Hæc illEI fecere : adde e ut pinguiu' fiat.
> MEIle hominum, duo mEIllia, etc.

Lucilius était né à Suessa Aurunca en Campanie. Il devait connaître la littérature ou au moins l'écriture osque, et c'est de là peut-être que lui vint l'idée de distinguer, dans l'orthographe du latin, cette double prononciation de l'*i* qu'il trouvait dans les deux langues.

l'an 349 avant Jésus-Christ, sur des principes de morale avec le Samnite Pontius Herennius, père de ce Pontius qui, vingt-huit ans plus tard, fit passer une armée romaine sous les Fourches Caudines [1]. Le dialogue peut être une fiction; mais il prouve, du moins, que l'orgueil des Hellènes ne regardait pas les chefs des Samnites comme incapables de s'occuper d'études philosophiques, tandis qu'il est peu probable que Manlius Torquatus ou Decius Mus, contemporains de Pontius le père, aient jamais été cités comme interlocuteurs dans un dialogue grec où l'on discutait des questions aussi abstraites. Enfin, il est constant que, chez les mêmes Samnites, on rencontre sinon les germes de la poésie dramatique moderne, du moins ceux de l'ancienne comédie italienne et indigène. A la vérité, ce que nous connaissons de leurs atellanes ne nous les montre que travesties en latin et tombées dans une grande abjection; rien ne prouve même que, dans l'origine, lorsque ces drames étaient représentés en Campanie, dans la langue nationale, on y aurait trouvé, comme dans les comédies de Térence, traduites ou imitées de pièces grecques, des caractères savamment tracés, des situations préparées avec art; on peut douter que le dialogue, plein de raison et de finesse, y fût toujours conforme à la condition, au caractère des personnages, et aux circonstances dans lesquelles ils se trouvaient. Mais, si la langue du Samnium eût triomphé de la langue latine, les expressions triviales, les équivoques hasardées, les plaisanteries basses, auraient probablement disparu de la scène. Plus pure et plus châtiée, favorisée par les circonstances extérieures, la comédie osque, selon toutes les apparences, aurait suivi la marche ascendante que l'art dramatique a suivie chez tous les peuples, et les atellanes des Samnites auraient pu, au moins, s'élever au rang des *fabulæ togatæ* des Romains [2].

[1] Cicéron, *De senectute*, c. XII, § 39 : « Accipite enim, optimi adolescentes (c'est « Caton l'ancien qui parle), veterem orationem Archytæ Tarentini, magni in pri« mis et præclari viri, quæ mihi tradita est quum essem adolescens Tarenti cum « Q. Maximo. « Nullam capitaliorem pestem, quam corporis voluptatem, hominibus « dicebat a natura datam..... » § 41 : Hæc cum C. Pontio Samnite, patre ejus a quo « Caudino prœlio Sp. Postumius, T. Veturius, consules, superati sunt, locutum « Archytam, Nearchus Tarentinus, hospes noster, qui in amicitia populi Romani « permanserat, se a majoribus natu accepisse dicebat, quum quidem ei sermoni « interfuisset Plato Atheniensis : quem Tarentum venisse L. Camillo, Appio Claudio « consulibus reperio. » — [2] Voyez, après les recherches de Schober (*Ueber die Atellanen*, Leipzig, 1825, in-8°) et de Weyer (Mannheim, 1826, in-8°), M. Munk *De fabulis atellanis, Lipsiæ*, 1840, in-8°. Au surplus, le passage suivant d'un commentateur latin me fait supposer que certaines atellanes, écrites en vieux langage, étaient de véritables monuments littéraires, et qu'on y trouvait autre chose que du comique

Nous avons transcrit, en y ajoutant un petit nombre de détails, quelques-unes des considérations historiques ou littéraires exposées par M. Mommsen; et cependant, dans les lignes qu'on vient de lire, nous n'en avons pas désigné la dixième partie. C'est que, dans son livre, les vérités se pressent; et, comme elles sont peu développées, elles peuvent échapper à un lecteur inattentif ou peu instruit; mais elles offriront aux écrivains qui sauront les méditer et en faire usage, des lumières utiles, des vues fécondes, et peut-être même ajouteront-elles à leur réputation, s'ils n'ont pas la bonne foi, ou la générosité, de les rapporter à leur premier auteur.

Il est temps de dire quelques mots des monuments épigraphiques d'où M. Mommsen déduit des propositions qui souvent peuvent passer pour démontrées. Ces inscriptions sont au nombre de quarante-trois (p. 119-199). La plupart ayant été publiées d'une manière incomplète, leur interprétation avait occupé plusieurs bons esprits, mais quelquefois aussi consumé en pure perte le temps toujours précieux d'hommes de mérite; d'autres épigraphistes, d'ailleurs fort habiles, avaient hasardé des conjectures et des explications plus ou moins prématurées, en travaillant sur des copies qu'ils auraient rejetées, s'ils avaient connu leur défectuosité. M. Mommsen a donc été souvent dans le cas de combattre leurs assertions, mais il le fait constamment avec une grande modération de langage, moyen plus sûr que l'adresse pour concilier ou ménager des amours-propres opposés. Les juges sévères ne sont pas toujours ceux auxquels il serait le plus permis de l'être. Au lieu de critiquer avec aigreur des interprétations erronées, le savant auteur préfère exposer des vérités dont la fausseté de ces interprétations est une conséquence facile à déduire; exact à citer ses devanciers, empressé de faire valoir leurs travaux, on pourrait dire qu'il va quelquefois au delà même de la justice rigoureuse qui malheureusement, dans ce genre de recherches, serait encore un mérite; enfin, assez sûr de lui-même pour ne pas craindre de confondre les limites étroites qui séparent la faiblesse, la bienveillance et la sévérité, il est le premier à convenir que, dans les études philologiques, comme dans les sciences, on peut aller quelquefois plus loin que ses prédécesseurs, sans néanmoins s'élever au-dessus d'eux. Aussi sommes-nous convaincu que ceux mêmes dont les interprétations diffèrent le plus des siennes reconnaîtront que M. Mommsen a jeté un nouveau jour sur tant de questions délicates, d'analogies

bas et grossier. Donat dit, *Fragm. ad Terentii fab.* p. xxxj de l'éd. de Zeune : « Atellanæ salibus et jocis compositæ, quæ in se non habent nisi vetustam elegantiam. »

fugitives, de rapports subtils, qu'il fallait saisir pour reconstruire en quelque sorte la grammaire d'une langue perdue, pour deviner quelles furent sa syntaxe, les désinences habituelles de ses substantifs, les temps de ses verbes, pour arriver, par une analyse méthodique, à une interprétation exacte des valeurs assignées aux terminaisons des adjectifs et aux particules. C'est en ne négligeant aucun des secours que pouvait lui prêter la connaissance approfondie du latin archaïque, comparé avec l'ombrien et avec les autres dialectes de l'ancienne Italie, que, par une étude attentive, et même minutieuse, des monuments épigraphiques, l'auteur est parvenu à poser sur cette matière des lois précises, et dont les applications offrent des exemples multipliés d'une rare sagacité. Malgré l'aspect étrange des caractères samnites, qu'il faut lire de droite à gauche et qui souvent se confondent l'un avec l'autre par des ligatures, il a su distinguer dans l'osque les pronoms, les adverbes et trois déclinaisons ayant une analogie quelconque avec les trois premières déclinaisons latines; il y a découvert deux systèmes de conjugaison répondant à la première et à la troisième conjugaison des Romains; la deuxième et la quatrième conjugaison de ceux-ci semblent manquer dans l'osque. Les substantifs présentent les six cas de la langue latine, à l'exception du vocatif, qui ne s'est pas encore rencontré sur les monuments; ils ont de plus une terminaison *locative* distincte : *eïseï tereï*, sur cette terre; *Frentreï*, à Frentrum. Dans les verbes, l'auteur a reconnu les désinences du présent, du parfait, du futur actifs, celles du supin et de plusieurs formes passives, mais il a cherché en vain le duel des Grecs, l'optatif, la voix moyenne, l'article. Les voyelles abondent dans cet idiome singulier plus encore que dans le dialecte grec ionien; et, comme dans un grand nombre de langues primitives, beaucoup de mots y sont d'une longueur extraordinaire, ayant souvent quatre, quelquefois cinq syllabes; aussi, quand le même mot se retrouve en latin, il y paraît presque toujours sous une forme contractée. Nous aurons occasion d'en citer quelques exemples avant de terminer cet extrait.

On n'attend pas de nous l'analyse des quarante-trois inscriptions que l'auteur est parvenu à réunir et qui lui ont permis de construire un ensemble presque complet de grammaire osque, résultat obtenu par cette opiniâtreté et cette constance sans lesquelles on ne fait, dans les études philologiques, ni de véritables découvertes ni même de véritables progrès. Comme presque tous les monuments épigraphiques, ceux des Osques fournissent beaucoup de détails ou omis, ou indiqués plutôt que décrits par les auteurs; mais, limité par l'espace, nous devons

nous borner à ne citer que trois de ces inscriptions. Nous le ferons en peu de mots; toutefois, pour donner à nos lecteurs une idée moins vague de l'idiome dont il s'agit, nous croyons indispensable de transcrire de chacune d'elles un petit nombre de lignes, avec la traduction littérale que l'auteur y a jointe. A l'exception de la troisième, elles sont en caractères samnites; vu l'impossibilité où nous sommes de reproduire ceux-ci sans le secours de la lithographie, nous les remplacerons ici par des caractères latins, en marquant par un ĭ l'*i pingue*, ⊦, dont nous avons parlé plus haut.

La première, parfaitement conservée et fort curieuse (p. 128), est gravée sur les deux côtés d'une plaque de bronze, trouvée, au mois de mars 1848, aux environs d'Agnone, ville du royaume de Naples, située à sept lieues nord-est d'Isernia. Elle provient probablement d'une chapelle (*ædicula*) placée sur les confins de deux propriétés; sa date est incertaine, mais sans doute d'une haute antiquité. Dans les vingt-sept lignes assez courtes qui se lisent d'un côté, et dans les vingt-trois lignes tracées sur l'autre, il est fait mention d'une vingtaine de divinités indigènes; on y retrouve le culte primitif des peuples italiotes, sans mélange aucun de la mythologie grecque. Ce sont les dieux ambarvales, les génies du matin, Silvain, Flore, Palès protectrice des troupeaux, le génie des rivières fécondantes, Jupiter défenseur de la commune (*viria*, mot dont le latin classique a conservé les composés *cent-uria*, *dec-uria*, *curia* contraction de *co-viria*), Jupiter régulateur des travaux de la journée, Panda qui veille sur les moissons, Genéta qui préside aux naissances [1], enfin le génie de l'autel purifié. Hereklus ou Herclus s'y trouve aussi, mais ce n'est point l'infatigable et aventureux fils d'Alcmène; c'est le dieu domestique qui, comme le Ζεὺς ἑρκεῖος des Grecs, protége la propriété contre les envahissements, et dont le nom est probablement dérivé de l'ancien verbe *hercere* (*arcere?*), repousser, exclure. Voici les noms de quelques-unes de ces divinités :

		Traduction de M. Mommsen.
Ligne 14 du revers de la plaque.	diuveĭ verehasiu	*Jovi publico,*
	diuveĭ piĭhiuĭ regatureĭ	*Jovi pio rectori,*
	herekluĭ kerriiuĭ	*Herculi geniali,*
	patanaĭ piĭstiaĭ	*Pandæ fidæ,*
	deĭvaĭ genetaĭ	*divæ Genetæ,*
	aasaĭ purasiaĭ	*Aræ puræ.*

[1] Plutarque, *Quæst. rom.* § 52, t. I, p. 341 de l'éd. de M. Didot : *Διὰ τί τῇ καλουμένῃ Γενείτῃ Μάνῃ κύνα θύουσι, καὶ κατεύχονται μηδένα χρηστὸν ἀποβῆναι τῶν οἰκογενῶν; Ἢ ὅτι δαίμων ἐστὶν ἡ Γενείτα περὶ τὰς γενέσεις καὶ τὰς λοχείας τῶν φθαρτῶν κ. τ. λ.*

La deuxième inscription, formant cinquante-huit lignes gravées sur pierre (p. 119), est une convention conclue, vers le commencement de la troisième guerre punique, entre les villes de Nola et d'Abella, représentées, l'une par son questeur (*kvaīstureī*), l'autre par son meddix (édile). Il y est stipulé, entre autres choses, qu'un temple d'Hercule, situé sur les limites du territoire des deux villes, ainsi que les terres dépendantes de ce temple et leurs produits, doivent appartenir en commun aux deux cités; que la trésorerie existant sur le même lieu (serait-ce la partie du temple où l'on conservait l'argent monnayé et les offrandes non exposées aux yeux du public?) ne doit être ouverte que d'un commun accord, et que les objets qui s'y trouvent ne seront jamais à l'usage d'une seule des deux parties contractantes à l'exclusion de l'autre. Ces dispositions sont ainsi exprimées en langue Samnite :

Ligne 48. trībarakat tīns. Avt the-	*distribuisse velint. At æ-*
savrum, pud eseī tereī īst,	*rarium, quod in ea terra est,*
pun patensīns, muīnīkad ta[n-	*quum aperiant, communi jus-*
ginud patensīns, īnīm pīd e[seī	*su aperiant, et quidquid* (est) *in eo*
thesavreī, pukkapid eh[trad	*ærario, quandoque extra*
u]ītīum alttram alttr[...	*usum alterius utrius* (?)
errīns. Avt anter slag[īm	*habeant. At inter agrum*

Le dernier monument épigraphique dont nous parlerons ici est bilingue (p. 145), et, s'il était entier, il serait, sans contredit, le plus précieux de tout le volume, qui renferme tant d'inscriptions importantes. C'est une table d'airain assez grande, écrite des deux côtés, trouvée, en 1793, près d'Oppido dans la Basilicate et conservée aujourd'hui au musée Borbonico de Naples. Les parties supérieure et inférieure manquent; ce qui reste contient un fragment d'un plébiscite romain par lequel, sous certaines réserves, les habitants de Bantia, ville fédérée de la Lucanie, sont mis en jouissance d'une partie du domaine de la république (*ager publicus*). D'après la conjecture ingénieuse de M. Mommsen, la date de cette loi doit être fixée entre les années 625 et 636 de Rome; c'est précisément le temps où, sous le premier tribunat de Caïus Gracchus, vers l'an 630, la loi agraire fut renouvelée et promulguée. Le texte latin est gravé d'un côté de la plaque, la traduction osque de l'autre; mais malheureusement ces deux parties, formant chacune une vingtaine de lignes (nous ne comptons pas celles dont il ne reste que peu de mots), ne se répondent pas entre elles, de sorte que la première n'offre aucun secours pour l'interprétation de la seconde. Nous donnerons néanmoins quelques lignes de celle-ci, contenant une clause comminatoire : celui qui occupera un terrain public sans autorisation

légale sera condamné à une amende de deux mille sesterces ou même à une amende arbitraire dont la somme sera déterminée par le magistrat, sans que cependant cette somme puisse s'élever à la moitié de la fortune totale du délinquant. Je placerai dans l'interligne la traduction de M. Mommsen, après avoir fait remarquer que toute la partie osque est gravée en capitales romaines, que l'écriture indigène allant de droite à gauche a disparu, et que, par conséquent, la distinction entre l'*i pingue* et l'*i tenue* n'existe plus. Ajoutons que le nombre de voyelles a bien diminué et que l'ensemble de l'inscription, plus encore que les trois lignes que nous allons transcrire, nous montre d'une manière très-curieuse comment le latin, apporté du dehors comme langue du gouvernement, s'était déjà, au septième siècle de Rome, introduit, mêlé, et, pour ainsi dire, incorporé dans l'idiome du pays :

Ligne 11. DEIVAID. DOCVD [1]. MALVD. SVAEPIS. CONTRVD. EXEIC. FEFACVST.
attribuat dolo malo. Si quis contra id fecerit,
AVTI. COMONO. HIPVST. MOLTO. ETAN
aut agrum habuerit, multa tan-

12. TO. ESTVD. N. ↀↀ. IN. SVAEPIS. IONC. FORTIS. MEDDIS. MOLTAVM.
ta esto, n. MM. Et si quis eum forte magistratus multare
HEREST. AMPERT. MINSTREIS. AETEIS
volet, usque ad minorem partem

13. EITVAS. MOLTAS. MOLTAVM. LICITVD. SVAE. PIS. PRVMEDDIXVD.
pecuniæ multam multare liceto. Si quis pro magistratu
ALTREI. CASTROVS. AVTI. EITVAS
alteri prædia vel pecunias

Il suffira, je crois, d'avoir mis sous les yeux de nos lecteurs ce peu de lignes. Le défaut d'espace nous oblige à supprimer les preuves presque toujours convaincantes que l'auteur donne de la certitude, ou, du moins, de la grande probabilité de ses interprétations ; ces preuves se trouvent à la suite du texte des monuments, dans une série d'observations grammaticales et dans un vocabulaire complet (p. 205-312), où la signification de chaque mot est démontrée ou discutée. Il résulte de ce grand travail que, presque partout où le même mot se trouve dans la langue osque et dans celle des Romains, la première se présente avec le caractère d'un idiome antérieur d'où une partie considérable du

[1] C'est une faute, au lieu de DOLVD, comme on lit ailleurs dans la même inscription. En général, l'exécution du texte indigène est très-fautive, tandis que le latin est d'une correction parfaite; ce qui semble indiquer que les deux côtés de la plaque ont été gravés à Rome par des ouvriers connaissant fort bien le latin, mais ne sachant pas l'osque.

vocabulaire latin a tiré son origine. Des philologues habiles ont déjà prouvé, par de nombreux exemples, que les langues dérivées resserrent, affaiblissent habituellement l'idiome primitif; qu'elles adoucissent les syllabes dures et fortes, qu'elles élident et perdent des syllabes ou des sons. Or c'est de l'osque que semble s'être formée la moitié peut-être des mots de la langue latine, d'après le même procédé par lequel les langues néolatines se sont formées de celle-ci. La conjonction auti, répétée quatre fois dans l'inscription de Bantia, est devenue *aut* en latin; deïvaï est devenu *divæ;* isidum, *idem;* pïihiuï, *pio*[1]; purasiaï, *puræ;* posmom, *pomum;* regatureï, *rectori.* Il en est de même pour les noms des divinités, où quelquefois la dénomination samnite offre une ressemblance frappante non pas avec le mot latin tel que nous le connaissons par les auteurs classiques, mais avec la forme plus ancienne et moins contractée du même nom. Diuveï est *Diove*[2] et plus tard *Jovi;* Herukinaï, *Erycinæ;* Mamers, *Mars;* Pernaï, *Pali* ou plutôt *Pari*, datif du nom de Palès dont la fête est encore appelée *Parilia* par Columelle[3]. Souvent, il est vrai, cette analogie, sans être moins réelle, est peu apparente au premier aspect. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le nom des nymphes étant diumpaïs en osque, il faut se rappeler l'habitude des Latins de substituer *l* au *d* (*δάκρυμα, lacrima; Ὀδυσσεὺς, Ulysses*) pour reconnaître diumpaïs dans *lumphæ*, nom que portaient les mêmes déesses chez les Romains, avant que le culte pur des objets naturels eût fait place aux fictions compliquées et brillantes de la mythologie hellénique, introduite par une civilisation plus avancée ou plus corrompue[4]. La même habitude

[1] Ou plutôt *piio*, qui est l'ancienne orthographe. Une épitaphe trouvée dans les tombeaux des Scipions porte : FILIO. PIIO. FECIT.; voyez E. Q. Visconti, *Monumento degli Scipioni*, dans ses Œuvres diverses publiées par M. Labus, Milan, 1827, in-8°, t. I, p. 58 et pl. VI, n. 1. Cette réduplication de l'*i* trouva, jusque dans les derniers temps de la république, des défenseurs parmi lesquels je suis surpris de rencontrer Cicéron. « Sciat etiam Ciceroni placuisse, aiio Maiiamque geminata i « scribere. » Quintilien, *De inst. or.*, I, 4, § 11. — [2] On lit DIOVE pour IOVI dans plusieurs inscriptions romaines très-anciennes, entre autres dans celle qui a été publiée, *Bullett. dell' Inst. arch.*, année 1846, p. 90.— [3] *De re rustica*, VII, 3, § 11. —[4] On disait encore *lymphæ*, pour *nymphæ*, sous le règne d'Auguste, l'an 5 avant notre ère. Voyez Muratori, p. CCXCVIII, n. 1 :

LYMPHEIS. DIANAE
REDVCIS. SACR.
IMP. CAESARE XII. } COS.
L. CORNELIO. SVLLA }
SYNHISTOR
SABIDIAE. C. F. DISP[ensator].

Je trouve aussi LYMPHIS ayant le même sens dans une autre inscription rap-

de contraction et d'élision, caractère distinctif des langues dérivées, se fait remarquer jusque dans les noms des localités. Aderl est la ville que nous connaissons sous la dénomination d'Atella; on lit ΑΥΗΥΣΚΑ sur les plus anciennes médailles d'Asculum (Apulum); Buvaianud sur Boviano (à l'ablatif); Nuvla, Nola; Viteliu, Italia, nom que, pendant la guerre sociale, portait la ville de Corfinium. Enfin (pour terminer une énumération peut-être déjà trop longue), la cité osque Akudunniad paraît dans Tite-Live [1] sous le nom d'Aquilonia. C'est la ville où expira l'indépendance des Samnites [2]; et M. Mommsen fait observer avec raison (p. 246) que la dénomination actuelle de la même localité, Lacedogna ou plus exactement l'Acedogna, ressemble bien plus au nom indigène que cette cité portait il y a plus de deux mille ans, qu'au nom que l'administration romaine lui imposa. Tant il est vrai que la chaîne des temps et des traditions orales ne se laisse jamais rompre tout à fait, quelques violents que soient les coups qu'on lui porte.

« Les Marses, » dit un historien aussi éloquent que judicieux [3], « les « Marses paraissent avoir adopté de bonne heure les caractères romains « et la langue latine, ou du moins un dialecte qui s'en rapprochait « beaucoup; tandis que les Samnites conservèrent, jusque sous les « empereurs, l'idiome osque. » Les monuments recueillis par M. Mommsen confirment en tous points cette assertion. Malgré ses recherches multipliées il n'a pu découvrir que deux inscriptions volsques, gravées en caractères latins sur des plaques de bronze, trouvées l'une à Velletri, l'autre aux environs du lac Fucin; elles sont expliquées dans la quatrième section de l'ouvrage que nous examinons (p. 317-326). Une disette de monuments presque aussi grande s'observe relativement à la langue sabellique, dénomination générale sous laquelle, comme nous l'avons dit plus haut, l'auteur comprend le dialecte des Sabins, des Marrucins, des Marses, et celui des habitants du Picénum. Il consacre à cet idiome, peut-être identique avec le volsque, mais différent de la langue samnite, la cinquième et dernière partie (p. 327-

portée par Ciatti, *Memorie annali e istoriche di Perugia*, Perugia, 1638, in-4°, t. I, p. 406. Une troisième a été donnée par Gruter, t. I, p. CVII, n. 4 :

LVMIIS
EX. VOTO
PRIMIGENIVS

où il faut écrire LVMFIS, correction, si je ne me trompe, aussi nécessaire que certaine. — [1] X, 38, 41, 44. — [2] V. plus haut, p. 721. — [3] Essai sur la guerre sociale, par M. Mérimée, Paris 1841, in-8°, p. 129, note 2.

359), dans laquelle on trouve six inscriptions. Les deux premières, tracées sur des pierres, de gauche à droite, puis de droite à gauche, alternativement (βουστροφηδόν), présentent des caractères qui ont de l'analogie avec l'écriture ombrienne et osque; l'une d'elles, d'après l'opinion problable de l'auteur, date au moins du commencement de la première guerre des Romains contre Carthage, si elle n'est pas plus ancienne. La sagesse que M. Mommsen sait mettre dans ses vues et dans ses conjectures ne lui a pas permis d'interpréter tous les mots dont se composent les quatre autres inscriptions; aussi les remarques dont il les accompagne ne sont-elles, pour ainsi dire, qu'un secours précieux mais provisoire, à l'aide duquel on pourra faire le premier pas dans l'étude de la langue sabellique, si jamais on en découvre d'autres monuments plus considérables. Ceux dont nous entretenons ici nos lecteurs sont en lettres latines, comme la table de Bantia; ils prouvent que, dans ces contrées, comme dans le Samnium, comme partout, quand des nations subjuguées s'éteignent, la langue populaire, animée d'un principe de vie difficile à détruire, subsiste encore pendant des siècles après la disparition de la littérature et de l'écriture nationales. Il semble même qu'à une certaine époque (du temps des guerres puniques?) il s'était formé, chez les Marses et les Sabins, comme un dialecte de transition, mélange bizarre de constructions, de désinences, de mots latins et indigènes; et nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de transcrire ici quelques exemples de ce patois singulier qui paraît sur plusieurs monuments épigraphiques. L'auteur a réuni ceux-ci dans un appendice (p. 344-359); il y a joint une liste de mots provenant de l'ancien idiome national et conservés dans le latin tel qu'il était parlé plus tard, vers la fin de la république, et sous les empereurs, par les mêmes peuples. Ce sont des locutions que Varron, Festus, Pline, Servius, Macrobe et d'autres écrivains relèvent comme autant d'idiotismes d'un langage provincial moins pur que le latin de la capitale.

Il nous reste à dire quelques mots des planches lithographiées placées à la fin du volume. La première, d'un grand intérêt paléographique, offre le fac-simile comparé de dix-huit alphabets dont il a été question dans l'ouvrage; elle permet de voir comment le même caractère s'est modifié depuis les siècles les plus reculés, et par quels changements successifs la vieille écriture phénicienne, complétée et régularisée par les Ioniens et les Grecs de l'Attique, est devenue celle des Étrusques, des Osques et des Romains. Les copies figurées des inscriptions les plus importantes, expliquées par l'auteur, remplissent seize autres planches suivies de deux cartes, dont la première comprend la partie de l'Italie

centrale qui s'étend de Pæstum jusqu'au Tibre; les cités anciennes qui ont frappé des monnaies à légendes osques[1], et celles où l'on a trouvé des inscriptions offrant le même dialecte, y sont indiquées par des signes particuliers. La deuxième carte, dressée, ainsi que la première, par un géographe habile, M. Kiepert, représente la péninsule italique depuis l'Étrurie jusqu'à son extrémité méridionale, y compris la Sicile; l'auteur y a marqué, par des couleurs différentes, les contrées où, vers l'an 650 de Rome, les dialectes indigènes étaient encore en usage. Sans doute, à cette époque, antérieure de treize ans au commencement de la guerre sociale, le latin était déjà la langue officielle de l'Italie; il devait être parlé, en outre, dans les Espagnes citérieure et ultérieure, dans la Gaule cisalpine, dans l'Afrique proconsulaire, provinces soumises depuis longtemps. Mais, comme on le voit souvent : tandis que des succès militaires, joints à une civilisation supérieure, portent au loin la langue des vainqueurs, des cantons peu éloignés de la capitale retiennent avec opiniâtreté leur idiome particulier. On parle français au Canada, à Alger, à Constantine; on ne le comprend point dans certains villages de la basse Bretagne. De même, la carte ethnographique dont il s'agit, et qu'on peut regarder, en quelque sorte, comme un résumé de l'ouvrage, fait voir, au premier coup d'œil, que si, au septième siècle de Rome, la victoire avait déjà introduit l'usage du latin dans des contrées lointaines, néanmoins le poëte Titinius pouvait dire avec raison, en parlant des populations qui habitaient les environs de Capoue, de Terracine et de Velletri, presque aux portes de Rome :

Qui Obsce et Volsce fabulantur, nam Latine nesciunt[2].

Nous terminons ici une analyse que nous aurions voulu renfermer dans des bornes plus étroites; la quantité des faits contenus dans l'ouvrage de M. Mommsen nous a empêché d'être plus concis. Du reste, nos lecteurs nous pardonneront sans doute de les avoir arrêtés si longtemps sur ce livre, s'ils considèrent qu'il s'agit d'un des travaux les

[1] Ces monnaies ont été réunies et expliquées dans un ouvrage spécial qui vient de paraître : *Die oskischen Münzen*, Leipzig, 1850, in-4°, avec dix planches en taille-douce. L'auteur de cet intéressant travail, M. Jules Friedländer, prouve par son exemple, que, pour ceux qui se livrent à des études patientes, fortes et bien dirigées, il y a sans cesse quelque chose de nouveau à découvrir, même dans l'histoire la plus ancienne. — [2] Dans Festus, au mot *Obscum*, t. II, p. 191 du *Corpus gramm. lat. veterum* de Lindemann. Quelques savants ont supposé que Titinius était contemporain de Cicéron (voy. J.-A. Fabricius, *Bibl. latina*, t. III, p. 240), mais nous pensons avec M. Neukirch (*De fab. tog*, p. 100) qu'il vivait du temps de Caton l'ancien et de Paul Émile.

plus importants qui aient paru depuis plusieurs années sur les langues, nous pourrions dire sur l'histoire de l'Italie avant la domination romaine. Les recherches savantes et attentives de l'auteur ont jeté de vives lumières sur toutes les parties accessibles de cette histoire; et cependant son livre nous paraît plus remarquable encore sous le rapport de la méthode rigoureuse dont il offre les applications que sous celui des résultats nouveaux qu'il renferme. M. Mommsen est parvenu à ces résultats par un chemin sûr, et ce qu'il a trouvé, il l'avait cherché par des moyens véritablement propres à le conduire au but; car, parmi les savants qui se sont occupés de la connexité des langues primitives ou du déchiffrement d'écritures inconnues, peu nous semblent avoir porté à un si haut degré l'exclusion de ces systèmes dans lesquels il n'y a souvent d'autre mérite que la facilité de les faire, jointe à celle de les abandonner plus tard. L'auteur a été préservé de ces écarts par une universalité de connaissances très-rare, à laquelle il joint, ce qui l'est au moins autant, une critique forte sans être exagérée, et modérée sans être timide. Sans doute, quelques-unes des questions traitées par lui restent à résoudre parce que, dans l'état actuel de la science, elles ne sont pas susceptibles d'une solution complète; plusieurs de ses hypothèses ne seront peut-être pas adoptées par des érudits estimables, mais condamnés à ne jamais croire une vérité, si elle n'a point été une des opinions de leur jeunesse. Néanmoins, ceux mêmes qui ne seront pas toujours de l'avis de l'auteur[1] remarqueront quelle inépuisable patience

[1] J'avoue que, parmi les nombreux passages d'auteurs anciens, heureusement rétablis ou expliqués par M. Mommsen (je me reproche de ne pas en avoir cité plusieurs exemples), il y en a cependant un que je n'entends pas tout à fait de la même manière. Selon lui (p. 118), Strabon aurait dit que l'osque n'était autre chose qu'un dialecte du latin. Mais, si le passage en question est celui qui se trouve au livre VI, 1, § 6, le sens me paraît être celui-ci : « Quelques-uns pensent que le nom de la ville « de Rhegium ne vient pas du grec, et que les Samnites l'ont appelée ainsi du nom « qui, en latin, signifie royale (*oppidum Regium*), parce que leurs chefs participaient « au droit de bourgeoisie romaine, et se servaient le plus communément de la lan- « gue latine : » *Διὰ τὴν ἐπιφάνειαν τῆς πόλεως, ὡς ἂν βασίλειον, τῇ Λατίνῃ φωνῇ, προσαγορευσάντων τῶν Σαυνιτῶν, διὰ τὸ τοὺς ἀρχηγέτας αὐτῶν κοινωνῆσαι Ῥωμαίοις τῆς πολιτείας, καὶ ἐπὶ πολὺ χρήσασθαι τῇ Λατίνῃ διαλέκτῳ.* Ces mots ne doivent-ils pas s'entendre d'une époque comparativement assez récente, où quelques chefs samnites, devenus citoyens romains, avaient appris le latin, sans avoir néanmoins oublié l'osque? et le géographe grec, qu'un vers d'Homère consolait de tout, même de l'asservissement de sa patrie, exprime-t-il réellement, dans les lignes que nous venons de transcrire, une opinion quelconque sur l'affinité ou l'identité de deux langues dont probablement il s'occupait fort peu? Nous soumettons notre doute au savant auteur lui-même; et nous pensons aussi que Mira, p. 130, l. 29, est une faute typographique, la seule, au reste, que nous ayons trouvée dans tout le volume.

il a fallu pour rassembler tant de matériaux divers, pour vérifier sur les lieux tant d'inscriptions à peine lisibles; quelle sagacité, pour ne pas s'égarer au milieu de ce déluge de mots d'un aspect sauvage, pour les distinguer les uns des autres, les comparer entre eux, les expliquer; et les véritables amis de la science sauront apprécier ces interprétations, devenues le principal élément d'un ouvrage bien ordonné, rempli de faits ou positifs et nouveaux, ou éclaircis et mieux prouvés; ils consulteront souvent ce livre, qui doit exciter le plus vif intérêt de tous ceux qui attachent du prix à des recherches profondes, consciencieuses et productives, appliquées à l'un des sujets les plus dignes d'occuper les esprits éclairés et méditatifs.

HASE.

Histoire de la chimie depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque, par le docteur Ferd. Hoëfer. T. II; Paris, au bureau de la *Revue scientifique*, rue Jacob, n° 30, 1843.

ONZIÈME ARTICLE[1].

Le docteur Hoëfer, ainsi que nous l'avons vu, a commencé la seconde section de la troisième époque de son histoire par l'examen des travaux de Van Helmont, de R. Boyle, de R. Fludd et de Glauber; il nous reste à exposer la distribution des matières qui la terminent. De Glauber, il passe à Kunckel, J. Becher, Angelus Sala, François Sylvius, Otto Tachenius, Frédéric Hoffmann, Guillaume Davissone, J. Vigani; il traite de la *pharmacie* au XVIIe siècle, de Jean Rey. Sous le titre de *Chimie des gaz*, il parle de J. Mayow et de ses successeurs; puis de la fondation des sociétés savantes, des chimistes compilateurs, de Nicolas Lefebvre, de Christophe Glaser, de Nicolas Lemery, de Michel Ettmuller, de la *chimie technique*, des chimistes de Suède, de Guillaume Homberg, de la *chimie métallurgique* d'Alonso Barba, et enfin de l'*alchimie* au XVIIe siècle.

Ce simple énoncé montre suffisamment que cette partie de l'ouvrage,

imprimé avec une correction remarquable. Il s'agit de Myra, ville de la Lycie, dont les vastes ruines ont été décrites par MM. Leake, Fellow et Texier, et dont saint Nicolas fut évêque. — [1] Voir, pour le dixième article, le cahier de mai.

comme celle qui la précède, manque de méthode, car les matières ne sont soumises à aucun ordre didactique; en les passant en revue nous les disposerons conformément aux analogies qu'elles nous paraissent avoir ensemble, et nous ne nous arrêterons que sur les objets susceptibles de donner lieu à quelque remarque intéressante.

Dans l'article précédent, nous avons signalé d'une manière toute particulière les services rendus à la chimie pratique par Glauber; maintenant nous allons voir Jean Kunckel de Lœwenstern, son contemporain, travailler avec un zèle égal aux progrès de plusieurs arts chimiques.

Jean Kunckel de Lœwenstern.

Le docteur Hoëfer fait naître Jean Kunckel vers 1612, tandis que Juncker date sa naissance de 1630. M. Weiss, auteur de l'article Kunckel de la biographie ancienne et moderne, adopte cette date, et dit que Kunckel naquit au village d'Hutten, dans le duché de Schleswig. Beaucoup plus jeune que Glauber, il lui ressembla sous plusieurs rapports; comme lui, il fut un très-habile praticien, et l'étude des choses positives fixa seulement son attention; mais rien, dans ses ouvrages, n'autorise à penser qu'à l'instar de Glauber il crût à la puissance de l'alchimie; loin de là, il écrivit contre elle, et fit la satire la plus mordante de ceux qui usaient leur vie à travailler au grand œuvre. Quoique le baron d'Holbach le juge peu savant et très-mauvais écrivain, cependant il eut sur Glauber le double avantage d'une éducation première, et d'avoir presque toujours vécu au milieu d'une société distinguée.

Kunckel s'occupa beaucoup d'applications chimiques à la minéralurgie et à la fabrication du verre.

Par son bon esprit, il contribua certainement, avec Robert Boyle, à imprimer à la chimie une direction propre à la soustraire à l'influence de l'alchimie et du charlatanisme, et, par la manière dont il conçut les applications dont elle était susceptible de son temps, il montra l'utilité dont elle pouvait être pour la société; en cela il se rapprocha encore de Glauber.

Il avait un goût prononcé, ou plutôt une passion, pour l'étude des instincts et des mœurs des animaux; non-seulement la pêche et la chasse occupaient ses loisirs, mais il étudiait les animaux vivants, et il n'est pas une espèce d'oiseau, en Allemagne, qu'il n'ait élevé afin d'en connaître les mœurs. On regrettera toujours qu'un ouvrage qu'il avait promis, sous le titre : *De observatione animalium in Germania,* n'ait pas été publié, car indubitablement il y aurait consigné les faits intéressants que son esprit

positif avait dû recueillir dans ses longues observations sur un sujet où, bien souvent, le roman a malheureusement pris la place de l'histoire.

Les principaux ouvrages de J. Kunckel sont : le *Laboratoire de chimie, dans lequel il est traité des vrais principes naturels, de la génération, des propriétés et de l'analyse des végétaux, des minéraux et des métaux;* puis les additions qu'il fit à l'*Art de la verrerie* de Neri, que l'anglais Merret avait déjà annoté. Enfin, l'histoire qu'il donna de la découverte du phosphore, retiré de l'urine, et le procédé pour l'obtenir, qu'il décrivit, furent cause que, longtemps, on désigna ce corps sous la dénomination de phosphore de Kunckel, quoique en réalité la découverte appartînt à Brande, qui la fit de 1669 à 1670. En 1679, Kunckel communiqua gratuitement la préparation du phosphore à Homberg, préparation que ce chimiste opéra dans le laboratoire de l'Académie des sciences de Paris, et qu'il décrivit ensuite pour le public.

Le *Laboratoire chimique* de Kunckel renferme un grand nombre de faits intéressants.

Il y professe les opinions que Boyle a énoncées, dans son *Chimiste sceptique*, sur les idées alchimiques et l'*Alkaest* de Paracelse.

Il ne reconnaît ni le mercure ni le soufre comme éléments des métaux; il reproche aux alchimistes d'imposer un même nom à des choses qu'ils ne reconnaissent pas pour être identiques; il juge impossible la transmutation des métaux; mais il croit à des séparations, à des combinaisons, à des purifications; il n'admet point les générations spontanées : Kunckel était donc un esprit droit.

Comme Boyle, il réussit parfaitement à colorer le verre en pourpre au moyen de l'or. Nous rappellerons que Glauber avait aperçu la propriété que possède ce métal, précipité du chlorure par la liqueur des cailloux, de colorer le verre en pourpre, et qu'après lui Cassius découvrit le précipité d'or et d'étain, auquel on donne le nom de l'inventeur. Mais à Kunckel revient le mérite d'avoir coloré le verre par fusion avec ce précipité.

Kunckel connaissait l'ammoniaque et la potasse rendues caustiques par la chaux; mais, selon lui, la causticité dépendait d'un acide qui, de la chaux, se portait sur l'ammoniaque ou la potasse.

Il connaissait l'alun ammoniacal.

Il s'assurait de la pureté de l'eau forte au moyen de l'azotate d'argent, et savait que le chlorure de ce métal, traité par la potasse rouge de feu, donne de l'argent pur.

Il employait l'acide sulfurique bouillant pour dissoudre l'argent allié

à l'or, procédé que l'on pratique aujourd'hui comme plus économique que l'affinage par l'acide azotique.

Kunckel a décrit le moyen d'obtenir de l'alcool des mûres fermentées. Il a remarqué l'accélération de la fermentation par l'addition du levain et savait que celui-ci donne de l'ammoniaque à la distillation. Selon lui, l'alcool n'est pas une huile, parce qu'il est soluble dans l'eau, qu'il ne dissout pas le soufre, et qu'il ne produit pas de savon avec les alcalis. Les acides et le froid arrêtent la fermentation.

Kunckel a décrit un procédé fort ingénieux pour préparer de l'alcool aromatisé par les principes odorants des fleurs, qui consiste à mettre dans une cornue une solution de sucre additionnée de ferment. Lorsque la fermentation est en activité, on ajoute les fleurs dont on veut extraire l'arome, puis on distille lentement le liquide.

Art de la verrerie.

Les notes de Kunckel au traité de l'*Art de la verrerie* d'Antoine Neri de Florence, annoté par Christophe Merret, sont, en général, intéressantes, et montrent combien leur auteur était versé dans la pratique de cet art. Souvent il rectifie les recettes de Neri et ajoute des faits précieux au texte de l'artiste italien. Outre les notes qui sont dispersées dans le traité de Neri, Kunckel a composé, sous le titre d'*Art de la verrerie*, non un traité méthodique, mais un recueil des recettes qu'il donne sous le titre d'*Expériences.* Cet ouvrage est précédé de l'exposé du moyen *de préparer du verre et des pierres précieuses plus dures et plus parfaites que celles dont on trouve les compositions dans Neri; avec la manière de faire et de connaître les doublets.* Un doublet se compose de deux morceaux de cristal polis qui s'adaptent l'un sur l'autre; on chauffe du mastic en larmes mélangé de $\frac{1}{12}$ de térébenthine de Venise; on y ajoute une couleur en poudre impalpable, on passe le mélange fondu dans un crible fin; puis, en fondant la matière, on l'applique au pinceau sur les faces de deux morceaux qui doivent s'ajuster l'un à l'autre et qui devront avoir été préalablement chauffés.

Il décrit la manière de tirer les sels d'usage dans les verreries, et de les calciner. C'est la description de l'art de faire la potasse. Enfin vient le recueil composé de trois livres; il n'y est pas question de la fabrication du verre proprement dite, mais des moyens de l'orner par la dorure et la peinture. Ainsi, dans le premier livre, Kunckel décrit le procédé de cuire les matières colorées que l'on a appliquées sur le verre; la manière de le dorer et de le peindre, soit que les couleurs doivent aller au feu, soit qu'il s'agisse d'une simple peinture. Il donne

des recettes de vernis ou couvertes de poteries ou de faïences. Enfin la manière de composer toutes sortes de vernis pour peindre des verres, le parchemin, le cuir, l'ébénisterie. Il décrit la préparation de la cire à cacheter, de la colle à bouche, de plusieurs ciments propres au verre et aux pierres. Il décrit un procédé très-ingénieux au moyen duquel on transporte le dessin d'une gravure noire sur le verre, procédé reproduit comme nouveau dans ces derniers temps.

Le deuxième livre de Kunckel est consacré à l'exposé des procédés hollandais propres à préparer les couvertes de diverses couleurs qu'on applique sur la faïence; c'est, comme on le voit, une addition à la section du premier livre où Kunckel a traité des généralités de ce sujet. Kunckel termine ce livre par la description de la manière de souffler le verre à la lampe, et il recommande l'usage de la flamme dans l'essai de beaucoup de matières.

Le troisième livre contient cinquante expériences ou secrets utiles tous éprouvés, dit Kunckel; elles sont relatives à des sujets fort variés; ainsi il donne un moyen de jeter en moule des plantes ou des fleurs; il indique celui de blanchir le laiton en le tenant dans l'eau bouillante où l'on a mis du tartre et de l'étain, procédé identique à celui de l'étamage des épingles. Il parle de l'usage du chalumeau des orfévres pour les essais par la voie sèche, il a donc la priorité sur les chimistes suédois qui, dans le XVIIIe siècle, ont tant insisté sur les avantages de ces essais. Il indique le procédé de mouler la sciure de bois, agglutinée au moyen de la gélatine, la préparation du *papier de verre* pour décaper le fer rouillé, la fabrication du papier marbré, etc., etc.

Angelus Sala.

Angelus Sala, né en 1602, aurait dû certainement précéder R. Boyle, Glauber, Kunckel et Becher. Quoi qu'il en soit, le docteur Hoëfer en parle d'une manière d'autant plus intéressante pour le lecteur, que Sala est peu connu et qu'il mérite cependant de l'être, à cause des notions positives que l'on trouve dans ses ouvrages, dont le recueil complet parut en 1547, après sa mort. Le docteur Hoëfer extrait de la *Saccharologia*, de la *Tartarologia*, de l'*Hydræologia* et de l'*Anatomia antimonii*, plusieurs faits qui montrent l'esprit observateur de l'auteur.

Effectivement Sala décrit le raffinage du sucre au moyen du blanc d'œuf et de la chaux. Il parle de la fermentation alcoolique des eaux sucrées mêlées de levure. Il considère le vinaigre comme un produit de l'altération de l'alcool.

Il décrit l'extraction du tartre du vin, du tamarin, des feuilles de la

vigne et du mûrier, etc.; il semble confondre le sel d'oseille avec le tartre, et il donne la préparation d'un tartrate de potasse et de peroxyde de fer correspondant à l'émétique.

Dans l'*Hydræologie*, il traite de la fermentation et de la distillation de l'eau-de-vie et des essences; il entre dans de grands détails relativement à l'eau-de-vie de grain.

Il parle des préparations d'antimoine et de leur emploi en médecine avec méthode et sagesse; il prescrit l'usage du vin antimonié comme vomitif ou purgatif; enfin, Sala avait opéré la synthèse du sel ammoniac avec l'alcali de l'urine et l'acide chlorhydrique.

Otto Tachenius ou Tacken.

Il naquit à Hervorden en Westphalie, mais la plus grande partie de sa vie s'écoula en Italie, et particulièrement à Venise. Tachenius avait le jugement sain, et sa place est à côté de Kunckel et de Robert Boyle, relativement à la direction qu'il s'efforça de donner à la chimie. Il croyait à des connaissances chimiques fort étendues chez les anciens; mais, selon lui, il les tenaient cachées, parce que, les ayant reçues à titre d'initiés, ils avaient juré de ne les jamais divulguer. Nous avons exposé dans le cahier de juin 1845, 3e article, nos motifs pour rejeter une opinion qui ne repose sur aucune preuve.

Tachenius s'est surtout occupé des *sels*, et, loin de considérer, avec les alchimistes, le *sel* comme un des principes de la matière, il eut l'heureuse idée de n'appliquer ce mot qu'à des corps composés d'un *acide* et d'un *alcali*. En cela, il précéda donc de plus d'un siècle les fondateurs de la nouvelle nomenclature chimique. Il appliqua sa définition au sel ammoniac, dont on retire l'acide chlorhydrique et l'ammoniaque; il prouva que le sel de mindererus est l'acétate d'ammoniaque; en suivant son heureuse définition il considéra la *silice* comme un *acide*, parce qu'elle se combine avec l'alcali pour former le verre et la liqueur des cailloux, et les corps gras saponifiables lui parurent devoir contenir un *acide caché* (*acidum occultum*). Telles sont les conséquences d'une pensée générale qui est vraie!

Il insista sur l'usage exclusif de l'eau distillée dans les opérations de chimie, à cause des matières tenues en solution dans les eaux ordinaires. Il étudia l'infusion de noix de galle comme réactif, et il reconnut la propriété dont elle jouit de réduire l'or du chlorure de ce métal.

En découvrant la présence d'un sel cuivreux dans l'eau distillée de fleurs de rose, que les Vénitiens étaient alors en possession de répandre partout où leur commerce s'étendait, et en démontrant que c'était à

ce sel qu'il fallait attribuer les vomissements que cette eau distillée produisait quelquefois, il donna un exemple de son esprit d'observation et de la justesse de ses inductions.

Mais Tachenius a indiqué un procédé de préparation des sels fixes des plantes par le feu, dont le docteur Hoefer n'a pas parlé, et qui, cependant, présente quelque intérêt, au point de vue de l'histoire des idées chimiques. Ce procédé consiste à mettre une plante dans une marmite de fer dont on fait rougir le fond, on remue la plante, il s'en dégage une fumée épaisse qui finit par s'enflammer; alors, en couvrant la marmite, on étouffe la flamme; on continue à chauffer en remuant de temps en temps, jusqu'à ce qu'il reste une sorte de cendre qu'on lessive à l'eau bouillante. Le résidu de la lessive évaporée à sec est le sel préparé par la méthode de Tachenius. Il se compose de sous-carbonate de potasse ou de soude et des sels fixes inorganiques de la plante, solubles dans l'eau. Ce procédé était une conséquence de l'opinion qu'en étouffant la flamme on conservait une *partie de la vertu* de la plante soumise au procédé que nous venons de rappeler, opinion tout à fait erronée. Le sel de Tachenius devait agir comme sous-carbonate alcalin, et par les chlorures et les sels qui s'y trouvaient mélangés.

Guillaume Homberg.

Guillaume Homberg, né en 1652, à Batavia, mort à Paris en 1715, est connu dans l'histoire pour avoir été le maître de chimie et ensuite le premier médecin du duc d'Orléans, neveu de Louis XIV. Il fit connaître à la France la découverte du phosphore. Il sépara l'acide borique du borax et se livra à des expériences fort intéressantes sur les capacités de saturation des acides et des alcalis. Homberg a publié un grand nombre de mémoires remarquables en général par la découverte de beaucoup de faits importants qui y sont consignés.

On peut réunir aux chimistes dont nous venons de parler, *Aetius Cletus*, *Caneparius*, qui traita surtout des vitriols et de plusieurs applications aux arts, en 1619; *Duclos*, qui s'occupa avec succès des eaux minérales; *Bourdelin*, *Marchant*, *Dodart*, qui se livrèrent à la distillation des plantes; *Cole*, *Jackson*, *Todd*, *Colwall;* puis *Hochberg*, *Thiemann*, *Montauban*, qui s'occupèrent de la préparation des vins; *Moray*, qui décrivit la préparation du malt pour la confection de la bière d'Écosse.

A la suite de ces chimistes on peut placer ceux qui se livrèrent à la métallurgie et à la docimasie; tel est *Alonso Barba*, auquel on doit un très-bon traité, publié en 1640, sur l'art de retirer l'or et l'argent des minerais, particulièrement de ceux du Potosi.

MÉDECINS CHIMISTES.

Après les chimistes que nous venons de citer, nous placerons des médecins qui envisagèrent surtout la chimie au point de vue de l'art de guérir ou de la physiologie, et des apothicaires ou pharmaciens qui l'envisagèrent surtout au point de vue de la préparation des médicaments : parmi les premiers on compte *Davissone*, *Michel Ettmuller*, et surtout *Sylvius* et *François Hoffmann;* parmi les seconds, *Lefebvre*, *Glaser* et *Nicolas Lemery*.

Davissone.

Davissone, médecin écossais, s'établit à Paris en 1606. Il paraît avoir occupé le premier la chaire de chimie créée au Jardin du Roi. On sait que c'est dans cet établissement que se fit le premier cours de chimie qu'on professa à Paris, et que la Faculté de médecine usa de tous les moyens pour faire supprimer cet enseignement comme dangereux, prétextant que la chimie, en apprenant à préparer des remèdes métalliques, faisait des médecins de véritables empoisonneurs des personnes auxquelles ils les prescrivaient. Davissone, sans être cristallographe, chercha à ramener les formes des alvéoles des abeilles, des feuilles, des pétales des fleurs, et des cristaux, à cinq formes géométriques, le cube, l'hexagone, le pentagone, l'octaèdre et le rhomboèdre.

Michel Ettmüller.

Michel Ettmüller, après avoir étudié les mathématiques et la philosophie, se fit recevoir médecin à Leipzig, Il professa la botanique et la chirurgie, et mourut âgé de trente-neuf ans, en 1668, année de la mort de Glauber. Quoique la chimie raisonnée d'Ettmüller soit une compilation, les matériaux en sont bien ordonnés, et le lecteur ne peut douter que les études mathématiques de l'auteur n'aient eu une influence réelle dans la rédaction de cet ouvrage.

François Sylvius ou *del Boë, Dubois.*

De 1604 à 2672.

Quoique François Sylvius n'ait pas été un chimiste de profession, le D. Hoëfer ne pouvait se dispenser de le mentionner comme un des médecins qui ont le plus cherché à appliquer la chimie à la théorie de la médecine et de la physiologie. Il a considéré la digestion comme une fermentation. Il a attribué la coloration du sang artériel à l'air, et comparé la respiration à une combustion.

Mais il n'a plus été aussi bien inspiré quand il a fait dépendre les maladies d'un principe acide et d'un principe alcalin.

En définitive, Sylvius a fait d'utiles applications de la chimie à la médecine; il a employé à l'intérieur l'azotate d'argent, le sulfate de zinc, même le sublimé corrosif. Il avait foi aux préparations d'antimoine, aussi les prescrivait-il souvent dans sa pratique médicale.

Frédéric Hoffmann.

De 1660 à 1743.

Frédéric Hoffmann fut un célèbre médecin qui, convaincu de l'utilité de la chimie dans l'étude de l'économie animale, se livra à des recherches dont le but principal était de l'éclairer dans la pratique de son art. Il les publia sous le titre d'*Observations physiques et chimiques.*

Si la clarté des idées, l'agrément du style les recommandent au lecteur, il faut convenir que le fond des choses est bien inférieur à la forme, soit qu'on en considère la profondeur, soit qu'on en considère la nouveauté, et si Venel, grand partisan de Stahl, a été trop loin en disant « que les dissertations d'Hoffmann sur les eaux minérales, qui « ont été fort admirées et fort copiées, ne sont qu'un mauvais ouvrage « bien fait, » cependant ce jugement a quelque fondement, et nous croyons que le docteur Hoefer a trop accordé de mérite chimique à l'homme qui fut incontestablement un médecin éminent.

Jean François Vigani vécut en Angleterre, publia un ouvrage intitulé *Medulla chimiæ*, dans lequel on trouve quelques faits intéressants, notamment la préparation du sulfate d'ammoniaque obtenu de la décomposition du sulfate de protoxyde de fer par cet alcali.

Enfin, il faut ajouter aux médecins qui préconisèrent la chimie, *Nic. Chesneau*, de Marseille, *Th. Willis, J. Zwelfer, P. Poterius*, d'Angers, *L. de la Rivière, Bartoletti*, qui a parlé du sucre de lait sous la dénomination de *manna seu nitrum seri lactis; R. Mendererus*, connu par l'usage qu'il fit de l'acétate d'ammoniaque; la solution de ce sel fut connue sous la dénomination d'*esprit* ou d'*eau de Mendererus*. Nous citerons encore *Turquet de Mayerne*, qui fut dégradé du titre de docteur par jugement de la Faculté de médecine, parce qu'il avait prescrit à ses malades des préparations antimoniales, mercurielles, ferrugineuses, etc. Ce ne fut qu'en 1666, année de la fondation de l'Académie royale des sciences de Paris, que l'arrêt qui avait défendu l'usage des préparations d'antimoine fut rapporté par le collége des médecins de Paris; *Sennert, Kerner, Pierre Borel*, auquel nous devons un catalogue des livres de la philosophie hermétique, *Arnaud, Barlet, Starkey, An. Cassius, Bertrand de*

Lyon, *J. Hartmann*, qui, à Marbourg, eut la première chaire instituée en Allemagne pour l'enseignement de la chimie; *Reineccius*, *Pitcairn*, *J. Swammerdam*, *H. Overkamp*, *Mongnot*, *S. Regis*, *Vieussens*, *Pierre Chirac*, *Ninot*, *H. Barbatus*, *Olaus Borrichius*, un des historiens de la chimie, *E. Harvey*, *M. Churas*, *J. Manget*, l'érudit auteur d'une *Bibliotheca chimiæ*, *J. Muralt*, *C. Axt*, *B. Valentini*, qui fit un grand usage de la magnésie; *J. Juncken*, *Th. Bertholin*, qui chercha dans les actions chimiques l'explication du ramollissement des os; *Th. Willis*, qui compara la respiration à la combustion. Enfin, dans la dernière moitié du XVIIe siècle, les médecins s'occupèrent beaucoup des eaux minérales; nous citerons *J. Wedel*, *G. Vicarius*, *Molitor*, *Duclos*, *Tilemann*, *Goeckel*, *Thile*, *Lister*, *Schreyer*, *Stisser*, *Givry*, *J. Rai*, *Rhodez*, *A. Tarre*. Plusieurs médecins se livrèrent à l'examen des liquides de l'économie animale : le lait fixa l'attention de *Persius Trevus* et de *J. Nardius*, le sang celle de *Heyde* et *de Vieussens;* la salive fut un objet d'étude pour *Slare* et *Nuck; Chrouet* travailla sur les humeurs de l'œil; *Ant. de Heyde*, sur le pus; *J. Hoffmann*, *Jonston*, *Kœnig*, *Pechlin* et *Smalt*, écrivirent sur les calculs de la vessie et des organes biliaires.

PHARMACIENS.

La médecine ne pouvait s'occuper de la chimie, sans que la pharmacie n'en ressentît l'influence, aussi publia-t-on un grand nombre de pharmacopées dans la dernière moitié du XVIIe siècle, et le laboratoire du pharmacien commença-t-il réellement à devenir celui du chimiste.

Parmi les pharmaciens qui se distinguèrent comme auteurs de traités de chimie, nous citerons avec le docteur Hoëfer : *Lefebvre*, *Glaser* et *Nicolas Lemery*, parce que, s'ils ne se recommandent pas par l'originalité de la pensée, ils ont, à des titres divers, le mérite de la clarté dans l'exposé des opérations chimiques qu'ils ont décrites dans des traités de chimie.

Nicolas Lefebvre.

Nicolas Lefebvre, démonstrateur de chimie au Jardin du Roi, en 1660, publia un cours de chimie cette même année. Il distinguait trois espèces de chimie : la *chimie philosophique*, dont l'objet est de connaître, par la contemplation, la nature des cieux et de leurs astres, la source des éléments, la cause des météores, l'origine des minéraux et la nourriture des plantes et des animaux; en un mot elle raisonne sur *des choses qui ne sont aucunement en notre puissance*, dit-il. La chimie philosophique de Nicolas Lefebvre est bien l'expression de la *méthode a priori;* sa base pose dans le monde invisible, et ses généralités la rattachent à l'astrologie et à la magie telles que les Orientaux les ont envisagées dans

les temps les plus anciens. La seconde espèce est la *Iatrochimie* ou *médecine chimique* qui, plus restreinte par le but, envisage l'*opération* à l'aide de la chimie contemplative ou philosophique. La troisième espèce, la *chimie pharmaceutique*, a pour but l'*opération* circonscrite seulement au point de vue de l'exécution ou de la pratique.

Ces distinctions montrent clairement comment l'enseignement de la chimie au Jardin du Roi avait pu, à son origine, être partagé entre deux personnes, le *médecin professeur*, chargé d'exposer la théorie de l'opération, et l'*apothicaire démonstrateur*, chargé d'en expliquer la pratique. Lefebvre, auquel cette dernière fonction était dévolue, divisait sa chimie en deux parties, la *théorie* et la *pratique*, et chaque partie se composait de deux livres.

Ire Partie. Théorie :

Le *premier livre* traite des principes et des éléments des choses naturelles;

Le *deuxième livre* des sources et des effets du pur et de l'impur.

IIe Partie. Pratique :

Le *premier livre* renferme les définitions des termes nécessaires pour faire et comprendre les opérations de la chimie;

Le *deuxième livre* comprend les procédés d'analyse, ou, comme le dit l'auteur, les moyens de pouvoir *anatomiser* les mixtes que fournissent les végétaux, les animaux et les minéraux, afin d'en retirer des remèdes nécessaires à la cure des maladies.

Christophle Glaser.

Christophle Glaser, successeur de Lefebvre dans les fonctions de démonstrateur au Jardin du Roi, en 1663, publia la même année son traité de chimie, qui eut trois éditions; il est divisé en trois sections : la première traite des minéraux; la seconde des végétaux, et la troisième des animaux. Cet ouvrage, tout pratique, est remarquable par la clarté des descriptions. Tout le monde sait que Christophle Glaser avait eu quelques relations avec la marquise de Brinvilliers, et qu'il quitta la France à l'occasion du procès de cette femme, qui recourait à l'acide arsenieux, au sublimé corrosif et à l'opium, pour frapper ses victimes.

Nicolas Lemery.

Nicolas Lemery, né à Rouen en 1645, étant venu à Paris en 1666 pour étudier la chimie : « s'adressa, dit Fontenelle, à M. Glaser, alors « démonstrateur de chimie au Jardin du Roi, et se mit en pension chez « lui pour être à une bonne source d'expériences et d'analyses; mais il « se trouva malheureusement que M. Glaser était un vrai chimiste,

« plein d'idées obscures, et avare de ces idées-là même, et très-peu sociable. » Si le jugement de Fontenelle sur Glaser était fondé, il ne faudrait pas, pour rester dans la vérité, l'étendre au *Cours de chimie* dont nous venons de vanter la clarté. Quoi qu'il en soit, cette qualité se retrouve dans les écrits de Lemery, et particulièrement dans son *Cours de chimie*, dont la 1re édition parut en 1675. Fontenelle a pu dire de ce livre : « La gloire qui se tire de la promptitude du débit, « n'est pas pour les livres savants; mais celui-là fut excepté; il se vendit comme un livre de galanterie ou de satire. » Ce succès avait été préparé par l'éclat des cours particuliers que Lemery avait ouverts chez lui rue Galande, dans son laboratoire, où les dames mêmes, entraînées par la mode, avaient l'audace de venir se montrer, dit Fontenelle. Enfin, Fontenelle dit encore, à propos de Lemery : « La chimie « avait été jusque-là une science, où, pour emprunter ses propres termes « (*ceux de Lemery*), un peu de vrai était tellement dissous dans une « grande quantité de faux, qu'il en était devenu invisible, et tous deux « presque inséparables. »

Le Dr Hoëfer, en parlant des cours de chimie de Lemery, a choisi un certain nombre de citations intéressantes qui justifient les éloges donnés à ce livre; l'une d'elles montre que Lemery avait observé l'inflammation du gaz résultant de la réaction du fer et de l'acide sulfurique étendu d'eau; les autres portent sur la définition des *poisons*, différentes préparations médicinales, l'inflammabilité du mélange de fer et de soufre, et les *encres sympathiques* faites avec l'acétate de plomb ou l'azotate de bismuth; il en rendait les caractères visibles au moyen des préparations à base d'un sulfure alcalin.

Le Dr Hoëfer insiste sur le fait de l'augmentation de poids du plomb par la calcination, que Lemery mentionne et explique par la fixation du feu, à l'instar de Boyle. Nous reviendrons sur ce sujet dans un moment. Enfin le Dr Hoëfer remarque avec raison que Lemery avait parfaitement saisi la différence existant entre les sels obtenus des sucs des plantes, et les sels obtenus de leur incinération.

Mais convenons qu'il n'existe aucune vue générale dans l'ouvrage de Lemery, que toutes les explications qu'il a données des phénomènes chimiques reposent sur des propriétés mécaniques ou physiques, qu'il n'a nullement distingué, à l'instar de Boyle, la combinaison d'avec le mélange, et que ses idées sur les principes des corps, ou les éléments, ont toujours été vagues. Il est parti des opérations chimiques dont il connaissait parfaitement l'exécution, et s'est arrêté immédiatement, lorsqu'il n'a pas toutefois cherché à expliquer par des propriétés

purement mécaniques les phénomènes manifestés dans les opérations qu'il décrivait.

Pour terminer l'exposé des travaux relatifs à la chimie que nous plaçons hors du domaine de la théorie, disons que le docteur Hoëfer parle des alchimistes du XVIIe siècle. Il y comprend la confrérie des Rose-croix dont le public eut connaissance en 1604, et il termine cette partie de son ouvrage par les critiques qu'Athanase Kirker, né en 1602, mort en 1680, fit de l'alchimie.

Les hommes que nous venons de passer en revue se sont principalement occupés de chimie pratique, car, s'il en est qui aient fait des théories, celles-ci, filles de la *méthode* A PRIORI, n'ont jamais été assez étroitement liées aux faits pour mériter d'être prises en considération parce qu'elles auraient été l'origine d'une théorie chimique proprement dite. Il nous reste à parler d'hommes auxquels on peut rattacher immédiatement les premières théories chimiques que l'on ait imaginées en partant de l'expérience. Parmi eux il en est, comme *J. Becher*, qui continuent les travaux des alchimistes et des chimistes en n'opérant que sur les corps solides ou quelquefois liquides, et d'autres qui, comme *Jean Rey, Jean Mayow et Jean Bernouilli, envisagent surtout les corps à l'état gazeux.*

Joachim Becher.

Becher, né à Spire en 1625, mort en 1682, fut donc le contemporain de Glauber et de Kunckel. S'il ne rendit pas à la science expérimentale les mêmes services que ses deux compatriotes, quoiqu'il ait eu, pendant plusieurs années, la direction du laboratoire de chimie de la ville de Munich, le plus beau qui existât alors, cependant son nom ne s'effacera pas de l'histoire des théories chimiques : ce n'est pas que ses ouvrages lui assurent le titre de théoricien, mais c'est que l'illustre Georges-Ernest Stahl, à notre sens l'auteur de la première théorie chimique, par un sentiment bien honorable sans doute, a cité Becher comme l'homme qui *avait envisagé les travaux chimiques d'un autre œil que ceux qui l'avaient précédé*, et aux idées duquel il a rattaché sa théorie du phlogistique. En lisant la *Physica subterranea*, dont Becher n'a publié que la première partie, on aperçoit bientôt combien l'auteur est loin d'envisager les opérations chimiques à la manière de Glauber et de Kunckel, et comment son imagination l'entraîne sans cesse dans le champ des suppositions ou des hypothèses. On s'explique alors pourquoi le docteur Hoëfer le juge sévèrement et lui consacre à peine trois pages. Il ne cite comme découverte de Becher que la préparation du beurre

d'antimoine au moyen d'un mélange d'antimoine, de vitriol et de sel marin, et il ajoute qu'il paraît avoir connu l'acide borique obtenu de la décomposition du borax par l'acide sulfurique : dans ce cas, il aurait prévenu Homberg.

Mais, si on lit Becher, en prenant en considération le jugement que Stahl a porté de ses idées, il apparaît sous un autre aspect, et l'on aperçoit alors qu'elles avaient une originalité qu'on ne leur soupçonnait pas auparavant. Si Becher était placé si haut dans l'estime de Stahl, acceptons le jugement de l'auteur de la théorie du phlogistique, et croyons à cette originalité, puisqu'elle est proclamée par celui qui aurait eu le plus d'intérêt à la dissimuler afin qu'on ne découvrît pas la source où il a puisé l'idée qui l'a immortalisé. Certes, si tous les hommes de génie avaient imité Stahl, en reconnaissant leurs dettes à l'égard de leurs prédécesseurs, sans doute des auteurs aujourd'hui obscurs ou peu estimés auraient une renommée qu'ils devraient à la mention honorable que le génie reconnaissant aurait décernée à leur mémoire! Dans l'article suivant, en parlant de Stahl, nous reviendrons sur les trois éléments de Becher, une *terre vitrifiable et transparente*, une *terre volatile subtile, mercurielle*, et un *principe combustible*, éléments fort différents du *mercure*, du *soufre* et du *sel*, admis par les alchimistes depuis Isaac le Hollandais et Basile Valentin.

Jean Rey.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler de l'augmentation de poids des métaux par la calcination. Elle était connue de Geber au IXe siècle, plus tard, Eck de Sulbach, Cœsalpin, Cardan, Libavius, Porta, etc., etc., en firent mention dans leurs écrits. Mais quelle en était la cause? Un médecin du nom de Jean Rey, né à Bugues sur la Dordogne, consulté par Brun, apothicaire à Bergerac, qui venait d'observer l'augmentation de poids de l'étain calciné, publia, en 1630, un petit ouvrage dédié au prince de Sedan, duc de Bouillon, dans lequel il résume en ces termes son opinion relativement à la question de savoir *pourquoi l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine*. « A cette demande doncques, appuyé sur les fondements ja posez « je responds et soustiens glorieusement *que ce surcroit de poids vient de « l'air qui dans le vase a esté espessi, appesanti et rendu aucunement adhésif « par la vehemente et longuement continue chaleur du fourneau; lequel air se « mesle avecque la chaux (à ce aydant l'agitation fréquente) et s'attache à « ses plus menues parties: non autrement que l'eau appesantit le sable que vous « jettez dans icelle pour l'amoitir et adhérer au moindre de ses grains.* »

Quoique le livre de Jean Rey ait vivement occupé ses contemporains, particulièrement le père Mersenne, il parut oublié en 1643, année de la découverte du baromètre par Toricelli, et en 1648, lorsque Pascal démontra la diminution de la colonne barométrique à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère. Nous ne nous rappelons même pas que Jean Rey ait été cité par Descartes, qui parla de la pesanteur de l'air avant Toricelli. S'il ne fut pas absolument oublié jusqu'en 1775, cependant tous les physiciens et chimistes qui, vers cette époque, étudièrent l'air et les gaz, ne prononcèrent pas son nom, et cependant l'explication de la combustion et de la calcination des métaux occupait alors la pensée des hommes les plus illustres du monde savant.

Mais la gloire qui commençait pour Lavoisier devait exciter l'envie, aussi est-il vraisemblable que ce fut avec l'intention de rabaisser ses travaux que l'on publia, en 1777, une nouvelle édition des *Essais* de Jean Rey avec des notes de Gobet. Notre savant confrère, M. Biot, a parfaitement montré, dans ce journal, la différence qu'il y a entre les essais de Jean Rey et les travaux de Lavoisier, sur la calcination des métaux en général et l'analyse de l'air atmosphérique en particulier. Nous souscrivons à ce jugement, mais, au point de vue de l'histoire de la chimie où nous sommes placé, on nous permettra sans doute de faire quelques observations.

Jean Rey vivait loin de Paris; il s'occupait de mécanique, puisqu'il parle d'une *arquebuse pneumatique* de son invention, et il se montre, dans ses essais, plus physicien que chimiste. C'est pour répondre à une question de Brun sur un fait particulier, l'augmentation de poids de l'étain par la calcination, qu'il traite en général un fait connu depuis longtemps d'un grand nombre d'alchimistes et de chimistes. Et certes, quand Jean Rey établit que l'air est pesant par des raisonnements précis qu'il distingue le poids apparent des corps pesés dans l'air d'avec le poids réel des mêmes corps qui seraient pesés dans le vide, qu'à l'appui de sa manière de voir il cite l'augmentation de poids d'un ballon dans lequel on a insufflé de l'air; qu'après avoir ainsi établi la pesanteur de l'air, il fait justice de toutes les explications alchimiques de l'augmentation de poids des métaux calcinés, augmentation qui serait due tantôt à un sel passant du combustible dans les métaux, tantôt à la suie ou à des parties matérielles détachées des vaisseaux qui servent à la calcination, et enfin, quand il insiste tant sur ce que le phénomène a lieu encore lorsque le métal est exposé sur une *gueuse* de fer rouge de feu ou bien au foyer d'une lentille, on ne peut se refuser à le considérer comme un esprit tout à fait original et supérieur à la plupart de ses contemporains.

En effet ce jugement n'est-il pas confirmé, lorsqu'on voit R. Boyle, plus de quarante ans après Jean Rey (en 1674), à une époque où la pesanteur de l'air était un fait incontestable, attribuer l'augmentation de poids des métaux au feu et à la flamme, qui s'y fixent en passant au travers des pores du creuset, et admettre, en outre, que le phénomène s'observe dans un vase fermé aussi bien que dans un vase ouvert. Eh bien, J. Rey, dans une lettre au père Mersenne, datée de 1632, rejette avec raison ce résultat comme impossible. Enfin le mérite de Jean Rey ne se rehausse-t-il pas encore de la comparaison de sa position sociale, avec celle de R. Boyle? Cadet de famille, il était obligé, pour vivre, d'exercer la médecine loin de la capitale, dans une petite ville, tandis que R. Boyle, vivant au milieu des hommes les plus distingués de l'Angleterre, se trouvait à la tête de la Société royale de Londres, jouissant d'une fortune qui lui permettait de réaliser les expériences que son esprit lui suggérait au moment même où il les concevait! Nous ne rapprochons donc pas J. Rey de Lavoisier pour abaisser la gloire du fondateur de la seconde théorique chimique; nous ne comparons pas J. Rey, pour lequel l'air est un élément, avec Lavoisier démontrant la composition de l'air par l'analyse faite au moyen de l'oxydation du mercure et par la synthèse opérée en réunissant l'azote avec l'oxygène dégagé de l'oxyde de mercure par la chaleur seulement; nous comparons J. Rey traitant une question de chimie avec ceux de ses contemporains qui s'occupèrent du même sujet.

Jean Mayow.

Après Jean Rey, Descartes, Toricelli et Pascal, qui s'occupèrent de l'air atmosphérique au point de vue physique surtout, plusieurs des propriétés de ce mixte gazeux, quelques-unes de celles de l'acide carbonique et de gaz inflammables à base d'hydrogène, devinrent un objet d'étude ou d'observations pour R. Boyle, Wren, Hook, Hugens, Moray, Pope, Birch, Hagedorn, Fred. Hoffmann, Jesop, Lister, Moslyn, Browne, Hodgson, Shirley, Ant. Portius, Ledel, Bocone, Lamorendière, Pozzi, Beaumont, etc. Mais, R. Boyle excepté, aucun d'eux n'a publié un ensemble de vues et d'observations aussi intéressantes pour la chimie pneumatique que l'a fait Jean Mayow dans deux traités médico-physiques intitulés l'un *De sale nitro et spiritu nitro-aereo* l'autre *De respiratione*. Ils furent publiés en 1674 : l'auteur était né en 1645, il mourut en 1679.

Suivant J. Mayow, le nitre est composé d'un acide et d'un alcali. La terre et l'air concourent à sa formation en fournissant, la première

l'alcali, et le second un de ses éléments, qu'il appelle *esprit nitro-aérien*, c'est-à-dire que Mayow ne considère pas l'air comme un corps simple.

En effet, il prouve expérimentalement qu'il n'y a qu'une portion de l'air, pour un volume donné, qui entretient la *combustion* et la *respiration*, et que cette portion est l'*esprit nitro-aérien*.

C'est encore à ce principe qu'est due la rouille du fer exposé à l'air.

Toutes ces vues sont parfaitement justes; mais, après avoir fait remarquer que l'*esprit nitro-aérien* diffère de l'*esprit acide de nitre* (l'acide azotique hydraté) en ce que celui-ci éteint la flamme et agit sur les animaux comme corrosif, il n'explique pas en quoi consiste la différence. Ainsi, en traduisant la manière de voir de Mayow en langage moderne, il avait vu deux gaz également élastiques dans l'air, l'*oxygène* et l'*azote*. Il avait vu que, dans la combustion et la respiration, l'oxygène disparaît et que la force élastique de l'air qui ne peut plus servir ni à la combustion ni à la respiration, est plus faible qu'elle n'était avant que l'air eût entretenu la flamme et la vie d'un animal.

Mayow se demande que devient l'*esprit nitro-aérien* dans la combustion? Selon lui, il se fixe au corps combustible. C'est ainsi qu'il admet que l'*esprit nitro-aérien* étant un des éléments du nitre, le nitre peut faire brûler le soufre sans le contact de l'air, et qu'en agissant sur l'antimoine il donne l'antimoine diaphorétique qui est semblable à l'antimoine brûlé dans l'air.

Enfin le soufre ne contient pas d'acide sulfurique; ce corps résulte de l'union du soufre avec l'*esprit nitro-aérien*, soit que celui-ci provienne de l'air, soit qu'il provienne de l'esprit acide de nitre (acide azotique hydraté).

Enfin, J. Mayow attribue la fermentation et la putréfaction à l'*esprit nitro-aérien*, car, sans le contact de l'air, ni les sucs sucrés ne fermentent, ni les matières organiques ne s'altèrent.

J. Mayow avait parfaitement vu encore que, dans la respiration, le sang noir devient rouge par l'action de l'*esprit nitro-aérien* et que la chaleur animale est une conséquence de la réaction.

H. Mund, *L. M. Barbieri*, *V. B. Giovannini*, *N. Pechlin*, *Al. Littre*, *J. Slare*, adoptèrent les idées de J. Mayow ou le suivirent dans la route qu'il venait d'ouvrir.

Enfin, Jean Bernouilli, en 1690, publia des expériences fort intéressantes dans une dissertation *De effervescentia et fermentatione*.

Il vit que la chaleur dégage de l'air de l'eau, et qu'après ce dégagement, elle est impropre à la vie des poissons. Ces résultats ont été confirmés par beaucoup de savants et notamment par Corradori.

J. Bernoulli imagina un appareil très-simple pour recueillir le produit de l'effervescence de la craie mise en contact avec de l'eau acidulée.

Il attribua le gonflement de la pâte de farine levée au dégagement d'un gaz.

Enfin, en enflammant la poudre au moyen d'une lentille, dans un ballon dont le col était long, courbé et plongé dans l'eau, il montra la possibilité de recueillir le produit gazeux d'une détonation.

Dans un dernier article, nous examinerons la section troisième de la troisième époque de l'histoire de la chimie du docteur Hoëfer.

E. CHEVREUL.

Ueber das Erechtheum auf der Acropolis von Athen, Iste und IIte Abhandlungen, von Fr. Thiersch.

Sur l'Érechthéum de l'Acropole d'Athènes, deux dissertations de Fr. Thiersch (extraites du recueil des *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Munich*, t. V et VI).

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Nos lecteurs se rappellent ce qui a été dit, dans notre précédent article[2], au sujet du travail de Stuart, resté à peu près, jusqu'à nos jours, la seule base tant soit peu solide de toutes les études faites sur l'*Érechthéion*. A ce titre, je n'ai pas dû faire mention du travail de David Le Roi, qui, bien qu'estimable à beaucoup d'égards, n'a pourtant, par rapport à celui de Stuart, ni l'avantage de la priorité, ni le mérite de l'exactitude. Il est bien vrai que la première édition de l'ouvrage de l'architecte français parut en 1758[3], tandis que le premier volume des *Antiquités d'Athènes* de Stuart ne fut publié qu'en 1762. Mais personne n'ignore que le voyage et le séjour à Athènes des architectes anglais, Stuart et Revett, commencé dès les premiers mois de 1751, précéda de quatre années le voyage de David Le Roi, qui n'arriva à Athènes

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 654. — [2] *Ibid.*, p. 556. — [3] *Les ruines des plus beaux monuments de la Grèce, etc.*, par M. Le Roy, Paris, 1758, fol. Il a paru une seconde édition de cet ouvrage, en 1770, avec le texte beaucoup augmenté et amélioré, mais avec les mêmes planches. C'est de cette seconde édition que je me sers.

qu'au commencement de 1755 ; sans compter qu'il n'y resta qu'à peine autant de mois que les deux artistes anglais y avaient passé d'années[1]. Mais, d'ailleurs, il est certain que, sous le rapport de l'exactitude des recherches et de la fidélité des dessins, le travail de Le Roi ne comporte aucune comparaison avec celui de Stuart. En ce qui concerne particulièrement l'*Érechthéion*, les vues qu'en donne l'architecte français dans deux de ses dessins[2] ne servent tout au plus qu'à en faire connaître deux des faces extérieures dans leur état actuel, sans même en accuser, sinon d'une manière très-imparfaite, l'inégalité de terrain, cachée sous une masse de décombres. Quant à l'intérieur, qu'il trouva rempli, comme il le dit, d'un *amas de marbres*, il ne paraît pas en avoir eu la moindre notion; et le plan qu'il en donne[3] représente la *cella* sans aucune division intérieure, sans aucune différence de niveau. Du reste, les idées qu'il s'était faites de cet édifice étaient si confuses et si incertaines, que, dans l'embarras où le jetait à la fois la vue de ces temples, *bâtis*, comme il s'exprime encore, *l'un contre l'autre*, et la diversité des dénominations antiques qui les concernaient, il ne saurait décider si c'est le *temple d'Érechthée*, ou le *temple de Minerve Poliade* joint à *celui de Pandrose;* quoiqu'il penche pour cette dernière opinion, en supposant que le *temple d'Érechthée* a existé plus près du *Parthénon* et qu'il a tout à fait disparu. Quant à la manière dont il se rend compte de la *ruine existante*, où il voit, dans le grand temple, *celui de Minerve*, dans le portique du Nord, *celui de Pandrose*, et, dans le portique dont l'entablement est soutenu par des statues de femmes, l'habitation des Canéphores, il est trop sensible qu'elle ne répond, ni aux témoignages antiques, dont il n'avait qu'une connaissance très-imparfaite, jusque-là qu'il ignorait encore, en 1770, l'existence de l'ancienne inscription attique, ni à l'étude des lieux, telle qu'elle pouvait se faire même de son temps. Le travail de Le Roi, en ce qui concerne l'*Érechtheion*, ne saurait donc entrer en considération auprès de celui de Stuart, le seul en effet qui ait pris place dans la science, et qui y tient, à tous égards, le premier rang.

L'idée que cet architecte se faisait de l'édifice en question consistait principalement en ce qu'il le distribuait en *trois parties*, dont la première, ayant son pavé élevé de huit pieds au-dessus du niveau de la seconde, se trouvait séparée de celle-ci par un mur transversal. Cette division antérieure, dans laquelle on entrait par la porte pratiquée sous

[1] *Avertissem. des antiq. d'Athènes*, trad. fr., p. IX, 1.) — [2] Pl. V et XXVIII. — [3] Pl. XXVII, fig. 1, p. 49.

le portique oriental, et qui était sans communication avec la suivante, était pour lui le *temple d'Érechthée*, et il y plaçait, avec le *puits d'eau salée*, les *autels de Neptune, de Vulcain* et *de Butès*. La division postérieure lui représentait le *temple de Minerve*, et peut-être même, ajoutait-il, le *Cécropion* de l'inscription attique; en quoi il prouvait à quel point manquait encore, à cette époque, l'intelligence de ce précieux document. Il reconnaissait le *temple de Pandrose* dans le *portique des Koræ*, renfermant l'*olivier sacré* avec l'*autel de Jupiter Herceus*. Sa troisième division, séparée du *temple de Minerve* par un mur, dont il avait vu les vestiges, sans avoir constaté s'il s'y trouvait une porte de communication, n'était à ses yeux qu'*une espèce de vestibule*, ou de *pronaos*, dans l'hypothèse que le *temple de Minerve*, privé de tout accès du côté de l'est, avait son entrée par la face de l'ouest. Cette séparation absolue des *temples de Minerve* et *de Pandrose* d'avec *celui d'Érechthée* était, d'ailleurs, le seul moyen qu'il eût imaginé, sans toutefois l'exprimer, pour rendre compte de la plus grande difficulté que lui présentait cet édifice, celle qui résulte de la différence du niveau entre le *temple* présumé *d'Érechthée* et *celui de Minerve*. Mais, à cet égard, comme sous plusieurs autres rapports, il est trop sensible aujourd'hui que ces idées de Stuart ne répondent ni aux témoignages antiques, ni à l'état des lieux; en sorte qu'il serait bien superflu de les réfuter en détail, quoiqu'il fût nécessaire de les exposer dans leur ensemble, puisque, comme nous l'avons dit, elles ont servi généralement de base à tous les travaux sur l'*Érechthéion*.

Le plus considérable et le plus savant de ces travaux fut sans contredit celui que l'illustre K. Ott. Müller publia en 1820, *sur le temple et sur le culte de Minerve Poliade de l'Acropole d'Athènes*[1]. Ce jeune antiquaire, qui préludait alors à tant de doctes et brillantes études qui l'ont placé au premier rang des savants de notre âge, s'était proposé d'expliquer tout ce qui concernait cet ancien sanctuaire de la religion attique, tant sous le rapport architectonique, y compris l'explication de l'ancienne inscription attique, que sous le rapport religieux; et il me suffira de dire qu'en ce qui concerne ces deux ordres de faits, tous les témoignages classiques qui s'y rapportent furent recueillis avec tout le savoir et discutés avec toute l'habileté qu'on pouvait attendre de l'auteur. Mais le plan qu'Ott. Müller s'était tracé de l'*Érechthéion*, et qui se fondait sur celui de Stuart, présentait nécessairement les mêmes défauts. Pour lui, comme pour l'architecte anglais, le *temple de Minerve* était une *cella*

[1] *Minervæ Poliadis sacra et Ædem in arce Athenarum* illustravit C. Od. Müller, etc. Gottingæ, 1820, in-4°.

distribuée *en trois parties, cella per parietes transversos tripartita.* La partie antérieure, dont le niveau était supérieur à celui de la seconde, était aussi pour lui le *temple d'Érechthée;* celle qui s'y trouvait contiguë, sans y communiquer par une porte, le *temple de Minerve Poliade;* et c'est de cette manière qu'il se rendait compte de l'*οἴκημα διπλοῦν* de Pausanias: *est vero* ædes duplex, *i. e pariete intergerino, ita ut nullum ostium pateat, in duas partes seclusa;* évidemment, sans répondre à la pensée du voyageur ancien, qui n'indique nulle part un *temple d'Érechthée,* et qui ne nous représente un *édifice double* qu'au moyen des *deux temples* contigus *de Minerve Poliade* et *de Pandrose.* D'ailleurs, Ott. Müller s'éloignait des idées de Stuart en un point important, en ce qu'il reconnaissait le *temple de Pandrose* de Pausanias, le *Pandrosion* de l'inscription attique, dans la pièce reculée dont l'architecte anglais avait eu la malheureuse pensée de faire *une espèce de vestibule.* Mais, par une extension que rien ne justifie, il comprenait encore dans le *Pandrosion* le *portique des Koræ,* pour y placer, comme Stuart, l'*olivier sacré.* En même temps, par une supposition qu'aucune donnée antique n'autorisait, il établissait, sous le pavé de son *temple d'Érechthée,* une *chambre souterraine, domo subterranea,* où il plaçait le *tombeau d'Érichthonius,* et il en faisait supporter le plafond par des colonnes, sans pouvoir décider, d'ailleurs, si cette colonnade avait formé une *salle hypostyle* ou un *hypèthre,* et en se fondant, bien qu'avec une certaine réserve, sur la colonne de *vert antique* emportée par le docteur Clarke.

A peu près vers le même temps où Ott. Müller s'occupait de l'*Érechthéion,* un célèbre architecte anglais, Wilkins, se proposait d'expliquer l'ancienne inscription attique, à la fois dans tout ce qu'elle contenait de termes architectoniques plus ou moins difficiles à comprendre, et dans ce qu'elle renfermait de notions nouvelles relatives à l'ordonnance du temple même[1]. Je n'ai pas à m'occuper de la partie philologique de ce travail, où l'artiste, aidé des connaissances pratiques de sa profession et des lumières du savant helléniste Elmsley, n'a pas laissé d'ajouter beaucoup au premier essai d'interprétation qu'avait tenté Schneider, le docte éditeur de Vitruve[2], et de frayer ainsi la voie où des philologues du premier ordre, tels qu'Ott. Müller[3] et Aug. Boeckh[4], sont arrivés à l'intelligence à peu près complète de ce précieux document. Je dois me

[1] *Atheniensia or Remarks on the topography and Buildings of Athens* (London, 1816, in-8°), p. 75, suiv., et *Remarks on the architectural inscription brought from Athens,* dans Rob. Walpole's *Memoirs on Turkey* (London, 1818, in-4°), p. 580-603. — [2] Vitruv. *De architect. corollar. ad* l. IV, c. III et IV, p. 260-269. — [3] *Minerv. Poliad. sacra, etc., Epimetr.* II, p. 46-56. — [4] *Corp. inscript. græc.,* n. 160, t. I, p. 261, sq.

borner à indiquer l'idée générale que l'architecte se faisait de l'*Érechthéion*, et qu'il a exposée dans le plan joint à son mémoire. Pour lui l'*édifice double* de Pausanias s'explique au moyen d'*un temple*, dont la distinction est tracée sur le sol par la différence de niveau; et cette différence de niveau suit le mur transversal qui sépare les *deux cella*, et dans le milieu duquel était pratiquée une porte qui formait une communication de l'une à l'autre. La première de ces *cella* était le *temple de Minerve;* la seconde, celui de *Pandrose;* il n'existait point un troisième temple pour *Érechthée*, comme on l'avait abusivement supposé, d'après la dénomination d'*Érechthéion*, qui s'appliquait à la totalité de l'édifice, par la raison qu'il occupait le site de l'ancien *temple d'Érechthée*. Dans ce système, la dernière division de l'édifice, celle qui s'appuie sur le mur de l'ouest, et qui s'étend entre les portiques du sud et du nord, n'a plus de destination, ni de nom, et semble n'avoir pu servir, comme dans le projet de Stuart, que d'une *sorte de vestibule*, ou *de pronaos*, pour le *temple de Pandrose*, de même que le portique hexastyle de l'est servant de *pronaos* pour le *temple de Minerve*. Or cette idée, qui ôte toute importance à une partie aussi considérable de l'édifice, n'est pas moins contraire au génie grec qu'aux indications fournies par l'inscription attique. D'ailleurs, l'architecte anglais ne résout aucune des difficultés du problème, telles qu'elles résultent de son propre plan; celle de *l'olivier*, qui existait dans le *temple de Pandrose*, et qui ne pourrait vivre dans une *cella* fermée de murs et couverte d'un toit, comme il la représente. Il n'indique point la place des tombeaux, bien qu'il reconnaisse la situation du *Cécropion* près de l'angle sud-ouest, et il n'indique aucune destination pour le *portique* des *Koræ*, qu'il désigne par un mot passablement étrange, *stylagalmatic* [1].

La question n'avait fait encore, par le travail de Wilkins, aucun progrès, du moins en ce qui touche la connaissance de l'*Érechthéion*. C'est sans doute l'énigme qu'un autre architecte du même pays, H. W. Inwood, s'était flatté de résoudre par le travail considérable qu'il publia sur l'*Érechthéion*, en 1827, d'après des dessins exécutés sur place, en 1819 [2]. Mais quelques fouilles, faites à l'insu de la garnison turque [3], ne suffisaient pas pour rendre à la lumière les restes enfouis de l'*Érechthéion*, encore moins pour dégager le sol de cet édifice enseveli sous tant de décombres. Le plan levé par Inwood n'offrait, d'ailleurs, aucun

[1] Rob. Walpole's, *Memoirs on Turkey*, p. 585*). — [2] *The Erechtheion at Athens, illustrated with outline Plates and a descriptive historical View, etc.*, by Henry William Inwood, etc., London, 1827, fol. — [3] *The Erechtheion, etc.*, p. 116: « As far as « could be obtained with slight excavations made unknown to the Turkisch guards. »

élément nouveau, acquis avec la certitude désirable; le *double escalier*, qu'il y introduisait, pour communiquer de la première *cella* à la seconde, était, ainsi qu'il le reconnaît lui-même, entièrement de son invention, aussi bien que la *colonnade* dont il se servait pour établir la séparation entre les *deux temples*, et pour laquelle, de son propre aveu encore, il n'avait d'autre garant que la colonnne de *marbre vert*, trouvée par le docteur Clarke[1]. Je ne crois donc pas devoir m'arrêter davantage sur le travail de l'architecte Inwood, qui, reproduit quelques années plus tard et accru de nouveaux dessins, dus à un habile architecte allemand, M. Schaubert, qui réside à Athènes, a pourtant fourni la base principale d'une publication importante, dont je devrai dire bientôt quelques mots.

C'est encore d'après les dessins et les idées de Stuart, que le savant auteur de l'*Histoire de l'Architecture chez les anciens*, le célèbre professeur Hirt, de Berlin[2], se représentait l'*Érechthéion* comme un *sanctuaire triple*, *ein dreifaches Heiligthum*, dont l'ensemble portait le nom d'*Érechthéion*, et dont les trois parties formaient, la première, le *temple de Neptune-Érechthée*, la seconde, *celui de Minerve Poliade*, et la troisième, consistant dans le *portique des Koræ*, le *temple de Pandrose*. Dans ce système, où un simple portique, construit en dehors de l'édifice, en devenait une partie intégrante, il est trop sensible que le témoignage de Pausanias, qui fait le *temple de Pandrose contigu*, *συνεχής*, *à celui de Minerve*, et qui passe absolument sous silence le *portique des Koræ*, ne pouvait trouver son application. D'ailleurs, en distribuant, comme il le fait, sur un plan aussi contraire à toutes les données antiques, les objets sacrés compris dans l'enceinte de l'*Érechthéion*, c'est à savoir, la *source d'eau salée*, dans le *temple de Neptune*, qui répond à la terrasse de rocher dans l'état actuel des lieux, et l'*olivier*, dans le *temple de Minerve*, par conséquent, dans une *cella* circonscrite de tous côtés entre des murs et un plafond, où cet arbre, privé d'air et de jour, n'aurait pu subsister, le savant antiquaire de Berlin ajoutait encore aux inconvénients qui résultaient du plan de Stuart des difficultés nouvelles, et cela, sans indiquer aucun moyen de les résoudre, privé qu'il était de toute notion exacte sur la localité.

La science n'était pas plus avancée sous ce rapport, en 1828, lorsque le prince des philologues vivants, l'éminent helléniste Aug. Boeckh, entreprenait l'explication approfondie de l'ancienne inscription attique,

[1] Voyez ce qui a été dit de cette colonne, dans notre précédent article, novembre, p. 566-7, 4). — [2] *Geschicht. der Baukunst bei den Alten* (Berlin, 1822, in-4°), II. B. dritt. Alt. § 7, p. 22-25, Taf. IX, fig. 16.

qui devait trouver place dans son grand *Recueil des inscriptions grecques*[1]. La partie philologique de ce travail, traitée avec toute la supériorité de savoir et de critique qui distingue l'illustre professeur de Berlin, nous a certainement procuré l'intelligence la plus sûre et la plus complète du plus précieux de tous les documents architectoniques qui nous soient parvenus de l'antiquité grecque, bien qu'il reste encore des doutes sur quelques expressions. Mais, en ce qui touche la connaissance même de l'*Érechthéion*, l'idée que s'en était faite M. Boeckh, et qui ne pouvait se fonder alors que sur les dessins de Stuart, était presque, sur tous les points, conforme au travail d'Ott. Müller, qu'il avait adopté, en y faisant, de concert avec Hirt, quelques changements de détail, admis par Ott. Müller lui-même. Or la *restauration* de l'*Érechthéion*, telle que la comprenait M. Boeckh, et qu'il l'expose dans les planches jointes à son travail, et offrant, la première, le *plan* de l'édifice tiré de Stuart et d'Ott. Müller, et légèrement modifié, la seconde et la troisième, *deux coupes*, dessinées par Hirt, les quatrième, cinquième, sixième et septième, *les élévations sur quatre côtés* empruntées aussi à Ott. Müller, et les suivantes des détails architectoniques répondant aux expressions techniques de l'inscription grecque, cette *restauration* tend toujours à nous représenter l'*Érechthéion* comme une grande *cella* en forme de carré long, divisée *en trois parties*, avec un *prostyle* et *deux portiques : Cella est quadrangularis oblonga tripartita, cum prostylo et duabus porticibus.* De ces trois parties, la première, dont le sol est plus élevé de huit pieds que celui des deux autres, appartiendrait au *temple d'Érechthée;* la seconde, à *celui de Minerve Poliade;* et la troisième, à *celui de Pandrose*, absolument comme dans le projet d'Ott. Müller, avec cette différence toutefois, que le mur de séparation entre les deux *cella* d'*Érechthée* et de *Minerve*, au lieu d'être continu, aurait été percé, vers le milieu, d'une porte donnant accès à ce temple, et ouverte directement en face de la statue. Mais le changement le plus considérable que M. Boeckh, d'accord avec Hirt, introduisait dans l'ordonnance de l'*Érechthée*, consistait à établir, à la suite du pavé de la première *cella*, un plancher qui le constituait de plain-pied avec la seconde, de manière que le sol du *Pandrosion*, porté au niveau du stylobate extérieur, fût lui-même élevé de quelques pieds au-dessus de ce sol continu des *temples d'Érechthée* et *de Minerve*, et que l'on *parvînt de ces deux temples à celui de Pandrose en montant quelques marches : igitur ex Minervio gradibus pauculis ascensum esse in Pandroseum;* ce qui est directement contraire à l'un des témoignages antiques les

[1] *Corp. inscript. græc.* (Berlin, 1828, fol.), n. 160, t. I, p. 261, sq.

plus précieux que nous possédions sur l'*Érechthéion*, celui de Philochore, que j'ai déjà cité [1], et que j'aurai lieu de rapporter textuellement, et duquel il résulte que *l'on descendait du temple de Minerve à celui de Pandrose*, au lieu de *monter* de l'un à l'autre. C'est dans les *chambres souterraines*, *conclavia subterranea*, ainsi supposées au-dessous du pavé des *temples de Minerve* et *de Pandrose*, que M. Boeckh plaçait les *tombeaux d'Érichthonius* et *de Cécrops*, de manière que le premier se trouvât au-dessous du *temple de Minerve*, et le second au-dessous de *celui de Pandrose*, vers l'angle sud-ouest de l'édifice; en quoi, le grand philologue de Berlin suivait encore les idées d'Ott. Müller, qui s'accordent bien ici avec les témoignages antiques. Mais, quant à cette division de l'édifice *en deux étages*, je me borne à dire ici qu'une disposition si contraire à toutes les notions des temples grecs ne s'autorise d'aucun texte classique, et je me réserve de la réfuter, au sujet d'un autre travail plus récent sur l'*Érechthéion*, où elle se rencontre encore, avec une manière d'interpréter le texte de Pausanias, qui tend à embrouiller plus que toute autre chose les notions les plus certaines sur l'*Érechthéion*, et le sens qu'on doit attacher au témoignage du voyageur ancien.

Le travail que j'ai en vue est un des produits les plus récents de la science qui aient eu l'*Érechtheion* pour objet, et ce travail a pour auteur un antiquaire qui joint au savoir philologique l'avantage d'avoir observé sur les lieux les antiquités d'Athènes, et d'avoir pu faire son profit du résultat des premières fouilles opérées sur l'emplacement de l'*Érechthéion;* je veux parler d'une dissertation sur l'*Érechthéion*, qui fait partie des *Hellenika* de M. Forchhammer [2]. On connaît les idées systématiques que ce savant porte dans l'explication de la mythologie grecque, et dont il fait une application au culte pratiqué dans l'*Érechthéion*, en y reconnaissant, dans *Érechthée* et dans *Cécrops*, deux personnifications de la *pluie* et de l'*humidité*, et en faisant des tombeaux de ces personnages héroïques des réservoirs d'eau et des citernes [3]. Quelle que soit la valeur de ces idées, que je n'ai point ici à apprécier, je me borne à dire que le déblayement du sol des parties basses de l'*Érechthéion*, opéré depuis le séjour à Athènes de M. Forchhammer, n'a produit aucune apparence de *citerne*, mais tout au contraire une *excavation dans le roc*,

[1] Voyez le cahier de novembre, p. 661, 2). — [2] *Athen, das Erechtheion*, dans les *Hellenika, Griechenland, im neuen das alte* (Berlin, 1837, in-8°), § 11, p. 31-41, Taf. 1. — [3] Ce n'est pas dans l'ouvrage cité à la note précédente, que M. Forchhammer a exposé cette opinion, c'est dans une *dissertation sur les anciennes tombes royales*, *über alte Königsgräber*, insérée en guise d'*Appendice*, *Beilage*, dans un numéro de l'*Allgem. Zeitung*, 1843, n. 256.

vers l'angle nord-ouest, qui ne peut avoir servi que pour le *tombeau d'Érechthée*. A cet égard, du moins, l'opinion que s'était faite de l'*Érechthéion* le savant professeur de Kiel, ne se trouve pas justifiée par les faits. Mais c'est surtout la manière dont il se représente l'ensemble de l'*Érechthéion*, dans le *plan* joint à son *Mémoire*[1], qui a contre elle tout à la fois et le témoignage des lieux et le texte de Pausanias.

L'idée fondamentale de cette restauration consiste à établir dans l'*Érechthéion* un *étage souterrain*, *hypogæon*, qui aurait régné dans toute l'étendue de l'édifice. Ce temple souterrain, qui aurait renfermé, avec la *mer Érechthéide* et les *tombeaux d'Érechthée* et *de Cécrops*, l'*olivier sacré*, dont le tronc, pour déployer son feuillage dans le temple supérieur, aurait dû traverser nécessairement le plancher interposé entre les deux temples, disposition si bizarre, si extraordinaire, dont il serait bien singulier que ni Pausanias, ni aucun auteur ancien n'eût fourni la moindre indication, ce temple souterrain, disons-nous, aurait été en communication avec le temple supérieur, au moyen d'un escalier, pratiqué dans le sol de celui-ci, et partant du milieu de la *cella* antérieure; autre disposition fort extraordinaire aussi et pareillement omise dans tous les témoignages de l'antiquité. Ce temple même, situé à l'étage supérieur, aurait été divisé en *trois parties*, dont la première, toujours attribuée à *Érechthée*, aurait été séparée de la seconde, consacrée à *Minerve Poliade*, par un mur transversal, dans le milieu duquel une porte eût été ouverte en face de la statue; la troisième division de l'édifice, distinguée de la seconde par un mur transversal ou par une colonnade, eût formé le *Pandrosion*; et le *portique des Koræ*, considéré comme une dépendance de l'*hypogée*, contre la foi même des lieux, dont le niveau est plus élevé que celui du *Pandrosion*, eût été un appendice du *Cécropion*, ce que l'auteur appelle le *Cécropion extérieur*; disposition à l'appui de laquelle il n'existe certainement aucun témoignage antique.

J'ai dû me borner à exposer les idées du docteur Forchhammer, sans m'attacher à les réfuter, et seulement en y relevant quelques dispositions qui s'éloignent de toutes les données connues. Mais il est un point que je ne saurais m'abstenir de discuter au moins en peu de mots, parce qu'il rentre dans la restauration projetée par M. Boeckh, d'accord avec Ott. Müller et avec Hirt, et parce qu'il tend à donner du témoignage de Pausanias une interprétation que je crois tout à fait fausse; c'est la supposition d'un *temple souterrain* et d'un *temple supérieur*, au moyen de la-

[1] Voy. la planche première, jointe au *Mémoire* sur l'*Érechthéion*, et comprenant, outre le *plan*, *trois coupes* de l'édifice, avec l'explication, p. 363.

quelle on explique le fait de l'*édifice double* signalé par Pausanias. La manière dont s'exprime M. Forchhammer[1] ne laisse aucun doute qu'il n'entende les mots *οἴκημα διπλοῦν* dans le sens d'*un édifice supérieur* et d'*un édifice inférieur*; et c'est sur cette interprétation qu'est fondé tout son plan de restauration de l'*Érechthéion*. Or il me paraît certain que les expressions grecques, *οἴκημα διπλοῦν*, ne peuvent signifier qu'un *édifice double* dans le *sens de l'étendue*, et non pas *dans celui de la hauteur*; qu'elles désignent une construction dont les deux parties *se suivent sur le terrain*, et non pas *se superposent dans l'élévation*, en un mot, un édifice *double en profondeur*, et non pas *en étage*. A cet égard, s'il pouvait subsister quelque doute dans l'usage général de la langue, il n'en existe pas, du moins, dans le langage particulier de Pausanias, et c'est sans doute une circonstance heureuse que de pouvoir appliquer ici cette règle de la critique, qui consiste à éclaircir le texte d'un auteur par cet auteur même, en expliquant les paroles de Pausanias relatives à l'*Érechthéion* par un autre passage du même écrivain concernant un temple qui se trouvait dans le même cas.

Le temple dont il s'agit est celui d'*Ilithyie* à *Olympie*, dont Pausanias nous a laissé une notice détaillée dans ses *Héliaques*[2]. L'édifice où le culte du *Dæmon local*, *ἐπιχώριος Δαίμων*, *Sôsipolis*, se trouvait associé à celui d'*Ilithyie*, était *double* en raison de cette circonstance. Dans la première partie du temple, c'est-à-dire, *dans la partie antérieure* : Ἐν μὲν δὴ τῷ ἔμπροσθεν τοῦ ναοῦ, se trouvait l'autel d'*Ilithyie*, et cette partie était accessible aux hommes; dans la seconde division du temple, celle qui était *située au fond de l'édifice* : Ἐν δὲ τῷ ἐντός, *Sôsipolis* recevait un culte qui n'avait de ministre et de témoin que la prêtresse elle-même; et cette disposition particulière avait donné lieu à un *temple double*, pour lequel Pausanias emploie précisément la même expression que celle dont il s'est servi au sujet de l'*Érechthéion* : Διπλοῦς γὰρ δὴ πεποίηται. Il n'est donc pas possible, en s'en tenant à la manière même de s'exprimer de Pausanias, que l'*Érechthéion*, *temple double* comme *celui d'Ilithyie*, ne l'ait pas été dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec une division *sur le devant* de l'édifice, ἐν τῷ ἔμπροσθεν, et avec une *seconde partie à l'intérieur*, ἐν τῷ ἐντός; et c'est précisément à cette notion que conduisait le témoignage clair et précis de Pausanias, au sujet des *deux temples de Minerve Poliade* et *de Pandrose*, dont l'un était *contigu*, *attenant* à l'autre : Τῷ ναῷ δὲ τῆς Ἀθηνᾶς Πανδρόσου ναὸς ΣΥΝΕΧΗΣ ἐστι.

[1] *Das Erechtheion, etc.*, p. 37 : «Daher Pausanias neben diesem Altar jenen «Brunnen nennt, mit der eingeschobenen Bemerkung, dass das Gebäude ein doppeltes sey, nämlich ein oberes und ein unteres.» — [2] Pausan. VI, xx, 2.

Ainsi se trouve détruite, par le texte même de Pausanias, toute supposition d'un *étage souterrain* et d'un *étage supérieur*, imaginée pour rendre compte de la notion du *temple double* de l'*Érechthéion*. Mais je puis encore alléguer contre cette supposition une preuve surabondante, pareillement empruntée à Pausanias. Au sujet d'un *temple très-ancien*, *ναὸς ἀρχαῖος*, qu'il vit en Laconie[1], notre voyageur observe que, de tous les temples qu'il connaissait, celui-là était le seul qui lui eût offert un *étage supérieur* bâti à l'effet d'en faire un *temple d'Aphrodite-Morpho* : Ναῶν δὲ ὧν οἶδα ΜΌΝΩι τούτῳ καὶ ὙΠΕΡΩ͂ιΟΝ ἄλλο ἐπῳκοδόμηται Μορφοῦς ἱερόν. L'ordonnance de cet *ancien temple* de la Laconie était donc celle d'un *étage inférieur* surmonté d'un *autre étage*, comme M. Forchhammer, à l'exemple d'Ott. Müller et de M. Boeckh, se représente l'*Érechthéion*. Or Pausanias déclare expressément qu'il ne connaît pas *un autre exemple* de cette ordonnance de *deux temples superposés*; donc l'*Érechthéion* ne se trouvait pas dans ce cas.

J'ai cru devoir insister sur la réfutation de cette erreur de M. Forchhammer, parce que c'est peut-être l'idée, suggérée par l'inégalité du terrain et soutenue de nos jours par les savants les plus éminents, qui a le plus contribué à détourner la science de la voie où pouvait être cherchée, avec quelques chances de succès, la solution du problème de l'*Érechthéion*. Cette voie, entrevue, mais seulement sous la forme de supposition, par l'architecte anglais Inwood, qui le premier avait imaginé de placer *deux escaliers* dans l'intérieur de la *cella*, avait été depuis encore recommandée par le dernier éditeur allemand de Stuart[2], de préférence à l'hypothèse de l'*étage supérieur* inventé par les savants de Berlin[3]. Mais la connaissance du terrain, qui n'était point alors arrivée au point où elle parvenue de nos jours par le déblayement à peu près complet de l'édifice, manquait à cet éditeur, aussi bien qu'à l'architecte

[1] Pausan., III, xv, 8. — [2] *Die Alterthümer von Athen, etc.*, t. I, p. 518-9, et p. 522-3, 37). — [3] Cette idée *de deux étages*, *von beiden Stockwerken*, est encore celle que soutient un savant architecte de Berlin, M. Bötticher, dans un article intitulé : *Neueste Forschungen über das Erechtheion*, et inséré dans la *Fortsetzung der archäolog. Zeitung*, décemb. 1849, n. 12, p. 120-124. La plus grande partie de cet article est employée à réfuter le travail de M. Thiersch, et je n'ai point à m'en occuper. Quant à la manière dont l'auteur se représente à son tour le plan de l'*Erechteion*, dont il annonce qu'*il a fait depuis assez longtemps une restauration*, *eine früher von ihm gemachte Restauration*, je regrette qu'il ne nous ait pas mis à même d'en apprécier le mérite. Mais j'avoue que, d'après la fausse interprétation qu'il admet pour l'*οἴκημα διπλοῦν* de Pausanias, je crains bien que ce ne soit pas encore cette *Restauration* de M. Bötticher qui nous procure la solution du problème de l'*Érechthéion*.

anglais Wilkins, qui est revenu une troisième fois sur l'*Érechthéion* et sur l'ancienne inscription attique qui le concerne, dans ses *Prolusiones architectonicæ*, publiées en 1834[1], sans que les résultats des fouilles opérées jusqu'à ce moment aient pu servir à modifier beaucoup les idées qu'il s'était faites d'abord. C'est dans la même situation que s'est trouvé un autre architecte allemand, Alex. Ferd. von Quast, de Berlin, auteur d'un nouvel et important ouvrage sur l'*Érechthéion*[2], qui ne se fondait encore que sur les dessins d'Inwood, accrus de ceux de M. Schaubert, mais qui n'avait pu mettre à profit les éléments les plus essentiels pour une restauration qu'aient fournis les dernières fouilles. Ce sont là les travaux les plus récents qui aient été entrepris au sujet de l'*Érechthéion*, avant la publication des *Antiquités helléniques* de M. Rangabé, qui date de 1842, et qui donne le plan de l'édifice dont s'est servi M. Thiersch, pour la restauration qu'il en propose à son tour, le même plan que nous avons reproduit à l'appui de notre analyse, pour en faciliter l'intelligence à nos lecteurs, sans l'admettre pour notre propre compte[3]. Mais, avant de m'occuper de cette restauration, je ne puis me dispenser d'exposer au moins en quelques mots les idées que se faisait encore de l'ordonnance de l'*Érechthéion* le savant et judicieux auteur de la *Topographie d'Athènes*, M. le colonel Leake, à l'époque où il publiait la seconde édition de cet ouvrage, en 1841, et où le sol antique de l'édifice était déjà presque entièrement découvert[4].

Pour ce docte investigateur des antiquités d'Athènes, l'*Érechthéion* ne consistait réellement qu'en *deux temples*, ceux *de Minerve Poliade* et *de Pandrose*, contigus l'un à l'autre; et ce nom d'*Érechthéion* s'appliquait à l'ensemble de l'édifice, d'après la tradition attique qui y plaçait le tombeau d'*Érechthée*, et sans qu'il y eût une division du temple consacrée en particulier à *Érechthée* : c'est là une première et importante notion, qui s'accorde avec l'opinion que j'ai soutenue dans tout le cours de cette analyse, et qui détruit l'idée de la restauration *en trois temples*, adoptée, sur la foi de Stuart, par la plupart des savants et des archi-

[1] *Prolus. architect.* part. I, p. 18, sqq. — [2] *Das Erechtheion zu Athen, nebst mehreren noch nicht bekannt gemachten Bruchstücken der Baukunst dieser Stadt, nach dem Werke des* H. W. Invood, *mit Verbesserungen, herausgegeben durch* Al. Ferd. von Quast (Berlin, in-f°). Les huit livraisons de cet ouvrage ont été publiées de 1834 à 1840. — [3] Nous en dirons les raisons dans notre troisième article. — [4] *The Topography of Athens, with some Remarks on its Antiquities;* seconde édition (London, 1841, in-8°), t. I, p. 338-345, et *Append.* XVII, p. 574-592. Les derniers renseignements qu'ait eus à sa disposition le colonel Leake ne paraissent pas aller au delà de 1839.

tectes [1]. Le colonel Leake se prononce également contre l'idée des antiquaires allemands qui, pour rendre compte de la différence de niveau entre la partie du monument située à l'est et celle de l'ouest, avaient imaginé de continuer, au moyen d'un plancher, le sol de la terrasse supérieure jusqu'à l'extrémité de l'édifice [2]; et c'est encore là un point essentiel, où l'opinion du savant anglais se trouve tout à fait d'accord avec la mienne. Mais, quant à l'ordonnance intérieure de l'*Érechthéion*, je suis obligé de dire que le colonel Leake, encore privé qu'il était des derniers renseignements acquis à la science, maintient des dispositions contraires à la nature des lieux et aux témoignages antiques. Dans la circonstance si frappante d'un sol élevé de huit pieds, il trouve la preuve que toute cette partie formait le *temple de Minerve Poliade*, à raison même de la supériorité de la déesse par rapport à sa prêtresse; et, par une conséquence de ce principe, toute la partie basse de l'édifice devient pour lui le *temple de Pandrose*. Les deux temples, ainsi placés à la suite l'un de l'autre, mais au-dessous l'un de l'autre, sont séparés par un mur transversal, qui n'admet aucune communication entre eux, si ce n'est par une porte ouverte dans une crypte, au-dessous du *temple de Minerve Poliade*, et donnant accès dans la *cella* de *celui de Pandrose*; ce qui suppose l'existence d'un *escalier secret*, pour établir une sorte de communication entre les deux temples [3], et ce qui montre qu'en dépit de ses scrupules, au sujet de ces escaliers à l'intérieur du temple, le savant auteur était pourtant obligé de les admettre. Dans ce système, où la portion la plus considérable du terrain est occupée par le *Pandrosion*, la dernière division de l'édifice n'est plus, comme dans l'hypothèse de Stuart, qu'une *sorte de vestibule* occidental, donnant entrée par le portique du nord au *temple de Pandrose*, comme le portique hexastyle de l'est servait de *pronaos* pour le *temple de Minerve*. D'ailleurs, le colonel Leake, à l'exemple de la plupart de ses devanciers, place l'*olivier sacré*,

[1] J'observe que c'était aussi l'opinion du dernier éditeur allemand de Stuart, bien qu'il reconnût les *trois divisions* existant à l'*intérieur* du temple, admises aussi par le colonel Leake, *die Alterthümer von Athen*, I, p. 518, 37) : « Dieses « Gebäude, wenn gleich dreifach getheilt nach seinem Grundriss und den sichtbaren « Abtheilungen in seinem innerem, war doch, wie wir oben auf des Pausanias Au- « torität uns stützend gezeigt haben, nur ein Doppeltempel. » — [2] *The Topography, etc.*, t. I, *Append.* XVII, p. 578, 1). — [3] *The Topography, etc.*, t. I, *Append.* XVII, p. 579 : « The difference of level betwen the floors of the two Temples having « been so great as eight feet, it is difficult to believe that there was any direct com- « munication betwen them except by a door opening from a crypt below the Temple « of Polias, into the cella of the Pandroseium.... The crypt had probably an access « into the appartment above it, by means of a secret staircase. »

aussi bien que la *mer Érechthéide*, dans le *portique des Koræ;* et, par une extension tout à fait abusive du nom de *Cécropion*, qui s'applique, dans l'ancienne inscription attique, à la partie située *à l'angle sud-ouest de l'édifice*, il étend cette dénomination de *Cécropion* au *portique* même *des Koræ*, qui est pourtant *en dehors du plan de l'édifice*, en même temps que, par une autre supposition tout aussi arbitraire, il repousse l'idée qu'il y ait eu dans le temple un monument sépulcral de Cécrops, non plus qu'un tombeau d'Érechthée; et cela uniquement parce que Pausanias n'en a pas parlé. Mais Pausanias n'a fait non plus aucune mention du *portique des Koræ,* ni du portique hexastyle du nord; et nous sommes bien obligés d'admettre ces deux portions si remarquables de l'édifice, puisqu'elles existent en totalité.

La question n'avait donc fait encore, en 1841, entre les mains du colonel Leake, aucun progrès réel; loin de là, elle se compliquait d'erreurs nouvelles, fondées en partie sur d'anciennes suppositions, toutes plus ou moins contraires au véritable état des lieux et à l'exacte interprétation des textes; et l'on sent ainsi, par l'exemple même du colonel Leake, le judicieux et docte auteur de la *Topographie d'Athènes*, à quel point il devenait nécessaire de soumettre à l'examen le plus approfondi tous les éléments que nous possédons à présent d'une *restauration* de l'*Érechthéion*. C'est aussi là l'objet que s'est proposé M. Thiersch dans les *deux Mémoires* dont j'ai maintenant à rendre compte; je m'en occuperai dans un prochain article.

RAOUL-ROCHETTE.

ADDITIONS ET CORRECTIONS À L'ARTICLE DU CAHIER DE NOVEMBRE.

Page 664, ligne 11 : « en grande partie, » lisez : « en partie. »

Ibid. ligne 14 : « en partie, » lisez : « en plus grande partie. »

Ibid. ligne antépénultième : « le plan joint à notre analyse, » ajoutez : « et qui est celui de M. Thiersch. »

Page 665, ligne 2, après le mot « localité, » effacez : « découvertes dans les dernières fouilles. »

Ibid. au lieu de « l'édifice présente, » mettez : « l'édifice, tel que le représente M. Thiersch, offre. »

Ibid. après les mots « le plan joint à cet article, » ajoutez : « que je n'admets, pour mon propre compte, qu'avec toute réserve. »

Page 666, ligne 27 : « l'état des lieux ainsi bien exposé, » au lieu de « exposé, » mettez : « connu. »

Ibid. au lieu des mots « les plus récentes, » mettez : « tel que l'expose M. Rangabé. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 13 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. de Pétigny à la place d'associé libre, vacante par le décès de M. de Villeneuve-Trans.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Beudant, membre de l'Académie des sciences, section de minéralogie, est mort à Paris, le 10 décembre.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 16 décembre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Duperrey.

A l'ouverture de la séance, la proclamation des prix décernés et des prix proposés par l'Académie a eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Le prix d'astronomie, fondé par M. de Lalande, a été décerné, pour l'année 1849, à M. de Gasparis, astronome attaché à l'observatoire de Naples, pour la découverte qu'il a faite, le 14 avril 1849, d'une nouvelle planète qui a été nommée *Hygie*.

Le prix d'astronomie de 1850 a été partagé entre M. de Gasparis, qui a découvert, le 11 mai 1850, la planète *Parthénope* et, le 2 novembre suivant, une autre planète, et M. Hind, directeur de l'observatoire fondé à Londres par M. Bishop, pour la découverte qu'il a faite, le 13 septembre 1850, d'une nouvelle planète qu'il propose de nommer *Victoria*. M. Hind avait déjà découvert, en 1847, les deux planètes *Iris* et *Flore*.

Le prix de mécanique fondé par M. de Montyon a été partagé, pour 1849 et 1850, entre M. Lesbros, colonel du génie, pour ses appareils et expériences sur l'hydraulique expérimentale, et MM. Maurel et Gosset pour leur machine à calculer.

Le prix de statistique de la fondation Montyon a été décerné, pour 1849, à MM. Martin et Foley, auteurs d'une *Histoire statistique et médicale de la colonisation algérienne*. M. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, a obtenu une mention honorable pour son *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur le service des enfants trouvés et abandonnés en France*. (Paris, 1849, Imprimerie nationale.)

Le même prix pour 1850 a été obtenu par MM. Boutron-Charlard et Ossian Henry, auteurs d'un travail sur la constitution chimique des eaux du département de la Seine.

Le prix fondé par Mme de Laplace en faveur du premier élève sortant de l'école polytechnique, et consistant dans la collection complète des œuvres de Laplace, a

été décerné, pour 1849, à M. Malibran (Hippolyte-Marie), et, pour 1850, à M. Fabian (Jean-Alfred).

Le prix de physique pour 1849, dont le sujet était « la détermination des quan« tités de chaleur dégagées dans les combinaisons chimiques, » n'a point été décerné. L'Académie a accordé une indemnité de 1,500 francs au mémoire de MM. J. T. Silbermann et F. A. Favre; et deux autres indemnités, l'une de 1,000 francs, l'autre de 500 francs, à deux mémoires dont les auteurs n'ont pas été nommés.

Aucun ouvrage n'ayant été adressé à l'Académie pour le concours de physiologie expérimentale, il n'y a pas eu lieu à décerner ce prix pour les années 1849 et 1850. Mais l'Académie a accordé une mention honorable à M. Stannius pour son ouvrage intitulé : *Recherches anatomiques et physiologiques sur le système nerveux périphérique des poissons*. Elle a mentionné également *la Monographie anatomique du genre Actinia*, de M. Mollard.

Sur les fonds destinés aux prix relatifs aux arts insalubres, l'Académie a accordé une récompense de 500 francs à M. Mallet et une autre de pareille somme à M. de Cavaillon, pour leurs procédés ayant pour objet l'épuration du gaz de l'éclairage.

Les prix de médecine et de chirurgie, pour 1849, ont été décernés comme suit : 2,500 francs à M. Jobert (de Lamballe) pour son *Traité de chirurgie plastique*; 1,000 francs à M. Guillon, pour l'amélioration de son « brise-pierre pulvérisateur; » 1,000 francs à M. Ferdinand Martin, pour les perfectionnements qu'il a introduits dans la fabrication des membres artificiels; 1,000 francs à M. Morel-Lavallée, auteur d'un travail sur les hernies du poumon. — Les mêmes prix, pour 1850, ont été décernés, savoir : 1,500 francs à M. le docteur Herpin, auteur d'un ouvrage ntitulé : *Études pratiques sur le pronostic et le traitement de l'épilepsie*; 1,000 francs à M. le docteur Delassiauve, pour son travail sur la thérapeutique de l'épilepsie; 1,500 francs à M. le docteur Auguste Mercier, pour son travail sur les valvules du col de la vessie; 1,000 francs à M. Vrolik, pour son histoire des anomalies et des monstruosités du fœtus humain; 1,000 francs à M. Stahl, pour ses recherches sur l'idiotisme endémique; 1,000 francs à M. Hurteaux, pour son travail sur les maladies auxquelles peut donner lieu la manipulation des tabacs; 1,000 francs à M. Carrière, pour son ouvrage intitulé : *Le Climat de l'Italie sous le rapport hygiénique et médical*.

PRIX PROPOSÉS.

Sciences physiques. L'Académie propose pour sujet du grand prix des sciences physiques à décerner en 1853 la question suivante : « Étudier les lois de la distri« bution des corps organisés fossiles dans les différents terrains sédimentaires suivant « leur ordre de superposition. Discuter la question de leur apparition et de leur dis« parition successive ou simultanée. Rechercher la nature des rapports qui existent « entre l'état actuel du règne organique et ses états antérieurs. » L'Académie désirerait que la question fût traitée dans toute sa généralité, mais elle pourrait couronner un travail comprenant un des grands embranchements ou même seulement une des classes du règne animal, et dans lequel l'auteur apporterait des vues à la fois neuves et précises, fondées sur des observations personnelles et embrassant essentiellement toute la durée des périodes géologiques. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er janvier 1853.

L'Académie avait proposé, pour sujet du grand prix des sciences naturelles à décerner en 1849 la question suivante : « Établir, par l'étude du développement de

« l'embryon dans trois espèces, prises chacune dans un des trois premiers embran« chements du règne animal (les vertébrés, les mollusques et les articulés), des « bases pour l'embryologie comparée. » L'Académie, n'ayant reçu aucun mémoire sur cette question, l'a remise au concours pour l'année 1853, mais en la réduisant aux termes suivants : « Établir, par l'étude du développement de l'embryon dans « deux espèces, prises, l'une dans l'embranchement des vertébrés, et l'autre, soit « dans l'embranchement des mollusques, soit dans celui des articulés, des bases « pour l'embryologie comparée. » L'Académie ne désigne au choix des concurrents aucune espèce particulière; elle n'exclut pas même celles sur lesquelles il a pu déjà être fait des travaux utiles, à condition pourtant que les auteurs auront vu et vérifié par eux-mêmes tout ce qu'ils diront. Le grand objet qu'elle propose aux efforts des zoologistes et des anatomistes est la détermination positive de ce qu'il peut y avoir de semblable ou de dissemblable dans le développement comparé des *vertébrés* et des *invertébrés*. Les concurrents regarderont, sans doute, comme un point essentiel, d'accompagner leurs descriptions de dessins qui permettent de suivre avec précision les principales circonstances des faits. Les pièces adressées pour le concours devront être parvenues au secrétariat avant le 1[er] avril 1853.

Sciences mathématiques. L'Académie a proposé pour sujet du grand prix de mathématiques à décerner en 1852 la question suivante : « Trouver l'intégrale de « l'équation connue du mouvement de la chaleur pour le cas d'un ellipsoïde homo« gène dont la surface a un pouvoir rayonnant constant et qui, après avoir été pri« mitivement échauffé d'une manière quelconque, se refroidit dans un milieu de « température donnée. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1[er] octobre 1852, terme de rigueur.

L'Académie avait mis au concours, pour le grand prix de mathématiques à décerner en 1850 le problème suivant : « Trouver pour un exposant entier *quelconque* « n les solutions en nombres entiers et inégaux de l'équation $x^n + y^n = z^n$, ou « prouver qu'elle n'en a pas. » Aucun des mémoires envoyés à ce concours n'ayant été jugé digne du prix, l'Académie a remis la même question au concours pour l'année 1853, et dans les mêmes termes. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être parvenus avant le 1[er] mars 1853.

L'Académie a remis également au concours de 1853 la question suivante, qu'elle avait proposée pour sujet du grand prix de mathématiques à décerner en 1848 : « Trouver les intégrales des équations de l'équilibre intérieur d'un corps solide élas« tique et homogène dont toutes les dimensions sont finies, par exemple, d'un pa« rallélipipède ou d'un cylindre droit, en supposant connues les pressions ou trac« tions inégales exercées aux différents points de sa surface. » Les pièces relatives à ce concours devront être remises au secrétariat de l'Institut avant le 1[er] novembre 1852. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

L'Académie avait proposé, comme sujet de grand prix de mathématiques pour 1847, la question suivante : « Établir les équations des mouvements généraux de « l'atmosphère, en ayant égard à la rotation de la terre, à l'action calorifique du « soleil, et aux forces attractives du soleil et de la lune. » La seule pièce parvenue au secrétariat n'ayant pas paru mériter le prix, l'Académie a remis la même question au concours, dans les mêmes termes, pour 1854.

Les auteurs sont invités à faire voir la concordance de leur théorie avec quelques-uns des mouvements atmosphériques les mieux constatés. Lors même que la ques-

tion n'aurait pas été entièrement résolue, si l'auteur d'un mémoire avait fait quelque pas important vers la solution, l'Académie pourrait lui accorder le prix. Les pièces relatives à ce concours devront être remises au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1854. — Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs.

PRIX EXTRAORDINAIRE SUR L'APPLICATION DE LA VAPEUR À LA NAVIGATION. Un prix de 6,000 francs a été fondé, en 1834, par le ministre de la marine (M. Charles Dupin) pour être décerné par l'Académie des Sciences, « Au meilleur ouvrage ou « mémoire sur l'emploi le plus avantageux de la vapeur pour la marche des na- « vires, et sur le système de mécanisme, d'installation, d'arrimage et d'armement « qu'on doit préférer pour cette classe de bâtiments. » Aucun des mémoires envoyés sur ce sujet n'ayant paru mériter le prix, l'Académie a remis le concours à la séance publique de l'année 1853.

Les mémoires devront être parvenus avant le 1er décembre 1852.

Après la proclamation et l'annonce de ces divers prix, la séance s'est terminée par la lecture d'une biographie de M. Poisson, par M. Arago, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 28 décembre, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Louis Reybaud dans la section de morale, en remplacement de M. Alban de Villeneuve, décédé.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1850.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme... par M. Caussin de Perceval. Paris, 1847 et suiv. — 2e article de M. Quatremère, mars, 167-181 (voir août 1849); 3e article, juillet, 429-441.

Bibliographical Index to the historians of Muhammedan India, by H. M. Elliot... Calcutta, 1849, tomes Ier et IV. — 1er article de M. Quatremère, septembre, 513-526.

Die Phœnizier... Les Phéniciens, par le docteur Movers, 2e volume, 1re partie. Berlin, 1849. — 1er article de M. Quatremère. Novembre, 667-684.

Fragments d'une histoire des Arsacides, ouvrage posthume de M. J. Saint-Martin. Imprimerie nationale, 1850, 2 vol. in-8°, ensemble de 924 pages, plus 3 tableaux. Août, 510.

Tuhfat ulahrar, the Gift of the noble, by Mullâ Jâmy... London, 1848, petit in-4° de 136 pages. Mai, 319.

A history of urdoo poets chiefly translated from Garcin de Tassy... by F. Fallon. Dehli, 1848, petit in-folio de 504 pages. Mai, 320.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Theonis Smyrnæi Platonici liber de astronomia, cum sereni fragmento. Textum primum edidit, latine vertit, descriptionibus geometricis, dissertatione et notis illustravit Th. H. Martin... Parisiis, e Reipublicæ typographeo, 1849; VIII et 480 pages, avec 10 planches lithographiées. — 1er article de M. Hase, mars, 129-136; 2e article, mai, 270-284.

Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs... par M. E. Egger. Paris, 1849, in-8° de 548 pages. — 1er article de M. Patin. Octobre, 577-587.

I. Poetæ bucolici et didactici, Theocritus, Bion, Moschus, recognovit... C. Fr. Ameis. Nicander, Oppianus, Marcellus Sideta de piscibus, poeta de herbis, recognovit F. S. Lerhs. Phile iambi de proprietate animalium, emendarunt F. S. Lerhs et Fr. Dubner. Paris, 1846, grand in-8°, pages XXXII et 86, XIV et 174, III et 48. II. Scholia in Theocritum, instruxit Fr. Dubner. Scholia et paraphrases in Nicandrum et Oppianum... V. Cats Bussemaker. Paris, 1849, grand in-8°, pages XIV et X et 671. — 1er article de M. Miller, avril, 240-250; 2e article, août, 478-485; 3e article, septembre, 566-574.

ΠΛΑΤΩΝΟΣ ΑΛΚΙΒΙΑΔΗΣ Ο ΠΡΩΤΟΣ, le premier Alcibiade de Platon... par M. J.-B. Fontaine. Paris, in-12 de XXXIII-56 pages. Mai, 317.

Introduction à l'étude de la littérature grecque... par M. E. Egger. — Paris, 1849, in-8°. Juillet, 446.

Diverses inscriptions grecques trouvées à Troyes et autres lieux voisins. — Paris, in 8° de 24 pages. Mai, 318.

Recueil de quelques inscriptions romaines encore inédites... par M. Alexandre du Mège. — Toulouse, 1850, in-4° de 40 pages. Juillet, 447.

Magnum lexicon novissimum latinum et lusitanum... opera et studio Emmanuelis Josephi Ferreira. — Paris, 1850, in-4° de 848 pages. Août, 510.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle, par M. Villemain. Paris, 1849, 1 vol. in-12 de XI-543 pages. — 1er article de M. Patin. Janvier, 1-9.

Die unteritalischen Dialekte... Les Dialectes de l'Italie inférieure, par Théodore Mommsen, avec 17 planches lithographiées et deux cartes. Leipzig, de VIII et 368 pages in-8°. — 1er article de M. Hase, octobre, 588-599; 2e et dernier article, décembre, 718-734.

Dictionnaire breton-français de Le Gonidec... par Th. Hersart de la Villemarqué. — Saint-Brieuc et Paris, 1850, in-4° de XII-594 pages. Octobre, 630.

Erreurs poétiques, par Georges Ozanaux. — Paris, 1849, 3 vol. in-8° de 415, 371 et 355 pages. Février, 128.

De Gallorum oratorio ingenio... scripsit C. Monnard. — Bonnæ, in-8° de 102 pages. Janvier, 64.

Histoire de la destruction du paganisme dans l'empire d'Orient, par Étienne Chastel. — Paris, 1850, in-8° de 382 pages. Juillet, 443.

Thèses soutenues devant la Faculté des lettres de Paris. Février, 127.

Keltische studien... Études celtiques, par Fr. Körner. — Halle, 1849, in-4° de 32 pages. Janvier, 63.

Littérature, voyages et poésies, par J.-J. Ampère. — Paris, 1850, in-8°; 2 vol. in-18 de 504 et 336 pages. Avril, 250.

Mélanges de littérature et d'histoire, recueillis et publiés par la société des bibliophiles français. — Paris, in-12 de XIII-363 pages. Juillet, 441.

Synchronistische Geschichte der Kirche under Welt, in Mittelalter. Histoire synchronique de l'église et du monde... par J.-F. Damberger, in-8°, 1850, Ratisbonne. — Paris, 1er vol. de XVI-414 pages. Mars, 191.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie, voyages.

Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud, de Rio de Janeiro à Lima et de Lima au Para, par Francis de Castelnau. Histoire du voyage, tome Ier. Paris, 1850, in-8° de 472 pages. Juillet, 448.

Des langues océaniennes considérées sous le rapport ethnographique et philologique, par Ed. Dulaurier. Paris, 1850, in-8° de 44 pages. Juillet, 448.

2. Chronologie, histoire ancienne.

Histoire du sénat romain, depuis son origine jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, par M. Filon. Paris, in-18 de 144 pages. Mai, 315.

Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes, par W. Brunet de Presle. Ire partie. Paris, 1850, in-8° de XX-227 pages, avec planches. Juillet, 447.

3. Histoire de France.

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, par le général de division Pelet. Paris, Imprimerie nationale, 1850, tome VIII, in-4° de 716 pages. Juillet, 447.

Négociations dans le Levant, par E. Charrière, tome II. Paris, in-4° de 820 pages. Mai, 315.

Histoire des ducs de Guise, par René de Bouillé, tome IV. Paris, 1850, in-8° de 524 pages. Mai, 317.

Description générale et particulière du duché de Bourgogne, par M. Courtépée. Dijon et Paris, 1847-1849, 4 vol. in-8° de XXIV-220-452, 604, 640 et 788 pages, avec cartes et plans. Mai, 312-315.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par A. Dinaux. Valenciennes et Paris, 1850, in-8° de 192 pages. Mai, 315. — 3e série, tome Ier, Ire partie, de 156 pages. Octobre, 630.

Les statues du porche septentrional de Chartres, et les quatre animaux mystiques, attributs des quatre évangélistes, par madame Félicie d'Ayzac. Saint-Denis et Paris, in-8° de 120 pages, avec planches. Mai, 315.

De continuato Fredegarii scholastici chronico scripsit Theod. Breysig. Berolini, 1849, in-8° de 72 pages. Janvier, 64.

De l'administration de Louis XIV (1661-1672), d'après les mémoires inédits d'Olivier d'Ormesson, par A. Cheruel. Rouen et Paris, 1850, in-8° de 233 pages. Mars, 190.

Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers et des confréries religieuses de la capitale de Normandie, par Ch. Ouin-Lacroix. Rouen et Paris, 1850, in-8° de 792 pages, avec 29 dessins. Mars, 190.

Œuvres de Guillaume de Machault. Reims et Paris, 1849, in-8° de XXXV-203 p. Mars, 188.

Œuvres inédites d'Eustache Deschamps. Reims et Paris, 1849, 2 vol. in-8° de XLI-197 et 222 pages. Mars, 188.

Histoire de la Gascogne..., par l'abbé J. J. Monlezun, tomes I, II, III, IV et VI, Auch et Paris, 1846-1849, 5 volumes in-8° de VIII-448, 500, 507, 467 et 495 pages. Février, 123-126.

Recherches historiques sur la corporation des Enfants de ville de Châlon sur Saône, dite Abbaye des Enfants..., par M. Marc Canat. Châlon-sur-Saône, 1849, in-8° de 36 pages. Février, 126.

Mémoire sur les tablettes de cire conservées au Trésor des chartes, par M. Natalis de Wailly. Paris, Imp. nat., in-4° de 27 pages. Avril, 251.

Recueil des lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey, tome IV, (1593-1598); tome V (1599-1602), Imp. nat., 1848-1850, 2 vol. in-4° de XXI-1080 et XVI-770 pages, avec fac-simile. Août, 508.

Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV..., par C. B. Depping, tome Ier, Imp. nat., 1850, in-4° de XLIV-1017 pages. Septembre, 574.

Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle..., par Jules Quicherat, tome V, Paris, 1849-1850, in-8° de II-575 pages. Avril, 251.

Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc, par J. Quicherat. Paris, in-8° de 176 pages. Août, 510.

Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, de l'ordre de saint Benoît, par J. Gabriel Bulliot. Autun et Paris, 1849, 2 volumes in-8° de LXIV-414 et VII-449 pages avec planches. Avril, 253.

Bibliothèque de l'École des chartes, 3e série, tome I, 1re, 2e et 3e livraison. Paris, 1849-1850, 3 cahiers in-8°, ensemble de 296 pages. Avril, 253. — 4e et 5e livraison, 1850, pages 297-476, juillet, 444; pages 477-572, octobre, 631.

Memoirs of the house of Orléans..., by W. Coeke-Taylor. 3 volumes in-8°. London, 1849. Avril, 256.

Le livre de jostice et de plet, publié pour la première fois..., par Rapetti, avec un glossaire des mots hors d'usage, par P. Chabaille. Paris, 1850, in-4° de 508 pages. Avril, 253.

Recherches sur les Diablintes et sur les origines du pays de la Mayenne... Laval et Paris, in-8° de 128 pages. Mai, 318.

Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France..., par L. F. Amaury. Paris, 1850, in-8° de VI-328 pages. Juillet, 445.

Histoire du Parlement de Flandres, par M. G. M. L. Pillot. Douai et Paris, 1849-1850, 2 volumes in-8° de 387 et 504 pages. Octobre, 631.

Archives d'Anjou..., par Paul Marchegay, tome II. Angers et Paris, 1850, in-8° de 384 pages. Août, 510.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, etc.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Écosse..., par le prince Labanoff. — 10e article de M. Mignet, janvier 9-30 (voir les cahiers de juillet, d'octobre et de novembre 1847, de mai et de novembre 1848, de janvier, d'avril, de mai et de décembre 1849); 11e article, février, 94-121; 12e article, mars 154-167; 13e et dernier article, avril, 218-239.

L'Irlande et le pays de Galles, esquisses de voyages, etc., par Amédée Pichot. Paris, 1850, 2 vol. in-8°, ensemble 1016 pages. Juillet, 447.

Lives of princesses of England, from the Norman conquest; by Mary Anne Everett Green, tom. I et II. London, 1849, 2 vol. in-8°. Avril, 255.

History of the rebellion and civil Wars in England, together with an historical of the affairs of Ireland, by Edw. Carl of Clarendon. London, 1849, 7 vol. in-8°. Avril, 256.

Walpole's anecdotes of painting in England... by Ralp Wornum. London, 1849, 3 vol. in-8° avec gravures sur bois, etc. Août, 512.

England under the house of Hannover... by Thom. Wright. London, 1849, 2 vol. in-8°, ensemble de 936 pages avec grav. Août, 512.

Lives of the chiefs justice of England... by John lord Campbell. London, 1850, 2 vol. in-8°, ensemble 1203 pag. Août, 512.

Descriptive history of Bristol... by J. Chilcort; in-8°. Août, 512.

Reprints of rare tracts and imprints of ancient manuscripts... Newcastle, 1848-1849, 7 vol. in-8°. Août, 511.

History of Liverpool, by M. Baines Liverpool, 1849, in-8° de 96 pages. Août 512.

Histoire de la conquête de Naples, par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, par le comte Alexis de Saint-Priest. Paris, 1848, 4 vol. in-8°. — 2° article de M. Avenel, juin 365-380 (voir février 1849); 3° article, novembre, 684-698.

Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie depuis le VIII° siècle jusqu'au XIII°, par M. F. Ozanam. Paris, in-8° de 424 pages. Juillet, 448.

Archiv für kunde Osterreich Geschichte Quellen... Archives pour la connaissance des sources de l'histoire d'Autriche. Vienne, 1848-1849. Cahier 1 à 5, 165 pages in-8°. Février, 128.

Fontes rerum austriacarum.... Sources de l'histoire d'Autriche, publiées par la commission historique de l'Académie impériale des sciences, à Vienne. Vienne, 1849, in-8°, II-320 pages. Avril, 254.

Geschichte der Kaisers Maximilian.... Histoire de l'Empereur Maximilien, par K. Haltans. Leipzig, 1850 de VIII-273 pages. Août, 511.

Registrum, oder merkwürdige Urkunden... Documents remarquables pour l'histoire d'Allemagne, publiés par H. Sudendorf, 1re partie. Iéna, in-8° de VIII-152 pages. Avril, 255.

The history of the United-States... By Rich. Hilreth. London, 1850, 3 vol. in-8°, ensemble de 1824 pages. Août, 512.

Geschichte der diplomat... Histoire des rapports diplomatiques de la Suisse avec la France, depuis 1698 jusqu'à 1784, par J. Casp. Zellweger. Saint-Gall, 1849, XXII-935 pages. Avril, 256.

5. Histoire littéraire, Bibliographie.

Mémoire sur les manuscrits de l'École de médecine de Montpellier... par Achille Jubinal. Saint-Germain-en-Laye et Paris, in-8° de 24 pages. Mai, 317.

Les Huns blancs ou Ephthalites des historiens byzantins, par M. Vivien de Saint-Martin. Paris, 1849, in-8° de 123 pages. Février, 123.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Letronne, par M. Walckenaer. Paris, 1850, in-4° de 49 pages. Septembre, 576.

Biographie de Lazare-Nicolas-Marguerite Carnot, par M. Arago. Paris, 1850, 120 pages in-4°. Septembre, 576.

Lanfranc, notice biographique, littéraire et philosophique, par M. A. Charma. Paris, 1849, in-8° de 160 pages. Juillet, 444.

Encyclopédie du bibliothécaire et de l'amateur, par M. J. M. Quérard; ouvrage devant fournir 15 vol. in-8° compactes. Avril, 253.

Bibliographie des Mazarinades, par C. Moreau. Tome Ier (A-F). Paris, 1850, in-8° de 500 pages. Juillet, 447. — Novembre, 701.

Table alphabétique, analytique et raisonnée de tous les auteurs sacrés et profanes qui ont été découverts et édités dans les 43 volumes publiés par S. E. le cardinal Maï, rédigé par M. Bonnetty. Paris, 1850, in-8° de 60 pages. Juillet, 448.

Bibliothèque historique et critique du Poitou... par M. de Lastic Saint-Jal. Tomes II et III. Niort, 2 vol. in-8°, ensemble de 720 pages. Mai, 318.

6. Archéologie.

I. Monument de Ninive, découvert et décrit par M. P. E. Botta. Paris, Imprimerie nationale, in-f°, 1847-1849. — II. Nineveh and its remains.... by Austin Layard. London, 1849, 2 vol. in-8°. — III. The monuments of Nineveh.... by Austin Layard. London, 1849, grand in-f°. — 8° article de M. Raoul-Rochette, janvier, 30-44 (voir les cahiers de mai, de juin, de juillet, d'août, de septembre, de novembre et de décembre 1849); — 9° article, février 80-94; — 10° article, avril, 207-217.

Observations sur la ville de Ninive. — 3° article de M. Quatremère. Juin 353-365 (voir septembre et octobre 1849).

Archives des missions scientifiques et littéraires; choix de rapports et instructions, publiés sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et des cultes; 1er cahier 1850, Imprimerie nationale, in-8° de 1-76 pages. 1er article de M. Raoul-Rochette, mai 257-270; 2° article, juin 333-353.

Expédition scientifique de la Morée, ordonnée par le Gouvernement français; architecture, sculpture, inscriptions et vues du Péloponnèse, des Cyclades et de l'Attique, recueillies et dessinées par Ab. Blouet et ses collaborateurs. Tome I, II et III, in-f°. Paris, 1831-1838. — 1er article de M. Raoul-Rochette, juillet, 397-414; 2° article, août, 459-478; 3° article, septembre, 546-565.

Ueber das Erechtheum auf der Acropolis von Athen.... sur l'Érechthéion d'Athènes, deux dissertations de Fr. Thiersch. — 1er article de M. Raoul-Rochette, novembre, 654-666; 2° article, décembre, 761-764.

Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France, par Benjamin Fillon. Fontenay-Vendée et Paris, 1850, in-8° de XI-232 pages, avec 4 planches. Juillet, 442.

Ansichten über die Keltischen Alterthümer..... considérations sur les antiquités celtiques..... par Chr. Kelferstein. Halle, 1849, 2 vol. in-8°. Janvier, 64.

Collection de tombes, épigraphes et blasons recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye..... par le Baron de Heckenrode de Saint-Trond. Gand et Paris, 1845-1849, in-8° de 803 pages. Mai, 318.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie. Tome X. Amiens et Paris, 1850, in-8° de 648 pages avec 12 planches. Août, 510.

Études sur le symbolisme druidique, par Th. P. Leblanc. Dijon et Paris, in-18 de 205 pages avec 4 planches. Juillet, 446.

Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des Gildes et des corporations de métiers, leurs drapeaux, leurs armes, leurs blasons, par Félix Devigne... Gand et Paris, in-8° de 82 pages, avec 36 planches. Mai, 318.

An index to the pedigress and arms contained in the Heralds, visitations and other genealogical manuscripts in the British museum, by R. Sims. London, in-8° de 336 pages. Août, 512.

The primeval antiquities of Denmark, by J. J. A. Worsaae, 1850, in-8° de 184 pages. Août, 512.

3° PHILOSOPHIE, SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. (Jurisprudence, théologie.)

Leibnitii animadversiones ad Cartesii principia philosophiæ, etc., par le docteur Guhrauer, in-8°. Bonn, 1844. — 1er article de M. Cousin, août, 486-501; 2e article, septembre, 526-546; 3e et dernier article, octobre, 599-611.

Œuvres de M. Victor Cousin, 5e série. Instruction publique, tome I. Paris, 1850, in-18 de XI-399 pages. Février, 122.

Lettres inédites de Leibnitz à l'abbé Nicaise (1639-1699). Lyon, 1850, in-8° de 124 pages. Août, 511.

De la philosophie scolastique, par B. Hauréau, tome I. Troyes et Paris, in-8° de 504 pages. Août, 501.

Esquisse de la philosophie de Ballanche... Fragments philosophiques, par André Pezzani. Lyon et Paris, 1850, in-12 de 132 pages. Août, 510.

Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état... par Augustin Thierry. Paris, 1850, in 4° de VIII-CCLXXII-911 pages, avec une planche. Novembre, 698.

Morale sociale ou devoirs de l'État et des citoyens..., par Adolphe Garnier. Paris, 1850, in-8° de 396 pages. Février, 121.

Histoire générale des traités de paix et autres transactions principales entre toutes les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie..., par le comte de Garden, tome VII. Paris, in-8° de 480 pages. Mai, 317.

Histoire de l'administration de la police de Paris, depuis Philippe-Auguste jusqu'aux États-Généraux de 1789, par M. Frégier. Paris, 2 volumes in-8°, ensemble de 1144 pages. Septembre, 576.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, XXIe volume, publié par M. Pardessus. Imp. nat., 1849, in-f°. — 1er article de M. Giraud. Octobre, 611-625.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges, aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, prius collecta a VV. CC. de Bréquigny et La Porte du Theil; nunc nova ratione ordinata plurimumque aucta; jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum, edidit J. M. Pardessus, ejusdem Academiæ sodalis. — Lutetiæ Parisior., ex Typographeo regio. Tom. I, 1843; tom. II, 1849. — Article de M. Paulin Paris. Janvier, 44-61.

De republica Alamannorum commentarios scripsit Johannes Merkel. Berlin, 1849, in-8° de 122 pages. Mai, 319.

Religions de l'antiquité..., ouvrage traduit de l'allemand du docteur Frédéric Creuzer; refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniaut. Paris, 1849, t. II, IIIe partie (ou IIe partie, 2e section); in-8° de VIII-534 pages. Janvier, 63.

Manuel des sciences ecclésiastiques, par le R. P. dom Bruno-Jules Lacombe. — Tom. I. Le Mans et Paris, in-8° de 704 pages. Septembre, 576.

Bibliotheca mystica et ascetica... Coloniæ, 1850, 2 vol. in-8°. Août, 511.

Macarii Ægyptii epistolæ, homiliarum loci, preces... primus edidit Dr Jos. Floss. Coloniæ, 1850, in-8° de VIII-324 pages. Août, 511.

Geschichte der Reformation... Histoire de la réformation dans le ressort de l'ancien diocèse archiépiscopal de Cologne, par L. Ennen. Cologne et Neuss, 1849, in-8° de VIII-422 pages. Août, 511.

Sancti Irenæi, episcopi Lugdunensis, quæ supersunt omnia... Edidit Add. Stieren. Tom. I et II. Lipsiæ, 2 vol. in-8°. Août, 511.

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

Une anecdote relative à M. Laplace. Lu à l'Académie française, dans sa séance particulière du 5 février 1850, par M. J. B. Biot. Février, 65-71.

Report of the Astromer royal, to the board of visitors, read at the annual visitation of the Royal Observatory, Greenwich, 1850, June I. — Rapport présenté par l'Astronome royal à la commission des inspecteurs de l'observatoire royal de Greenwich le 1er juin 1850. — Article de M. Biot. Juillet 385-397.

Recherches sur l'agriculture et l'horticulture des Chinois..., par M. le baron Léon d'Hervey-Saint-Denys. Paris, 1850, in-8° de 262 pages. — Article de M. Biot. Novembre, 641-654.

Notice sur des manuscrits inédits du père Gaubil et du père Amiot, par feu Édouard Biot. — Article de M. Biot, mai, 304-307.

Theonis Smyrnæi Platonici liber de Astronomia, etc., par M. Th. H. Martin. — Article de M. Biot. Avril, 194-206.

Notice sur Gay-Lussac, lue à la séance anniversaire de la Société royale de Londres, le 30 novembre 1850; par M. Biot. Décembre, 705-718.

Histoire de la chimie depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque, par le docteur Ferd. Hoefer. Paris, 1843. — 8e article de M. Chevreul, février, 71-79 (voir février 1843, février 1844, juin 1845, et septembre, octobre, novembre et décembre 1849); 9e article, mars, 136-153; 10e article, mai, 284-302; 11e article, décembre, 734-751.

Ostéographie ou description iconographique comparée du squelette et du système dentaire des cinq classes d'animaux vertébrés récents et fossiles, pour servir de base à la zoologie et à la géologie, par H. M. Ducrotay de Blainville. — 1er article de M. Flourens, juin, 321-333; 2e article, juillet, 415-429; 3e article, août, 449-459.

La Surdi-Mutité, Traité philosophique et médical, par le docteur Blanchet. Tome Ier. Paris, 1850, in-8° en 2 parties de XVI-227 et 126 pages. Novembre, 700.

Mémoire sur la découverte, très-ancienne en Asie et dans l'Indo-Perse, de la poudre à canon et des armes à feu, par M. le chevalier de Paravey. Paris, 1850, in-8° de 16 pages. Mai, 316.

Catalogue de l'œuvre de Léonard de Vinci, par le docteur Rigollot. Amiens et Paris, in-8° de XXXIV-112 pages avec une planche. Avril, 252.

Études céramiques... Théorie de la coloration des reliefs, par J. Ziegler. Paris, in 8° de 352 pages. Mai, 316.

Notice des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines (Mexique et Pérou), au musée du Louvre, par Adrien de Longpérier. Paris, 1850, in-12 de 108 pages. Septembre, 576.

Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France, par Ph. de Chennevière-Pointel. Tome II. Paris, 1850, in-8° de 348 pages. Août, 511.

Denkmale der Baukunst der mittelalters in Sachsen. Monuments de l'architecture du moyen âge en Saxe, publiés par L. Puttrich et G. W. Geyser. Dresde, 1849. in-f°. Mai, 319.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

Séance publique annuelle des cinq académies de l'Institut. Prix décernés et proposés. Octobre, 626.

Académie française. Réception de M. de Saint-Priest. Janvier, 61. — Mort de M. de Feletz. Février, 121. — Séance publique annuelle, prix décernés et proposés. Août, 501-504. — Mort de M. Droz. Novembre, 698. — Élection de M. Nisard. *Ibid.*

Académie des Inscriptions et belles-Lettres. Discours prononcés aux funérailles de M. Quatremère de Quincy. Janvier, 61. — Mort de M. Édouard Biot. Mars, 181. — Élection de M. Vincent. Mai, 307. — Séance publique annuelle, prix décernés et proposés, 504-508. — Élection de M. Wallon. Novembre, 698. — Élection de M. Pétigny, associé libre, décembre, 765.

Académie des Sciences. Élection de M. Bussy, membre libre. Février, 121. — Séance publique annuelle, prix décernés et proposés, 181-188. — Mort de M. Ducrotay de Blainville; discours prononcés à ses funérailles. Mai, 308-312. — Ses mémoires. Tome XII. Paris, 1850, in-4° de CLXIV-732 pages. Novembre, 700. — Mort de M. Beudant, décembre, 765.

Séance publique annuelle; prix décernés et proposés, décembre, 765-768.

Académie des Beaux-Arts. Élection de M. Robert-Fleury. Janvier, 62. — Mort de M. Debret. Février, 121. — Élection de M. Blouet, 250. — Séance publique annuelle, prix décernés. Octobre, 627.

Académie des Sciences morales et politiques. Séance publique annuelle, prix décernés et proposés. Juin, 380-384. — Ses mémoires. Tome VI, in-4° de 800 pages. Août, 511. — Élection de M. Louis Reybaud, décembre, 768.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Académie des jeux floraux de Toulouse, prix proposé pour l'année 1850. Mai, 312.

Société des antiquaires de la Morinie. Prix proposés pour l'année 1851 et rappelés pour l'année 1850. Mai, 312.

Académie des sciences de Rouen. Prix proposés pour l'année 1852.

TABLE.

Notice sur Gay-Lussac (article de M. Biot) .... Page 705

Die unteritalischen Dialekte, etc. Des dialectes de l'Italie inférieure (2° et dernier article de M. Hase) 718

Histoire de la chimie (11° article de M. Chevreul) 734

Ueber das Erechtheum auf der Acropolis von Athen. Sur l'Érechthéum de l'Acropole d'Athènes (2° article de M. Raoul-Rochette) 751

Nouvelles littéraires 765

Table des articles et notices contenus dans les douze cahiers de l'année 1850.... 768

FIN DE LA TABLE.

